



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

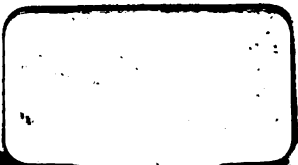
About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



11-3

Soc 3974 d. 229





.

.

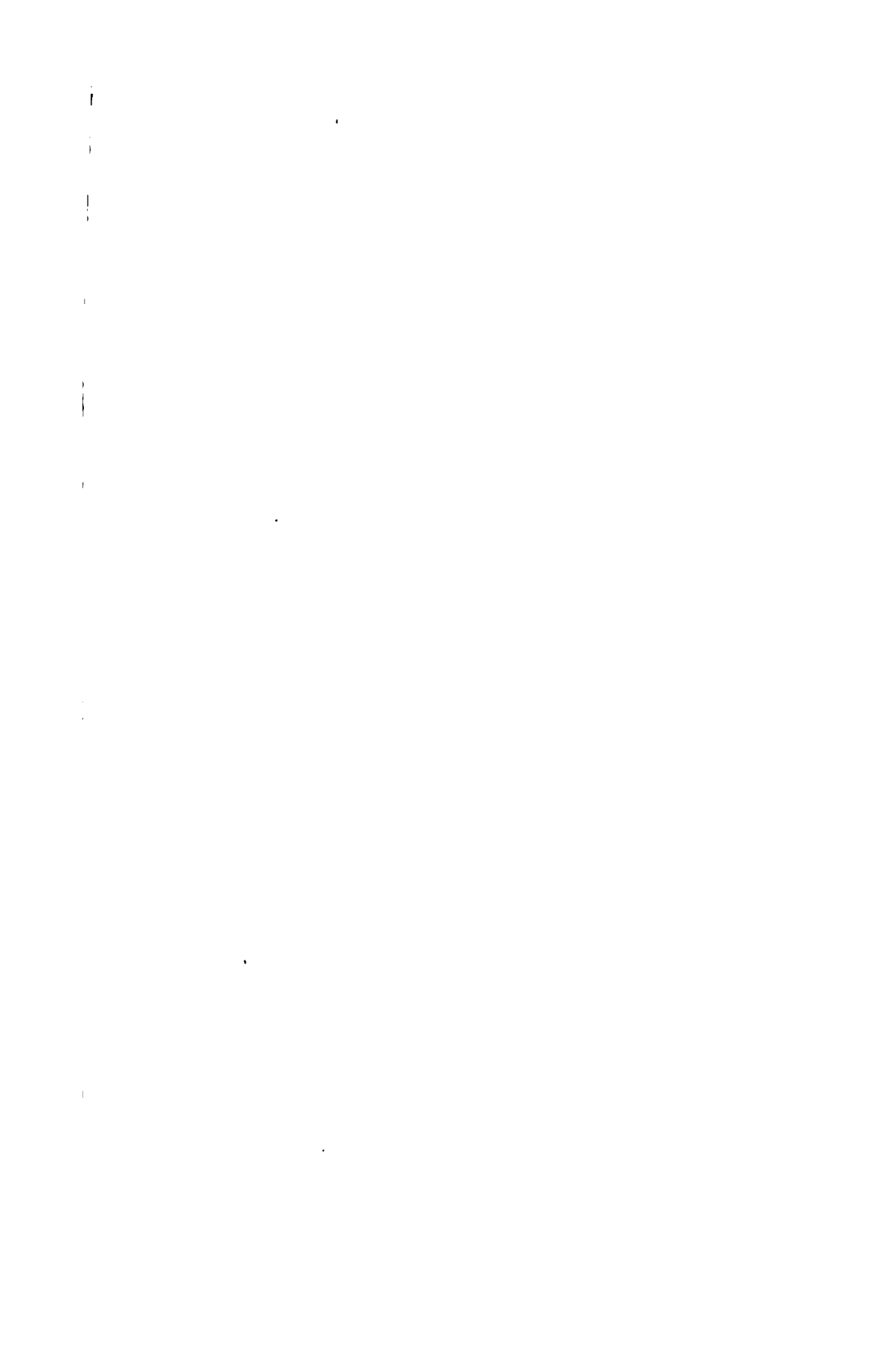
.

.

.

.

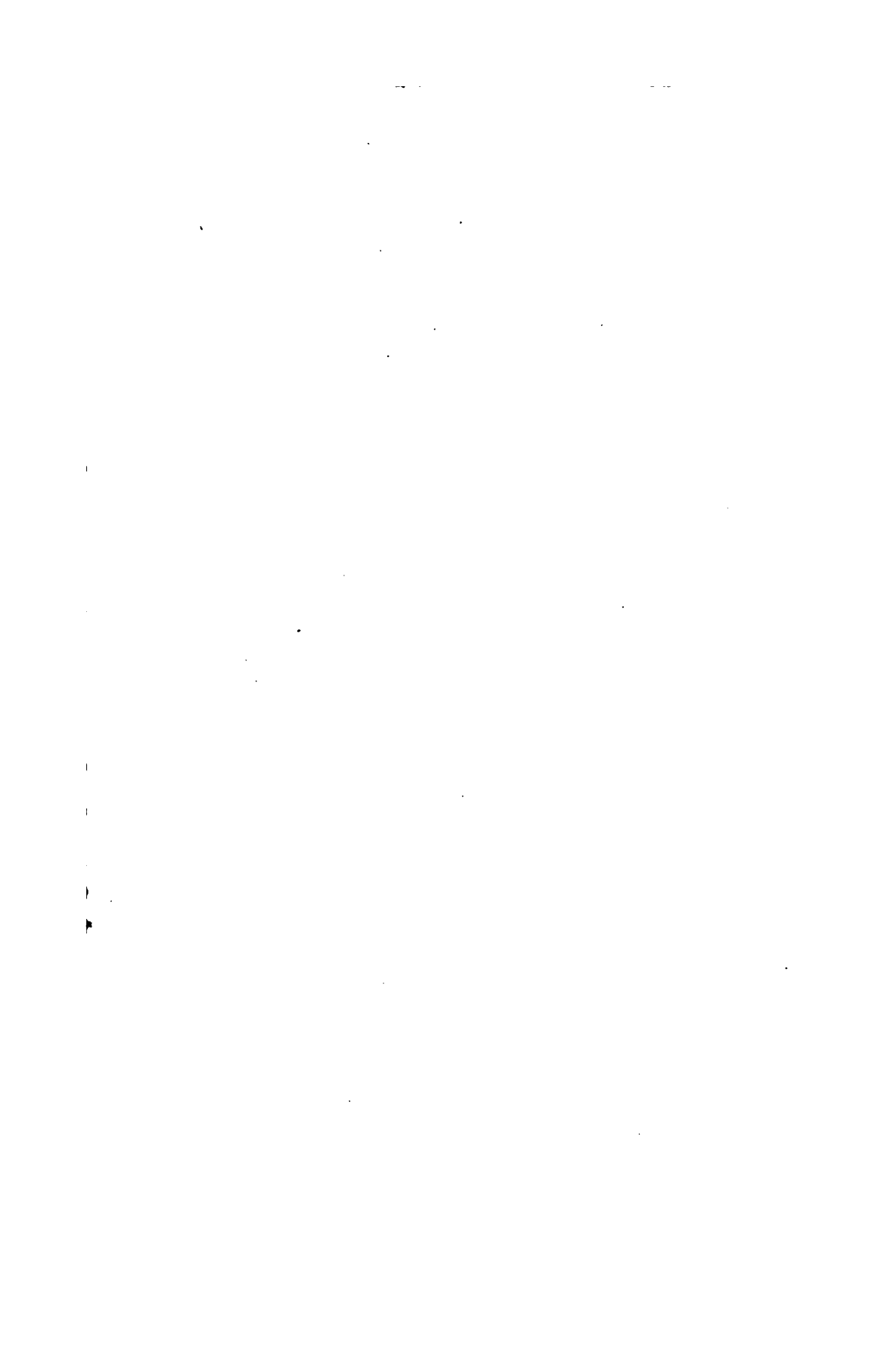
.



BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE DELPHICALE.



BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DELPHINALE.

Tome 2^{me}.

1852



GRENOBLE .
IMPRIMERIE DE PRUDHOMME ,
Rue Lafayette, N^o 44.

—
1847.



BULLETIN

DE L'ACADÉMIE DELPHINALE.

ETAT

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DELPHINALE

Au 1^{er} janvier 1946.

MEMBRES RÉSIDANTS, RANGÉS D'APRÈS L'ORDRE
CHRONOLOGIQUE DES ÉLECTIONS.

MM.

Duchesne, avocat.

Ducoin, conservateur de la bibliothèque de Grenoble.

Pellenc, préfet de l'Isère.

Berriat (Hugues), ancien maire de Grenoble.

Imbert-Desgranges (Calixte), conseiller à la Cour royale de Grenoble.

Mallein (Jules), professeur à la faculté de droit de Grenoble.

Gautier père, doyen de la faculté de droit de Grenoble.

Boys (Albert du), ancien magistrat.

Berthier, juge de paix.

Crozet (Louis), inspecteur divisionnaire (en retraite)
des ponts et chaussées.

Leroy, docteur en médecine.

Badon, propriétaire et littérateur.

Crozet (Félix), avocat.

Burdet (Victor), professeur à la faculté de droit de
Grenoble.

Taulier (Frédéric), maire de Grenoble.

Fauché-Prunelle (Alexandre), conseiller à la Cour
royale de Grenoble.

Taulier (Jules), chef d'institution.

Auzias, avocat.

Duport-Lavillette, président de chambre à la Cour
royale de Grenoble.

Ventavon (Mathieu de), avocat.

Ventavon (Casimir de), avocat.

Joffre, docteur en médecine.

Berthin (Vital), homme de lettres.

Rey (Joseph-Auguste), avocat.

Nadaud, premier président de la Cour royale de
Grenoble.

Patru, professeur de philosophie au collège royal
de Grenoble.

Eymard-Duvernay aîné, avocat.

Vernet, juge au tribunal civil de Grenoble.

Michal, juge suppléant au tribunal civil de Gre-
noble.

Dalboussière, avocat.

Charbonnel-Salle, avocat.

Dantard, avocat.

Saint-Maurice (de), propriétaire.

Lemps (de), curé de la paroisse de Saint-André.

Quinon, professeur à la faculté de droit de Grenoble.

Gautier fils, substitut de M. le procureur du roi à Grenoble.

Rousselot, professeur au séminaire de Grenoble.

Piat-Longchamp-Dupré, avocat.

Genevois, curé de la paroisse de Saint-Louis.

Cunin, ingénieur des ponts et chaussées.

Chambon, directeur du petit séminaire de Grenoble.

Bourdat, professeur de mathématiques.

Hermenous, secrétaire de l'académie de Grenoble.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

Berriat-Saint-Prix père, professeur à la faculté de droit de Paris.

Champollion-Figeac, conservateur de la bibliothèque royale, à Paris.

Faure (Félix), pair de France, à Paris.

Béranger, pair de France.

Prévost (Constant), professeur de zoologie à la faculté des sciences de Paris.

Berriat-Saint-Prix fils (Charles), procureur du roi à Pontoise.

Pellat (Auguste), professeur à la faculté de droit de Paris.

Berlioz (Hector), compositeur à Paris.

Mermet (ainé), historien à Vienne (Isère).

Terrebasse (Alfred de), ancien député.

Monnier de la Sizeranne, député.

Itier (Jules), inspecteur des douanes.

Dausse (Benjamin), ingénieur des ponts et chaussées.

Massas (Adrien de), capitaine d'artillerie à Saint-Etienne.

Vicat, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Mesnard, conseiller à la cour de cassation.

Réal (Félix), député.

Mallet, professeur de philosophie au collège royal de Versailles.

Bineau (Amand), professeur de chimie à la faculté des sciences de Lyon.

Ferriot, recteur honoraire de l'académie de Grenoble, à Saint-Ismier.

Audé, lieutenant-colonel du génie, à Paris.

Cournot, inspecteur de l'université, à Paris.

Laplane (Edouard), à Sisteron.

Saint-Andéol (de) *fls*, à Moirans.

Chauffard, médecin en chef de l'hôpital d'Avignon.

Hombres-Firmaz (d'), à Alais.

Maignien, professeur de philosophie à Dieppe.

Decorde, conseiller à la cour royale de Rouen.

Roux-Ferrand, homme de lettres à Paris.

Cavard, avocat, juge suppléant au tribunal de Montélimar.

Cholet, docteur en médecine à Beaune-la-Rolande.

Sabattier, curé de la paroisse de Sainte-Anne, à Montpellier.

Vincent, maire de Briançon.

Latour, président du tribunal civil de Briançon.

Balthazard (de), receveur particulier des finances.

Chérias (Jules), juge-suppléant au tribunal de Gap.

Meigé, avocat à Castelnau-dary.

Bergerre, professeur de musique à Gien.

Delorme, bibliothécaire et conservateur du musée à Vienne (Isère).

Massas (Charles de), littérateur à Paris.

Nichet, professeur à l'école préparatoire de médecine de Lyon.

Ponsard, auteur tragique à Vienne (Isère).

Gau, curé à Luce-la-Croix-haute.

Michelet, historien, à Paris.

Ladoucette, ancien préfet, à Paris.

Blanchet, procureur général à Nîmes.

Grimaud (Gustave), substitut de M. le procureur du roi à Saint-Marcellin.

Gautier (Théodore), conseiller de préfecture à Gap.

Blanc, pasteur à Mens.

Ducoirn (Auguste), avocat et homme de lettres à Paris.

Pina (Charles de), à Montbrison.

Séance du 9 janvier 1846.

Ouvrages reçus :

1° *Du prêtre, de la femme, de la famille*, in-8°, par M. MICHELET, membre correspondant ;

2° *De l'institution de l'avocat des pauvres dans le royaume de Sardaigne, et de l'utilité d'une institution de ce genre en France*, in-8°, par M. DUBOIS, substitut du procureur du roi près le tribunal de Troyes.

M. Vernet fait un rapport sur divers opuscules de M. Ladoucette, réunis en un volume intitulé : *Mélanges*.

Ces opuscules, les uns en prose, les autres en vers, et de genres différents, renferment en général, sous la forme de contes ou d'apologues, de vifs et piquants tableaux des mœurs ou de la civilisation de notre époque, tableaux où l'on reconnaît en même temps la science du savant érudit, la plume de l'écrivain spirituel, et la finesse d'observation du critique moraliste.

Ainsi, en faisant des critiques de mœurs ou des leçons de morale, M. Ladoucette déploie tantôt ses connaissances historiques, et tantôt ses talents d'archéologue ou d'antiquaire ; ainsi, dans un entretien entre des *lunettes* et un *lorgnon*, l'auteur trouve l'occasion de retracer l'histoire du verre chez les anciens et chez les modernes ; ainsi, dans un dialogue entre un *celtomane* et une *pierre*, l'auteur fait de la morale avec de l'archéologie.

Le rapporteur rend successivement un compte très-sommaire de la plupart de ces opuscules dont il fait

quelques courtes citations; il mentionne, entre autres, des fragments philosophiques sur la vieillesse, sur l'amitié, sur la pudeur, un éloge des femmes dites laides, un article sur le *oui* et le *non* dans la bouche des femmes, des notices biographiques sur le poète Vigée, sur le général Miollis, sur le comte Boulay de la Meurthe, sur le littérateur Bouilli..., et il termine en disant que des *Mélanges* sont toujours intéressants quand ils sont dus, comme ceux-ci, à une plume exercée dans les divers genres de littérature.

M. Albert du Boys lit le rapport suivant sur les progrès des sciences archéologiques et historiques en France :

Messieurs,

Vous avez voulu sans doute, en me rappelant sur le fautenil par vos honorables suffrages, couronner en moi, à défaut d'autre mérite, l'exactitude et le zèle dont j'ai tâché de faire preuve pendant le temps de ma présidence antérieure.

Pour justifier votre bienveillance, je m'efforcerai de marcher sur les traces de mon prédécesseur, qui semble avoir consacré tous les loisirs que lui laissent ses fonctions judiciaires, à la culture de plusieurs branches des sciences physiques et morales, dont il s'occupe avec un succès constant et une infatigable activité.

En ce moment, secondé par lui et par les autres membres désignés de la commission annuelle d'archéologie et d'histoire, je vais m'occuper de la première partie d'un rapport sur l'état et les progrès de ces sciences; vous y verrez, Messieurs, que je me suis efforcé de mettre à profit, pour l'Académie delphinale, mon absence de son sein pendant près d'une année.

Mon séjour à Paris, durant l'hiver de 1845, m'a permis

d'assister à plusieurs cours du collège de France, de la faculté des lettres et de la bibliothèque royale. Je suis donc en position de vous rendre compte, dans les limites de mes études, des progrès des sciences archéologiques et historiques, constatés dans l'enseignement oral de nos plus célèbres professeurs. Mes honorables et savants collègues, plus versés que moi dans certaines spécialités, telles que la géographie, la numismatique et la paléographie, pourront compléter la revue que je vais commencer en ce jour en faisant l'analyse des travaux produits ou inspirés par l'Académie des sciences morales et par celle des inscriptions et belles-lettres. Cette revue devra d'ailleurs comprendre encore les ouvrages sur ces matières, publiés en dehors de toute inspiration et de tout encouragement officiel, soit du pouvoir, soit des diverses classes de l'Institut.

Sous le rapport de la science archéologique de l'antiquité, le cours le plus remarquable qui se fasse à Paris est sans contredit celui de M. Letronne, doyen du collège de France.

Les savants du nord de l'Europe, qui se moquent quelquefois et avec raison, de l'érudition hâtive et de seconde main des Français de notre époque, font exception pour M. Letronne aux reproches qu'ils nous adressent. M. Letronne n'a pourtant rien de nébuleux ni de vague comme l'école germanique, qui est forcée de lui rendre une si éclatante justice. Esprit net, sagace et précis, il aime à s'enfoncer dans les époques les plus ténébreuses de l'histoire et à y porter le flambeau de sa lumineuse critique. Ses premières études avaient été dirigées vers l'antiquité grecque; mais depuis les découvertes des Champollion et des Rosellini, depuis l'exploration des temples et des caveaux funéraires de Memphis et de Thèbes par plusieurs savants et artistes anglais et français, il s'est adonné presque exclusivement à l'archéologie égyptienne. Sans qu'il soit jamais allé lui-même sur les bords du Nil, le royaume des Pharaons lui est connu comme s'il avait été le sujet de ces princes et leur contemporain; par lui ont été éclairés divers points de chronologie comparée, restés obscurs jusqu'à lui; il a profité admirablement des lueurs que le génie de notre compatriote et ex-collègue M. Champollion

a jetées sur quelques points de l'écriture hiéroglyphique ; de plus, on lui doit d'avoir relevé des milliers d'inscriptions grecques et coptes qu'il cite et qu'il rapproche avec bonheur, pour achever de reconstituer l'histoire de la vieille Egypte, cachée dans les profondeurs mystérieuses de ses nécropoles et de ses sanctuaires. Enfin, il en décrit les monuments, les dessins et les statues comme s'il les avait étudiés sur les lieux, et il abonde en aperçus fins et ingénieux sur les types caractéristiques et les phases peu variées de l'art égyptien, depuis la fabuleuse Isis jusqu'à la dynastie grecque des Ptolémée.

La parole de M. Letronne n'est pas précisément brillante, mais elle est incisive et facile ; s'il n'est pas éloquent, il est au moins abondant et disert ; c'est le genre d'improvisation qui va le mieux à cette série de dissertations qui composent son cours et qui lui donnent l'attrait scientifique de problèmes toujours nouveaux nettement posés et clairement résolus.

L'école historique nouvelle reproche à ce respectable vétéran de la science, de manquer d'esprit de généralisation ; de ne pas s'élever à des vues d'ensemble ; en un mot, de n'avoir pas de profondeur philosophique. Mais s'il possédait ces qualités intellectuelles dont on le dit dépourvu, je ne sais s'il pourrait en faire usage, sans se détourner du but qu'il s'est proposé dans son cours. Peut-on, en effet, se livrer à des considérations générales et abstraites sur des faits qu'il faut exhumer un à un, en les arrachant péniblement du fond des décombres où ils gisent enfouis ? A lui de ramasser des matériaux, de les débarrasser de la poussière des siècles, de les étiqueter, de les mettre en ordre et d'en construire un édifice qui garde fidèlement les traits du passé. A d'autres écherra plus tard la mission de se livrer à des considérations morales sur les résultats d'un si immense labeur. Mais avant de travailler à la philosophie de l'histoire d'une nation, il faut d'abord laisser faire cette histoire (1).

(1) En dehors même de son cours, M. Letronne ne cesse de travailler à la restitution de l'antiquité égyptienne. On peut voir le curieux travail sur la table d'Abydos qu'il vient de publier à Paris dans le *Journal des savants*.

Ainsi, la science se montre dans son expression la plus sereine et la plus désintéressée de toute préoccupation contemporaine, religieuse ou politique, quand elle monte en chaire avec M. Letronne. Les auditeurs qui se pressent autour de lui sont en général des hommes studieux de tous les âges, des voyageurs venus d'Orient qui aiment à repasser ou à approfondir des notions incomplètes et recueillies à la hâte. Cette même salle, alors tranquille et silencieuse, prend un aspect bien différent quand deux collègues de M. Letronne, M. Michelet et M. Quinet, lui succèdent dans sa chaire : la majeure partie de l'auditoire de ces professeurs se compose de jeunes gens qui viennent chercher là, non plus une instruction variée et solide, mais un aliment funeste à de haineuses préventions.

Nous n'avons point à nous occuper ici de M. Quinet, qui fait un cours de littérature. Quant à M. Michelet, nous avons entendu de lui, dans d'autres temps, d'admirables leçons sur l'histoire et sur l'*art du moyen âge* ; mais l'année dernière, il faisait des excursions dans le domaine brûlant des passions du jour. Tout esprit de partialité à part, son talent ne nous parut pas y avoir gagné. Ce n'était plus cet étonnant et brillant assemblage des qualités de l'artiste et de celles de l'éru- dit, cette espèce de fraîcheur historique due à la fois à la nouveauté des documents et à l'originalité native des aperçus. Ce n'étaient plus ces inspirations heureuses et fécondes sortant comme d'elles-mêmes d'un sol jusque-là méconnu ou mal exploré. C'étaient des redites éternelles sur des questions débattues dans des milliers de volumes depuis près de deux siècles, et on assistait avec peine aux efforts d'un esprit si distingué pour imaginer quelque chose de nouveau sur des sujets aussi usés et aussi vieilliss. Cependant, disons-le à l'honneur du célèbre auteur de l'*Histoire romaine* et de l'*Histoire de France*, la seconde partie de son cours de l'année dernière annonçait déjà un retour aux objets des véritables études de sa vie littéraire jusque-là si bien remplie. Il avait commencé l'histoire des agriculteurs au moyen âge, nous croyons qu'il la continue maintenant, et que ce torrent, un moment débordé, est désormais rentré dans son lit. Quant à l'ouvrage qui a été le fruit et comme le résumé des trop longues digressions auxquelles il s'est livré, il m'a été remis par

l'auteur pour notre *Académie*, et il sera l'objet d'un rapport spécial fait par l'un de vous.

Nous regrettons vivement que cette espèce d'épisode dans l'enseignement du professeur ait suspendu et retardé la suite de ses publications sur l'*Histoire de France*. Ses deux derniers volumes, sur Charles VII, sur Louis XI et Charles-le-Téméraire, nous paraissent bien supérieurs au commencement de cet ouvrage. On y trouve moins de conjectures hasardées, moins de brillants paradoxes. Nous avons même appris avec plaisir, comme un trait de conscience historique, que M. Michelet a pour habitude de communiquer les diverses parties de son travail aux hommes qui ont le plus approfondi chacune des questions spéciales qu'il y soulève. Ainsi, les chapitres relatifs à l'Angleterre ont passé sous les yeux de M. Thomas Wright ; MM. Monnard et Vulliemin, les continuateurs de Jean de Müller, ont revu la partie de la Suisse ; MM. Lens et St-Genois de Gand, les récits consacrés à la Flandre.

Le style de M. Michelet se ressent de la sûreté toujours croissante de son érudition : il devient plus ferme, moins saccadé et, si j'ose le dire, moins nébuleux. Cependant, nous lui reprocherons encore de réduire trop souvent ses grands tableaux d'histoire à n'être que des tableaux de genre. S'il décrit une bataille, il se bornera à indiquer l'incident et la cause particulière qui auront décidé la victoire ou la défaite. Il négligera des événements importants par eux-mêmes, parce qu'il n'aura découvert sur ces événements aucun document original qui réveille la curiosité ou qui prête à un effet dramatique, peut-être aussi parce qu'il n'aura pas su comment les lier avec son système général sur les progrès de la civilisation française. Quand on veut à la fois, comme lui, être narrateur et philosophe, il ne faudrait pas que l'une de ces qualités nuise en rien à l'autre.

Il n'en est pas moins vrai que son *Histoire de France*, qui semblait d'abord inférieure à son *Histoire romaine*, sera, si elle s'achève, un des monuments littéraires les plus remarquables de notre époque. Les hommes éclairés la liront avec fruit, et ils y trouveront un sujet fécond de méditations politiques et philosophiques, lors même qu'ils n'adopteront pas une grande partie des idées de l'auteur.

Si, du collège de France, nous passons sous les voûtes de l'antique Sorbonne, nous trouverons encore l'histoire cultivée avec succès. Dans la faculté de théologie, l'abbé Jager rachète les défauts de son accent alsacien et de sa pesante improvisation par la réunion de toutes les qualités qui constituent un solide enseignement. Chez lui, le fond est aussi remarquable que la forme orale est peu attrayante. Aussi, ses leçons, reproduites dans des recueils spéciaux, sont plus intéressantes à lire qu'à entendre. A la vaste érudition de la science germanique, il joint la sagacité et la clarté de la critique française. Aucun écrivain n'a étudié et raconté avec plus de profondeur les premiers schismes qui ont divisé l'Eglise, et surtout celui de Photius, dont les funestes conséquences durent encore. Le cours de l'abbé Jager est un beau modèle de la méthode qu'on pourrait employer pour enseigner l'histoire dans nos grands séminaires.

A côté de la faculté de théologie, la faculté des lettres, et à côté de l'histoire de l'Eglise, l'histoire profane. M. Rossew St-Hilaire expose avec élégance les annales du midi de l'Europe et en particulier de la péninsule Ibérique. Son enseignement se résume dans une histoire d'Espagne dont trois volumes seulement ont paru, et qui doit en avoir huit ou dix. Nous désirerions plus d'activité dans cette publication, qu'il est à craindre de ne pas voir s'achever. C'est pourtant un ouvrage qui manque à notre littérature, et qui serait d'autant plus sûr d'un légitime succès, qu'il aurait à remplir une lacune réelle.

On peut reprocher à M. Rossew St-Hilaire de trop aimer les résumés brillants, les tableaux d'ensemble, qui font facilement supposer au vulgaire plus de recherches et d'efforts qu'on n'en a fait réellement. Le style de cet historien est ferme, soutenu, mais peut-être un peu trop fleuri. Le rhéteur s'y fait sentir plus que l'homme politique ou le philosophe.

M. Lenormant, dans sa chaire d'histoire du moyen âge, semble reprendre en sous-œuvre, avec des vues différentes, le cours de M. Guizot, dont il est le suppléant et l'ami. La parole de M. Lenormant a quelque chose de sobre, de ferme et de grave qui commande l'attention et inspire la confiance. On sent qu'on marche avec lui sur un terrain solide où aucun

faux pas n'est à craindre. Il donne loyalement pour douteux tout ce qui est conjectural, et n'affirme rien que ce qui est étayé de preuves incontestables. On sent en lui, ce qui est rare peut-être par le temps qui court, l'homme qui préfère le vrai au brillant, et qui ne sacrifierait pas la plus petite portion d'une conviction acquise, au désir de produire un effet dramatique ou de surprendre des applaudissements dans un jeune auditoire facile à passionner. En parlant des révolutions du moyen âge et des querelles du sacerdoce et de l'empire, le professeur laïque arrive ordinairement, quoique par un chemin différent et tout à fait à lui, aux mêmes résultats que le prêtre allemand qui fait, dans une chaire voisine, l'histoire de la papauté. Mais la partie de ce cours, qui, par la grandeur et la nouveauté des aperçus, peut être regardée comme une création de génie, c'est celle où M. Lenormant a tracé à grands traits l'histoire de l'origine de l'islamisme et de ses révolutions intérieures. Là, rien n'est hasardé, et pourtant presque tout est nouveau. C'est le dernier coup porté à cette espèce d'apothéose de Mahomet, à laquelle avaient été conduits les partisans du progrès fatal et continu de l'humanité, par cela seul que l'auteur du Coran est venu après celui de l'Evangile, et que l'islamisme a succédé au christianisme dans une partie de l'Orient. Quand on n'est pas gêné par cet axiome qu'on s'est posé d'avance comme une espèce de dogme, à savoir : que l'humanité ne peut jamais faire nulle part de pas rétrogrades, on n'est pas obligé de se torturer l'esprit pour montrer comment les Omar et les Soliman ont servi les progrès de la civilisation. Du reste, rien de plus ingénieux et de mieux démontré, dans le cours du savant professeur, que les modifications du califat de Bagdad séparant, presque à l'instar de la papauté catholique, le sceptre spirituel du ministère temporel, au moins pendant un grand nombre d'années, quoique Mahomet eût paru unir indissolublement les deux puissances dans la même main.

Quand M. Lenormant en sera arrivé à nos temps modernes, il pourra s'étonner à bon droit de la recrudescence d'admiration qu'on manifeste pour cette religion défailante qui a retenu ses sectateurs au niveau de nos connaissances du douzième siècle, pendant que notre civilisation chrétienne faisait

des pas de géant; il pourra demander pourquoi on témoigne tant d'intérêt à ce gouvernement fanatique qui martyrise dans le Liban de pauvres paysans désarmés, des moines, des femmes et des enfants, sans que ces massacres de nos frères, placés sous le protectorat spécial de la France, puissent parvenir à émouvoir nos cœurs d'hommes et de chrétiens.

M. Lenormant, par la modération et le calme de sa parole, est en mesure de résister à toutes les attaques et de se tirer victorieusement des situations les plus difficiles. Il l'a prouvé dans une occasion récente. Partisan d'une liberté sincère, il a droit de demander qu'on ne la viole pas dans sa personne. Type de l'homme de bien en même temps que du professeur disert et habile, il fait penser à la définition que Quintilien donne du parfait orateur; il commande l'estime par son caractère non moins que l'admiration par son talent (1).

Si l'habitant de Paris s'éloigne du quartier des écoles, appelé autrefois pays latin, et se transporte sur l'autre rive de la Seine, dans la région des spéculations et des plaisirs, il y trouve encore des établissements scientifiques et des cours qui ne sont pas sans intérêt. A la bibliothèque royale, dans une salle où sont entassés des marbres antiques, M. Raoul-Rochette a depuis longtemps une chaire d'archéologie. L'année dernière, il a entretenu un auditoire nombreux de la vie et des ouvrages de Phidias : la biographie de l'artiste athénien, à qui son génie attira l'envie et d'injustes persécutions, ce siècle de Périclès où l'esprit humain produisit tant et de si grandes choses en si peu d'années, tel a été le sujet du commencement de ce cours, où le spirituel professeur a su répandre de l'intérêt, malgré un peu de monotonie dans le débit et quelque embarras dans la parole. Mais quand il en est arrivé à la description du Parthénon, il s'est livré à un commentaire si minutieux de ce chef-d'œuvre de l'art grec, il est entré dans tant de détails techniques, qu'il aurait fallu être à

(1) Ce morceau a été écrit et lu avant les derniers événements qui ont amené l'honorable démission de M. Lenormant : le calme et la dignité de la lettre dans laquelle il a publié les motifs de cette démarche ne font que confirmer ce que nous avons dit de la noblesse et de l'élevation de son caractère.

la fois sculpteur et architecte de profession pour pouvoir le suivre et le comprendre :

« Ce n'étaient que festons, ce n'étaient qu'astragales (1). »

Un pareil cours n'est possible qu'à Paris, où se rencontre un assez grand nombre d'hommes spéciaux pour se grouper, se réunir et former un auditoire suffisamment préparé à de si savantes démonstrations.

C'est aussi à la bibliothèque royale que se font la plupart des cours de langues asiatiques; l'étude de ces langues se rattache indirectement à notre sujet, car, à mesure qu'elle fait des progrès, on éclaire de plus en plus les origines des peuples les plus anciens du monde, on perce des ténèbres que les siècles écoulés semblaient n'avoir fait jusqu'ici qu'épaissir.

Nous ne devons pas considérer la science des langues orientales en elle-même, mais dans les résultats obtenus au moyen de cette science pour l'histoire et l'archéologie. Qu'on ne s'attende donc pas à trouver ici une appréciation particulière et détaillée de chacun des cours de *chinois*, de *tartare-mantchou*, d'*arménien* ou de *syriaque*, professés, soit à la bibliothèque royale, soit au collège de France. Cependant, puisque nous faisons ici une revue historique et archéologique, nous devons une mention spéciale d'abord à M. Cyprien Robert, déjà illustré par ses voyages en Russie et par ses travaux sur les peuples slaves avant qu'on lui eût donné la chaire quelque temps occupée par le polonais Mickiewicz; et ensuite à M. Eugène Burnouf, le savant traducteur du *Zend-Avesta* et du *Bhâgavata Purâna*, qui, à l'aide du sanscrit et du pehlewien qu'il possède parfaitement, nous promet un traité complet sur l'origine et les développements du bouddhisme, cette religion bizarre qui compte tant de millions de sectateurs dans la portion la plus peuplée de l'Asie.

L'archéologie de l'Orient a fait deux grandes pertes dans MM. de Saint-Martin et de Rémusat; mais elle compte encore à Paris des hommes tels que MM. de Sacy, Fresnel, Reinaud, Perron, Mohl, Caussin de Perceval, Noël Desvergers, Quatremère, etc. Ce dernier publie en ce moment la traduction de

(1) Boileau.

l'histoire des Mameluks, par Makrizi, auteur arabe très-estimé. M. Fresnel et M. Arnaud s'occupent avec succès de l'interprétation des inscriptions himyarites, dont la découverte a si heureusement coïncidé avec celle du dialecte actuel du Hadramant dans le midi de l'Arabie : ils ne paraissent pas partager l'opinion d'un savant anglais, M. Forster, qui prétend que l'inscription de *Hisu-Gourab* est la plus ancienne qui existe, et que l'alphabet himyarite a été en usage avant le déluge.

M. de Saulcy, autre membre de la société asiatique de Paris, prétend être parvenu à lire les caractères *démotiques* égyptiens. Ce serait le plus grand pas qu'on eût fait, depuis la mort de *Champollion*, dans les études égyptiennes. On assure qu'il publie en ce moment l'analyse raisonnée du texte hiéroglyphique de la fameuse inscription de Rosette.

M. de Sacy, M. de Longpérier et M. Masson continuent leurs recherches sur les médailles pehlewies et sur celles des Sassanides. Mais les amateurs d'archéologie de la Perse antique ont appris avec douleur que les parsis de l'Inde, qui faisaient imprimer de précieux documents sur la religion de Zoroastre, se sont décidés non-seulement à suspendre le cours de leurs publications à ce sujet, mais ont même détruit tout ce qu'ils avaient imprimé ces dernières années, menacés qu'ils étaient de voir s'élever un schisme dans leur propre sein. Cela mettra fin en même temps à l'intéressante polémique qui s'était élevée entre les théologiens parsis et la mission protestante de Bombay.

Quant à la littérature persane moderne, l'ouvrage le plus remarquable que l'érudition française ait produit sur ce point est un ouvrage biographique de M. Quatremère, la vie de *Scharokh*, fils et successeur de Timour.

Un document très-important sur l'Arménie moderne a été livré récemment au public français : c'est l'histoire du prince Vartan, par le vartabied Elysée, ou le soulèvement national de l'Arménie chrétienne contre la loi de Zoroastre. Elisée est un auteur du V^e siècle; il servit de secrétaire à Vartan le mamigonnier, qui combattit si vaillamment Jezdêjird ou Jezdéguerd, roi de Perse. La traduction de cet ouvrage dans notre langue est due à un Arménien catholique, l'abbé Grégoire Karabagy

Garabed, natif de Constantinople, et membre de l'Académie arménienne de Venise. On sait les services que rendent à la littérature arménienne et à la littérature orientale tout entière les moines Mékhitaristes, du rit arménien-uni, établis depuis plus d'un siècle dans le petit flot de St-Lazare près de Venise. Ce sont eux qui ont conservé et multiplié, dans leur magnifique imprimerie, une foule d'ouvrages orientaux qu'ils font connaître à l'Occident, tout comme ils répandent dans l'Orient les ouvrages catholiques nécessaires au maintien de la foi chez leurs compatriotes opprimés. L'abbé Grégoire Garabed s'était mis en communication, pour mener à bonne fin son ouvrage, d'une part, avec ces savants cénobites, d'autre part, avec le marquis Fortis d'Urban et M. Eyriès. Un peu auparavant, en 1840-41, M. le Vaillant-de-Florival, professeur à la bibliothèque du roi, était allé achever sa traduction du plus célèbre historien de l'Arménie, Moïse de Korène, chez les pères Mékhitaristes, qui voulurent bien surveiller eux-mêmes l'impression du texte *arménien*, mis en regard de la traduction française. Cet intéressant ouvrage, sorti des presses du couvent de St-Lazare, a devancé une collection complète de tous les historiens arméniens, en vingt volumes, publiée par les Mékhitaristes en langue italienne, et offerte par eux aux européens *comme un nouvel anneau de la chaîne spirituelle qui doit de plus en plus unir l'Orient à l'Occident* (1).

Le bruit court que les Mékhitaristes demandent à avoir une succursale en France. Un pareil établissement ne serait pas seulement utile à la science ; il serait aussi d'un grand intérêt politique, car il contribuerait à maintenir et à accroître l'influence du nom français en Orient. Dieu veuille que des préjugés étroits ne viennent pas encore opposer une barrière à cette hospitalité réclamée par des moines inoffensifs, en échange de celle qu'ils ont accordée tant de fois à nos compatriotes, à nos savants, dans leur pieuse solitude de l'Adriatique !

Le canon anglais, qui a fait une brèche si profonde à la muraille longtemps impénétrable de la Chine, a donné un

(1) *Sia questo un nuovo anello della spirituale catena che all'Oriente sempre più stringerà l'Occidente.*

nouvel essor à l'étude de la langue difficile de ce pays, mais peut-être moins à Paris qu'à Londres et à St-Pétersbourg. Nous passons cependant à Canton et à Pékin pour la nation la plus lettrée de l'Ocident, et ce n'est pas une médiocre recommandation auprès d'un peuple de mandarins.

Un dictionnaire chinois-anglais, très-étendu et très-complet, publié dernièrement par *M. Medhurst* à Batavia, donnera en Europe et en France des facilités toutes nouvelles pour l'étude du chinois.

Nous ne devons pas quitter l'Orient, sans mentionner une importante découverte due à la science française toute seule, et qui a excité l'envie de l'Angleterre, je veux parler de la découverte des ruines de Ninive ou du moins des débris du palais des anciens rois de Ninive. Des érudits sceptiques ont quelque temps soutenu que les fouilles de Khorsabad n'étaient qu'une *mystification* imposée au public par le consul de Mossoul pour faire parler de lui; mais ces doutes se sont entièrement dissipés quand *M. Flandin* a apporté à Paris les inscriptions et les dessins copiés sur les bas-reliefs et les peintures étonnamment conservés de l'antique palais. Une grande partie des originaux a été dernièrement expédiée en France, et formera au Louvre un musée spécial, sous le nom de Musée assyrien.

Je ne m'étendrai pas beaucoup sur l'historique de cette découverte, qui a été longuement racontée dans plusieurs *Revue*s; et entre autres dans celle des *Deux-Mondes*, du 15 juin et du 1^{er} juillet dernier. On sait que l'ancienne Ninive était construite sur la rive droite du Tigre, en face de celle où Mossoul est assise. Dans la vaste plaine qu'occupait son enceinte, la curiosité des voyageurs avait souvent interrogé deux monticules que l'on aperçoit de fort loin; mais leurs recherches avaient toujours été infructueuses. A la fin de l'année 1841, le gouvernement français eut l'idée d'envoyer un consul à Mossoul, et choisit *M. Botta*, auquel fut donnée spécialement la mission de faire des recherches archéologiques sur l'emplacement de l'ancienne capitale de l'Assyrie. Comme plusieurs voyageurs, ses devanciers, il fit d'abord fouiller l'un des deux monticules, qui lui paraissait porter la trace de constructions anciennes; mais il n'en retira que des débris in-

formes et brisés, quand un paysan l'aborda et lui dit qu'il trouverait des choses bien plus curieuses, s'il voulait transporter ses recherches à l'autre extrémité de la plaine, au village de Khorsabad, à une distance de Mossoul de près de quatre heures.

C'est là qu'après des fouilles poursuivies avec ardeur, on arriva, de découvertes en découvertes, jusqu'à un mur couvert de sculptures et d'inscriptions. Pendant un mois, M. Botta, aidé de ses seules ressources, mit au soleil plus de 140 mètres de bas-reliefs; il en fit des copies exactes qu'il envoya à Paris et qui furent publiées dans le *Journal asiatique*. Le gouvernement français, venant alors au secours de son consul, choisit, pour l'aider dans la direction des recherches et le dessin des monuments, un artiste distingué, M. Flandin, qu'un voyage fait récemment en Perse, pour y étudier l'art *achéménide et sassanide*, semblait avoir préparé à ces travaux archéologiques. Or, voici, suivant un rapport de M. Raoul-Rochette à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, quel a été le résultat des fouilles opérées par les ouvriers du village chaldéen et chrétien de Khorsabad, sous la direction intelligente de MM. Botta et Flandin :

« Il subsiste de ce palais, resté sans doute enfoui sous les décombres à l'époque même de sa chute, et depuis entièrement recouvert de terre, *quinze salles, avec quatre façades*, qui doivent avoir composé, à en juger d'après le sujet des sculptures, la principale partie de l'habitation royale. La totalité du terrain qu'occupait ce palais, et qui a été fouillé sur tous les points qui pouvaient promettre des résultats, est de 45,000 mètres carrés, et la moitié de cet espace, environ 22,000 mètres carrés, a donné des sculptures.

» L'ensemble de ces sculptures consiste, dans l'intérieur des salles, en bas-reliefs exécutés sur des dalles de marbre gypseux dont il a été question, d'environ 0,33 centimètres d'épaisseur, et distribués tantôt sur un seul rang, tantôt sur deux ordres, laissant entre eux un intervalle rempli par des inscriptions; et, à l'extérieur de l'édifice, sur le développement des façades, en reliefs, en partie de ronde-bosse, en partie engagés dans la construction. Cet ensemble ne mesure pas moins de 2,000 mètres de longueur; et, sur

cette énorme quantité de matière sculptée, M. Eug. Flandin doit en avoir dessiné 1,200 mètres. Le reste, relevé déjà en partie par M. Botta, ou trop mutilé pour pouvoir être dessiné, et sans doute offrant des répétitions de sujets mieux conservés dans d'autres bas-reliefs, laisse ainsi peu de motifs de regrets ; sans compter qu'une partie considérable de ces sculptures mêmes, destinée à être transportée à Paris, et pouvant être dessinée au Louvre avec toute commodité, a pu très-bien être omise à Khorsabad, où les moments étaient si précieux et les circonstances si difficiles.

» Le nombre total des dessins de sculptures de M. Eugène Flandin est de 130. Tous ces dessins ont été exécutés sur place, au trait, avec une exactitude dont la commission a pu se convaincre, par le soin avec lequel tout y est mesuré et rapporté à une échelle commune. Comme il eût fallu plusieurs années pour les mettre en l'état où ils doivent être pour être gravés, l'artiste n'a pu terminer que les principaux, qui lui serviront de types pour les mesures, les saillies et les petits détails de costume qui se répètent sans cesse.

» Indépendamment de ces dessins de sculpture, au nombre de 130, comme nous l'avons dit, M. Eugène Flandin nous a montré encore les éléments d'environ 60 à 80 planches de plans, coupes, détails de construction, et restaurations non hypothétiques, attendu qu'elles résultent du fait même de pierres relevées et assemblées. Ces planches, dont tous les matériaux ont été soigneusement recueillis sur le terrain, pourront seules nous mettre en état de nous former une idée juste de l'ensemble, de la disposition et de l'ordonnance du grand monument assyrien, seul débris de tout un système d'architecture. »

Voici maintenant l'extrait d'un rapport de M. Mohl à la Société asiatique, sur l'avenir scientifique de cette découverte :

« En quittant les peuples sémitiques, et en tournant vers les pays qui ont été occupés par la race indienne, nous trouvons sur notre route la *Mésopotamie*, où, dès la plus haute antiquité, ces deux races sont mêlées, et ont fondé des centres de civilisation qui ont rempli toute l'antiquité de leur gloire, mais dont les langues, les littératures et les arts ne paraissent avoir laissé d'autres traces que quelques inscriptions

et des tertres artificiels composés de briques estampillées. Il était réservé à un membre de votre société, M. Botta, consul de France à Mossoul, de soulever un coin du voile dont le temps avait couvert l'histoire de ces pays. Cette découverte ne produira, au reste, tous ses fruits, que lorsqu'on sera parvenu à déchiffrer les longues et nombreuses inscriptions que vous avez publiées. Jusqu'ici, des quatre ou cinq systèmes d'écriture cunéiforme, il n'y a que le système persépolitain qui nous soit accessible, grâce à la sagacité de MM. Burnouf et Lassen; mais heureusement les rois de Perse avaient l'habitude de placer sur leurs monuments des inscriptions bilingues ou trilingues, et il est difficile de croire qu'à l'aide du caractère persépolitain, on ne finisse pas par lire les autres. M. Rawlinson, consul général d'Angleterre à Bagdad, qui a employé les facilités que lui donnait autrefois le commandement d'un régiment persan, pour relever toutes les inscriptions qui se trouvaient à sa portée, annonce la publication prochaine d'un grand travail sur les inscriptions cunéiformes, travail dont il s'occupe depuis plusieurs années, et qui est attendu avec une vive curiosité.

» M. Rawlinson possède, entre autres, la seule copie connue de la grande inscription que Darius fit graver en trois langues sur le roc de Bisitoun, et je ne puis m'empêcher d'espérer qu'elle lui donnera la clef des inscriptions assyriennes. Un grand nombre d'autres inscriptions cunéiformes et pehlewies, en partie déjà connues mais imparfaitement copiées, en partie entièrement nouvelles, vont paraître dans le *Voyage de MM. Coste et Flandin* (1), que publie actuellement le gouvernement français, malheureusement avec un tel luxe, qu'il ne sera accessible qu'à peu de personnes. Un savant Danois, M. Westergaard, a parcouru, de son côté, une grande partie de la Perse, et rapporte en ce moment une riche collection d'inscriptions cunéiformes. »

» Au moyen des inscriptions de Ninive, comparées aux plus anciennes inscriptions de l'écriture primitive et hiéroglyphique des Chinois, M. de Paravey, autre savant orientaliste, pré-

(1) *Voyage en Perse*, par MM. Flandin et Coste. Paris, 1844; grand in-8°.

tend établir que la Chine ne s'est créé une antiquité fabuleuse qu'en confondant son histoire avec celle de l'Assyrie, d'où seraient sortis les colons qui l'auraient peuplée, environ trois cents ans seulement avant Jésus-Christ. Il espère trouver dans la découverte de M. Botta des éléments nouveaux pour confirmer cette démonstration. Déjà, il résultait des dissertations de ce savant orientaliste la preuve évidente que les noms donnés chez les Chinois aux constellations, leurs lettres et leur manière d'écrire étaient d'origine assyrienne, babylonienne et égyptienne. C'est ainsi que, plus nous nous éloignons de la haute antiquité, plus les questions qui y sont relatives s'éclaircissent, grâce aux progrès de la science archéologique et philologique. Des clartés inattendues pénètrent dans les profondeurs du passé, de même que les profondeurs de l'espace semblent reculer devant la perfection de la science et des instruments astronomiques. En devinant des mystères qui lui furent longtemps cachés, l'homme, nous l'espérons, ne s'enivrera pas de ces succès, de son propre génie; mais à mesure qu'il connaîtra mieux les origines des choses et les merveilles de la nature, il saura de plus en plus en vénérer et en adorer l'auteur: « Un peu de science éloigne de Dieu, a dit Newton, beaucoup de science y ramène. »

La séance est terminée par la lecture suivante, faite par M. Hermenous :

QUELLE LANGUE POURRAIT DEVENIR UNIVERSELLE?

Parmi les langues de l'Europe civilisée qui paraissent avoir les titres les mieux établis à l'universalité dont je viens de parler, les langues anglaise, allemande, italienne, française et espagnole tiennent sans doute les premiers rangs.

Ceux qui ne veulent voir que le côté plaisant de la question diront d'abord que chacune des ces langues a son petit mérite particulier. On boxe et on siffle en anglais; on rêve et on jure en allemand; on prie et on chante en italien; on rit et on cause en français; on fait l'amour et des rodomontades en espagnol.

Après ce préambule, le lecteur voudra bien, j'espère, me dispenser de l'obligation de citer le mot célèbre de Charles-Quint, qui court les anas et les rues : *On parle à Dieu en espagnol, etc.*

J'exposerai en peu de mots mon opinion sur chacune des langues précitées.

L'Anglais.

L'anglais est entendu par toutes les personnes instruites de l'Europe et parlé par quelques agrégations d'hommes disséminées dans presque toutes les parties du monde. Rapide et énergique, sa phrase est brusque et stridente ; sa syntaxe est d'une simplicité philosophique remarquable. Les vols nombreux qu'il a faits à l'étranger et surtout au français, son plus proche voisin et son ami le plus intime (mais qui peut-on voler, si ce n'est son ami et son voisin ?), lui ont procuré une espèce de richesse. On sait que l'anglais en agit avec les mots des langues étrangères, comme son gouvernement avec les provinces des autres états ; hardi brigand, il s'en empare audacieusement, s'il les trouve à sa convenance. Montesquieu dit qu'on ne prête qu'aux riches. Peut être serait-il plus vrai de dire qu'il n'y a que les indigents qui aient besoin d'emprunter ou de voler ; et l'on trouvera sans doute que la Grande-Bretagne a encore quelques emprunts à faire, quelques pillages à exécuter, avant d'avoir une langue harmonieuse et une belle monarchie illuminée par un splendide soleil.

Quoi qu'il en soit, ou plutôt parce qu'il en est ainsi, l'idiome anglais ne sera jamais qu'un arlequin couvert de vêtements de friperie volés dans tous les magasins, particulièrement dans les magasins français ; vêtements dont il se couvre, gueux et fier, sans même se donner la peine de les déguiser. La langue anglaise, grâce à son incurable antimélogie et à son stupide alphabet, qui semble avoir été inventé à plaisir pour faire enrager le sens commun ; grâce aux énormes et innombrables difficultés que présentent les règles, je veux dire les *dérèglements* de sa prononciation, ne pourra jamais devenir langue universelle.

Des *anglomans* veulent bien cependant convenir que l'An-

glais a un but d'utilité ou d'agrément, puisqu'ils le considèrent comme une serinette inventée pour perfectionner le chant des oiseaux. Telle était l'opinion de Charles-Quint, qui prétendait qu'on doit parler aux oiseaux en anglais. Ceci, n'en déplaît au grand monarque, est peu flatteur pour l'espèce des bipèdes..... à plumes ; et les rossignols auraient certainement le droit de se croire insultés, si on leur disait qu'ils font entendre des roulades anglaises.

Les Anglais, dit Pontanus, poète italien du 15^e siècle, les Anglais ont bien la prétention d'avoir une langue au moyen de laquelle ils sifflent, hurlent, et grognent ; mais c'est une prétention insoutenable. Leur langue toutefois n'est pas inutile en médecine, s'il faut en croire le poète Pape Æneas-Silvius (Piccolomini), chaque mot étant un petit caillou assez dur à digérer, et qui nettoie le larynx en l'écorchant un peu. — Un Anglais, ajoute un observateur aussi spirituel que sagace (M. Granier de Cassagnac), un Anglais a une manière de parler et de crier qui n'appartient qu'à lui et à une scie. M. Théophile Gautier a fait la remarque, qu'il faut que M^{lle} Plessia soit extraordinairement jolie pour qu'elle le soit encore, *même en s'extirpant de l'anglais de la bouche.*

L'anglais est aux idiomes du midi, à l'italien, par exemple, ce qu'est le cri de la cigale, cette guitare stridente du désert, aux accords mélodieux du rossignol. Je vais plus loin, je suis intimement convaincu que le *spleen*, si commun sous le ciel, ou plutôt sous la brume d'Albion (est-ce que l'Angleterre possède un ciel ?) ; le *spleen*, ce frère mélancolique du suicide, est dû à cette cause unique, *que les Anglais sont obligés de s'entendre parler.* Une pareille harmonie que l'oreille britannique est forcée de subir à chaque instant, est bien faite pour conduire au désespoir. Je comprends, je plains et j'excuse le *spleen*.

Toutefois, pour être juste, il ne faut pas oublier que, du temps de Pontanus et de Pie II, Milton n'avait point fait entendre la suave et divine poésie de l'Eden, ni Byron celle du désespoir et de l'enfer. Chatam, Fox, Pitt, Burke et Sheridan n'avaient point inauguré au Parlement la politique moderne de l'Europe civilisée ; et la Grande-Bretagne ne faisait pas entendre ses monosyllabes impératifs à cent quatre-vingt mil-

lions de sujets à épidermes variés. Dans les spirituelles plaisanteries de MM. de Cassagnac et Th. Gautier, il faut nécessairement faire la part de la poésie, et surtout de la *poésie française* s'exprimant sur le compte de la positive Albion. Mais il ne m'en paraît pas moins vrai qu'un orateur du Parlement, montrant les poings à son adversaire, fait entendre une harmonie imitative qui rappelle un peu le sifflement strident de la bise plaintive dans le trou d'une serrure grelottante, ou à travers les cordages gémissants d'une mâture aux abois.

L'Allemand.

La langue allemande peut être considérée comme la langue mère de celles qui sont parlées dans la plus grande partie de l'Europe septentrionale. Langue unique de toute la Germanie, c'est-à-dire près de 40 millions d'hommes, on la parle encore dans les deux tiers de la Suisse, dans le nord-est de la France, dans une partie de la Belgique, etc. Elle est entendue et parlée par une partie considérable, du moins par les classes les plus distinguées de l'Autriche, de la Hongrie, de la Bohême, de la Pologne, de la Russie et autres contrées où dominent les familles slaves. Le danois et le néerlandais ne sont que des patois allemands. Le suédois (*Svenska*) n'est qu'un dialecte de l'ancien gothique qui a les plus grands rapports avec l'allemand. L'élément germanique ou saxon entre, pour les deux tiers, dans la formation primitive de l'anglais.

La langue allemande elle-même est fille du persan, un des plus beaux idiomes de l'Orient.

L'allemand, ou *persan-européen*, comme on l'appelle aujourd'hui, est si riche, qu'on peut traiter des sciences et des arts sans être obligé de mendier des mots grecs, ou de recourir à d'autres idiomes ; de sorte que le public allemand le moins instruit comprend les ouvrages de ses écrivains, de ses littérateurs, parce que ceux-ci ne parlent jamais *ni grec ni latin, mais toujours allemand*, dit M. Simon, l'auteur d'une excellente grammaire allemande.

L'allemand a conservé dans toute sa pureté ses racines orientales, racines souvent imitatives et exprimant avec clarté

les idées qu'elles doivent représenter, avantage immense sur tous les autres idiomes de l'Europe qui sont amalgamés entre eux, et formés, pour ainsi dire, de toutes pièces. L'étude des racines allemandes et des racines hébraïques démontre jusqu'à la dernière évidence l'extrême ressemblance des deux langues. Celui-là n'en sera pas surpris, qui saura que le persan et l'hébreu tiennent à la même famille jusqu'au fond des entrailles.

L'allemand est d'ailleurs immortalisé par le génie sublime et rêveur de ses poètes, par les idées profondes qu'ont remuées ses philosophes, par des chefs-d'œuvre presque innombrables de critique et d'érudition transcendantes. Cette contrée tiendra toujours un haut rang dans le monde civilisé, qui a produit des penseurs comme Leibniz, ce rival de Newton en géométrie, et *son supérieur en tout le reste*, dit M. de Bonald ; — des savants comme Kircher, — Kircher, un homme prodigieux, qui précéda Leibniz de quarante ans, et comme lui, fit marcher de front toutes les sciences ; qui possédait tout ce qu'on savait de son temps, en physique, chimie, histoire naturelle, mathématiques, théologie, archéologie, linguistique, numismatique, *magnétisme même, qu'il appliqua au traitement des maladies* ; qui devança Champollion de deux siècles dans l'interprétation des hiéroglyphes égyptiens, et qui, *quoique jésuite*, ne brûla ni juif ni hérétique, ne mangea aucun patriote, ne but le sang d'aucun journal vertueux, ne poignarda ni rois ni chartes, et ne fut jamais atteint ni convaincu de s'être inoculé la rage pour avoir le plaisir de mordre son siècle et de lui communiquer l'hydrophobie.

Voilà le beau côté de la langue allemande ; il faut maintenant examiner le revers de la médaille.

L'allemand est le persan européen et rappelle continuellement l'Orient. — Oui, mais comme la lave refroidie depuis des siècles rappelle le volcan aux entrailles bouillonnantes. Un climat froid et brumeux a nécessairement une influence immense sur la langue parlée par le peuple qui l'habite. Volney, dans son ouvrage sur la *Syrie*, a démontré contre Montesquieu, et avec une grande supériorité de raison, le ridicule de la prétendue influence du climat sur le tempérament, les mœurs, les vertus ou les vices, la rudesse ou la mollesse des

nations. En effet, sans parler de l'*austère* Espagne et de la *voluptueuse* Italie, à peu près placées sous le même climat, sous un ciel semblable, il suffit de jeter un coup d'œil sur Sparte et Athènes, ces deux cités qui se touchent. Ce sont les deux pôles du monde moral et politique. Ces deux Etats, je ne dis pas ces deux républiques, — il n'y a plus que sur les bancs de l'école que Sparte, *ce couvent militaire*, comme l'appelle M. de Chateaubriand, est encore considérée comme *république*, — ces deux Etats sont opposés en tout, excepté par la langue. Lycurgue, qui a pu pétrir les mœurs, la vie, l'âme, les croyances de ses concitoyens, n'a pu faire que le *Dorien* de Sparte fût moins sonore, moins doux et moins harmonieux que l'*Ionien* d'Athènes. Pourquoi ? C'est que les degrés de latitude ne sont pas susceptibles de modification. Si quelque Timour moscovite s'avisait de transporter en Sibérie une colonie de cent mille Italiens, on pourrait prédire hardiment, sans être prophète ni fils de prophète, qu'après un siècle ou deux, les mots de la langue italienne, passés par des gosiers glacés et hurlés sous un ciel de fer, à 70 degrés de latitude, ne rassembleraient plus guère au mélodieux idiome de Rome et de Florence. L'allemand actuel ressemble donc au persan de Cyrus et de Darius, à peu près comme le charabia rabbinique de Varsovie ou de Wilna, en l'an de grâce 1846, ressemble à l'hébreu que chantait le royal prophète de Sion sur le *Kinnor*, ou que soupirait Salomon auprès de la *bien-aimée du Cantique*.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que l'allemand, qui a déjà le malheur de se croire obligé d'employer deux et même trois consonnes pour rendre une seule articulation extrêmement simple (*sch*), est dur, rauque et guttural. Si j'étais médecin, je ne conseillerais pas à une jeune personne, dont la poitrine serait délicate et chatouilleuse, de l'étudier avec trop d'ardeur. On a même prétendu que si la maladie de poitrine n'existait pas, la langue allemande l'aurait inventée.

La plupart des noms allemands, comme celui du docteur danois *Oehlenschlaeger*, par exemple, ne peuvent être prononcés par un gosier humain ; on ne peut, tout ou plus, que les éternuer, comme dirait le *Charivari*. Les Allemands, avec leur mot de quatre et cinq consonnes de suite, semblent

en parlant broyer des noix entre leurs molaires et jurer en les broyant.

On a déjà remarqué que les fondateurs de la liberté helvétique furent privés d'une partie de leur gloire, parce qu'aucun poète ne fut assez intrépide pour oser aborder des noms aussi scabreux et aussi coriaces que ceux de *Melchtadt*, *Staufacher* et *Walterfurst*.

L'allemand, avec les difficultés nombreuses et presque insurmontables qu'il présente aux peuples de l'Europe, particulièrement de l'Europe méridionale, ne peut être cette langue universelle qu'il est question de trouver, — à moins d'exposer l'Europe à cracher le sang et les poumons.

Séance du 6 février 1846.

MM. Dunlas, inspecteur de l'Académie de Grenoble ; d'Andert, docteur en médecine ; de Gournay, propriétaire, et Sisteron, avocat, sont élus membres résidants.

M. Félix Crozet lit le rapport suivant :

Messieurs,

J'ai à vous rendre compte d'un ouvrage de M. Théodore Gautier, membre correspondant de notre société, déjà connu par plusieurs ouvrages historiques, et notamment par des lettres sur *l'histoire de la ville de Gap*, qui ont paru en 1838 dans la *Revue du Dauphiné*.

Cet ouvrage est intitulé : *Précis de l'histoire de la ville de Gap, suivi de notes et éclaircissements et de notices biographiques sur les évêques de cette ville*.

Je vais essayer de vous présenter une analyse sommaire de ce livre intéressant.

M. Gautier commence par annoncer que le *précis de l'histoire de la ville de Gap* est le résumé d'un long ouvrage sur la même ville, à la rédaction duquel il s'est livré pendant ces

dernières années, après les plus minutieuses recherches. Dès le 12^e siècle, son travail repose principalement sur le grand nombre de documents manuscrits trouvés dans les archives locales, et dont une partie avait échappé aux recherches des infatigables chroniqueurs Raymond Juvenis et Joseph-Dominique de Rochas. Il essaye de reproduire les traits saillants de l'histoire de cette ville, « qui eut aussi *ses jours d'énergie*, » ses jours de triomphe et de défaite, ses longues tribulations » et ses courts moments de paix et de tranquillité... »

Après avoir indiqué l'état des Alpes sous la domination des Romains, puis sous les Burgondes et les Francs ; les combats et les excès des deux évêques d'Embrun et de Gap, Salonius et Sagittaire ; les miracles attribués à Saint-Arey, successeur de Sagittaire ; les ravages causés par les invasions des Sarrasins ; l'origine des comtes du Gapençais ; l'excommunication et la déposition du comte Hugues, qui avait refusé d'aller à la croisade prêchée par Pierre l'Hermite, M. Gautier trouve dans les prérogatives accordées aux évêques de Gap par l'empereur Frédéric I^{er}, dans le 12^e siècle, l'origine de la souveraineté temporelle des évêques de Gap, et des luttes incessantes qui ont eu lieu entre ces prélats et le pouvoir municipal défendant les libertés de la ville.

« Au commencement du 13^e siècle, dit M. Gautier, p. 23, 24, 25, les comtés de l'Embrunois et du Gapençais passèrent au Dauphin Guigues-André, par son mariage avec Béatrix de Claustral, petite-fille de Guillaume VI, comte de Forcalquier ; mais la ville de Gap, qui à elle seule formait un état particulier, était loin de reconnaître ce prince pour son seigneur et maître. Malgré son évêque, dont les prétentions paraissaient mieux fondées, elle tâchait d'être indépendante et jouissait d'une espèce de liberté. Son consulat, qui entraînait, outre le droit perçu au marché sur les grains, une juridiction de police, ne dépendait ni du prélat ni du comte de Forcalquier, ni du Dauphin de Viennois. La communauté possédait des terres, des moulins, des fours banaux, dont elle percevait les revenus ; elle avait encore d'autres droits qui ne relevaient d'aucun prince de ce monde ; elle élisait ses magistrats, et levait des impôts sur les citoyens de la ville et de la banlieue sans le contrôle d'aucune puissance supérieure. Don-

nez-lui la justice qui, bien avant cette époque, était exercée au nom de l'évêque, et vous avez une république municipale presque indépendante des liens de la féodalité. »

Viennent ensuite les récits des différends entre les évêques et la ville vers la fin du 13^e siècle, de plusieurs prises d'armes suivies de divers traités et de la grande charte du 7 mars 1378, auxquelles toutes les puissances de l'époque intervinrent, et qui règle les droits utiles du prélat, l'administration de sa justice, les droits politiques de la cité, le service féodal auquel elle est tenue, son administration financière, la police municipale et rurale, les droits de propriété des habitants et la sûreté de la place.

Mais, malgré la clarté de cet acte fameux dans les annales de la ville de Gap, de nouvelles difficultés ne tardèrent pas à s'élever entre les parties contractantes.

Dans le siècle suivant, la souveraineté de la ville de Gap fut l'objet d'un conflit entre Louis XI et le roi René; mais les prétentions exorbitantes de l'évêque Gaucher de Forcalquier causèrent des troubles plus graves et des actes de violence qui ont entaché la mémoire de cet évêque.

Le successeur de l'évêque Gaucher, bien accueilli par les habitants de Gap, fit avec eux, le 24 mars 1496, un traité semblable à la grande charte de 1378. Mais bientôt les officiers du Dauphin empiétèrent sur la juridiction de l'évêque, et le 8 septembre 1511, par un traité intervenu entre les députés de la ville et le roi Louis XII, la ville de Gap fut réunie au Dauphiné. Le roi Dauphin fut reconnu pour souverain seigneur, et le parlement de Dauphiné, pour juge en dernier ressort dans les causes d'appel. Le roi promettait protection à la ville de Gap envers et contre tous, maintenait ses libertés et ses privilèges, et déclarait que nul citoyen ne serait tenu de contribuer aux tailles et fonages delphinaux, ni de se rendre aux états de la province, où l'on délibérerait sur la levée des impôts. — Au mois d'août 1513, il y eut également, entre le roi dauphin et l'évêque, un traité par lequel l'évêque reconnut le roi dauphin pour son seigneur suzerain et lui rendit hommage; celui-ci le délia du serment qu'il avait prêté au roi-comte de Provence; lui céda les vieux droits de cosse perçus sur les blés et les légumes; lui laissa la haute, moyenne et basse jus-

lice sur les terres dont il était seigneur ; lui permit d'avoir des juges d'appel devant lesquels seraient d'abord portées les causes en seconde instance ; mais leurs décisions pouvaient être attaquées devant le parlement de Grenoble, qui jugeait en dernier ressort.

Nous arrivons à l'époque de l'hérésie prêchée par Farel et par Calvin, et des longues dissensions qu'excita dans Gap, comme dans le reste de la chrétienté, la diversité des croyances.

Ce fut en 1560 que les Huguenots commencèrent les hostilités, en brûlant les croix et les autres signes religieux du mont Calvaire situé à quelques pas de la ville. Bientôt après parut dans les lieux qui l'avaient vu naître le plus fougueux des novateurs, le plus violent des iconoclastes, celui qui, *infatigable de corps, ardent d'esprit, intrépide de cœur et doué d'une volonté indomptable*, avait déjà consommé la révolution religieuse et politique dans la Suisse française et dans la ville de Genève, où il avait contraint le célèbre Calvin de se fixer : c'était Guillaume Farel ! •

Cet entraînant réformateur, bravant les plaintes et les menaces de la majorité des habitants, porta l'audace jusqu'à prêcher publiquement dans l'église de Sainte-Colombe, d'où il avait chassé les catholiques. Cependant il fut arrêté par le vi-bailli à qui la ville prêta main-forte d'après les ordres de Lamotte Gondrin, lieutenant-général de la province. Mais sa détention ne fut pas de longue durée ; il parvint à s'échapper de la prison où il était enfermé.

Peu de temps après, les protestants s'emparent des principales villes de la province et se rendent maîtres de Gap le 1^{er} mai 1562. Farel rentre alors dans la ville, acquiert une grande oréance parmi le peuple, et l'évêque lui-même se rend en habits pontificaux au prêche de Sainte-Colombe et y consomme son apostasie. Cependant les calvinistes abandonnent la ville le 2 septembre ; l'évêque la quitte également, et Farel s'en retourne à Neuf-Châtel où il meurt le 13 septembre 1565.

En l'année 1563, le jeune François de Bonne, sieur des Diguières, commençait à faire parler de lui dans le Dauphiné, lorsque le capitaine Farmeyer, à la tête de 400 huguenots, se rendit maître du bourg de Romette, alors entouré de remparts. Le commandant de la place, retiré dans le clocher du couvent,

sonna toutes les cloches, et avertit ainsi les habitants de la ville voisine de venir à son secours. Les jeunes catholiques de Gap se lèvent, courent à Romette, et enveloppent Furmeyer qui était sorti de ce bourg. C'en était fait de lui, si quinze gentilshommes bardés de fer, au nombre desquels se trouvait Lesdiguières, n'étaient inopinément accourus pour le délivrer.

Deux jours après, la milice gapençaise revint à la charge, se battit vaillamment, fut vaincue, et Romette resta au pouvoir des huguenots.

Tel est le commencement de la lutte qui s'engagea entre les catholiques de Gap et les protestants de la contrée. L'édit d'Amboise du mois de mars 1563 rendit pour peu de temps la paix aux Gapençais.

Mais Lesdiguières, qui s'était emparé du commandement dans le Champsaur, faisait rendre la justice en son nom et en celui d'Albert de Champoléon et s'emparait des biens d'Eglise. Ainsi s'élevait peu à peu la fortune de Lesdiguières, qui venait d'épouser Claudine de Bérenger.

« Il avait invité plusieurs amis à venir célébrer la fête de son mariage, sans y convier les jeunes gens de Gap. Ceux-ci prennent la résolution de troubler la fête. Il partent de nuit au nombre de deux cents et arrivent sans encombre jusqu'aux confins de la communauté. Mais Lesdiguières qui avait eu vent de leur entreprise et s'était embusqué dans les taillis qui bordent le torrent de Laye, tombe sur les jeunes Gapençais, en défait une grande partie, éparpille le reste, enlève le butin qu'ils avaient fait en venant, et rentre à Saint-Bonnet en se félicitant de son heureuse *courvée*. »

A la suite de ces récits, l'auteur raconte la prise de Gap par les huguenots de Tallard en 1568, la sédition occasionnée en 1571 par la rentrée des huguenots bannis, et la prise par ces derniers du château d'Avançon en 1572.

« En l'année 1573, les catholiques de Gap parcouraient le Champsaur sans trop d'obstacles; ils allaient même jusque dans Saint-Bonnet et y faisaient toujours quelques prisonniers. Lesdiguières l'apprend et envoie saisir le bétail des habitants de Gap. La jeunesse de Gap, commandée par Etienne Comte et le chanoine Lapalud, s'arme et court après le ravisseur qui fuyait; elle est sur le point de l'atteindre, lorsque tout à coup

Lesdiguières qui se trouvait sur ce point avec le chevalier Lacroix de Tallard, marche à la rencontre, et s'écrie : *Messieurs de Gap, n'attendez plus vos gens, ils sont à nous.* Bastien, un de ses capitaines, s'avance derrière un coteau qui le protège, et cherche à tourner les Gapençais; ceux-ci voient le danger, s'arrêtent, font une courte oraison et fondent sur l'ennemi. Mais le ciel, sourd à leurs prières, ne seconde pas de si nobles efforts. L'homme le plus robuste du temps, le Suisse, avait désarçonné Lacroix d'un coup de sa pique redoutable; mais le chevalier de Tallard, se relevant promptement, le terrasse à son tour, et finit par lui ôter la vie. Sur un autre point, Lapalud et Etienne Comte avaient succombé sous la lance de Lesdiguières ou de ses hommes d'armes. Toutefois, pas de déroute; tous combattent vaillamment jusqu'à la mort, et leur sang précieux se mêle aux eaux limpides du Buzon, ruisseau vers lequel ils s'étaient repliés, et où finit le combat, faute de combattants du côté des catholiques de Gap. »

J'ai cru devoir citer cet épisode, appelé le désastre du Buzon, pour donner une idée du style de notre auteur et de l'intérêt qui s'attache à la plupart de ses récits.

M. Gautier raconte ensuite de nouvelles difficultés entre l'évêque et le gouverneur de la ville; une tentative d'assassinat faite sur l'évêque Paporin de Chaumont; la surprise de Gap par Lesdiguières en 1577, et la destruction des monuments par les huguenots, maîtres de la ville, où Lesdiguières régna pendant trois ans, et enfin la continuation de la guerre civile jusqu'à la soumission de Gap à Henri IV.

La prise de possession de l'évêché de Gap de la part de Charles Salomon du Serre, coadjuteur de Paporin, et un règlement politique dressé par les commissaires délégués pour l'exécution de l'édit de Nantes, ouvrent le dix-septième siècle. La situation financière de la ville qui, durant les guerres de religion, avait été obligée d'emprunter des sommes énormes, donna lieu à de nouveaux différends entre la ville et le clergé, et ces différends furent terminés en 1622 par un traité de paix fait par la médiation du président Expilly, qui régla définitivement les droits de l'Etat et de l'Eglise, et vint clore les luttes élevées entre la ville et ses prélats depuis le douzième siècle. Les principaux articles de ce traité réglaient les droits utiles

du seigneur Comte et les obligations auxquelles il était tenu. Quant à l'hommage résultant de la directe universelle du prélat, messire Claude Expilly décida qu'il fallait se soumettre à le rendre, mais à la manière des nobles, *more nobilitum*; car tout homme qui avait pris naissance dans Gap et sa banlieue était noble *ipso facto*.

Les notables événements qui suivent sont l'entrée de Louis XIII et du cardinal de Richelieu en 1629; la peste de 1630, qui fit périr 3000 personnes sur 5000 qui furent atteintes; la destruction de la citadelle et du château de Puy-Maure, élevés jadis par Lesdigières; l'invasion des troupes alliées, commandées par le duc de Savoie, en 1692, suivie de l'incendie et de la destruction de la ville de Gap et du château de Tallard. Les traces de ce funeste embrasement, dit M. Gautier, se montraient encore dans les divers quartiers de la ville, avant la révolution de 1789.

On arrive ainsi au dix-huitième siècle, dont les événements particuliers à la ville de Gap présentent peu d'intérêt, et M. Gautier termine son précis par un exposé de la situation actuelle de la ville.....

Le livre de M. Gautier doit tenir une place honorable parmi les ouvrages qui ont été publiés sur l'histoire de notre pays. Résultat de recherches consciencieuses et éclairées, il fait connaître beaucoup de faits jusqu'alors restés enfouis dans la poussière des archives ou dans les manuscrits inexplorés d'anciens auteurs. Il est fort à désirer que l'exemple de M. Gautier soit suivi par les personnes qui, comme lui, se trouvent en position de mettre en lumière l'histoire spéciale de quelque partie importante de la province; c'est ainsi que l'on parviendra à réunir les matériaux nécessaires pour obtenir enfin une histoire complète du Dauphiné.

M. Genevey, curé de Saint-Louis, fait la lecture suivante sur l'*Erreur* :

L'erreur, comme le mal, n'est qu'une négation, ou bien encore, comme le dit Bossuet, une vérité dont on abuse, et la négation de la vérité se trouve dans l'abus même qu'on en

fait. Cette notion est bien élémentaire, et pourtant il faut toujours y revenir, si l'on ne veut s'égarer en parlant de l'erreur. Les idées ordinaires, à cet égard, par l'effet de certains préjugés, ne sont pas toujours bien exactes; elles font de l'erreur, comme du mal, quelque chose de réel, et cela parait assez naturel au premier abord. On établit ainsi entre la vérité et l'erreur, comme entre la vertu et le vice qui n'en sont que des formes différentes, une espèce d'antagonisme qui plait à notre imagination. Nous voyons dans la conduite des hommes tant de choses que nous appelons des conséquences de l'erreur, que nous sommes bien facilement portés à lui donner une existence réelle et à la regarder comme un principe, mauvais sans doute, mais pourtant certain. Ce jugement, que rien n'appuie et dont on ne se rend pas compte, a pour cause la faiblesse de notre intelligence et l'empire souvent déraisonnable que nous donnons à l'imagination. Cependant, comme il faut s'éloigner le moins possible du langage reçu, et en particulier dans la question qui nous occupe, après avoir établi exactement ce qu'il faut entendre, nous chercherons à ne point nous en éloigner dans le cours de ces réflexions.

La vérité est un bien; l'erreur, par conséquent, un grand mal, alors même que l'une et l'autre restent à l'état de simple théorie; d'abord, parce que toute théorie, par la force même des choses, tend toujours à se réaliser, et alors même que des obstacles s'opposeraient à une réalisation entière et complète, il est bien rare que certaines circonstances plus ou moins favorables n'en permettent pas l'application dans quelque degré. Supposons cependant le contraire: ne serait-ce donc rien, dans cette supposition, que de vicier l'intelligence, de la tromper, de l'appauvrir, en lui faisant croire qu'elle possède la vérité? Car, il ne faut pas l'oublier, il est de l'essence de l'erreur de n'être pas connue. L'homme qui se trompe l'ignore toujours; du moment où il ne l'ignore plus, il ne se trompe pas. Il peut encore soutenir l'erreur, vouloir tromper les autres; mais, pour lui, il est impossible qu'il se trompe. C'est donc un grand mal que de déposer au sein d'une intelligence confiante et simple un principe de mort dont l'empire sera d'autant plus puissant et plus funeste, qu'on ne songera point à le combattre. Mais pourquoi disons-nous que

l'erreur est un principe de mort, avec lequel l'âme ne peut vivre ? La conscience humaine répond à cette question ; elle sent qu'elle a besoin de vérité, c'est-à-dire de ce qui est ; sa nourriture, à elle, c'est la réalité des choses ; comme le corps ne saurait se repaître de vaines apparences, de même l'intelligence ne peut se soutenir quand le vrai lui manque et qu'on voudrait lui laisser seulement le mensonge, c'est-à-dire ce qui n'est pas. Ensuite nous le sentons : l'esprit humain a besoin d'un principe d'action et de perfectionnement, et ce principe peut-il être autre que la vérité ? Agir avec l'erreur, ne serait-ce pas jeter dans le monde une cause de trouble ? et l'oïveté, qui est si condamnable parce qu'elle est une espèce de néant, l'oïveté ne serait-elle pas préférable à une action dont le mensonge serait la cause ? Nous avons aussi besoin de nous perfectionner, c'est-à-dire de développer les heureuses qualités que le créateur a mises en nous, et de nous rapprocher par là même du bien absolu, de la source de toute perfection, de Dieu, en un mot. Or, encore une fois, qui ne voit que l'erreur, loin d'être d'aucun secours, n'est au contraire qu'un obstacle à tout perfectionnement ; qu'elle détruit, non-seulement le bien que le Seigneur a déposé en nous, mais encore l'amour que nous devons sentir pour le bien absolu, qui est hors de nous et qui doit nous servir de modèle ?

Au fond de ces considérations, qui paraissent justes, il existe une difficulté cachée et forte aussi, qu'on serait heureux d'exposer clairement et de résoudre ; difficulté qu'on ne formule guère en objection positive, qu'on exprime rarement, et alors sous la forme du sarcasme, d'une raillerie tout à la fois dégagée et amère, et pourtant difficulté qu'on sent toujours dans toute la conduite des hommes, qu'on retrouve en germe dans presque tous leurs discours. L'ami de la vérité la redoute instinctivement ; il en est effrayé, et plus d'une fois elle a glacé son âme, au moment même où il ressentait le plus de véritable chaleur ; disons plus, en ce moment surtout, en ce moment toujours. Oui, quand les sentiments les plus purs, les plus nobles, se pressent dans son cœur ; quand les expressions semblent se précipiter pour les exprimer fortement ; quand il semble que la parole, rendue plus vive par la force même des sentiments, ira réveiller comme un écho dans l'âme de ceux

qui l'écotent ; quand l'idée qui l'anime , semblable à un feu qui a besoin d'aliment , cherche à répandre au dehors cette flamme dévorante que la concentration étouffe , c'est alors que souvent cette difficulté paraît , qu'elle grandit , et que , semblable à un monstre moqueur et sceptique , elle vient , par un sourire glacial , refouler ce qui avait tant besoin d'expression. Oh ! quelle douleur pour lui , alors ; son âme est profondément convaincue , et pourtant il n'éprouve d'autre sentiment que celui de la crainte ; et , s'il voulait donner quelque chaleur à ses paroles , ce ne serait qu'une chaleur apparente , une vivacité d'emprunt , du bruit , en un mot. Alors on est forcé de retomber dans le raisonnement , de ne pas sortir de la simplicité des maximes et de leurs conséquences , de se servir enfin de la logique , comme du seul instrument qui reste , du seul moyen qu'on ait de défendre la vérité. Ah ! combien ils sont plus heureux ceux qui ne sont point paralysés ainsi par une difficulté toujours voilée et toujours présente ; ceux qui ont une intime et profonde confiance , non-seulement en ce qu'ils disent , car cette confiance , tout homme convaincu la ressent , mais encore dans l'esprit de ceux qui les écotent. Rien ne vient gêner leur essor , et si Dieu , dans sa bonté , a laissé tomber en eux une petite portion de ce bien , le premier de tous et de tous aussi le plus rare , de sentir vivement et de s'exprimer de même , alors ils sont heureux , ils ne restent pas accablés par un lourd fardeau. Mais laissons ces plaintes , arrêtons-nous , et tâchons d'approcher de plus près cette difficulté , qui si souvent , chez un grand nombre d'hommes , a réveillé tant de craintes.

La voici exprimée , bien faiblement sans doute , mais exactement : *La vérité n'est pas* , ou , si elle est , *qu'importe ?* A la première partie , on peut répondre victorieusement même , le scepticisme étant trop antipathique à notre nature ; mais cependant la réponse , pour être entièrement bonne pour celui qui la fait comme pour celui qui la reçoit , demande du soin et de la réflexion , alors surtout qu'il faut sortir des généralités. Qu'on le remarque bien , en effet : les généralités , qu'il est assez facile d'établir , n'ont point par elles-mêmes de valeur positive ; il faut les individualiser , si je puis me servir de ce terme , pour trouver ce qu'on peut en conclure. Or , cette ap-

plication pratique est toujours bien difficile à établir. La raison en est simple : il y a toujours, au fond de toute chose, un point obscur, et souvent, c'est le point essentiel ; si l'obscurité est grande, tout vous échappe ou reste dans un vague insaisissable. On peut s'étourdir soi-même, il est vrai ; on peut faire une certaine illusion : mais on sent, malgré cela, et les autres sentent encore mieux tout ce qui manque. Ils peuvent dire aussi : les conséquences sont bien enchaînées ; mais le principe, où est-il ? C'est donc à porter la lumière sur ce principe, que l'homme sincère et consciencieux doit s'appliquer, et, encore une fois, cela ne peut se faire qu'avec réflexion et travail.

Si l'on peut ainsi, quoique avec peine, mais cependant d'une manière solide, répondre à la première partie de la difficulté, il est plus difficile de répondre à la seconde : *Si la vérité est, qu'importe ?* parce que nous rencontrons les applications morales, où les résistances sont toujours plus fortes. Si la *vérité* est, *qu'importe ?* dit-on ; mais, au contraire, il importe beaucoup, puisque de cela dépend toute la vie humaine. N'est-il pas certain que l'erreur dégrade tout ce qui est bien dans l'homme ; que, dès lors, elle tend à le détruire lui-même corps et âme ? et pourquoi ne peut-on faire passer cette conviction dans tous les esprits ? S'ils aimaient tous la beauté morale, le travail serait aisé ; mais d'abord, tous ne l'aiment point ; et ensuite, la beauté morale ne repose que sur la vérité. C'est donc toujours à l'établir qu'il faut travailler. Sans doute, on peut amener beaucoup de choses par un entraînement momentané, subit ; mais ce résultat a peu de valeur : l'entraînement, de sa nature, est bien passager, et tout ce qu'il a fait naitre disparaît avec lui. Tout ce qui est fait par entraînement ressemble, selon l'expression de l'Évangile, à un édifice bâti sur le sable ; c'est le fondement qu'il faut établir, et l'on ne trouvera le roc inébranlable qu'après avoir fait admettre la réponse à ces questions : *Qu'est-ce que la vérité*, et à quoi importe-t-elle ? Or, cette réponse satisfaisante, on ne peut la trouver qu'en remontant toujours au principe. Agir ainsi, quoique la nécessité en soit démontrée, est, il faut en convenir, pénible et rebutant ; car rarement on peut faire saisir aux hommes la *raison* de ce qu'on avance. Ce travail, auquel on

se voit fatalement condamné; ce travail, qu'on entreprend avec toute l'énergie d'une âme convaincue de son absolue nécessité, eh bien, ce travail est écrasant; il est surtout destructif de tout élan, de tout sentiment poétique; il n'est pas le travail de l'artiste, il est le dur labeur du manœuvre. Pour combattre l'erreur, pour porter un peu de lumière au fond de l'intelligence humaine, si remplie de ténèbres, il faut s'y soumettre, pourtant. Il serait bien plus encourageant, sans doute, de trouver l'empire de la vérité établi sans contestation; mais ce désir est stérile, et, au milieu de nos sociétés si profondément divisées, on ne peut rien attendre de satisfaisant, de durable, que de l'opiniâtre travail qui cherchera à porter la lumière sur le principe des choses.

Sans doute, on ne peut le nier, la vérité est supérieure à l'homme; elle l'instruit, l'éclaire, et ne saurait en aucune manière dépendre de lui; il faudrait qu'on en fût bien convaincu: elle serait alors reçue avec docilité, et son empire serait aussi fort qu'il serait bienfaisant; mais ce serait une sujétion, et pour légitime qu'elle soit, l'homme la repousse; il ne veut admettre que les maximes dont il se regarde comme l'auteur, ou bien qu'il a reçues en leur donnant, si je puis parler ainsi, la marque et le cachet de son approbation souveraine. Il change tous les rôles; loin de recevoir, il veut établir: de là l'erreur et toutes ses conséquences. Pourquoi, dis-je, que de là vient l'erreur? Le voici:

L'homme est un être tout à la fois ignorant et passionné; ignorant, de fausses lueurs le séduisent avec une facilité bien grande. Examinons, pour nous en convaincre, la marche que suit l'intelligence, lorsqu'elle commence à dissiper les ténèbres qui l'entourent et à entrer dans la société des esprits. Tout d'abord, des mots sont confiés à sa mémoire; peu nombreux dans le commencement, bientôt le nombre s'en accroît; mais la signification de plusieurs reste longtemps inconnue. Peu à peu, cependant, les idées se classent; on comprend mieux, on ne juge pas encore; jusqu'ici, il n'y a pas d'erreur, car les mots ne servent qu'à revêtir des idées, et les idées sont toutes réelles. Bien qu'on parle autrement, nous le savons, il n'y a pas d'idées fausses, il n'y a que de faux rapports entre les idées, de faux jugements. C'est ici que l'erreur commence,

et que l'ignorance peut facilement la causer. *Ignorance et faiblesse* sont synonymes ; l'ignorance n'est, en effet, que la faiblesse de l'âme. Cela posé, l'homme, voulant juger par soi-même, c'est-à-dire établir des rapports entre ses idées, n'a pas la lumière, ou, ce qui est ici la même chose, la force nécessaire pour cela ; dès lors, les rapports vrais lui échappent ; mais, comme il ne peut rester inactif, qu'il a besoin de juger, la vie n'étant autre chose qu'un *jugement* continu, il apprécie mal, il prononce ce qui n'est pas, il établit des rapports qui n'ont rien de réel : voilà l'erreur ; l'ignorance en est donc une cause. Qui ne voit, en effet, que si l'homme avait voulu suivre un guide dans ce grand travail de son intelligence, il ne se serait point égaré ainsi ? Non pas, on le comprend bien, que, dans ces cas particuliers, un homme ne puisse être trompé par d'autres ; mais il n'est question ici que de l'homme pris en *soi* et d'une règle générale, qui aurait empêché beaucoup de maux.

Une autre source d'erreur, ce sont les passions ; c'est là un lieu commun, sans doute ; il faut cependant en parler, car il y a au fond quelque chose d'important. Ce que nous appelons *passion* n'est autre chose que l'ignorance du cœur ; comme pour l'intelligence toutes les *idées sont vraies*, de même, pour le cœur, tous les *besoins sont légitimes*. L'intelligence se trompe en établissant de faux rapports entre les idées ; le cœur se trompe aussi, en établissant de faux rapports avec les objets de ses besoins, et cela vient aussi de sa *faiblesse*, de son *ignorance*, puisqu'il croit trouver ce qui lui convient où il ne le trouve pas. Mais il s'attache à ce qui l'a séduit, en proportion de la force de la séduction ; plus la séduction est forte, plus il dit : *C'est bien* ; et par là même qu'il dit : *C'est bien*, l'erreur de l'intelligence se trouve jointe à la dépravation du cœur ; c'est ainsi que tout se lie, que tout nous montre que la faiblesse de l'homme est la source de l'erreur, et, par conséquent, que l'erreur est un néant, *faiblesse et néant* étant aussi la même chose.

Nous sommes ainsi toujours ramenés à ce que nous avons dit en commençant : que l'erreur est un néant, puisque tout ce que nous appelons mensonge ne l'est que par la fausseté des rapports, et non par la fausseté des idées ; tout comme ce

que nous appelons faux bien, ou vice, ne l'est aussi que par la fausseté de la relation, et non par la malice de l'objet; et c'est aussi pourquoi tous les hommes se prétendent amis de la vérité, puisque seule elle répond, par la réalité, aux désirs de leur intelligence et de leur cœur. Ils peuvent bien se servir de l'erreur comme d'un instrument, comme d'un moyen d'empire ou de séduction; mais ils ne sauraient l'aimer pour elle-même. D'où peut donc venir cet empire qu'a l'erreur, puisqu'elle n'est qu'un résultat de l'ignorance et de la passion? Il vient de ce que l'homme aime à se faire le centre de tout, à s'établir juge et régulateur suprême. Il aime à se dire: Qui peut être plus que *moi*? qui a le droit de m'imposer des doctrines? Ne demeuré-je pas toujours le suprême appréciateur de ce qu'il me convient d'admettre ou de rejeter? Est-ce que ma parole n'est pas à moi? C'est-à-dire qu'il ne veut pas de supérieur, pas de vérité obligatoire par conséquent; car toute vérité est *supérieure*. Dès lors, l'esprit de l'homme devient forcément le siège de l'erreur; il s'égare comme un vaisseau sans pilote, et le monde se trouve dans un désordre complet.

Et maintenant, qui pourrait examiner de sang-froid les funestes conséquences de l'erreur? Tous les maux de l'humanité en découlent. Elle a d'abord altéré la notion pure et simple de Dieu: c'est par là qu'elle devait commencer. Elle a donné à son attaque les formes les plus savantes comme les plus grossières. Dieu, pour le brahme spéculatif et métaphysicien, Dieu, c'est tout. Chez le Persan, Dieu sera le feu, et le soleil et les étoiles seront sa brillante manifestation. Pour le Grec et le Romain, les héros se changeront en divinités, et, après les héros, pour paraître bientôt au-dessus d'eux, tous les penchants de l'humanité. Dieu, enfin, pour le stupide sauvage, sera l'animal ou le grossier objet qui le plus souvent frapperont ses regards; et, depuis le sauvage jusqu'au brahme, l'erreur, qui aura cherché à revêtir des formes plus ou moins brillantes, sera toujours la même; elle semblera infiniment variée, et, au fond, elle sera le même néant; car enfin, faire son Dieu d'un informe fétiche, comme le sauvage, ou bien le confondre, comme le brahme, avec toute la nature, n'est-ce pas la même chose? Il n'y a pas, entre ces deux opinions, de différence radicale. Toujours Dieu est déponillé de ses attri-

buts, et l'homme s'en revêt ou les transporte, comme son bien propre, à qui il lui plait.

Si on voulait, après cela, chercher de nouvelles applications, on pourrait en rencontrer de bien nombreuses, mais il serait impossible de les indiquer toutes; ce qu'on peut remarquer, c'est que, lorsque l'erreur a altéré la notion de Dieu, elle attaque bientôt tous les devoirs de l'homme: aucun ne demeure intact. Les sophismes se répandent, et alors pas d'opinion, pour dangereuse et ridicule qu'elle soit, qui ne compte un grand nombre de partisans. Mais ce qu'il faut remarquer, surtout, c'est que ces doctrines, sans exception, tendent à jeter la division parmi les hommes. Sous prétexte de laisser à l'esprit son libre développement, on jette dans le monde des doctrines contradictoires; chacun s'attache à celle qui lui plait ou dont il est l'inventeur, et cette différence dans les opinions brise, comme il est aisé de le voir, tous les liens de la société. On se passionne pour ses propres pensées, on ne veut tenir compte d'aucune raison opposée, l'amour-propre s'exalte, et l'erreur devient ainsi, non-seulement une cause de division, mais forcément encore une source de guerre.

Il est encore d'autres conséquences dont il faut tenir compte; elles amènent beaucoup de plaintes: mais elles sont naturelles. C'est que les devoirs sont méconnus; la morale, qui n'est qu'une expression pratique de la vérité, est tous les jours corrompue, amoindrie. S'il n'est pas de vérité sur laquelle l'erreur ne soit venue amonceler ses nauages, il n'est pas non plus de devoir qu'elle ne vienne combattre; c'est une guerre générale, incessante. Pendant longtemps, l'erreur quittait peu la sphère des idées; les hommes les plus sophistes respectaient ces points de morale, qui font partie de l'héritage des nations, et celui qui venait d'émettre les propositions les plus subversives de toute vertu, aurait regardé comme une injure la proposition d'agir d'après ses principes. On voyait bien, il est vrai, et même souvent, des infractions aux règles de la morale, mais ces infractions n'étaient pas systématisées. Il fallait, pour trouver un code de vices bien lié dans toutes ses parties, remonter à ces hérésies obscures qui cachaient dans les ténèbres, et leurs théories, et leurs actions. Mais ces opinions, honteuses de leur origine, étaient cependant plus conséquen-

tes, et dès lors plus raisonnables que tous ceux qui aiment l'erreur dans l'esprit et qui la combattent dans les actions. Et comme il est nécessaire que ce qui est raisonnable, en bien ou en mal, se fasse jour, il fallait qu'on vît éclore sur la morale les systèmes les plus erronés, et qu'ils fussent défendus avec persévérance et avec talent. Notre siècle le voit, ce résultat; il en est encore tout surpris; il ne devrait l'être pourtant que d'une seule chose: c'est qu'il se soit fait attendre si tard. Du reste, il est heureux que toutes les hardiesses aient été proclamées, parce qu'on peut au moins les combattre avec quelque vigueur. Les hommes forts pourront trouver dans ce combat un noble exercice pour leur intelligence: obligés de s'attaquer à un principe, ils ne seront plus dans la triste nécessité d'user presque vainement leurs forces en de petites discussions. Ces forces, qui se dissipaient et s'affaiblissaient dans ces luttes, s'augmenteront, au contraire, dans des luttes plus positives; on se trouvera heureux de rencontrer enfin des adversaires véritables et de combattre d'une manière sérieuse. Ce moment est venu: la grande erreur de l'intelligence, le panthéisme, trouve son analogue dans la grande erreur morale de notre temps, erreur que le saint-simonisme, surtout, a voulu formuler. Sans doute, on doit regretter que ces graves erreurs causent tant de maux; mais enfin, puisqu'il fallait les voir naître, on ne doit pas regretter leur venue. Avec elles, tout se trouve en question; après, il n'y a plus rien de possible. Eh bien, que le combat s'établisse, et comptons sur la force de la vérité. Tout cela est heureux encore, parce que ces erreurs, par leur étendue, par leur grandeur, écrasent les âmes faibles; elles les étourdissent, elles les effraient; et, avouons-le, c'est un bien, car partout les faibles encombrant inutilement la lice et font perdre un temps précieux; qu'on n'ait plus à entendre leurs paroles sans portée, à répondre à leurs difficultés sans valeur; et après, vienne le combat. Pour qu'il soit heureux, il faut deux choses: lucidité d'esprit et fermeté de cœur. En effet, en deçà de la vérité, l'erreur se trouve; elle se trouve aussi au delà; pour cela, la lucidité est nécessaire, afin de pouvoir démêler sûrement dans les doctrines ce qu'il faut combattre, ce qu'il faut avouer; il faut aussi une grande fermeté, afin d'envisager de sang-froid les diffi-

cultés qui naissent, soit du fond des choses, soit aussi des passions des hommes, et l'on pourra ainsi attendre avec confiance d'heureux résultats.

Séance du 20 février 1846.

M. Bourdat rend compte à l'Académie de quelques découvertes astronomiques et physiques récentes, et en particulier de la découverte de la planète *Astrée*.

On avait manifesté le désir, dit-il, que j'entretinsse quelques instants l'Académie de la nouvelle planète qui vient d'être découverte en Allemagne. C'est en effet un événement astronomique qui excite la curiosité, et auquel se rattachent quelques points scientifiques du plus grand intérêt. Son histoire est déjà connue de tout le monde: je vais toutefois la reprendre en peu de mots, en l'accompagnant de quelques considérations qui en découlent.

Avant la découverte de la première planète télescopique, découverte qui date de la première nuit de ce siècle, quelques astronomes avaient déjà été frappés de l'immense distance qui se trouve entre Mars et Jupiter, comparée à celles qui les séparent du Soleil et de leurs voisines. Képler soupçonna qu'il y avait là une lacune; Kant, qui fut astronome avant d'être philosophe, l'expliquait en disant qu'à l'origine des choses, Jupiter avait attiré à lui toute la matière qui devait engendrer la planète intermédiaire. Bode, directeur de l'observatoire de Berlin, entra dans un autre ordre d'idées, et parvint à sa fameuse loi numérique sur les distances planétaires; et, ce qui est très-remarquable, c'est qu'il parvint à cette loi qui indique en effet la lacune soupçonnée entre Mars et Jupiter, avant la découverte des télescopes dont la distance moyenne est celle indiquée par cette loi. Le nouvel astré qui doit figurer désormais dans notre système planétaire, ne dérange nullement cet ordre, et vient au contraire le confirmer par la place qu'il y occupe. Voici au reste quelques-unes des circonstances qui ont accompagné cette découverte.

M. Hencke, astronome amateur de Driesen, aperçut, le 8 décembre dernier, une étoile de neuvième grandeur, par 64° environ d'ascension droite et $12^{\circ} 1\frac{1}{2}$ de déclinaison boréale, c'est-à-dire très-près des Hyades, dans un point du ciel où auparavant elle n'existait certainement pas. Il ne tarda pas à reconnaître que c'était un astre errant; il annonça cette découverte dans les gazettes allemandes du 13 décembre. M. Encke, de Berlin, parvint à découvrir le nouvel astre le 14, en s'aidant de l'excellente carte de l'Académie de Berlin, dessinée par M. Knorre, contenant les étoiles de IV h. d'ascension droite. L'astre fut ensuite observé le 17 à Altona par MM. Shumacher et Pétersea, et à Hambourg par M. Humker. Le temps n'a pas permis d'en faire une seule observation à Paris avant le premier janvier, mais depuis, on en a fait de nombreuses en divers lieux. Les positions de l'astre ont été déterminées plusieurs fois à l'équatorial de l'observatoire de Paris, en le comparant à une étoile de huitième grandeur, déterminée aux instruments méridiens.

On peut conclure des éléments de ce nouvel astre qui ont déjà été calculés avec une assez grande approximation, que c'est une planète qui a la plus grande analogie avec les quatre petites planètes déjà connues comprises entre Mars et Jupiter. Elle se promène dans la même région d'occident en orient, en achevant sa course elliptique à peu près dans le même temps. Quoique son excentricité et sa distance soient assez considérables, les astronomes ne la perdront jamais de vue : c'est une petite compagne de la terre qui chemine naguères à son insu, non loin d'elle et à peu près comme elle, autour de leur maître commun, et qui désormais sera toujours suivie et observée au milieu de ce beau cortège où elle est venue se dévoiler.

M. Hencke a fait hommage de son droit de donner un nom à la nouvelle planète à M. le directeur de l'observatoire de Berlin ; celui-ci a choisi pour sa filleule le nom d'*Astrée*.

Si l'on compare maintenant cette douzième planète à ses onze aînées, on observe qu'elle occupe le cinquième rang à partir de Mercure dans l'ordre des distances au soleil et des durées des révolutions, et qu'elle est la seconde des télescopiques. L'excentricité de l'orbite et par conséquent l'équation du centre

de cette planète, à peu près égales à celles de Mercure, ne sont inférieures qu'à celles de Junon et de Pallas : mais l'inclinaison de son orbite est plus petite que l'inclinaison des orbites de ses quatre sœurs, et même que celle de Mercure ; son mouvement moyen se rapproche beaucoup de celui de Junon qui est sa plus proche et sa très-proche compagne : son nœud est compris entre ceux de ses deux voisines Junon et Vesta.

Quant aux éléments du mouvement de rotation et du corps de la planète, nous ne pouvons espérer de les connaître de longtemps avec une certaine précision. Il est vrai que M. Hencke compare son éclat à celui d'une étoile de neuvième grandeur ; M. le directeur de l'observatoire de Berlin estime qu'il est un peu plus faible, et M. Galle, son adjoint, n'a pu l'observer au cercle méridien ; mais on ne peut rien induire de là touchant son diamètre, car la lumière des astres peut dépendre d'une foule de causes autres que leurs distances et leurs dimensions : du reste, Astrée n'est pas plus considérable et paraît au contraire plus petite que Junon, la plus grosse des télescopiques. Or les dimensions de celle-ci sont si peu connues, que Schræter lui donne 700 lieues de diamètre, tandis que Herschell ne lui en accorde que 50, c'est-à-dire quatorze fois moins. Toutefois on peut assurer que toutes ces planètes (Astrée comprise) sont très-petites : par exemple, d'après quelques mesures, Pallas n'aurait que 33 lieues de diamètre ; en sorte que sa surface, en la supposant sphérique, ne serait guère que le dixième de celle de la France. Un homme placé à cette surface sauterait facilement à 100^m de haut, et n'éprouverait pas dans sa chute une plus forte secousse, que lorsqu'il tombe d'un mètre à la surface de la terre. Des animaux énormes pourraient subsister sur cette planète, sans avoir besoin d'un élément liquide qui les soutint. Mais un champ illimité serait ouvert à l'imagination par des rapprochements de ce genre et par d'autres non moins curieux sur l'état social des êtres intelligents qui peuplèrent un monde aussi petit.

Comme je le remarquais il y a un instant, la loi numérique de Bode indiquait une lacune entre Mars et Jupiter au numéro 28 ; et voilà que déjà cinq nouvelles planètes viennent prendre rang à peu près à la distance voulue ; c'est donc plus que n'exigeait la loi. Cependant, quoiqu'on n'ait pas encore pu

rendre compte de cette répartition régulière des corps célestes, par rapport au centre autour duquel ils tournent, quoique cette loi ne soit pas encore susceptible d'une définition et d'une exactitude rigoureuses et mathématiques comme les lois de Képler, elle est très-remarquable par sa généralité, et parait convenir à tous les systèmes planétaires et satellitaires, en sorte qu'on doit la regarder comme tenant essentiellement à la structure de ces systèmes. Il faut donc que nos cinq petites planètes ne la mettent point en défaut : de plus, on observe que les planètes les plus éloignées du soleil sont aussi les plus grosses. Or, bien qu'on ne connaisse pas encore parfaitement les dimensions des télescopiques, on peut dire qu'elles sont extrêmement petites par rapport à leurs voisines et eu égard à leur distance au soleil. Trois de ces planètes, Junon, Pallas et Cérés, Junon et Pallas surtout, dévient du zodiaque d'une manière vraiment extraordinaire, ce qui les a fait sur-nommer *ultra-zodiacales*; trois de ces mêmes planètes, Junon, Pallas et Astrée, ont des excentricités très-considérables : Cérés et Pallas ont leurs orbites presque exactement égales. Il en est à peu près de même de Junon et d'Astrée, et comme leurs excentricités sont très-grandes, elles présentent le phénomène extrêmement remarquable d'être alternativement plus loin et plus près du soleil l'une que l'autre, et même, quoique les cinq orbites aient des dimensions sensiblement différentes et soient contenues dans des plans en général bien inclinés les uns sur les autres, elles sont cependant, pour ainsi dire, entrelacées et paraissent avoir eu originairement des parties communes. Tout porte donc à croire, comme l'observe M. Arago dans la notice dont il a enrichi l'Annuaire de 1832, que ces planètes, à chacune de leurs révolutions, passaient anciennement au même point de l'espace.

Ces rapprochements, aussi nombreux que frappants, ont fait émettre une opinion bien hardie, savoir, que les petites planètes pourraient bien n'être que les éclats d'une planète unique qui aurait existé entre Mars et Jupiter. Cette opinion acquiert un grand degré de probabilité, si, aux considérations qui précèdent, on ajoute que ces planètes ne sont pas rondes, ce qu'indique la diminution momentanée de leur lumière lorsqu'elles présentent leurs faces angulaires, et que l'entrelace-

ment de leurs orbites, qui les fait toutes revenir au même point, est conforme à ce qu'exigeraient les lois de la mécanique dans l'hypothèse dont il s'agit. En effet, suivant ces lois, si une planète éclatait violemment, chacun des fragments, après avoir décrit une nouvelle orbite, viendrait passer par le point où aurait eu lieu l'explosion.

On trouve dans la *Connaissance des temps pour 1814*, un curieux mémoire de La Grange sur ce sujet. Il arrive à cette conséquence, qu'en tenant compte de la vitesse de translation de la planète primitive dans son orbite, et en considérant les 34° de l'inclinaison de l'orbite de Pallas, comme l'inclinaison *maximum* des orbites nouvelles de chaque fragment, il suffirait d'une force capable d'imprimer à ces fragments une vitesse égale à vingt fois celle du boulet de 24 pour que chacun d'eux parcourût une nouvelle orbite elliptique autour du soleil, l'intersection commune de tous les nouveaux plans étant le point même où l'explosion aurait eu lieu.

La découverte de la seconde planète télescopique (Pallas), à la même distance moyenne du soleil que la première (Cérès), fit naître d'abord dans l'esprit d'Olbers la pensée que ces deux petites planètes pourraient bien, à une époque très-ancienne, n'en avoir formé qu'une seule, qui par une cause quelconque se serait partagée en deux fragments. Le point où les deux orbites se croisent aurait été le lieu où se serait accomplie la séparation. Junon, découverte peu de temps après, avait grandement confirmé ce soupçon ; car l'intersection du plan de son orbite avec celui de Cérès s'éloignait peu de l'intersection déjà marquée des orbites de Cérès et de Pallas. Olbers, persuadé de l'exactitude de sa prévision, en fit la base de ses nouvelles recherches, et il attribua lui-même à ces idées la belle découverte qu'il fit ensuite de la planète Vesta.

A la nouvelle de la découverte d'une cinquième planète de la famille des Astéroïdes, les astronomes se sont rappelé la curieuse propriété signalée par Olbers relativement aux intersections des plans des orbites des quatre petites planètes situées entre Mars et Jupiter. Cette propriété consiste, comme nous venons de l'indiquer, en ce que ces plans se coupent suivant des lignes qui vont toutes aboutir par une de leurs extrémités à peu près à une même région du ciel, située vers

la partie nord-est de la constellation de la Vierge, l'autre extrémité se dirigeant vers la Baleine.

Il n'était pas sans intérêt de rechercher si la nouvelle planète venait ajouter quelque probabilité à ce système. Et d'abord elle ne dérange nullement les calculs de La Grange, puisque l'inclinaison de son orbite est bien inférieure à celle de Pallas. Olbers s'était borné à comparer entre elles les intersections des plans des orbites des planètes télescopiques sur celui de Pallas. M. V. Mauvais vient de compléter ce calcul en combinant deux à deux chacune des orbites qu'il a probablement ramenées à une même époque, le commencement de 1846. Il a réuni en deux tableaux séparés, afin qu'on puisse mieux juger de leur différence, les positions héliocentriques de l'extrémité boréale des dix intersections. Le premier tableau comprend les positions héliocentriques des six intersections des plans des orbites des quatre anciennes planètes télescopiques, et le second, les positions héliocentriques des quatre intersections du plan de l'orbite de la nouvelle planète avec ceux des quatre premières. On voit par le premier tableau, que l'accord admis par Olbers est loin d'être rigoureux ; l'intersection de l'orbite de Junon avec celle de Pallas s'écarte assez notablement du lieu moyen des autres intersections ; mais il faut remarquer que les nœuds de ces deux orbites sont très-rapprochés sur l'écliptique (la distance n'est pas de 2°), et par conséquent de légères variations sur les inclinaisons et sur les longitudes des nœuds de ces orbites entraînent des changements très-considérables sur la position de leur intersection mutuelle. Sauf cette exception, les écarts partiels de chaque tableau sont à peu près du même ordre, et leurs moyennes s'accordent à moins de 10° en longitude et de 2° en latitude. Il est très-certain, ajoute M. Victor Mauvais, qu'en appliquant le calcul à ces résultats, on arriverait à une grande probabilité que ce rapprochement entre les dix intersections n'est pas l'effet du hasard. Un nouveau calcul des éléments de l'orbite d'Astrée modifiera sans doute les nombres du second tableau ; mais les éléments provisoires que nous possédons suffisent amplement à donner une idée très-approchée de la position des intersections de ce nouveau plan sur les anciens.

Si l'on réfléchit sur les circonstances qui ont accompagné.

les découvertes des cinq télescopiques et sur leur origine probable, si l'on observe en même temps que la réunion de ces cinq petites planètes n'en formerait pas une considérable, on sera porté à croire qu'il doit encore exister dans un espace circonscrit par d'assez étroites limites, un grand nombre d'autres fragments de la planète brisée. Quelques-uns de ces fragments seront sans doute à jamais perdus pour nous, à cause de leur petitesse et de leur éloignement ; mais d'autres pourront encore venir successivement enrichir notre collection, à mesure que des observateurs infatigables dirigeront vers cet espace des instruments optiques de plus en plus puissants.

Il est inutile de faire observer que les astronomes se perdent en conjectures sur la cause physique d'un tel bouleversement : quelques-uns supposent une explosion intérieure ; je partagerais difficilement cette opinion pour des raisons qu'il serait trop long de discuter ici. Pallas, Junon et Cérés paraissent accompagnées de grandes nébulosités ou atmosphères ; d'après Schröter, l'atmosphère de Cérés aurait 276 lieues de haut, celle de Pallas 192. Quelques astronomes ont cru voir là l'indice d'une atmosphère cométaire, et ont par conséquent supposé que la planète avait été brisée par le choc d'une comète ; mais Vesta n'a pas offert jusqu'ici de trace certaine d'atmosphère : reste à savoir si Astrée présente aussi un aspect nébuleux et une figure anguleuse ; c'est ce que l'observation ne tardera pas, j'espère, à nous apprendre.

La plupart des feuilles périodiques ont annoncé la découverte d'Astrée. On a pu aussi apprendre par elles un autre événement astronomique qui se passe dans ce moment. Toutefois, comme il n'est pas sans intérêt, quoique moins important que le premier, je demande la permission de le signaler à l'attention des amateurs. Il s'agit du retour de *la comète de Biela ou de six ans trois quarts*. Je ne ferai pas mention de la comète télescopique insignifiante jusqu'ici, qui a été découverte à la fin du mois dernier par le P. de Vico, directeur de l'observatoire romain, dans la constellation de l'Eridan. On compte aujourd'hui plus de 500 comètes signalées depuis l'ère chrétienne ; mais les détails de ces apparitions mentionnées par les historiens et les chroniqueurs ne sont pas le plus souvent assez précis pour être soumis aux calculs, et la plupart de ces astres ont

résisté jusqu'ici aux efforts des astronomes. Pour fournir , quand une comète parait, le moyen de reconnaître si elle est une de celles déjà observées, on tient un catalogue où sont inscrits les éléments paraboliques de celles qu'on a pu calculer. Halley publia le premier, en 1705, un catalogue de comètes; il contenait 24 paraboles : ce nombre augmenta peu à peu, et en 1771 il était déjà de 59. Aujourd'hui, grâce aux travaux de Halley, de la Caille, de Lambert, de Struick, de Pingré, d'Olbers, de Burckhard, etc., et aux découvertes des observateurs, le nombre des orbites calculées est de plus de 160. Toutes les comètes qui paraissent de nos jours sont *cataloguées* ; mais ce catalogue s'augmente encore des comètes observées anciennement, et qui, après avoir résisté longtemps aux efforts des astronomes, finissent par y céder à l'aide de nouveaux documents. C'est ainsi que récemment M. Laugier est parvenu à calculer plusieurs anciennes comètes, en réunissant aux documents que nous possédions déjà sur ces astres, ceux qui lui ont été fournis par un mémoire de M. Ed. Biot sur les apparitions de comètes et d'étoiles extraordinaires (comètes sans queues), observées en Chine à diverses époques, mémoire qui a été publié dans les *Additions à la connaissance des temps pour 1846*. M. Laugier a présenté à l'Académie, le 27 janvier dernier, la première partie de son travail, qui renferme les calculs relatifs à huit de ces comètes.

Au reste, quoique les éléments paraboliques inscrits sur le catalogue des comètes soient déjà assez nombreux, il n'y a que quatre de ces astres dont la marche soit aujourd'hui connue : 1° *La comète de Halley de 76 ans ou de 1759*, dont cet astronome calcula les éléments en 1682, et annonça le retour pour 1759 : nous l'avons revue en 1835. M. de Pontécoulant avait fixé son passage au périhélie au 13 novembre, et s'il eût fait usage, dans ses calculs, de la masse de Jupiter donnée par des observations plus récentes, il eût porté ce passage du 13 au 16, et la différence entre le calcul et l'observation n'aurait été que d'un demi-jour sur 76 ans ; admirable concordance ! 2° *La comète d'Enke ou à courte période*, découverte à Marseille le 28 novembre 1818 par M. Pons, et dont la période de 1200 jours ou 3 ans 3110, démontrée d'abord par M. Encke, a été confirmée par ses apparitions postérieures ; 3° *la comète de*

Biela ou *des six ans trois quarts*, découverte à Johannisberg par cet astronome, le 27 février 1826, et qui reparait cette année pour la troisième fois seulement depuis sa découverte : nous allons y revenir ; 4^a *la comète de Faye*, découverte par cet astronome à l'observatoire de Paris, le 22 novembre 1843. Le même astronome en calcula les éléments et trouva, pour la durée de sa révolution, 7, 2 ans ; ce qui est très-remarquable, c'est qu'il paraît à peu près démontré par M. Valz, et surtout par M. le Verrier, que cette comète ne serait autre que celle de 1770 dont la disparition mystérieuse donna lieu à tant de plaisanteries sur la *comète perdue* ; Jupiter nous l'avait enlevée en 1779, et il nous l'aurait rendue en 1843 : nous l'attendons pour 1851.

M. Valz a annoncé à M. Arago qu'il avait observé la comète de six ans $\frac{3}{4}$ le 24 et le 25 décembre dernier. La différence de l'observation et de l'éphéméride est à peine de deux ou trois minutes de degrés. L'observation a été faite à Marseille, où Gambart calcula, il y a vingt ans, les éléments de la même comète qu'il avait aperçue dix jours après Biela. Il reconnut, à l'inspection de ses éléments, qu'elle avait déjà été observée en 1805 et en 1772. La durée de sa période (six ans $\frac{3}{4}$) fut trouvée presque en même temps par MM. Clausen et Gambart. C'est une petite comète insignifiante, sans queue et sans apparence de noyau solide ; mais, par une coïncidence remarquable, elle coupe l'écliptique en dedans de l'orbite que décrit la terre, à une distance de cette courbe qui ne dépasse pas quatre ou cinq rayons terrestres ; et comme le rayon de la comète a au moins cette longueur, d'après les calculs d'Olbers, une portion de l'orbite de la terre peut se trouver comprise dans sa nébulosité. Aussi plusieurs personnes furent-elles effrayées par l'annonce de son retour pour 1832. Elle perça, en effet, l'orbite terrestre le 29 octobre 1832, mais dans un point où la terre ne se trouva qu'un mois après ; en sorte que les deux astres étaient alors éloignés de plus de 20 millions de lieues. En 1805, cette comète passa dix fois plus près de nous. Il n'est pas impossible qu'elle ne vienne un jour choquer la terre ; cette rencontre est même à peu près certaine, si toutefois la marche de cette comète ne subit pas de grandes variations ; ce qui est plus qu'improbable. Du reste, l'époque de ce choc,

si jamais il a lieu, suffit pour nous rassurer complètement.

Les retours des comètes périodiques, dont le nombre va sans doute beaucoup augmenter, ne sont pas seulement des événements qui piquent la curiosité du public et dont l'astronome a lieu d'être fier, mais un intérêt réel et très-grand s'attache à ces réapparitions, parce que la solution de bien des questions en dépend. Presque toutes les comètes manifestent de notables changements à chaque révolution; la différence entre les résultats du calcul et ceux de l'observation pourra seule établir le fait et les lois des résistances que ces astres éprouveraient de la part d'un milieu éthéré dont la nature, les mouvements et même l'existence sont encore problématiques. M. Encke attribue à la résistance d'un tel milieu la diminution des périodes de la comète qui porte son nom; mais, d'après ce que nous venons de dire de l'accord presque parfait entre les calculs et l'observation relativement à la comète de Biéla, celle-ci n'éprouverait aucune résistance sensible.

M. Bourdat passe ensuite en revue les principales découvertes récemment faites en physique; il commence par celle de M. Faraday, relative à l'action du magnétisme sur la lumière.

Les influences réciproques de l'électricité et de la lumière, de la lumière et de la chaleur, sont connues depuis bien longtemps; celles de l'électricité et du magnétisme ont été mises en évidence, il y a un quart de siècle, par les belles expériences d'Ørsted et d'Ampère qui ont fondé la branche si curieuse et si intéressante de la physique, l'*Electro-magnétisme*. Depuis lors, on admit comme conséquence l'identité des fluides électrique et magnétique; on admit même, par concomitance, l'identité de tous les fluides impondérables; mais jamais jusqu'ici, dans le champ des expériences, on n'avait pu mettre le magnétisme aux prises avec la lumière. Or voilà ce que M. Faraday vient de montrer dans deux documents authentiques; l'un est publié dans le dernier numéro du *Philosophical-Magazine*, comme extrait de la séance de la société royale de Londres du 27 novembre; l'autre a été communiqué par M.

Dumas, au nom de M. Faraday lui-même, à l'Académie des sciences dans sa séance du 19 janvier. Le grand fait qui se trouve développé dans ces documents est celui qui a rapport à l'action qu'un électro-aimant exerce sur un rayon de lumière polarisé pour faire tourner son plan de polarisation, soit à droite, soit à gauche, suivant les directions relatives du rayon lumineux et de la résultante des actions magnétiques. Ce fait vient d'être vérifié et étudié par M. Pouillet au moyen de procédés particuliers: c'est avec raison, dit M. Pouillet dans le mémoire où il a consigné ces nouvelles expériences, que ce fait est regardé par M. Faraday comme un fait fondamental; car, jusqu'à présent, il est sans analogue dans la science, et, à lui seul, il constitue une découverte du plus haut intérêt.

Pour comprendre le grand fait dont il s'agit, il faut se rappeler quelques phénomènes de la polarisation de la lumière. Un rayon lumineux réfléchi ou réfracté sous certaines conditions, présente des phénomènes singuliers que l'on n'observe jamais dans la lumière naturelle; ainsi, lorsqu'un pinceau de lumière est réfléchi sur une plaque de verre en faisant avec la surface un angle de $35^{\circ} 25'$, on dit qu'il est *polarisé*, et il présente les phénomènes suivants: il n'éprouve plus aucune réflexion, en tombant sur une seconde lame de verre sous le même angle de $35^{\circ} 25'$, quand les plans d'incidence sur les deux lames sont rectangulaires; ce même rayon polarisé ne se divise pas en traversant une substance biréfringente sous certaines conditions, et refuse même, dans certains cas bien connus, de se transmettre au travers d'une lame même très-mince de tourmaline. Enfin, la lumière polarisée présente des phénomènes de coloration qui sont incontestablement les plus brillants phénomènes de l'optique. On appelle *plan de polarisation* le plan qui contient le rayon incident et le rayon réfléchi. Lorsque la polarisation se fait par réflexion sur une glace ou de toute autre manière, le rayon polarisé a une certaine direction qu'on peut rapporter à celle qu'aurait donnée la réflexion sur une glace posée d'une certaine façon; donc, dans tous les cas, le plan de polarisation d'un rayon polarisé est une position bien définie, et la plaque de tourmaline offre un moyen commode de reconnaître toujours ce plan. Or, M. Arago a trouvé, il y plus de 30 ans, qu'un rayon lumineux

polarisé qui traverse une lame de quartz ou cristal de roche, en sort bien encore polarisé, mais que le plan de polarisation du rayon émergent n'est plus le même que celui du rayon incident, et que par conséquent celui-ci *a tourné*, comme on dit ; quelques échantillons le font tourner à gauche et d'autres à droite ; mais le sens de la déviation est constamment le même pour chaque échantillon. *Ce pouvoir rotatoire*, qui ne s'observe que dans le quartz parmi les solides, se produit dans beaucoup de liquides ; suivant la nature de ces liquides, le plan de polarisation tourne à droite ou à gauche, et l'écart est plus ou moins grand. Ces phénomènes ont été et sont encore l'objet des études spéciales des plus grands physiciens, et ils sont appelés à jouer un rôle fort important dans la science et dans les arts, car ils fournissent des indications précieuses sur la constitution intime, sur l'arrangement moléculaire des corps, — Ajoutons encore qu'un rayon blanc polarisé qui traverse une lame de quartz, sous certaines conditions, se trouve composé, à sa sortie du cristal, de rayons de toutes les couleurs, polarisés dans des plans différents, rayons qu'on peut réunir en deux faisceaux inégaux, mais complémentaires, en les faisant traverser un prisme biréfringent achromatisé. M. Soleil, en parlant de ces propriétés, a construit récemment un instrument qui, en rendant sensibles et frappants, par des variations de teintes, les moindres mouvements rotatoires des plans de polarisation, peut, jusqu'à un certain point, servir à mesurer le pouvoir rotatoire ; car il indique que la cause quelconque qui fait tourner le plan de polarisation a une intensité équivalente à celle d'une lame de quartz d'une épaisseur connue, avec certaines restrictions. Cependant, après ces explications préliminaires, venons à la découverte de M. Faraday.

Si l'on fait traverser un corps transparent par la *ligne de force magnétique* engendrée par un puissant électro-aimant ou par une hélice électrique parallèlement à un rayon lumineux polarisé qui traverse le même corps, le rayon lumineux polarisé éprouvera une rotation. De plus, cette rotation aura lieu à droite et à gauche, successivement, si l'on fait passer le courant dans deux directions opposées ; ainsi, le sens de la rotation dépend essentiellement de la direction des forces magnétiques ou électriques. Si le courant passe par un tube conte-

nant de l'huile de térébenthine, substance qui dévie naturellement le rayon polarisé, et si l'on établit un courant électrique assez intense pour produire sur le rayon une rotation égale à celle qui est déterminée par l'huile, on doublera celle-ci; si l'on fait marcher le courant dans le sens convenable, et en le dirigeant en sens contraire, on annulera la rotation de l'huile, de sorte que la rotation résultante sera nulle. Ainsi, ajoute M. Faraday, la rotation lumineuse est bien évidemment déterminée par l'influence magnétique.

M. Pouillet et plusieurs autres physiciens s'étaient mis à l'œuvre et avaient voulu vérifier les expériences indiquées dans le *Philosophical Magazine*; mais ces premiers essais n'avaient pas réussi. M. Pouillet vient de les reprendre avec plus d'attention, en variant les moyens d'expérience, et en suppléant aux indications incomplètes qu'on avait jusqu'à ce jour. Il a reproduit et rendu même plus frappants les phénomènes découverts par M. Faraday. L'appareil dont il s'est servi se compose de l'instrument de M. Soleil qui manifeste les moindres déplacements angulaires des plans de polarisation, et d'un ou de plusieurs électro-aimants mis en activité par une pile de Bunsen dont les éléments, en nombre variable de dix à cent, sont de dimensions ordinaires. Ces électro-aimants peuvent porter jusqu'à 800 kil. lorsqu'ils sont animés par une pile d'une vingtaine de paires. Ce sont des cylindres de fer doux de 7 à 8 cent. de diamètre et d'environ 50 cent. de longueur, qui sont courbés en fer à cheval, la distance des axes des deux branches ou des deux pôles étant seulement de 12 à 15 cent.; il y a 5 ou 600 mètres de fil de cuivre, doublement couvert de soie, enroulé autour de chaque branche. M. Pouillet a d'abord soumis à l'épreuve une pièce de flint. On approche l'électro-aimant en le disposant de la même façon que si cette pièce était une pièce de fer qui dût lui servir de contact; les deux pôles de l'électro-aimant peuvent même toucher le flint sans inconvénient. Le rayon polarisé traverse normalement et dans la direction du courant magnétique la lame de flint. Les choses étant dans cet état, si l'on fait passer le courant, on voit subitement deux teintes différentes d'une même image, tandis qu'il n'y a ni déviation, ni coloration dans le rayon lumineux polarisé lorsque l'action du cou-

rant cesse. Supposons, par exemple, que la teinte de droite ait tourné au bleu : si l'on fait passer le courant en sens contraire, c'est celle de gauche qui, cette fois, tourne au bleu de la même manière. Ainsi, en renversant les pôles de l'électro-aimant, on renverse subitement l'action qu'il exerce ou sur le flint ou sur la lumière qui le traverse. Voilà donc l'action dont il s'agit mise en évidence de la manière la plus frappante et la plus incontestable. M. Pouillet est même parvenu à mesurer ou comparer cette action ; il a ensuite soumis à l'expérience tous les autres corps solides transparents qu'il a pu se procurer et plusieurs liquides, et constamment il a obtenu les mêmes phénomènes, quoique avec des intensités variables.

La découverte de M. Faraday est donc un fait bien constaté et acquis à la science. Ce fait est l'unique de son genre et sans contredit le plus important de tous ceux dont la physique s'est enrichie depuis plus de 25 ans. Il est fondamental et ne perd rien de son importance, quelle que soit l'explication ou l'interprétation qu'on lui donne. M. Faraday y voit une action magnétique s'exerçant sur le rayon lumineux lui-même. Au lieu d'admettre cette action directe du courant électro-magnétique sur la lumière, les physiciens préfèrent généralement admettre une modification produite dans la constitution moléculaire de la substance pondérable traversée à la fois par le courant et par le rayon polarisé. Ce serait à cette modification que serait due la rotation lumineuse, qui rentrerait ainsi dans la catégorie des phénomènes analogues produits par une foule de substances à raison de leur constitution moléculaire. Cette hypothèse est rendue plus vraisemblable par ces faits, que l'action dont il s'agit dépend, quant à son intensité, de la nature des substances que le rayon traverse, comme l'ont reconnu M. Pouillet et M. Faraday lui-même, et que le rayon lumineux n'est nullement influencé quand il traverse le vide, comme vient de le constater Despretz. Au reste, lors même que cette influence du magnétisme sur la lumière ne serait pas immédiate, le phénomène n'en serait pas moins du plus haut intérêt. Cette action de l'électro-magnétisme sur la matière pondérable est la première de ce genre observée jusqu'ici, et deviendra, sans aucun doute, comme le premier terme d'une longue série de brillantes et utiles dé-

convertes. Mais l'explication de M. Faraday est loin d'être inadmissible. Cette universalité d'action qui se produit à travers tous les milieux transparents, et qui, d'après les expériences de M. Pouillet, ne varierait guère en intensité que du simple au double, n'indiquerait-elle pas une influence directe entre les deux fluides, influence qui serait plus ou moins favorisée par la présence de la matière pondérable? D'ailleurs, si le fluide électro-magnétique peut exercer sur les atomes de cette matière une action assez énergique pour que ceux-ci gouvernent à leur tour les atomes du fluide lumineux, on ne voit pas pourquoi il n'y aurait pas d'action exercée entre ces deux fluides eux-mêmes. Cependant un fait d'un autre ordre qui semble être confirmé par les expériences récentes de M. Faraday, porterait à conclure immédiatement que l'action optique est concomitante avec une certaine action mécanique. Ce fait, aussi curieux qu'intéressant, est relatif à la condition magnétique de la matière. M. Faraday annonce dans sa lettre à M. Dumas, qui contient les détails de sa première découverte, qu'il a trouvé que toute matière sous la forme solide ou liquide (peut-être même sous la forme gazeuse) est affectée par l'aimant, mais non comme le serait le fer. Les substances magnétiques à la façon du fer sont attirées par l'aimant, et une portion de forme allongée d'une telle substance, se place dans la direction des lignes de force magnétique; tandis que les substances qui ne sont pas magnétiques à la façon du fer, et qu'il désigne sous le nom de *diamagnétiques*, sont repoussées par l'aimant, et une portion allongée d'une telle substance prend la direction transversale aux lignes de force magnétique. D'après M. Faraday, toute substance subit une influence magnétique, étant de sa nature magnétique ou diamagnétique.

M. Bourdat rend enfin compte à l'Académie des recherches de MM. de la Provostaye et Desains sur les lois du refroidissement; des expériences de M. Matteucci sur la conductibilité de la terre pour le courant électrique, propriété dont il a indiqué l'emploi avantageux dans la télégraphie électrique; des recherches sur l'aimantation par induction qui ont conduit M.

Babinet à la construction d'aimants très-forts sans emploi de courants électriques, ainsi que de divers travaux et procédés dus à plusieurs physiciens pour utiliser, d'une manière plus générale, la lumière électrique, les forces électro-magnétiques, les forces élastiques et les vapeurs de divers liquides.

Je termine cette trop longue note, dit M. Bourdat, en indiquant encore un beau phénomène optique. Il s'agit de la présence curieuse des houppes colorées, constatée dans tout faisceau de lumière polarisée, par M. Haidinger, célèbre minéraliste et cristallographe de Vienne. Je me borne à citer à ce sujet le passage suivant d'une lettre écrite par M. l'abbé Maigne à M. Arago, pour lui annoncer cette propriété singulière de la lumière polarisée :

« M. Haidinger a répété pour moi toutes ses expériences, et partout j'ai vu les mêmes apparences que lui : je n'en décrirai ici qu'une seule. La lumière qui venait par une des fenêtres de la grande salle de géologie, était polarisée par son incidence sur l'une des devantures en verre des armoires. Une devanture était un peu inclinée sur le plan vertical des murs. Nous regardions, à travers une grande plaque de mica, la lumière polarisée dans les vitres, puis nous faisons tourner la plaque par sauts un peu brusques ; aussitôt des houppes orangées et violettes apparaissaient avec un éclat très-vif : c'était vraiment un phénomène magnifique ! »

M. Fauché-Prunelle lit ensuite le mémoire suivant :

Quelques observations sur les Alpes dauphinoises.

C'est à l'endroit où la France, la Savoie, la Suisse, le Tyrol et le Piémont tendent à se rapprocher et semblent vouloir se réunir, que l'auteur de la nature, comme pour mettre obstacle à cette réunion, a implanté les masses montagneuses les plus immenses, les bases les plus larges et les plus profondes des Alpes et leurs sommités les plus élevées ; c'est de là que partent, rayonnent et commencent à descendre vers le

niveau des plaines, les trois principales chaînes de ces montagnes qui vont en s'abaissant, non graduellement par des pentes régulières et uniformes, mais par des ondulations plus ou moins prononcées, quelquefois même par des saccades plus ou moins brusques ou par des soubresauts intermittents, la première vers le nord entre la Suisse et le Tyrol, la seconde vers le levant entre le Tyrol et la Lombardie, et la troisième vers le midi entre la France et le Piémont; c'est de là aussi que naissent et partent trois grands fleuves, le Rhin, le Pô et le Rhône, qui, suivant des directions presque parallèles à chacune de ces trois grandes chaînes, vont se jeter dans trois mers différentes, l'Océan, l'Adriatique et la Méditerranée.

Chacune de ces chaînes se décompose ou se ramifie en plusieurs autres; celle surtout qui descend du nord au midi, en séparant la France et le Piémont, se subdivise en un certain nombre de chaînes presque parallèles, dont les centrales, à égalité de latitude, sont ordinairement les plus élevées et les plus froides.

C'est de cette dernière chaîne, ou plutôt de sa portion dauphinoise seulement, que je me propose d'entretenir l'Académie delphinale, en lui communiquant plusieurs observations, plusieurs particularités de leur histoire physique ou naturelle, qui nous offrent, par rapport à la physique générale, à l'histoire naturelle générale, un intérêt analogue à celui que les particularités de l'histoire de Dauphiné nous offrent relativement à l'histoire de France et à l'histoire universelle; mais, de même qu'il n'est pas possible d'isoler entièrement et d'une manière absolue, l'histoire locale d'une petite contrée, de l'histoire générale; de même je serai obligé d'aborder ou d'examiner occasionnellement quelques-uns des phénomènes de l'histoire générale de la nature dont ceux des Alpes dauphinoises ne sont que des cas particuliers, ou plutôt que des conséquences, des confirmations des grandes lois de la nature.

Je ne m'étais d'abord proposé de communiquer à cette Académie que quelques observations relatives aux êtres organisés de ces montagnes, et plus spécialement aux êtres végétaux; mais comme ils se trouvent dans des conditions particulières de localité et de climat qui doivent nécessairement influer sur leur organisation, la modifier selon ces conditions,

je me suis vu forcé d'élargir et d'agrandir mon cadre, en faisant précéder mes observations sur les êtres organisés, d'observations sur la situation topographique, la température et la météorologie des lieux où la nature a placé ces êtres, ainsi que sur le milieu atmosphérique dans lequel ils sont destinés à passer leur existence, et sur les actions physiques auxquelles se trouvent exposés, soit ce milieu, soit la portion des Alpes dauphinoises à laquelle il est superposé.

Nos Alpes dauphinoises (cette belle portion de la grande chaîne Alpine qui part presque du mont Blanc et descend jusqu'aux Basses-Alpes) ont un abaissement irrégulier et assez rapide du nord au midi; mais c'est surtout leur abaissement latéral, soit au levant vers le Piémont, soit au couchant vers le Dauphiné, qui est plus irrégulier, plus rapide, plus brusque; c'est encore dans cette direction transversale que les transitions physiques sont les plus subites et les plus prononcées; c'est par conséquent aussi dans cette direction que les différences d'organisation doivent être plus sensibles, plus tranchées pour de petites distances, ce qui en rend l'observation plus curieuse et plus intéressante.

Des mouvements de terrain aussi inégaux, aussi accidentés et surtout aussi rapides, puisque de grandes distances verticales correspondent souvent à de petites distances horizontales, doivent rencontrer de grandes différences de température et de climat, et par conséquent aussi, de grandes différences entre les êtres organiques de ces différentes hauteurs. C'est en effet ce que j'aurai bientôt occasion de vous faire remarquer, surtout pour les végétaux obligés de vivre à la place même où ils sont nés, tandis que les animaux, doués d'organes locomoteurs, peuvent changer de climat comme les animaux errants ou voyageurs, ou bien se mettre à l'abri dans des demeures souterraines.

Quoique sous une latitude de 45 degrés, latitude d'une température très-moderée, latitude qui est même la moyenne de l'échelle méridienne de notre globe, les Alpes dauphinoises sont néanmoins bien loin d'avoir un climat aussi doux que celui des plaines d'égale latitude, que celui des plaines du Dauphiné qui cependant se ressentent toujours plus ou moins du voisinage et de l'influence des glaciers et des neiges longue-

ment persistantes et même perpétuelles dans les parties élevées de ces montagnes.

Ce mémoire sera subdivisé en plusieurs parties comprenant un certain nombre d'observations, 1° sur la température et la météorologie, et 2° sur l'organisation de quelques êtres animaux ou végétaux des Alpes dauphinoises.

On ne connaît pas, et il est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de déterminer, d'une manière à peu près exacte, la température hivernale des plus hautes sommités des Alpes; plusieurs de ces sommités sont inaccessibles en été, et elles le sont presque toutes en hiver.

Aussi les opinions à ce sujet ont-elles été si variées et si contradictoires, qu'il serait téméraire d'affirmer l'exactitude même d'un simple chiffre approximatif; je me permettrai cependant de hasarder une opinion en disant que je pense que le *maximum* d'abaissement de température, sur les plus grandes hauteurs, varie ordinairement entre 20 et 30 degrés au-dessous de zéro de l'échelle thermométrique centigrade; qu'il n'atteint que très-rarement ce dernier chiffre, et qu'il doit souvent rester au-dessous du premier; car il ne faut pas croire que les hivers des Alpes soient tous à peu près également froids et rigoureux; il y a quelquefois, dans ces montagnes, des hivers doux et tempérés.

Mais s'il est difficile, impossible même d'apprécier la température hivernale des sommités, il n'en est pas de même des hauteurs moindres qui sont habitées.

On trouve quelquefois, dans les Alpes dauphinoises, des chalets extrêmement élevés; mais ils ne sont pas habités pendant l'hiver; on peut donc, sans erreur sensible, considérer les villages du Mont-Genève et de Saint-Veran en Queyras, situés, le premier, à environ 2,000 mètres d'élévation, et le second, encore plus haut, comme les plus hauts lieux constamment habités pendant l'hiver. Cette hauteur est à peu près la moitié de celles des plus hautes Alpes de notre latitude, du Mont-Blanc, du Mont-Pelvoux et du Mont-Viso; et de toutes les villes de l'ancien monde, la plus élevée est celle de Briançon qui se trouve également dans nos Alpes dauphinoises, à plus de 1,300 mètres au-dessus du niveau de la mer (1,306 mètres selon l'annuaire du bureau des longitudes).

Dans toutes ces localités, on aurait pu faire facilement des séries d'observations comparatives, afin de déterminer les températures moyennes à ces différentes hauteurs; mais c'est ce qui n'a pas eu lieu jusqu'à présent; c'est à peine si quelques individus, sans connaissances physiques suffisantes, sans habitude pratique des expériences de ce genre, ont fait, de temps en temps et sans exactitude, sans suite ni régularité, quelques observations isolées, peu certaines, et desquelles il est impossible de rien conclure de positif. On fait bien des observations météorologiques dans beaucoup de grandes villes des plaines, mais entre ces villes, qui sont presque toutes au même niveau, les résultats comparatifs présentent beaucoup moins d'intérêt que si les observations avaient lieu à des élévations très-différentes.

Depuis plusieurs années, les rédacteurs de la *Bibliothèque universelle de Genève* constatent bien une suite d'observations de ce genre entre cette ville et l'hospice du Mont-St-Bernard; peut-être des séries d'observations semblables ont-elles également lieu dans quelques autres rares localités des Alpes, ce dont je doute; mais, quelque intéressantes, quelque utiles que puissent être ces observations comparatives, elles sont trop peu nombreuses, et sont faites surtout dans trop peu de localités, pour que l'on puisse en induire des conséquences plus ou moins certaines, des opinions plus ou moins probables sur la température hivernale des Alpes selon leurs différences de latitude et d'élévation.

Il serait donc à désirer qu'à l'exemple de ce qui se pratique au St-Bernard, l'administration supérieure, ou plutôt l'Institut, chargeât le directeur de l'hospice du Mont-Genève, de faire des expériences de ce genre, au moyen de thermomètres, baromètres, hygromètres ou autres instruments de physique qu'on lui fournirait, avec des instructions sur la manière de s'en servir et de faire les expériences.

Des observations semblables pourraient être également ordonnées dans un certain nombre de localités des Alpes de différentes hauteurs, latitudes et expositions; elles seraient confiées aux personnes les plus instruites de ces localités ou qu'on croirait le plus en état de les bien faire.

Enfin, des observations analogues pourraient être faites

encore dans diverses localités des Pyrénées, même des Cévennes, des Vosges, du Jura, ainsi que des autres montagnes de France; et l'on parviendrait ainsi à réunir de nombreux faisceaux d'expériences comparatives qui pourraient faire connaître d'une manière approximative les températures des différentes hauteurs et latitudes de la France.

En attendant les résultats plus certains que pourront produire à l'avenir des expériences de ce genre, je me hasarderai à exprimer mes opinions sur la température de nos Alpes dauphinoises, opinions qui ne sont pas à la vérité appuyées sur de très-nombreuses observations thermométriques, barométriques et hygrométriques régulièrement faites, mais dont la plupart m'ont semblé plus ou moins confirmées par l'expérience de plusieurs années dans les Alpes briançonnaises.

Pour avoir une idée à peu près exacte de la température du Briançonnais et des autres Alpes dauphinoises de la même hauteur, il faut comparer cette température à celle des lieux inférieurs et de la plaine à la même latitude, afin de juger quelle en est la différence, et quels sont les résultats que cette différence peut produire.

J'ai souvent regretté, dans le principe, de n'avoir pas employé les longues années que j'ai passées à Briançon, à constater l'état quotidien de l'atmosphère par de fréquentes observations thermométriques, barométriques, hygrométriques, électriques et magnétiques.

Cependant mes regrets ont beaucoup diminué lorsqu'il m'a été démontré, par des faits nombreux, que, dans le Briançonnais, des observations de ce genre ont besoin d'être extrêmement multipliées, parce que, non-seulement chaque vallée, chaque montagne, chaque hauteur, mais encore chaque localité subit de nombreuses et excessives variations de température de jour à jour, de nuit à nuit, de jour à nuit, de nuit à jour, d'heure à heure, d'instant à instant; et que ces variations sont encore influencées par l'exposition des lieux, par le voisinage ou l'éloignement des montagnes et des glaciers, par la rapidité et la direction des courants d'air, directions souvent très-différentes sur des points très-rapprochés. La ville de Briançon elle-même, toute petite qu'elle est, présente de très-grandes différences de température, selon la hauteur

et l'exposition du point de la ville où l'on expérimente.

Il n'en est pas du Briançonnais et des pays de montagne en général, comme des pays de plaine où des expériences thermométriques ou barométriques, faites à plusieurs lieues de distance et à la même latitude, ne présentent souvent que des différences à peine sensibles ; dans le Briançonnais, comme dans la majeure partie du haut Dauphiné, il faudrait des expériences nombreuses et répétées plusieurs fois, chaque nuit, chaque jour, aux diverses expositions et hauteurs de leurs vallées et de leurs montagnes, des observations telles que je n'aurais pu les faire seul, telles qu'il serait très-difficile à une seule personne de les faire.

Les expériences trop peu nombreuses que j'aurais pu faire chaque jour n'auraient donc été que d'un faible secours pour déterminer d'une manière un peu générale et certaine la température si variée des diverses localités des Alpes Briançonnaises.

Mais si je n'ai fait que peu d'observations avec les instruments de physique fabriqués par la main de l'homme, si je n'ai que rarement observé les mouvements ascendants ou descendants du mercure ou de l'alcool dans les tubes barométriques ou thermométriques, j'ai eu l'occasion d'en faire de nombreuses, de très-nombreuses sur les Alpes elles-mêmes, sur ces grands thermomètres de la nature que j'avais constamment devant les yeux, sur ces montagnes contre le flanc desquelles les neiges s'élèvent ou s'abaissent en obéissant aux influences de la température, j'ai eu encore l'occasion d'en faire de très-fréquentes sur une autre espèce de thermomètre naturel, sur la végétation qui s'élève aussi avec la température du printemps et de l'été, pour redescendre ensuite progressivement avec celle de l'automne et de l'hiver, ou plutôt pour disparaître sous l'abaissement progressif des neiges de ces deux saisons ; végétation qui, par ses variations et ses progrès, sert en même temps de baromètre naturel pour la mesure des hauteurs.

Plusieurs autres signes ou indices naturels m'ont encore dirigé dans mes remarques ou observations, et je crois pouvoir dire que les résultats, que les rapports que je vais donner sont, sinon d'une exactitude rigoureuse, du moins d'une approximation qui n'est pas trop inexacte.

Dans les Alpes briançonnaises et dans les autres Alpes dauphinoises de même élévation, comme partout ailleurs et peut-être plus que partout ailleurs, les températures des diverses saisons sont extrêmement variables selon les années ; les étés sont plus ou moins chauds, les hivers sont plus ou moins froids ou rigoureux.

Ainsi, de six hivers que j'ai passés à Briançon et que je prends pour termes de comparaison, le 1^{er} et le 6^e (1831 et 1836) ont été longs et rigoureux ; le 2^e et le 3^e (1832 et 1833) ont été des hivers ordinaires, et le 4^e et le 5^e (1834 et 1835) ont été assez doux et un peu moins longs. Pendant ces deux derniers, la température ne s'est presque pas abaissée au-dessous de 7 ou 8 degrés centigrades dans la ville de Briançon, et elle a même rarement dépassé 5 degrés, tandis que, pendant le 1^{er} et le 6^e, elle s'est abaissée quelquefois jusqu'à 15 ou 16 degrés ; néanmoins ces dernières températures, ou quelques autres températures plus basses, ne sont que très-accidentelles et très-rares, en sorte que le *minimum* de température des hivers ordinaires ne peut être porté qu'à 10 ou 12 degrés, et la température moyenne de 6 à 8 degrés ; ce n'est guère que quatre degrés, ou au plus cinq, au-dessous de la température moyenne des plaines de la même latitude, et ce n'est pas même le *minimum* de température des hivers du nord de la France.

Ce résultat, qui peut d'abord paraître surprenant et qui paraît surtout en opposition avec l'opinion générale, est bien connu des Briançonnais, de ceux surtout qui font de fréquents voyages dans le Dauphiné et la Provence ; j'en ai même entendu plusieurs soutenir que la température des hivers et des étés de Briançon n'a que quatre degrés de différence avec celle de Marseille, et deux seulement avec celle de Grenoble ; mais je pense qu'il y avait un peu de prévention en faveur de leur pays, et qu'ils se seraient approchés davantage de la vérité s'ils avaient porté cette différence à quatre degrés pour Grenoble et à six degrés pour Marseille.

On se tromperait donc beaucoup si l'on croyait qu'il y a une différence extrêmement grande entre la température des hivers briançonnais et celle des hivers des plaines qui avoisinent les Alpes.

Ce qui occasionne cette erreur, qui est presque généralement

accréditée, c'est que l'on trouve en effet une différence beaucoup plus grande que celle que je viens de signaler lorsque l'on compare la température de certains mois, ou bien la température moyenne des six mois de l'hiver briançonnais, avec la température des plaines pendant les six mois correspondants ; mais il faut remarquer que l'hiver briançonnais, et en général l'hiver des Alpes dauphinoises aussi élevées que le Briançonnais, commence ordinairement un mois et demi ou deux mois avant celui des plaines, et finit presque toujours deux mois plus tard, en sorte qu'agir ainsi, c'est comparer l'hiver briançonnais non-seulement avec l'hiver des plaines, mais encore avec partie de leur automne et de leur printemps, et c'est surtout pendant les mois de mars et d'avril que j'ai remarqué les plus grandes différences de température.

Ce n'est donc pas l'extrême intensité du froid qui rend les hivers briançonnais si insupportables, qui les fait paraître si rigoureux, car cette extrême intensité est assez rare et dure peu.

Serait-ce la grande quantité de neige ? mais la couche de neige qui couvre chaque hiver le sol aux environs de Briançon, n'est ordinairement que d'environ 30 à 50 centimètres ; elle s'élève rarement à 80 centimètres, et pendant six hivers, de 1831 à 1836 inclusivement, je n'ai vu qu'une seule fois, en 1836, cette couche atteindre ou dépasser la hauteur d'un mètre ; j'ai cependant remarqué qu'à mesure qu'on s'élève au-dessus de cette ville, l'épaisseur de la couche de neige augmente progressivement et rapidement.

Mais ce qui établit une énorme différence entre les hivers briançonnais et les hivers des plaines à la même latitude, c'est la trop grande hâiveté, la durée et la continuité de ces températures basses et froides qui, jointes à la permanente ténacité de la neige sur le sol, font commencer les hivers beaucoup plus tôt, et les entretiennent, les prolongent souvent jusqu'à l'époque où l'été commence déjà dans les plaines.

L'expérience de plusieurs années m'a bien démontré que, dans ces plaines, comme dans les hautes Alpes dauphinoises, les hivers ont de nombreuses variations de température ; mais les grandes périodes froides sont beaucoup plus fréquentes et beaucoup plus prolongées dans ces montagnes, ce qui congèle

et durcit fortement la partie supérieure de la neige et rend celle-ci beaucoup plus tenace et plus persistante ; et si j'ai vu quelquefois les neiges de la fin de septembre ou même d'octobre et de novembre, fondre et disparaître en grande partie au bout de quelques jours, je n'ai jamais vu les neiges de décembre ou des mois suivants disparaître avant la fonte générale du printemps.

Quoiqu'il soit fort rare que la couche de neige qui recouvre le sol s'élève à un mètre ou même seulement à 80 centimètres, cependant cette couche n'est presque jamais fondue autour de Briançon avant le milieu ou la fin d'avril, et elle persiste quelquefois jusqu'à la fin de mai.

Quelquefois aussi, et lorsqu'ils craignent que la fusion ne soit trop lente et la végétation trop retardée, les Briançonnais hâtent cette fusion en jetant sur la neige qui recouvre encore au printemps leurs champs ensemencés, une légère couche de poussière de terre ; cette terre qui, à cause de sa couleur sombre et noirâtre, a une faculté absorbante de calorique beaucoup plus forte que celle de la neige qui le réfléchit trop par sa surface unie et sa grande blancheur, communique à cette neige, avec laquelle elle est en contact, une portion du calorique absorbé, la réchauffe par conséquent, et en facilite et accélère ainsi la fusion.

Il survient même souvent, pendant la fonte des neiges, qui, à la hauteur de Briançon, commence ordinairement dans les derniers jours du mois de mars ou dans les premiers du mois d'avril, de subites et fréquentes variations de température qui transforment, à diverses reprises, l'hiver en printemps et le printemps en hiver, en ramenant d'immenses giboulées de neige qui séjournent encore quelquefois sur le sol pendant des mois entiers, et prolongent quelques hivers jusqu'au milieu de juin.

Cependant, lorsque ces giboulées tardives ne sont ni trop considérables, ni trop froides, elles contribuent à faciliter la fusion de la neige ancienne en la recouvrant d'une couche nouvelle beaucoup moins froide, parce que la surface glacée de la vieille neige se trouvant en contact avec la nouvelle qui, à cette époque, est souvent à une température voisine de celle de la glace fondante ou de zéro, il s'établit, entre les deux

couches, un échange du calorique qui tend à se mettre en équilibre et ramène la surface inférieure à une température voisine de celle à laquelle la fusion a lieu ; j'ai vu quelquefois au printemps une petite couche de vieille neige glacée très-persistante, recevoir une couche plus ou moins considérable de neige nouvelle, et fondre et disparaître avec cette dernière beaucoup plus rapidement que si celle-ci n'était pas survenue ; aussi les Briançonnais prétendent-ils qu'il faut de la neige nouvelle pour chasser la vieille.

Quant à la durée moyenne des hivers briançonnais, elle est de six mois environ, très-rarement moindre, mais quelquefois plus longue d'un mois ou deux. Il résulte en effet, des remarques que j'ai pu faire pendant six années consécutives, qu'il gèle ordinairement la nuit dès le mois de septembre ; que le gel de jour a commencé dans le mois d'octobre et à continué constamment (sauf le milieu du jour et quelques autres courts intervalles de dégel), jusque dans le milieu d'avril, même jusqu'en mai et quelquefois jusqu'en juin, et que jamais je n'ai vu la ville de Briançon entièrement débarrassée de ses neiges ou glaces avant les derniers jours d'avril. On peut donc considérer les hivers ordinaires du Briançonnais et des Alpes dauphinoises de la même élévation, comme commençant à la fin d'octobre ou dans les premiers jours de novembre, et finissant vers les derniers jours d'avril ou les premiers de mai, ce qui donne une durée moyenne de six mois qui est à peu près double de celle des hivers des environs de Grenoble.

Il n'y a pas non plus une bien grande différence entre les températures hivernales de Briançon et de Grenoble, quoique cette dernière ville ne soit pas à 200 mètres au-dessus du niveau de la mer ; mais son voisinage des Alpes contribue beaucoup à refroidir sa température et à la rendre extrêmement variable, surtout tant qu'il reste de la neige sur les montagnes qui l'entourent. Briançon a, à la vérité, de temps en temps et dans certains hivers, quelques jours extrêmement froids ; mais, en faisant abstraction de ces quelques jours, qui sont rares et dont on voit aussi des exemples à Grenoble quoique beaucoup plus rares, je craindrais d'exagérer en portant cette différence moyenne à plus de quatre degrés centigrades, ainsi que je l'ai déjà dit ; la température hivernale

de Briançon, loin de pouvoir être comparée à celle de la Sibérie ou même de la Suède, ne me paraît donc être qu'à peu près celle du nord de la France. M. Chaix ne la compare qu'à celle de Paris (*Préoccupations sur le département des Hautes-Alpes*, p. 7); mais elle doit s'abaisser progressivement et très-rapidement à mesure qu'on s'élève plus haut que Briançon; ce ne serait donc que sur les plus hautes sommités des Alpes dauphinoises que l'on pourrait trouver une température hivernale sibérienne.

La température moyenne du milieu de l'été ne présente également guère plus de quatre degrés de différence avec celle de l'été de Grenoble; mais la durée de cette température d'été est beaucoup plus courte, car la longueur moyenne d'un été briançonnais est d'un mois et demi ou deux mois au plus, tandis qu'elle est à peu près double à Grenoble.

Mais si, en hiver et en été, on ne trouve qu'une différence moyenne de 4 à 5 degrés au plus, cette différence devient beaucoup plus considérable aux époques intermédiaires, et surtout pendant les mois de mars, avril et mai; souvent alors le Briançonnais est encore recouvert de neige jusqu'en avril, et quelquefois jusqu'en mai, tandis que la plaine et les coteaux sont déjà couverts de verdure et de fleurs, avec une température de 8, 10 ou 12 degrés au-dessus de zéro. Cette différence est aussi beaucoup influencée et augmentée par l'état d'agitation de l'atmosphère; le froid est beaucoup plus sensible et beaucoup plus vif lorsque cette atmosphère est agitée par des courants d'air qui ont passé sur les neiges ou sur les glaciers.

Je pense donc qu'au printemps il y a souvent, entre les températures grenobloise et briançonnaise, une différence de 6, 8, 10 degrés et même plus, différence dont il me semble trouver encore une preuve dans les progrès de la végétation et les époques de maturité. Il y a souvent, au commencement du printemps, un mois et demi ou deux mois de différence entre les progrès de la végétation de ces deux localités; la végétation des céréales, que je prendrai pour exemple, est souvent parvenue, dans le mois de mars, aux environs de Grenoble, à un état de développement que la végétation des céréales des environs de Briançon n'aura atteint qu'un mois et demi ou deux mois plus tard; mais comme la végé-

tion briançonnaise est beaucoup plus rapide, cette différence va constamment en diminuant à mesure qu'on approche de l'été, et il n'y a jamais plus de dix à quinze jours entre la maturité des unes et des autres, quoique la végétation briançonnaise, arrêtée ou suspendue par le gel ou la neige, ne commence souvent que deux mois plus tard. Il y a donc, pendant les étés du Briançonnais, comme pendant les étés des contrées septentrionales de l'Europe, une prodigieuse rapidité de végétation, ce qui est même indispensable pour la conservation et la reproduction du végétal; car, si elle était aussi lente que dans les contrées méridionales, le gel et l'hiver de l'année suivante arriveraient fréquemment avant la maturité; et si l'époque de la maturité briançonnaise continuait à être postérieure d'un mois et demi ou deux mois à la maturité grenobloise, elle n'aurait lieu que dans le mois de septembre, mois qui est souvent très-froid et presque toujours trop froid pour les besoins de la maturité du froment et même du seigle.

La maturité des céréales des environs de Briançon doit donc être et est en effet ordinairement achevée à la fin de juillet ou au commencement du mois d'août au plus tard, car quelquefois même la dernière partie de ce mois est très-froide; déjà alors l'hiver s'avance, se met en mouvement, se meut : *au mois d'août, l'hiver se meut*, dit un proverbe briançonnais.

Les Briançonnais connaissent très-bien la grande rapidité de leur végétation : quarante jours, d'après leur dire, suffisent pour la maturité du seigle; c'est un peu exagéré, mais certainement il lui faut plus d'un mois de moins qu'à celui de la plaine.

Cette rapidité de végétation augmente à mesure qu'on s'élève, et les plantes qui approchent de la ligne des neiges perpétuelles n'ont quelquefois qu'un mois et même moins pour croître, se développer, fleurir et voir mûrir leurs fruits.

Si l'on compare maintenant ces différences de température à la différence de hauteur entre Grenoble et Briançon (différence qui est à peu près de 1100 mètres, puisque Grenoble est à environ 200 mètres au-dessus du niveau de la mer, et Briançon à environ 1300 mètres), on trouve (en prenant la moyenne de 4 degrés pendant l'été et l'hiver) à peu près 275 mètres

de différence de hauteur par degré de différence de température, et seulement à peu près la moitié de cette hauteur ou 138 mètres au printemps et en automne (mais surtout au printemps), à raison de 8 degrés, différence de température moyenne à ces époques.

Ainsi, par conséquent, si l'on gravit les Alpes au printemps ou en automne, la température diminue d'environ un degré chaque fois qu'on s'élève d'environ 138 mètres, et elle diminue d'environ moitié seulement en été et en hiver, puisqu'il n'y a également diminution que d'un degré lorsqu'on s'élève d'environ 275 mètres, c'est-à-dire d'une hauteur double.

Mais au lieu de calculer la différence moyenne par saison, on la calcule ordinairement par année; et en prenant un terme moyen entre les chiffres de température 4 et 8, on trouve 6 degrés pour la différence moyenne de température pour un an.

En comparant la différence de hauteur avec cette différence de 6 degrés qui représente la température moyenne annuelle, on obtient, pour une différence d'un degré, une différence d'environ 183 mètres de hauteur.

Le physicien allemand Kamtz a trouvé une différence d'environ 200 mètres (202) par degré entre Genève et le mont Saint-Bernard, et d'environ 170 (172) mètres seulement en Allemagne et en Italie, tandis que M. Martins n'a trouvé au Mont-Ventoux qu'un degré de décroissement par 145 mètres de hauteur. Le chiffre que j'ai avancé se trouve être précisément presque le chiffre moyen de ceux de ces physiciens, et cependant je crois mon chiffre ainsi que les leurs à peu près exacts.

Il faut en effet remarquer que ces chiffres correspondent à des latitudes différentes, et que si mon chiffre est à peu près le terme moyen entre celui donné par le physicien allemand pour le Saint-Bernard et le chiffre donné par M. Martins pour le Mont-Ventoux, les montagnes du Briançonnais et des autres Alpes dauphinoises sont aussi à peu près à une latitude moyenne entre celle des monts Saint-Bernard et Ventoux.

Mais si je crois ces trois chiffres à peu près exacts, je pense néanmoins que l'on risquerait de se tromper, si l'on croyait pouvoir calculer d'après eux la température moyenne exacte des diverses hauteurs des Alpes : ainsi, de ce qu'il y a à peu

près une différence de 6 degrés entre les températures annuelles moyennes des environs de Grenoble et de Briançon, ce qui donne par degrés 183 mètres, je n'oserais affirmer que cette loi est la même pour toutes les hauteurs, et je serais au contraire porté à penser que dans le bas des montagnes, la température décroît moins rapidement que dans le haut, et qu'il serait peut être imprudent de conclure, d'après cette règle, que les sommités des monts Pelvoux et Viso, qui ont environ 4000 mètres de hauteur, n'ont qu'une différence moyenne de vingt-un degrés avec la température de Grenoble, et de 15 degrés seulement avec celle de Briançon.

S'il est vrai que la température moyenne, sous les mêmes latitudes, décroisse en raison de la hauteur, je crains qu'il ne soit pas vrai de dire qu'elle décroît toujours proportionnellement à cette hauteur; je crois même, quoiqu'il y ait très-peu de différence de latitude entre le Mont-Vizo et le Mont-Pelvoux, que la température de ces deux montagnes doit être un peu différente aux mêmes hauteurs; je crois surtout que la température du Mont-Vizo est moins froide que celle du Mont-Pelvoux; celui-ci est en effet situé au centre de la grande chaîne intérieure des Alpes, où il se trouve entouré, de toutes parts, de très-hautes montagnes et de glaciers, tandis que le Mont-Vizo, qui fait partie de la chaîne latérale à l'Italie, n'a pas à l'ouest des montagnes aussi hautes et aussi froides que celles qui avoisinent le Pelvoux, et se trouve en contact immédiat, à l'est, avec l'atmosphère tempérée et même chaude de la plaine du Piémont. Je ne serais donc pas éloigné de penser qu'il pourrait bien y avoir, entre les températures moyennes de ces deux montagnes, la différence signalée par le physicien allemand par rapport à l'Italie.

Si la décroissance de température était progressivement proportionnelle à la hauteur, ce que je n'oserais affirmer, ainsi que je viens de le dire, on pourrait en conclure qu'en calculant l'abaissement de température hivernale à raison d'un degré par 275 mètres d'élévation, ce qui donne une différence d'environ 14 degrés avec la température de la plaine à la même latitude, on obtiendrait la moyenne des plus basses températures des sommités de ces deux montagnes qui sont les plus élevées des Alpes dauphinoises; mais je serais très-

enclin à penser que la température décroît dans un rapport progressivement plus considérable à mesure que l'on s'élève, surtout sur les montagnes des chaînes centrales plus éloignées des plaines.

Si maintenant l'on compare l'époque de la fusion des neiges, qui est ordinairement la fin de février pour la plaine, et la fin d'avril pour le Briançonnais, avec l'époque où cette fusion atteint son *maximum* d'élévation et s'arrête, c'est-à-dire le milieu ou la fin du mois d'août, on trouve qu'elle a lieu à raison d'environ 500 mètres de hauteur par mois; ainsi, à partir du commencement du mois de mars, jusqu'au milieu du mois d'août, la neige fond et disparaît sur une hauteur d'environ 500 mètres par mois, et peut-être même un peu plus rapidement dans le bas et un peu moins rapidement dans le haut: c'est une proportion que je crois approximativement vraie, ayant été souvent dans le cas de la vérifier, parce qu'elle servait de guide et de limite à mes courses botaniques, et elle s'est rarement trouvée en défaut de plus d'une semaine. Cette ascension des neiges sur le flanc des montagnes était une espèce de thermomètre naturel qui m'aidait souvent à connaître approximativement les hauteurs, en ayant soin néanmoins de calculer, abstraction faite des neiges fraîches provenant des giboulées accidentelles qui ont lieu assez souvent dans les hautes montagnes, même dans tous les mois de l'année, giboulées dont les résultats disparaissent rapidement, en sorte qu'elles n'apportent pas de variations très-sensibles dans l'ordre et les époques de la grande fusion générale.

Cette règle m'a aussi servi quelquefois à fixer l'époque de mes excursions botaniques sur les montagnes éloignées dont je connaissais approximativement la hauteur.

Une loi inverse, mais d'un rapport différent, m'a paru régler l'abaissement de la ligne des neiges à la fin de l'été; la rapidité du mouvement descendant est à peu près double de celle du mouvement ascendant: elle m'a paru aussi être moins régulièrement progressive. Cet abaissement est d'environ 1,000 mètres par mois; il commence à la fin d'août ou dès les premiers jours de septembre, et s'achève dans le mois de novembre; il ne dure guère que deux mois et demi ou trois

mois, tandis que le mouvement ascensionnel de fusion dure ordinairement cinq mois et demi ou six mois.

Ainsi la neige commençant à fondre dans la plaine à la fin de février, remonte sur les Alpes dauphinoises jusque dans le courant ou à la fin du mois d'août, avec une vitesse d'environ 500 mètres par mois ; et elle recommence à descendre, au commencement de septembre, avec une vitesse double d'environ mille mètres par mois.

On peut déterminer ainsi approximativement la hauteur de la ligne des neiges perpétuelles, et reconnaître qu'à notre latitude elle dépasse 2,500 mètres d'élévation.

L'Annuaire du bureau des longitudes place cette ligne à la hauteur de 2,550 mètres ; MM. de Saussure, de Humbolt et quelques autres physiciens la portent à environ 1,300 toises ou 2,600 mètres (ces déterminations ont été faites pour le 45° degré de latitude, qui, en même temps qu'il est le degré moyen de latitude de notre globe, est également celui de nos Alpes dauphinoises et briançonnaises).

J'ai d'abord cru, pendant quelque temps, que ces fixations étaient encore bien éloignées de la vérité, et que, pour s'en rapprocher davantage, il fallait élever cette ligne à environ 3,000 mètres dans les expositions méridionales et 2,800 dans les expositions septentrionales.

J'ai eu en effet occasion de remarquer pendant plusieurs années que les neiges disparaissaient sur certaines sommités de 3,000 mètres et au-dessus ; j'ai notamment remarqué trois fois le col de la Traversette au Mont-Vizo, col qui, selon Scheckburgh, a 3,045 mètres ; selon Guerin, 3,037 (Statistique du département de l'Isère). La première fois, à une époque peu avancée de l'année, le 23 juillet 1831, il était déjà praticable et entièrement dégarni de neige dans sa partie supérieure ; il fallut cependant traverser, avant d'y parvenir, un petit banc de neige de quelques pas de largeur et de quelques centimètres d'épaisseur ; la seconde fois, le 28 juillet 1834, non-seulement je ne trouvai point de neige jusqu'au col, ni sur les crêtes de rochers qui lui sont contiguës du côté du nord et que je parcourus pendant plusieurs heures, mais je pus monter encore à plus de 50 mètres au-dessus sur le flanc du grand pic du Mont-Vizo sans en trouver ; enfin, une troi-

sième fois, le 2 septembre 1836, je ne montai pas jusqu'au col, mais je pus remarquer qu'il était entièrement découvert de neige, et qu'elle avait même fondu à plus de 100 mètres au-dessus.

M. Chaix (p. 84) a également remarqué que ce col, ainsi que le col Laniel, le col Vieux, la montagne de Chaberton et plusieurs autres hauteurs de 2,500 à 3,000 mètres et plus, se découvrent entièrement de neige chaque année, tandis que les montagnes de la Grave conservent leurs neiges et leurs glaciers à une hauteur beaucoup moindre : il attribue cette différence à la nature granitique ou schisteuse des montagnes de la Grave, tandis qu'il pense que les autres montagnes précitées sont calcaires; je doute que ce soit la nature du roc qui soit la cause de cette différence, car je crois que plusieurs de ces montagnes ne sont pas calcaires; je crois devoir plutôt attribuer cette différence à la chaleur de l'atmosphère piémontaise dont presque toutes ces montagnes sont voisines.

Ces observations m'avaient donc persuadé qu'il fallait remonter la ligne des neiges perpétuelles de notre latitude beaucoup au-dessus de 2,600 mètres, et je pense même encore aujourd'hui que cette limite est un peu basse (1), quoique je sois disposé à reconnaître qu'elle ne doit pas être élevée jusqu'à 3,000 mètres.

Voici les principaux motifs de la modification de mon opinion primitive :

L'expérience de plusieurs années m'a convaincu que les hivers de ces grandes hauteurs sont plus ou moins froids, plus ou moins neigeux; que les étés sont plus ou moins longs, plus ou moins chauds, ce qui établit de grandes variations, de grandes différences entre les températures des diverses années; que certaines années, soit qu'il soit moins tombé de neige, soit que l'hiver ait été moins froid et surtout l'été plus long et plus chaud, les neiges fondent davantage, les glaciers

(1) Pendant l'impression de cet article, il a paru, dans la *Revue des deux mondes*, t. 17, 5^{me} livraison, un Mémoire de M. Martins, où ce physicien émet la même opinion, car il élève la limite des neiges perpétuelles à 2,700 mètres pour les Alpes de la Suisse qui sont plus au nord, et par conséquent plus froides que les Alpes dauphinoises.

eux-mêmes sont un peu entamés, en sorte que la ligne des neiges perpétuelles semble devoir être élevée; que d'autres années, au contraire, soit qu'elles aient été plus froides ou qu'il y ait eu plus de neige, ce qui aurait empêché la fusion de remonter si haut, cette ligne semblerait devoir être abaissée.

J'ai également remarqué souvent que cette ligne est ordinairement plus basse de 100 à 200 mètres dans les expositions nord et nord-ouest qui sont beaucoup plus froides; c'est même notamment dans ces expositions que les glaciers descendent le plus bas, ainsi que cela peut très-bien s'observer aux glaciers de la Grave, qui descendent quelquefois fort bas vers le nord, mais surtout au glacier d'Arcine ou du Casset, près du Monestier-de-Briançon, glacier qui semble plaqué contre la montagne et dont la base descend à environ 1700 ou 1600 mètres (1).

La hauteur de la ligne des neiges perpétuelles varie encore avec l'inclinaison des pentes, qui, étant très-rapides et très-multipliées vers les crêtes et les sommités des Alpes, laissent la plupart du temps leurs neiges descendre ou couler en avalanches vers les parties basses à l'époque du dégel; et comme ces neiges descendent souvent d'endroits supérieurs à la ligne des neiges perpétuelles, il est très-difficile de déterminer exactement la hauteur à laquelle ces neiges s'arrêtent chaque année.

J'ai encore remarqué que les chaînes latérales des Alpes, plus voisines de l'atmosphère et de la température douce des plaines, ressentent davantage les influences de cette température, principalement sur le versant ou côté qui regarde ces plaines, tandis que les chaînes intermédiaires, qui sont beaucoup plus éloignées de ces plaines et souvent entourées de

(1) M. Martins, dans le mémoire précité, indique même des glaciers qui descendent beaucoup plus bas: « Les champs des neiges éternelles, dit-il, émettent, pour ainsi dire, des rameaux qui descendent dans les vallées sous la forme de masses de glaces semblables à des torrents congelés. Ces masses sont des *glaciers*; leur pied est souvent à plus de 1500 mètres au-dessous de la limite des neiges perpétuelles, et avoisine quelquefois de grands villages tels que ceux de Chamonix, de Courmayeur et de Grindelwald, dont la hauteur moyenne est de 1120 mètres au-dessus du niveau de la mer. »

plus hautes montagnes, sont aussi beaucoup plus froides; par conséquent, la ligne des neiges perpétuelles doit plus s'abaisser sur les chaînes centrales que sur les chaînes latérales (1); c'est déjà par ces motifs que j'ai dit que je pense qu'à parité d'élévation, la température du Mont-Pelvoux est plus froide que celle du Mont-Viso; que, dès lors, la ligne des neiges perpétuelles doit être plus basse au Pelvoux, ainsi que j'ai cru le reconnaître; c'est aussi par ces motifs que je m'explique comment il se fait que, malgré sa hauteur d'environ 3000 mètres, le col de la Traversette au Mont-Viso se dégarnit entièrement de neige presque chaque année.

Enfin, il est une foule d'autres circonstances de temps, de saison, d'exposition, de localité, etc., et surtout de température pendant l'année où l'on observe et même pendant l'année qui a précédé, qui toutes influent plus ou moins sur l'élévation à laquelle les neiges remontent chaque année, en sorte que les résultats des observations des physiciens doivent varier et varient en effet beaucoup à cet égard; et pour obtenir une approximation un peu exacte, peut-être faudrait-il prendre une moyenne d'un grand nombre d'années.

En résumé, je pense que la fixation de la ligne des neiges perpétuelles dans nos Alpes, soit à 2550 mètres, soit même à 2600, est un peu basse; que de plus, la hauteur de cette ligne est très-variable selon les années et les circonstances de tem-

(1) M. Martins dit aussi que la ligne des neiges perpétuelles n'est pas une ligne droite et qu'elle s'abaisse dans les cirques ou grandes dépressions qui avoisinent les hautes cimes. Les cirques, ces vastes réservoirs de neiges et de glaces, me semblent bien pouvoir et même devoir contribuer à l'abaissement de cette ligne; d'ailleurs, les cirques les plus grands et les plus élevés sont le plus souvent dans les Alpes centrales où se trouvent ordinairement les plus hautes sommets. Cependant je persiste à attribuer à la cause que j'indique, un plus grand effet qu'aux cirques, car la partie occidentale du Mont-Viso forme, vers la source du Guil, une espèce d'entonnoir ou de conque circulaire, un véritable cirque qui reçoit d'immenses amas de neiges et de glaces qui fondent cependant presque entièrement chaque année, tandis que, si le Mont-Viso était situé dans les chaînes centrales des Alpes, au lieu d'être contigu à la plaine du Piémont, je pense qu'il formerait un cirque où se maintiendrait constamment un glacier immense.

pérature et de localité, quoique sous le même degré de latitude; que si elle peut descendre quelquefois sur les montagnes dauphinoises les plus froides jusqu'à 2550, 2500 mètres et même au-dessous, elle s'élève souvent beaucoup au-dessus; et qu'il serait plus exact de lui attribuer une hauteur beaucoup plus indéterminée, comme entre 2600 et 2800 mètres ou même 3000 mètres dans les expositions *sud* et *sud-est* ou dans les chaînes latérales; ou plutôt que cette ligne, au lieu d'être horizontalement droite dans la direction de l'est à l'ouest, devrait être une grande ligne courbe dont la convexité tournée vers la terre s'abaisserait davantage au centre ainsi qu'à la rencontre des plus hautes et plus froides sommités, et se relèverait un peu à ses extrémités occidentales et orientales, surtout à cette dernière.

Avant la fin de la première année et même dès l'été, ces neiges perpétuelles commencent à s'identifier avec les glaciers dont l'aspect est bien loin de répondre à l'idée qu'on s'en forme généralement avant de les avoir vus.

Les glaciers ne sont point en général de grandes surfaces de glace unie et horizontale, comme la superficie d'un étang ou d'un lac gelé, ou même d'un plateau plus ou moins inégal; les grands glaciers horizontaux sont même rares, parce qu'il est peu de grandes superficies à peu près planes vers la ligne des neiges perpétuelles.

Les glaciers sont ordinairement de grandes couches de glaces plus ou moins épaisses, plus ou moins couvertes ou incrustées de neige à leur partie supérieure, plus ou moins inclinées, qui reposent quelquefois sur les crêtes et les sommités, mais le plus souvent sur les plus hautes parties latérales ou dans les anfractuosités et sinuosités des montagnes élevées ou au pied de leurs pentes rapides.

Il ne faut pas croire non plus que tous les glaciers soient au-dessus de la ligne des neiges perpétuelles; non-seulement il en est beaucoup au-dessous de cette ligne, mais il y en a qui descendent même jusqu'à plus de 1000 mètres plus bas, comme, par exemple, le glacier d'Arcine ou du Casset que j'ai déjà cité: cela paraît contradictoire et mérite une explication.

Sans doute, si les neiges ou les glaces, supérieures à la li-

gne de perpétuité, ne se déplaçaient jamais ; si les vents et les tourmentes n'accumulaient pas quelquefois , dans des bas-fonds exposés au nord, d'immenses quantités de neige dont la masse et l'épaisseur conservent assez de fraîcheur pour résister aux chaleurs d'une année, on ne verrait pas de glaciers au-dessous de cette ligne, puisque toutes les neiges inférieures fondraient annuellement.

Mais il n'en est point ainsi; il y a bien quelques glaciers qui , situés sur des plateaux ou des pentes très-peu inclinées , ne se déplacent presque pas et dont la base se trouve limitée chaque année par la ligne de fusion des neiges ; cependant c'est le plus petit nombre.

La plupart commencent bien au-dessus de la ligne de perpétuité ; mais, placés sur des pentes plus ou moins inclinées , ils se continuent en dessous, soit en glissant ou s'affaissant successivement et progressivement sur leurs pentes , soit en versant ou précipitant brusquement le long de ces pentes une partie de leurs neiges ou de leurs glaces qui ne descend pas cependant assez bas pour qu'il y ait solution de continuité avec la partie supérieure; soit parce que leur partie inférieure, beaucoup plus épaisse ou moins exposée au soleil, ne peut pas fondre assez vite en été pour suivre la ligne ascensionnelle des neiges ; soit enfin parce que quelques parties supérieures, bien exposées au soleil, sont légèrement attaquées à leur surface et laissent fluer un peu de neige ou de glace en fusion qui vient se congeler à l'extrémité inférieure du glacier qui se trouve à l'ombre ou au nord.

Indépendamment de ces glaciers, il en est quelques autres d'une formation en quelque sorte presque artificielle, quoique résultant néanmoins de causes physiques ou naturelles , tels que ceux qui se trouvent entièrement au-dessous de la ligne de perpétuité. Ils sont quelquefois formés par d'immenses masses de neige poussées et entassées par les vents dans des bas-fonds exposés au nord ou très-froids ; mais ils le sont le plus souvent par d'énormes coulées ou chutes de neiges et de glaces supérieures, arrêtées ou retenues ensuite par un obstacle, par un barrage naturel, par une ceinture de rochers, à une hauteur où ils pourraient fondre, puisqu'ils sont au-dessous de la ligne de perpétuité, mais où la chaleur n'est pas

cependant suffisante pour pouvoir compléter la fusion de cette grande masse avant le retour du froid ; les glaciers de cette formation diminuent considérablement chaque année pendant l'été et jusqu'à la fin des chaleurs ; mais, chaque année aussi, la partie fondue est remplacée par de nouvelles chutes ou coulées, car les grandes avalanches sont annuellement périodiques, et il est même quelques-unes de ces avalanches qui ont une réputation redoutable dans les Alpes dauphinoises.

Toutes ces chutes ou coulées sont occasionnées par un commencement de fusion de la couche inférieure, car il ne faut pas croire qu'il n'y a pas fusion des neiges ou des glaces au-dessus de la ligne de perpétuité ; seulement la fusion y est incomplète. Il arrive, en effet, une époque de l'année où la température est assez élevée pour commencer la fusion de la couche extérieure des glaciers, même des glaciers de beaucoup supérieurs à cette ligne ; mais cette fusion extérieure, qui ne dure que quelques heures ou quelques instants chaque jour, est bientôt arrêtée et suspendue par la fraîcheur ou le froid des soirées et des nuits ; et elle est si peu sensible et diminue tellement peu l'épaisseur des glaciers, que cette épaisseur irait en augmentant considérablement chaque année, si elle n'était pas diminuée d'une quantité à peu près égale à celle de la neige annuelle, par la fusion inférieure principalement due à la chaleur terrestre, chaleur qui entame fortement cette couche par le bas ou plutôt par-dessous, en sorte que ce sont toujours les plus vieilles neiges ou glaces qui fondent chaque année, tandis que c'est avec les nouvelles et par juxtaposition ou super-position que les glaciers se reconstituent et remplacent leur déperdition de fusion ; aussi chaque glacier forme-t-il pendant l'été, par sa fusion inférieure ou sous glace, son ruisseau, sa rivière ou son lac.

Cette fusion inférieure doit être et est à peu près annuellement équivalente à la neige tombée pendant l'année, en sorte qu'elle est toujours assez abondante, et elle forme souvent entre le sol et le glacier des cavités plus ou moins grandes, plus ou moins profondes, mais où il est toujours très-imprudent de pénétrer à cause des éboulements intérieurs qui y ont lieu très-fréquemment pendant la fusion.

Je suis entré une fois, jusqu'à environ 30 ou 40 pas, dans une

de ces cavités, non sous un glacier permanent, mais sous les glaces et les neiges d'une énorme avalanche qui n'acheva de se fondre entièrement qu'après deux étés; et j'y cueillis, dès les premiers jours du printemps de la seconde année, de très-beaux tussilages des neiges qui y avaient parfaitement fleuri, sans soleil et presque sans lumière, à plus de 20 ou de 30 pas de l'entrée de cette espèce de souterrain de glace.

J'ai entendu agiter quelquefois la question de savoir si les glaciers augmentent ou diminuent, et j'y ai entendu faire des réponses extrêmement contradictoires qui ne m'ont paru appuyées sur aucunes preuves ou expériences quelque peu concluantes.

Dans les excursions que j'ai faites dans les montagnes du Briançonnais, durant six années consécutives, il m'a paru que pendant les années très-chaudes les glaciers étaient un peu entamés; mais il m'a paru aussi qu'ils réparaient leurs pertes et augmentaient même pendant les années plus froides ou lorsqu'il était tombé une grande abondance de neige qui n'avait pu fondre entièrement jusqu'à la hauteur des années précédentes; cependant, d'après ces observations, je n'ai pu me former une conviction sur cette question d'augmentation ou de diminution des glaciers; je crois que, pour la résoudre, il faudrait comparer non-seulement les observations de quelques années ou de plusieurs années, mais encore celles de quelques siècles, car il peut y avoir et il y a quelquefois en effet des séries d'années froides pendant lesquelles les glaciers augmentent, et des séries d'années chaudes pendant lesquelles ils diminuent, quoique d'une manière peu sensible; il me paraît donc que ce n'est que par des observations séculaires ou plus que séculaires, qu'on pourrait parvenir à acquérir quelques notions certaines à ce sujet.

J'ai dit que les glaciers sont le plus ordinairement sur des pentes plus ou moins inclinées et qu'ils glissent ou coulent quelquefois sur ces pentes; ceux même qui se trouvent arrêtés ou retenus par un obstacle naturel, tel qu'une ceinture, une chaîne ou un banc de rochers, un relèvement du sol ou toute autre cause, paraissent aussi avoir et ont en effet une espèce de mouvement progressif, lent et continu, auquel quelques physiciens croient pouvoir attribuer le transport des

blocs erratiques primitifs, que l'on trouve çà et là dans la nature sur des couches de terrain de formation secondaire ou tertiaire.

Les glaciers qui fondent toujours plus à leur face inférieure ou dans leurs parties basses, doivent avoir et ont en effet, sur les plans inclinés où ils reposent, par le seul effet de leurs poids et de leur fusion inférieure, un léger mouvement progressif de haut en bas dans le sens de leur pente, mouvement dans lequel ils peuvent entraîner à une certaine distance des blocs et même des quartiers de rochers qu'ils auront entourés de leurs glaces ou saisis sur les sommités des montagnes primitives ; néanmoins, comme ce mouvement des glaciers est très-limité et n'a guère lieu qu'entre leurs limites extrêmes, que de l'une à l'autre de ces limites, il faut encore supposer un déplacement, un transport, un long voyage de ces glaciers dans quelques-unes de ces grandes révolutions que notre globe paraît avoir éprouvées ; mais alors, pourquoi le transport de ces blocs eux-mêmes n'aurait-il point eu lieu directement et sans l'intermédiaire ou l'aide des glaciers ? On conçoit même beaucoup mieux que ce transport a pu être le résultat direct d'une de ces violentes convulsions terrestres, telle qu'un soulèvement subit, une éruption volcanique ou autre, ou enfin une projection, un déplacement résultant d'une force, d'une cause physique connue ou inconnue ; cependant les stries ou rayures de quelques-uns de ces blocs erratiques, leur situation au pied ou dans le voisinage des vestiges d'anciennes moraines, peuvent permettre cette explication, qui me paraît néanmoins un peu douteuse, car ces stries ou rayures supposent un frottement plus ou moins longuement prolongé.

Revenant, après cette digression, à la fusion inférieure des glaciers, je dirai que c'est à cette fusion inférieure, qui est toujours infiniment plus considérable que la fusion extérieure, que l'on doit attribuer ces innombrables et terribles avalanches que l'on voit et surtout que l'on entend, à peu près périodiquement chaque année à l'époque du dégel, se précipiter avec un fracas épouvantable et une rapidité extrême sur les grandes pentes des Alpes ou dans les profondeurs de leurs ravins, où elles viennent former des espèces de glaciers factices, *temporaires* s'ils sont descendus assez bas et dans des endroits

assez chauds et assez exposés au soleil pour pouvoir fondre dans l'année; et *perpétuels* s'ils ne descendent pas assez bas ou dans des expositions assez chaudes pour pouvoir être fondus complètement avant les avalanches de l'année suivante.

Lorsque les premières chaleurs du printemps ou de l'été commencent à pénétrer à travers ces masses de neige que l'hiver a entassées sur les flancs des montagnes, lorsque surtout la chaleur terrestre commence à lutter avec un peu d'avantage sur le froid extérieur, ces masses se ramollissent et commencent à entrer en fusion à leur surface inférieure qui est en contact avec le sol ou les rochers de ces montagnes; bientôt et par suite de cette fusion, la neige fondante cesse d'adhérer fortement, cesse même complètement d'adhérer à ce sol, à ces rochers auxquels naguère elle tenait si fortement et qu'elle saisissait et étreignait en quelque sorte dans sa glaciale rigidité; bientôt l'eau de fusion suinte, coule entre le flanc de la montagne et la masse neigeuse, masse qui, étant sur un plan incliné et n'ayant plus de base solide, se détache, s'ébranle, glisse, court et se précipite de tout son poids dans la plaine, avec une vitesse proportionnelle à cette masse, qui s'accroît encore dans sa chute, de toutes les neiges ou glaces, de tous les corps matériels qu'elle rencontre sur son passage, et avec une rapidité constamment croissante en raison inverse du carré des distances verticales, distances si considérables sur ces grandes pentes si raides et presque en précipice que l'on rencontre souvent dans les Hautes-Alpes.

C'est lorsque la température se radoucit, et le plus ordinairement au printemps, pendant les mois d'avril ou de mai, que tombent les avalanches et qu'il devient dangereux d'aller dans les lieux qui y sont exposés ou de passer par les chemins qui sont au-dessous de ces grandes pentes couvertes de neiges fondantes.

Les montagnards des Alpes, obligés de fréquenter ces lieux et ces chemins, se laissent cependant rarement surprendre par les avalanches: ils ont appris, par leur expérience et celle de leurs ancêtres, à reconnaître et à prévoir, au moins approximativement, l'époque de leur chute. Ils savent très-bien que lorsque ces grands bancs de neige commencent à perdre leur éclatante blancheur, à prendre l'aspect d'un blanc mat, terne

ou légèrement terreux, à s'affaisser, à se fendre, à se crevasser, à se détacher ou se déplacer insensiblement avec quelques petits froissements ou craquements, ou bien quelques bruits sourds, la chute de l'avalanche ne peut beaucoup tarder; elle est même souvent annoncée par quelques petites chutes ou coulées partielles.

Lorsque ces signes précurseurs ont paru, ainsi que quelques autres qu'indique la différence d'aspect de la couche neigeuse à un œil expérimenté, la chute devient prochaine, imminente; dans quelques instants, dans quelques heures au plus tard, elle aura lieu, si elle n'est retardée un peu plus longtemps par quelque cause particulière, par quelque obstacle tel qu'un rocher, une inégalité de sol, une interruption de pente ou tout autre accident de terrain, ou même par le seul effet du retour du froid et du gel; car, à ces grandes hauteurs, il y a une très-grande différence de température du jour à la nuit, du soir au matin; et, presque quotidiennement au printemps, la fusion est diminuée ou même totalement suspendue par la fraîcheur glaciale de la soirée ou de la nuit. Si ce froid est assez vif pour arrêter la fusion et congeler la surface et les bords presque liquéfiés de ces masses neigeuses, cette congélation les rend de nouveau un peu adhérentes au roc ou au sol, et la chute est alors retardée jusqu'au dégel du lendemain ou du surlendemain, ou quelquefois de plusieurs jours. Les montagnards de nos Alpes savent très-bien que les avalanches cessent presque de tomber depuis l'heure du soir ou de la nuit où le gel recommence, jusqu'au lendemain à l'heure où le dégel a lieu de nouveau, ce qui n'arrive ordinairement qu'après 9 ou 10 heures du matin, lorsque la chaleur est un peu revenue et a de nouveau ramolli la surface et les bords de la couche neigeuse; aussi profitent-ils de la nuit ou du matin, lorsqu'ils sont obligés de passer dans les lieux sujets aux avalanches; quoiqu'ils soient quelquefois surpris, cela leur arrive cependant rarement et surtout beaucoup plus rarement que s'ils n'avaient pas cette précaution. Mais lorsque la température de la nuit ne se rafraîchit pas assez, ou lorsque la fusion inférieure a été considérable, ou lorsqu'il fait un vent du midi un peu fort et chaud, la chute des avalanches n'est presque pas arrêtée ni suspendue pendant la nuit; néan-

moins il est généralement reconnu et avéré que leur chute est plus fréquente le jour que la nuit, le soir que le matin.

On profite également du gel nocturne pour traverser les montagnes ou les cols élevés couverts de neige fondante ; on peut les traverser à une heure avancée de la nuit ou le matin, parce que la couche supérieure de la neige, ramollie ou un peu liquéfiée par la chaleur de la veille, se gèle et se durcit pendant la nuit assez fortement pour pouvoir supporter le poids de l'homme ; tandis que la chaleur diurne ramollit ou liquéfie en partie cette couche, qui commence à ne pouvoir plus supporter ce poids quelque temps après le lever du soleil.

Cependant il arrive une époque de l'année où la fraîcheur de la nuit n'est plus suffisante pour renouveler la congélation ou pour la renouveler assez forte ; et alors on ne peut plus marcher sur la neige ramollie ou fondante qu'au moyen de filets tendus avec des cerceaux ou des raquettes que l'on adapte aux pieds pour augmenter les dimensions de la surface d'appui sur cette neige trop faiblement résistante, et obtenir une plus grande superficie de résistance à l'enfoncement du pied, superficie qui se trouve ainsi élargie de toute celle du cerceau ou de la raquette. Ce moyen est aussi employé pour marcher sur la neige nouvelle, dont la surface n'a point été durcie et gelée.

L'expérience apprend encore que si quelques parties, soit de la neige nouvelle, soit de la neige fondante, ont été foulées, pressées ou liquéfiées et ensuite gelées fortement, la fusion s'en opère plus lentement ; ces parties moins poreuses sont moins facilement pénétrables à l'eau provenant de la liquéfaction extérieure et leurs couches intérieures se mettent plus lentement en équilibre, peut-être même sont-elles moins pénétrables au calorique ; mais, quelle qu'en soit la raison, ces parties se ramollissent, se fondent plus difficilement, et elles conservent souvent, pendant assez longtemps, une dureté, une cohésion, une force suffisante pour supporter le poids de l'homme, qui s'enfoncerait dans les autres parties moins foulées ou moins pressées. C'est une circonstance que mettent à profit ceux qui traversent les montagnes à l'époque de la fonte des neiges, en suivant les sentiers précédemment frayés dans ces neiges ; les courriers qui transportent les dépêches de Gré-

noble à Briançon, ce qu'ils ne peuvent faire qu'à pied à cette époque, dans une portion de la route, ont toujours la précaution, lorsque la neige commence à n'être plus assez ferme et solide pour les supporter, de suivre les traces ou les empreintes anciennes ; ces traces ou empreintes, quotidiennement foulées et pressées, soit par leurs pieds, soit par ceux des autres voyageurs, acquièrent, même à partir du sol lorsque la neige n'est tombée que successivement et a été foulée chaque jour, une fermeté et une dureté qui en font comme des colonnes ou pilastres de glace qui résistent plus longtemps à la chaleur et à la fusion, et servent de point d'appui aux pieds des voyageurs, longtemps même après que la fusion a commencé et jusqu'à l'époque où elle est tellement avancée qu'il ne reste plus qu'une très-petite couche de neige non fondue. On évite ainsi, dans les sentiers frayés, de se servir des cerceaux ou raquettes dont l'usage est incommode et fatigant, parce qu'ils obligent à marcher les jambes écartées.

Puisque, dans ces hautes montagnes, la couche supérieure de la neige se durcit et se gèle très-fortement en hiver, il doit en résulter que pendant l'hiver et les grands froids, il est plus facile de les traverser et même de les parcourir qu'aux époques des neiges nouvelles ou des neiges fondantes ; c'est ce qui a lieu en effet : on traverse souvent plus facilement le col du Lautaret en hiver qu'en automne ou au printemps, lorsqu'il n'y a pas de tourmente ; mais comme cette surface gelée est souvent en pente et très-glissante, on est obligé de se servir de crampons ou de chaussures à pointes saillantes en dessous qui empêchent de glisser ; ces crampons ou chaussures sont très-employés dans la ville de Briançon, dont les rues en pente sont souvent gelées ou couvertes de verglas ; l'administration militaire est même obligée d'avoir un certain nombre de crampons pour le service de la garnison.

J'ai dit que les neiges perdent une partie de leur éclatante blancheur et changent même quelquefois un peu de couleur à l'époque de leur fusion ; il en est de même des glaciers, qui fondent toujours plus ou moins pendant les chaleurs de l'été ; car, s'ils ne fondaient pas, leur masse irait continuellement en augmentant. Seulement, à la différence des neiges ou glaces temporaires, ils ne fondent jamais entièrement.

Comme les neiges fondantes, ils prennent aussi, dans certains endroits, une apparence terreuse ou terne de différentes teintes ; ils ont surtout alors des reflets quelquefois de couleurs variées, mais le plus souvent d'un blanc vitreux plus ou moins transparent, et aussi plus ou moins bleuâtre ou verdâtre ; j'ai cru remarquer ces teintes ou ces reflets plus particulièrement dans les endroits où les glaciers sont crevassés ou fendus ; les fentes ou crevasses sont souvent très-nombreuses, très-grandes et très-profondes ; elles se forment ordinairement en été, soit lorsque, par suite d'une cause quelconque, ils éprouvent des différences de température entre leurs diverses parties, et principalement lorsque, aux rayons des soleils d'été, leurs parties supérieures, plus échauffées que leurs parties inférieures ou inférieures, éprouvent une dilatation beaucoup plus grande, dilatation qui, dans ces énormes masses de glace fortement cohérente, opère un écartement extrêmement subit et violent, et d'autant plus subit et violent que l'adhésion ou la cohésion de la masse est plus considérable ; et il en résulte quelquefois un tel choc, un tel ébranlement de l'air, qu'il est suivi d'un bruit tout à fait semblable à celui de la détonation d'une pièce d'artillerie ; c'est surtout pendant les beaux jours d'été qu'on entend souvent retentir et résonner au loin, dans les échos des montagnes à glaciers, ce bruit qui peut étonner et effrayer ceux qui n'en connaissent pas la cause.

Comme c'est le plus souvent à la chaleur solaire que cette rupture du glacier est due, comme c'est aussi la partie supérieure du glacier qui alors est le plus échauffée, l'écartement supérieur est plus large que l'inférieur, et va ordinairement en diminuant de l'extérieur à l'intérieur, de la même manière que si la fente avait été faite avec un énorme coin ; quelquefois même la crevasse cunéiforme descend jusqu'à la partie inférieure du glacier.

Ce sont ces crevasses qui rendent si dangereux le parcours sur les glaciers, surtout celles de l'année précédente qui le plus souvent ne paraissent pas, parce qu'elles ont été masquées par les neiges de l'hiver suivant qui les ont recouvertes sans les combler entièrement ; aux neiges qui viennent se poser sur les bords supérieurs des parois de la crevasse, viennent se

joindre d'autres neiges qui restent suspendues au-dessus, où elles forment une espèce de voûte qui en cache l'ouverture. Pendant la durée de l'hiver, ces neiges sont elles-mêmes recouvertes de beaucoup d'autres neiges qui cachent de plus en plus cette ouverture. Lorsqu'ensuite, au printemps, ces neiges superposées viennent à fondre, elles ne laissent quelquefois au-dessus qu'une couche de neige ou de glace peu dure et peu épaisse qui cède sous le poids de l'imprudent qui ose s'aventurer sur le glacier sans un guide expérimenté et sans prendre les précautions d'usage.

Mais peut-on appeler indifféremment glaciers ou neiges perpétuelles ces immenses volumes d'eau condensée et solidifiée qui se renouvellent ou se perpétuent d'année en année ? Cette question nous conduit à examiner celle de l'alimentation et de la reproduction ou conservation des glaciers.

On se sert quelquefois indistinctement de ces deux locutions, quoique la dernière convienne mieux aux neiges de l'année, et la première aux neiges anciennes qui sont presque entièrement converties en glace dans le courant de l'année qui suit leur chute.

J'ai déjà dit que c'est principalement par la fusion de leurs parties inférieures et voisines du sol que les glaciers diminuent et éprouvent chaque année des pertes considérables qui finiraient par les épuiser et les faire disparaître entièrement, si ces pertes n'étaient pas aussi annuellement réparées.

Chaque année, en effet, dès la fin des chaleurs jusqu'au printemps ou à l'été suivant, des neiges nouvelles viennent recouvrir la superficie des glaciers de couches nombreuses, plus ou moins épaisses, et à peu près équivalentes à la déperdition qu'ils ont éprouvée ; ces couches, que l'on pourrait appeler l'aubier des glaciers, sont destinées à les alimenter, à réparer ou à compenser leurs pertes ; elles restent pendant un certain temps à l'état de neige, jusqu'à ce qu'elles passent à celui de la glace qui leur est inférieure, en quelque sorte à l'instar de l'aubier qui vient, chaque année, recouvrir le bois des végétaux ligneux, se transforme ensuite lui-même en bois, et est remplacé et recouvert à son tour par une nouvelle couche d'aubier ; mais cette conversion de la neige en glace ne s'opère que lentement et peu à peu.

Ainsi, dès que la chaleur commence à attaquer, à amollir et à liquéfier un peu la surface extérieure de cette couche, l'eau de liquéfaction coule et s'insinue dans la couche, la pénètre de plus en plus et plus ou moins profondément, la ramollit à son tour, lui communique un commencement de liquéfaction qui est bientôt arrêté par la température du soir et de la nuit, qui, survenant presque immédiatement, condense, durcit et gèle ou convertit en glace toute la partie de la couche qui a été ramollie par le contact des parties en liquéfaction ou par la chaleur.

Ce phénomène, qui se produit presque tous les jours, même en toute saison lorsque le temps est beau et calme, ne commence cependant que d'une manière extrêmement faible et peu sensible ; mais à mesure que la chaleur solaire acquiert un peu de force, il va continuellement en augmentant et en se renouvelant jusqu'au milieu ou à la fin de l'été, et finit ordinairement par convertir en glace toute l'épaisseur de la couche de neige, à moins que cette épaisseur n'ait été trop considérable eu égard à la chaleur de l'année, auquel cas, qui est cependant rare, les glaciers conservent dans leur intérieur quelques parties encore neigeuses.

Mais la chaleur diurne finit presque toujours par pénétrer et se faire sentir dans toute l'épaisseur de la couche neigeuse qui, ramollie ou en partie liquéfiée, est bientôt condensée et congelée, soit par la fraîcheur du soir, soit par son contact avec la grande couche de glace inférieure qui, à cause de son immense volume, ne se laisse pénétrer, ne se réchauffe et ne fond que très difficilement, sauf pendant les grandes chaleurs, où cette glace inférieure éprouve une fusion partielle et peut, par l'effet de la force capillaire, attaquer elle-même les couches supérieures ou bien se laisser quelquefois pénétrer et traverser, soit par ses pores, soit par ses fentes ou crevasses; cependant, lorsque le glacier a une grande épaisseur, je doute qu'il se laisse traverser par les suintements supérieurs qui doivent se condenser et se glacer avant d'atteindre la partie inférieure; aussi, en général, les glaciers ne sont presque plus, à la fin de l'été et même plus tôt, que des masses compactes de glace, à peu près sans neige intérieure, ou du moins sans neige intérieure qui ne soit fortement durcie et comprimée, ou à l'état que quelques physiciens appellent le *nevé*.

Ces nombreuses fusions et congélations intermittentes, résultats d'une température alternativement un peu supérieure et un peu inférieure à zéro et qui transforme lentement et par très-petites couches successives la neige en névé et le névé en glace, nous apprennent que les glaciers se forment sous l'influence d'une température voisine de zéro ou de la glace fondante, et que tous les changements, toutes les transformations qui s'opèrent dans leur constitution, et même la conversion de la neige ou du névé en glace s'accomplissent pendant la saison chaude et sont même le résultat de la chaleur, ce qui peut paraître étonnant; mais si la température de certaines parties des glaciers ne s'élevait jamais au-dessus de la glace fondante, il n'y aurait point de glaciers, il ne s'en formerait point; il n'y aurait que des couches de neige, superposées les unes aux autres, dont l'état ne varierait pas et dont la hauteur irait en augmentant indéfiniment.

Séance du 6 mars 1846.

M. Bonnard, premier avocat général, est élu membre résidant.

M. de Montmeyan, membre de l'Académie d'Aix, est élu membre correspondant.

M. Duchesne fait un rapport sur deux ouvrages de M. de Montmeyan, intitulés, le premier, *Des conférences philosophiques sur la religion*; le second, *Des principes de stratégie et de topographie*.

Les conférences philosophiques de M. de Montmeyan, dit-il, attestent autant d'érudition que ses principes de stratégie et de topographie. D'autre part, il est assez piquant de voir le même auteur citer Origène, St-Augustin et Bossuet, combattre Celse, Porphyre et l'empereur Julien; puis disserter sur Végèce, Fenquière, Guibert et Jomini; mettre en parallèle le grand Frédéric et le maréchal de Saxe, l'archiduc Charles et

Napoléon ; nous expliquer Densin, Fontenoy et toute l'épopée militaire de la république et de l'empire.

Cette singulière transition du banc de la Sorbonne à un champ de bataille, cette subite métamorphose d'un théologien endossant bientôt après les épaulettes d'un officier d'état major, dénotent déjà, chez M. de Montmeyan, une grande variété de connaissances, et par cela même on se trouve plus intéressé à rechercher quel emploi il en a su faire.

M. le rapporteur rend ensuite compte de chacun de ces ouvrages successivement.

Dans le premier, l'auteur suppose que le mathématicien Bouguer, ayant conçu quelques doutes sur le déisme dans lequel il vit depuis longues années, prie l'abbé du Gua de Malve, autre mathématicien, *de lui bien expliquer les dogmes, les mystères de la religion catholique, qui, jusqu'à ce jour, ont étonné, confondu la raison, et dont l'obscurité, la contradiction apparente contrebalancent dans son esprit la sublimité de la morale évangélique.*

L'auteur établit en conséquence des conférences à ce sujet, d'abord avec l'abbé du Gua seulement, puis avec d'Alembert et Euler, conférences où l'on met en présence le déisme, la réforme, la religion catholique, et à la suite desquelles on voit le néophyte Bouguer, convaincu du parfait accord de la foi avec la raison, abjurer le déisme et se proclamer chrétien ; Euler et l'abbé du Gua déplorer l'aveuglement de d'Alembert, en le rejetant, comme celui de tous les incrédules, sur l'empire des passions et la corruption du cœur.

Qu'une seule réflexion me soit permise, ajoute le rapporteur, sur la partie de leur arrêt qui parle de la corruption du cœur ! Il y a au moins un beau trait, dans cette vie de l'incrédule d'Alembert : c'est celui où il refuse noblement l'éblouissante filiation qui lui était offerte par une de nos compatriotes, haute et puissante dame, et où il déclare qu'il veut continuer à caresser la main, à habiter l'humble toit de sa

mère d'adoption. Grâce, grâce, Messieurs , pour une pareille corruption !

Après quelques autres observations élogieuses ou critiques sur la manière dont l'auteur a traité son sujet et sur le mérite incontestable de cet ouvrage, M. le rapporteur passe à l'examen du second, *Des principes de stratégie et de topographie*.

Dans cet ouvrage M. de Montmeyan ne se montre pas grand admirateur de Napoléon.

De tous les lauriers que Napoléon a conquis sur les champs de bataille depuis son avènement au consulat et à l'empire, M. de Montmeyan ne respecte guère que ceux d'Austerlitz; à Marengo, à Iéna, à Wagram, à la Moscova, il lui enlève tant et tant de fleurons à sa couronne, qu'en vérité il n'en doit presque plus rester.....

M. le rapporteur cite ensuite quelques opinions de M. de Montmeyan, en faisant observer que l'auteur du Consulat et de l'Empire juge autrement la plupart des événements militaires de cette époque.

Je fais toutes ces citations, continue-t-il, sans rien apprécier, sans rien critiquer, uniquement pour prouver que les *Principes de stratégie et de topographie* de M. de Montmeyan ne sont point la continuation du panégyrique de Trajan.

Un seul exemple maintenant de la divergence d'opinion qui se fait remarquer entre M. Thiers et M. de Montmeyan, quand ils ont à s'expliquer sur le même fait.

Dans son *Histoire du consulat et de l'empire*, M. Thiers convient bien que, pendant une partie de la journée, la bataille de Marengo a été perdue, car il raconte que l'illustre et malheureux Désaix aurait dit, en tirant sa montre: *La première bataille est perdue sans aucun doute, mais il n'est que trois heures et nous avons encore le temps de gagner la seconde*; mais M. Thiers ne dit pas un mot du défaut de prévoyance ni de fausse disposition qui auraient préparé la perte de la première bataille.

Écoutons maintenant M. de Montmeyan.

Il reproche à Napoléon d'avoir engagé le combat avant d'avoir réuni toutes ses forces, et de n'avoir pas cherché à compléter, par des retranchements ou des redoutes, à l'infériorité de son armée; enfin, il va jusqu'à affirmer *que si Napoléon eût été battu, le public, frappé des fautes qu'il avait commises avant cette journée décisive, ne l'aurait plus considéré que comme un téméraire, sans plan et sans calcul.*

Peut-être, au reste, que l'un et l'autre ont tort et raison, et qu'ici, comme en beaucoup d'autres matières, la vérité, la raison, la justice, c'est le *juste milieu*.

Ajouterai-je que M. de Montmeyan reproche aussi à Napoléon d'avoir péché à Waterloo contre la stratégie et la topographie, et d'avoir manqué de prudence? Parlons tous bien bas sur cette tombe, messieurs : *l'Europe écoute et sourit.*

Mais peu nous importe, à nous, que M. de Montmeyan se soit trompé ou n'ait été que sévère dans l'appréciation des talents militaires de Napoléon : ce nom-là est devenu de l'histoire, et les noms historiques ont, avec les auteurs, un trait de ressemblance frappant :

On leur fait leur procès avec impunité.

Nous n'avons à examiner ici que le mérite littéraire ou scientifique de l'ouvrage de M. de Montmeyan; or, ce mérite, comme celui de ses *Conférences sur la religion*, me semble incontestable.

M. de Gournay, membre de l'Académie delphinale et ancien membre de la commission scientifique de Morée, a adressé à cette Académie une lettre dont les extraits suivants font suffisamment connaître le sujet :

Votre cité, Messieurs, compte bien peu de monuments, et celui-ci (la crypte de l'église de St-Laurent, église qui fut jadis la cathédrale de Grenoble) est, sans contredit, l'un de ceux dont peut s'enorgueillir à bon droit la ville de Grenoble.

Type élégant d'architecture byzantine, et berceau, en quelque sorte, de la foi dans cette contrée, il attire en première

ligne les regards du savant et de l'artiste. Ne serait-il pas temps, Messieurs, d'arracher à son honteux sépulcre cette relique des anciens jours, et de remettre en honneur cette crypte où les premiers fidèles de Grenoble se sont agenouillés ?

Il serait digne, Messieurs, de l'Académie delphinale de pourvoir au plus tôt à la restauration de ce monument, et de signaler par cette mesure honorable sa renaissance au sein de votre intelligente cité.

Qui sait, Messieurs, si les fouilles que nécessitera le déblai de cette crypte n'amèneront pas les plus intéressantes découvertes archéologiques ? Cette hypothèse est loin d'être aventureuse, et, dans tous les cas, quand vous ne rendriez à la lumière du jour que cet antique oratoire des Gaules, qu'on pourrait, je crois, sans trop d'ambition, appeler le *palladium* du *saint* Grenoble, n'obtiendriez-vous pas un bien noble et bien intéressant résultat ?....

Je conclus, Messieurs, et je demande qu'il vous plaise de nommer dans votre sein une commission qui soit chargée de rédiger une demande au gouvernement, à l'effet d'obtenir la prompte exhumation de ladite crypte et son admission parmi les monuments historiques. Ces sortes de demandes sont, vous le savez, Messieurs, favorablement accueillies du pouvoir, qui est, il faut le dire, ami et protecteur des arts ; et votre amour de la science et votre patriotisme pourront élever la voix d'une manière assez pressante pour qu'on fasse droit à votre requête.

L'Académie renvoie à la prochaine séance sa délibération sur cette proposition.

Séance du 31 mars 1846.

Ouvrages reçus :

1° *Revue agricole et industrielle de la société d'agri-*

culture et des arts de l'arrondissement de Dôle, 6^e année, n° 4, cahier in-8° ;

2° *Traduction en vers français de l'Œdipe à Colonne* de Sophocle, broc. in-8°, par M. BERNOT, professeur au collège de St-Marcellin ;

3° *Souvenirs des dernières expéditions russes contre les Circassiens, précédés d'une esquisse rapide des mœurs de ce peuple*, broc. in-8°, par M. Emmanuel DE PINA.

Sur la proposition de M. Albert du Boys, tendante à faire ajouter au règlement un article ainsi conçu :

« L'Académie s'informerait des actes de bienfaisance et de dévouement qui auront eu pour auteurs des habitants de Grenoble et du département de l'Isère, appartenant à la classe pauvre ; elle recommanderait ces actes honorables à l'attention de l'Académie française chargée de décerner les prix de vertu fondés par M. de Monthyon, »

L'Académie a décidé qu'ayant naturellement le droit de recommandation, il n'était pas nécessaire de l'exprimer par un article additionnel à son règlement.

L'Académie a ensuite déclaré prendre en considération deux propositions, l'une de M. Patru et l'autre de M. Casimir de Ventavon : la première relative aux candidatures et aux élections des nouveaux membres ; la deuxième ayant pour objet la réduction du nombre des membres résidents, et a nommé une commission pour lui faire ultérieurement un rapport sur ces propositions.

Séance du 27 mars 1846.

M. Albert du Boys a ainsi réduit et amendé la proposition générale qu'il avait faite précédemment relativement aux prix de vertu fondés par feu M. de Monthyon :

La femme Carbo, qui habite Grenoble, a successivement recueilli, nourri et élevé quatre enfants abandonnés par leurs parents. Plusieurs hommes charitables de notre ville ont été frappés de ces traits multipliés d'un dévouement obscur qui a occupé la plus grande partie de l'existence d'une femme réduite elle-même à la plus extrême indigence. Ils ont cru trouver chez elle des titres au prix de vertu fondé par M. de Monthyon et décerné par l'Académie française; averti par eux, déjà M. le préfet de l'Isère a signalé à qui de droit notre intéressante compatriote. Je demande que notre Académie locale joigne ses recommandations à celles de l'autorité administrative, et qu'elle se mette ainsi en rapport, par la bienfaisance et la charité, avec le premier corps littéraire du royaume.

Cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission.

Une commission est également nommée pour examiner la proposition de M. de Gournay, relative à la crypte de l'église de St-Laurent. Voir ci-devant, p. 98.

Au nom d'une commission, M. Gautier père fait un rapport dans lequel il examine les titres ou les droits qu'aurait l'Académie delphinale à être reconnue comme Académie royale, et l'opportunité d'une demande à adresser au gouvernement, soit à ce sujet, soit dans le but d'obtenir une participation aux secours ou sub-

ventions qui sont accordés aux académies et aux sociétés littéraires ou scientifiques.

Après avoir mentionné l'origine de l'Académie delphinale, qui remonte à l'année 1772 où elle fut fondée sous le nom de *Société littéraire*; — les lettres patentes du mois de mars 1789 qui lui conférèrent le titre d'*Académie delphinale* (Voir *Bulletin de l'Académie*, t. 1, p. 5, 6 et 7); — la loi du 28 avril 1793 qui prononça *la suppression de toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation*; — la constitution du 5 fructidor an 3 qui consacra (art. 303) le droit des citoyens de former des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts, le rapporteur explique que l'Académie delphinale fut la première des sociétés savantes qui profita de leur résurrection :

Dès le mois de floréal an 4, ceux de ses membres que n'avait pas dispersés la tourmente révolutionnaire, et de nouveaux amis des sciences, des lettres et des arts, sollicitèrent de l'administration centrale du département de l'Isère la permission de se réunir, et lui présentèrent une nouvelle édition de leur règlement antérieur, avec les modifications commandées par les circonstances.

Ils ne pouvaient reprendre alors leur ancien titre : d'une part, la constitution de l'an 3 n'avait pas voulu reproduire cette dénomination; d'autre part, la division nouvelle de la France en départements excluait le rappel d'une province. Le nom de société était repoussé à cause du souvenir des clubs populaires qui avaient si violemment concouru à l'anarchie révolutionnaire : le titre de *Lycée des sciences et des arts* fut adopté.

L'administration centrale demanda l'avis préalable de l'administration municipale. Celle-ci répondit, le premier prairial an 4, que la société littéraire qui demandait à se réunir méritait l'attention et la protection de l'autorité.

Le 15 du même mois de prairial, intervint un arrêté de l'administration centrale, rendu en exécution de l'art. 393 de la constitution de l'an 8, et le commissaire du directoire exécutif entendu. Cet arrêté (qui n'a été rapporté qu'en partie dans l'introduction du *Bulletin*, tom. 1, pag. 8, est conçu en ces termes :

« Considérant que les tourmentes révolutionnaires auxquelles la France a été livrée ont dispersé les amis des sciences, des lettres et des arts; que leur réunion doit être d'autant plus accueillie, qu'elle présente des points de vue d'utilité publique, savoir : le perfectionnement et la propagation des connaissances utiles à la société, et le rapprochement d'hommes éclairés, malheureusement et trop longtemps séparés par la diversité de leurs opinions politiques; que l'administration doit s'empresse de seconder de tout son pouvoir le gouvernement qui s'occupe de réparer, autant qu'il est en lui, les ravages du vandalisme et de rendre aux arts l'intérêt qu'ils inspirent, l'éclat et l'utilité qu'ils répandent dans une république; que le but des citoyens composant le lycée dont il s'agit étant de travailler au progrès des sciences, des arts et des lettres, à l'accroissement et à la propagation des connaissances humaines, à l'amélioration de l'instruction publique, au perfectionnement de l'agriculture et des manufactures en général, et en particulier à tout ce qui peut tendre à l'utilité de ce département, ils méritent l'attention et la protection du gouvernement; qu'enfin le règlement du lycée contient des mesures sages et propres à le conduire au but qu'il se propose d'atteindre,

» Arrête, 1° qu'elle approuve le but du lycée des sciences établi en la commune de Grenoble, et le règlement qu'il s'est donné; — 2° que ce règlement sera enregistré à la suite du procès-verbal de la présente séance et déposé au secrétariat du département pour y avoir recours le cas échéant; et que copies en seront adressées avec un extrait du présent aux ministres de l'intérieur et de la police générale, pour être approuvées définitivement. »

Le ministre de la police répondit le 11 messidor suivant à l'administration centrale en ces termes :

« J'ai reçu, citoyens administrateurs, avec votre lettre de

prairial dernier, copie du règlement que s'est donné le lycée des arts et des sciences établi à Grenoble, auquel l'administration centrale a donné son assentiment par votre arrêté du 15 du même mois; et auquel vous m'invitez à donner également mon approbation. Je n'ai trouvé, citoyens, dans cet établissement et dans le règlement, rien qui soit contraire à l'ordre public et aux lois; je désire que les effets répondent à l'intention et aux motifs qu'annoncent ses fondateurs. Cependant l'administration municipale ne doit point perdre de vue cet établissement; elle doit veiller et je vous recommande de tenir la main à ce que les citoyens ainsi réunis ne s'écartent point du but qu'ils se sont prescrit. — Salut et fraternité. — Signé COCHON. »

Indépendamment des démarches de l'administration centrale, la Société en avait fait elle-même auprès du gouvernement et avait réclamé une sanction législative.

Le conseil des Cinq-Cents s'en occupa dans sa séance du 14 fructidor an 4, et confia au directoire exécutif le soin d'y faire droit.

Le procès-verbal de cette partie de la séance fut ainsi rédigé : « Les membres du Lycée des sciences et arts de la commune de Grenoble, nouvellement réunis pour propager les lumières, implorant la protection du corps législatif, à qui ils demandent l'approbation d'un règlement rédigé en 47 articles. — Renvoyé au directoire exécutif. »

La Société se pourvut alors par-devant le directoire exécutif, qui approuva et chargea le ministre de l'intérieur d'autoriser; ce qui eut lieu par la lettre suivante sous la date du 3 complémentaire an 4, adressée directement aux membres du Lycée :

« Le directoire exécutif m'a transmis, citoyens, la lettre que vous lui avez écrite et le règlement que vous lui avez adressé. Je ne puis qu'applaudir aux motifs qui vous ont fait établir un Lycée des sciences et arts à Grenoble, et j'approuve les vues pleines de sagesse qui servent de base à votre association. Je ne doute pas que le ministre de la police générale, à qui vous avez sans doute fait une communication semblable, n'applaudisse à la réunion que vous venez de former. Toutes les parties de l'administration publique sont devenues amies

des sciences et des arts, et je me fais un devoir particulier de leur offrir mon zèle. — Salut et fraternité. — Signé BERNZSCH. »

Le 12 prairial an 5, le ministre des finances écrit aux administrateurs du département de l'Isère :

« Les considérations que méritent l'instruction publique et les progrès des arts, citoyens, m'ont déterminé à approuver la demande d'un local que m'a faite le commissaire du pouvoir exécutif près votre administration, par lettre du 27 fructidor dernier, pour l'établissement d'un Lycée dans la commune de Grenoble. Je vous autorise en conséquence à affecter provisoirement à l'établissement dont il s'agit le local qui, dans la commune de Grenoble, se trouve à la fois le plus commode et le moins dispendieux, considéré sous le rapport de l'intérêt des propriétés nationales. — Le ministre des finances. — Signé RAMEL. »

En exécution de cette décision, l'administration centrale de l'Isère accorda un local à la société dans une partie du palais épiscopal.

Ainsi reconstituée sous le titre de *Lycée*, avec le concours de tous les pouvoirs de l'Etat, l'Académie delphinale reprit le cours de ses travaux et révéla son existence à tous par des séances publiques annuelles, tenues avant l'ouverture des vacances et remplies par la lecture des productions les plus remarquables de l'année qui allait finir.

Le consulat et l'empire ne pouvaient être que favorables à la société; l'Université, fille aînée des rois de France, fut rétablie par Napoléon, et M. de Fontanes, appelé aux fonctions de grand maître, remit de plus en plus en honneur les sciences, les lettres et les arts.

Toutefois, lorsque les écoles centrales furent remplacées par les Lycées, défenses furent faites à tous établissements d'instruction publique de porter le nom de Lycée. L'Académie delphinale dut alors prendre le nom de Société, comme elle l'avait voulu en l'an 4.

Les événements de 1814 et de 1815 dispersèrent une seconde fois les membres de l'Académie delphinale : la faulx du temps les réduisit successivement à un bien petit nombre;

mais en 1836 la Société prit une nouvelle vie sous l'administration municipale de M. Berriat.

Sur la convocation de cet administrateur, six des membres de la Société, résidant à Grenoble, se réunirent le 10 mai 1836 dans une des salles de la bibliothèque publique, et, sous la présidence du doyen d'âge, reconnurent comme vérité incontestable que la Société existait encore légalement, puisque rien n'avait pu contribuer à la détruire, et que, conformément au désir exprimé par M. le maire, il fallait aviser aux moyens de lui rendre une activité digne d'elle-même et de la ville qui en avait été le berceau.

Le rapporteur expose ensuite comment la Société se compléta par des élections de nouveaux membres, forma son bureau, revisa son règlement, organisa quelques détails d'intérieur, et continua ses travaux (*Bulletin*, tom. 1^{er}, pag. 34 et suiv.). Il rappelle les prix qu'elle fut appelée à décerner, en exécution du testament de l'abbé Grégoire (*ibid.*, pag. 40, 42, 95, 163 et suiv., 187, 198); le bulletin dont elle délibéra la publication en 1841, publication qui s'est continuée depuis avec l'activité conciliable avec la faiblesse des ressources pécuniaires de la Société; et enfin la délibération prise le 7 juin 1844, sur l'avis d'une commission spéciale choisie à cet effet, et par laquelle elle déclara sa résolution de reprendre son ancien titre d'*Académie delphinale*, titre consacré par les années, dans lequel elle retrouvait ses traditions, et qui était son véritable nom de famille (*Bulletin*, tom. 1, pag. 428).

Après avoir montré, par ce qui précède, que l'Académie delphinale avait pris naissance, avait grandi et avait marché constamment sous l'égide de l'Etat et de ses délégués, il fait voir, en rappelant divers documents consignés dans l'*Annuaire des sociétés scientifiques et littéraires du royaume*, publié pour 1846 en

exécution de l'ordonnance royale du 27 juillet 1845, que plusieurs des sociétés savantes comprises au rang des sociétés royales, n'ont pas, pour être placées dans cette catégorie, des titres émanés de l'autorité publique aussi positifs que ceux analysés plus haut et dont l'Académie delphinale peut se prévaloir. Il rappelle, au reste, les motifs qui devraient faire jouir l'Académie delphinale de cette distinction et ceux qu'elle peut invoquer pour participer à la distribution du crédit ouvert au budget de l'Etat pour encouragements à donner aux sciences, aux lettres et aux arts.

La délibération, sur ce rapport, est renvoyée à la séance prochaine.

Séance du 3 avril 1846.

MM. Denantes, avocat; Martin, professeur au collège royal de Grenoble; Emmanuel de Pina, sont élus membres résidents.

M. Charles de Pina, membre résident, ayant quitté Grenoble, est mis, sur sa demande et conformément au règlement, au nombre des membres correspondants.

M. Gabourd, chef de bureau au ministère de l'intérieur, est élu membre correspondant.

Rapport lu par M. Lohis Hermenous sur un ouvrage de M. Emmanuel de Pina, intitulé : *Souvenirs des dernières expéditions russes contre les Circassiens*.

Le livre dont il s'agit est une œuvre de tacticien, de touriste et de littérateur. Je ne sais point tacticien, Dieu merci,

—fort peu touriste, à mon grand regret, attaché que je suis à la borne toute souillée d'encre d'une vie bureaucratique; et je ne suis chargé que d'un bagage littéraire excessivement léger, qui ne m'empêcherait nullement, je vous assure, de figurer avec avantage dans une course au clocher. Mais il me reste, pour juger une production de l'esprit, le *criterium* de l'ignorant, je veux dire le plaisir ou l'ennui qu'on éprouve à la lire. Ce *criterium* est un instrument aussi sûr qu'un autre, et c'est celui que j'emploie toujours pour juger un ouvrage littéraire, une tragédie, un vaudeville, un opéra même (moi qui n'ai jamais pu déchiffrer l'algèbre des triples-croches), un tableau, un morceau de sculpture, le plaidoyer d'un avocat, un monument d'architecture.

En vain, un grand géomètre, un savant du premier ordre (il faut avouer que c'est une bien belle invention qu'un savant), soutiennent et prouvent, par des arguments invincibles, que la *Phèdre* de Racine ne prouve rien du tout; que le *Rolland furieux* de l'Arioste n'a pas le sens commun au point de vue de la logique; que l'église de la *Madeleine* n'est qu'un hangar doré; le *Panthéon*, un gâteau de Savoie en pierres de taille; et *Versailles*, une magnifique inutilité.— Jem'incline avec respect, et je réponds : *Cela peut bien être, puisque vous l'assurez; mais permettez, je vous prie, que moi, ignorant, j'appelle tout cela des chefs-d'œuvre, parce que mon âme éprouve la plus grande somme de jouissance intellectuelle qu'il soit possible de goûter, à lire les uns et à contempler les autres.*

On m'engageait dernièrement à lire un célèbre roman-feuilleton (le *Juif-errant*). J'ai tenté, j'ai vu, j'ai lu, j'ai bâillé. Dès lors, j'ai jugé l'ouvrage comme aurait fait un jésuite, c'est-à-dire je l'ai jugé à mort et sans appel.

Je ne connais rien en peinture. Je n'ai, pour ainsi dire, jamais touché la palette ni le pinceau. Malgré ce petit inconvénient, une personne me pressait, avec toutes les cajoleries de l'amitié, d'écrire quelques articles de journal sur la dernière *exposition de tableaux* au Musée de Grenoble. — « Vous n'y connaissez rien, me disait-on, eh bien, tant mieux. Ce que vous écrirez n'aura pas le sens commun; ça dépassera toutes les limites de l'absurde; aussi ce sera charmant; les amateurs courront à vos articles, comme des patriotes de vingt ans à

une émeute, comme les députés courent à la bavette, lorsqu'on discute une loi qui n'est que d'intérêt général. » — Je crois, Dieu me pardonne ! que j'allais céder à la tentation ainsi présentée sous les atours séduisants de la vanité, lorsque heureusement je vins à me rappeler que les *exposants* n'étaient pas encore morts et qu'ils étaient capables de survivre à leurs chefs-d'œuvre. Mais il n'en est pas moins vrai que, dans cette circonstance, mon lecteur l'échappa belle.

Je me suis donc servi de mon compas ordinaire, de mon *critérium* habituel, pour juger l'ouvrage de M. Emmanuel de Pina. Je l'ai lu avec beaucoup de plaisir et d'intérêt. Le style m'en a paru clair, naturel et pur. Le récit s'avance limpide comme un ruisseau qui serpente au milieu des fleurs. Des réflexions qui trahissent l'observateur, des pensées qui naissent des entrailles du sujet même, des descriptions topographiques pleines d'intérêt pour l'amateur de voyages, des peintures de mœurs saisissantes, des anecdotes bien dites, voilà ce que j'ai trouvé chez M. de Pina. Son livre est du petit nombre de ceux qui réunissent les deux qualités qu'on recherche toujours ; *il plait et instruit : miscuit utile dulci*.

On n'y trouvera pas, peut-être, cet esprit léger, badin, badin et anecdotier qui caractérise certains auteurs d'*impressions de voyages* bien connus. Ceux-ci ne cherchent qu'à briller, soit comme acteurs, soit comme conteurs. Ils pêcheront des truites avec une serpe, vous feront manger des biftecks d'ours engraisés de chair humaine dans des contrées où jamais les habitants n'aperçurent la trace d'un ours ; ils vous feront assister, si cela vous amuse, à la confession secrète de quelques pauvres chartreux qui s'avoueront coupables de peccadilles appartenant au domaine de la potence.

Chez ces écrivains, tout est plaisanterie, fiction et mensonge : on vous racontera des voyages qu'on n'a jamais exécutés, des aventures impossibles, des faits arrangés pour le vaudeville. Leur livre vous a fait sourire, mais en réalité ne vous a rien appris.

Tels ne sont point les *Souvenirs du Caucase*. L'auteur n'y raconte que ce qu'il a observé ; il peint des mœurs nouvelles, relève des erreurs historiques, et rectifie plusieurs idées fausses ou inexactes. Par exemple, il m'apprend que les Circas-

siens, ou plutôt les *Tcherchesses*, sont mahométans et nullement chrétiens, ainsi qu'on l'a cru jusqu'ici.

La langue des *Tcherchesses* n'a aucun monument littéraire; c'est une langue parlée et non écrite. Les grands, les chefs, parlent turc.

Je n'ai vraiment trouvé, j'en demande mille pardons à la critique, je n'ai trouvé dans les *Souvenirs du Caucase* qu'un défaut sérieux, celui d'être trop court, reproche que le lecteur adresse à peu de livres.

On assure que certains drames, que l'on jouera prochainement sur un nouveau théâtre, patronné du nom de M. Alexandre Dumas et dont la création occupe les journaux, auront une durée considérable, en dépit d'Aristote et des *trois unités*, et qu'une dame demandant au portier de sa maison si son mari est rentré, celui-ci répondra tout naturellement: « Non, » *madame*; monsieur, en sortant, m'a chargé de vous dire qu'il » ne reviendra que dans quinze jours, attendu qu'il va ce soir » au spectacle. »

On le sent bien, de pareils drames, quand même ils réuniraient tout l'intérêt, tout le charme, tout le pathétique imaginables; quand même tous les personnages se tenaient sur la scène, excepté le souffleur (ce qui est le comble de la perfection du drame moderne), seraient trouvés nécessairement ennuyeux. Les fibres de la sensibilité humaine se fatiguent bientôt, et la source des larmes est facile à tarir.

M. de Pina est peut-être tombé dans l'excès opposé à celui qu'on reproche aux drames dont je viens de parler. Quand on est doué, comme lui, du talent d'observation, on peut aller hardiment; on peut laisser courir sa plume sans craindre d'ennuyer le lecteur.

Honneur donc aux jeunes hommes hardis qui quittent volontairement une douce et honorable position dans une patrie qui s'appelle la *France*, pour s'exposer aux périls de lointains voyages, pour étudier et nous faire connaître les lois, les mœurs, la vie si étrange pour nous de peuplades jusqu'ici fort peu connues, en travaillant ainsi noblement à agrandir les domaines déjà si riches de la géographie et de la science ethnographique.

Quelques lecteurs trouveront peut-être que M. Emmanuel

de Pina se montre un peu *trop russe* : ses tendances sont pour la Russie ; ses sympathies, pour les armées du tzar : ses ennemis sont les Turcs ou les tribus amies des Turcs.

Je vous avoue, Messieurs, que je n'ai été ni touché ni frappé de cette considération. Je suis du nombre de ceux qui pensent que le *knout* moscovite n'est, ni aussi avouglé, ni aussi capricieux, ni aussi cruel que le sabre turc. Dans les régions du Caucase méridional, conquises par les armes de la Russie, on sent déjà quelques brusques frissons du vent de la civilisation chrétienne.

Le touriste y voyage presque librement ; il y trouve une certaine sécurité et peut revendiquer ses droits. Le sort des femmes s'ennoblit et s'améliore. On sait que la vente des femmes, comme esclaves, est interdite dans la partie de la Circassie soumise au tzar.

Au reste, Messieurs, ne perdons pas de vue que la guerre, le plus grand fléau de la civilisation dans les états civilisés, c'est-à-dire bien constitués, *bien portants*, est utile, est nécessaire dans les corps politiques, comme les coups de lancette dans les corps gangrenés. Ainsi, la conquête de l'Orient par Alexandre produisit d'heureux résultats. Celle de la Gaule par Jules César fut heureuse pour le pays conquis, car elle lui apporta la civilisation romaine ; elle le prépara à l'unité monarchique et à l'unité catholique, deux magnifiques unités plus précieuses encore pour les nations que pour leurs chefs.

La conquête de l'Afrique septentrionale par la France, celle de l'Hindoustan et de la Chine par la Grande-Bretagne, auront nécessairement de grands et de précieux résultats. C'est la civilisation qui va visiter la barbarie, la santé qui pénètre dans le corps malade, la vie qui s'infiltré dans un cadavre.

La conquête d'une nation ignorante et barbare, opérée par un peuple civilisé, me paraît aussi légitime en soi que peut l'être la conquête religieuse d'une peuplade livrée au culte d'un grossier fétichisme, d'une de ces peuplades abruties et déshéritées, qui ont fait dire que l'homme est un singe non réussi. Et l'on remarquera que ce sont là les seules conquêtes qui restent. Napoléon, ce soldat heureux, chef de gardes prétorienne, a pu porter ses armes triomphantes dans toute

l'Europe déjà civilisée, et faire entendre ce terrible orchestre de bataille qu'il promenait partout, des rives du Tage à celles de la Moskwa, de la Baltique à la mer Rouge. Qu'est-il resté de ses brillantes conquêtes ? — Rien, pas même les bornes naturelles de la France. Napoléon avait accompli sa mission de météore ; il avait balayé l'orage de *quatre-vingt-treize*.

Annibal a conquis l'Espagne et l'Italie, et a écrasé Rome sur vingt champs de bataille. Qu'est-il resté de toutes ces laborieuses victoires ? — Rien, si ce n'est la gloire d'avoir appris à Rome à le vaincre lui-même. Annibal, comme Napoléon, et, comme lui, le plus grand capitaine de son siècle (quoique le contemporain et le vaincu de Scipion), n'avait pu donner aux peuples conquis plus de bonheur et de civilisation qu'il n'en avait trouvé.

Il n'est rien resté, non plus, des ravages sanglants de Timour, de Genghis-Kan....., conquêtes de la barbarie sur la barbarie. Tout ce qu'ont fait Alexandre de Macédoine et Jules César est resté après eux. L'assassinat de César au milieu du sénat, le partage des conquêtes d'Alexandre entre ses généraux, ne font rien à la question. La Gaule, devenue province romaine, ainsi que l'Espagne ; — l'unité de l'empire substituée à une exécration oligarchie qui n'en pouvait plus ; — l'établissement fixe des Lagides en Egypte, celui des Séleucides en Syrie ; — la Grèce vengée et mise en état de ne rien craindre de la barbarie persane : voilà de grands et incontestables résultats.

Je dis que la Grèce n'avait rien à craindre ; car elle n'avait pas encore rencontré sur son chemin le génie de Rome, devant lequel elle devait se mettre à genoux plus tard pour ne se relever *jamais*. Elle n'avait à redouter que son indisciplinable amour de l'indépendance, que sa haine instinctive de tout joug, qui fut toujours le fond de son caractère. Que de brillantes qualités inutiles dans la Grèce jadis, — et dans la Pologne moderne !

Il faut donc reconnaître qu'Alexandre et César, ces deux conquérants voyageurs, furent les missionnaires armés de la civilisation, et c'est ce qui en fera toujours deux hommes à part.

On remarquera que les Romains, en portant leurs armes

dans l'Occident, firent disparaître les idiomes de cet Occident, idiomes celtique, ibérique, espagnol, britannique, calédonien, etc., jargons de la barbarie consacrés par nul chef-d'œuvre, peut-être même par nulle écriture, nul alphabet. Les ténèbres disparaissent toujours à l'approche du soleil, — comme le mensonge devant la vérité, la fable devant l'histoire, l'imposture devant la vertu, la négation devant l'affirmation.

Mais ces mêmes Romains, lorsqu'ils s'avancèrent vers l'Orient, en Grèce, en Syrie, en Egypte, ne purent faire disparaître le grec, langue d'une civilisation plus avancée; les vainqueurs, au contraire, se firent les disciples des vaincus : cela était naturel.

Par ce qui précède, vous comprendrez facilement, Messieurs, que je ne puis, en conscience, reprocher à M. de Pina un crime dont je me suis montré moi-même le hardi complice, — à moins de faire comme certains prédicateurs de carême, qui dépensent une éloquence admirable à prêcher le jeûne évangélique et les saintes macérations de la pénitence, alors qu'une face rubiconde et un abdomen anormal donnent à leur parole d'anachorète le plus robuste et le plus brillant démenti.

Une citation de l'ouvrage de M. de Pina justifiera complètement à vos yeux, j'espère, l'éloge des qualités qui m'ont paru le distinguer. Je choisis le portrait des femmes de la Circassie...., *les femmes*, ce chapitre délicieux du cœur humain, qui sera toujours inépuisable, qui paraîtra toujours neuf; les femmes, *chez qui l'esprit n'est ordinairement que le trucheman du cœur*, comme l'a dit M. de Salvandy avec une grâce d'expression exquise; — les femmes, dont le cœur est une partie du ciel, ajoute lord Byron, *mais qui, comme le firmament, change nuit et jour*.

Je vais maintenant laisser parler M. de Pina :

« Les femmes (les Circassiennes) n'assistent pas à ces jeux (des jeux de gymnastique militaire); elles prennent cependant un grand intérêt au succès de leurs parents et de leurs amis; car ce n'est qu'avec des trophées de victoire qu'il est possible de toucher le cœur d'une Circassienne; et, pour elles, le

récit des aventures audacieuses et périlleuses remplace nos paroles d'amour.

» Les Circassiennes sont belles ; elles ont de grands yeux , et de longs cheveux noirs qu'elles tressent avec des rubans et laissent flotter sur les épaules. Elles ne se livrent à aucuns des travaux de la campagne et ne s'occupent que peu de ceux du ménage. Leur principale occupation est de confectionner leurs vêtements et ceux de leurs époux et de leurs enfants ; aussi , les formes parfaites dont la nature les a si généreusement dotées n'ont rien à souffrir des rudes exercices auxquels les femmes du peuple , en Europe , sont si souvent assujetties. Un long voile à l'asiatique que portent les Circassiennes les garantit de l'ardeur du soleil. Leur costume se compose d'une courte et large tunique montant jusqu'au cou , mais ouverte par devant et ne descendant qu'aux genoux , avec de larges pantalons blancs. Par-dessus la tunique se place une sorte de veste plus courte encore et de couleur voyante , avec des manches très-larges et ouvertes à la chinoise , depuis le coude jusqu'au poignet.

» Les jeunes filles portent sur la peau un corset de maroquin qu'elles ne quittent que le jour de leur noce. C'est l'époux lui même qui doit le couper avec son poignard.

» En général , dans tout l'Orient , les femmes sont vendues plutôt qu'elles ne se marient. Quelquefois les jeunes filles , surtout celles des familles pauvres , sont vendues à des marchands d'esclaves , pour être transportées dans les harems de la Perse ou de la Turquie. Quoique ce trafic odieux soit devenu beaucoup plus rare et beaucoup plus difficile dans ces derniers temps , attendu qu'il est interdit par les Russes , cependant il n'est pas encore entièrement détruit ; et dans la campagne de 1835 , des détachements russes enlevèrent un convoi de jeunes filles , qui , sous la conduite de vieilles femmes , allaient être transportées clandestinement en Turquie. Le général Weliaminoff les fit traiter avec beaucoup d'égards et de soins , et les maria , toutes avec des sous-officiers de Cosaques.

» Un homme ne se marie donc point , chez les Circassiens , s'il n'a les moyens d'acheter une femme. Lorsqu'il a fixé son choix , il charge son plus proche parent , ou son ami le plus

intime, de faire la demande de la fille qu'il veut épouser. La dot que doit payer le mari étant une fois discutée et convenue, on prend jour pour la cérémonie. L'époux rassemble ses parents et ses amis, et les charge d'aller chercher sa future épouse, qui, avertie d'avance, doit se prêter à un enlèvement. Elle est conduite dans sa nouvelle famille, dont toutes les femmes non mariées sont rassemblées pour la recevoir et la parer de ses habits de noce. Pendant ce temps, les hommes, réunis entre eux, se livrent à leurs jeux et à leurs exercices habituels, qui durent jusqu'à la nuit. Alors quelques-uns des jeunes gens vont chercher l'époux, qui s'est tenu à l'écart pendant toute la journée, et le conduisent à la maison destinée au nouveau ménage, et dans laquelle déjà celle qui va devenir sa femme a été amenée par ses compagnes. Le lendemain, avant le lever du soleil, le nouveau marié doit quitter son habitation pour n'y rentrer que la nuit seulement. Plusieurs mois et quelquefois même une année se passent avant qu'il puisse se montrer en public avec sa femme. La durée de ce terme est fixée par l'usage des tribus et la position des mariés.

» Si un Circassien veut renvoyer sa femme, il faut qu'il puisse prouver qu'elle est coupable d'infidélité. Alors il a droit à la restitution de la dot qu'il a payée au moment du mariage. Dans le cas contraire, non-seulement il ne peut rien exiger, mais quelquefois il est lui-même condamné à donner une indemnité aux parents de la femme qu'il déshonore. »

M. Hermenous termine son rapport par la lecture de divers autres passages relatifs aux usages, aux mœurs et à la vengeance des Circassiens, à leurs enterrements, ainsi qu'à un trait remarquable de la perfidie russe.

Après ce rapport, l'Académie a entendu celui de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Albert du Boys, relative à la femme Carbo (voir pag. 104). Cette commission est d'avis que cette

locales, un rapport détaillé sur la femme Carbo, de Grenoble, qui a successivement recueilli quatre enfants abandonnés, en leur donnant les soins d'une tendresse toute maternelle.

L'Académie delphinale, que j'ai l'honneur de présider, a pris connaissance de ces faits. Dans la pensée que sa recommandation pourrait être prise en considération par le premier corps littéraire du royaume, elle m'a donné la mission de vous transmettre l'extrait de la délibération qu'elle a prise à ce sujet, ainsi que de signaler à votre attention les motifs qui l'ont déterminée dans sa démarche auprès de vous.

- M. de Monthyon, en fondant le prix de vertu, a pensé, avec raison, que ce sens exquis que vous portez, Messieurs, dans l'appréciation des œuvres littéraires, pouvait s'appliquer, avec un égal succès, à l'appréciation des bonnes et belles actions.

En effet, ce tact indéfinissable qui juge les ouvrages inspirés par le génie, a une parenté intime avec le tact qui juge les œuvres inspirées par le cœur. Mais, si l'on a eu raison d'ériger une compagnie aussi illustre que la vôtre en tribunal suprême, dispensateur en dernier ressort, au nom de la France, de ces prix destinés à rémunérer la vertu et le dévouement, une Académie de province, quelque modeste et quelque obscure qu'elle soit, ne pourrait-elle pas réclamer, à cet égard, une initiative de première instance, quant aux actes qui se sont passés sous ses yeux ? N'a-t-elle pas, dans son humble sphère, toute proportion gardée, une sorte de compétence du même genre que la vôtre, Messieurs, pour peser les titres des concurrents au prix Monthyon, entre lesquels vous aurez à vous prononcer ?

C'est en se plaçant à ce point de vue, Messieurs, que l'Académie delphinale a cru devoir appuyer la demande qui vous a été adressée en faveur de la femme Carbo par l'autorité administrative. La conduite de cette femme ne se distingue pas seulement par quelques-uns de ces actes de compassion qui naissent d'une émotion subite et passagère, elle a eu les caractères d'une persévérance courageuse, tendre et dévouée. La femme Carbo a élevé les enfants qu'elle avait recueillis il y a plus de quatre années, comme s'ils eussent été ses propres enfants. Quoiqu'elle n'eût d'autre ressource pour soutenir son existence, que l'ouvrage de ses mains et le travail

de Jean-Baptiste Carbo, son mari, qui était manouvrier, elle n'eut pas un seul instant la pensée de se décharger du fardeau volontaire qu'elle s'était imposé. Secondée par son mari, qui s'associait spontanément à l'adoption de deux petits êtres malheureux, elle ne songea pas à regretter des dépenses sur lesquelles elle aurait pu faire des économies pour sa vieillesse. Nous avons vu l'un de ses enfants adoptifs, préparé par ses bons enseignements, profiter à merveille des leçons de nos frères des écoles chrétiennes. Sous l'influence d'une société de patronage qui l'a mis au nombre de ses protégés, nous espérons qu'il saura être reconnaissant comme un bon fils pour celle que la Providence, à défaut de la nature, lui donna pour mère; il la soignera dans ses vieux jours comme elle l'a soigné dans son enfance.

Mais il n'a pas suffi à la femme Carbo d'avoir ainsi grevé son indigence d'une charge énorme qui pèsera sur son avenir : il y a dix ou onze mois, elle n'a pas hésité à donner encore son pauvre foyer pour asyle à deux autres enfants également délaissés, tant il est vrai que la bonté chrétienne peut aussi pousser le courage et le dévouement jusqu'à une sorte d'excès et de témérité.

Averties de ce nouvel acte de charité de la femme Carbo, des personnes bienfaisantes de Grenoble ont placé les deux orphelins dans des établissements publics. C'est avec regret que leur mère adoptive s'est décidée à les laisser aller, quoique les liens qu'elle avait contractés avec eux n'eussent pas été cimentés par le temps.

Ce qui achève de caractériser la vertu de la femme Carbo, c'est une modestie douce et naïve qui fait qu'elle s'ignore elle-même : quand on l'interroge sur ses actes de bienfaisance, elle les raconte comme des choses toutes simples, toutes naturelles; ce sont de ces cœurs privilégiés dont la charité et la vertu semblent être l'élément et la vie.

Nous avons donc cru, Messieurs, devoir appeler votre intérêt d'une manière toute particulière sur des actes qui réunissent à un degré si éminent tout ce qui constitue une haute vertu.

Au nom d'une commission, M. de Gournay fait le

rapport suivant relativement à la crypte de Saint-Laurent :

Messieurs,

Ainsi que vous l'avez désiré, la commission chargée par vous d'examiner la crypte de l'église de Saint-Laurent, s'est rendue sur les lieux, et elle a pu se convaincre de l'importance artistique de cette chapelle, qui offre, dans ses petites mais harmonieuses proportions, un coup d'œil si pittoresque.

Intacte dans ce qui concerne l'ensemble de sa construction, elle a sans doute beaucoup souffert, dans quelques parties, des ravages du temps, et surtout des atteintes d'impitoyables vandales... Mais, telle qu'elle est encore, on reconnaît de suite que, confiée aux mains d'habiles restaurateurs, elle pourrait offrir un aspect plein d'intérêt pour l'artiste : ses nombreuses colonnettes de marbre, les chapiteaux de dessins variés qui les couronnent ; plusieurs vestiges de frises et d'arabesques du meilleur goût, témoignent de l'ancien relief de cette vénérable chapelle, et font vivement regretter au visiteur l'ensevelissement de cette relique du vieux Grenoble.

Les souvenirs augustes, d'ailleurs, qui se rattachent à ce vieux sanctuaire, où les âmes ferventes des premiers siècles sont venues déposer leurs soupirs et leurs gémissements, surgissent autour de vous dans cette crypte, et semblent réclamer, avec une voix grave et sévère, qu'on fasse cesser la profanation qui pèse depuis trop longtemps sur ce monument.

La commission est donc complètement d'avis, Messieurs, que l'Académie delphinale adresse une supplique au ministre de l'intérieur en faveur de la prompte exhumation et restauration de cette chapelle, et, pour arriver à ce grave résultat, la commission, mettant en avant les titres plus que suffisants qui recommandent ce monument à la sollicitude du gouvernement, vous propose de demander avant tout son admission parmi les monuments historiques. Maintenant, abordant les questions positives, la commission s'est enquis des moyens qu'il y aurait à prendre pour relier et rattacher cette crypte à

l'église dont elle faisait jadis partie, et dont elle est maintenant séparée par un massif de maçonnerie qui bouche un ancien passage qui, de la nef de l'église et parallèlement au mur latéral de gauche, conduisait dans son vaisseau.

Vous savez probablement, Messieurs, quel est l'accès actuel de la crypte ; une porte fort basse, pratiquée dans le mur extérieur du couloir, du côté des remparts, et donnant sur le chemin de ronde qui appartient au génie, y conduit, et cette porte plongeant profondément dans le sol, est précédée d'un talus brusque et dangereux ! Indépendamment de l'inconfort qu'il y aurait pour les fidèles, les jours de mauvais temps, à se rendre dans cette crypte par ce passage, souvent contesté par le factionnaire qui garde la grille du chemin de ronde et qui ne sait pas toujours les droits réservés à la fabrique de Saint-Laurent sur cette entrée, on peut signaler un autre inconvénient assez grave qui milite contre le maintien du passage actuel ; ce serait celui d'exposer les jeunes filles qui voudraient aller prier dans la crypte, aux regards scrutateurs et aux propos plus que légers des soldats du poste voisin qui est préposé à la garde de la porte de Saint-Laurent.

Pour toutes ces raisons, la commission a jugé convenable de faire communiquer la crypte, comme par le passé, avec l'église : elle se servirait donc de l'ancien passage dont il vient d'être fait mention, lequel s'ouvre probablement à quelques pieds en avant de la chaire de l'église ; ce serait donc sous l'escalier de cette chaire, Messieurs, que la commission vous proposerait de pratiquer un escalier souterrain, dont l'abord serait défendu par une grille à hauteur d'appui, telle qu'on en voit dans plusieurs églises qui possèdent des cryptes.

Maintenant, Messieurs, la commission croit opportun de vous présenter des chiffres, et de vous faire connaître à peu près la somme qu'elle jugerait convenable de demander au ministre pour la restauration du monument en question, et le rétablissement de sa communication avec l'église. La commission estime que le déblai coûtera environ *deux cents francs* ; les frais de restauration des voûtes, des frises, des chapiteaux et des colonnettes dépasseront *quinze cents francs*, car il faut faire la part de l'imprévu et de l'inconnu dans cette exuma-

tion, qui nous laissera apercevoir, selon toute apparence, bien d'autres blessures faites à cet édifice.

Nous pourrions donc, en y joignant les frais de carrelage, porter cette somme à *trois mille francs*. Un autel en marbre blanc, dans le style de la chapelle, et par conséquent orné de sculptures byzantines, est indispensable; et cette dépense peut être évaluée à *mille francs* : je dis un autel de marbre blanc, parce que, voulant conserver une mystérieuse obscurité dans la crypte, qui ne devra être éclairée que par le jour douteux d'une petite verrière en verres de couleurs, il faut cependant pouvoir distinguer l'autel.

La verrière, qui représentera, par exemple, une croix de feu sur un fond d'azur, pourra coûter *cent cinquante francs*.

Reste l'escalier souterrain dont nous venons de parler, et qui ne coûterait pas moins de *douze cents francs*, et nous trouvons, par conséquent, un total de *cing mille cinq cent cinquante francs*; mais comme il se pourrait qu'une fois la crypte déblayée on rencontrât un sol humide et accessible aux infiltrations, soit des eaux de l'Isère, soit de celles qui descendent de la montagne, il est possible (la chose même est probable) que l'on soit forcé de faire un sol artificiel, avant de procéder à l'opération du carrelage; et cette dépense, si elle est démontrée nécessaire, fera monter jusqu'au chiffre de *six mille francs* les frais de restauration complète de la crypte de St-Laurent.

Quoique cette somme paraisse un peu forte à la commission, elle ne balance pas néanmoins, Messieurs, à vous engager à la demander au ministre, afin d'arriver à la parfaite réintégration d'un monument dont toute ville s'honorerait, et qui, ainsi restauré, attirera plus d'un visiteur.

Messieurs, une vérité qui a peut-être contristé votre patriotisme, vous a été dite par l'humble rapporteur de votre commission, c'est que *votre ville est pauvre en monuments*; c'est donc une raison puissante de conserver et de restaurer ceux qui peuvent offrir quelque intérêt.

Dépositaires et gardiens du feu sacré dans votre ville, vous ne permettrez pas qu'il vienne jamais à s'éteindre, et ce serait un sûr moyen d'arriver à cette fin déplorable que de laisser tomber en ruines les vieux sanctuaires où vos pères ont prié !

Et, en effet, Messieurs, que dirait-on du descendant d'une famille illustre qui, plein d'indifférence pour les tombes ou le manoir de ses ancêtres, abandonnerait les unes aux ravages du temps, ou livrerait l'autre aux marteaux des vandales?... Vous blâmeriez sans doute, Messieurs, la coupable insouciance de cet homme, et vous diriez de lui qu'il a dégénéré; eh bien, ce même reproche, ne devrait-on pas l'adresser à la ville insouciante qui, ne tenant plus compte de son antique origine, laisserait tomber, avec les pierres de ses monuments, ses titres de gloire et de noblesse !

Encore un mot sur la crypte de Saint-Laurent : vous vous plaindrez peut-être, Messieurs, de l'insuffisance et de l'aridité de ce rapport, qu'on eût pu facilement confier à des mains plus habiles; et peut-être aussi vous seriez-vous attendus à une description du monument en question : nous avons prévu, Messieurs, votre réclamation, et l'obligeance de M. Pilot nous a mis à même de vous satisfaire, et de remplir la lacune qu'offre évidemment ce rapport, en faisant à l'Académie delphinoise l'hommage de la description détaillée que ce savant archéologue a faite de la crypte de St-Laurent (1). Une jolie lithographie, due à l'habile crayon de M. Debelle, et reproduisant avec une parfaite exactitude l'intérieur de la crypte, complète les documents que vous pouvez désirer : cette notice suffira amplement au ministre pour statuer en connaissance de cause sur votre demande; il était juste, Messieurs, de ne pas priver M. Pilot de la bonne part de gloire qui lui reviendra dans le cas où votre démarche serait couronnée du succès, et nous avons voulu laisser intacts les droits que ce savant archéologue aura acquis à la reconnaissance de Grenoble.

L'Académie s'est montrée unanimement favorable aux idées émises dans ce rapport, et, sur sa demande, M. Frédéric Taulier, présent à la séance, a promis, en sa qualité de maire de Grenoble, qu'il ferait toutes les démarches et tous les efforts en son pouvoir, afin d'arriver au succès du projet en question.

Eusuite, M. Albert du Boys lit, comme complément

(1) Voir cette description dans l'Album du Dauphiné, tom. 1, pag. 49.

de son rapport sur les ouvrages historiques, un article étendu, relatif à la *théorie des lois politiques de la monarchie française* par M^{lle} de Lézardière, nouvelle édition, considérablement augmentée et publiée sous les auspices de MM. les ministres des affaires étrangères et de l'instruction publique (Guizot et Villemain.)

Vers la fin du règne de Louis XV, dit M. du Boys, une jeune fille de seize ans, qui vivait au fond d'un vieux château du Poitou (1), entreprend un travail d'érudition gigantesque, à faire pâlir et reculer un bénédictin ou un savant d'Allemagne ; elle essaye d'écrire la théorie des lois politiques de l'ancienne monarchie française depuis son berceau jusqu'au XVIII^e siècle ; et la voilà quittant les ouvrages et les occupations de son sexe, la voilà qui s'entoure de bouquins poudreux, qui réunit, traduit et confronte les textes de la législation de l'empire romain en décadence, et ceux des lois Salique, Ripuaire, Gombette, Wisigothe, des Capitulaires, des formules de Marculfe, etc., etc. Son père, M. de Lézardière, se prend alors à regretter de lui avoir donné une éducation trop fortée et trop virile ; il veut lui interdire ces investigations laborieuses, auxquelles elle se livre avec toute l'ardeur que la plupart des jeunes personnes de son âge portent dans la dissipation et les plaisirs séduisants du monde...

Mademoiselle de Lézardière se défend avec cette chaleur que donne le sentiment de sa valeur personnelle et cette foi profonde dans l'utilité et le succès du but qu'on veut atteindre. Jusqu'à cette époque, il n'a rien été fait de satisfaisant sur les lois politiques de la France ; il y a eu des panégyristes et des avocats du pouvoir royal, de la noblesse, du clergé, du tiers état, des parlements, il n'a pas existé d'historien ou de publiciste consciencieux qui n'ait cherché que la vérité elle-même dans l'étude des sources et du développement de notre droit public ; cet ouvrage, qui manque à la France, Mademoiselle de Lézardière veut le faire, elle a la noble ambition d'en doter la patrie.

(1) Le château de la Vérie.

Ce débat domestique devait finir par un arbitrage. M. de Lézardière crut devoir prendre pour juge d'une vocation si étrange et si intrépidement défendue, un des hommes les plus éclairés et les plus probes de son temps, M. de Malesherbes, qui était, en même temps, son ami intime. M. de Malesherbes ne se contenta pas de prendre personnellement connaissance des essais historiques de la jeune érudite ; il en donna communication au duc de Nivernais, à M. de Brequigny, au bénédictin D. Poirier. Tous admirèrent ces travaux et en apprécièrent l'importance. Mademoiselle de Lézardière fût alors autorisée et encouragée à poursuivre la tâche si vaste qu'elle s'était imposée ; ses nouveaux protecteurs mirent à sa disposition tous les livres et les monuments historiques qu'elle pouvait désirer.

M. Albert du Boys rend ensuite un compte sommaire de cet important et savant ouvrage dans son mémoire qui a excité constamment l'attention et l'intérêt de l'Académie, mais que l'on ne reproduit pas parce qu'il a été publié en entier dans *le Correspondant*, tome XV, p. 734 à 747 ; en voici seulement le dernier paragraphe :

Mademoiselle de Lézardière, dans sa courageuse et persévérante érudition, peut être comparée à ces habiles et hardis pionniers qui, écartant sur leur passage les ronces et les épines, se font jour à travers des forêts encore mal explorées. Elle a frayé la voie à plus d'un de ces savants de seconde main qui cherchent à effacer les traces sur lesquelles ils passent. Le plus bel hommage qui pût lui être décerné, c'était de la faire connaître et d'assurer à son livre une publicité qu'il n'avait pas encore réellement obtenue. Son digne et respectable frère qui lui a survécu, M. de Lézardière, s'est chargé de ce soin pieux qu'a dû lui rendre bien doux le souvenir d'une tendre affection. Quant à nous, nous l'en remercions publiquement au nom des amis des lettres et des sciences historiques, et nous sommes sûr de n'être désavoué par personne dans l'expression d'un pareil sentiment de sympathie et de reconnaissance.

La séance a été terminée par un rapport de M. Dalbousière sur une histoire abrégée de la vie de saint Bruno (par M. Albert du Boys) avec un tableau historique et descriptif de l'institution monastique qu'il a fondée.

Le rapporteur, analysant à grands traits ce nouvel ouvrage de l'auteur de la vie de saint Hugues, rappelle que vers la fin du onzième siècle, Bruno, distingué par sa naissance, profondément versé dans les lettres sacrées et profanes, célèbre par son éloquence autant que par la sainteté de sa vie, était appelé par ses éminentes qualités et par la voix publique au gouvernement des hommes et allait être promu à l'épiscopat à cette époque où les princes de l'Eglise comptaient aussi parmi les princes de la terre ; que, renonçant à la gloire humaine qui l'attendait avec toutes ses séductions, Bruno vint du nord de la France demander à saint Hugues, alors évêque de Grenoble, une retraite ignorée du reste des hommes, retraite qui lui fut indiquée et accordée dans le désert de la grande Chartreuse, ainsi nommé depuis la célèbre institution monastique qu'il y fonda.

Après cette analyse, M. Dalbousière continue ainsi :

Chaque année, dès que la belle saison a rendu possible l'accès des âpres solitudes de la Chartreuse aux voyageurs accourus de toutes les cités de la France et de l'Europe, le pèlerinage commence, et l'on compte jusqu'à six ou huit mille visiteurs dans ces lieux que les exemples et les vertus d'un saint ont seuls rendus habitables aux enfants des hommes.

Parmi ces étrangers, les uns viennent déposer aux portes du désert leurs préoccupations du monde et vivre quelques jours chez les pieux solitaires, de la vie purment spirituelle, dans le calme de la méditation et le recueillement du silence.

Les autres sont attirés par la beauté des sites, par les ta-

bleaux tour à tour gracieux et sévères, souvent sauvages mais toujours pittoresques et grandioses, qu'une nature inconnue autre part étale avec magnificence aux regards étonnés.

Celui-ci, amant passionné des arts, accourt demander à ces solitudes les créations dont il animera ses toiles et que l'imagination la plus féconde ne lui donnerait qu'imparfaitement.

Celui-là, épris de l'étude de l'histoire naturelle, vient leur ravir la plante qui manquait à son herbier ou l'insecte qui fait défaut dans ses collections.

Le plus grand nombre peut-être ne vient y chercher autre chose que les distractions d'une vie ennuyée et inutile et n'en emporte que le puéril plaisir d'une vaine curiosité.

A ces visiteurs si variés, si divers de convictions, de goûts, de tendances, il a manqué jusqu'à ce jour un livre qui donnât satisfaction à leurs exigences multiples; le livre de M. du Boys remplit merveilleusement cette lacune. A tous il donne une suffisante connaissance de la vie du saint fondateur des chartreux et de son institut; mais s'il se fait le biographe de saint Bruno, s'il met sous nos yeux le tableau historique de son monastère, il le fait en écrivain véridique et sincère, et il sait aussi échauffer son récit et colorer ses narrations lorsqu'il rencontre sous sa plume ces pieuses légendes que la tradition a transmises aux croyances de nos pères et qu'elle recommande à nos respects.

Il offre ensuite à chaque intelligence l'élément qu'elle recherche, le plus spécialement approprié à ses goûts ou au motif qui l'a attirée au milieu de ces trésors si variés de la nature.

Il accompagne le touriste depuis le village de St-Laurent-du-Pont jusque dans la vaste étendue du désert, il lui signale les aspects les plus admirables des lieux qu'il parcourt ou ceux qui se distinguent sous le rapport de l'archéologie ou de l'histoire. Il ouvre au lecteur les portes du monastère, lui en fait visiter les cloîtres, les chapelles, la bibliothèque, les cellules; il le fait assister à l'austère solennité des offices de la nuit, il le rend le témoin des pieuses pratiques des moines, l'admirateur surpris de la sévérité de leur règle; il le conduit aux chapelles extérieures de saint Bruno et de Notre-

Dame : de tous les objets dignes d'appeler l'attention, d'orner l'intelligence ou d'éclairer le cœur, rien n'est oublié.

Il dirige le pinceau ou le crayon de l'artiste sur les scènes qui devront décorer son album, il lui donne l'explication des tableaux composant la vie de saint Bruno par Lesueur, dont les copies remarquables sont au monastère.....

Mais l'auteur n'a pas pris la plume pour le seul plaisir d'amuser les loisirs ou d'appeler les distractions du voyageur sur des études d'une utilité relative plus ou moins grande, il nous a paru s'être proposé et il a atteint un but plus élevé : son livre est semé de réflexions profondément senties et bien exprimées, pleines d'une douce et saine philosophie, qui pénètrent le lecteur et vont à l'adresse de tous, même à leur insu.

Tel est ce livre, Messieurs, dans lequel nous avons remarqué le style qui distingue la vie de saint Hugues et ce talent descriptif qui nous a rappelé la vivacité et le coloris des pages de l'*Album du Vivarais*.

Séance du 5 juin 1846.

Ouvrages reçus :

1° *Histoire de la révolution et de l'empire*, par M. Amédée GABOURD, tome premier in-8°.

2° *De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux*, par M. Léon MÉNABRÉA, brochure in-8°.

3° *Résumé de l'histoire des Croisades*, par M. Roux-FERRAND, membre correspondant, brochure in-8°.

4° *Des sentiments moraux et des passions humaines au point de vue chrétien*, par le même, brochure in-8°.

Au nom d'une commission dont il fait partie, M. Félix Crozet lit un rapport dans lequel il rend compte des travaux les plus remarquables de l'Académie des

sciences morales et politiques pendant les années 1844 et 1845, en ce qui concerne spécialement la partie historique.

Il fait remarquer que parmi les travaux de cette Académie on trouve des rapports fort intéressants sur diverses questions d'économie sociale, telles que le reboisement des montagnes, le régime pénitentiaire, l'intervention de l'Etat dans les rapports industriels, l'influence des formes et des dimensions de la culture de l'économie sociale. Mais ces matières étant hors des limites de son sujet, il arrive rapidement aux travaux historiques de l'Académie, au nombre desquels il signale successivement un mémoire de M. Berriat St-Prix *sur l'interprétation de la loi des Douze-Tables; une histoire du prêt à intérêt* par M. Troplong; un mémoire de M. Charles Giraud *sur le régime municipal et sur les impôts dans les Gaules sous les Romains; une histoire de la famille*, par M. Franck; un rapport de M. Charles Giraud *sur l'histoire et la théorie de la procédure criminelle*, par M. Faustin Hélie.

La science profonde, dit le rapporteur, avec laquelle chacun de ces ouvrages est traité, me fait regretter de ne pouvoir vous les faire connaître dès à présent. Mais j'ai dû consacrer le peu de temps dont j'ai pu disposer à l'analyse d'une œuvre du plus haut intérêt, je veux parler du rapport de M. Amédée Thierry sur un concours relatif à l'histoire des Etats généraux en France depuis 1302 jusqu'à 1614.

L'Académie avait agrandi le sujet en posant philosophiquement le problème et traçant d'avance la méthode. Elle demandait l'histoire sommaire des Etats généraux, les motifs de leur convocation, la nature de leur composition, le mode de leurs délibérations, l'étendue de leurs pouvoirs. Elle exigeait en outre un examen comparatif des Etats généraux de France et des parlements d'Angleterre.

Le rapport de M. Thierry, qui contient l'examen analytique

et critique de deux mémoires dont l'un (dû à M. Rathery, avocat à la Cour royale de Paris) a été couronné, et l'autre, jugé digne d'une mention honorable, m'a paru si rempli d'intérêt, soit par l'importance des questions qui y sont traitées, soit par le talent supérieur avec lequel le savant rapporteur les a résumées, que j'ai cru devoir en reproduire les détails avec quelque étendue, certain néanmoins d'en affaiblir les tableaux par une analyse incomplète.

Ici M. Crozet résume le rapport de M. Thierry et en reproduit les principaux passages. — Ce rapport a été publié dans la *Revue de législation* du mois d'août 1844.

M. Ducoin a lu ensuite un rapport sur le tome premier des *Mémoires de la société archéologique de Touraine*, tome publié en 1842.

Voici quelques traits ou fragments de ce rapport :

La société archéologique de Touraine fut fondée en 1840, dans la ville de Tours. Elle a pour but spécial, comme l'indique le titre qu'elle a choisi, les connaissances d'archéologie, l'étude et la recherche des richesses monumentales et numismatiques de la Touraine, en un mot, l'histoire de cette province sous le rapport des personnes et des choses. Elle possède une bibliothèque, un cabinet de médailles et d'antiquités. Sa composition est de cinquante membres titulaires et d'un nombre illimité de membres honoraires et correspondants.

Sur la liste des membres honoraires, on lit des noms célèbres en Europe, tels que ceux de MM. Guizot, Villemain, Raoul-Rochette, Mérimée, etc.

Un nom bien cher pour nous, et qui maintenant éveille dans nos cœurs tant de regrets douloureux, celui de M. Berriat Saint-Prix père, figurait sur le tableau des membres correspondants.

Le volume dont je dois m'occuper contient un assez grand nombre de mémoires ou de notices par des membres titulaires ou autres; tels sont ceux de M. Le Sourd sur la forêt de Loches;

de M. de Sourdeval sur la reine Clotilde ; sur les monuments celtiques , par M. Bourassé ; sur l'église métropolitaine de Tours, par M. Manceau; sur d'autres églises de la même cité, par MM. Rabion et Bourassé ; sur des mémoires du XIII^e siècle, par M. Cartier, etc.

Dans ces différents opuscules , on remarque une érudition consciencieuse, une foule de détails qui ne peuvent être que le fruit de judicieuses et patientes recherches.....

S'il faut en croire les recherches et les raisonnements de M. de Sourdeval, la célèbre épouse du 1^{er} Clovis devrait être appelée non *Clotilde*, mais *Rothilde*. Cela peut bien être, mais *Clotilde* est passée en chose jugée invinciblement, de l'aveu même de M. de Sourdeval, et désormais , sauf une minorité presque imperceptible dans la France entière, on continuera de ne pas plus écrire, imprimer ou graver *Rothilde* que *Bayart* et *Vocanson*. L'usage a prononcé, et, en fait de langage, il est un monarque absolu, tout-puissant, même quand il a contre lui droit et raison.

Le pape saint Grégoire, introduisit , dans le plain-chant , des améliorations si importantes, que l'ensemble du système a reçu et conservé le nom de chant Grégorien. Cette digne et belle réforme fut généralement adoptée dans l'Occident. Charlemagne fit venir des chanteurs romains, qu'il mit à la tête des écoles établies par lui à Metz, à Soissons, à Orléans, à Cambrai, à Dijon, à Paris. Il attacha à sa cour une école et une chapelle, où lui-même et sa famille chantaient avec assiduité. Nul n'était admis dans son palais, à moins de connaître le plain-chant, le chant grégorien, qui prit ainsi, grâce aux prescriptions impériales et à l'exemple du monarque, un immense développement , ce qui le rendit populaire en quelque sorte.

Mais, nonobstant tous ces soins, Charles le Grand ne put empêcher le chant de s'altérer. Journallement des discussions s'élevaient entre les chantres français et les chantres romains. A ce sujet, rappelons une anecdote assez remarquable. Un jour Charles, témoin d'une des querelles dont je viens de parler, dit à ses chantres : « Déclarez-nous quelle est l'eau la plus pure et la meilleure ; celle qu'on prend à la source vive d'une fontaine ou celle des rigoles qui n'en découlent que de loin. »

Tous les chantres répondirent que l'eau de la source était la plus pure, et que celle des rigoles l'était d'autant moins qu'elle venait de plus loin. « Remontez donc, reprit le monarque, à la fontaine de saint Grégoire, dont le chant a été évidemment corrompu. » Parmi les jugements équitablement ingénieux que nous offre l'histoire, celui-ci ne mérite-t-il pas qu'on lui décerne un rang?.....

Le moine Hucbald de Saint-Amand a composé des traités sur la musique, alors bornée en quelque façon aux chants d'église. Ces traités appartiennent à la fin du ix^e siècle et au commencement du x^e. Ce religieux était, on l'affirme, un des hommes les plus savants de son époque.

Je suis très-éloigné de contester les connaissances du moine de Saint-Amand; mais qu'il me soit permis de citer un fait dont le recueil qui m'occupe ne dit rien, et qui prouve que le bon religieux a, du moins une fois, employé peu utilement son habile savoir.

Hucbald (dont le nom signifie, dit-on, Hugues le Chauve) composa, sous le règne de Charles le Chauve, un poème en l'honneur des chauves; ce n'est rien encore, chacun est maître de se choisir un sujet; mais le poème, qu'on n'a pas perdu et qui est en hexamètres latins, ne renferme que des mots commençant tous par la lettre C, afin de rendre mieux hommage à l'adjectif *Calvus*. Qu'on se figure un livre bâti de la sorte et où ne se trouvent que des vers du genre de celui-ci :

Carmina clariora calvis cantata Camena.

Pardon, Messieurs, si je me suis abandonné à cette digression de quelques instants; mais j'ai pensé que je ne devais pas laisser échapper l'occasion de signaler ici l'une des plus remarquables *nugæ difficiles* que se soit permises la littérature...

Séance du 3 juillet 1846.

Ouvrages reçus :

1^o *Histoire de la révolution et de l'empire*, par M. Amédée GABOURD, tome 2, in-8°;

2° *Dissertation sur la gens et le droit de gentilité chez les Romains*, par M. QUINON, membre résidant, brochure in-8°;

3° Vœux émis par le congrès central d'agriculture, dans sa session de 1846; brochure in-8°;

4° *Oeuvres complètes d'Henry Beyle* (deux premiers volumes renfermant deux romans : *Le rouge et le noir*, *La chartreuse de Parme*); grand in-18;

5° *Considérations sur les affections fébriles ou maladies aiguës*, par M. LEROY, membre résidant, mémoire distingué au concours pour le grand prix de médecine proposé en 1832, par l'Académie des sciences; brochure in-8°;

6° *De quelques nouveaux caractères propres à distinguer les taches arsenicales et les taches antimoniales*, par le même; brochure in-8°.

M. Ducoin a lu un rapport sur l'*Ancienne Chronique de Vienne*, par feu M. Mermet; en voici le début :

M. Mermet n'est plus, et la dette qu'il fallait lui payer ne peut maintenant qu'être déposée sur sa tombe; que faire? Ne rien dire de son dernier ouvrage, puisque l'auteur est dans l'impossibilité de me lire? Cette idée ne saurait un instant rester dans mon esprit; un pareil silence, en vérité, serait une omission blâmable, j'ai presque dit une coupable négligence. Non, au contraire, le rapport que je vais soumettre à l'Académie est rédigé comme si M. Mermet vivait encore, comme s'il assistait à notre séance; je ne changerai pas un mot à ce que ma plume a écrit sur lui de son vivant, et puisse-je par là éprouver et causer quelques instants d'une heureuse et consolante illusion!

Messieurs,

Un vers pentamètre d'Ovide peut, et doit être, dans son acception la plus stricte, l'objet d'une application honorable en

faveur de M. Mermet, l'un des membres correspondants de l'Académie Delphinale :

Et plus est patria facta referre labor.

En effet, M. Mermet consacre ses investigations actives, éclairées, ses veilles utilement laborieuses, à Vienne, sa ville natale; là est son séjour, là est aussi le terrain qu'il explore à la lueur du flambeau de l'histoire. Si chaque cité de notre royaume possédait un homme des mêmes goûts et de la même érudition, assurément le passé de la France serait mieux connu, et bien des voiles en seraient soulevés.

Fidèle à son caractère vraiment patriotique, M. Mermet, vers la fin de l'an dernier, a publié son *Ancienne Chronique de Vienne*, sur laquelle, d'après vos intentions, j'ai l'honneur de vous soumettre un rapport.

Son livre, qui renferme plus de 220 pages (format in-12), est une analyse d'un grand nombre de pièces authentiques pouvant servir à la rédaction de l'histoire de Vienne. Il jettera du jour sur cette histoire, surtout à dater de Louis XI.

Autres fragments du rapport de M. Ducoin :

M. Mermet nous parle des *mayanches*; c'est le nom qu'on donne à Vienne aux gentilles petites fillettes que, durant le mois de mai, on y faisait trôner dans les rues chaque dimanche, et dont les compagnes percevaient, ou, pour mieux dire, qu'étaient des impôts non ruineux, établis par l'usage, sur les passants. Je remarquerai que Grenoble aussi a eu, même possède encore un peu ses *mayanches*, mais sous une autre dénomination: on les y appelle des *reines de mai*, nom qui, sous le régime républicain, fut forcé de se masquer; je me souviens qu'alors les quêteuses enfantines employaient cette formule humblement ampoulée : *Citoyen, donne quelque chose pour la Déesse.*

C'est à un évêque de Vienne, saint Mamert, que la religion catholique doit l'une de ses plus anciennes et, je ne crains pas de l'ajouter, l'une de ses plus touchantes processions, celle des Rogations, si parfaitement retracée par la plu-

me, ou plutôt par le pinceau de M. de Châteaubriand. Saint Mamert vivait au V^e siècle de l'ère chrétienne.

Sans doute le point de fait, que je viens de rapporter d'après M. Mermet, était déjà fort connu, mais en voici un que nous lui devons et qui l'est beaucoup moins : « C'est par erreur que des auteurs ont écrit que la fête du Saint-Sacrement avait été instituée à Vienne lors de la tenue du célèbre concile de 1311-1312. Les processions, qui sont une suite de cette fête, avaient été établies le 3 septembre 1264 par le pape Urbain IV. Le concile de Vienne ne fit que maintenir cette institution, qui datait de près de cinquante ans..... »

Le 30 novembre 1600, Marie de Médicis, nouvelle épouse d'Henri IV, venue de Toscane en France, arriva dans Vienne; elle fit son entrée solennelle le 3 décembre suivant à Lyon, où le roi Henri IV, malgré sa galanterie historique et proverbiale, n'arriva que le 9.

À Lyon, un sieur Thomé eut le courage de débiter devant la nouvelle reine de France cet amphigouri pompeux et grave : « Madame, la conjonction de la lune avec le soleil forme l'éclipse, obscurcissement de l'univers. Vous, madame, jointe avec ce grand soleil de tous les princes de ce monde, par état différent, rendez à la France sa première splendeur, et ne lui reste, pour comble de ses félicités, que de cueillir les fruits des lis entés, seul antidote et préservatif de nos maux à venir. Dieu en hâte l'heure et nous conserve ces astres jumeaux ! »

Rendons grâce au ciel, Messieurs, de ce que ces mots ont été prononcés à Lyon le 3 décembre, et non à Vienne le 30 novembre ; ce qui nous permet de dire : *Au moins cette harangue n'est pas dauphinoise* ; mais il faut convenir que le Dauphiné l'a échappé belle.....

Voici une observation qui, je crois, appartient en entier à M. Mermet, et qui me semble fort remarquable : « Il y a tous les jours eu une sorte de fatalité attachée aux souverains qui, en France, ont porté le nom d'*Henri* : Henri premier mourut à Paris le vingt-neuf août 1060, empoisonné, selon les uns, victime, selon les autres, d'un remède administré mal à propos ; ce qui se ressemble assez. Henri II mourut à Paris le 10 juillet 1559, d'un coup de lance que lui porta in-

» volontairement Montgomery, dans un tournois. Henri
 » III fut assassiné par Jacques Clément, dominicain, le 31
 » juillet 1589, et mourut le lendemain. Enfin, Henri IV fut
 » assassiné par Ravaillac le 14 mai 1610, et mourut le même
 » jour. »

L'ex-reine de Suède, Christine, après son abdication, eut l'occasion de passer par Vienne : c'est l'académicien Pierre de Boissat qui fut chargé de l'y complimenter ; mais l'orateur, au lieu d'encens ou de galanteries, se mit à prononcer une espèce d'homélie sur les jugements de Dieu et sur le mépris du monde. Voilà que la souveraine s'indigna et ne voulut plus admettre l'orateur en sa présence ; ce fut un véritable *non erat his locus* mis en action.

Le rapport de M. Ducoin s'est terminé de la manière suivante :

Ma tâche est finie, Messieurs, et je puis affirmer qu'elle a été pour moi fort agréable. J'ai cité beaucoup, j'aurais pu citer dix fois davantage ; l'auteur m'avait mis dans l'embarras du choix : aussi n'ai-je presque pas choisi.

Répétons, en finissant, l'expression de mon regret : M. Mermet ne pourra me lire ici-bas ; mais toutefois je fais hautement et de bon cœur profession de croire que la mort ne tue pas l'homme tout entier. De cette opinion consolante à celle d'espérer que du ciel l'homme regarde parfois la terre, il n'y a qu'un pas, et ce pas, j'aime souvent à le franchir.

M. Fauché-Prunelle continue la communication des documents historiques contenus dans le *Liure du Roy*.

Après avoir rappelé qu'il a déjà entretenu l'Académie du voyage et de plusieurs circonstances du séjour de Catherine de Médicis à Grenoble en 1579, notamment des négociations entamées avec les protestants pour la pacification du Dauphiné et d'un traité de réconciliation conclu en sa présence, il fait connaître quelques actes ou traités postérieurs, relatifs à ces négociations, mais qui, n'ayant jamais été stipulés ni

exécutés de bonne foi par aucun parti, n'ont abouti qu'à quelques courtes suspensions d'hostilités.

Catherine avait reçu à Grenoble la visite du duc de Savoie; il paraît que celui-ci l'aurait engagée à venir à son tour dans ses états, car, en quittant cette ville, elle se rendit à Montluel, dans le Bugey, qui appartenait alors au duc.

Pendant son séjour à Montluel, Catherine reçut une députation de plusieurs chefs protestants du Dauphiné, qui venaient continuer les négociations pour la paix; mais elle ne voulut faire avec eux qu'un accord provisoire sur quelques points seulement, en les renvoyant au roi pour statuer sur leurs prétentions, et elle exigea d'eux une suspension d'hostilités jusqu'à cette époque.

Il intervint en conséquence, le 20 octobre 1579, à Montluel en Bresse, entre Catherine, assistée du duc de Savoie et du conseil privé du roi de France, d'une part, et les députés protestants, d'autre part, un traité provisoire par lequel la reine-mère renvoyait ou feignait de renvoyer à la décision du roi les réclamations de ces députés.

Voici le texte de ce traité :

Le mardy vingtiesme d'octobre, l'an mil cinq centz soysante dix neuf, la royne mère du roy estant à Montluel en Bresse, adistée de mons^r le duc de Sauoye et des princes S^r du conseil priué du roy son filz, estant près d'icelle, sa magesté ayant faict venir dauant elle les S^r de Cugi, du Maz, de Comps, de Fermis et du Poyet, les conseilhiers Destables et Callignon, deputés par les gentilzhommes et aultres de la religion préthendue refformée du pays du Dauphiné, apprés leur auoyr emplement desduit les raisons pour lesquelles elle ne pouuoyt leur accorder le contenu au cayer des articles

par eulx présentés, en ce qu'ilz sont contrères ou excédant l'édicte dernier de passiffication et article, décrectz et de la conférence de Nérac, ensemble de ce qui auoyt ci dauant esté accordé ausd de la religion esd pays du Daulphiné, tant par lad. dame royne que despuys par le roy à la poursuyte dud Gallignon leur depputé, a esté aduizé, résolu et aresté que lesd. de la religion dud. pays enuoyeront deuz ou troys de leurs depputés de vers le roy, et que, pour cest effaict, ce randeront au plustost auprès de lad. dame royne pour ce trouuer en son arriuée à la cour à présanter leurs susd. causes de leurs articles au roy, afin que sa magesté leur y pouruoie, et cepandant lesd. depputés ont promis de bonne foy que de la part de ceulx de lad. religion cesseront touz actes d'hostillité, impositions et contributions, péages et toutes aultres leuées et ceullectes de deniers, viures et monitions de quelque sorte et nature que ce soyent, ensamble toutes vaqueries, cornées et aultres charges quelconques que ce soient par lesd. de la religion préthendue refformée, comme aussy lad. dame veut et commande que tous actes d'hostillité et aultres contreuentions aud. édicte cesseront du costé desd. catholicques; que au plustost lesd. de la religion feront vuyder toutes garnysons et mettront en plaine liberté, pour demeurer en l'estat qu'il est porté par led. édicte de passiffication, toutes les villes, bourgs, bourgades, places, chasteaux et lieux par eux destenus, et néantmoingz pour le regard des villes et chasteaux de Gap, Die, Lamure, Liuron, Chasteauneuf, de Mazan, Pontays et le Pont du Royans, d'aultant qu'il n'a pleu à lad. dame royne leur en accorder la garde pour six moys, oultre celles de Serres et Nyons, suyuant ce qu'ils ont justement requis par leursd. articles, à cause de quoy ont supplié sa magesté leur permettre s'en rettirer au roy. Lad. dame a ordonné que cepandant, pour l'entretenement des garnysons desd. sept places, durant ung moys, ensamble de celles desd. lieux de Serres et Nyons, la somme de mil sept centz trente troys escus ung tiers sera payée à celluy que par eulx sera nommé, à condiction toutesfoys que les esclésiaticques et tous aultres catholicques rentreront en leurs maisons esd. villes sans qu'ilz en puyssent estre aulcunement non plus que partout ailleurs enpêchés ne moulléstés en leurs personnes et biens,

ny parollement au service diuin de la religion catholique , apostolicque et roumeyne, et à ses fins mons^r de Bellegarde marchal de France est commis suyuant le pouuoyr à luy auuoÿé par le roy pour l'exécution dud. édict, au moyen de quoy sera au surplus lad. prouince deschargée des garnysons, toutes aultres villes, chasteaux et lieux qu'il verra en debuoyr estre deschargés avec la sureté du bien du service du roy et soullagement d'icelle; sera en oultre démantellés ceulx des chasteaux et lieux appartenantz au roy qui seront par le moyen desusd. dellayssés par ceulx de lad. religion, comme aussy seront deschargés des garnysons et démantellés tous les aultres lieux que pour les mesmes considérations verra estre à fère led. seigneur maréchal, lequel a requis lad. dame royne commander, comme elle a fait, aux seigneurs de Maugiron, lieutenant général du roy au gouuernement dud. pays du Daulphiné, en l'absence de monseigneur le prince Daulphin, et d'Aulfort premier précent en la cour de parlement de Grenoble convocquera au conseilh priué de sa magesté de l'adsister en ce qu'il eschera à l'exécution de ce que dessus pour fère ce qu'il leur sera ordonné par luy. Ensy signé Pinart.

La royne mère du roy, s'asurant de la grande affession et fidelité que monseigneur de Bellegarde marchal de France a au bien du service du roy son filz, considérant aussy qu'il a desjà pouuoÿr dud. seigneur roy pour l'exécution et établissement de l'édict dernier de passiffication en la prouince de Daulphiné, elle lui a commis et ordonné la charge de l'exécution et entretènement de tout le contenu en la susd. résolution, et ainsy qu'il est porté par ycelle. Catherine. Ensy signé et contresigné au bas, Pinard.

Collationné à son original par moy secretaire de mond. seigneur le marchal, Charretier. Et plus bas, collationné sur l'original par moy secretaire dud. seigneur de Maugiron, signé Morard.

M. Fauché, en communiquant cette pièce, fait observer que ce renvoi lui paraît n'être qu'un moyen dilatoire, qu'un subterfuge de Catherine, sinon un re-

fus indirect et immédiat, car elle a soin d'expliquer que ces réclamations sont contraires au dernier édit de pacification ainsi qu'à la conférence de Nérac, et de recommander que les députés l'attendent à Paris et se rendent auprès d'elle aussitôt après son arrivée, pour soumettre leurs articles au roi, ce qui semble indiquer qu'elle voulait que rien ne se fit sans elle avant son retour pour pouvoir diriger ou dicter la décision royale, car elle était en réalité plus reine que le roi son fils; et ce qui démontre encore qu'elle régnait plutôt que ce dernier, c'est que cet acte prouve que, dans son voyage, elle s'était fait suivre du conseil privé du roi, au lieu de le laisser avec ce prince, qui aurait conservé son conseil auprès de lui, s'il eût réellement gouverné lui-même.

D'après une clause finale de cet accord provisoire, l'exécution en est confiée par Catherine au maréchal de Bellegarde, qu'elle dit avoir été chargé par le roi de l'exécution de l'édit de pacification dans la province du Dauphiné.

En conséquence, le 4 du mois de novembre suivant, au Monestier-de-Clermont, ce maréchal fit avec Lesdiguières et plusieurs autres chefs protestants, en présence de Maugiron lieutenant général, des présidents du parlement et de la chambre des comptes, du procureur des états de la province, et du commis de ces états pour la noblesse, un traité que les historiens dauphinois ne font que mentionner, et dont le livre du roi contient une copie textuelle et entière en ces termes :

Roger, seigneur de Bellegarde, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le roy en ses pays de là les montz et commandant généralement pour son service et

establisement de la paix en ses prouinces de Daulphiné, Prouence, Lyonnois, Foretz, Beaujouloys, hault et bas Auvergne, à tous ceulx qui ces présentes verront, salut : scauoyr faisons que procédant à l'exécution de l'arest et ordonnance de la royne mère de sa magesté donnée à Montluel en Bresse le vingtiesme jour du moys d'octobre dernier passé entre les depputés des subjectz de sad. magesté de la dicte prouince de Daulphiné, tant de l'une que de l'autre religion, dont la coppie deubement collationnée est cy atachée soubz nostre cachet, et nous estant à ces fins acheminé en jcelle prouince auons, avec l'aduis et adistance des seigneurs de Maugiron, lieutenant général de sad. magesté au gouvernement dud. pays; d'Aultefort et de Pressins, premier, segond présidents de la cour de parlement; de Ploumier, présidant de la chambre des comptes de Grenoble, présentz et appellés le baron de Salsac, commis des estatz pour la noblesse; le sieur de Bringaudières, procureur desd. estatz; le seigneur Desdiguères et plusieurs aultres seigneurs et gentilzhommes faisant profession de la religion réformée, et jceulx sur ce deubement ouys et tout ce qu'ilz nous auoyent voullu dire et remonstrer, ordonné et ordonnons ce que s'ensuyt :

Que, suyant led. arest, ceux des églises réformées enuoyeront promptement deulx d'entre eux qu'ilz ont eslus vers le roy luy représenter leurs supplications et requestes sur ce qu'ilz ont à requérir, et leur a esté remis et renuoyé à sa magesté par lad. dame royne sa mère, afin de pouuoir le plustost que fère se pourra à l'entière et réelle exécution de la passiffication en lad. prouince.

Que jceulx de la religion et selon leurs promesses contenues aud. arest, cesseront et feront cesser de bonne foy tous actes d'hostillicité, impositions, contributions, péages et toutes aultres leuées et cuillectes en deniers, viures ou munitions de quelque sorte ou manière qu'ilz soyent, ensemble toutes coruées et aultres charges quelconques.

Que suyant les promesses faictes par jceulx depputés à lad. dame portées par led. arest, toutes garnisons seront vuydés des villes, lieux, places et chasteaux estant maintenant au pouuoir de ceulx de lad. religion, et iceulx mis en plaine liberté, comme est ordonné par led. édict, excepté des villes

et chasteaux de Nyons et Serres réservés par iceluy édict pour la seureté publique de ceulx de la religion, et celles de Gap, Lamure, Liuron, Die, Pont de Royans, Pontais et Chasteauneuf de Mazan, jusques à ce qu'il leur soyt aultrement pourueu sur leurs supplications suyuant led. arrest.

Que tous esclesiastiques et catholicques seront réjntégrés et receux dans lesd. villes, lieux et places, en leurs maisons, en toute liberté de consience de la ministration du service diuin, exercice de la religion catholique, apostolicque et rommayne, jouissantz des biens, offices, dignités, charges et personnatz sans qu'il leur soyt fait mal, dommage, oppression, surcharge ny desplésir en quelque façon et magnière que ce soyt, chargeant expressément lesd. seigneurs Desdiguères et aultres commandantz auxd. villes et chescung d'eux en droict soy, de respondre sur leurs vies et honneurs des dommages, desplésirs, empêcheementz et oppressions qu'ils pourroyent recepuoir.

Et afin que tant plus seurement et hors de toute deffiance jceulx esclésiastiques et catollicques puyssent se restabliir, viure et demeurer parmy lesd. de la religion, seront prins et receux en garde et protection par tous les habictans et chefz de maisons desd. villes généralement et par les gouverneurs, capp^{ts} et gens de guerre d'ycelle, que nous chargeons aussy, en général et en particullier, à peyne de leurs vies, de respondre de tous les accidantz qui en pourroyent aduenir.

Aussy, pour donner occasion à ceux de lad. religion de réantrer en amyctié avec lesd. esclésiastiques et cathollicques, jceulx esclésiastiques et catholicques se comporteront parmy eux moudestement, sans user aucunement d'aucune inuective, recherche, recharge ou reproches pour les choses passées, tout autant que par led. édict et la voye de justice le leur est permis, à peyne de la vie et de confiscations de biens contre tous y contreenantz, leurs faulcteurs et adhérans, sans espoyr de grâce, ny rémission de sa magesté.

Pour la réciproque de ce que dessus, led. seigneur de Maugiron, lieut^e général de sad. magesté en ycelle prouince, suyuant le debuoir de sa charge et comme il a offert et promis fère cesser toutes voyes d'hostillicité par tous les subjectz de sad. magesté généralement dépendants de cedict gouverne-

ment, ensamble toutes charges, impos, cuillectes, lenées de deniers, viures et munitions de quelque nature et quallité qu'ilz soyent pour les choses passées sur ceux de lad. religion et tout ainsi que leur a esté octroyé par led. édict ; et en oultre fera réintégrer, restabliir et recepuoir incontinent au mesme instant et par mesme moyen que ceux de lad. religion effectueront de leur cousté les choses susd. tous ceux de lad. religion refformée en leurs maisons et dans toutes et checune les villes, lieux de leurs habictations pour y demeurer en toutes les libertés que par led. édict leur a esté octroyé et jouissance de leurs biens, estat, offices, dignités et personantz, faysant cesser tous troubles, vexations et empêchements qui sur ce leur pourroyent estre faictz ou donnés, sans longueur ni figure de procès, les tenantz souz la protection et sauuegarde du roy nostre seigneur, et commandant néanmoins qu'elle leur soyt promise, jurée et assurée comme dessus est dict, par tous officiers du roy, magistratz, consulz et habictans des villes et lieux dud. gouvernement et souz les mesmes peynes et rigueurs cy denant indictes à ceux de la religion pour la protection et conseruation des catholicques et esclésiastiques.

Que les maisons et chasteaux des gentilz hommes tant de l'une que de l'autre religion jndifféremment leur seront randues promptement en plaine liberté sans aucuns subterfuge ny delay.

Que les forces, garnisons et estrangiers qui sont dans les lieux et places de Montauban, Tullecte, Ruynac, Souzet, Grane, en vuyderont promptement et seront licentiés par led. sg^r de Maugiron à ce que lesd. lieux demeurent libres à l'effect de quoy iceux chasteaux de Souzet et de Grane seront demantellés et la ville de Ruynac pareillement pour ne pouuoyr à l'auenir seruir de réceptable aux malfaiteurs de l'ung et de l'autre party.

Et a mesme intention et par mesme moyen feront lesd. de la relligion démanteller et ouvrir tous les chasteaux et lieux qu'ilz ont teaus jusques à présent, excepté les susd. chasteaux de Chasteauneufz, de Mazan, Ponctay et le Pont de Royans, excepté aussi les chasteaux et maisons des gentilz hommes auxquels commandement est, il conuendra les randre et lasser en toute liberté.

Que le chasteau d'Aix sera vuydé de la garnyson des Corſes qui y est à préſent, et jcelle deſliurée et faict deſliurer par led. ſg^r de Maugiron au pouuoir du baron de la Roche nepueu de la dame d'jcelle pour aulcunes conſidérations eſpéciales approuuées de part et d'autre.

Qu'auant prouuoir au deſmantellement du fort de Mulhon comme leſd. de la religion l'auroyent requis, ſera par nous anuoyé ung commiſſaire ſur le lieu pour recognoiſtre l'importance d'icelluy, la commodité ou incommodité qui en peult reſter au ſervice du roy, pour, ſur ſon rapport, ordonner comme bon nous ſemblera et eſtre prouueu au démantellement d'icelluy ſi faire ſe doit par led. ſg^r de Maugiron, ainſy qu'il a promis faire ſi nous trouuons par led. rapport qu'il ſoyt raiſonnable, d'aultant qu'il n'eſtoyt préſement juſformé de la commoudité et ſcituacion de lad. place.

Pour maintenir le commerce libre, toute réconciliation, amictié, jntelligence entre les habitans des villes de Gap et de Talhard, led. ſg^r de Maugiron réglera et réduyra, par ſon autorité, la garniſon de la ville et chasteau dud. Tallard à telz nombres d'hommes qu'ilz demeureront ſouffizans pour la garde dud. chasteau et de la porte de la ville de jour, ordonnant aux habitans d'y vacquer de nuict, et de ſe tenir ſeulement ſur leurs gardes ſans entrer en offeſſe aulcune en quelque facon et manière que ce ſoyt, chargeant bien exprecément celluy qui commandera, enſemble les conſulz et habitans de ſe contenir moudeſtement et de reſpondre pour le reſpect de tous les accidantz et incon vénians que en pourroient ſur venir aux choſes ſus eſcriptes tout de meſme que led. ſg^r Deſdigières en demeure chargé pour le regard de la ville de Gap.

Pour la manutention publique de la pollice, la juſtice aura ſon cours entre tous les ſubjeictz de ſa mageſté indifférement, ſans que toutes fois les magiſtras puyſſent entreprendre la congnoyſſance et juſridiction que doit appartenir à la chambre de l'édicte.

Pour prouuoer ſur les voulleries et fais préuostables dans les pays cy d'auant et juſques à maintenant tenus pour ceulx de lad. religion et aultres endroictz de lad. prouince et lieux circonuoysins, le préuost de noſtre ſuyte y fera ſa réſidence

avec ung greffier, six archiers et ung exécuteur de la haulte justice ausquels les commis et procureurs dud. pays feront payer soixante six escus deux tiers d'escu pour ung moys pour leur entretenement jusques à ce que par le roy y aie esté autrement pourueu et que lesd. préuost et archiers soyent payés de leurs gaiges et solde tant du passé que pour l'a venir.

Pour le payement de laquelle somme de soixante six escus deux tiers, ensamble de la somme de dix cept centz trente troys escus ung tiers qu'il auroyt plu à la royne ordonner par sond. arres ausd. de la religion pour le payement de ung moys des garnisons qu'ilz entretiendront dans lesd. villes et chasteaux de Nyons, Serres, la Mure, Gap, Die, Pontays, Liuron, Chasteauneuf de Mazan et Pont de Royans, lesd. commis et procureurs du pays feront faire jncontinent et sans delly l'imposition de deux escus deux tiers pour feu cy deuant leur a esté permise par le roy généralement sur tout led. pays et de lad. imposition balleront par estat la portion de quinze cent feuz de ceulx qui ont acoustumé de contribuer ausd. de lad. religion pour en fère faire la recepte et leuée par tel que lesd. de la religion nommeront en lad. ville de Gap que en fera la recepte soubz le nom de recepueur dud. pays et luyen demeurera comptable, lequel commis aud. Gap payera et fornira des deniers qu'il recepuera sur sond. estat icelle somme de dix cept centz trente troys escus ung tiers pour le payement desd. garnisons pour ce durant le présent moys de novembre à jcelluy ou à ceulx et selon que par led. sg^r Desdiguières luy sera déclairé; plus payera pour les fraictz du voyage desd. depputés vers le roy ce que par nous luy sera ordonné et ausd. préuost et archiers lad. somme de soixante six escus deux tiers, lesquelles sommes rapportant par luy les quittances des payementz que ainsi en seront par luy faictz ensamble les déclarations dud. sg^r Desdiguières et nous ordonnances avec une coppie de ces présentes luy seront passées et allouées et reprinses pour deniers comtans par led. recepueur du pays pour luy estre semblablement passées et allouées en la despence de ses comptes.

Et tout le surplus de ce que par led. commis sera recen de lad. imposition sur lesd. quinze centz feuz luy demeurera en-

tre les mains en lad. ville de Gap actendant la voullonté du roy.

Sur le voyage desd. deputedés et leursd. supplications, et sur ce que par lesd. de la relligion nous auroyt esté requis et remonstré pour la prochene scéance des estatz généraulx de lad. prouince dans l'une des villes de Die ou de Crest à l'option de sa magesté, afin d'y pouuoir aller en toute liberté, ilz ce retireront pour cest effaict à sa magesté pour en obtenir son bon plésir; néantmoingt leur en feront de nostre par très humble requeste estimant que ce seroyt la voye plus assurée pour réconsilhier les subjeictz de lad. prouince par leurs propres inventions et ouuertures soubz son obéysance.

Sera procédé promptement et dans la quinzéne du présent moys à la réelle exécution du contenu en sesd. présantes par les commissions que par nous sur ce ordonnés à cest effect par le party des catholicques et par led. sieur Desdiguières que nous connectrons pour ce que dépend de ceulx de lad-religion, et afin que l'ung et l'autre party respectiement demeurent esclarcis de heure à aultre des diligences que y sont faictes et que les commissaires, avec intelligence, puysent fère leurs exécutions en mesme temps ilz seront réciproquement adistés, scauoyr les commissaires catholicques d'un gentilhomme de lad. religion tel que led. seigneur Desdiguières leur nommera et led. s^r Desdiguières d'ung gentilhomme catholique tel qu'il plaira aud. seigneur de Mangiron ordonner pour luy adister.

Si mandons et commandons à tous justissiers, officiers et subjeictz du roy, de quelque estat, quallité, relligion et condition qu'il soyt, que, au faict de lad. exécution et obseruation de poinct en poinct du contenu en sesd. présantes, ilz ayent à adister lesd. commissaires, donner toute ayde, faueur, obéysance, main forte et aultres choses dont ilz pourroyent estre requis, néantmoingz à ce que nul n'en puyse préthendre cause d'ignourance, elles seront enregistrées à chesque greffe de bailliage de lad. prouince et des maysons de ville pour y auoir recours par qui, selon et ainsy qu'il apartiendra. Donné au Monestier de Clermont le quatriésme jour du moys de novembre l'an mil cinq centz soyxante dix neuf. Roger de Bellegarde, Maugiron, par mond. seigneur le maréchal, Chareffier, Bellieure, Jehan Fléart, Plouuier.

Ces présentes ont esté leuées par le commandement de mond. seigneur le maréchal en la présence des susd. sieurs et aultres à quoy ilz ont respectiement acquiescé et promis de satisfaire et hobéyr et d'y feire hobéyr tous ceulx qu'il apartiendra, chécuting en son endroict de point en point, selon leur forme et teneur, en foy de quoi ilz se sont soubsignés, lesd. jour et an. Saulsac, C. L. Chapnys, procureur des Estatz, Desdigières, Aspremont, Morges, Gouruernet, S^c-Marie, Allubert.

Voici la lettre d'envoi de cette pièce au vibailly de Briançon, par Maugiron :

Monsieur le vibally, suyuant ce qu'il pleut à la royne, mère du roy, estant à Montluel en Bresse, ordonner pour l'avancement de l'observation de l'édict de paix, mons^r le marchal de Bellegarde et moy, rasemblés despuys au Monestier de Clermont pour mesme effaict, avec l'asistance de mons^r le premier président et aultres seigneurs, y auons prise la résolution telle que verrés portée par l'ordonnance dud. seigr^r marchal si-joint, laquelle vous ferez enregistrer au greffe de vostre siège et maisons de ville de vostre ressort, me faysant aparoyr au plustost pour nostre commune descharge de vous dilligence, désirant que, par ce moyen, le pauvre peuple, oppressé de la longue misère des troubles sy d'auant a venus, puysses commenser à ce resentir et préualhoyr aulcunement du bénéfice dud. édict.

La présente n'estant à aultres fins, et prie Dieu vous donner, mons^r le vibally, en sancté longue vie. A Grenoble, le huitiesme jour de nouuembre 1579, vostre bien bon ami et à vostre commandement. MAUGIRON.

Cette pièce est suivie d'un traité d'union intervenu en 1580 entre les habitants de Grenoble, autre que celui qui avait été fait en présence de Catherine de Médicis, pendant son séjour en cette ville, en l'année 1579 (1).

(1) V. tome 1, p. 664.

Union faicte par les citoyens de Grenoble , 1580.

Après plusieurs grandes et jnfinies pertes aduenues par les guerres ciuiles généralement ez personnes et biens , auec grand dangier de l'entière éuerssion de l'estat , au grand regret des bons et fidèles subiectz de la coronne de France , jl a pleu à Dieu jnclinant à leur humble prière de composer le cœur d'ung chescung et mesme de ceux qui en estoyent l'occasion de s'humilier et accorder à leur roy naturel entière obéyssance et fidélité , au moyen de quoy prenant asseurance de la promesse que luy a esté faicte par les principaux et chefz du party contraire à sad. maiesté , jl a faict un édict de paix , pour lequel il veult que tout ainsy que de sa part , comme estant le plus intéressé , jl pardonne et remect tout ce qu'a esté fait par le passé ; aussi il veult et entend que tous ses subiectz , à son imitation , en façent de mesme auec commandement très-exprès de ainsy le faire. Et d'aultant que la grande multitude de gens de guerre qui sont entrez tant en la France généralement que ez prouinces d'icelles et particulièrement ez villes pour raurir , ruyner et piller les personnes et biens , à leur despart , ont laissé le peuple si desbourdé pour leurs cruaultez et mauuais exemples que difficilement jl se peult remectre à son entier et premier estre pour y venir comme il plaist à sad. maiesté le commander par sond. édict , prouenant tout ce mal par faulte d'une bonne jntelligence , ce que cognoissant les humbles et fidèles subiectz de sad. maiesté de la ville de Grenoble de tous estatz se sont résoluz ensemblement , après auoir prié Dieu de leur leuer deuant les yeux la nuée quj ce mauuais temps leur auait laissé pour y uoir clairement comme bons chrestiens doibuent faire , de se vnir et associer tellement dans leur ville que , par ung commung accord , toutes choses y seront establiez et conseruées suyuant l'ordre ancien et auant l'aduènement des guerres ciuiles , et aux fins que Dieu y soit seruy , le roy et sa justice obéye et le pauure peuple soulagé , et à ces fins pour effectuer ce que dessus pour plus grande asseurance et que nul n'en préthende jgnorance , nous qui désirons viure comme dessus est spéciffié cy soubzsignés promectons et jurons toute fidélité et obéyssance au roy à présent régnant ,

ses lieutenentz généraux , souueraine cour de parlement et à tous aultres ayantz autorité de sa maiesté, soubz lesquelles déclairons que , en toute fidélité, vnion , amitié, concorde et fraternité, vollons exposer nos personnes et biens pour la tuition de l'estat, conseruation de l'autorité de sa maiesté et sa justice, et deffence de la patrie et particulièrement de nostre ville de Grenoble , et de nous tenir armez chescung sellon ses pouuoirs et facultez, tant pour la conseruation de la paix , vnion des habitantz de lad. ville, suyuant l'éédict susd. sur ce fait, que pour courir sus, tant dans lad. ville que hors icelle, à tous rebelles, séditieux et larrons, volleurs et perturbateurs dud. estat et repos public, ainsy qu'il est porté par led. éédict, et sera commandé par sad. maiesté, ses lieutenentz généraux et cour de parlement, consentant et accordant dès à présent que le premier de nous qui contreniendra à ce que dessus soit pay et chastié à la forme du droict et comme crimineux de l'ze-maiesté.

Ici se trouve, dans le *Livre du Roy*, une lacune d'environ trois ans; mais, en 1583, on rencontre une pièce remarquable, moins sous le rapport de l'intérêt historique que sous celui de l'extension, et presque de l'empiétement de l'autorité judiciaire civile sur l'autorité ecclésiastique, surtout à cette époque de vive ferveur religieuse où la puissance ecclésiastique était si grande en France, qu'elle armait tous les bras catholiques contre les religionnaires dissidents.

Toute injonction et même toute exhortation directe ou indirecte de l'autorité civile aux archevêques, évêques, curés et autres ministres de la religion catholique, de remplir leurs devoirs ecclésiastiques ou religieux, sous peine de réduction de leur temporel, serait peut-être considérée aujourd'hui par le clergé comme un empiétement, comme une usurpation de l'autorité civile sur l'autorité ecclésiastique. Eh bien, au seizième siècle, le 2 août 1583, le parlement de Greno-

ble, à la requête de son procureur général, croit devoir rappeler les prélats et autres dignitaires ou ministres du culte catholique à l'accomplissement de leurs devoirs religieux ; il enjoint aux archevêques et évêques, à la vérité sous la forme honnête d'une exhortation, mais cependant aussi sous la forme d'un arrêt ou ordre de justice et sous peine de réduction de leur temporel, de résider dans leurs archevêchés ou évêchés, d'assister au service divin les jours de dimanche et fêtes chômables, de faire une visitation générale de leur diocèse, visitation qui doit être commencée dans le mois de la publication de l'arrêt, et, après l'expiration du mois, il enjoint au procureur général et à ses substituts de faire exécuter cette décision contre ceux qui n'auront pas commencé leur visitation dans ce délai ; l'arrêt ordonne encore de nommer des curés ou recteurs capables, et de leur procurer, soit par union de bénéfices, soit par distribution de dîmes, un revenu suffisant pour leur nourriture et entretien.

Le parlement adresse également des injonctions à divers autres ministres du culte catholique, chefs d'abbayes ou de couvents, pour l'exécution de leurs règles et devoirs religieux, à l'égard desquels il paraît qu'il y avait alors beaucoup de relâchement ; il défend aux religieux et religieuses de sortir de leurs monastères ; enfin, il contient diverses autres dispositions sur des objets également relatifs à la religion, ainsi que sur les réparations ou réédifications des églises, et, à l'égard de ces réparations ou réédifications, l'arrêt paraît adopter en principe général, sauf les exceptions locales ou particulières, que les frais de réparation ou de reconstruction de la nef des églises doivent être supportés par les paroissiens auxquels elle est destinée ;

tandis que ceux du chœur et du presbytère, destinés aux curés ou recteurs, doivent l'être par ces derniers ou par les revenus de leur église.

Voici cet arrêt, qui renferme encore d'autres détails assez curieux :

Sur la requête présentée à la court par le procureur général du roy, tendant aux fins que les archeuesques et évesques de ce ressort soyent exhortés de fère visitation générale des églizes de leurs diocèses, et pournoir sur le contenu en lad. requête :

La cour, les deux chambres assenblés, veu la susd. requête du mois de nouuembre 1584, et jcelle jnthérinant avec ses déclarations et ampliatiens qui s'ensuyent, exhorte les archeuesques et évesques de ce ressort, ou desquelz le diocèse s'estant dans led. ressort, de fère visitation générale des églizes de leurs diocèses, et jcelle comencer dans le mois après la publicquation du présent arrest, à peyne de réduction de leur tenporel, laquelle, dez à présent, est enjoinct aud. procureur général et ses substitutz de fère exécuter, led. mois passé, contre ceulx qui n'auront poinct comencé leurd. visitation ou jcelle acheuée et parfaicte dans la Toussainctz prochaine, et ce, par le premier des conseillers de lad. cour treuuvé sur les lieux, ou par le plus prochain juge royal, qui sont à ces fins comis.

Et, en ce faisant, pournoir à ce que les chanoynes, clerz et aultres ecclésiasticques, satisfacent à ce qui est porté par les saintz décretz, constitutions canonicques et ordonnances royaulx, tant pour leur résidence que promention aux ordres ;

Ausquelz archeuesques et évesques faisant leursd. visitations, est enjoinct à tous abbés et abbesses, prieurs, prieures non estantz cheffz d'ordre, ensemble tous chanoynes et chappitres, tant séculliers que régulliers, et des ecclizes cathédralles et collégiales, d'obéyr, sans que par jceulx abbés, prieurs et aultres susd., puisse estre oppozé d'aucun priuillage d'exemption pour le regard de la correction des crimes et aultres choses dépendant d'icelle visitation, nonobstant les-

quelles oppositions et appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles ne de leurd. droict d'exemption et aultres chozes, sera passé oultre par lesd. prélatz, sans préjudice ausy de la visitation et correction appartenant aux abbés et abbeses, prieurs, prieures, sur leurs religieux, religieuzes, à faulte d'observence de leurs règles à la forme du droict et ordonnance d'Orléans, art. XI, ausquelz abbés, abbeses, prieurs, prieures, est enjoinct de procedder ausd. visitations et corrections, dans le mesme dellay et soubz les peynes que dessus.

Sera par mesme moyen pourveu, en faisant lesd. visitations, à ce que les prébendes théologalles et préceptoualles introduictes par le droict canon et conformés par les ordonnances, soyent conférés à personnes cappables et soufizantz et avec les qualités et conditions portés par l'ordonnance de Loys XII, en l'an 1449, article premier, viij et ix article d'Orléans, 33 et 34 de Blois, et par les déclarations faictes par lad. cour sur les susd. article 8 d'Orléans, xxxliij de Blois et sur le viij article de l'édicte donné à Paris le seiziesme apuril 1571, et spécialement à ce que la première prébende canoniale estant de reuenu suffizant quy viendra à vacquer en quelque sorte que ce soit, cy ce n'est par résignation, soit conféré à parsonnes de la quallité susd., aultrement et à faulte de ce, est jhibé à tous juges de ce ressort d'auoir aulcun esgard aux prouisions obtenues au contrère et en attendant lad. vacation et par manière de prouision, sera baillé au théologien la somme de soixante six escus deux tiers, et au précepteur cinquante escus quy seront leués sur les aultres prébendes, par proportion au solz et liure et sur aultres reuenus d'icelles églizes, sinon que par les susd. prélatz et conseilliers comissères quy seront par la cour depputés pour adcister ausd. prélatz fust pour bonnes causes aduisé d'accroistre ou modérer lad. taxe, le tout sans préjudice du contenu au 25 article de Blois, et à ce que l'exécution du premier article ne soit différés, exhorte lesd. prélatz et chappitres de fère, dans le susd. dellay, diligence et recherche d'un théologien et précepteur de la quallité susd., lesquelz ne pourront jouyr du reuenu de leur prébende sinon en continuant, se rendant assiduz et s'aquictant bien et deument de leurs charges.

Sera aussy , en faisant lesd. visitations, dilligement informé contre les lays usurpateurs des bénéfices, maisons, justices, ceases, terres, dismes et aultres reuenus esclésiasticques, par en après estre proceddé contre eulx à la forme de l'article 47 de Blois, la publication duquel sera faicte de rechiefz avec celle du premier arrest, tant en ceste cour que aux sièges royaulx et aultres accoustumés de ce ressort ; et néanmoins, pour plus grande assurance à l'aduenir des droicts de l'es-cize, lesd. visiteurs feront sere registre et procès-verbal des titres appartenantz ausd. esglizes, pour estre despuis un extrait d'iceulx procès-verbaux remis en la chambre des comptes de ce pays et y auoir recours en temps et lieu, s'il y escheoyt.

Et, pour ce que le bon exemple des prélatz de l'église sur toutes choses peult mouoir les ministres inférieurs d'icelle à sere leur debuoir ez choses concernant l'estat esclésiastique, lesd. archeuesques et euesques sont encores exhortés de continuer à résider à leurs archeueschés et eueschés et adcister au diuin service, mesmement le jour de dimenche et aultres chômables et festes comandées par l'église, pour pouoir plus librement reprendre les faultes desd. ministres inférieurs, suiuant les édictz de Villers Costerès du premier may 1547, de Fontainebleau du premier apuril 1560, v^e article d'Orléans et 14 de Blois.

Et d'autant que les cures sont à présent pour la pluspart destitnées de recteurs, et conséquement les sainctz sacrementz n'y sont administrés ousy dignement qu'il appartient, dont procedde de grands maux et jnconuénians au péril des âmes des pauures paroyssiens, est ordonné que lesd. cures seront confiées à parsonnes capables, et pour ce que le service d'icelles est négligé pour n'y auoir reuenu souffizent pour la norriture et entretiennement des recteurs d'icelles, lesd. archeuesques et euesques prouoyrront par vnion de bénéfices, distribution de dismes, sellon qu'il sera aduisé estre le plus utile et comode par lesd. prélatz adistés desd. conseillers comissaires pour le susd. entretiennement, et à ce que le chascung d'iceulx cures aye au moingz de reuenu annuel franc et acquicté de toutes charges, la somme de trente trois escus solz tiers, sursoyant cependant, pour bonnes causes, toutes

exécutions et contraintes pour raison des d^{és}imes contre iceulx curés quy auront en reuenu annuel plus que de lad. somme de trente trois escus et tiers, et pour le regard de ceux qu'y en auront d'auantage sont pareillement sursoyés jusques à lad. somme, et ce, pour le temps et terme de trois mois dans lequel est enjoinct au procureur général du roy et procureur du pays de rapporter déclaration du bon plaisir de sa majesté sur ce fait.

Sera aussy pourueu par lesd. archeuesques et euesques à ce que les aulmosnes qu'on auoit accoutumé fère aux esglizes et monastères soient continués en mesmes espèces, quallité et quantité dont ilz feront aussy fère sommaire enprize, sans y comectre abus, à ce que lesd. écléziasticques y puissent plus comodément satisfère leurs dismes et aultres droictz leur seront payés suyuant les éédictz et ordonnences du roy, et mesmes de l'ééd. publié céans au mois de nouuembre 1578.

Pronoyrront aussy les susd. prélatz et commissaires à la reparation et reddification des esclises parrochielles quy se treueront ruynes ou démolies, contregnant et faisant contraindre toutes parsonnes escleziasticqz et lais d'y contribuer sellon la coustume des lieulx, y employant par vn préalable les deniers qui se treueront estre affectés à cest effect, sy aucuns en y a, et où jl n'y auroit contenus certains, seront contrainctz les paroyssiens de fère rebastir la nefz d'icelles esclizes, leur permectant et enjougnant à ces fins d'imposer sur eulx les deniers nécessaires, en obseruant les arrestz et réglemens de la cour, le cœur et presbitère demeurantz à la charge d'iceulx escleziasticques titullères et prenantz dismes ausd. parroysses, ainsy que chascun d'eulx concerne, quy seront teus les fère rebastir et réparer; et pour le regard des aultres esclizes que les cures, sera employé pour lesd. reparations et reddifications le quart du reuenu d'icelles esclises, sinon que lesd. prélatz et commissaires cogneussent que pour bonnes causes jl falloit croistre ou amoindrir la coste du reuenu quy y debura estre employé. Seront aussy employés aux susd. constructions et reparations les fonds et reuenus des bénéfices non desseruis et pour les temps que les bénéficières auroient absenté sans congé de leur supérieur, octroyé pour cause légitime; sont aussy exhortés iceulx prélatz et aultres

supérieurs des monastères pouruoyr à la réformation desd. monastères tant d'hommes que de femmes, à ce qu'ilz soyent contrainctz de viure en commung et sellon leur règle, institution et fondation, et que les couuentz soyent remplis de nombre souffizant de religieux et religieuses, sellon le reuenu d'iceulx, et finalement à ce que la closture desd. religieuses soit remise et entretenue ainsy qu'il appartient, sans qu'il leur soit permis de sortir de leurs monastères, ne à parsonne de quelque qualité, sexe ou eage que ce soit d'y entrer, sy ce n'est avec licence du supérieur, fondée sur cause légitime, suyuant le 30 et 31 article de Blois, déclaration de la cour sur iceulx et arrest d'icelle du xxviii nouuembre 1549 ;

Finablement sera pourueu par lesd. prélatz et commissaires faisant lesd. visitations à ce que les chappelles ne soyent destituées de recteurs et que le service diuin y soit fait suiuant les fondations d'icelles ; et sur aultres requisitions quy seront faictes à la part du procureur général ou ses substitutz, les ordonnances et réglementz desquelz prélatz et commissaires seront exécutoires par prouision, nonobstant opposition ou appellations quelz conques et sans préiudice d'icelles, ordonne que plusieurs vidimus ou extraictz seront faictz et enuoyés aux sièges royaulx et aultres accoustumés de ce ressort, pour y en estre faicte pareilhe lecture et publication. Faict à Grenoble en parlement le deuxiesme jour du mois d'aoust l'an mil cinq centz quatre vingtz et trois. Extrait des registres de parlement, signé FUSTIER.

Cet arrêt peut paraître extraordinaire aujourd'hui, et cependant il est conforme à la jurisprudence de l'époque où il a été rendu, et l'on a pu remarquer que chacune de ses dispositions cite le numéro des articles des ordonnances royales sur lesquels elle s'appuie.

Au reste, on trouve quelquefois des singularités de ce genre dans des actes anciens ; ainsi, Fontanieux, en son Cartulaire manuscrit, p. 27, après avoir cité la charte de l'année 894, par laquelle le roi Louis confirme la donation que Bozon, son père, avait faite à

l'évêché de Grenoble, de l'église de St-Donat, ajoute : *Il se trouve dans cette charte une circonstance singulière : le roi y permet aux ecclésiastiques d'administrer les sacrements.* Cette charte s'exprime, en effet, ainsi :

Sancimus ut ipse Isaac ejusque successores, nullo contradicente, in prædicta ecclesia cum omni ejusdem loci clero tenent, possideant omnes virtutes quas mater ecclesia perpetim videtur habere in omnibus ecclesiasticis ordinibus, crisma videlicet in domini cena benedicendo, penitentiam peccatoribus dando ejiciendoque ex ecclesia et suscipiendo tempore congruo, festivitates celebrando, pauperes ibi et nobiles mortuos sepeliendo (1).

C'est peut-être moins là une permission donnée aux ecclésiastiques d'administrer les sacrements, comme le dit Fontanieux, qu'une défense de les troubler dans leur administration; cependant, de quelque manière que l'on explique cette charte, il est bien difficile de ne pas y voir, avec Fontanieux, une sorte d'exercice d'autorité ecclésiastique de la part du souverain.

Séance du 28 novembre 1846.

Ouvrages reçus :

1° Manuscrits littéraires et philosophiques, par M. l'abbé TRUFFEY, membre correspondant; 10 cahiers in-4°;

2° *Essai* (manuscrit) *sur les différentes espèces de philosophie*, par M. de MONTMEYAN, membre correspondant; un cahier in-4°;

3° *Procès-verbal des séances publiques de l'Athénée*

(1) Recueil de dom Bouquet, t. 9, p. 675.

des arts , à Paris ; 120^e, 121^e, 122^e et 123^e séances ; broch. in-8^o ;

4^o *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis , 1^{er} semestre de 1846 ; broch. in-8^o ;*

5^o *Des avantages du concours appliqué au recrutement du personnel administratif et judiciaire , par M. A. G. BELLIN , juge - suppléant au tribunal de première instance de Lyon ; broch. in-8^o ;*

6^o *Mémoire académique sur Emmanuel - Philibert , duc de Savoie , par M. le baron Joseph JACQUEMOUD ; broch. in-4^o ;*

7^o *Description historique de l'abbaye royale d'Hautecombe , et des mausolées élevés dans son église aux princes de la maison royale de Savoie , par le même ; broch. in-8^o ;*

8^o *Précis des lois de la compétence de tous les tribunaux ayant juridiction dans les Etats de S. M. le roi de Sardaigne , par le même ; broch. in-8^o ;*

9^o *Manuel administratif , civil et criminel , par MM. COT et JACQUEMOUD ; 1^{re} livraison , broch. in-8^o .*

M. Albert du Boys , qui a assisté au congrès pénitentiaire de Francfort-sur-Mein , fait connaître à l'Académie les résolutions de ce congrès :

Il s'agissait de traiter , dans le congrès de Francfort , une question pratique dont tous les gouvernements civilisés s'occupent depuis quelques années , et qui divise encore beaucoup de bons esprits . Des criminalistes , des administrateurs de presque tous les pays de l'Europe et même des Etats-Unis d'Amérique , avaient été invités à apporter , au sein de cette réunion , le tribut de leurs lumières et de leur expérience . Il semblait donc qu'il y eût beaucoup à apprendre dans des conférences semblables avec des hommes distingués et spéciaux ; ces conférences devaient avoir pour objet une matière qui se

rattachait à des études auxquelles j'ai voué mon existence. Je me suis donc empressé de me rendre à ce congrès, qui, comme on l'avait annoncé, a tenu sa première séance, le 28 septembre dernier, à Francfort-sur-Mein.

On n'a pas perdu de temps dans les formalités de la constitution d'un bureau. Sur la proposition du docteur Varrentrapp, de Francfort, on a nommé par acclamation, président du congrès, le célèbre professeur *Mittermaier*, président de la chambre des députés de Bade, et le premier criminaliste de l'Allemagne. Dans un discours d'ouverture, qui semblait improvisé, *Mittermaier* s'est plaint de l'état actuel des sciences morales et politiques, en insistant sur les progrès qui leur restent à accomplir pour arriver à la perfection qu'ont atteinte déjà les sciences naturelles. Le droit criminel en particulier, a-t-il dit, a fait naître de déplorables divergences. La suppression de la peine de mort, par exemple, est vivement sollicitée par les uns, vivement combattue par les autres. Mais par quoi la remplacerait-on ? Suivant de prétendus amis du progrès, ce serait par l'aveuglement ou la mutilation, ces peines empruntées aux époques de barbarie. Une telle proposition est-elle sérieuse ? D'autres voudraient réduire toute espèce de pénalité à l'emprisonnement appliqué à doses plus ou moins fortes. Est-ce là le dernier mot de la science actuelle ? ne faudrait-il pas analyser les causes des crimes pour varier le remède qui leur convient et l'approprier à chaque spécialité ?

Il y avait quelque chose d'affligeant à voir un homme, tel que *Mittermaier*, proclamer cette incertitude à rien fonder de nouveau qui pût remplacer avantageusement ce qu'on voulait renverser ou réformer. Peut-être, en fait de sciences sociales, faut-il respecter d'une manière toute particulière l'élément traditionnel ou conservateur, ou tout au moins, pour le faire fléchir devant l'élément novateur ou rationnel, exiger des preuves palpables, et une évidence plus claire que le jour.

Quant à la question pénitentiaire, nous attendions des renseignements pratiques qui fussent de nature à éclaircir la question. Ces renseignements ne nous ont pas fait défaut.

C'est d'abord M. le docteur *Julius*, de Berlin, qui prend la parole pour rendre compte de l'état des prisons en Prusse.

Le système cellulaire absolu ou pensylvanien y est appliqué dans les principales villes de ce royaume, notamment à Cologne, Aix-la-Chapelle, Munster et Berlin. Le docteur Julius était d'abord contraire au système pensylvanien; il a été ramené à l'adopter comme le meilleur par l'expérience qui s'est passée en Prusse. Parmi les détenus sortis des prisons pensylvaniennes, il a observé qu'il y avait moins de récidives que dans les prisons anciennes. Du reste, il nous apprend qu'il y a en Prusse 26 prisons renfermant 13,600 détenus, c'est-à-dire un détenu sur 1,168 habitants.

Dans le grand-duché de Bade, dit M. *Jagemann*, la nécessité de la réforme pénitentiaire a été reconnue; mais on a pensé que cette réforme ne devait pas être isolée, et qu'il fallait la rattacher à une refonte complète de la législation pénale tout entière. Aussi le gouvernement badois, en même temps qu'il s'occupait de cette révision, faisait construire à Bruchsal un pénitencier pensylvanien. On y a adopté en principe que la détention solitaire ne devait durer que six ans au plus. Dans le grand-duché de Nassau, on a restreint ce maximum à une année seulement.

En Pologne, on a commencé les réformes pour la détention préventive, on s'occupera plus tard des prisons pénales. Suivant M. le comte *Skarbek*, les prisons cellulaires ont été plus favorables à la santé des détenus que celles où le système mixte était en vigueur. Ainsi le typhus a fait moins de ravages dans les prisons cellulaires que dans les autres pénitenciers; tandis que ceux-ci comptaient dix décès sur cent détenus, la proportion n'était que de trois pour cent dans les premières. En dix années, il n'y a eu, dans les nouvelles prisons de Varsovie, que deux cas seulement d'aliénation mentale. Enfin, on a remarqué que le régime cellulaire amenait les coupables à faire l'aveu de leurs crimes, et ceux qui ont été renvoyés de la prévention ont béni une institution qui les avait préservés du crime et du vice.

En Danemark, dit M. le professeur *David*, de Copenhague, on a aussi commencé la réforme sur la détention préventive. On construit, suivant le système cellulaire, trois prisons qui seront achevées dans peu d'années. M. *Moisnichem*, préfet de Norwège, expose ensuite qu'on s'occupe d'élever dans ce pays

sept prisons cellulaires renfermant chacune 114 cellules, et destinées aux prévenus, plus deux pénitenciers de 250 et de 300 cellules, l'un pour hommes l'autre pour femmes. De plus, dans cette même Norwège, le pays le plus libre et le plus démocratiquement gouverné de l'Europe, on s'occupe d'une refonte du Code pénal et d'une suppression absolue de peines infamantes. M. le comte *de Sparre*, ancien ambassadeur, fait un rapport sur l'organisation des prisons de Suède, qui est beaucoup meilleure depuis quelques années. C'est le système pensylvanien qui prévaut dans les nouveaux pénitenciers que l'on vient de construire. En Hollande et en Belgique, où on a suivi jusqu'à ce jour le système d'Aburn, M. *Den Tex* et M. *Ducpétiaux* avouent qu'il n'a produit que de mauvais résultats. Les gouvernements de ces deux pays ont adopté en principe pour l'avenir le régime pensylvanien.

M. *Russel*, que l'on dit parent du célèbre lord anglais de ce nom, fait, dans sa langue natale, un rapport très-intéressant sur l'état général de la question pénitentiaire dans la Grande-Bretagne, et en particulier sur les excellents résultats obtenus dans la prison de *Pentonville*, dont il est le directeur. On ne construit plus désormais en Angleterre d'autres prisons que des prisons pensylvaniennes. On en fait une maintenant qui aura 1,000 cellules. Quant à la prison de *Pentonville*, la détention cellulaire n'y est que de dix-huit mois : suivant la conduite des prisonniers, on les classe dans trois catégories ; ceux qui sont parvenus et se sont maintenus à la première sont transportés dans diverses îles, non-seulement de l'Océan, mais même de l'archipel grec, avec des capitaux et des outils qui leur permettent une certaine aisance pour se mettre en ménage. Ceux-là jouissent, pendant le temps de leur déportation, d'une liberté presque complète. Ceux de la seconde catégorie sont dans une condition inférieure : on les met chez des maîtres où on exerce sur eux une active surveillance. Enfin, la troisième catégorie est placée dans une condition voisine de l'esclavage. Mais cette dernière catégorie, grâce à l'émulation de bonne conduite qui règne entre les détenus, est fort peu nombreuse ; elle se compose tout au plus de deux ou trois pour cent.

C'est la solution d'un beau problème que d'avoir réuni les avantages de l'émulation à ceux de l'isolement.

L'avant-dernière séance du congrès a offert un incident assez intéressant : c'est la discussion entre M. l'abbé *Laroque*, aumônier des Invalides, et M. *Moreau Christophe*, inspecteur général des prisons, relativement à la disposition architecturale à donner aux pénitenciers pennsylvaniens. M. l'abbé Laroque, connu par ses missions éloquentes et fructueuses dans les bagnes, ne se déclare partisan du système cellulaire qu'à condition qu'il soit conciliable avec les exigences de la prédication chrétienne, et en cela, il faut le dire, il est appuyé par plusieurs pasteurs protestants de diverses communions, présents au congrès. Il demande que l'orateur sacré puisse voir chacun de ses auditeurs et en être vu, afin que puissent s'établir entre eux ces communications électriques nécessaires à la vie de la parole. Il critique indirectement le plan présenté par M. *Aaron-Romain*, architecte français, qui a imaginé une cour circulaire à plusieurs étages : là, chaque cellule aurait une grille en fer, et le prédicateur, juché sur une haute colonne, n'apercevrait, au delà du vaste espace vide qui l'entourerait, que des espèces de cages, faites pour lui rappeler l'idée d'une ménagerie, plutôt que celle d'un lieu saint et d'un auditoire chrétien.

M. Moreau Christophe a prétendu, qu'avec les exigences de M. Laroque, le problème lui paraissait insoluble; que, du reste, le moyen le plus important et le plus efficace à employer pour l'amendement des prisonniers n'était pas la prédication en commun, mais l'action individuelle exercée sur chacun d'eux.

On lui a répondu que les deux moyens devaient être employés simultanément, ou que l'un devait venir en aide à l'autre. Le prisonnier, ébranlé, ému par la parole publique, sera ensuite plus facilement accessible aux exhortations individuelles.

Quant au problème architectural, il paraît qu'il a été à peu près résolu dans la construction du nouveau pénitencier de Bordeaux, qui vient de s'achever sous la direction morale de monseigneur Donnet, archevêque de cette ville.

Au résumé, voici quel a été le résultat des idées au congrès européen de Francfort sur la question pénitentiaire, après

un grand nombre de discours prononcés en allemand, en français et en anglais :

RÉSOLUTION I^{re}.

L'emprisonnement séparé ou individuel doit être appliqué aux prévenus et aux accusés, de manière qu'il ne puisse y avoir aucune espèce de communication, soit entre eux, soit avec d'autres détenus, sauf dans le cas où, sur la demande des prisonniers eux-mêmes, les magistrats chargés de l'instruction jugent à propos de leur permettre certains rapports dans les limites déterminées par la loi.

RÉSOLUTION II^e.

L'emprisonnement individuel sera appliqué aux condamnés en général, avec les aggravations ou les adoucissements commandés par la nature des offenses et des condamnations, l'individualité et la conduite des prisonniers, de manière à ce que chaque détenu soit occupé à un travail utile, qu'il jouisse chaque jour de l'exercice en plein air, qu'il participe au bénéfice de l'instruction religieuse, morale et scolaire, et aux exercices du culte, et qu'il reçoive régulièrement les visites du ministre de son culte, du directeur, du médecin et des membres des commissions de surveillance et de patronage, indépendamment des autres visites qui pourront être autorisées par les règlements.

RÉSOLUTION III^e.

La résolution précédente s'applique notamment aux emprisonnements de courte durée.

RÉSOLUTION IV^e.

L'emprisonnement individuel sera également appliqué aux détentions de longue durée, en le combinant avec tous les adoucissements progressifs compatibles avec le maintien du principe de la séparation.

RÉSOLUTION V^e.

Lorsque l'état maladif du corps ou de l'esprit d'un détenu l'exigera, l'administration pourra soumettre ce détenu à tel régime qu'elle jugera convenable, et même lui accorder le

soulagement d'une société continue, sans cependant que, dans ce cas, il puisse être réuni à d'autres détenus.

RÉSOLUTION VI.

Les prisons cellulaires seront construites de manière que chaque prisonnier puisse assister aux exercices de son culte, voyant et entendant le ministre officiant et en étant vu, le tout sans qu'il soit porté atteinte au principe fondamental de la séparation des prisonniers entre eux.

RÉSOLUTION VII.

La substitution de la peine de l'emprisonnement individuel à la peine de l'emprisonnement en commun doit avoir pour effet immédiat d'abrèger la durée des détentions telle qu'elle est déterminée dans les codes existants.

RÉSOLUTION VIII.

La révision des législations pénales, l'organisation par la loi d'une inspection des prisons et de commission de surveillance, et l'institution d'un patronage pour les condamnés libérés, doivent être considérés comme le complément indispensable de la réforme pénitentiaire.

N. B. Les résolutions 1 à 3 et 5 à 8 ont été prises à l'unanimité ou à peu près à l'unanimité; la résolution 4 l'a été à une très-forte majorité.

La *Gazette d'Augsbourg* a fait une critique très-exagérée et pleine d'inexactitude de notre congrès pénitentiaire (voir les numéros du 12 ou du 13 octobre 1846), avec cette épigraphe: *Audiat et altera pars*. Il n'est pas vrai, comme le dit l'auteur de l'article, que la majorité du congrès se composât de personnes attachées à l'administration des prisons. Nous comptions dans notre sein plusieurs médecins, quelques architectes, des prêtres catholiques et des pasteurs protestants, et puis un grand nombre d'avocats, de magistrats, de professeurs, d'administrateurs, anglais, allemands, norwégiens, danois, suédois, américains, etc. Si donc une portion des membres de ce congrès n'avait de valeur qu'en tant que témoins, la plus grande partie présentait les conditions nécessaires pour faire de bons juges.

« Pour l'employé des prisons, de quelque rang qu'il soit, dit la *Gazette*, la question pénitentiaire se résume dans les points suivants : rendre la garde du prisonnier assez facile et assez certaine pour n'avoir à craindre aucune évasion ; maintenir dans l'établissement l'ordre et la discipline ; enfin, administrer la prison aux moindres frais possible. Les considérations de salubrité et de moralité, l'amélioration des prévenus, l'apprentissage d'un métier qui les mette à même de gagner leur vie quand ils seront en liberté, tous ces points de vue n'existent pas pour eux, ou, s'ils les font entrer en ligne de compte, ce n'est que pour atteindre plus sûrement le but de police, le seul important à leurs yeux. Or, quoi de plus efficace dans ce sens que le régime de l'emprisonnement solitaire ? Jamais un homme isolé ne songera à percer ces murs, à briser ces barreaux ; le directeur peut dormir tranquille, ses prisonniers ne lui échapperont pas ! Et quel silence ! quelle discipline ! quelle magnifique uniformité dans la vie de chaque jour ! Comment l'esprit de révolte pénétrerait-il dans cette cellule où l'homme est seul avec lui-même ? Avec le caractère le plus rétif, ce ne sera toujours qu'une question de temps ; soyez sûr que l'isolement brisera bientôt le plus ferme courage. Le régime cellulaire, en un mot, simplifie admirablement l'administration d'une prison. »

Ainsi certains hommes donneraient à leur égoïsme, dans cette question, le masque de l'humanité. Ce ne sont pas pourtant, du moins en France, des directeurs de prison qui ont pris l'initiative de cette réforme : ce sont deux jeunes magistrats, qui sont allés étudier sur les lieux le système d'Auburn et celui de Philadelphie, et qui se sont décidés pour le dernier, après avoir sérieusement observé et mûrement réfléchi. Ces deux amis de l'humanité sont devenus des députés distingués, qui joignent maintenant à l'autorité du talent celle de l'âge et de l'expérience.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que tous les directeurs de prison soient partisans du système cellulaire : j'en ai rencontré plusieurs qui y étaient opposés. Au congrès même de Francfort, on remarquait parmi eux deux ennemis déclarés de ce système ; l'un, *M. Dwight*, de Boston, qui était venu défendre le système mixte de la prison d'Auburn, dont il avait été

le directeur ; l'autre , M. *Obermaier*, le célèbre Bava­rois , qui a acquis un si merveilleux ascendant sur les prisonniers confiés à ses soins , quoique vivant en commun. On cite à ce sujet un trait assez remarquable : « Une nuit , un incendie se déclare à Munich dans le quartier où est la prison. Obermaier appelle tous les prisonniers au secours de la maison qui brûle : il leur ouvre toutes les portes , cependant ils sont libres et sans fers. Rien ne leur est plus facile que de profiter des ténèbres pour s'échapper. Grâce à leurs efforts , l'incendie est bientôt éteint. Obermaier donne le signal de retour ; il faut que tous aillent se placer sous les verrous. Ils étaient plus de quatre cents. Pas un n'a manqué à l'appel. »

Certes , Obermaier mérite bien le surnom de *grand magnétiseur moral* que lui a donné M. *Suringar* , célèbre philosophe hollandais.

La *Gazette d'Augsbourg* , qui ne cite pas ce fait , prétend que les témoins vraiment compétents pour décider des effets de l'emprisonnement séparé , sont ceux qui ont pu éprouver sur eux-mêmes les effets de la cellule. L'espèce de témoignage que semble exiger la *Gazette d'Augsbourg* n'a pas manqué à notre congrès : M. le baron de *Closen* , de Bavière , et M. *Ducpétiaux* , de Belgique , ont été détenus et mis au secret pendant plusieurs mois , et tous les deux sont de chauds partisans du régime pénitentiaire.

L'un et l'autre , il est vrai , ont exprimé le désir que les condamnés politiques ne fussent pas soumis au régime cellulaire , et qu'il y eût à leur égard une exception formelle. M. *Moreau Christophe* et M. le comte *Skarbek* ont demandé , avec une insistance qui a affligé et étonné leurs compatriotes présents dans l'auditoire , que l'on ne fit aucune exception. M. *Moreau Christophe* , dans son zèle outré pour l'ordre public , a été jusqu'à prétendre que l'isolement cellulaire était plus nécessaire encore pour les condamnés politiques que pour tous les autres , « afin qu'ils ne pussent pas conspirer sous la protection des verrous. » Nous avons vu avec plaisir M. *Ardit* , chef de division au ministère de l'intérieur , réclamer la parole pour réfuter les assertions de M. *Moreau* ; mais le vice-président , M. *Den-Tex* , a demandé qu'on ajournât la question , et qu'on la laissât pour le moment sans solution : cette motion d'ordre ,

adoptée par l'assemblée, a terminé une discussion qui menaçait de devenir irritante.

La *Gazette d'Augsbourg* attaque encore avec beaucoup de vivacité la deuxième résolution du congrès, laquelle, tout en consacrant l'emprisonnement individuel, autoriserait les détenus à recevoir les visites du ministre du culte, du directeur, du médecin et des membres de commission de surveillance, indépendamment d'autres visites qui peuvent encore être permises par l'autorité compétente.

« C'est grand dommage, s'écrie-t-elle, que ces belles promesses ne soient que déceptions volontaires ou involontaires. S'il s'agit de visites *journalières*, comme on l'a dit dans le congrès, ce n'est plus seulement une déception, c'est une absurdité. Supposons, en effet, que le pénitencier compte 500 cellules (chiffre très-restreint) : si le directeur veut visiter tous les jours tous ses prévenus, il pourra donner à chacun d'eux, en consacrant dix heures à sa visite, une minute et douze secondes ! pour que cet entretien soit salutaire au prévenu, il faudra, certes, beaucoup de bonne volonté de sa part. Quant au directeur, il lui faudra tout simplement de l'héroïsme : je crains bien qu'il ne se dégoûte rapidement de sa rude besogne, et qu'au bout de huit jours il ne demande à être lui-même enfermé dans une cellule, plutôt que de continuer ses interminables tournées. Mais supposons l'impossible ; admettons que le directeur, que le chapelain, que le médecin aient assez d'énergie pour remplir les obligations que leur impose le congrès, qu'en résultera-t-il pour le prévenu ? A qui persuader que cet échange de quelques paroles nécessairement banales et vides de tout sentiment sympathique, donne satisfaction au besoin de sociabilité qui remplit l'homme ? Vis-à-vis des fonctionnaires de la prison, le détenu est dans une position telle que toute relation humaine est à peu près impossible entre eux. Entre le coupable et l'exécuteur de la loi s'élève une barrière contre laquelle viendront se briser, 99 fois sur 100, la plus ardente philanthropie d'une part, et d'autre part la confiance la plus dévouée.

» Il est inutile de faire remarquer que la résolution du congrès de Francfort, qui permet aux détenus les relations avec les membres des comités de surveillance, n'est et ne peut être

qu'une lettre morte. Nous voulons croire que, dans les deux ou trois premières semaines qui suivront l'ouverture d'un pénitencier, ce mécanisme philanthropique fonctionnera comme on le désire ; mais ce ne sera pas long : bientôt viendront la lassitude, le dégoût. Il y aura encore de temps en temps quelques amateurs qui seront curieux de voir, d'interroger les détenus ; mais personne, sans doute, n'attend rien de tels hommes ! »

Voilà l'objection la plus forte et la plus habilement présentée. Les philanthropes du jour sont, il faut l'avouer, fort embarrassés pour y bien répondre. Dans tous les cas, disent-ils, on doit reconnaître que le système pensylvanien a un bon résultat négatif ; que s'il ne donne pas aux détenus l'habitude des vertus de la sociabilité, il leur ôte du moins l'habitude du mal ; qu'il empêche la corruption de se répandre des plus vicieux à ceux qui le sont moins ; enfin, que les détenus, à l'expiration de leur peine, ne peuvent pas se reconnaître et se retrouver, avantage immense qui prévient ces associations de malfaiteurs, commencées à l'ombre des prisons, et dont la société a tant à redouter la coupable industrie. Puis ils récriminent contre le régime du travail en commun pendant le jour ; car dans ce système, malgré le silence obligé et la surveillance la plus active, on ne peut empêcher les communications entre les détenus. « Trois jours après l'arrivée d'un condamné dans l'ancienne prison de Genève, dirigée par M. Aubanel, tous ses compagnons de captivité savaient mieux que moi toute son histoire, nous a dit le pasteur Ferrière, quoique j'eusse interrogé soigneusement le nouveau venu et pris au dehors tous les renseignements possibles sur son compte. »

Mais toutes ces réponses ne sont pas complètement satisfaisantes ; car elles ne prouvent qu'une chose ; c'est que le système pensylvanien peut bien être un pis-aller préférable aux autres systèmes, mais qu'il promet pour l'amendement du prisonnier plus qu'il ne peut tenir.

Or, au point de vue du christianisme, nous nous trouvons placés ici sur un meilleur terrain que la philanthropie proprement dite, et nous avons un moyen péremptoire de résoudre la difficulté *insoluble autrement*, il faut bien le dire, de la visite *journalière* à faire au détenu dans un but *strictement* charitable, moral et religieux. Ce moyen, c'est de donner au direc-

teur et à l'aumônier des prisons des auxiliaires consciencieux dans les geôliers ou gardiens ; mais, pour cela, il faut que ces gardiens soient membres d'une corporation religieuse, assujettis à une direction unique, et faisant par vocation, c'est-à-dire par dévouement, ce que les geôliers ordinaires ne font que par l'appât du gain, avec dégoût et négligence, ou tout au plus avec une régularité matérielle et presque mécanique.

Du reste, l'introduction des congrégations religieuses dans les prisons n'est pas plus une innovation qu'une utopie ; l'administration, sur la demande de plusieurs évêques, a confié à des frères des écoles chrétiennes la garde des maisons centrales de Nîmes, de Melun, de Fontevraut, et d'Amienne à Lyon ; les prisons ont pour gardiens des frères de St-Joseph, dits Maristes, spécialement destinés à ce ministère, et élevés à Oullins (Rhône), dans une espèce de séminaire préparatoire dirigé par un homme du plus grand mérite. L'abbé Fissiaux, à Marseille, a fondé la congrégation de Saint-Pierre, qui lui fournit tous les agents dont il a besoin pour la direction et la surveillance de la belle colonie agricole qu'il a fondée.

Cette *question des congrégations religieuses* n'a été qu'affleurée incidemment au congrès de Francfort : elle doit être présentée au congrès de l'année prochaine à Bruxelles.

Ainsi vont se naturaliser sur le sol européen ces congrès généraux sur des questions purement sociales, où aucune rivalité n'est possible ni au point de vue de la nationalité, ni à celui de l'esprit de parti. Là, dans ces combats pacifiques (*pacifie battles*), comme disait M. Russel, beaucoup de préjugés haineux s'éteindront, beaucoup de liens utiles se formeront entre les divers peuples ; et de Cadix à Stockholm, de Naples à Saint-Petersbourg, un certain équilibre s'établira dans la marche de la civilisation. Les obstacles moraux qui s'opposaient à ces réunions ont été aplanis par une longue paix ; les obstacles matériels disparaissent tous les jours devant la création des chemins de fer, qui, avec les ailes de feu qu'ils prêtent aux voyageurs, abrègent et suppriment presque les distances. Par le moyen des congrès européens annuels, il y aura dans les idées de chaque pays une espèce de commerce régulier, qui viendra merveilleusement en aide au commerce matériel, à l'échange de nos produits et au bien-être universel.

Et cependant il ne faut pas que l'homme soit trop fier de ses progrès dans les sciences, et qu'il se croie devenu le maître absolu de la matière, le souverain indépendant de la nature physique; car la Providence, en lui envoyant les désastres et les fléaux qu'elle tient toujours en réserve, comme avertissements ou comme punitions, pourrait lui faire sentir, par d'amers retours, sa faiblesse et son impuissance. Profitons donc de la presse et de la vapeur, ces liens nouveaux de l'humanité, non pour nous enorgueillir, mais pour nous rapprocher et nous aimer comme les membres épars d'une grande famille, qui se trouvent et se reconnaissent après une longue dispersion. Du bout de la terre à l'autre, apprenons à nous secourir dans nos infortunes, et propageons, pour nous améliorer moralement non moins que physiquement, les principes et les sentiments de la charité évangélique. L'Europe se trouve, grâce au christianisme, placée au premier rang dans l'échelle de la civilisation : qu'elle répande ses enfants dans les autres parties du monde, non pour les asservir, mais pour les éclairer; non pour les abaisser et les humilier, mais pour leur tendre la main et les élever jusqu'à elle.

M. Ducoin fait un rapport sur deux opuscules de M. Roux-Ferrand, membre correspondant, intitulés, le premier, *Résumé de l'Histoire des Croisades*, et le second, *Des sentiments moraux et des passions humaines au point de vue chrétien*. Voici quelques passages de ce rapport, relatifs au premier de ces deux petits ouvrages :

Parmi vous, Messieurs, sans doute, il est quelques amis des lettres qui savent que M. Roux-Ferrand est l'auteur d'une *Histoire du progrès de la civilisation en Europe depuis l'ère chrétienne*. Cet ouvrage estimable, dont les commencements parurent il y a plusieurs années, est terminé maintenant, et il forme 6 tomes in-8°, qui sont en vente.

La brochure dont j'ai dû m'occuper fait partie du 4^e volume de cette *Histoire*; c'est comme un spécimen de l'ouvrage, un fragment destiné à faire connaître le style et la manière de l'écrivain.

Eh bien, un tel essai ne peut être que favorable à celui qui l'a publié et à la production entière. En effet, le résumé qu'il présente est clair, intéressant, précis, mais non de cette précision qui est un défaut et que la sécheresse caractérise; M. Roux-Ferrand y dit ce qu'il doit dire, rien de moins, rien de plus, et il le dit bien; son style est pur, souvent même élégant, mais jamais ampoulé. Permettez qu'une ou deux citations viennent justifier mon éloge. Voici comment le *résumé* débute : « Depuis plus de dix siècles, Jérusalem recevait d'humbles pèlerins de toutes les contrées du monde chrétien, lorsque eut lieu la première croisade armée dans le but de délivrer le saint sépulcre. Soit espoir de guérison, soit pénitence ordonnée pour l'expiation d'un crime, soit enfin le simple désir de voir les lieux devenus si célèbres par l'événement immense qui s'y était accompli, la route, aussitôt après l'ascension du Christ, fut couverte de pieux voyageurs portant gourdon et panetière. A mesure que les peuples de l'Occident se convertissaient au christianisme, ils tournaient leurs regards vers l'Orient. Du fond de la Gaule, des forêts de la Germanie, de toutes les contrées de l'Europe, on voyait accourir de nouveaux chrétiens qui venaient visiter le berceau de la foi qu'ils avaient embrassée. Quand l'époque déterminée par son vœu était arrivée, le pèlerin partait, d'ordinaire, accompagné des bénédictions des populations entières des villes et des hameaux, dont le souvenir le suivait jusqu'au moment où, revenu amaigri par les fatigues et les privations, brûlé par le soleil de Syrie, mais sanctifié par de si cruelles épreuves, il venait déposer la branche de palmier de Jérusalem sur l'autel de sa paroisse. »

M. Ducoin s'exprime ainsi sur le second de ces opuscules :

C'est un fragment communiqué à l'Académie du Gard, et qui forme l'introduction d'un ouvrage inédit que doit publier en 1846 M. Roux-Ferrand.

En voici le commencement, qui fera connaître dans quel esprit est conçu l'ouvrage : *La sagesse divine*, a dit un de nos

grands poètes (1), pouvait seule substituer une vaste et égale clarté aux illuminations vacillantes de la sagesse humaine. Pythagore, Socrate, Platon, sont des flambeaux ; le Christ, c'est le jour. Et quand ce jour radieux et pur a-t-il paru ? Au moment où les hommes, fatigués de mensonges, n'avaient foi à rien ; au moment où la terre corrompue tremblait sous le despotisme abrutissant des maîtres du monde.

Que l'on parcoure l'histoire romaine, celle des autres peuples et des autres âges, on ne trouvera aucune époque où l'espèce humaine ait tant souffert que dans les siècles qui suivirent la proscription de Sylla : la guerre sur tous les points du globe, la dévastation au dehors, la corruption au dedans. Si le règne d'Auguste et ceux de quelques bons princes ont fait luire sur l'Europe un rayon de bonheur, ils n'ont rien donné aux générations à venir ; si Socrate et Platon ont éclairé autour d'eux quelques disciples de leur sagesse inspirée, ils n'ont rien pu modifier, rien établir d'une manière stable, et pouvons-nous en être étonnés ? Leur doctrine n'était qu'un système, et ils n'étaient que des hommes ; ils entrevoyaient la turpitude du paganisme, mais leurs efforts pour le détruire étaient impuissants.....

La morale de l'ancienne philosophie ne combattait que les passions de l'humanité sans en attaquer le principe ; aussi n'a-t-elle produit que des vertus rares et passagères. C'est aux sources qu'a frappé le christianisme, tant pour améliorer les vertus que pour corriger les vices : l'Évangile a fait de la modestie, l'humilité ; de la philanthropie, la charité ; enfin, à la vengeance, si douce aux nobles cœurs (2), il a substitué le pardon des offenses.

M. Ducoin termine ainsi son rapport :

Assurément je ne puis qu'applaudir à ce que j'ai cité de l'ouvrage qui m'occupe ; mais je vais donner connaissance d'un autre passage qui ne m'inspirerait pas la même sympathie ; M. Roux-Ferrand s'exprime de la sorte dans l'une de ses der-

(1) M. Victor Hugo.

(2) Homère.

nières pages : « L'histoire des sentiments moraux et des passions humaines a été faite par d'illustres écrivains, peut-être ne l'a-t-elle jamais été par un écrivain chrétien..... »

Ce doute, qui ressemble beaucoup à une affirmation, me paraît de nature à étonner : les moralistes chrétiens, par bonheur, n'ont pas été rares. Sans peine aucune, j'en pourrais étaler une liste assez longue ; mais je me borne à nommer ici le père Senault, oratorien, auteur de *l'Usage des Passions*, et surtout Nicole, dont il est impossible que M. Roux-Ferrand ne connaisse pas les *Essais de Morale*.

Ainsi le nouvel auteur ne peut, ce semble, aspirer au titre si rare d'inventeur, et, comme la grande majorité des écrivains, même souvent des plus renommés, il doit, quant au mérite d'innovation ou d'originalité, se borner à la forme et aux nuances.

M. Albert du Boys a ensuite proposé d'établir des rapports réguliers entre l'Académie delphinale et la Société royale académique de Savoie. Le Dauphiné et la Savoie sont deux branches issues d'un même tronc ; l'un et l'autre ont composé l'Allobrogie ; l'un et l'autre ont fait partie de l'ancien royaume de Bourgogne. Les Alpes dauphinoises ne sont qu'une ramification de la grande chaîne du Mont-Blanc. Ainsi, sous le point de vue historique et sous celui de l'histoire naturelle, les deux contrées sont susceptibles des relations les plus rapprochées. La Société académique de Savoie désire établir un commerce littéraire et scientifique avec l'Académie delphinale ; elle attend que celle-ci lui présente, à cet égard, un projet qu'elle se réserverait de discuter et au besoin de modifier, avant de l'accepter définitivement.

Une commission est nommée pour examiner cette proposition.

Séance du 11 décembre 1846.

Ouvrages reçus :

Théorie des éclipses. Éclipse annulaire du soleil, visible en France et dans la plus grande partie de l'ancien continent, le 9 octobre 1847; notice dédiée à M. Leverrier, par M. J.-M. BOURDAT, membre résidant; broch. in-12.

Un portrait d'Hugues de Lionne, natif de Grenoble et ministre des affaires étrangères sous Louis XIV. Ce beau portrait, qui est encadré, est donné à l'Académie par M. Félix Réal, député de l'Isère et membre correspondant; il a été peint à l'huile et sur toile par M. Célestin Blanc, de Clelles, d'après une bonne gravure que possédait M. le comte d'Hauterive, député des Hautes-Alpes.

M. le président donne connaissance de la réponse suivante, faite, le 9 novembre dernier, à M. le préfet de l'Isère, par M. le ministre de l'instruction publique :

M. le préfet, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 juin dernier, vous m'avez transmis et recommandé un mémoire de l'Académie delphinale de la ville de Grenoble (1), qui réclame le titre d'Académie royale qu'elle croit posséder, et qui sollicite une subvention annuelle pour l'aider à faire face à ses dépenses.

J'ai examiné avec attention le mémoire de l'Académie delphinale et les motifs sur lesquels cette société se fonde pour réclamer le titre d'Académie royale. Aucune des décisions qu'elle rappelle avoir obtenues depuis 1789 n'a pu lui donner ce titre et lui attribuer les droits que l'autorité royale seule

(1) Voy. ci-devant, pag. 101 et 116.

peut conférer. Les termes de l'article 2 de la loi du 2 mai 1827 sont formels ; cet article ne s'applique qu'aux membres des sociétés savantes reconnues par le roi. L'article 11 de la loi du 21 mars 1831 parle des membres des sociétés savantes instituées ou autorisées par une loi, et l'on ne doit voir, dans cet article, que les membres de l'Institut, ce grand corps scientifique et littéraire étant le seul en France qui ait été l'objet d'une loi. Ce n'est donc que par l'effet d'une ordonnance royale qu'une société savante peut être reconnue comme établissement d'utilité publique et jouir des prérogatives attachées à ce titre, par suite de l'autorisation qu'elle reçoit du gouvernement. Les deux sociétés citées par l'Académie delphinale, *la Société de médecine de Bordeaux, et l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon*, comme étant comprises dans l'*Annuaire* au rang des sociétés royales, quoique n'ayant été l'objet d'aucune ordonnance du roi, portent, il est vrai, le titre de sociétés royales, mais sans que leurs membres jouissent des avantages inhérents à ce titre lorsqu'il est légalement concédé. La permission gracieuse qui a été accordée à ces deux sociétés, et dont elles ont usé jusqu'à ce jour, est donc une sorte de droit acquis qu'il serait sans doute rigoureux de chercher à leur enlever, surtout alors que ce droit ne donne aucune prérogative, aucun autre avantage. Je ne puis donc admettre la réclamation de l'Académie de Grenoble sur ce point, et je vous prie de lui en exprimer tous mes regrets.

Quant à la demande qu'elle forme d'une subvention annuelle pour l'aider dans ses dépenses, je suis très-disposé à examiner ce qu'il me sera possible de faire en sa faveur, et, pour cet objet, lorsque j'aurai à m'occuper de la distribution des fonds qui m'ont été accordés à ce sujet par les Chambres, à partir de 1847, l'Académie de Grenoble devra alors renouveler sa demande pour m'exposer ses besoins, et vous pouvez lui donner l'assurance que cette demande sera examinée avec attention et bienveillance.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique, SALVANDY.

M. le président a également reçu une lettre de M.

Frédéric Taulier, maire de la ville de Grenoble et membre de l'Académie, de laquelle il résulte que, d'après les renseignements donnés dans les bureaux du ministère de l'instruction publique, le refus ministériel de reconnaître ou de conférer à l'Académie delphinale le titre d'Académie royale n'a rien de personnel ni de désobligeant; que cette Académie a subi la loi générale et absolue; qu'une société savante de Lyon a échoué de même, malgré l'appui du préfet du Rhône, du maire de Lyon, de plusieurs pairs et députés, et, entre autres, de M. le président de la chambre des députés.

M. Casimir de Ventavon lit un rapport dont voici les principaux passages :

Messieurs,

Je dois vous rendre compte de l'*Histoire du droit criminel des peuples anciens* par M. Albert du Boys. En lisant le titre de cet ouvrage, on se demande d'abord si c'est un livre de droit ou une œuvre historique; je n'hésite pas à répondre que M. du Boys est historien, et néanmoins j'aurais tort d'ajouter qu'il n'est pas jurisconsulte. Il a fait son livre en homme qui connaît la théorie du droit moderne, et qui même est initié à la pratique des affaires.

M. du Boys est donc historien; mais à quelle école appartient-il? Telle est la seconde question qu'il faut résoudre.

Il y a deux manières d'écrire l'histoire, suivant que l'écrivain se propose d'instruire ou veut simplement amuser son lecteur.

A l'école instructive appartient Tacite dramatisant l'histoire par des pensées philosophiques, et Mezeray enchaînant avec ordre et clarté des faits à d'autres faits; la seconde école a pour maître Froissard semant ses écrits d'anecdotes, et Voltaire cherchant toujours de petites causes à de grands effets.

M. du Boys, analysant des institutions plutôt qu'il ne raconte des événements, n'a suivi servilement la trace d'aucun des écrivains dont je viens de citer les noms; cependant on

rencontre çà et là, dans son livre, quelques anecdotes à la manière de Froissard, quelques réflexions philosophiques comme dans Tacite. Il y a même des pages où l'on trouve cette moquerie incessante des idées reçues qui conduisait la plume de Voltaire. Le portrait de Socrate, que je lirai bientôt, en fournit un exemple ; mais le livre de M. du Boys est avant tout un ouvrage sérieux ; l'auteur n'avance aucun fait qui ne soit appuyé d'une citation, il n'admet aucune proposition qui ne soit déduite des propositions précédentes, suivant les règles inflexibles de la logique.

La législation criminelle des Hébreux, celle des Grecs et des Romains, sont retracées dans l'ouvrage de M. du Boys ; l'auteur s'occupe successivement des faits réputés crimes chez ces divers peuples, des peines répressives de ces crimes, et de la forme des jugements criminels.....

Dans la poursuite des crimes, il retrouve, chez tous les peuples, des vestiges de la vengeance privée des premiers temps ; dans la répression, il reconnaît constamment l'influence des idées religieuses.

Cette pensée qu'à l'origine des sociétés chacun eut le droit de venger son injure, et chaque famille le droit de frapper le meurtrier d'un de ses membres, cette pensée, dis-je, a fourni à M. du Boys le thème de considérations historiques pleines de vérité et de profondeur. Ses récits deviennent plus attachants encore lorsqu'au moment où la société s'arroge le droit de punir, elle recherche l'appui de la divinité en donnant à la condamnation la forme et jusqu'au nom du sacrifice.....

Le travail de M. du Boys présente ainsi un ensemble complet.

Tout ce qui a rapport au droit criminel est dans son livre, depuis l'origine des lois pénales faisant peu à peu succéder au droit individuel le droit de la société, jusqu'à la théorie des peines considérées sous le double rapport d'une expiation religieuse et d'une satisfaction donnée à la victime ou à ses proches.

Je ne louerai pas M. du Boys de la pureté et de la clarté de son style ; il doit, depuis longtemps, cette double qualité à sa longue habitude d'écrire.

Je ne le louerai pas davantage de son érudition, quelque

grande qu'elle soit, et quelque rare que devienne chaque jour cette précieuse qualité parmi nos écrivains ; mais je le féliciterai de la haute moralité qui préside à son ouvrage. Le sentiment philosophique et religieux y est empreint à chaque page. L'auteur a fait plus qu'un livre instructif et utile, il a fait un bon livre.

Vous lirez donc, Messieurs, avec un puissant intérêt, cette œuvre consciencieuse, et j'oserai presque dire cette œuvre irréprochable, quoique je ne puisse, sur quelques points que je veux signaler, me ranger complètement à l'opinion de l'auteur.

M. du Boys me paraît dominé par l'idée de la supériorité de nos institutions modernes ; il ne croit pas sans doute, comme beaucoup d'écrivains de nos jours, à la perfectibilité humaine ; mais il oublie, comme tant d'autres, que l'homme a eu dans tous les temps les mêmes besoins, les mêmes passions, et par conséquent aussi les mêmes vices ; il oublie que l'histoire est là pour prouver que la civilisation avance ou recule et se déplace du nord au midi, suivant des décrets providentiels dont l'homme ignore le secret. En présence de tous les systèmes émis jusqu'à ce jour, celui de M. de Maistre n'a toujours paru, sinon le plus vrai, car je me récuse pour juger une aussi haute question, du moins le plus logique. L'homme sortant des mains du créateur devait être plus parfait qu'il ne l'est aujourd'hui.

Croire qu'en vieillissant les sociétés s'épurent, et regarder comme indéfinis les progrès de la civilisation, n'est-ce pas rêver qu'un jour, par des procédés hygiéniques, l'humanité s'affranchira de toutes les maladies qui l'affligent?...

Pour prouver l'excellence des mœurs actuelles comparées aux mœurs de l'antiquité, M. du Boys fait vivement ressortir les distinctions que la société ancienne faisait entre le maître et l'esclave, et la différence de supplice pour l'un et l'autre, lorsqu'ils étaient convaincus du même crime.

L'esclavage est une plaie de l'humanité presque aussi ancienne que le monde, et sur ce point, depuis l'importation des noirs dans les colonies américaines, les peuples modernes, si fiers de leur civilisation, si entichés de leurs idées libérales, ont peu de choses à reprocher à leurs prédécesseurs (1) ; le fait

(1) M. du Boys fait remarquer avec raison que l'esclavage est con-
TOM. II.

de la servitude une fois admis, on s'explique aisément la différence des châtimens.

L'on ne pouvait punir l'esclave, ni par le déshonneur, ni par l'emprisonnement, ni par l'exil, puisque les mots d'honneur, de liberté, de patrie, n'existaient pas pour lui. Il fallait donc, afin de le détourner du mal, l'effrayer par des supplices. Et c'est ainsi que de nos jours, où l'égalité devant la loi est un dogme, il arrive au juge le plus intègre d'appliquer la peine de l'amende aux uns, celle de la prison aux autres, suivant la condition et le rang des condamnés.

Toujours sous l'empire de cette idée, que les modernes l'emportent de beaucoup sur les anciens, M. du Boys a amoindri quelques grandes figures de l'antiquité : ayant à faire connaître la forme des jugemens criminels chez les Athéniens, il a été naturellement conduit à parler de la condamnation de Socrate, et voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Le fils d'un certain Saphronisque, sculpteur d'Athènes, abandonne l'état de son père pour enseigner la rhétorique, pour s'occuper de philosophie. Il prétend avoir des communications mystérieuses avec un être invisible qu'il appelle son génie familier, et alors il fait métier de courir nu-pieds, mal vêtu, après tous les citoyens qui passent dans les rues et les carrefours, de les arrêter par le pan de leur robe pour leur adresser des questions captieuses et leur faire des leçons de morale. Il se donne pour tâche de leur reprocher leurs vices, leurs erreurs, leur soif de l'or. Cet homme est souvent frappé, conspué par ceux qu'il fatigue ainsi, malgré eux, de ses prédications étranges. Il y a plus, il est malheureux en ménage et souvent sa femme, d'un détestable caractère, lui jette des ordures par la fenêtre ou le bat en plein marché. Cet étrange philosophe, appelé Socrate, encourt l'animadversion de plusieurs classes de citoyens ; de ceux qui tenaient aux anciennes traditions de leur pays, et de toutes les familles sacerdotales, parce qu'il attaque certaines parties du culte public ; enfin, des novateurs démagogues, parce qu'il blâme les excès de la démocratie. Il excite encore un grand nombre de haines

traire aux doctrines du christianisme, et qu'il a été expressément condamné par plusieurs bulles. Mais le droit ne détruit pas le fait et rend seulement l'esclavage plus odieux.

individuelles , en s'attachant à jouter contre le premier venu, pour le pousser jusqu'à l'absurde , à l'aide de la plus subtile dialectique. Ses ennemis essaient d'abord de lui enlever tout crédit et toute considération. La Satyre aiguisée contre lui ses traits acérés ; la Comédie le livre aux risées du public. Mais Socrate a pour lui une grande partie de la jeunesse , amie du paradoxe et des innovations aventureuses ; il est favorisé par la disposition des esprits qui se fatiguent des absurdités du polythéisme et tendent visiblement vers l'incrédulité ; son calme et son infatigable ténacité d'argumentation paraissent à ses amis de la grandeur , de la fermeté d'âme. Le ridicule , qui a pourtant quelque puissance à Athènes , ne fait que le frapper d'incapacité pour les affaires publiques , sans lui ôter son influence comme philosophe. D'ailleurs , les années sont venues le couronner de leur respectable prestige , et ses cheveux blancs le protègent contre d'injurieuses dérisions. Depuis trente ou quarante ans qu'il s'est fait professeur ambulancier de morale , le nombre de ses disciples s'est beaucoup accru ; plusieurs d'entre eux sont entrés dans les charges publiques.

» Enfin, Socrate a un parti dans Athènes. On épargne ceux qu'on méprise , mais on cherche à se défaire de ceux qu'on redoute. Les ennemis de Socrate jurent donc sa perte. »

C'est ainsi que M. du Boys représente Socrate. Encore plus sévère pour Démosthènes , il cite et approuve , comme étant d'une vérité à peu près complète , les paroles suivantes d'un auteur Anglais :

« Grâce à sa parenté avec Démocharis , Démosthènes reçut une bonne éducation , et fut revêtu dès sa jeunesse de charges honorables. C'est ainsi qu'il fut tour à tour chorège , intendant des dépenses du théâtre et trierarque ; mais les dépenses qu'il fit dans ces charges diverses , sa prodigalité , ses débauches , eurent bientôt épuisé sa fortune. Il songea alors à faire usage de son talent pour rétablir ses affaires , et , profitant des conseils et des encouragements d'Isocrate , il commença à composer des discours pour ceux qui plaidaient devant les cours de justice : c'était à la fois pour lui un moyen de fortune , de considération et de renommée.

» Pour contre-balancer le désavantage de sa naissance , Eschine joignait , à une grande capacité intellectuelle , une

voix mélodieuse et puissante, une réputation de courage bien acquise au service de la patrie, un caractère privé sans tache, et des manières conciliantes. Démosthènes n'avait rien de tout cela : une chétive tournure et des manières embarrassées semblaient lui ôter à jamais, comme à Isocrate, l'espoir de devenir un orateur capable de fixer l'attention de quelques milliers d'auditeurs, et il avait de plus l'immense désavantage d'une prononciation vicieuse; en outre, un caractère chagrin et irritable repoussait l'amitié loin de lui, et un manque complet, non-seulement de courage personnel, mais de tout ce qui constitue la dignité de l'âme, éloignait de lui l'estime et la considération. On lui avait donné dans sa jeunesse un honteux surnom, pour caractériser sa mollesse et la corruption de ses mœurs. Il mérita une qualification non moins déshonorante par une poursuite judiciaire contre ses tuteurs, poursuite qui fut considérée comme un moyen déshonnéte de leur arracher de l'argent.

» Mais, ce qui est mieux prouvé encore et plus honteux pour la mémoire de Démosthènes, c'est qu'au temps où il était chorège et où il remplissait publiquement cet office, il reçut un soufflet d'un jeune étourdi de haute naissance appelé Midial. Il lui intenta une action dont il se désista au moyen d'une compensation pécuniaire portée à trente mines.

» La couardise de Démosthènes dans les combats devint par la suite de notoriété publique; même ses admirateurs ne peuvent disconvenir qu'il avait des manières gauches, un caractère indécis; qu'il était extravagant dans ses dépenses et affamé de gain; que c'était un *mauvais coucheur* (1), un ami infidèle, un soldat méprisable, et que son improbité, même dans sa profession d'avocat, était scandaleuse. Cependant, les facultés supérieures de son esprit et le pouvoir de son éloquence étaient tels, qu'après avoir, par des travaux assidus et intelligents, surmonté le défaut de sa prononciation, il se rendit populaire auprès de la multitude, terrible à ses amis, et nécessaire à son parti. »

Vingt siècles ont passé sur la cendre de Socrate et de Démosthènes, et pendant ces vingt siècles le monde entier s'est

(1) Unpleasant companion.

incliné devant la sagesse de l'un, devant l'éloquence de l'autre.

Socrate mourant pour la défense de la vérité, Démosthènes mourant pour avoir défendu sa patrie, sont presque les seuls héros de l'antiquité qui n'ont pas conquis leur renommée par les armes, et qui n'ont jamais versé de sang.

Ne portons pas une main sacrilège sur ces deux gloires de l'humanité, et, pour les amoindrir, ne cherchons pas à découvrir, sous le manteau de pourpre que les peuples leur ont donné, les haillons et les misères de la vie privée.

Je ne partage donc pas toutes les appréciations historiques de M. du Boys ; mais je lui dois ce témoignage, que la lecture de son livre m'a plus d'une fois rappelé ces écrivains d'une autre époque, qui, toujours esclaves de la vérité, ne suppléaient jamais à d'impuissantes recherches par des faits inventés, et qui ne torturaient ni les événements ni les caractères, pour les faire plier aux exigences de l'esprit de système.

M. Burdet lit ensuite un rapport sur les quatre ouvrages que M. le baron Jacquemoud, sénateur à Chambéry, a adressés à l'Académie, et dont les titres sont cités au commencement du compte-rendu de la séance précédente.

Le premier est un mémoire académique sur Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, à l'occasion de l'érection de sa statue équestre sur la place Saint-Charles, à Turin. Le duc y est apprécié comme un grand homme de guerre, dans la première partie de sa vie, et, dans la seconde, comme un législateur profond, un administrateur habile. L'ouvrage est un vrai panégyrique et a parfaitement le style du genre.

Le deuxième est une description historique de l'abbaye royale d'Hautecombe, consacrée à recevoir les sépultures des princes de la maison de Savoie, ou qui, du moins, en renferme un certain nombre. Ici, M. Jac-

quemoud fait encore éclater ses sentiments de vénération pour la famille qui gouverne la Savoie depuis tant de siècles ; il célèbre surtout le dernier roi, Charles-Félix, qui fut le restaurateur de cette abbaye, et consacra des sommes considérables, prises sur son patrimoine, à remettre en honneur ces lieux où avaient reposé les cendres de ses ancêtres.

Cet opuscule renferme, en outre, une description très-détaillée des monuments et des ouvrages d'art que renferme l'abbaye, ainsi que des sites qui l'environnent, où se trouve une source qui fixe l'attention des visiteurs par un caractère d'intermittence très-prononcé.

On y trouve également beaucoup de documents et de détails historiques sur cette abbaye, depuis sa fondation par Amédée III, en 1125, jusqu'à nos jours, documents et détails qui ne sont pas sans intérêt pour les Dauphinois, puisque la plupart des princes de Savoie ont appartenu, par leurs possessions, presque autant au Dauphiné qu'au pays dont ils portent le nom.

Il faut se rappeler, en effet, continue le rapporteur, que, presque dès le principe de leur puissance, les princes de Savoie devinrent possesseurs et seigneurs des plus grands fiefs du Dauphiné, et que, par suite des circonstances qui se réalisèrent vers le milieu du XIII^e siècle, le Dauphiné renfermait une grande partie des pays soumis à leur domination. Amédée V, qui parvint au trône en 1285, fut obligé, pour faire cesser les prétentions rivales qu'élevaient, non sans fondement, les princes de sa famille, d'abandonner à son neveu Philippe, qui portait le titre de prince d'Achaïe, les possessions importantes que sa maison possédait déjà en Piémont, à la seule exception des vallées d'Aoste et de Suze, et à son frère Louis, le pays de Vaud, qui comprenait toute la rive

septentrionale du lac de Genève. On sait que le pays de Vaud n'est jamais rentré au pouvoir des ducs de Savoie, et le Piémont n'y est revenu, par l'extinction de la branche d'Achaïe, qu'en 1418, sous le règne d'Amédée VIII. Il résulta de cet état de choses que, pendant les XIII^e et XIV^e siècles, c'est-à-dire pendant les temps contemporains de la puissance de nos anciens dauphins, la domination de la maison de Savoie se trouvait presque concentrée en-deçà des monts, dans la Savoie, le Dauphiné, la Bresse et le Bugey.....

Les deux autres opuscules de M. le baron Jacquemond rentrent dans le cercle des idées que sa profession de magistrat l'appelle plus particulièrement à cultiver. L'un est l'exposé succinct des règles de compétence suivies devant les tribunaux sardes ; l'autre, un recueil raisonné des lois et règlements servant à l'administration du pays.

Ces ouvrages, où l'auteur a su mêler, aux documents législatifs qui se sont produits dans les divers âges de la monarchie, quelques vues judicieuses, offrent pour nous, dans la comparaison des diverses institutions sardes avec celles qui nous régissent, une étude intéressante ; rien n'est plus capable d'amener, dans la science des lois, des progrès utiles, que cet examen des législations comparées, et l'on peut ajouter que, dans les pays qui nous avoisinent, nul, sous ce rapport, n'appelle à plus juste titre nos investigations que les états sardes. Au point de vue administratif, nous ne devons pas oublier que le Piémont est l'un des pays les plus anciennement civilisés de l'Europe ; plusieurs des villes dont il est si abondamment semé ont été des républiques indépendantes, et ont épuisé, dans les formes savantes de leur gouvernement, toutes les combinaisons administratives. Sous le rapport de l'agriculture, il est parvenu à un degré de prospérité qui nous laisse loin en arrière, et avec lequel il est douteux que nos provinces les plus riches, même la Flandre, puissent rivaliser. Il a obtenu, surtout pour l'endiguement des rivières et les irrigations, des résultats que nous ne saurions trop étudier.

Sous le règne du roi Charles-Albert, on a aussi procédé à une refonte générale de la législation civile et criminelle ; et, en mettant à profit les progrès que la jurisprudence a opérés

en France, on a élevé, dans les Etats sardes, un monument de législation qui a reçu en Europe un accueil favorable. Il est facile de comprendre que les divers changements apportés posent pour nous des questions que nous sommes appelés à examiner et à résoudre, si nous ne voulons pas que notre législation, qui a si souvent guidé les autres peuples, ne soit dépassée.

L'ouvrage de M. le baron Jacquemoud, qui résume une législation éparse, peut être utile à consulter pour ce travail. En le parcourant, j'y ai vu la solution d'un problème législatif actuellement posé devant les chambres françaises, et qui est celui de savoir jusqu'à quel point il convient de poursuivre les délits commis par les nationaux à l'étranger, et les crimes des étrangers à l'étranger. Le nouveau Code pénal sarde décide que, pour les délits, ils ne seront poursuivis qu'autant qu'ils auront eu pour résultat de nuire à un sujet sarde; mais, si le délit n'a eu pour conséquence que de léser un étranger, la justice sarde reste désarmée, à moins que, dans le pays de cet étranger, la loi n'eût fait davantage dans les intérêts des sujets sardes; alors on use de réciprocité.

Quant aux crimes des étrangers commis à l'étranger, on ne les poursuit qu'autant que le crime a été commis à cinq kilomètres des frontières, ou qu'autant que le coupable aurait introduit dans les états sardes des sommes ou objets volés.

Voilà des règles qui ne peuvent manquer d'être l'objet des méditations des jurisconsultes français, et surtout des membres des deux chambres, qui doivent être appelés, cette année même, à combler, sur ce point, une lacune depuis longtemps signalée dans nos lois criminelles.

Cette séance a été terminée par le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition relative aux rapports à établir entre l'Académie delphinale et la Société royale académique de Savoie.

Selon les conclusions de la commission, qui sont adoptées par l'Académie, ces rapports seraient : 1° des échanges de mémoires; 2° le droit, pour chacun des membres de l'Académie delphinale, d'assister aux

séances de celle de Savoie, quand un ou plusieurs d'entre eux se trouveraient à Chambéry. Ce droit serait absolument réciproque pour les membres des deux académies.

Séance du 18 janvier 1847.

COMPOSITION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1847 :

MM.

Alexandre FAUCHÉ-PRUNELLE, président;

Albert du BOYS, vice-président;

DUCOIN, secrétaire perpétuel;

LEROY, secrétaire adjoint;

Félix CROZET, trésorier.

Ont été élus membres correspondants :

MM. le baron Joseph JACQUEMOUD, sénateur à Chambéry; de CHAMPIER, président du tribunal civil d'Orange.

Ouvrages reçus :

2^e et 3^e tomes de la *Statistique du département de l'Isère*, 2 volumes in-8°, avec une grande carte géologique par M. GUEYMARD, ingénieur des mines.

La Société royale académique de Savoie (à qui a été transmis le résultat de la délibération prise dans la séance précédente relativement aux rapports à établir entre les deux Académies) répond, par l'intermédiaire de son président, qu'elle a accepté avec plaisir la proposition de s'associer avec l'Académie delphinale, et

d'entretenir des relations avec elle. Ainsi il est réglé et convenu que la Société adressera ses mémoires à l'Académie lorsqu'elle en publiera. M. Ménabréa, secrétaire perpétuel, en enverra prochainement un volume, et les membres de l'Académie qui se trouveront à Chambéry auront le droit d'assister aux séances de la Société, moyennant la juste réciprocité offerte.

M. Ducoin lit un rapport sur *Le Rouge et le Noir*, roman de feu M. Henri Beyle. Voici des fragments de ce rapport :

Dès l'ouverture du livre, je vois ce titre singulier ou qui veut l'être : *Le Rouge et le Noir*. Que signifie-t-il ? Je n'en sais rien, et, après avoir fini l'ouvrage entier, je ne le saurai pas davantage. Ainsi, Messieurs, vous voilà dûment avertis ; veuillez ne pas me le demander, et prenons ensemble notre parti là-dessus avec une résignation qui n'a rien de pénible. Le portail d'un palais est loin d'en être la partie principale.

Que nous offre, dans le résumé le plus succinct, l'action du roman de M. Beyle ? Un jeune homme, né dans une classe obscure, et qui se destine à la prêtrise, entre comme précepteur d'enfants en bas âge chez un riche propriétaire, et devient l'amant favorisé de l'épouse de ce dernier. Finalement, dans un accès de courroux, il blesse d'un coup de pistolet cette dame au moment où elle entend la messe au sein d'une église. Arrêté, jugé, condamné, il périt sur un échafaud.

Ici, Messieurs, vous me regardez ; ce peu de mots vous rappellent un événement déplorable qui, l'une des dernières années de la restauration, a fait couler du sang dans notre cité.

Je dois convenir que M. Beyle a puisé dans cet événement le fond de son action, mais le fond seulement, entendons-nous bien : d'ailleurs, chez lui, aucune allusion, même indirecte ; rien qui décèle la moindre intention de peinture ou de satire particulière ; pas une circonstance ni un détail spécial qui puisse faire dire à la malignité de certains lecteurs : *c'est un tel, une telle*. En un mot, l'auteur s'est placé aussi loin de Gre-

noble et des environs qu'il était possible de le faire, et il a consciencieusement dépaycé sa plume. A cet égard il a su, et je le proclame à sa louange, se mettre à l'abri de tout reproche raisonnable de personnalité. M. Beyle s'est montré peintre d'histoire ou de genre, mais nullement *portraitiste*, comme on dit en style de beaux-arts.....

Le héros de l'ouvrage, celui qui, au dénoûment, est immolé à la justice humaine, est Julien Sorel, jeune homme qui a beaucoup d'esprit, car l'auteur lui prodigue le sien.

Ce personnage, qui en définitive doit périr, doit par conséquent nous intéresser, puisque le tragique appelle toujours l'intérêt pour son compagnon nécessaire. Le comique peut se passer de celui-ci, qui pourtant ne lui est pas nuisible; mais, dans une production qui sera ensanglantée, il faut absolument que le lecteur s'intéresse à quelqu'un; le cœur doit être de la partie.

Or Julien, ce personnage sur lequel, dans l'action donnée, semble devoir porter le principal intérêt, sait-il exciter chez nous ce sentiment?

Je suis forcé de répondre *non*, et une telle réponse va être justifiée par des motifs très-faciles à découvrir, ainsi qu'à exprimer.

Pour qu'un personnage se montre digne d'intérêt, une première condition est de rigueur : il faut qu'il soit passionné; après cela, qu'il se rende même criminel, on le lui pardonnera, pourvu que l'amour, un amour sincère, ardent, soit son excuse; l'indulgence, en pareil cas, n'est pas d'une austère morale; mais elle est littéraire, poétique, et l'on n'en demande pas davantage: poésie et rigorisme ne marchent guère de compagnie.

Julien n'est point passionné, ou du moins il se montre loin de l'être suffisamment. Suivons sa marche, et nous nous en convainçons.

D'abord, dans la petite ville imaginaire de Verrières, il entre comme abbé-précepteur chez M. de Rénal, maire de la cité et homme fort au-dessus de l'aisance. Ce maire, qui approche de la cinquantaine, et dont la chevelure grisonne, a une femme jolie, jeune encore, quoique beaucoup moins que Julien, car ce dernier n'a pas encore dix-neuf ans accomplis, et ma-

dame de Rénal compte six lustres, l'aîné de ses trois fils a onze ans.

Vous croyez, Messieurs, que Julien devient épris tout à coup de cette dame? Détrompez-vous. Sans doute il ne la voit pas d'un œil indifférent, mais l'amour ne l'enflamme point; c'est madame de Rénal qui conçoit une passion pour Julien. Celui-ci se contente d'y répondre, d'abord, soit par vanité, soit par l'effet tout physique d'une belle femme sur un jeune homme. Il en résulte une liaison secrètement adultère, où l'amour, le véritable amour n'est que d'un côté. J'en vois la preuve dans cette pensée de Julien, après avoir obtenu ou accepté les dernières faveurs de la dame : « Mon Dieu ! être heureux, être aimé, n'est-ce que cela ? » En conscience, il est impossible de trouver là de la passion.

Je sais bien que, par l'effet des habitudes, peut-être un peu par celui des difficultés à vaincre pour se satisfaire, notre héros devient enfin à peu près amoureux, soit, mais non passionné, car ensuite il part pour Paris, où à peine quelques souvenirs de madame de Rénal viennent-ils de loin à loin lui inspirer d'assez froids ou paisibles regrets causés par l'absence.

Bien plus, son amour, si amour il y a, est assez promptement remplacé par un autre, qui s'élève à peu près au même degré de chaleur qu'avait eu le premier. Ceci demande explication.

A Paris, Julien est secrétaire du marquis de la Mole, pair de France, personnage en grand crédit à la cour, sous la restauration, et dont le jeune homme n'a qu'à se louer.

Comment s'acquitte Julien envers son noble bienfaiteur? Par un calcul de vanité et non par un sentiment d'amour, il forme le projet de séduire Mathilde de la Mole, fille de ce dernier, jeune personne, belle, fière et capricieuse, et il réussit dans son dessein coupable, sans que le succès lui cause des remords. Puis-je m'intéresser à un pareil être?

Au reste, il lui arrive en cette conjoncture ce qu'il avait déjà éprouvé à l'égard de madame de Rénal : quelque chose qui voudrait ressembler à de l'amour naît par accès, par bouffées, dans son sein, après la victoire du sensualisme vaniteux; mais c'est beaucoup plus le fruit des contrariétés, ou du ca-

price, ou d'une ardente jeunesse, que celui d'une de ces passions véritables qui, à tort ou à raison, rendent excusables bien des erreurs.

Voilà certes des défauts, de grands obstacles qui s'opposent à l'intérêt, qu'en sa qualité de principal personnage, de héros de roman, devrait inspirer Julien Sorel, et pourtant je n'ai pas encore signalé le pire de tous: ce jeune homme est un hypocrite, oui, un hypocrite dans toute la force du mot, comme l'avoue l'auteur dans son cinquième chapitre, tout en convenant que ce mot est *horrible*.

En effet, Julien ne croit à rien; il est, dès sa tendre jeunesse, d'un scepticisme renforcé, et néanmoins il a longtemps l'intention de devenir prêtre, et pour y parvenir, il prend tous les dehors d'une piété de conviction, il en observe soigneusement toutes les pratiques extérieures.

Et plus tard il ne s'abuse point là-dessus, il ne se fait pas une de ces illusions auxquelles la faiblesse de l'esprit humain est si naturellement portée; il connaît son hypocrisie, il la sent, il la calcule, il se cite à lui-même des vers de Tartufe, personnage qu'il adopte pour son maître, et qui, dit-il, *en valait bien un autre*: ce sont ses mots textuels.

Oh! pour le coup, la critique, eût-elle toute la bienveillance du monde, ne peut s'empêcher de se rappeler un principe immuable: l'hypocrisie tue la sympathie. Les plus grands génies, Molière lui-même, n'auraient pu appeler sur Tartufe l'intérêt du public assemblé, ni d'un seul lecteur. Pour les esprits les plus gigantesques, il y a là une infranchissable barrière.

Peut-être, Messieurs, quelques-uns d'entre vous pensent-ils que le meurtre dont Julien veut se rendre coupable, et qui le mène enfin à l'échafaud, est le fruit d'une jalousie d'amour: on se dit, je crois l'entendre, que ce jeune homme, revenu à ses premières affections, mais apprenant que madame de Rénal l'a oublié au point de lui donner un successeur, la blesse d'un plomb assassin qui remplace le poignard d'un Othello, d'un Orosmane.

Non, Messieurs, il n'en est point ainsi, et voici comment se passent les choses, d'après le plan singulier de l'auteur: Julien a épousé secrètement Mathilde, dont ensuite le père se

Mais revenons au roman qui doit m'occuper, en observant qu'un janséniste ferait certainement un crime à M. Beyle de l'avoir écrit, et peut-être à moi de l'avoir lu, et à vous, Messieurs, d'en écouter l'analyse sans m'interrompre.

La fin tragique de cet ouvrage n'inspire ni la terreur ni la pitié, et c'est avoir joué de malheur ; car la situation par elle-même appelait ce double sentiment, et il semble qu'il ait fallu quelques efforts pour glacer à un tel degré le cœur et l'imagination des lecteurs prêts à s'émouvoir, je dirai même piqués d'avoir été contraints de lire à froid le papier où ils s'attendaient à laisser tomber au moins une larme.....

C'est (*madame de Rénal*) une femme sensible, même timorée, mais victime d'une passion qui la surmonte, et à ce titre elle inspire au moins la pitié. Ce serait le seul personnage intéressant de l'ouvrage.

Eh bien cet intérêt, l'auteur a trouvé par malheur le moyen de l'altérer dans son chapitre 21. Expliquons ceci :

Une lettre anonyme a éveillé dans l'esprit de M. de Rénal les plus graves soupçons sur la conduite de sa femme et de Julien. Il a une entrevue subite avec la coupable, et cette dame, qui a des idées religieuses, même des remords, loin de se montrer embarrassée d'une attaque imprévue, la supporte avec un sang-froid imperturbable, et se tire d'affaire en déployant une effronterie ingénieuse, digne des héroïnes qu'ont peintes dans leurs contes Boccace et Lafontaine : elle improvise le mensonge et la ruse comme si de sa vie elle n'eût fait d'autre métier.

Aux yeux du lecteur, cela gâte ce qui a précédé, et même il en résulte pour la suite un effet très-défavorable, car la scène est empreinte d'un cachet trop saillant pour qu'on l'oublie. Comment une aussi odieuse fausseté peut-elle s'allier avec une âme sensible et susceptible de remords religieux ? C'est incroyable, c'est contre nature : on n'est pas à la fois la présidente de Tourvel et la femme de George Dandia, et l'auteur qui opère une telle fusion se met dans le cas de ne pouvoir ni attendre ni égayer.....

Le principal mérite de cette production, j'oserais même dire le seul, consiste dans les détails : en effet, elle présente quelques bonnes scènes, plusieurs situations saillantes, surtout

une foule d'aperçus ingénieux , une espèce de feu roulant de petites pensées spirituelles , parfois même profondes ; on les voit scintiller à chaque page ; on sent que M. Beyle était un habile observateur des plus petits replis du cœur humain ; il va même parfois jusqu'à la subtilité dans le parti qu'il en tire. Sans qu'il s'en doute, peut-être même contre son intention , il tient un peu à l'école de Marivaux , qui est si décriée , et dont pourtant n'est pas qui veut.

Je pourrais , à l'appui de ce que je viens d'énoncer , citer une fourmilière d'exemples. Mais voilà bien longtemps, Messieurs, que j'use de votre attention, et deux citations pourront, je crois, suffire.

« Dans les caractères hardis et fiers, il n'y a qu'un pas de la colère contre soi-même à l'emportement contre les autres ; les transports de fureur sont, dans ce cas, un plaisir vif. » Cette pensée est vraie, et bien exprimée dans sa concision.

J'aimerais pourtant mieux encore le passage suivant , qui n'est pas concis , et où l'auteur s'adresse au critique : « Eh ! Monsieur , un roman est un miroir qui se promène sur une grande route : tantôt il reflète à vos yeux l'azur des cieux , tantôt la fange des bourbiers de la route. Et l'homme qui porte le miroir dans sa hotte sera par vous accusé d'être immoral ! son miroir montre la fange, et vous accusez le miroir ! accusez bien plutôt le grand chemin où est le bourbier , et plus encore l'inspecteur des routes qui laisse l'eau croupir et le bourbier se former. »

En définitive, *Le Rouge et le Noir* est l'ouvrage d'un homme de beaucoup d'esprit, qui a su, sinon racheter, du moins compenser un peu les défauts du plan par la richesse de quelques détails, principalement par celle des aperçus et des pensées. Néanmoins je ne serais pas surpris qu'un critique plus sévère que moi osât citer ici un vers d'Horace, en oubliant que M. Beyle n'aimait point et par conséquent récusait les classiques :

*Infelix operis summa, quia ponere totum
Nescit.....*

M. l'abbé Genevey fait ensuite un rapport sur une

dissertation manuscrite, relative aux différentes espèces de philosophie, par M. de Montmeyan, membre correspondant.

L'étude envoyée par M. de Montmeyan paraît avoir été écrite pour réfuter quelques idées des *Essais philosophiques* de Hume; mais l'auteur s'écarte beaucoup de ce but; il exprime les idées qui lui sont propres sur plusieurs points fort importants des sciences philosophiques; dans l'exposé et dans la discussion qui en résulte, il fait preuve de connaissances positives et d'une entente véritable des questions.

Selon M. de Montmeyan, la philosophie de Hume, philosophie sceptique et favorable au sensualisme, ne serait ni exacte, ni sévère. La nouvelle école allemande paraîtrait affecter, dans ses écrits, une obscurité dont Kant aurait donné l'exemple; et, si l'on traduisait en langage ordinaire ce langage hérissé de termes nouveaux, on ne trouverait que bien peu de choses nouvelles dans les écrits de ces philosophes. « Certains hommes, ajoute-t-il, se laissent tromper par cet échafaudage : la peine qu'ils ont à saisir la pensée d'un auteur en augmente à leurs yeux le mérite et les trompe sur ce qu'il y a souvent de commun, de vulgaire, dans les idées auxquelles cet échafaudage conduit. Défiévous de toute philosophie qui ne peut supporter le grand jour, qui se cache dans le vague des expressions; la langue a assez de mots pour toutes les idées, et, à force de travail, on peut parvenir à tout rendre clair, du moins, du genre de clarté dont les sujets qu'on traite sont susceptibles. »

L'auteur passe ensuite à une assez longue discussion sur les deux grandes méthodes philosophiques : l'analyse et la synthèse; il les admet l'une et l'autre, et il

ne pouvait pas en être autrement pour un esprit juste et droit comme le sien ; mais il semble témoigner une trop grande préférence pour la méthode analytique , et il attaque assez vivement Kant, qui, selon lui, aurait donné à la synthèse *a priori* une trop grande valeur. Il se livre ensuite à de longs raisonnements pour établir que la substance n'est pas autre chose que les qualités qui la font connaître , contrairement à l'opinion de la généralité des auteurs, qui mettent une différence entre la substance et ses attributs. Il attaque aussi les scholastiques, à cause du trop grand usage qu'ils faisaient de l'abstraction.

M. de Montmeyan , qui paraît être partisan de la méthode de Descartes, dit encore que la philosophie de Kant, malgré son apparence de profondeur, n'a pas fait faire de progrès réels aux sciences philosophiques ; il soutient ensuite, contre M. Cousin, qu'il ne faut pas faire, comme lui, dériver l'idée de substance de l'idée de cause ; que ce système a ses inconvénients et ses dangers, et qu'il ne faut pas admettre, comme Leibnitz, que toute substance soit une force.

M. Genevey, après avoir fait une appréciation judicieuse et critique de ces opinions, qu'il ne partage pas toutes mais qu'il reconnaît avoir été traitées avec talent par M. de Montmeyan, finit ainsi son rapport :

M. de Montmeyan termine par ces paroles : « Ces réflexions nous ont un peu écarté de nos remarques sur les *Essais philosophiques* de Hume qui, comme tous les esprits sceptiques, creuse bien jusqu'à un certain point, mais ne veut pas creuser davantage, parce qu'alors il arriverait jusqu'au rocher, jusqu'à la base inébranlable. Le scepticisme est une maladie dont le principal remède est l'action sur la volonté. Tant que l'homme reste dans les généralités, dans les abstrac-

tions, il est quelquefois sceptique. Mais quand il est question d'agir, il ne l'est plus. Un scepticisme rigoureux étant la mort de l'intelligence, l'homme n'a pas le pouvoir de se détruire, quant à son intelligence. Et comme il ne peut pas davantage détruire ce sentiment intérieur qui le pousse vers le bien infini, vers la souveraine perfection, il s'ensuit que la vertu est le meilleur préservatif du scepticisme. La vertu, pour me servir des termes de Mallebranche, c'est l'amour de l'ordre ; l'amour de l'ordre, c'est l'amour de Dieu. Or, un esprit uni à Dieu a trouvé toute la réalité possible : peut-il, après cela, être sceptique ? La raison réfute bien également le scepticisme ; mais les motifs de la raison ne sont pas toujours présents à l'esprit, tandis que la volonté est constamment attirée vers le bien infini, et c'est ce qui explique comment on peut, sans cesser d'être rationaliste, dire avec raison : dans les moments où je ne saisirai pas les motifs qui me font repousser le scepticisme, je ne l'en rejeterai pas moins, car j'adhère à la vérité par ma volonté. La volonté, il est vrai, n'est pas une force aveugle, elle n'adhère pas sans motifs ; mais il n'est pas toujours nécessaire que les motifs soient à l'état exprès. »

Tout cela, Messieurs, est vrai sans doute ; mais notre auteur, qui ne veut pas qu'on réfute le scepticisme, parce que, dit-il, il faut attendre, pour cette réfutation, que le scepticisme soit pleinement établi, c'est-à-dire qu'il n'y ait plus rien, ce qui rend toute discussion impossible, me paraît ici trancher la question sans assez de ménagement. Tous les hommes ne sont pas frappés, comme M. de Montmeyan, de la force probante de ce qu'il appelle évidence. Le rapport à établir entre nos idées et les objets extérieurs, leur paraît un point rempli de difficultés. Il disent qu'on ne prouve pas l'existence d'une chose, par là même que nous y croyons, et cette disposition d'un certain nombre d'esprits aussi sérieux et aussi réfléchis que bien d'autres, pourrait bien demander quelque indulgence. Au lieu donc de repousser logiquement, si l'on veut, mais trop sévèrement, ceux qui pensent ainsi, il semble qu'il vaudrait mieux les amener à des doctrines plus sûres et plus consolantes. Peut-être, il est vrai, ne faudrait-il point se renfermer dans le cartésianisme pour parvenir à ce résultat ! Mais sans le repousser, en tenant compte au contraire de toutes les

forces qu'il renferme, on peut aller plus loin que lui. Et je crois qu'alors on pourrait offrir aux sceptiques plusieurs motifs de certitude, qui, tirés entièrement de nos facultés et de nos besoins, les feraient sortir d'un état toujours pénible et même désolant. Quoi qu'il en soit de ces petites différences d'opinion, il n'en est pas moins vrai que la dissertation de M. de Montmeyan fournit la preuve que son auteur est familiarisé avec les études philosophiques : il est donc à désirer qu'il donne suite au travail dont la philosophie sceptique de Hume lui a inspiré l'idée.

Séance du 29 janvier 1847.

Ouvrages reçus :

1° *Preuves de la découverte du cœur de saint Louis*, rassemblées par MM. Berger de Xivrey, A. Deville, Ch. Lenormant, A. le Prévost, Paulin Paris et le baron Taylor. Introduction par M. Ch. Lenormant, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres); brochure in-octavo.

2° *Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie*, par M. le baron JACQUEMOUD, membre correspondant; brochure in-8°.

M. Duchesne lit une notice sur la vie et les ouvrages de feu M. Berriat St-Prix, professeur à la faculté de droit de Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques (Institut royal), membre correspondant et ancien président de l'Académie delphinale, et membre de plusieurs autres sociétés savantes (1).

(1) Cette notice ci-jointe, quoique imprimée avant ce bulletin avec une pagination particulière, est du même format et peut être placée à la fin du volume.

Séance du 13 février 1847.

La composition du bureau a été complétée par la nomination de MM. Genevey, Casimir de Ventavon et Gautier fils, en remplacement de trois membres sortants du conseil d'administration ; en conséquence, ce conseil est composé, pour 1847, de MM. Hermenous, Michal, Genevey, Casimir de Ventavon et Gautier fils.

Ouvrages reçus :

1° *Agnès de Méranie*, tragédie par M. PONSARD, membre correspondant; brochure in-8°.

2° *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis* (2^e semestre de 1846); brochure in-8°.

M. Joseph-Auguste Rey, chargé de faire un rapport sur la notice de M. Bourdat, intitulée : *Théorie des éclipses ; Eclipse annulaire du 9 octobre 1847*, s'exprime ainsi :

Messieurs,

Laplace, réfléchissant un jour combien mal notre satellite remplit son office de flambeau nocturne, se mit à chercher et trouva les combinaisons cosmogoniques à réaliser, pour qu'il pût répondre complètement à sa destination.

Si les choses eussent été disposées ainsi, la lune, toujours dans son plein, eût chaque nuit versé sur la terre la totalité de sa lumière ; et jamais éclipse ne fût venue enlever à nos deux grands luminaires la moindre partie de leur éclat.

Sans doute, cette combinaison eût épargné aux peuples anciens et barbares bien des frayeurs, bien des terreurs paniques; mais l'humanité aurait perdu ce spectacle si varié de nuits éclairées tour à tour par un disque à formes changeantes et par la douce et scintillante lueur des étoiles. Elle aurait

perdu ce spectacle si imposant que donnent à la terre les éclipses de soleil et de lune.

La science eût perdu plus encore à la suppression de ces phénomènes qui, arrivant à un moment donné, sont autant de signaux dans le ciel dont l'astronome, le géographe et le navigateur tirent tant et de si précieux avantages.

Et puis la lune, nous présentant chaque nuit sa face monotone, eût, par son éclat importun, arrêté ces sublimes explorations à travers les profondeurs de l'espace, d'où William et John Herschell nous ont rapporté la plus brillante partie de la science, *l'astronomie stellaire*.

Les choses sont donc mieux comme elles sont.

Cependant, je me permettrai d'imiter Laplace, de toucher pour un moment à l'arrangement des orbites célestes, afin de jeter plus de clarté sur la théorie générale des éclipses que je vais vous exposer sommairement, vous présentant ainsi l'analyse de la partie principale de la notice de M. Bourdat.

Supposons que l'orbite de la lune soit exactement couchée sur le plan de l'orbite terrestre. Les centres du soleil, de la terre et de la lune seraient toujours dans le même plan, celui de l'écliptique, et se rencontreraient sur la même ligne à chaque conjonction ou opposition. Dans le premier cas, la nouvelle lune étant directement placée entre le soleil et la terre, il y aurait éclipse centrale et totale de soleil. Dans le deuxième cas, celui de l'opposition ou pleine lune, la terre étant entre le soleil et notre satellite, il y aurait éclipse centrale et totale de lune. La ligne sur laquelle ont lieu les oppositions et conjonctions s'appelle la *ligne des syzygies*.

Dans notre hypothèse, la terre marchant d'un mouvement uniforme autour du soleil et la lune autour de la terre, ces positions reviendraient régulièrement à chaque révolution synodique de la lune. Il y aurait ainsi pour chaque lunaison une éclipse centrale de soleil et une éclipse centrale de lune, ces alternatives se suivant à 15 jours environ d'intervalle. Mais revenons à la réalité et prenons l'orbite de la lune telle qu'elle est, c'est-à-dire, inclinée sur l'orbite terrestre d'environ 5 degrés. Ces deux plans ne se rencontreront plus qu'à leur ligne d'intersection, et par conséquent la lune ne traversera le plan de notre orbite ou de l'écliptique que deux fois à cha-

cune de ses révolutions, c'est-à-dire, tantôt à l'une tantôt à l'autre extrémité de cette ligne d'intersection, appelée la ligne des *nœuds*.

Et comme la condition de toute éclipse est que les trois corps se trouvent sur la même ligne, il faudra, pour la production de ce phénomène, que les oppositions et les conjonctions se fassent sur la ligne d'intersection des deux plans; en d'autres termes, que la ligne des syzygies coïncide avec la ligne des nœuds.

Cette coïncidence, si elle devait être exacte, serait extrêmement rare. C'est le cas des éclipses centrales de soleil et de lune, lesquelles n'ont lieu qu'à des intervalles séparés les uns des autres par un très-grand nombre d'années.

Mais le diamètre de la lune soutend dans le ciel un angle d'un demi-degré environ; il en résulte que, bien que la ligne des syzygies soit à une certaine distance de celle des nœuds, et soit par conséquent d'un côté au-dessus et de l'autre au-dessous du plan de notre orbite, la lune, dont le demi-diamètre est de 46' environ, peut, quoique son centre soit sur la ligne des syzygies, percer le plan de notre orbite et le dépasser de plusieurs minutes de degrés.

L'angle qui mesure l'inclinaison des deux orbites étant très-petit, le diamètre de la lune étant relativement assez considérable, enfin la marche de notre satellite dans son orbite étant quatorze fois plus rapide que celle de la terre dans le sien, il suit de la combinaison de ces trois circonstances qu'à l'époque où la ligne des syzygies est près de coïncider avec celle des nœuds, il peut généralement y avoir deux éclipses.

Si l'on trace une figure représentant l'orbe terrestre, et si l'on fait marcher sur cette courbe notre terre emportant avec elle l'orbite de la lune, la ligne d'intersection des deux plans ou la ligne des nœuds restant toujours parallèle, on verra la ligne des syzygies passer, par rapport à la première, par tous les degrés d'inclinaison, et coïncider exactement avec elle en deux points de notre orbite diamétralement opposés l'un à l'autre. Ainsi, chaque année les éclipses forment deux groupes séparés par un intervalle de six mois environ.

Le soleil étant beaucoup plus gros que la lune, l'ombre que celle-ci projette derrière elle a la forme d'un cône dont la

pointe atteint la terre dans les conjonctions écliptiques et se trouve ordinairement coupée par la surface de notre globe. Il y a éclipse totale de soleil pour tout l'espace recouvert par le sommet tronqué de ce cône d'ombre. Mais en dehors et dans les parties voisines de cette ombre pure, le disque de la lune cache une partie de celui du soleil. Ainsi, le cône d'ombre est entouré circulairement d'une pénombre dont l'intensité va diminuant à partir de l'ombre pure, jusqu'au point où le disque du soleil est entièrement dégagé de toute empreinte de celui de la lune. Les parties de la terre comprises dans cette pénombre ont une éclipse partielle de soleil.

L'orbe terrestre, ainsi que l'orbite lunaire, étant elliptiques, le soleil et la terre occupant chacun un des foyers de ces deux ellipses, il en résulte que les distances respectives des trois astres varient sans cesse dans certaines limites. Lorsque la lune est à son *apogée* et le soleil à son *périgée*, le disque apparent de cet astre est plus grand que celui de la lune, alors le cône de l'ombre lunaire n'atteint plus la surface de la terre; les lieux qui sont compris sur le prolongement de l'axe de ce cône et dans les parties voisines, voient le soleil déborder de toute part le disque de la lune; il y a pour eux éclipse annulaire. Telle est l'éclipse qui doit avoir lieu le 9 octobre prochain.

L'ombre pure ou la pénombre annulaire couvre au même moment un espace circulaire de 70 à 80 lieues de diamètre. Celui de la pénombre totale embrasse un espace de 1700 à 1800 lieues; et, à raison du mouvement de rotation de la terre, ces ombre et pénombre tracent sur sa surface, pendant la durée de l'éclipse, une double zone d'une fort grande étendue.

Les phases des éclipses de soleil sont donc très-variées; et, suivant leur position dans la pénombre, dans l'ombre ou la pénombre annulaire, les diverses contrées de la terre voient une éclipse partielle, totale ou annulaire, tandis qu'il n'y a pas du tout d'éclipse pour les pays situés en dehors de la pénombre.

Cette variété n'existe pas dans les éclipses de lune. La raison en est simple: c'est sur son disque même que se fait l'impression du cône d'ombre et de la pénombre terrestre.

L'éclipse est donc absolument la même pour tous les pays qui peuvent voir cet astre.

La ligne des nœuds ne reste pas parallèle à elle-même, comme je l'ai supposé plus haut. Par suite de l'action troublante du soleil, la marche de la lune dans son orbite est sans cesse modifiée. Le résultat le plus remarquable de ces perturbations est un mouvement rétrograde de la ligne des nœuds, qui prend successivement toutes les positions relativement à l'orbe terrestre, jusqu'à ce qu'elle reprenne sa position primitive, pour la quitter de nouveau. La révolution de cette ligne des nœuds s'opère en dix-huit ans et demi. Ce mouvement rétrograde de la ligne des nœuds raccourcit l'intervalle entre deux rencontres successives du soleil et du même nœud ; il n'est plus que de 246ⁱ,6197. Or, il y a un rapport remarquable entre cette révolution synodique des nœuds et la révolution de la lune. 223 lunaisons et 19 révolutions synodiques du nœud concordent à un demi-jour près. Comme les éclipses dépendent de la position de cette ligne des nœuds, il s'ensuit que si l'on a dressé une table des éclipses de soleil et de lune observées pendant cette période de 223 lunaisons, on peut prédire le retour des éclipses qui ont lieu à très-peu près dans le même ordre et avec les mêmes grandeurs. « Il est probable, dit M. Bourdat, que si les anciens parvinrent à prédire des éclipses, comme celle de Thalès (603 ans avant notre ère), ce ne pouvait être que par le moyen de cette période que Halley appelle *Saros*. »

Mais ce moyen de prédiction, assez exact d'une période à la suivante, s'altère à chaque période nouvelle, soit à raison de la différence d'un demi-jour, soit à raison des inégalités des mouvements lunaire et solaire. De sorte qu'à la longue, l'heure, l'étendue des phases, et même l'ordre des éclipses observées pendant une seule et même période, sont complètement modifiés.

Telle est, Messieurs, la théorie générale des éclipses. Ne devant pas entrer dans certains détails numériques, qu'il faut chercher dans la notice de M. Bourdat, j'ai suivi une autre marche que l'auteur, dans cet exposé sommaire qui présente le résumé de la première partie de son travail.

Le but que l'auteur s'est proposé se trouve expliqué dans les lignes suivantes :

« Si les *masses* ne sont plus effrayées aujourd'hui par les éclipses, elles ne sont guère moins ignorantes que les peuples dont la frayeur leur fait pitié. Il y a des savants en qui le public a une confiance aveugle; il est vrai qu'il ne peut mieux la placer. Ils calculent toutes les phases d'une éclipse, et lui se contente d'aller, à l'heure indiquée, au spectacle qu'ils lui annoncent, et de vérifier, à peu près, l'exactitude de leurs calculs. Il pourra même faire quelques retours de complaisance sur les progrès de son siècle; mais il ne lui vient jamais à l'idée de consulter d'autres livres que son almanach, et d'étudier les causes et les lois des phénomènes qu'il vient de constater.

« Nous croyons donc être agréable et utile au public en extrayant des traités spéciaux, pour les mettre à sa portée, la théorie et l'explication des éclipses de soleil et de lune. La belle éclipse annulaire du 9 octobre 1847 nous fournit l'occasion de publier ce travail, et de le rendre plus intéressant. »

L'auteur a-t-il atteint son but, c'est-à-dire, les *masses* pourront-elles, après avoir lu cette première partie de la notice, assister, en pleine connaissance de cause, au spectacle des éclipses ?

Je ne le pense pas. Bien peu de lecteurs pourront se former une idée suffisamment nette de ces abstractions géométriques qu'on appelle *plans*, *inclinaisons*, *intersections de plans* et *nœuds*. Peu d'entre eux parviendront à se rendre compte des effets de pénombre. Un plus petit nombre encore pourront suivre la marche irrégulièrement périodique des lignes des *syzygies* et des *nœuds*. On ne saurait s'en étonner; n'avons-nous pas vu un littérateur de grand renom dire, en parlant de la célèbre comète de 1842, « qu'après avoir parcouru son périhélie et décrit des *nœuds* fort compliqués, elle disparut pour toujours à nos regards ? »

Le plus grand nombre des lecteurs ne parviendront guère qu'à saisir à peu près la cause générale des éclipses, et à confier à leur mémoire les principaux résultats énumérés par le maître.

Mais, disons-le aussi, ce ne sera pas la faute de l'auteur. On ne peut, en 24 pages in-12, caractère romain, exposer, avec les détails suffisants, toutes les notions élémentaires indispensables à l'intelligence complète des effets multiples et variés de ce beau phénomène astronomique. Et, si M. Bourdat eût élargi son cadre, il eût encore plus complètement manqué son but, car il aurait écrit un volume doublement hors de la portée des masses, qui auraient reculé devant le prix d'achat et devant une étude scientifique de trop longue haleine.

Mais les hommes qui ne sont pas complètement étrangers à ce genre d'études, liront très-volontiers ces pages peu nombreuses, où sont heureusement groupés les faits les plus saillants, les circonstances les plus remarquables de cette partie du problème des trois corps; et ils trouveront, dans les explications dont ils sont accompagnés, des idées théoriques suffisantes pour comprendre l'enchaînement des effets à leurs causes.

Les autres parties qu'il nous reste à analyser sont plus à la portée de tout le monde, et offrent une lecture pleine d'intérêt.

L'auteur donne une sorte de statistique des éclipses passées et futures. Il remonte aux temps d'Isaïe, d'Homère, de Pline, d'Hérodote, et termine sa liste des grandes éclipses passées à celles de 1842 et 1843. Il montre la rareté des éclipses totales en indiquant celles qui doivent avoir lieu jusqu'à la fin du 19^e siècle. Elles sont au nombre de dix-huit, et toutes, à l'exception de celle de cette année, seront invisibles en France.

La citation suivante nous fera vivement regretter l'espoir perdu par nous d'assister à ces grandes scènes de la nature.

« C'est un spectacle bien singulier que celui d'une éclipse » totale de soleil. Clavius, qui fut témoin de celle du 21 » août 1560, à Coimbre, nous dit que l'obscurité était, pour » ainsi dire, plus grande, ou du moins plus sensible et plus » frappante que celle de la nuit. On ne voyait pas où mettre le » pied, et les oiseaux retombaient vers la terre par l'effroi » que leur causait une si triste obscurité. Mais cette obscurité » n'est pas toujours aussi grande. Le moment le plus impo-

» sant du phénomène est celui où le dernier trait lumineux
 » disparaît. On est alors saisi, pour ainsi dire, par le passage
 » subit de la lumière encore assez vive que répand le dernier
 » point visible du disque solaire, à cette obscurité plus ou
 » moins sombre qui donne aux objets une teinte particulière
 » d'indécision et de tristesse. Ce moment est immédiatement
 » précédé par l'arrivée rapide de l'*ombre volante*, dont beau-
 » coup de spectateurs ont été frappés. Mais le plus beau
 » spectacle est au ciel : une couronne lumineuse, formée
 » souvent de plusieurs anneaux concentriques, brille autour
 » des astres et semble éclairer et *glorifier* cet imposant phé-
 » nomène. Le disque obscur de la lune est parfois sillonné
 » de traits de lumière ; des éclairs partent de temps en temps
 » des bords de ce disque et traversent l'*auréole* pour aller
 » au delà ; des protubérances rougeâtres, plus ou moins
 » nombreuses, plus ou moins changeantes, s'élèvent en
 » plusieurs points autour du disque obscur ; enfin, les pla-
 » nètes, les étoiles, et quelquefois des comètes, se montrent
 » et brillent comme au milieu de la nuit. Un des moments
 » les plus imposants est la fin de l'éclipse totale, lorsque,
 » sans transition ni crépuscule, le premier trait parti du
 » soleil dissipe l'obscurité en un instant. Les témoins attes-
 » tent à l'unanimité l'effet magique de la disparition subite
 » du dernier trait lumineux et de la réapparition instantanée
 » du premier rayon solaire, devant lequel fait, rapide comme
 » l'éclair, l'ombre mystérieuse, ce voile de la nature. Cer-
 » taines irrégularités, que les observateurs ont désignées
 » sous les noms divers de *dents de peigne*, de *ligaments*, de
 » *chapelets*, etc., ont été presque toujours aperçues et si-
 » gnalées en divers points, au moment où le bord convexe
 » de la lune est très-rapproché intérieurement du bord con-
 » cave du soleil. »

M. Bourdat nous raconte ensuite quelques épisodes histo-
 riques très-curieux. On y voit l'influence qu'ont eue sur de
 grands événements des éclipses non prévues. Ainsi se trouve
 presque justifiée cette loi de la Chine qui condamnait à la
 peine de mort les astronomes qui n'avaient pas su les pré-
 dire.

Entre autres faits constatant l'avantage que des connais-

sances astronomiques ont quelquefois donné à des généraux, je citerai celui-ci :

« Christophe Colomb, commandant l'armée que Ferdinand, roi d'Espagne, avait envoyée à la Jamaïque, dans les premiers temps de la découverte de cette île, se trouvait dans une disette extrême de vivres; l'approche d'une éclipse de lune lui fournit un moyen de sortir d'embarras. Il fit dire au chef des sauvages que si, dans quelques heures, on ne lui envoyait pas tout ce qu'il demandait, il allait les livrer aux derniers malheurs, et qu'il commencerait par priver la lune de sa lumière. Les sauvages méprisèrent d'abord ses menaces; mais aussitôt qu'ils virent que la lune commençait, en effet, à disparaître, ils furent frappés de terreur; ils apportèrent tout ce qu'ils avaient aux pieds du général, et vinrent eux-mêmes demander grâce. »

Le haut point de précision auquel la science a été portée, permettant de calculer avec la plus rigoureuse exactitude les éclipses passées et futures; d'autre part, les anciens nous ayant conservé la mémoire des éclipses qui ont précédé ou suivi quelques événements importants, l'astronomie offre le moyen le plus certain de *vérifier les dates* de ces événements.

C'est ainsi que, Josèphe mentionnant une éclipse de lune immédiatement avant la mort d'Hérode, on trouve que notre ère devrait être reculée de trois ans au moins. Ainsi, nous nous trouvons, par le fait, aujourd'hui, en 1850.

L'observation des éclipses est d'une grande utilité pour corriger les erreurs des tables de la lune et du soleil, et pour fixer, avec une précision de plus en plus grande, la marche des corps célestes. Le géographe trouve dans ces beaux phénomènes les meilleurs moyens de déterminer les longitudes; et le navigateur prend, sur ces routes du ciel, des points de repère pour guider sa course aventureuse à travers les mers, dont la surface recouvre tant de dangers.

Enfin, la plus belle application que l'on ait faite des éclipses a été de constater l'invariabilité du jour moyen. Laplace s'est assuré ainsi que, depuis Hipparque, c'est-à-dire, pendant plus de vingt-cinq siècles, la durée du mouvement de rotation de la terre n'a pas varié de $1/100$ de seconde.

Dans la seconde partie de sa notice, M. Bourdat nous fait

connaître les diverses circonstances de l'éclipse annulaire qui aura lieu le 9 octobre de cette année, et dont la durée générale sur la terre sera de 5^h48'. L'ombre et la pénombre lunaire parcourront, dans cet intervalle de temps, 1,100 myriamètres, plus du quart de la circonférence terrestre, et comme elle traversera les contrées les plus peuplées du monde, l'éclipse sera visible pour plus des 9/10 de la population terrestre.

Une carte de France, jointe au mémoire, la partage en deux grandes zones. La première, comprise entre une ligne passant au nord, près de Londres, Dunkerque, Namur et Worms, et au sud, près de Saint-Brieux, le Mans et Pontarlier, comprend la partie de notre territoire pour lequel l'éclipse sera annulaire.

La deuxième zone, terminée au sud par une ligne, passant au nord de Bordeaux et de Rhodéz et au midi d'Avignon, comprend l'étendue des pays où l'éclipse sera de 11 à 10 doigts. Grenoble se trouvant vers le milieu de cette zone, l'éclipse sera pour nous d'environ 10 doigts 1/2, c'est-à-dire, que les 10 1/2 douzièmes du disque du soleil se trouveront recouverts par le corps de la lune.

L'éclipse commencera à Paris à 6^h20'54" du matin, temps moyen, et finira à 8^h58'20".

La durée totale de l'éclipse y sera donc de 2^h37'26", et celle de l'éclipse annulaire de 6'23".

L'auteur termine cette seconde partie en indiquant les phénomènes qui devront plus particulièrement fixer l'attention des observateurs, à raison des avantages que l'astronomie et la physique pourront retirer de leur observation. Je renvoie, sur ce point, à la notice elle-même.

Je désire, Messieurs, que cette analyse inspire le désir de lire et d'étudier la brochure de notre collègue. Il me suffira, pour en faire ressortir l'utilité, de dire que l'ayant communiquée à quelques personnes, elles ont exprimé le regret de n'avoir pas lu une notice semblable avant l'éclipse totale de juillet 1842. Elle les eût déterminés à faire au moins une course à Gap, pour assister à cet imposant spectacle.

Plus d'un lecteur de cette notice y trouvera une occasion déterminante de faire, au commencement d'octobre prochain, un voyage à Paris.

M. Bourdat a dédié sa notice à M. Leverrier, à cet astronome qui s'est acquis la plus haute illustration scientifique par une opération dont l'énoncé seul paraît éminemment paradoxal : chercher une sphère céleste sans autre instrument qu'une idée traduite en formules algébriques.

Tel est cependant le problème résolu par M. Leverrier, et dont les résultats peuvent s'énumérer ainsi : trouver une planète dans le silence de son cabinet, la rencontrer au bout de sa plume, calculer sa masse, mesurer sa distance au soleil, tracer son orbite, déterminer le temps de sa révolution, fixer le lieu précis qu'elle occupe dans l'espace ; puis annoncer tout cela, avec la confiance la plus absolue, au monde étonné ; et, lui qui a vu son étoile avec ce regard dont la puissance est illimitée, la vue de l'esprit, commander à tous les observateurs de braquer leurs lunettes vers tel point du ciel, et leur faire, en effet, trouver matériellement la planète nouvelle : n'est-ce pas là le plus beau, le plus merveilleux triomphe de la science ; n'est-ce pas la plus magnifique glorification de l'esprit humain ?

Et, cependant, il a encore aujourd'hui ses détracteurs ; il est encore des hommes qui nient le *progrès*, et refusent de le suivre dans sa marche brillante vers un avenir illimité. Regardant en arrière, et prenant à rebours la perfectibilité humaine, ils ne trouvent la perfection que dans les profondeurs d'un passé qu'enveloppent les ombres de l'ignorance, et dont on ne suit la trace qu'à travers les larmes et le sang des victimes de la barbarie.

Je ne veux pas sortir de mon sujet : j'ai parlé ailleurs du progrès industriel, moral et social ; mais qu'il me soit permis de comparer, dans un court aperçu, les idées anciennes avec les nouvelles sur la place que l'humanité occupe dans l'univers.

Pour les anciens, la terre était le monde entier. Une voûte de cristal recouvrait cette vaste demeure de l'homme. Les astres qui la parcourent incessamment, étaient ou deux grands luminaires créés pour son usage exclusif, ou une brillante décoration de diamants, d'opales et de saphirs, cloués à cette voûte pour le plaisir de ses yeux.

Et, lorsqu'un de ces deux grands flambeaux venait à

s'obscurcir ; lorsqu'un astre nouveau, suivi d'une longue traînée de lumière, apparaissait tout à coup, c'étaient des présages de grands événements. Car, tout ayant été fait pour la terre, l'humanité étant le but unique de la création, le centre de l'univers, les phénomènes célestes n'auraient eu aucune raison d'être, s'ils n'étaient venus jeter leur influence sur les destinées humaines, ou, tout au moins, s'ils n'eussent été des signes précurseurs de grands événements.

L'astrologie judiciaire prit naissance dans ces idées étroitement ambitieuses. On tira des horoscopes pour les grands de la terre, et les rois eurent une étoile présidant à leur bonne et mauvaise fortune. Et, comme ce que l'humanité conserve le plus religieusement, c'est l'héritage des erreurs que lui a léguées le passé, on a vu de nos jours le plus grand des chefs des nations croire aussi à son étoile.

Sous le règne de ces idées, l'homme était grand au point de vue matériel. Sa grandeur était en raison inverse de celle qu'il supposait à l'univers.

Mais Copernic, Gallilée, Képler, Newton, Herschell, ces Titans de notre âge, escaladent les cieux, brisent les cristallins de Ptolémée, anéantissent son empirée ; et, ouvrant à tous les yeux une perspective indéfinie à travers les profondeurs de l'espace, ils nous le montrent peuplé de myriades de soleils, entraînant à d'immenses distances les uns des autres des multitudes prodigieuses de mondes.

Le séjour de l'homme, ce théâtre si vaste où se déroulait pour l'antiquité la destinée universelle des êtres, n'est plus qu'un monde, l'un des plus petits des treize planètes principales que nous voyons aujourd'hui graviter autour du soleil. Et si, par la pensée, nous parcourons ces autres systèmes planétaires, dont les soleils sont à plusieurs trillions de lieues les uns des autres, ces systèmes, que le télescope nous montre innombrables, que devient cet immense théâtre de tout à l'heure, cette terre ? Un atome perdu dans l'espace !

L'homme était donc primitivement dans une erreur bien grossière, quant à l'importance de la place qu'il occupait dans l'univers, soit matériellement, soit dans l'ordre des destinées universelles.

Mais n'en concluons pas, comme on le fait généralement,

à l'infinité de la nature humaine. Non, ce n'est point un ver de terre, un grain de poussière, l'être qui découvre la loi générale des mondes; qui, dans son propre tourbillon, trace d'avance la marche des sphères, avec lesquelles il circule autour du soleil; qui décrit d'un doigt intelligent la courbe parabolique de ces astres voyageurs, visitant, à travers les solitudes éthérées, les groupes épars de mondes; qui prédit le retour de quelques-uns d'entre eux, et qui, en un mot, s'élançant vers l'infini sur les ailes de sa pensée, prend possession de l'univers entier.

Qu'importe, en effet, la portion de l'étendue qu'il couvre de son corps, si sa pensée s'empare de la totalité de l'espace?

Ce qu'il perd en grandeur matérielle, ce qui lui échappe de cette importance ridicule qui le faisait le centre de toutes choses, ne le remplace-t-il pas au centuple par ce qu'il gagne en grandeur intellectuelle? Et, quant à ses destinées, quelles qu'elles soient, ne lui suffit-il pas de se savoir immortel pour ne pas regretter cet univers microscopique qu'il s'était créé d'abord? Plus sont vastes ces plaines célestes qu'il sonde d'un regard, dont il a su augmenter de plusieurs milliers de fois la puissance; plus sont nombreux et variés ces mondes lointains: ces mondes dont un nombre considérable sont encore à l'état d'embrion, et nagent dans la matière laiteuse, où ils accomplissent lentement les phases successives de leur création; plus, dis-je, l'espace s'allonge et se peuple sous son regard, plus, évidemment, sont magnifiques ses destinées à lui, être immortel! Ne faut-il pas que l'immensité réponde à son éternité?

En examinant l'opuscule de notre collègue, j'ai dit quelques mots de l'utilité de l'astronomie. Mais, pour ceux qui aiment à contempler, au point de vue de la philosophie, les magnificences et les horreurs de la création terrestre, les splendeurs de la création universelle, ils trouvent dans cette science un genre d'utilité qui, pour être d'une application bien éloignée peut-être, n'en est pas moins d'un ordre infiniment supérieur: c'est l'utilité philosophique.

A une époque, la philosophie se perdait dans de vaines discussions de pure métaphysique. Pouvait-elle faire autre-

ment? Les sciences analytiques, dans l'enfance, ne lui avaient pas encore ouvert la brillante carrière dont le progrès des connaissances humaines la met aujourd'hui en possession.

Laissez la philosophie relier entre eux ces matériaux épars, et les richesses scientifiques, plus grandes encore, que lui prépare l'avenir. Attendons que l'astronomie nous dise ce qu'est la matière éthérée, la lumière zodiacale, les appendices lumineux des comètes, le rôle de ces astres dans l'univers; attendons qu'elle nous fasse assister plus directement à la création de mondes nouveaux, à la destruction de mondes anciens; attendons qu'après avoir signalé la marche de notre soleil et de tous les autres à travers l'espace, elle découvre dans quel ordre se font ces évolutions célestes, vers quel centre encore mystérieux gravitent tous les mondes; attendons que la physique rattache à un petit nombre de lois la multitude des phénomènes terrestres; que la chimie découvre la cause des attractions et des répulsions moléculaires, qu'elle saisisse, ou par la vue du corps ou par la vue de l'esprit, l'atome insécable; attendons que la physiologie ait formulé la loi de vie; que la géologie, déchiffrant jusqu'au dernier ces hiéroglyphes gravés par la création sur les roches de formation successive, complète sa genèse scientifique. Alors, la philosophie, reliant tous ces faits par un réseau de lois secondaires, que chaque progrès élargira, et, rattachant celles-ci à une haute synthèse, montrera graduellement à toutes les intelligences ce qu'il peut être donné à l'homme de connaître de la vérité absolue.

Telle est la marche du progrès. Son point de départ se perd dans les ténèbres de l'ignorance et dans les longs tâtonnements qui durent nécessairement précéder les premiers pas de l'homme dans la carrière scientifique. Car la science n'est que la réunion des connaissances acquises lentement par l'observation et systématisées par l'intelligence. Nous savons quels progrès se sont accomplis dans les temps passés, nous savons à quels pas de géant le progrès a marché dans ce siècle. Or, comme toute découverte en appelle et facilite une autre, le progrès, dans l'avenir, est nécessairement, fatalement engendré par les dernières découvertes.

L'année 1846 marquera une brillante étape dans cette

route du progrès qui s'élargit à chaque pas : semblable à une immense hyperbole, dont les deux branches s'élancent vers l'infini, en se rapprochant sans cesse d'une limite qu'elles ne pourront jamais atteindre.

Tel est le progrès indéfini qu'avait entrevu Sénèque, lorsqu'il disait : *Nec ulli nato post mille sæcula præcludetur occasio aliquid adjiciendi.*

M. Bourdat lit un compte rendu des travaux du congrès scientifique italien, qui a tenu, en 1846, sa huitième session à Gènes, et dont il a fait partie comme membre de l'Académie delphinale.

Ce compte rendu fait connaître les noms des principales notabilités scientifiques qui assistaient au congrès, l'ordre et la distribution des travaux, ainsi que les principaux sujets qui y ont été examinés ou discutés.

M. Bourdat, remontant ensuite jusqu'à 1839, année du premier congrès scientifique d'Italie, donne un aperçu historique de ce congrès et de tous ceux qui l'ont suivi. Enfin, il termine ainsi :

Si l'on me demandait quels sont les avantages spéciaux que la science a retirés des congrès italiens, et en particulier du huitième, je me verrais obligé, pour répondre parfaitement à cette question, de renvoyer à des ouvrages volumineux, et surtout aux actes de ce congrès, qui feront éternellement foi de leur importance scientifique. Mais nous pourrions encore énumérer bien d'autres avantages de cette institution : ces communications annuelles d'hommes habiles, dévoués par goût ou par position à la culture des sciences, réagissent heureusement sur la direction et le succès de leurs efforts ; cette réunion de forces pour attaquer les difficultés fait tourner à l'avantage de tous, les études du petit nombre ; les assertions individuelles qui pourraient induire en erreur sont contrôlées et soumises à la discussion ; les hommes dont le génie lutte

contre la fortune trouvent dans les congrès le moyen de la vaincre et de se faire connaître ; ce conflit d'hommes pensants et d'opinions diverses entretient l'énergie de la vie intellectuelle ; enfin, ces rendez-vous solennels engagent les princes à honorer ceux qui se consacrent à la science, et à respecter ces goûts et ces études qui font la gloire et le bonheur des peuples civilisés ; honneur donc et reconnaissance aux hommes aussi sages que zélés qui ont été les promoteurs d'une si belle et si utile institution ; honneur surtout au prince dont le nom rappelle de si glorieux souvenirs, et qui, ne pouvant servir autrement sa véritable patrie, celle de sa famille et de ses affections, consacra à la science et à une patrie adoptive ses heureux talents, ses loisirs et sa fortune !

Séance du 26 février 1847.

MM. Charles Lenormant, le marquis de Bérenger et Célestin Blanc sont nommés membres correspondants.

M. le docteur Leroy fait une communication verbale dont voici le résumé :

L'essai de l'action stupéfiante de la vapeur d'éther sulfurique vient d'être fait, à l'hôpital de Grenoble, sur un malade à qui l'on a pratiqué l'amputation de la cuisse ; cet essai a parfaitement réussi. Le malade, jeune homme d'une vingtaine d'années, atteint d'une tumeur blanche au genou, a pu supporter, grâce aux merveilleux effets de cette substance, cette opération, l'une des plus cruelles de la chirurgie, sans la sentir, sans témoigner, soit par ses mouvements, soit par ses paroles, la moindre apparence de douleur.

M. Leroy est entré dans divers détails sur la disposition de l'appareil et relativement à des essais prélimi-

naires faits sur des élèves en médecine , afin de constater les effets physiologiques de l'éther. Les phénomènes produits ont été des plus curieux. Après s'être mis en mesure par la préparation de l'appareil et par ses essais préalables, M. le docteur Chanrion, chirurgien de service, et M. Leroy attendaient qu'une occasion d'opération vint se présenter pour en profiter. Elle ne tarda pas à s'offrir ; c'est celle dont on vient de parler. L'opération a été pratiquée devant toute l'école de médecine et en présence de plusieurs médecins de la ville, invités à y assister ; non-seulement le malade s'est endormi et n'a rien senti, mais ses dispositions ont été celles du ravissement et de l'extase ; non-seulement il n'a éprouvé aucune douleur, mais il a encore été, deux heures après l'amputation, sans se douter qu'elle avait été faite.

A ce sujet, M. Leroy a présenté quelques considérations sur la manière dont pouvait s'expliquer l'action de l'éther, sur les dangers qui pourraient résulter de l'inspiration trop prolongée de cette substance, ainsi que sur les applications qu'il serait possible d'en faire dans un certain nombre de cas pathologiques. Il a pensé qu'on pourrait en tirer parti là où les contractions musculaires s'opposeraient aux effets qu'on voudrait obtenir, comme dans les luxations et dans quelques accouchements laborieux, où la contraction soutenue de la matrice met obstacle à la version de l'enfant, de même que dans la plupart des affections qui se trouvent accompagnées d'une trop vive réaction, afin d'en paralyser le mouvement ou d'en arrêter les conséquences ; tels seraient certains accès de fièvre, divers cas de rhumatisme aigu ou d'hypertrophie du cœur, la phthisie aiguë, certaines fièvres hectiques.

Il a pensé également qu'on pourrait encore s'en servir pour changer les dispositions morales des individus dans diverses circonstances. Au reste, ajoute M. Leroy, il faut attendre que l'expérience prononce ; mais, dès à présent, un grand fait est acquis. Si, d'un côté, l'on comprend que les abus soient possibles, il importe, d'un autre, de ne pas le laisser stérile, et c'est à la science à tâcher d'en étendre les résultats, tout en se maintenant dans les voies de la prudence.

M. Albert du Boys fait le rapport suivant :

Messieurs,

M. Charles Lenormant, membre de l'Institut, envoie à notre Académie une petite brochure de 20 pages, où il résume une question qui a agité le monde archéologique et scientifique depuis près de quatre ans, et qui a déjà donné lieu à la publication de deux volumes in-8°. Or, il est bien difficile de résumer un résumé. J'avoue mon impuissance à abréger encore une si brève exposition des arguments employés pour et contre l'authenticité de la découverte du cœur de saint Louis, lequel aurait été trouvé sous le pavé du maître-autel de la Sainte-Chapelle, au mois de mai 1843. M. Letronne, qui s'est prononcé contre cette authenticité, s'est appuyé sur Geoffroy de Beaulieu, qui place le cœur du grand roi parmi les reliques déposées à l'abbaye de Montréal, en Sicile ; ses adversaires se sont appuyés sur Guillaume de Nangis, qui dit, au contraire, que le cœur et les os du saint furent apportés en France. Enfin, M. Deville, correspondant de l'Institut, cite une lettre de Thibaut, roi de Navarre, de laquelle il résulte que *le cœur du roi avait été gardé dans le camp avec ses os*, quand le reste de son corps fut envoyé à Montréal, et que l'armée n'avait pas consenti à se laisser enlever ce gage de la protection divine. Or, cette lettre est d'une date postérieure au voyage que fit Geoffroy de Beaulieu.

Au nombre des principaux partisans de l'authenticité du

cœur de saint Louis, se trouvent MM. Berger de Xivrey, Prévost, Paulin Paris et le baron Taylor. L'Académie des inscriptions et belles-lettres a rejeté, à une forte majorité, la proposition qui lui a été faite de déclarer que le cœur découvert à la Sainte-Chapelle ne pouvait être celui de saint Louis.

M. Lenormant est pour l'affirmative opposée à cette négation. Voici comment il termine sa substantielle et intéressante brochure :

« Le cœur de saint Louis repose sous les voûtes de la Ste-Chapelle, évidemment selon le plus cher de ses vœux. Ces voûtes, habilement et pieusement restaurées, voient se raviver tout leur éclat ; bientôt, la religion reprendra possession de ce sanctuaire, et quand le prêtre, montant à l'autel, dira, en s'adressant à Dieu : Nous te prions, Seigneur, par les mérites de tes saints dont les reliques sont ici, *Oremus te, Domine, per merita sanctorum tuorum quorum reliquie hic sunt*, rien n'interdira à la pensée du chrétien d'aller chercher sous la pierre ce peu de poussière sacrée qui doit se ranimer au dernier jugement ! »

M. A. Fauché-Prunelle commence la lecture d'un mémoire sur les invasions des Sarrasins dans les contrées de la rive gauche du Rhône et plus particulièrement dans le Dauphiné et dans les Alpes. Voici le commencement et les principaux passages de ce mémoire :

Messieurs,

Il est un événement dont le souvenir, ancien transmis de siècle en siècle, vit encore dans les traditions populaires de certaines localités, comme s'il était presque récent, comme s'il était présent à toutes les mémoires, tant était grande la terreur qu'il avait inspirée ; je veux parler de l'invasion des Sarrasins dans nos contrées.

Si vous interrogez les traditions locales, si vous vous adressez, soit à la génération actuelle, soit aux souvenirs de nos ancêtres, on vous montrera partout des souterrains et des ca-

vernes, des ruines de tours et de vieux châteaux forts, et l'on vous fera sur ces ruines et sur les Sarrasins quelques contes absurdes ou invraisemblables des écrivains des derniers siècles, quelques récits imaginaires de combats de chrétiens avec les fils de Satan ou les démons, résultat fantastique de croyances ou de superstitions religieuses ou populaires.

Si, au contraire, vous vous adressez aux véritables sources de l'histoire, aux moments ou aux écrits contemporains, ils resteront presque muets, se bornant à vous rappeler la présence des Sarrasins dans certains lieux, ou quelques faits isolés, la plupart de peu d'importance, car aucun écrivain du temps n'a entrepris de transmettre à la postérité l'histoire des Sarrasins obscurs qui ont envahi la Provence et le Dauphiné ; les simples bandes ou hordes d'aventuriers ou de brigands n'ont pas ordinairement des historiens ; c'est à peine si quelques-uns des principaux événements qui ont signalé leur présence se trouvent constatés par les terribles résultats de leurs dévastations, ou sont rappelés plus ou moins imparfaitement dans quelques chroniques.

Tels sont les seuls documents qui nous restent sur l'invasion sarrasine du Dauphiné, en sorte que les écrivains modernes, qui ont voulu faire l'histoire de cette invasion, ont été obligés de la recomposer de toutes pièces avec les lambeaux épars et les faits détachés que nous ont conservés quelques actes anciens et quelques chroniques contemporaines.

Tel est le travail qu'a eu à faire M. Reinaud, de l'Institut, dans son ouvrage sur les invasions des Sarrasins en France, lorsqu'il s'est occupé de l'invasion qui a eu lieu dans le bassin du Rhône et les Alpes : il a compulsé et réuni tous les documents qu'il a pu trouver et qui lui ont paru mériter quelque confiance, et c'est ainsi qu'il a pu reproduire, à grand-peine et après beaucoup de travaux et de recherches, une esquisse historique qui, quoique extrêmement incomplète, donne cependant une idée à peu-près exacte de la nature de cette invasion.

Analysant ce travail de M. Reinaud, Jules Ollivier, dont notre Académie regrette la perte, a publié dans la Revue du Dauphiné (t. 1, p. 225) un précis historique de l'invasion des Sarrasins dans cette province, précédé d'une lettre à M. Rei-

naud, dans laquelle il combat l'opinion de quelques écrivains, qui ont prétendu que les Sarrasins n'avaient jamais occupé Grenoble ni la vallée du Graisivaudan, et il appuie son opinion sur plusieurs documents historiques.

Le récit que je vais vous lire est, comme celui de M. Ollivier, calqué sur le bel ouvrage de M. Reinaud que je copie quelquefois littéralement; je n'ai pas la prétention d'avoir mieux fait que ces deux écrivains; j'ai peu de documents historiques à ajouter aux leurs, et je n'aurai pas même songé à traiter un pareil sujet, si la lecture de l'ouvrage de M. Reinaud ne m'avait suggéré l'idée d'ajouter à ce travail quelques observations résultant de traditions et circonstances locales que cet écrivain a pu ignorer, parce qu'il paraît ne pas connaître le Dauphiné et surtout nos Alpes dauphinoises; je peux même dire dès à présent, que plusieurs de mes observations viendront corroborer quelques opinions qu'il a émises sans connaître les lieux où les événements se sont passés.

Je vous ferai observer que mon travail a surtout pour but d'utiliser la connaissance de certaines localités pour coordonner et lier entre eux, et même confirmer divers événements historiques ou traditionnels; j'ajouterai enfin quelques détails que les traditions ou circonstances de lieux peuvent rendre probables, quoiqu'ils n'aient pas toujours la certitude rigoureusement exigée pour l'histoire; mais alors j'aurai soin d'indiquer que ce ne sont que des présomptions ou des probabilités plus ou moins vraisemblables.

De toutes les invasions qui ont eu lieu dans nos contrées pendant cette période de temps qu'on appelle le moyen âge, il n'en est peut-être pas qui soient aussi peu connues que celles des Maures ou Sarrasins.

A la faveur du désordre presque général de l'Europe pendant les temps qui ont suivi la chute de l'empire d'Occident, les Maures ou Sarrasins, originaires d'Afrique et primitivement peut-être d'Arabie, avaient pénétré dans les plus belles et les meilleures contrées de l'Espagne, où ils s'étaient établis et avaient apporté les principaux éléments de la puissance et de la prospérité des peuples: le commerce, les arts et l'industrie. Bientôt on y voit surgir et s'élever rapidement les royaumes les plus florissants dont naguères encore on soup-

connait à peine l'existence ; leurs capitales , devenues le centre de l'opulence, des beaux-arts et de la galanterie, marchent en tête de la civilisation européenne : Valence, Séville, Grenade, Tolède, Cordoue et quelques autres villes mauro-espagnoles, surpassent, en magnificence et en splendeur, toutes les capitales de l'Europe.

Les souvenirs de la puissance mauro-espagnole, s'ils n'étaient conservés par l'histoire, ne vivraient-ils pas encore dans ces palais magnifiques, dans ces mosquées superbes, dans ces aqueducs immenses, dans tous ces monuments gigantesques qui attestent une civilisation avancée, et qui, malgré les outrages des siècles, figurent toujours et figureront encore longtemps, avec gloire et orgueil, parmi les plus beaux monuments de l'Espagne moderne.

Le midi de la France, le Dauphiné, les Alpes même, ont aussi été envahis et occupés par ces Hispano-Sarrasins, et cependant on n'y voit point de ces beaux ouvrages d'art, point de ces monuments grandioses, témoins muets, mais témoins véridiques et irrécusables de la préexistence d'un peuple éclairé et civilisé ; c'est à peine si l'on y trouve quelques vestiges d'anciennes tours ou forteresses d'origine présumée sarrasine, quelques travaux grossièrement exécutés dans les rochers et quelques cavernes ou souterrains, creusés à main d'homme, que la tradition locale désigne encore avec effroi comme ayant servi de repaire à ces barbares pour s'y réfugier avec le produit de leur pillage : *dans telle vallée, dit M. Reinaud, est une grotte où les Sarrasins avaient coutume d'enfermer leur butin.*

Pourquoi cette absence totale, en France, de ces monuments dont les Sarrasins ont couvert l'Espagne et surtout le midi de l'Espagne ? Pourquoi aussi, dans les contrées françaises envahies, ne trouve-t-on presque aucunes traces des mœurs, des usages ou des institutions des Sarrasins ?

Ne serait-ce point parce que leur occupation en France, même dans les endroits où elle était le mieux affermie, a toujours été un peu précaire et presque continuellement militante ? D'ailleurs, en Dauphiné, les premières expéditions sarrasines n'ont été que passagères ; et la dernière, la seule dont l'occupation ait eu quelque durée, n'était composée,

comme nous le verrons bientôt, que de l'écume de ce peuple vomie sur les côtes de Provence par l'écume d'une mer en furie.

Cette dernière occupation n'a même jamais été bien régulière, ni bien stable, ni bien permanente; dans le Dauphiné et surtout dans les Alpes, les Sarrasins n'ont jamais eu de gouvernement organisé; leur occupation y a été presque constamment ambulatoire ou belligérante, et plutôt destructrice que fondatrice; ils formaient diverses bandes émanées de la partie grossière, brute et quasi-féroce de leur nation, et non de la partie éclairée et civilisée. Ces bandes, d'abord errantes et vagabondes, s'avançaient progressivement dans l'intérieur des terres ou des montagnes, et finissaient par se fixer et se fortifier dans certaines positions qui leur paraissaient favorables. Pirates pillards et peu laborieux, sauf quelques-uns qui se livraient à l'exploitation des mines ou à la culture des terres, ils vivaient en quelque sorte au jour le jour du fruit de leurs rapines et des rançons extorquées aux caravanes de voyageurs ou de pèlerins qui traversaient les Alpes, sans acquérir, sans se créer une patrie, sans s'organiser un gouvernement; ils n'avaient donc établi, ni régularité, ni unité, ni ensemble dans leurs opérations; c'est même ce qui, par la suite, a facilité leur destruction, qui a été effectuée successivement sur chacune de ces bandes attaquées, battues et exterminées isolément, sans que la plupart du temps, elles se soient portées ou aient pu se porter mutuellement secours.

Ne serait-ce point aussi par ces raisons que les institutions, les usages et les mœurs de nos contrées envahies auraient reçu si peu d'altération résultant des irruptions et occupations des Sarrasins, car on conçoit facilement qu'un pareil genre d'occupation n'a pas dû séduire les indigènes ni exercer une grande influence sur leurs mœurs. La différence des religions, qui établissait une si grande antipathie et comme une espèce de répulsion ou de répugnance entre le peuple envahisseur et le peuple envahi, n'a-t-elle pas été un obstacle et un grand obstacle au mélange, à la fusion de ces deux peuples, à la communication de leurs coutumes ou de leurs mœurs? Et si ce mélange et cette fusion ont pu s'opérer un peu en Espagne, sans cependant avoir eu lieu entièrement, ne serait-ce

pas parce que l'occupation y a été beaucoup plus prolongée, et principalement parce que les Maures y avaient apporté la civilisation, tandis qu'ils n'ont apporté en France, et surtout dans le Dauphiné, que la dévastation et le carnage ? En Espagne, ils étaient venus coloniser et civiliser ; en Dauphiné, ils sont venus conquérir et dévaster.

Il est donc extrêmement difficile de suivre exactement ces bandes sarrasines dans leurs incursions successives qui n'ont eu aucun historien spécial, contemporain ou presque contemporain ; les écrivains arabes sont à peu près muets à ce sujet ; les documents authentiques ou certains sont très-rares ; les chroniques contemporaines sont peu nombreuses et surtout peu complètes, en sorte que, pour pouvoir mettre un peu de suite, d'ordre et d'ensemble dans notre récit, où se trouveront nécessairement beaucoup de lacunes, nous serons obligés, quelquefois, et même souvent, de l'appuyer sur des présomptions plus ou moins vraisemblables, mais que nous aurons soin de ne présenter que comme des présomptions.

Les premières incursions des Sarrasins dans nos contrées ne furent presque que de simples apparitions ou passages de bandes armées se livrant partout à la dévastation et au pillage.

La première de toutes, la seule dont les écrivains arabes aient parlé, sans doute parce que c'est la seule qui paraisse avoir été projetée et exécutée par leurs chefs, tandis que les autres n'ont été que le résultat des circonstances ou du hasard, la première des invasions a eu lieu environ vers l'année 724.

« Les Musulmans (dit M. Reinaud, p. 29, d'après Mac-cary, n° 704, f° 72, recto) prirent du pays, accordèrent des sauvegardes, s'enfoncèrent, s'élevèrent jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à la vallée du Rhône. Là, s'éloignant des côtes, ils s'avancèrent dans l'intérieur des terres. »

« On ne connaît les lieux où pénétrèrent les Sarrasins, ajoute M. Reinaud, p. 30, que par les souvenirs des dégâts qu'ils y commirent. Aux environs de Vienne, sur les bords du Rhône, les églises et les couvents n'offrirent plus que des ruines. Lyon, que les Arabes appellent *Loudoun*, eut à déplorer la dévastation de ses principales églises. »

Les auteurs de la Gaule chrétienne (tome 4, p. 51) assignent l'année 732 pour la prise de cette ville.

La chronique d'Adon nous apprend encore que, vers la même année 732, les Sarrasins envahirent la Septimanie (Languedoc) et la province Viennoise (Dauphiné) où ils exercèrent de grands ravages. C'est pour arrêter les progrès de cette invasion, qui étaient déjà considérables et s'étendaient dans tout le midi de la France, que Charles-Martel marcha contre eux à la tête d'une armée qui les mit en déroute et les refoula en Espagne (1).

La date de cette expédition de Charles-Martel étant la même que celle de la fameuse expédition de ce prince contre la grande armée sarrasine qu'il battit si complètement à Poitiers et refoula en Espagne, nous fait penser que c'est de cette expédition que le chroniqueur Adon a entendu parler; mais il résulte clairement des expressions dont ce chroniqueur s'est servi, qu'avant leur défaite, les bandes sarrasines avaient pénétré et étendu leurs dévastations jusque dans la province viennoise. Plusieurs écrivains dauphinois, en tête desquels figure Chorier, prétendent qu'à cette époque, quelques-unes de ces bandes, après leur désastre de Poitiers, se seraient réfugiées dans le Dauphiné et les Alpes. Cette opinion ne paraît pas vraisemblable, car le chroniqueur Adon, qui était archevêque de Vienne, n'aurait pas manqué de rapporter ce fait, et il n'aurait surtout pas dit que les bandes sarrasines qui, à cette époque, avaient pénétré dans la province viennoise, avaient été refoulées en Espagne. C'est, au reste, un fait sur lequel nous aurons occasion de revenir bientôt.

En 734, le gouverneur sarrasin de Narbonne, Jousouf, de concert avec un nommé Mauronte, seigneur provençal et qualifié duc de Marseille par les chroniques françaises, passa le Rhône avec des forces considérables, et s'empara d'Arles et d'Avignon dont il resta en possession pendant plus de quatre ans (2).

Voici en quels termes s'explique la chronique de l'abbaye de Moissac : (*Recueil des historiens de France*, tom. 2, p. 655.)

(1) Sarraceni multis copiis navibusque plurimis longe lateque plurimas urbes tam Septimaniæ quam Viennensis provinciæ vastant, contra quos Carolus expeditionem ducens graviterque eos fundens in Hispanias repulit. (*Chron. Adon.*, ann. 732)

(2) Reinaud, p. 54-55; Maccary, n° 407, fol. 72.

« Jusseph.... Rhodanum fluvium transiit; Arelate civitate pace ingreditur, thesaurosque civitatis invadit, et per quatuor annos totam Arelatensem provinciam depopulat. »

Le continuateur de la chronique de Frédegairé s'exprime ainsi à ce sujet : (*Recueil des historiens de France*, tom. 2, pag. 456.)

« Denuo rebellante gente validissima Ismahelitorum, irrupenteque Rhodanum fluvium, insidiantibus infidelibus hominibus sub dolo et fraude Mauronto, Avenionem urbem munitissimam ac montuosam Sarraceni ingrediuntur, illisque rebellantibus ea regione vastata.... »

La noblesse de l'Avignonnais voulut vainement résister aux progrès des Sarrasins et s'opposer à ce qu'ils passassent la Durance. Une inscription latine qu'on lisait jadis dans une chapelle aux environs de Bonpas, témoigne de cette résistance; cette inscription est ainsi conçue : *Sepultura nobilium Avenionensium qui occubuerunt in bello contra Sarracenos.* (Bouche, *Histoire de Provence*, t. 1, p. 700.)

C'est probablement de cette invasion, qui parait s'être étendue dans les Alpes, que le patrice Abbon, dans son testament du 9 des nones de mai de la vingt-unième année du règne de Charlemagne (3 mai 789) fait en faveur du couvent de Novalèse au Mont-Cénis, entend parler lorsqu'il déclare léguer à ce couvent ses esclaves qui se sont dispersés dans plusieurs localités voisines, pendant les dévastations des Sarrasins.

A la suite de cette invasion, et à une époque qu'on ne peut pas bien préciser, Saint-Paul-Trois-Châteaux et Donzère se couvrirent de ruines, disent les auteurs de la Gaule chrétienne, t. 1, pp. 703 et 737; la ville de Valence fut occupée, et toutes les églises voisines de Vienne, sur l'une et l'autre rive du Rhône, qui avaient échappé aux dévastations précédentes, furent réduites en cendres. (Reinaud, p. 56-57.)

Saint Austrobert, archevêque de Vienne, fut contraint de fuir de sa ville épiscopale, et mourut de douleur, loin de son diocèse, le 5 juin de l'année 736, ainsi que le raconte Charvet, historien de l'église de Vienne, d'après un martyrologe de cette église. Ce fait est également rapporté dans le dictionnaire manuscrit de Guy-Allard.

Le chroniqueur Adon ne parle de ces dévastations que d'une manière vague et sans les préciser ; il ne parle pas même de la fuite de saint Austrobert ; voici comment il s'exprime :

« Sarraceni pene totam Aquitaniam vastantes et late alias provincias igne ferroque superantes, Burgundiam dirissima infestatione depredantur. Pene omnia flammis exurentes, monasteria quoque et loca sancta sedantes, innumerum populum abigunt atque in Hispanias transponunt. Contra quos Carolus iterum expeditionem movit, quibus forti manu resistentes, cæsa inde maxima multitudine, reliquos qui superferant fugere compulsi, e quibus pauci evasere..... » (*Chron. Adon. Anno 737.*)

Cette dernière phrase est relative à une nouvelle expédition de Charles-Martel, dont nous allons parler.

Les Sarrasins occupaient, depuis quelques années, la majeure portion du bassin du Rhône ainsi qu'une partie des Alpes, lorsque Charles-Martel entreprit de les en chasser.

« En 737, dit M. Reinaud, p. 57, Charles-Martel, se voyant tranquille du côté du Nord et de l'Orient, fit partir pour Lyon une armée commandée par son frère Childebrand, qui l'avait puissamment secondé dans toutes ses guerres. En même temps, il écrivit à Luitprand, roi des Lombards, en Italie, pour réclamer son secours (1). Il paraît que les Sarrasins de Provence, favorisés par Mauronte, s'étaient établis jusque dans les montagnes du Dauphiné et du Piémont, et que, sans le concours d'une armée venue des bords du Pô, il eût été impossible aux chrétiens d'éloigner les barbares. Childebrand chassa les Sarrasins devant lui, et, descendant le Rhône, commença le siège d'Avignon. Cette ville était alors très-forte, et Childebrand fut obligé de recourir aux machines en usage dans ce temps-là. Bientôt Charles lui-même s'avança avec une nouvelle armée. La ville d'Avignon fut prise d'assaut, et les Sarrasins qui la défendaient furent passés au fil de l'épée. »

« Carolus urbem aggreditur, dit le continuateur de Frédé-

(1) Paul, diacre, *lib. vi, cap. lxxv* ; Recueil de Muratori, t. 1, part. 1, p. 508.

gaire (1) muros circumdat, castra ponit, obsidionem concervat in modum Hierico cum strepitu hostium et sonitu tubarum, cum machinis et restium funibus super muros et ædium monia irruunt, urbem munitissimam ingredientiés succedunt, hostes inimicos suos capiunt, interficientes trucidant. »

Pendant que les Sarrasins du bassin du Rhône en étaient ainsi expulsés et se réfugiaient vers le Languedoc et Narbonne, Luitprand, roi des Lombards, obtempérant à la demande de Charles-Martel, qui lui avait envoyé des ambassadeurs avec des présents pour obtenir son assistance, Luitprand s'avança, avec une armée, dans les Alpes et la Provence, d'où les Sarrasins s'enfuirent à son approche, ainsi que cela résulte du récit de Paul Diacre, historien des Lombards (lib. VI, cap. LIV), récit confirmé par l'épithaphe de ce prince, rapportée par Sigonius, *de regno Italiae, anno 743*, et qui se termine ainsi :

« Deinceps tremere feroces
Usque Saraceni quos dispulit impiger, ipso,
Cum premerent Gallos, Carlo poscente juvari. »

Les annalistes du diocèse d'Embrun (Marcellin Fournier et le curé Albert, t. 1, p. 55) prétendent que cette ville fut, à la même époque, dévastée par les Sarrasins ; ils ne rapportent aucune preuve de ce fait, qui est cependant possible, puisque les Sarrasins avaient pénétré dans les Alpes.

« Après le départ de Charles, dit M. Reinaud, p. 62, Mauronte, qui avait pris la fuite, se montra de nouveau en Provence, et renoua ses relations avec les Sarrasins. Charles, l'ayant appris, résolut de purger tout à fait cette contrée des germes de troubles qui la désolaient depuis si longtemps. En 739, il reparut dans le pays avec son frère Childebrand. Mauronte fut chassé de toutes les positions qu'il occupait. Les côtes de la mer, où les hommes turbulents auraient pu se cacher, furent visitées avec le plus grand soin. Charles fit occuper Marseille par une partie de ses troupes, et les Sarrasins de Narbonne n'osèrent plus s'avancer au delà du Rhône (2). »

(1) Recueil des historiens des Gaules, t. 9, p. 456.

(2) Continuation de Frédégaire, Recueil des historiens des Gaules, t. 9, p. 457.

Il paraît que, depuis lors, et pendant environ un siècle et demi, le Dauphiné, la Provence et les Alpes auraient été entièrement délivrés de la présence des Sarrasins, sauf quelques descentes qu'ils continuèrent à faire par mer sur les côtes de Provence.

Cependant, selon quelques écrivains, ces contrées auraient continué à être occupées depuis cette époque, soit par les Sarrasins qui étaient venus du Languedoc à l'instigation de Mauronte, soit par les bandes sarrasines, qui s'y seraient réfugiées après leur défaite à la bataille de Poitiers, en 732 ; mais cette opinion, qui est celle de Chorier et de J. Cl. Martin, écrivains dauphinois, de Jean Brunet et de M. Chaix, écrivains briançonnais, et qui a été récemment reproduite dans l'*Album historique du Dauphiné*, de M. Borel d'Hauterive (t. 1, p. 31), n'est fondée sur aucun document certain ; elle pourrait seulement s'induire de la présomption que les expéditions dont il vient d'être parlé n'auraient peut-être pas été suivies d'une destruction ou expulsion complète des Sarrasins.

M. Reynaud, au contraire, et beaucoup d'autres avec lui, notamment MM. Pilot, Albert du Boys et Jules Ollivier, combattent vivement cette opinion. M. Reynaud (p. 82, note) n'admet pas que des princes tels que Charlemagne et ses enfants, qui allaient attaquer les Sarrasins dans leur propre pays, eussent négligé de purger leurs états de la présence de ces infidèles.

Jules Ollivier fait remarquer encore, qu'indépendamment de la judicieuse observation de M. Reynaud, l'opinion contraire, qui semble en opposition avec les autres circonstances de cette époque, ne repose sur aucun témoignage contemporain.

Je suis d'autant plus porté à adhérer à l'opinion de MM. Reynaud et Ollivier, que, s'il était vrai que les Sarrasins eussent continué à occuper nos contrées sans interruption, depuis environ le tiers du huitième siècle jusqu'à la fin du dixième, c'est-à-dire, pendant près de trois siècles, ils auraient certainement laissé beaucoup de traces d'une occupation aussi prolongée.

D'ailleurs, l'histoire de cette période de temps paraît être exclusive de la présence des Sarrasins dans le Dauphiné, car elle signale les noms de plusieurs évêques qui ont siégé à Greno-

ble, ainsi que divers voyages de princes, de seigneurs et d'ecclésiastiques, passant par cette ville et allant traverser les Alpes, ce qu'ils n'auraient pu faire impunément si les Sarrasins y avaient été encore établis.

M. Pilot, dans son *Histoire de Grenoble* (pag. 19-21), et dans sa lettre à Jules Ollivier, sur l'occupation de Grenoble et du Graisivaudan (*Revue du Dauphiné*, t. 2, p. 137), rapporte beaucoup de circonstances qui établissent, dans son opinion comme dans celle de Jules Ollivier et dans la nôtre, que les Sarrasins n'ont pas continué à occuper le Dauphiné depuis les époques et les événements que nous venons de rapporter.

Cette opinion me paraît aussi avoir été celle des premiers écrivains qui nous ont transmis les circonstances de la dernière invasion des Sarrasins en Provence, invasion qui s'est ensuite étendue dans le Dauphiné; ces écrivains ne s'expliquent pas, à la vérité, sur ce point, mais leurs récits me semblent tout à fait exclusifs de la présence des Sarrasins avant les événements qu'ils nous font connaître.

Ainsi, ils ne disent nulle part que les Sarrasins de la dernière invasion aient trouvé quelques populations sarrasines provenant des invasions précédentes; ces nouveaux Sarrasins rencontrent, au contraire, partout des églises opulentes à piller, des prélats, des ecclésiastiques, des populations de chrétiens qui fuient à leur approche, circonstances qui n'auraient certainement pas eu lieu, s'ils avaient trouvé le pays encore occupé par leurs compatriotes.

Il est cependant une opinion intermédiaire à laquelle je n'hésiterais pas à me ranger, si elle reposait sur des documents certains ou contemporains, et si elle pouvait s'accorder avec l'ensemble des faits historiques de cette époque; cette opinion consisterait à admettre que vers la fin du VIII^e siècle ou vers le commencement du IX^e, les Sarrasins auraient pu reparaitre dans le Dauphiné une ou plusieurs fois, mais par intervalles seulement, et en occuper quelques parties, notamment la ville de Grenoble, dans laquelle ils auraient soutenu un siège de plusieurs années.

Ainsi, il ne serait pas impossible que, tandis que Charles-Martel et Childebrand poursuivaient et chassaient devant eux,

en Languedoc, les bandes sarrasines qu'ils avaient battues en Provence, les autres bandes, chassées des Alpes et fuyant presque sans combattre devant l'armée lombarde de Luitprand, se fussent arrêtées dans le Dauphiné ou la Provence que Charles-Martel et Childebrand venaient d'abandonner, ou bien que quelques nouvelles bandes y fussent arrivées par mer.

On invoque, en faveur de cette opinion, plusieurs documents que nous allons rapporter, mais qui ne paraissent pas avoir une assez grande certitude historique.

Le plus positif de ces documents est un récit latin que l'on trouve à la table du premier volume des copies (*Primus copiarum*) des archives de la chambre des comptes de Grenoble.

Un roi de Maurienne, y est-il dit, assiégé par les païens dans une vallée profonde qui est appelée vallée de Grenoble, située au pied de la vallée, la Maurienne en tête, fut secouru par Pépin, roi de France, lequel roi de Maurienne eut une fille nommée Berte qu'il donna en mariage audit roi Pépin, de laquelle naquit Charlemagne, lequel Charles assiégea et prit la ville de Grenoble qui était au pouvoir de ces païens; et, en signe de cette victoire et pour l'honneur de Dieu, il fonda dans cette ville l'église cathédrale de St-Vincent, appelée aujourd'hui de Ste-Marie ou de Notre-Dame; le texte latin a été publié par M. Pilot, dans sa lettre à M. Reinaud, sur les invasions des Sarrasins dans le Dauphiné (*Revue du Dauphiné*, t. 2, p. 158).

Mais ce document, sans date, que le style, l'écriture et quelques autres circonstances ne permettent guère de faire remonter au delà du XIV^e ou XV^e siècle, s'il n'est pas encore plus récent, n'est nullement contemporain et ne peut être adopté comme preuve de faits historiques, antérieurs de plusieurs siècles, lorsque surtout aucun historien ne parle de ce siège de Grenoble par Charlemagne.

A la vérité, il est également parlé, dans le roman de *Garin-le-Lohérain*, d'un grand combat livré dans une vallée profonde et gagné par Pépin accouru au secours d'un roi de Maurienne attaqué par les Sarrasins; mais il est trop permis à un romancier-poète, d'altérer la vérité, d'inventer des faits et surtout de faire des anachronismes, soit comme ro-

mancier, soit comme poète, pour qu'on puisse fonder une certitude historique sur un récit de poème romanesque.

Bouche, dans son *Histoire de Provence*, t. 1, p. 719, dit qu'il ajoute quelque foi à la vie manuscrite de St-Guillaume, comte de Toulouse et duc d'Aquitaine, proche parent de Charlemagne, dans laquelle il est dit que Charles (Charlemagne) venant du Languedoc, passant le Rhône, chassa les Sarrasins de la ville d'Orange, et emporta plusieurs combats signalés sur ces barbares :

« Acriter Septimaniam ingressus, Rhodanum transivit, Arausicam urbem obsedit, et fugatis inuasoribus eripuit. Deinde cum barbaris transmarinis et vicinis Agarenis multos conflictus egit in gladio suo populum Dei ope divina salvavit, imperiumque christianum dilatauit et Saracenos perdomuit. »

Ce manuscrit, sans certitude de date presque contemporaine, peut-il être considéré comme un document établissant la preuve d'un fait dont aucun historien ne fait mention ?

Bouche dit encore que les Sarrasins auraient été expulsés d'Arles, en 793, par Charlemagne qui, en commémoration de cette victoire, aurait fait réparer, réédifier et dédier en l'honneur de la Ste-Croix et de St-Pierre, l'église et le couvent de ce nom, situés au pied de Montmajor, qui avaient été détruits par les Sarrasins ; il se fonde pour cela sur une inscription qui existait dans ce couvent et du texte de laquelle il résulterait même que plusieurs des guerriers francs auraient été ensevelis dans ce monastère.

Mais cette inscription, sans date, relative à un fait dont les historiens et les chroniqueurs ne parlent pas, est extrêmement suspecte ; et M. Reinaud, avec l'autorité de l'opinion de Millin (1), la déclare fautive, le couvent n'ayant été fondé que 150 ans après.

Peut-on encore ajouter foi au manuscrit contenant la vie de St-Ferjus, évêque de Grenoble, cité par Aymar du Rivail et par M. Pilot, manuscrit selon lequel la ville de Grenoble, longtemps assiégée par Rolland, neveu de Charlemagne, aurait été prise en l'année 800 ? Peut-on surtout ajouter foi à un récit qui fait tomber les remparts de Grenoble d'eux-mêmes

(1) *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. 4, p. 2.

et par l'effet d'un prétendu miracle opéré avec un doigt de saint Denis ?

L'auteur du manuscrit prétend, à la vérité, qu'on lit dans d'anciens monuments des Dauphins que Charles a assiégé et pris Grenoble non encore chrétienne; mais il n'en donne aucune preuve et ne cite aucun texte de ces monuments; il dit simplement : *In antiquis Delphinorum monumentis legitur Carolum per se Gratianopolim non christianam debellasse acquisisseque...*

Peut-on au moins conclure de ces documents qu'il est permis de présumer que, vers la fin du VIII^e siècle ou le commencement du IX^e, Pépin, Charlemagne ou Rolland ont pu combattre des bandes sarrasines dans la Provence ou le Dauphiné, et que l'un d'eux a pu assiéger et prendre la ville de Grenoble occupée par ces infidèles ? C'est fort douteux, car le siège de Grenoble, qui paraît avoir été de beaucoup postérieur à cette époque, peut bien avoir été devancé par un anachronisme permis à des écrivains qui ont voulu en attribuer l'honneur aux héros de leurs romans poétiques.

Ainsi, il résulte de tout ce qui précède qu'il est vraisemblable que, depuis le milieu du VIII^e siècle jusqu'à une dernière invasion de 889 dont nous parlerons dans la suite de ce mémoire, les Sarrasins avaient entièrement disparu des contrées de la rive gauche du Rhône et notamment du Dauphiné et des Alpes; cependant, l'histoire de nos contrées, à cette époque, est environnée d'une telle obscurité, que la diversité d'opinion n'a rien qui doive étonner.

M. Louis Gautier fils, chargé de faire un rapport sur les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution et de l'Empire*, par M. Amédée Gabourd, s'exprime ainsi :

Messieurs,

En appelant votre attention sur l'important ouvrage qu'a entrepris un de nos compatriotes, un des membres correspondants de cette Académie, M. Amédée Gabourd, je ne vous

dirai point avec d'autres ; à quoi bon une nouvelle histoire de la révolution et de l'empire, après les livres divers et nombreux publiés sur ce sujet, après l'œuvre surtout qu'achève un publiciste éminent? — Je crois, au contraire, qu'avec la difficulté de choisir convenablement les faits, de discerner toujours la vérité, de saine ment apprécier les causes et la portée des actions humaines, l'histoire ne peut jamais se flatter d'avoir dit son dernier mot sur un peuple, sur une époque, sur une révolution. — Après deux mille ans, l'histoire de Rome trouve de studieux interprètes, dont l'utile labeur ne s'applique pas seulement à fouiller les ruines pour en faire sortir des documents inconnus, mais à nous montrer le passé sous des aspects nouveaux et plus sûrs, qui nous en révèlent mieux l'esprit, les tendances, les enseignements. Notre histoire éprouve, à son tour, une semblable rénovation par des travaux qui la font tous les jours mieux connaître, en éclairant d'une lumière plus vive les appréciations de ceux-là mêmes qui étaient les contemporains des faits qu'ils ont rapportés. C'est qu'il est impossible à l'historien de s'abstraire entièrement, de se dégager tout à fait de l'esprit ou des préjugés de son époque et de ses propres sympathies ; c'est que l'opinion, cette mobile souveraine du monde, amendée ou éclairée par le temps, modifie les points de vue, réforme les jugements, et met à profit les progrès de l'intelligence.

Mais, s'il est utile pour la connaissance des faits anciens que des historiens nouveaux viennent les retracer après d'autres, combien les faits contemporains ou récents n'exigent-ils pas plus encore l'intervention répétée des écrivains que leurs études ou leur génie ont voués au culte de l'histoire ! Les événements qui se produisent sous nos yeux, ou qui sont encore vivants dans nos souvenirs, tout manifeste que soit leur développement extérieur, offrent, dans la recherche de leurs causes intimes, des difficultés analogues, sinon pareilles à celles qu'il faut surmonter pour dissiper l'obscurité du temps ; — et, de plus, l'appréciation des rapports qui les lient, du caractère qui doit leur être attribué, de leur portée philosophique ou morale, se rattache inévitablement aux convictions politiques ou religieuses de l'historien, de telle façon qu'on ne saurait jamais obtenir de lui, quel que soit

son talent, l'impartialité de sa conscience et son désir de la vérité, qu'il s'isole des influences extérieures et de ses propres sentiments, au point de présenter dans son récit l'expression exacte, arrêtée, parfaite, l'expression définitive et unique des faits racontés.— Il arrive même qu'aux époques de commotion sociale ou de lutte civile, chaque parti s'empare de la discussion des faits pour y trouver des moyens de défense ou d'attaque, pour les louer ou les blâmer, les condamner ou les absoudre, suivant ses principes ou ses besoins. Chaque école politique produit son école historique, et les opinions déteignent sur l'histoire, que le praticien n'écrit pas comme le plébéien, ni le puritain comme le jacobite. Alors, plus la société aura été remuée par les changements et se trouvera livrée aux disputes de la liberté, plus l'histoire de ses agitations appellera le concours des divers esprits; et, dans un siècle de concurrence et d'expansion générale comme le nôtre, le libre échange des données historiques pourra seul les ramener à la vérité.

Cette époque mémorable que nous appelons notre révolution, tout à la fois si loin et si près de nous, si loin par la grandeur des événements qui ont rempli les quelques années qui nous séparent d'elles; si près par le rapprochement des temps et la solidarité des institutions; cette époque, disons-nous, commence à se dégager pour l'historien des préventions contemporaines; mais elle reste et restera longtemps encore sous l'influence des partis et des systèmes. Toutefois, chez les hommes d'élite et de conscience, cette influence n'exclut point une impartialité relative, sauvegarde de la vérité des faits en présence des appréciations opposées. Le temps actuel, où les divergences politiques ont remplacé par des discussions moins âpres les luttes orageuses, semble être aussi le moment opportun où les opinions sur les causes, l'ensemble et les détails de la révolution doivent se manifester avec plus de calme et de respect pour l'exactitude des faits, où toutes doivent se faire représenter par leurs historiens dans ce grand débat que nous instruisons, et dont la postérité sera le juge. Sans doute, ces opinions tranchées qui, depuis cinquante ans, ont eu tour à tour leurs succès et leurs revers, ne sont pas demeurées sans organes pour re-

tracer à leur point de vue ces annales qui doivent expliquer leurs causes et leurs vicissitudes. Mais, si nous faisons abstraction des mémoires qui servent de pièces justificatives et de documents à l'histoire, sans la suppléer, des pamphlets et des opuscules de polémique qui ne sont souvent pour elle que des parasites incommodes, des précis et des abrégés, esquisses utiles qui font désirer le tableau ; nous ne rencontrons qu'un nombre fort restreint d'ouvrages complets pouvant aspirer au titre et à la valeur d'une histoire de la révolution.

Nous marchons vite à notre époque, et, au gré des événements et des théories, les opinions en apparence les plus absolues se nuancent, se fragmentent, se modifient. La base même sur laquelle elles s'appuient subit ces changements ; et, dans le même parti, chez le même homme peut-être, il y aura une différence entre l'histoire écrite hier et celle qui s'écrira demain. Et d'ailleurs, aux préoccupations purement politiques qui font varier le point de vue de l'historien, viennent se mêler encore celles des systèmes historiques eux-mêmes. L'histoire, aujourd'hui, ne veut pas seulement décrire les faits, peindre les mœurs, retracer les institutions : elle veut généraliser toutes ces choses, saisir la succession des idées, et s'associer à la philosophie pour résoudre le problème des destinées humaines. De là, des divergences non moins profondes. Les uns rapportent tout à la Providence, qui punit ou qui protège ; les autres, à la puissance de l'homme, qui exerce sa liberté et applique son intelligence. On attache le sort des peuples, tantôt à la marche du progrès, tantôt au respect de la tradition. Tel ne voit dans leurs mouvements qu'une révolte contre la Providence ; tel autre ne croit y reconnaître qu'un pas de plus fait par l'humanité vers sa perfection et son but.

L'histoire des révolutions, en général, et plus spécialement celle de la révolution française, se prête surtout à l'application de ces théories opposées. Mais, comme la vérité n'est pas nécessairement à l'un des points extrêmes, comme, dans le large espace qui les distance, il peut y avoir des positions où l'on soit plus près d'elle, on comprend qu'entre ceux qui condamnent tout au nom du pouvoir traditionnel, et ceux qui absolvent tout au nom d'une liberté progressive, l'historien ait encore plus d'une place à prendre.

M. Gabourd vient occuper celle qu'il a choisie, avec des sympathies, des principes, des opinions dont l'alliance n'est devenue possible que par la marche récente des idées, et dont l'ensemble, appliqué aux événements de la révolution, n'avait pas encore eu d'organe historique. Il aborde sa difficile entreprise avec un esprit de haute moralité, une louable intention d'indépendance, que l'avant-propos de son livre nous révèle. « Parmi mes devanciers, nous dit-il, les uns ont pris couleur pour les Gracques, d'autres pour le sénat; ceux-ci, pour la souveraineté de la multitude; ceux-là, pour le pouvoir absolu; et l'on me demandera peut-être quels principes je viens exalter ou combattre. Désabusé de beaucoup de rêves, je ne veux tendre qu'à la vérité; bomme faible et connaissant par expérience quelle est l'infirmité de l'homme, je tiendrai compte des entraînements de l'erreur, des circonstances et de la bonne foi; mais, s'il plait à Dieu, je ne consentirai jamais à pardonner au crime en vue de ses triomphes, à condamner la vertu parce qu'elle fut vaincue.... Pour servir une cause ou un nom, je n'amoinrirai jamais les titres honorables de la cause ou du nom contraire; mais je rejeterai avec répugnance cette prétendue impartialité qui n'est que l'athéisme moral, que l'insouciance entre le bien et le mal: j'ose dire même que je me passionnerai pour tout ce qui fut bon: pour le dévouement, pour le martyre, pour l'amour de la patrie. Dans cette grande lutte engagée entre la démocratie et le trône, j'honorerai les rois et j'aimerai le peuple, et je flétrirai toute tyrannie, soit qu'elle descende d'en haut, soit qu'elle remonte des basses régions. Je ne serai point de ceux qui cherchent à creuser un abîme entre la religion et la liberté, comme si Dieu aimait à être honoré par des cœurs esclaves. Enfin, soumis humblement aux lois mystérieuses de cette Providence qui sait tourner à la gloire de ses desseins les fureurs des nations et l'orgueil des conquérants, je ne me mettrai point en rébellion contre les résultats, et je n'hésiterai pas à reconnaître les avantages obtenus ou achetés au prix de tant de souffrances. La pluie d'orage, qui grossit les torrents et les fait déborder sur leurs rives, rafraîchit parfois les vallées et donne aux moissons une vigueur nouvelle. »

A cette exposition, l'on pressent déjà sur quels principes

l'auteur se guidera dans la route qu'il va parcourir. Il n'est ni pour les Gracques, ni pour le sénat ; mais ses idées de liberté le rapprocheront quelquefois des Gracques ; ses idées d'ordre le rattacheront, plus souvent, à la cause du sénat. Il ne méconnaît point la puissance de la pensée et les résultats de l'intelligente activité de l'homme ; mais, écrivain spiritualiste et religieux, il subordonne tout à l'intervention et à la conduite de la Providence, qui dirige, détruit ou redresse. Par là surtout, il s'éloigne des apologistes du progrès continu et indéfini de l'humanité, progrès qu'il appelle lui-même une illusion, et il se rattache ainsi fortement à cette école aux yeux de laquelle les évolutions sociales sont des phénomènes providentiels, et les calamités révolutionnaires des châtimens pour les nations. Mais il tempère ce que ces doctrines pourraient avoir d'exclusif et de trop absolu, en partageant ses sévérités entre les puissans et les peuples, en mesurant au principe de la fraternité chrétienne leurs devoirs mutuels et en constatant le bien moral et les améliorations sociales qui naissent du châtiment même. — Une citation, empruntée à l'introduction qu'il a mise en tête de l'ouvrage, achèvera de vous initier à son point de vue, à ses idées générales que nous devons vous faire connaître, sans vouloir toutefois les appeler sur le terrain brûlant de la discussion. — Examinant la mission providentielle de la France, après avoir caractérisé en quelques mots celle des autres nations, il s'exprime ainsi (tom. 1, p. 15) :

«La France, souverainement expansive et sociable, toujours impatiente d'entreprendre et non moins inconstante lorsqu'il faut persévérer, la France a reçu la généreuse mission d'exercer sur le monde l'apostolat de la pensée et de l'intelligence : elle est, au milieu des peuples, le levier de Dieu et la main droite de l'Eglise ; prodigue, capricieuse, avide de distinctions, elle fait, la première, l'expérience de toute idée neuve ; elle a toujours dans ses veines une source intarissable de sang, dans son épargne un trésor inépuisable, dans son âme une ferveur de dévouement et un besoin de sacrifices qu'elle consacre à propager sa gloire, sa civilisation, ses croyances. Elle a, pour communiquer ses affections, une facilité inimitable qui attire à elle, par un charme invincible,

ceux que son orgueil devrait froisser ; l'amour de la guerre est sa passion dominante , le repos lui déplaît ; elle se lasse d'un bonheur tranquille ; son humeur aventureuse la précipite sans cesse vers l'inconnu , et , chaque fois qu'elle se remue , elle cause au monde un long ébranlement.

» Mais si la France a reçu de tels privilèges , c'est à la condition de s'en servir pour le bien. Quand elle abuse de sa force et de son intelligence pour se mettre à la tête des mauvaises passions ; quand elle tourne contre la religion , contre la vertu , contre la vérité , cette puissance d'action et de propagande qui lui a été accordée , alors descendent sur elle de salutaires fléaux , et Dieu la rappelle , par de terribles épreuves , au châtement de ses devoirs oubliés. Autant il s'était plu à l'environner de récompenses aux grandes époques où elle avait obéi à sa mission , autant il s'attache à la punir et à la châtier lorsque elle ose sacrifier aux idoles de la corruption et du mensonge ; mais , en l'humiliant et en la frappant , il ne lui enlève point ses attributs , il ne la déshérite pas du privilège de se faire suivre des peuples et d'ouvrir la marche aux idées. »

C'est sous l'impression de cette pensée que , dans une introduction remarquable , l'auteur jette un coup d'œil rapide sur les vicissitudes historiques de la France , sur ses institutions avant la révolution , sur le commencement du règne de Louis XVI et les circonstances qui ont précédé la convocation des états généraux , sur l'état de l'Europe au moment de cette convocation. Il y signale successivement les conquêtes de la féodalité sur la monarchie et de la monarchie sur la féodalité , l'affranchissement de la classe moyenne par l'intervention de la royauté , et enfin l'établissement du pouvoir absolu qui , *faisant disparaître tous les contre-poids* , absorbe tout en lui , *privilèges, puissances, forces, intérêts* , et dont la ruine commence au moment où il vient à peine d'atteindre , suivant l'expression de l'auteur , *la plénitude de son usurpation*.

La question , qui est le préambule obligé de l'histoire de la révolution et de la réunion des états généraux , est celle de la constitution antérieure de la France.—Beaucoup ont soutenu que nous n'avions pas de constitution , et que la monarchie , en France , n'était tempérée que par des précédents ou des usages

n'offrant ni fixité ni garantie. D'autres, au contraire, ont trouvé dans ces précédents, dans ces usages, des institutions véritables, une constitution qu'on devait respecter et qu'on a inconsidérément détruite. M. Gabourd, tout en paraissant incliner vers les idées qu'a fait prévaloir, dans ces derniers temps, auprès de plusieurs esprits d'élite, l'école historique allemande, et vers la pensée qu'un peuple est aussi bien régi par ses mœurs que par ses lois, refuse toutefois à la France, avant la révolution, le bénéfice d'une *constitution civile et politique déterminée et régulière*. Il trouve bien quelques principes unanimement reconnus ; il voit bien la royauté tempérée dans son action, tantôt par les vœux des états généraux, tantôt par les remontrances des parlements, presque toujours par le concours d'une justice réglée. Mais les abus qui avaient survécu à la ruine de la féodalité, les souvenirs d'inégalité et de servitude qui s'étaient perpétués, le morcellement des provinces et la divergence de leurs privilèges, l'inégale répartition des charges publiques, l'inégalité d'aptitude aux emplois, aggravée encore par l'arbitraire, tout cela lui paraît exclusif de la liberté politique et d'une constitution réelle.

Ce défaut d'institutions solides et puissantes, soit qu'elles eussent toujours manqué à la France, soit qu'elles eussent été méconnues, affaiblies, brisées, dut se faire sentir surtout dès le commencement du règne de Louis XVI, alors que la royauté, mieux intentionnée qu'habile, souriait en hésitant aux améliorations sociales, et que l'opinion publique, abandonnée aux séductions des théories, les réclamait sans modération et sans prudence, alors que la pénurie du trésor poussait la cour aux mesures provisoires et le gouvernement aux réformes, et que les parlements, dupes de leur popularité passagère, préparaient leur propre ruine par l'exercice inintelligent de leurs vieilles prérogatives. Ballotté de Maurepas à Turgot, de Turgot à Necker, de Necker à Calonne ou à Brienne, se laissant aller tour à tour aux essais des économistes, aux expédients des financiers, aux entraînements de l'opinion, aux résistances de la cour, se confiant vainement ou aux parlements qu'il rappelle ou aux assemblées des notables qu'il réunit, et ne trouvant dans ces moyens de salut que des écueils, Louis XVI marchait à grands pas vers ce moment solennel où la convo-

cation des états généraux, appelée par tant de vœux et consentie comme un remède héroïque, devait mettre en question l'ordre social tout entier.

M. Gabourd commence son histoire avec la séance d'inauguration de cette assemblée, qui devait incessamment se donner un autre nom, se faire une position différente de celle que les précédents lui traçaient, agrandir indéfiniment le cercle encore étroit où l'enfermaient les instructions pendant réformatrices de ses cahiers, et bientôt tout sacrifier, royauté, clergé, noblesse, à l'exaltation de cette bourgeoisie qui releva fièrement la tête, quand l'évêque de Nancy fit entendre dans l'église de Versailles ces imprudentes paroles : « Recevez, » Seigneur, les prières du clergé, les vœux de la noblesse et » les très-humbles supplications du tiers état. » — Il nous serait difficile de suivre maintenant l'auteur dans le tableau qu'il va dérouler des envahissements ou des réformes de l'assemblée nationale, des luttes impuissantes de la royauté, de la ruine des privilèges et de l'ancienne organisation, des atteintes portées aux institutions religieuses, de la constitution nouvelle, sortie de ce travail pour durer si peu, mais pour avoir un contre-coup prolongé dans les institutions que l'avenir réservait à la France. Il ne nous serait pas possible de retracer avec lui les agitations du peuple et l'excès de ses *aveugles* colères, les scènes souvent tumultueuses de l'assemblée, les portraits de ces orateurs ou de ces hommes célèbres qui grandirent tout à coup sur ce sol nouveau, et les ineffables douleurs de la royauté voyant tomber l'un après l'autre chaque fleuron de la couronne. Un exposé détaillé excéderait les bornes d'un rapport ; un résumé aride et froid dépouillerait l'ouvrage de son relief et de sa couleur.

Ici le rapporteur, dans le but de faire apprécier l'esprit de l'œuvre et le talent de l'auteur, reproduit les jugements généraux portés sur l'assemblée constituante et condensés en quelques pages à la fin du premier volume.

Examinant ensuite le second volume consacré à l'histoire de l'assemblée législative, il indique ou repro-

duit aussi les appréciations de l'auteur, dont les sévérités ne sont plus tempérées, comme pour l'assemblée constituante, par l'admiration de certains résultats et de certaines idées.

A la suite de ces diverses citations destinées à faire connaître la manière de l'auteur, les aperçus généraux, son style même, le rapporteur ajoute :

Tout le monde ne partagera pas sans doute ses opinions et ses jugements. Pour tout historien, ce serait folie de l'espérer; pour lui peut-être plus que pour tout autre. Non pas qu'il se fasse sans mesure apologiste ou contempteur; mais parce qu'il ne flatte pas les partis et ne s'associe pas à leurs passions, mais parce qu'il est sévère pour ceux-là même qui pourraient revendiquer ses sympathies. Pour les uns, il respectera trop le passé dans sa chute; pour les autres, il sourira trop aux conquêtes nouvelles. Et cependant il ne cache ni l'impuissance ou l'impéritie sous les prestiges du malheur, ni les crimes ou les fautes sous ceux des nécessités politiques ou des résultats obtenus. Homme à convictions d'autant plus vives et sincères que l'expérience les lui a faites, catholique fervent, il se rattache surtout au point de vue religieux qui chez lui domine tous les autres; il attaque avec vigueur, il poursuit à outrance l'esprit janséniste, l'esprit philosophique ou irréligieux qui lui paraissent avoir tour à tour inspiré l'assemblée constituante et l'assemblée législative dans leurs mesures au sujet de la religion catholique et du clergé. Par là son livre se trouve empreint d'une couleur prononcée qui paraîtra trop vive à plus d'un lecteur. Nous ne serons pas toutefois de ceux qui, en principe, lui feront un reproche d'avoir écrit sous l'inspiration de ses convictions et de ses idées. Ce que nous avons dit en commençant, de la nécessité que les divers points de vue soient représentés dans l'histoire, le fait assez comprendre. L'école descriptive, dans son indifférence froide et affectée, a pu être une utile réaction contre l'abus de l'esprit contraire dans la manière d'écrire l'histoire, mais elle dépouille celle-ci de son plus noble attribut, celui d'éclairer le fait par l'idée, d'enseigner en racontant. Néanmoins, si la pensée philosophi-

que, religieuse ou morale est nécessaire chez l'historien pour *donner à l'histoire*, suivant l'expression de M. de Chateaubriand (préface des études historiques), *sa gravité*, ce n'est qu'à la condition d'être *sobrement employée*. Le lecteur aime sans doute à trouver sur les grands événements et dans les vues d'ensemble l'opinion réfléchie de l'écrivain, pour y former ou y contrôler la sienne, mais il ne le voit pas avec la même satisfaction émettre constamment et à tout propos sa pensée. Il est surpris de ne plus trouver de place pour ses appréciations personnelles ; et l'historien manque ainsi l'effet qu'il veut produire par l'abondance même des moyens qu'il emploie pour y parvenir. Nous reprocherons à M. Gabourd d'avoir trop multiplié ses appréciations, ses jugements, ses qualifications de détail : un peu plus de sobriété eût donné plus de force aux manifestations de sa pensée d'historien. Et cependant il faut lui rendre cette justice, que cet excès est chez lui l'excès de la franchise même plutôt que l'effet d'une opinion qui veut s'imposer. Il n'est pas de ceux dont l'adresse calculée semble cacher au lecteur leurs propres impressions pour les lui mieux inoculer par un arrangement, par un récit habile. Il aborde sans détour l'exposé des faits, les présente nettement et sans ambages, et les apprécie à son point de vue sans les exagérer ni les amoindrir.

Il les a convenablement étudiés ; il a compulsé ces matériaux officiels ou privés qui abondent sur l'époque retracée par lui. Ses précédents travaux sur notre histoire antérieure et sur le règne de Louis XIV lui ont fait connaître l'ancienne France, et son introduction, dont nous avons déjà parlé, reproduit avec quelque bonheur les résultats généraux de ses études. Il sait bien les détails diplomatiques ; il a des vues arrêtées et éclairées sur la situation des divers états de l'Europe vers la fin du dernier siècle. Les pages qu'il y consacre ne sont ni les moins remarquables, ni les moins complètes. Il analyse avec soin les débats législatifs, et toutefois il ne nous semble pas toujours leur faire à chacun une part proportionnée. Il groupe bien les événements ; il les rattache suivant l'ordre logique de leur ensemble. Si quelquefois l'épisode que forme la réunion de certains faits laisse trop perdre de vue la succession des faits généraux, c'est moins son propre défaut,

qu'un écneil forcé qu'il n'était guère possible de complètement surmonter. M. Gabourd ne se contente pas d'ailleurs de bien exposer les événements ; il connaît et retrace la physionomie générale des partis, la physionomie spéciale de leurs orateurs et de leurs chefs principaux. C'est là peut-être le côté le plus brillant de son ouvrage. Quel que soit l'intérêt qui se rattache aux hautes discussions législatives de cette époque, elles perdent quelque peu de leur éclat sous la plume de l'historien, qui est obligé de les réduire aux proportions arides d'un résumé ; tandis que les récits animés, les tableaux d'ensemble et les portraits offrent un charme plus soutenu, plus généralement apprécié.

C'est là aussi que l'écrivain montre mieux les ressources de son style et son cachet littéraire. Le style de M. Gabourd est clair et expressif dans le récit, ample et coloré dans le tableau, plein de relief dans le portrait. Si quelquefois il paraît hésitant dans l'exposé des débats politiques, il est tout à fait à l'aise dans le développement des faits. De bonne heure notre compatriote a du reste annoncé qu'il se distinguerait par le mérite de l'élocution. A l'âge où toutes les sèves de la jeunesse surabondent et fermentent, il se faisait remarquer par les qualités, par l'ardeur de l'imagination. Les leçons du temps et de l'expérience, qui mûrissent tout, le jugement comme l'intuition et l'esprit comme le cœur, ont ajouté chez lui au coloris de l'expression, la force de la pensée, la sagesse du dessin. — M. Gabourd, auquel nous devons déjà plusieurs travaux importants, mérite d'être classé parmi les écrivains d'élite. Au milieu des assujettissements d'une position occupée, il a su utiliser de courts loisirs au point d'entreprendre et de poursuivre activement l'œuvre de haute portée, dont les deux premiers volumes ont fait la matière de ce rapport. — Tout n'y est sans doute pas sans tache ; certaines inégalités s'y rencontrent, certains défauts y semblent appeler les corrections d'un travail nouveau ; mais en général elle est remarquable par l'élévation de la pensée, par la facilité du style, par de belles pages pleines de vigueur ou d'éclat. Si elle ne paraît pas avoir eu jusqu'ici beaucoup de retentissement, il faudrait se garder de la juger sur cette apparence. Il est si difficile, au milieu de tant d'ouvrages dont la réputation est assurée, d'éta-

blir celle d'un livre nouveau, qui n'a pour lui, ni la révélation de faits inconnus, ni le patronage d'une renommée politique ou littéraire déjà conquise, ni la camaraderie de la presse avec ses complaisantes réclames. Mais une œuvre solide, comme celle de M. Gabourd, ne saurait manquer de recevoir du temps le succès lent, mais certain, qu'une appréciation éclairée doit consacrer.

Pour moi, Messieurs, compatriote, condisciple, ami de l'auteur, je ne vous dissimulerai point que si j'ai essayé de le juger avec impartialité et si je crois l'avoir fait, j'appelle ce succès de mes vœux, et que je serai heureux de pouvoir entretenir avec éloge l'Académie des volumes nouveaux que M. Gabourd nous promet et qui nous feront pénétrer plus avant avec lui dans l'histoire de la révolution française.

Séance du 19 mars 1847.

M. de Gournay, membre de l'Académie delphinale, et qui a été membre de l'expédition scientifique de Morée, lit le mémoire suivant sur la découverte du temple de Jupiter Olympien, à Olympie :

Messieurs,

Lorsque je me décidai à vous entretenir de la célèbre vallée d'Olympie, je ne pus me défendre d'une certaine frayeur à la pensée d'aborder un nom si retentissant dans la poésie et dans l'histoire, et je me demandai s'il ne valait pas mieux, au lieu de vous introduire de prime abord dans ce sanctuaire de l'antique Grèce, s'il ne valait pas mieux vous raconter les premiers pas de cette *expédition scientifique de Morée* dont j'eus l'honneur de faire partie, et vous amener d'abord, des rives pittoresques de Toulon, à travers tant de flots et à la vue de tant de plages poétiques, jusqu'à cette baie de Navarin qui fumait encore, à notre arrivée, de l'incendie des vaisseaux d'Ibrahim.

J'aurais éprouvé quelque plaisir, Messieurs, à vous raconter les tressaillements de bonheur que nous éprouvâmes à la première vue de ces côtes de Grèce où les gloires de la patrie et les splendeurs de cette terre privilégiée semblaient se rencontrer et s'embrasser. Français et artistes, l'on conçoit quel dut être en ce moment le battement de nos cœurs ! J'aurais voulu vous dire aussi, Messieurs, combien la vue du drapeau qui flottait alors à la tête de nos bataillons, de ce drapeau blanc qui se déroulait dans le ciel sans nuages au sommet d'une mosquée de Navarin, et semblait planer comme un ange de paix et de lumière sur la Grèce qu'il venait de délivrer.... Combien cette vue remplit nos cœurs d'un saint et légitime orgueil !

Puis, mettant le pied sur ce rivage couronné si tristement de débris de navires brûlés et d'ossements humains blanchis par les vagues, débris qui formaient à l'immense baie comme un collier de deuil.... Je comptais vous guider, Messieurs, à travers des champs incultes et ravagés par dix ans de guerre, mais recouverts alors de ces éclatants tapis de fleurs dont se pare la terre de *Pélops* au premier souffle du radieux printemps de la Grèce ; je comptais vous guider jusqu'au quartier général de notre armée libératrice, jusqu'aux remparts de Modon (1), où nous devions faire une halte de quelques jours avant de nous aventurer au milieu des solitudes de la Morée.

De ce point, je vous aurais prié de me suivre dans notre première excursion scientifique, et je vous aurais dit nos premiers travaux dans l'enceinte de la vieille *Pylos* d'Homère, dont notre commission a eu l'honneur de retrouver les vestiges, et que l'*Académie des inscriptions et belles-lettres* avait spécialement recommandée à nos recherches.

Enfin, Messieurs, avant de vous conduire à Olympie, je voulais vous faire traverser d'autres emplacements célèbres, et, me laissant aller à l'entraînement de nobles souvenirs, j'allais me décider à vous lire toutes les notes que j'ai recueillies depuis mon départ de France jusqu'à mon retour dans ma

(1) L'antique *Mothone*, dont nous avons retrouvé plusieurs vestiges. (Voir Pausanias, liv. IV, p. 404.)

patric, retour contesté par le typhus et les tempêtes..., quand la réflexion est venue me montrer la grandeur et le poids de cette entreprise et me faire apercevoir la borne fatale où je courrais si grand risque de briser mon faible char littéraire : j'ai pâli devant ce péril, et je me suis prudemment abstenu, craignant de succomber dans la lice. Ce sera bien assez pour moi, Messieurs, de vous conduire en *humble cicérone* dans le désert de cette fameuse carrière olympique, dans laquelle je vais vous prier de me suivre pendant quelques instants.

Rassurez-vous, Messieurs, je n'ai pas l'intention d'entamer ici une dissertation scientifique sur ce théâtre de gloire, je me bornerai à vous le décrire en peu de mots, et je vous inviterai à vous baisser un moment avec moi sur l'arène pour y recueillir un peu de cette illustre poussière que vous aurez peut-être quelque plaisir mélancolique à considérer et à analyser.

Il m'importe surtout ici de vous exposer et de vous soumettre un fait archéologique qui nous frappa vivement lors de l'exhumation des soubassements du temple de *Jupiter Olympien*, fouille la plus glorieuse, je ne crains pas de le dire, qu'ait jamais faite une commission scientifique, et dont l'honneur rejailit sur ce *ministère Martignac* qui a laissé de si profonds regrets, et se montra si plein d'habileté, de grandeur et de loyauté !

C'est donc sur le fait archéologique dont je viens de parler, Messieurs, que je me suis proposé d'arrêter votre attention. Ce fait, je l'aurais voulu plus expliqué qu'il ne l'a été dans le *grand ouvrage de Morée* que nous publiâmes à notre retour, sous les auspices du gouvernement ; et comme je le crois digne d'éveiller la curiosité d'une société savante, je viens vous en faire part, Messieurs, tâchant d'oublier la trop grande majesté des souvenirs qui se rattachent au sol d'Olympie, afin de ne pas être écrasé tout d'abord par mon sujet.

Je viens donc de vous le dire, Messieurs, c'est sur les fouilles du temple de *Jupiter Olympien* que je vais appeler votre attention, et parmi les merveilleux débris que nous verrons entassés dans cette fosse sublime, c'est principalement sur le *double pavé du temple*, que je vous prierai d'arrêter vos regards. Un mot sur notre arrivée dans la plaine d'Olympie,

sur son aspect, et sur nos sentiments à l'approche de ce lieu célèbre.

Nous sommes en vue de l'antique *Scillonte* (1) où Xénophon, proscrit par une patrie ingrate et remuante, composa une partie de ses immortels ouvrages. Les Lacédémoniens lui octroyèrent cette ville avec son territoire, et là, consolé par les Muses et distrait par le divertissement de la chasse que lui offraient les bois d'alentour, il parvint à supporter le poids de l'exil, et à oublier les aveugles fureurs de l'ostracisme.

Nous sommes en vue de Scillonte, ai-je dit, dont vous apercevez, sur cette colline pierreuse, parsemée çà et là d'arbres rabougris, la ligne de remparts flanqués de tours carrées : cette ligne est souvent interrompue ; les siècles y ont pratiqué de larges brèches, et comme les assises des remparts helléniques adhèrent l'une à l'autre, si je puis dire, hermétiquement, vous pouvez les confondre avec les masses de rochers gris pâle sur lesquels ils sont assis : la forme des tours vous décèle seule leur présence. Au pied de la colline, quelques lambeaux de champs pierreux qu'un pauvre laboureur, mal dressé dans l'art de Triptolème, a péniblement déchirés ; puis un espace de terre parsemé de buissons et de flaques d'eau saumâtre qui éclatent tristement sur la lisière de hauts bosquets de myrthes et de bruyères, où cheval et cavalier peuvent passer inaperçus : après ces délicieux bosquets, plus tristes à voir en ces lieux que l'on ne pourrait dire, et qui ressemblent à un faux paradis situé au milieu de tous les vices, quelque pins maigres et contournés végétant dans un sable fin et doré d'où le serpent se déroule subitement sous vos pieds, laissant sa longue et hideuse empreinte sur l'arène mouvante... et, à travers les branches coudées des pins, l'azur foncé de la mer Ionienne sous l'azur pâle et flamboyant du ciel de Grèce.

C'est en cet endroit, en vue de ces tronçons de tours et de remparts, entre la colline qui les porte et le rivage que je viens de décrire, c'est au milieu d'un vaste espace nu et dé-

(1) Pausanias, liv. V, p. 421. — Anach., t. IV, p. 2 et 3.

sert, et le plus loin que nous pûmes des marais putrides de Scillonte (1), exhalant dans les airs une odeur de mort, et conservant l'infection qui leur fut communiquée, au dire *du grave Pausanias*, par la blessure empoisonnée du centaure Chiron ou du centaure Polénor, que nous dressâmes nos tentes le 17 mai 1829 !

En ce lieu, juste ciel ! Oui, Messieurs, en ce lieu, parce qu'avant de nous rendre à Olympie, dont nous n'étions plus séparés que par une journée de marche, il nous fallait relever l'emplacement de la ville qu'a immortalisée la plume de Xénophon : ainsi le portaient les instructions que nous avions reçues de l'Institut en partant de la moderne Athènes.

Nous étions arrivés le matin devant Scillonte, nous nous mîmes incontinent à l'ouvrage, et le soleil se plongeait dans le sein de Thétis, quand, riches du plan et de la vue de la ville antique soigneusement et rapidement tracés au sein, je puis le dire, de la peste, nous rentrions exténués de fatigue sous nos tentes empourprées des rayons du soleil couchant.

Que dire de la nuit que nous y passâmes ? Qu'elle fut un martyre. A peine étions-nous couchés sur nos minces lits de camp et avions-nous fermé les yeux, que d'affreuses douleurs, d'inexprimables angoisses, nous réveillèrent en sursaut, moi, mes collègues et nos guides. Des milliers de petits bourdonnements s'entendaient à toute distance dans les ténèbres... Nous étions, à la lettre, dévorés par des nuées de moustiques qui nous piquaient à travers les plus épaisses couvertures !

Force nous fut de passer la nuit hors de nos tentes, auprès d'un grand feu, sous la glaciale humidité de la nuit, et sous le poids d'un sommeil accablant que nous ne pouvions satisfaire.... Telle fut la nuit que nous passâmes en vrais athlètes meurtris de la science, la veille d'arriver à Olympie : et je dis bien quand je dis *meurtris*, car les premières lueurs de l'aurore nous montrèrent l'un à l'autre pour la plupart si défigurés, que nous pûmes à peine nous reconnaître.

Les moucheron de Scillonte étaient, je le conçois à présent, des voisins assez dangereux pour que les populations

(1) Voir la description de ces rivages dans *Strabon*, liv. VIII, p. 346 ; et *Pausanias*, liv. V, p. 419 et 420.

antiques de ces rivages prièrent le parti d'émigrer de l'autre côté de l'Alphée quand arrivait la saison printanière, et élevassent, sur les bords de ce fleuve, un temple à Jupiter, pour le supplier de les délivrer de ce fléau cruel.

Le maître des dieux y fut représenté coiffé d'un diadème formé du corselet, des ailes et de la tête d'une mouche, et, dans ce modeste appareil, invoqué sous le nom de *Jupiter Apomyos* (1) ou *Muscarius*, c'est-à-dire de *Jupiter chasse mouches*; le maître du tonnerre ne dédaigna pas d'interposer son bras tout-puissant entre les terribles insectes de Scillonte et le territoire d'Olympie : l'on affirme que le temple opposa un *quo usque* infranchissable à ces myriades de moustiques, et que ces derniers n'osèrent pas exercer leurs ravages au delà de l'Alphée.

Piquante et ironique image de l'impuissance et de la faiblesse de l'homme, à l'entrée de ce théâtre de gloire où l'on venait s'exercer à l'héroïsme et briguer pour ainsi dire les honneurs des demi-dieux.

Encore quelques heures, et nous serons à Olympie ! Nous foulerons cette terre sacrée de l'Elide, où les rois et les peuples brûlaient de remporter une palme disputée sous les yeux de la Grèce entière. Quel jour, dans la vie d'un artiste ou d'un poète, que celui où il met le pied dans un pareil sanctuaire ! oh ! comme il l'inscrit religieusement sur le livre d'or de sa mémoire ! Ce jour de poésie allait luire pour nous : nous voyions déjà, par la pensée, la carrière olympique ; comme elle se dessinait large et profonde aux bords sinueux de l'Alphée !... Des gradins devaient l'entourer encore... Nous l'apercevions tout d'abord au sein de la glorieuse vallée, jonchée sans doute çà et là des pompeux débris de tous ces temples qui l'ornaient d'une manière si magnifique... Nul doute que ce premier coup d'œil ne nous dédommageât de tant de privations et de souffrances, et que ce vaste amas de précieux fragments que notre imagination entassait pittoresquement dans une *vallée de commande*, ne fournît une ample pâture à nos esprits et de nombreux sujets à nos crayons....

(1) *Encyclopédie méth.*, t. 1, p. 233.

Aussi, avec quelle joie, avec quel délire nous mêmes-nous en route au lever du soleil !... Nous verrons bientôt ce qui restera de tant de brillants songes et de si flatteuses espérances.

Nous espérions, comme je l'ai dit, arriver à Olympie le même jour, mais nous rencontrâmes des chemins si difficiles, qu'il ne nous fut pas permis d'atteindre notre noble but : nos guides, d'ailleurs, assez mal renseignés, et ne trouvant que bien rarement à demander le chemin qu'il fallait prendre, nous égarèrent à plusieurs reprises, et le soir était venu que nous n'avions pas encore atteint la rive de l'Alphée. La vue du Pinde et du Parnasse, dont les cimes dentelées nous avaient été signalées à une prodigieuse distance, dans les lointains bleuâtres, pareilles à un jeu du mirage dans le désert, nous avaient un peu consolés de notre désappointement ; quant à la route que nous avions tenue depuis le camp jusqu'au point où nous étions de nouveau arrêtés, et où nous allions déployer nos tentes, elle ne nous avait offert qu'une insipide et lamentable uniformité.

Les collines de Scillonte s'étaient prolongées quelque temps à notre droite, nues et stériles, et bientôt, nous étant écartés du rivage et nous étant enfoncés dans les terres, nous avions perdu ce vivant coup d'œil de la plaine liquide, dont le ravissant azur du moins nous tenait lieu de poésie et de pittoresque. Quelques champs nouvellement défrichés, et que traversait parfois une charrue attelée de deux bœufs qu'aiguillonnait, debout sur le soc, un Grec revêtu de tout son attirail de guerre ; de rares accidents de terrain ne dépassant pas d'ordinaire la hauteur de ce que nous appelons un mamelon ; sur ces éminences, quelques bouquets de pins chétifs, tels furent les préliminaires, et, si je puis dire, les avant-postes d'Olympie.

D'autres que nous se seraient peut-être laissés refroidir à l'aspect de cette nature mesquine, mais heureusement notre imagination était féconde et vivace, et elle nous montrait, au bout de cette route prosaïque, Olympie richement meublée de ruines. Certains, d'ailleurs, de voir briller le lever du soleil sur le bassin de l'Alphée, nous nous maintenions dans l'ivresse, et nous trouvâmes à notre camp du soir, situé sur un mamelon assez élevé, une physionomie toute héroïque.

Escarpé d'un côté, et flanqué de rochers d'un aspect sinistre, ce mamelon, ce roc, n'était-il pas par hasard ce redoutable mont *Typée* (1) d'où une loi cruelle, établie pour les jeux olympiques, ordonnait de précipiter toute femme qui serait surprise assister à ces jeux?... ou même qui aurait passé l'Alphée les jours défendus? Consolons-nous, *cette loi draconienne* ne put être appliquée qu'une fois; ce fut contre une mère.

Cette femme, du nom de *Callipyre*, connaissant la vigueur et l'adresse de son fils *Pisidore*, voulut, en dépit de la terrible défense, le mener elle-même aux jeux olympiques, et jouir de son triomphe dont elle était assurée. Que fit-elle? Elle s'habilla à la façon des maîtres d'exercices, et conduisit son fils dans la glorieuse carrière; il y fut proclamé vainqueur: en ce moment *Callipyre*, transportée d'un sentiment d'orgueil maternel, jette son habit d'homme, franchit la barrière qui la tenait renfermée avec les autres maîtres, et va se jeter dans les bras de son fils!

Le mont *Typée* réclamait sa proie, mais *Callipyre* étant fille, sœur et mère de vainqueurs aux jeux olympiques, on lui fit grâce. Je me plais à embellir le camp que nous venons de poser sur cette roche de cette histoire dramatique, et je prie la géographie de n'y rien trouver à redire.

Je reprends mon récit: dès que nous fûmes descendus de nos chevaux, nous procédâmes, les uns et les autres, au pansement des blessures dont nous avaient couverts les moustiques de Scillonte. Envenimées par la chaleur de la marche, ces blessures nous causaient d'insupportables démangeaisons. Nous en apaisâmes le feu en les baignant avec de l'alkali volatil, puis, ravis à la pensée du magnifique réveil qui nous attendait, nous nous jetâmes gaiement sur nos couches de Spartiates, et nous nous endormîmes, rêvant à la gloire!

Le voici enfin levé ce soleil d'Olympie, et la vue de celui d'Austerlitz ne fit pas battre plus vivement les poitrines de nos héroïques phalanges, au moment où le moderne Alexandre qui les guidait leur montra dans le ciel ce témoin d'une gloire

(1) Pausanias, liv. V, pp. 421 et 422.

récente prêt à assister à un nouveau triomphe. Les premières lueurs de l'aurore traversaient à peine les toiles de nos tentes, que déjà, sortis de nos couches d'où le règne de la mollesse était entièrement exclu, nous nous élancions sur nos coursiers avec des cris d'allégresse et des figures rayonnantes.

Nos guides plient activement nos tentes derrière notre petite colonne qui se met en mouvement ; ils les chargent sur le dos de nos mulets, nos précieux compagnons de route, et tout à coup des injures furieuses, des cris étouffés, nous font retourner la tête : deux de nos guides se disputant au sujet de je ne sais quelles préséances et quelles prérogatives, en étaient arrivés des injures aux coups, mais aux coups les plus sérieux, *les plus olympiques !...*

L'un des deux champions, la tête dépourvue de son turban, était déjà renversé sur l'arène et se débattait sous le genou de son adversaire, qui l'avait saisi par ses longs cheveux ; le vainqueur, dont le turban s'était aussi déroulé dans la lutte, offrait à la rage de son antagoniste la même prise, c'est-à-dire cette longue mèche de cheveux qui, de leur tête rasée à tous deux, à l'exception du sommet du crâne, s'échappait oudoyante sur leurs épaules : par ce moyen, le vaincu cherchait à terrasser le vainqueur et à l'attirer à son tour sous lui, lorsque ce dernier, dont l'exaspération ne connaissait plus de bornes, porta la main sur son poignard : les soldats du génie qui nous accompagnaient s'élancèrent vers ce groupe par trop homérique, et parvinrent, non sans peine, à séparer les deux combattants écumants de fureur. Décidément notre arrivée à Olympie prenait des proportions imposantes, et les gloires et les meurtrissures du Stade nous apparurent tout à coup avec ses ovations farouches.

Un quart d'heure ne s'était pas écoulé que *Yorgui* et *Barbatanas* (c'étaient les noms du vaincu et du vainqueur) cheminaient gaiement et réconciliés l'un à côté de l'autre, dansent par intervalles la danse des Palikares, et par intervalles aussi chantant les hauts faits de la Grèce moderne, et entre autres ceux de son *Archi-Stratège*, autrement dit de son général en chef, de *Colocotroni* dont *Barbatanas*, mon humble guide, était... le cousin germain !

Nos guides dansaient et chantaient ainsi, quand, à l'ouver-

ture d'une gorge étroite où nous étions parvenus, nos yeux plongèrent sur une large vallée où serpentait et éclatait, sous un éblouissant crépuscule, un fleuve aux rives ombragées.

L'Alphée ! l'Alphée ! Olympie ! Olympie ! Nous écriâmes-nous, et, précipitant nos chevaux sur le sentier abrupt et tortueux qui descend dans la vallée, nous nous élançons aux bords du fleuve dont un gracieux contour s'arrondit sous nos pieds.

A la première vue j'estimai qu'il pouvait avoir en cet endroit cent cinquante pieds de large : il bruissait à ma droite avec fureur contre une digue formée de troncs d'arbres et de branchages que ses flots surmontaient en bouillonnant, et l'on eût dit que le soupirant d'Aréthuse s'indignait de l'obstacle qu'on avait opposé à sa course vers les rivages d'Enna.

Devant nous, sur la rive, un vieux nautonier, encore vigoureux, se tenait debout près d'un bac des premiers jours, bac formé par un large tronc d'arbre que l'on avait creusé en forme de nacelle, et dans lequel le robuste vieillard nous invitait, avec une mine majestueuse, à prendre place : l'on eût dit voir quelque vétéran des luttes olympiques, résumant, dans sa personne, toutes les Olympiades, et vous accueillant sur les bords de l'Alphée pour vous conter les merveilles de la vallée sacrée.

Cependant nous n'entrâmes pas dans la barque primitive, qui n'aurait pu contenir qu'une bien faible partie de notre caravane, et comme le vénérable nautonier avait affirmé à nos guides qu'il n'y avait aucun danger à passer le fleuve en cet endroit, nous poussâmes nos coursiers dans l'onde sacrée, et, au bout de cinq minutes, nous avions touché l'autre rive.

C'est alors seulement que la vallée d'Olympie se développa à nos regards, et que nous pûmes saisir l'ensemble de ses lignes et de son paysage. Elle me parut former comme un vaste losange aux angles arrondis, qu'étreignaient dans toute son étendue de hautes collines sablonneuses toutes parsemées, ou, si l'on veut, toutes tigrées de pins pyramidaux. Au fond de la vallée ou du losange, s'échafaudaient, l'un au-dessus de l'autre, des sommets de montagnes aux formes suaves, alors à demi noyées dans les vapeurs argentées du matin. Au centre de la vallée se déroulait, semblable à un

énorme serpent d'argent, sous les dômes de hauts platanes, le tortueux Alphée, dont je me plais à comparer le cours, quoiqu'il soit plus modeste, à celui de la décevante *Isère*, dont les plis et replis multipliés et presque insaisissables, ravissent les regards dans l'incomparable vallée du Graisivaudan.

Ce gracieux et frais paysage ne remplit pas, je l'avoue, l'idée que je m'étais faite de la vallée d'Olympie : je lui avais attribué une physionomie plus austère, plus martiale, et puis mon regard avait beau interroger au loin le sol sur les deux rives, point n'apparaissait de ruines aucun vestige de temples, de stades ou d'hippodromes ; l'on ne voyait pas, comme dans la poétique vallée de Messène que nous venions à peine de quitter, et où nous avons passé deux mois d'enchantements, l'on ne voyait pas blanchir çà et là, au milieu des herbes, sous les ombrages, ou parmi d'ondoyantes moissons, des lignes de murailles, des tronçons inégaux de colonnes, les gradins circulaires d'un amphithéâtre ... partout, partout des sables et des bois de pins, et sur les bords de l'Alphée, semblable à un roi sans cour, à un épisode détaché d'un grand poème, de vastes champs incultes dont la verdure n'était interrompue par aucun débris ... seulement, sous leurs longues herbes, quelques mouvements de terrain mystérieux, et çà et là entre les platanes qu'un soleil levant resplendissant inondait d'un fluide d'or, les rameaux élancés de hautes touffes de lauriers-rose en fleurs qui pointaient comme un souvenir de gloire dans l'absolu et poignant désert d'Olympie !!!

Oh ! comme mon cœur se serra à l'aspect de ce sanctuaire de gloire anéanti ! que venions-nous faire en ces lieux ? Quels travaux y exécuter ? Où hasarder des fouilles ? Mille trésors de l'art sont enfouis dans ce sol, nous le savons, mais qui nous révélera l'endroit où nous devons ouvrir fructueusement la terre ? Et partir d'Olympie sans rapporter un jalon de sa sublime histoire ! ne pas laisser en ce lieu illustre une trace de notre passage, une trace de la noble victoire et de l'intelligent patronage de la France, dont nous avons l'honneur d'être les mandataires !

Ces tristes pensées m'accompagnaient pendant que la petite colonne de notre section d'architecture défilait sur la rive droite de l'Alphée, au pied des collines sablonneuses et hérissées

sées de pins que j'ai signalées tout à l'heure. Ma pensée allait toujours se rembrunissant, et, me tenant en arrière de mes collaborateurs, je broyais, comme on dit vulgairement, du noir à la vue de ce sépulcre d'Olympie dont il ne restait pas même une apparence, quand soudain des cris joyeux partent de la tête de notre colonne, et au même instant, levant les yeux devant moi sur l'une des cimes des collines que nous longeons, collines entrecoupées de petites vallées ombreuses où paissent çà et là d'immenses troupeaux, j'aperçois parmi les pins deux tentes dressées, et sur le seuil de ces tentes des gens debout qui agitent vers nous leurs bras en signe d'affection et d'allégresse : c'étaient nos collègues de la section d'archéologie avec lesquels nous devions travailler de concert, et qui, nous ayant quittés à Messène, nous avaient précédés à Olympie.

Lancer nos chevaux au galop, atteindre la base du mamelon sur lequel le camp était dressé, fut pour nous l'affaire d'un moment : en même temps nos collègues descendaient en courant vers nous de leur aérienne demeure, et nous nous rencontrâmes au pied du mamelon que nous gravîmes joyeusement ensemble. Nos équipages nous suivirent, et bientôt l'une des collines d'Olympie fut couronnée de cinq tentes où retentissaient les gais propos, les demandes pressées et les éclats d'une joie française.

Le chef de la section d'archéologie, M. D***, qui avait été l'heureux compagnon de M. Choiseuil-Gouffier dans sa fameuse excursion dans les plaines de Troie (ces plaines de Troie que j'ai eu aussi le bonheur de parcourir), M. D*** nous annonça les plus graves, les plus intéressantes nouvelles ; voici ce qu'il nous apprit : à peine arrivé à Olympie, il s'était mis à explorer avec soin les bords de l'Alphée, muni de tous les documents antiques ou modernes qui pouvaient le mettre sur la voie de quelque découverte : Fauvel et Pouqueville (1), illustres voyageurs aux rives de Morée, parlaient d'un fragment de roine qu'ils avaient aperçu sur les bords de l'Alphée, proche de la fameuse carrière, et ils pensaient que ce débris pouvait bien appartenir au temple de *Jupiter Olympien* :

(1) Voir l'opinion de Fauvel dans le *Voyage en Grèce de Pouqueville*, t. 1, p. 126.

aussitôt M. D*** se mit à la recherche du précieux débris; rien n'apparaissait: découragé, il allait cesser ses recherches, quand, parvenu sur les bords du Stade, il aperçut une espèce de roche poreuse qui sortait d'une manière étrange du milieu des champs incultes qui le bordent.

Était-ce là le fragment désigné? le grand temple de Jupiter gisait-il en ce lieu? Cette prétendue pierre, semblable à la pointe du mat d'un navire naufragé dans des bas-fonds, indiquait-elle l'endroit où avait sombré la splendide nef qui recouvrait la suprême merveille de la Grèce, le *Jupiter de Phydias*? M. D*** appela des travailleurs, et fit creuser à l'entour de cette singulière pierre qu'on reconnut être une masse de tuf. L'on n'eut pas plutôt creusé, que cette masse informe devint une colonne, colonne gigantesque de 6 pieds 1½ de diamètre, dont les cannelures fabuleuses pouvaient embrasser le corps d'un homme de médiocre embonpoint.

Vous jugez de la joie de l'archéologue, et du zèle que mirent les ouvriers, pauvres pâtres que M. D*** avait recrutés aux environs, à poursuivre les fouilles. Ils étaient presque épouvantés, dans leur simplicité, du résultat de leurs coups de pioche, et regardaient M. D*** comme un véritable sorcier; enfin, à une profondeur d'environ 5 mètres, le sol sur lequel reposait la base de la gigantesque colonne apparut!

Ce sol était de marbre; on était parvenu au parvis du temple pavé d'énormes carreaux de *brèche violette*, d'*albatre oriental*, de *grès rouge* et de *marbre noir ébène* alternes, tous marbres du plus grand prix: la colonne déterminait l'angle de droite d'une des façades du temple. M. D*** ajouta que les fouilles se poursuivaient avec activité, et que nous verrions tout à l'heure qu'elles promettaient d'être fructueuses.

Nous fûmes ravis de ces nouvelles; néanmoins nous éprouvâmes une vive contrariété de ce que M. D***, emporté par l'amour de l'art et de la science, eût empiété sur nos attributions, en exécutant avant notre arrivée des fouilles que, dans aucun cas, il n'avait le droit de faire. En effet, d'après une convention solennellement signée par tous les membres de la commission scientifique de Morée, avant le départ, il avait été arrêté que les fouilles des temples et des emplacements de villes antiques appartenaient exclusivement à la section d'ar-

chitecture. Tout autre terrain était livré à l'investigation des archéologues, et, pour préciser les attributions de cette section, il avait été convenu entre autres qu'elle s'occuperait spécialement de la fouille des tumulus, s'il s'en rencontrait.

Cette clause était parfaitement raisonnable, car il fallait l'œil exercé de l'architecte pour pouvoir diriger d'une manière intelligente, et sans risque d'offenser de précieux débris, la pioche des travailleurs dans un chaos de ruines souvent inextricables, et dont lui seul pouvait démêler l'origine et la primitive disposition. Quant aux découvertes archéologiques que nos fouilles pouvaient produire, telles que *statues isolées*, *monnaies* et *pierres gravées*, il était convenu qu'elles rentraient dans le domaine de la section d'archéologie, et que tous les trésors que je viens d'énumérer lui appartiendraient.

Ces conventions ainsi posées ne pouvaient pas, comme on le voit, prêter au système élastique des interprétations; aussi, je le répète, nous goûtâmes fort peu l'initiative que le chef de la section d'archéologie avait cru devoir prendre.

Ce premier mouvement d'humeur calmé, nous reprîmes notre air joyeux, et nous nous empressâmes de demander à nos collègues de nous mener aux fouilles. Le lieu où elles se faisaient était peu distant de notre camp; un de nos collègues archéologues me le fit entrevoir sur les bords de l'Alphée; mais il était un autre coup d'œil que j'attendais avec presque autant d'impatience; c'était celui de la carrière olympique: où se trouvait-elle? L'apercevait-on de notre camp qui plongeait sur la presque totalité de la vallée? pouvait-on en apprécier encore la forme? « Ici, regardez ici (me dit mon » cicerone), ne voyez-vous pas à gauche de la fouille, près de » l'Alphée, là-bas, près de ce monceau de terre autour duquel » s'agitent comme des fourmis nos travailleurs, un vaste » parallélogramme qu'un nuage couvre de son ombre au mi- » lieu de l'éclat universel de la vallée? Voyez, on dirait un » immense marbre funéraire... Examinez bien, le terrain est » coupé brusquement à angle droit, il se creuse de quelques » pieds, et forme comme une auge immense.—Je vois, je vois, » m'écriai-je! — Eh bien, repaissez vos regards de la vue de » la carrière olympique! »

Comme mon compagnon achevait ces mots, un coup de

vent violent anima cette scène muette et déserte; des tourbillons de poussière s'élevèrent dans l'air dans toute la longueur de la vallée, et les milliers de pins semés sur le versant de ses collines où ils figuraient une foule de spectateurs, rendirent un long et bruyant murmure, semblable au cri d'une multitude, au gémissement de tout un peuple. C'était comme une apparition, comme une ombre de la gloire d'Olympie que ce bruit et ces flots de cette poussière venaient d'évoquer sous mes yeux, et, enchaîné à ma place par une rêverie profonde, je prêtai l'oreille avec délices à la grande élégie que la tempête continuait à faire entendre, lorsque mon compagnon, me frappant sur l'épaule, me rappela à moi-même. « Eh bien, êtes-vous content ? Et notre camp, avez-vous remarqué comme » il est pittoresque, ainsi posé sur la cime d'un mamelon flanqué à gauche et à droite de deux jolies vallées dont il est » presque entouré d'une part, tandis que de l'autre il regarde » l'emplacement auguste, la scène imposante d'Olympie ? » Voyez, l'une des deux vallées qui nous enserront, beaucoup plus étroite que l'autre qui affecte la forme d'un large » amphithéâtre qui la décorait peut-être jadis, nous sépare à » peine d'un mamelon conique tout hérissé de pins pyramidaux depuis la base jusqu'au sommet ; saluez le *mont de Saturne* (1), car tel est le nom imposant que les historiens » donnent à cet humble monticule où fut disputé à la lutte » l'empire des cieux et de la terre : or, vous savez quels » étaient les deux antagonistes ; Jupiter luttait contre son » vieux père Saturne : il trouvait, disait-on, les idées du » vieillard un peu surannées ; et l'amour du progrès, d'autres » disent l'amour qu'il ressentait pour la couronne de l'Empirée, l'emportant sur son respect filial, il chercha dans un » combat impie, noble origine des jeux olympiques, le triomphe de son système et de ses idées gouvernementales. La » victoire, on le sait, ne se pique pas toujours d'être morale ; » elle se décida en faveur du jeune dieu, qui terrassa son vieux » père et s'empara du trône de l'Olympe. Maintenant, allons » voir dans la plaine ce qu'est devenu sous la faux du temps » le royaume du très-bon et très-puissant Jupiter. »

(1) Pausanias, liv. V. p. 424.

En disant ces mots, mon compagnon se mit à descendre la pente du mamelon ; je le suivis, et nous allâmes rejoindre nos collègues, qui avaient déjà atteint la base de notre sablonneuse acropole. Arrivés dans la plaine, nous reprîmes le chemin que nous avions tenu pour arriver au camp ; nous touchâmes aux bords d'une petite rivière appelée *Miraca*, qui n'est autre que ce fameux *Cladé* (1) presque aussi vénéré des anciens que l'Alphée, et sur les bords duquel les athlètes venaient sacrifier avant d'entrer dans la lice ; et là, tournant sur la gauche, nous aperçûmes à quelques pas de nous, au milieu de la plaine inculte, les fouilles que M. D*** venait de commencer : l'on devine avec quelle promptitude nous nous élançâmes au bord de cette fosse.

Deux autres gigantesques bases de colonnes venaient d'être découvertes, et les somptueux pavés sur lesquels elles reposaient dans leur ordre primitif, brillaient d'une façon merveilleuse sous leurs tambours grisâtres. Impossible de peindre ce que j'éprouvai à l'aspect de cet échantillon des magnificences mortes d'Olympie : un découragement immense s'empara, je l'avoue, de mon esprit, à la vue du néant d'une pareille gloire, et, pour la première fois peut-être, mon âme de jeune homme consentit à envisager l'anathème qui est renfermé dans ces formidables paroles : « Le ciel et la terre passeront. »

Nous assistâmes quelque temps aux travaux des fouilles, espérant toujours que quelque débris de statue ou de bas-relief apparaîtrait : effectivement une tête à barbe d'un beau caractère fut découverte ; puis à quelque temps de là on trouva une tête de cheval pleine de vie, et enfin l'on exhuma un lion pantelant et rendant le dernier soupir sous un pied qui l'étouffait, un pied d'Hercule sans doute.

Chaque découverte était signalée par les cris de joie des ouvriers, et les nôtres y répondaient. Le jour était avancé, nous quittâmes à regret les fouilles pour aller donner un coup d'œil au plus fameux hippodrome de la Grèce.

J'ai dit que de notre camp il apparaissait semblable à une auge immense ; je maintiens cette comparaison. La profondeur

(1) Pausanias, liv. V, p. 481.

de son encaissement dans les endroits les plus creux est d'environ cinq mètres : l'on aperçoit encore, dans un des longs côtés de son parallélogramme, quelques chambres voûtées dites *carceres*, où l'on remisait les chars : des touffes de figuiers sauvages, toutes festonnées de plantes grimpanes, voilent ces intéressants réduits d'où tant de chars s'élançèrent pour vaincre ou pour succomber dans la lice !

L'hippodrome (1), lui, est envahi par de hautes herbes, le prix de la course n'y est plus disputé que par les serpents. Nous entendions souvent dans ce dangereux tapis de verdure et de fleurs, de longs frémissements qui glaçaient nos os, et parfois nous voyions comme une flèche qui s'élançait subitement de l'herbe sous nos pieds, et allait s'enfouir à quelques pas devant nous : c'était un de ces affreux reptiles qui s'enfuyait à notre approche. Et nous, athlètes d'un autre genre, hasardant aussi notre vie comme ceux qui luttèrent sur cette arène fameuse, nous combattions avec notre intelligence, et nous nous promettions de retirer de notre lutte pacifique quelque gloire et quelque honneur.

Notre retour au camp fut des plus joyeux ; un de ces rares dîners qu'il nous fût donné de faire sur la terre désolée de la Morée nous attendait à l'entrée d'une de nos tentes. Les deux sections se réunirent pour y faire honneur. Ce splendide festin, *ab uno omnia nostra disce convivium*, nous remit en mémoire le tour de force du cuisinier du prince de Condé : gloire à notre maître d'hôtel, gloire à *Giovanni* (c'était le nom de ce nouveau Carême), pour avoir su tirer, sinon d'une culotte de peau, du moins du plus maigre mouton de l'Elide, un dîner à deux services !!

Nous quittâmes notre somptueux banquet pour aller nous asseoir et deviser galement autour du plus rayonnant et du plus fier candélabre, autour d'un jeune pin pyramidal que nos guides avaient dressé au milieu du camp, et auquel ils avaient mis le feu en notre honneur. Cette pittoresque giran-

(1) Description de Fauvel dans le *Voyage en Grèce de Pouqueville*, t. 1, p. 127, 128 (je ne dis rien du Stade qui est voisin de l'hippodrome) ; les eaux de l'Alphée l'ont tellement encombré de sables et défiguré, qu'il est méconnaissable. (*Note de l'auteur.*)

dole brilla bientôt du plus vif éclat sous le dais de la nuit, et elle dut éclairer nos cinq tentes d'une manière magique aux yeux des pères d'Olympie.

De nos jours, comme on sait, les grands dîners sauvent les nations, ou pour le moins les ministères; notre festin opéra donc un rapprochement parfait entre les membres des deux sections, et principalement entre les deux chefs, M. D*** et M. Blouet, qui était à la tête de la nôtre. Celui-ci, déjà connu dans le monde artistique par son admirable restauration *des bains de Caracalla*, et qui brûlait de se distinguer en Grèce après avoir brillé en Italie, décida de donner une bien plus grande extension aux fouilles d'Olympie. Il envoya donc aussitôt recruter de tous côtés, pour le lendemain, tous les ouvriers qu'on pourrait se procurer, et vers le milieu du jour le nombre des travailleurs était triplé. Cent cinquante pionniers environ déblayaient sur une large échelle, d'après les indications de M. Blouet et sous les ordres de ses collègues, les restes enfouis du temple de Jupiter Olympien.

C'est alors que de véritables et importantes découvertes furent faites. On retira successivement des fouilles, et principalement de celles qu'on exécutait devant la face postérieure du temple, trois sublimes morceaux de sculpture que différents indices font attribuer au ciseau d'*Alcamènes* (1); le premier fut un fragment de bas-relief représentant un guerrier nu agenouillé à terre, et qui oppose son bouclier aux coups que lui porte un adversaire acharné : celui-ci, dont il ne reste que les deux jambes, fait effort avec son pied droit contre le bouclier, pour achever de renverser son ennemi.

La seconde découverte fut bien autrement précieuse; c'était un vaste débris de métope qui représentait *Hercule terrassant le taureau de Crète* : le dieu a saisi le monstre par les cornes, et, pesant dessus de toute la force de ses poignets de fer, il force l'animal furieux à courber la tête.... Mais, ô désespoir de l'artiste! ce chef-d'œuvre est mutilé, Hercule a les jambes emportées!.... N'importe, dans cet état de mutilation, ce mor-

(1) Le meilleur statuaire qu'il y eût après Phidias. Au dedans du temple on a représenté une bonne partie des travaux d'Hercule. (Pausan., liv. V, pag. 432.)

ceau d'art conserve tout son prestige ; on suit de l'œil les efforts du dieu, l'on ne respire pas, et l'on s'apprête à applaudir à sa victoire.

Le troisième et dernier trésor qu'il nous fut permis d'arracher des sables d'Olympie fut une métope entière d'une conservation merveilleuse. Que représentait-il ? Pour moi j'osai croire qu'il offrait les traits d'une *Ariadne* ; cependant, comme on jugea alors, d'après je ne sais quelle intuition, qu'il fallait appeler cette ravissante jeune fille *Minerve*, je me cache derrière les maîtres de la science et je me tais. L'on me permettra toutefois d'esquisser les traits de cette mélancolique beauté, qu'elle soit mortelle ou immortelle, et de décrire ce morceau de sculpture si plein de suavité et de grâce :

Une jeune fille d'une beauté exquise et fraîche, si j'ose employer ce mot en parlant d'une sculpture, fraîche comme la rose du printemps, est assise rêveuse sur le bord d'un rocher ; elle tient négligemment dans sa main un rameau d'olivier, et semble regarder au loin, j'allais dire à l'horizon des mers, si elle n'apercevra pas la barque de l'ingrat qui l'a abandonnée, celle de Thésée..... mais je deviens téméraire, la science a parlé, la chose est jugée, et la belle jeune fille est *une Minerve* ; mais alors, en tendant à Hercule le rameau de victoire, la fille de Jupiter aperçoit dans l'avenir les faibleses ou le bûcher du demi-dieu..... et elle s'attriste.

La découverte de ces précieux débris devait nous amener de sérieux embarras ; nos ouvriers, voyant de quelle importance étaient leurs travaux, et excités d'ailleurs par un de leurs camarades, espèce de *Mazaniello* de l'Elide, qui avait pris de l'ascendant sur eux, demandèrent une augmentation de salaire ; elle leur fut refusée. Alors plusieurs d'entre eux, à la tête desquels s'était placé le Spartacus en question, vinrent nous relancer jusque dans nos tentes pour nous mettre le marché à la main. Nous tîmes bon, et nous nous refusâmes énergiquement à augmenter leur paye, dont le total s'élevait à un chiffre assez considérable : ils s'en allèrent fort mécontents, et nous eûmes un moment l'inquiétude de voir ces ouvriers nous abandonner, et, qui plus est, se révolter ; mais notre bonne contenance fit rentrer les mutins dans le devoir, et ils retournèrent aux fouilles. Le chef de l'insurrection fut le seul

qui n'y retourna pas. Le lendemain de cette tentative de désordre, nous étant levés au point du jour pour inspecter les travaux, nous aperçûmes avec douleur qu'on avait brisé le nez de la charmante Minerve..... Nos soupçons se portèrent tout naturellement sur le Catilina de la fouille; il était toujours absent; il ne reparut plus. De ce jour il fut décidé que des sentinelles veilleraient la nuit près des chefs-d'œuvre d'Alcamène.

Ce bivouac dans la fouille était d'un dramatique achevé; j'allai plusieurs fois le visiter à la nuit close et à une heure avancée, alors que le char de la sombre déesse approchait du milieu de sa course, et je n'oublierai jamais les lueurs rougêtres de ce feu éclairant dans la tombe d'Olympie ces hommes endormis et comme morts au pied de ces vivantes sculptures, qui semblaient des spectres sublimes sortis de terre pour les contempler! Que de longues et saisissantes méditations n'ai-je pas faites en présence de ces productions du génie antique! quel étonnement s'emparait de mon âme à l'aspect de ces merveilles des temps passés que nous avons en mission de restituer à l'art et à la poésie! Il n'y avait que quelques jours, et les sables d'Olympie, encore ininterrogés par nous, retenaient captives et ignorées les œuvres d'Alcamène vouées à un oubli de plusieurs siècles, et maintenant ressuscitées par nos soins, délivrées de ce profond sépulcre où l'Alphée, comme un avare, les avait laborieusement enfouies; quelques-unes des créations de l'émule de Phidias avaient revu le soleil et allaient bientôt prendre place sous les glorieuses voûtes du *Louvre*, où elles raconteraient une résurrection bien autrement miraculeuse..... celle de la patrie de Miltiade, d'Aristide et de Périclès!!

Cependant les fouilles avaient repris toute leur activité, le temple était déblayé sur toutes ses faces, et l'on s'occupait avec ardeur de dégager le *pronaos* des amas de terre et de débris qui y étaient entassés. A mesure que cette opération avançait, le splendide pavé dont j'ai parlé à mon arrivée sur le bord de la fouille se développait semblable à une marqueterie de géants. Le *pronaos* une fois déblayé, le pavé parut tout disjoint sur ses bords; il était facile de voir qu'il y avait eu rupture et solution de continuité. Nous nous approchâmes

pour reconnaître l'épaisseur de ces magnifiques carreaux, dont le diamètre était d'environ 45 centimètres, et l'un de nous étant parvenu à en déranger un de place (un coup de pioche d'une bien heureuse maladresse l'avait ébranlé), quelle ne fut pas sa surprise d'apercevoir les vestiges d'une large mosaïque que ce pavé recouvrait !

Il n'y avait pas à balancer, il fallait voir si cette étrange superposition continuait. M. Blouet fit enlever avec précaution quelques pavés voisins de celui qui avait trahi cette espèce de travestissement du temple de Jupiter, et sous chacun d'eux la mosaïque se prolongeait, mosaïque robuste, offrant en cet endroit un encadrement sévère, mais plein d'élégance, à un tableau que le reste du pavé sans doute recouvrait. Il fut décidé à l'unanimité qu'on poursuivrait le dé pavement. Nous n'étions pas à la moitié de cette besogne que nous admirions une des productions de l'art grec les plus originales et les plus grandioses.

Une mosaïque presque intacte représentait à nos yeux les jeux des Tritons et des Néréïdes au milieu des vagues toutes peuplées de divers poissons ; les Tritons sonnent de la conque marine, et les habitants des eaux, réjouis de cette harmonie, s'élancent et bondissent autour d'eux ; une guirlande de pompeux méandres, couchés l'un sur l'autre, formait la bordure de ce tableau exécuté avec de simples cailloux roulés de marbre blanc et de marbre noir ; les cailloux blancs servant à dessiner les figures, et les cailloux noirs produisant le fond.

L'on n'a pas de peine à deviner quelle fut notre détermination ; en peu d'instants la matière le céda à l'intelligence, tous les riches pavés furent proscrits, et nous rendîmes au pronos son vêtement primitif, plus excellent cent fois que celui qu'on lui avait substitué à tant de frais.

Maintenant, Messieurs, ainsi que je vous l'ai annoncé au commencement de mon récit, j'ai recours à vos lumières pour éclaircir un fait d'archéologie si bizarre. Que penser de *ce double pavé du temple de Jupiter Olympien* ? Quelle fut la nation barbare qui osa emprisonner, et pour ainsi dire étouffer sous des dalles de marbre cette mosaïque si vivante, si palpitante, que les siècles avaient respectée ? Faut-il accuser le *peuple-roi* de cet acte de vandalisme ? Tout le monde sait que

les Romains, plus majestueux que délicats dans l'entente de leurs monuments, traitaient assez légèrement l'art exquis de la Grèce; devenus maîtres du Péloponèse, voulurent-ils se mêler de corriger les défauts de ses temples, modèles d'architecture? Trouvèrent-ils par exemple que la mosaïque du temple de Jupiter Olympien jurait avec l'ensemble grandiose et solennel de cet édifice? Et comme dans une certaine occasion leurs architectes avaient cru devoir retoucher à des colonnes (1) qu'ils avaient fait venir à grands frais de Grèce pour en orner un temple de Rome, colonnes dont cette malencontreuse correction détruisit les proportions harmonieuses....., ne serait-on pas en droit de croire et ne pourrait-on pas avancer, sans craindre de les calomnier, que cette profanation inconcevable remonte à leur domination dans la Morée?

C'est un champ, Messieurs, que je me permets d'ouvrir à vos conjectures; libre à vous de n'y pas entrer. Dans tous les cas, je m'applaudis de porter à votre connaissance cette énigme archéologique qui, alors même qu'elle vous paraîtrait inexplicable, n'en aura pas moins, je l'espère, piqué vivement votre curiosité.

Je pourrais et je devrais peut-être, Messieurs, terminer là mon récit, puisque c'est à ce point de nos recherches à Olympie que je me suis proposé de vous conduire et de vous arrêter; je vous ai déjà fait attendre assez longtemps ma révélation artistique, et je ne sais vraiment si ce n'est pas abuser de votre patience que de prolonger ma narration: cependant j'ai besoin de vous parler quelques instants encore d'Olympie. Nous y avons beaucoup souffert pour l'amour de la science et pour l'honneur de notre pays; vous me pardonnez donc si j'ajoute encore quelques mots à ce trop long récit.

Il y avait à peine trois semaines que nous avions planté nos tentes à Olympie, et la grande fouille du temple de Jupiter était en partie achevée: nous allions vite en besogne, comme on voit; c'est que tout nous commandait cette dévorante activité: d'une part, nos finances, insuffisantes pour une telle entreprise, baissaient, et d'une autre, les insupportables cha-

(1) In Poggio, pag. 190, dans Winckelmann, t. 2, p. 337.

leurs de l'été, amenant d'ordinaire à leur suite dans le bassin de l'Alphée la fièvre pernicieuse, commençaient à nous écraser ; nous avions hâte d'en finir avec nos glorieux travaux. Notre camp lui-même, malgré sa situation pittoresque, était pour nous un lieu de supplice et d'appréhension continue : il était littéralement peuplé de scorpions qui venaient se promener dans nos tentes et quelquefois partager nos lits : un matin, l'un de nos collègues nous avait réveillés en sursaut par un cri épouvantable.....; il venait d'être piqué au pied, dans son lit, par un de ces horribles animaux. Une autre fois, au lever du jour, nos guides, qui campaient dans l'une des vallées qui se creusaient aux deux flancs de notre mamelon, la plus grande, accoururent tout épouvantés à nos tentes pour nous apprendre qu'une troupe de chacals, dont nous entendions chaque soir les hurlements lugubres, avait envahi leur bivouac pendant la nuit, et avait dévoré un de nos chevaux presque sous leurs yeux....., et ils nous montraient dans la vallée le squelette sanglant du pauvre animal ! Enfin, pour compléter par un mot l'exposé de notre situation, les vivres nous manquaient, et nous faisons force de rames pour échapper à tant d'écueils.

Au milieu de cette détresse, une noble visite vint nous ranimer. De retour de la tournée qu'il venait de faire dans le Péloponèse à la suite du général en chef français, promu tout récemment par une insigne faveur royale au grade majestueux de maréchal de France, l'excellent et vénérable général Durieux, accompagné de ses aides de camp, traversa la plaine d'Olympie et vint faire une halte à notre camp.

Ce brave officier de l'Empire avait fait la campagne d'Égypte, et il avait assisté à une partie des opérations de la fameuse commission scientifique qui suivait sur ces rivages les pas de notre armée victorieuse ; il pouvait donc comparer le sort de cette commission avec celui de la nôtre ; aussi la différence n'échappa-t-elle pas au brave général, et ce fut chapeau bas qu'il aborda nos tentes et qu'il nous adressa ces paroles qui prouvent la pitié que lui inspirait notre situation : « Messieurs, je vous présente mes respects ! » C'était à de jeunes hommes qu'il parlait ainsi, lui, vieux militaire en cheveux blancs..... aussi nous récriâmes-nous d'une commune voix ;

mais le général répéta d'une voix plus forte : « Oui, Messieurs, mes respects! car les savants d'Egypte couchaient sur des roses en comparaison de vous. »

Peu de jours après cette honorable visite, nous levions enfin ce camp de douleur pour le transporter sur les sommets de la fraîche Arcadie. Un de nos collègues, M. Poirot, homme d'une énergie et d'une vigueur remarquable, vigueur qu'il devait bientôt user à jamais sur la terre dévorante de la Morée, d'où il est parti sourd et à demi aveugle, après avoir échappé par miracle à la tombe qui menaçait d'engloutir presque tous les membres de notre commission..... M. Poirot fut laissé à Olympie pour continuer encore quelques fouilles et présider à l'emballage des précieux morceaux de sculpture que nous venions de conquérir.

Nous partions avec une indicible joie; nous laissions derrière nous, dans un des lieux les plus illustres du monde, une grande trace de la France; nous emportions dans nos portefeuilles de fidèles dessins, et nous allions contempler enfin, sur les cimes vraiment sublimes de l'Arcadie, un temple entier debout, le temple d'*Apollon Epicurius* (1), construit par l'architecte du Parthenon, par l'immortel Ictinus!

J'achève, Messieurs, non sans quelque mélancolie, ce récit qui me rappelle bien des changements, bien des vicissitudes....., et, redonnant encore par la pensée un coup d'œil à cette grande fosse où je vis un jour se dévoiler le sanctuaire qui portait le Jupiter de Phidias, je souris de ma tristesse et me console du brisement de mes espérances.

Après cette lecture, M. de Gournay annonce qu'il communiquera ultérieurement à l'Académie plusieurs plans et dessins qu'il a rapportés de la Grèce, relatifs à cette expédition scientifique de Morée.

(1) Pausanias, liv. VIII, pag. 213.

M. Martin lit ensuite la pièce de vers suivante :

L'ALGÉRIE

ou

LA CIVILISATION CONQUÉRANTE.

Je demeure étonné de la vitalité de cette régence d'Alger qui n'a succombé ni aux coups d'épingle, ni aux coups de massue, et qui n'a lassé, après tant d'épreuves, ni la persévérance de ses adversaires, ni le zèle de ses défenseurs. Il y a dans cette destinée quelque chose de providentiel qui mérite toute l'attention des penseurs et des hommes d'Etat. Dieu ne veut pas, sans doute, que son œuvre périsse, et l'avenir nous tient peut-être en réserve quelques-unes de ces grandes surprises que les Musulmans respectent comme les arrêts du Destin.

M. BLANQUI, membre de l'Institut (*Rapport sur la situation de nos possessions dans le nord de l'Afrique*).

I.

Seize ans déjà passés ! quelle guerre héroïque !
 Suivons avec transport nos armes en Afrique,
 A leur essor rapide égalons notre essor ;
 Et, compagnon hardi de leur course lointaine,
 Embrassons dans ce chant leur marche souveraine
 Qui d'Alger foudroyé s'étend à Mogador.

La France tressaillit quand, ouvert pour l'outrage,
 L'éventail africain toucha notre visage ;
 Jamais notre grandeur ne reçut tel affront.
 Des rois francs un Barbare insulte la couronne !
 Vous dûtes frissonner, triomphante colonne,
 Un nuage, Empereur, dut couvrir votre front.

Le Roi qu'avaient courbé les ans et la tempête,
 Redressa fièrement sa vénérable tête ;
 Son cœur du nom gaulois fut le premier rempart.
 Le bronze qui dormait, éteint avec l'Empire,
 Se réveille terrible, et le feu qu'il respire
 A Londres fait frémir le jaloux Léopard.

La France est sur tes bords : reconnais sa bannière ,
 Meurs, ou tombe à ses pieds ; tombe, *Alger-la-Guerrière* ;
 Charles-Martel renait ; conjure l'avenir.....
 Mais non..... tu veux poursuivre une lutte insensée ,
 Sans doute annihiler la sanglante pensée
 Dont les champs de Poitiers gardent le souvenir.

Lorsque l'heure suprême , à l'horloge éternelle ,
 D'un royaume a sonné la chute solennelle,
 D'un vertige fatal tous les hommes sont pris ;
 Dans un profond cahos tout se confond, s'abîme :
 Iniquité, parjure, orgueil, fureur et crime ,
 Voilà les sombres voix qui parlent aux esprits.

Nos obus ont ouvert ta formidable enceinte ;
 Tu succombes, cité, qui te nommais la sainte !
 Dans tes murs embrasés appelle Mahomet ;
 Appelle, invoque, prie : aux accents de son prêtre,
 Le Prophète viendra te délivrer peut-être ;
 Que tardes-tu ? Déjà ton peuple se soumet.

La ferveur de l'Iman se consume en prières :
 Cependant l'Africain, aux phalanges guerrières,
 Comme un lion ardent, oppose son corps nu ;
 Mais il était écrit qu'il exprait l'outrage,
 Que l'odieux Croissant fuirait loin du rivage,
 Dans le désert encore à l'Europe inconnu.

Sortez de vos tombeaux, vieille chevalerie ,
 Mânes, depuis mille ans, épars dans l'Algérie,
 Légions du vrai Dieu, courageux pèlerins !
 Du règne du Coran trop longtemps alarmées,
 Ombres, relevez-vous : le Seigneur des armées
 A déposé sa foudre en nos vaillantes mains.

Soldat du Dieu vivant, en qui vous saviez croire ,
 La foi de Charles dix, instruit par votre histoire ,
 A pour jamais du Maure humilié l'orgueil ;
 Vous n'êtes plus captifs sous la tente infidèle ;
 Ecoutez : des chrétiens le temple vous appelle,
 Le ministre sacré vous attend sur le seuil.

II.

Le bruit de nos exploits à peine émeut la France ;
 Faut-il s'en étonner ? Au cri de délivrance,
 De la guerre civile éclate la fureur ;
 Le vieux trône s'écroule, et le bras populaire ,
 Saisissant de nos droits le drapeau tutélaire ,
 Frappe la nation d'une sublime horreur.

La liberté, trois jours, au peuple qu'elle guide
 Livre ses étendards, son glaive et son égide ;
 Elle fonde en trois jours son immortel succès.
 Loi de la destinée implacable et fatale !
 Hussein et Charles dix errent sans capitale ,
 Le vaincu, le vainqueur, au gré du vœu français.

Envieuse Albion, ô moderne Carthage ,
 Croyant Rome épuisée, après ce grand orage ,
 Ton audace lui dit d'une orgueilleuse voix :
 « A notre accord commun immole ta conquête. »
 Rome ne fléchit point, et sa valeur s'apprête
 A voler en Afrique à de plus grands exploits.

Quoi ! notre honneur craindrait une nouvelle offense ,
 Et notre pavillon flotterait sans défense !
 Le coq oserait moins que n'ont osé les lys ,
 Et, le glaive au fourreau, nous baisserions la tête !
 Non : la France jamais ne descend de son faite ;
 Comme Charles , Philippe est fils de Saint-Louis.

Dans sa jalouse ardeur que folle est l'Angleterre (1) !
 Nous l'avons arrachée au joug du cimetierre ;
 Notre fer a rompu tous les pactes honteux ,
 Chaines qui la tenaient dans un respect servile ,

(1) Des tributs, cadeaux ou présents devaient être donnés par les différents états de l'Europe, au dey d'Alger, à l'occasion de l'envoi de nouveaux consuls.

L'Angleterre devait donner une somme considérable, malgré les conditions dictées en 1816, sous le canon de lord Exmouth.

Elle, le Portugal, l'Espagne, la Sicile,
Dix autres, qu'enlaçait le Pacha dans ses nœuds.

Demeurez donc, Français, demeurez intrépides
Comme vos devanciers, héros des Pyramides ;
L'Univers vous contemple ; il pense : « Est-elle encor
Cette France qu'un jour l'heureux soldat d'Arcole
Comme d'un feu divin remplit de sa parole
Dans les champs d'Aboukir et sur le Mont-Thabor ? »

Elle est encore , elle est : son âme et son visage
Des vainqueurs de Memphis respirent le courage.

L'Afrique un jour rayonnera ,
Versailles, dans ton sanctuaire ;
L'art du peintre et du statuaire
En chefs-d'œuvre la déploira.
Les Clovis et les Charlemagne ,
Les Luxembourg , le Grand-Louis ,
L'Empereur qui les accompagne ,
A leurs côtés verront leurs fils.
Ces élus de la Renommée ,
A l'aspect de la jeune Armée ,
Digne héritière de leurs noms ,
Sur la toile sembleront dire :
« La France est grande ; notre Empire
« Plane encor sur les nations ! »
Là , précédé de la victoire ,
Viendront nos frères que la gloire
Alla chercher dans tous les rangs ,
Prince , duc , soldat , capitaine ,
Tous unis par la grande chaîne
Qui tient les fameux conquérants.
L'Isly , Mogador , Constantine ,
Mazagran , Bone , la Smala ,
Verront fuir le dieu de Médine ,
Aux cris inutiles d'allah !
Les portes de fer ébranlées
A notre approche frémiront ,
Honteuses d'être violées ,

Et sans vengeur pour leur affront.
 Que de toiles, que de batailles,
 L'avenir te promet, Versailles!
 J'entends tes murs avec éclat
 De nos temps publier l'histoire :
 Salut, ô Temple de mémoire,
 Séjour immortel du soldat!

III.

Du fer victorieux puissant auxiliaire,
 L'Idée en souveraine avance, règne, opère
 Sous le ciel africain les fruits vivifiants
 Dont le Seigneur nourrit les fidèles croyants.
 Civilisation! Arbre aux fécondes branches,
 Tu verses des trésors au sol où tu te penches;
 Fille de l'Orient, comme un large palmier,
 Tu couvriras bientôt l'Occident tout entier.
 De ton souffle puissant la France est animée;
 Ton esprit créateur pénètre son armée.

Honneur à nos guerriers! Dans leur essor nouveau,
 De l'Afrique moderne ils fondent le berceau.
 Tels que Napoléon, qui, des champs d'Ausonie,
 Aux bords lointains du Nil transporta son génie,
 Et, du Caire à Jaffa, rapide conquérant,
 Apparut à Kléber, *comme le monde grand*,
 Les vainqueurs de l'Atlas régénèrent l'Afrique,
 Prodiguant leurs bienfaits aux peuples du Tropicque,
 Et, pliant à nos mœurs le Kabyle indompté,
 Ils font dans les tribus régner l'Humanité.
 Déjà du Marabout l'inexorable zèle
 N'appelle plus la mort sur le prêtre fidèle;
 Chrétiens et Musulmans, amis du genre humain,
 Confondent leur langage et se donnent la main.

Regardez : de Tunis, comme en pèlerinage,
 Arrive dans nos ports un grand homme, un vrai sage.
 A cet Hôte immortel, Français, ouvrons nos bras;
 D'honneur et de respect environnons ses pas;

Il assiste le pauvre en touchant notre terre (1),
 Il poursuit dans le monde un rôle humanitaire.
 Pour le bénir, l'Atlas éveille ses échos ;
 L'Atlas au loin répète : « Ahmeth guérit nos maux ;
 Ses décrets généreux ont proscrit les entraves,
 Les marchés inhumains, la vente des esclaves. »
 Tombeau de saint Louis, entre les monuments
 Qui parlent dans Tunis aux cœurs des Musulmans,
 Es-tu, Pierre sacrée, es-tu le temple auguste,
 Où, tous les jours, Ahmeth, pour être bon et juste,
 Evoque avec ferveur les mânes de ce roi
 Qui mourut en martyr pour le Christ et la Foi ?

Comme il règne à Tunis, notre nom règne au Caire.
 Méhémet a frété sa royale galère :
 Son fils vient dans Paris, devant notre grandeur,
 Du turban paternel abaisser la hauteur.
 Il s'incline, à l'aspect de la mâle sagesse
 Que du roi des Français présente la vieillesse ;
 D'un œil vaste et profond il parcourt la cité ;
 Devant lui, tout s'élève, empreint de majesté ;
 Il s'éloigne, en rêvant, de projets l'âme pleine :
 Maître, qui va bientôt agrandir son domaine,
 Illustre imitateur de nos riches travaux,
 Ibrahim à Memphis promet des jours nouveaux.
 Voilà, Français, voilà vos plus belles conquêtes,
 Les lauriers immortels qui couronnent vos têtes !

S'il est vrai que du ciel l'homme inspiré parfois
 Lise dans l'avenir, en découvre les lois,
 Je dis que l'heure est proche où le lion numide
 Enfin dépouillera la fureur qui le guide ;
 Je dis qu'Abd-el-Kader, nous livrant ses drapeaux,
 Viendra nous demander un généreux repos.
 Faudra-t-il s'étonner que le poète explique
 Le livre des destins, aux pages de l'Afrique,

(1) On sait qu'Ahmeth, bey de Tunis, a fait aux pauvres des villes qu'il a traversées, des dons nombreux et considérables.

Quand d'un siècle nouveau les signes précurseurs
 Eclatent sur la route où marchent les vainqueurs ?
 Voyez : que de travaux commencent ou s'achèvent !
 Au flambeau du progrès que de cités s'élèvent !
 Comme les champs du Sig que nous ensemençons (1),
 Etalent sans effroi leurs riantes moissons :
 Comme du nord au sud, les instincts et les haines
 Cessent de dominer les âmes africaines !
 Et qui ne sait qu'un jour le pontife chrétien (2)
 Saisit Abd-el-Kader d'un céleste lien , ●
 L'amena dans ses bras au tendre nom de frère,
 Et du Christ lui rendit l'église sainte et chère ?
 Ces prodiges divins m'inspirent, et ma voix
 Annonce avec transport l'Ere que j'entrevois.

Pour finir, pour asseoir l'œuvre de seize années,
 Veuille le Tout-Puissant guider tes destinées ,
 O France, notre mère, et sous tes étendards
 Faire naitre et fleurir le commerce et les arts !
 Veuille encor l'Eternel, à tes cités tranquilles
 Epargner les horreurs des tempêtes civiles !
 Alors, pareil au champ qui se couvre d'épis ,
 L'avenir germiera dans les mains de tes fils.

M. Fauché-Prunelle termine la séance par la communication de deux pièces : la première est la copie d'une lettre prétendue écrite par le Grand Turc à l'empereur d'Autriche, et la seconde est une ordonnance du parlement de Grenoble, qui établit un *maximum* pour la vente des perdrix et des lapins.

La première de ces pièces, datée du 26 mai 1604, est d'une écriture contemporaine, et comme elle a été

(1) Le Sig est à 48 kilomètres d'Oran. Il est exploité par l'union agricole d'Afrique, sous le patronage public de nos officiers supérieurs, et sous le patronage tacite des princes français.

(2) Entrevue d'Abd-el-Kader et de monseigneur Dupuch, pour l'échange des prisonniers français et arabes opéré en 1843.

recueillie par le compilateur des documents du *Liure du roy*, compilateur qui vivait à cette époque, il y a à peu près certitude pour sa date; mais le style en est tellement ampoulé et il y a tant de prétention et d'exagération dans les idées, qu'il est fort à craindre que ce ne soit une pièce apocryphe qui circulait alors dans le public comme émanant du Grand Turc, et qui aura été accueillie trop légèrement par le collecteur du *Liure du roy*; en voici la teneur :

Lettre missiue enuoyée par le Grand Turc à l'empereur à Vienne en Autriche.

Nous par la grace du grand Dieu du ciel, bardandieu sur terre, empereur sur tous les empereurs, peire de toute la terre, général dextre, antechris d'Europe et Asie et du noble pais de Neptalie, ayde des dieux, prince dominateur depuis le Lambroin jusques à la montagne Pirface, roy de tous les roys, depuis l'oriaynt jusques à l'ocident, et depuis le midy jusques au septentrion, grand préuost du paradis terrestre, dieu de Mahomet, ennemy destérieur de toute la créttenté, conseruateur et deffenseur du sépulcre de ton Dieu crucifié en Jérusalem, victorieux et triomphateur du monde, mandons à toy petit empereur des Romains et de ceulx qui se nomment crestiens,

Nostre mal veillant de toute désolations et ruines, et te faisons scauoir que tu te tiennes et calliffies roy d'Ongrie dont nous te résisterons avec la force et assistance de trente sept royaumes, acompagné de tant de gens de pied que de cheual, que jamais toy ny les tiens n'ont veu ny ouy parler de semblable, et ferons attaquer ta ville cappitale de Vienne, de sorte que sy ton grand Dieu sur lequel tu fondes ton espérance ne te vient secourir, noz dieux sur terre avecqz nostre exercice et de noz gens de guerre te ferons mourir de la plus cruelle et misérable mort dont nous nous pourrons aduiser et ferons aussi tuer et embascher tes chiens crestiens et les enuoyérons en Egipte, de quoy nous t'auons bien vullu aduertir à celle fin qu'au besoing ton misérable peuple tu aduises à ce cond-

huire, car nous sommes résolus d'augmenter nostre empire de Turquie de ton petit pays, sur quoy tu te pouras, comme poure misérable pourvoir et donner ordre à tes affaires.

Donné à nostre ville de Constantinople dans laquelle tes prédécesseurs ont esté meurtris, masacrés et viollés leurs femmes et leurs enfantz, l'an de grâce le vingt sixisme jour de may 1601.

La deuxième pièce est d'une authenticité beaucoup plus certaine, car il en existe une copie dans les archives de la Chambre des comptes de Grenoble (Registre 1^{er}, *Generalia*, n° 275); c'est une ordonnance du parlement de Dauphiné du 17 novembre 1472, ordonnance qui a échappé aux recherches de notre ancien collègue Berriat Saint-Prix père, qui a recueilli les principales décisions du parlement de Grenoble ayant un caractère de singularité. Voici à quelle occasion cette ordonnance a été rendue :

André Dent, secrétaire du gouverneur du Dauphiné, voulait acheter du gibier pour ce gouverneur; il s'adressa, à cet effet, aux revendeurs de Grenoble, qui lui demandèrent six gros pour une paire de grosses perdrix. Il trouva ce prix excessif et recourut immédiatement au parlement pour obtenir une taxe raisonnable; sur quoi, le parlement, pour obvier aux abus qui avaient lieu en cette matière, statuant en présence du procureur général, ordonna qu'il ne fût permis aux revendeurs, ni à tous autres, de vendre une paire de grosses perdrix au delà de quatre gros de monnaie courante, une paire de petites perdrix au delà de trois gros de la même monnaie, et un lapin au delà d'un gros et demi. Cette ordonnance, qui établissait un *maximum* en matière de vente de gibier, taxait, comme on le voit, un lapin au même prix qu'une petite per-

drix. Je ne sais si le rapport de ces prix serait le même aujourd'hui.

Le parlement décida en outre que son ordonnance de taxe serait observée et publiée incontinent.

En exécution de cette dernière disposition, le greffier Pradelle alla, le même jour, notifier cette ordonnance aux revendeurs Ferminet et Baron.

Le greffier Pradelle se rendit ensuite à la Côte-Saint-André, où était le gouverneur, pour la lui soumettre. Celui-ci la confirma et en ordonna l'exécution immédiate.

Enfin, il est ajouté au bas de cette copie qu'elle a été extraite du grand livre en papier intitulé *Registre des ordonnances du magnifique parlement du Dauphiné*, f° 73. En voici le texte :

Ordinatio facta super precio quo venduntur perdrices et cuniculi in hac civitate Gronopolis.

Anno natiuitatis domini millesimo quatercentesimo septuagesimo secundo, die decimo septimo mensis nouembris, in consilio quo erant nobiles et egregii viri domini Joannes de Ventis, Jacobus Roberteti, Anthonius Cocti thesaurarius, Petrus Odoberti iudex maior appellacionum et procurator generalis, comparuit honorabilis vir magister Andreas Dentis, secretarius illustris domini gubernatoris Dalphinatus, conquerens quod dum vellet perdrices nomine eiusdem domini emere in hac ciuitate, reuenditores illarum voluerunt vendere par unum grossarum perdricum sex grossos quod est multum excessum. Ideo requirit taxam apponi racionabilem. Quibus auditis utque obuietur abusibus qui dyatim inpremissis fuerunt, ordinauit et ordinat quod a cetero non liceat reuenditoribus vel aliis vendere par grossarum perdricum ultra quatuor grossos monetæ currentis; par vero paruorum, tres grossos dictæ monetæ; et cuniculum, unum grossum cum dimidio. Hanc ordinationem et taxam obseruari et publicari inconcusse decernendo.

PRADELLI.

Quæquidem ordinatio fuit notificata Fermineto et Baroni reuenditoribus per me eadem die.

PRADELLI.

Deinde anno quo supra et die vicesima nouembris in loco Costæ Sancti Andree informatus de huius modi ordinatione Illustris gubernator Delphinatus illam confirmavit et obseruari inconcusse ordinavit et per me litteram fieri michi præcepit.

PRADELLI.

(Copia extracta a magno libro papireo intitulato Registrum ordinationum magnifici parlamenti Delphinatus, f^o lxxij.)

Séance du 16 avril 1847.

Ouvrages reçus :

Mémoires de la Société royale académique de Savoie, tome XII.

Annuaire de la Société philotechnique de Paris, tome 8, vol. in-18.

Introduction à l'histoire des progrès de la civilisation en Europe, par M. ROUX-FERRAND, membre correspondant; broch. in-8°.

M. Fauché-Prunelle continue la lecture d'un mémoire sur les invasions des Sarrasins dans le bassin du Rhône (voir ci-devant, pag. 216 à 230):

J'ai eu l'honneur de vous entretenir, dit-il, dans une précédente séance, de la nature des invasions sarrasines qui ont eu lieu dans le bassin du Rhône et notamment dans le Dauphiné; je vous ai rappelé ce qu'on sait des premières invasions qui eurent lieu vers le tiers ou le milieu du huitième siècle, du temps de Charles Martel, qui les repoussa avec

l'aide de son frère Childebrand et de Luitprand, roi des Lombards ; je vais commencer, dans cette séance, le récit de la dernière et la plus importante de ces invasions, qui a commencé à la fin du neuvième siècle et s'est maintenue dans nos contrées presque jusqu'à la fin du dixième ; mais j'entrerai, en même temps, dans quelques détails sur les indices de la présence des Sarrasins résultant, pour certaines localités, soit des vestiges d'anciens travaux, soit d'un grand nombre de noms de lieux, de rivières, de montagnes.....

Les premiers historiens de cette dernière invasion sont Liutprand, évêque de Pavis, qui, écrivant en 935, était par conséquent contemporain des événements qu'il rapporte, et le chroniqueur de l'abbaye de Novalèse, moine anonyme, écrivant environ vers l'an MLX, dont l'un des oncles avait été pris par les Sarrasins, ainsi qu'il le raconte lui-même (1) ; ces écrivains nous paraissent mériter pleine confiance, car leurs récits, qui ne sont pas faits l'un d'après l'autre, ne se contredisent pas, sont même à peu près conformes, et ont été adoptés par la plupart des écrivains postérieurs, notamment par M. Reinaud.

Voici comment Liutprand (2) raconte l'arrivée des Sarrasins, qui a eu lieu aux environs de l'année 889.

Il commence par annoncer qu'il va parler de la forteresse de Fraxinet, située vers le confin de la Provence et de l'Italie, et, afin que chacun puisse reconnaître sa position, il explique qu'elle est dans un lieu entouré, d'un côté, par la mer, et de tous les autres côtés par une forêt épineuse et si serrée, qu'il était très-difficile de la traverser.

Vingt pirates sarrasins seulement (continue Liutprand), partis d'Espagne sur un frêle vaisseau, furent poussés, malgré eux, par le vent, en cet endroit ; pendant la nuit, ces pirates s'emparèrent du village voisin dont ils égorgèrent tous les habitants ; ils se retirèrent ensuite et se fortifièrent sur une montagne qui était auprès et qui, depuis lors, a été appelée Mont-Maure ; ils s'occupèrent également à rendre la forêt plus impénétrable, au moyen de bois et d'épines, en n'y

(1) *Historiæ, rerum Ital. script.*, t. 2, p. 2, p. 783.

(2) Liutprand, *rerum gest. ab Europ. imp. et regib.*, lib. 1, cap. 1.

laissant qu'un sentier très-étroit, pour que ce lieu pût leur servir de refuge au retour de leurs excursions.

Ils firent ensuite venir successivement des renforts d'Espagne (1), et, profitant des discordes de leurs voisins, ils les excitèrent les uns contre les autres, et lorsque ceux-ci se furent mutuellement affaiblis, les Sarrasins les égorgèrent tous et s'emparèrent du pays qu'ils réduisirent en une véritable solitude.

Telle est l'analyse succincte du récit de Liutprand. Ce chroniqueur et beaucoup d'autres nous apprennent que les Sarrasins avaient fait du Fraxinet une forteresse formidable au moyen d'immenses travaux exécutés dans le roc ou sur la montagne (2), et qu'après s'être ainsi créé un asyle presque imprenable, et avoir augmenté considérablement leurs forces, ils dirigèrent leurs excursions jusques dans la Bourgogne, l'Italie, les Alpes et tous les pays voisins, se construisant continuellement de nouveaux asiles, de nouvelles forteresses, à mesure qu'ils étendaient leur occupation.

La nécessité où ils ont été de faire venir des renforts d'Espagne, avant de pouvoir s'avancer et s'étendre dans ces contrées, ne prouve-t-elle pas qu'ils ne les ont pas trouvées déjà occupées par d'autres Sarrasins qui auraient pu s'y maintenir depuis les premières invasions, car c'est une circonstance dont ces auteurs n'auraient pas omis de parler, si elle eût existé; c'est donc réellement une invasion nouvelle que cette invasion racontée par Liutprand, et qui a commencé vers 889, pendant la faible et éphémère domination de Boson, roi d'Arles et de Provence, et de son fils Louis.

La présence des Sarrasins dans la Provence, à cette époque, attestée par le récit de ces chroniqueurs, est encore constatée par un document authentique de l'année 890, par la charte de l'élection de Louis, fils de Bozon, à la royauté de Provence,

(1) *Accrevitum complures in Hispaniam nuntios dirigunt.... suasque copias ex Hispania semper augentes....* (Liutprand, lib. 1, cap. 1.)

(2) « On aperçoit encore au haut de la montagne, dit M. Reinaud qui est allé visiter les lieux, des vestiges de travaux formidables. Ce sont des portions de mur taillées dans le roc, une citerne également taillée dans le roc, et quelques pans de murailles. »

charte où Barnoin, archevêque de Vienne, insiste sur l'utilité de cette élection à cause des dévastations des Sarrasins dans la Provence qu'ils réduisent, dit-il, en une véritable solitude : *Saraceni Provinciam depopulantes terram in solitudinem redigebant.*

Le nom de *Fraxinetum*, Fraxinet ou Fraissinet, est d'origine latine et signifie *frénais*, lieu planté de frênes ; c'est ce qui a fait penser que *Fraxinetum* était le nom latin d'un village, probablement le village actuel de la *Garde-Freinet*, situé en Provence, près de la mer, dans un lieu où il y avait autrefois un bois de frênes, nom que les Sarrasins ont donné à leur forteresse qui en était voisine, de même qu'ils ont donné ou qu'on a donné leur nom de *Maure* à la montagne sur laquelle ils s'étaient retranchés.

Liutprand, Frodoard, Glaber, le chroniqueur de l'abbaye de Novalèse, nous apprennent bien que les Sarrasins se sont ensuite répandus dans la Provence, le Dauphiné et les Alpes, où ils ont commis de grands ravages ; ils donnent notamment le détail de quelques excursions en Italie, mais ils ne nous font connaître ni les directions suivies par les Sarrasins, ni l'ordre de leurs expéditions successives, ni les lieux où ils se sont établis dans ces diverses contrées ; ils ne rapportent en quelque sorte que quelques faits isolés, sans ordre chronologique, et souvent sans date ou sans indication d'où l'on puisse induire cette date, au moins d'une manière approximative.

Voici comment Bouche qualifie le Fraxinet et résume ensuite, en quelques lignes et d'une manière qui me paraît assez exacte, ce que disent les historiens et les chroniqueurs sur la marche et la conduite des Sarrasins :

« *Fraxinetum*, forteresse des Sarrasins, environ l'an 890, imprenable, non-seulement par la qualité de son assiette, mais encore par les munitions de toutes sortes d'armes pour leur défense..... Fraxinet, autant célèbre aux écrivains du 9^e et 10^e siècle, comme il est inconnu au nôtre. »

« Cependant, s'étant bien fortifiés, ils ravagèrent incontinent tout le territoire de Fréjus, faisant toujours venir par mer d'autres Sarrasins d'Espagne et d'Afrique ; ils firent de grandes courses par toute la province, à la désolation de ses habitants ; ils s'avancèrent vers les montagnes de Provence

et peu à peu vers les Alpes cottiennes et pennines, faisant partout des forteresses pour s'y défendre et pour servir de retraite en leurs pillages et courir sur les provinces voisines, en façon qu'ayant occupé tous les passages et par mer et par terre, pour venir d'Italie en France, ils faisaient prisonniers tous les voyageurs, qu'ils contraignaient à se racheter à grande rançon. »

Pour suppléer un peu au vague et à l'insuffisance des récits des historiens et des chroniqueurs, ou pour expliquer ou éclaircir l'obscurité de ces récits, et avant de suivre les traces de ces dernières incursions sarrasines dans le Dauphiné, il convient d'indiquer quelques circonstances de fait et surtout quelques circonstances de localité auxquelles ces historiens et chroniqueurs engagent eux-mêmes à avoir recours pour reconnaître la présence des Sarrasins : les unes, comme par exemple l'exploitation des mines, l'arrestation et le pillage ou le rançonnement des voyageurs, résultent des habitudes et du genre d'industrie des envahisseurs ; les autres, telles que les travaux de fortifications, les souterrains et autres retraites ou abris creusés dans les rochers, résultent de la nature et du but des invasions ; Bouche et M. Reinaud en ont tiré un très-grand parti, car ils considèrent certaines de ces circonstances comme étant quelquefois des documents plus certains que les chroniques trop souvent erronées ou hasardées.

Dans le silence ou l'insuffisance des récits des historiens et des chroniqueurs, sur les invasions des Sarrasins dans le Dauphiné, et pour y suppléer ou les compléter, on est souvent obligé de recourir à quelques circonstances, à quelques particularités auxquelles on peut reconnaître que les Sarrasins ont occupé certaines localités.

La première et la principale de ces circonstances est celle qui résulte de l'existence encore actuelle d'anciens travaux ou vestiges de monuments d'origine sarrasine ; ainsi, on a remarqué que, de tout temps, l'industrie des peuples des parties septentrionales de l'Afrique, et surtout des parties montagneuses, a été plus spécialement et presque constamment l'exploitation des carrières, des mines, et la construction de monuments plus ou moins gigantesques et d'un travail souvent long, persévérant et considérable.

On voit, en effet, dès la plus haute antiquité, les habitants de certaines contrées de l'Afrique, et notamment les Egyptiens, ouvrir et exploiter d'immenses carrières dans l'intérieur desquelles ils déposaient ensuite les corps embaumés de leurs ancêtres, ces momies innombrables que l'on a retrouvées en si grande quantité lors de notre célèbre expédition d'Egypte, et même encore lors des dernières explorations des voyageurs.

Mais, s'ils avaient ainsi utilisé ces vastes cavités souterraines laborieusement et péniblement creusées dans l'intérieur de leurs rochers, ce n'était point là le but primitif de leurs immenses travaux en ce genre ; ce but était d'obtenir des pierres, des matériaux pour la construction de ces nombreux et magnifiques édifices ou monuments dont ils ont couvert la surface de l'Egypte, et notamment de ses anciennes grandes villes dont les ruines solides et gigantesques ont résisté pendant des milliers d'années et résisteront encore plus longtemps peut-être aux outrages accidentels de la barbarie et du vandalisme, ainsi qu'aux continuel et incessant outrages du temps et des éléments.

Les pyramides d'Egypte, placées parmi les merveilles du monde, les énormes obélisques monolithes, la grande et magnifique ville de Thèbes aux cent portes, cette ville presque toute de temples, de monuments grandioses ornés de sculptures, de bas-reliefs, d'inscriptions hiéroglyphiques, comme beaucoup d'anciennes villes égyptiennes, attestent encore, soit par leur magnificence, soit par l'imposante majesté de leurs ruines, jusqu'à quel point s'étaient déjà alors développés l'aptitude et l'instinct, ou plutôt le génie africain pour le percement et le creusement des rochers, pour l'exploitation des carrières et des mines, et pour la construction des monuments gigantesques, œuvres d'un grand travail et d'une longue persévérance.

A une époque encore extrêmement ancienne, quoique un peu moins antique, nous voyons les Africains pénétrer en Espagne, et s'y livrer également, même au milieu des dangers de la guerre, à l'exploitation des carrières et des mines si abondantes dans ce pays. N'est-ce pas aux Africains des expéditions d'Annibal, d'Asdrubal son frère, ou autres antérieures que l'on attribue l'ouverture et l'exploitation de plusieurs

de ces mines, notamment de celles qui, par ce motif, ont été appelées *puits d'Annibal*?

L'armée d'Annibal est ensuite arrêtée près de la cime des Alpes par la pente ou l'escarpement un peu trop rapide d'un passage qui descend vers l'Italie ; la première idée qui vient à ces Africains n'est pas de chercher un autre passage ou une descente plus facile ; la première, la seule idée qui se présente à eux est de tailler, de couper le rocher, et quoique je n'admets pas qu'ils aient employé, ni même qu'on puisse employer le vinaigre si rare dans ces hautes et froides localités où la vigne ne vient pas, pour attaquer et dissoudre ces roches primitives, presque toujours granitiques ou schisteuses, et rarement calcaires vers les sommets des versants italiens, de manière à pouvoir y ouvrir un passage, je n'hésite pas cependant à penser que c'est en attaquant le rocher avec la sape, le pic ou autres instruments de ce genre, dont l'usage était si familier aux Africains, que ceux-ci ont rendu praticable ce passage dont la difficulté arrêta les chevaux et les éléphants de leur armée.

Mais arrive une époque plus récente et au moins aussi glorieuse pour les Africains, où leur génie industriel en ce genre va se manifester dans tout son éclat.

Au commencement du huitième siècle, ils apparaissent et pénètrent de nouveau dans l'Espagne qu'ils envahissent et occupent comme des hommes puissants et civilisés ; alors ce génie d'exploitation et de construction monumentale, ce génie, en quelque sorte inné en eux comme un instinct naturel, se développe plus à l'aise, avec plus de goût et de talent, à l'aide d'une administration gouvernementale plus régulière, et d'une civilisation plus avancée et plus éclairée ; bientôt toutes les carrières deviennent l'objet d'une rapide exploitation ; toutes les principales villes ou contrées du midi et de l'est de l'Espagne, tous les principaux sièges de l'occupation africaine se couvrent d'aqueducs, de palais, de mosquées et autres monuments de style mauresque décorés et ornés de sculptures, de bas-reliefs, d'emblèmes ou d'inscriptions qui en constateraient l'origine d'une manière certaine, si cette origine n'était pas déjà attestée par les historiens.

Bientôt après, quelques bandes hispano-sarrasines se hasar-

deront à traverser les Pyrénées et à pénétrer dans le midi de la France qu'elles occuperont militairement et temporairement; elles s'avanceront ensuite dans son intérieur qu'elles menaceront d'envahir et d'occuper également. Là encore se manifestera le génie africain du travail sur la pierre et de l'exploitation des carrières et des rochers; là encore s'élèveront des monuments attestant le genre de l'industrie des constructeurs; mais, comme cette occupation sera constamment inquiétée et attaquée, comme elle sera presque constamment occupée à combattre ou à se défendre, comme surtout les envahisseurs ne seront presque que des soldats ouvriers et non des soldats artistes ou architectes, ils n'élèveront que des remparts, des tours, des forteresses sans sculptures, sans bas-reliefs, sans ornements ni décorations; en un mot, leurs constructions ne seront que des ouvrages de fortification et non des ouvrages d'art proprement dits.

Plus tard, quelques bandes, moins civilisées encore, pénétreront dans le bassin du Rhône, où elles resteront plusieurs années, et là également leur industrie nationale réparaitra dans quelques travaux de fortifications, notamment dans ceux de la ville d'Avignon qui nécessitent en 737 un siège en règle par les armées de Childebrand et de Charles-Martel, siège dont je vous ai déjà parlé.

Enfin arrive une époque plus récente qui est celle que je me propose d'examiner spécialement. Des pirates hispano-sarrasins abordent en Provence, comme je viens de le dire, et de là pénètrent dans le Dauphiné et les Alpes qu'ils occupent pendant près d'un siècle: c'est une occupation aventureuse qui est obligée d'être presque continuellement guerrière et militante, sans établissement régulier, sans administration organisée, et qui est faite par la partie la plus grossière et la moins civilisée de la nation sarrasine; et cependant, au sein de cette horde d'aventuriers, d'hommes barbares et peu civilisés, l'industrie nationale viendra encore se faire jour: on verra encore des travaux de fortification et des travaux exécutés à main d'homme dans les rochers, le plus souvent dans un but de fortification ou de défense.

Mais là aussi, et plus que dans les autres parties méridionales de la France qui avaient été le théâtre de l'expédition pré-

cédente, ces travaux seront plus imparfaits, plus abrupts, plus grossiers et plus dépourvus de toute espèce d'ornements et d'inscriptions; ce seront des tours, des forteresses, des remparts ou murs de défense, des grottes, des souterrains, des ouvertures, des passages taillés dans les rochers, quelques galeries de mines et quelques aqueducs ou canaux d'arrosage, sans qu'on y trouve aucun emblème, aucun signe ou aucune inscription qui puisse attester leur origine.

Si donc on rencontre çà et là, dans le Dauphiné et les Alpes, d'anciens vestiges de travaux exécutés à main d'homme, ou de fortifications, pourra-t-on affirmer immédiatement et certainement que ce sont des vestiges d'ouvrages sarrasins? Non sans doute; il faudra encore en examiner préalablement la nature et le caractère, car on trouve, dans ces contrées, de nombreux vestiges de monuments de diverses origines; les Gaulois, les Allobroges, les Romains, les Goths, les Burgondes, les Sarrasins, plusieurs autres peuples et même les Français de diverses époques, ont pu y laisser des traces de leur établissement ou de leur occupation, et il est important de distinguer la nature différente de ces vestiges pour pouvoir en conclure leur origine.

Ainsi, lorsque l'on rencontre un monument tout à fait grossier et abrupt, sans ornements, reliefs ni inscriptions, composé d'un simple monolithe allongé, planté en terre et dressé verticalement comme un *men-hir*, ou étendu horizontalement, soit sur le sol, soit sur d'autres pierres qui lui servent de piliers, comme un *dolmen*, on peut facilement présumer que c'est un monument druidique d'origine celtique ou gauloise.

Si l'on rencontre des vestiges de vieilles fortifications en maçonnerie, tels que des débris de murailles, de tours (et il y en a un grand nombre partout), l'origine est plus difficile à reconnaître, parce qu'il peut exister des vestiges de travaux de ce genre exécutés par les indigènes, par les Gaulois, par les Romains, par les Sarrasins, par les Français, par beaucoup d'autres peuples; on est souvent exposé et quelquefois même trop disposé à considérer, comme des ruines plus antiques, des ruines de châteaux forts des anciens seigneurs féodaux, des templiers ou des chevaliers de Jérusalem.

Mais si ce sont des vestiges d'ouvrages d'art d'un genre spé-

cial, tels que des temples, des arcs de triomphe, des voûtes, des amphithéâtres, des bains ou thermes, des aqueducs, des chemins, des passages ou souterrains creusés dans les rochers, il est plus facile de remonter à leur origine, surtout à cause de la destination de ces ouvrages.

Les arcs de triomphe, les temples, les amphithéâtres, les aqueducs, les thermes, ainsi que les routes d'un long parcours, doivent être attribués presque exclusivement aux Romains qui les ont fait exécuter pendant leur longue domination ; cependant il est aussi quelques vestiges de voûtes simples et sans ornements ni inscriptions, d'aqueducs destinés à l'irrigation dans les montagnes ou les rochers, de galeries de mines, de routes, de passages, et surtout de passages et de souterrains qui me semblent exclure toute présomption d'origine romaine, et me paraissent devoir être plutôt attribués aux Sarrasins, habitués aux travaux de ce genre, et l'on pourra les leur attribuer presque sans crainte de se tromper, si ces travaux existent dans des localités où l'ancienne présence des Sarrasins est attestée par les historiens ou révélée par d'autres documents ou indices.

Ainsi M. Reinaud (p. 296-297) semble s'étonner de ce que « on ne trouve, ni en Provence, ni en Dauphiné, aucune trace de ces magnifiques canaux d'irrigations qui font encore la richesse de Murcie, de Valence, de Grenade. »

M. Reinaud serait sans doute moins étonné s'il savait que beaucoup de montagnes des Hautes-Alpes, et notamment presque toutes celles du Briançonnais, portent sur leurs flancs plusieurs rangées de canaux d'irrigations, creusés à main d'homme et dans quelques parties taillés ou percés dans le roc⁽¹⁾, canaux dont la plupart ont une origine qui se perd dans la nuit des temps et qui me paraît devoir être attribuée aux Sarrasins avec plus de probabilité qu'au dauphin Humbert II auquel la tradition les attribue, puisqu'il existe encore, dans les archives de plusieurs communes briançonnaises, des titres constatant l'existence de ces canaux antérieurement à Humbert II, à qui l'on doit peut-être des concessions d'eaux, des facilités

(1) *V. Préoccupations statistiques du département des Hautes-Alpes*, par M. B. Chaix, p. 217.

pour les irrigations et l'augmentation ou le développement de ces canaux qui font la richesse du pays en doublant le produit et la valeur des terres arrosées, car, dans l'atmosphère sèche et siccative du Briançonnais, l'arrosage est nécessaire pour toutes les récoltes, même pour les céréales.

M. Reinaud, qui peut-être ne connaît pas les Hautes-Alpes, ignore sans doute aussi que, dans ces montagnes, il existe des vestiges de l'ancienne exploitation de nombreuses mines de diverses espèces de métaux, tels que or, argent, cuivre, plomb, fer..., mines dont la plupart sont aujourd'hui à peu près épuisées, comme celles d'Allemont, de Brandes, du Grand-Clot, des Acles, de Rame, de l'Argentière....., et je crois que l'on doit en attribuer l'ouverture et l'exploitation aux Sarrasins plutôt qu'aux Romains, car, indépendamment de la nature de ces travaux qui avait plus de rapport à l'industrie des Sarrasins, ceux-ci ont presque toujours eu des postes ou des établissements dans le voisinage de ces mines.

Enfin, M. Reinaud paraît également ignorer qu'il existe ou qu'il a existé des grottes ou souterrains, *la plupart creusés à main d'homme*, vers plusieurs des principaux cols ou passages des Alpes où, selon le dire presque unanime des chroniqueurs, les Sarrasins s'étaient établis ou postés pour arrêter et mettre à rançon les voyageurs qui traversaient ces montagnes. Je citerai entre autres :

Le passage ou souterrain de la Traversette, creusé dans le roc vif, au col du mont Viso, sur une longueur de 75 mètres ;

Le passage ou pertuis Rostan, également taillé dans le roc vif, à l'entrée du défilé de Queyrières, ainsi que le souterrain, aujourd'hui comblé, mais qui existait jadis près de ce passage (Ladoucette, p. 346) ;

L'ancien souterrain du Mont-Genèvre, vers le col ou passage de ce nom (Ladoucette, p. 326) ;

L'ancien souterrain du Monestier, près du Puy-Freissinet, au point de rencontre de plusieurs routes (Albert, t. 1, p. 273) ;

Les cavernes ou baumes de Valcluson, de Rodel, de l'Alefroide ou de la Chapelue vers le col du mont Pelvoux, de Freissinières près de l'église de ce lieu, de Dormilhouse et

du Mont-de-Pallon où se réfugièrent les Vaudois des Hautes-Alpes pendant les poursuites militaires et judiciaires dirigées contre eux, notamment vers la fin du 15^e siècle ;

La Baume noire près d'Aspres (Chorier, t. 1, liv. 1, § 10, p. 41), et un grand nombre d'autres que je ne connais pas.

Mais, indépendamment de l'existence de vestiges de travaux d'art, il existe encore d'autres circonstances locales qui servent également à faire reconnaître la présence des Hispano-Sarrasins dans la Provence et surtout dans le Dauphiné et les Alpes ; la plus remarquable de ces circonstances est celle qui résulte des dénominations particulières données à un grand nombre de lieux occupés par les Sarrasins.

M. Reinaud, Honoré Bouche, historien de Provence, et plusieurs des auteurs qui ont écrit sur les invasions des Sarrasins dans nos contrées font observer que ceux-ci, après avoir donné le nom de *Frazinet* à leur forteresse principale de Provence, avaient fait, de ce nom propre, un nom commun, synonyme de *forteresse*, qu'ils ont ensuite appliqué souvent aux lieux qu'ils avaient fortifiés : ils me semble même qu'ils désignaient par un diminutif, par une contraction de ce nom, leurs petits forts ou fortins construits dans quelques gorges étroites des Alpes.

Aussi s'accorde-t-on généralement à penser que les Sarrasins ont eu des forteresses dans la plupart des lieux qui portent ce nom, et ces lieux sont assez nombreux dans les Alpes et dans les contrées voisines de ces montagnes.

Ainsi, outre le *Frazinet* principal de Provence et la *Garde-Freinet* qui était probablement aussi un petit fort ou petit frazinet sarrasin, ou une espèce de corps de garde fortifié, comme son double nom semble l'indiquer, on trouve :

Fraissinée ou *Fraissinie*, près de Sisteron ;

Fraissinouze, au sud-ouest de Gap ;

Fraissini, dans l'ancien marquisat de Saluces ;

Fraissinet, sur le Pô, entre Casal et Valence ;

Freissinières, dans le Gapençais, au sud de Ribiers ;

Freissenet, au-dessus de Chorges ;

Freissinières, dans l'Embrunois, où l'on a exploité très-anciennement une petite mine d'or, et tout près les mines d'argent de Rame et de l'Argentière ;

Freissinet, près du *Puy-Freissinet*, et le *Fraisse*, dans le Briançonnais ;

Fraissini ou *Fraisini*, ou *Fraysino*, près de Césanne (Reconnaissances générales du 13^e siècle de Césanne et de Pragelas (Arch. C. C.), et quelques autres anciens titres) ;

Fressenneuse, dans le haut de la vallée de Chantelouve ;

Et, au pied des Alpes, *Fénestrelles*, que M. Renaud croit être *Frascedellum* dont parlent quelques écrivains du moyen âge.

Indépendamment de ces divers *Fraissinets*, il y avait aussi plusieurs petits *Frainets*, dont le nom dérive de *Fraissinet*, soit comme diminutif, soit par contraction, soit plutôt par abréviation, car les écrivains du moyen âge faisaient beaucoup d'abréviations de ce genre, qu'ils indiquaient par certains signes particuliers, signes souvent négligés par les copistes, qui copiaient les mots abrégés tels qu'ils les voyaient, sans suppléer les abréviations indiquées ; aussi Muratori dit que *Frainet* diffère peu de *Fraxinet* : *FRAINET A FRAXINETO parum abludivit*.

Ainsi l'on trouve :

Le petit *Freissinet* ou *Freinet*, près de Modane au Mont-Cénis ;

Le petit *Fressiney* ou *Frency*, dans l'Oisans ;

Le *Frenay* au-dessus de Lancey, vallée de l'Isère ;

Le *Fraine*, vallée de Champollion ;

Le *Freinet*, entre Nantes et Lamure ;

Frayse et *Faysses*, près de Jarjayes.

Enfin, le nom de *Freissinet* est encore celui de plusieurs domaines du département de l'Isère, et rappelle peut-être aussi d'anciennes fortifications sarrasines dans ces domaines.

On s'accorde aussi généralement à reconnaître que beaucoup de localités occupées par les Maures ou Sarrasins, notamment dans les Alpes et dans les contrées voisines de ces montagnes, ont conservé des noms rappelant ces envahisseurs, tels que *Sarrasin* ou *Séresin*, tels que *Maure* écrit avec *au*, *o*, *ou*, *u*, ou d'autres noms dérivés de ce radical ; et comme c'étaient des Sarrasins venus d'Espagne, des Espagnols-Sarrasins, *Hispani-Saraceni*, comme les appelle *Tursellin*, dès *Demi-Mores*, comme les appelaient les nobles du Dauphiné (1),

(1) « Qui a renvoyé les *Demi-Mores* aux Colonnes d'Hercule ? » s'écriaient-ils fièrement en s'adressant au tiers-état du Dauphiné, dans les mémoires qu'ils ont publiés lors du grand procès des tailles.

Il y a également, dans ces contrées, des localités dont les noms rappellent les Espagnols ou des villes d'Espagne ; il y en a surtout un grand nombre qui ont reçu et conservé une désinence espagnole en *a, o, as, ax, és, es, os, ouze....* Je crois même qu'il y en a plusieurs d'origine espagnole et peut-être quelques-unes d'origine primitivement africaine ; et je suis convaincu que si je connaissais les langues arabe et espagnole, je pourrais reconnaître et indiquer des noms hispano-sarrasins ou sarraceno-espagnols.

Voici maintenant un certain nombre de lieux qui semblent rappeler les Sarrasins—Maures—Espagnols—Barbares—Africains, soit par les noms ou désignations de ces derniers, soit par la couleur noire, brune ou rousse de leur teint méridional ; et plusieurs d'entre vous, Messieurs, peuvent en connaître d'autres.

Mais, avant d'entamer cette nomenclature, je crois devoir vous prévenir qu'il peut y avoir beaucoup de ces noms dont l'origine est douteuse, plus que douteuse, et que j'ai pu me laisser entraîner trop facilement par des similitudes ou des analogies ; cependant je n'hésite pas à penser que, si j'ai pu me tromper sur quelques-uns, sur beaucoup même, il en est néanmoins aussi beaucoup à l'égard desquels il me semble qu'il est difficile d'élever des doutes sérieux. Dans tous les cas, je ne les admettrai point comme des preuves historiques ; après vous en avoir exposé la nomenclature, je me bornerai ensuite, dans le récit, à invoquer quelques-uns de ces noms, à l'appui des faits que je rapporterai.

1° Noms qui rappellent les Sarrasins qu'on appelait aussi quelquefois Sérezins, *Sarraçeni* ou *Serraceni* :

La commune de *Sérezin* du Rhône et de *Sérezin* près de Bourgoin ;

Le *Sarrasinay*, près de Châtonay ;

Sarazine, dans la vallée du Haut-Drac, près de *Moure-du-Lac* et du col d'Orsière où les chroniqueurs placent les Sarrasins ;

Sarcenas près de Grenoble et *Cercena* au pied des Alpes vers le Piémont. Ces noms paraissent dériver, par contraction ou plutôt par abréviation, selon l'usage habituel des écrits du moyen âge, de *Sarraceni* ou *Serracenus*, Sarrasin,

avec terminaison espagnole en *as* ou en *a*. Le nom *Sercena* est à la vérité écrit avec un *C* initial; le nom *Sarcenas* que l'on écrit aujourd'hui avec un *S* est même écrit quelquefois avec un *C* initial dans des actes du cartulaire de saint Hugues. Mais on ne doit accorder que très-peu d'importance à l'orthographe des anciens noms, orthographe que l'ignorance des scribes, des copistes, et surtout le défaut de règles certaines faisaient varier à l'infini; on voit souvent dans les vieilles écritures le même mot écrit de diverses manières par la même personne, dans la même page ou pièce, et surtout quand il s'agit des lettres *c* et *s* que leur identité de prononciation dans beaucoup de cas faisait employer indifféremment l'une pour l'autre; le mot *sarracenus* (dont le *c* a été remplacé en français par l'*s* de sarrasin) en est un exemple.

Villa Sarena, contraction ou abréviation de *Villa Saracena*, dans la vallée de Seines;

Les *grandes Sérènes* et les *petites Sérènes*, contractions ou abréviations de *Sérécènes*, sérésines, qui font le pendant des *grandes Maures* et des *petites Maures*, dans la combe de *Maurin*;

La *Sarène*, ruisseau et montagne de l'Oisans, contraction ou abréviation de *Saracène*, sarrasine;

La *Sercena* ou *Serecena*, Sérésine, petite rivière de la vallée de Barcelonnette qui a été occupée par les Sarrasins;

Les *vallons sarrasins*, près de Gap, près du *Freinet* de Maurienne et ailleurs dans le Dauphiné;

Le *tombeau du Sarrasin*, près d'Allevard, *Al-vard*; le *trou du Sarrasin*, près de Voiron; le *trou Mouron*, dans la montagne de *Mauriannette* aujourd'hui *Muriannette*; la *grotte des Sarrasins*, à l'entrée de la gorge de Lancey; et le *pas du Turc* ou de *Lauxun*, dans le département de la Drôme.

Quelques étymologistes dauphinois ont même prétendu que la qualification de *Matacenus*, *Mataissin* ou *Mataisin*, donnée aux habitants de la *Maure*, actuellement la *Mure*, avait une racine espagnole et une signification analogue à celle de *Matamore*; et que, de même que ce surnom de *Matamore*, *tueur de Mores*, avait été donné aux Espagnols qui avaient tué les Maures de l'Espagne, de même le surnom de *Matacenus* (abréviation ou contraction de *Mata-Saracenus*,

tueur de Sarrasins), avait été donné aux habitants de la contrée de la Mure, parce que ceux-ci avaient *tué, maté* les Sarrasins qui avaient occupé leur pays.

Enfin, des murs de fortification de Vienne et de Grenoble sont appelés murs sarrasins dans des actes anciens (1); il existe aussi à Nice un quartier appelé le canton des Sarrasins (2), et il y avait à Embrun une porte appelée jadis porte Sarrasine (3).

Quelques personnes, et entre autres M. Pilot (qui n'admet pas que les Sarrasins soient venus à Grenoble), prétendent que c'est à tort qu'on a appelé *murs sarrasins* ces murs qui sont évidemment d'origine romaine et qui par conséquent n'ont pas été construits par les Sarrasins, ainsi que l'ont écrit, par erreur, quelques auteurs dauphinois. Mais, de ce que ces auteurs ont commis une erreur, s'ensuit-il que ces murs aient été improprement nommés *murs sarrasins*? Cette désignation n'implique pas plus la nécessité d'une origine sarrasine, que celle de *Gratianopolis* donnée à Grenoble du nom de l'empereur Gratien n'implique la nécessité de la fondation de cette ville par cet empereur; car ces murs ont fort bien pu être surnommés ainsi, soit parce qu'ils auraient été réparés, soit seulement parce qu'ils auraient été occupés par les Sarrasins à l'époque où ils ont été maîtres de ces villes; c'est ainsi qu'un quartier de la ville de Nice est encore désigné sous le nom de *Canton sarrasin*, non parce qu'il a été bâti par les Sarrasins, comme le fait très-bien remarquer M. Reinaud, mais parce qu'il a été habité ou occupé par eux.

Cette qualification de *sarrasin* donnée à des murs et à un canton que les Sarrasins n'avaient pas bâtis, mais qu'ils avaient seulement occupés, vient même confirmer ce que j'ai dit, que les Maures ou Sarrasins étaient en usage de donner leur nom à la plupart des lieux qu'ils occupaient, quoiqu'ils n'en fussent pas les fondateurs, car on peut très-bien ne pas croire qu'ils ont fondé ou bâti tous les nombreux villages qui portent leur nom.

(1) *Revue du Dauphiné*, t. 1, p. 234, note 1, et t. 2, pag. 156. — *Bulletin de la Société de Statistique*, t. 2, p. 296.

(2) Reinaud, p. 180.

(3) Albert, t. 2, p. 83.

2^o Noms qui rappellent les Maures ou Mores :

Mont-Maure et le bois de *Maure*, vers le Fraxinet de Provence ;

Morières, *Roquemaure* et *Mornas*, sur les bords du Rhône en Provence ;

Mories de Castellane, *Moriez* près de Senez, et *Morie*, dans les Basses-Alpes ;

Moras, *Mornas*, *Rochebrune* et *Montbrun*, dans le département de la Drôme ;

Mont-Maur, près de Die ;

Les *Mores*, à l'est de Veynes ;

Mont-Maur et le *Villard-de-Mont-Maur*, au nord-est de Veynes ;

Les *Maures*, à l'est de Mison ;

Mourel et *Maurel*, à l'est et au nord de Sisteron ;

Maure, au sud-est de Seynes ;

Moren-le-Haut, sur l'Ubaye ;

Les *Mouriers*, près de Fraissinie ;

Mont-Maurin, *Mont-More* et *Puy-More*, près de Gap ;

Les *Brunets*, sur la montagne de Gap, près de *Puy-More* ; et *Roque-Brune*, au sud de Gap ;

Les *Moureaux*, *Mour-Juan*, *Maurin*, la combe et le col de *Maurin*, la *Maure*, les *Maures-hautes*, les *Maures-basses*, les *Granges de Maure*, le vallon de *Muratière*, la *Murette*, les *Bruns*, dans la vallée de Barcelonnette, à l'entrée de laquelle, du côté du Piémont, se trouvent *Morivan*, *Cercena*, *Moretta* et *Mora* ;

La *Bande noire*, au sud de Bellaffaire ;

La *Tour brune*, à Embrun ;

La *Rochebrune*, les *Rousses* et les *Roussins*, près de *Freissinières* ;

Mourre-froid, près des sources du Drac ;

La *Baume noire*, souterrain creusé à main d'homme, près d'Aspres ;

La *Tour de Malmort*, sur la pointe d'un rocher dans le Dévoluy ; la *Morte*, contraction ou abréviation de la *Murette*, et la *Val-noire*, près de la *Mure* ;

La *Mure*, la *Murette*, *Murianette*, appelées jadis la *Maure*, la *Maurette*, *Maurianette* ; cette dernière orthographe résulte

de plusieurs actes anciens, notamment de deux actes de 1108 et 1110 cités et imprimés avec cette orthographe en 1668, par Salvaing de Boissieu, *Usage des fiefs*, pp. 448 et 489 :

Les Morelles, au-dessus de la Roche, dans le Briançonnais;
Combal-Maurel, combe ou passage entre le Queyras et le Piémont ;

Brunissard en Queyras ;

Pra-Morel, près de Briançon , et *Pré-Morel*, près de Notre-Dame-du-Lau ;

Morestel, près d'Allevard ;

Morestel et *Moras*, près de Crémieu ;

Mornas, près de la Tour-du-Pin ;

Morenas, dans la vallée de *Mornas*, où se trouve *Barbarel* ;

Maure, près de Charavine ;

Maure, près de Billieu ;

Moreaux, dans la commune du Passage ;

Moriencum, actuellement *Moirans* ;

Moras ou *Mouras*, près de Pellafol ;

Et le *Trou-mouron*, déjà cité, au-dessus de *Muriette* ;

Enfin, on trouve dans nos Alpes beaucoup de petites vallées appelées *Combes-noires*, *Combes-brunes* et *Combes-rousses*, ainsi que des *Roches-noires*, des *Roches-brunes*, dont plusieurs peuvent bien devoir leurs noms à leurs bois noirs ou à la couleur de leurs roches, mais dont quelques-unes paraissent les devoir à l'ancienne présence des Maures qui sont quelquefois appelés *Fusci* : outre celles qui ont été précédemment désignées, je pourrais citer encore la *Combe-noire* près de St-Hugon, la *Combe-noire* près de Savines, la *Combe de ruine-noire* près de Prébois, et la vallée de Barcelonnette jadis appelée *Vallée-noire*.

M. Pilot conteste encore l'origine du nom de *Mont-maur* près de Die, montagne qui, selon un acte rapporté par Valbonnais (*Preuves du 5^e discours*, II, t. 1, p. 141), aurait été jadis *Mons-major* et non *Mont-maur*.

Mais ne serait-il pas possible qu'à cette époque ancienne où l'u se pronçait ou ou o, l'on ait traduit *Mont-maur*, *Mont-maour*, *Mont-maor*, par *Mons-majour*, *Mons-major*, ou plutôt que les Maures aient donné leur nom à *Mons-major*, qui par la suite aurait été appelé indistinctement *Mont-majour* ou *Mont-maur* ?

Ces observations étaient rédigées, lorsque j'ai eu occasion d'en vérifier l'exactitude par deux actes anciens produits dans un procès récent, actes qui prouvent, comme je viens de le dire, que le *Mont-major* du Diois était également appelé *Mont-maur* ; ainsi, dans une procuration du 23 janvier 1352 passée par Galburge, fille de Bertrand de Béranger, à François Coste, son mari, pour prêter hommage à Barral d'Agoult, seigneur de Luc, du diocèse de Die, pour le château de Mont-maur, on lit : *pro castro montis mauri* ; et dans une transaction du 11 mai 1444, Jean d'Arthaud de Montauban, seigneur de St-Maurice, prend également le titre de seigneur de Mont-maur dans le diocèse de Die ; *dominus montis mauri, diensis diocesis*.

Au reste, lors même que l'observation de M. Pilot devrait avoir pour résultat d'attribuer au nom du Mont-Maur diois une cause autre que la présence des Maures ; lors même que plusieurs ou beaucoup des nombreux noms que je viens de citer n'auraient point une origine maure ou sarrasine, j'ai dit qu'il peut, qu'il doit y en avoir, dans ce cas, plusieurs et même beaucoup, il paraît néanmoins certain, et M. Pilot le reconnaît, qu'il en est quelques-uns qu'il est impossible de ne pas attribuer à l'ancienne présence des Maures ou des Sarrasins dans ces localités ; et il est digne de remarque que l'on ne retrouve presque aucun de ces noms dans les pays où les Sarrasins n'ont jamais pénétré ; cette remarque s'applique encore plus particulièrement au nom de Fraxinet et à ses abréviations, diminutifs ou dérivés.

Séance du 3 mai 1847.

Ouvrages reçus :

1° *Atlas méthodique de cahiers d'histoire naturelle, ou Introduction à toutes les zoologies*, cahier in-4° par M. Achille COMTE, professeur d'histoire naturelle à l'Aca-

démie de Paris et chef de bureau au ministère de l'instruction publique.

2° *Annales de la société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*, (2° semestre de 1846), in-8°.

3° *Résumé analytique des travaux de la société Havraise*, 11° et 12° année, par M. MILLET ST-PIERRE, in-8°.

4° *Bulletin trimestriel de la société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var* (14° année, n° 1 et 2), in-8°.

M. Ducoin fait un rapport dont voici des fragments :

En tête du volume où se trouve *la Chartreuse de Parme*, de feu M. Henri Beyle, et sur lequel je suis chargé de vous présenter un rapport, j'ai lu une notice sur la vie et les ouvrages de cet auteur, par M. Colomb, son exécuteur testamentaire et notre compatriote. La lecture de cette notice m'a causé trop de plaisir pour que je me permette de ne vous en point parler ; je croirais commettre un véritable déni de justice, ou, si l'on veut, un péché d'omission.

.... La notice est bien faite, le style en est coulant, naturel et d'un goût pur ; les réflexions en sont généralement judicieuses, et un esprit de modération en caractérise les arrêts. Même quand on ne juge pas absolument comme le biographe critique, on ne saurait éprouver qu'un sentiment contraire non accompagné de dépit, celui auquel a droit un contradicteur courtois et raisonnable. Ajoutons que M. Colomb se montre sans doute l'ami de feu M. Beyle, et loin de moi l'idée de l'en blâmer, mais que chez lui l'amitié n'a point de bandeau, point de prisme illusoire, et qu'il sait au besoin rendre hommage à la justice en montrant les défauts auprès des qualités. Vous en serez bientôt convaincus, Messieurs, par le nombre de citations que vous allez ouïr, et vous déclarerez sans doute M. Colomb digne d'arborer la devise aristotélicienne : *Amicus Plato, magis amica veritas*.

.... En commençant, M. Colomb déclare que son ami est

l'homme le moins aisé à connaître qu'il ait encore rencontré, et la suite, les détails ultérieurs prouvent que cette déclaration peut, doit n'avoir rien d'exagéré. Je crois que la notice fait connaître son héros, mais je doute qu'elle l'explique.

M. Beyle, dans son enfance, reçut d'abord et longtemps l'éducation de famille, la seule éducation privée, et cela jusqu'à l'ouverture de l'école centrale de l'Isère. Dans cette école commença pour lui l'éducation publique, à laquelle il faut venir tôt ou tard. Voici comment il s'exprime lui-même en parlant de sa transition : « Tout m'étonnait dans cette liberté tant souhaitée, et à laquelle j'arrivais enfin. Les charmes que j'y trouvais n'étaient cependant pas ceux que j'avais rêvés ; ces compagnons si gais, si aimables, si nobles, que je m'étais figurés, je ne les trouvais pas ; mais, à leur place, des polissons très-égoïstes. Ce désappointement, je l'ai eu à peu près dans tout le courant de ma vie. »

Il faut en convenir, ces mots n'ont rien de flatteur pour les anciens condisciples de M. Beyle ; et même les personnes avec lesquelles il a eu des relations ultérieures ont à craindre de se trouver dans la fort grande majorité des réprouvés de sa façon et par un arrêt concis. Je n'avais pas encore lu la notice quand, dans mon rapport précédent, j'ai déclaré n'avoir jamais eu de liaison avec lui ; on sent qu'après cette lecture, je n'ai pas pensé à biffer ma déclaration.

Dans la *Revue des deux mondes*, du 15 janvier 1843, M. Bussière raconte, à l'honneur de M. Beyle, une anecdote que je dois m'empresser de consigner ici. En 1809, M. Beyle était adjoint aux commissaires des guerres. Il se trouvait dans une petite ville d'Allemagne avec des malades et des approvisionnements ; mais là il n'y avait pas de garnison. Aussi une insurrection formidable s'organisa-t-elle ; voilà le tocsin qui sonne, et toute la population qui se lève ; on veut massacrer les malades à l'hôpital, piller ou brûler les magasins. Privés de troupes, les officiers militaires de la place ne savent que faire. M. Beyle, au péril de ses jours, se jette dans les rues encombrées de furieux, pénètre dans l'hôpital, y fait lever, convalescents, malades, blessés, tout ce qui peut se tenir debout ou à peu près, et il y arme tout le monde. Les plus impotents, il les met en embuscade aux fenêtres, qui, garnies de

matelas , deviennent des meurtrières ; les autres , cavaliers , fantassins , hommes de toutes armes confondus ensemble , il en forme un peloton , il ouvre les portes , et avec eux il se précipite sur l'émeute. A la première décharge , tout se dissipe.

Bravo ! voilà une belle action , une véritable action française ; elle fournirait aux pinceaux d'un artiste le sujet d'un tableau d'effet.

Mais M. Colomb , en la rapportant sur le dire de la *Revue des deux mondes* , déclare que ce fait lui était inconnu , en ajoutant néanmoins qu'il n'y a aucun motif de le révoquer en doute.

Ici plus d'un lecteur de la notice semblerait en droit de faire les observations suivantes : comment arrive-t-il qu'une action aussi saillante de la vie de M. Beyle n'ait pas été connue de son meilleur ami , de M. Colomb , qui a su les particularités les plus secrètes , les plus intimes , souvent même les moins intéressantes de cette vie ; comment M. Beyle ou quelqu'un de sa famille ne lui en a-t-il jamais rien appris , rien du tout ? Est-il vraisemblable que M. Bussière , qui n'avait peut-être conversé de ses jours avec le principal personnage de l'anecdote , ait su ce que M. Colomb avait absolument ignoré ?

De ces réflexions interrogatives naîtraient certains doutes sur l'authenticité du fait.

Eh bien , moi , d'après le portrait que M. Colomb a tracé de son ami , je ne doute pas un instant que l'anecdote ne soit réelle : il était bien dans le caractère de M. Beyle , dans la singularité de son tour d'esprit , de tout confier à l'amitié , de lui dévoiler jusqu'à ses moindres faiblesses , et de n'excepter de ses confidences , de ses récits largement détaillés , que l'un de ses actes les plus honorables ; c'était le premier dont aurait parlé tout autre homme , donc M. Beyle n'en a pas soufflé le mot ; c'était dans l'ordre naturel des choses.

Plusieurs d'entre vous , Messieurs , n'ont pas oublié que , durant l'hiver de 1813 à 1814 , lorsque nous étions près d'être envahis , le gouvernement impérial envoya dans notre cité et en qualité de commissaire extraordinaire M. le sénateur comte de Saint-Vallier , ayant M. Beyle pour adjoint.

Dans cette mission , les Grenoblois remarquèrent , non sans sourire , que cet adjoint , alors auditeur au conseil d'Etat , signait constamment de *Beyle*.

Notons bien que lui-même, après, a souvent poursuivi d'amers sarcasmes les gens titrés.

M. Colomb, à ce sujet, croit devoir donner des explications que je vais résumer ici.

En 1810, lorsqu'il s'agit de rédiger le décret impérial qui nommait deux inspecteurs du mobilier de la couronne (M. Beyle était l'un des deux), M. le comte Daru répugnait à écrire le nom de Beyle tout court à côté de celui de son collègue M. Leconteux-Canteleu, un tout petit nom de deux syllabes, fort peu sonore, et sentant d'une lieue la bourgeoisie, à placer côte à côte d'un double nom dont chaque partie intégrante était trisyllabique et pompeuse ! Mettra-t-on une noble particule devant le mot *Beyle* ? — Non, cette adjonction ressemblerait à un faux. — Etrange était l'embarras, lorsqu'on eut l'heureuse idée de demander à M. Beyle son acte de naissance : on l'y voit désigné comme fils de noble *Chérubin Joseph Beyle*, etc. Puisque le père est noble, comment le fils ne le serait-il pas ? Et la particule vient tomber sur le décret. Je n'ai pas connaissance que M. Beyle ait tiré parti de cette situation dans quelques-unes de ses scènes de roman dirigées contre les nobles ou contre ceux qui veulent l'être.

Quoi qu'il en soit, pendant près de quatre ans, M. Beyle s'appela *de Beyle* ; et quand il revint à Grenoble, il se trouva ainsi placé entre deux écueils : se résigner à un léger ridicule, ou raccourcir son nom consacré par un décret impérial ou par un usage équivalent à une prescription. Il opta pour la première résolution, et qui le blâmera le plus fort aurait probablement agi de même à sa place.

M. Colomb dit qu'à Grenoble, chaque fois qu'une publication du sénateur, dûment contre-signée par son adjoint, paraissait sur les murs, c'était à qui effacerait le *de* placé devant *Beyle*, soit avec de l'encre, soit au moyen d'un grattoir, et que même quelquefois on ajoutait à la main : « Faute d'impression, ou plaisanterie fort déplacée dans les graves circonstances où nous nous trouvons ».

Je crois qu'il y a là beaucoup d'exagération ; j'ai lu quantité de ces affiches, et jamais je n'y ai vu une seule des ratures ni des additions désignées. Comme je l'ai dit, le tout se bornait à de simples sourires ou à quelques plaisanteries

peu mordantes, au nombre desquelles se trouvait la petite affectation mise par M. Fourier, notre spirituel préfet, à dire: *M. de Beyle, fils de M. Beyle.*

M. Beyle n'aimait guère Walter Scott : il lui reconnaissait le talent de décrire les habits de ses personnages, le paysage où ils se trouvent ; mais voilà tout, et il ne croyait pas que la réputation de cet écrivain pût longtemps se soutenir.

Soit, M. Beyle devait penser ainsi sur un auteur dont le genre était si éloigné du sien : Marivaux faisait peu de cas de Molière, et M. Ingres hoche la tête si, devant lui, on vante Rubens.

Mais on a droit de s'étonner un peu de ce qu'ajoute M. Colomb sur ce point : « Sa prédiction s'est en partie réalisée, et avant sa mort Beyle a déjà pu s'apercevoir que ce mérite avait perdu de son éclat ; en un mot, qu'il s'était un peu fané ». J'avoue que je n'ai pas su encore m'en apercevoir ; les éditions de Walter Scott traduit en notre langue n'ont pas cessé de se multiplier, de se vendre assez cher ; on le lit avec plaisir ; on le cite ; il fournit des sujets à la scène dramatique, à la peinture, à la gravure, à la musique ; nombre de ses personnages sont devenus des types originaux et connus de tout le monde. Si c'est là ce qu'on appelle un mérite *fané*, il faut convenir que bien peu d'écrivains et d'ouvrages ont à craindre le malheur d'une semblable dégradation.

Voici un passage de la notice qui, je l'espère, vous plaira davantage, Messieurs, sauf les premiers mots ; et ici ce n'est pas la faute de M. Colomb : « Beyle parlait souvent avec dédain et dérision de sa ville natale ; mais, par une de ces bizarreries qui lui étaient particulières, le besoin de revoir les belles et gracieuses montagnes du Dauphiné se faisait sentir à lui tous les deux ou trois ans ; c'était chaque fois l'objet d'une courte apparition à Grenoble. Pendant une d'elles, en octobre 1824, il rôdait autour de l'ancienne propriété de son père à Claix ; on vendangeait ; il voulait goûter du raisin qu'il avait savouré autrefois. Mais grand fut son embarras pour satisfaire cet ardent désir, car il fallait avant tout garder le plus strict incognito. Bref, après une multitude de petites hésitations, il acheta quelques grappes de raisin du métayer, assez étonné de l'empressement et de la contenance mal assurée

avec lesquels l'inconnu lui adressait une demande inaccoutumée dans le pays. Beyle me redisait avec un plaisir charmant la sensation délicieuse que lui procura ce raisin mangé sur les lieux mêmes où les plus doux moments de son enfance s'étaient écoulés.»

Voilà un trait, un récit, qui ne dépareraient pas les *Confessions* de Jean-Jacques. Par malheur, il est presque seul de son genre dans la notice ; mais encore une fois ce n'est pas la faute de M. Colomb.

Ce biographe nous apprend que M. Beyle était *doué d'une humeur naturellement gaie*, mais que pourtant il *était sujet à des accès de misanthropie concentrée qui portaient son esprit vers les idées noires*. Même, dans l'année 1828, il songea au suicide ; car, en parfaite santé et durant moins de quatre mois, il écrivit quatre testaments successifs, et, dans l'un d'eux, il demandait pardon à M. Colomb de l'embarras qu'il allait lui donner, et il le suppliait surtout de n'être pas triste à l'occasion d'un *événement inévitable*. Par bonheur, la funeste résolution ne s'accomplit pas, et l'événement fut évité.

Lors de la révolution de 1830, M. Beyle fit afficher un petit placard revêtu de sa signature, avec la qualité d'ancien auditeur au conseil d'Etat, et portant en substance que le trône devait être offert « à M. le duc d'Orléans, et, après sa mort, à son fils aîné, si la nation l'en jugeait digne ».

Ensuite il adressa une lettre à un journal, sur les nouvelles armoiries que devait adopter la France. Voici cette lettre, avec la signature pseudonyme qui la terminait :

« Paris, le 29 octobre 1830.

• MONSIEUR,

» Des hommes graves cherchent des armes ou plutôt des armoiries pour la France. Toutes les bêtes sont prises : l'Espagne a le lion ; l'aigle rappelle des souvenirs dangereux ; le coq de nos basses-cours est bien commun, et ne pourra prêter aux métaphores de la diplomatie. A vrai dire, il faut qu'une telle chose soit antique. Or, comment bâtir une vieille maison?

» Je propose pour armoiries à la France le chiffre 29. Cela

est original, vrai, et la grande journée du 29 juillet a déjà ce vernis d'héroïsme antique qui repousse la plaisanterie.

» OLAGNIER, de *Voiron* (Isère) ».

..... M. Beyle a écrit encore : « A vrai dire, je ne suis rien moins que sûr d'avoir quelque talent pour me faire lire ; je trouve quelquefois beaucoup de plaisir à écrire : voilà tout. S'il y a un autre monde, je ne manquerais pas d'aller voir Montesquieu ; s'il me dit : *Mon pauvre ami, vous n'avez pas eu de talent du tout*, j'en serai fâché, mais nullement surpris. Je sens cela souvent : quel œil peut se voir soi-même ?... »

» Au fond, cher lecteur, je ne sais pas ce que je suis : bon, méchant, spirituel, sot. Ce que je sais parfaitement, ce sont les choses qui me font peine ou plaisir, que je désire ou que je hais..... »

» La seule chose que je regrette (en mars 1836), c'est le séjour de Paris ; mais je serais bientôt las de Paris, comme je suis las de ma solitude de Civita-Vecchia ».

..... Mais M. Beyle se peint encore avec plus de chaude franchise, plus d'abandon, dans une lettre écrite à l'un de ses amis le 25 février 1836. Qu'on en juge par ces coups d'un pinceau lâché avec toute sa fougue : « Vous avez cent mille fois raison ; je m'étonne encore que l'on ne m'ait pas étranglé ; je m'étonne, mais sérieusement, d'avoir un ami qui veuille bien me souffrir. Je suis dominé par une furie : quand elle souffle, je me précipiterais dans un gouffre avec plaisir, avec délices, il faut le dire. Et cependant avant-hier j'ai eu cinquante-trois ans et un mois..... »

« Je le sens vivement ; l'étonnant, c'est qu'on me souffre. Quel malheur d'être différent des autres ! Ou je suis muet et commun, même sans grâce aucune, ou je me laisse aller au diable qui m'inspire et me porte ».

Écoutons M. Colomb parlant de M. Beyle considéré sous d'autres points de vue : « Après avoir lancé tant d'épigrammes contre les gens à cordons, lui même reçut la croix de la Légion d'honneur en 1835, pour ses travaux comme homme de lettres, et sur la proposition du ministre de l'instruction publique. Chacun put croire qu'il avait été servi selon son

goût; tout le monde se trompait : c'est comme administrateur, comme consul, que Beyle aurait voulu recevoir cette distinction, et il fut profondément blessé de ne la devoir qu'au titre d'écrivain. Ceci pourra paraître incroyable aux personnes qui l'ont entendu si souvent mettre les travaux de l'esprit au-dessus de ceux du bon sens et de la froide raison. »

Autre passage du biographe: « Beyle songea souvent à se marier; chaque fois qu'il voyait un ménage heureux ou supposé tel, l'idée lui venait de prendre femme. Ces accès, dont la fréquence diminuait avec la marche des années, duraient ordinairement vingt-quatre heures, deux jours au plus. Pendant ce temps, il interrogeait minutieusement ses amis sur tout ce qui pouvait se rapporter aux formalités à remplir, aux cérémonies civiles et religieuses, aux cadeaux indispensables, aux dépenses qu'entraînait la tenue d'une maison, etc. Une fois ses notes réunies, il entrevoyait les impossibilités, rentrait dans ses habitudes, et ne pensait plus au mariage pendant deux ou trois ans. C'était, on peut le supposer, ce qu'il avait de mieux à faire; car, d'après ce qui précède, le lecteur a pu s'apercevoir que Beyle ne convenait guère à la vie de ménage. »

Ici, Messieurs, ni vous ni moi nous ne serons tentés de contredire M. Colomb, dont je continue de citer quelques fragments. Cette fois, ils seront davantage pris çà et là dans sa notice: « Je vais... essayer de donner une idée de la personne de Beyle. On pourra penser que, sous le rapport de l'aspect extérieur, elle se rapprochait des frontières du grotesque, si même elle ne les franchissait pas quelquefois.

» Il était d'une taille moyenne et chargé d'un embonpoint qui s'était beaucoup accru avec l'âge; ses formes athlétiques rappelaient un peu celles de l'Hercule Farnèse. Il avait le front haut, l'œil vif et perçant, la bouche sardonique, le teint coloré, beaucoup de physionomie, le col court, les épaules larges et légèrement arrondies, le ventre développé et proéminent, les jambes courtes, la démarche assurée. Ce que Beyle avait de mieux, c'était la main; et pour attirer l'attention sur elle, il tenait ses ongles démesurément longs. En 1834, M. Jalley, faisant à Rome la statue de Mirabeau, obtint de Beyle la permission de dessiner sa main pour la don-

ner au prince des orateurs, ce qui le flatta singulièrement. . .

• Ayant conservé fort tard la prétention à passer pour homme à bonnes fortunes, prétention qui, il faut le reconnaître, n'était pas dénuée de fondement, Beyle professait une soumission absolue aux lois de la mode. Si différent des autres en toute chose, il se rapprochait du vulgaire sur un point : la mode. Personne ne suivait plus aveuglément les mille caprices de cette folle déité parisienne. Il mettait donc à contribution toutes les ressources de l'art pour corriger ou dissimuler les torts de la nature envers lui, comme les traces de la marche du temps. Ainsi, à cinquante-neuf ans, Beyle se coiffait comme un jeune homme. Sa tête, faiblement garnie de cheveux, au moyen d'un fort toupet d'emprunt, offrait l'aspect d'une chevelure à peu près irréprochable ; de gros favoris, prolongés en un large collier de barbe passant sous le menton, encadraient la face. Est-il besoin d'ajouter que les cheveux et la barbe étaient soigneusement teints de brun foncé ? Puis le cigare à la bouche, le chapeau légèrement sur l'oreille, et la canne à la main, il se mêlait aux *beaux* du boulevard des Italiens. Sa susceptibilité pour tout ce qui composait sa toilette était extrême : une observation, quelque légère qu'elle fût, sur la coupe d'un habit ou d'un pantalon, pouvait le choquer sérieusement ; car elle lui apparaissait comme une sorte d'épigramme à l'adresse de son physique : c'était chez lui une fibre délicate.....

• Beyle n'a rendu que peu de services, relativement au nombre de ceux qu'il a reçus. Ceci a moins tenu à un mauvais vouloir qu'à une fâcheuse disposition de son esprit, dont l'extrême mobilité ne lui permettait pas toujours de suivre ses bons penchants. Au moment de faire une démarche utile à un ami, si un plaisir s'offrait, il oubliait l'ami et courait au plaisir.....

• D'après quelques passages de ses écrits, on aurait pu le supposer méchant, vindicatif ; personne au monde ne l'a jamais été moins que lui : il était incapable de haine. Le plaisir de dire un bon mot pouvait l'égarer au point de blesser profondément son meilleur ami ; mais il n'y avait là aucune préméditation, aucune intention mauvaise, c'était tout simplement l'effet d'un système nerveux très-irritable et d'un sang

prompt à s'enflammer. Au rebours de beaucoup d'hypocrites méchants, Beyle, qui ne l'a jamais été un seul instant de sa vie, ne négligeait rien pour s'en donner la réputation....

» Un besoin habituel de plaisirs et de connaissances nouvelles l'a mis quelquefois en relation avec des gens d'une morale fort relâchée; mais leur fréquentation n'avait jamais altéré en lui les principes et l'instinct de l'honneur le plus susceptible. Il portait, au contraire, une probité et une délicatesse extrêmes dans les affaires d'argent, et dans tout ce qui touche aux rapports intimes.... »

Finissons nos citations par celle d'un trait assez original dans cette vie qui en offre tant : M. Beyle avait recopié dix-sept fois son *Histoire de la peinture en Italie*. Or, Messieurs, veuillez bien considérer que cette *histoire* se compose de deux tomes in-8°, chacun d'environ 300 pages. Dix-sept fois ! quel pensum, surtout pour un homme si hostile envers toute espèce de persévérance et d'assiduité ! C'est vraiment un miracle de l'amour paternel.

Me voilà aux bornes de ma tâche, et l'inexplicable caractère de feu M. Beyle, grâce à M. Colomb, vous est dévoilé. Permettez, Messieurs, que j'ajoute au long portrait une assez brève réflexion.

D'après ce portrait, nous voyons trop, et non sans un sentiment pénible, que le héros de la notice, notre compatriote, n'a pas mené une vie heureuse, il s'en faut de beaucoup. Ainsi un homme tel que lui, plein d'honneur, distingué par son esprit, par ses talents, qui a fait le charme des conversations dans les sociétés les plus brillantes, a été bien moins heureux qu'un bon et simple curé de village, même qu'un honnête et pieux instituteur d'école primaire et rurale. A quoi l'attribuer ? il faut oser le dire, à la bizarrerie du caractère de M. Beyle. Et ce caractère, fruit chez lui de la nature bien plus que de l'éducation, n'y avait-il aucun moyen de le dompter, au moins de l'assouplir ? Il y en avait un, un seul peut-être, c'était le sentiment religieux, et précisément M. Beyle était sceptique par système ; il aurait accueilli avec le sourire du plus profond dédain quiconque lui eût proposé un pareil remède. Hélas ! lui qui admirait tant Montesquieu, avait oublié, involontairement ou non, l'axiome suivant de cet écrivain phi-

losophe : « La religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci. »

M. Fauché-Prunelle continue la communication des pièces du *Liure du Roy*. Il arrive à des documents d'une époque que la rareté des subsistances rendait semblable à celle où nous nous trouvons; et, au lieu de faciliter la libre circulation des grains, c'était par des mesures prohibitives que l'on croyait remédier à la disette; mais ce qui pouvait justifier ces mesures, c'est qu'on n'avait pas alors les immenses ressources que le commerce maritime fournit aujourd'hui pour remplacer les grains emportés dans les contrées où il y a disette, par des grains apportés des contrées éloignées où il y a eu d'abondantes récoltes.

Le premier de ces documents est l'ordonnance suivante d'Henri III, qui défend, sous certaines peines, le transport des grains et légumes hors du royaume.

Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Polougne, à noz gouverneurs et noz lieutenantz généraulx en noz provinces, admiraulx, vis baillifz, sénéchaulx, préuost, cappitaines et gouverneurs des villes, cités, forteresses, maistres et gardes des portes, portz, haures, pontz, péages, juridictions et détroictz, et à tous noz aultres justiciers et officiers ou leurs lieutenantz et à chascung d'eulx, en droict soy et comme à luy appartiendra, salut. Nous auons esté aduertys que plusieurs personnes, tant marchans que aultres, contre et au préjudice des deffences que auons ci-deuant faictes de transporter aucuns bledz, grains, légumes hors cestuy nostre royaume ne délaissant pour ce charger et tirer par chascung jour hors jcelluy qui est cause que la chairté y est aujourd'huy sy grande que s'il ne est par nous promptement pourueu et remeddyé, il est à craindre qu'il n'en aduienne quelque grande disette parmi nostre peuple; considéré mesme que l'année

présente a esté plus stérile et moins abondante que nous ne pensions, à ceste cause, faisons derechef très-expresses inhibitions et deffences à toutes personnes de quelque estat, qualité et condition qu'ils soyent, de ne transporter hors cestuy nostre royaume aucuns grains et légumes, soit en vertu de noz permissions, lettres, passeportz ou aultres expéditions lesquelles nous auons..... réuocqués et réuocquons par ces présentes, ne volant qu'ils s'en puissent aider en quelque façon que ce soit à peine de confiscation desd. grains et marchandises qui pourroient estre avecq et des batteaulx ou vaisseaulx desdans lesquels elles se trouueront et de punition corporelle non seulement de ceulx à qui appartiendront lesd. grains et feront fère lesd. transports, mais aussy des maistres desd. batteaulx et vaisseaulx; sy voulons et vous mandons à chascung sy comme à luy appartiendra, que noz présentes inhibitions et deffences vous faictes crier et publier à son de trompe publicq ez lieux et endroitz de vosd. gouuernementz et juridictions accoustumés à fère crier et proclamer et jcelles entretenez, gardez et observez, faictes entretenir, garder et observer inuioilablement et sans enfreindre; et si aucuns sont trouuez y contreenir, proceddez et faictes procéder à l'encontre d'eulx par les peynes susd. car tel est nostre plaisir; et parce que de sesd. présentes l'on pourra auoir affairo en plusieurs et diuers lieux, nous voulons que, au vidimus d'icelles deuement collationnez, soy soit adjoustée comme au présent original. Donné à Pougues le sixiesme ides septembre, l'an de grâce mil cinq cens quatre vingtz quatre et de nostre règne l'unziesme. Signé par le Roy, Brulart.

Il paraît que la récolte de l'année suivante fut également peu abondante, notamment en Dauphiné, et la plus sévère des peines corporelles, la peine de mort, fut décrétée par le parlement, non-seulement contre ceux qui transporteraient, ou, selon l'expression du temps, qui *transmarcheraient* les grains hors de la province, mais aussi contre ceux qui achèteraient moyennant des arrhes, qui *enharreraient* les grains ou en

feraient des amas au delà de leur provision, contre ceux que l'on désigne vulgairement aujourd'hui sous le nom d'accapareurs.

Le parlement et son procureur général n'agirent pas cependant d'office, en cette circonstance, comme cela avait lieu le plus ordinairement; sa décision fut provoquée par une requête du procureur des trois Etats de la province.

M. Fauché rappelle, à cette occasion, que le Dauphiné était jadis ce qu'on appelait un *pays d'Etats*, c'est-à-dire un pays qui avait des assemblées représentatives, composées de représentants des trois ordres ou états de personnes, le clergé, la noblesse et le tiers état, assemblées où l'on délibérait sur tout ce qui était relatif aux intérêts généraux de la province; l'assemblée des états était une sorte d'assemblée représentative provinciale.

A la différence de nos assemblées représentatives actuelles, les anciens Etats du Dauphiné avaient plusieurs fonctionnaires particuliers, et entre autres un procureur que l'on appelait procureur des trois Etats ou procureur du pays, parce que les Etats étaient censés représenter le pays. Les fonctions de ce procureur n'étaient pas suspendues pendant l'intervalle des sessions; c'était alors, au contraire, que ces fonctions devenaient plus apparentes et surtout plus actives, car elles consistaient principalement à requérir ou à poursuivre l'exécution des délibérations et décisions des Etats; quelquefois même, et sans mandat spécial, ce procureur prenait sur lui de requérir l'exécution des lois ou ordonnances, ainsi que de certaines mesures qu'il croyait utiles au pays dont il était en quelque sorte le seul représentant légal en l'absence des Etats.

C'est ce qu'il fit en 1585, à l'occasion de la rareté des subsistances; le 30 août, il présenta à la chambre des vacations du parlement (car alors les vacances du parlement commençaient avant le premier septembre) une requête suffisamment explicative que voici, ainsi que l'arrêt qui fut rendu:

A nosseigneurs de la chambre en temps de vacations.

Supplie humblement le procureur des trois estatz de ce pays, remonstrant que si oncques ez années précédentes la nécessité de la saison en fait de grains a commandé de poursuivre que tout transmarchement d'iceulx fussent prohibés, aujourd'huy la petite prinse de ceste année commande d'en faire la mesme poursuite, oultre ce que la récolte qu'en a esté faite ne souffira pour l'entretènement des gens de guerre que se présentent à estre nourris, estant encores attendu plus grand nombre par le moult des forces que sa majesté doit enuoyer pour réduire toute ceste prouince souz son obéissance; et néanmoins aduis sont de toutz coustés donnés qu'en plusieurs endroitz de ceste province, mesmes au long de la riuère du Rosne, sont faitz grandz amas de grains pour les transmarcher hors jcelle jusques à les venir enarrer, en sorte qu'on en peult espérer non seulement cherté mais aussi nécessité et faulte au grand retardement du seruice du roy et ruyne totale de ce pays;

Ce considéré, vous plaira, nosseigneurs, ordonner que inhibitions et deffences très-expresses seront faictes à toutes personnes de quelque qualité et condition que soient, de faire amas de grains oultre leurs prouisions, iceux retirer, receller ny transmarcher soit par eaux ou par terre hors ceste prouince pour quelque occasion que ce soit, moings donner faueur et ayde sans expresse commission, le tout sur peine de la vie, attendu le préjudice que s'en peult ensuire, déclarant dès à présent les grains, bestes et voitures, chars, charrettes et bateaux confisqués, et au surplus commètre le vibally, viséneschaultz, prénost, juges tant rouiaulz que aultres, leurs lieutenans et chastellains, consulz, gardes des portz et passages et à chascung d'yceulz de faire publier, garder et obser-

ser de point en point ce que , par vous nosseigneurs , sera ordonné, et de procéder contre les coupables par les peynes que dessus sur peyne d'en respondre à leur propre et priué nom ; et d'autant qu'en plusieurs lieux faudra enuoyer la présente requeste avec la prouision que par vous en sera faicte, plaira de mesmes ordonner que au *vidimus* signé par un des greffiers et secrétaires de céans sera adjousté semblable foy que à l'original avec toute autre prouision conuenable. E. L. Chapuis, procureur des Estats.

Soit monstré au procureur général du roy. Faict en la chambre des vacations le xxx. aoust mil v centz huitante cinq. Arbalestrier.

N'empeschons avec le requérant. Faict le xxx. aoust mil v centz huitante cinq. F. Boffin aduocat général.

Lettres aux fins de la requeste faicte en la chambre des vacations, le xxx. aoust mil cinq centz huitante cinq, Arbalestrier.

François de Bourbon, duc de Montpensier, Chastelleraud , St-Fergéol, pair de France, souuerain de Dombes, gouverneur et lieutenant-général pour le roy en Daulphiné, au premier des huysiers de la Cour de parlement ou sergent royal d'alphinal requis, salut. Suiuant le droict de la chambre ordonnée en temps des vacations mis au bas de la requeste à elle présentée par le procureur des trois estatz dud. Daulphiné cy soubz contre scel joint à la requeste dud. suppliant, nous te mandons et commandons par ces présentes fère inhibitions et deffances très-expresses de par le roy, lad. chambre et nous, à toutes personnes de quelque qualité ou condition qu'elles soient, de fère amas de grains oultre leur prouision, jceulx retirer, receller ny transmarcher soit par eaux ou par terre hors la prouince dud. Daulphiné pour quelque occasion que ce soit, moings donner ayde et faueur sans expresse commission, le tout sur la peine de la vie, et laquelle chambre a déclaré comme nous déclarons dès à présent comme pour hors et au contraire les grains, bestes et voitures, chars, charrettes et bateaux des contrenenantz confisqués; mandons en oultre et par ces présentes commettons les vibalifz, visénéchaulx, préuost, juges tant rouiaux que autres et leurs lieutenans, chastelains, consulz, gardes des portz et passages et le

chascung de sère publier, garder et observer de point en point ce que dessus, et de procéder contre les coupables par la peyne que dessus, sur peyne d'en respondre à leur propre et priué nom; et pour autant que des présentes lois aura affaire en plusieurs et diuers lieux, nous voulons que au vidimus d'icelles signé par l'un de noz amez secrétaires du roy et greffiers en lad. Cour, foy y soit adioustée comme cesd. présentes de ce à chascung de vous comme concerne est donné pouuoir, commission et mandement. Donné à Grenoble, chambre des vacations, le trantiesme jour d'aoust, mil cinq centz quatre vingtz et cinq, par la chambre. Arbalestrier. Extraict à son propre original demeurant riére led. sieur procureur des trois Estatz, signé Besson.

L'année suivante, le vibailli de Briançon crut devoir imiter le parlement, et, le 21 septembre 1586, il rendit une ordonnance semblable. Enfin, le 30 janvier 1587, et à l'occasion de quelques ventes de grains faites par les habitants de la vallée de Césanne aux protestants de Valcluson, il en rendit une seconde portant même prohibition. M. Fauché lit à l'Académie les copies de ces ordonnances qui sont dans le *Liure du roy*.

En 1585 et pendant l'ardeur des guerres civiles, politiques et religieuses, Henri III crut amener ou faciliter la soumission des protestants, en déclarant, par une ordonnance du 7 juillet que les troubles du royaume étaient pacifiés.

A la réception de cette ordonnance, Maugiron, lieutenant général du gouverneur du Dauphiné, réunit le parlement, et, à l'exemple du roi, rendit à son tour, avec le concours de ce corps judiciaire, une ordonnance ou arrêt qui déclara également que les troubles étaient apaisés, que ceux qui avaient pris les armes et occupaient les places devaient les rendre et licencier leurs troupes, sous peine de la vie; cette ordonnance

prouvait elle-même la fausseté du fait qu'elle énonçait, car, si les troubles avaient été réellement pacifiés, il n'aurait pas été nécessaire d'ordonner cette pacification.

Quoi qu'il en soit, cette ordonnance ne paraît pas avoir atteint son but, ni amené la soumission de Lesdiguières dont la puissance commençait déjà à être grande et à devenir de plus en plus forte et redoutable.

Voici cette ordonnance :

Sur la requête verbalement faite par le procureur général du roy en la chambre du conseil, veu la déclaration et ordonnance faite par sa magesté le septiesme de ce moys de juillet, signé de Neufuille, contenant que, par la grâce de Dieu, les troubles de ce royaume sont pacifiés.

La Cour, les deux chambres assemblées où estait le seigneur de Maugiron, lieutenant-général du roy et les gens des comptes, en ensuiuant ladicte déclaration, faict inhibitions et deffances à toutes personnes de quelque estat, qualité ou condition, nation et de quelque religion qu'ilz soyent, de plus faire aulcungz actes d'ostillité; enjoinctz à ceulx quy ont levé les armes sans expresse commission du roy, depuis le moys de mars dernier, de pousser les armes, lissentier leurs troupes et remettre les places occupées soubz l'obéissance de sa magesté et dudict seigneur de Maugiron et sayre cesser toutes contributions et ce à peyne de la vie; a commis les viballifz, vicénechaulx et leurs lieutenantz, et le chascung d'eulz en leur destroit pour jaformer des contreuentions quy se feront contre le présent arrest, et sayre leur procès contre ceulx quy se treueront coupables le plus déligement que sayre ce pourra et d'aertir la Cour de leurs deligences dans quinsaine à peyne de suspension de leurs offices et aultre arbitrayre, et sera le présent arrest publié à son de trompe et cry public sejour d'huy par les carreffours de ceste ville, et sont à ces fins commis maistres Francois Besson et Gabriel Fustier, secrétaires et greffiers à ladicte cour et le chascung d'eulx,

pour en faire faire publications par tous les lieux de ce ressort où besoing sera et en rapporter leurs procès-verbaux. Fait à Grenoble en parlement le saiziesme jour du mois de juilhet mil cinq centz quatre vingtz et cinq. Extrait des registres du parlement. Signé, Rossignol.

Henri III avait encore cru devoir interdire, par lettres patentes du mois d'octobre 1585, le commerce par terre et par eau le long du Rhône, ce qui avait causé un préjudice considérable à toutes les contrées voisines de ce fleuve; cependant il avait cru faire le bien et l'avantage du royaume, et il n'avait fait qu'obéir aux fausses idées d'économie politique de son temps; mais, plus éclairé et mieux renseigné dans la suite, il leva cette interdiction et rétablit la liberté du commerce par l'ordonnance suivante qui intéressait une grande partie du Dauphiné, et dont la publication et l'exécution furent ordonnées, de l'avis du parlement de Grenoble, du procureur général et du procureur des trois Etats du pays, par Lavallette qui avait été envoyé pour commander l'armée de cette province.

Henry par la grâce de Dieu roy de France et de Pollougc, dauphin de Viennois, comte de Vallentinois et Dyoya, à tous ceux qui ces présentes verront, salut. Encores que des choses que nous debuons le désirer pour le bien de nostre royaume, soit la facilité et entretènement de commerce par le moyen duquel noz subiectz et ceulx des prouinces noz voisines traficans les ungz avec les aultres puissent augmenter leurs facultés et nous rapporter des commodités des pays estrangiers pour le lustre, ornement et accroissement du nostre, ce néamoingz au moys d'octobre dernier de l'aduis de nostre conseil et sur plusieurs considérations à ce nous mouuantz, nous aurions, par noz lettres patentes qui à ceste fin ont été publiées partout au besoing a esté, interdist et deffandu à tous nous subiectz de commercer et traffiquer, sur la riuère de

Rosne ny par terre au long d'icelle, de toutes sortes de marchandises et avec toutes personnes sur peyne de confiscation desd. marchandises et d'amande arbitraire jusqu'à ce que par nous feust aultrement ordonné. Mais ayant depuis considéré et recognu le grand préjudice et dommage que nous et nosd. subjectz serions pour recepuoir de la continuation desd. defances, nous aurions commis et enuoyé sur les lieux certain bon, qualifié et expérimenté personnage, pour s'infformer de la commodité ou incommodité que lad. interdiction de commerce le long de la riuière de Rosne et alhieus par nostre pays de Dauphiné appourterait à nostred. seruice et au bien de nosd. subjectz, de quoy nous ayant fait emple et particulière relation à son retour et de ce qu'il en auoit peu juger et apprendre, scauoir faisons qu'après auoir meurement desli- béré, considéré et ballancé les raisons qui nous ont esté représentées tant en faueur de la réuocation desd. defances que de la continuation d'icelles, ayant aussy mis en considération que la grandeur et richesse de nostre royaume estait non-seulement entretenue, mais encores grandement augmentée par le commerce et le traffique qui se fait avec lesd. estrangiers, par le moyen duquel nostre royaume se descharge de plusieurs sortes de marchandises qui abondent en jcelluy et qui pour la trop grande habondance lui seroit comme jnutille et d'alhieus estans bien informez que par toutes les villes assizes le long de lad. riuière de Rosne, il y a plusieurs milliers d'hommes, femmes et enfans qui solloyent gagner leur vie à filer soy et fère toilles, caneuas, futaynes et aultres menues merceries lesquelz n'estant plus employés par les marchantz tant estrangiers que de nostre royaume comme ilz ne seroient cessans leur commerce se trouueroyent en extrême désollation et réduictz à mendicité, joinct que nous y auons une perte et intérêt notable à cause de la diminution de noz droictz de doane et qu'il seroit à craindre que led. traffic cessant en nostred. royaume se tranférant et établist à la longue alhieus et hors jcelluy au dommage et préjudice public de nostre royaume, de l'aduís de nostre conseilh et de nostre certaine science, grâce spéciale et plaine puissance et auctorité royalle, et pour choisir de deux inconnéientz le moingz dommageable, nous auons, pour l'aduantage de nostred. seruice, pour la grandeur et richesse

de nostre royaume, et pour le bien et reppos de nosd. subiectz, leué, osté et réuouqué, leuons, oston et réuouquons par ces présentes signées de nostre main lesd. deffances cy deuant par nous faictes à tous nosd. subiectz de commercer et traffiquer sur lad. riuière de Rosne, ni par terre le long d'icelle, de toutes sortes de marchandises, et leur auons de noz grâce, puissance et autorité que dessus permis et permétons d'exercer à l'aduenir led. commerce par eau et par terre le long de la riuière de Rosne en toute liberté et auec telles personnes que bon leur semblera, tout ainsy qu'ilz faisoient ou pouuoient fère auparauant nosd. deffances, sans que enleurd. traffic ou commerce jl leur soyt, à occasion d'jcelles, faict ou donné aucung trouble, destourbier ou empêchement en payant nous droitz ainsy qu'il est accoustumé. Si donnons en mandement à tous nos lieutenanz-généraulx gouverneurs de noz prouinces, ballifz, sénéchaulx, préuosts, juges ou leurs lieutenanz, et à tous autres justiciers et officiers, et à chacuu d'eux ei comme à luy appartiendra que cesd. présentes ilz facent lire et publier à son de trompe et cry public par tous les lieux et endroictz de leurs ressortz et juridictions accoustumés à ce fère, à ce que aucun n'en préthende cause d'ignorance, ainsi que tous nosd. subiectz soient aduertis de noz vollonté et intention en cest endroict ; et parce que de cesd. présentes l'on pourra auoir affaire en plusieurs et diuers lieux, nous vollons que, au vidimus d'jcelles faict soubz le scel royal ou deuement collationné par ung de noz amez et feaux notaires et secrétaires, foy y soyt adjoustée comme au présent original, car tel est nostre plaisir, en tesmoing de quoy nous auons fait mettre nostre scel à ces présentes. Donné à Saint Maor des fosses, le dernier jour de juing, l'an de grâce 1586 et de nostre règne le trantiesme. Signé Henry; et sur le reply, par le roy dauphin estant en son conseil, de Neufoille; et scellés de notre grand scel soubz double queue en cire rouge, et à consté sur ledit reply est escript :

Le sieur de la Vallette, cheuallier des ordres du roy, conseiller en son conseil d'Etat et affaires, cappitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouuerneur et lieutenant-général pour sa magesté de là les monts et de l'armée du Dauphiné, après auoir conféré du contenu en ces présentes, auec

messieurs de la cour de parlement, les deux chambres assemblées, et ont sur ce le procureur général du roy en icelle et le procureur des trois Estats de ce pays, a ordonné qu'elles seront lues et publiées à son de trompe et cry public par tous les sièges de bailliage, sénéchaussée, juridictions de ced. pays où l'on a accoustumé fère cry et publication de semblable chose, et que, à ces fins, vidimus deuement collationnés en seront enuoyés partout où besaing sera. Faict à Grenoble le xvii^e jour de juillet 1586, signé Lanallette.

Cette ordonnance constate surtout un fait relatif à l'histoire de l'industrie séricicole ; c'est que, déjà avant 1586, on filait la soie sur les bords du Rhône, ce qui indique qu'on devait y cultiver le mûrier, y élever des vers à soie, et probablement y fabriquer des étoffes ou tissus de soie (1).

(1) Pendant l'impression de ce bulletin, le *Moniteur* du 27 décembre 1847 a publié un *Aperçu historique de l'industrie de la soie*.

« Dans l'intervalle du 16^e au 19^e siècle (dit M. de Lencisa, auteur de cet aperçu), le mûrier s'était introduit dans la partie méridionale de la France et y avait prospéré ; l'éducation des vers à soie y avait fait des progrès, et déjà, au commencement du 17^e siècle, les tissus de soie étaient comptés parmi les manufactures les plus avantageuses au pays. C'est ce qui résulte d'un passage qui n'a peut-être pas été assez remarqué dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France*, relativement à l'état des manufactures sous Henri IV. Ce prince avait principalement en vue le commerce comme étant un des plus grands moyens de prospérité pour la France. *Mais, ajoute de Mézeray, parce qu'il n'était pas assez puissant en mer, et que par cette voie, la dépense en était grande et le profit long à venir et incertain, il crut y réussir mieux et plus promptement par les manufactures. Ainsi il en établit de plusieurs sortes* (suit l'énumération de plusieurs espèces de manufactures)... *des étoffes de soie en divers endroits du royaume. La manufacture de la soie était celle qui donnait davantage dans les yeux et qui promettait le plus de profit.*

M. de Lencisa, se fondant sur ce passage de Mézeray, croit devoir attribuer à Henry IV, ou plutôt à Sully son ministre, l'introduction et la création des manufactures des étoffes de soie en France.

L'ordonnance du 30 juin 1586, constatant que déjà à cette époque des milliers de personnes des villes assises le long du Rhône, ga-

Séance du 4 juin 1847.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin des travaux de la société académique agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise*, 5 brochures in-8°.

2° *Mémoires de l'Académie de Rheims*, vol. 3 et 4.

M. Genevey fait un rapport sur quelques manuscrits adressés à l'Académie par M. l'abbé Truffet, professeur de rhétorique au petit séminaire du Pont-de-Beauvoisin; la plupart de ces cahiers, qu'il ne destinait pas à la publicité, n'ont été faits que pour l'enseignement et les leçons qu'il donnait à ses élèves. Ainsi on y trouve un petit traité de logique; des analyses grammaticales du plaidoyer de Cicéron pour Milon, de la tragédie d'Athalie, de l'Enéide, et de quelques oraisons funèbres de Bossuet; un petit traité latin sur la rhétorique; quelques nouvelles, un voyage en Italie, un roman religieux, des études religieuses, et quelques observations sur les littératures classique et romantique.

L'abbé Truffet, dit le rapporteur, se déclare partisan de la littérature classique; cependant il ne veut pas que l'admiration pour les auteurs des beaux siècles de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV dégénère en servilité; il reconnaît qu'il y a quelque chose de bon chez les romantiques, parce que, dans tout système, il y a un fond de vérité; mais, dit-il, les romantiques

gnaient leur vie à filer la soie et à faire des toiles, canevas, futaines... ne devrait-elle pas faire croire que c'est sous Henri III et même avant 1586 que l'on a dû commencer à tisser la soie sur les bords du Rhône où tant de personnes étaient occupées à la filer ?

ont tout gâté par leur exagération et en ne voulant reconnaître aucune règle.

Après avoir ainsi fait connaître les opinions littéraires de l'abbé Truffet, M. le rapporteur cite quelques phrases de l'auteur qui paraissent cependant quelque peu romantiques, telles que les suivantes :

« Les romantiques ont précipité leur char poétique par monts et par vaux, loin des routes connues, et ils n'ont réussi qu'à égayer le public témoin des mésaventures des cochers, car leur char a brisé son essieu et dispersé ses roues derrière un coursier atteint de mors aux dents.... »

« Que le christianisme vienne diriger toutes les plumes, faire vibrer toutes les lyres, et faire de la poésie un chant porté jusqu'au ciel, sur les ailes de la foi, par les élans de l'amour! »

Après quelques observations judicieuses et critiques sur les divers ouvrages de l'abbé Truffet, dans lesquels celui-ci a fait preuve d'instruction et de sentiments religieux; après avoir fait remarquer que les voyages en Italie sont extrêmement nombreux et formeraient seuls une nombreuse bibliothèque, ce qui rend tout travail nouveau de ce genre peu intéressant s'il ne contient quelque chose de neuf et d'original, M. le rapporteur cite un passage peut-être un peu trop emphatique, par lequel l'auteur prélude à son récit, et quelques réflexions sur les ruines de Pompéïa. Voici ces deux citations, qui peuvent faire connaître le style et le genre de l'auteur :

« Aimable et malheureuse Italie, si tu connaissais le secret de ta force, si, réunissant tous les enfants en un faisceau de guerriers citoyens et de citoyens guerriers, tu en mettais seulement quelques milliers en sentinelle sur les monts qui t'environnent et sur les bords qui te protègent, quel téméraire oserait venir t'attaquer ? Mais tu as insulté toutes les nations

avec la pointe de l'épée romaine, et maintenant toutes les nations viennent te rendre tes insultes ; elles choisissent leurs champs de bataille sur ton sein qu'elles profanent et déchirent, et tu deviens toujours l'esclave et la prise du vainqueur ; tu as franchi tes monts et les mers pour dompter les peuples, et les peuples les franchissent à leur tour pour t'asservir. La providence est juste en te laissant victime de la loi que tu as proclamée aux jours de tes triomphes: *malheur aux vaincus!* Mais en t'enlevant ta liberté, ils ne t'ont pas enlevé tous tes charmes : et qui pourrait te les enlever si ce n'est celui qui les a prodigués sur tes immenses plaines et tes riants coteaux ? Toujours tu seras la terre natale des beaux-arts, l'école des poètes et des artistes, et si tu n'as plus le pouvoir de commander au monde, il te reste celui de l'enchanter ; c'est toi que quatre obscurs pèlerins recherchent, c'est ta renommée qui les attire, ce sont tes beautés qui vont les ravir.... »

« Ce lieu (les ruines de Pompéïa) n'a rien en Europe qui lui ressemble ; qui ne comprendrait l'éloquence de ces décombres muets ? Vous parcourez les asiles du commerce et des arts ; vous en rapportez souvent de la dissipation, même du dégoût ; ces flots de paroles mettent le vide dans l'âme, le silence va le remplir de hautes idées ; elle n'a pas besoin d'efforts pour se recueillir dans le sanctuaire de l'histoire et de la philosophie. Jamais de si grands souvenirs ne se sont pressés dans mon esprit ; jamais mon pied respectueux ne foula une si noble poussière !!... »

M. Fauché-Prunelle communique à l'Académie les derniers documents qu'il a extraits du *Livre du roy*, les autres ne lui ayant pas paru présenter un intérêt historique.

Ces derniers documents comprennent cinq lettres, dont trois du roi Henri III et le traité de capitulation imposé aux princes allemands après leur défaite à Auneau.

Ces lettres sont de l'année 1587, époque où la guerre religieuse, civile et étrangère désolait la France et surtout la province de Dauphiné.

La puissance de Lesdiguières, déjà formidable dans cette province, et les succès qu'il y avait obtenus faisaient désirer une suspension d'hostilités pour laquelle on négociait une trêve avec lui, négociation qui ne plaisait pas au parti de la ligue.

D'un autre côté, les princes protestants d'Allemagne levaient et organisaient une armée pour pénétrer en France et venir en aide aux protestants Français.

Dans ces conjonctures, la cour décide que les hostilités doivent être continuées ou reprises avec vigueur ; le roi Henri III doit marcher en personne avec son armée pour repousser l'armée allemande et s'opposer à la jonction de celle-ci avec celle du roi de Navarre. Voici la lettre qu'Henri III écrit en cette circonstance le 21 juin 1587, à Lavallette, commandant des troupes catholiques en Dauphiné, lettre qui, en l'absence de Lavallette, doit être ouverte par le lieutenant-général de la province ; la suscription est conçue en ces termes :

A Monsieur de la Vallette, cheuallier de mes ordres, capitaine de cinquante hommes d'armes de mes ordonnances, gouverneur et mon lieutenant-général dellà les montz et au gouvernement de Prouence, et, en son absence, au sieur de Maugiron, mon lieutenant-général au gouvernement du Dauphiné.

Monsieur de la Vallette, ce serait bien le plus grand déservice qui me pourroit fère mes subiectz de Dauphiné que d'accorder mainctenant une trêve avecque les Huguenotz voiant qu'ilz sont apprés à faire entrer en mon royaume ung très-grand nombre d'estrangers, car ce seroit leur ouvrir le chemin et faciliter l'entrée d'icelluy au détriment du public et à la ruyne totale de mes subiectz, au moyen de quoy jo vous prie ne permettre que la dicte tresue ce fasse, ny mesmes qu'elle soit poursuivie plus auant, car le seul traict d'ycelle défavorise grandement mes affaires et aduantage celles de

mes aduersaires ; j'aduiserey à les secourir et assister le mieulx qu'il me sera possible, affin qu'ilz puissent faire la récolte, qu'est ce à quoy il fault tandre et travailler, vous priant de me faire scauoyr au plustost ce qu'ilz ont faict et arresté en l'assemblée des estatz, afin que je me résolve de ce que j'auoy affaire pour eulx, et n'est besoing qu'ilz desputent ou enuoyent par dès çà de gens exprès en grand nombre comme ilz ont faict quelquefois pour me faire leurs remonstrances, d'autant que ce seroit aultant de frais pour le pays dont jà n'ha besoing, et que je ne laisseray d'aussi bien recepuoyr leurs remonstrances et y prouuoir sur ce que vous et eulx m'escriprés que sy elles estiont mieulx acompaignées, et d'autant que je désire que l'armée que j'ay trouué bon estre employée en Vivarés soit mise sus, tant pour resprandre les places dud. pays, que pour empescher le passage et acheminement desd. forces des Huguenots que debuoyent aller au deuant de leursd. estrangiers, je vous prie leur fère bāilher les deux canons don je vous ay sydeuant escript, et auoyr bonnes quorespondances avecque les chefz de lad. court pour favoriser l'exécution des deux faictz susd., car j'espère, moyennant que cella faict, d'en recepuoir ung très-grand et signalé seruice. Je suys aduerti que lesd. estrangiers doibuent estre à la frontière de mon royaume dedans le commencement d'aust, et j'ay deslibéré d'aller en personne au deuant d'eulx le plus aduant que je pourrey, ne vollant rien espargner pour les repoulser et les garder d'exéquter en mon dict royaume leurs deslibérations et déceings, en quoy je me prometz d'estre assisté et secondé par tous mes bons subiectz, espérant, sy Dieu nous faict la grâce de les vaincre ou contraindre de les retourner, que nous aurons bon compte après ceulx qui troublent mond. royaume et particulièrement mes provinces du Daulphiné, comme je vous prie fère entendre aux habitantz d'ycelle affin de leur donner courage de soubztenir encores ce dernier effort sans ce séparer du corps général de mond. royaume, de mes volontés après auoyr tant paty et sy bien servi qu'ilz ont faict, vous leur ferés voyr la présente.... si vous estes encore au pays, sinon j'entendx qu'elle soit receu et ouverte par le sieur de Maugiron pour satisfaire au contenu d'ycelle. Ceci pour responce à la vostre du neufuiesme de ce moys, priant Dieu,

Monsieur de la Vallette, vous auoyr en sa sainte garde. Es-
crite à Amyaulx le xxj^e juing 1587.

Henry. De Neuville.

Conformément à ce que la cour avait résolu , une armée nombreuse fut bientôt réunie et s'avança contre celle des princes allemands qu'elle défit complètement à Auneau, petite ville frontière de la Beauce.

On trouve d'abord quelques détails sur cette bataille dans la lettre suivante, écrite de Moulins le 12 décembre 1587 par M. de Monestier à l'archevêque d'Embrun son frère :

A Monsieur, Monsieur l'archevesque d'Ambrun, conseiller du roy en son priué conseilh.

Monsieur, je vous ay mandé jly a longtemps les lettres que j'ay heu du seigneur que nous demandiés, estimant que monsieur du Moutet vous aura fait tenir celles desquelles jl c'estoit chargé. Je suis infiniment joyeux de la prinse de Tourbes qui remuoit beaucoup de mesnages ; je m'asseuré qu'il dira la vérité et peult estre parlera de tel qui sera bien estonné. Monsieur de Lion a couru mesme fortune que nous ; jl sçauoit beaucoup d'entreprises qu'on faisoit sur Exilhes ; Dieu soit loué de sa prinse. Je ne vous diray aucunes particularités de ce que ce faict jcy ; mais Basset en est assez instruit, mesmes du succéz de l'entreprise que nous failhismes à Oneau que le lendemain nous retournasmes à Sardes avec telle fortune que nous ne perdismes que deux morts et quatre blessez. Le fruict de ceste route est tel que les ennemis se résoulurent le lendemain de s'en retourner avec la route que vous aurez entendu qui a esté telle qu'on les a suiuis cinquante lieux tuant toujours de leurs gens jusques qu'il a pleu au roy les prendre à miséricorde, et fault que l'on die que les paisantz en ont beaucoup tué tant le long des chemins qu'ilz n'ont plus de gens de pied et jusques à leur couper la gorge avec leurs couteaux. Il feust prins à Oneau bien quatre centz bons prisonniers et deux mille tués, deux mil cinq centz cheuaulx prins avec leurs

bagages et aussi trois ou quatre centz cheuaux tués par les rues parce qu'ilz montarent à cheval et voulurent combattre , et à la vérité sans leurs chariotz, on auroit heu beaucoup d'affaires à les avoir comme l'on feist. Le roy s'en reviendra au-iourd'huy à Nevers atandre monsieur d'Espernon. Il me dict hier au soir qu'il vouloit que je allasse avec monsieur le mareschal d'Aumont qui va en Berry treuver quelques-uns qui se sont eslevez en ses cartiers sous la faveur de ceste armée et ont seisi Le Blanc en Berry qui ne vault rien avec cinq ou six chasteaux ; il me dict qu'il ne cuydoit pas que cella peult durer quinze jours. Je vous baise les mains très-humblement comme celluy qui à jamais demeurera votre très-humble et très-obéissant frère. Monestier.

L'on est fort esbay jcy comme ceulx de nostre pais me demandent des moiens et non la tresue pour se séparer des provinces que à la paix l'on y aura pas esgard que l'on eusse heu pour aduantager les Huguenots ; des principaulx du conseilh le m'on dict, bien que je leur aye opposé leur impossibilité. A Moulins le xij décembre 1587.

Voici maintenant deux lettres du roi à Mangiron , lieutenant-général du gouverneur du Dauphiné, écrites le même jour 15 décembre 1587, l'une du camp de Nevers et l'autre de Cosne. Dans la première, le roi annonce la défaite de l'armée étrangère , envoie une copie du traité de capitulation , et ordonne que Dieu soit loué et remercié dans toutes les principales églises ; dans la seconde, il défend de traiter avec Lesdiguières, et annonce qu'il va à Paris pour résoudre ce qu'il a à faire avec la reine sa mère et son conseil ; cette dernière circonstance confirme l'observation déjà précédemment faite (1) que le conseil du roi, au lieu de suivre ce monarque selon l'usage de ce temps-là , suivait Catherine de Médicis, reine-mère, qui régnaît et gouvernait plutôt que son fils.

(1) Voy. ci-devant, pages 139 et 140.

Monsieur de Maugiron, Dieu m'aient fait grâce de diciper ceste grande armée estrangière qu'estoit entré en mon royaume contre ma volonté, et gecté hors d'iceluy ce que estoit resté et demeuré ensemble ainsi que vous voiez par le double des articles accordés avec les chefs d'icelle par mon comandement, comme je ay très-grand occasion d'en louer et remercier sa divine maiesté de laquelle je reconnois principalement auoir receu ceste singulière grâce et faveur, je vous prie aussi donner ordre jncontinent la présente recoue, qu'il en soit loué et remercié par toutes les principales églises de vostre gouvernement et aduertir les archeuesques et évesques quj sont en l'estendue d'iceluy et aultres que besoing sera, de ce fère le plus sollempnellement qu'ilz pourront, spérant que cest heureux commencement sera suyuj de tous bons et favorables progrès à l'augmentation de la gloire de Dieu et propagation de la religion catholique, appostolique, romaine, en quoy je suis résolu de n'espargner aucune chose de ce qu'il m'a donné des moiens, car je n'ay rien en plus grande recommandation que de voir son saint nom honoré et remercié en mon royaume, comme jl appartient ainsi que les effectz le feront toujours paroistre, priant Dieu, monsieur de Maugiron, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Escrite au camp de Nevers le xv^e jour de décembre 1587. Henry. De Neufuille.

Monsieur de Maugiron, je ne veulx en sorte quelconque que l'on preste l'oreilhe au traité que recherche Lesdiguières artificieusement. Je ay moiien encore de protéger et défendre mes subgetz d'injure sans luy et ses jnventions. Je n'y veulx rien espargner et veulx mesmes auoir soein plus que jamais de mon pays du Daulphiné par ce que c'est la partie du corps de mon royaume quj est plus malledde, et quj a par ceste occasion plus grand besoing de secours. Ne souffrès donques que l'on en passe plus auant mais tenés pour ennemis et faictes proceder rigoureusement contre ceulx quj prennent des sauluegardes des ennemis et compozent avec eulx. Donnez ordre aussi que les gens de guerre quj sont dedans le pays pour mon service s'en acquittent comme il doibuent, et qu'ilz aient aultant de soein de leur denoir et de bien traiter le poure peuple qu'ilz ont de leur solde et paiement, car j'entendz que les abus

quj se comettent en ces deux poingtz ont mis le peuple en désespoir et les affaires de mes ennemis en crédit et réputation. Quand je auray rézolu avec la royne ma damme et mère et ceulx de mon conseilh que je ay laissez à Paris, où je m'acheminne présentement, ce que je auray à fère, tant pour secourir led. pays que pour le bien général de mon royaulme, je vous en aduertiray. Je prie à Dieu, monsieur de Maugiron qu'il vous aye en sa sainte garde. Escripte à Cosne le xv^e jour de décembre 1587. Henry. De Neufuille.

Ces lettres sont accompagnées de la lettre suivante de Villeroy à Maugiron, pour détourner celui-ci de tout traité avec Lesdiguières.

Monsieur, les affaires du roy ne sont, Dieu mercy, réduitz en tel estat que ses subgets doibuent désespérer de son adistance et pour prester l'aureilhe aux artifices de Lesdiguières, car sa magesté ne peult trouver bon que l'on en aye vsé en Daulphiné de la façon que l'on nous mande par les dernières despaches que l'on est en termes de fère. Vous y pourvoirés, s'il vous plaist, selon l'expectation de sa magesté et la confiance qu'elle ha en vous. Mais souvenés-vous que c'est le plus grand tort que le pais se pourrait fère à soy mesmes. Vous verrés par la lettre cy enclose comme jl a pleu à Dieu fère prosperer les affaires de sad. magesté, je spère que ce bon commencement sera suyuy d'un plus heureux succès dont je prie Dieu luy fère la grâce, et qu'il vous donne, monsieur, en santé bonne et longue vie. De Cosne, le xvj^e décembre 1587. Votre humble seruiteur. De Neufuille.

Enfin, ces lettres sont suivies du traité de capitulation de l'armée allemande, traité dont la teneur textuelle va terminer la communication des documents du *Liure du roy*.

Articles et capitulations faictes, conclues et arrestés par Mons^r le duc d'Espernon pair et colonel de France avec M. le prince de Conty, chefz et conducteur de l'armée estrangère,

les ducs de Boulhon, baron dhonne, colonelz, cappitaines et reistres, maistres, seigneurs, cheualiers et gentilshommes et aultres de lad. armée, ainsi que s'en suit :

Premièrement que les François quj sont en lad. armée, rendront leurs cornettes et enseignes aud. sieur dno d'Espennon pour estre par luy enuoiez à sad. magesté.

Auxd. François qui sont en lad. armée, sad. magesté leur donne main-levée de leurs biens et seurté en leurs maisons, pourueu qu'ilz obéissent à l'eedit de sa magesté, lesquelz feront promesse à sad. magesté, signée de leurs mains, de ne prendre ny pourter jamais les armes que pour son seruice et par son exprès comandement, si ce n'est hors sond. royaulme.

Ceulz quj se voudront retirer hors du royaulme de scsd. subgets, sans voloir obéir à son eedit faisant une mesme promesse à celle que dessus, sad. magesté leur accorde main-levée de leurs biens et seurté d'eulx retourner avec les estrangiers hors son royaulme, et ceulz quj ne voudront rien promettre auront seurté de s'en retourner avec les estrangiers, sans auoir main-levée de leurs biens.

Et d'autant que lesd. cappitaines pourroient fère quelque conuance à la reddition des cornettes et drapeaulx, sad. magesté veult et entend que ceulz dessusd. cappitaines quj ne balheront leurs cornettes et drapeaulx ne jouiront aulcunement du bénéfice contenu es articles que dessus.

Quant aux estrangiers, sad. magesté leur accorde passeport et seurté pour leur en retourner jusques sur la frontière de son estat où ilz sont maintenant le plus près, à la charge que les collonelz, cappitaines et reistres maîtres feront promesse à sad. magesté signée de leurs mains de ne pourter jamais les armes en France contré le roy et sesd. subgets sans le commandement exprès de sad. magesté et seront tenus de plier leurs cornettes et s'en retourner en leur pays.

Ne pourront prendre ne menner aulcuns prisonniers des subiectz de sad. magesté et ne fère aulcun acte d'hostilité en son royaulme, quoy faisant, le roy leur enuoyera ce que leur est nécessaire pour l'entretienement de ce que dessus. Faict le vij^e jour de décembre 1587. Signez, François de Bourbon, Robert de la Marche, Cleruant, Guitry, Jehan Delafuz, de Salline, Daugouuert, de Botilhier, de Cossay, Decouzeleau,

Baron d'Honne, Fronter, Zom, Danmartin, Vrgair, Borz. V. Vilfz, Amabon, H. Voir, Aulenbourg, Tebon, Vesteril.

Séance du 9 juillet 1847.

Ouvrages reçus :

1° *Compte rendu* de la séance publique, du 13 mai 1847, de la société archéologique de Béziers, brochure in-8°.

2° *Bulletin* de la société d'agriculture et des arts de l'arrondissement de Dôle (7^e année, numéro 2), brochure in-8°.

3° *Etudes sur Pascal*, par M. l'abbé Flottes, vicaire général de Montpellier et professeur à la faculté des lettres de cette ville, in-8°.

M. Leroy fait le rapport suivant sur les ouvrages de M. Achille Comte :

Les écrits sur l'histoire naturelle sont de divers genres : Les uns, compactes, volumineux, étendus, se proposent de parcourir l'ensemble des êtres en les étudiant dans toutes leurs particularités, dans leur plus mince détail ; d'autres, au contraire, loin d'étendre ainsi la science, la resserrent et la résument en n'en prenant que ses points importants, ses objets principaux, ou ses données les plus générales. C'est parmi ces derniers que se classent surtout les ouvrages de M. Achille Comte, et en les publiant on reconnaît qu'une pensée spéciale l'a dominé, celle de chercher à répandre dans le monde l'étude de l'histoire naturelle qu'il regarde comme une des plus attachantes et des plus salutaires, celle de chercher à la vulgariser en quelque sorte, en appelant toutes les classes de la société à son examen et, conformément à cette idée, en répondant les notions sous les formes les plus simples, sous cel-

les de petits traités ou de tableaux méthodiques dans lesquels se trouvent exposés les principaux éléments de la zoologie comme de la physiologie, de l'anatomie et de la physiologie comparée comme de l'anatomie et de la physiologie humaine.

Pour réussir dans de pareils écrits de manière à atteindre le but proposé, il faut joindre à la précision des descriptions le mérite plus difficile qu'on ne le croit des ouvrages élémentaires, c'est-à-dire la clarté, la simplicité, la méthode. Or, c'est ce qui distingue éminemment les ouvrages de M. Achille Comte. Il serait difficile de procéder avec plus d'ordre et de logique, d'exposer avec plus de netteté, sans cependant que le fond soit sacrifié à la forme. On pouvait croire en effet, que dans ces œuvres adressés aux gens du monde, aux femmes et à la jeunesse, la science y fût vague ou superficielle, traitée sans la sévérité qui lui appartient; mais il n'en est rien, et l'exposition des faits y est aussi exacte et rigoureuse, quoique restreinte, que l'ordre en est clair et parfait.

Tels sont, Messieurs, le caractère et l'esprit des divers ouvrages de M. Achille Comte. J'ai dû en parler d'abord, pour vous permettre d'apprécier le genre de celui dont il a bien voulu vous faire hommage. C'est un Atlas méthodique des cahiers qu'il a publiés sur l'histoire naturelle, atlas qui dans sa petite étendue les résume en présentant l'ensemble de la classification zoologique. Deux parties le composent: l'une, sous le titre de *Considérations générales*, expose le but de l'histoire naturelle, donne une idée sommaire de la vie et des fonctions, entre dans les détails de l'organisation comparée des animaux, après quoi vient la classification de ces derniers. C'est un exposé rapide de l'échelle animale, à partir des espèces les plus supérieures, de l'homme d'abord, par conséquent, jusqu'aux plus inférieures. L'autre partie, qui n'est, en quelque sorte, que le corollaire ou le développement de la première, comprend la distribution du règne animal en quatre embranchements ou types généraux, et le tout exposé par tableaux, dans lesquels on trouve les subdivisions de chacun de ces types ou embranchements en classes, ordres, genres et familles. L'exécution de ce travail est simple, sa marche rapide, et, ce qui le rend d'un usage commode, c'est qu'à côté du texte se trouvent, très-bien dessinées, de nombreuses figu-

res retraçant les caractères de chaque genre. Le nom d'atlas donné à ce cahier est donc justifié. C'est un tableau général de l'organisation et de la vie du règne animal considéré dans toutes ses principales divisions.

Quant au style, il est approprié au sujet, c'est-à-dire simple clair, précis, rapide. Ne croyez point pour cela qu'il soit sec et aride ; on pourrait le penser dès qu'il s'agit d'allas et de tableaux. Eh bien , loin de là , l'expression est nette , mais sans être dépourvue ni d'élégance ni de couleur. De plus, un autre mérite l'accompagne. C'est la pensée philosophique. M. Achille Comte n'est pas un aride nomenclateur. Il réfléchit en même temps qu'il classe, et on voit qu'il a foi en son œuvre. Séduit par la beauté de son sujet , la grandeur de la nature l'élève et le charme. Il veut que son étude transporte et enivre l'âme, et, en agrandissant l'horizon de ses connaissances, la conduise par la contemplation des œuvres de la création jusqu'à l'idée grande et sublime du créateur. Le travail de M. Comte n'est donc pas un travail froid. C'est avec la pensée que nous venons d'exprimer, c'est sous l'égide de cette doctrine philosophique et religieuse, qu'il invite à l'étude de la science, y appelant, comme nous l'avons dit, la jeunesse, la femme, les gens de monde, toutes les classes enfin, à qui il veut surtout faire comprendre l'intérêt d'une étude qui, attachante au plus haut degré, eût en outre la sanction et la preuve de la grandeur et de la puissance infinie de la divinité. Puisse, Messieurs, l'appel que fait M. Comte être entendu, parce qu'en effet, dans ma pensée aussi, l'étude des sciences n'est pas assez répandue, et qu'elle devrait être plus généralement cultivée, non-seulement à cause des connaissances directes dont elle pourvoit l'esprit, mais comme un moyen précis d'établir la rectitude, d'élever l'âme, de donner un noble emploi à ses facultés, d'en éloigner les idées fausses, d'après ce principe posé par l'un de nos plus célèbres compatriotes, Condillac, que l'esprit de l'homme a besoin de vérités et d'idées justes, parce qu'au défaut de celui-ci, c'est de préjugés, d'illusions ou d'erreurs qu'il tend à se nourrir.

M. Hermenous lit quelques observations sur le congrès scientifique de Gènes en 1846.

Une des choses les plus curieuses que j'ai vues à Gènes est assurément le congrès scientifique qui s'y est tenu pendant le mois de septembre 1846. Comme j'ai eu l'honneur d'assister à deux de ses séances, je demande qu'on me permette d'en dire ici deux mots, en avertissant le lecteur que j'ai cherché surtout à saisir le côté plaisant.

Qu'est-ce qu'une réunion d'académiciens et de savants, en général ? C'est une assemblée d'hommes graves, vêtus d'un habit noir contemporain autant que possible de l'empire, ornés d'une canne de jonc à pomme d'or, d'une cravate blanche et d'un paire de tibias, se mourant de la poitrine, aux larges lunettes rondes fixées sur l'arête d'un nez proéminent, au crâne beurre frais, ou recouvert de deux mèches voltigeantes ayant l'air de danser la *polka* ; lesquels sénateurs, non de la gaie science, mais de la science grave, consentent à s'ennuyer poliment dix fois par an (les Académies ont des vacances), en écoutant les autres parler, pour avoir le plaisir d'être à leur tour écoutés de temps en temps, sauf à produire sur l'esprit des confrères auditeurs les mêmes effets de paisible somnolence qu'eux-mêmes ont éprouvés.

Il résulte de cette définition que, dans une compagnie savante, les cheveux sont un ornement tout à fait superflu ; les dents ne sont pas absolument exigées. Mais un habit noir et une décoration d'un ordre quelconque sont à peu près de rigueur. Bossuet crotté, Pascal sans rosette rouge à la poltrine, Descartes en paletot-sac, et Voltaire en *twine* n'auraient pas été admis au congrès de Gènes.

Mais pourquoi citer Pascal et Descartes, qui n'étaient d'aucune académie (je parle spécialement de l'*Académie française*) ? — Non plus qu'une foule de savants profonds, de génies du premier ordre, de jurisconsultes écrivains supérieurs, de grands poètes, d'orateurs immortels, d'historiens distingués, de romanciers charmants : — Fermat, Jérôme Bignon, Sirmont, Bochart, Saumaise, Thomassin, Mabillon, Louis Cappel, Fourmont, Houbigant, Don Calmet, Fréret, Court de Gébelin ; — Nicole, Lemaistre de Sacy, Ellies Dupin, le grand Arnauld, La Rochefoucauld, Abbadie, Bayle, le cardinal de Retz, Malebranche, Mascaron, Bourdaloue, le duc de Saint-Simon, Pluche, l'abbé Guénéé, Buffier, Bergier, Saint-Martin

(le *théosophe*), Pouqueville, Joseph et Xavier de Maistre; Tilmont, Vertot, Rollin, Saint-Réal; — Saint-Evremond, Hamilton, Chaulieu, Molière, Regnard, L. Racine, J.-B. Rousseau, Malfilâtre, Gilbert, Millevoye, Palissot, Bertin, Gentil Bernard, Beaumarchais, André Chénier; — l'abbé Prévost, Galland (l'auteur des *Mille et une nuits*), Lesage, Cazotte; — J.-J. Rousseau, Helvétius, Vauvenargues, Diderot, Grimm, Condorcet, Dumarsais, Mably, Sieyès, l'abbé de Pradt, Montlosier; — Domat, Pothier, d'Aguesseau, Toullier, Dupaty, Gerbier (l'aigle du barreau), Merlin de Douay, Jean-Joseph Mounier, Mirabeau, Barnave, Lanjuinais, Henrion de Pansey, Hennequin, Benjamin Constant, Foy, Casimir Périer, Malte-Brun, Paul-Louis Courier, Brillat-Savarin, — tous gens d'assez bonne compagnie, comme l'on voit.

Garat fut exclu de l'Académie française, ainsi que Volney.
 Tout le monde sait que

Piron ne fut rien,
 Pas même académicien.

Voltaire s'est présenté trois fois à l'assaut du fort académique, avant de pouvoir l'emporter. — Montesquieu, s'il faut en croire Voltaire, n'y parvint qu'après avoir employé envers le cardinal de Fleury une diplomatie assez peu digne de l'un et de l'autre.

Encore aujourd'hui ne sont d'aucune académie Lamenais, Cormenin, Béranger, Berryer, de Balzac, Pouloulat, Alex. Dumas, Eugène Sue, Méry, Barthélemy, Ch. de Bernard, Jules Sandeau; le bibliophile Jacob (Lacroix), Jules Janin, etc.

Ballanche ne semble être entré à l'Académie que pour faire graver un titre sur sa tombe et allonger un peu le *ci-gît*.

Mais par compensation une foule d'immortels morts-nés sont entrés dans le docte sénat, comme..... dans un moulin: — Chapelain, Boisrobert, Scudéry, Cassagne, Abeille, Terrasson, Saint-Sorlin, Dangeau, Danchet, Colletet, Godeau, Maynard, Mongault, Saint-Amand, Tristan l'Ermitte, Giry de Saint-Cyr, — ainsi que cette *bête frottée d'esprit*,

Ce bonhomme Trublet,
 Qui compilait, compilait, compilait.

Le maréchal de Saxe était de l'Académie, celui-là même

qui écrivait : « Je crein les ridicules et se luy si man parèt un.
« Ils veule me fere de la Cademi. Se la miret come une *baye*
ba un cha. »

On sait ce que disait, sous la Restauration, un spirituel seigneur du faubourg Saint-Germain. « Je m'ennuie de
n'être rien du tout. Je veux être académicien ; cela donne
du relief. J'ai à faire valoir des titres incontestables, puis-
que je n'ai encore rien écrit ; et l'on m'a promis le premier
fauteuil vacant à l'Académie, si je continue de ne rien
écrire ».

Je n'ignore pas que, dans le Congrès de Gênes, il s'est rencontré plusieurs personnages fort distingués qui appartiennent à diverses académies. Mais la qualité de membre d'une société savante ne constitue pas une circonstance aggravante, j'en conviens. Cela ne prouve absolument rien contre le mérite. Ce titre est à un homme de génie ce qu'est une décoration quelconque à un homme d'honneur. L'un ne compromet pas, n'exclut pas le génie ; — ni l'autre l'honneur. Voilà tout ce qu'on peut en dire. Cependant je ne sais pourquoi ces mots ambitieux de *savant*, *docteur*, *académicien*, me rappellent toujours involontairement ce vers délicieux de Voltaire :

Je suis comme un docteur : hélas ! je ne sais rien !

« J'ai vu tant de savants qui ne savaient rien ! » disait un homme d'esprit.

Je prie de remarquer que je parle ici des académies telles qu'elles sont constituées aujourd'hui, ne se recrutant qu'd'après des visites et des sollicitations peu délicates, laissant de côté les hommes supérieurs qui comprennent leur valeur, et recevant les médiocrités empressées. Je parle des académies n'ayant aucun droit reconnu et organisées comme des tribunaux auxquels il ne manque que des justiciables : je parle des académies sans fonctions spéciales, sans attributions déterminées, sans aucune espèce de juridiction, et telles que le hasard les a faites dans la plupart des états de l'Europe.

Qu'est-ce donc qu'un Congrès scientifique ? C'est la plus plaisante bigarrure qui soit peut-être sous le soleil. Qu'on se figure des hommes qui ne se connaissent pas ; — des hommes d'opinions, de mœurs, de foi, d'esprit et de talents divers ; — des hommes qui n'ont rien de commun entre eux que le

titre qu'on s'est donné à soi-même, ou qu'on a extorqué avec préméditation et guet-apens, de *membre du congrès...*, et l'on aura une idée assez juste de ce docte *tohu-bohu*. Tel membre traitant de collègue tel autre membre, me rappelle le danseur Beaupré, professeur de *tendus* à l'École polytechnique, lequel rencontra un jour l'illustre Arago, professeur d'astronomie transcendante dans le même établissement. Beaupré lui tendit amicalement la main, en lui disant : « *Bonjour, mon cher collègue. A vous de passer le premier, puisque vous me précédez ici de quelques semaines.* — Je n'en ferai rien, reprit M. Arago, vous imprimez plus de *mouvement* que moi à l'école. »

Il y a des savants de génie, des savants amateurs, des savants de goût. Les uns inventent ou font des découvertes : les autres ne font rien du tout. Un savant amateur est dans les sciences, — ainsi qu'un écrivain de goût dans la littérature, — ce qu'est un homme du monde dans la société : — rien, ou peu de chose.

Il y a encore la classe des savants *estimables*. Un savant *estimable* est l'équivalent de la demoiselle à marier, *douée d'un heureux caractère*.

Voyez ce savant de la section des *sciences morales et philosophiques*. C'est un grave éclectique, au crâne dévasté, blanchi dans la *Cognition de volition*. Il tire de sa poche une tabatière d'argent, la pose négligemment sur la table, déploie un ample mouchoir à carreaux mouchetés de tabac, toussé deux fois, prend ses lunettes rondes, les place d'abord sur son front et tâche de les accrocher à ses oreilles, ou même à la nuque (seul endroit de la tête où le ciel, protecteur de la science, lui ait conservé une touffe de treize cheveux). Il les abaisse ensuite sur son nez aux brusques arêtes, puis il toussé encore, ce qui est évidemment une espèce d'exorde *par insinuation*. Il regarde autour de lui, et commence une dissertation lumineuse sur *le moi* et *le non moi.....*, lecture qui produit des bâillements éminemment littéraires et tout à fait académiques.

Les autres savants, pendant ce temps-là, dessinent de petits canards, une carpe qui se trouve à l'aise hors de l'eau, le nez du président, une vénus sans bras, — ou écrivent au correspondant de leur *endroit* que le congrès est merveilleux,

que ses résultats sont immenses, incalculables, destinés peut-être à changer la face de l'Europe.

Celui qui se lève est un savant de la section d'*archéologie*. Il porte le flambeau de la critique sur les points les plus importants de l'histoire. Ainsi il examine si c'était vers la poupe, ou du côté de la proue qu'étaient placés dans l'arche de Noé l'hippopotame et l'éléphant ; — si Artaxercès *Longue-main* était ainsi surnommé parce qu'il avait le bras gauche plus long que le droit, ou, au contraire, le bras droit plus long que le gauche ; — quelle était la couleur des yeux de Sémiramis que les uns font brune et les autres blonde ; — quelle était la forme exacte des boutons de guêtres de Priam, du chapeau de Nabucodonosor 1^{er} et de la coiffure de Cléopâtre, la brune reine d'Égypte, laquelle dépensait deux millions pour prendre son petit verre.

Notre savant se demande avec inquiétude dans quelle partie de la ville de Babylone se trouvait le grand théâtre, et dans quelle le temple de Bélus ; — si le conquérant Cyrus, fils de Kambyse, était coiffé à *l'oiseau royal*, ou s'il portait un *pouf* constitutionnel ; — s'il est bien vrai que Salomon reçut la reine de Saba dans un salon pavé de miroirs, et si l'institution des lorettes, *cette protestation vivante contre le despotisme conjugal* (comme dit la *Démocratie pacifique*), est renouvelée des Grecs, ainsi que le noble *jeu d'ois*.

Il prouve avec la dernière évidence que le quadrupède ferré par le bienheureux saint Eloi était le cheval de saint Georges, et non pas l'âne de Balaam, fils de Béor. — Il connaît les noms des amants de cette fille quelque peu légère d'un monarque égyptien ; — lesquels, par obéissance amoureuse, élevèrent la grande pyramide en apportant chaque matin à leur royale maîtresse une pierre artistement travaillée.

Notre savant a même trouvé tout récemment encore, par un de ces hasards qui ont remplacé la loterie royale de France, l'écriture véritable de Sankoniaton le Phénicien, qu'il lit couramment comme une grisette un billet d'étudiant, — ou comme un débiteur malheureux, le griffonnage infernal d'une feuille de papier timbré.

Enfin, il sait positivement quelle était la longueur des allées du paradis terrestre, à quelle époque précise de l'année le

premier homme sorti des mains du Créateur, et quelle est l'espèce de pomme dont il eut une si fatale indigestion.

Remarquez, je vous prie, cet autre personnage de la section des *sciences naturelles* qui se lève et salue. Il a des lunettes plus larges et des cheveux encore plus rares que ses honorables confrères. — Hâtez-vous de faire ! il en est encore temps (en général, on ne se défie pas assez des hommes qui n'ont pas de cheveux). — Il tire de son chariot une plante; il déroule sa dissertation et va commencer le chapitre du *Réséda*. Voici à peu près comme le fait parler le charmant auteur du *Voyage autour de mon jardin*. Je dis à peu près, parce que j'ai cru pouvoir compléter le petit dialogue d'Alphonse Karr.

Le savant regarde le réséda et dit : « C'est un Câprior de la famille des Capparidées sans stipules. Les pétales de la corolle alternent avec les sépales du calice; les filaments sont hypogynes; le pistil est stipité et formé de trois carpelles, les ovules attachées à trois trophospermes. Ses graines ont souvent un endosperme. »

« Mais tout beau ! s'écrie un deuxième savant de la même section. Le réséda n'est point un Câprior; c'est, suivant quelques-uns, une Cistée, et selon M. Lindley, une Euphorbiacée du genre de la Dodécandrie trigynie et de la famille des Tithymaloïdes. Le calice est un involucre commun, l'ovaire globuleux, rarement uniloculaire. »

A côté de ce Français scientifique, ô Perse et Juvénal, tourments de ma rhétorique et de ma jeunesse, vous brillez d'une clarté divine ! Vous inondez d'une lumière olympique les yeux mêmes de celui qui ignore les charmes du *que retranché* et les beautés du *supin en U* !

Le combat finit là, parce que les deux savants, pour les raisons ci-dessus énoncées, ne peuvent se prendre aux cheveux.

Alexandre Dumas a, je crois, fait la remarque qu'en Espagne on mange mal, mais qu'en Italie on ne mange pas du tout. On voit bien que le célèbre et spirituel touriste ne s'est pas trouvé au congrès scientifique de Gènes. J'ai vu partout dans les hôtels, ou les *Restaurants* (mon Dieu, pardonnez-moi ce solécisme qui m'est commandé par l'Académie et M. Napoléon Landais !), d'immenses tables autour desquelles les

gens d'esprit buvaient comme les bêtes; les savants mangeaient comme les ignorants; — longs et vastes râteliers où les doctes mandibules jouaient avec autant d'aisance et fonctionnaient avec autant de rapidité que les mâchoires vulgaires. C'est là que tous les partis, les systèmes les plus opposés, les opinions les plus diverses, se rencontraient gastronomiquement et venaient se fondre dans la plus succulente unanimité. C'est là que l'on pouvait juger s'il est vrai que la science ne vit que de livres, si les savants se nourrissent à la façon des substances angéliques, si tous ces graves farceurs ne vivent que de la manne céleste.

— Madame, demandais-je avec une amoureuse anxiété et la tendre sollicitude du ventre affamé, ne pourrais-je pas dîner maintenant? Pour qui ce superbe dindeonneau au dos onctueux, aux cuisses dodues et aux ailes dorées?

— Impossible d'y toucher, Monsieur: c'est pour ces quatre messieurs du *Congrès scientifique*, qui sont là haut, au numéro premier.

— Très-bien, Madame: mais ces six jolis perdreaux truffés, d'une couleur si appétissante, et qui, dans le paradis terrestre, auraient enfoncé la pomme! Vous m'en accorderez bien un?

Eh! mon Dieu, mon pauvre Monsieur, je suis vraiment désolée; mais c'est encore pour six Messieurs du *Congrès* qui attendent au numéro deux.

— Mais, diable! C'est donc un véritable Gargantua, que votre *Congrès scientifique*! Ne craignez-vous pas de voir la ville affamée par tant de savants? — Quel est ce gros monsieur, à face rebondie, aux lèvres épaisses, aux mandibules puissantes, que j'aperçois au fond du salon, douillettement arrondi dans un large fauteuil? Est-ce encore un savant du *Congrès*?

— Oui, précisément. Ce savant est en *extase*, puisqu'on dit que la digestion est l'extase de la matière. Il vient de dîner comme un Prussien, en buvant comme un Anglais. Je crois bien que c'est un savant suisse.

— Mais enfin, Madame, parce que le *Congrès* est vorace, il ne me paraît pas absolument indispensable que je meure de faim; il faut pourtant que je dîne....., avec la permission du

Congrès. Vous avez là des pommes de terre ; est-ce aussi pour le *Congrès* ?

— Oh ! non , Monsieur : les savants réservent cela pour la malheureuse Irlande....., et pour vous , si vous le voulez. Les savants sont philanthropes ; ils savent que l'Irlande est pauvre et affamée, que la misère est extrême.

La faim est éloquente et persuasive; je finis par extorquer au docte gosier du *Congrès* un de ses perdreaux , au moyen de cette admirable langue universelle qui a , dit Pitre-Chevalier , pour *verbes* les gros sous, pour *substantifs* les francs , et pour *adjectifs* les louis..... de quoi séduire toutes les consciences , si j'étais éligible , — toutes les vertus , si j'étais Don Juan !

On me permettra de passer sous silence les autres *sections scientifiques* qui pourraient affamer la capitale du pays de Coccagne , mettre à sec toutes les figures de l'arsenal de la rhétorique , et défier toutes les exagérations du *Charivari*.

Un billet de présence à deux séances du *Congrès* avait suffi à mes yeux pour interposer un voile triste et gris entre la ville de Gènes et son ciel superbe. Il ne me restait plus qu'à partir ; car il ne faut , dans une excursion de plaisir , que cueillir les fleurs de chaque localité ; et..... un *Congrès scientifique* n'est pas une fleur.

M. Auzias rend compte d'un discours prononcé par M. Dubeux, substitut du procureur du roi à Troyes, à l'audience de rentrée du tribunal, discours dont le sujet a été : *La défense des pauvres devant les tribunaux.*

Pour faire jour à ses généreuses pensées, dit le rapporteur, M. Dubeux s'est attaché à étudier une institution particulière à nos voisins de Savoie et des états sardes , où *l'avocat des pauvres* est établi par les lois en titre d'office auprès de chaque sénat , avec action devant toutes les juridictions du ressort ; il a cru que ce serait chose bonne et désirable de voir introduire cette institution parmi nous, c'est-à-dire qu'il

jugé notre législation tout à fait incomplète sur cet objet si important. Il dit que jusqu'à présent, par ses bons usages et son dévouement, le barreau n'a rien laissé à désirer en ce qu'il dépendait de lui de faire pour les pauvres, mais que le vice, ou plutôt la lacune de notre institution judiciaire, rend ses efforts et tout son bon vouloir impuissants, du moins dans les affaires civiles.

Le rapporteur cite plusieurs passages de ce discours et en analyse les autres parties. Les pauvres, ajoutait-il, réduits à plaider souvent dans l'état actuel de la société et de l'extrême division des propriétés, sont entravés, dans leur droit commun à la justice, par la difficulté de prélever, sur le prix si modeste de leur journée de travail, le montant des frais considérables qu'il est nécessaire d'avancer pour mener à bonne fin la poursuite de leurs droits; l'obstacle réel, infranchissable, contre lequel échouent le concours du conseil des pauvres établi au sein de l'ordre des avocats, ainsi que la bonne volonté des chambres d'avoués, c'est le fisc et le greffe que rien ne peut fléchir dans l'état actuel de la législation. M. Dubeux s'attache à faire ressortir, dans quelques pages chaleureuses, en combien de circonstances il est au-dessus du pouvoir des défenseurs d'assurer une suffisante protection à la fortune et aux plus graves intérêts des indigents; en conséquence, il conclut que tout remède sera inutile si une modification sérieuse ne vient point relâcher la rigueur inflexible de nos lois fiscales, et qu'ainsi c'est au fisc qu'il faut demander de préparer le succès de l'institution dont il poursuit la naturalisation parmi nous; les magistrats, le barreau, les avoués, sont à l'avance gagnés à cette cause toujours bonne des pau-

vres ; leurs antécédents le prouvent ; il ne reste donc plus qu'à fléchir les entrailles du fisc ; mais il faut convenir que l'éloquence des partisans de la proposition a en cela une belle mais difficile tâche à remplir.

M. Dubeux aborde ensuite l'examen de différents moyens qu'il propose pour parvenir à faire triompher les justes droits des pauvres sans trop nuire aux légitimes exigences du fisc.

Quant à la question de savoir à qui sera confié le travail préparatoire , M. Dubeux cherche *une haute impartialité, une grande rigidité de principes, toujours prête à soutenir le bon droit et à repousser les injustes prétentions*, et il n'espère trouver ces qualités réunies que dans une magistrature spéciale qui nous manque et qui serait celle de *l'avocat des pauvres*.

Il la prend telle qu'elle existe depuis des siècles à nos portes, en Savoie , où un édit de l'année 1430 la réglementait déjà , et il fait connaître son organisation auprès de chaque degré de juridiction , à partir du sénat jusqu'au juge de mandement (le juge de paix).

Cette forte institution, détraite par la révolution , fut rétablie avec empressement en Savoie, dès que la fin de la conquête le permit, et M. Dubeux se demande pourquoi la France ne la lui emprunterait pas ; il propose ses idées , et montre avec quels éléments il serait aisé de l'organiser ; il pense que l'on pourrait tout rattacher à un avocat général qui serait créé auprès de chaque cour royale en sus de ceux qui y sont actuellement.

Séance du 6 août 1947.

Ouvrages reçus :

1° *Observations sur la ligne de Lyon à Avignon* (chemin de fer), et sur le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi y relatif, par M. BERRIAT, membre résidant, brochure in-8°.

2° *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*, 1^{er} semestre de 1847, cahier in 8°.

3° *Mémoires et observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle*, par M. le baron D'HOMBRES-FIRMAS, membre correspondant, 5^e partie, vol. in-8°.

4° *Notice sur les travaux météorologiques de la société des sciences naturelles de Seine-et-Oise*, par MM. HÆGHENS, BÉRIGNY et LACROIX, brochure in-8°.

5° *Œuvres dramatiques de M. Charles Rey, membre de l'Académie du Gard*, vol. in-8°.

Rapport de M. Chambon sur l'ouvrage de M. Ménabréa relatif aux jugements contre les animaux :

La foi simple et naïve du moyen âge avait consacré des coutumes étranges, et qui nous paraissent maintenant ridicules, tant elles s'éloignent de nos idées et de notre civilisation. Mais si, après s'être égayé de ces singularités, on prend la peine d'en étudier l'origine, l'esprit et le sens, on n'en parle plus avec le même mépris, et on finit souvent par reconnaître qu'elles avaient une utilité réelle, et qu'elles répondaient à quelque besoin de l'époque où elles furent introduites. Il est peu sage de juger des choses du passé par les idées du présent. Si on ne tient pas compte des temps, des lieux, de la situation des esprits, de toutes les circonstances, en un mot, qui doivent modifier nos jugements, on s'expose à être injuste,

et à tomber dans des erreurs beaucoup plus graves que celles que l'on prétend condamner. Il serait facile d'appliquer ces principes à un grand nombre d'institutions religieuses du moyen âge que des études superficielles avaient d'abord décrites comme des produits de l'ignorance et de la barbarie, et qui ont été admirablement vengées par le progrès de nos études historiques. Ou bien, si l'étude et les recherches ne justifient pas les institutions mises en cause, elles amènent au moins à reconnaître qu'elles ne sont pas imputables à l'Eglise. En sorte qu'on reconnaît toujours davantage la justesse de ce mot fameux de Bacon, *qu'un peu de science détourne de la religion, et que beaucoup de science y ramène.*

De toutes les coutumes singulières du moyen âge, une des plus curieuses était celle d'intenter procès aux bêtes malfaisantes, aux insectes, aux rats, aux taupes, etc.; de les assigner à comparaitre; de leur nommer un tuteur, un défenseur, pour ne pas les condamner par défaut; d'instruire leur cause en audience solennelle, avec avocats pour et contre, entre elles et les habitants d'une commune, et enfin, à les condamner par sentence de juge à désertter les campagnes qu'elles ravageaient.

M. Léon Ménabréa, de Chambéry, a publié sur cette question un volume très-curieux et très-instructif, avec ce titre: *De l'origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux.* Son livre est bien écrit; et, ce qui vaut mieux et ce qui devient tous les jours plus rare, il est écrit avec bonne foi et simplicité: il est rempli de recherches savantes et consciencieuses. Ses appréciations sont d'un esprit droit et ami de la vérité. Il commence son travail par l'analyse d'un procès intenté à des insectes qui ravageaient un petit village de la Savoie, près de St-Jean-de-Maurienne, en 1587; on y voit la requête des habitants par-devant le révérend seigneur vicaire général et official de l'évêché de Maurienne, contre les charançons qui faisaient d'horribles dégâts dans leurs vignes; l'ordonnance de l'official députant égrège Antoine Filliol, pour remplir, moyennant salaire modéré, la charge de procureur desdits insectes, et spectacle Pierre Rembaud, pour les servir en qualité d'avocat; avec cette clause remarquable que le peuple devait se tourner vers Dieu de

lout son cœur et s'exciter à la détestation de ses péchés et à une contrition sincère, avec la résolution de vivre désormais selon la justice et la charité. Viennent ensuite les mémoires, les plaidoiries, les délais, les reprises d'audience pendant plusieurs mois.

Assurément tout cela est fort singulier, et pour des esprits légers, qui ne vont jamais au fond des choses, il y a abondamment de quoi les mettre en gaieté sur le compte de l'Eglise. Mais l'auteur est un homme d'études graves et sérieuses, et il a l'esprit libre de toutes ces préventions déterminément hostiles qui égarent le jugement. Il cherche les raisons de cette coutume dans de hautes considérations de philosophie et de moralité; et quoique je ne puisse pas être en tout de son avis, je dois rendre justice à la droiture de ses intentions et à la sage direction de ses études.

Les peuples du moyen âge agissaient plus qu'ils ne raisonnaient. Ils liaient dans les livres saints des malédictions lancées contre les créatures, et ils croyaient pouvoir se servir de ce moyen de défense toutes les fois qu'ils avaient à se plaindre des bêtes malfaisantes. Quelquefois aussi les actes dirigés contre elles étaient fondés sur le pouvoir qu'on attribuait aux démons, d'employer les créatures pour persécuter les hommes. Cette opinion n'est pas contraire à l'enseignement de l'Eglise, mais le peuple l'exagérait, et l'auteur cite un grand nombre de faits dont il n'examine pas l'authenticité, mais qui étaient accueillis avec une superstitieuse crédulité. Ensuite, l'étude de la philosophie occulte, devenue générale au XV^e siècle, contribua beaucoup à propager cette opinion, y ajoutant de plus qu'en certains cas les animaux nuisibles participaient de la nature des démons. De là ces innombrables formules au moyen desquelles on croyait pouvoir paralyser leurs forces. Sur ce point, l'auteur se livre à des recherches curieuses, mais trop étendues pour le sujet.

Voilà donc le fond de sa thèse : les idées de lutte religieuse et en quelque sorte légales étaient dans tous les esprits et formaient comme une doctrine. La religion les accepta comme un ingénieux symbole destiné à ramener le sentiment de la justice parmi des populations qui ne connaissaient d'autre droit que celui de la force et de la violence. En effet, une des plaies

du moyen âge, surtout à l'époque où s'établit le régime féodal, fut l'affaiblissement du pouvoir monarchique et le défaut d'unité sociale. Les peuples d'un même pays, se trouvant isolés les uns des autres, furent bientôt en proie à leurs inimitiés réciproques. L'Eglise alors fut la seule force modératrice des hommes ; son génie civilisateur savait s'emparer des objets les plus insignifiants en apparence, et les tourner contre l'abus de la force. Ayant affaire à des hommes incultes, elle cachait ses enseignements sous des formes sensibles. Dans un temps où la propriété, dépourvue de toute garantie légale, était exposée à la dévastation et à la merci du plus fort, elle donnait une salutaire leçon de justice dans le spectacle de ces procédures dirigées contre les animaux dévastateurs. Ces idées, par leur exagération même, étaient de nature à impressionner vivement des esprits grossiers, et à réveiller en eux le respect de la propriété. Et de plus, en montrant les ravages des animaux comme des fléaux du ciel, en prescrivant des prières et des cérémonies religieuses, elle amollissait ces cœurs durs, et les ramenait ainsi au repentir et à la vertu.

Ces considérations paraissent grandes et belles, mais j'avoue que je n'en ai pas été pleinement satisfait. Je ne peux admettre que l'Eglise ait jamais appuyé ses enseignements, quelque salutaires qu'ils fussent d'ailleurs, sur quelque chose de faux et de superstitieux. Dans toutes les recherches que j'ai faites pour m'édifier moi-même sur cette question, j'ai toujours trouvé que les procédures ecclésiastiques dirigées contre les animaux, étaient le fait de quelques localités, de quelque prêtre, de quelque évêque qui pouvait avoir plus de zèle que de lumière, ou qui ne savait pas résister à l'entraînement des opinions générales, mais nulle part je n'ai trouvé la sanction de l'autorité de l'Eglise. Elle approuve des prières, des bénédictions, des exorcismes destinés à écarter les fléaux : à la bonne heure, il n'y a rien là que de très-orthodoxe et de très-digne de la puissance de la prière et de la bonté de Dieu. Le rituel et le pontifical romain sont remplis de ces sortes de formules, mais il n'y a absolument rien qui ressemble au genre de procédure dont il est ici question.

Vers la fin du IX^e siècle, c'est l'auteur lui-même qui cite ce fait, la campagne de Rome était désolée par des nuées de

sauterelles. Le peuple, consterné, implora la protection du pape Etienne. Le pape se borna à publier un édit qui promettait cinq deniers à quiconque apporterait un plein setier de ces insectes. Tous se mirent à l'œuvre, mais les sauterelles pullulaient de telle sorte, que ce fut presque travail perdu. Alors le souverain pontife se rendit à la chapelle de St-Grégoire, et après y avoir prié avec larmes, il se fit apporter de l'eau et la bénit : Tenez, dit-il à la foule, distribuez cette eau entre vous, jetez-la sur vos champs en implorant le Très-Haut. Rien de plus. Encore une fois, tout cela est conforme à la religion et à la plus saine philosophie ; et souvent il a plu à Dieu d'exaucer cette foi humble et fervente. Mais l'Eglise réprouvait tout ce qui excédait ses limites. L'usage téméraire des conjurations contre les maladies, les orages, les animaux, a été cent fois condamné par les évêques ; et, dans l'espèce, elles l'ont été fortement par de savants théologiens. Je crois donc que les procédures du moyen âge contre les animaux ne sont pas imputables à l'Eglise.

Avant de finir, il faudrait peut-être noter quelques fautes de détail dans l'expression et le tour de phrase, mais elles sont rares. J'ai remarqué une altération du texte sacré, certainement indépendante de la volonté de l'auteur. Il est dit dans l'Evangile que les disciples de Jésus imposeront les mains sur les malades, et que ceux-ci s'en trouveront bien : *super agros manus imponent, et bene habebunt*. L'auteur a lu : *super agros... ils étendront les mains sur les champs, et il y aura abondance de récolte*. Ce qui m'a paru plus grave, c'est qu'il manque en général de netteté dans l'ordonnance et dans la suite de ses idées. Il y a un luxe de science et de recherches qui embarrassent la pensée principale, et il faut trop d'application pour le suivre. Néanmoins, je le répète, c'est un bon livre très-curieux à consulter.

La séance est terminée par un rapport de M. Ducoin, dont voici des fragments :

.. Je vais vous parler d'un roman, *la Chartreuse de Parme*, qui passe, en général, pour le meilleur ouvrage d'imagination qu'ait produit la plume de M. Beyle. Ne connaissant que

deux romans de cet écrivain, je ne saurais prononcer sur la justice d'une telle déclaration de supériorité relative ; mais du moins je puis reconnaître, et je me plais à le faire, que *la Chartreuse de Parme* me semble digne d'être placée fort au-dessus du *Rouge et le Noir*.

En effet, le dernier venu de ces ouvrages, publié en 1839, offre beaucoup plus d'intérêt que son prédécesseur, qui avait vu le jour en 1831 ; les caractères en sont mieux dessinés, l'action y est plus habilement conduite, les descriptions se montrent plus pittoresques : certainement il y a progrès.

L'auteur a voulu peindre les mœurs italiennes, que des voyages réitérés et de longs séjours l'avaient mis à portée d'étudier et de connaître. Tout fait donc présumer qu'on peut l'en croire sur sa parole, quand il dit avoir donné à la fiction les couleurs de la vérité.

Mais présenter un tableau des mœurs de l'Italie, c'est presque annoncer que la morale devra plus d'une fois en détourner les yeux, ou du moins les baisser. Je dois avertir que *la Chartreuse de Parme*, malgré ce titre austère, ne fait point exception ; non assurément que je veuille la classer parmi les productions licencieuses, parmi celles où le vice effrontément se montre en détail et sans voile, parmi celles dont toute femme qui se respecte n'oserait avouer la lecture ; ce n'est point de cela qu'il s'agit ici ; mais, dans *la Chartreuse de Parme*, bien souvent les actions sont immorales, quoique les expressions soient chastes et discrètes : l'auteur dit peu, en laissant clairement deviner beaucoup.....

Quel est le héros du roman dont il faut vous donner une idée ? C'est le jeune Fabrice, fils cadet du marquis parmesan del Dongo. En opposition avec les idées politiques de son père, il est partisan de Napoléon, et même, par une sorte d'échappée, il quitte pour peu de temps le sol italien en 1815, et vient pour assister à la bataille de Waterloo, dont il ne voit que la déroute, à laquelle il prend une part active en fuyant avec les soldats français dont il partage fatigues et périls.

Ce tableau de déroute fait beaucoup d'honneur à M. Beyle ; on ne peint guère mieux : tout est frappant de vérité, tout est chaud, animé, l'illusion du lecteur est complète ; il croit voir les fuyards, il croit ouïr ces coups de feu qui sont comme

les échos prolongés et tardifs de la bataille. Des milliers de petites circonstances ajoutent à l'effet : c'est un désordre, une confusion, un péle-mêle admirable. Le style est d'accord avec le sujet au point, que les juréments les plus militaires, les plus grivois, se font parfois entendre en mariant leur explosion à celle de la poudre, car ici l'on pourrait appliquer à M. Beyle ce vers fameux de *Ver-Vert* :

Les B, les F voltigeaient sur son bec.

Et s'il est des cas où il soit tolérable d'user de certains mots français, quoique non adoptés par le dictionnaire de l'Académie, c'est dans la peinture d'une défaite, événement dont nos armées n'ont point l'habitude.

Tous ceux qui ont lu *la Chartreuse de Parme* ont loué ce morceau, et j'unis de grand cœur ma voix à ce chorus de louanges. Mais ce même passage renferme un point auquel j'ai entendu donner des éloges qui ne me sembleraient pas aussi légitimes. Souffrez, Messieurs, que je vous en fasse juges : au milieu de la bagarre si bien dépeinte, Fabrico, à plusieurs reprises et très-sérieusement, se demande s'il assiste oui ou non à une bataille ; ce doute le jette dans une insigne perplexité ; car enfin il s'agit, pour son amour-propre, de savoir s'il est combattant ou fuyard, s'il y a pour lui de la gloire ou non.

On a trouvé son incertitude comique, et je la trouverais telle si elle ne me paraissait de toute invraisemblance : en effet, comment admettre qu'un tout jeune homme, il est vrai, mais qui n'est plus un enfant, et qui a de l'esprit, déjà même quelque instruction, ne sache pas discerner une bataille proprement dite d'avec une déroute qui en est la conséquence ? que, malgré la plus facile évidence, il brouille de cette façon la cause et l'effet, l'effet et la cause ? Comment ne voit-il pas que les Français et lui reculent ? En vérité, à mes yeux, ce n'est point là du comique, mais de la charge, et si j'en riais, ce serait du rire que provoque l'aspect d'une caricature.

Quoi qu'il en soit, Fabrico revient en Italie, où son voyage l'a rendu suspect de complicité avec la conspiration napoléonienne de 1815. Il est maudit par son père, mis à l'index par le gouvernement autrichien. Mais une tante qui le chérit...

obtient... que son jeune et intéressant neveu ne sera point persécuté, on fermera les yeux sur lui.

Dans la suite, Fabrice est destiné à l'état ecclésiastique, même à une très-haute dignité de cet état ; car on a le projet de le faire un jour archevêque de Parme, et, en attendant, il deviendrait plus tard coadjuteur d'un vieillard vénérable qui est en possession de l'archiépiscopat.

D'après un tel projet, Fabrice fait à Naples des études théologiques, et ne revient à Parme qu'avec le titre de *Monsignore* conféré par le pape, et qui lui donne le droit de porter des bas violets. Il ne tardera pas, ou l'espère, à devenir coadjuteur.

Quelle est sa conduite, soit à Naples, soit à Parme ? Elle n'est pas conforme à sa position, je dois l'avouer : l'aspirant à l'Eglise a des maîtresses, et nous le verrons bientôt livré à une passion qui finira par n'être nullement de l'amour platonique.

Mais est-il donc un hypocrite, comme le Julien Sorel de *Rouge et le Noir* ? Point du tout ; s'il se montrait tel, il ne pourrait inspirer aucun intérêt au lecteur, pas même celui de la pitié, et M. Beyle aurait commis une seconde erreur grave de composition.

Fabrice croit à la vérité du catholicisme ; mais comme tant d'autres, surtout, dit-on, dans l'Italie moderne, la pratique chez lui ne s'accorde pas toujours avec la croyance ; il n'est pas hypocrite, mais inconséquent ; il pourrait s'appliquer les paroles de la Médée d'Ovide :

..... Video meliora, proboque ;
Deteriora sequor.....

Paroles si bien traduites et en un seul vers par St-Auge, malgré la difficulté d'y parvenir :

J'aime et fuis la vertu, je hais et suis le vice.

Dans ses écarts, Fabrice a une liaison avec la Marietta, petite actrice subalterne, et par là se trouve en rivalité avec Gilotti, brutal et vil histrion, voleur, garnement fiéffé du plus bas étage.

Fabrice les rencontre tous les deux sur une route. Gilotti, par jalousie, veut le tuer, mais c'est Fabrice qui tue cet agres-

seur. Les ennemis politiques du jeune del Dongo tirent parti de cet événement, pour le faire condamner comme meurtrier, quoique réellement il n'ait fait qu'user d'une légitime défense. D'abord fugitif, il finit par se laisser prendre au moyen d'un piège qui lui est tendu. On l'amène, on l'écroue à la citadelle de Parme, dont le général Fabio Conti est le gouverneur.

Ce général a une jeune fille, Clélia, la plus belle personne de Parme. Fabrice, avant sa captivité, l'a vue, lui a parlé, et il en résulte, pour l'un comme pour l'autre, un amour véritable, une passion qui ne s'éteindra qu'avec leur vie.

Dans sa prison, Fabrice cherche, invente des moyens de voir Clélia et d'en être vu, mais c'est de loin, d'une croisée à une autre, bien distante; on peut échanger quelques signes, mais pas une parole; à force de s'ingénier, on trouve enfin une sorte d'alphabet mystérieux, un télégraphe d'amour.

Je n'hésite point à déclarer que toute cette partie du roman est charmante: intérêt de curiosité, intérêt de sentiment, tout y émeut le lecteur, pour peu qu'il soit sensible. En vérité, si *la Chartreuse de Parme* de M. Beyle s'offrait sous de telles couleurs dans son étendue entière, elle aurait obtenu l'un de ces brillants succès que rêve tout écrivain, tout artiste, en mettant sa production au grand jour; rêve qui si rarement s'élève à la réalité!

Mais cet amour de prison et en perspective, qui procure aux deux amants des plaisirs dont les lecteurs goûtent leur part, est bientôt troublé. Il se répand des bruits sinistres: on aurait un projet de cour italienne; on songerait à se défaire de Fabrice par le poison. Alarmes de Clélia et de la tante de Fabrice. Celle-ci parvient, non sans peine, à faire évader son neveu. Encore ici des situations d'un intérêt vif; les périls de l'évasion sont détaillés, gradués avec cet art qui se cache sous le naturel, et produit ainsi l'illusion la plus attachante; le lecteur est enchaîné strictement sans s'apercevoir de sa chaîne.

Voilà donc Fabrice en fuite, se trouvant tantôt ici, tantôt là... Mais le souverain de Parme périt lui-même par l'effet secret d'un poison, et son fils, prince de vingt ans, lui succède. Je vais bientôt dire d'où le poison est parti....

La tante obtient que Fabrice sera jugé de nouveau, que sa

condamnation sera cassée et son innocence reconnue ; enfin , il deviendra coadjuteur de l'archevêque de Parme , qui a soixante-douze ans , et donne ainsi fort involontairement l'espoir d'une succession prochaine.

Instruit de tout cela et pour se rapprocher de l'objet qu'il aime , Fabrice va se constituer prisonnier dans la citadelle. Mais bientôt on sait que le gouverneur Fabio Conti , toujours irrité de l'évasion du jeune homme , se propose à la fois de se venger et de se débarrasser de lui en le faisant empoisonner ; car le poison joue un grand et monotone rôle dans le cours de l'ouvrage.

Grâce à la tante , le nouveau souverain ordonne l'élargissement provisoire de Fabrice , dont un jugement prononce la réhabilitation. Notre héros est donc nommé coadjuteur. Comme prédicateur , il attire et charme la foule , les grands et le peuple. Enfin la mort de l'archevêque le rend archevêque à son tour.

Avant de quitter sa prison , il avait cessé d'être chaste envers Clélia. Ensuite celle-ci , pour obéir à son père , a épousé le marquis Crescenzi , riche courtisan. Plus tard , une liaison adultère et secrète s'est établie entre elle et Fabrice. Un fils , Sandrino , en est le fruit. Cet enfant meurt. Clélia ne lui survit que de quelques mois ; Fabrice donne sa démission de l'archevêché , et se retire à la chartreuse de Parme , où il meurt au bout d'une année. C'est là ce qui a fait donner par M. Beyle à son roman le titre qu'il porte. Ce titre est-il bien satisfaisant , bien approprié au sujet de l'ouvrage en le résumant ? Pas plus que ne le serait pour la tragédie de Zaïre celui du *Poignard* , ou pour *Rodogune* celui de *la coupe empoisonnée*.

Avouons-le ici : depuis que l'amour de Fabrice et de Clélia cesse d'être pur et chaste , l'ouvrage perd progressivement de son intérêt. Le ruisseau n'est plus limpide , les yeux ne se plaisent plus autant à le contempler.

Et Clélia , qu'en dirons-nous ? Elle est belle , sensible , tendre , passionnée. Elle partage la croyance religieuse et l'inconséquence de Fabrice. Elle y joint même une nuance d'aveugle superstition fort notable : ainsi , pendant une maladie de son père et pour qu'il guérisse , elle a fait à la Madone vœu

de ne plus voir Fabrice, et, dans la suite, durant sa liaison coupable avec ce jeune amant, elle le reçoit en épouse adultère et sans remords tant que la réception a lieu de nuit et sans lumière ; car alors elle ne le voit pas et son vœu n'est pas enfreint. C'est bien ici que *la lettre tue* !

M. Boyle nous répondrait qu'il l'a fait exprès, que c'est là un trait de caractère italien. A la bonne heure, mais l'auteur a écrit ou dû écrire pour des lecteurs français et de bon goût, à qui un romancier ne plait guère quand il dégrade ou tout au moins ridiculise son héroïne. Si c'était, dans le roman, une femme chargée d'un rôle secondaire, la critique n'aurait pas lieu de se plaindre.

J'ai parlé, mais non assez et comme en passant, de la tante de Fabrice ; ce personnage, l'un des mieux dessinés du livre, mérite bien que j'y revienne.

Cette tante, la duchesse Sanseverina, est une véritable grande dame italienne. Sans être fort jeune, elle a conservé l'éclat de la beauté. Elle y joint une expérience très-spirituelle, une amabilité des plus séduisantes, un cœur susceptible d'aimer comme de haïr, une profondeur de vues et de sentiments qu'elle sait recouvrir d'un voile impénétrable de légèreté. Ardente et tenace dans ses projets, dans ses passions, elle sait au besoin dissimuler avec grâce. Qu'on y ajoute une certaine élévation de caractère, et nous aurons le portrait d'une femme qui peut inspirer parfois peu de sympathie, même de la haine, jamais du mépris, du moins selon le monde.

Cette même dame est l'épouse, mais seulement de nom, d'un vieux duc que par un arrangement de cour italienne elle a pris pour mari en simulacre et afin de couvrir tant soit peu une liaison beaucoup plus réelle formée entre elle et le comte Mosca, principal ministre. L'époux nominal finit par laisser un riche héritage à la soi-disant veuve, qui plus tard devient légalement la comtesse Mosca.

Avant cet hymen et même après, elle éprouve un amour secret pour Fabrice ; oui, la tante a pour le neveu beaucoup plus que de l'amitié ; mais sur ce point comme sur bien d'autres, elle conserve l'empire d'elle-même ; elle ne découvre longtemps sa passion à personne, et si un jour elle en fait l'aveu au comte Mosca, c'est en ajoutant avec vérité que celui-ci ne

peut accuser d'infidélité que ses sentiments et point du tout ses actions.

C'est elle, c'est bien elle qui, par esprit de vengeance et sans ombre de remords ultérieurs, fait empoisonner le souverain de Parme, lequel, à l'égard de Fabrice, s'était rendu coupable envers elle-même d'une fausseté cruelle. Ce n'est pas en Italie qu'on doit espérer de trouver communément cette sublime charité chrétienne rendant le bien pour le mal, et la duchesse ou comtesse est parfaitement Italienne; j'ai presque dit une Italienne de pur sang.

Moins saillant par sa nature même, mais bien peint aussi, Mosca se montre un ministre d'âge mûr, spirituel, adroit, plaisantant le premier sur la politique de cour et de gouvernement qu'il sait finement mettre en jeu, et n'ayant d'autre faiblesse que celle de l'amour, dont la séduisante Sanseverina lui fait éprouver le charme et parfois les chagrins.

Les autres personnages du roman, et ils sont nombreux, n'y remplissant que des rôles secondaires, je m'abstiendrai de les désigner ici, quoique en général ils soient tous dessinés avec quelque soin.

Il en est un pourtant que son originalité m'empêche de passer absolument sous silence : c'est le médecin poète Pallaferrante, républicain ardent et de la meilleure foi, épris en secret et le plus respectueusement possible de la duchesse. Poursuivi à cause de ses opinions et des prédications qu'elles lui inspirent, qu'elles lui commandent, il est réduit, pour éviter la mort, à se cacher dans les bois ou ailleurs. En proie à la misère, parfois à la faim, il lui arrive de voler les passants; mais, voleur consciencieux, il a fait un vœu qu'il observe scrupuleusement, celui de ne jamais avoir à lui plus de cent francs; et en outre, il a grand soin de tenir une note exacte de chacun de ses vols, afin de pouvoir rembourser les sommes volées aussitôt que l'établissement indubitable de la république l'aura mis à même de payer ce qu'il regarde comme des dettes sacrées et passagères. C'est le fanatisme dans toute sa puissance, mais aussi dans toute sa poésie.

J'ai passé en revue les personnages les plus saillants que M. Bayle ait créés dans l'ouvrage dont je rends compte. Qu'il me soit permis de citer, comme complément d'analyse, quel-

ques pensées de l'auteur, sans toujours en approuver le fond, surtout quant à la troisième :

« Les gens d'esprit qui naissent sur le trône ou à côté perdent bientôt toute finesse de tact; ils proscrivent autour d'eux la liberté de conversation, qui leur paraît grossièreté; ils ne veulent voir que des masques et prétendent juger de la beauté du teint; le plaisant c'est qu'ils se croient beaucoup de tact. »

« La présence du danger donne du génie à l'homme raisonnable; elle le met, pour ainsi dire, au-dessus de lui-même; à l'homme d'imagination elle inspire des romans, hardis et est vrai, mais souvent absurdes. »

« L'amant songe plus souvent à arriver à sa maîtresse que le mari à garder sa femme; le prisonnier songe plus souvent à se sauver, que le geôlier à fermer sa porte; donc, quels que soient les obstacles, l'amant et le prisonnier doivent réussir. »

Malgré le mérite littéraire de *la chartreuse de Parme*, cet ouvrage, M. Colomb, biographe, ami et exécuteur testamentaire de M. Beyle, en fait l'aveu, n'obtint que peu de succès, soit dans les journaux, soit dans le public. Il commença même d'être oublié peu de temps après sa naissance.

Où peut-on en trouver la cause? Ici le champ des conjectures est vaste et libre, et je vais y placer la mienne, en ne la donnant, Messieurs, que pour sa valeur selon votre opinion.

Au moins la moitié du livre est consacrée à des détails de petites intrigues d'une petite cour, à des roueries politiques de seigneurs et de grandes dames; tout cela est fin, superficiel, mais peu amusant et d'un intérêt nul pour des lecteurs de romans, gens qui cherchent, dans ces sortes de livres, des peintures de passions ou de ridicules d'une nature absolument différente.

En outre, s'il m'est permis de revenir sur une idée que j'ai déjà émise, je crois que si, au milieu de la corruption générale dont M. Beyle expose le tableau, sa Clélia fût restée vertueuse et chaste, cela aurait augmenté le succès. Au centre d'un désert dont l'aspect aride rebute ou du moins attriste séchement les regards, on goûte un certain charme si l'on peut apercevoir une oasis, et Rembrandt sait relever ses peintures les plus

sombres en y introduisant, par un effet de l'art et de la nécessité, au moins un rayon de lumière.

A la fin du volume dont vous m'avez confié l'examen, je trouve des *Etudes de M. Beyle*, par M. de Balzac, puis une lettre de M. Beyle à ce dernier en réponse aux *Etudes*. Souffrez, Messieurs, qu'en terminant j'en dise quelques mots.

Les *Etudes* sont un long article de la *Revue Parisienne* du 25 septembre 1840, et qui a pour but principal la *Chartreuse de Parme*. C'est une louange ultra-magnifique. M. de Balzac, après avoir lu trois fois ce roman, a fini par le regarder comme un véritable chef-d'œuvre, où le sublime éclate de chapitre en chapitre, mais qui par malheur ne peut trouver, en Europe, que douze ou quinze cents lecteurs habiles à le goûter. *Les moindres détails sont d'une exécution marquée au coin du génie. Là tout est italien à faire prendre la poste et courir en Italie.* La Phèdre de Racine n'est pas une conception si belle, si complète, si animée, que la duchesse Sanseverina, etc., etc.

En vérité, M. de Balzac oublie entièrement que l'hyperbolique éloge est nuisible à celui qui en est le sujet, et que l'encensoir peut blesser. Au reste, il nous prouve qu'il est très-susceptible de s'éloigner des opinions et des jugements ordinaires, car il déclare avoir foi aux sciences occultes, auxquelles, dit-il, on reviendra et qui ne reposent pas, comme on l'a cru, sur des bases fausses. Certes, l'homme qui croit à l'astrologie judiciaire, à la divination, à la magie, a le droit incontestable de voir, dans la *Chartreuse de Parme*, un chef-d'œuvre de la littérature française, voire même de l'esprit humain.

M. Beyle, dans sa réponse datée de Civita-Vecchia et du 30 octobre 1840, dit beaucoup de choses en beaucoup moins de pages que M. de Balzac. Je ne puis en indiquer ici qu'un fort petit nombre et d'une manière tout à fait décousue. M. Beyle pensait n'être pas lu avant 1880. Il trouve très-ennuyeux les premiers demi-volumes de Walter-Scott. Il abhorre le style contourné, le style à la mode. Il n'a jamais lu la *Chauxmière indienne*. Il ne peut souffrir M. de Maistre, et son mépris pour Laharpe va jusqu'à la haine. Il décoche, en passant, quelques traits à M. de Chateaubriand, à M. Villemain, à madame Georges Sand, etc. Ce qu'il aime comme écrits et auteurs français,

ce sont les mémoires du maréchal Gouvion-St-Cyr, Montesquieu, les *Dialogues des morts*, de Fénelon; naguère, il a pleuré en relisant Aristonôus (pas un mot de Télémaque). Souvent lui-même, en écrivant, réfléchit un quart d'heure pour placer un adjectif avant ou après son substantif. Il ne voit qu'une règle: être clair, et la *Chartreuse de Parme* est écrite exprès comme le Code civil. Selon lui, le demi sot tient par-dessus tout aux vers de Racine; mais Voltaire, Racine, tous enfin, excepté Corneille, ont été obligés de faire nombre de vers *chapeaux* pour la rime, etc.

Ne vous effrayez point, Messieurs, assurément je n'ai pas la moindre envie de discuter toutes ces assertions; néanmoins celle qui a Racine pour objet m'inspire une observation par laquelle va se terminer mon rapport.

A la page 451 de la *Chartreuse*, figurent les deux vers français suivants, par lesquels M. Beyle a voulu traduire deux vers italiens de Pétrarque :

Non, vous ne me verrez jamais changer,
Beaux yeux qui m'avez appris à aimer.

Malebranche aussi a fait en sa vie deux vers, et c'était pour décréditer la poésie française; mais dans son distique il a du moins respecté la mesure, la rime, et il n'y a point admis l'hiatus. M. Beyle s'est montré moins scrupuleux, ou, si l'on veut, moins timide. Quoi qu'il en soit, il a prouvé publiquement, par son distique à lui, qu'il ne lui était guère possible d'aimer les vers de Racine.

Séance du 19 novembre 1847.

Ouvrages reçus :

1° *Annales scientifiques, agricoles et industrielles de la société royale académique de Saint-Quentin* (Aisne), t. 4, 2^e série, brochure in-8°.

2° *Annales de la société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire*, séante à Tours, t. 27, 1^{er} semestre de 1847, cahier in-8°.

M. Genevey, dans un rapport sur les *Études sur Pascal* par M. l'abbé Flottes, après avoir fait remarquer que Pascal fut un de ces hommes rares que la plus riche intelligence élève, non-seulement au-dessus de la foule, mais encore des hommes d'esprit et de talent; un de ces hommes de génie dont les idées fortes et grandes doivent avoir et ont nécessairement un grand empire, ajoute que Pascal, mort jeune et après plusieurs années de souffrances, n'avait pu terminer ni même seulement ébaucher avec un peu d'étendue le grand ouvrage objet de toutes ses préoccupations, de toutes ses études, que ses amis, après sa mort, ont publié sous le titre de *Pensées de Pascal*, ouvrage qui a néanmoins conquis dans la littérature chrétienne une place que nul autre ne lui a enlevée.

Plus d'une fois, les hommes opposés au christianisme, et entre autres Voltaire et Condorcet, ont essayé de le réfuter ou de le commenter pour le combattre; et le brillant historien de la philosophie, M. Cousin, dans un rapport sur cet ouvrage, accuse surtout Pascal d'avoir voulu détruire entièrement la raison pour mettre à sa place une foi aveugle et exclusive; il lui reproche de se mettre en contradiction avec Fénelon et Malebranche, et c'est surtout cette accusation que l'abbé Flottes s'est attaché à combattre.

Pour répondre aux accusations formulées par M. Cousin, continue le rapporteur, M. Flottes étudie Pascal dans sa vie et ses écrits. « Pascal, dit-il, est accusé de scepticisme, de fanatisme

et de superstition ; examinons si ces reproches sont fondés. Où puiserons-nous les preuves qui doivent faciliter la solution du problème ? Deux sources nous sont ouvertes : la vie et les écrits de Pascal. Les tendances de l'esprit, les croyances profondes, les sentiments intimes se produisent par ces deux manifestations qui s'éclairent réciproquement. Les actions réalisent, par une forme vivante, les actes de l'intelligence et de la volonté ; les écrits les revêtent d'une forme sensible. Les écrits peuvent jeter du jour sur le principe des actions, les actions confirment les écrits. Le style est l'homme même, sans doute ; mais il ne l'est qu'en partie ; il exprime la tournure d'esprit et la manière de sentir, la vie seule révèle l'homme réel. Ainsi, s'agit-il d'apprécier un écrivain tout entier, il faut scruter sa vie et approfondir ses ouvrages. »

M. Flottes recueille en conséquence, sur la vie de Pascal, ce qu'en ont dit de plus intéressant ses biographes ainsi que madame Périer sa sœur, et M. de Ste-Beuve dans son ouvrage sur Port-Royal ; et il en tire la preuve que jamais Pascal n'a été sceptique, ni avant ni après ce que l'on a appelé sa conversion, et il n'y trouve rien qui puisse justifier les reproches de fanatisme et même de folie qu'on lui a adressés. M. Cousin, qui semble approuver ces reproches, a répété ce que quelques-uns avaient dit avant lui, que les écrits de Pascal prouvent ses contradictions, et que pour combattre ce scepticisme, auquel il était en proie, il avait voulu, de propos délibéré, éteindre les lumières de sa raison, se jeter dans une foi aveugle, *s'abêtir*, en un mot, terme dont Pascal s'est servi. M. le rapporteur, après avoir contesté le fondement de ces reproches, arrive aux réponses de M. Flottes, qui montre qu'il n'y a rien dans les *Provinciales* (ouvrage d'une polémique spirituelle et acérée, mais où les grands principes métaphysiques et religieux n'étaient point

nécessaires) qui puisse justifier le reproche de foi aveugle, et surtout aveugle volontairement, pour combattre le scepticisme; mais que ce sont les *Pensées* qu'il faut surtout étudier pour bien connaître ses doctrines et ses sentiments; il fait même remarquer que les *Pensées*, n'étant point un ouvrage publié par Pascal lui-même, personne ne peut même dire avoir pleinement saisi son intention; et que Pascal, tout en reconnaissant les limites de la raison, ne la détruit pas.

M. Flottes, dans le cours d'une discussion sérieuse, minutieuse même, aborde toutes les accusations et répond à toutes. Pour répondre au reproche de scepticisme, il cite ce passage de Pascal :

« Soumission et usage de la raison : en quoi consiste le vrai christianisme.

» La dernière démarche de la raison est de reconnaître qu'il y a une infinité de choses qui la surpassent. Elle n'est que faible, si elle ne va jusqu'à reconnaître cela. Que si les choses naturelles la surpassent, que dira-t-on des surnaturelles? Si on soumet tout à la raison, notre religion n'aura rien de mystérieux et de surnaturel; si on choque les principes de la raison, notre religion sera absurde et ridicule. La raison ne se soumettrait jamais, si elle ne jugeait qu'il y a des occasions où elle doit se soumettre. Il n'y a rien de si conforme à la raison que ce désaveu de la raison. Deux excès : exclure la raison, n'admettre que la raison. La foi dit bien ce que les sens ne disent pas, mais non pas le contraire de ce qu'ils voient. Elle est au-dessus et non pas contre. »

Nous le demandons, ajoute M. Flottes, les droits de la raison ne sont-ils pas, dans ces passages, solennellement proclamés?...

M. Cousin insiste beaucoup sur ce mot de Pascal où il dit que pour être chrétien il faut *s'abêtir*, et il en conclut que Pascal ne fut chrétien lui-même qu'en repoussant sa raison.

M. Flottes combat cette accusation en faisant remarquer que, s'il en avait été ainsi, Pascal n'aurait jamais pu former le projet de faire une apologie de la religion chrétienne ; cette idée aurait été une contradiction trop flagrante avec le motif qui aurait déterminé sa foi ; M. Flottes met donc sous nos yeux tout le dessein de Pascal, tel qu'il l'avait souvent exposé à ses amis, et continue ainsi : « Un tel projet peut-il convenir à l'état d'un homme accablé par des difficultés que sa raison n'a pas pu surmonter et que sa volonté seule a écartées ? Des preuves si solides, si nombreuses, si bien liées, permettent-elles de supposer que le génie qui les a conçues se soit précipité en aveugle dans l'asile de la foi ? Un pareil projet, de semblables preuves, ne sont-ils pas des indices certains d'un esprit ferme et pénétrant qui a tout vu, tout comparé, difficultés et preuves, et qui a conservé assez de possession de lui-même pour discerner la vérité de l'erreur ? » Ces réflexions paraissent concluantes. M. Flottes fait remarquer encore que ce mot, *il faut s'abêtir*, se trouve dans un fragment où il n'y a rien de suivi, qui n'est qu'une ébauche imparfaite, une suite de notes provisoires où il règne une grande confusion, et il pense que vraisemblablement Pascal, dans la rédaction définitive de son ouvrage, aurait fait disparaître ce terme et quelques autres semblables. Cette conjecture n'est point dénuée de probabilité.

M. Genevey termine ce rapport en citant la conclusion suivante que l'auteur a déduite parfaitement de tout ce qu'il a avancé :

« De graves accusations ont été suscitées contre Pascal. Les noms de pyrrhonien, de fanatique, de superstitieux, lui ont été prodigués. Sa philosophie a été qualifiée de scepticisme absolu. On a vu dans sa foi, *mal sûre d'elle-même*, la lutte continuelle et *convulsive* d'une âme qui, *désespérée*, se précipite en aveugle dans l'asile de la religion. Nous nous sommes proposé de justifier l'auteur des *Pensées*. Où avons-nous cherché nos preuves ? Nous avons interrogé sa vie, car la vie réalise les sentiments les plus intimes. Nous avons consulté ses écrits, car les écrits jettent du jour sur la vie, et reçoivent

d'elle, en échange, une espèce de consécration. La vie de Pascal, que nous avons présentée telle que nous l'offrent ses parents, ses amis, ses contemporains, nous a révélé un esprit pratique, armé d'une logique inflexible, un caractère conséquent à l'égal de cette logique... Nous avons consulté ses écrits, nous avons comparé, rapproché les uns des autres, soumis à un examen critique les fragments précieux qu'il nous a laissés. Ces écrits nous ont montré dans l'auteur un philosophe qui a sondé toutes les profondeurs de notre nature, nos grandeurs et nos misères... Ils nous ont montré l'apologiste qui a mesuré toute l'étendue de son sujet, en a saisi toutes les parties, dont le coup d'œil a envisagé, sans en être ébloui, toutes les difficultés ; dont la raison a attaqué toutes les objections et les a vaincues, et le chrétien qui, consommé dans l'art de *persuader*, voulait faire servir l'énergie de toutes nos facultés à prouver aux hommes les plus opiniâtres que le christianisme seul satisfait les besoins moraux du cœur et les exigences légitimes de la raison. »

M. Ducoin a lu un rapport dont voici des passages :

Permettez que, répondant à la confiance dont vous m'avez honoré, je vous soumette un rapport sur le *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis* (1^{er} et 2^e semestre de 1846), 2 cahiers in-8°.

Cet Athénée, avec lequel nous n'avions pas encore de relations établies, a fait lui-même à notre Académie des avances auxquelles, je n'hésite pas un instant à le dire, nous devons nous empresser de répondre par l'envoi de notre *Bulletin* en échange de celui que nous avons reçu de sa part. L'opinion que j'émetts est le premier point de mon rapport, et j'ose croire que ce n'en est pas le moins juste, ni celui qui obtiendra le moins votre assentiment.

L'Athénée de Beauvais compte, ainsi que l'Académie delphinale, des membres titulaires et des membres correspondants, et, de plus que chez nous, on y trouve des membres honoraires et des membres libres. Parmi les membres honoraires que la France entière connaît, on peut citer les noms de MM. Emile Deschamps, Paul Lacroix (le bibliophile Jacob), le baron de Ladoucette, de Pongerville, Viollet-Leduc, Onésime Leroy, etc.

Le premier des deux cahiers dont je m'occupe, ainsi que le second, s'ouvre par un compte rendu des travaux de l'Athénée pendant un semestre ; c'est M. Eugène Péron, secrétaire perpétuel, qui rend fort succinctement ce double compte.

Dans le second des deux comptes, je lis que des membres titulaires ou correspondants ont été en retard de remplir leurs obligations, d'acquitter leur tribut, quant aux travaux. Même, à cet égard, M. le secrétaire propose l'application rigoureuse d'un article de règlement du 4 novembre 1844, lequel prononce une disposition pénale dont j'ignore l'effet.

MM. les membres titulaires et correspondants de l'Athénée de Beauvais sont donc astreints à fournir, chaque année ou chaque semestre, une composition dont MM. les membres honoraires et libres seraient seuls exemptés. Jamais je ne proposerais d'implanter dans notre sein, Messieurs, une telle mesure coercitive. Il me semble que, si la liberté doit régner quelque part, c'est surtout dans les sociétés destinées à se montrer des fractions de la république des lettres....

Après le premier compte rendu, nous voyons la description, par M. Mahu, d'une exécution à Beauvais en 1782. C'est tout bonnement la peinture détaillée du supplice d'un homme à la fois incendiaire et assassin, qui est roué d'abord et puis livré aux flammes. Cela peut avoir quelque prix comme tableau de mœurs passées, et même plaire à certains partisans de M. Alexandre Dumas, qui, l'an dernier, a commencé son roman des *Quarante-cinq* par la description pittoresque d'un écartèlement.

Vient ensuite un *Chat et un Rat*, fable par M. Magu, tisserand, dont je connais des chansons fort au-dessus de son apologue. Il est plus près ou moins éloigné de M. Béranger ou de Désaugiers, que de Lafontaine ou même de Florian et de la Motte.

M. Ernest Dubos, dans une espèce de mémoire, démontre les avantages retirés par l'agriculture, du bon entretien des chemins. Tout ce qu'il dit est d'une vérité parfaite ; mais nul assurément n'en doutait, et il est un prédicateur qui n'a dans son auditoire que des convertis.

A mon sens, le morceau capital des deux Bulletins serait l'analyse critique, par M. Baldy, de *Jeanne d'Arc*, poème ou

trilogie de feu Alexandre Soumet. C'est de la bonne critique, de celle qui est devenue si rare de nos jours : louange, censure, tout y est motivé, tout s'y montre équitable, digne d'un littérateur, d'un homme de goût, et le style y répond aux jugements comme aux pensées. Vous en allez juger, Messieurs, au moyen de quelques citations :

«... Pour les succès de la poésie aussi bien que des autres arts, est-il bien nécessaire que les idées de l'écrivain, de l'artiste, soient absolument en rapport avec l'esprit et le goût de son époque ?

» L'expérience ne semble-t-elle pas prouver souvent le contraire? Qu'est-ce qui a fait en grande partie la gloire des Démosthène, des Cicéron, des Tacite? N'est-ce pas d'avoir cherché à réveiller dans le cœur de leurs concitoyens l'amour de la patrie, de la liberté, la haine de la tyrannie qu'ils portaient eux-mêmes dans leur cœur? Et, à ne parler que de la poésie, ne retrouvez-vous pas partout les mêmes contrastes? N'est-ce pas dans la paix qu'elle a chanté la guerre, dans les époques de civilisation qu'elle a le mieux peint les mœurs barbares, et dans les époques de goût raffiné qu'elle a représenté avec plus de succès le bonheur de la vie champêtre? Dans tous les temps, chez tous les peuples, le génie de l'homme s'est toujours plu à ces oppositions. Dans notre première révolution, quand le drame sanglant courait les rues ou bien était en permanence sur la place publique, on courait se reposer le soir à la représentation de quelque comédie sentimentale ou pastorale. Quand le guerrier des temps modernes faisait retentir l'Europe du bruit de ses exploits, Delille enchantait ses auditeurs et ses lecteurs par la peinture des champs et des jardins. »

Second fragment : « Avions-nous tort quand nous disions que M. Soumet s'était exercé avec succès dans tous les genres, et que son poëme était la plus vive représentation des différentes phases de notre littérature depuis un demi-siècle surtout? La nature et le travail avaient donné à notre poëte une incroyable facilité d'exécution dans presque tous les genres de poésie; son vers, presque toujours harmonieux, se plie à toutes les formes, prend tous les rythmes : il a tantôt la pureté et l'élégance de nos meilleurs auteurs classiques, tantôt toute l'audace et la crudité d'expressions de nos plus har-

dis romantiques. Le désir de briller dans deux écoles à la fois a été fatal à M. Soumet, et il a été cruellement puni d'avoir trop souvent sacrifié aux faux dieux. S'il a plus d'une fois, en entrant dans les voies de nos hardis novateurs, égalé les plus habiles dans ce qu'ils ont de meilleur, on regrette qu'il n'ait pas su, comme Casimir Delavigne, éviter les excès qu'on leur reproche avec raison. L'abus de l'amplification, l'entortillement de la période, les métaphores exagérées, la raison sacrifiée à la rime, le néologisme, le barbarisme même, sont trop souvent des défauts qui lui sont communs avec la nouvelle école. »

Troisième et dernier fragment : « O Boileau ! ô Racine ! ô Voltaire ! que diriez-vous si, pour votre malheur rappelés à la vie, vous voyiez ainsi torturer, prostituer cette langue française, si pure, si harmonieuse sous votre plume, et que tant de vos chefs-d'œuvre ont illustrée ? « Dieu ! eussiez-vous dit, » qu'est devenu ce style simple et élégant, le plus naturel interprète du vrai et du beau ? Quelle splendeur a succédé à la » simplicité française ! » Vous connaissez la fameuse apostrophe de l'ombre de Fabricius aux Romains.

« M. Soumet, comme ces Romains dégénérés, si rudement apostrophés par Fabricius, a donc, comme poète, trop souvent abandonné la simplicité de notre idiome, pour prendre le langage d'une école qui pousse notre littérature à la décadence. Toutes les fois qu'il a suivi les traces de nos maîtres, il s'est élevé à leur hauteur ; quand il les a abandonnées, son génie a fait les chutes les plus déplorables. Cette faute est, selon nous, un véritable malheur pour les lettres françaises : il est à craindre qu'elle ne dégoûte à jamais nos poètes de tenter de nouveau l'épopée ; puisse-t-elle au moins être un salutaire avertissement pour nos jeunes littérateurs, et leur faire comprendre enfin que, même en cherchant des voies nouvelles, il n'est pas plus permis de violer les règles de l'art et du goût, que le génie de la langue dans laquelle on écrit, surtout quand cette langue a produit des chefs-d'œuvre que le temps et l'admiration des hommes ont consacrés ! »

Dans une imitation d'Anacréon, M. Ernest Rayé a forcé *printemps et pourtant* à rimer ensemble ; c'est un acte de violence qu'on est surpris de rencontrer parmi les travaux d'une

académie, où rien de tyrannique ne devrait se faire sentir.

M. Victor Magnien a donné un historique de la facture du piano depuis son origine jusqu'à nos jours. Là se trouvent en moins de dix pages un certain nombre de choses qu'ignorent la plupart, la presque totalité, non-seulement des personnes qui aiment à écouter les sons du piano, mais encore de celles qui, avec plus ou moins d'habileté, exercent leurs doigts sur le clavier de cet harmonieux instrument. En effet, pourrait-on compter beaucoup de gens qui sachent que le piano semble tenir son origine du *Cimbalo*, instrument dont parle Boccace dans son *Décameron*, écrit vers 1350 ; que plus tard cet instrument devint le *Clavicorde*, puis la *Virginal*, l'*Epinette*, etc.?

Dans le même *Bulletin*, on lit une longue liste des maires de Beauvais, par M. Victor Tremblay. Ce tableau historique de 220 maires remonte à l'année 1175, pour finir à 1839. Ce n'est pas précisément une simple et sèche nomenclature ; presque tous les noms sont accompagnés de quelques lignes indiquant certains faits relatifs aux personnages, ou bien à ce qui s'est passé de plus remarquable lors de leur administration.

Nous voyons qu'en 1381, Thibaut Becquet, noble, fut élu maire, et que l'évêque de Beauvais se plaignit de son élection en prétendant que les maires devaient être roturiers ; idée qu'on pourrait s'étonner de rencontrer dans le XIV^e siècle, si l'on n'avait sur un tel point que des notions communes et superficielles.

Un autre maire, Jean Marcadé, remplit ses fonctions de 1500 à 1517, année de sa mort. Il fut si charmé de son exercice de dix-sept années, qu'il fonda une messe en action de grâces d'avoir été si longtemps maire. On aime à remarquer ce genre de gratitude, quand même, ce que je n'affirme pas, on ne le verrait que dans la cité de Beauvais.

Oui, mais aussi je lis 1^o que Jean Charles Danse, élu maire en 1755, fut renommé en 1756 et refusa ; 2^o qu'il en fut de même de François Raoul Lebesgue de Cauras, nommé en 1760, puis réélu en 1761. Était-ce la faute des deux administrateurs ou celle des administrés ?

Avant de quitter le tableau, observons-y un fait de plus : vers 1599, le maire François Pinguet, marchand de

vin, ayant pour enseigne *Au Dieu d'amour*, avait préparé, pour je ne sais quelle circonstance, une *belle et gentille harangue* ; mais les registres constatent qu'il demeura court au premier mot. Assurément les Grenoblois actuels ne diront pas qu'un pareil accident peut arriver à tous les maires.

Dans un article assez étendu de M. Eugène Péron sur l'administration de feu M. le comte de Germiny, préfet de l'Oise, de 1817 à 1840, un fait est rappelé, et vous ne serez pas fâché de le voir consigner dans mon rapport : c'est M. le duc de la Rochefoucauld qui, en 1817, à Liancourt, fonda la première école d'enseignement mutuel qu'ait possédée la France.

M. Didier, avocat à Paris et membre correspondant de l'Athénée du Beauvaisis, a publié dans le *Bulletin* de cette société une imitation ou traduction en vers de l'Ode d'Horace à Posthume. Par une distraction malheureuse du traducteur, le mot *horrible* y rime où veut y rimer avec le mot *Danaïde*. C'est encore peu de chose ; mais la traduction se termine par la strophe suivante :

Un possesseur nouveau viendra faire largesse
De ces vins pour nos dieux par tes soins conservés ;
Demain nous verrons son ivresse
De ta riche demeure en salir les pavés.

Une ivresse qui avec des vins salit les pavés d'une riche demeure ! Ou je n'entends pas le français, ou cela rappelle le procédé honteusement gastronomique qu'employait l'empereur Vitellius, et par conséquent présenterait une image des moins ragoutantes. Horace aurait-il ainsi fini son ode ? Non, il n'a pas eu ce tort, et nous lisons dans le texte latin, *mero tinget pavimentum superbum*, mots qui n'expriment, si je ne me trompe, que l'idée de libations faites à dessein ou involontaires. Horace avait trop de goût pour faire au bout d'une composition de style noble, la chute que lui prête son traducteur, et que celui-ci doit garder pour son compte, disons même sur sa conscience.

Une charte inédite du XIII^e siècle a été publiée et annotée par M. Rathery. Cette pièce constate une coutume remarquable du régime féodal et que voici : quand le serf d'un sei-

gneur voulait épouser la serve d'un autre seigneur, le premier seigneur consentait à la laisser aller avec son mari sous la puissance du second, à condition que, parmi les serves de ce dernier, il s'en trouverait une qui consentit à épouser un des hommes du premier, et à compenser ainsi la perte causée à celui-ci par l'autre mariage.

Séance du 17 décembre 1847.

Ouvrages reçus :

1° *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, 28^e année (1846 à 1847), tom. in-8° ;

2° *Discours sur Expilly*, par M. NADAUD, premier président de la Cour royale de Grenoble et membre résidant.

M. HUART, recteur de l'Académie, a été élu membre résidant.

MM. BLANCHET, procureur général, et MAIGNIEN, doyen de la faculté des lettres de Grenoble, sont rétablis sur la liste des membres résidants dont ils avaient cessé de faire partie pendant leur absence de cette ville.

M. l'abbé FLOTTES est élu membre résidant.

Séance du 14 janvier 1848.

Composition du bureau.

MM. Albert DU BOYS, président ;
 Alexandre FAUCHÉ-PRUNELLE, vice-président ;
 Amédée DUCOIN, secrétaire perpétuel ;
 LEROY, secrétaire adjoint ;
 Félix CROZET, trésorier.

Membres du conseil d'administration.

**MM. l'abbé GENEVEY ,
 Casimir DE VENTAVON ,
 LOUIS GAUTIER ,
 DUNGLAS ,
 Victor BURDET.**

M. Albert du Boys lit le mémoire qui suit sur les jugements des gouverneurs de province et des préfets du prétoire sous les empereurs païens ou chrétiens :

Dans le plan de gouvernement que Mécène proposait à Auguste (1), l'un des moyens indiqués à l'empereur pour tout rattacher à son autorité judiciaire, était de lui réserver le jugement des crimes commis par les officiers de l'armée et par les premiers magistrats civils. Si cette lettre de Mécène lui a été faussement attribuée, si elle est une invention de l'historien Dion qui nous l'a transmise, il faut reporter au temps de Sévère les idées qui y sont contenues ; car, c'est sous ce prince que vivait Dion. Peut-être l'historiographe des empereurs était-il chargé, par une fiction habile, de faire l'établissement légal d'une compétence que l'on avait considérée jusqu'alors comme exceptionnelle ; compétence revendiquée ou plutôt usurpée par ces tyrans, qui s'attribuaient tous les droits, parce qu'ils n'en respectaient aucun chez les autres hommes.

Cependant, depuis que Tibère avait transporté au sénat les comices populaires, ce corps croyait avoir le droit ou de donner des juges aux fonctionnaires que l'on déférait à sa juridiction, ou de les juger lui-même, et alors, de mitiger ou d'aggraver les peines qui, suivant les lois, devaient s'appli-

(1) De causis magistrum equitum, centurionumque, privatorumque primariorum cognosces, ubi de capite et ignominia erit controversia, namque hæc ad te solum debent referri. (Hist. rom. de Dio. Cass., L. LIII.)

quer à leurs crimes. Que si on amenait devant lui des gouverneurs de province prévenus d'abus de pouvoir, d'actes de despotisme envers leurs administrés, il usait ordinairement, en faveur de l'illustre coupable, de son omnipotence judiciaire pour modérer la pénalité légale. Mais s'il s'agissait d'un de ces attentats mal définis qu'on rangeait sous le nom de crimes de majesté, alors l'excès de la dureté remplaçait chez l'aréopage romain l'excès de la mollesse.

La juridiction qu'exerçait le sénat sur les magistrats suprêmes des provinces, qui étaient de droit sénateurs, peut se comparer à la juridiction exceptionnelle qu'exerce sur ses membres notre chambre des pairs.

Nous avons mentionné ailleurs (1), tout à fait en passant, un procès criminel fait au proconsul d'Afrique Marius Priscus, sous le règne de l'empereur Trajan. Ce procès mérite de nous arrêter quelque temps, soit comme étude judiciaire, soit comme étude de mœurs.

On reprochait à Priscus (2), dans l'exercice de son administration, des exactions et des concussion de toute espèce. S'il n'y avait pas eu contre lui d'autres griefs, on n'aurait pas pu le faire condamner, on ne l'eût pas même mis en accusation; il se serait facilement tiré d'affaire au moyen de quelques réparations civiles. Mais il y avait eu dans la tyrannique cupidité de ce proconsul des incidents extraordinaires. Souverain dispensateur de la justice de l'empire, il en avait basement trafiqué, et ce sacerdoce auguste était devenu entre ses mains le vil instrument des passions d'autrui. Les chiffres de ce trafic étaient précisés. On lui imputait d'avoir vendu la mort d'un chevalier romain et de sept de ses amis à un certain Vitellius Honoratus, moyennant la somme de trois cent mille sesterces. On lui reprochait encore d'avoir conclu un marché semblable avec un autre citoyen nommé Martianus. Priscus était accusé d'avoir reçu de lui sept cent mille sesterces, et pour cette somme il n'avait pas hésité, disait-on, à faire subind'hor-

(1) Voir notre histoire du droit criminel des peuples anciens (Joubert, rue des Grès), p. 551.

(2) Ces détails sont tirés, pour la plus grande partie, de Pline-le-Jeune, liv. 2, épît. 7.

ribles tortures à un chevalier romain, il l'avait accablé de coups de fouet, l'avait envoyé aux mines, enfin il l'avait fait étrangler dans sa prison. Cette fois les victimes de l'oppression proconsulaire n'étaient ni des barbares, ni des hommes obscurs; c'étaient deux Romains d'illustre naissance. De tels faits parvinrent à éveiller quelque indignation dans le sénat, qui nomma, pour soutenir l'accusation, les deux orateurs les plus illustres de ce temps, Pline-le-Jeune et Corneille-Tacite. Et cependant Priscus, assisté aussi d'un avocat habile et éloquent, C. Fronto, ne désespérait pas d'échapper à cette accusation criminelle. Fronto plaida de la manière la plus adroite et la plus pathétique, afin d'arracher au sénat le renvoi de Priscus devant les juges civils pour cause de péculat: « Son » client, disait-il, aurait accepté la ruine, pourvu qu'on lui eût » épargné l'exil et le déshonneur... » Comme si aucun déshonneur ne fût résulté de la tache de concussionnaire imprimée au front d'un magistrat ! Croirait-on que cette défense fit impression sur un grand nombre de sénateurs ! Du reste, les lois récentes de l'empire n'avaient pas encore fixé les limites de leur juridiction, et parmi eux quelques-uns prétendaient que, même pour le péculat, le sénat était obligé de retenir la cause et de juger lui-même. D'autres pensaient qu'il était omnipotent comme l'était autrefois le peuple, et que la loi lui laissait la liberté complète de faire ce qu'il croyait convenable suivant les circonstances et la qualité des crimes. Enfin, Julius Férox, homme respecté pour sa science et sa droiture, fut d'avis de donner provisoirement des juges à Priscus pour le péculat, et de retenir les chefs relatifs à l'accusation capitale, mais de différer le jugement jusqu'à ce qu'on eût fait comparaître ceux qui avaient acheté le sang des innocents. Cet avis prévalut. On assigna donc les deux complices ou provocateurs du crime commis par le proconsul. L'un d'eux, Vitellius Honoratus, avait été soustrait par une mort opportune à la honte d'un pareil jugement; l'autre, Marianus, comparut au jour fixé. Alors, chose singulière ! de nouveaux débats s'élevèrent dans l'assemblée pour savoir si on l'interrogerait et si on le jugerait isolément, ou si on ferait venir Priscus, afin de procéder contre tous les deux à la fois. La délibération fut longue et agitée. Il fallut tout l'ascendant de la parole de Tu-

tius Cerealis, homme consulaire, pour démontrer à une cour de justice que dans un crime commun, la défense devait être commune aux deux accusés. L'affaire fut donc renvoyée à la prochaine assemblée du sénat, qui fut des plus solennelles. L'empereur Trajan, qui était consul, la présidait lui-même. Une foule immense de curieux avait accouru à cette audience. Depuis que les luttes politiques avaient cessé au forum, l'intérêt s'était reporté sur ces causes criminelles, étrangères aux passions de parti qui animaient si puissamment la voix d'un Cicéron et d'un Hortensius.

Du reste, dans cette circonstance, les ressources du talent et du génie ne faisaient pas défaut à l'accusation. Nous avons nommé les deux hommes qui remplissaient par l'ordre du sénat ce beau ministère de vindicte sociale. Le premier, Plin-le-Jeune, déjà rompu par un long exercice à ces joutes oratoires, ingénieux, brillant, sans emphase, plein de sagacité et de saine érudition; le second, Tacite, qui parlait au barreau comme il écrivait l'histoire. Plin détaille lui-même avec une complaisance un peu naïve le succès qu'il obtint, la facilité avec laquelle il parla pendant cinq heures au lieu de trois heures et demie qu'on lui avait d'abord accordées; enfin, la délicatesse des attentions de l'empereur, qui le faisait avertir de temps en temps de se ménager à cause de la faiblesse de sa complexion. Malgré la longueur de son réquisitoire, Claudius Marcellinus a le temps de présenter le même jour la défense de Martianus. A la séance du lendemain, Salvius Liberalis parle pour le principal accusé, M. Priscus. Liberalis était un orateur souple et délié, à la fois véhément et fleuri. Il aurait fait quelque impression sur les juges, si Tacite n'avait répliqué sur-le-champ dans l'intérêt de l'Afrique. Qu'on se figure le grand accusateur des Tibère et des Néron accusant en face un despote de second ordre, il est vrai, mais qui était le type de tous ces tyranneaux obscurs sous qui avaient gémi si longtemps et gémissaient encore tous les pays conquis par les Romains. Qu'il faisait beau le voir ainsi chargé de la vengeance des peuples (1) ! Car sans doute le philosophe orateur

(1) Expression de M. de Châteaubriant, en parlant de Tacite comme historien.

sut faire de cette cause particulière de l'Afrique la cause de toutes les provinces. Sans doute son intègre éloquence accusa Rome même en défendant l'humanité.

Au sujet de ce plaidoyer, où devait se reconnaître le burin puissant du peintre d'Agricola, il ne nous reste que deux lignes de Pline, ainsi conçues : « *Cornelius Tacitus* répondit avec beaucoup d'éloquence et fit éclater cette grandeur, cette subtilité qui règnent dans tous ses discours. » Il ajoute ensuite presque sur le même ton : « C. Fronto fit une très-belle réplique pour Marius Priscus, et, s'accommodant à son sujet, il songea plus à fléchir les juges qu'à justifier l'accusé. » Il fallait, en effet, que ce rhéteur eût du talent pour se faire écouter après Tacite.

Vient ensuite le récit de la fin du procès. La troisième audience est consacrée à la discussion des preuves. Après ces trois jours d'une lutte judiciaire, *digne (1) de l'ancienne Rome*, l'assemblée délibère. Cornutus, consul désigné, opine le premier. Il vote des félicitations à Tacite et à Pline pour la manière dont ils ont rempli leur mission. Il veut que l'on condamne Marius, 1° à la restitution au trésor public des sept cent mille sesterces (2) qu'il a reçus, 2° au bannissement de Rome et de l'Italie. Quant à Marcien, il réclame contre lui cette même peine du bannissement, en lui interdisant le séjour non-seulement de l'Italie, mais de l'Afrique. Un autre sénateur ouvre un avis plus doux. Il demande qu'on se contente, à l'égard de Priscus, de condamnations pécuniaires, et qu'on change le bannissement de Martianus en un exil temporaire de cinq ans. La plus grande partie des sénateurs semble un moment se ranger à cet avis. Croyaient-ils donc punir ainsi suffisamment la prostitution vénale de la justice à une haine homicide, espèce de sacrilège social qui n'a pas de nom ?

Cependant, en recueillant les voix, on s'aperçoit qu'une faible majorité fait prévaloir l'arrêt de Cornutus. Ce fut là pour le sénat un grand effort de sévérité. Il résulta de cet arrêt que Marius Priscus alla dévorer dans un exil commode le fruit de ses spoliations et vivre dans le luxe et l'abondance,

(1) Propres termes employés par Pline dans l'épître déjà citée.

(2) Environ 70.000 livres de notre monnaie.

tandis que les habitants de l'Afrique pleuraient leurs pertes non réparées (1).

Mais ce n'est pas tout : cette affaire eut une suite où se montre mieux encore la mollesse judiciaire du sénat pour ces brigands privilégiés, appelés magistrats des provinces. Les débats contre Priscus révélèrent des faits odieux à la charge de son lieutenant, Hostilius Firminus. Firminus avait été le digne auxiliaire de toutes les infamies de son proconsul ; il avait exigé cinquante mille deniers de Martianus pour l'aider dans ses projets d'infernale vengeance. Absent lors du premier procès, il fut ajourné à comparaitre quelque temps après devant le sénat. Cornutus demanda que ce misérable fût exclu du sénat et de tout emploi ; mais cette fois il n'entraîna pas la majorité des suffrages. L'opinion qui prévalut fut celle d'Acutius Nerva, qui avait ouvert l'avis de se borner à déclarer Firminus incapable de remplir à l'avenir toute espèce de fonction dans les provinces.

Quoique ordinairement très-réservé dans ses appréciations sur les décisions du corps auquel il appartenait, Pline ne peut cette fois cacher son étonnement, j'ai presque dit son indignation, au sujet d'un tel arrêt : « Car enfin, s'écrie-t-il, qu'y a-t-il » de plus cruel que de se voir livré aux soins et aux travaux » attachés à la dignité de sénateur, sans espérance de jouir » jamais des honneurs qui en sont la récompense ? Qu'y a-t-il » de plus affreux pour un homme flétri d'une telle tache, que » de n'avoir pas la liberté de se cacher au fond d'une solitude » et d'être obligé de rester au sein de cet ordre éminent qui le » donne en spectacle à tous les regards ? Que peut-on imagi- » ner d'ailleurs de plus indécent et de plus indigne que de » voir assis dans le sénat un homme que le sénat a noté ? De » voir un homme, déshonoré par un jugement, prendre place » parmi ses juges ? Un homme exclu du proconsulat pour » avoir prévariqué dans ses fonctions de lieutenant, juger » lui-même des proconsuls ! Un homme, enfin, condamné » pour un crime honteux, condamner ou absoudre les autres ? » Mais la majorité a prononcé ; on ne pèse pas les voix, on les » compte ; et il ne faut rien attendre de mieux de ces assem-

(1) Juvén., Sat. 1.

» blées où la plus choquante inégalité est dans l'égalité même,
 » puisque ceux qui les composent ont tous la même autorité
 » sans avoir les mêmes lumières (1).

Quand un corps judiciaire a cessé d'avoir cette réputation de sagesse et d'intégrité qui sanctionne son pouvoir aux yeux de l'opinion publique, il ne tarde pas à perdre la réalité même de ce pouvoir. A Rome, les empereurs ne demandaient pas mieux que de dépouiller le sénat de son antique prestige, qui leur faisait encore quelque ombrage. Jusqu'à Dioclétien, presque tous s'étaient étudié à l'avilir. Constantin acheva de lui ôter la juridiction que Tibère lui avait donnée sur les patriciens et les hauts dignitaires de l'empire, et il fit du droit de les juger une prérogative impériale. Une constitution de cet empereur, insérée au Code Théodosien, est tout à fait explicite à ce sujet (2). Plus tard, plusieurs de ses successeurs, et entre autres Zénon, promulguèrent des édits qui revêtirent leurs délégués spéciaux du pouvoir judiciaire qu'ils s'étaient réservé pour eux-mêmes. Il paraît cependant que, si ces édits furent exécutés d'une manière absolue à Constantinople, où l'on ne prit jamais au sérieux le sénat créé par Constantin, il n'en fut pas de même à Rome, où le patriciat, tout dégénéré qu'il était, conservait encore quelque chose de son ancien prestige. Les empereurs, élus par les prétoriens, ou proclamés par les légions sur les frontières, cherchaient une sorte de sanction à leur nomination dans les suffrages de ce corps, qui était toujours censé être libre, au milieu même des glaives et des piques qui l'entouraient. De même les hauts dignitaires civils et même les premiers magistrats des provinces, tels que les préfets du prétoire, continuèrent de reconnaître et même d'invoquer pour eux-mêmes la juridiction du sénat, quand ils étaient accusés de quelque crime ou délit (3).

(1) Plin., *epist.* 19, lib. 2.

(2) *Si quis est cujuscumque loci, ordinis, dignitatis, qui se in quemcumque judicium, comitum, amicorum, vel palatinorum meorum aliquid manifeste probare confidit, interpellat me, etc. Illum autem, qui hoc prodiderit, et comprobaverit, et dignitatibus et rebus augebo.* (Extr. du Cod. Théod., liv. 2, tit. 2, tom. 1^{er}, p. 58, édit. de Godefr.)

(3) *Ex constitut. Zenon personæ in ea enumeratæ, summis dignitatibus functæ, non possint accusari, nisi apud eum judicem qui vice principis cognoscit.* (Arg., l. 3, Cod. Justin. 3, 24, *Ubi senatores.*)

Nous avons un curieux spécimen d'une cause de ce genre , sous l'empereur Anthémius. A cette époque , tout était désordre et confusion dans l'empire romain. Les Huns avaient poussé devant eux les Goths, les Bourguignons, les Francs, les Vandales. Attila était mort au moment où il semblait près d'accomplir sa mission de destruction et de carnage dans le monde civilisé. Mais à son tour, le seul adversaire sérieux qu'il eût rencontré, l'intrépide et habile Aétius, était mort honteusement assassiné par Valentinien III. Bientôt après, une conspiration qui réussit venge ce général romain, et ôte à l'indigne empereur la couronne et la vie. Alors le sénat semble relever la tête et aspirer à reprendre quelque chose de son ancien pouvoir. Il nomme empereur un de ses membres, Maximus Petronius. Maximus ne justifie pas ce choix ; il veut fuir devant les Vandales qui arrivent à l'embouchure du Tibre. Ontré de cette lâcheté, un soldat le poignarde, la multitude déchire son corps et le traîne dans les rues.

Partout, à la faveur de l'anarchie toujours croissante, les barbares pénètrent dans le cœur de l'empire. Les Goths consolident leur domination au midi des Gaules ; les Francs en occupent le nord jusqu'aux rives de la Seine. Les Bourguignons achèvent de s'établir aux pieds des Alpes et du Jura.

L'empereur Majorien veut gouverner réellement ses sujets et vaincre ses ennemis ; ses soldats ne peuvent supporter le joug de la discipline qu'il leur impose : ils le tuent dans une sédition.

Après lui, Anthémius essaie encore de disputer quelques lambeaux de la Gaule aux barbares dont elle est la proie. Il fait occuper le Berry par douze mille auxiliaires Bretons, et s'appuie sur eux contre Euric, roi des Goths, dont la puissance devient de plus en plus menaçante. Mais ceux des Gallo-Romains qui ont jusque-là échappé à la domination ou aux ravages des nouveaux conquérants, n'ont déjà plus foi à la puissance de Rome et à l'immortalité du Capitole. Les plus puissants d'entre eux songent à se ménager une position dans le nouvel ordre de choses qui semble se substituer à l'ancien. En vain les empereurs nomment-ils des indigènes pour leurs principaux lieutenants ou magistrats : aucune dignité, même la première de toutes, celle de préfet du prétoire, n'est un lien

suffisant pour retenir leur fidélité douteuse. Ceux même que Rome a façonnés et s'est assimilés en qualité de citoyens, n'ont plus ni crainte ni amour pour elle : cette reine antique du monde n'est plus qu'une ombre ou un nom.

Et cependant, au milieu de cette dissolution de l'empire romain, la justice avait son cours quand un accusé, même illustre, ne reculait pas devant ses arrêts, et ne cherchait pas un refuge chez les barbares, malgré les charges accablantes qui pesaient sur lui. Nous en trouvons la preuve dans l'issue d'un procès de lèse-majesté, intenté à cette époque contre un certain Arvandus, préfet du prétoire des Gaules. Arvandus, issu d'une famille gallo-romaine fort obscure, était rapidement arrivé aux plus éminentes magistratures civiles de son pays. Préfet du prétoire une première fois, il géra les affaires publiques de manière à s'attirer une grande popularité : mais cinq années après l'expiration de ses fonctions (1), elles lui furent rendues de nouveau et tous les vices de son caractère, qu'il avait en partie comprimés jusque-là, se firent jour et bravèrent l'opinion qu'il avait respectée auparavant dans l'exercice de ses diverses charges. Arrogant, fastueux, prodigue et déréglé dans ses mœurs, Arvandus était accablé sous le poids de ses dettes; pour échapper à ses créanciers, il aurait voulu rendre perpétuelle la magistrature temporaire qui lui était confiée. Aigri par la crainte d'une ruine prochaine, il était dévoré de jalousie contre les rares concurrents qui pouvaient être appelés à lui succéder. En ne craignant pas de multiplier ses ennemis par l'imprudence de sa conduite, il semblait prendre à tâche de perdre l'affection de ses amis; car l'un d'eux (2), à qui nous empruntons les principaux détails de ce récit, lui reproche « de se moquer de tout ce qu'on lui disait, de ne tenir aucun compte des bons conseils, de mépriser les bons of-

(1) La durée de cette magistrature était de cinq ans, et il paraît qu'on ne pouvait pas nommer deux fois de suite la même personne à ces mêmes fonctions.

(2) Sidonius Apollinaris, qui était l'ami intime d'Arvandus, et qui raconte la catastrophe de ce magistrat dans un style moins prétentieux que celui de la plupart de ses lettres dont la curieuse collection donne de grandes lumières sur les mœurs bigarrées de la société de cette époque.

» fices, de tout faire, enfin, pour se rendre suspect, etc. » Aussi on épia Arvandus, on corrompit son secrétaire, et par ce moyen, on parvint à découvrir la correspondance que ce magistrat romain, investi de la confiance de son empereur, entretenait avec Euric, roi des Goths. Dans l'une des lettres que l'on parvint à intercepter, Arvandus dissuadait le roi des Goths de faire la paix avec l'empereur, et engageait ce prince barbare à attaquer à l'improviste les troupes romaines auxiliaires composées principalement de Bretons, et rassemblées sur la Loire. « Après la destruction de cette armée, disait le traître » gallo-romain, les Goths n'auraient plus d'obstacle sérieux » pour s'emparer des Gaules par droit de conquête, ou au » moins pour la partager avec les Bourguignons. » Sur la dénonciation de ce fait secrètement révélé à l'empereur, Arvandus fut arrêté par les soins de l'autorité militaire, et soumis à ce qu'on appelait la *libera custodia*, espèce de surveillance privilégiée qui ne s'appliquait qu'aux prévenus de haute naissance ou ennoblis par de grandes charges : les fers et la prison étaient réservés aux accusés de condition commune. C'est donc sous la garde d'une escorte qu'on aurait pu prendre pour une escorte d'honneur, qu'Arvandus fut embarqué à Marseille et qu'il arriva à Rome après avoir côtoyé les rives de la Toscane. Il était tout fier de sa navigation, qui avait été favorisée par un bon vent et par un ciel serein. « Les éléments, disaient-ils, semblaient lui obéir, et vouloir rendre témoignage de son innocence. » Il eut pour hôte et pour gardien au Capitole Flavius Asellus, comte des Largesses sacrées (1), qui respectait en lui sa dignité récente de préfet des Gaules, et qui le regardait plutôt comme sa caution que comme son surveillant. Cependant on vit arriver à Rome, peu après Arvandus, les députés de la province des Gaules, savoir : Tonantius, Ferréolus de famille préfectoriale et petit-fils par sa mère du consul Syagrius, Thaumastus, et enfin Petronius, tous remarquables par leur instruction et leur talent de parole, et regardés comme la gloire et l'ornement des Gaules. Ils étaient porteurs des actes et des décrets de la province qui les avaient revêtus de la mission d'accuser publiquement leur préfet du prétoire. Ils avaient été chargés spécialement

(1) Ministre du trésor public. Voir Sidon. Apollin., lib. I, epist. VIII.

de faire usage de la lettre d'Arvandus à Buric, dont ils étaient dépositaires. Les jurisconsultes appelés à donner leur avis sur le procès n'avaient pas hésité à décider que cette pièce suffisait pour prouver le crime de lèse-majesté. En effet, suivant le savant Hermogène, est réputé coupable de ce crime quiconque s'aide par ses conseils, ses artifices ou ses manœuvres, à livrer une cité ou une province aux ennemis de l'état (1).

Mais Arvandus ignorait que cet arme terrible fût aux mains de ses accusateurs. Deux de ses amis allèrent l'en avertir ; l'un était le Gaulois Auxonius, l'autre Sidoine Apollinaire : laissons maintenant parler ce dernier (2), que nous tâcherons de traduire le plus fidèlement possible.

« Auxonius, homme très-distingué, pensait comme moi
 » qu'il serait perfide, lâche, barbare, d'éviter comme une infor-
 » tune une liaison déjà formée, quelle qu'elle fût. Nous allâ-
 » mes donc dévoiler à Arvande, qui ne craignait rien de pa-
 » reil, le plan d'attaque que ses accusateurs, hommes pleins
 » d'énergie et de ressource, devaient artificieusement résér-
 » ver pour l'époque du jugement. Nous lui dîmes qu'ils fe-
 » raient tomber dans le piège dangereux d'une réponse im-
 » prudente un adversaire téméraire qui, répudiant les con-
 » seils de ses amis, ne se fiait qu'à lui seul. Nous lui fîmes
 » connaître les voies les plus sûres à suivre, selon nous-
 » mêmes et selon d'autres amis moins déclarés que nous.
 » Nous l'engageâmes à ne faire aucun aveu légèrement, même
 » sur des faits qui seraient présentés comme de peu d'impor-
 » tance par ses ennemis, en lui représentant que ces manœuvres
 » mêmes avaient de grands dangers, puisqu'elles pouvaient
 » avoir pour résultat de le convaincre plus facilement, en
 » lui inspirant une fausse sécurité. A peine nous eut-il en-
 » tendus, que, ne pouvant plus se contenir, il s'écria fort ir-
 » rité: « Eloignez-vous de moi, hommes dégénérés, et indignes
 » d'appartenir à une famille préfectoriale ! Sans m'arrêter à
 » vos vaines alarmes, laissez-moi diriger cette portion de mon

(1) *Majestatis crimine accusari potest, cujus opè, consilio, dolo malo, provincia, vel civitas hostibus prodita est.* (L. 10, Dig. ad leg. Jul. majestatis. (Hermog., lib. VI, Juris epitomeorum.)

(2) *Epist. VIII, lib. I.*

» procès, à laquelle vous ne pouvez rien comprendre. La conscience d'Arvandus lui suffit. C'est tout au plus si je pourrais me décider à recourir au ministère d'un avocat pour me défendre dans le procès de concussion. » Nous nous retirâmes tristement, bien plus accablés par l'affliction qu'émus par le ressentiment. Mais comment un médecin pourrait-il en vouloir à un malade qui ne répondrait à ses soins que par un accès de délire ?

» Cependant notre accusé, vêtu de blanc, parcourait la place du Capitole, et tantôt il acceptait comme amicales des salutations perfides, tantôt il se plaisait à écouter d'insidieuses flatteries, tantôt il allait dans les boutiques faire déployer des étoffes de soie, et chez les orfèvres se faire étaler des pierreries ou autres choses précieuses, les priser, les dénigrer, les tourner et retourner, les marchander comme s'il voulait les acheter, et, chemin faisant, il s'en allait répandant des plaintes sur la dureté des temps, sur les lois, sur le sénat, sur le prince ; leur donnant ainsi lieu de se venger, avant même d'avoir subi l'examen de leur justice.

» Peu de temps après, un jour que le sénat était réuni en grand nombre dans la salle d'assemblée (je l'ai appris ainsi, car pendant ce temps je m'étais retiré), notre homme s'avance fièrement dans la curie tondu et rasé de frais, tandis que les accusateurs, couverts de poussière et presque entièrement vêtus de noir, sont introduits par les décevirs ; et ainsi, grâce à l'humble négligence de leur toilette, leur habile inimitié enlève d'avance au prévenu la compassion qui aurait dû s'attacher à sa personne. On introduit les témoins cités : l'enceinte est ouverte aux parties. Avant le commencement des débats, des sièges sont offerts aux *Prætoriens*. Poussé par son fatal orgueil, Arvande s'avance d'un pas ferme et rapide, et s'assied presque au milieu des juges. Ferréolus, au contraire, prend place sur le siège le plus bas, tout auprès de ses collègues qui l'environnent, pour rappeler qu'il est député de sa province non moins que sénateur. Cette modestie lui valut après le procès beaucoup de félicitations et beaucoup d'éloges. Mais voilà les sénateurs en retard qui viennent d'entrer, les parties se lèvent et

» les députés exposent leurs plaintes. Le décret de la province,
 » qui est pour eux comme leur lettre de créance, est lu et com-
 » munié au sénat. Puis ils produisent la lettre écrite au roi
 » des Goths par l'accusé, ils en font connaître la teneur. Ar-
 » vandus, sans être interrogé, se lève et s'écrie que c'est bien
 » lui qui l'a dictée. Les députés demandent qu'il leur soit
 » donné acte d'un aveu fait avec tant d'audace. Alors, trans-
 » porté de fureur et sans savoir dans quel piège il tombait,
 » il se perd par un aveu nouveau deux et trois fois répété ; les
 » accusateurs s'écrient qu'il est convaincu, les juges le con-
 » damnent comme s'étant confessé coupable du crime de lèse-
 » majesté. Les formules de droit ne manquent pas pour don-
 » ner une sanction légale à cet arrêt. On rapporte qu'alors
 » enfin il pâlit et se troubla, abattu sous le repentir de l'in-
 » tempérance de sa langue ; car il apprenait trop tard pour
 » son salut que l'on pouvait commettre le crime de lèse-majesté
 » autrement qu'en usurpant la pourpre impériale. Dépouillé
 » aussitôt des insignes et des privilèges de sa préfecture, qu'il
 » avait gérée pendant cinq ans, il est non pas dégradé de no-
 » blesse, mais rendu à la classe plébéienne, dont il est sorti,
 » et on le conduit à la prison publique comme un malfaiteur
 » ordinaire. Ce qu'il y eut de plus cruel (ainsi l'ont raconté
 » ceux qui l'ont vu), c'est qu'ayant paru devant ses juges en
 » toilette brillante et couvert d'ornements au milieu de ses
 » accusateurs en deuil, son sort si pitoyable (1) n'excita aucune
 » pitié quand on l'entraîna garotté et couvert de chaînes.
 » Comment aurait-il pu émouvoir les cœurs d'une bien vive
 » commisération, quand on le voyait vêtu avec élégance mar-
 » cher aux *Latomies* ou à l'*Ergastulum* ? Cependant, la
 » compénétration ayant eu lieu au bout de quinze jours,
 » il fut condamné à mort et jeté dans l'île du serpent d'*E-*
 » *pidaure*. Là, souffrant et défiguré jusqu'à être plaint
 » même par ses ennemis, *vomi* (2) en quelque sorte par la
 » fortune du haut de la prospérité dans un abîme de misère,

(1) Miser, nec miserabilis erat.

(2) A rebus humanis veluti vomitu fortunæ nauseantis exputus.
(Sid.)

» il avait pour perspective de traîner trente jours (1) d'une vie
 » misérable dans l'attente des ongles de fer des gémonies ou
 » de la potence préparée par le bourreau. Quant à nous ,
 » nous usons de tout notre crédit, et nous faisons des vœux
 » et nous adressons des prières à l'empereur pour que dans
 » sa clémence il commue sa peine en exil, quoique ses biens
 » aient déjà été confisqués. Quel que soit le sort qui l'at-
 » tende et les maux qui lui sont destinés, ce qu'il y aurait
 » de plus malheureux pour lui, ce serait de craindre quelque
 » chose plus que la continuation de la vie, après tant d'igno-
 » minies et de flétrissures. »

Les généreux efforts de Sidoine Apollinaire furent couronnés du succès : grâce à son intercession en faveur d'un ami malheureux, la peine d'Arvandus fut commuée par l'empereur Anthémius en celle d'un exil perpétuel (2).

En étudiant l'origine et la suite de ce procès, on peut remarquer d'abord qu'Arvandus n'aurait pas été accusé, s'il n'avait pas eu des dettes et si son insolence de parvenu ne lui avait pas fait des ennemis, et ensuite qu'il n'aurait probablement pas été condamné, s'il s'était vêtu de deuil et qu'il eût laissé sa barbe longue et ses cheveux en désordre quand il comparut devant le sénat romain. Ce qui acheva de le perdre, ce fut son mépris des anciens usages, de l'ancienne étiquette du *forum*.

Du reste, à la veille de la dissolution de l'Empire, on s'étonne de voir un ordre si parfait dans les procédures criminelles, et tant de respect pour les vieilles formes judiciaires. Le sénat, héritier des comices populaires, exerçait ainsi, jusqu'au dernier moment de son existence, ces prérogatives qui avaient paru plus d'une fois devoir tomber en désuétude. Anthémius, qui inclinait aux idoles (3), comme le dit un publi-

(1) *Ex veteri senatusconsulto Tiberiano*, dit Sidoine Apollinaire : le Sénatusconsulte n'accordait primitivement que dix jours de délai à l'accusé. Mais Théodose porta ce délai à vingt jours et d'autres empereurs à trente. Voir la loi 20 au Cod. de *Poenis*, et les observations de Cujas sur ce sénatusconsulte, lib. V. cap. IX.

(2) Chron. Cassiodori. — Paul. Diaconus in Leone.

(3) Expression de M. de Châteaubriant, *Etudes historiques*, tom. II, p. 233.

ciste moderne, s'étudiait peut-être, ainsi que Julien, à rendre au sénat son antique prestige et à relever autour de ce débris les autres débris du passé. Du reste, la force d'impulsion, communiquée depuis longtemps à une machine usée, la fait fonctionner avec régularité jusqu'au moment même de sa chute. Cette régularité produit une illusion singulière : en présence de cet ordre apparent de la veille, on ne peut croire au désordre immense du lendemain. Il semble qu'il y ait encore des éléments de durée et de résistance dans l'organisation puissante d'une société politique, forte de ses souvenirs et de ses institutions ; et cependant, cette société n'est plus en réalité que dissolution et poussière. C'est une grande leçon pour les hommes d'Etat qui croient à l'inviolabilité et à la perpétuité de leur pouvoir, parce que ce pouvoir est régulièrement obéi : hommes imprévoyants, ne prenant nul souci de la lente pourriture qui mine les états sur lesquels ils s'appuient avec une incroyable sécurité. Ces enseignements de la Providence sont de tous les temps, comme nous le démontront de récentes expériences, et pourtant ils sont presque toujours incompris ou méconnus. — A l'époque dont nous nous occupons, l'empire d'Occident était tout près de sa ruine. Trois ou quatre années après que le sénat a fièrement fait comparaitre devant lui le premier magistrat des Gaules, et l'a condamné à la peine capitale pour avoir correspondu avec les barbares, voici ce que nous montre l'histoire : ce corps lui-même est convoqué pour la dernière fois par un autre barbare, Odoacre ; là, dans un simulacre de délibération sur laquelle pèse le glaive du Hun, ancien compagnon d'Attila, les derniers successeurs des Cincinnatus et des Scipion abolissent l'empire d'Occident, se dépouillent de leur ancien pouvoir, et, représentants de Rome, la reine des nations, consomment son abdication et en quelque sorte son suicide par un acte qui revêt les formes dérisoires de la légalité (1).

(1) On sait que le sénat, à l'instigation d'Odoacre, transféra le siège de l'empire à Constantinople, proclama l'inutilité de la division des deux empires, renonça à tout droit de gouvernement et d'élection, et écrivit à l'empereur d'Orient, Zénon, pour lui recommander Odoacre, et pour l'inviter à revêtir ce guerrier de l'autorité suprême en Italie. Ce fut là le dernier décret du sénat.

Nous avons déjà entrevu ces Goths, ces Bourguignons, ces Francs qui revivent dans les lettres de Sidoine Apollinaire avec leurs manières rudes, leurs coutumes bizarres, leur physionomie sauvage, si fort en contraste avec la culture et la politesse gallo-romaines. Maintenant ces barbares vont prendre possession de l'Europe méridionale, lui imposer leur empreinte pleine de jeunesse et d'originalité, la transformer, en important dans son sein leurs mœurs et leurs institutions. C'est un élément nouveau qui s'introduit dans la législation, et qui vient se combiner avec l'élément chrétien, et même avec l'élément romain, destiné à se survivre à lui-même dans la couche inférieure de la société, chez les vaincus, pour remonter à la surface plusieurs siècles après, et revenir dominer les vainqueurs eux-mêmes. Nous allons voir recommencer ce travail civilisateur, dont nous avons suivi les progrès chez les Romains. Cette fois, l'histoire de ces progrès aura peut-être plus d'intérêt pour nos lecteurs; car, elle aboutira directement à nous-mêmes et le présent trouvera plus d'une solution dans le passé.

M. Bourdat fait la lecture suivante :

Dernières découvertes dans l'astronomie. Quelques considérations auxquelles elles donnent lieu. — Nouvelles planètes. — Dernières comètes. — Classification astronomique. — Identité des genres planètes et comètes. — Identité d'origine des planètes télescopiques et des comètes à courtes périodes.

Prévisions sur l'existence de nouvelles planètes télescopiques.

Messieurs,

Dans la séance du 20 février 1846 je m'exprimais ainsi :
 « Si l'on réfléchit sur les circonstances qui ont accompagné les découvertes des cinq télescopiques et sur leur origine probable, si l'on observe en même temps que la réunion de ces cinq petites planètes n'en formerait pas une considérable, on sera porté à croire qu'il doit encore exister dans un espace circonscrit par d'assez étroites limites, un grand nombre

d'autres fragments de la planète brisée. Quelques-uns de ces fragments seront sans doute à jamais perdus pour nous ; mais d'autres pourront encore venir successivement enrichir notre collection, à mesure que des observateurs infatigables dirigeront vers cet espace des instruments optiques de plus en plus puissants. »

Découverte des trois dernières télescopiques.

Ces prévisions se sont vérifiées plus complètement et plus tôt qu'on n'aurait osé l'espérer ; et les idées sur lesquelles elles étaient fondées ont été confirmées par la découverte de trois nouvelles télescopiques qui sont venues se dévoiler à côté de leurs sœurs dans l'intervalle de moins de quatre mois. Ces nouvelles télescopiques se trouvant placées à peu près dans les mêmes conditions que les anciennes, relativement à leurs éléments et aux intersections mutuelles de leurs orbites, j'en ai rien à ajouter, sur ce sujet, à ce que renferme la lecture que j'ai eu l'honneur de faire à l'Académie, il y a deux ans, sur *Astrée* et sur les télescopiques connues à cette époque.

Hébé, Iris et Flora.

C'est le premier juillet dernier à 10 heures et demie du soir que M. Hencke de Driessen, qui avait déjà découvert *Astrée*, aperçut la sixième de ses compagnes qui a reçu le nom d'*Hébé*. La septième et la huitième ont été découvertes par M. Hind, directeur de l'observatoire de Bishop, à Londres, celle-là le 13 août à 9 heures et demie du soir, et celle-ci le 18 octobre dernier à 10 heures $\frac{1}{3}$ du soir. M. Bishop ayant chargé Herschell de donner un nom à ces deux nouvelles planètes, sir John a fait choix d'*Iris* et de *Flora*. *Iris* présente des variations de lumière et d'éclat qui, d'après M. Hind, seraient favorables aux idées d'Olbers ; car elles semblent indiquer que ce fragment ne serait pas sphéroïde.

D'un autre côté, la petitesse du demi-grand axe (2, 14) de *Flore*, auquel est arrivé M. Breen de l'observatoire de Grænewich, rapproche beaucoup cette planète de Mars, et l'éloigne considérablement de Cérès. Il est à présumer que les idées que nous nous étions formées du groupe des petites planètes, recevront ainsi de grandes modifications, à mesure que nous découvrirons un plus grand nombre de ces astres.

Comètes observées depuis 1845.

Notre système solaire s'est donc enrichi en moins de trois ans de cinq nouvelles planètes, d'un nouveau satellite (de Neptune). Si ce fait est frappant, en voici un autre qui ne l'est pas moins. Tandis que de 1835 à 1839, c'est-à-dire dans un intervalle de quatre ou cinq ans, on n'a observé aucune comète, depuis le commencement de 1845 jusqu'à ce jour, c'est-à-dire en trois ans, on en a observé 21 (1).

Comètes périodiques.

Le nombre des comètes périodiques, qui n'était que de trois en 1843, se trouve maintenant porté à six au moins (2).

Catalogues des comètes.

Le premier catalogue des comètes, publié en 1705 par Halley, ne comptait que 24 paraboles. Le nombre des comètes cataloguées était de 59 en 1771, de 140 en 1843, et maintenant il atteint le chiffre 180, en y comprenant environ 25 comètes anciennement observées par les Chinois, les Arabes et les Européens, et nouvellement calculées par M. Laugier.

(1) La dernière a été découverte le 11 octobre dernier par madame Rumker à l'observatoire d'Altona. De toutes ces comètes, deux seulement ont été visibles à l'œil nu : la seconde comète de Colla ou du 2 juin 1845, et celle de Brorsen du 6 février 1847 ; et encore celle-ci n'a-t-elle été aperçue que par un seul observateur, M. Hind, le 30 mars dernier, au moment de son passage au périhélie. Comme cette comète était à ce moment très-rapprochée du soleil, on avait espéré que cette circonstance amènerait dans son aspect des changements qui fourniraient aux observateurs quelques indices précieux sur la constitution et la nature de ces astres. Malheureusement le temps n'a pas permis d'observer cette comète, comme on l'avait espéré, et M. Hind n'y a découvert aucun changement apparent bien constaté.

(2) Dans l'espace de 18 mois, de février 1850 à juillet 1851, nous reverrons les trois comètes à courtes périodes dont les retours n'ont pas encore été observés : 1^o celle de Vico, qui a passé au périhélie du 2 au 3 septembre 1844, y reviendra vers le milieu de février 1850 ; 2^o celle de Faye, qui a passé au périhélie en novembre 1843, y reviendra du 3 au 4 avril 1851, époque dont M. Leverrier ose répondre à deux jours près ; 3^o enfin, celle de Brorsen, qui a passé au périhélie le 25 février 1846, y reviendra de nouveau à la fin de juillet 1851.

Découvertes prochaines probables.

La période des trois années dont la dernière vient de s'écouler, est donc sans contredit la plus féconde pour l'astronomie cométaire comme pour l'astronomie planétaire. Ces découvertes et ces observations en présagent de plus importantes encore. Nous entrons dans la voie qui conduit à la solution des problèmes les plus curieux. Les distances des étoiles vont être observées par des méthodes plus sûres et plus expéditives, comme il ressort des discussions récentes de MM. Struve, Peters et Faye, à l'occasion de la parallaxe de la 1830^{me} de Groombridge. Le mouvement de translation de notre système solaire va être étudié avec plus de succès, et sera sans peu constaté; les derniers travaux de M. Petit, directeur de l'observatoire de Toulouse, sur les mouvements de quelques holidés, nous promettent la solution d'une des questions les plus intéressantes et les plus curieuses de la physique céleste. Cet astronome, en discutant les observations comparées de plusieurs holidés, a calculé approximativement leurs trajectoires; il est ainsi parvenu à conjecturer que quelques-uns au moins de ces corps sont de vrais satellites de notre terre, tournant autour d'elle dans une orbite elliptique. Déjà, d'après les calculs qu'il a présentés dernièrement à l'Académie, l'un de ces holidés achèverait sa révolution autour de la terre en 75 heures environ. La théorie n'a pas marché d'un pas moins ferme et moins rapide que l'observation. Si l'Académie veut bien me le permettre, j'aurai l'honneur de lui présenter dans une prochaine séance quelques-uns des beaux résultats dont la mécanique céleste s'est enrichie dans ces dernières années.

Considérations sur la classification astronomique.

Mon dessein aujourd'hui est de l'entretenir un instant de quelques considérations sur la classification astronomique et sur l'origine des comètes à courtes périodes. Je les avais présentées timidement l'an dernier au congrès de Gènes, et j'avais eu la satisfaction de les voir approuvées par des juges compétents, par des astronomes distingués, tels que M. Frisiani, de Milan. Comme les découvertes récentes leur donnent encore plus de poids, je saisis cette occasion de les éten-

dre et de les communiquer avec plus de confiance. Ces idées paraîtront peut-être encore hardies; mais les vraies théories qui constituent à elles seules presque tout le domaine *technique* des sciences d'observation ne reposent que sur les lois des faits, et par conséquent sur la précision et la généralisation de quelques phénomènes fondamentaux. Si cette généralisation est l'écueil des esprits systématiques, s'il est difficile de se placer au vrai point de vue des phénomènes, pour en découvrir les lois et la cause, le danger ne doit pas cependant empêcher d'émettre des conceptions même hardies, lorsqu'elles semblent découler des faits, et de provoquer sur elles l'examen; car ce pourrait être un moyen de reconnaître des vérités scientifiques assez bien cachées pour qu'il ne fût pas facile de les découvrir différemment.

Un des premiers objets d'une science naturelle est de classer les corps et les phénomènes dont elle s'occupe, dans l'ordre qui peut rendre leur étude plus facile. L'ordre le plus lumineux, et par conséquent le plus convenable, est celui qui est fondé sur les rapports et les affiliations naturelles. L'astronomie doit donc aussi avoir sa classification naturelle; et cette classification, quoique moins importante peut-être dans l'étude des corps célestes que dans celle des corps terrestres, parce que la variété des êtres est moins grande dans les cieux que sur la terre, eu égard à l'état actuel de la science et aux moyens d'investigation que nous possédons, est cependant assez utile et assez précieuse, même dans cette pénurie de genres, pour mériter d'attirer l'attention et les efforts des astronomes. Bien entendu qu'il ne peut s'agir ici d'une distribution systématique en dehors de toute considération théorique, telle que la distribution des étoiles en groupes ou constellations. La classification naturelle astronomique doit distribuer et grouper les astres suivant leurs dépendances mutuelles, leur nature et celle de leurs mouvements, et par conséquent, suivant l'importance du rôle qu'ils jouent dans l'univers. Or la science n'est pas encore très-avancée sur ce point, et il s'écoulera peut-être encore bien des siècles, avant qu'elle ait atteint de ce côté la perfection à laquelle la théorie Newtonienne s'est élevée en moins de cent ans.

Les anciens ne distinguaient que quatre espèces d'astres

dont les affinités ou relations n'étaient que fictives et apparentes: la terre, unique de son genre; les planètes et les satellites, sous-espèces de planètes; les comètes et les étoiles, genres toujours vagues et indéterminés. On ne connaissait guère que les dépendances mutuelles du soleil, des planètes et de leurs satellites. Les découvertes modernes dans l'astronomie sidérale ont introduit les familles dans la classification astronomique, en faisant de chaque étoile un soleil ou centre attractif qui maîtrise et gouverne un système d'autres corps, comme notre soleil maîtrise et gouverne tous les membres de notre système (1).

Chaque système stellaire forme donc une véritable famille. Les mouvements de ces systèmes dans l'espace, déjà sensibles pour le nôtre, nous dévoileront des tribus de familles unies par des liens et des rapports communs; mais là doivent se borner même les conjectures.

Les découvertes et les observations les plus récentes, celles qu'elles nous font présager dans un avenir très-prochain, vont nécessiter encore des modifications dans la division de la famille dont notre terre fait partie; car, sans parler de la distinction fictive des planètes et des comètes, distinction qu'elles tendent à effacer et sur laquelle nous allons revenir, elles vont ajouter probablement à notre système des myriades de nouveaux corps célestes encore mal définis, et connus sous les noms divers de Bolides, d'Aérolithes, d'Astéroïdes, d'Étoiles filantes, etc. Ces corps, qui sont sans doute de plusieurs genres, excitent au plus haut point l'intérêt et la curiosité; leurs apparitions, leur existence, leur origine et leurs destinées soulèvent des questions bien curieuses et restées jusqu'ici à peu près sans solution. Nous pouvons peut-être maintenant,

(1) Le mot *famille* me semble même plus heureusement choisi en astronomie qu'en histoire naturelle; car les lois de Kepler, et surtout la troisième qui est la plus remarquable et la plus féconde en conséquences importantes, établissent un véritable lien de famille entre les parties constituantes du système solaire et de tout système stellaire. Ajoutons encore que la théorie cosmogonique de Laplace, qui semble se confirmer de plus en plus, ferait de notre soleil et de toute étoile, non-seulement un maître, mais un véritable père.

comme nous l'avons indiqué, aborder ces questions avec quelque succès, et entreprendre de les résoudre.

Identité des genres comètes et planètes.

Depuis longtemps, d'autres questions non moins curieuses mais non moins difficiles ont été soulevées à l'occasion d'une certaine classe d'astres très-anciennement observés et connus sous le nom général de *comètes*. Ce mot indiquait des astres visibles seulement pour un temps plus ou moins court, généralement accompagnés de queues, enveloppés de nébulosité, et se distinguant des autres corps célestes par leurs figures et par leurs mouvements. Aujourd'hui la nébulosité et la figure ne sont plus des caractères essentiels distinctifs des comètes. Il suffit à un astre, pour qu'il soit regardé comme comète, qu'il parcoure une ellipse d'une excentricité telle qu'il cesse d'être visible pendant une partie de sa révolution. Mais les découvertes des comètes à courtes périodes doivent faire disparaître ce caractère, et modifier les idées de distinction qu'on s'était formées entre les planètes et les comètes. En effet, l'invisibilité momentanée de ces derniers astres tient à l'excentricité de leurs orbites. Or cette excentricité n'est pas en général très-considérable, et pour quelques-uns elle ne dépasse pas deux fois l'excentricité des orbites de Pallas ou de Junon. Les distances de ces deux planètes à la terre peuvent varier dans le rapport de 1 à 4 ; et il pourrait arriver dans le cours de la révolution d'une comète, de celle de Faye, par exemple, que les variations de ses distances à la terre fussent comprises entre ces mêmes limites ; en sorte que, toutes choses égales d'ailleurs, la comète pourrait ne pas cesser d'être visible même à son aphélie, tandis que la planète pourrait disparaître à ce point de son orbite ; ainsi, un même astre habituellement visible, tel qu'une planète, pourrait disparaître, comme les comètes, pendant une partie de quelques-unes de ses révolutions. En définitive, d'ailleurs, les disparitions des comètes périodiques tiennent à des circonstances accidentelles de dimensions, d'éclat et de distances variables, et par suite aux limites assez restreintes jusqu'ici de la force des instruments optiques. Ainsi, ce caractère, sur lequel repose la distinction des planètes et des comètes, n'est qu'accidentel et fictif ; il n'a rien de

réel en soi ; il peut disparaître, et disparaîtra peut-être bientôt pour plusieurs comètes.

Les grandes excentricités des orbites cométaires déterminent dans ces orbites des entrelacements et des croisements assez remarquables, par suite desquels plusieurs de ces astres peuvent se trouver dans le cours de leurs révolutions, alternativement plus loin ou plus près du soleil. Mais ces particularités se présentent aussi relativement aux planètes télescopiques (Astrée et Junon, Cérès et Pallas...). Dans l'état actuel de la science, on ne voit donc aucun caractère essentiel sur lequel on puisse fonder la distinction des planètes et des comètes périodiques, et aucune raison un peu plausible qui autorise à faire de ces astres deux genres séparés. — Ajoutons encore que Cérès est enveloppée d'une nébulosité comme la plupart des comètes.

Il semble donc qu'il serait déjà temps de faire disparaître des distinctions et des variétés de noms qui ne peuvent que jeter de la confusion dans l'esprit de ceux qui ne sont pas assez familiarisés avec les phénomènes et les lois astronomiques. Il convient en effet de placer au même rang tous les astres qui obéissent directement au même maître d'après les mêmes principes, et de leur accorder par conséquent même origine, même rôle, même fin et même nom générique.

Remarque de M. Faye.

M. Faye termine ainsi une note sur les éléments de la première planète de M. Hind, note qu'il a communiquée à l'Académie dans sa séance du 30 avril dernier : « Si les observations ultérieures embrassant un plus grand arc de la trajectoire d'Iris, confirment la valeur que j'assigne provisoirement à l'excentricité ($1/3$ environ), elles légitimeront aussi la remarque suivante, basée sur les nombreuses découvertes qui ont été faites dans ces dernières années. On dirait que toute différence spécifique, quant à la forme des orbites, tend à disparaître entre les comètes et les planètes du groupe situé entre Mars et Jupiter. On peut en effet passer maintenant, par une suite de transitions graduelles, de l'orbite presque circulaire de Cérès à l'orbite presque parabolique de la comète de Halley. On trouvera successivement les excentricités

$1/10$, $1/5$, $1/4$, $1/3$, $1/2$, etc., et les planètes fournissent à cette série autant de termes que les comètes à courtes périodes. Les travaux récents de M. Leverrier nous font espérer une solution prochaine aux questions importantes qui se présentent naturellement aujourd'hui sur ce sujet à l'esprit des astronomes. » Quoique les observations ultérieures n'aient pas tout à fait confirmé la grande valeur assignée par M. Faye à l'excentricité de l'orbite d'Iris, puisque, d'après ces observations, elle serait comprise entre $1/4$ et $1/5$, la remarque de notre habile astronome n'en subsiste pas moins.

Origine commune probable des planètes télescopiques et des comètes à courtes périodes.

M. Valz, amené, d'après les changements extraordinaires survenus dans l'orbite de la comète de Lexell (de 1770) par l'action de Jupiter, à examiner les circonstances des cours des trois premières comètes périodiques, avait remarqué que les orbites actuelles des comètes de Halley et de Gambart pouvaient être dues à l'action de la terre, et l'orbite de la comète d'Encke à l'action de Mercure. M. Leverrier, dans un travail aussi remarquable par son importance que par sa longueur et sa difficulté, et dont il a présenté le résultat à l'académie dans sa séance du 25 octobre dernier, s'était proposé de rechercher si les comètes de Lexell et de Faye étaient identiques. Après avoir conclu de ses recherches d'une manière définitive que ces deux comètes périodiques sont des astres différents l'un de l'autre, il a cherché l'explication du mouvement dont la comète de Faye est encore animée de nos jours, dans les perturbations produites par Jupiter, et a même osé prétendre fixer l'époque la moins reculée où l'action de cette planète a donné à la comète son orbite actuelle. Il est arrivé à démontrer qu'il est possible qu'un peu moins de six révolutions avant l'année 1792, c'est-à-dire dans l'année 1747, la comète soit passée assez près de Jupiter pour que sa marche ait été complètement changée. C'est au moins jusqu'en cette année 1747 qu'il faut remonter pour trouver l'époque où la comète de Faye a commencé à décrire l'ellipse restreinte dans laquelle nous l'avons observée de nos jours; et ce n'est qu'au 13^e des retours au périhélie, qui ont eu lieu depuis lors, qu'elle

a été saisi par M. Faye. M. Leverrier a aussi entrepris, relativement à la comète de Vico, un travail considérable dont il vient de publier les résultats (voy. *Comptes rendus*, séance du 20 décembre 1847).

M. Leverrier termine ainsi le mémoire qu'il a présenté sur ce sujet à l'Académie dans sa séance du 20 décembre dernier :

« Ainsi, après avoir éliminé de la Théorie de la comète de Vico tout ce qui n'était qu'illusion, nous pourrions résumer son histoire dans les lignes suivantes :

« La comète de 1844 a pu, comme les autres, nous venir des régions les plus éloignées de l'espace, et être fixée parmi les planètes sous l'influence puissante de l'action de Jupiter. Sa venue remonte sans aucun doute à plusieurs siècles. Depuis cette époque, elle a passé bien souvent dans le voisinage de la Terre, mais on ne l'a observée qu'une seule fois dans les siècles passés, 166 ans avant l'apparition de 1844 (comète de La Hire de 1678). »

On pourrait aussi attribuer aux perturbations de la même planète, l'orbite actuelle de la comète de Brorsen ; de façon que toutes les orbites des comètes périodiques actuelles pourraient avoir une origine planétaire, en prenant ce mot dans son acception même restreinte, et ne feraient plus ainsi exception à une commune origine primitive, étrangère à notre système solaire, qu'on a attribuée aux comètes.

On peut observer encore qu'il y a une région de notre système planétaire qui semble plus particulièrement que les autres consacrée aux comètes à courtes périodes. Leurs orbites sont toutes comprises dans la bande zodiacale qui embrasse les orbites des planètes télescopiques, et les grands axes, ainsi que les périodes des révolutions de tous ces astres, ne diffèrent pas beaucoup entre eux, et sont compris entre ceux de Mars et de Jupiter.

Bien plus, on peut étendre à ces comètes les principales considérations assez neuves, par lesquelles la singulière naissance des plantes télescopiques a été rendue très-probable, considérations dont les dernières découvertes viennent encore de confirmer la justesse. En effet, Olbers avait reconnu que les intersections mutuelles des plans des orbites des télesco-

piques allaient toutes aboutir par leurs extrémités à peu près aux mêmes régions du ciel. Les recherches récentes de M. Mauvais ont confirmé cette propriété singulière relativement à Astrée ; et les remarques qu'il a faites s'appliquent immédiatement aux trois dernières télescopiques. J'ai voulu m'assurer aussi si les orbites des comètes à courtes périodes ne jouiraient pas également de la même propriété qui indique un point de séparation et une origine commune ; et j'ai trouvé qu'il y a presque coïncidence entre la plupart des intersections deux à deux des plans des orbites des télescopiques et des comètes à courtes périodes, ou que du moins les écarts sont à peu près du même ordre pour les unes comme pour les autres. Ainsi l'intersection des plans des orbites de Vesta et de la comète de Faye ne s'écarte environ que de $1^{\circ}15'$ en latitude, et $1^{\circ}10'$ en longitude, de l'intersection des plans des orbites d'Astrée et de Vesta.

Ces considérations, et bien d'autres qu'il est inutile de présenter ici, me feraient émettre une opinion bien hardie, c'est que les petites planètes et les comètes à courtes périodes, qui présentent tant de points de similitude, des écarts et des anomalies à peu près de même genre, et dont les plans des orbites offrent des analogies de position si remarquables, ont une origine commune, unique, et sont des fragments divers de la même planète brisée, fragments plus ou moins déviés de leurs marches primitives par les perturbations successives des grands corps de notre système.

L'orbite de la grande comète de mars 1843, dont la périodicité repose déjà sur des raisons assez plausibles, étant près de celle de Pallas ($1/20$ de la distance moyenne au soleil), cette proximité peut faire penser que cette comète n'est pas étrangère au fait cosmologique qui, en changeant son orbite, aurait donné lieu à la séparation des télescopiques et des comètes à courtes périodes, dont les variations continuelles auraient depuis lors modifié sensiblement les éléments. La nébulosité qui donne à Cérès l'apparence des comètes, pourrait être favorable à une pareille manière de voir. Lors du dernier retour de la grande comète (en mars de 1843), Pallas s'en est trouvé à quelques degrés seulement en décembre de 1842. La proximité de cette comète et de cette planète n'aurait peut-

être pas été sans influence sur l'inclinaison anormale de l'orbite de celle-ci.

Du reste, je livre ces considérations à l'appréciation des astronomes et à la sanction d'un avenir prochain.

Séance du 22 janvier 1848.

Ouvrages reçus :

1° *Revue agricole et industrielle de la Société d'agriculture et des arts de l'arrondissement de Dole* (7^e année, n° 5), cahier in-8°.

2° *Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1847, vol. in-8°.

Ont été élus membres correspondants :

M. Achille COMTE, chef du bureau des compagnies savantes au ministère de l'instruction publique ;

M. Gustave DUBEUX, substitut du procureur du roi à Versailles.

M. GAUTIER fils, rapporteur d'une commission chargée de présenter le sujet d'un prix à décerner par l'Académie, a proposé, au choix de l'Académie, l'un des cinq sujets suivants :

1° Une notice historique sur les Etats du Dauphiné ;

2° Une notice historique sur l'origine des communes dauphinoises ;

3° Une notice historique sur l'état des personnes en Dauphiné sous le régime féodal ;

4° Une notice historique sur l'invasion et la domination des Burgondes dans les contrées appelées depuis Dauphiné ;

5° Un essai historique et littéraire sur la vie et les ouvrages de Mably.

La délibération sur le choix du sujet est renvoyée à la séance suivante.

M. Burdet, chargé de rendre compte du contenu du tome XII des mémoires de la *Société royale académique de Savoie*, commence ainsi :

L'Académie delphinale commence à recueillir d'heureux fruits des relations qu'elle a établies avec la Société royale académique de Savoie ; les deux corps savants échangent leurs productions, et chacun augmente ainsi la masse des richesses qu'il possède et se procure des documents qui, se rapportant souvent à ce que les deux pays ont de commun, leurs origines historiques, leur topographie, leur flore, leurs productions minérales, doivent être à ses yeux du plus grand intérêt.

Le rapporteur explique que cette société donne dans ce pays une impulsion active à toutes les branches des études scientifiques littéraires, qu'elle publie les productions les plus considérables de ses membres, qu'elle porte son attention sur la plupart des connaissances humaines, notamment sur l'histoire, l'archéologie, la bibliographie, la poésie, les beaux-arts, la statistique, l'économie politique, la chimie, la médecine, l'hygiène, l'astronomie, la géologie, l'hypsométrie.....

M. Burdet continue ensuite en ces termes l'analyse sommaire de ce tome XII°.

M. le marquis Costa de Beauregard a recueilli un grand nombre de chartes et de manuscrits qui se trouvent classés dans un ouvrage qu'il a entrepris sur les familles historiques du pays. M. Bonnefoy de Sallanchis suit cet exemple et recueille plus particulièrement, dans un ouvrage intitulé *Bibliothèque*

Faucignienne, de vieux titres relatifs à la province de Faucigny. Vous savez tous, Messieurs, que cette portion du duché actuel de Savoie a fait autrefois partie du patrimoine de nos anciens Dauphins, par l'effet du mariage de l'un d'eux avec Béatrix, héritière du Faucigny en 1293 ; aussi le recueil de M. Bonnefoy contient-il des actes émanés d'eux et qui se rattachent ainsi à notre propre histoire, comme par exemple les libertés accordées en 1371 par Hugues, dauphin, à la ville de Sallanches.

Un grand intérêt s'attache également à une histoire des évêques de Maurienne, éditée par M. l'abbé Angleys, chanoine au chapitre épiscopal de St-Jean-de-Maurienne, ainsi qu'à une relation détaillée contenant diverses particularités sur les faits d'armes dont la Maurienne fut le théâtre pendant les campagnes de Lesdiguières, de Henri IV et de Catinat, qui est l'œuvre d'un habitant du pays, M. Victor Dalbans.

M. le marquis de Marciou a transmis à la Société une note manuscrite sur son aïeul le président de St-Julien, appartenant, comme toute sa famille, à la province du Dauphiné, mais qui, ayant été choisi, après la conquête des Etats de Savoie sous François 1^{er}, pour présider le parlement établi à Turin, appartient aussi à ce pays par les services qu'il y a rendus.

Un militaire, M. de Menthon d'Avremont, a consacré sa plume à une œuvre d'une plus grande portée, en essayant de rectifier plusieurs erreurs historiques accréditées suivant lui par les écrivains protestants, et relatives surtout à divers incidents du règne important de Philippe II en Espagne.

Enfin, M. Reynaud, de Montpellier, a communiqué à la Société un travail remarquable sous le rapport bibliographique, en faisant connaître les premiers livres imprimés sortis des presses établies à Chambéry et dans les autres villes de Savoie. L'auteur rappelle un fait qui a quelque prix pour la province, c'est que ce fut par les soins de Guillaume Fichet, né dans une petite commune du pays, et devenu dans la suite docteur de Sorbonne et recteur de l'université de Paris, que l'imprimerie fut introduite à Paris même. Ce fut lui qui, aidé de quelques ouvriers allemands qu'il avait fait venir, imprima, en 1470, 1471 et 1472, plusieurs ouvrages au collège même de la Sorbonne où il avait établi des presses.

C'est, dit-on, douze ans plus tard que l'imprimerie fut établie à Chambéry par Antoine Neyret, qui y imprima en 1484 le roman de Beauduin dont la première publication avait eu lieu à Lyon en 1478.

On doit à M. Ménabréa un travail remarquable sur la chorographie des Alpes occidentales, c'est-à-dire de la Savoie, du Dauphiné, du Bugey, de la Bresse, de l'Helvétie romane, du Valais et du Val d'Aoste aux IX^m, X^m, XI^m et XII^m siècles. L'auteur, après avoir recherché l'étendue des différents comtés ou pays existants dans ces contrées à l'époque où s'éteignit la dynastie des derniers rois de Bourgogne, a essayé de rendre raison des nombreuses seigneuries et juridictions que le régime féodal y fit surgir.

Les travaux de M. Ménabréa sur ces matières sont nombreux et considérables, et seront sans doute d'un utile secours pour dissiper une foule d'obscurités historiques sur les institutions du moyen âge aussi bien en Dauphiné qu'en Savoie.

Ainsi, il a recueilli plusieurs documents inédits sur la fondation de divers monastères dans les Alpes, et sur la nature et l'étendue de la juridiction qu'ils possédaient surtout en matière criminelle. Suivant lui, ces monastères n'ont, en général, possédé que ce qu'on appelait la moyenne justice, à laquelle n'appartenait pas l'application de la peine de mort et de la mutilation des membres; je me permettrai d'observer ici que M. Ménabréa n'est peut-être pas remonté d'une manière bien exacte aux causes qui avaient amené, entre la haute et basse justice, une justice dite moyenne et qui avait un caractère particulier. Ce point est l'un de ceux qui présentent le plus d'incertitude dans l'étude de l'ancien droit féodal.

Le vrai motif de l'abstention des monastères dans le jugement des affaires criminelles, était plutôt l'influence des traditions ecclésiastiques d'après lesquelles l'Eglise doit s'abstenir de verser le sang: *Ecclesia abhorret a sanguine*: nous voyons, par ce que nous apprend M. Ménabréa lui-même, que plusieurs monastères qui avaient bien, comme les autres grands justiciers, la haute, moyenne et basse justice, s'abstenaient des jugements au grand criminel, ou au moins de l'exécution, ou enfin employaient certaines formes pour dissimuler la rigueur

dont ils usaient; ainsi, les chanoines réguliers de Bert en Faucigny, après avoir condamné un criminel au dernier supplice ou à la mutilation, devaient le remettre en chemise, *in sola camisa*, au châtelain de Châtillon pour exécuter la sentence; ainsi, l'abbaye de Haute-Combe ne pouvant tenir des fourches patibulaires sur les confins de ses terres, selon l'usage des hauts justiciers, elle devait faire pendre les malfaiteurs aux branches des arbres hors de la portée des chemins publics, et ne pas laisser leurs cadavres exposés aux regards du peuple au delà de huit jours : *Ita quod ad arberem a stratis publicis remotam suspendantur, et ibi ultra octo die suspensi non tenentur.*

Dans un autre mémoire, M. Ménabréa étudie l'état de la langue et la culture de la poésie en Savoie depuis le XII^{me} siècle jusqu'au XVI^{me}; il a réuni sur ce point un grand nombre de matériaux inédits, mais qui ne se trouvent point encore dans le volume des mémoires de l'Académie sur lequel est maintenant fixée notre attention, parce que l'auteur a demandé lui-même que la publication en fût ajournée pour les pouvoir rendre plus complets. Il en a fait de même pour un autre travail sur l'origine de la ville de Chambéry et la généalogie de ses seigneurs.

M. Ménabréa ne s'est pas contenté, pour des travaux si variés et si étendus, des ressources que pouvaient lui présenter les anciens dépôts de titres qui existent en Savoie, il a parcouru toutes les contrées environnantes et, dans une notice lue à l'Académie, il a apprécié, en paléographe distingué et judicieux, les richesses que l'on pouvait en extraire.

Au premier rang des cités qui ont été l'objet de ses investigations, figure Grenoble. M. Ménabréa a parcouru et étudié en détail les trois dépôts de documents historiques que nous possédons. Les archives de l'évêché, les archives de l'hôtel de ville et les archives de l'ancienne chambre des comptes, et il en prise hautement la valeur, malgré que le manque d'ordre et de nombreuses soustractions en aient fait disparaître un grand nombre de titres; il ne manque pas à cette occasion de rendre hommage au zèle éclairé qu'ont déployé nos deux compatriotes MM. Pilot et Crozet, pour remettre en ordre ces vastes dépôts.

Les observations détaillées que suggèrent à M. Ménabréa divers documents de nos archives ont de l'intérêt ; elles ne sauraient cependant nous apprendre beaucoup de choses nouvelles sur un sujet que nous connaissons ; j'aime mieux le suivre dans ses investigations à Lausanne, Genève et Aoste.

La même raison qui avait conduit M. Ménabréa à Grenoble, l'a mené à Lausanne. De même qu'une portion du Dauphiné avait été comprise autrefois dans les Etats de Savoie, de même le canton de Vaud a été, pendant plusieurs siècles, placé sous cette domination. Les archives cantonales de Lausanne sont très-complètes. D'amples répertoires contenant l'indication sommaire des divers documents facilitent les recherches, de nombreux volumes de copies ont été faits dans le siècle dernier par ordre du gouvernement bernois, et dispensent ordinairement de recourir aux originaux. On y trouve des notions très-étendues sur la constitution politique de l'Helvétie occidentale au moyen âge : on peut y étudier la juridiction des évêques de Lausanne, des comtes de Savoie et celle des principaux justiciers, comme les sires de Blonay, de Grandson, d'Oran, d'Aubonne, de Prangins, d'Estavayes, et en même temps la forme primitive et le développement progressif du régime municipal dans les nombreuses villes qui bordent le lac Léman. Il existe à Lausanne une société savante, sous le nom de *Société d'histoire de la Suisse romande*, qui a commencé ce beau travail.

Outre les catégories concernant chaque bailliage, les archives de Lausanne contiennent, sous le titre de *generalia*, un département de titres généraux et plusieurs divisions de documents relatifs à la Savoie, au pays de Gex, à Genève et au Valais ; mais le dépôt le plus riche, le plus curieux, est celui auquel se rapportent deux énormes volumes d'inventaire rédigés dans le courant du dernier siècle, dont l'un, consulté souvent par les paléographes, est connu sous le nom d'*inventaire analytique vert* : on y trouve une infinité de chartes, la plupart fort anciennes, appartenant à la seconde race des rois de Bourgogne, où l'historien peut puiser des matériaux d'un haut prix.

La cité d'Aoste contient aussi plusieurs archives intéressantes ; celles de la cathédrale sont au premier rang : vieu-

ment ensuite celles du chapitre épiscopal, du chapitre de St-Ours, celles de l'hôtel de ville et celles de l'ancien conseil des commis. M. Ménabréa cite deux documents qu'il a recueillis et qui sont dignes de fixer l'attention.

Le premier, datant de 1200, est relatif à la juridiction des évêques d'Aoste sur la vallée de Cogne dont ils étaient souverains ; on voit que le prélat était en possession du droit de se transporter de sa personne dans la vallée pour y rendre pendant trois jours la justice entre la St-Michel et la Toussaint. Pendant ces trois jours, les habitants de la vallée devaient lui fournir six repas, outre le luminaire et la nourriture des chevaux. Tous les chefs de famille étaient obligés, sous peine d'amende, de stationner devant la maison où résidait l'évêque.

Le deuxième est une copie inédite de divers statuts d'Amédée VII surnommé le comte Vert, contenant des détails sur l'origine des institutions judiciaires de la Savoie qui doivent une grande partie de leur développement au règne de ce prince: on y remarque surtout le statut relatif à une institution qui a fait quelque sensation en France depuis quelques années, celle de l'avocat des pauvres. Il résulte des termes du statut, et c'est l'opinion de M. Ménabréa, que cette institution est due au comte Vert ; voici le texte :

« Item, quod sæpe contingit hactenus et contingere in futurum posset pauperes et miserabiles personas in iudicio jura sua prosequi vel tueri non possunt, vult et statuit præfatus dominus noster Sabaudis comes quod in villa Chamberiari resideat unus jurista qui est in causis et aliis actibus personarum pauperum, cui præfatus dominus constituit certum salarium per annum. »

Certainement la découverte et la publication d'une pareille pièce vaut un monument pour la mémoire du comte Vert.

Pour ce qui est des archives de Genève, il paraît qu'elles ont subi à diverses époques de grandes pertes ; on travaille cependant à les remettre en ordre, et la Société d'histoire et d'archéologie de Genève en a tiré un certain nombre de documents qu'elle a consignés dans ses publications.

Ces indications sommaires, Messieurs, suffiront pour vous donner une idée juste de l'importance des travaux historiques auxquels se livre M. Ménabréa. Son dévouement est complet,

et comme il réunit à une grande masse de connaissances acquises beaucoup de critique et de discernement, il fera sans doute faire de grands pas à la science qu'il cultive, et, presque autant que nos voisins, nous aurons à profiter de ses travaux.

Un autre membre de l'Académie de Savoie, malgré la gravité de son caractère et ses nombreuses occupations, paraît vouloir entrer en lutte avec M. Ménabréa pour le dévouement aux sciences et l'abondance des productions. C'est monseigneur l'archevêque de Chambéry, président de cette Académie. — Nous avons de lui, dans le volume que j'analyse si rapidement,

1° Un mémoire sur les Diptyques, à l'occasion d'un diptyque grec en ivoire récemment trouvé en Savoie. Ce mémoire contient de très-curieux documents sur le mode employé par les anciens pour écrire, soit sur le papier, soit sur le parchemin ou sur les planches enduites de cire, et sur les tableaux figuratifs, auxquels on a donné le nom de diptyque, triptyque ou polyptyque. Les bornes du rapport que je présente à l'Académie m'obligent à m'abstenir de suivre l'auteur dans ces détails, mais je crois rendre service aux membres qui m'écoutent en leur recommandant la lecture de ce mémoire.

2° On doit à la plume de M. l'Archevêque, un mémoire sur le mouvement de la population dans le diocèse de Maurienne. Ce mémoire, qui établit sur des documents certains une comparaison entre la population du pays en 1610, et celle qui l'occupe en 1840, a pour but de prouver que les parties les plus élevées tendent sensiblement à se dépeupler, tandis que le fond des vallées voit augmenter le nombre des habitants, d'où l'auteur conclut que les régions élevées ont subi un abaissement de température dû à des causes naturelles et qui les ont rendues moins susceptibles de culture. Ce résultat mérite d'autant plus d'attention, que je le crois susceptible d'une application à nos contrées, où, sur certains points au moins, les parties montagneuses semblent moins prospères et moins peuplées qu'autrefois.

3° Le même auteur a produit un mémoire sur l'instruction primaire dans le duché de Savoie, où se trouve prouvé ce fait, déjà observé ailleurs, que l'instruction du peuple est beaucoup

Plus avancée dans les montagnes et dans les pays pauvres, que dans les plaines et les pays plus fertiles en ressources.

En résumé, Messieurs, vous voyez que si l'Académie de Savoie s'est posé un vaste programme, elle trouve à l'œuvre, sur des points fort divers, des membres qui en remplissent avec succès les conditions : puissions dans ce spectacle un juste sujet d'émulation, et mettons-nous en mesure de continuer et d'étendre avec nos voisins des relations qui, par l'échange de nos travaux réciproques, tourneront inévitablement au bien des deux pays.

La séance est terminée par la lecture suivante de M. L. Martin :

LA DAME.

Ils recevaient des mains de la beauté sensible
L'écharpe favorite et la lance invincible.

Soumet. (*La chevalerie.*)

I.

Tressez, ô noble dame ,
Des couronnes de fleurs ;
Qu'amour ouvre votre âme ,
Qu'amour sèche vos pleurs.

Voilà, sensible reine ,
Voilà les chevaliers ;
Ils traversent la plaine
Sur leurs blancs destriers.

L'écharpe toujours brille
A leurs flancs généreux ;
Présent de votre aiguille ,
Elle est si chère aux preux.

Les vertus et les charmes
De ce beau talisman
Déconcertaient les armes
Du soldat musulman.

Dites, champs de Solyme ,
Dites combien de fois
La France magnanime
Lui dut tous ses exploits !

Faites donc, châtelaine ,
Baisser le pont-levis ;
Le guerrier, hors d'haleine ,
Attend sur le parvis.

Voyez-vous sa couronne ?
De vous plaire jaloux ,
Il veut qu'elle rayonne
D'abord à vos genoux .

Sa gloire est immortelle ,
Il vous l'offre : en retour
D'une offrande si belle ,
Donnez-lui votre amour.

II.

Culte de la tendresse ,
Que ne vit-il encor !
O ravissante ivresse ,
Temps divin , âge d'or !

Dans le cœur de la femme
La vertu résidait ,
Et bienfaisante flamme,
Sur l'homme s'épandait.

Dans sa beauté suprême ,
Dans son regard si pur ,
Se peignaient du ciel même
La grandeur et l'azur.

**Histoire fabuleuse
 Qu'attestent nos aïeux :
 A la cour amoureuse (1)
 Comparaisent les preux.**

**Sous les yeux de la dame
 Venait, le front baissé,
 Pour expier le drame
 D'un amour délaissé,**

**Le chevalier trop lâche,
 Infidèle au serment,
 Qui souillait d'une tache
 Le nom sacré d'amant.**

**Dans ce nouveau prétoire,
 Dame, prélat, seigneur,
 Livraient à l'urne noire
 Le sort du séducteur.**

**Le blason et la mitre
 Brillaient dans cette cour,
 Sans horreur pour le titre
 Et la langue d'amour.**

**L'amour, parmi les hommes,
 N'était pas dans ce temps,
 Comme aux jours où nous sommes,
 Le jeu de cœurs flottants :**

**Des vertus vrai symbole
 Parfum de pureté,
 Il servait d'auréole,
 Au front de la beauté.**

(1) La cour amoureuse fut établie en France en 1392, par Isabelle de Bavière ; elle était érigée en Académie et en tribunal : on y lisait des vers nouveaux, et on y jugeait en dernier ressort la conduite publique des chevaliers avec leurs dames.

On voit, sur la liste des membres de la cour amoureuse, des femmes de la première qualité, des seigneurs, des évêques, des abbés, des religieux, des docteurs en théologie.

III.

Alors la Poésie
Sous le vieux ciel gaulois,
Trouvant l'Âme et la vie,
Remplit l'air de sa voix.

Au souffle d'une belle,
Au velours de sa main,
Un barde se révèle,
Un hymne éclot soudain.

Qui peut être poète
S'il n'a jamais aimé,
Si d'une ardeur secrète
Il n'est pas enflammé ?

Amour, chevalerie,
Vos spectacles divins,
L'aventureuse vie
Des vaillants paladins ;

Votre langue magique,
Vos jeux et vos tournois,
Quel appareil féérique
Autour de vous je vois !

Ineffable merveille !
Les échos enchantés
Inondent mon oreille
D'un flot de voluptés.

Avez-vous à la terre,
Harpes des séraphins,
Confié le mystère
De vos chants surhumains ?

Damoiselle gentille,
Volez sur le balcon ;
Loys est à la grille,
Oyez le premier son.

Son luth pour vous s'anime ,
 Sa noble voix grandit ;
 Dans leur accord sublime
 Il vous nomme, il vous dit :

- Zélia ! votre empire
- Est l'orgueil de Richard ,
- Comme votre sourire ,
- Comme votre regard.

- Loin de cette tourelle
- Où l'appelle le soir ,
- O tendre tourterelle,
- Vous étiez son espoir ,

- Quand, sur la terre sainte ,
- Zélia, me croyez ,
- Il gravissait sans crainte
- Le mont des Oliviers.

- Pour l'honneur de sa Mie ,
- Le premier au combat ,
- En secret, de sa vie
- Il vous offrait l'éclat.

- Qu'il était admirable ,
- La lance au poing, partout
- Faisant mordre le sable
- Au Musulman debout !

- Témoin de sa prouesse,
- L'émir disait : « Voilà
- La force vengeresse
- D'un autre dieu qu'Allah ! »

- Zélia, quelle gloire !
- A votre front si beau
- Vous ceindrez son histoire
- Comme un second bandeau. »

IV.

Tel le luth du chantère
Rendait avec amour
Les stances du trouvère ,
Celles du troubadour.

A longs flots, l'harmonie
Autour du vieux castel
Coulait avec génie
Des doigts du ménestrel.

La terre vendéenne
Aux merveilleuses tours ,
Les roches de Pyrène
En sont pleines toujours.

Là, quand le soleil tombe ,
L'air paraît murmurer ;
Le Passé, dans sa tombe ,
Y semble soupîrer.

Des voix aériennes,
Invisibles grillons,
Comme des magiciennes
Enchantent les vallons.

Une dame se lève
De son froid monument ;
Un chevalier l'enlève ,
C'est Richard, son amant.

Ils volent dans la plaine ,
L'un de l'autre ravis ;
Richard dit : « O ma reine ,
Sur ton sein je revis ! »

E puis il lui répète
Les refrains d'autrefois ,
Les airs de la musette
Et les airs du hautbois.

Et puis Richard s'incline ;
 Car il a vu Rolland
 Au pied de la colline ,
 Debout, armé, sanglant.

Le preux de Charlemagne ,
 Sa *durandal* en main,
 Cherche dans la campagne
 Le dernier Sarrasin.

Aux lueurs de l'aurore ,
 Dans leurs profonds tombeaux
 Ces ombres vont encore
 Reprendre leur repos.

V.

O terre étincelante
 D'armes et de guerriers ;
 Que vous étiez brillante ,
 France des chevaliers !

La femme au cœur candide
 Affermissait vos pas ,
 Vous rendait intrépide ,
 Et vous ne tombiez pas.

Dans vos joutes pour elle
 Que d'âme et de grandeur !
 Votre arène étincelle
 Sous un dais de splendeur.

Pavillons, banderoles ,
 Lances, glaives courtois ,
 Echarpes pour symboles ,
 Décorent les tournois.

Les vieillards de la lice
 Illustres vétérans ,
 Pour rendre la justice
 Montent aux premiers rangs.

Écoutez : le cor sonne ;
 Le peuple haletant
 Comme un flot environné
 Le jeune combattant.

Hier encore page,
 Son courage égaré
 Osa toucher l'image
 De Claude de Vauldré.

Du vaillant gentilhomme
 L'image et les écus
 Jurent guerre à cet homme
 Qui les a méconnus.

Est-il si téméraire
 Ce généreux seigneur ?
 Aura-t-il de son père
 Les armes et le cœur ?

Son père et ses ancêtres
 En l'art de guerroyer
 Étaient de fameux maîtres :
 Suivra-t-il leur sentier ?

Son œil d'ardeur pétille ;
 Viennent les grands travaux,
 L'arbre de sa famille
 Étendra ses rameaux.

Il entre dans l'Histoire ;
 La joute qui l'attend,
 Prélude de sa gloire,
 Est un pas éclatant.

Aujourd'hui sa vaillance
 Au combat enchanté
 Avec grâce s'élançe
 Pour plaire à la beauté.

Demain la Renommée
 Dira par ses hérauts :
 « France ! De votre armée
 » Voilà le vrai héros ! »

Le roi, si grand lui-même ,
Sera fier de plier
Sa majesté suprême
Devant ce chevalier.

Demain, jour mémorable !
Jour de sang et de deuil !
Il tombe sur le sable ,
La gloire est son cercueil.

« Que je sois à cette heure
» Au pied d'un arbre assis :
» Compagnons, que je meure
» Voyant les ennemis. »

Bourbon le Connétable
Pleure, penché vers lui ;
Mais cette voix l'accable :
« Bourbon, vous avez fui !

» Un traître, pour lui-même
» Doit garder ses douleurs ;
» Son malheur est extrême,
» Il a besoin de pleurs. »

Maintenant quelle bouche
Dira : « Témérité ! »
A ce page qui touche
A l'écu redouté ?

L'âme que la fortune
Doit élever si haut,
Ne peut être commune ,
Sait le prix qu'elle vaut.

Volez à la barrière :
Déjà les champions
Mesurent la carrière ,
Pareils à deux lions.

Egale est leur prestesse,
Mille coups sont portés ;
Égale est leur adresse ,
Ils sont tous évités.

Sur leurs chaises curules
Trente vieillards assis
Contemplant les émules
De leurs yeux attendris.

La cause de son maître
Enflamme le cheval ;
Il bondit, il veut être
Vainqueur de son rival.

Vaudré déjà succombe ;
Son panache emporté
Avec sa lance tombe :
Une écharpe a flotté.

C'est l'écharpe amarante
De la dame aux yeux bleus
Qui dans la lutte ardente
Soutient le jeune preux.

La lance par l'épée
Se remplace soudain ;
L'épée est mal trempée ,
Vaudré l'a prise en vain.

Assez, qu'on se sépare ,
Que le bras soit baissé !
Entendez la fanfare ,
Le sort a prononcé.

Eh bien ! la folle audace
Avec tant de valeur ,
Trouvera-t-elle grâce
Auprès du froid railleur ?

Eh bien ! est-il de taille
A manier le fer ?
Est-il fierté qui vaille
La fierté de son air ?

En est-il ? qu'on accoure
Au milieu du champ clos ;
Il attend : sa bravoure
Disputera le los.

Et toi, vainqueur, dont l'âme
Pure comme le feu ,
Sert la terre et la femme
Après le ciel et Dieu :

Preux chevalier, approche ;
Les vieillards t'ont jugé
Sans peur et sans reproche ;
Ton jeune âge est vengé.

Viens le long de l'arène ,
Visage découvert ;
Viens : le cœur de ta reine
A tes bras est ouvert.

VI.

Quel magnifique exemple
Pour l'homme de nos jours,
Pour ce vendeur du temple
Dont l'or a les amours !

Pour l'homme qui révère
L'impudique Vénus ,
Et par un vil salaire
Perd des cœurs ingénus !

En ce temps, pas d'insulte
Aux œuvres du vrai Dieu ;
Son image et son culte
Rayonnaient en tout lieu.

En ce temps, pas d'offense
Au drapeau du pays ;
Debout pour sa défense,
Sur lui veillaient ses fils.

La devise première,
Et la seule, l'*Honneur* ,
Ornait chaque bannière,
En était la couleur.

Poètes et rhapsodes,
 Publiez ces leçons ;
 Des Bayards, dans vos odes,
 Perpétuez les noms.

Armez-vous pour la dame,
 Soyez ses chevaliers ;
 Frappez au cœur l'infâme
 Qui souille ses foyers.

Dites haut : « Elle est grande,
 » Elle est fille des cieux ! »
 Tressez-lui pour guirlande
 Vos hymnes radioux.

Séance du 11 février 1848.

Ouvrages reçus :

Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis, année 1847,
 2^e semestre, cahier in-8° ;

Continuation de la lecture par M. A. Fauché-Prunelle d'un *Mémoire sur les invasions des Sarrasins dans le Dauphiné et les Alpes* (1).

3^e Noms qui rappellent les *Espagnols* ou les *Hispano-Sarrasins*.

Il est utile de faire précéder les citations de ces noms par quelques observations sur les idiomes de plusieurs contrées du Dauphiné et des Alpes, pour tâcher d'y découvrir s'ils ne contiendraient pas quelques restes du langage des Hispano-Sarrasins.

On a vainement cherché, jusqu'à ce jour, des traces du langage des Sarrasins qui ont occupé nos contrées pendant près

(1) Voir ci-devant pages 116 à 230 et 276 à 294

d'un siècle ou peut-être plus d'un siècle. Ladoucette, dans son *Histoire des Hautes-Alpes*, deuxième édition, dit qu'il ne croit pas qu'il se trouve dans ce département des traces de l'idiome parlé par les Sarrasins, quoiqu'ils y aient fait un long séjour ; on a remarqué, dit-il encore, que les patois de l'arrondissement de Briançon offrent souvent les terminaisons usitées dans l'italien et l'espagnol ; et dans la troisième édition, il confirme cette remarque par l'observation suivante qu'il emprunte à M. Chabrand, vicaire général : « L'idiome briançonnais se rapproche de l'italien pour la prononciation, mais il semble avoir emprunté à l'espagnol des lettres dures et ronflantes pour la contexture des mots ; c'est le langage de montagnards potis et guerriers. » Cette similitude de l'idiome briançonnais, et j'ajouterai de l'idiome de plusieurs autres parties des Alpes et du Dauphiné, ne serait-elle pas un fait vraiment extraordinaire, si elle n'avait pas une cause réelle ?

Ladoucette fait encore remarquer que dans le Briançonnais, le Champeaur, le Serrois, les noms féminins se terminent en *a* au pluriel, et que dans le Queyras (vallée du Briançonnais), ainsi que dans l'Embrunais, ces noms se terminent souvent au pluriel en *os* : *los vachos*, *los vignos*. J'ajouterai qu'il aurait pu dire en *os* et en *as* : *las panenchias*, *las crottas* ; et que ces terminaisons, qui sont évidemment espagnoles, se retrouvent dans plusieurs autres idiomes dauphinois où quelquefois même la voyelle *o* se prononce *ou*, comme dans le patois des environs de Grenoble où l'on dit : *lous groux boux*, les gros bœufs.

On trouve aussi quelquefois des locutions, des mots, des noms espagnols ou espagnolisés mélangés au latin ou au vieux français de plusieurs anciens titres dauphinois, dont j'aurai bientôt occasion de citer quelques-uns que le hasard a fait passer entre mes mains, et je ne doute pas qu'en parcourant les anciennes archives on n'en puisse trouver un grand nombre d'autres ; j'anticipe même sur ces citations pour en faire une qui se rapporte à ce qui vient d'être dit : c'est le cartulaire de St-Hugues de Grenoble, dans lequel le hameau de St-Martin-le-Vinoux, proche de cette ville, est appelé *sanctus Martinus del vinos* ou *del vignos*, en prononçant la lettre *n* comme les Espagnols la prononcent le plus ordinairement. Ce sont encore

divers actes anciens, notamment un du premier des calendes de 1221, des archives de l'évêché, dans lesquels la paroisse de St-Martin-le-Vinoux est appelée *parochia sancti Martini los Vinos*, et une ancienne procédure où le nom des Vigneaux de la vallée briançonnaise de Vallouise est écrit *Vignos*.

Revenant aux observations de M. Ladoucette et de M. Chabrand, j'en ai reconnu la vérité, et j'ai remarqué comme eux beaucoup de désinences italiennes et espagnoles dans certaines localités des Hautes-Alpes et surtout dans le Briançonnais.

Les désinences italiennes et la similitude de prononciation s'expliquent naturellement par le voisinage de l'Italie; mais, quant aux lettres dures et ronflantes, et aux désinences empruntées à l'espagnol, il faut leur chercher une autre cause que l'on trouve encore tout naturellement dans l'occupation *hispano-sarrasine* qui a introduit dans plusieurs idiomes des vallées briançonnaises, non-seulement des lettres et des désinences, mais encore des radicaux provenant de la langue espagnole qui est elle-même quelque peu arabe ou sarrasine. Si donc Ladoucette n'a pas trouvé dans les idiomes des Alpes des traces de l'idiome sarrasin, c'est parce qu'il a cherché des traces du langage arabe qu'il attribuait aux Sarrasins, et non des traces du langage espagnol qui devait être celui du plus grand nombre de ces Sarrasins-Espagnols.

Ainsi, de même que la langue romaine avait formé, dans les Gaules, divers idiomes de langue romane par son mélange ou sa combinaison avec les langues d'*oc* et d'*oil* ou d'*oui*, de même le langage *quasi-espagnol* de ces *Sarraceno-Espagnols* s'est plus ou moins mélangé ou combiné avec l'idiome roman des peuples du bassin du Rhône, et a formé certains patois ou idiomes mixtes qui, dans quelques localités, sont tellement empreints d'espagnol, que leurs habitants et ceux de la partie nord-est de l'Espagne se comprennent à peu près réciproquement; ce sont, d'une part, les Catalans, et de l'autre, les habitants de plusieurs contrées de la Provence et de quelques vallées des Alpes, plus particulièrement des Alpes Briançonnaises.

Plusieurs de ces patois avaient anciennement (ainsi qu'on peut le vérifier dans quelques-uns des écrits en langue ro-

mans de ces contrées) et ont encore aujourd'hui beaucoup de désinences espagnoles en *as*, *ax*, *es*, *ex*, *os*, *ox*, et employaient fréquemment les articles espagnols *el*, *las*, *los*, et l'article hispano-arabe *al*. On peut même remarquer qu'il y a, dans quelques parties du ci-devant Dauphiné et de la Savoie, un grand nombre de noms propres qui, sans être espagnols, ont néanmoins reçu et conservé jusqu'à ce jour la double désinence française ou espagnole; la première, adoptée plus particulièrement par ceux qui parlent français; la deuxième, par ceux qui ont continué à parler le patois ou idiome local. Ainsi on dit indistinctement :

Barre, *Barras* ou *Barrax*, *Barros* ou *Barrox*; *Guigue*, *Guiguas* ou *Guiguax*, *Guiguos* ou *Guiguox*; *Mille*, *Millas* ou *Millax*, *Millos* ou *Millox*; *Franc*, *Francos* ou *Francox*; *Guillermes*, *Guillermos* ou *Guillermox*; *Marc*, *Marcos* ou *Marcox*; *Masse*, *Massas* ou *Massax*; *Porte*, *Portas* ou *Portax*; *Termes*, *Termos* ou *Termox*.

Le nom propre *Berlio* ou *Berlion* que l'on trouve ainsi écrit dans plusieurs anciens actes, a même subi la désinence espagnole, et il existe encore aujourd'hui plusieurs familles de ce nom converti en *Berlios* ou *Berlious*, selon la prononciation locale.

On pourrait continuer indéfiniment cette nomenclature et même l'étendre à des noms de lieux, je me bornerai aux noms suivants de localités briançonnaises : *Bricquerax*, *Béollax*, *Champcellas*, *Panenchias*, *Péas*, *Pragelas*, *Queyras*, *Ramax*, *Ristollas*, et les *Angellas*, *Villard-Reculax*, des localités voisines.

Je citerai encore le mot *mas*, nom de plusieurs hameaux, qui est en outre très-usité dans nos contrées pour désigner une certaine étendue territoriale. Ce mot, qui me paraît provenir de *mansus*, *mansse*, *manoir*, n'aurait-il point été *espagnolisé* dans sa terminaison et converti en *mas*, et ensuite (selon un usage très-commun autrefois), pris par le propriétaire de la terre, du manoir ou du mas qui se serait fait appeler *du Mas* (1)? Puis, par un second espagnolisme résultant de l'emploi des ar-

(1) Guillaume du Mas, *de Manso*. Chorier, Etat politique du Dauphiné, tom 4, pages 19 et 145.

ticles espagnols dans plusieurs idiomes dauphinois, les *du Mas* de certaines localités auraient été, dans d'autres, des *del Mas* ou des *dal Mas*, ou *dau Mas*, car la lettre *l* a souvent été convertie en *u* ou *au* dans le langage moderne ; peut-être même, ainsi que le prétendent quelques interprètes du vieux langage, la consonne *l* était prononcée comme la voyelle *u* ou la diphtongue *au*. Je pourrais citer aussi un *espagnolisme* du même genre à l'égard du mot *creux* dont on a fait *crois* dans nos contrées, où plusieurs creux sont appelés *crois*, nom que les hommes ont pris également, et des *du Creux* sont devenus des *du Crois*.

La lettre *q*, souvent remplacée en espagnol par la lettre *g*, comme dans *antiguo*, *agua*, se trouve aussi très-souvent remplacée de la même manière dans nos contrées. Ainsi plusieurs rivières étaient appelées en latin *Aquis*, mot que beaucoup d'écrivains ou copistes du moyen âge (sans doute par un reste d'espagnolisme qui subsistait peut-être encore dans le langage) écrivaient *Aquis*, comme on peut le vérifier dans beaucoup d'anciens titres des archives dauphinoises ; ainsi les noms de deux rivières du Briançonnais, *Aquis* et *Aquisiana*, sont presque toujours écrits dans les vieux titres, *Aquis*, *Aquisiana*, avec un *q* qu'ils ont conservé dans leurs noms français actuels, *Guil*, *Guisanne* (1).

Une transformation semblable s'est faite dans les noms des rivières du *Guiers*, de l'*Aigue*, dans ceux d'*Aigue belle*, d'*Aigue bellette*, d'*Aigue blanche*, d'*Aiguilles* sur le *Guil*, d'*Entr'-Aigues*, village entre deux rivières, et de beaucoup d'autres lieux ou rivières du bassin du Rhône. Cet espagnolisme s'est même conservé dans plusieurs parties de la France et surtout dans le patois de beaucoup de nos contrées, où l'eau est encore appelée *aigua*, *aigue*.

La lettre *ç*, remplacée en espagnol par la lettre *s*, a également été changée dans le Briançonnais ; ainsi, le mot *Briant-*

(1) C'est à tort que quelques écrivains ont prétendu que c'était un Dauphin qui avait donné à cette rivière son nom de *Guil* et celui de sa femme *Anne*, dont il aurait fait *Guisanne* ; c'est une erreur ; j'ai trouvé ce nom dans des titres antérieurs aux anciens Dauphins, notamment dans le testament du Patrice Abbon, de l'année 789.

son, dans les anciens titres, est souvent écrit *Briancxon*, *Briancxon*, *Briantxon*; la dénomination des *Alpes cottiennes* a subi un changement analogue; on en a fait d'abord les *Alpes coccienues*, et puis les *Alpes cozziennes*: *genua in coccis* ou *cozzis alpihus* (Liutprand); et si l'on voulait ne considérer ces changements que comme des *italianismes*, leur origine première n'en pourrait pas moins être hispano-sarrasine, car les invasions des Hispano-Sarrasins, qui ont été presque contemporaines dans les Alpes et l'Italie, ont pu produire les mêmes effets dans les langages de ces contrées.

La substitution du *c* au *t*, pour les cas où le *t*, dans l'intérieur des mots, se prononce comme un *c*, substitution que l'on remarque dans beaucoup de titres du moyen âge, ne serait-elle point aussi un espagnolisme? car, comme le *t* conserve toujours en espagnol la même prononciation, sans prendre celle du *c*, les écrivains ou copistes des contrées qui avaient été longtemps occupées par les Hispano-Sarrasins, s'étant plus ou moins habitués à la prononciation espagnole, n'ont pas dû, à une époque où il n'y avait presque aucune règle d'orthographe, conserver le *t* dans l'écriture des mots où il se prononçait comme un *c*, et ils ont dû lui subsister cette dernière lettre.

Mais s'il y a beaucoup d'espagnolismes dans les noms propres, dans l'écriture et le langage, il y en a bien encore plus dans les noms d'un grand nombre de lieux, de montagnes, de ruisseaux... qui, outre des désinences espagnoles, ont beaucoup de noms d'origine espagnole et peut être même d'origine primitivement arabe ou africaine, noms qui, après s'être impatriés en Espagne, sont venus s'impatrier dans les Alpes.

Peut-être aussi les noms arabes ou africains proviennent-ils plutôt des premières invasions sarrasines faites dans les Alpes, vers le tiers du huitième siècle, par des Sarrasins plus récemment arrivés d'Afrique en Espagne, et les noms espagnols, de la deuxième invasion qui n'a eu lieu que près de deux siècles après l'établissement des Sarrasins en Espagne, et par conséquent à une époque où ils devaient parler la langue de ce dernier pays, où ces Sarrasins étaient presque espagnols.

Et comme, de toute antiquité, l'usage des colonies émigrantes a été de donner aux villes qu'elles fondaient dans leur nouvelle patrie, des noms des villes de leur patrie an-

cienne ; comme cet usage a surtout été pratiqué par les Espagnols, qui ont importé dans leurs colonies d'Amérique la plupart des noms des villes d'Espagne, de même on retrouve dans plusieurs vallées des Alpes qui ont été certainement occupées par les Hispano-Sarrasins, le nom de la principale ville de la côte orientale d'Espagne, d'où ils étaient probablement venus.

J'ai remarqué également que, même après l'expulsion des Sarrasins des Alpes, les habitants de ces montagnes ont continué à entretenir des relations commerciales avec ces quasi-Espagnols ; et que les Briançonnais surtout qui, depuis si longtemps, émigrent pour aller faire le commerce à l'étranger, sont toujours allés de préférence et en plus grand nombre en Espagne, comme s'ils avaient été, de toute ancienneté, en habitude de relations avec ce pays plutôt qu'avec les autres. Cette dernière remarque peut encore s'appliquer, en général, aux habitants du bassin du Rhône inférieur, et notamment aux Provençaux, qui font un grand commerce avec la Catalogne, ainsi qu'aux Catalans qui viennent à leur tour en grand nombre à la foire de *Beaucaire*, dont le nom rappelle le *Caire*, ville de grand commerce, grand marché africain ; cependant ces relations entre les Provençaux et les Catalans peuvent être attribuées en grande partie à une autre cause dont je parlerai bientôt.

Parmi les noms propres de lieux rappelant les Espagnols, se présentent d'abord le village appelé *les Espagnols*, près de Mison, et l'*Espagne*, autre village au nord de la route de Gap à Chorges, à une petite distance du vallon sarrasin.

La province espagnole, d'où sont venus les Hispano-Sarrasins, paraît être la province de Catalogne, dont la capitale est *Barcelonne*.

Ce nom de *Barcelonne* a d'abord été importé par les Espagnols dans la Colombie en Amérique, où l'on trouve *Barcelona* ; et j'ai beaucoup de propension à regarder la *petite Barcelonne* ou *Barcelonnette*, chef-lieu de la vallée de ce nom, comme la fille ou comme la filleule de l'espagnole Barcelonne. Cette petite ville me semble avoir été nommée et probablement fondée par des Sarrasins ou Maures, Catalans ou Barcelonnais, qui ont eu soin de l'entourer d'une foule de petites bourgades

appelées *Maures*, dans une vallée jadis par eux occupée, et qui était anciennement nommée *Vallée noire* (1), sans doute en réminiscence du teint noir ou brun des Maures, que les chroniqueurs appelaient quelquefois *Fusci*, *les Bruns*, nom que parait avoir reçu par la même cause le *village des Bruns*, situé aussi dans cette vallée.

On trouve également dans les Alpes une seconde petite Barcelonne, *Barcilonnette de Vitrolle* dans le Gapençais ; on trouve même une troisième Barcelonne en Provence: ne seraient-elles pas encore deux filles ou fillettes de l'espagnole Barcelonne ?

Enfin, la vallée briançonnaise de Vallouise, baignée par une petite rivière nommée *Gyronde*, était appelée *Vallis Geraina*, *Gerontana*, *Jarontana*, *Jarentona*... soit par les Romains (*Statio geraina*, selon la table théodosienne), soit par les actes les plus rapprochés de l'expédition sarrasine que nous ayons pu trouver, notamment par diverses bulles de papes des douzième et treizième siècles (2). Ce nom de *Gyronde* n'est-il point provenu de celui de *Gerunda*, nom latin de la ville de Gironne, importé de la Catalogne par ces Hispano-Sarrasins, qui l'ont ensuite donné à la Garonne bordelaise et à la Gyronde briançonnaise, peut-être par similitude ou corruption des noms *Garumna*, *Gerontona*, ou, par espagnolisme, *Géron dona* ?

Les Hispano-Sarrasins, établis dans nos contrées et dans nos Alpes, ne changeaient pas, en général, les noms anciens et bien connus des lieux principaux ; aussi retrouve-t-on beaucoup de noms d'origine antérieure aux invasions sarrasines, et principalement beaucoup de noms d'origine romaine où latine ; mais ils paraissent avoir souvent donné des noms, et surtout leurs noms, aux petites localités qu'ils occupaient, qui étaient inconnues ou peu connues avant eux.

Et ce n'étaient pas seulement les forteresses, les villes, les villages et les hameaux qui recevaient des noms de ces Sarrasins-Espagnols ; les montagnes et leurs gorges, les rivières,

(1) Histoire du diocèse d'Embrun par le curé d'Albert, tome 1, page 352.

(2) Cartulaire d'Oulx.

les ruisseaux, ont aussi reçu de nombreux noms d'origine espagnole ou africaine-espagnole.

Je trouve d'abord le nom de *Juan*, donné à un grand nombre de lieux des colonies espagnoles, donné aussi à plusieurs montagnes des Alpes, comme à *Mour-Juan*, montagne de la vallée de Barcelonnette, dont le double nom rappelle à la fois le mot *Maure* et le mot *Jean*, espagnolisé. J'ai encore trouvé sur la carte ce nom mauro-espagnol de *Mour-Juan*, donné à une montagne briançonnaise, et celui de *Mont-Juan*, donné à l'une des sommités du *mont Genève*, *mons Jeanus*, nom que les Hispano-Sarrasins avaient traduit par *Mont-Juan* dans leur idiome espagnol.

J'avais cru apercevoir une autre origine hispano-sarrasine ou plutôt arabe dans les nombreux *serres*, *serras* ou *sierras* des Alpes ; j'avais pensé et je pense encore, que ce mot, qui signifie chaîne de montagne dentelée en scie, provenait des *sierras* d'Afrique, dont le nom, avec la même signification, avait été importé en Espagne par les Sarrasins, et de là en Amérique par les Espagnols, car on trouve en Espagne comme en Amérique de nombreux *Sierras* ou *Serras*.

Cependant, comme les mots *serræ*, *serra*, ont la même signification dans le latin, et quoique probablement ces mots latins viennent de l'arabe, langue plus ancienne que le latin, on pourrait, sans nier l'origine arabe, attribuer l'importation de ce mot *serra* aux Romains, qui ont occupé les Alpes avant les Sarrasins.

Mais ce nom a éprouvé en Espagne quelques altérations ; on en a fait des *seya*, *seyo*, *seo*, *seou*, *seu*, comme par ex. la *seu* d'Urgel en Catalogne ; et il est assez remarquable de voir reparaître ces mots ainsi espagnolisés appliqués à plusieurs sommités ou crêtes des Alpes, et conservés dans plusieurs idiomes du Dauphiné et du Briançonnais, avec la même signification de scie ou de crête de montagne dentelée en scie.

J'ai entendu aussi plusieurs fois exprimer l'opinion que le nom de *Puy*, donné à beaucoup de nos montagnes, aurait une origine sarrasine.

On a d'abord désigné par le mot *Puy* ou par ses dérivés *Powy*, *Pou*, *Pouet*, *Poet*, *Poyet*, *Poya*, *Poa*, *Pou*, *Pusy*, *Poueyo*, *Peo*, *Peyo*, *Peyro*, *Peas*, et en latin par *Poium*, *Podium*, certaines

sommités ou élévations de montagnes, et plus particulièrement celles qui sont terminées supérieurement en forme de cône, de pain de sucre ou de dôme, comme celles que les Sarrasins choisissaient de préférence pour leurs fortifications ; plus tard, ce nom est devenu en quelque sorte générique et commun à toute sommité un peu saillante.

Je doute fort qu'il soit possible d'assigner à ce mot une origine hispano-sarrasine ou arabe ; Ducange lui en attribue une gallique ; c'est ce qu'on appelle *Pou* dans le nord, et *Puy*, dans le midi, où l'on trouve le *Puy de Dôme* en Auvergne, et la ville de *Puy* dans la haute Loire.

Ce nom, qui était usité en Espagne, où l'on trouve *Puy-Cerda*, ville élevée de la Catalogne, n'aurait-il point été importé de là dans le midi de la France et surtout dans les Hautes-Alpes, où il est extrêmement commun et a été donné même aux hommes ? Il y a notamment aujourd'hui deux juges de paix du Briançonnais qui s'appellent *Puy*.

On m'a fait encore remarquer que, dans le midi de la France, qui a été longtemps occupé par les Sarrasins, on trouve des familles de *Puy-Maurin*, alliance de mots qui semblerait indiquer une origine maure ou sarrasine pour le mot *Puy*.

Il n'y a point de *Puy-Maurin* dans le Briançonnais, où il y a cependant beaucoup de lieux appelés séparément *Puy* ou *Maurin* ; mais on y trouve plusieurs fois le nom de *Puy*, uni à des noms rappelant les Mores ou Sarrasins, tel que *Puy-Mora*, *Puy-Freyssinet*, plusieurs autres *Puys*, diversement qualifiés, et surtout près de *Puy St-André*, *Peyro fero*, *Pierre* ou *Recher cruel*, lieu ainsi nommé probablement en souvenir de la cruauté des Sarrasins, comme *Peiro impio*, *Pierre ou Rocher impie*, dans les Basses-Alpes, en souvenir de leur impiété.

Enfin, le nom de *Puy* est surtout donné à plusieurs villages élevés des vallées de Briançon et de Vallouise, non loin de plusieurs endroits où l'on croit retrouver des vestiges de travaux sarrasins dans les rochers ; la vallée de Vallouise, où l'on remarque des vestiges de ce genre, est si parsemée de hauteurs appelées *Puy*, que quelques personnes ont cru pouvoir en conclure que la dénomination insultante de *Vallis-puta*, *Val-pute*, qui lui a été donnée par les catholiques, à cause de l'impudicité que ceux-ci imputaient aux Vaudois

qu'il habitaient, ne serait qu'une corruption de *Vallée des Puy*, *Vallis puteorum* ou *podiorum*, *Vallée-puy*, *Vallis-putea*, comme l'appelle le pape Célestin III dans une bulle de l'année 1194 (Cartulaire d'Oulx).

Plusieurs endroits étroits et cols ou gorges des Alpes, formant des espèces de portes, avaient encore reçu des noms espagnols, tels que *Hox* en Oysans, la vallée d'*Ox* ou *Oxe* dans le Gapençais, l'*Ouz*, aujourd'hui l'*Ux* ou *Luz la Croix-Haute* dans le Triève, et plusieurs autres noms terminés par *hoz*, *houz*, *houze* ou *ouze* comme *Fraissin-Houze* ou *Fraissinouze*, porte ou entrée de la vallée du Buëch, située au-dessous de travaux dans les rochers, *Dormilhouze*, *Fouillouze*, *Chamoux*, *Chirouze*, *Chapouze*, *Clapouze*, *Bramouze*, *Btoux*..... et les monts *Orouze*, *Pelvoux* ou *Pelvoux*... Peut-être même le nom d'*Huez*, village voisin de l'entrée d'une des vallées de l'Oysans, et le hameau des *Huez* sur la montagne, au confluent de la Romanche et du Vénéon, ont-ils cette étymologie, ainsi que le vieux mot français *huis*, porte; car les cols ou gorges des Alpes en sont les véritables portes; et si le mot *huis* était plus ancien que les mots *houz*, *hoz* ou *huez*, ce que je n'ai pu vérifier, j'en conclurais seulement que les noms d'*Ox* et d'*Huez* proviendraient du vieux mot *huis*, qui aurait été espagnolisé dans les Alpes par les Hispano-Sarrasins, comme il l'avait déjà été en Espagne.

Mais je suis très-enclin à penser que ces noms *Hox*, *Houz*, *Houze*, *Huez*, ont été apportés de l'Espagne, où l'on trouve *Huesca*, ville de l'Aragon, et *Huescar*, ville de la province de Grenade. Cette présomption sur l'origine du nom d'*Huez* ne tire-t-elle pas aussi quelque probabilité de l'existence, non loin de ce village, de vestiges d'anciens travaux exécutés à main d'homme dans les rochers? Ce sont les vestiges du vaste établissement d'exploitation de la mine de Brandes, où l'on remarque encore de grandes galeries souterraines, faites avec le pic, sans aucune trace de l'emploi de la poudre; et tout près de cette mine, les ruines d'un village et de vieilles tours et fortifications, des fossés taillés dans le roc, ainsi qu'un grand chemin de 15 mètres de largeur, pavé en gros quartiers de rochers, et encaissé entre des blocs de pierre d'un volume considérable, conduisant du village de Huez à la plus haute des tours.

M. Héricart de Thury, et après lui M. Scipion Gras, ingénieur des mines, ont publié (1) une notice historique sur l'exploitation des mines de l'Oisans, et notamment sur celle de Brandes, exploitation qu'ils attribuent aux Romains.

M. le docteur Roussillon, dans un Essai historique et statistique sur l'Oisans, donne aussi une description détaillée des vestiges de cette mine, dont il attribue également l'exploitation aux Romains.

Mais les détails de localité donnés par MM. Héricart de Thury, Gras et Roussillon, me semblent beaucoup plus applicables à des travaux sarrasins qu'à des travaux romains ; et je pense, contrairement à ces messieurs, que les travaux d'exploitation de cette mine, située au centre des localités où les Sarrasins paraissent avoir été établis, comme je l'expliquerai ci-après, doivent être attribués à ces derniers, ainsi que le lieu fortifié, et les tours qui avaient été construites auprès probablement pour loger, abriter les mineurs et les défendre contre toute agression.

D'ailleurs, la principale de ces tours, dont on voit aussi les restes, et qui, bâtie sur le plateau le plus élevé de la montagne, appelé dans le pays *Lou Montossa*, avec des murs de plus de deux mètres d'épaisseur, entourée d'un fossé de 8 mètres de largeur et d'autant de profondeur, taillé dans le roc et coupé à pic, cette tour, qui commandait du haut d'un rocher à tout cet ensemble d'habitations et de travaux, n'était-elle pas dans une de ces positions principalement affectées et recherchées par les Sarrasins ? Et ce prince *ladro* (dont le nom et la qualification me semblent provenir évidemment du latin *latro*, espagnolisé par le changement du *t* en *d*) prince, qui, selon la tradition, habitait dans cette tour, et dont on me paraît avoir fait à tort un *prince ladre* ou *lépreux*, au lieu d'un *prince larron* (car *ladro* et *latro* signifient *larron* et non *ladre* ou *lépreux*, tant en espagnol qu'en latin), n'était-il pas plutôt, comme le brigand Rostang, que la tradition place au souterrain de Pertuis-Rostang dans le Briançonnais, un de

(1) Journal des mines, t. 22, page 281. — Bulletin de la Société de Statistique de Grenoble, tome 2, p. 248. — Revue du Dauphiné, tome 1, page 264.

ces chefs de poste sarrasins que les chrétiens appelaient brigands ou larrons, parce qu'ils détronssaient les pèlerins et les passants, ou les mettaient à contribution en exigeant d'eux un droit de péage ou de passage ?

Si l'on remarque en outre que plusieurs ouvertures des filons de ces mines sont appelées (dans les anciennes reconnaissances) *pertuis* ou *cros*, ce dernier mot n'étant autre que le mot *creux*, espagnolisé par sa désinence, qu'en dessous se trouve la combe *sarène*, abréviation de combe *saracène* ou *sarrasine*, et non loin de là *la garde sous Huex*, à l'instar de la *garde frainet*, près du Fraxinet-Sarrasin de Provence, on est induit à présumer qu'il y avait là un établissement sarrasin.

D'ailleurs, ces travaux et constructions de Brandes rentrent tout naturellement dans le genre de ceux de l'industrie des Sarrasins et même des Espagnols, dont le pays est si riche en mines de toute espèce ; et après l'expulsion des Sarrasins, cette mine, aujourd'hui épuisée, est advenue, probablement par droit de conquête sur ces infidèles, au pouvoir des dauphins qui, dans l'état où elle était au treizième siècle, en retiraient une redevance annuelle de 200 livres, ainsi que cela résulte des procès-verbaux des reconnaissances générales faites de 1260 à 1287 par les commissaires du Dauphin, et recueillis dans le registre *Probus* des archives de la chambre des comptes, dont Valbonnais a publié quelques extraits, notamment ce qui est relatif à cette redevance (Preuve du 4^e discours, lettre x) : *Item argenteria de la Branda potest valere, secundum quod nunc est, CC libras per annum.*

Je vous ai déjà beaucoup parlé de l'industrie, ou plutôt du génie industriel des Sarrasins pour la taille des pierres et des rochers, et cependant j'ai omis de vous faire part d'une circonstance qui pourrait bien être un reste de cette ancienne industrie.

Depuis un temps immémorial et jusqu'à la fin du dernier siècle, ou peut-être jusqu'au commencement de celui-ci, il a existé pour la taille des pierres dures, tout près de Briançon, une grande manufacture qu'à cause de son importance on était parvenu à faire ériger en manufacture royale par un arrêt du roi Louis XVI, rendu en conseil d'Etat le 28 dé-

cembre 1784 (1) : on y taillait des granits , des porphyres et autres pierres dures, avec lesquelles on faisait des tables, des colonnes, des lustres, des vases, des bijoux ; j'ai encore vu un des anciens ouvriers de cette manufacture qui continuait à exercer cette industrie sur une beaucoup plus petite échelle ; il

(1) Voici cet arrêt, que l'on peut être désireux de connaître ; il est rendu sur une requête présentée par l'entrepreneur de la manufacture, qui explique la nature de son établissement :

« Sur la requête présentée au roi en son conseil par le sieur Cayre-Morand, entrepreneur de la manufacture de bijouterie en cristal de roche établie à Briançon, contenant que cet établissement, que sa majesté a honoré de sa protection dès sa naissance, a pris un essor qui promet les succès les plus heureux ; que les ouvrages qui s'y fabriquent sont du meilleur goût et d'un poli plus beau que ceux du même genre qui sont en Angleterre, à Genève et en Italie ; qu'il voit déjà les effets de cette supériorité dans les demandes nombreuses qui lui sont faites par des consommateurs qui étaient dans l'usage de s'approvisionner de cette espèce de bijouterie chez l'étranger ; mais que cette préférence serait encore plus marquée si son établissement était décoré du titre de manufacture royale, et qu'il ose réclamer cette faveur avec d'autant plus de confiance que, par l'article 12 des lettres patentes du 15 mai 1779, elle a été réservée à des établissements uniques dans leur genre, et que le sien est précisément dans le cas de l'exemption porté par cette loi ; requérait à ces causes le suppliant qu'il plût à sa majesté lui permettre de mettre au-dessus de la principale porte de son établissement une suscription portant ces mots : *Manufacture royale de bijouterie de cristal de roche*, et d'entretenir un Suisse à sa livrée, et ordonner que les bâtiments et enclos de ladite manufacture seront exempts de logements de gens de guerre ;

» Vu la requête, ensemble l'avis du sieur intendant et commissaire départi en la généralité de Grenoble ; ouï le rapport du sieur d'Ecaillon, conseiller ordinaire au conseil royal, contrôleur général des finances ;

» Le roi, en son conseil, ayant égard à ladite requête, a permis et permet au sieur Cayre-Morand de mettre au-dessus de la principale porte de son établissement une inscription portant ces mots : *Manufacture royale de bijouterie en cristal de roche*, et d'entretenir un Suisse à sa livrée ; veut sa majesté qu'il jouisse des privilèges et prérogatives qui sont attachés au titre, et particulièrement que les bâtiments et enclos de ladite manufacture soient exempts de logements de gens de guerre, et seront, sur le présent arrêt, toutes lettres patentes nécessaires expédiées.

» Fait au conseil d'Etat du roi tenu à Versailles le 28 décembre 1784. Collationné Gastebois. »

se bornait à faire, avec le cristal de roche des Alpes ou avec les variolithes de la Durance et de la Serverette, des petits bijoux ou bijoux, tels que cachets, clefs de montres, pendants d'oreilles, colliers, croix, bracelets, etc.; par une singularité assez remarquable, cet établissement, d'une industrie tout à fait analogue à celle des Sarrasins, appartenait à une famille dont le nom double *Caire-Morand* rappelait à la fois l'arabe et le maure; ce nom est, en effet, composé de l'arabe *Caire* ou *Caire*, donné à une ville d'Afrique et à un quartier de Briançon, et de *Morand* dont le radical est le mot *more*.

Les mots *cam*, *chalm*, que nous prononçons aujourd'hui *cham*, *chalm*, et qui sont souvent employés dans nos Alpes pour désigner des bosses, des croupes de montagnes, comme *Chamoux*, *Chamouni*, *Chamoussière*, *Chamouchet*, *Chamchaude*, *Chamrousse*, *Chalm de Barbari*, et autres, me paraissent être venus de l'arabe en passant par l'Espagne, et être l'étymologie du mot espagnol *camelo*, en français *chameau*, dont le diminutif *camuxo* en espagnol, *chamox* ou *chamoux* en langue du moyen âge, et *chamois* en français, a été donné par les Hispano-Sarrasins pour nom à cet animal, qu'il n'est pas sûr que les Romains aient connu; car, quoique ceux-ci connussent le chameau, qu'ils appelaient *camelus*, nom dont la racine avait été empruntée par eux à l'arabe, ils n'avaient point, dans leur langue, un nom spécial pour le chamois; et il est très-douteux que ce soit cet animal que Pline le naturaliste a voulu désigner par le mot composé *rupicapra*, chèvre des rochers.

J'ai trouvé le mot *cham* ou *chalm*, qui, dans les plus anciennes langues, signifie une chose bossue, tortueuse, une sinuosité, avec une signification semblable, c'est-à-dire celle de bosse, croupe ou sinuosité montagnaise, dans plusieurs actes du moyen âge, et il est remarquable que c'est surtout dans des actes où se trouvent des *espagnolismes* bien caractérisés.

Ainsi, dans une transaction du 16 décembre 1323, intervenue devant Guigues Fallavel, juge-majeur du Graisivaudan, entre le châtelain du Triève et les hommes et université de l'Alley, de *Allodio*, approuvée le 18 juillet 1324 par Henri de Metz, régent du Dauphin, et par Guigues Dauphin, on trouve

ces expressions : *Summitatem chalmæ dictæ vulgariter Chastelet, et a summitate dictæ chalmæ recte ascendendo usque ad podium dictum Monteyra... ascendendo usque ad seyam seu summitatem rupis*. Ces diverses expressions confirment ce que je viens de dire de la signification du mot *chalm*, la sommité de la *chalm*, de la bosse ou croupe de la montagne appelée Châtelet ; elles confirment également la signification que nous avons précédemment attribuée aux mots *puy*, *podium*, et au mot *seye*, *seo*, ou *seu*, comme sommité d'un rocher dentelé en scie, *seya*, *seu summitas rupis*, la *seye*, ou scie, ou sommité du rocher.

Cet acte présente ensuite deux *espagnolismes*, dans deux noms de rochers terminés par la désinence espagnole *as*, et précédés de l'article espagnol *los* : ce sont les rochers de *los enformas* et de *los rochas* ou *dollars*.

Un autre traité du 15^m siècle contient aussi le mot *chalm* avec la même signification employée pour désigner un pré montueux de la commune de Prébois dans les Alpes du département de l'Isère, situé au pied du mont Ouréal, et aboutissant à deux confins, dont les noms ont été évidemment espagnolisés, s'ils ne sont pas espagnols ; c'est un traité du 11 mai 1440, entre les seigneurs Arthaud de Mont-Alban et de Mont-Eynard, dans lequel on lit la phrase suivante : *A parte montis vocati de Oureali, per pratum de CHALMA usque ad rivum vocatum de LAS ENCULAS... usque ad cimam rochassii vocati DEL VALLOS*. N'est-ce pas là un véritable mélange de latin et d'espagnol ? Ce ruisseau de *las enculas*, et ce rocher ou plutôt ce *rochas* ou *rocas del vallos*, n'ont-ils pas des noms tout à fait espagnols ou espagnolisés ?

Un état ou dénombrement des biens des seigneuries de Prébois, Feuillans et Avers confirme encore cette signification du mot *chalm* ; il appelle la bosse, la croupe, le dos du rocher de la Croix-Haute, la *chalme* de la Croix-Haute, *chalmam crucis alta*.

Ne pourrait-on pas dire également que le nom de *Chalp* que portent plusieurs villages montueux des Alpes a la même signification et vient de *Cham-Alp*, Alpes bossues ou montueuses ?

Les citations que je viens de faire confirment ce que je vous

ai dit de la signification du mot *cham* ou *cam* et de l'interposition de mots espagnols ou espagnolisés dans des phrases latines de beaucoup d'anciens actes.

J'ai trouvé encore des mots de cette nature dans plusieurs actes d'albergement en la châtellenie de Prébois au commencement du 14^e siècle, et dans un autre de la même localité du 22 août 1539, où l'on peut remarquer les locutions suivantes : *rupis dels rognos* ou *rupis dels rognous*, rocher des rognos ou rocher des rognous, et *rupis delphenas* pour rocher dauphin ou du Dauphin. Dans le premier de ces albergements on mentionne le ruisseau de l'*Olleria*, nom qui paraît avoir un radical espagnol, comme je vais bientôt l'expliquer.

Dans un acte de 1283, rapporté par Valbonnais (*Preuve du 5^e discours*, lettres FF), le nom d'une vigne de la Baylie de Chabeuil est espagnolisé en ces termes : *Vinea de las Sarlineyres*.

J'ai trouvé aussi le nom d'un village briançonnais, voisin d'un *Freicinot*, espagnolisé dans les reconnaissances générales que les dauphins ont fait faire de leurs droits en Dauphiné pendant les années 1260 à 1267; le village actuellement nommé les *Pananches* y est appelé *las Panenchias*; et le château des Crottes, près d'Embrun, est appelé, dans l'Histoire de Provence, de Bouche, *Castellum de las Crottas*. Je suis convaincu qu'il existe un grand nombre d'autres actes anciens qui renferment des traces d'espagnolismes semblables, et il y a à peine quelques jours qu'ayant fait part de mes observations à ce sujet à M. l'abbé Auvergne, secrétaire archiviste de l'évêché, celui-ci me rapporta bientôt après deux actes du commencement du 13^e siècle contenant divers espagnolismes, soit dans les noms de lieux, soit dans les noms propres. C'étaient deux actes de donations du dauphin André, faites, la première, à l'église de St-André le 1^{er} décembre 1221, et la deuxième, au chapitre de Champagnier en juillet 1226, où l'on remarque *parochia sancti Martini los Vinos*, déjà cité, *Bordaria dels Andrenous*, *mansus dels Marias*, *Bertrandus dels Angelas*, et l'emploi presque constant dans le second acte de l'article espagnol *los* que l'on devait prononcer *lous* et qui s'est conservé avec cette dernière prononciation dans le patois des environs de Grenoble et de plusieurs autres localités,

où l'on dit encore *lous ennemis, lous Sarrasins, lous Espagnols...*

Enfin, on trouve, en Provence, un très-grand nombre d'anciens noms de villages qui sont espagnols ou espagnolisés, parmi lesquels j'ai relevé les suivants dans les tables de ces anciens noms insérés dans l'histoire de Provence d'Honoré Bouche : *los Mujouls, las d'Orbos, las Mées, les Sieyos, las Blacos, los Arcs, las Marios, les Tuillados, Joncos, Jonquiéros, Fos, don Marteguez, la Pennos, Evenos...*

Les noms d'eaux ou de ruisseaux sont aussi souvent d'origine espagnole, ou ont reçu des altérations ou des désinences espagnoles.

Ainsi il y a dans le haut de la vallée d'Allevard, où les Sarrasins paraissent s'être établis, comme j'aurai bientôt l'occasion de le faire remarquer, sept lacs, appelés encore par espagnolisme les sept *lacs* dans le langage vulgaire, conformément au langage des vieux titres; il y a également le lac d'*Allos, Al-los*, près de Colmar, dans les Basses-Alpes, ce dernier mot probablement composé de l'article arabo-espagnol *al*, et du mot *los*, abréviation de *lagos*, lac.

Les ruisseaux des Alpes sont très-souvent appelés *rifs*, du latin *rivus*, et transformés par l'idiome espagnol en *rios, riours, riou, rio...* tels que les trois *rios* ou *riours* près de Molines, *rio* ou *riou-pérou*, dont le surnom a été aussi transporté par les Espagnols en Amérique, *Riobel, Bouriou, Rioclaret, Riomort, Riopars*, et beaucoup d'autres.

Les ruisseaux des Alpes sont, en général, extrêmement rapides, vifs et impétueux; ils forment presque constamment des séries de chutes et de gouffres d'eaux bouillonnantes que les Espagnols appellent *Ollas* ou *Oullas*. Hé bien! on rencontre des *Ollas* ou *Oullas*, des *Olls* ou des *Oulles* (langage actuel) dans la plupart des vallées des Alpes, comme dans plusieurs vallées de l'Espagne, comme dans la vallée baignée par la petite rivière *Ulla, Ulloa* ou *Oulla* en Gallice. Ce nom a même été donné dans les Alpes, non-seulement aux eaux bouillonnantes, mais encore à des villages ou autres lieux voisins des Olles; je citerai entre autres :

L'eau d'Olla ou le *Rif d'Olle* et la *petite Olla*, ruisseaux rapides à chutes nombreuses, qui passent vers *Allemont, Al-le-*

mont, nom qui paraît composé de l'article arabo-espagnol *al* et du mot *mont*.

Soullion, sur les bords du Rif d'Olle et la source d'*Oullières* près d'Huez ;

Un autre *Rif-Olle* près du Monestier-de-Clermont ;

Le torrent de *Ris-Oul* ou plutôt *Rif-Oul* ;

Le village d'*Oulle* en Oysans ;

Le *Rif-de-Meoulle*, torrent de la vallée du *Bé-ouse* (Hautes-Alpes) ;

Champ-Ollion, *Mioullion*, dans la vallée du Haut-Drac où cette rivière, ainsi que ses premiers affluents, forment de nombreuses chutes et des gouffres d'eaux ;

Le *Rif-d'Oulle*, affluent de l'Eygue ;

Le *Vallon des Oulles*, près du col Isoard, dans le Briançonnais ;

Le *Vallon des Olles* et le *Vallon des Ollettes*, dans la vallée de Barcelonnette ;

La *Vallée d'Oulle* où se trouve *Mont-Morin*, dans le Gapençais ;

Le *Vallon des Oulles*, dans le bassin de la Vésuvia, affluent du Var ;

Barber-Olle, dans le Valentinois ;

Auriol, *Oriol*, *Uriol*, eau bouillonnante, bouillante, brûlante, en Dauphiné et en Provence ;

Olliouilles et *Perollos*, en Provence ;

Oglio, rivière rapide, affluent du Pô ;

Le ruisseau dit *Ristollas*, en Queyras, dont le nom me paraît provenir, par corruption, de *Rif-Ollas* ;

Leudolle, affluent de la rivière d'Argent, et *l'Issole*, *Is-ole*, affluent du Verdon, en Provence ;

Béollas, ou *Bé-ollas*, ou *Bé-oullax*, ou *Béollard* et *Boulevard*, abréviations de *Béal-ollas* d'où sont peut-être venus les noms de *Béol*, *Béal*, *Béalère*, si usités dans le Briançonnais et même dans tout l'ancien Dauphiné ;

Las Teulas ou *las Téollas*, *les Téolles*, hameau, et la *Bréouille* ruisseau, dans la vallée de Barcelonnette ;

Enfin *l'Ebron*, rivière torrentueuse du Trièze, ne pourrait-il pas être le petit filleul de l'Ebre, fleuve d'Espagne ?

Il y avait autrefois en Dauphiné, dans les terres de quel-

que seigneurs, et notamment dans celles des Dauphins, certains hommes-liges, appelés gens de main-morte ou taillables à miséricorde, parce qu'ils étaient soumis à une taille personnelle indéterminée dépendant de la volonté ou de l'arbitraire du seigneur. Cette taille était tellement inhérente et attachée à la personne, qu'elle donnait au seigneur un droit de privilège, d'hypothèque ou de suite, en vertu duquel il pouvait poursuivre et revendiquer cette personne même hors de ses terres; l'état de ces hommes taillables différait peu de celui des esclaves ou des personnes de la condition la plus servile, car le seigneur, indépendamment de la charge des tailles énormes dont il les accablait, pouvait les vendre ainsi que leur postérité, même les donner en fief ou en emphytéose. Valbonnais en cite plusieurs exemples; il cite entre autres un acte du 17 juin 1320, par lequel Hugues de Bressieu vend à Henri de la Tour, seigneur de Vinay, certains hommes de Cessieu, ainsi que leur postérité, taillables et exploitables à la volonté et miséricorde de l'acheteur. L'acte est en latin, et cependant le nom de ces hommes est précédé de l'article espagnol *los*: « Hugo de Bressiaco vendit ac titulo paræ et perfectæ venditionis cedit *los Meyers de Saisseu*, taillables et exploitables ad voluntatem et misericordiam domini Henrici emptoris, cum posteritate eorumdem hominum. »

Dans la donation faite par André Dauphin au chapitre de St-André, dans l'acte de 1226 dont je vous ai déjà parlé, ce Dauphin donne à ce chapitre (outre des terres, des redevances et des tailles sur certains hommes) ces hommes eux-mêmes qui, s'ils ne sont pas d'une condition aussi durement servile que ceux de Cessieu, s'en rapprochent néanmoins beaucoup; les noms de la plupart de ces hommes, comme ceux des Meyers de Cessieu, sont précédés de l'article espagnol *los*; ce sont entre autres *los Niseys* (Nisès), *los Forchus* (Forchos ou Forchous), *los Roboutz* (Robous ou Robos), *los Rispautz* (Rispos ou Rispos), *los Gasconetz* (Gasconès)...

Le rapprochement de cet article *los* semblant attribuer en quelque sorte une dénomination ou indication de qualité espagnole à ces personnes dont la plupart des noms ont des désinences espagnoles, et la condition de ces personnes étant beaucoup plus dure et plus servile que celles des serfs dau-

phinois en général, je suis très-porté à penser, mais néanmoins avec beaucoup de doute, que ces hommes pourraient bien être des descendants de quelques-uns des Hispano-Sarrasins faits prisonniers lors de l'extermination presque entière des bandes sarrasines du bassin du Rhône, car nous verrons que les chroniqueurs nous apprennent que ceux qui échappèrent à la mort furent réduits en captivité et vendus comme esclaves; d'ailleurs, il ne me paraît pas vraisemblable que dans des actes latins on eût employé l'article espagnol *los* pour désigner des esclaves ou serfs indigènes ou qui n'auraient pas été d'origine espagnole.

Le patois provençal et celui de plusieurs vallées des Alpes ont également beaucoup de mots espagnols et de ressemblances ou de désimences espagnoles, comme je l'ai déjà fait remarquer précédemment.

Il me paraît donc impossible, lors même que je me serais trompé sur plusieurs des opinions que je viens d'émettre, de pouvoir élever le moindre doute sur les anciennes relations des habitants de ces contrées avec les Espagnols; mais tous ces noms, toutes ces similitudes de langage, proviennent-ils exclusivement de l'ancienne présence des Hispano-Sarrasins?

Je suis très-porté à le croire pour toutes les contrées du Dauphiné et des Alpes qui n'ont jamais dépendu de la Provence, parce qu'il ne résulte, soit des écrits des historiens, soit d'aucuns documents historiques, que des Espagnols, autres que des Hispano-Sarrasins, soient venus envahir ces contrées ou s'y soient établis; et parce que ces noms sont de beaucoup antérieurs aux guerres des derniers siècles pendant lesquelles quelques troupes espagnoles ont pénétré dans les Alpes.

Il en a bien été de même en Provence; mais, au commencement du 12^e siècle, cette dernière province est passée sous la domination d'un seigneur catalan, de Raymond de Bérenger comte de Barcelonne, par son mariage avec Douce de Provence qui lui a apporté cette province en dot.

Dès lors, cette union dut amener quelques Catalans dans cette contrée et établir quelques relations entre eux et les Provençaux; cette circonstance me paraît avoir pu concourir,

avec l'occupation hispano-sarrasine, à ces similitudes de noms, de langage, que je viens de faire observer en Provence et dont on pourrait citer beaucoup d'autres exemples, surtout dans ce dernier pays.

Mais il me semble impossible que le simple mariage d'un comte catalan avec une princesse de Provence ait pu seul être la cause d'une affluence de Catalans assez grande pour produire toutes ces similitudes; d'ailleurs, il n'aurait jamais été cause de toutes les indications maures ou sarrasines que j'ai déjà signalées et dont je signalerai encore quelques autres.

Le comté de Provence est resté assez longtemps dans la famille de ce prince catalan, et c'est même à l'un de ses descendants, à Raymond Bérenger V, comte de Provence au commencement du 13^e siècle, que le curé Albert, dans son Histoire du diocèse d'Embrun (t. 1, p. 352), et Aymard du Rivail dans sa Chronique latine du 16^e siècle (1), attribuent la fondation de Barcelonnette qu'il aurait ainsi nommée en mémoire des comtes de Barcelonne dont il était descendu.

Cette origine n'est pas impossible; mais elle n'est appuyée sur aucun document, sur aucun titre ou récit contemporain, ce qui me semble extraordinaire pour une origine aussi récente, et ce qui me fait incliner vers l'opinion du meilleur historien de Provence, d'Honoré Bouche, qui pense que la ville de Barcelonnette existait déjà à cette époque, d'après quelques indications qu'il donne; et si l'on remarque le grand nombre de lieux qui rappellent par leurs noms la présence des Mauro-Espagnols dans la vallée de Barcelonnette, si l'on remarque surtout qu'il y a beaucoup de villages appelés *Maures* dans le voisinage de la ville de Barcelonnette, n'est-on pas porté à attribuer plutôt la fondation ou au moins la dénomination de cette ville à ces Mauro-Espagnols?

4^e Noms qui rappellent les Barbares.

Les peuples qui, après les Arabes, prirent le plus de part aux expéditions des Sarrasins, dit M. Reynaud (p. 332), ce sont sans contredit les peuples d'Afrique vulgairement appelés *Berbers*, que les Grecs et les Romains désignaient par le

(1) *Barcelonam comes Provinciæ edificavit.*

nom général de *Barbares*, d'où probablement s'est formé ce nom de *Berber*. Pour les Berbers, ils s'appellent eux-mêmes *Amazyghs* ou nobles, mot qui paraît répondre aux *mazyces* des Grecs et des Romains.

« Ni l'une ni l'autre de ces dénominations, ajoute-il (p. 233), n'a été connue des auteurs chrétiens du moyen âge. Les Berbers et les Africains en général, y compris les restes des populations carthaginoise, romaine et vandale, sont confondus sous la désignation générale de *Mauri* ou Maures, *Afri* ou Africains, *Pœni* ou Carthaginois, *Fusci* ou Basannés, etc. »

M. Berger de Xivrey dit également, dans une lettre sur l'occupation de Grenoble par les Sarrasins au 10^{me} siècle (Revue du Dauphiné, tome 3, p. 101), que le mot *Barbares*, employé comme synonyme de *Sarrasins*, est une double erreur, d'abord parce que ce terme de l'antique civilisation grecque et romaine est étranger, dans cette acception, à nos anciens livres français, ensuite parce que les Sarrasins d'alors étaient loin de paraître des barbares à nos ancêtres, qui, bien que leurs ennemis, reconnaissaient la supériorité de tout ce qui portait l'empreinte de ce peuple magnifique et intelligent.

Je ne puis partager entièrement l'opinion de MM. Reinaud et Berger, du moins pour nos contrées, car (et sur ce point je me rencontre avec M. Reinaud) nos ancêtres ont dû considérer comme des barbares les Sarrasins qui ont envahi la France et le Dauphiné et qui n'étaient qu'un ramassis d'aventuriers et de pirates sans instruction, sans civilisation. Aussi, lorsque M. Reinaud (p. 270) examine la politique qui dirigea les Sarrasins dans leur administration civile et religieuse en France, il s'exprime ainsi :

« On sent bien qu'il ne s'agit pas ici des courses à main armée que firent les Sarrasins et qui furent accompagnées de violences et d'excès de tout genre. Nous excluons non-seulement les premières invasions des Sarrasins dans le midi de la France, mais encore le long séjour que ces barbares firent plus tard en Provence, en Dauphiné, en Piémont, en Savoie et dans la Suisse. »

Mais est-il vrai que la qualification ou dénomination de *Barbares* appliquée aux Sarrasins et en particulier aux Sarrasins de nos contrées, ait été inconnue des auteurs chrétiens du

moyen âge? J'aurai bientôt occasion de vous parler de l'arrestation de saint Mayeul par les Sarrasins des Alpes, et de citer à ce sujet quelques circonstances de la vie de ce saint, écrite par le moine Syrus son contemporain au 10^m siècle, et je vous dirai, dès à présent, que dans une page et demie (Recueil des historiens de France, par don Bouquet, t. 9, p. 126 et 127), cet écrivain désigne quatre fois les Sarrasins par le mot *Barbari*, les *Barbares*. Ainsi donc, j'admets et je prouve que les Sarrasins étaient également connus sous la dénomination ou qualification de *Barbares*. Ladoucette vient à l'appui de cette opinion; ainsi, après avoir cité comme village ou campagne mauresque *Villars-Mouren* et plusieurs autres lieux [du Champsaur, il ajoute que les Sarrasins y étaient connus sous le nom de *Barbarins* (1).

Cependant on conçoit que ce ne peut pas être sans beaucoup de doute que je cite, comme pouvant indiquer l'ancienne présence des Sarrasins dans nos contrées, les noms suivants :

Le château de Barbent, près d'Aix, *castrum de la Barbent* (Histoire de Provence, par Bouche);

Barberas (*Barber*, avec désinence espagnole *as*), près de Chambéry;

Barberin et *Barbin*, près de Beaurepaire ;

Barberon, petite rivière de la Valloire ;

Barberons, ruisseau de la Vallouise ;

Barbairoux, forêt près de St-Bonnet en Champsaur (Hautes-Alpes), dans laquelle, dit Ladoucette (p. 44), des bandes de Sarrasins fugitifs errèrent longtems ; il fait à la vérité dériver ce nom du mot *Barberousse* ; mais il me semble que *Barbairoux* a plus d'analogie avec la qualification de *Barbarins* donnée aux Sarrasins de cette contrée ;

Barbare, dans la vallée de Mornas ou de Morenas ;

Barbière, dans le Valentinois, ainsi que la petite rivière appelée *Barbera* ou *Barberolle*, de *Barber-Olle* ;

Cham ou *Chalm de Barbenc*, de *Barbens* ou *dei Barbari*, près de Guillestre.

Ce sont tous des lieux où les Sarrasins paraissent être venus.

(1) Histoire des Hautes-Alpes, 3^e édition, p. 41.

Ainsi, ils ont dû venir au *château de la Barben*, à *Barbarin* et à *Barbière*, lors des diverses expéditions qu'ils ont faites le long du Rhône et sur les deux rives de ce fleuve ; ainsi, il est vraisemblable que c'est également à eux que *Barbare* doit son nom, puisque ce village se trouve dans la vallée de *Mornas* ou de *Morenas*, dont le nom semble rappeler l'ancienne présence des *Maurcs*.

Enfin, je suis d'autant plus porté à attribuer une origine semblable à *Chalm* ou *Calme de Barbenc* ou *dei Barbari* (non-obstant l'opinion de ceux qui considèrent ces mots comme rappelant la défaite des Lombards par le patrice *Mummol*), que les habitants des Alpes ne devaient pas donner le nom de *Barbares* aux Lombards leurs voisins, et que ce serait peut-être l'unique fois qu'ils les auraient qualifiés de cette manière ; que, du temps de Grégoire de Tours, on donnait à ce lieu le nom de *Mustias Chalmes*, nom qui me paraît avoir été changé en celui de *Chalm de Barben* ou *dei Barbari*, lors de l'occupation sarrasine ; et qu'enfin c'est un lieu situé au centre des positions fortifiées d'Embrun, de Freissinières, des défilés de Pertuis-Rostang et de Queyras, positions où les Sarrasins paraissent s'être établis, comme je l'expliquerai bientôt ; et où ils auraient été battus par Bérold ou Bérald de Saxe, suivant M. Ladoucette (*Histoire du département des Hautes-Alpes*, 2^e édit., p. 246), ce qui n'exclut pas la possibilité et même la probabilité du fait que les Lombards auraient été aussi battus en cet endroit.

Il existe dans les Alpes, tout près du village de Freissinet et du Puy-Freissinet, le petit monticule de *Serre-Barbens* qui domine l'ancienne route du Monestier à Briançon, monticule où je pense que les Sarrasins se sont fortifiés, ainsi que je l'expliquerai en parlant de ces Freissinets. On trouve aussi la désignation d'un *mas de Barben* en Briançonnais, dans une donation du 6 juillet 1244 (A. C. C.) faite par Guignes Dauphin à Isoard de Molans ; et l'on trouve encore le hameau de *Barben* ou *Barbens*, près de Risoul au-dessus de Guillestre. Ces mots *Barben*, *Barbens*, ne seraient-ils point, par corruption ou incorrection, les mots *Barbers* ou *Barbares* ?

On a aussi prétendu que l'hérésie des Vaudois des Alpes aurait été primitivement et principalement accueillie dans les

localités de ces montagnes où les Sarrasins avaient laissé des descendants de leur race et de leurs opinions anticatholiques, et que ce serait par cette raison que le nom de *Barbares*, transformé par abréviation ou par contraction en celui de *Barbes*, aurait été donné ou plutôt maintenu aux chefs religieux de ces descendants des Barbares-Sarrasins (1).

Enfin, quelques personnes croient voir également dans la race au teint brun et aux cheveux crépus, aux mœurs rudes et au caractère cruel de quelques parties du haut Piémont ou des Alpes piémontaises, des descendants des Sarrasins qui auraient conservé le nom de *Barbares*, transformé ensuite en celui de *Barbets*. Ce serait par conséquent, selon cette opinion, des populations issues ou mélangées de sang sarrasin, ces bandes indisciplinées de Barbets qui, obéissant à leur instinct féroce et sanguinaire, se sont battues contre les Français pendant les guerres de la fin du dernier siècle, moins comme des guerriers francs et loyaux, que comme des brigands et des assassins ; ou plutôt, en un mot, comme des barbares ou barbets, s'il est vrai que ce dernier nom vienne de Barbares.

5° Noms présumés d'origine africaine ou arabe :

Le mont *Oran*, nom d'une montagne des Alpes dans le Valgodemar et d'une montagne d'Afrique ;

Le mont *Sira*, abréviation de *Sierra*, voisin du mont *Oran*.

Alleard, *Al-ard*, dans le Graysivaudan ;

Allemont, *Al-mont*, dans l'Oisans ;

Le Monestier d'*Allemont* ou d'*Alamont*, *Al-mont* dans le Gapençais ;

Ces trois noms sont indiqués comme formés de l'article arabe *al*.

Le village de *Pennin*, dans la vallée de Queyras, que les habitants de cette vallée prétendent avoir été ainsi nommé à cause des Carthaginois d'Annibal, mais qui pourrait bien avoir reçu ce nom parce qu'il aurait été habité par les Sarrasins que les écrivains du moyen âge appellent aussi quelquefois *Pæni*.

N'est-ce point encore un nom arabe (comme celui de *Cahira*, *Caire*, ville d'Afrique,) qui aurait été donné à la ville de Beau-

(1) Mémoire manuscrit sur les Vaudois, par Th. Gauthier, de Gap.

caire, *Beau-Caire* en Provence ; au *Caire* près de Sisteron ; au *Caire*, près de Méolans dans la vallée de Barcelonnette, et au quartier du *Grand-Caire* dans la ville de Briançon ?

Enfin, les noms de *Cayrière* ou *Queyrière* et de *Cayras* ou *Queyras*, *Cayreria*, *Cayracium*, donnés à deux vallées du Briançonnais, n'auraient-ils pas la même origine ? Quelques auteurs ont bien voulu les faire dériver de *Quadratum carré* ; le *Queyras*, dont le nom n'est autre que celui de *Cayre* espagnolisé par la finale *as*, est, en effet, très-souvent appelé dans les anciens titres *Quadratum* ; mais la vallée du *Queyras*, quoique se subdivisant en quatre vallées plus petites, a plutôt la forme d'un Y que celle d'un carré, et la vallée de *Queyrière* est extrêmement étroite et très-allongée.

Enfin, plusieurs localités des Alpes ont également reçu le nom d'*enfer*, *infernet*, *inferney*, *infournas*... ; ces noms dérivent à la vérité du mot latin *infernum* ; cependant, si l'on remarque que les hagiographes ou historiographes des saints et les chroniqueurs du moyen âge désignent souvent les Sarrasins par les qualifications de *démons*, *diabes*, *filz de Satan*, que ces hagiographes ou chroniqueurs parlent de combats livrés par des saints ou des chrétiens à ces démons ou fils de Satan repoussés dans leurs cavernes ou dans l'enfer, que ceux-ci se creusaient souvent des souterrains pour s'abriter ou se cacher ; ces noms *enfer*, *infernet*, *inferney*, *infournas*, ne rappellent-ils point (ainsi que ces cavernes) d'anciens repaires de Sarrasins, lorsqu'il s'agit de saints dont l'existence a été contemporaine des occupations sarrasines ? Cette présomption n'acquiert-elle pas une certaine force si, parmi les localités des Alpes ainsi nommées, il en est qui, à raison d'autres circonstances, paraissent avoir été occupées par les Sarrasins ?

Or, il existe dans les Alpes :

Le *Vallon de l'Infernet* (vallée de Barcelonnette) dans la combe de Maurin ;

L'*Infernet* du Briançonnais et l'*Infernet* d'Oisans, dominant l'un et l'autre l'ancienne route d'Italie en France par le mont Genève ; le premier au-dessus de Briançon et du défilé qui conduit de cette ville au mont Genève, et le deuxième dans les rochers qui se trouvent vers le passage étroit par lequel on débouche de la vallée de Livet dans la plaine du Bourg-d'Oisans ;

La vallée et le col de l'*Infernet*, au-dessus du passage étroit de Clavans, non loin des mines de Brandes ;

Le rif de l'*Infernet*, à la cime du vallon de Boscodon ;

Le ruisseau du Diable dans la combe de Venosc ;

Le vallon de l'*Infernet*, dans le petit bassin de la Vésubia, affluent du Var ;

Les *Infournas*, avec désinence espagnole, vallée de la petite Sévraisse, et *los Enformas* ou plutôt *los Enfornas*, dont j'ai déjà parlé.

Enfin, si l'on pouvait tirer quelques inductions des noms propres de personnes, il y a, en Dauphiné, de nombreuses familles de Sarrasin (1), Sérésin, Maurin ou Morin, Maurol ou Morel, Morelet, Maur, Maure ou More, Mauricaud ou Moricaud, Moras, Morenas, Mornas, Mornans, Mouras, Morier, Mourier, Mourre, Moural, Mourat, Morat, Murat, Muret, Mure, Muris, Muriand, Morand, Moreau, Moreteau ou Morteau, Moret, et beaucoup d'autres.

Les familles d'*Alphand*, jadis assez nombreuses dans le Briançonnais, ne tiraient-elles point leur nom du mot hispano-arabe *alpaha*, *cavale*, et le nom d'*alphan* ne serait-il point équivalent des noms français *cavalier*, *chevalier* ?

Ajouterai-je que l'on remarque dans les Alpes, comme dans le midi de la France, et que l'on m'a même fait remarquer plusieurs fois dans le Briançonnais, beaucoup de personnes au teint plus au moins brun et basané, aux cheveux plus ou moins noirs, plus ou moins crépus ? Cela ne proviendrait-il pas principalement du croisement des races indigènes avec les races méridionales et plus particulièrement avec les races sarrasines ou hispano-sarrasines des invasions du moyen âge ? Ces bruns crépus des Alpes ne seraient-ils point, comme je l'ai lu (2) à l'égard des *Barbets*, comme on me le disait à l'égard de quelques Briançonnais, des descendants des Sarrasins ou au

(1) J'ai trouvé le nom de *Sarrasin*, *Sarracenus*, dans une vente du 28 novembre 1393 (A. C. C. liber Pluribus ballivatibus, lettre o, num. 101), faite par François Sarrasin, *Franciscus Sarracenus*, d'une terre dans le Triève, localité où j'ai eu occasion de faire remarquer beaucoup de noms espagnols.

(2) Mémoire manuscrit sur les Vaudois, par M. Gautier, de Gap.

moins le résultat du croisement de la race alpine avec la race hispano-sarrasine ?

L'auteur de l'article *Vallée d'Allevard* (*Album du Dauphiné*) a également remarqué une différence de constitution physiologique entre les habitants d'Allevard qu'il dit d'origine indigène, et ceux de St-Pierre-d'Allevard qu'il croit d'origine sarrasine, et chez un grand nombre desquels il croit retrouver l'ensemble parfait du type arabe.

Dans la race humaine, comme dans la race animale, les couleurs de la peau, des yeux et des cheveux, poils, soies, crins ou fourrures, sont, en général, plus brunes et plus foncées à mesure qu'on s'avance vers le midi ; les habitants des contrées septentrionales ont presque tous le teint plus ou moins blanc ou blond, ils ont surtout presque tous les cheveux d'un blond souvent très-clair ; il en est tout autrement dans les contrées méridionales les plus voisines de l'équateur dont les habitants ont en général la peau noire, brune ou basanée, et les cheveux noirs ou d'un brun foncé ; dans les contrées intermédiaires, ces couleurs vont en se modifiant successivement, en s'éclaircissant si l'on s'avance vers le nord, en se rembrunissant, si l'on s'avance vers le midi ; et s'il n'y avait pas eu de croisements de races, il est probable que cette gradation serait beaucoup plus marquée et plus apparente qu'elle ne l'est aujourd'hui, quoiqu'elle le soit encore très-fortement.

La France, par sa latitude presque moyenne entre les pôles et l'équateur, doit présenter un état à peu près moyen, ce qui a lieu en effet, quoique cependant il soit impossible de ne pas être frappé de l'extrême différence qu'il y a dans le teint et la chevelure des Français du Nord et des Français du Midi ; on remarque surtout une transition presque subite d'une teinte claire à une teinte foncée vers la ligne qui a séparé les contrées où les Sarrasins s'étaient établis. Cette différence, et surtout cette transition rapide, ne me paraît pas pouvoir provenir uniquement de la latitude.

Les anciens peuples indigènes, tels que les Celtes, les Galls ou premiers Gaulois, étaient blonds ; quelques croisements avec les races brunes du Midi ont bien pu s'effectuer lors des passages des armées africaines ou hispano-africaines d'Anni-

bal, d'Asdrubal et d'autres chefs de ces temps anciens, ainsi qu'aux temps des invasions des Romains et de la domination romaine; mais le teint blond indigène avait dû toujours prévaloir, et même redevenir prédominant lors des si nombreuses invasions et occupations des populations du nord aux époques de la décadence et de la chute de l'empire romain, populations en grande partie d'origine germanique aux yeux bleus et aux cheveux blonds : *cærulei oculi, rutilæ comæ* (Tacit. German. § 4).

Les invasions normandes, saxonnes, anglaises et autres de la fin du moyen âge ont dû également maintenir le teint blond prédominant dans les parties du nord de la France, mais il n'a pas dû en être et il n'en a pas été de même dans les parties du midi, où le teint brun méridional a presque universellement prévalu. Quelles peuvent, quelles doivent en être les causes, sinon les invasions sarrasines ou hispano-sarrasines qui, pendant environ deux siècles et même plus, ont occupé la plupart des contrées méridionales de la France ?

Telles sont les principales remarques que nous avons faites sur les indices de l'ancienne présence des Sarrasins, et nous ne craignons pas de dire que nous avons pu nous tromper plusieurs fois; néanmoins il est beaucoup de ces remarques qui nous paraissent très-vraisemblables et dont la vraisemblance se trouvera encore augmentée par d'autres circonstances dont nous parlerons bientôt. Ainsi, après avoir posé ces quelques jalons plus ou moins solides ou certains pour nous diriger dans la route obscure et difficile où nous allons essayer de pénétrer, reprenons le récit des faits.

L'Académie s'est ensuite occupée du choix à faire entre les cinq sujets de prix proposés dans la séance du 23 janvier 1848. Elle a adopté, à la majorité absolue des suffrages, le second sujet ayant pour objet *une notice historique sur l'origine des communes dauphinoises*, et elle a chargé une commission d'en rédiger le programme.

Séance des 25 février et 10 mars 1848.

Ouvrages reçus :

1° *Crémieu ancien et moderne*, vol. in-8°.

2° *Opinion sur les nouveaux projets de travaux publics à entreprendre dans la ville de Grenoble*, par M. Louis CROZET, membre résidant ;

3° *E majeure volumine excerpta cui inscriptio est DE PORPHYRIO, tria truemata*, par M. PARISOT, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Grenoble, vol. in-8°.

4° *Cantacuzène, homme d'Etat et historien*, par le même, vol. in-8°.

M. Genevey lit les réflexions suivantes sur les communistes :

L'homme est fait pour vivre en société ; les discussions élevées sur ce point par Hobbes, Rousseau et quelques autres n'ont jamais eu assez de puissance, bien qu'elles aient occupé les esprits pendant quelque temps, pour engager les partisans de l'isolement et de la vie sauvage à fuir ce monde, qu'ils condamnaient à vivre au milieu des bois et à se priver de tous les avantages que la société seule peut fournir. Ce n'était donc qu'une simple dispute qui, non-seulement ne pouvait amener de résultat, mais dont les conséquences étaient méprisées par ceux-là même qui soutenaient le plus vivement les théories les plus exaltées, et qui auraient pu, avec tant de facilité, chercher à les mettre en pratique. Aussi, n'est-ce plus de cela que l'on dispute maintenant. Personne ne nie que la société ne soit notre état naturel, seulement ce sont les conditions de la société qui soulèvent les discussions dont nous sommes les témoins. En effet, puisque l'homme doit vivre en société, il faut qu'il trouve dans cet état tous les

avantages qu'il peut raisonnablement demander. La société est établie pour son bien, et si, au lieu de ce bien, il n'y trouve que du mal, il ne faut pas trop s'étonner s'il la condamne. Pour savoir ce que l'homme a droit de demander à la société, il faut connaître ses besoins; et il n'est pas nécessaire de dire que je n'entends par ce terme rien de factice, rien même d'accessoire. Ces besoins de l'homme sont de trois sortes : ce que demande le développement et le bien-être du corps, le développement de l'intelligence et celui du cœur. Si, sous ce triple rapport, l'homme n'a pas ce qui est strictement nécessaire, il souffre, il devient méchant ou inepte à remplir les fonctions que la Providence lui a imposées. Dès lors, cette société sera la meilleure, dont les membres trouveront avec le plus de facilité les moyens de fournir à ces trois sortes de besoins; et cette société sera mauvaise qui, loin de donner à ses membres les secours nécessaires pour atteindre ce but si légitime, suscitera au contraire des obstacles à leur activité naturelle.

Car, ne l'oublions point, la société ne peut ni ne doit tout faire pour le bien-être des individus. Dès que chaque homme, en effet, a été doué d'une certaine quantité de force et d'activité, il doit par son travail se servir de cette force pour son bien et celui de ses cosociétaires, puisque, comme il est très-aisé de le voir, la société ne peut avoir de force pour le bien de ses membres, que celle de ses membres eux-mêmes dont elle dirigera les efforts. Ainsi, en ce qui touche le bien du corps, la société ne doit rien à celui qui refuse un travail qu'il pourrait accomplir. Il en est de même des lumières de l'intelligence, qu'elle ne peut forcer personne à recevoir, et des leçons de morale, qui, pour être efficaces, doivent rencontrer dans l'individu une volonté docile. Personne, je le crois, n'a contesté ce qui vient de faire le sujet de ces réflexions; mais on a dit que la société, celle du moins au milieu de laquelle nous vivons, ne fournit point à tous ses membres les moyens absolument nécessaires pour arriver à ce développement que je viens d'indiquer, et qui est la fin légitime de notre vie. Et d'abord, dans ce qui regarde les besoins du corps, on nous montre la misère, qui dégrade un nombre si considérable d'hommes; la misère, que nous soulageons plus ou moins par

l'aumône, mais que jamais nous ne pourrions détruire par ces moyens, qui même, si je l'osais dire, ne fait que l'augmenter. La misère qui nait au milieu de nous, ou par le défaut de travail, ce qui arrive très-souvent, ou par l'insuffisante rémunération du travail, ce qui arrive plus souvent encore; car, dire, comme on le faisait autrefois, que tout homme qui veut du travail peut en trouver, n'est pas exact; au contraire, les plaintes sur le manque de travail se renouvellent tous les jours avec trop de fondement; dire que tout travail peut nourrir celui qui s'y livre, n'est pas plus vrai, car nous savons tous qu'en mille circonstances la modicité des salaires ne permet pas à l'homme de travail d'élever sa famille par lui-même, de supporter quelques jours de maladie, et de ne pas redouter les infirmités de la vieillesse. Ces causes de misère ne sont pas les seules sans doute, il faut y joindre celles qui viennent de l'homme, qui abuse de sa force et qui jette dans la débauche le gain qui devrait soutenir sa famille. Il ne faut point séparer ces diverses causes, ce que pourtant on est trop porté à faire. Les uns reprochent tout à la société, les autres, tout à l'individu; il n'y a plus, dès lors, de justice dans les reproches, ni moyen de se faire une idée juste de l'état des populations, des abus qui les tourmentent, ou des améliorations qu'il faudrait provoquer. Ainsi, il n'arrive pas toujours que, sous le rapport des besoins corporels, la société fasse ce qui est nécessaire.

Ce que je viens de dire peut nous faire apprécier les abus qui se rencontrent sous le rapport de l'intelligence et de la moralité; je ne dirai donc rien sur ce sujet, sinon qu'on punit souvent avec une sévérité, juste si l'on veut, des crimes ou des délits dont la première cause se trouve dans les fausses idées répandues presque partout, et que la société elle-même paraît quelquefois protéger au moins par son indifférence; ou bien dans les mauvais exemples trop nombreux aussi que le peuple a sous les yeux qui le séduisent, et qui n'amènent presque jamais des conséquences fâcheuses pour ceux qui les donnent; alors, j'ose le dire, la société, en punissant les coupables, n'est pas elle-même à l'abri de tout reproche, et elle mérite en très-grande partie le châtement qu'elle inflige. Ces abus ne pouvaient point ne pas frapper les regards, et des hom-

mesqui, en général, ne manquent ni de lumières, ni de bonnes intentions, se sont demandé dans tous les temps, d'où ces vices pouvaient venir et comment il fallait y remédier. Ces questions se formulent plus souvent encore aujourd'hui qu'autrefois. On demande si la société dont nous faisons partie offre à tous ses membres les moyens nécessaires pour arriver à ce triple perfectionnement que j'ai indiqué comme la vocation de tout homme sur la terre. Ses intentions sont-elles suffisamment bonnes et éclairées, et n'est-elle arrêtée dans leur réalisation que par des impossibilités véritables ? A ces questions, chacun fait une réponse conforme à ses convictions ou à ses intérêts. Pour moi, bien que ayant là-dessus des idées arrêtées depuis longtemps déjà, je ne les exprimerai point, et je garderai un silence qu'il n'est pas nécessaire de rompre pour continuer la discussion que j'ai entreprise ; je dirai seulement que la réponse à ces questions se fait tout haut parmi nous, par un grand nombre d'hommes qui reprochent à la société tous les vices et toutes les misères qui nous dévorent, qui regardent son organisation comme entièrement défectueuse, et qui ne se proposent rien de moins que de la détruire ou de la changer. Les uns proclament le communisme comme le remède à tous nos maux, les autres se contentent de l'association, et leurs doctrines, qui toutes mêlent un certain nombre de vérités à beaucoup d'erreurs, ont une incontestable et puissante influence, d'un côté, sur des hommes honnêtes, mais malheureux et souffrants ; de l'autre, sur des hommes vicieux, amis de l'agitation et du désordre.

Les idées de communisme, dont les grands centres de population industrielle nous offrent de nombreux adeptes, ne sont pas nouvelles dans le monde. Sans remonter plus haut que l'ancienne Grèce, la *République* de Platon contient sur ce sujet des idées que les modernes réformateurs n'ont point dépassées. Dans le moyen âge on trouve de nombreuses traces de ces mêmes doctrines, et dans ce temps de force physique et de violence, elles se firent jour plus d'une fois par des émeutes, par des révoltes, dont l'histoire nous a conservé le souvenir. Plus tard, au moment où l'établissement du protestantisme amenait en Europe de si violentes commotions, nous trouvons cet ouvrier qui se fit appeler et qui fut quelque temps

en effet le roi de Munster, qui ne reculait pas devant l'application de ces mêmes doctrines, et les soixante et dix mille paysans qui, dans le dernier siècle, effrayèrent l'Allemagne, en se mettant à la suite de Swédembory, étaient, au fond, animés par ces mêmes idées; car, c'est une remarque assez curieuse à faire, que les grands changements religieux qui sont arrivés dans le monde ont toujours amené avec eux des doctrines applicables à la propriété, ou pour la consacrer, ou pour la modifier, ou pour la détruire. Les philosophes ont aussi souvent développé des idées de communisme, et Thomas Morus dans son *Utopie*, Campanello dans sa *Cité du soleil*, n'ont rien laissé de bien important à inventer à l'auteur du *Voyage en Icarie*.

Ces doctrines cependant, quoique fort anciennes, n'ont jamais été réalisées d'une manière un peu étendue. Les essais qu'on a voulu faire ont toujours été circonscrits dans de bien étroites limites; et, si quelques-uns d'entre eux ont réussi, il en est un bien plus grand nombre qui ont trompé l'attente des réformateurs. Il ne faut pas oublier, du reste, que les petites sociétés dont les membres vivent en commun ne pourraient exister si le monde entier était soumis aux lois du communisme. Que cela n'étonne pas, car ces petites sociétés sont composées de membres qui s'y font recevoir volontairement, qui peuvent en sortir plus tard si les règlements ne leur conviennent point, et qu'on peut renvoyer si leur conduite jette le trouble dans la communauté. Or cela suppose qu'il existe en dehors d'elles une grande société dont les membres ne s'astreignent point aux lois rigoureuses du communisme. Mais si la société tout entière était soumise à ces lois, beaucoup de vices et de désordres qui ne sont point dans les petites communautés, ne tarderaient point à naître. Dans cette supposition, en effet, les membres de la communauté n'y seraient point volontairement; la force pèserait sur eux comme sur des esclaves, et, à tout considérer, ce serait même un esclavage bien dur et bien révoltant. Qui oserait dire, après cela, que ce seul défaut de liberté ne suffirait pas pour amener des troubles sans fin? Les inventeurs de systèmes, les réformateurs, auront beau faire, l'activité humaine ne se laisse pas détruire par une volonté étrangère. Si elle se soumet volon-

lairement, on peut la diriger et même en décupler la force ; mais si, au lieu de se soumettre, elle est violemment comprimée, on voit aussitôt que c'est l'esclavage ; or l'esclavage anéantit autant qu'il le peut tout ce qui se trouve en l'homme de bon et de perfectible. Qu'on ne dise pas que le communisme pourra s'établir par la persuasion, ce serait une bien grande chimère ; celui qui penserait ainsi, ne connaîtrait point assez les sentiments humains. Mais il est inutile de nous arrêter là-dessus ; jusqu'à présent, ceux qui ont voulu ou qui veulent établir le communisme, ne reculent pas devant ce qu'ils appellent de salutaires et nécessaires rigueurs. Je le demande maintenant, n'est-ce pas une injustice criante, que de disposer ainsi de la personnalité humaine, de chercher à l'effacer, et de ne vouloir tenir aucun compte de ses indestructibles désirs d'une légitime indépendance ? Les communistes oublient trop que si la société doit faire servir les efforts de ses membres au bien général, elle ne doit pas cependant ne tenir aucun compte de l'individualité ; car alors elle briserait son instrument. Le bien général d'un côté, la personnalité de l'autre, sont deux termes irréductibles, et, vouloir les détruire l'un par l'autre, c'est être tout à fait étranger aux lois de l'humanité. Ce défaut de liberté dans les individus me paraît donc être le vice principal et essentiel des doctrines communistes, ce qui les confond avec l'esclavage, ce qui les sépare des théories sur lesquelles reposent les petites communautés, et ce qui doit les faire condamner par tout esprit impartial.

Supposons, du reste, que les principes du communisme sont établis par suite de la conviction générale, comment les appliquera-t-on ? Ici vont se présenter d'immenses difficultés qui, presque toujours, donneront naissance à de grandes injustices. Tout sera commun, dites-vous : rien de plus simple que ces paroles, mais pourtant il faudra toujours que chacun prenne sa part : comment la fera-t-on ? Celui qui travaille beaucoup, devra-t-il voir le fruit de son travail fournir à l'entretien du paresseux et du dissipateur ? Celui dont la bonne volonté sera grande, dont les efforts seront sincères, mais qui aura peu de capacité, sera-t-il sur la même ligne que l'homme intelligent, dont la capacité seule pourra donner au travail matériel une direction qui en augmentera les produits d'une ma-

nière étonnante? On le voit, dans cette supposition la répartition des fruits du travail est accompagnée d'injustices évidentes ou d'inextricables difficultés. Les saint-simoniens l'avaient senti; voilà pourquoi ils avaient formulé leur fameuse règle qui, au premier aspect, parait si simple et si juste : *à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres*. Mais ici les difficultés renaissent, je devrais dire les impossibilités : *à chacun selon sa capacité* ; qui réglera les capacités ? Qui aura d'abord le droit et ensuite l'intelligence nécessaire pour opérer cette classification ? Tous les hommes sont égaux, vous devez le supposer en principe. S'ils ne sont pas égaux, ils sont au moins indépendants, et, je le répète, qui aura le droit de rompre cette égalité en établissant diverses catégories de capacités ? Qui aura le droit de détruire cette indépendance en soumettant celui qui a moins de capacité à celui qui en a plus ? Qu'on y réfléchisse, et l'on trouvera dans cette classification la plus grande violence dont un homme puisse se rendre capable envers d'autres hommes. On choisira, dira-t-on, et l'élection viendra justifier et légitimer toutes ces différences. Je serai remarquer d'abord que l'école saint-simonienne, la plus éclairée sans contredit de toutes les écoles communistes, n'admettait pas l'élection, et dans ce cas la difficulté reste tout entière. Mais admettons l'élection : pour se faire d'une manière raisonnable, elle suppose des règles, et qui aura le droit de les établir ? Qui pourra confisquer à son profit les droits de la minorité ? N'y eût-il qu'un seul homme qui refusât d'admettre ces lois d'élection, des millions d'hommes n'auraient pas le droit de les lui imposer. La minorité ne devra se soumettre à la majorité qu'autant qu'elle aura formellement engagé tous ses droits, autrement la majorité usera de sa force, mais n'aura point de pouvoir, ce qui n'est pas la même chose. Mais supposons encore que chaque individu s'est soumis d'avance à ce que la majorité déciderait, tout n'est point fini par là : l'élection donnera le plus souvent à la règle un éclatant démenti ; le plus souvent, les capacités véritables seront écartées et feront place à d'habiles intrigants. Admettre l'élection comme indice de la capacité, c'est une illusion à laquelle un homme de quarante ans ne peut plus se livrer. On dira peut-être qu'il ne faut pas juger par ce que nous voyons trop sou-

vent, de ce qui arriverait, lorsque, libre de toute influence, chacun voterait selon ses lumières. Et je répondrai que précisément les lumières d'une masse d'hommes considérable, n'étant pour l'ordinaire que des préjugés, elles n'amèneront aucun bon résultat. Qu'il me soit permis d'apporter, comme preuve de ce que j'avance, un fait que j'irai chercher loin de nous.

Les Etats-Unis sont composés d'un grand nombre de républiques indépendantes qui ne sont unies entre elles que par le lien fédéral. Chacune de ces républiques a sa constitution plus ou moins démocratique, et envoie au congrès central un nombre déterminé de représentants et de sénateurs. On a remarqué depuis longtemps, et jamais cette remarque n'a été démentie, que plus la constitution d'un Etat est démocratique, moins ses représentants ont de capacité; que le sénat, dont les membres sont élus d'après d'autres lois, offre toujours un niveau de connaissances et d'intelligence bien plus élevé que l'autre chambre. Croire que les choses se passeraient autrement chez les communistes, serait supposer un grand changement dans la nature humaine, et ce changement ne peut s'admettre sur de simples paroles. Aussi l'ai-je dit, les saint-simoniens ne voulaient pas d'élection: nous retombons forcément alors dans la tyrannie de quelques-uns sur tous; ce qui ne serait point, il faut en convenir, un remède bien acceptable pour les maux dont nous souffrons.

Allons plus loin cependant, et supposons pour un moment qu'on n'a pas tenu compte de toutes ces impossibilités: la famille se présente à son tour comme un obstacle insurmontable. Les communistes le brisent, il est vrai, cet obstacle; mais ont-ils le droit de le briser? L'esprit de famille n'est-il pas dans le fond de la nature humaine? La plus grande partie de nos affections ne prennent-elles pas naissance dans la famille? Et la détruire n'est-ce pas froisser nos plus invincibles instincts, aussi bien que nos lumières? Je le demande encore, qui en aura le droit? Qui pourra venir renverser ce qui est aussi ancien que le monde, ce qui a précédé toutes les associations civiles et qui a par là même des droits qui leur sont antérieurs? Le communisme, en s'élevant contre la famille, n'est qu'un usurpateur qui vient user de violence pour évin-

cer l'ancien et légitime possesseur. Du reste, il n'est point au pouvoir des hommes de détruire la famille, pour mettre à sa place une nouvelle société ; ils ne peuvent rien contre les lois de la nature, et, s'ils les méconnaissent jusqu'à un certain degré, c'est un suicide qu'ils commettent, et ils ne peuvent atteindre une nouvelle vie.

A cet obstacle insurmontable qu'oppose la famille, vient se joindre celui que présente la propriété. Plus encore que la famille, elle est poursuivie et attaquée par les communistes ; et parce que son établissement est accompagné d'abus plus ou moins grands, on la regarde comme une criante injustice. Remarquons-le d'abord, ce n'est pas seulement de nos jours que la propriété est ainsi attaquée, et pourtant jamais ces attaques n'ont pu la détruire. Il y a plus, de nombreuses révolutions en ont souvent profondément modifié la constitution, c'est tout ce qu'ont pu faire les hommes. L'esprit de propriété est encore une chose si naturelle, qu'on ne trouve sans elle aucun motif de déterminer l'homme au travail. En effet, chacun de nous s'attache à son œuvre, et en regarde les résultats comme son bien ; il veut pouvoir en disposer comme il l'entend, et y trouver des jouissances qui soient la compensation des peines qu'il s'est imposées. Otez donc aux hommes la propriété du fruit de leur travail, et vous leur ôtez en même temps tout motif d'activité. L'histoire nous sert ici de preuve ; on a toujours vu les sociétés où la sécurité du travail n'existait pas, tomber bientôt dans la plus profonde misère. Et aujourd'hui encore, si, malgré tous les efforts tentés par Méhémet-Ali pour amener la régénération de l'Egypte, la misère de ce pays est si grande et frappe si douloureusement les voyageurs, il faut en chercher la cause dans le monopole exercé par le prince sur tous les fruits du travail. On dira sans doute que, dans l'exemple que je viens de citer et ceux auxquels j'ai fait allusion, c'est un homme qui s'empare du travail des autres ; mais chez les communistes ce sera tout le monde. Qu'importe ce changement ? le résultat est toujours le même. Quand le travailleur verra son droit également nié et sera toujours privé du fruit de son travail, il sera tout à fait indifférent pour lui qu'un seul homme en dispose ou une grande multitude. La propriété donc, malgré tous les anathèmes,

dont on la couvre, et je ne craindrai pas de le dire, malgré tous les vices qui l'accompagnent, sera toujours un obstacle insurmontable aux doctrines communistes, puisqu'elle puise sa légitimité dans la nature même de l'esprit humain. Que des révolutions plus violentes que celles dont nous parle l'histoire, viennent la bouleverser, cela n'est pas impossible, mais elle se reconstituera toujours ; elle peut passer en d'autres mains, mais cela n'a rien de semblable au communisme. D'après toutes ces considérations, il ne semble pas que ces doctrines puissent jamais réaliser tout le bien qu'elles promettent, qu'elles puissent être un remède efficace aux maux qui accablent la société et qu'on ne peut cependant se contenter de déplorer, sans chercher à les guérir.

Mais si le communisme ne peut rien pour le bien du monde, il ne faut pas en dire autant de l'association. Je crois qu'elle peut fournir de nombreux moyens, sinon pour guérir complètement nos maux, au moins pour en diminuer d'une manière sensible le nombre et l'intensité. D'où vient, en effet, qu'au milieu de nous le nombre des malheureux s'augmente tous les jours, sinon de l'isolement où on se trouve ? Alors l'activité humaine s'agite souvent sans but et sans moyens d'application ; des forces qui, réunies, amèneraient de grands résultats, se perdent par l'isolement, et dès lors les richesses qu'elles produiraient et qui seraient nécessaires pour le bien-être des travailleurs restent enfouies dans le néant. L'association, au contraire, rend les forces plus productives, c'est une vérité d'expérience ; elle soutient et même utilise la faiblesse, et par là augmente d'une manière certaine le bien-être de ses membres. C'est donc à tirer les hommes de leur état d'isolement qu'il faudrait s'attacher à trouver des règles suffisantes pour maintenir les associations dans une bonne voie, ce qui n'est pas toujours bien facile. Si l'on ne devait tenir compte que des bonnes qualités des hommes, les associations se formeraient bien aisément et rien ne viendrait mettre d'obstacle à leur durée ; mais malheureusement il faut aussi tenir compte des passions humaines, et, quoi qu'on ait dit en leur faveur, nous pensons qu'elles susciteront toujours de grands obstacles. Si nous jetons les yeux sur les efforts faits par ceux qui admettent qu'on ne doit point combattre les passions, nous les

trouverons toujours malheureux , et rien , sous ce rapport, n'est plus remarquable que ce qui est arrivé à Robert Owen. Cet homme, doué de grands talents naturels et d'un véritable amour pour l'humanité, se trouva placé, jeune encore, à la tête d'une de ces immenses fabriques anglaises où se rencontrent tant d'injustices, tant de misères et tant de vices. Son cœur fut ému de l'affligeant tableau qu'il avait sous les yeux. Il voulut opérer une réforme, il s'y adonna avec courage et persévérance, et bientôt il obtint une grande amélioration. Mais malheureusement Owen, imbu de la doctrine des utilitaires, ne chercha point ailleurs des principes de morale, et bientôt son œuvre fut détruite par un égoïsme sans frein. Sans se décourager, il fit de nouveaux essais en Angleterre, en Ecosse, aux Etats-Unis, et toujours l'égoïsme, que rien ne combattait, les fit échouer. Il est aisé de voir, en effet, que partout les hommes qu'une doctrine supérieure ne retient pas, se regardant eux-mêmes comme le centre de leurs efforts, se mettent ainsi dans un état d'antagonisme absolu avec les autres, et que dès lors toute association devient impossible. L'association, qui ne détruit pas la personnalité humaine, puisqu'elle est établie pour répondre à ses légitimes exigences, demande cependant que l'esprit de dévouement vienne l'animer. Or ce dévouement ne peut s'inspirer que par des doctrines : quelles seront les plus efficaces ? Cette recherche, qui dans ce moment nous entraînerait trop loin, pourra peut-être nous occuper plus tard.

M. Louis Gautier fils, au nom de la Commission chargée de la rédaction du programme du prix, s'exprime ainsi :

L'Académie delphinale met au concours, pour l'année 1849, la question suivante :

Rechercher l'origine des communes en Dauphiné.

Programme : Les associations connues aujourd'hui sous le nom de Communes sont-elles toutes, en Dauphiné, de création moderne? — Ont-elles pour unique point de départ les affran-

chissements au moyen âge?— Ou bien les communes affranchies n'ont-elles fait qu'acquérir ce que d'autres avaient déjà, une existence que celles-ci avaient conservée et dont elles pouvaient faire remonter la suite non interrompue jusqu'aux époques antérieures à l'établissement féodal? — En d'autres termes, quelques-unes des communes dauphinoises peuvent-elles rattacher leur origine, soit aux agrégations gauloises, soit aux colonies ou aux municipes romains? — Est-il possible de retrouver cette filiation et de déterminer la persistance de ces communes depuis la chute de l'Empire romain? — Quelles sont d'ailleurs, pour les communes qui ne datent que de l'époque féodale, les circonstances et les causes de leur formation?

En appelant l'attention des concurrents sur ces divers points, dont la solution peut conduire à distinguer les communes sous le rapport de leur origine, l'Académie demande qu'on indique, pour les unes comme pour les autres, quelle était leur constitution, sous quelle forme elles étaient administrées, quelle était l'étendue des franchises ou des libertés dont elles jouissaient, et quelle place elles occupaient dans les anciennes institutions de la province.

Indépendamment des données générales qui s'appliquent à ces questions, les concurrents devront s'attacher aux documents particuliers que peut leur offrir l'histoire locale. Ils auront à se préoccuper notamment de l'examen des principales chartes qui ont établi, consacré ou reconnu les libertés de nos communes. Ils auront spécialement à explorer l'origine et la nature de leurs droits de propriété, ainsi que l'état des personnes qui les formaient.

Le prix est de la somme de trois cents francs.

A raison de l'importance du sujet à traiter, le terme du concours est fixé au 15 novembre 1849. — Les mémoires devront être à cette époque déposés, franc de port, chez M. Amédée Ducoin, bibliothécaire de la ville de Grenoble, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale.

Les manuscrits porteront chacun une épigraphe ou devise, qui sera répétée dans et sur le billet cacheté joint à l'ouvrage, et contenant le nom de l'auteur, qui ne devra pas se faire connaître, à peine d'être exclu du concours.

Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au concours ; mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Académie.

M. Fauché-Prunelle expose à l'Académie, qu'en faisant quelques recherches historiques dans les archives de l'évêché de Grenoble, avec l'assistance de M. l'abbé Auvergne, secrétaire archiviste, cet abbé, après lui avoir fait part de plusieurs observations judicieuses et savantes, sur quelques pièces de ces archives, lui a fait remarquer un paquet de lettres presque toutes autographes, du moins quant à la signature, émanées de divers rois et reines de France. La plupart de ces lettres ne sont relatives qu'à des demandes ou recommandations particulières faites dans l'intérêt privé de quelques personnes ; cependant, il en est plusieurs qui sont plus ou moins relatives à des événements historiques ; il en est une surtout (mais dont il n'y a qu'une copie), qui a trait à un fait d'armes historique extrêmement important, auquel Jeanne d'Arc a coopéré et qui a le plus contribué peut-être, à la délivrance du sol de la France de la présence des Anglais. Quoique cette lettre ne soit qu'une copie et ne raconte pas ce fait d'armes avec de grands détails, il est néanmoins curieux et intéressant de connaître comment il est raconté par le roi lui-même.

Ces lettres ou copies de lettres sont au nombre de 36, dont deux de Charles VI (signatures autographes) ; une de Charles VII (simple copie à la suite de laquelle se trouve une autre copie de lettre signée Rebauteau) ; vingt-cinq de Louis XI (signatures autographes, *Loye*) ; une de Charlotte, seconde femme de Louis XI (signature autographe) ; deux de Charles VIII (signatures au-

tographes); deux de François I^{er} (signatures autographes); deux de Marguerite, première femme d'Henri IV (signatures autographes), et enfin, une dernière lettre signée par un secrétaire. Elles sont toutes datées par le quantième du mois, mais sans indication d'année.

M. Fauché annonce qu'il va lire sept de ces lettres, sans suivre leur ordre chronologique.

Je commencerai, dit-il, par trois lettres de Louis XI. La première, qui n'a d'autre date que le quatorzième jour d'avril, est écrite à l'évêque de Grenoble, pour l'engager à réunir les prélats et membres du clergé de la province et à députer quelques-uns d'entre eux à une assemblée convoquée à Chartres le 15 mai suivant, *pour la cassation et rumpture de la pragmatique sanction.*

De par le Dauphin de Viennois.

Révérend père en Dieu, nous auons précédemment receu certaines lettres de Monseigneur par lesquelles nous escript que faisons assembler les prélatz et clergié de nostre pays pour enuoyer à certaine journée prinse au lieu de Chartres au xv^e jour du moys de may prochain venant touchant le fait de l'esglise ainsi que le pourrez veoir par les lettres de mond. seigneur à vous adressées lesquelles nous enuoyons et sommes aduertis que s'est pour la cassation et rumpture de la pragmatique sanxion qui est chose qui touche grandement nous, vous et tout le bien du pays, et pour ce que la matière est de grant poix et à laquelle nous et vous tous auons bien besoing d'y auoir bon aduis et meurement délibérer, nous vous prions et mandons que sans aucune faute vueillez venir en la ville de Grenoble le xxv^e jour de ce présent moys au plus tart ou enuoyer gens notables ayans puissance par vous, auquel lieu et jour auons pareillement mandé tous les autres prélatz et clergié de nostre pays pour aduiser et conclorre en lad. matière ainsi qu'il semblera pour le mieulx, et aussi que vous ou vosd. gens soient pretz d'aler à lad. Journée de Chartres avec aucuns de nos gens et autres desd. prélatz et clergié qui seront ordonnés et aduisez aud. lieu de Grenoble, Révérend père en Dieu, nostre amé et féal, nostre Seigneur soit garde de vous. Escript à Estelle, le
Loys.

La deuxième, datée de Romans, dernier jour de mars, est

une lettre par laquelle Louis XI mande à l'évêque de Grenoble de se rendre , *le mardi après quasimodo prochain venant*, dans la ville de Romans, où il a mandé tous les prélats dont les diocèses s'étendent dans le pays de Dauphiné et les comtés de Valentinois et de Diois, où il se trouvera avec son grand conseil, pour régler tous ensemble les difficultés qui existaient relativement aux juridictions entre les officiers du Dauphin et ceux de l'Eglise.

A Réuérend père en Dieu l'éuesque de Grenoble.

De par le Dauphin de Viennois.

Réuérend père en Dieu, nostre chier et amé, pour traiter, appoincter et conclurre sur aucuns débax et questions qui sont et peuvent estre de jour en jour entre nos officiers et ceux de l'esglise à cause des juridictions et subgez d'une part et d'autre, et pour iceulx pacifier et entretenir en bonne union pour le temps auenir et garder noz subgez des oppressions Indenes ainsi qu'il appartient, nous mandons présentement tous les prélatz desquelz les diocèses se extendent en noz pays du Dauphiné et contex de Valentinois et de Dyois, venir par deuers nous en ceste ville de Romans ou ailleurs où nous serons au mardj après quasimodo prochain venant, et vous prions et néantmoins mandons que y vueillez venir personnellement pour besoigner de vostre costé sur ceste matière avecques nous et les gens de nostre grant conseil et les autres prélatz dessusd. et en ce cas ne faictes faulte, Réuérend père en Dieu nostre chier et bien amé, nostre Seigneur soit garde de vous. Donné à Romans le dernier jour de mars. Loys,

La troisième est écrite de la Côte-St-André, le 7^e jour d'octobre, sans autre indication d'année, par Louis XI à l'évêque de Grenoble, pour le prier de maintenir pendant deux ans la nomination qu'il a faite pour deux années du juge de Grenoble. Pour comprendre cette lettre, il faut savoir qu'anciennement les droits de justice à Grenoble étaient indivis par moitié entre le Dauphin et l'évêque, et que, pour éviter les difficultés qui pouvaient résulter de la communion indivise de ces droits, il avait été convenu entre eux que le Dauphin et l'Evêque nommeraient alternativement leur juge pour un an seulement ; mais, comme Louis XI avait excédé son droit en en nommant un pour deux ans, il priait l'évêque (à qui la nomination de la seconde année appartenait) de vouloir bien main-

tenir pendant cette seconde année le juge nommé par le Dauphin.

De par le Daulphin de Viennois ,

Rénérend père en Dieu, nostre amé et féal, pour ce que entre autres noz officiers désirons affectueusement l'accroissement en bien et honneur de nostre amé et féal notaire et secrétaire maistre Jehan Poutiers, tant pour les bons et agréables services qu'il nous a faiz le temps passé et fait chascun jour continuellement que pour la grant confiance que auons en lui à jcellui pour ces causes et autres à ce nous mouuant auons présentement donné l'office de juge ordinaire de la court commune de la ville et cité de Grenoble pour deux ans entiers qui premièrement escherront à nostre donnacion et pour ce que le terme de nostre dernier don dud. office vaquera au moys de mars prochain venant et que l'année prouchaine à venir la donnacion vous en appartient, nous vous prions et requérons tant à certes que plus pouons que pour l'amour de nous et à nostre requeste vous vueillez donner à nostre dit secrétaire ledit office de juge ordinaire de lad. court commune de Grenoble pour l'année prouchaine auenir, et vous nous ferez, ce faisant, un bien grand et singulier plaisir que recognoistrions enuers vous quant d'aucune chose nous requerrez et vous prions de rechief que de ce ne nous vueillez escoudire. Rénérend père en Dieu, nostre amé et féal, nostre Seigneur soit garde de vous. Escrypt à la Coste Saint-André le vij jour d'octobre. Loys.

La quatrième lettre porte la signature autographe *Marguerite*, et est datée du premier d'octobre, sans indication d'année; je pense qu'elle est de Marguerite, première femme d'Henri IV.

Marguerite écrit à l'évêque de Grenoble, que monseigneur doit faire assembler prochainement les gens des trois Etats de son pays du Dauphiné pour leur demander un aide de quatre ou cinq mille florins, et elle le prie de s'employer et de tenir la main à ce que cette somme soit accordée.

De par la Daulphine de Viennois ,

Rénérend père en Dieu, très-chier et bien amé, nous auons sceu que prouchainement monseigneur doit faire assembler les gens des trois Estatz de son pays du Dauphiné pour leur sère requérir vng aide, et pour ce que auons de grans charges et affaires, lesquels sans l'aide dud. pais ne pouons bonnement porter, enuoyons présentement de par de là nostre amé et féal, secrétaire André de Nonneau, contrôleur de nostre chambre aux deniers, par lequel nous escripuons ausd. estatz et ad ce qu'ilz nous aident de la somme de iij ou de v florins.

esqueiz Estatz est nostre espérance que ferez, pourquoy vous prions très-acertes que ausd. Estatz pour nous vous vueillez employer et en nostre fait veuiller tenir la main ainsi que en vous en auons bien fiance, et, en ce faissant, nous ferez vng très-grant et singulier plaisir dont nous vous saurons bon gré, et en aurons mémoire en temps et en lieu, et si aucune chose voulez que faire puissions, signifiez-l-nous par nostre d. secrétaire et nous le ferons de très-bon cœur, révérend père en Dieu et très-chier et bien amé nostre Seigneur soit garde de vous. Escript es Motiz le premier d'octobre. MARGUERITE.

Je vais à présent vous lire une lettre par laquelle François I^{er} écrit à l'évêque de Grenoble le 5^{me} d'août (probablement de l'année 1515), pour lui annoncer que n'ayant pu parvenir à faire une paix honorable pour la France avec ses ennemis (les rois d'Espagne et d'Angleterre) qui détiennent son duché de Milan et la seigneurie de Gènes et Ost, il avait délibéré de s'y rendre en personne et de porter la guerre hors du royaume pour éviter la pillerie de son peuple ; qu'il avait pourvu à la garde et défense des frontières dont les villes et places fortifiées étaient autant pourvues de vivres et munitions qu'il avait été possible de le faire ; que pour l'administration du royaume en son absence, il y avait laissé sa très-chère et très-aimée dame et mère (Louise de Savoie duchesse d'Angoulême et d'Anjou) et son très-chier et très-amé cousin le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, connétable de France, et dans chaque pays et province de grands et notables personnages, princes, seigneurs, capitaines et autres.

Après cet exposé, le roi arrive au principal but de sa lettre, qui est d'enjoindre à l'évêque de faire recouvrer promptement et verser entre les mains du trésorier royal la somme qu'il a fait demander aux gens d'église et qu'il a laissée en réserve pour son expédition d'Italie et la défense de son royaume.

François I^{er} termine cette lettre en priant l'évêque de faire faire le plus souvent qu'il pourra des processions solennelles et des prières au créateur pour le succès de son entreprise.

Voici le texte même de cette lettre :

De par le roy Daulphin,

Nostre amé et féal, Dieu nostre créateur qui est le scrutateur des cueurs et volontés des hommes nous soit juge du grant regret, en-

nuy et desplaysir que nous auons eu et auons à ce que n'auons peu pour quelque deuoir en quoy nous nous soyons mis, paruenir à auoir la paix avecque noz ennemys les roys d'Espaigne et d'Angleterre, lesquelz injustement et tyranniquement usurpent et détiennent noz terres et seigneuries tant deçà que de là les monts et inhaymainement traictent noz proues subjectz sans jamais auoir voulu entendre à fère lad. paix sinon en retenant à eulx à ce qu'ilz nous usurpent et faisant en tous cas les conditïons à leur honneur, prouffit et aduantage et par ce contraire à nostre grant deshonneur, blasse et dommaige et au vitupère de toute la nation françoise, à moyen de quoy voyant qu'il n'y a autre remède pour paruenir à icelle paix et rabaisser l'orgueil et félonnye de nos d. ennemys que de mectre Dieu et nostre bon droict pour nous et nous essayer de reconquérir et remectre en noz mains noz duché de Millan et seigneurie de Gennes et Ost, ce que espérons fère moyennant la grâce de nostre d. créateur et la force que y employrons, auons délibéré d'y aller en personne sachant que beaucoup plustost l'entreprise sera exécutée en nostre présence que si nous n'y estions et que en ce faisant nous deschargerons, rejecterons la guerre hors nostre royaume et la pillerie de nostre peuple qui est le plus grant bien que saurions fère à nos subjectz ; mais en faisant lad. entreprinse et auant que continuer le fait d'icelle auons pourueu et donné ordre à la garde et sureté des frontières de nostre royaume et laissons en icellui nostre très-chière et très amée dame et mère et avec elle nostre très-chier et très-amé cousin le duc de Borbonnoys et d'Auuergne, connestable de France et en chascun pays et province de nostre d. royaume de grans et notables personnaiges, princes, seigneurs, cappes et autres, avecques bon gros nombre de gens de guerre tant de cheval que de pied, les villes et places des frontières fortifiées, aduictuallées et munyes ainsi qu'il a esté possible de le faire et pour aider à fournir aux payemens qu'il conuiedra faire pour tenir en seureté nostre d. royaume et résister à noz ennemys, s'ilz s'efforçaient d'y vouloir entrer, auons laissé les deniers que auons fait demander pour ceste cause aux gens d'église de nostre royaume sans y auoir voulu toucher pour nostre voyaige d'Italie ne pour autre affaire que pour la défense d'icellui nostre royaume lesquels deniers il est besoing auoir et reconuer promptement et les fère mectre es mains du trésorier Babon qui a la charge de les receuoir dont vous auons naguères escript pour les employer ausd. affaires de la guerre par deçà ; à ceste cause vous prions de rechef très-instamment et mandons expressément et surtout que désirez la seureté et conseruation de nostred. royaume, peuple et subjectz que jacontinent vous donniez ordre de fère baillier et déflurer les deniers de l'aide et subside de vostre diocèse de Grenoble aud. trésorier Babon ou à ses clerics par ses quittances et y faictes vne diligence si extrême qu'il n'y faille plus renuoyer, car, comme ja vous auons escript, c'est bien chose pressée et qui requiert scellérité ainsi que plus à plain vous entendrez par nostre amé et féal le sieur de Champs que envoyons

exprès deuers vous lequel vous croirez comme nous mesmes, et par luy nous ferez response et assurez de ce qu'a esté fait, jusques icy en vostre diocèse et du jour et temps que les deniers seront fournis sans y faillir, car, si faulte y a, nous nous en prendrons à vous et non à autre, et au demeurant vous prions que dès à présent et durant nostre voyage d'Italie le plus souuent que vous pourrez vous faictes fère processions sollempnelles par les églises et couens de vostre diocèse, et prières deuottes à nostre créateur à ce qu'il luy plaise nous donner grâce d'exécuter nostre bonne entreprise et fère chose qui lui soit agréable à sa gloire et à l'honneur, prouffit et prospérité de nous et de nostre peuple et subiectz.

A Fontainebleau le cinquième jour d'aoust. FRANÇOYS.

Parmi ces diverses lettres, il en est deux qui offrent un plus grand intérêt historique ; elles sont écrites au conseil delphinal, l'une par le roi Charles VII, et l'autre par un nommé Rebateau qui était probablement l'un de ses officiers ; mais ce ne sont que de simples copies qui paraissent avoir été envoyées par le conseil delphinal à l'évêque de Grenoble en exécution de l'invitation du roi de faire notifier et savoir ces nouvelles aux gens d'église, nobles et autres du pays de Dauphiné.

En 1429 et après quelques premiers succès obtenus sur les troupes anglaises par Jeanne d'Arc, celle-ci était allée avec le duc d'Alençon assiéger la ville de Beaugency occupée par 5 ou 600 Anglais. Un corps de troupes anglaises commandé par les généraux Talbot, d'Escalles, Fastol, et le fils du comte de Ongrefort occupant Meun sur Yèvre, s'était avancé sur les derrières de l'armée française pour tâcher de faire lever le siège de Beaugency, mais sans pouvoir y réussir.

La garnison anglaise de Beaugency n'ayant plus les moyens de résister, capitula, et obtint de sortir de la place avec armes et bagages. En apprenant cette retraite, le corps anglais qui était à Meun sur Yèvre voulut aussi se retirer et abandonner la ville et le château de Meun. A la nouvelle de ce départ, l'armée française se mit à la poursuite de ce corps de troupes anglaises composé de plus de 3000 combattants qui furent presque tous pris ou tués près du village de Patay, qui a donné son nom à cette bataille ; tous les principaux généraux que je viens de nommer furent faits prisonniers, et voici en quels termes Charles VII écrit de Sully (petite ville près

d'Orléans) au conseil delphinal , pour lui annoncer cette victoire :

A noz amex et féaulx les gens de nostre conseil du Daulphiné.
De par le roy ,

Noz amex et féaulx, pour ce que nous sauons que preynes pleisir à ouir souuent de la prospérité des affaires de nous et de nostre royaume , nous vous signiffions que hyer qui fust samedi xvijie jour de ce présent mois, beau nepueu d'Alantzon et autres seigneurs et cappitaines estantz avecques la pucelle à siège deuant la tour, pont et forteresse de Beaugency, receurent à mercy et laissèrent partir d'illec noz ennemis estants céans en garnison qui estoient au nombre de cinq à six cens combatants. Talabot, Fastol, le sire d'Escalles, le filz du comte de Vngre Fort et autres cappitaines de nosditz ennemis estant à Meun sur Yèvre près dudit lieu de Beaugency, oyans ces nouvelles de composition lesquelx auoient avecques eux autres trois mille combattans ou enuiron et s'estoient illec assemblés pour greuer nostre houst leissèrent et abandonnèrent les ville et chastel, et se misdrent en chemin pour eux sauuer ; leur parlement vient à la cognoissance de noz gens si les poursuiurent bien chaudement en celle manière que lesdits Anglais fuyans furent tous mors et déconfix ou prins jusques au nombre de deux à trois mille combatans et sont prisonniers lesditz Talabot, Fastol, de Vngrefort, Descalles et autres capitaines et nobles d'entre eux. Ces chouses vous escrions pour vous réiouir et aussi affinque pareillement les nottifiez et faictes savoir aux gens de l'église, nobles et autres de nostre pays du Daulphiné, en les exhortant des prières, processions et oroisons envers Dieu affin qui luy pleyse relaxer sa main d'ulcion et relever nostre peuple de la misère et captinité que longuement il a souffert et que le poyssons, soubz la meyn de sa bénigne clémence, maintenir et gouverner en bonne paix, union, justice et tranquillité. Donné à Sueyilly, le xix^e jour de juing. CHARLES.

L'envoi de cette lettre est accompagné d'une autre lettre écrite de Lyon huit jours plus tard, par le nommé Rebauteau, qui commandait dans cette ville ; par cette lettre, Rebauteau ajoute quelques menus détails à ceux de la lettre du roi ; il annonce même prématurément la rébellion de la ville de Paris que l'on croit, dit-il, s'être déclarée contre les Anglais, ce qui n'a eu lieu que longtemps après ; mais ce qui me paraît le plus remarquable dans cette lettre, c'est un propos, en quelque sorte prophétique, du général anglais Talbot, fait prisonnier, qui aurait dit que *de ceste heure le roy estoit maistre*

du tout et qu'il n'y auoit plus de remede, et l'écrivain de la lettre ajoute : et croy qu'il dit vray là, mercy Dieu.

Voici la teneur de cette lettre qui terminera notre lecture :

A Mess. du conseil du roi dauphin à Grenoble.

Mess., je me recommande à vous tant que je puis.

Le roy vous escript, par le porteur de ces présentes, la bonne fortune que Dieu luy a enuoyée et la grant grâce qu'il a faict à luy et à toute sa seigneurie, entre autres choses que l'on m'a escript de par de là on m'a escript de la rébellion de la ville de Paris que l'on croit estre de ceste heure contre les Anglais, et que quant Talebot fut pris il dist que de ceste heure le roy estoit le maistre du tout et qu'il n'y auoit plus de remede, et croy qu'il dit vray là, mercy Dieu. Quant nos gens assemblèrent avecques les Anglais, l'on m'escript qu'ilz n'estoient pas plus de cent à six vingt, mès si tost qu'ilz virent la compagnie approcher, ilz se mirent en fuire en désarroey et furent tous mors et prins. Maistre Dreux vnde m'escript que le filz du seigneur de Saint-Georges est mort; le surplus des nouvelles vous dira plus applain le porteur auquel je vous prie que vous faciez bien payer son vin, car il l'a bien gagné. Monseigneur le président, je vous prie que je eye de voz nouvelles, car le roy me mande en toute haste aler par de là et m'escrpsiez se aucune chose vous plaist que je puisse et je le ferai de bon cuer. Mess., Dieu soit garde de vous. Escript à Lyon le xxvij^e jour de juing.

Le porteur de cest présent dist que ceux de Paris sont en deroy et que en ont mis oure tous les Anglois et ce y ont escript ou roy.

Le tout vostre, REBAUTRAU.

Séance du 12 mai 1849.

M. de Gournay a lu l'exposé suivant :

Messieurs,

Je croirais manquer à l'Académie si je ne lui apprenais l'heureuse issue des démarches que j'ai faites dans ces derniers temps auprès de l'autorité municipale, pour obtenir le prompt déblayement de la crypte de St-Laurent.

Les circonstances qui semblaient devoir nuire au succès de ma demande lui ont, au contraire, été favorables : le maire

provisoire de Grenoble, M. Frédéric Farconnet, a reconnu que le déblayement de la crypte occuperait fort opportunément bien des bras sans travail, et il s'est prêté avec une chaleureuse philanthropie à cette exhumation du plus curieux monument que possède cette contrée. Nous ne saurions trop remercier, Messieurs, ce magistrat, de l'intelligent empressement qu'il a mis à satisfaire le vœu de l'Académie, qui désirait tant voir la résurrection de cet antique sanctuaire bysantin.

Je propose que l'Académie lui vote des remerciements dans l'intérêt de la restauration complète du monument.

Maintenant, Messieurs, j'entrerai dans quelques détails très-succincts relativement au déblayement de la crypte. Ce déblayement a été exécuté par une quinzaine d'ouvriers pris dans tous les métiers et qui n'étaient point habitués à un pareil travail. Aucun accident n'a eu lieu ; le monument a été retrouvé presque intact. Seulement un curieux maladroit ou mal intentionné est venu briser, en l'absence des ouvriers, une volute d'un des chapiteaux de marbre blanc des colonnes qui décorent le sanctuaire, car notre crypte est une véritable petite église, ayant son autel majeur et ses autels latéraux.

On a dû creuser environ à deux mètres et demi de profondeur pour retrouver le sol, composé d'un béton que les infiltrations avaient fort détérioré. Cependant on ne rencontra aucune humidité sensible pendant les quatre premiers jours du déblayement ; mais le cinquième, une forte pluie étant tombée toute la nuit précédente, nous trouvâmes, le matin, environ trente centimètres d'eau dans la portion de la crypte dévêtue de son ciment ; cette eau avait coulé à travers les pierres non cimentées de l'abside. Nous avons prévu, dans le rapport que la commission chargée par vous d'examiner la crypte a eu l'honneur de vous soumettre, cet inconvénient, et nous l'avons signalé d'avance. Des démarches faites auprès du nouveau maire provisoire, M. Ferdinand Reymond, amèneront, nous l'osons espérer, un prompt remède à ce mal.

Nous vous avons fait espérer, Messieurs, quelques découvertes archéologiques, sans toutefois vous en promettre. Celle qu'ont produites les fouilles se bornent à l'exhumation d'une médaille du temps de saint Bruno, de quelques beaux frag-

ments d'un magnifique marbre blanc statuaire, de certaines quantités d'ossements qui nous prêchaient merveilleusement, sur cette terre sacrée de la vieille crypte, l'égalité et la fraternité. Enfin, nous retirâmes de nos fouilles deux pierres sépulcrales peu anciennes, meublées des épitaphes suivantes :

Première épitaphe :

Hic jacet meritis et dignitate prior sed humilitate postremus, dum viveret pauperum pater, post mortem pauperum socius esse elegit N. D. D. Petrus de Colonne de Revilliasc S.^u Laurentii prior meritissimus. Obiit anno 1679 die 8.^a martii.

Deuxième épitaphe.

Jacet hoc in loco Antonius Verseil sacre theologiae doctor vigilantissimus ac zelatissimus pastor animarum hujus parochiae qui sub pondere pastoralis obiit anno domini die 27 septembris 1681.

Quant au fameux passage sous l'Isère, à ce tunnel merveilleux dont l'abord devait être défendu par une grille de fer et sans aucun doute par un dragon terrible (car ces passages se défendent toujours de la sorte), nous n'avons pas su les découvrir. C'est une grande déception, mais que faire ? La vie en est pleine et il faut encore supporter celle-ci.

Je pense, Messieurs, que, malgré ce grand désenchantement, vous voudrez bien visiter ce vieux berceau de la foi dans votre contrée, cette cathédrale souterraine de Grenoble qui retient quelque chose de l'anguste aspect des catacombes et qui ressemble à leur glorification. Je vous propose donc, Messieurs, de venir le jour que vous voudrez bien me fixer à la crypte de St-Laurent ; j'en possède une clef, et je serai heureux et fier d'être votre *Cicéron* et votre introducteur.

L'Académie a remercié M. de Gournay de sa communication, l'a félicité de sa réussite, et a accepté son invitation pour le surlendemain dimanche, à une heure après midi.

Séance du 9 juin 1848.

Ouvrages reçus :

Revue agricole et industrielle de la société d'agriculture et des arts de l'arrondissement de Dôle, 8^e année, num. 1^{er}.

M. Albert du Boys, président, a exposé ce qui suit :

Conformément à l'invitation faite par M. de Gournay dans la séance précédente, un grand nombre de membres de l'Académie se sont rendus chez lui le 14 mai dernier. Sous sa conduite et en écoutant ses explications, ils ont visité en détail la crypte de St-Laurent, et se sont convaincus, par leurs propres yeux, de l'utilité du travail que, grâce au zèle de M. de Gournay, a fait exécuter l'administration municipale dans cette crypte, et ils ont émis le vœu que les heureux fruits qui sont déjà le résultat de l'opération commencée, engagent à la compléter parfaitement.

M. Maignien a lu le premier acte d'un drame intitulé *Néron et Lucain*, étude historique en dialogues et sous forme dramatique, destiné plutôt à la lecture qu'au théâtre; en voici le texte :

NÉRON ET LUCAIN,

ÉTUDE HISTORIQUE EN CINQ PARTIES.

PERSONNAGES.

ANNEUS LUCAIN.

NÉRON.

SÉNÈQUE.

TIGELLIN, *confident de Néron.*

RUFINUS, *affranchi de Lucain.*

ACILIA, *mère de Lucain.*

ARGENTARIA POLLA, *femme de Lucain.*

POPPÉE, *femme de Néron.*
 PLAUTIUS LATERANUS, *consul désigné.*
 SCEVINUS, *sénateur.*
 QUINCTIANUS, *sénateur.*
 SÉNÉCION, *chevalier romain.*
Sénateurs, délateurs, centurions, gardes.

PREMIÈRE PARTIE.

SCÈNE I^{re}.

Le palais de Néron.

NÉRON, TIGELLIN.

NÉRON.

J'aurai toujours des ennemis, Tigellin, mais je saurai me venger toujours.

TIGELLIN.

Ils appellent ta justice de la cruauté, et tes plaisirs d'infâmes débauches. Il faut bien fermer la bouche à ces insolents qui, sous prétexte de vertu et de beaux sentiments, prennent à tâche de faire haïr le prince. Ils ont plaint l'exil d'Octavie!

NÉRON.

Ils ont pleuré sa mort.

TIGELLIN.

Ils affectent le mépris pour ta nouvelle épouse.

NÉRON.

Pour faire aimer Poppée, je n'aurais qu'à la répudier ou à la condamner. Mais ce qui m'irrite le plus, ce qui enflamme ma colère, c'est l'ingratitude, l'insolence de ce Lucain qui, depuis quelque temps, ne laisse échapper aucune occasion de me railler et de m'insulter... (*se levant avec colère*) Railler Néron! Mais je veux donner à mes injustes ennemis cet exemple frappant de clémence et de magnanimité... L'impunité l'enhardit, je le sais; eh bien, qu'il aille, qu'il aille toujours, qu'il continue à crier, je continuerai à ne pas entendre, jusqu'à ce qu'enfin peut-être...

TIGELLIN.

Tu es bien généreux, César, et Lucain, ton ami d'enfance, ton condisciple, est bien ingrat.

SCÈNE II.

LES MÊMES; UN AFFRANCHI.

L'AFFRANCHI.

Prince, le philosophe Sénèque demande l'honneur de te voir et de te parler.

NÉRON.

Sénèque ! (*d part*) que me veut ce rusé vieillard ? (*haut*) Va, Tigellin, lui dire qu'il peut entrer, et laisse-moi seul avec lui.

SCÈNE III.

NÉRON *seul*.

Un ancien précepteur croit conserver toujours quelque ascendant sur l'esprit de son élève, cet élève fût-il empereur. Voyons ce qu'il me veut, et, s'il est adroit, n'oublions pas qu'il nous a appris à l'être. Il s'éloigne de moi depuis quelque temps, il me craint... sa prétendue philosophie est un reproche dont il pourra se repentir...

SCÈNE IV.

NÉRON, SÉNÈQUE.

NÉRON.

(*Allant au-devant de lui.*) C'est toi, mon cher précepteur. Aurais-tu besoin de mon secours, parle, qu'as-tu à demander à ton élève, à ton empereur ?

SÉNÈQUE.

Magnanime César, je n'oublierai jamais que mon empereur fut mon élève. Ces deux titres t'assurent mon attachement et mon respect, et je viens aujourd'hui t'en donner la preuve, en réclamant de ta bonté un nouveau bienfait. Je suis riche, trop riche pour un philosophe, et la calomnie...

NÉRON.

Tu possèdes à peine 400 millions de sesterces. Je veux les doubler.

SÉNÈQUE.

Non, prince, cette fortune est trop grande pour moi. L'envie, la haine, s'attachent à mes pas ; et les grands biens que je possède ne m'offrent pas une compensation, car je méprise les richesses, et je ne les ai acceptées que parce que je n'ai pas dû m'opposer à tes bienfaits.

NÉRON.

Il est vrai que tu ne m'as jamais rien demandé, et de mon côté je croyais avoir trop peu payé tes leçons ; mais tes principes de philosophie te font exagérer les inconvénients de la fortune. La haine, la calomnie, dis-tu, osent s'attaquer à toi ; aurais-tu moins de courage pour les supporter, que moi qui ne suis pas un stoïcien ?

SÉNÈQUE.

Tu ne t'appartiens plus. Empereur, tu te dois à Rome et au monde ; mais à moi, philosophe, que me faut-il ? de la tranquillité, du loisir pour l'étude de moi-même, une vie qui soit l'exemple des préceptes que je donne dans mes livres. Je voudrais ne vivre que de fruits cueillis par moi-même, ne m'abreuver qu'à une source courante ; mais, ô César, je ne voudrais pas que ce fût, comme depuis longtemps, par la crainte du poison...

NÉRON.

Du poison ! y penses-tu, Sénèque ?

SÉNÈQUE.

(*À part.*) C'était lui ! (*haut*) Oui, mon prince, c'est avec amertume que je te rappelle cet odieux soupçon, mais c'est avec joie, avec confiance, que je viens te supplier d'en retrancher la cause. Mes richesses, le pouvoir qu'on suppose à celui qui fut précepteur de Néron (*avec insinuation*), à l'oncle d'un jeune poète qui fut ton condisciple et qui t'aime toujours...

NÉRON.

Sénèque, le moment, je l'avoue, est mal choisi pour me parler de ton neveu. Je ne veux pas t'affliger, mais... Lucain est un ingrat qui me déchire, et dont la sécurité atteste ma patience et ma bonté, alors même qu'il crie à la tyrannie.

SÉNÈQUE.

C'est un jeune homme piqué dans son amour-propre, et

dont les cris prouvent moins la haine que le dépit de t'avoir déçu... Sois généreux, sois magnanime, ne punis pas quelques mots imprudents ; que Jupiter ne s'arme pas de la foudre pour écraser le moucheron ! Si tu consens à exaucer mes vœux, à reprendre ces biens dont tu as été prodigue envers moi, à me permettre d'être vraiment philosophe dans une retraite ignorée, j'y appellerai Lucain ; là, dans un doux loisir, aussi favorable au poète qu'au philosophe, il achèvera cet ouvrage qui peut lui faire un nom dans la postérité, et peut servir à ta gloire, car l'histoire rappelle les noms des princes sous lesquels ont vécu les poètes. Réponds, César, dis, m'est-il permis de n'être plus riche ?

NÉRON.

(*A part.*) Sénèque se méfie, Sénèque veut m'échapper, mais je le garde. (*haut*) Ton désintéressement, mon cher précepteur, n'a rien qui m'étonne ; mais ce qui m'étonne, c'est cette proposition de me rendre tes biens... Es-tu donc si riche, n'y a-t-il pas à Rome des affranchis dont tu es loin d'égaliser l'opulence ?...

SÉNÈQUE.

Mais on me reproche cette fortune.

NÉRON.

Eh ! l'on me reprocherait mon avarice, on dirait que tu crains ma cruauté ; et si tu veux ménager ta réputation, il serait peu généreux d'y sacrifier la mienne. Pense, ô Sénèque, que j'ai toujours besoin de ton amitié et de tes conseils ; je suis jeune encore, et tu ne peux m'abandonner.

SÉNÈQUE.

(*A part.*) Il a besoin de mes conseils !

NÉRON.

Non, je ne puis être ingrat à ce point... tu m'as rendu de trop grands services...

SÉNÈQUE.

(*A part.*) Que ne puis-je en perdre le souvenir !

NÉRON.

(*D'un ton mordant.*) Dans d'importantes circonstances... dans une, entre autres, où mes ennemis, ne voulant pas compren-

Non, prince, cette for-
vie, la haine, s'attach-
je possède ne m'offre
prise les richesses
n'ai pas dû m'op-

dans la mère de l'er
l'audace de m'
uence, c'est
rendre au
bonheur
ait r

Il est vrai
côté je croy
cipes de
fortune
aurai
ne
de craintes, puisque ma clémence, tu le vois, allait
devant de ta prière.

SÉNÈQUE.

Je ne veux pas insister, prince ; tes désirs sont pour moi
des ordres. Je n'ai qu'à te remercier de ta bonté ; et, soutenant
la bonne fortune comme je saurais supporter la mauvaise, je
garde tes bienfaits, en adressant au ciel mes vœux pour toi et
pour la prospérité de l'empire. (*d part*) Malheureux ! je suis
retenu dans ses chaînes ; que ma destinée s'accomplisse !

NÉRON.

Je t'en remercie. Adieu ; n'oublie pas que, si j'ai encore
besoin de tes conseils, tu peux avoir besoin de ma protec-
tion, qui ne te manquera jamais.

SCÈNE V.

NÉRON *seul*.

Va, rusé vieillard, je suis plus rusé que toi, et si tes biens
me reviennent un jour, ce ne sera point par une orgueilleuse
renonciation.

SCÈNE VI.

NÉRON, TIGELLIN.

NÉRON.

Il venait me prier de reprendre ses biens, et intercéder pour
son neveu.

Hypocrite ne sa
maintenant

éteste
a'

aux ph.

traités sur la pa.

aujourd'hui mon ennemi e.

dans je ne sais quel ridicule poëu.

Il peut faire l'opprimé , jouer le Caton.

vers... c'est commode et peu dangereux...

porte aux nues dans le début de cet ouvrage , ve!....

caresse, nourrit, enflamme toute haine du pouvoir ; vit-il

les anciennes passions populaires , aujourd'hui celles moi,

grands!..... Le peuple est pour moi !

contents ? ne conspire-
on je veux qu'ils en
rdonne vos injures,
ir des coupables !
veur est obligé
faut, conspire

TIGELLIN.

Le peuple t'aime, César ; si tu frappes quelquefois des le-
tes puissantes, des fortunes séditions, le peuple n'oubliera
jamais que tu as voulu supprimer tous les impôts, tous!...

NÉRON.

Oui, et c'est le sénat qui s'y est opposé... Crois-tu que le
peuple soit reconnaissant, qu'il m'aime ? L'exil d'Octavie m'a
valu deux émeutes ; il ose quelquefois, ce peuple; on ne peut
pas le tuer !

TIGELLIN.

Il ne jure que par toi ; tes ennemis sont les siens.

SCÈNE VII.

LES MÊMES, UN DÉLATEUR.

TIGELLIN.

Ah ! c'est toi. Eh bien , que viens-tu nous apprendre, qu'as-
tu entendu , que sais-tu ?

LE DÉLATEUR.

J'ai vu et entendu Lucain.

NÉRON.

Que dit-il ?

dre une raison d'Etat, ne voulant voir dans la mère de l'empereur autre chose qu'une mère, eurent l'audace de m'appeler un..... eh bien , j'eus recours à ton éloquence, c'est ta logique qui fit taire la médisance, qui fit comprendre au sénat qu'un empereur romain doit tout sacrifier au bonheur de l'empire, même... sa mère... Voilà ce que tu as fait pour moi , et je l'oublierais ! et je reprendrais ce que je t'ai donné ! Non, Sénèque, cela est impossible; je ne puis faire pour toi qu'une chose, c'est de doubler ces bienfaits, trop faible prix des leçons que j'ai reçues de toi. Quant à Lucain, il est libre; qu'il demeure à Rome, qu'il se retire, peu m'importe: il crie, je ne l'entends pas ; il m'insulte, je veux l'ignorer. S'il n'est plus pour moi un ami, il est toujours à mes yeux le neveu de Sénèque. Ainsi, n'aie plus de craintes, puisque ma clémence, tu le vois, allait au-devant de ta prière.

SÉNÈQUE.

Je ne veux pas insister, prince ; tes désirs sont pour moi des ordres. Je n'ai qu'à te remercier de ta bonté; et, soutenant la bonne fortune comme je saurais supporter la mauvaise, je garde tes bienfaits, en adressant au ciel mes vœux pour toi et pour la prospérité de l'empire. (*à part*) Malheureux ! je suis retenu dans ses chaînes ; que ma destinée s'accomplisse !

NÉRON.

Je t'en remercie. Adieu ; n'oublie pas que , si j'ai encore besoin de tes conseils, tu peux avoir besoin de ma protection, qui ne te manquera jamais.

SCÈNE V.

NÉRON *seul*.

Va, rusé vieillard, je suis plus rusé que toi, et si tes biens me reviennent un jour, ce ne sera point par une orgueilleuse renonciation.

SCÈNE VI.

NÉRON, TIGELLIN.

NÉRON.

Il venait me prier de reprendre ses biens, et intercéder pour son neveu.

TIGELLIN.

L'hypocrite ne sait que trop combien il a mérité ta haine, il a peur maintenant.

NÉRON.

Oui, je déteste cette famille qui, après s'être enrichie de mes bienfaits, affecte une fausse vertu, et se donne le facile plaisir de me blâmer, d'exciter les soupçons et la haine. Ce Sénèque, faux philosophe, stoïcien ambitieux et cupide, qui fait des traités sur la pauvreté et sur la clémence.... Ce Lucain, aujourd'hui mon ennemi et tout fier de chanter la liberté dans je ne sais quel ridicule poëme... Cela le sert à merveille. Il peut faire l'opprimé, jouer le Caton et le Brutus dans ses vers... c'est commode et peu dangereux... vil flatteur qui me porte aux nues dans le début de cet ouvrage, et qui ensuite caresse, nourrit, enflamme toute haine du pouvoir, il flatte les anciennes passions populaires, aujourd'hui celles des grands !..... Le peuple est pour moi !

TIGELLIN.

Le peuple t'aime, César ; si tu frappes quelquefois des têtes puissantes, des fortunes séditieuses, le peuple n'oubliera jamais que tu as voulu supprimer tous les impôts, tous !...

NÉRON.

Oui, et c'est le sénat qui s'y est opposé... Crois-tu que le peuple soit reconnaissant, qu'il m'aime ? L'exil d'Octavie m'a valu deux émeutes ; il ose quelquefois, ce peuple ; on ne peut pas le tuer !

TIGELLIN.

Il ne jure que par toi ; tes ennemis sont les siens.

SCÈNE VII.

LES MÊMES, UN DÉLATEUR.

TIGELLIN.

Ah ! c'est toi. Eh bien, que viens-tu nous apprendre, qu'as-tu entendu, que sais-tu ?

LE DÉLATEUR.

J'ai vu et entendu Lucain.

NÉRON.

Que dit-il ?

TIGELLIN.

Voyons , parle !

LE DÉLATEUR.

Il plaisante sur la prétendue défaite poétique de l'empereur. César, dit-il, est un grand poète ; ses rivaux ne se mesurent qu'une fois avec lui, il leur ferme la bouche.

TIGELLIN.

Après ?

LE DÉLATEUR.

César a chanté une descente aux enfers, il devrait bien aller étudier sur les lieux un si beau sujet. (*Mouvement de Néron.*)

TIGELLIN.

Est-ce tout ?

LE DÉLATEUR.

Lucain dit encore... mais je crains d'être coupable en répétant....

NÉRON.

Parle, je le veux.

LE DÉLATEUR.

César Néron est bien certainement du sang d'Enée : le héros troyen a enlevé son père, et Néron a enlevé..... sa mère...

NÉRON.

(*A Tigellin.*) Misérable calembourg qu'a osé faire un histrion en plein théâtre !

(*Au délateur.*) Assez, retire-toi ! Tigellin, récompense cet homme, et aie toujours l'œil sur mes ennemis. (*L'espion se retire.*) Ah ! je sens le besoin de me venger... Tigellin, il faut que Lucain meure et que Sénèque meure !...

TIGELLIN.

C'est facile : aujourd'hui l'ordre de mourir, demain une lettre au sénat qui le remerciera d'avoir immolé les ennemis de Rome.

NÉRON.

Ce n'est pas là ce que je veux. Ils auraient la consolation de se plaindre en mourant... non ! il faut qu'ils conspirent ; je ne veux punir en eux que des assassins... Il le faut, entends-tu !

TIGELLIN.

Oui, prince, mais...

NÉRON.

Mais... n'y a-t-il pas toujours des mécontents ? ne conspire-t-on pas toujours ? A la première occasion je veux qu'ils en soient... et je pourrai leur dire: Je vous pardonne vos injures, mes anciens amis, mais je suis forcé de punir des coupables ! Néron vous regrette sans doute, mais l'empereur est obligé de laisser agir la loi... Va, Tigellin, et, s'il le faut, conspire toi-même contre eux... ils sont à nous !

SCÈNE VIII.

NÉRON seul.

(Après un moment de silence.) Néron a enlevé sa mère!... Ma mère, toujours ma mère !... ah!... le remords serait-il donc une chose vraie !... j'en éprouverais les tourments, moi, le maître de Rome !... Ma mère ! la verrai-je donc toujours là, sous mes yeux, avec ce regard menaçant, et ce doigt glacé qui me montre son sein percé de coups... « *Frappe ce ventre qui a porté Néron !* » Fatale parole qui retentit à mon oreille comme une voix de furie ! mal sans remède ! reproche éternel !.... Mais quoi ! ne fut-elle pas coupable ? fallait-il n'être que le jouet de ses caprices et de son ambition ? n'a-t-elle pas péri par le poison son époux innocent ? ne m'a-t-elle pas menacé moi-même ? Oui, oui, c'est la vengeance des dieux qui s'est appesantie sur sa tête ; il fallait la tuer ou périr, et, comme Oreste, j'ai pour moi Apollon... Dieux cruels ! ne me reprochez donc plus une action que vous avez voulue ; que vos statues dans vos temples ne soient donc plus menaçantes quand je les implore !.... Des dieux !... Est-ce qu'il y a des dieux ? Vaines images qui remplissent de terreur l'âme du faible et du lâche, et que les traitres implorent contre la justice de l'empereur ! eh bien, qu'ils les invoquent, ces dieux impuissants, créations de l'hypocrisie et de la peur ; je suis plus puissant qu'eux... Continue, mon ancien condisciple, de faire des vers ampoulés sur la vieille liberté que tu ne comprends pas... continue, faible oiseau, de gazouiller sous les bosquets, et d'y murmurer des injures contre l'aigle !... l'aigle a

des serres qui t'attendent! (*Il s'assied.*) Ah ! quel fardeau que celui de l'empire... mais quelle sublime émotion de se sentir le maître du monde !

SCÈNE IX.

NÉRON, POPPÉE.

POPPÉE.

Puis-je, illustre César, te demander la cause du trouble où je te vois ?

NÉRON.

(*Préoccupé.*) Qui te dit que je sois troublé ? Crois-tu que Rome et les provinces ne suffisent pas pour occuper un peu l'esprit ?... D'ailleurs, je dois concourir bientôt pour le prix d'éloquence et celui du chant , et j'y pense.

POPPÉE.

Tu me caches quelque chose. Tu sais bien que je ne vis que par toi ; je voudrais partager toutes tes pensées et toutes les inquiétudes... ne m'aimes-tu plus autant ?

NÉRON.

Ces reproches sont ceux d'une femme qui veut tout savoir pour dominer... ou par caprice. La femme de l'empereur n'est qu'une femme, entends-tu, et il n'est pas bon qu'elle soit curieuse. Voudrais-tu faire la Livie , et me prends-tu pour Auguste ?

POPPÉE.

Plût aux dieux, non pas que je fusse Livie, non pas que tu fusses Auguste, tu es plus grand que lui, mais que, comme lui, tu voulusses bien quelquefois descendre à te faire des amis ! J'ai peur que ta sévérité ne te perde. Les ennemis sont toujours trop nombreux, et tu ne veux pas prendre les moindres précautions pour leur fermer au moins la bouche. Tu sais ce qu'ils disent de toi...

NÉRON.

Ces reproches et ces conseils me déplaisent et me fatiguent. Oui, j'ai fait crier un peu contre moi quand j'ai répudié Octavie... quand on l'a fait mourir... à vingt ans... pour te laisser la place libre... Elle était belle, Octavie, et sage... Nos calom-

nies contre elle étaient vraiment absurdes... mais c'était pour toi, tu l'as voulu... tu trouvais tout cela fort bon... tu me fais pitié... va-t-en !

POLLIA.

(*A part.*) Il m'échappe aussi. (*Haut.*) César, un dernier mot.

NÉRON.

Laisse-moi, te dis-je, ou je te châtie... (*Il se leve et fait un geste menaçant.*)

SCÈNE X.

NÉRON, puis TIGELLIN.

NÉRON.

(*S'avançant près d'une galerie.*) Holà, Tigellin !

TIGELLIN.

J'ai tout préparé...

NÉRON.

Bien, je m'en rapporte à toi, et je sais que tout ira selon mes désirs ; mais il s'agit d'autre chose... tu connais la femme de Lucain ?

TIGELLIN.

Polla !...

NÉRON.

Elle est belle, et ce qui rend sa beauté plus piquante, elle est sage. Lucain doit bien l'aimer.

TIGELLIN.

Je comprends, César : la vengeance serait plus complète, plus digne de toi, si, rattachée à la conspiration que nous devons bientôt découvrir...

NÉRON.

Fi donc ! Tu sais bien que j'épargne les femmes... je ne me venge pas des femmes. Il faudrait au contraire qu'elle vint se jeter entre nous comme un moyen de salut pour lui. Il faudrait qu'elle craignît et qu'elle espérât. Je me laisserais supplier... toucher... nous verrions ensuite.

TIGELLIN.

Cela sera peut-être difficile ; mais, César, tu es notre maître à tous...

NÉRON.

Non, point de violence... Cependant il faut que je l'aie... je compte sur toi.

TIGELLIN.

(Après un moment de réflexion.) Tu l'auras.

NÉRON

En es-tu sûr?

TIGELLIN.

En douter serait mettre la vertu ou plutôt le caprice de Polla au-dessus de la majesté de l'empire... Ta volonté, ton éloquence, vaudront bien les vieilles métamorphoses de Jupiter...

NÉRON.

Peut-être !... Tigellin, laisse-moi, et fais en sorte que je n'attende pas longtemps mes vengeances... Ah ! la vengeance est douce, mais elle ne rassasie pas le cœur.

SCÈNE XI.

NÉRON seul.

Burrhus me l'avait dit : on ne s'arrête pas dans ce chemin. Claude avait péri... ma mère aussi a péri... et Britannicus et Octavie... et voici maintenant Poppée, Sénèque, Lucain, Scévinus et tant d'autres qui me gênent, et qui ne doivent plus vivre si je vis... Mais, à qui la faute, et ne dois-je pas vivre, moi, pour Rome et pour l'empire ? Allons, arrière ces lâches pensées !... arrière ces vains fantômes, bons pour troubler l'esprit d'une femme !... César Néron est au-dessus de la peur, comme au-dessus de ses ennemis.

M. Fauché-Prunelle continue la lecture de son mémoire sur les Sarrasins en ces termes (1) :

Nous avons interrompu le récit de l'historique de la dernière invasion des Sarrasins à l'époque où, après avoir débarqué ou avoir été jetés par la tempête sur les côtes de Provence

(1) Voir ci-devant pag. 216 à 230, 276 à 294, et 410 à 420.

en 889, ils se fortifiaient sur la montagne de Mont-Maure, d'où ils faisaient des incursions dans toutes les localités circonvoisines, et jusque dans le Dauphiné et les Alpes.

Depuis cette époque jusqu'en 906, leur histoire présente une lacune d'environ 17 ans, sans qu'aucun historien ou chroniqueur parle d'eux en aucune manière ; on ne peut donc savoir positivement ce qu'ils ont fait pendant cet assez long intervalle de temps ; il paraît cependant qu'ils l'ont employé à se fortifier et à faire venir des renforts d'Espagne ou d'Afrique avant de pénétrer plus avant dans l'intérieur des terres : mais ce qui est étonnant et presque inexplicable, c'est qu'on les ait laissés ainsi se fortifier et s'étendre sur une portion de la Provence méridionale sans les attaquer, sans leur opposer aucune résistance sérieuse.

L'invasion avait, à la vérité, commencé en 889, après la mort de Boson, roi d'Arles et de Provence ; les premiers développements de cette invasion avaient été favorisés par un interrègne de plus d'un an, et surtout par la minorité de son fils Louis, élu, pour lui succéder, par l'assemblée de Valence de 890. L'un des principaux motifs de cette élection est la présence des Sarrasins, et cependant le roi Louis, devenu majeur et se trouvant à la tête d'une armée considérable, laisse ces barbares paisibles possesseurs de ses états de Provence, pour aller porter la guerre en Italie et y disputer la couronne impériale à Bérenger, qui venait de prendre le titre d'empereur.

La Provence et le Dauphiné, ainsi dégarnis des forces qui auraient pu les protéger, se trouvèrent dès lors exposés, sans défense, à toutes les entreprises des Sarrasins.

Aussi, tandis que le roi Louis est en Italie avec son armée, ces barbares, profitant de la circonstance, s'avancent successivement, sans rencontrer d'obstacles, dans la Provence, le Dauphiné, la Savoie et les Alpes ; et le chroniqueur de l'abbaye de Novalèse nous apprend que, vers l'année 906, cette abbaye, située à la descente du mont Cénis, dans la vallée de Suze, du côté du Piémont, est saccagée et détruite par les Sarrasins.

Cette abbaye était très-éloignée de Mont-Maure et du Fraxinet de Provence ; les Sarrasins avaient dû faire beaucoup

d'excursions et beaucoup de ravages avant de parvenir jusque-là. M. Reinaud, dans son *Histoire des invasions des Sarrasins en France*, dit qu'ils y sont venus par les gorges du Dauphiné et le mont Cénis, ce qui est la route naturelle, la plus courte et la plus facile en suivant le cours de l'Isère, sans citer cependant aucun fait, aucune autorité, à l'appui de cette opinion. M. Pilot, qui n'admet pas que les Sarrasins aient pris Grenoble, ni peut-être même qu'ils soient venus dans la vallée du Grésivaudan, est obligé de les faire arriver à Novalèse par le Piémont (1), mais également sans s'appuyer sur aucune autorité.

Le chroniqueur de Novalèse ne s'explique pas sur ce point ; il dit seulement que les Sarrasins faisaient des excursions dans toutes les provinces de leur voisinage, savoir : la Bourgogne, l'Italie et autres ; or la première partie de la Bourgogne qui se présentait à eux au sortir de la Provence, était le Dauphiné ; d'ailleurs ce chroniqueur me semble indiquer ensuite, quoique d'une manière indirecte, que les Sarrasins ont dû arriver à Novalèse par le Dauphiné et non par l'Italie.

Je ne puis partager l'opinion de M. Pilot ; je ne crois pas non plus que les Sarrasins soient d'abord arrivés à Novalèse, à travers les Alpes, par le Gapençais, l'Embrunais et le Briançonnais, quoiqu'ils aient pénétré plus tard dans ces diverses contrées, où ils se sont avancés plus lentement à cause des obstacles qu'ils y ont rencontrés ; je pense plutôt, comme M. Reinaud, qu'ils ont passé par les gorges du Dauphiné, c'est-à-dire par la vallée de Grésivaudan, en remontant le bassin de l'Isère ; je donnerai les motifs de cette opinion après le récit des faits sur lesquels elle est basée.

On peut d'abord remarquer que le passage par le Dauphiné et le bassin de l'Isère est la voie la plus naturelle, la plus facile, la plus directe et la plus courte pour venir de la Provence dans la vallée de Maurienne en Savoie ; or l'on va voir que c'est par cette vallée de Maurienne que, selon le chroniqueur précité, les Sarrasins sont venus à Novalèse.

(1) *Revue du Dauphiné*, t. 2, p. 149, note.

Je suis donc très-porté à penser que, vers la fin du neuvième siècle ou au commencement du dixième, et avant l'année 906, les Sarrasins de l'invasion de 889 sont venus, pour la première fois, dans la vallée de Graisivaudan où je ne doute pas qu'ils aient pénétré et même pris Grenoble (non-obstant l'opinion contraire de M. Pilot), ainsi que cela résulte de plusieurs circonstances et documents que j'aurai bientôt occasion de faire connaître.

L'arrivée des Sarrasins dans la vallée du Graisivaudan à cette première époque semblerait d'abord confirmée d'une manière authentique par un passage d'une ancienne charte, publié par Chorier (1), duquel il résulterait que Barnuin, archevêque de Vienne, aurait donné l'église de St-Donat et le Bourg de Salmorenc à Isarne, ou plutôt Isaac, évêque de Grenoble, jusqu'à ce que la paix eût été rendue à son église : *Barnuinus Viennensis archiepiscopus Isarno Gratianopolitano episcopo ecclesiam sancti Donati et Salmoriacensem pagum concesserat, donec Gratianopolitana ecclesie pax a vastatione redderetur*. Il ne resterait donc presque pas de doute sur ce fait, si cette charte était sincère ; mais son authenticité, ou plutôt sa sincérité a été contestée, notamment à l'époque du procès entre Guy, archevêque de Vienne, et saint Hugues, évêque de Grenoble, qui se disputaient la propriété de Salmorenc et de ses églises.

On a soutenu, dans ce procès, que cette charte était apocryphe, soit parce que l'archevêque Barnuin n'avait pas été contemporain de l'évêque Isarne, soit parce que Salmorenc et ses dépendances auraient appartenu à l'évêché de Grenoble, ensuite d'actes de donation et de confirmation des rois Boson et Louis, antérieurement à la charte de concession prétendue émanée de l'archevêque Barnuin.

Si cette charte était sincère, il faudrait admettre avec J. Cl. Martin, dans son *Histoire chronologique de Jovinsieux*, actuellement St-Donat, qu'elle contient une faute de copiste, et qu'il faut y lire *Isaaco* et non *Isarno*, car c'est l'évêque Isaac, et non l'évêque Isarne, qui était contemporain de l'archevêque Barnuin. On lit à la vérité distinctement *Isarno* dans la copie

(1) Etat politique du Dauphiné, t. 2, p. 77.

du cartulaire de l'église de Grenoble; mais il faudrait avoir pu vérifier l'original de cette pièce dans les archives de l'archevêché de Vienne, car la copie qui existe dans le cartulaire de Grenoble a été écrite postérieurement à Isarne par un copiste qui a pu involontairement ou volontairement écrire *Isarno* au lieu d'*Isaaco*.

S'il en était ainsi, comme Isaac a été évêque de Grenoble de 892 à 915, cette charte confirmerait l'opinion, selon laquelle les Sarrasins ont dû remonter la vallée de Graisivaudan et occuper Grenoble dès les premières années du dixième siècle, lorsqu'ils y sont venus de la Provence dans la vallée de Maurienne; cependant, Jules Ollivier, après avoir dit qu'il a vérifié qu'il y a bien *Isarno* et non *Isaaco* dans le cartulaire de Grenoble, ajoute qu'il suffit de jeter un coup d'œil sur la suite du récit de cette charte pour voir que la substitution d'*Isaaco* à *Isarno* serait un contre-sens.

Mais dans ce cas-là encore, et lors même qu'il serait parfaitement prouvé et reconnu que cette charte est apocryphe et n'aurait été fabriquée que pour le besoin du procès de l'archevêque de Vienne avec saint Hugues, ainsi que cela paraît avoir été jugé à cette époque, cette charte ne pourrait pas moins être invoquée à l'appui de l'opinion que j'ai manifestée, opinion qui me semble d'ailleurs confirmée par l'ensemble des circonstances de l'invasion.

Il faudrait, en effet, supposer beaucoup d'imprévoyance, d'ignorance et de maladresse, de la part du fabricant de cette pièce, pour admettre qu'il ait pu motiver la donation attribuée à l'archevêque Barnuin sur un fait faux et dont la fausseté aurait été facilement reconnue, puisqu'il s'agissait d'un fait alors assez récent, et qui avait dû produire une trop grande sensation dans le pays, pour que, à défaut de documents historiques, la tradition n'en eût pas conservé le souvenir; et si les Sarrasins n'avaient pas pénétré dans le Graisivaudan, ni occupé Grenoble, la fausseté notoire de ce fait n'aurait-elle pas été le premier et le principal argument que l'évêque de cette ville aurait opposé contre la sincérité de cette charte?

Le fabricant ou faussaire qui a fait cette pièce a dû surtout s'attacher à lui donner une apparence de sincérité en fai-

sant concorder, avec la vérité des faits historiques, la cause pour laquelle l'archevêque Barnuin aurait fait la concession qu'on voulait lui attribuer ; il a donc dû s'attacher à la motiver sur un fait vrai et de notoriété publique.

Ainsi donc, que cette charte soit sincère ou fausse, il me semble en résulter, d'une manière sinon certaine du moins assez vraisemblable, qu'un évêque de Grenoble, Isaac, Isarne ou autre, s'est retiré à St-Donat à une époque qui demeure incertaine ; cette retraite d'un évêque de Grenoble, qui me paraît avoir dû être la conséquence de l'invasion des Sarrasins dans les contrées de la rive gauche de l'Isère, sera encore confirmée par d'autres documents dont nous parlerons plus tard, et qui, s'ils laissent peu de doute sur le fait, laissent beaucoup d'incertitude sur l'époque où il a eu lieu ; au reste, il est fort possible que ces deux évêques, Isaac et Isarne, et peut-être même d'autres, se soient retirés à St-Donat ou ailleurs, lors des divers passages des Sarrasins dans la vallée de l'Isère pendant le cours du 10^e siècle, notamment lorsque ces barbares sont allés dans la Maurienne et de là à Novalèse, et plus tard, lorsqu'ils sont partis de leur Fraxinet de Provence pour aller, ainsi qu'on le verra bientôt, occuper le passage du mont St-Bernard, en exécution de leur accord avec le roi Hugues.

M. Pilot, qui est un des écrivains qui contestent l'invasion des Maures dans la vallée de Graisivaudan, donne, à la suite de son *Histoire de Grenoble*, la série chronologique des évêques de cette ville et la date de leur nomination ; et nous avons remarqué qu'il y a une lacune dans cette série, précisément depuis l'épiscopat d'Isaac jusqu'à celui d'Isarne, puisque de 915, époque de la mort présumée d'Isaac, jusqu'à 951, époque de l'élection d'Isarne, c'est-à-dire pendant 36 ans, durée ordinaire de plusieurs épiscopats, il ne peut indiquer que l'évêque Alcherius qui aurait assisté au concile de Trévoux en 944, et il ne paraît pas même que cet évêque ait pu prendre possession de son siège ; et cependant, si les Sarrasins n'avaient pas été alors à Grenoble, il y serait décédé, et l'on aurait probablement quelques notions sur le commencement et la fin de son épiscopat, surtout s'il avait été évêque pendant 36 ans.

C'est par les gorges du Dauphiné, ai-je dit, que les Sarra-

sins ont dû arriver au monastère de Novalèse ; ils ont pu passer par les gorges des vallées d'Oisans, d'Allevard ou de Maurienne ; je crois cependant avec M. Reinaud que c'est par celles de cette dernière vallée, et en franchissant le mont Cenis, ainsi que cela me semble résulter des faits suivants :

Le chroniqueur de Novalèse, continuant son récit, raconte qu'effrayés par l'approche des Sarrasins, les moines de ce couvent, et le seigneur abbé supérieur trop timide, se réfugièrent à Turin avec un trésor énorme, les reliques des saints, leur mobilier et leurs objets les plus précieux, et notamment une bibliothèque très-considérable ; je crois, en vérité, dit-il, qu'il aurait mieux valu que cet abbé, ainsi que tous ses moines, fussent restés courageusement dans ce couvent et n'eussent pas craint de mourir pour l'amour de Dieu, plutôt que de voir souiller et dévaster cette abbaye, avec ses dépendances et tout son territoire. Aussitôt après le départ des moines, ajoute-t-il, la gent très-cruelle des Sarrasins occupa le couvent, pillant, saccageant tout ce qu'elle pouvait trouver, brûlant toutes les églises ; ils saisirent, battirent et blessèrent jusqu'à la mort deux vieux moines qu'on y avait laissés pour la garde des lieux : *Discedentibus denique monachis ab ipso conobio, statim dirissima gens Sarracenorum occupavere locum. Qui illico depradantes universa quæ invenire poterant, concremaverunt omnes ecclesias. Invennerunt siquidem ibi duos senes monachos, qui illic ob custodiam ecclesiarum domorumque relictis fuerant ; quos arripentes, ad necem usque vulnerantes vapulaverunt.*

Enfin, s'écrie le chroniqueur, il est notoire à tous que le monastère de Novalèse a été détruit par les païens, et que ses murailles ont été anéanties jusqu'à terre : *Notum est cunctis quod monasterium novæ lucis dirutum a paganis, et usque ad terram exinanita sunt ejus mœnia.* J'ai rapporté ici à dessein ces deux citations latines du chroniqueur, moins à cause de l'importance des faits qu'elles énoncent, que pour montrer que les Sarrasins étaient désignés au moyen âge, indistinctement par les mots *Sarraceni*, *Pagani*, non pas seulement dans les actes du cartulaire de l'évêché de Grenoble, mais même dans les chroniques du temps ; c'est une première remarque qui, jointe à plusieurs autres semblables que nous aurons en-

core occasion de faire, nous servira plus tard pour interpréter et faire appliquer aux Sarrasins ce mot *Pagani* employé dans une charte de ce cartulaire.

M. Reinaud ajoute que les habitants de la vallée où était l'abbaye de Novalèse, n'étant pas en état de résister, se réfugièrent dans les montagnes entre Suze et Briançon, là où était le couvent d'Oulx ; que les Sarrasins les y suivirent, pillèrent et détruisirent également le couvent d'Oulx, et tuèrent un si grand nombre de chrétiens, qu'à cette occasion ce lieu avait reçu le nom de *champ des martyrs* ou plutôt *peuple des martyrs*, *plebs martyrum*. C'est, en effet, ainsi que diverses bulles et chartes du cartulaire du couvent d'Oulx (1) nomment ce pays que Chorier appelle *Plébanie* (2).

Je ferai remarquer à ce sujet que les écrivains arabes avaient donné un nom analogue au fameux champ de bataille près de Poitiers où leur armée avait été défaite par Charles-Martel, et où un si grand nombre de leurs coreligionnaires avait péri ; ils l'avaient appelé en arabe *pavé des Martyrs* (3) ; il paraît même qu'ils avaient déjà donné un nom semblable au champ de bataille près de Toulouse, où ils avaient été battus en 721, par Eudes d'Aquitaine, car, dit Fauriel (4), dans divers écrivains arabo-espagnols, les deux batailles, celles de Toulouse et de Poitiers, sont désignées par le même nom, par celui de *BALAT EL GHOADA*, le pavé, la chaussée des martyrs. Cependant il ne me paraît pas présumable que les chrétiens de la vallée d'Oulx, enfermés dans leurs Alpes et éloignés de Toulouse et de Poitiers d'environ 200 lieues, aient connu ces désignations ; mais comme, selon les idées de ce temps, tous ceux qui tombaient sous le fer des religionnaires dissidents mouraient en défendant la cause de leur Dieu, et étaient considérés comme des martyrs, soit par les chrétiens, soit par les Sarrasins, je pense que c'est à cette cause que l'on doit attribuer cette identité ou similitude de qualification donnée par les Sarrasins aux champs de bataille de Toulouse et de Poitiers, et

(1) V. *Ulcienensis ecclesie chartarium*, publié par Rivantella.

(2) Supplément à l'Etat politique du Dauphiné, t. 4, p. 58.

(3) *Invasions des Sarrasins en France*, par Reinaud, p. 49.

(4) *Histoire de la Gaule méridionale*.

par les chrétiens au pays, ou peuple d'Oulx, devenu pays ou peuple de martyrs sous les coups des Sarrasins.

Je forai remarquer en passant que l'existence de ces deux couvents de Novalèse et d'Oulx, au commencement du dixième siècle, et leur destruction à cette dernière époque seulement viennent encore confirmer l'opinion que nous avons précédemment émise avec MM. Ollivier et Pilot, contrairement à celle de Chorier, que les Sarrasins venus dans les Alpes vers le milieu du huitième siècle, à la suite de la bataille de Poitiers, avaient été expulsés entièrement de ces montagnes, et n'avaient pas, par conséquent, continué à les occuper depuis lors, car ils n'auraient pas attendu si longtemps, environ un siècle et demi ou près de deux siècles, sans piller et dévaster ces deux riches couvents.

Le chroniqueur de Novalèse et le cartulaire d'Oulx ne mentionnent ni la fuite des habitants de la vallée de Novalèse ou de Suze dans celle d'Oulx, ni l'époque de l'arrivée des Sarrasins dans cette dernière vallée; mais il est très-vraisemblable qu'à cause du voisinage de ces deux vallées, qui sont contiguës, presque parallèles, et débouchent l'une dans l'autre vers Suze, les Sarrasins, comme le dit M. Reinaud, sont allés, immédiatement après la destruction de l'abbaye de Novalèse, piller le couvent d'Oulx qui était le plus voisin, car le pillage des couvents, où se trouvaient alors les plus grandes richesses, était le principal but de leurs expéditions (1), et ils ne pouvaient négliger le couvent d'Oulx qui avait beaucoup de réputation et était le plus riche de la contrée.

Si les Sarrasins étaient venus à Novalèse par le Piémont, les moines, avec leurs trésors et leurs bagages, auraient vraisemblablement été pris ou arrêtés dans leur fuite vers Turin, puisqu'en arrivant à Suze, les Sarrasins auraient intercepté la vallée de Novalèse du côté de Turin et empêché toute com-

(1) C'était plutôt par l'appât du butin que par la haine des croyances ou des établissements ecclésiastiques qu'ils dévastaient les évêchés et les couvents, car ils étaient tolérants pour les opinions religieuses qu'ils n'attaquaient pas. *Ils laissèrent aux vaincus, non-seulement leurs croyances, mais encore leurs mœurs, leurs usages, leurs lois. Romey, Histoire d'Espagne.*

munication du couvent avec cette ville. Ce n'est pas, d'ailleurs, vers Turin, vers le côté par lequel les Sarrasins seraient arrivés, que les moines se seraient réfugiés ; ils auraient été forcés, ainsi que les habitants, de remonter la vallée de Novalèse jusqu'au col du mont Cénis, et ils se seraient sauvés, non à Turin, mais dans la Maurienne et la Savoie ; les habitants de cette vallée n'auraient pas pu surtout, à l'approche des Sarrasins, descendre vers Suze, qui aurait été occupée avant leur pays ; et cependant ils ont été obligés de passer par Suze ou près de Suze pour pouvoir remonter dans la vallée de la Doire vers Oulx, car il n'est pas présumable que ces bandes de fuyards de tout sexe et de tout âge, chargés de tous les effets qu'ils croyaient devoir emporter, aient pu passer de l'une de ces vallées dans l'autre en suivant quelques sentiers étroits et difficiles, ou en franchissant les crêtes escarpées et ardues des montagnes qui les séparent.

Si les Sarrasins étaient arrivés à Novalèse et à Oulx par le Piémont, les écrivains et chroniqueurs italiens, notamment Liutprand, évêque de Pavie, le chroniqueur de Novalèse et quelques autres qui ont écrit sur les invasions de ces barbares, ainsi que les cartulaires de l'archevêché de Turin ou de quelques autres sièges épiscopaux ou convents de la haute Italie, auraient probablement mentionné ce passage ou cette invasion ; le chroniqueur de Novalèse aurait surtout mentionné les précautions prises ou les diligences faites par les moines de son couvent pour éviter la rencontre des Sarrasins ou pour sortir de la vallée avant l'arrivée de ces derniers ; tandis que, si ceux-ci ont passé par la vallée de l'Isère et les gorges du Dauphiné, il n'est pas étonnant que les chroniqueurs italiens, qui s'occupaient plus spécialement de leur pays, et savaient peu ce qui se passait en deçà des Alpes, à cause des désordres et de l'anarchie de ce temps-là et de l'interruption de communication par ces montagnes, aient gardé le silence à ce sujet.

Quant aux historiens ou chroniqueurs de nos contrées, il n'y en avait presque pas d'autres alors que ceux du clergé, car le clergé seul avait quelque instruction à cette époque, et s'ils n'ont pas raconté cette invasion, s'ils se sont même presque complètement tus sur les invasions que les Sarrasins

ont pu et dû y faire, c'est parce qu'ils avaient été égorgés ou mis en fuite par ces barbares, ou parce que les archives des évêchés et des couvents où ces faits pouvaient avoir été consignés, ont sans doute été détruites ou brûlées avec les couvents eux-mêmes, car les Sarrasins n'épargnaient aucuns établissements religieux qui se rencontraient sur leurs passages, ou qui existaient dans leur voisinage ; c'est probablement par cette cause qu'on ne retrouve aujourd'hui dans les archives de nos contrées, ainsi que dans celles des églises, couvents et sièges épiscopaux des pays qui ont été occupés par les Sarrasins, presque aucune charte ou titre original ou aucun document manuscrit antérieur au onzième siècle.

Il y a bien un autre itinéraire que les Sarrasins auraient pu suivre pour arriver à Oulx et à Novalèse ; ils auraient pu remonter, à travers les Alpes, le bassin de la Durance en passant par Embrun et Briançon ; mais en suivant cette voie, qui était beaucoup plus difficile à cause des nombreux défilés et passages de montagnes, ils seraient arrivés à Oulx avant d'arriver à Novalèse ; et d'ailleurs il est fort douteux qu'ils aient pu, dès leur première arrivée, prendre les villes fortifiées d'Embrun et de Briançon qui leur barraient le passage ; il aurait fallu qu'ils eussent amené avec eux des machines de siège et des instruments de guerre qu'ils n'avaient probablement pas, et nous verrons bientôt qu'ils avaient également suivi cette voie, mais que probablement, à cause des obstacles dont nous venons de parler, leur marche dans cette direction a été beaucoup plus retardée, et que ce n'est que quelques années plus tard qu'ils ont pu arriver à Embrun et s'emparer de cette ville, plutôt par trahison que par force, et après que des habitants des vallées de Maurienne, de Novalèse et d'Oulx étaient venus s'y réfugier, ce qui indique que ces vallées ont été occupées avant la ville d'Embrun et que par conséquent ce ne peut être par le bassin de la Durance que les Sarrasins sont arrivés la première fois dans ces vallées, car je reconnois que plus tard ils ont également pénétré dans les Hautes-Alpes en suivant ce bassin ; mais comme leur marche à travers ces montagnes était plus difficile, plus périlleuse, plus hérissée d'obstacles de tout genre, ils ont marché plus lentement par cette route que par la vallée de l'Isère, et voilà

comment s'explique leur arrivée dans la Maurienne, à Novalèse et à Oulx avant leur arrivée à Embrun.

Telles sont les principales raisons qui me portent à adopter l'opinion de M. Reinaud, et à penser que c'est par les gorges du Graisivaudan, et probablement par la vallée de l'Isère, la Maurienne et le mont Cénis, que les Sarrasins sont arrivés à Novalèse et successivement à Oulx, en sorte qu'ils ont dû occuper au moins transitoirement la vallée de l'Isère, et par conséquent la ville de Grenoble, sinon dès la fin du neuvième siècle, du moins dès le commencement du dixième, ainsi que je l'ai déjà dit.

Quand j'indique cet itinéraire, je le précise plus que M. Reinaud, qui néanmoins me semble indiquer aussi ce même itinéraire en disant : « Dès l'année 906, les Sarrasins avaient traversé les gorges du Dauphiné, et, franchissant le mont Cénis, s'étaient emparés de l'abbaye de Novalèse sur les limites du Piémont, dans la vallée de Suze. »

Cependant, quoique cet itinéraire soit le plus probable, il ne serait pas impossible que de la vallée de l'Isère les Sarrasins ne fussent également parvenus au mont Cénis par les vallées d'Allevard ou d'Oisans, en traversant les gorges par lesquelles ces hautes vallées communiquent les unes dans les autres. On trouve en effet, dans toutes ces vallées, comme je l'ai déjà fait remarquer, et en général dans toutes les vallées, gorges ou montagnes de la rive gauche de l'Isère, de nombreuses circonstances de noms ou de lieux que l'on remarque beaucoup moins sur la rive droite, ce qui indiquerait que les Sarrasins ont plus dirigé leurs expéditions sur cette rive gauche et vers les Hautes-Alpes, ce qui expliquerait encore comment l'évêque de Grenoble a pu, à leur approche, se retirer et chercher sur la rive droite, à Saint-Donat, un asile où il ne paraît pas qu'il ait été inquiété.

Si nous rappelons ces circonstances de noms et de lieux que nous avons déjà presque toutes indiquées précédemment, nous trouvons, en suivant l'itinéraire de la rive gauche de l'Isère et de la vallée de Maurienne jusqu'à Novalèse : les murs de Grenoble, appelés *murs sarrasins*, *mania*, *muri Sarracænorum* ; le village de Muriannette, autrefois *Mauriannette*,

Mauriannetta (1), et au-dessus le trou *Mouron*, et dans la Maurienne, le *plan des Sarrasins*, le *vallon Sarrasin*, et l'ancien petit fort de *Frenet* près de Modane, ainsi que deux autres Fraxinets que l'abbé Bonnefoi signale en Savoie, où on les nommait *Fraymays* ou *Fraynuys* (2); ainsi on pourrait bien encore être porté à croire, comme quelques écrivains l'ont dit, que le nom de Maurienne dérive aussi de celui de Maure et rappelle l'occupation de cette vallée par les Maures; mais ce serait une erreur, car le nom de Maurienne était déjà en usage au sixième siècle (3), et, par conséquent, antérieurement à toute invasion des Sarrasins en France et en Savoie.

Suivons maintenant la chaîne des montagnes de la rive gauche de l'Isère. En partant de la Maurienne et descendant vers le midi, nous retrouvons des circonstances semblables; c'est d'abord le bourg d'*Allevard*, dont le nom pourrait bien dériver d'*Al-var*, avec lequel, au moyen d'une désinence espagnole en *es* ou *ex*, on forme le nom propre hispano-arabe *Alvarez*; c'est ensuite le village de Morestel qui était anciennement un petit fort (4).

L'auteur de l'article *Vallée d'Allevard*, dans l'*Album du Dauphiné*, cite encore dans cette vallée divers noms qui lui paraissent avoir une origine étrangère ou arabe, tels que les suivants : *Gleysin*, *Veyton*, *Bens*, *Bréda*; mais il existe surtout, dans les montagnes de la vallée d'Allevard, plusieurs particularités remarquables; ce sont : le lieu appelé *Tombeau du Sarrasin* à la Ferrière, et un certain nombre de cavernes, connues sous le nom de *Tavernes*, qui, selon la tradition locale, auraient servi de repaire aux Sarrasins. Enfin, cette tradition attribue encore l'origine du nom de *Grand Charnier* donné à l'un des glaciers de ces montagnes, au massacre ou carnage des Sarrasins qui aurait eu lieu tout près de ce glacier, lors de la défaite ou destruction de ces barbares dans cette contrée.

Au-dessus de la vallée d'Allevard sont les sept lacs appelés *Sept laos* ou *Sept los* par espagnolisme, et au-dessous sont les

(1) Cartulaire de saint Hugues.

(2) Ladoucette, Histoire des Hautes-Alpes, p. 47.

(3) Recueil des historiens de France, t. 2, p. 11.

(4) C'était encore un fort en 1603. V. Procès-verbal des Etats généraux de cette année.

Adrets et Theys, que l'on écrivait anciennement avec la désinence espagnole *ex* : *Adrex*, *Tehex*; c'est même ainsi que ce dernier nom est imprimé dans l'*Usage des fefs* de Salvaing de Boissieu, p. 488. Au-dessous encore est la *grotte des Sarrasins* près de Lancey.

Enfin, en descendant plus au midi, on rencontre les vallées de l'Oisans où nous avons déjà cité de nombreuses circonstances indicatives de l'ancienne présence des Hispano-Sarrasins, circonstances que nous aurons aussi bientôt occasion de rappeler en parlant de l'occupation d'un second passage des Alpes. Il suffit de remarquer pour le moment que les documents historiques, confirmés par ces circonstances locales, nous montrent les Sarrasins, dès le commencement du 10^me siècle, dès l'année 906, maîtres des vallées de Maurienne et de Novalèse ou de Suze, ainsi que de leurs aboutissants, et par conséquent maîtres de l'important passage de France en Italie par le mont Cénis; et nous allons voir que bientôt ils vont envahir et occuper tous les autres principaux passages des Alpes, conformément aux dires unanimes des chroniqueurs les plus contemporains.

Après l'invasion des vallées de Novalèse et d'Oulx, il y a encore une lacune d'environ une dizaine d'années dans les récits des historiens et des chroniqueurs. Liutprand, le chroniqueur de Novalèse, Frodoard, Glaber et plusieurs autres nous apprennent bien que les Sarrasins se sont ensuite répandus dans la Provence, le Dauphiné, l'Italie et les Alpes, et y ont commis de grands ravages; mais ils ne nous font connaître ni les directions suivies par les Sarrasins, ni l'ordre de leurs expéditions successives, ni leurs établissements dans ces diverses contrées; ils ne racontent que quelques faits isolés et peu nombreux que nous rapporterons en suivant autant que possible l'ordre chronologique; cependant il résulte assez clairement de la combinaison des récits de ces chroniqueurs, que les Sarrasins pénétrèrent et s'étendirent de proche en proche dans les Alpes, dont ils occupèrent bientôt tous les principaux passages où ils s'établissaient et faisaient rançonner les voyageurs qui traversaient ces montagnes; et cette occupation dut même avoir lieu bientôt après celle du mont Cénis en 906, puisqu'en 911 un archevêque de Narbonne, que des

intérêts pressants appelaient à Rome, ne put se mettre en route à cause des Sarrasins (1).

Les Sarrasins durent donc, dès l'an 906, s'étendre au midi et au nord du passage du mont Cénis; ils durent surtout commencer par se diriger vers le midi, afin de faire leur jonction avec les bandes qui s'avançaient vers le nord à travers les Alpes, en remontant le bassin de la Durance.

Je vais en conséquence continuer à suivre les traces de leurs invasions dans les vallées et passages des Alpes méridionaux par rapport au mont Cénis.

Le premier de ces passages que l'on rencontre au midi est celui qui est connu sous la désignation de passage du mont Genève qui suit, du côté de France, la vallée d'Oisans ou le bassin de la Romanche, et, du côté du Piémont, la vallée d'Oulx ou le bassin de la Doire, en traversant le bassin de la Guisaune, du Lautaret à Briançon, et le bassin de la Durance, de Briançon au mont Genève. J'examinerai d'abord l'occupation de ce passage du côté du Piémont, parce que j'ai déjà commencé à en parler en racontant la fuite et le massacre des chrétiens dans le bassin de la Doire à Oulx, lieu surnommé depuis lors *peuple des martyrs*, lieu où, comme je l'ai dit, les Sarrasins ont dû les suivre et arriver bientôt après, soit en descendant la vallée de Novalèse ou du mont Cénis jusqu'à Soze, et remontant ensuite la vallée de la Doire, soit en traversant les montagnes qui séparent ces deux vallées.

Ce n'est que par la probabilité résultant du voisinage des vallées et des couvents de Novalèse et d'Oulx, mais, probabilité qui est assez grande, que l'on peut induire que c'est en 906 ou bientôt après que les Sarrasins ont pillé et détruit le couvent d'Oulx; mais si cette époque peut paraître quelque peu douteuse, le fait du pillage et de la destruction de ce couvent est bien certain, car il est formellement constaté par deux chartes qui, quoique postérieures de plus d'un siècle à ces événements, ont été faites cependant à une époque assez rapprochée de l'expulsion des Sarrasins, pour que l'on pût avoir conservé le souvenir de leurs dévastations dont il existait même encore alors beaucoup de traces très-apparentes,

(1) Catei, Mémoires de l'histoire de Languedoc, p. 775.

dévastations que ces chartes avaient surtout pour but d'aider à réparer.

Ces chartes émanent d'ailleurs des autorités ecclésiastiques supérieures qui devaient être bien renseignées sur le sort des établissements religieux de leur diocèse ou d'un diocèse voisin.

La première est une concession faite à l'abbaye d'Oulx, en l'année 1056, par Guiniman ou Wimiman, archevêque d'Embrun; il y est dit que l'église d'Oulx, autrefois détruite par les Sarrasins, a été reconstruite récemment: *Sacro sanctæ Dei ecclesiæ... quæ... sita in loco qui Ulcis dicitur olim destructa a Saracenis, modo reædificata...*

La deuxième est également un acte de concession de Cunibert, archevêque de Turin, de l'année 1065, qui désigne Oulx par la dénomination de peuple de martyrs, lieu situé entre Suze et le mont Genève, longtemps désert et abandonné après la persécution et la désolation des païens: *Erat equidém intra fines nostri episcopi, locus intra Alpes situs, qui plebs martyrum nuncupatur, inter Secusium et montem Janum, secus ripam Duria fluminis, multo tempore incuria et negligentia post persecutionem et desolationem paganorum usque ad nostrum tempus desertus...*

On voit encore ici, comme je l'ai déjà fait observer, que les écrivains chrétiens, et notamment les prélats, se servaient indistinctement des mots *Saraceni*, *Pagani*, pour désigner les Sarrasins, car ces deux chartes rappellent évidemment le même événement.

Quoique la vallée d'Oulx dépendit du diocèse de l'archevêché de Turin, ainsi que cela résulte de cette charte et de beaucoup d'autres, elle était cependant située dans les Alpes Briançonnaises, et elle a continué à faire partie du ci-devant Dauphiné jusqu'au traité d'Utrecht de 1713, par lequel elle a été cédée au roi de Piémont avec plusieurs autres vallées briançonnaises, en échange de la vallée de Barcelonnette. Elle était donc alors sous l'autorité temporelle des anciens chefs ou seigneurs du Dauphiné; aussi voit-on, au onzième siècle, le comte Guigues le Vieux, l'un de nos anciens comtes d'Albon, faire au couvent d'Oulx, à l'instar des archevêques de Turin et d'Embrun, et probablement par les mêmes motifs, des li-

béralités consignées en deux chartes de donation des années 1053 et 1073, chartes publiées par plusieurs auteurs, et entre autres par Kivantella dans le cartulaire d'Oulx.

Après s'être rendus maîtres du couvent et de la vallée d'Oulx, les Sarrasins ne durent pas abandonner cette position importante (que les Romains eux-mêmes avaient fortifiée et appelée *castra martis*, nom sous lequel Oulx est encore désigné dans quelques actes de ce cartulaire), qui leur donnait le moyen d'intercepter le passage de France en Italie par le mont Genève ; en conséquence, ils se fortifièrent, selon la tradition locale, sur une hauteur voisine d'Oulx où ils construisirent une tour qui a ensuite appartenu aux comtes d'Albon, probablement par droit de conquête sur ces infidèles, et qui est nommée *Tour du Dauphin* dans plusieurs actes postérieurs des archives de la chambre des comptes de Grenoble ; ils se fortifièrent également près de Césanne. Je ne sais s'il existe encore des traces de cette fortification ; mais les reconnaissances générales de 1260 à 1267 du registre *Probus* des archives de la chambre des comptes mentionnent un lieu ou une montagne nommée *Frassini*, nom synonyme de Frassinet, avec désinence italienne. Enfin, on trouve tout près Boulard et le château Boulard que d'anciens titres appellent *Béollas* et château *Béollas*, noms sémi-espagnols et à désinences espagnoles.

Pour compléter ce qui concerne la vallée de la Doire qui remonte et se termine vers le col du mont Genève, véritable porte ou clef des Alpes, qui a fait donner le nom de *Clavière*, du latin *clavis*, *clef*, au village qui est à l'entrée de ce col du côté du Piémont, examinons les circonstances qui peuvent prouver ou faire présumer l'occupation du mont Genève par les Sarrasins.

Le passage du mont Genève est le plus ancien, le plus connu et le principal passage des Alpes ; il ne devait donc être oublié ni négligé par les Sarrasins, qui pouvaient y venir d'Oulx en quelques heures ; aussi Jean Brunet, dans son *Mémoire historique sur le Briançonnais*, dit-il formellement que les Sarrasins ont occupé le passage du Mont Genève ; aussi y a-t-il ou y avait-il plusieurs indices de cette occupation.

Le plus remarquable de ces indices est l'existence d'un vaste souterrain qui leur aurait servi d'abri ou de refuge.

M. Ladoucette (1) en parle d'une manière un peu dubitative dans les termes suivants :

« On assure qu'à la gauche des maisons du mont Genève, en des temps reculés, un souterrain de deux kilomètres d'étendue communiquait à la bourgade ; sans doute (ajoute-t-il), les habitants s'y cachaient lors des irruptions des barbares. »

Je n'ai pas songé à vérifier s'il existe encore des vestiges de ce souterrain, ce dont je doute, quoique l'on m'ait montré des cristallisations ou espèces de stalactites qu'on m'a dit en provenir.

Si ce souterrain a existé (ce qui est probable, sauf l'étendue de deux kilomètres qui me paraît extrêmement exagérée), et si surtout il a été creusé à main d'homme, je trouverais dans ces circonstances une preuve très-forte de l'occupation du mont Genève par les Sarrasins, qui seuls étaient capables d'exécuter un si grand travail en ce genre.

Je rappellerai encore comme indices ou présomptions de la présence des Sarrasins au mont Genève, le travestissement espagnol de son nom latin *mons Janus* en *mont Juan*, conservé par l'une de ses principales sommités ; et le nom d'*Albert* donné à l'un de ses hameaux, dont le radical pourrait bien être l'article arabo-espagnol *al*.

Je terminerai ce qui me reste à dire sur l'occupation de la vallée de la Doire, en ajoutant que les Sarrasins, maîtres de cette vallée et de celle du mont Cenis jusqu'à Suze, n'ont pas dû s'arrêter à cette dernière ville ; qu'ils ont dû, au contraire, faire quelques excursions dans ses environs, et même jusque dans le haut Piémont. Aussi quelques auteurs, et entre autres M. Reinaud, leur attribuent les premières fortifications de Fénestrelle qu'ils croient être le fort *Frascenedellum* dont parlent quelques écrivains du moyen âge, comme d'un Fraxinet sarrasin ; peut-être aussi avaient-ils fortifié, tout près de Fénestrelle, le *Fraisse*, dont le nom semble aussi désigner un fort sarrasin ; et c'est de là sans doute qu'ils sont allés fonder, sur les bords du Pô, le fort de *Frassineto* dont la construction leur est également attribuée.

Au moyen de ces dernières fortifications et de celles d'Oulx

(1) *Histoire du département des Hautes-Alpes*, 3^e édition, p. 118.

dans la vallée de la Doire, les Sarrasins interceptaient les divers aboutissants de l'Italie aux passages du mont Cénis et du mont Genève, et l'on va voir qu'ils ont aussi occupé et intercepté les divers aboutissants de ce dernier passage du côté de la France.

Sauf la mention vague et générale de l'occupation de tous les principaux passages des Alpes par les Sarrasins, il n'est fait, dans les historiens et chroniqueurs, aucune mention relative à l'occupation de la continuation du passage des Alpes par le mont Genève, depuis cette montagne à travers les bassins de la haute-Durance, de la Guisanne et de la Romanche, jusqu'au bassin de l'Isère; et cependant il n'est peut-être pas de parties de nos contrées où l'on retrouve autant de circonstances de lieux, de noms et de vestiges de travaux dans les rochers qui semblent témoigner de l'ancienne présence des Sarrasins. Nous en avons déjà indiqué plusieurs; nous allons les rappeler sommairement, en y joignant l'indication de celles de ces circonstances dont nous n'avons point encore parlé, et il me semble impossible que de cette réunion de noms, d'indices, de vestiges, ne résulte pas la certitude de l'occupation hispano-sarrasine.

En remontant le bassin de la Romanche, on trouve d'abord *Riopérou*, ou *Riouptérou*, l'*Infernay*, dans la gorge étroite où les Sarrasins devaient s'être postés pour garder l'entrée inférieure de la vallée du Bourg-d'Oisans; et sur la gauche, toujours en remontant, *Allemont* ou *Al-mont*, l'*eau d'Olle* ou *rif d'Olle*, la *petite Olle*, *Oullière*, *Soullion*, la *Combe Sarène*, *Hoz*, *Huez*, d'où l'on accède facilement et en peu de temps, soit à la Maurienne, où l'on vient de voir que les Sarrasins étaient arrivés primitivement, soit aux vallées d'Allevard, de Theys et des Adrets, où ils s'étaient également établis, soit aux beaux vestiges de l'exploitation de la mine de Brandes avec ses larges chemins ferrés, ses galeries, ses *crocs*, ses tours et leurs fossés de défense taillés dans le roc, tous ouvrages du genre sarrasin.

Je n'énumérerai pas une foule d'autres indices résultant de noms de lieux, de travaux qui se rencontrent çà et là dans les montagnes de l'Oisans, mais j'entrerai dans quelques détails sur ceux que l'on remarque à un endroit où le bassin de la Romanche éprouve une espèce d'étranglement qui intercepte-

tait jadis le passage que l'on était obligé de chercher autrefois dans un chemin étroit et difficile, pratiqué contre l'escarpement de la montagne de la rive gauche; c'était un de ces passages particulièrement affectionnés des Sarrasins, soit parce qu'on pouvait l'intercepter et le défendre très-facilement avec un petit nombre d'hommes et quelques travaux, soit surtout parce qu'il dominait la route allant de l'Oisans en Italie par le Lautaret et le mont Genève, soit encore parce qu'il était l'aboutissant de deux autres voies de communication avec des lieux où ils étaient établis, en sorte qu'un voyageur ou passager ne pouvait échapper au droit de péage qui formait un des principaux revenus des Sarrasins dans les Alpes.

Cet endroit porte le nom de *Freney* qui, comme nous l'avons dit, dérive de *Fraxinet*, et rappelle un ancien fort sarrasin; quoique défendu par des défilés, des escarpements et d'autres obstacles naturels, il avait aussi été fortifié par la main de l'homme, et je pense que ce *freney* ou fortin avait dû être construit sur l'un des rochers escarpés et presque à pic de la rive droite, sur lesquels s'élèvent encore aujourd'hui l'église et quelques maisons, comme de véritables forteresses naturelles; il dominait et interceptait parfaitement l'embranchement communiquant avec la vallée de Maurienne par *Mizoëns*, *Clavans* (la clef) et le col de *St-Sorlin*; on a cru également apercevoir des désinences hispano-sarrasines dans les noms des villages voisins de ce *freney*, tels que *Bex*, *Mizoëns*, *Clavans* et *Lans*. Toutes ces circonstances, qui vont encore être confirmées par plusieurs autres, me semblent aussi réfuter suffisamment l'opinion de *M. Pilot* qui, ne voulant pas admettre l'invasion des Sarrasins dans le Graisivaudan, n'admet pour étymologie du nom de ce *freney* que l'existence de quelques frênes dans les bois voisins, ce qui n'est pas même une contradiction à la présomption d'étymologie sarrasine.

Ce qui vient d'être dit ne s'applique qu'à la rive droite de la Romanche, rive si escarpée, qu'il est impossible de suivre en cet endroit la direction du bassin de la rivière, soit en remontant soit en descendant.

Examinons maintenant les circonstances de la rive gauche; la vallée est tellement étroite et resserrée entre les deux montagnes, qu'en deux endroits la Romanche, qui en baigne le fond (ou plutôt qui y court et s'y précipite avec tant de vio-

lence et de fureur qu'il est impossible de la gayer) trouve à peine un lit de suffisante largeur entre les deux rochers ou précipices qui forment ses bords, en sorte qu'on a été obligé de percer deux fois ces rochers pour établir la nouvelle route à travers ces tunnels. Quant à la route ou voie ancienne, elle était obligée de gravir péniblement sur le flanc de la montagne en suivant une pente assez ardue et rapide dans l'étroit intervalle laissé par l'escarpement du précipice, soit pour remonter le lit de la Romanche et se diriger vers les cols du Lautaret et du mont Genève, soit pour remonter vers le Mont-de-Lans et pénétrer dans le Briançonnais et l'Embrunais, par Venosc, la Bérarde et la vallée de Vallouise en suivant une ancienne route qui n'existe plus, mais qui (selon le général de Bourcet, qui le premier a fait d'excellentes cartes des Alpes, montagnes qu'il avait longtemps parcourues et qu'il connaissait parfaitement) a été pratiquée jusqu'au milieu du 18^e siècle, époque où elle a été obstruée et entièrement interceptée par des éboulements considérables de glaciers et de rochers (1).

La direction de cette route depuis le Mont-de-Lans jusque dans la vallée de Vallouise, et même jusque dans le défilé de la Bessée, présente encore à divers intervalles, dit Ladoucette (2), des débris de communications qu'on remarque dans la Vallouise à des élévations extraordinaires et qui auraient été pratiquées dans des rochers taillés et comme suspendues sur des abîmes à l'aide de murs et de ponts. Ce sont surtout les travaux des deux extrémités qui sont remarquables ; l'un est l'ouverture de *Pertuis-Rostang* percée dans le rocher et sur laquelle je reviendrai en parlant du passage de l'Embrunais dans le Briançonnais par le défilé de la Bessée ; et l'autre est une espèce de porte également taillée dans le roc et dont on aperçoit encore des restes, tels que les pieds droits et une portion de la voûte en face et tout près du Freney, sur l'ancien chemin qui conduisait, soit au Lautaret, soit au Mont-de-Lans.

Une ancienne opinion traditionnelle, en opposition avec quelques écrits plus récents, attribue ces travaux aux Sarra-

(1) Mémoires militaires sur les frontières du Piémont, de la France et de la Savoie, par de Bourcet, p. 148.

(2) Histoire des Hautes-Alpes, p. 141.

sins, qui en avaient fait de même genre à leur fraxinet de Provence ainsi que dans beaucoup d'autres localités. Cette opinion, adoptée par l'auteur de l'article *Briançon* (*Album du Dauphiné*, t. 2, p. 167), est celle de plusieurs écrivains du siècle précédent, et entre autres de Jean Brunet qui, dans son *Mémoire historique sur le Briançonnais*, s'exprime ainsi :

« Les travaux immenses faits dans plusieurs montagnes pour
 » l'exploitation des mines, d'anciens et solides murs appelés
 » Sarrasins, un chemin, une porte et des degrés pour monter
 » dessus, le tout creusé dans le roc, et qui existe à mi-coteau
 » entre le Mont-de-Lans et la rivière de Romanche, sont des
 » travaux des Sarrasins. »

Il existe cependant, en concurrence avec cette opinion, une autre opinion traditionnelle que je crois beaucoup plus moderne, qui est celle de l'auteur de l'article *Oysans* (*Album du Dauphiné*, t. 3, p. 149), et de l'auteur d'un mémoire publié dans le *Bulletin de la Société de Statistique de Grenoble* (t. 1^{er}, p. 104); ces derniers auteurs considèrent cette voûte comme un ouvrage romain, comme une porte romaine, ou plutôt comme un arc de triomphe romain; mais je ne puis admettre cette opinion, car, indépendamment de ce, aucun écrivain romain n'a parlé de cet arc de triomphe ou plutôt de cette voûte qui, par sa nature et sa position, paraît être la porte ou l'entrée de cet ancien chemin, dont quelques parties ont été taillées dans le roc. La taille est d'un travail trop grossier et trop peu soigné pour un monument public ou pour un arc de triomphe; d'ailleurs, ce qui me semble devoir exclure toute idée d'origine romaine, c'est que cette voûte n'a aucun ornement, aucune inscription, tandis que tous les monuments romains de ce genre, et surtout les arcs de triomphe, étaient exécutés avec plus de soin, avec un plus grand fini de travail, et portaient des inscriptions latines destinées à rappeler le souvenir des faits ou événements mémorables à l'occasion desquels ils avaient été élevés; je citerai même, pour exemples de ce que j'avance, deux arcs de triomphe construits dans les Alpes, savoir: l'arc de triomphe de Suze, et l'autre arc de triomphe plus connu sous le nom de *Trophée des Alpes*, que l'on croit avoir été construit sur la petite montagne de la Turbie près de Monaco, qui tous deux portaient des inscriptions; et je ne crois pas enfin que les Romains eussent élevé un

arc de triomphe aussi petit, aussi mesquin, presque au fond d'une vallée entourée de très-hautes montagnes, et dans un lieu aussi désert et isolé, où ce monument serait resté ignoré et aurait pu être facilement dégradé ou détruit.

Au reste, mon opinion sur ces travaux du Mont-de-Lans et de plusieurs autres localités des Alpes que j'ai occasion de signaler, notamment sur ceux du mont Viso et de Pertuis-Rostang, me semble confirmée par ce que rapporte M. Reinaud (1) des travaux exécutés par les Sarrasins au Frazinet de Provence :

« Les travaux exécutés dans le roc, dit-il, et dont il reste » encore des vestiges, donnent une haute idée des hommes » qui l'occupaient; mais nulle part on n'aperçoit d'inscription; » nulle part on ne distingue de ces signes écrits que les Grecs » et les Romains n'oubliaient pas en pareil cas, et que les » Arabes eux-mêmes surent employer en Espagne et ailleurs. »

Enfin, le but de ces travaux, qui paraît avoir été d'intercepter, de fermer un passage étroit et difficile des Alpes, la coexistence et la corrélation ou correspondance d'autres travaux également exécutés dans les rochers et évidemment dans le même but, vers plusieurs autres passages de ces montagnes, ainsi que le voisinage d'un freney, tout concourt à me confirmer de plus en plus dans mon opinion.

Tout ce que je viens de dire sur l'établissement des Sarrasins au Freney d'Oisans ne repose que sur des présomptions; cependant, ce qui donne à ces présomptions, qui sont nombreuses et corrélatives, un grand degré de probabilité, c'est qu'elles sont fondées sur le nom et l'état des lieux; sur une tradition locale conforme à cet état des lieux; sur des dénominations et des travaux dans les rochers que l'on ne trouve pas dans les localités où l'on sait que les Sarrasins n'ont pas pénétré: aussi voyons-nous les historiens et les archéologues accorder un certain degré de confiance aux présomptions ou plutôt aux faits de ce genre, confiance qui doit surtout être augmentée à raison de ce que des dénominations et des travaux semblables ou analogues se rencontrent dans plusieurs autres localités des Alpes que l'histoire, les chroniques ou des titres désignent comme ayant été occupées par les Sarrasins.

(2) Invasions des Sarrasins en France, pag. 294-295.

Séance du 11 août 1848.

Ouvrage reçu :

Plus de droits sur les vins et les alcools, par M. Emmanuel de Pina; brochure in-8°.

M. Fauché-Prunelle a continué la lecture de son *Mémoire sur les Invasions des Sarrasins dans le Dauphiné et les Alpes*, en ces termes (1) :

Pour terminer ce qui est relatif à l'occupation du passage par le Lautaret et le mont Genève, il me reste à examiner les indices de cette occupation dans la partie qui sépare ces deux montagnes; cette partie comprend la vallée de la Guisanne et une petite portion de la vallée de la haute Durance, depuis Briançon jusqu'au mont Genève.

Les Sarrasins ont pu y arriver, soit d'Oulx, en remontant la vallée de la Doire jusqu'au mont Genève, et en descendant de cette montagne dans la vallée de la Durance; soit de la Maurienne, en traversant les cols de Saint-Sorlin, du Galibier ou autres; soit de l'Oisans, en franchissant le col du Lautaret. Ils ont même pu y arriver simultanément par plusieurs de ces passages, surtout s'ils ont suivi les chrétiens, que le *Gallia christiana* nous apprend s'être réfugiés des vallées de Maurienne, de Suze et d'Oulx dans la ville d'Embrun.

Les Sarrasins, en venant de la Maurienne ou de l'Oisans dans la vallée de la Guisanne, n'ont dû y rencontrer aucun obstacle; mais, dans la vallée de la haute Durance, ils ont dû être arrêtés par la ville ou le château de Briançon, surtout s'ils ont voulu se mettre en communication avec les Sarrasins de la vallée d'Oulx et du mont Genève. Le même obstacle a dû arrêter ceux qui, venant d'Oulx et du mont Genève, auront voulu communiquer avec les Sarrasins de l'Oisans. Je ne crois donc pas que les uns ou les autres aient pu se mettre

(1) Voir ci-devant, pag. 216 à 230, 276 à 294, 410 à 430, et 474 à 496.

immédiatement en communication, quoiqu'on trouve, tout près de cette ville, au couchant, un lieu appelé l'*Enfer*, et au levant le mont *Infernet*, qu'ils ont bien pu occuper, soit alors, soit plus tard. L'*Infernet* est encore une montagne remarquable par sa forme conique et ses pentes rapides, et qui est parfaitement propre à un poste militaire; sa sommité, escarpée de toutes parts, est une véritable forteresse naturelle, difficilement accessible, d'où l'on peut communiquer, d'un premier côté, au passage du mont Genève, en descendant au nord par le col de Gondrand; de deux autres côtés (au levant et au midi), aux vallées de Bourget et de Cervières; et du quatrième côté (au couchant), à la vallée de la haute Durance et à Briançon, à l'entrée du défilé qui conduit au passage du mont Genève. Cette montagne a, depuis lors, été couverte de forts, dont le plus élevé, touchant presque à la ligne des neiges perpétuelles, est suffisamment défendu par un simple petit mur d'un mètre à 1 mètre 50 centimètres de hauteur, et a conservé le nom de *fort de l'Infernet*.

La ville de Briançon, bâtie à l'entrée du défilé très-étroit par lequel on accède au passage du mont Genève, occupait autrefois toute la largeur de ce défilé, depuis la montagne presque à pic qui est au nord de la ville, jusqu'à la rive droite de la Durance, qui est profondément encaissée, en cet endroit, entre deux rochers très-escarpés; et quoique les forts qui sont sur la rive gauche n'existassent pas alors, puisqu'ils n'ont été construits qu'au commencement du dix-huitième siècle, cependant le passage sur cette rive était presque impraticable, à cause de l'escarpement du rocher des Trois-Têtes, sur lequel on a construit le fort de ce nom, et dont les trois têtes ou sommités n'avaient point encore été coupées ou rasées pour le besoin des fortifications modernes, et surtout à cause de la forêt de l'*Infernet*, qui descendait jusqu'à la Durance par une pente rapide, sillonnée de haut en bas par plusieurs ravins grands et profonds.

Les remparts actuels de Briançon ne datent également que du commencement du dix-huitième siècle; cependant il y en avait d'autres plus anciens, et même extrêmement anciens; car cette ville, qui est dans une position très-importante, puisqu'elle est assise sur le défilé que la route du mont Ge-

nèvre traverse, a dû être fortifiée depuis très-longtemps. Son vieux château fort, élevé sur un rocher de l'intérieur de la ville, d'où l'on domine le passage, existait bien avant l'invasion sarrasine, puisqu'il existait déjà du temps d'Ammien Marcellin, écrivain du quatrième siècle, qui l'appelait *Virgantia Castellum* (1). Il avait même été fortifié ou entouré de murailles du temps de la domination romaine, par un duumvir nommé Parridius, ainsi que cela résulte d'une ancienne inscription latine qui était jadis au-dessus de la porte du château (2). Ce sont peut-être ces murailles dont on a découvert les vestiges en 1839 et 1840, lors de la démolition de la vieille tour carrée qui dominait ce château, et qui a été remplacée par une fortification moderne. Elles formaient une espèce d'enceinte flanquée de trois tours, dont l'une opposée à la route d'Italie par le mont Genève, et les deux autres opposées aux deux routes de France par l'Oisans et l'Embrunais.

Il était donc difficile, pour une troupe peu nombreuse, de s'emparer de la position forte et fortifiée de Briançon, afin de pouvoir accéder au mont Genève; et, d'après une ancienne tradition rappelée par Ladoucette (3) et par l'auteur de l'article *Briançon* dans l'*Album du Dauphiné*, tradition fortement accréditée parmi les Briançonnais, leur vallée, ou au moins leur ville, n'aurait jamais été prise par les Sarrasins, lors même que ces derniers s'étaient rendus maîtres de tout le reste des Alpes.

Je doute de la vérité de cette tradition. Je ne pense pas que la ville de Briançon, située au centre de l'occupation sarrasine, ait pu résister seule à ces barbares pendant près ou plus d'un siècle, quoique je pense qu'elle n'a pas dû être prise dès les premiers temps de l'invasion; je dois encore ajouter, à l'appui de cette tradition, qu'aucun historien ou chroniqueur ne parle de la prise de cette ville par les Sarrasins; mais je crois que, s'il n'y a pas eu de siège ou de prise de vive force, les Sarrasins, après un certain temps d'établissement dans les

(1) *Rerum gestarum*, lib. xv.

(2) T. PARRIDIUS..... QUEST. IIIVR. MVNIC. BRIGANTIEN... EXCINGI. F.....

(3) « Il paraît que Briançon conserva son indépendance et sut fermer ses portes aux Musulmans. » (*Histoire des Hautes-Alpes*, p. 40.)

Alpes, ont dû l'envahir ou être admis à y entrer, même à y habiter, lorsqu'ils ont commencé à avoir de grandes relations avec les habitants du pays. Il y a encore, dans l'intérieur de la ville, le quartier du *Grand-Caire*, dont le nom paraît être d'origine africaine.

Les Romains avaient eux-mêmes tellement reconnu combien le château fort de Briançon était un grave obstacle au passage des Alpes par la voie du mont Genève, qu'ils avaient fait, dans ces montagnes, divers chemins pour les traverser sans passer par Briançon. Il y en a, en effet, plusieurs, dont un surtout existe depuis une grande antiquité, puisqu'il est indiqué dans la carte itinéraire de Pevtinger; il commence son embranchement sur la route principale, à la pente occidentale du mont Genève, et se dirige (en évitant Briançon et en suivant le côté septentrional du grand Aréas) un peu vers le nord jusqu'au col de Buffère, où il descend à la station romaine, *Stabatione* (aujourd'hui le Monestier), en passant près du monticule de *Puy-Freissinet* et du village de *Freissinet*, village que traversait alors la route de Briançon à *Stabatione* et à Grenoble par l'Oisans, route dont la direction n'a été changée et un peu abaissée au-dessous de Freissinet que dans le dix-huitième siècle.

Plusieurs autres chemins, correspondants avec la Vallouise, la Maurienne et l'Oisans, aboutissaient encore près de ce village ou de *Stabatione*, qui en est peu éloigné.

Dès lors, n'est-il pas naturel de penser que les Sarrasins, arrivant dans les vallées de la Guisanne et de la haute Durance, peu nombreux et sans machines de siège, ont dû d'abord renoncer à attaquer immédiatement Briançon, et son château-fort défendu à la fois par des travaux d'art et par sa position élevée sur un rocher escarpé, ce qui le rendait presque imprenable à cette époque, et qu'ils ont dû surtout chercher à s'établir, en attendant, en un lieu où ils pussent se fortifier, et d'où ils pussent communiquer avec les divers passages des Alpes, surtout avec celui du mont Genève, sans être obligés de passer par Briançon?

Sous tous ces rapports, le Freissinet de la vallée de Guisanne était (après Briançon) le lieu qui devait le mieux leur convenir. Il était situé près du point où venaient se rejoindre

les deux embranchements de la voie romaine qui s'était bifurquée au mont Genève, dont l'un traversait Briançon, et l'autre la face septentrionale de l'Aréas; il était aussi près du point de jonction des routes de la Maurienne et du mont Cénis par le col du Galibier; de la route de l'Oisans et de Grenoble par le col du Lautaret; des routes de Vallouise et de l'Embrunais par le col de l'Echauda, par le défilé de Pertuis-Rostang. Ce lieu était encore fort par sa position; par conséquent, lors même qu'ils auraient été maîtres de Briançon, les Sarrasins auraient eu intérêt à s'y établir et à s'y fortifier; aussi n'est-il pas étonnant d'y rencontrer un Freissinet.

Ce Freissinet, qui n'est éloigné de Briançon que d'environ un myriamètre et demi, qui est situé au centre des Alpes cottiennes, à 1,500 mètres au-dessus du niveau de la mer, au pied de la montagne dite le *Grand-Aréas*, nom à désinence espagnole, me paraît devoir être le Fraxinet que, suivant Bouche, historien de Provence (1), certains auteurs logent entre les rochers escarpés des Alpes, entourés de neiges et de glaces, où l'on ne pouvait approcher pour l'assiéger qu'aux plus grandes chaleurs de l'été. Sauf un peu d'exagération dans la difficulté de l'accès, cet emplacement convient au Freissinet de Briançon, qui est dans un lieu froid et élevé, et il conviendrait surtout parfaitement et beaucoup mieux à Puy-Freissinet, ou plutôt encore à une très-forte position près du sommet du grand Aréas, position qui domine Freissinet et que je crois avoir été occupée par les Sarrasins.

Bouche cite Delbène, Nostradamus, Turselin et autres. Je n'ai pu vérifier que les trois premiers de ces auteurs, les autres n'étant pas désignés; ces trois premiers ne placent pas cependant le Fraxinet, comme le dit Bouche, entre les roches escarpées des Alpes, au milieu des neiges et des glaces.

Turselin raconte que, vers l'année 892, les Sarrasins espagnols s'emparèrent de Fraxinet, citadelle des Alpes cottiennes, d'où ils faisaient des excursions en Lombardie, et *tempestate, hispanienses Saraceni, in Italiam delati, Frazinetum arcem cottiarum Alpium cepere, unde in Longobardiam excurrentes...* (2). Sigonius s'exprime aussi à peu près dans les

(1) Histoire de Provence, t. 1, pag. 170 à 171.

(2) *Eptome historiarum*, lib. 7.

mêmes termes ; cette désignation peut s'appliquer au Freissinet briançonnais, situé dans les véritables Alpes cottiennes, ainsi qu'au Freissinière embrunais, qui est sur leur limite ; mais ce qui ajoute à l'incertitude, c'est que, pendant le moyen âge, on appelait Alpes cottiennes toutes les Alpes, y compris une partie du Piémont, depuis le mont Cénis jusqu'à la mer ; la ville de Gènes s'y trouvait même comprise : *in Januensi urbe quæ est in Alpibus coccis* (1), en sorte que l'indication de Turselin et de Sigonius, qui d'ailleurs ne sont pas contemporains, peut s'appliquer à tous les Fraxinets des Alpes (car il y en avait encore plusieurs autres), ainsi qu'au Frassinnet de Piémont, qui est sur le Pô, entre Casal et Valence, et même à Freisse et Fenestrelles, qui paraissent avoir aussi été des Fraxinets. Cependant le Freissinet de Briançon s'adapte mieux à la désignation de Turselin, comme étant celui d'où l'on débouchait le plus directement sur la Lombardie ; et l'on dirait que c'est aussi du Freissinet de Briançon ou d'un Fraxinet des Hautes-Alpes que Liutprand entend parler, lorsqu'il dit que les montagnes qui ceignent l'Italie au couchant et au nord étaient très-cruellement dépeuplées par les Sarrasins qui habitaient le Fraxinet : *Montana quibus ab occidua seu septentrionali parte cingitur Italia, a Saracenis Fraxinetum inhabitantibus crudelissime depopulantur* (2). Les Sarrasins habitant le Fraxinet de Provence n'auraient pu, ce me semble, dépeupler facilement des montagnes aussi éloignées.

On n'aperçoit plus de vestiges d'anciennes tours ou de fortifications à Puy-Freissinet, ni à Freissinet, ni sur les monticules voisins ; cependant il est certain qu'il y en a eu ; car l'inventaire des archives de la chambre des comptes (3) mentionne une procuration du 5 décembre 1452, passée par Vital Erard, abbé de Saint-Chaffrey (paroisse contiguë), pour rendre hommage *des châteaux de Freissinet et de la Torre*. Il y avait donc là des châteaux, et même une tour.

Mais où avaient été construits ces châteaux et cette tour ? Était-ce à Freissinet, à Puy-Freissinet, ou sur un mamelon

(1) Liutprand, *de rebus imper. et regn.*, lib. 4, cap. 2 et autres.

(2) Lib. 5, cap. 4.

(3) Registre intitulé *Briançonnais*, n° 428.

voisin, également remarquable par sa position isolée et par son nom ? Ne pouvait-il pas y en avoir à ces divers endroits ?

Remarquons d'abord que *Freissinet* rappelle un fort sarrasin ; que *Puy-Freissinet* rappelle un fort sarrasin sur une hauteur, sur un *puy*, et qu'un petit mamelon voisin et isolé, au pied duquel la route passait aussi autrefois, s'appelle *Serre-Barbens*, dont le nom double pourrait très-bien signifier *serre* ou *hauteur* des *Barbens*, des *barbares* ou Sarrasins. Le mot *Barbens* ne serait-il point l'altération du nom de *barbares* ou de *Barbers* donné jadis aux barbares africains, altération résultant du simple changement de la lettre *r* en *n*, par erreur d'écriture ou de copie ? Ce mot espagnol *torre* ne semblerait-il pas indiquer que cette tour avait appartenu à des étrangers, à des Espagnols, et ce mot, rapproché de *Serre-Barbens*, ne semblerait-il pas désigner des Hispano-Sarrasins ?

La présomption d'un ou de plusieurs établissements ou forts sarrasins en cet endroit, au pied du grand *Aréas*, dont le curé Albert fait dériver le nom du grec *graux Aréa* (1), présomption qui peut résulter, soit de ces noms, soit de l'ancienne existence de châteaux et d'une tour, se trouve encore fortifiée par plusieurs autres circonstances locales que je vais indiquer.

La cime du grand *Aréas* est escarpée, presque à pic, et inaccessible de tous les côtés autres que celui du sud-ouest, côté où, malgré la rapidité de la pente, on peut cependant monter facilement, même à cheval, par un sentier en zigzag, et dont l'accès devait surtout être facile autrefois de ce côté, avant la destruction d'un beau et large chemin ferré pratiqué sur le rocher, et dont il existe encore des vestiges apparents à une très-grande élévation, mais dont on n'aperçoit aucun aboutissant. Cette montagne, dit le curé Albert, est inculte du côté de la Salle, qui est celui de *Freissinet*. « Il y a de ce côté-là, ajoute-t-il, vers le haut, une espèce de plateau ou de plate-forme de toute beauté ; bien plus, on y voit un reste de chemin dont les aboutissants ne paraissent plus,

(1) Histoire du diocèse d'Embrun, t. 1, p. 268.

ni du côté de la Salle, ni du côté de Névache, qui est si beau et si entier qu'on pourrait sans peine y faire passer deux charrettes de front, ce qui prouve que cette montagne était bien fameuse autrefois (1). »

Selon une tradition très-vague et très-confuse, il y aurait eu anciennement sur ce plateau, presque à la cime de l'Aréas, à plus de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, un petit fort ou une chapelle; car on ne s'accorde pas sur ce point. Peut-être y a-t-il eu l'un et l'autre, ou plutôt l'un après l'autre; peut-être la chapelle a remplacé le fort. Si ce petit fort a réellement existé, c'est bien de lui qu'on aurait pu dire, en toute vérité, que c'était un Freissinet situé dans les plus hautes sommités des Alpes, au milieu des rochers et des glaces, accessible et attaquable seulement pendant trois ou quatre mois de l'année.

Le curé Albert et quelques autres écrivains ont pensé que ce chemin était un reste de voie romaine. Ladoucette, après avoir parlé de cette opinion d'une manière dubitative, ajoute (page 141) : *La voie ne prenait-elle pas plus à gauche ?* tant il lui a paru difficile que la voie romaine pût passer en cet endroit si escarpé et si élevé (2).

La voie romaine qui conduisait de Briançon à *Stabatione* (Monestier) devait, en effet, être plus à gauche, plus au midi, plus directe vers le Monestier, et surtout beaucoup moins élevée; n'eût-il pas été de la plus grande absurdité, lorsqu'on pouvait aller de Briançon au Monestier presque en ligne droite et en plaine, en suivant une direction horizontale le long de la montagne, de faire contourner et remonter inutilement cette route vers le sommet de l'Aréas, sur une hauteur de 7 à 800 mètres, pour la faire ensuite redescendre au Monestier ?

La carte itinéraire de Peutinger indique bien, à la vérité, comme je l'ai déjà dit, un embranchement de la voie romaine traversant la montagne pour éviter Briançon, et venant rejoindre la voie principale à *Stabatione*; mais cet embranchement ne pouvait passer par les vestiges du chemin dont il s'a-

(1) Histoire du diocèse d'Embrun, t. 1, p. 268.

(2) Environ 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

git sans faire un détour parfaitement inutile, et surtout un parcours extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, à travers d'immenses débris ou quartiers de rochers, tandis qu'en suivant le côté opposé de la montagne, on arrive plus directement et beaucoup plus facilement, même à cheval, au col de Buffère, et de là à *Stabatione* par le chemin encore actuellement existant, que je crois être l'ancienne voie romaine.

Aussi, dans l'impossibilité de reconnaître comment le bout de chemin dont il s'agit, vers le sommet de l'Aréas, se relie aux parties connues de la voie romaine, le curé Albert et Ladoucette prétendent que les aboutissants, de ce chemin à cette voie ont disparu. Je crois, au contraire, qu'ils n'ont jamais existé; car, s'ils avaient existé, on en verrait encore, sinon les vestiges, du moins les débris, tandis que, du côté du Monestier, ils disparaissent subitement, sans même qu'on aperçoive quelques-uns des matériaux qui avaient dû servir à les former. J'ajouterai même que, de ce côté, la voie aurait dû se diriger en descendant vers le Monestier, tandis que les vestiges du chemin indiquent une direction ascendante vers le plateau qui est presque à la sommité de l'Aréas.

Je pense donc, contrairement au curé Albert et à Ladoucette, que ces aboutissants prétendus et qui auraient disparu; n'ont jamais existé ni dû exister, parce que ce chemin ne m'a semblé avoir été fait que pour parvenir sur le plateau ou sur la sommité de la montagne du seul côté où elle est accessible; car, comme je l'ai déjà dit, le grand Aréas, par son escarpement de plusieurs côtés, forme en quelque sorte une forteresse naturelle (lors même qu'il n'y aurait pas eu un fort construit à main d'homme), et sa sommité est trop étroite; trop peu étendue, trop rocailleuse, trop élevée et trop longtemps couverte de neige, pour que l'on puisse présumer que cet ancien chemin était destiné à une exploitation agricole, quoique, à quelques centaines de mètres au-dessous de ce chemin, presque toute la face méridionale de l'Aréas soit facilement accessible et soit aujourd'hui cultivée.

Ce que je viens de dire fait déjà préjuger quelle serait, dans mon opinion, l'origine de ce chemin: il aurait été construit par les Sarrasins pour parvenir sur le petit plateau qui est

près du sommet, plateau où il est possible qu'ils aient fait des fortifications à main d'homme, mais qui était déjà suffisamment fort par sa position naturelle et par son escarpement presque à pic de plusieurs côtés. Dans cette hypothèse, que je vais encore fortifier par des inductions résultant d'anciens vestiges d'un autre genre que l'on a encore remarqués près de ce chemin, il n'y aurait pas eu besoin des aboutissants latéraux dont l'abbé Albert et Ladoucette signalent l'omission, et l'interruption subite de ces vestiges s'explique naturellement, parce que ces interruptions ont lieu au point où le chemin faisait un double retour en lacet, l'un en redescendant vers l'extrémité inférieure des vestiges, et l'autre en remontant vers le sommet de la montagne.

Les autres vestiges, de nature différente, que j'ai annoncé exister sur cette montagne et tout près de ce chemin, sont des vestiges d'anciens tombeaux. Le long de ce chemin, selon Picard, dit Ladoucette, ont été découverts des *tumuli*. « Ce sont, ajoute-t-il (p. 141), les tombes de familles chrétiennes qui, fuyant les persécutions des empereurs romains, furent martyrisées en ce lieu, suivant la tradition conservée dans le Briançonnais et dans les vallées d'Oulx et de Bardonnasche. »

Le curé Albert, natif d'un hameau voisin de cette montagne, signale aussi l'existence des vestiges de ces tombeaux ; et, quoique je ne partage nullement son opinion, je crois devoir le citer textuellement, parce qu'il en donne une description qui me semble venir à l'appui de l'opinion que je vais émettre :

« Quoique je sois natif du pays (dit-il), j'ai ignoré, jusqu'à l'âge de soixante ans, un ancien monument qui est même digne de la curiosité des étrangers. Ce sont les mosolées ou tombeaux que l'on trouve le long du vieux chemin romain qui conduit de Briançon à la montagne appelée le grand Aréas ; ils sont si considérables, que l'on a de la peine à croire qu'ils soient l'ouvrage de l'art ; mais ils sont si unis et si arrondis, qu'on ne peut s'empêcher d'avouer que ce ne sont que des monceaux de terre, faits à force de corbeilles, que l'on a jetés et amoncelés les uns sur les autres. Si ce sont des tombeaux pour des généraux et autres officiers grecs ou romains, ou pour les anciens rois de ces montagnes, il faut que plus

de cent mille hommes aient concouru à les élever, en portant chacun leur corbeille de terre sur l'illustre mort. Ces tombeaux tiennent tous à la montagne par une espèce de langue de terre qui est de niveau avec leur sommet, ce qui prouve qu'ils ont véritablement été faits par l'art et le travail des hommes (1). »

Et, après avoir rappelé les persécutions des empereurs romains contre les chrétiens des Alpes, le curé Albert incline à penser, avec le père Bérard, jésuite, autre annaliste du diocèse d'Embrun (en prenant le mont *Aréas* pour le mont *Arara*, où le martyrologe romain fait crucifier dix mille saints), que ces nombreux tombeaux couvraient les restes de dix mille martyrs qui y auraient été mis à mort par ordre de l'empereur Néron.

Je ne m'attacherai pas à réfuter cette opinion, qui me paraît non-seulement inadmissible, mais même absurde; car, outre que le Briançonnais ne devait pas avoir alors une population chrétienne aussi considérable, il serait surtout de la plus grande invraisemblance que l'on eût eu l'idée de conduire tous ces chrétiens presque au sommet d'une haute montagne, à plus de 2,000 mètres d'élévation, pour les mettre à mort. D'ailleurs, les bourreaux de Néron ou de tout autre persécuteur des chrétiens auraient-ils ainsi fait aligner et arranger symétriquement tous les tombeaux de leurs suppliciés? Une si grande réunion de tombeaux, dont on m'a assuré qu'on aperçoit encore quelques traces, ne me semble, au contraire, avoir pu être opérée qu'après un certain nombre d'années, et par une population considérable. Cependant il n'existe pas et il n'a jamais dû exister aucun village, et surtout aucun village populeux, sur cette partie élevée de la montagne, qui, en cet endroit, commence à être aride, inculte, rocailleuse et extrêmement froide.

Ces tombeaux ne me paraissent donc pas devoir être des tombeaux de chrétiens, tandis que leur nombre, leur situation, leur forme et leur disposition symétrique me semblent être autant de présomptions qu'ils dépendaient d'un cimetière d'infidèles, et probablement de Sarrasins, qui devaient enterrer leurs morts dans le voisinage de leur citadelle; car un

(1) Histoire du diocèse d'Embrun, t. 1, p. 266.

cimetière chrétien aurait été placé près des églises des bourgs ou villages, et surtout dans des lieux beaucoup moins isolés et élevés, et plus facilement accessibles.

Ces observations me semblent devoir également s'appliquer à beaucoup d'autres cimetières existants sur des lieux élevés et fortifiés des Hautes-Alpes et de la Provence, nonobstant quelques opinions contraires qui attribuent ces tombeaux à des cimetières de chrétiens ou de martyrs chrétiens.

• Ne quittons pas encore ce qui concerne les Sarrasins (dit Ladoucette), sans rappeler, avec M. Desmichels, qu'en Provence le respect s'attache aux cimetières renfermant les restes des ancêtres qui habitèrent les lieux ruinés par les infidèles. Ces cimetières, établis sur des hauteurs, sont visités au jour de la fête patronale. Il n'est pas hors de propos de remarquer que, dans la circonscription de Saint-Bonnet, Saint-Julien, Bénévent, les Costes, Saint-Firmin, etc., canton de Champsaour, des cimetières existent sur des lieux élevés et fortifiés; ils ont des voies spéciales, dites *chemins des morts*, qui ne servent à aucun autre usage, et qu'entourent la vénération pendant le jour et la crainte des revenants pendant la nuit (1). »

Tous ces détails, la position surtout de ces cimetières sur des lieux élevés et fortifiés, notamment dans le Champsaour, l'un des lieux des Hautes-Alpes où l'on trouve le plus d'indices de l'ancienne présence des Sarrasins, me paraissent devoir faire attribuer à ces cimetières une origine sarrasine.

Dans cette hypothèse, le large chemin ferré du mont Aréas aurait été aussi un *chemin des morts*, et aurait pu servir en même temps à accéder à la sommité naturellement fortifiée de cette montagne; et quant aux fêtes patronales qu'on célèbre sur ces cimetières, elles s'expliquent encore par la circonstance que plusieurs de ces saints patrons ont dû être du nombre des anciens chefs locaux qui ont contribué à l'expulsion des Sarrasins, expulsion qui est encore célébrée aujourd'hui dans quelques endroits de la Provence par des fêtes et des danses, ainsi que l'a constaté Millin, dans son voyage dans le midi de la France.

(1) Histoire des Hautes-Alpes, 3^e édit., p. 48.

Revenant au Freissinet de l'Aréas, je ferai remarquer qu'il y avait aussi tout près de là une autre circonstance que je considère encore comme un indice de la présence des Sarrasins. C'est un très-grand souterrain dont on ne retrouve plus de vestiges, quoiqu'il en existât encore au milieu du dix-huitième siècle, du temps du curé Albert, qui, dans l'ignorance des auteurs de ce travail, l'attribue aux moines du convent de Monestier, comme si c'était là un ouvrage de moines. « Il est probable (dit-il, tom. 1^{er}, page 273) que le chemin souterrain, dont il y a encore des restes, qui conduisait du bourg du Monestier à une petite prairie qui est en delà de la rivière qu'on appelle la *Tempa*, avait été fait du temps que ces religieux bénédictins résidaient au Monestier; ils l'avaient sans doute fait faire pour pouvoir aller se promener dans cette prairie sans être vus des habitants du lieu, ou pour y être à l'abri de la pluie et du mauvais temps. Il fallait des facultés plus que communes pour entreprendre un tel ouvrage; car il doit en avoir beaucoup coûté pour le creuser par-dessous la rivière, et pour faire la voûte sur laquelle l'eau de cette rivière passoit sans la pénétrer. »

Je pense, au contraire, qu'il est probable que c'était encore là un ouvrage sarrasin; car il était du genre de leurs travaux habituels, puisqu'on en trouve de semblables principalement vers les cols ou passages des Alpes, vers les localités qu'ils sont présumés avoir occupées, et l'on en trouve surtout, au col du mont Viso, un du même genre, un *souterrain passage* qui, ainsi que je l'expliquerai bientôt, me semble devoir être attribué également aux Sarrasins. Ces deux passages souterrains me paraissent surtout avoir été creusés dans un même but; c'est non-seulement pour servir de repaire et d'abri à ces barbares, mais encore pour leur faciliter les moyens de se rendre, sans être vus, de l'une à l'autre rive de la petite rivière de Guisanne, pour surprendre et arrêter les voyageurs qui auraient tenté de les éviter en passant sur la rive opposée.

La réunion de toutes les circonstances que je viens d'indiquer, circonstances qui ne se concilient et ne s'expliquent naturellement que dans la supposition d'un établissement sarrasin à Freissinet, à Puy-Freissinet et sur l'Aréas, forment à

mes yeux un faisceau de circonstances nombreuses et concordantes qui rendent ce fait très-vraisemblable.

Ces observations complètent l'occupation de toute l'étendue du passage de la vallée de l'Isère en Italie par le mont Genève. L'ancienne présence des Sarrasins s'y révèle sur toute sa longueur, comme nous l'avons vue se révéler sur toute la longueur du passage par le mont Cénis ; et nous allons continuer, soit au moyen des chroniqueurs, soit au moyen des noms de lieux et de vestiges d'ouvrages locaux, d'examiner successivement l'occupation des autres passages, ainsi que de l'intérieur des Alpes, en suivant, autant que possible, l'itinéraire probable des bandes sarrasines du Dauphiné, et en faisant encore remarquer que les vestiges de leurs travaux d'établissement, que nous avons déjà invoqués et que nous invoquerons souvent encore pour nous guider, ne doivent pas néanmoins être considérés comme immédiatement contemporains de l'arrivée de ces bandes ; qu'il est au contraire presque certain que la plupart de ces travaux, dont plusieurs, à cause de leur difficulté et de leur importance, ont dû exiger de longues labeurs et de longues années, n'ont été entrepris et terminés qu'à l'aide du temps et à une époque où les Sarrasins déjà établis dans ces montagnes depuis longtemps, y étaient devenus assez tranquilles et puissants, pour entreprendre et mener à fin des travaux de ce genre.

Nous ferons encore remarquer que si nous examinons principalement l'occupation des passages à travers les Alpes, selon les lignes les plus directes d'Italie en France ou de France en Italie, cependant presque toutes ces lignes communiquent transversalement entre elles de beaucoup de manières, en sorte qu'il est fort possible et même probable que les Sarrasins ont pu et dû souvent pénétrer de l'un de ces passages dans les autres au moyen de ces directions transversales.

Après avoir pénétré dans la vallée de la Haute-Durance, les Sarrasins ont dû se répandre de là dans toutes les directions et s'emparer successivement des principaux passages ou aboutissants de ces vallées les unes dans les autres ou de ces vallées avec l'Italie et la France ; ils ont dû se diriger surtout du côté d'Embrun, où les récits des chroniqueurs les font arriver quelques années après ; mais comme il existe, entre

le Briançonnais et l'Embrunais, plusieurs points ou passages importants où l'ancienne présence des Sarrasins se révèle, soit par quelques dires de ces chroniqueurs, soit surtout par des circonstances locales extrêmement nombreuses et très-remarquables, nous allons les examiner successivement.

En descendant la vallée de la Durance et en côtoyant la montagne de la rive droite en venant de *Pramorsel*, on rencontre les villages des *Chabas*, de *Puy-Saint-Pierre*, de *Puy-Saint-André*, et surtout un hameau appelé *Peiro-Fero* (1), pierre ou rocher cruel. Ce *Peiro-Fero* ne serait-il point encore un nom à réminiscence sarrasine, un nom de forteresse des Sarrasins, ou d'un rocher sur lequel ils se seraient fortifiés, comme paraît l'avoir été le rocher de *Peiro-Impio*, près de Sisteron, que M. Laplane a signalé comme une forteresse sarrasine (2)?

Plus bas et en continuant à descendre la vallée de la Haute-Durance, on rencontre les défilés de *Queyrières* ou *Cayrières* et de la *Bessée*, qui ont une longueur de plusieurs kilomètres; le dernier de ces défilés était fermé autrefois par l'ancienne muraille de la *Bâtie*, flanquée de tours, qui barrait entièrement le passage et se prolongeait en s'élevant de chaque côté sur un développement de un ou deux kilomètres, jusqu'à la sommité des deux montagnes qui forment le défilé, et où elle se terminait par deux châteaux forts et par des rochers ou précipices inaccessibles. On aperçoit encore sur l'escarpement des rochers, quelques vestiges de cette muraille et les ruines de l'un des châteaux; mais il en existe surtout de très-apparents dans le fond du défilé, où l'on remarque notamment les restes de trois tours rondes, dont une s'élève à la hauteur de plusieurs mètres.

Les opinions ont beaucoup varié sur l'origine de cette muraille que l'on croit généralement être romaine ou sarrasine; j'ai même pensé quelque temps, avec Ladoucette, que cette muraille, dont il est fait mention dans des actes de 1284 et 1406, et qui a servi de limite au comté de Forcalquier et à la principauté de Briançon, était d'origine Romaine; mais la dis-

(1). Voy. Carte de Cassini.

(2). *Invasions des Sarrasins en France*, Reynaud, p. 206.

position, la forme et le but de cette fortification, les travaux très-remarquables exécutés à main d'homme dans les rochers qui l'avoisinent, et surtout un large chemin taillé dans le rocher vif, précisément au point où cette muraille a une ouverture et a dû vraisemblablement avoir jadis une porte, toutes ces circonstances réunies me font penser aujourd'hui que cette muraille, ces tours, ces châteaux, ces ouvrages dans les rochers, sont l'œuvre des Sarrasins; ou que, si la muraille est d'origine romaine, elle a été restaurée et adaptée par les Sarrasins aux travaux de fortifications qu'ils ont exécutés en cet endroit et que nous allons faire connaître.

Ces travaux consistent : 1° en un chemin ou passage appelé *Pertuis-Rostang*, taillé dans le roc à une profondeur de plusieurs mètres en face de l'ouverture de la muraille; 2° une caverne ou souterrain comblé en partie par des éboulements de pierres et de terre (1), et 3° par deux ou trois trous voisins également taillés dans le roc, à quelques mètres d'élévation et paraissant dominer la muraille. Ces trous, à raison de leur forme, de leur grandeur, de leur escarpement et surtout de leur position près de l'ouverture pratiquée dans le rocher et à l'endroit où la muraille de la Bâtie avait probablement sa porte, semblent indiquer qu'ils ont été creusés pour y faire le guet et pour servir d'abri ou de guérite aux sentinelles ou gardiens que l'on postait vers cette porte pour surveiller ou arrêter les passants et les dévaliser ou mettre à contribution. Ainsi s'explique tout naturellement la tradition Briançonnaise selon laquelle (à l'instar du prince *Ladro* ou larron que la tradition de l'Oisans plaçait à la tour d'Huez ou de Brandes), un voleur ou brigand, nommé Rostang, aurait jadis, en cet endroit, arrêté et dévalisé les voyageurs, tradition qui se reproduit encore dans quelques autres localités des Alpes, notamment à la *Balme-Noire* en Gapençais, « où l'on voit les ruines d'un ancien château bâti sur un rocher qui commandait le grand chemin qui mène en Provence, et ce rocher, dans un lieu fort sauvage, donnait une sûre retraite aux voleurs dans ses cavernes qu'on dit s'étendre bien avant du côté de Veynes (2). »

(1) Ladoucette, histoire des Hautes-Alpes, p. 162.

(2) Guy-Arard, *Dict. MS.*, mot Balme Noire.

Tous ces travaux d'un genre essentiellement sarrasin ; ce voleur Rostang, dont le nom est quelque peu africain, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer à l'occasion du mameluk de Napoléon qui s'appelait aussi Rostang ; le péage forcé exigé des voyageurs par ce Rostang ; cette porte ou *Pertuis-Rostang*, sur la principale et même la seule voie praticable d'Embrun à Briançon, où un seul pouvait facilement empêcher le passage d'une armée, suivant Aymar du Rivail (1) ; cette position, également fortifiée par la nature et par la main des hommes, et du genre de celles que les Sarrasins recherchaient et affectionnaient ; toutes ces circonstances réunies ne nous permettent pas de douter que ce ne fût là l'établissement d'un poste sarrasin qui avait fermé en cet endroit la vallée de la Durance, de la même manière que la vallée de la Romanche avait été fermée au Freney d'Oisans par la porte dont nous avons précédemment parlé.

Il paraît que les fortifications de Pertuis-Rostang existaient encore au quatorzième siècle et faisaient de ce lieu une position importante, car le procès-verbal des états de Dauphiné de 1388 désigne Pertuis-Rostang comme un des *pas qui sont à la générale défense du pays* (2), comme l'un des passages à garder pour empêcher les ennemis de pénétrer dans la province.

En continuant à descendre dans le bassin de la Durance, toujours en suivant la rive droite, on rencontre la vallée de Freissinières, à l'extrémité de laquelle ou plutôt au delà de laquelle saint Mayeul, alors supérieur de l'abbaye de Cluny, a été arrêté par les Sarrasins et soumis à une très-forte rançon. Comme cette arrestation a été l'un des faits qui ont le plus contribué à l'organisation de l'expédition ou espèce de croisade dirigée contre ces barbares, et par conséquent à leur expulsion, nous en parlerons avec quelques détails lorsque

(1) *Hinc (a sancto Crispino) fit ascensus in foramen Rostagni, et ibi rupes instar muri a meridie versus septentrionem vergit, et Druentiam attingit, et prope hoc flumen, scissa rupe, facta est porta vulgo foramen Rostagni dicitur. Et in ea unus facile posset aciei prohibere transitum, præsertim Ebreduno Brigantium petenti, ob ascensum supra quem collis imminet.*

(2) Bouchenu de Valbonnais, *Hist. de Dauphiné*, t. 1, p. 219.

nous raconterons cette expulsion ; nous nous bornerons pour le moment à faire connaître les circonstances locales qui témoignent de l'ancienne occupation de cette vallée par les Sarrasins.

C'est d'abord *Freissinières* que les chroniqueurs disent avoir été, ainsi que l'indique son nom, un fraxinet ou forteresse sarrasine ; ce sont, non loin de là, des ouvrages dans les rochers, comme les galeries et travaux souterrains des mines d'argent de Rame et de l'Argentière que l'on croit qu'ils ont exploitées ; ainsi qu'un canal d'arrosage ouvert et taillé dans le roc vif et à pic sur un kilomètre de longueur ; quoique *Ladoucette* (1) fasse honneur de ce travail à l'un de nos anciens Dauphins, je crois qu'il est encore impossible de ne pas reconnaître, dans la nature de cet ouvrage monumental, l'industrie et l'œuvre des Sarrasins.

Il y avait autrefois à *Freissinières* et dans les lieux voisins, quelques vieilles tours et des châteaux forts ; les archives de la chambre des comptes en mentionnent plusieurs ; un dénombrement du bailliage d'Embrun du 25 octobre 1541 mentionne, dans la seigneurie de Rame, confrontant *Orcière* (lieu de l'arrestation de saint Mayeul par les Sarrasins), sur une montagne, la tour de *Palon* déjà inhabitable et ruinée à cette époque, ainsi qu'une maison en forme de tour près de l'église de *Freissinières* ; or, *Palon* est tout près de *Freissinières* et du col d'*Orcière* ; de *Palon* un chemin passe à *Freissinières* et va joindre le chemin d'*Orcière*, dit *Bourcet* en ses *Mémoires militaires*, page 151. Un autre dénombrement du 12 août 1680 mentionne, dans le village de *Freissinières*, deux vieux châteaux et trois tours sur le fondement desquelles le seigneur avait fait bâtir un petit château.

Ces documents n'expliquent pas si ce vieux château et ces tours étaient d'origine Sarrasine ; cependant ne peut-on pas le présumer, principalement à l'égard de ces vieilles tours ruinées dont la construction devait remonter à l'époque des Sarrasins, surtout lorsqu'il est reconnu qu'ils s'étaient établis à *Freissinières* ? Il y avait encore dans ces localités plusieurs cavernes qui pouvaient être attribuées aux Sarrasins ; il y en

(1) *Hist. des Hautes-Alpes*, p. 174.

avait notamment à Freissinières près de l'église et à Dormilhouse, ainsi qu'au mont de Palon.

La position de Freissinières, très-forte par elle-même et d'un difficile accès, était surtout importante parce qu'elle défendait un passage alors très-fréquenté pour se rendre du bas Briançonnais et du haut Embrunais dans les vallées de Champollion, de Champsaur, et de là à la Mure et dans la vallée de l'Isère ou réciproquement; on franchissait la montagne au col d'Ourcière ou d'Orcière au-dessus de Freissinières; c'était le chemin le plus court à une époque où il n'y avait pas de voitures; aujourd'hui, on passe habituellement par la route de Gap, parce que le col d'Orcière n'est pas praticable aux voitures; mais les personnes qui voyagent à pied ou avec des mulets, peuvent, pendant la belle saison, éviter la longueur du détour par Embrun et Gap, et abréger le chemin en passant par ce col, qui les conduit directement à Saint-Bonnet par la vallée du Drac ou de Champollion ou Champ-Ollion.

On remarque aussi près de Freissinières, *Dormilhouse*, *Dormil-Hox* avec désinence du mot espagnol *hox*, qui signifie porte ou gorge de montagne, comme je l'ai déjà fait observer; or la vallée de Dormilhouse est en effet très-resserrée à son entrée comme une porte ou gorge de montagne; Freyssinouse près de Gap, et Fouillouse à l'entrée d'un col de communication entre les vallées de Barcelonnette et de Queyras, ont probablement aussi une étymologie semblable, *Freissin-Houx* ou *Freissin-Hox*, *Fouil-Houx* ou *Fouil-Hoxe*.

Ce serait auprès des Sarrasins de Freissinières que, selon quelques écrivains et entre autres selon Guy-Allard, se serait retiré Aldebert, marquis d'Yvrée, expulsé d'Italie par l'empereur Othon. • Liutprand, dit Guy-Allard (1), parlant de la retraite d'Aldebert, marquis d'Yvrée, après qu'il eut été chassé d'Italie par l'empereur Othon, dit, au liv. 2, chap. 10 et 19, de *Rebus imper. et regn.*, que ce fut à Freissinières qu'il se retira, les Sarrasins l'occupant alors: *ut frazinetum adiret, seque Saracenorum fidei commendaret*; mais Liutprand ne désigne ce lieu que par le nom de *Frazinetum*, nom qui peut s'appliquer aussi bien à plusieurs autres Freissinets des

(1) Dict. MS., mot *Freissinières*.

Alpes et qui me paraît surtout devoir être naturellement appliqué, en cette circonstance, au Freissinet de Briançon qui est beaucoup plus près de l'Italie et sur la route qui vient du Mont-Genève.

En face de la vallée de Freissinières et sur la rive gauche de la Durance se présente un troisième passage en Italie par la vallée du Guil qui communique avec le Piémont par plusieurs cols ; les Sarrasins n'ont donc pas dû négliger de l'occuper, et il y existe également, surtout vers l'un de ces passages, un grand et remarquable travail du genre de ceux de l'industrie sarrasine.

L'accès de cette vallée, dans laquelle on pénètre par divers cols, était alors et était même encore, il y a peu d'années, très-difficile, surtout en hiver; rien n'indique par où les Sarrasins y sont arrivés; nous ne rechercherons donc que les indices de leur occupation de cette vallée.

Consultons d'abord la tradition locale consacrée par le curé Albert (1) : « Cette contrée, dit-il, fut toujours peuplée, jusqu'à la retraite des Sarrasins. » Il ajoute ensuite : « Plusieurs des Sarrasins s'y établirent ; ils firent des alliances avec les originaires du pays ; ils leur inspirèrent insensiblement leurs mœurs et leurs sentiments. »

« Sur la fin du dixième siècle (dit Jean Brunet, dans son *Mémoire historique sur le Briançonnais*), la vallée du Queyras, restée si déserte par la retraite des Sarrasins, commença à se repeupler et d'être habitée par trois bergers de Provence ; leurs descendants divisèrent cette vallée en trois parties ; il subsiste, près d'Aiguille, une espèce de pyramide ou colonne d'une seule pierre, qui, suivant la tradition, est un monument de ce partage. »

Le curé Albert (page 319), reproduit, presque dans les mêmes termes, cette opinion, qui est rappelée par Ladoucette, pag. 186.

Le curé Albert et Brunet n'appuient leur opinion sur aucun document qui puisse en faire apprécier l'exactitude ; et si j'ai cru devoir la rappeler également, c'est moins comme preuve d'un fait historique certain, que comme preuve de l'existence de

(1) Histoire du diocèse d'Embrun, tom. 1, pag. 318.

cette tradition attestée par deux écrivains originaires des Hautes-Alpes.

Cette pierre pyramidale existe encore aujourd'hui ; mais il me semble, par les motifs que j'ai donnés dans le tome premier de ce bulletin, pages 437 et suiv., que ce monolythe, vulgairement appelé *Pierre-Fiche*, est un véritable *Men-Hir* druidique, quoiqu'il soit possible, si non vraisemblable, qu'il ait pu servir plus tard de limite entre les diverses parties de la vallée.

Mais si je n'admets pas l'opinion de Jean Brunet et du curé Albert sur l'origine et le but de ce monolythe, j'admets avec eux la tradition de l'occupation de la vallée du Queyras par les Sarrasins, tradition dont la vérité me semble résulter de plusieurs circonstances locales ; ainsi, on y trouve beaucoup de noms de lieux à désinences espagnoles en *as* ou en *es*, comme par exemple : *Queyras*, *Ristollas*, *Péas*, *Palavax*, *Monarès*, *Abriès...*, et elle est contiguë à celles de *Bricqueras* et de *Pragelas* dont les noms ont aussi des désinences espagnoles en *as*, et dans lesquelles on trouve *Bez*, *Fraisse* et *Fénestrelles*, ces deux derniers commémoratifs de fraxinets ou forteresses sarrasines : il est d'ailleurs naturel de présumer que les Sarrasins sont venus dans les vallées de Pragelas, Bricqueras et Queyras, bientôt après l'occupation de celles de Suze et d'Oulx qui en sont voisines.

Les principaux passages de la vallée du Queyras en Italie sont le col de la Croix, le col du Mont Viso et le col l'Agnel.

J'ignore s'il existe, au col de la Croix et au col l'Agnel, que je n'ai pas visités, quelques vestiges de travaux que l'on puisse attribuer aux Sarrasins ; il me paraît néanmoins probable qu'ils ont dû avoir quelque poste vers ces passages, et cette probabilité me paraît confirmée par le nom de *Combal-Maurel* que porte encore un vallon du col de la Croix.

Mais, s'il n'existe de vestiges d'aucuns travaux vers ces deux cols, il en existe de très-remarquables vers le col du Mont-Viso, qui paraît avoir été jadis le plus fréquenté pour aller de cette vallée dans le Piémont ; ce dernier col est même plus connu sous le nom de *col de la Traversette* qui lui a été donné parce qu'il est traversé par un beau et vaste souterrain creusé à main d'homme, nommé *Traversette*, et auquel on accède par

les vestiges assez bien conservés d'un chemin large de 3 mètres dont les pierres d'accotement sont posées horizontalement (1).

Ce chemin, que Ladoucette attribue à François premier, tandis qu'il attribue le souterrain aux Sarrasins, est un travail du même genre et me parait avoir la même origine, surtout lorsque l'on considère la grandeur et l'importance de ces deux ouvrages, dont l'un est l'accessoire de l'autre, auquel il est destiné, et surtout la patience et le long temps qu'il a fallu pour les exécuter.

Ce souterrain est taillé dans le roc. « Il a (dit Jean Brunet, dans son *Mémoire sur le Briançonnais*), à en juger du sommet de la montagne qu'il traversait, environ cent quarante toises de long, et formait la base d'un triangle dont les côtés étaient la montée et la descente rapides du rocher; il a quinze pieds de large, autant de hauteur, et, par intervalle, des enfoncements ou retraites pour faciliter le passage aux charges en se rencontrant. Un éboulement de pierre l'a entièrement bouché, du côté de France, et en partie vers le Piémont. »

« A en juger par le sommet de la montagne qu'il traverse (dit le curé Albert, qui reproduit ce récit presque dans les mêmes termes, tom. 1, pag. 339), il avait environ cent quarante toises de long sur quinze pieds de large, et autant de hauteur. On y avait ménagé par intervalles des enfoncements ou retraites pour le passage des bêtes chargées qui s'y rencontraient; il y avait aussi, de distance en distance, des agrafes de fer pour attacher les lanternes dont on avait absolument besoin pour y voir se conduire. Un éboulement de pierre a entièrement bouché ce chemin du côté de la France, et en partie vers le Piémont; cependant on peut encore y entrer de ce côté-là. » Et il ajoute que des individus, qui y avaient pénétré en 1766, ont compté encore douze de ces agrafes.

Les dimensions de la *Traversette* ont été données plus exactement par Ladoucette, ancien préfet des Hautes-Alpes, qui a fait un rapport à l'Institut sur ce souterrain qu'il est allé visiter, et qu'il a probablement fait mesurer ou dont il a donné les dimensions d'après les mesures de l'ancien sous-préfet, B. Chaix. Ces dimensions, selon MM. Chaix et Ladoucette, sont

(1) Ladoucette, pag. 183.

de 72 mètres de longueur, 2 mètres 50 centimètres de hauteur, et 2 mètres 47 centimètres de largeur. Ce passage forme un coude à 44 mètres de l'entrée orientale et à 28 mètres de l'entrée occidentale, ce qui peut faire présumer que le percement, *tout opéré à la pointe du marteau*, dit M. Chaix, *consé- quemment avant l'usage de la poudre*, a été commencé des deux côtés, à peu près à la même hauteur, mais sans qu'on ait bien pu suivre la même direction.

« L'entrée du côté de France, ajoute M. Chaix, eut dans son établissement un appendice en maçonnerie et une voûte de 4 mètres d'avance sur le devant de la trouée, dont l'objet fut de garantir l'entrée des neiges, des eaux et des éboulements de pierre. »

Quant aux agrafes ou anneaux, je pense qu'ils avaient pour but, moins d'attacher des lanternes pour les très-rares voyageurs qui devaient y passer, que d'attacher les montures ou plutôt peut-être l'équipement et les armes des anciens habitants de ce souterrain, s'il a l'origine que je crois pouvoir lui attribuer.

Ce souterrain, comme le disent Brunet et le curé Albert, est aujourd'hui entièrement obstrué du côté de la France, et il est même très-difficile d'y pénétrer du côté du Piémont; il est à une élévation de près de 2500 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à moins de 50 mètres au-dessous du point culminant du col ou passage à ciel ouvert.

Les écrivains se sont beaucoup occupés de ce souterrain extraordinaire par sa position; quelques-uns l'attribuent à Annibal; ce serait ce rocher qu'au dire de Tito-Live le général carthaginois aurait creusé et calciné avec le feu et le vinaigre: cette opinion est tout à fait inadmissible, car, même pour ceux qui pourraient ajouter quelque foi à la possibilité de l'emploi de pareils agents dans ces grandes roches primitives, à une hauteur où le bois ne peut plus croître et qui laisse les vignes à une très-grande distance, et où il aurait fallu par conséquent transporter à dos d'homme ou de bêtes de somme d'immenses quantités de combustible et de vinaigre, le chemin prétendu ouvert par Annibal, au moyen de ces agents, ne pourrait être la Traversette souterraine du mont Viso qui a dû coûter plusieurs années de travail, tandis que l'armée

d'Annibal ne s'est arrêtée à la sommité des Alpes que pendant deux ou trois jours au plus pour prendre du repos.

« On conjecture, dit Jean Brunet (1), en parlant du dauphin André, que ce fut ce prince qui fit ouvrir ce rocher et creuser à travers la montagne un chemin couvert qui subsiste auprès du mont Visoul, qui faisait éviter des précipices, une montée et descente rapides, escarpées, et qui conduisait en peu d'heures les hommes et les voitures de la vallée de Queyras dans celle de Pô à Saluces. »

Le curé Albert reproduit cette opinion d'une manière un peu dubitative ; il cite aussi celle du P. Marcellin Fournier, qui dit, dans ses *Annales ecclésiastiques*, première partie, prol. 3, que c'est le roi Louis XII qui le fit faire pour pénétrer dans le Milanais.

« Une tradition locale, dit Ladoucette (pag. 182-183), l'attribuait à André Dauphin, qui possédait le Marquisat de Saluces en 1228 ; mais, à cette époque, une telle entreprise était au-dessus des forces d'un souverain dont la puissance était faible et qui ne prit pas une grande place dans l'histoire. Ces un des motifs qui doivent porter à soupçonner la véracité de Louis I^{er}, marquis de Saluces, lequel s'est vanté d'avoir ouvert ce souterrain en 1480, par le fer, le feu et divers autres expédients, *ferro, igne atque aliis variis ingeniis*. Louis a reçu en conséquence des diplômes et de grands privilèges de l'empereur Frédéric III, des rois Charles VII et Louis XI. Le millésime 1480 (dont le premier chiffre a presque entièrement disparu), se trouve en effet taillé dans la roche, presque à fleur de terre, à quelque distance et au-dessus des sources du Pô. » Et plus loin il ajoute : « Le dauphin André et le marquis Louis n'auront eu que le mérite d'avoir réparé ce souterrain dont l'ouverture appartient à des temps plus reculés ; et les Sarrasins qui, après les Romains, paraissent avoir exploité les mines des Hautes-Alpes, habitués à des travaux de galeries, auront pratiqué ce fameux passage, à l'époque où ils possédaient des forts dans ce pays, en gardaient les défilés, et avaient contracté une alliance étroite avec le marquis de Saluces. »

(1) *Mémoire sur le Briançonnais*.

L'imperfection des caractères de ce millésime 1480 a suggéré des doutes à M. Chaix, qui paraît étonné de ce qu'on n'aurait point employé la poudre à canon à la trouée de cette roche, si le marquis de Saluces n'avait fait en 1480. que réparer ce passage et si la première ouverture ne remontait à des temps que l'histoire ignore sans doute.

Selon Gaillard, historien de François I^{er}, ce souterrain serait l'ouvrage de ce prince, qui y aurait fait passer son armée et même son artillerie, lors de son expédition dans le Milanais. Cet écrivain, après avoir raconté que l'armée remonta les vallées qu'arrose l'Argentière jusqu'à une roche vive, escarpée de tous côtés, impénétrable au fer et presque inaccessible aux hommes, « que Navarre, célèbre ingénieur, qui l'avait plusieurs fois sondée, commençait à désespérer du succès, lorsque des recherches plus heureuses lui découvrirent une veine assez tendre qu'il suivit avec la dernière précision; le rocher fut entamé par le milieu, et l'armée, introduite au bout de huit jours dans le Marquisat de Saluces, admira ce que pouvait l'industrie, l'audace et la persévérance. » Ces détails prouvent que Gaillard ne connaissait pas les lieux, car il confond le Guil avec l'Argentière; cette dernière rivière n'est point dans la vallée de Queyras ou du Guil qui conduit au mont Viso, et il n'est pas exact de dire que la roche où est le souterrain est presque inaccessible aux hommes, car je suis monté assez facilement au col de la Traversette sur le rocher traversé par le souterrain, soit en suivant le chemin qui y conduit, soit en suivant plusieurs autres directions un peu plus ardues ou rapides.

Mais ces seigneurs ou princes, à l'exception de Louis XII et de François I^{er}, ne devaient pas avoir les moyens de faire exécuter, dans une roche granitoïde extrêmement dure, un travail aussi considérable, et capable, selon les expressions du curé Albert, *d'intimider le courage d'une nombreuse armée*; et ces deux derniers rois n'auraient certainement pas entrepris un travail aussi long et qui les aurait retenus plusieurs mois avec leur armée, sur le mont Viso, à une hauteur voisine de la ligne des neiges perpétuelles, endroit très-éloigné de toute habitation, de toute terre cultivée, et où il eût été impossible de se procurer des moyens de subsistance, même pour quelques

jours seulement, tandis que leur armée pouvait passer avec presque autant de facilité par le col lui-même.

Ces divers princes et seigneurs n'avaient d'ailleurs aucun intérêt à faire ouvrir à grand'peine et à grands frais ce chemin souterrain certainement impraticable aux voitures, s'il y en avait eu à cette époque-là dans cette vallée où il n'y en a pas encore et où elles ne pourraient peut-être pas même pénétrer aujourd'hui. Ce souterrain, s'il avait eu réellement la destination de chemin, ne pouvait leur être presque d'aucune utilité, quoi qu'en disent quelques écrivains qui, ne connaissant pas sans doute la localité, ont pensé qu'il avait été creusé pour pouvoir pénétrer en Italie lorsque le passage supérieur se trouvait obstrué par les neiges. Mais le passage souterrain est si rapproché du passage à ciel ouvert, que, lorsque l'un est obstrué par les neiges, l'autre l'est également; bien plus, le col lui-même est souvent balayé par le vent, et il devrait être, par cette raison, ordinairement plus praticable que le souterrain aux abords duquel la neige vient s'entasser, surtout au nord-ouest du côté de France; inconvenient à cause duquel avait été pratiqué l'appendice de la voûte de 4 mètres dont parle M. Chaix, appendice qui peut bien n'avoir été fait, ainsi que Ladoucette l'a dit, que lors du passage de l'armée de François I^{er}, vers le milieu de juin, époque à laquelle les neiges ne sont encore fondues ni sur le col, ni même sur les abords de la Traversette que François I^{er} aura été obligé de faire déblayer.

Je crois donc, avec Ladoucette et plusieurs autres, que la Traversette n'a été ouverte primitivement, ni par Annibal, ni par le Dauphin André, ni par Louis I^{er}, marquis de Saluces (1).

(1) La lettre suivante, écrite par Louis XI au parlement de Grenoble, peut être invoquée par ceux qui croient que c'est le marquis de Saluces qui a fait ouvrir ce passage; mais, quoique cette lettre mentionne les ouvrages du passage qui se fait nouvellement à mont Visol, je persiste néanmoins à penser que le marquis de Saluces n'a fait que réparer ou déblayer le souterrain, dont il ne me paraît pas avoir pu entreprendre et exécuter la percée avec ses ressources pécuniaires trop faibles et ses vassaux trop peu nombreux.

« Nos amez et féaulx, nous avons receu les lettres que nous avez escriptes faisans mencion de l'appellation que nostre très-chier et amé

ni par Louis XII, ni par François I^{er}, quoique je pense que ces derniers princes ont pu la faire entretenir ou déblayer à diverses époques (1), surtout à celles des passages d'armées, soit pour pouvoir y passer plus facilement, soit pour avoir un abri en cas de surprise par le mauvais temps ou par la tourmente sur une montagne où il n'y a ni village, ni habitation; et si, comme le dit Gaillard, François I^{er} a fait percer ou ouvrir quelque rocher pour le passage de son armée, ce doit être plutôt dans la combe du Veyer, sur les bords du Guil, qui dans quelques endroits ne laissait pas sur ses rives la largeur d'un passage suffisant, et où aujourd'hui même on voit encore le chemin élargi et taillé çà et là dans le rocher qui parfois surplombe, ou recouvre le passage.

consin le marquis de Saluces a faicte touchant les deffenses qui lui ont esté faictes à cause des ouvraiges du passaige qui se fait nouvellement à mont Visol, entre le Dauphiné et le Marquisat de Saluces, et nous semble que nostre d. cousin a très-bien fait d'en avoir appellé, et que puisque c'est le prouffit et le bien de nostre d. pays du Daulphiné qu'on y doit tousjours besongner, si vous prions que ainsi le vueillez fère et y avoir regard et tenir la main en bonne justice, comme nous en avons en vous la fiance. Donné à Saint Martin de Cande le vij^e jour de décembre. Loys. »

Cette lettre (sans indication de millésime, comme la plupart des lettres de ce prince), paraît être d'une des dernières années de son règne, et probablement de l'année 1480, d'après les dates des pièces qui la précèdent et la suivent dans le registre *Generalia* I, fo 377 des archives de la chambre des comptes d'où nous l'avons extraite; et elle prouve du moins que l'ouverture de la Traversette est antérieure à François I^{er}.

(1) Cette opinion me paraît surtout parfaitement établie à l'égard de François I^{er}, qui n'a destiné à cet objet qu'une somme extrêmement modique. On trouve en effet, dans les archives de la chambre des comptes (registre *Generalia* vi, cahier 28), des lettres patentes de ce prince, datées de Cherbourg, le 28 avril 1532, par lesquelles il ordonne à son trésorier de l'épargne de laisser entre les mains du receveur général du domaine en Dauphiné, 500 livres des deniers provenant des amendes, lods et ventes, pour employer cette somme à l'ouverture du passage de la montagne de mont Visoul, située entre le pays du Dauphiné et le Marquisat de Saluces. Cette lettre, ainsi que la précédente et la modicité de cette somme ne prouvent-elles pas que François I^{er} connaissait l'existence du passage et qu'il se proposait seulement de le faire déblayer, car le percement de cette ouverture aurait exigé beaucoup de temps et surtout une somme infiniment plus considérable ?

Le général Bourget, en ses Mémoires militaires, parle également du passage de l'armée de François I^{er} par le souterrain de la Traversette; mais il croit, comme moi, que ce prince a profité de cette percée, qui existait antérieurement et qu'il a pu rendre praticable au moyen de travaux de déblaiement peu considérables.

C'est donc moins pour abrégér, faciliter ou améliorer le passage du col du Mont-Viso que ce souterrain me paraît avoir été creusé, que comme abri, lieu de refuge ou même comme habitation, car, ainsi que je l'ai déjà dit, le col est presque aussi facilement accessible que l'entrée du souterrain, et l'abréviation du chemin est presque nulle ou insignifiante, puisque ce n'est que la substitution d'une base de 72 mètres de longueur aux deux côtés d'un triangle, qui n'ont pas chacun 50 ou 60 mètres. J'ai dit que la hauteur du col au-dessus du passage n'était pas de 50 mètres; elle n'est peut-être même pas de 20 à 25 mètres, car, quoique je ne l'aie pas mesurée, il me semble me rappeler que l'inclinaison des deux pentes est bien loin d'atteindre 50 degrés centigrades; d'ailleurs, l'inclinaison eût-elle été de 50 degrés ou plus forte, il eût été beaucoup plus facile à François I^{er} de faire quelques rampes en zig-zag pour adoucir la pente, que de faire avec des pics ou des marteaux, que son armée ne devait pas avoir en assez grande quantité, une large et vaste percée dans une roche granitique de 72 mètres d'épaisseur.

Jean Brunet, qui paraît penser que ce souterrain peut être attribué au dauphin André, ajoute cependant: « Ceux qui ont cru que cet ouvrage est du temps de François I^{er}, se sont trompés; il est plus ancien, travaillé à pic et très-ressemblant à ceux que faisaient les Sarrasins pour l'exploitation des mines lorsqu'ils occupaient les Alpes. »

Or, si ce souterrain est très-ressemblant à ceux que faisaient les Sarrasins, et si l'on peut lui trouver une utilité et une très-grande utilité pour les Sarrasins, ne doit-on pas lui attribuer une origine sarrasine?

Aussi, soit à cause du genre de travail, soit à cause de son but et de son utilité, soit à cause de sa liaison et de son raccordement avec les vestiges d'un chemin de 3 ou 4 mètres de largeur et de plusieurs kilomètres de longueur pratiqué à

travers les rochers, et qui aboutit supérieurement à ce souterrain et inférieurement à une vieille construction presque ruinée, dont je vais vous parler, soit parce que les Sarrasins étaient habiles et habitués aux travaux de ce genre, je n'hésite pas à penser, avec MM. Ladoucette, Gaymard (1), et la plupart des auteurs, que ce souterrain et j'ajouterai ce chemin, ainsi que cette vieille construction, sont l'ouvrage des Sarrasins ; ce souterrain était pour eux un poste de guet et de sûreté, d'où ils pouvaient surveiller en même temps les deux côtés du passage, où ils pouvaient attendre, surprendre les voyageurs et les arrêter entre les deux ouvertures, sans que ceux-ci pussent rétrograder ou fuir latéralement. De là, ils pouvaient aussi faire des descentes en Piémont, et, à leur retour, ils trouvaient un lieu sûr et caché pour eux et leur bétail. Ce souterrain était même pour eux un ouvrage nécessaire, puisque, s'ils n'avaient pas eu un endroit qui pût leur servir de retraite et d'abri contre les rigueurs et les intempéries des saisons, ils n'auraient pas pu occuper constamment, même pendant l'été, le passage d'une montagne aussi froide et aussi élevée, où il n'y avait et ne pouvait y avoir de maisons, car une maison y aurait été renversée par les avalanches ou écrasée par le poids des neiges, ce qui est arrivé au bâtiment voûté de la grande bergerie, dont il ne reste plus debout que quelques parties en très-mauvais état et presque en ruines, quoique il soit à 4 ou 500 mètres plus bas ; et même, avec l'abri du souterrain, il devait leur être difficile de garder, pendant plus de deux ou trois mois par an, un passage dont la hauteur est à peu près celle de la ligne des neiges perpétuelles.

Ce vieux bâtiment, voûté et presque ruiné, qui sert aujourd'hui de retraite aux bergers, et que, par ce motif, on appelle *bergerie*, est cependant bien loin de ressembler à un logement de bergers et de troupeaux ; et, la première fois que je l'ai vu, je lui ai trouvé l'apparence plutôt des ruines d'une maison forte, que des ruines d'une véritable bergerie. Ce bâtiment n'a, en effet, aucune espèce de ressemblance, ni par sa grandeur, ni par sa forme, avec les autres bergeries, chalets ou bâtiments

(1) Minéralogie et géologie des Hautes-Alpes.

des Alpes; ses vestiges actuels, qui ne constituent peut-être pas la moitié de son étendue et de sa grandeur primitives, se composent de restes de vieux murs très-épais et de vieilles et vastes voûtes d'une étendue et d'une grandeur plus considérables que les chalets ou bergeries des autres montagnes; et je suis enclin à penser que ce bâtiment, d'une forme toute particulière, qui est mis en relation et communication directe avec le souterrain de la Traversette par le chemin dont je viens de parler, est une ancienne construction sarrasine, solidement et fortement bâtie, pour pouvoir résister aux attaques des hommes comme à celles des éléments et des neiges; construction qui a reçu le nom de bergerie, soit parce que les bergers se sont ensuite abrités sous ses vestiges et ses débris, soit parce que les Sarrasins eux-mêmes ont pu et dû, pendant leur séjour, y mener la vie pastorale et avoir des troupeaux, seul moyen d'existence dans ces hautes et glaciales régions, où ne vient pas même le seigle, cette céréale qui cependant vit et prospère même dans les plus froides cultures des Alpes.

A côté de la vallée de Queyras, et toujours en descendant vers le midi, se trouve la vallée de Barcelonnette, qui a aussi plusieurs aboutissants avec l'Italie ou le Piémont.

Il n'existe aucun document historique écrit, qui mentionne l'occupation de cette dernière vallée par les Sarrasins; mais il n'existe pas de vallée des Alpes où l'on rencontre autant de noms de lieux qui témoignent de cette occupation, concurremment avec la tradition; nous les avons déjà fait connaître précédemment, mais peut-être convient-il de les rappeler en les réunissant et les groupant, et leur seule nomenclature me paraît suffisante pour établir, sans laisser aucun doute, l'ancienne présence des Sarrasins dans cette contrée.

On trouve, en effet, dans cette vallée surnommée *Vallée-Noire*, la *Combe-Maurin*, qui communique avec l'Italie par le col *Maurin*, et, dans cette combe, le village de *Maurin* et la rivière *Séréna* ou *Sercena*, abréviation de *Sérécène*, *Sérazime* ou *Sarrasine*, près des grandes et petites *Sérénes* pour *Sérécènes*; *Villa Sarena* pour *Villa Sarracena*, près de *Seines*; *Moren-le-Haut* sur l'*Ubaye*, le *Vallon de Muratière*, *Mour-Jouan*, les *Mouraux*, la *Murette*, les *Bruns*, *Morivoan*, *Allox* et le lac d'*Allox*, *Cercena*, *Mora* et *Moretta* aux environs d'un autre

passage en Italie ; outre un grand nombre de noms plus ou moins espagnols ou espagnolisés, ainsi que quatre ou cinq hameaux appelés *Maures*, tels que la *Maure*, les *Maures hautes*, les *Maures basses*, les *Granges de Maure*, etc. ; et de plus, au milieu de toutes ces *Maures*, la petite ville de Barcelonnette, que l'on est porté à croire fille ou filleule de l'espagnole Barcelonne, car, quoique le curé Albert prétende qu'elle n'a eu le nom de Barcelonnette que depuis l'an 1231, que Raymond Bérenger V, comte de Provence, permit aux habitants de bâtir la ville qui a donné son nom à toute la vallée ; et quoique Aymar du Rivail dise : *Barcelonam comes Provincia edificavit* (1), à quoi son éditeur ajoute en note : Raymond Bérenger V, comte de Provence, vers 1231, en mémoire des comtes de Barcelonne dont il était descendu, cependant, ni Aymar du Rivail, ni le curé Albert ne citent de titre ou d'écritain contemporain ou presque contemporain sur lesquels leur opinion puisse se fonder ; et je suis plus porté à croire, d'après les indications d'Honoré Bouche, historien de Provence, que Barcelonne aurait déjà existé antérieurement à ce comte et à ses prédécesseurs de Provence, et que l'origine de la ville et du nom de Barcelonnette remontent aux Sarrasins-Catalans, ce qui n'empêche pas que cette ville ait pu être restaurée ou relevée par le comte Bérenger, de l'état de ruine où elle a dû se trouver pendant quelque temps après la destruction des Sarrasins.

Enfin, n'y aurait-il pas encore une analogie d'identité d'origine entre les petits villages de *Morella* et de *Mora*, que l'on retrouve en même temps sur la côte orientale d'Espagne et dans les Alpes, ce dernier tout près de la vallée de Barcelonnette ?

Séance du 17 novembre 1845.

Ouvrage reçu :

De l'organisation judiciaire de la Suisse, et des projets de réorganisation de la magistrature française, par

(1) Aymar du Rivail, chronique latine du XVI^e siècle.

M. Gustave DUBEUX, ancien magistrat et membre correspondant.

M. Quinon fait un rapport sur un volume contenant les publications faites par l'académie de Caen de 1843 à 1847; ces publications comprennent des mémoires sur des questions de médecine et de mathématiques, des études sur les anciens poètes grecs et latins, des fragments d'ouvrages historiques sur la province de Normandie, divers morceaux de poésie où l'on remarque quelques vers coulants et harmonieux, des images gracieuses, des pensées pleines de tendresse et poétiquement exprimées; en un mot, des compositions assez variées sur un grand nombre de sujets; mais les principales et les plus intéressantes sont consacrées à des éloges historiques ou à des biographies de personnages remarquables dont quelques-uns seulement cependant sont enfants de l'ancienne province de Normandie.

M. le rapporteur rend compte de plusieurs de ces derniers morceaux, dont il cite textuellement quelques passages; il commence par l'éloge du musicien Choron, né à Caen en 1771 et mort en 1834; l'auteur de cet article, M. Gautier, se récrie d'abord sur le préjugé longtemps répandu en France *que la Normandie ne peut produire de grands musiciens; que le caractère froid, l'esprit calme et méthodique de ses habitants, les rend peu propres à traduire, dans le langage de l'harmonie, les sensations et les sentiments qui agitent le cœur de l'homme;* et, pour le réfuter, il se hâte de dire que *Rouen a vu naître dans ses murs le premier des compositeurs français de notre époque, l'immortel et populaire Boïeldieu, et que Choron a reçu le jour dans la seconde capitale de la même province.*

Choron a été, en effet, une de nos célébrités musicales; il a laissé de nombreux ouvrages sur la théorie et les règles de la musique, et, sous ce rapport, on peut dire avec justice qu'il a rendu des services à l'art, qu'il a fait faire de grands pas à l'art; mais, comme beaucoup d'autres célébrités artistiques, Choron a été, dans sa jeunesse, contrarié dans ses goûts et ses inclinations, dans sa vocation, à laquelle l'appelaient l'instinct et le génie de la musique qui s'étaient manifestés en lui dès son enfance. Son père, directeur général des fermes du roi pour les villes de Caen et Coutances, voulait que ce fils, qui était son aîné, le suivit et le remplaçât dans la même carrière, ou tout au moins qu'il embrassât la profession d'avocat; et en conséquence il imprima aux études de cet enfant une direction conforme à ses vues. Mais sa mort, qui survint bientôt après, laissa à son fils, avec une belle fortune, la libre disposition de son temps et la faculté de suivre ses penchants.

Sorti du collège après avoir fait de bonnes études et avoir appris, non-seulement le latin, mais encore l'italien, l'allemand, le grec et l'hébreu, ce fut avec les avantages immenses de cette instruction solide et variée et de ses dispositions pour la musique qu'il put faire son entrée dans le monde et se livrer à son goût et à son génie, qui lui acquirent bientôt une célébrité musicale. Il commença par devenir maître de chapelle de l'église de Saint-Séverin, et plus tard, en 1825, maître de chapelle de l'université, poste que la révolution de 1830 lui fit perdre.

L'auteur termine cette notice biographique en faisant l'énumération des œuvres de Choron, qui comprennent vingt-trois ouvrages de littérature et de

théorie musicales, et trente-sept compositions consacrées en majeure partie aux chants religieux, et en faisant connaître les nombreux élèves formés par Choron, parmi lesquels figurent le fameux Duprez, premier chanteur au grand opéra à Paris.

La seconde notice biographique est celle de Jean de la Vacquerie, premier président au parlement de Paris, par M. Sorbier, avocat général.

La Vacquerie n'était point Normand; il était natif et originaire d'Arras; il n'a jamais habité la Normandie; c'est donc à cause de sa qualité de magistrat que M. Sorbier a cru devoir s'en occuper. Voici en quels termes M. le rapporteur analyse cette biographie :

Le roi Louis XI qui, après la mort de Charles le Téméraire, avait fait tant d'efforts pour s'approprier quelques portions de sa riche dépouille, avait entre autres ardemment convoité la ville d'Arras. Comme il n'était pas très-scrupuleux sur le choix de ses moyens et que sa maxime favorite était : *qui a la réussite, a l'honneur*, il avait envoyé à Arras des émissaires pour déterminer par de magnifiques promesses les habitants à se ranger sous sa domination. « Et nos serments, » s'écrie le premier magistrat de la cité, dont les traits importants, la contenance austère et calme révèlent la force d'âme et l'énergique amour de la patrie, croyez-vous, » messieurs les députés, qu'un vil intérêt pût nous laver de l'infamie du parjure ? Allez reporter au roi de France que les bourgeois d'Arras l'honorent et le respectent, mais que tant qu'il restera dans l'arsenal soixante hallebardes, il se trouvera soixante bras pour s'en servir et garder le drapeau de Bourgogne qui flotte sur nos remparts. — Que sur vous retombe la faute, répondirent les envoyés. »

Réduit à attaquer la ville de vive force, Louis finit par s'en rendre maître après un long siège. Sa vengeance fut terrible. Il arracha de leurs foyers les habitants, et les remplaça par une colonie nouvelle. On s'attendait à le voir user d'une ri-

gueur impitoyable envers celui qui les avait engagés à cette énergique résistance.

Mais, auprès de ce monarque singulier, c'était un titre que d'avoir été assez habile ou assez fort pour lui faire du mal : il estimait la force ; il accueillit le magistrat d'Arras avec une douceur voisine de la cordialité ; il le fit loger au Louvre ; il le revêtit successivement des charges de conseiller et de président, et bientôt il le nomma premier président du parlement de Paris.

Cet homme était Jean de la Vacquerie.

La grandeur d'âme, l'inflexibilité de principes que ce digne chef de la magistrature parisienne avait montrées au service des ducs de Bourgogne, il ne tarda pas à les signaler au service de son nouveau maître.

En 1482, une disette cruelle jetait partout l'inquiétude ; Louis XI défendit l'exportation du blé et du vin, établit un maximum sur les grains, et ordonna que dans tous les lieux où les commissaires du roi se présenteraient, le blé leur fût délivré par préférence et à bas prix. Par suite de ces mesures, la denrée de laquelle dépend la vie des hommes, disparut de tous les marchés. Paris se vit menacé de la famine.

Louis avait adressé son édit au parlement, qui lui envoya aussitôt faire des remontrances. Le roi n'y eut aucun égard. Alors, suivi d'un grand nombre de membres de sa compagnie, la Vacquerie se rend auprès du monarque. Louis se répand contre eux en plaintes amères, et s'écrie enfin qu'il est le maître et peut disposer des biens de tout son royaume. *Sire, qui vous a dit cela ?* réplique le premier président. *Vous êtes le maître, mais vous ne pouvez pas tout. Quelle que soit votre autorité, vous n'avez pas le droit de prendre le mien : ce qui est à moi, n'est pas vôtre.* Le colloque se continuant, et diverses maximes tout aussi énergiques ayant encore été proférées, *Trêve de ces beaux discours,* dit Louis en l'interrompant. *Pâques-Dieu ! sur votre vie, obéissez !* La Vacquerie répond gravement : *Nous remettons nos charges entre vos mains, et nous souffrons tout ce qu'il vous plaira, même la mort, plutôt que d'offenser nos consciences et de vérifier un édit que nous croyons contraire au bien du peuple.*

Cette résolution calme et vigoureuse frappa tellement un

roi qui n'agissait jamais par caprice, par passion, mais par calcul, qu'il remercia la Vacquerie, déchira l'édit en sa présence, et jura que de sa vie il ne contraindrait le parlement à faire chose contre la justice.

Si recommandable comme homme public, la Vacquerie ne l'était pas moins par ses qualités privées. *On a dit qu'il n'est pas de belles vies en détail, et que les grands hommes ne le sont qu'en gros.* La Vacquerie fit mentir cet axiome. C'est ce que prouvent divers traits qu'il serait trop long de raconter.

Sa vie fut pleine jusqu'à sa dernière heure (il mourut âgé de plus de 80 ans). Au moment où il rendit le dernier soupir, il dictait à un greffier du parlement, assis à côté de son lit, l'enregistrement d'un édit qui allégeait les charges du peuple.

Toute cette notice est écrite, non avec esprit, mais avec une gravité digne du sujet, et assaisonnée de réflexions philosophiques et de belles maximes sur les nobles devoirs qu'imposent les fonctions de la magistrature.

A cette biographie succède une autre biographie fort remarquable sur Fontenelle, par M. Charma.

Fontenelle, qui était Normand *de pur sang*, continue le rapporteur; Fontenelle, l'une des célébrités de la Normandie, avait quelque droit à être célébré dans une académie normande.

Il naquit à Rouen le 11 février 1657. Son père était un avocat d'un talent distingué. Mais ce qu'il y a de plus glorieux dans son origine, c'est d'avoir reçu le jour d'une sœur de Pierre et Thomas Corneille. Marthe Corneille, sa mère, était un esprit d'un ordre si relevé, que les deux grands poètes, ses frères, ne dédaignaient pas de lui soumettre leurs pièces et les corrigeaient souvent d'après ses idées.

Fontenelle, qui devait vivre un siècle, naquit à peine viable. Quelques heures après son entrée au monde, on désespéra de lui; ses poumons restèrent jusqu'à seize ans d'une faiblesse telle, que toute émotion un peu vive lui faisait cracher le sang. Cependant les soins dont il fut entouré, les ménagements que lui apprit de bonne heure une prudence précoce et

qui ne s'oubliait jamais, affermirent peu à peu sa constitution, et, dans le cours de sa longue existence, une fluxion de poitrine fut la seule indisposition qui l'arrêta.

Fontenelle eut des succès brillants dans ses études. A treize ans, élève de rhétorique, il concourut pour un prix de poésie latine, proposé par une société littéraire de Rouen, et sa pièce, sans emporter la palme, obtint, par une faveur toute exceptionnelle, les honneurs de l'impression. L'année suivante, le jeune poète était plus heureux encore, et quatre pièces de vers, trois en français, une en latin, adressées au même aréopage, lui valurent quatre couronnes.

Ses classes achevées, par déférence pour la volonté paternelle, il suivit un cours de droit et se fit recevoir avocat. Mais ayant fort mal plaidé et par suite peut-être perdu sa première cause, il put quitter, avec l'agrément de son père, une profession qui ne convenait, ni à ses dispositions physiques, ni à ses tendances intellectuelles, et se livrer entièrement à cette douce culture des lettres à laquelle tout en lui et autour de lui le conviait. Un voyage qu'il fit à Paris, dans la compagnie de Thomas Corneille, acheva, en lui ouvrant ce monde de poètes et de savants, où ses deux oncles occupaient une si belle place, de déterminer sa vocation.

Ici l'auteur de la notice fait rapidement l'énumération de cette multitude d'ouvrages de tout genre, publiés par Fontenelle dans sa longue carrière, puis il les accompagne de réflexions qui, exemptes tout à la fois et de prévention, et de flatterie ou de vanité nationale, sont dictées par le sentiment de la plus exacte justice.

Pour établir la justesse de l'arrêt qu'il vient de porter, l'auteur rapporte une foule de passages des œuvres diverses de Fontenelle. Il l'examine comme poète, comme prosateur, comme savant, comme philosophe. Je ne le suivrai point dans cette longue analyse, où il se fait toujours remarquer par le tact le plus sûr, par le goût le plus irréprochable.

Le rapporteur analyse ensuite une seconde notice biographique de M. Sorbier sur le fameux Guillaume Lamoignon, aussi premier président au parlement de Paris.

Guillaume de Lamoignon naquit sous Louis XIII, en 1617. Né, pour ainsi dire, dans le sein de la justice, il n'ent qu'à suivre la trace lumineuse des pas de sa famille. Loin de ressembler à ces oisifs opulents qui se contentent des biens amassés par leurs ancêtres, il cultiva et accrut sans cesse l'héritage de gloire qu'il avait reçu des siens, il annonça dès son enfance les penchants les plus heureux et les goûts les plus élevés.

Touché de ces nobles dispositions, le célèbre avocat général Jérôme Bignon lui voua la plus tendre affection et, après la mort de Chrétien de Lamoignon, son père, il dirigea ses études et l'initia dans les profondeurs de la science du droit.

La rapidité des succès de Lamoignon ne permit pas de compter le nombre de ses années : il fut au rang des maîtres à l'âge qui est d'ordinaire celui des disciples. A dix-huit ans, il revêtit la pourpre et fut reçu conseiller au parlement de Paris.

Plus tard, il fut appelé au conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes. La nature l'avait fait magistrat ; il était doué d'un esprit si droit, si judicieux, que le vrai le frappait aussitôt, et qu'il portait la lumière dans les affaires les plus obscures. *Je n'entends que celles dont M. de Lamoignon est le rapporteur*, disait Louis XIV.

Pendant les troubles de la Fronde, Lamoignon avait suivi un moment l'impulsion de sa compagnie, mais l'activité turbulente de l'intrigue ne pouvait s'allier avec la dignité de son caractère : il se sépara promptement de la Fronde parlementaire, courage d'autant plus remarquable, que dans ces jours d'ivresse, tout ce qui ne marchait pas sous la bannière de la Fronde était traité d'ennemi public par un peuple effréné.

Ces vertus allaient avoir une noble récompense.

Les orages étant enfin apaisés et le roi parvenu à sa majorité, la mort de M. de Bellièvre laissa vacante la première place du parlement. Ce fut sur Lamoignon, alors simple maître des requêtes, âgé à peine de 40 ans, vivant loin du bruit, au sein de l'étude et de la science, mais déjà en possession d'une haute renommée, que jeta les yeux, pour remplir ce poste

important, un monarque qui, par un admirable instinct, sut toujours aller droit au plus digne, et adopta tous les grands hommes dont il fut entouré.

Lamoignon fut le premier à qui Louis XIV adressa, en lui annonçant sa nomination, ces paroles flatteuses qui ont été tant répétées depuis et qu'un roi devrait toujours pouvoir dire en conférant de pareilles charges : « *Dieu m'est témoin que si j'avais cru trouver un plus homme de bien, un sujet plus capable que vous pour remplir cette place, je l'aurais choisi.* »

Dès son entrée en fonctions, on le vit redoubler d'ardeur pour le bien de la justice. L'engage-t-on à tempérer son zèle ? il répond que sa santé et sa vie sont aux justiciables.

Il rétablit le calme et la discipline dans le palais, et en bannit entièrement cet esprit de cabale et de révolte qu'y avait introduit le cardinal de Retz, ce protégé de la Fronde.

Lamoignon défendit toujours avec noblesse et fermeté les privilèges de sa compagnie, et on ne vit en aucun temps son front pâlir dans la tempête et s'incliner devant de tyranniques exigences.

Il ne tarda pas à donner une solennelle preuve de sa force d'âme.

Le surintendant Fouquet, accusé de péculat et de rébellion, devait être jugé par une chambre de justice dont Lamoignon était président. Ennemi de Fouquet, le ministre Colbert cherchait à pénétrer les dispositions de celui-ci. *Un juge*, répondit-il, *ne donne son avis qu'une fois et sur les fleurs de lis.*

L'acharnement contre le surintendant devint extrême. Louis XIV et son ministre demandaient que Lamoignon restreignit la défense de l'accusé et précipitât l'arrêt de condamnation. Lamoignon ne craint point de braver le courroux du monarque. *J'aime mieux faire le bien à mes risques et périls*, dit-il courageusement, *que d'être coupable avec impunité.* Et, après avoir pourvu l'accusé d'un conseil libre, il envoya au roi sa démission de premier président.

Inutile de dire que Louis n'accepta pas le sacrifice.

Personne n'ignore la multitude immense de coutumes qui régissaient alors la France. A l'aspect de cet amas de lois ne présentant que l'image du chaos, Lamoignon conçut le noble projet de travailler à une seconde réformation de la coutume

de Paris, et de fixer les opinions sur les questions les plus usuelles et les plus importantes agitées dans le ressort. Deux des plus habiles avocats de Paris, Auzannet et Fourcroy, l'aiderent dans ce travail, connu depuis sous le titre d'*Arrêtés de Lamoignon*, arrêtés qui ne sont pas des lois, mais qui en acquirent toute l'autorité par l'éclat de leur réputation et de leur sagesse.

On a prêté à Lamoignon l'idée d'avoir voulu renouveler l'ancien projet de l'uniformité des coutumes dans tout le royaume, et Louis XIV avait d'abord agréé son dessein. Mais Colbert, qui voyait d'un œil jaloux que le premier président, dont il n'était pas ami, fût appelé à attacher son nom au grand ouvrage de l'organisation judiciaire, s'empressa de faire rédiger les deux ordonnances de 1667 sur la procédure civile, et de 1670 sur la procédure criminelle.

Ces ordonnances furent préparées surtout par son oncle Pussort, conseiller d'Etat, homme intègre, mais d'une rigueur et d'une dureté excessives.

Colbert aurait voulu que ces ordonnances fussent enregistrées dans un lit de justice telles qu'elles étaient sorties des mains de Pussort, mais le roi manda le premier président et le chargea d'examiner ce travail. Lamoignon oublia l'injurieuse préférence dont il avait été victime, pour ne songer qu'au bien de l'Etat, et ces deux lois célèbres lui furent redevables de plusieurs modifications importantes.

Voilà, Messieurs, ce que j'ai trouvé de plus remarquable dans la vie d'un magistrat digne, par ses vertus, de l'admiration de la postérité. Toute cette notice est écrite d'un style correct, grave, souvent élevé, mais toujours parfaitement en rapport avec le sujet.

J'ai maintenant à vous entretenir d'un personnage dont les lettres ont récemment déploré la perte, et que la Normandie compte au nombre de ses notabilités.

Jean-Louis Burnouf était né le 14 septembre 1775 à Urville, petit village du Cotentin.

Son père et sa mère moururent jeunes, laissant huit enfants sans autre ressource que la sympathie généreuse de quelques proches. Burnouf fut alors recueilli par un oncle paternel.

Sa jeune infortune toucha le cœur d'un homme dont l'uni-

versité n'a pas perdu le souvenir, de Gardin-Dumesnil. Bien-faisant et vertueux, Gardin admit dans sa maison l'orphelin auquel il apprit lui-même les éléments du latin ; bientôt il obtint pour lui une bourse au collège d'Harcourt.

L'attente de ce généreux protecteur ne fut point trompée. Le 22 juillet 1792, en rhétorique, Burnouf obtenait trois prix parmi lesquels le prix d'honneur. Mais la victoire devenait pour lui le signal d'une pénible retraite : le lauréat avait fini sa dernière année d'étude ; il fallut quitter le collège.

Il devint ensuite commis-négociant, et, profitant des heures qu'on appelle heures perdues, il se livra à l'étude des langues et vécut ainsi ignoré jusqu'à l'époque où l'empire se substitua à la république.

L'éducation de la jeunesse attira bientôt les regards de Napoléon. L'instruction des enfants par l'Etat, ce vœu de la sagesse philosophique de l'antiquité, la constituante et la législative l'avaient admise en principe : il appartenait à Napoléon de le réaliser. L'Université est créée. La réorganisation de l'enseignement est pour Burnouf le signal d'une existence nouvelle.

Le 1^{er} octobre 1807, sur la recommandation de M. Guérault dont il avait été l'élève, il est chargé d'enseigner, comme suppléant, la rhétorique au lycée Charlemagne, et, en 1810, il remplace, comme professeur titulaire au lycée impérial, Luce de Lancival qu'une mort prématurée venait d'enlever.

Dès cet instant, on le voit marcher à pas de géant à l'illustration et à la gloire.

En 1811, il est désigné pour prononcer le discours latin qui devait inaugurer la distribution des prix au concours général. Le sujet qu'il choisit était l'éloge de l'Université qu'une main puissante venait de fonder. Son discours ingénieux et adroit, écrit dans la plus pure latinité, obtint un succès remarquable.

La série de ses travaux et publications, commencée bientôt après, lui valut une rapide célébrité.

En 1813, il fit paraître sa grammaire grecque, ouvrage qui, en facilitant et simplifiant l'étude de cette langue, a si

bien mérité de la jeunesse et obtenu l'honneur inouï de plus de quarante éditions. « L'examen de cette importante publication, nous dit M. Caussin de Perceval dans son rapport, inspire à l'auteur du Mémoire les aperçus les plus ingénieux, les plus vrais, exprimés dans un style rapide qu'une instruction solide soutient et fortifie. »

Avide de tous les enseignements de la science, Burnouf était devenu le disciple de Chézy pour qui l'on venait de créer au collège de France une chaire de sanscrit. Cette étude lui donne bientôt les preuves d'une proposition qui jette un jour tout nouveau sur l'enseignement des langues indo-européennes, et qui est celle-ci : *Quelles que soient les formes introduites dans un mot, par la flexion, la dérivation ou la composition, il est toujours possible d'y trouver un groupe d'éléments que mille hasards ont pu déformer, mais que la science peut toujours restituer à leur pureté primitive.*

Placé sur ce terrain nouveau, Burnouf, au lieu d'y élever quelque grand système de linguistique universelle, se contente d'observer, de connaître avant de construire. En étudiant le sanscrit, il n'a pas l'idée d'y trouver la langue-mère, la langue primitive ; il s'avance de son mieux dans ses recherches, prudemment, sûrement. Quand il rencontre des analogies avec les idiomes qu'il connaît, il les note ; mais sans conclure de cette ressemblance à l'existence d'un rapport de génération entre cette langue et cette autre.

Du reste, alors même qu'il s'occupait sérieusement du sanscrit, sans se distraire des devoirs essentiels et journaliers de son enseignement, il consacrait encore des veilles laborieuses à la littérature classique : c'est alors, en 1822, qu'il fit paraître les traductions de plusieurs des ouvrages de Cicéron, et son édition de Salluste accompagnée d'un commentaire de ce grand écrivain.

De 1828 à 1833, il publia une traduction complète de Tacite qui peut être considérée comme son œuvre capitale et qui seule aurait suffi, par le mérite de son exécution, à élever très-haut sa gloire universitaire.

Enfin, en 1840, il fit pour le latin ce qu'il avait fait pour le grec en 1813 : il comprit qu'il y avait de grandes améliorations à faire à cet enseignement ; il fit paraître sa *Méthode de*

la langue latine, belle composition où, comme le dit le Mémoire, se voient réunies la raison qui trouve et qui montre le vrai, la science qui le soutient, la force d'expression qui le propage et l'établit.

Durant ce long espace d'années, Burnouf avait obtenu des avancements brillants dans sa carrière universitaire. Après avoir échangé d'abord sa chaire de rhétorique contre une place d'inspecteur de l'académie, il devint ensuite inspecteur général des études, et, en 1834, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. C'est là, qu'au sein d'une verte et vigoureuse vieillesse la mort est venue le saisir.

M. le rapporteur termine par quelques citations que l'Académie écoute avec le plus grand intérêt.

Séance du 17 décembre 1848.

Ouvrage reçu :

Des textes sur la dot, traduits et commentés par M. Auguste Pellat, professeur et doyen de la faculté de droit de Paris, membre correspondant.

MM. Nadaud et Dunlas, démissionnaires pour cause d'absence, sont nommés membres correspondants.

M. Albert du Boys lit l'extrait suivant d'un ouvrage qu'il se propose de publier :

DES DIVERSES ESPÈCES DE PAIX

CHEZ LES GERMAINS.

..... Nous avons montré quelle large place occupaient dans la vie des peuples germaniques la vengeance et la *fehde* ou

guerre privée. On s'efforça, il est vrai, d'en restreindre et d'en régulariser l'exercice ; mais ces dispositions, par lesquelles le législateur cherchait à neutraliser, à amoindrir la vengeance, en l'opposant en quelque sorte à elle-même, ne suffisaient pas à ce besoin de repos que ressent toute société, quelque peu avancée qu'elle soit dans la civilisation. Ce n'était pas une protection complète donnée à la sécurité de tous.

Or, la religion et la loi s'unirent pour établir l'ordre public sur de plus solides bases. Odin, ce mystérieux conquérant des contrées hyperboréennes, avait eu pour but principal d'exalter à un haut degré, par les prescriptions de son culte, la soif des combats et l'ardeur de la vengeance. Mais l'élément pacifique avait pourtant été déposé dans la mythologie comme un germe destiné à se développer et à fructifier plus tard. Cet élément se trouvait dans les attributs essentiels de la troisième divinité du Walhalla odinique. C'était Freyr ou Frigga, divinité de la paix (1). Le culte de cette divinité, d'abord négligé pour celui d'Odin, dieu de la guerre, reprit peu à peu, chez les Scandinaves, plus de crédit et plus d'empire. Ces pirates féroces, la terreur des habitants des bords de la mer, venaient, au retour de leurs expéditions aventureuses, faire fumer l'encens des sacrifices en l'honneur de Freyr. Tous les ans, ils l'invoquaient dans des fêtes solennelles, pour lui demander d'accorder au peuple et au roi la fécondité de la terre, la paix, et le succès dans la guerre. On retrouve dans Freyr ou Frigga la déesse Ertha (2), qui était vénérée par les An-

(1) Fró, Freyr, Frigga, Fricco, est représenté avec les marques des deux sexes et les attributs qui font connaître le dieu ou la déesse de la volupté. (MALLER DU PAN, *Introduction à l'hist. du Danemark*, p. 108. — Grimm. *Deutsch. Mytholog.*, p. 26.) Tertius est Fricco, pacem voluptatemque largiens mortalibus. — *Inglinga saga*, cap. 12. — Dans ce passage, on voit qu'on fait le dieu de la paix du sexe masculin.

(2) Ou Nerthum, suivant d'autres manuscrits. Ce genre neutre semblerait encore annoncer quelque incertitude sur le sexe qui aurait été attribué à cette divinité. Au reste, Ertha se rapproche davantage de *hearth*, terre en anglo-saxon. Les peuples dont parle Tacite en cet endroit occupaient les contrées que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de Mecklembourg, de Poméranie, de Holstein et de Schleswig (TAC. *De morib. German.*, 40.)

gles, les Varins, et par plusieurs autres peuples du nord de l'Allemagne. « Il y a, dit Tacite, une île de l'océan du nord où se trouve un bois sacré ; dans les profondeurs de ce bois, sur un char couvert, dont un seul prêtre a le droit de s'approcher, réside cette divinité. Une fois par an, on la tire de l'obscurité de son sanctuaire et on la promène sur son char. Ce sont des jours d'allégresse et de fête dans tous les lieux où elle s'arrête en passant. *Elle apaise toute inimitié par sa présence ; devant elle, tout combat cesse, tout glaive rentre dans le fourreau ;* chacun ne connaît plus, ne célèbre plus que le repos et *la paix*.... jusqu'à ce que la déesse, fatiguée de son long commerce avec les mortels, soit ramenée dans son île sombre, que voilent l'ombre des bois et les brumes de la Baltique ».

Tels étaient les mythes civilisateurs qui tendaient à adoucir les mœurs de ces brigands des mers du Nord, appelés Varins, Angles et Scandinaves. Telle était la religion qui, après avoir défié la guerre et les orages, s'attachait à déifier *la paix* ; elle plaçait ainsi sous la garde du ciel cette sécurité intérieure qui double, pour une nation, les bienfaits de la paix extérieure, fruit des victoires remportées au dehors.

Le mot de *paix* s'entendait donc surtout de la paix intérieure, de l'ordre public : en ce sens, on la regardait comme un don et une faveur des dieux ; c'était un titre de gloire pour les rois de la maintenir parmi leurs sujets, pour les peuples, de la faire régner dans leur sein. Qu'on lise le premier prologue de la loi salique, qui remonte au moins au VI^m ou VII^m siècle ; on y verra que la nation franque n'était pas moins fière de sa fermeté à conserver la paix intérieure que de son intrépidité dans les combats (1). Le petit prologue de la loi salique, revu par Charlemagne, *lex emendata*, développe encore davantage cette idée et y insiste avec plus de force. Voici ce qu'on y lit : « Les Francs, d'accord avec leurs » chefs, ont été d'avis, pour conserver parmi eux *l'amour de* » *la paix*, de prendre les moyens de couper jusque dans la » racine leurs anciennes querelles, et pour montrer que s'ils » l'emportaient sur les autres nations par leur valeur, ils ne

(1) Fortis in arma.... Firma in pacis fœdere.

» l'emportaient pas moins par la puissante autorité prêtée
 » chez eux à la loi ; ils ont résolu de donner à toute action
 » criminelle un résultat proportionné à la gravité des dé-
 » lits (1). »

Quand les nations scandinaves furent bien assises sur leur territoire conquis, elles établirent aussi la paix intérieure, mais sous un autre nom. Elles l'appelèrent *la consécration de l'homme* : *MANHÆLGI*, c'est-à-dire l'inviolabilité de sa personne (2). Ce fut donc la religion qui servit d'abord d'égide à l'individu contre toutes les attaques privées et contre toutes les vengeances personnelles ou héréditaires.

Dans la pratique, la *consécration*, la *paix*, le *droit*, furent souvent confondus. On maintenait le *droit* de quiconque était dans la paix du peuple. Celui qui violait le droit d'un seul, rompait, quant à sa personne, la paix à l'égard de tous.

On peut remarquer, comme un progrès vers l'ordre public, la tendance de la loi à traiter avec rigueur le meurtrier qui continuait de braver la douleur de la famille et les menaces de la justice, mais à proclamer une sorte d'indulgence miséricordieuse pour celui qui entrait dans la voie du repentir et de la prière. La société semblait ne pas mieux demander que de se laisser désarmer et de désarmer les familles même les plus justement intéressées à la vengeance. Aussi les anciennes lois d'Islande avaient statué que « si le meurtrier, se faisant as-
 » siser de témoins, avait demandé la paix avant le troisième
 » jour écoulé depuis le meurtre, soit au fils, soit au petit-

(1) *Placuit atque convenit inter Francos et eorum proceres ut, propter servandum inter se pacis studium, omnia incrementa veterum rixarum rescare deberent, et quia cæteris gentibus juxta se positis fortitudinis brachio præminebant, ita etiam legum auctoritate præcellerent, ut juxta qualitatem causarum sumeret criminalis actio terminum, etc.*

(2) *Manhælgí*, voir les Codes norvégiens à ce sujet. — N'y a-t-il pas quelque rapport entre le *Manhælgí* et le *Tabou* des Africains ? Le *Tabou* s'étend non-seulement aux personnes mais aux choses. Or, la paix comprenait aussi certains objets d'utilité publique, tels que les charrues, les moulins, etc, qui ne pouvaient être saisis par suite de cette protection particulière, au moins *extra-judiciairement*, et sans formalités spéciales.

» fils de sa victime, ceux-ci ne devaient pas lui refuser une
» paix ainsi demandée d'une manière légale (1). »

Ainsi s'expriment les lois d'Islande ou Grågås. Mais, d'après ce qui suit, on voit qu'il s'agit dans cette occasion d'une trêve plutôt que d'une paix totale (2). Du reste, la famille de l'offensé ne pouvait refuser de souscrire à cette proposition de trêve, « lorsque le meurtrier venait à elle escorté de cinq
» témoins ou assistants de 12 ans et au-dessus, de 80 ans et
» au-dessous, hommes libres et de domiciles connus, tous
» assez forts pour protéger leur vie respective, assez riches
» pour pourvoir à leurs besoins pécuniaires, tous en état de
» porter la pique et lancer le javelot. » — « Je vous choisis,
» disait-il, pour témoigner à N., à ses compagnons, amis et
» parents, la sécurité des biens et de la vie pour moi et les
» miens, afin de pouvoir partir et cheminer, sans aucun ris-
» que, dans le but de faire une transaction bonne et heu-
» reuse (3). »

A côté de ce passage relatif à la paix temporaire, plaçons un extrait du pacte pour la paix permanente (Trygda-Mål). Dans les termes de ce pacte, où on a semblé vouloir renfermer les principaux accidents de la vie des Scandinaves, il y a quelque chose de primitif qui rappelle la naïveté des peintures homériques. « N. et N. se jurent une foi mutuelle qui
» sera perpétuellement gardée, tant que durera le temps et
» que vivront les hommes. Que désormais ils soient réconci-
» liés et ne fassent plus qu'un, soit qu'ils se trouvent sur
» la terre ou sur les eaux, sur un navire ou sur des patins,
» sur l'Océan ou sur le dos d'un coursier, de sorte que, sui-
» vant l'occasion, ils se passent tour à tour la rame ou bien
» l'écuëlle à manche pour vider le navire qui fait eau, la
» table ou le banc de rameurs, le couteau ou le morceau de
» viande, etc. (4). »

Celui qui manquait à une profession de foi aussi solennelle-

(1) Gråg. Vigslopi, tom. 2, p. 20, tit. xv.

(2) Voir, dans le chapitre précédent, la différence entre Gripa, trêve, et Trygd, paix.

(3) Gråg., id., ibid.

(4) Gråg. Vigslopi, cap. 112-11, p. 166.

ment jurée fut, dès les temps les plus reculés, en butte aux malédictions du ciel et de la terre. Quand le christianisme vint, il substitua ses anathèmes à ceux des vieilles religions, et entoura ainsi le pacte primitif d'une sanction nouvelle. Voici, à cet égard, quelle était la formule de la loi islandaise :

« S'il se trouve quelqu'un d'assez insensé pour porter atteinte à un accommodement conclu, et pour commettre un meurtre après avoir juré la paix, qu'il soit proscrit et marqué de l'anathème céleste, partout où les hommes poursuivent le loup, où les chrétiens visitent les églises, où les païens font des sacrifices, où les mères donnent le jour à des enfants, et où les enfants appellent leurs mères ; partout où le feu brûle, où le Finnois patine, où le sapin croît, et où le faucon vole aux jours du printemps, quand le vent vient enfler ses deux ailes et l'emporter dans les airs (1). »

Cette poétique énumération ne laisse au proscrit, ni un coin sur la terre, ni une place au soleil.

Dans les droits allemands proprement dits, l'atteinte portée à la foi jurée était sévèrement punie ; cependant elle n'était pas placée parmi les faits inexpiables, dont le domaine était d'ailleurs plus restreint au midi qu'au nord de la Germanie. Le parjure de celui qui avait promis la paix était donc rachetable avec de l'argent, mais il était puni d'une amende double de celle qui aurait été infligée à une simple vengeance non autorisée (2). Un capitulaire de Charlemagne se montre plus rigoureux : il condamne celui qui a manqué à la foi jurée, à perdre la main (3).

Après avoir ainsi fait connaître les paix conventionnelles et particulières, il nous faudra étudier avec soin les paix légales, ou dérivant directement du droit.

Nous distinguerons d'abord la paix générale, ou de droit commun (*gemein-friede*), qui était attachée au titre même

(1) *Id.*, *ibid.*, p. 167.

(2) Voir la loi lombarde, et en particulier la législation de Rotharis, chap. 143.

(3) *Capitul.*, ann. 805, in *Theod. Villa*, c. 5, p. 133.

d'homme libre et de membre de la communauté. Cette paix était protégée par des compositions pécuniaires payables à l'offensé ou aux parents de l'offensé, et par des amendes ou argent de paix (*friedens-geld*, *freda*), qui revenaient au roi ou au duc comme représentant le pouvoir public. Ces compositions ou ces amendes étaient simples, quand elles ne faisaient qu'expier l'atteinte portée à la paix commune; elles étaient portées à un taux double, triple ou plus élevé encore, quand il s'agissait de réprimer la rupture d'une *paix supérieure*.

Toute paix supérieure impliquait une protection spéciale et plus forte accordée à quelques personnes, ou bien concédée à tout homme libre, dans certains lieux et pendant des temps déterminés. Ces paix supérieures étaient de diverses espèces, et il importe de faire connaître avec quelque détail celles qui ont occupé le plus de place dans la vie des anciens Germains. Nous examinerons donc la paix du tribunal (ou *ding*) et celle du marché, la paix de l'armée et celle du domicile, la paix des saisons ou des temps consacrés à l'agriculture, la paix des lieux saints ou des églises, et enfin la grande paix du roi, qui finit par absorber toutes ces paix particulières. L'histoire de ces paix particulières est celle des progrès de l'ordre public; elle servira à nous expliquer la formation de l'autorité monarchique du moyen âge, dont la mission a été de faire prévaloir l'intérêt social sur la liberté excessive des individus et sur les privilèges divers des localités.

§ 1^{er}. — *De la paix du ding, et de quelques autres paix qui en dérivent.*

A l'époque du paganisme, les réunions périodiques de la nation coïncidaient avec les grandes solennités religieuses, telles que celle dont nous avons emprunté la description à Tacite. Ainsi marchaient de front, dans le même temps et au même lieu, les affaires, les sacrifices et les banquets. La divinité elle-même, quoique invisible, était censée résider au milieu de l'assemblée du peuple officiellement réuni, et la sainte paix du ciel, qui y régnait en souveraine, s'étendait encore, quoique à un degré inférieur, dans tout le reste du pays.

On peut voir dans le *Gutalagh*, ou la législation de *Gothland*, une proclamation de paix annuelle qui paraît un héritage du paganisme dont le christianisme s'est emparé au profit de l'ordre public. D'après cette législation, la paix sacrée commence quatorze jours après Pâques et cinq jours après la *Saint-Jean*; elle dure chaque fois dix jours et dix nuits, en commençant et en finissant à l'aurore. Pendant ce temps, quiconque a porté atteinte à la paix d'autrui, soit dans sa personne, soit dans ses biens, perd lui-même la sienne, jusqu'à ce qu'il ait payé une forte amende pour se racheter (1).

Quant aux assemblées extraordinaires, ou spécialement convoquées, elles ne coïncidaient pas ainsi avec les solennités du culte; mais les consécration de la religion ne leur manquaient pas. La divinité intervenait partout où le peuple était réuni; on s'efforçait au moins de la faire descendre dans son sein par le sacrifice et la prière; on choisissait de préférence un lieu où elle avait coutume de résider. Le prêtre était chargé de consulter le sort (2), pour savoir si la réunion et le conseil seraient agréables au ciel. Dans les temps les plus anciens, la paix du *ding* s'étendait à un certain degré sur le reste du pays, mais son siège principal et vénéré était au lieu de l'assemblée générale. Tous ceux qui en faisaient partie étaient placés sous l'égide de la divinité, et, eussent-ils été les objets d'une vengeance autorisée, toute atteinte portée à leurs personnes, au mépris de la paix proclamée, était punie d'une amende double ou triple de ce qu'elle aurait été ailleurs ou dans d'autres temps (3).

Cependant, dans la plupart des législations germaniques, s'efface avec le temps toute trace d'une distinction entre la paix supérieure du lieu où se réunissait le peuple, et la paix moins élevée qui était commune à tout le pays. A l'époque de ces assemblées, il n'y a plus qu'une seule et même paix pour toute la contrée qu'elles représentent. La religion chrétienne, en proclamant sa paix à part, en ne confondant plus ses fêtes avec celles des *dings* et des marchés, ôta aux vieilles pres-

(1) *Gutal.*, c. ix, p. 13, § 11-5.

(2) *Tac.*, de mor. Germ., c. x.

(3) *Gutal.*, c. xi, p. 11.

criptions de la loi leur vêtement religieux, et laissa à nu leur caractère politique. « On doit, dit froidement une législation germanique (1), conserver à *tous* les lieux le repos et l'ordre, mais principalement à ceux où cet ordre et cette paix ont été placés par nos anciens, etc. »

La loi des Frisons (2) étend le bénéfice de la paix du ding aux hommes même en butte à des vengeances permises (*hominnes fidosi*), qui vont au *placitum* ou qui en reviennent. Il y a donc une tendance à se dégager de ces restrictions étroites et superstitieuses qui bornaient le siège de la paix à l'enceinte consacrée de l'assemblée ou du tribunal.

Les banquets des Ghildes ou associations continuèrent, sous le christianisme, à être protégés par la paix de Dieu (3), parce que ces associations se changèrent en confréries; mais il n'en fut pas de même des paix de tribunaux ou de marchés; celles-là prirent un caractère de plus en plus séculier. Cependant la *paix du marché* garda des vestiges des concessions que le culte chrétien avait dû faire dans les premiers temps pour la consacrer; les marchés s'appelèrent *messe*, et la plupart des foires prirent le nom du saint patron du lieu où elles s'ouvraient, le jour de la fête de ce saint. Cette sorte de paix, d'abord sanctionnée par la religion, devint la base première de certains petits états politiques. Les campements nomades des bazars du moyen âge firent place peu à peu à des établissements plus stables; des maisons solides succédèrent aux tentes légères ou aux cabanes de feuillage. A mesure que les affaires commerciales se développèrent et prirent de la consistance, ces maisons se groupèrent de manière à former de grandes cités. Elles conservèrent et étendirent, sous le nom de privilèges municipaux, de constitutions républicaines, les bénéfices des *paix primitives de marchés*, desquelles on avait oublié le nom et l'origine. De là naquirent, et les villes anseatiques de l'Al-

(1) Wilda, p. 234.

(2) Lex Frison. additam.

(3) L. de Henri I^{er}, c. 81, p. 363. In omni potatione.... Vel Gilde vel ad quemlibet in hunc modum præparata primo pax Dei et domini, qui inter eos convenerint, pax Dei et domini, publica præmentatione ponenda est, etc.

lemagne (1), et quelques républiques commerciales de la Suisse et de la Hollande.

§ 2. — *Paix de l'armée.*

Cette paix reposait, dans le principe, sur le même fondement que la paix du ding. L'armée était la nation rassemblée et en marche. Elle se mettait sous la protection du dieu des combats, et retirait alors du fond des bois les emblèmes qu'y avait placés le grand pontife. La paix de Dieu l'accompagnait dans son aventureuse migration. Le pontife ou prêtre était l'habitable mobile de cette paix, qui semblait rayonner autour de lui, comme s'il l'avait portée dans son sein. C'était de sa main que partait l'anathème divin qui maudissait et proscrivait ; c'était de sa main qu'il saisissait et faisait tomber en sacrifice celui qui avait rompu la paix, en le frappant comme un profanateur de ce qu'il y avait de plus saint sur la terre (2). Ce n'est qu'en agissant avec une telle énergie sur les esprits d'un peuple esclave de ses passions, que l'on parvenait à faire taire, pendant la durée d'une expédition guerrière, ces haines de famille à famille, toujours bouillonnantes et toujours prêtes à éclater. Ce n'est qu'avec de tels moyens qu'on retenait dans le fourreau des glaives qui ne devaient être tirés que contre l'ennemi. Si la discipline n'eût pas été sanctionnée par cette haute consécration religieuse, aurait-on pu contenir ces groupes de famille tout armés pour la guerre étrangère, et si souvent frémissants en présence l'un de l'autre, au souvenir d'un juste et légitime sujet de vengeance, et alors une telle armée n'aurait-elle pas été dissoute avant d'être appelée à combattre ?

Cependant vint le christianisme, qui ne répandait pas le sang sur ses autels et qui était loin de se poser comme le culte de la guerre et des combats. Cette religion de paix et d'amour, non-seulement offrait un contraste complet avec celle d'Odin ou de Mars, mais encore elle rompait sur ce point avec la

(1) Presque toutes ces villes, telles que Francfort, Hambourg, etc. ont conservé des foires fameuses.

(2) Tac., vii, De morib. German.

tradition juive, à laquelle elle se rattachait d'ailleurs par tant d'autres liens. Donc le Dieu des chrétiens n'était pas essentiellement le dieu des batailles, et ce n'était pas au milieu des faisceaux de lances qu'on songeait à lui dresser des autels. Aussi, chez les peuples germains convertis à la foi évangélique, on ne trouve plus de victimes immolées à la discipline par un sacerdoce sanguinaire, plus d'union intime entre le culte et le gouvernement des armées. Par suite du changement de religion, il est certain que la direction de la police et des pénalités militaires, en Germanie, se *sécularise* subitement. Les ministres du christianisme, qui se substituèrent souvent aux prêtres païens, en modifiant leurs rites et en les adaptant à la croyance nouvelle, ont cette fois répudié complètement leur héritage; et cependant l'ordre règne autant et plus qu'auparavant dans les rassemblements armés des nations. Quelle peut en être la cause?

C'est qu'à la place d'un frein de terreur approprié à de certaines circonstances, et qu'il fallait serrer d'autant plus qu'on le relâchait davantage dans la vie ordinaire, la religion chrétienne avait agi sur les âmes par une influence constante qui prenait l'homme au berceau et le conduisait jusqu'à la tombe. Elle combattait de front ces féroces préjugés des Germains, qui faisaient de la vengeance un droit et un devoir. Le lait divin de sa doctrine s'insinuait doucement dans ces cœurs barbares, et, en leur faisant accepter sa discipline douce et sévère à la fois, elle les façonnait tout naturellement à porter patiemment le joug de la discipline militaire comme de la police sociale.

Dès lors, ce qu'on appela la *paix* de l'armée consista simplement dans des pénalités plus fortes appliquées aux infractions de ceux qui faisaient partie d'une expédition guerrière.

Sur ce point, les droits allemands concordent encore avec les législations scandinaves. Seulement ils contiennent des prescriptions plus multipliées. On s'aperçoit que les guerres d'invasion, qui étaient devenues l'élément de leur existence, leur avaient fait mieux apprécier l'importance de la discipline militaire, et leur avait donné une connaissance plus exacte de tous les faits qui pouvaient y porter atteinte. Tantôt ils statuent que chaque fait de violence commis en présence de l'en-

nemi ou dans une armée en marche doit être puni d'une amende trois ou neuf fois plus forte que l'amende ordinaire ; tantôt ils établissent, pour de semblables ruptures de paix, la peine de mort ou la proscription, ou bien ils exigent une composition pécuniaire très-élevée, qui doit être payée au roi comme rançon de ces peines (1).

Les lois des Scandinaves ont des prescriptions particulières relativement aux crimes et délits commis sur des vaisseaux armés et préparés pour une course guerrière. Le vol y est puni d'une amende très-forte, dont un tiers est donné à l'individu spécialement lésé, un autre tiers au pilote, et le troisième tiers à l'équipage. Que s'il a commis sur ce vaisseau une violence grave ou un meurtre, il doit payer 40 marcs au roi ou mettre sa vie à sa discrétion (2).

Le dernier code des Frisons tenta de déterminer avec précision quand commençait la paix de l'armée pour ceux qui étaient convoqués par leurs chefs à une expédition militaire : « Elle s'étendait à tout homme parti avec ses officiers pour rejoindre ses drapeaux, dès qu'il avait fait le quart de la route depuis sa maison jusqu'à l'armée (3). »

§ 3. — Paix du domicile, ou du chez-soi.

Dans la Germanie, toute maison était un sanctuaire inviolable pour celui qui l'habitait. *Grid*, paix, signifiait aussi maison dans les vieilles langues du Nord. La paix de la maison paraît avoir été fondée primitivement sur les religions germaniques et païennes. Près du siège élevé du père de famille, on plaçait les images de la divinité, et, parmi les bâtiments qui régnaient autour de la cour de l'homme libre, il y en avait un qui était consacré d'une manière particulière au culte religieux. Plus tard, ce privilège d'un autel domestique disparut quand on bâtit des temples. Mais à cette modification

(1) *Lex salic. emend.*, 64, § 1; *L. sax.*, 5-1; *L. fris.*, 17-1; *L. almann.*, 26; *L. Bajuvar.*, 2-4, § 1; *Kunt's-Ges.*, 1, c. 58, p. 164.

(2) *Upl. Ges.*, B., II, § 1, p. 99.

(3) *Addit. dans le 19^e des 24 Codes relatifs à l'Ost-Fries.* V. *Rich-tofen*, p. 70, et *Wilda*, p. 241.

dans le culte survécut l'idée de la consécration de la maison tout entière. Le législateur s'en empara au profit de la sécurité sociale, et il établit des peines très-fortes (1) contre tout acte de rapine et de violence commis dans l'intérieur d'une maison habitée. Quant au meurtre, il était déclaré dans ce cas, suivant les lois scandinaves (2), *fait inexpiable*, ou du moins le roi ne pouvait accorder de paix au meurtrier, même avec la rançon pécuniaire la plus élevée, qu'avec le consentement des parents de la victime (3).

C'est ainsi que, dans ces temps de violence et de brigandage, on cherchait au moins à assurer un refuge à l'homme libre dans ses propres foyers.

Du reste, une certaine sécurité était assurée à l'homme criminel lui-même, non-seulement dans sa propre habitation, mais même dans celle d'un ami qui lui avait prêté asile. On ne pouvait l'y saisir qu'en cas de flagrant délit. Autrement, il fallait laisser s'écouler de certains délais, se faire assister du magistrat, et observer certaines formes, pour pouvoir s'emparer du récalcitrant (4). Il est vrai que le maître de la maison était considéré, par suite du refuge qu'il avait accordé à un meurtrier, comme ayant violé le droit des otages (5), c'est-à-dire comme ayant enlevé à la société, par le recel d'un proscrit, l'espèce de caution ou de garantie que pouvait lui offrir la répression d'un crime, et ce recel était punissable encore, quoique à un moindre degré que le meurtre lui-même.

Enfin, la paix de la maison avait reçu une double extension législative. D'abord, elle avait été étendue quant à son territoire; elle embrassait tout l'espace compris dans l'intérieur des palissades ou des haies qui formaient l'enclos autour de la maison, et, quand il n'y avait pas de palissade ni

(1) La peine d'une triple amende et de triples dommages-intérêts. V. la loi des Angles, VIII, 7; de Gulath., 12, § 2, etc.

(2) L. de Gulath. de Magmis, cap. 3, p. 136. — L. de Séal d'Érik, lib. 11-12, p. 72, etc.

(3) La loi des Saxons prononçait la mort dans tous les cas, sans qu'on pût la racheter, III-4.

(4) Alfred Ges., 1, cap. 38, p. 52.

(5) Ost-Gothl., c. 2, § 2, p. 47.

d'enclos, elle régnait jusqu'à soixante brasses de la maison elle-même (1). En second lieu, on avait en quelque sorte forcé sa signification première et naturelle, en l'appliquant à toute habitation, toute station, même temporaire. « Partout » où un homme assied sa demeure, dit la loi de l'Ost-Gothland, que ce soit sous une tente, dans une cabane de feuillage, ou dans un souterrain, et qu'il se soit établi là avec son mobilier, celui qui va l'y attaquer commet un acte d'atroce violence, comme s'il l'avait attaqué dans sa propre maison. Il en est de même, si un homme s'est établi avec son mobilier sur un vaisseau (2), etc. » Dans le droit de Scanie, le législateur va plus loin encore : il étend la paix supérieure (3), la paix de la maison, même au champ solitaire où quelqu'un aura fiché sa lance, élevé son bouclier et posé sa selle pour se préparer une couche et un abri.

Ainsi l'ordre public s'avance pas à pas. Grâce aux interprétations ingénieuses et partiales de la loi, il étend sur le vieux domaine de la vengeance et de la guerre privée ses tentes invasions et ses empiètements pacifiques. Du reste, même quand la *paix sociale* ou la *paix du roi* aura envahi tout le terrain que s'était réservé la licence sous le nom de liberté, il restera toujours au *domicile* quelque chose de particulièrement sacré et inviolable ; le foyer domestique sera encore considéré comme une espèce de sanctuaire. Ce vestige des anciennes mœurs de la Germanie se produira surtout chez les descendants des Anglo-Saxons et des Anglo-Normands, qui ont gardé avec une si religieuse fidélité, sinon la pureté originale de leur idiome, du moins la tradition de la plupart des institutions primitives de leur race (4). Encore aujourd'hui l'Anglais se regarde comme un roi dans les murs de sa demeure ; c'est pour lui un abri aussi sûr contre l'arbitraire du pouvoir que contre les atteintes du désordre. Au sein de ses foyers,

(1) L. de l'Upl., m. 12, § 1, p. 142.

(2) L. du Juul., n-32, p. 174.

(3) Sk., v. 3, d'après la traduction latine de *Finnson*, v. 19. Cette disposition législative semble avoir eu pour but de prévenir toute surprise contre un homme libre.

(4) Et, entre autres, du jury, qui s'est perdu en Scandinavie, pendant qu'il durait et se développait en Angleterre.

at home, il a droit de résister par la force à toute tentative d'attaque ou d'illégal arrestation. C'est là le plus haut degré de dignité individuelle qui puisse se combiner avec les exigences de l'ordre public.

§ 4. — *Paix des saisons et de l'agriculture.*

Le législateur, qui s'attacha autant que possible à modifier les mœurs nomades des tribus germaniques venues de l'Orient, et à les transformer en habitudes sédentaires et agricoles, dut entourer les travaux des champs, et surtout ceux du labourage, d'une protection toute particulière. Aussi la consécration d'une paix supérieure couvrait le paysan qui tenait le soc de sa charrue. Quiconque portait sur l'agriculteur, ainsi atteint dans l'exercice de ses fonctions, si on peut parler ainsi, une main meurtrière, ne pouvait plus racheter sa vie, suivant la loi du Jutland (1), qu'en payant, en dehors de l'amende ordinaire, 40 marcs à l'héritier de la victime, et 40 au roi. D'après la loi de l'Ost-Gothland (2), quiconque molestait ou maltraitait un laboureur, ou quelqu'un de ses gens, en venant dans sa terre labourée ou dans son pré, au printemps ou à l'automne, encourait une amende double de l'amende ordinaire.

Il y a plus : on considérait comme des actes de violence les citations judiciaires par lesquelles la paix aurait été rompue à l'égard de l'agriculteur. Il ne fallait pas qu'il fût détourné de ses travaux pendant certaines saisons de l'année, ni qu'on pût saisir ses bestiaux qui lui étaient alors particulièrement nécessaires. La paix de l'automne, dans l'Ost-Gothland (3), commençait à la fête de Saint-Olaff (le 29 juillet) et durait jusqu'à la fin des moissons et des fenaisons, et la paix du printemps, depuis le milieu du carême jusqu'à la Pentecôte. Pendant cette paix, le pouvoir public lui-même s'interdisait de mettre en réquisition ses bœufs ni ses chevaux (4); les vo-

(1) L. du Jutl., liv. 3, 22, p. 222.

(2) L. d'Ost-Gothl., v. c. 13, p. 74.

(3) Ibid., cap. 22, p. 210.

(4) Gutal., cap. x.

leurs de récoltes ou de bestiaux étaient seuls exceptés de la paix des champs et des saisons.

Cette espèce de suspension partielle de la justice, cette interdiction de toute saisie avait lieu lorsqu'on appelait les propriétaires et hommes libres aux assemblées générales ou judiciaires, ou lorsqu'on les convoquait pour une expédition guerrière. Le roi Alfred déclara punissable d'une amende du double (1) toute rupture de paix, toute rapine et tout vol commis, soit pendant la marche de l'armée, soit le dimanche, la nuit de Noël, la fête de Pâques, le jeudi saint, un jour de procession, tout comme pendant le carême du printemps. Ici cette paix des champs, qui, aux temps du paganisme et dans l'origine de sa création, semble ne pas être fondée sur la religion et n'avoir contracté avec elle aucun lien intime, semble se mettre en rapport avec le calendrier chrétien. On dirait que le législateur cherche à motiver les vacances de la justice par la double considération des fêtes religieuses et de la paix des champs. Dans ces jours de fêtes, appelés *dies feriati*, non-seulement toute affaire séculière chômaît de plein droit, mais il ne pouvait y avoir aucune poursuite judiciaire, et surtout on ne devait exécuter aucune peine corporelle ni capitale. C'est particulièrement à ce dernier trait que se reconnaît l'antagonisme de la religion de Jésus-Christ et de celle d'Odin : l'une tolère peut-être, de la part du pouvoir temporel, l'effusion du sang pour la conservation de la société, mais elle en a horreur dans l'exercice de son culte, tandis que l'autre, dans ses plus grandes fêtes, croyait d'autant plus honorer ses dieux, qu'elle leur immolait plus de victimes humaines.

Si donc, dans son origine primitive, la paix des champs fut établie séparément de celle des fêtes chrétiennes, ces deux paix finirent plus tard par se rapprocher et coïncider entre elles (2). De là vinrent nos *vacances* judiciaires du moyen âge.

(1) Législat. du roi Alfred, cap. xxxvi, § 1, p. 51.

(2) La législation scelandaise du roi Eric interdit toute poursuite judiciaire pendant la paix du jeudi saint, de Pâques, de la Pentecôte et de l'automne, 3, 23, p. 122.— La loi de l'Upland fait la même interdiction pour la paix de l'automne (entre la fête de Saint-Olaf et celle de Saint-Michel), pour les vacances de juillet, et pour la paix du

qui prirent le nom des principales fêtes de la catholicité et du pays. On sait qu'en France, avant 1789, la plupart de nos parlements avaient quatre temps fériés : à la Saint-Martin (jusqu'à Noël), à Pâques, à la Pentecôte et à Notre-Dame d'août.

§ 5. — *Paix des églises.*

L'église chrétienne chercha toujours à faciliter aux peuples païens la pratique du culte nouveau qu'elle travaillait à leur faire adopter. Elle voulut leur alléger autant que possible l'immense révolution religieuse qu'elle venait accomplir. Elle admit donc beaucoup d'usages purement extérieurs qu'elle ne faisait que modifier légèrement en apparence, quoiqu'elle en changeât profondément le sens intime en se les appropriant et en les pénétrant de son esprit. Ainsi, là où le zèle de ses premiers apôtres ou de ses premiers néophytes ne renversa pas les temples païens, ces temples furent changés en églises, et, là même où il ne restait que des terrains jadis consacrés aux dieux, on les choisit de préférence pour en faire des emplacements destinés aux édifices du nouveau culte.

Or, Tacite témoigne des atroces pénalités païennes qui sanctionnaient la haute consécration dont étaient entourés les bois sacrés et les temples. Il s'est conservé des traces de cette législation dans les recueils carlovingiens. Le capitulaire de *Paderborn* débute par cette recommandation « que les églises qui sont maintenant construites en Saxe, et sont consacrées au vrai Dieu, ne jouissent pas de moins d'honneurs, mais en obtiennent de plus excellents encore que ceux accordés autrefois aux sanctuaires des idoles. » Pour maintenir ces honneurs aux édifices consacrés à Jésus-Christ, on les fit jouir d'une paix supérieure, dont la viola-

printemps, depuis le dimanche *judica* jusqu'au jeudi saint, L. d'Upland, cap. 14, p. 274. — Enfin, parmi les sources de droit du Midi, nous citerons celle des Visigoths, qui signale ainsi les paix des saisons : *Messivæ seu vindemiales feriæ a xv kalendas augusti usque ad kalendas septembris.* — On y lit aussi : *Die dominica neminem liceat executione constringi, quia omnes causas religio debet excludere.* L. visigoth., II-1-11.

tion entraînait des peines très-sévères. Dans les législations où tout crime se rachetait par une rançon, cette rançon était (comme chez les Frisons (1)) neuf fois plus forte pour les violences, vols ou meurtres commis dans l'église, que s'ils avaient été commis partout ailleurs. Là où les peines publiques commençaient à être en usage, c'était la peine de mort, non-seulement pour toute effusion de sang, mais même pour le moindre vol (2).

Les législations du Nord (3) déclaraient ces crimes ou délits commis dans les églises *crimes inexpiables*. Elles permettaient de tuer impunément celui qui commettait quelque violence dans ces lieux sacrés (4). Suivant Erik, roi de Seeland, « l'église doit être le *chez-soi* de chaque chrétien, et, si quel- » qu'un y est tué, ce crime a le même degré de gravité que » s'il avait été assassiné dans sa propre maison. Aussi l'au- » teur du fait perd la paix, de telle sorte qu'il ne puisse pas » même se racheter par l'amende, et que le roi seul puisse » décider de son sort (5). »

On avait étendu plus loin cette assimilation : la paix de l'église profitait au malfaiteur de la même manière que celle de la maison, c'est-à-dire qu'il ne pouvait être saisi ou entraîné au dehors, ni par des personnes privées, ni par celles qui n'avaient pas accompli les formalités légales nécessaires à cet effet (6). Mais ceci touche au droit d'asile, dont nous traiterons ailleurs d'une manière spéciale.

La paix de l'église, non-seulement s'appliquait à ses dépendances, au cimetière, etc., mais encore elle s'étendait

(1) Qui in curte ducis, in ecclesia, aut in atrio ecclesie hominem occiderit, novies weregildum ejus componat et novies fredam ad partem dominicam. L. fris., xvii, § 2. — Ad ipsam ecclesiam quam poluit sexaginta solidos componat, ad fiscum alios sexaginta solidos pro fredo solvat, parentibus autem legitimum weregildum solvat.

(2) Qui in ecclesia hominem occiderit vel aliquid furaverit, morte moriatur. L. sax., ii-8. — Voir aussi le capitulaire de Paderborn, ann. 787, cap. 3.

(3) L. d'Æthelred, vi-1, p. 131.

(4) L. Droit de l'égl., par Arnesen, évêque d'Islande, cap. viii, p. 46.

(5) Loi de Seeland, du roi Erik, liv. ii, ii, p. 73.

(6) Décr. de Clot., ii, cap. vi; Pertz, ii, p. 12, et capit. ad L. sulic., ann. 803, cap. 3; Pertz, p. 113.

jusque dans un certain rayonnement fixé par la loi. Dans plusieurs codes, c'était la même paix supérieure ; dans d'autres, c'était une paix moindre pour tout ce qui était en dehors de l'église elle-même. Mais ce qui est plus singulier, c'est qu'on admettait dans quelques législations des degrés de paix différents, suivant le degré d'importance des églises. Nous en voyons déjà des exemples dans le droit norvégien (1) ; mais nulle part cette espèce de gradation de rang entre les églises ne se produit avec plus de régularité hiérarchique que dans le droit anglo-saxon (2). C'étaient les principes de l'ordre féodal qui s'étaient d'abord appliqués aux dignitaires de l'ordre ecclésiastique, et qui ensuite s'étaient incorporés en quelque sorte dans les édifices matériels eux-mêmes. Il y avait un argent de paix, un *fredum* pour les églises comme pour l'Etat, et on attribuait de la sorte à chacune d'elles une espèce de personnalité. Ainsi, le législateur commença par admettre le même degré d'inviolabilité pour tous les sanctuaires, parce que le même dieu y réside. Plus tard, le profanateur d'une grande église de ville est réputé plus coupable que celui d'une petite église de village, et enfin les cathédrales finissent par devenir comme des suzeraines de pierre qu'on revêt d'une consécration bien plus haute que les églises vassales soumises à leur juridiction. On les place au sommet de l'échelle féodale, dont l'église paroissiale occupe le milieu, et au bas de laquelle est reléguée la simple chapelle. Voilà comment l'idée politique empruntée à la constitution du moyen âge altéra pro-

(1) Droit ecclésiast. de l'archevêque Yon, de 1270, dans Paus., tom. 2, p. 820.

(2) Législat. ecclésiast. du roi Knut, cap. 3, p. 160. Les biens, métairies, clos et forêts des églises jouissaient aussi d'immunités qui entraînaient une paix autre et moindre que celle des églises. On distinguait l'infraction à la paix dans l'intérieur d'un clos de celle commise à l'extérieur ou en plein champ. Voir sur ce point le capitul. v, c. 279 ; Walter, II, p. 557 ; Wilda, 253. — Pax ecclesiarum, dit Ducange, immunitas privilegia quibus illa munitur, quæ quis infrixit, reus sit fractæ pacis ecclesiarum (Ducange, édit. de 1845). Pacis ecclesiarum (quod munoburgum vocant), 50 solidorum esto compensatio. Capit. Bajuvar., 788 ; Leg. Longobardor., lib. 1, tit. 14, cap. 14.

Il y avait aussi la *pax de la semaine*, près des reliques d'un saint (Ducange, *ibid.*)

gressivement la pureté de l'idée religieuse qui avait fondé primitivement la paix de l'église.

§ 6. — *Paix du roi.*

La royauté, cette institution qui a fini par couvrir longtemps l'Europe entière de son ombre, était, dans le principe, un pouvoir faible et mal défini. Pendant la guerre, le roi, qui était en même temps chef d'armée, avait sans doute, en cette qualité, quelques prérogatives de plus; mais, toutes les fois qu'il voulait les étendre, il trouvait de la résistance chez ses fiers compagnons d'armes. Quand Clovis réclame le vase de saint Rémy en sus de sa part du butin, un guerrier franc s'écrie, en frappant ce vase de sa francisque : « Tu ne recevras » que ce que te donnera le sort. » Le roi barbare est forcé de dévorer cet outrage, et si, un an plus tard, il frappe le soldat arrogant, c'est sous un prétexte d'indiscipline militaire (1).

Comme président de l'assemblée nationale, le roi, surtout chez les peuples qui n'étaient pas en état habituel de migrations ou d'invasions guerrières, avait un pouvoir extrêmement restreint. Le droit de paix et de guerre, regardé aujourd'hui comme un des attributs essentiels de la couronne, même dans les monarchies les plus libres, lui était quelquefois directement dénié. Voici une scène de l'histoire du Nord qui prouve la fière indépendance du Germain ou du Scandinave en face de la puissance royale :

Oluf *Schooskænig* était un roi de Suède qui avait soutenu sans succès une longue guerre contre le roi de Norwège Olof Haraldsohn. Ce dernier, cependant, désirait la paix, et il avait envoyé des ambassadeurs à *Upsala* pour faire des propositions à ce sujet. Or, Oluf Schooskænig avait avec ses voisins plus d'insolence dans le langage et dans les prétentions, qu'il ne mettait ensuite d'énergie à les soutenir. Les ambassadeurs arrivèrent dans la grande salle d'audience, un peu intimidés

(1) Voilà, lui dit Clovis, ce que tu as fait au vase de Soissons. — Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, liv. II.

par la crainte d'une mauvaise réception. Alors survint le vieux lagmann des paysans, Thorgny. C'était un homme d'une très-haute stature que les ans n'avaient pas encore courbée. Sa barbe blanche descendait jusqu'au-dessus de ses genoux.

« Vous vous comportez singulièrement pour de nobles tignats, » dit-il aux ambassadeurs. Quant à moi, tout simple paysan que je suis, j'ai le privilège d'avoir la parole libre devant le roi. Je sais user largement et fièrement de ce privilège. »

A ce moment, le roi paraît. Thorgny se lève au sein de l'assemblée et demande à parler. Oluf Schooskœnig, tout courroucé et tout frémissant, déclare qu'il ne laissera personne lui proposer ou lui conseiller la paix. Thorgny réclame et insiste; les paysans assis derrière lui se lèvent et approchent en foule; tout le peuple fait entendre un sourd murmure et un grand fracas d'armes. En cet instant, Thorgny prend la parole; il commence par louer l'énergie et les bonnes intentions des deux rois précédents. « Quant à celui qui est là maintenant, il voudrait qu'on ne lui dit que ce qui peut lui faire plaisir. Tout autre langage excite sa colère. D'un côté, il a laissé sortir de ses mains, par insouciance, nos anciennes terres tributaires, tandis qu'il aspirerait à s'emparer de la Norwège qui n'a jamais appartenu à la Suède, de façon que le trouble est partout dans le royaume, et l'ordre nulle part. Il faut que tout cela ait un terme. En conséquence, nous, paysans, nous voulons que toi, roi Oluf, tu fasses la paix avec le roi de Norwège, et que tu lui donnes en mariage ta fille Ingegard. Veux-tu reconquérir les pays de l'Est qu'ont possédés tes parents, tes aïeux? nous te suivrons tous. Veux-tu, au contraire, dédaigner nos réclamations? nous tomberons sur toi, et nous te tuerons, et nous ne souffrirons pas qu'on nous dénie plus longtemps la paix et la justice. En cela, nos ancêtres nous ont frayé le chemin: ils précipitèrent dans la fontaine, près de Mulathing, cinq rois qui s'étaient montrés pleins d'arrogance pour eux, comme tu le fais à notre égard. Maintenant dis-nous brièvement quelle part tu veux choisir. » Aussitôt on entend dans l'assistance un grand choc d'armures et une agitation violente. Le roi se lève à son tour pour parler, et dit qu'il veut suivre l'exemple des rois de Suède, ses ancêtres, qui ont toujours mis leurs

décisions en harmonie avec le vœu populaire. Il déclare , en conséquence, qu'il se range à l'avis du vénérable lagmann. Alors le bruit s'apaise dans la foule comme les vagues d'une mer qui se calme.

Voilà quelles étaient les condescendances forcées du pouvoir royal en Suède , au neuvième siècle ; voilà sous quelles formes sauvages se produisait alors l'opposition parlementaire. Ces assemblées nationales , qui faisaient les lois ou qui constataient les coutumes , qui décidaient de la paix et de la guerre , formaient aussi un tribunal supérieur sous le nom de placité général , de ding ou de mål (*mallum*) , que le roi ne faisait toujours que présider.

Mais la royauté , quelque limitée qu'elle fût dans ses attributions militaires , judiciaires et politiques , n'en occupait pas moins le faite de ces trois sphères d'action sociale. Or, le besoin de discipline , d'ordre et de justice tendait naturellement à l'investir d'une force morale toujours plus grande. A l'armée , il fallait , pour vaincre des Romains ou des légions formées à la romaine , une obéissance prompte et unanime à une direction unique ; de là l'autorité de l'*imperator* conférée au *dux* ou au *rex*. Dans l'intérieur , pour prévenir la dissolution des nations récemment constituées ou des confédérations formées depuis peu , une sorte de discipline pacifique était nécessaire comme moyen de façonner à l'ordre des esprits accoutumés à une liberté sauvage ; enfin , pour que le faible , l'opprimé , ou seulement l'homme croyant plus à son bon droit qu'à sa force , pût arriver jusqu'au tribunal sans être arrêté en chemin par la violence ou même par la vengeance , permise en certains cas , on était obligé d'avoir recours au roi , comme *juge supérieur* ; c'était lui qui , au nom de la justice nationale , concédait en pareil cas des paix privées , ou qui entourait de garanties nouvelles , revêtait d'un caractère plus sacré des paix particulières déjà accordées par la loi et la coutume à certaines personnes et à certains lieux. Aussi le droit anglo-saxon dit : « Que la paix que le roi donne ou confirme par l'engagement de sa propre main devienne tellement sainte , que la rompre soit un crime inexpiable (1). »

(1) L. du r. *Æthelred*, II, cap. 2.

Du reste, en dehors même de cette paix résultant expressément de la promesse du souverain, la paix royale était une paix éminemment supérieure, liée proprement aux personnes et aux choses qui se mouvaient dans l'atmosphère d'inviolabilité de la couronne. Cette espèce de paix tendait à absorber la paix du ding ou tribunal national, qu'elle avait dès l'origine cotoyée de très-près. D'un autre côté, elle semblait n'être autre chose que la paix de la maison, régnant au dedans et autour de la demeure du roi. Enfin, à cause de la sainteté de ce domicile vénéré comme un sanctuaire, elle se plaçait à côté de la paix de l'église, de telle sorte que la cour du roi servait de lieu d'asile comme l'église elle-même (1).

La loi des Lombards et celle des Anglo-Saxons punissent de mort quiconque frappe un adversaire de son épée dans l'habitation ou dans le voisinage du roi (2). Cette dernière législation fixe ainsi la distance où s'étendra cette paix supérieure :

« La paix du roi doit s'étendre depuis la porte du burg où il demeure, et quatre pas au delà, jusques à trois milles de longueur, en y ajoutant une largeur de trois acres de neuf pieds, de neuf têtes d'épis et de neuf grains d'orge (3). »

La maison même où le roi s'arrêtait pour boire participait à cette paix (4) ; si quelqu'un y commettait un délit dans ce moment, il était puni d'une peine double. Une fois qu'on eut admis que cette paix voyageait en quelque sorte avec lui, on la fit régner d'abord dans la ville, puis dans la province même où il séjournait en passant (5). Il semble donc qu'il est de principe général que ce soit à la présence ou au voisinage de la personne du roi que l'on attache cette paix supérieure. Cependant, parmi les législations barbares, il en est une, celle des Bavares, qui déclare la maison du souverain (du duc) inviolable et sacrée, sur le fondement que c'est la mai-

(1) Législat. civ. d'Alfred, cap. vii, et d'Æthelberth, cap. 2.

(2) L. des Anglo-Sax., vi, cap. 13, p. 203, et L. de Rotharis.

(3) Législat. des Anglo-Saxons, supplém. xiv.

(4) Législat. d'Æthelberth, cap. 3.

(5) L. Alamann., cap. 1. — L. Rothar., cap. 18. — L. de Scan., l. v, 7, etc.

son de la nation (1); et le dernier code de Gulathing (Norvège) consacre implicitement la même exception ou extension au système ordinaire de la paix royale, en prononçant la peine capitale contre un meurtre consommé dans le château ou sur le navire du roi, quand même le roi en serait absent ou éloigné (2). L'idée abstraite du peuple, ou du moins celle de la royauté considérée comme représentant le pouvoir national, perce déjà dans ces dispositions législatives.

Il y avait une paix supérieure distincte de cette paix royale proprement dite; c'était la paix que le roi communiquait à ceux qu'il déléguait et envoyait hors de sa cour pour cause d'affaires publiques (3). Cette communication était le résultat de la foi donnée en échange du pouvoir reçu.

Quelques publicistes allemands (4) considèrent les délégués, officiers, antrustions du roi, etc., comme revêtus d'un droit supérieur, plutôt qu'abrités par une paix royale proprement dite. Cette distinction subtile peut être fondée en théorie; mais elle n'a pas d'importance dans la pratique; car ce droit supérieur était toujours le produit des rapports particuliers de cette classe d'hommes libres avec le roi, et elle les couvrait également d'une protection privilégiée, en punissant d'amende ou de peines plus fortes toute lésion faite à leurs personnes ou à leurs biens. Les effets de ce droit supérieur et ceux de la paix royale étaient donc absolument identiques.

Ces deux principes de droit supérieur et de paix royale vinrent s'unir et se confondre pour protéger les indéfendus, *wehrlosen*. La religion chrétienne vint prendre le manteau royal et l'étendre sur le pauvre, la veuve et l'orphelin délaissés (5). Une fiction touchante de la charité éleva le plus petit

(1) Si quis infra curtem ducis aliquid violaverit, quia ducis domus publica est, trium niungeldum componat. L. Bajuvar., II-13.

(2) L. de Gulath. de Magn., cap. IV, p. 139.

(3) Si quis legatum regis vel ducis occiderit, similiter novies eum componat et fredum, similiter novies ad partem dominicam. L. frison., XVII, 2.

(4) Voir *Wilda*, ouvrage déjà cité, p. 261.

(5) Cap. IV, ann. 806. Cap. III. Ut viduæ et orphani et minus potentes sub Dei defensione et nostro Mundeburde pacem habeant et justitias eorum acquirant.— Voir aussi la législat. d'Æthelred, VI-1, § 2, § 131.

et le plus faible au niveau du plus grand, en lui faisant un titre de noblesse de son abandon. Grâce à elle, l'enfant sans parents devint le pupille du roi quand il ne put être celui de personne. Par la suite, cette fiction devint une fiction sociale, et s'éleva à d'immenses proportions. Comme gardien supérieur de la paix des petits, le roi finit par être considéré comme le tuteur du peuple tout entier, le Hlaford et le Mundbora des Anglo-Saxons (1), le père du peuple, comme notre Louis XII. Voilà le vrai type primitif de la royauté chrétienne. C'est en vain qu'une certaine science moderne a voulu arracher à nos monarques de France le titre d'affranchisseurs des communes; une science plus profonde ne fait que ramener sur ce point à la tradition populaire et justifier ce vieux cri de l'opprimé : « Ah ! si le roi le savait ! »

Dès le commencement du moyen âge, le roi, protecteur de l'église, reçoit d'elle une haute mission pour maintenir la paix dans les prescriptions sociales qui émanaient d'elle, comme le respect des temples, l'observance des jours saints, etc. De lui émane toute justice, et les grandes assemblées judiciaires jouissent de la paix sous son patronage spécial; la levée de l'armée est dans ses attributions; c'est lui qui la mène à la guerre et y maintient la discipline; au roi donc se rattache encore la paix de l'armée. Les marchés ou foires, et plus tard les villes, qui n'ont été très-souvent que les tentes ou cabanes des grands marchés changées en maisons, ne peuvent être fondées que par suite d'immunités, de franchises accordées expressément par le roi; à lui donc remonte encore la paix des marchés et des villes. Le roi évoque à son tribunal toutes les grandes causes, *majores causas*, et, en particulier, toute affaire où il s'agit d'effusion de sang. Enfin, la rupture d'une paix supérieure est assimilée à la rupture d'une paix du roi, et, de la sorte, les diverses paix supérieures viennent toutes aboutir à la paix royale.

où il est dit que le roi est représentant du Christ auprès des chrétiens, et Loi de Jutl., § VI, où on étend aux employés qui représentent le roi l'obligation de secourir les veuves, les orphelins, les pèlerins et les étrangers. Le même esprit chrétien anime tous les codes de l'Europe.

(1) Schnud, Introduction à la législation des Anglo-Saxons.

La royauté devint donc, à cette époque, le centre et le pivot de l'ordre public ; en elle se résumèrent tous les progrès sociaux. Ce fut à l'aide de son action toute-puissante que la civilisation se développa pendant plusieurs siècles en Europe. Quelles que soient nos destinées à venir, sachons, comme historien et comme publiciste, apprécier et reconnaître les services qu'elle a rendus dans le passé.

Séance du 13 janvier 1849.

Election du bureau :

Président, M. Auguste GAUTIER ,
 Vice-Président, M. ALBERT DU BOYS ;
 Secrétaire adjoint, M. SISTERON ;
 Trésorier, M. Casimir de VENTAVON.

Ont été élus membres de l'Académie :

M. Parisot, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres ;

M. Dareste, professeur d'histoire à la même faculté.

M. Maignien lit le deuxième acte de son drame historique sur Néron.

DEUXIÈME PARTIE.

PREMIÈRE DIVISION.

La maison de Lucain.

SCÈNE 1^{re}.

ACILIA, POLLA, RUFINUS.

POLLA.

Je conçois tes inquiétudes et tes craintes, ma chère Acilia, et je les partage. Si Lucain est ton fils, il est mon époux, et je ne sens que trop tout ce qu'il y a à redouter de la colère

du maître de Rome : cependant , Lucain a été son ami , et je crois que ce titre.....

ACILIA.

Ne crois pas, ma bonne Polla, qu'il y ait quelque titre sacré pour celui qui a tué son frère, sa mère et sa femme, pour cet homme plus cruel que le tigre, plus insensé encore que cruel; cependant, te l'avouerais-je? j'éprouve un secret plaisir en pensant que mon fils a secoué les indignes chaînes de cette indigne amitié; je tremble pour lui, mais mon cœur maternel bat d'un noble orgueil quand je vois mon fils, mon fils, le poète de Rome et de la liberté, chanter les anciennes vertus, les sentiments sublimes..., sous les yeux et malgré la férocité du tyran.

POLLA.

Puissent les dieux détourner sa colère!

ACILIA.

Ah! puissent les dieux étouffer le monstre!

POLLA.

Comment! aurais-tu quelque espoir?

ACILIA.

Oui. N'y a-t-il pas dans l'empire des milliers de mères et d'épouses qui font ces vœux pieux et justes? J'espère que les dieux les exauceront, s'ils ne veulent faire douter de leur justice. Grands dieux, écoutez-moi! Si le tyran doit tomber, faites qu'il ne me prenne pas mon fils avant d'expier ses crimes.

POLLA.

Tu as donc entendu parler de quelque conspiration?

ACILIA.

Hélas, non! mais il ne me semble pas que le peuple romain puisse être longtemps avili à ce point. Il'en éclatera, ma chère Polla, si le sénat retrouve un peu de sa dignité; et quelle gloire pour une mère! les vers de Lucain seront pour quelque chose dans ce réveil du peuple-roi.

POLLA.

Que le ciel t'entende! Mais il faudrait que ton fils n'excitât pas tous les jours la vengeance de l'empereur.

RUFINUS.

Oh ! si Néron touche à Lucain , à mon ancien maître , ce n'est pas tant que jé vivrai !

ACILIA.

Si je n'avais plus de fils , il ne me resterait qu'à mourir. Nous l'engagerons à se modérer ; Sénèque m'a promis de voir César , et de faire tous ses efforts pour suspendre sa colère. L'empereur le hait , mais Sénèque est éloquent , et il sait se faire écouter. (*On entend marcher*) Qui vient là?... mon fils est sorti... je tremble... (*Elle ouvre la porte*) Ah ! ce sont des amis de Lucain.

SCÈNE II.

LES MÊMES, SCÉVINUS, QUINCTIANUS, SÉNÉCION.

SCÉVINUS.

Salut à la mère et à la femme de notre ami !

POLLA.

Salut au sénateur Scévinus , aux amis de mon époux !

SÉNÉCION.

Lucain , est-il ici ?

POLLA.

Il ne tardera sans doute pas à rentrer.

SÉNÉCION.

Il ferait peut-être mieux de ne pas sortir aussi souvent.

POLLA.

Que voulez-vous dire ?

SÉNÉCION.

Nous sommes entourés d'espions , et Lucain ne met pas de frein à sa langue. Qu'il y prenne garde ! ce serait , en vérité , trop malheureux de mourir sans avoir au moins tenté la chance.....

POLLA.

Silence , Sénécion ! si l'on vous entendait....

SÉNÉCION.

Qu'avons-nous à craindre ici ?

POLLA.

Rien, sans doute; mais ce que vous me dites de mon époux m'effraie à un tel point, que je me méfie de tout... il me semble que la trahison est dans l'air que je respire... Vous êtes mes amis... faites sentir à Lucain l'imprudence de sa conduite, l'inutilité de ses railleries... la raillerie est faible contre celui qui peut tuer... Viens, ma mère.

SCÉVINUS.

Nous allons attendre Lucain.

POLLA.

Vous ferez ce que je vous demande, n'est-ce pas ?

SCÉVINUS.

Nous vous le promettons.

SCÈNE III.

SCÉVINUS , QUINCTIANUS , SÉNÉCION.

SCÉVINUS.

Il faut avouer que moi, sénateur; toi, Quinctianus, sénateur; toi, Sénécion, chevalier romain, nous jouons à Rome de fort sots personnages. Autrefois un affranchi, coiffé du bonnet de l'affranchissement, marchait d'un pas plus ferme et la tête plus haute que nous avec nos brodequins noirs, notre laticlave et toute notre friperie patricienne; si la hache n'était pas toujours levée, avouez-le, ce serait à mourir de rire.

SÉNÉCION.

Oui, mais la hache est toujours levée.

SCÉVINUS.

Alors il ne faut pas rire, mais c'est dommage... Qu'est-ce qu'il me faut à moi pour être heureux? un peu de tranquillité, des roses et des parfums dans un festin, un doux loisir, un doux sommeil.

SÉNÉCION.

Comme Horace; mais les temps d'Auguste sont loin. Quant à moi, l'amitié de Néron me pèse comme un remords.

SCÉVINUS.

Oui, comme Horace ! heureux philosophe , heureux poète. Je me console en le lisant. Quand je dis que je me console , entendez , je vous prie , que je m'étourdis un moment ; car il me prend quelquefois des mouvements d'une indicible colère quand je pense à cet empereur tigre , à ce fils d'Œnobarbus , à ce vil histrion (*riant*) qui ne chante pas même juste !... et c'est pour cet infâme parricide qu'il nous est défendu d'être heureux et de chanter ; parce qu'il fait de pitoyables vers , ce sera un crime de lire ceux de Virgile et d'Horace... Ah ! pourquoi ne peut-on plus rire ?

SCÈNE IV.

LES MÊMES, LUCAIN.

LUCAIN.

(*Qui a entendu les derniers mots*) Il faut toujours rire, mes amis ! que voulez-vous faire sous un prince qui défend aux poètes de faire des vers, de peur qu'ils n'en fassent de bons ?

QUINCTIANUS.

Soit, mais il faut aussi se ménager du temps et des ressources... l'empereur m'a diffamé, déchiré dans une satire : eh bien ! je ne réponds pas... j'attends... mais si je puis me venger !... Prends garde aussi, Lucain ; s'il te ferme la bouche autrement que par l'interdiction des théâtres...

LUCAIN.

Il n'oserait ! du reste , je me moque de son interdiction... mon poème avance ; encore quelques centaines de vers , et j'aurai achevé l'œuvre que je dédie à Rome et à la postérité. Oui, mes amis, je vous le dis sans orgueil, sans vanité de poète , je suis fier de cet ouvrage, qui inspirera peut-être une généreuse action, et qui certainement prouvera qu'il y a encore des cœurs romains, des âmes nobles, qui sont comme un sanctuaire où s'est réfugié l'amour de la patrie et de la liberté. Que m'importe la basse jalousie du tyran ? Eh , mon Dieu ! il concourra seul, il remportera le prix... c'est très-bien !... il appelle cela des prix de poésie !

SCÉVINUS.

Tu n'as pas toujours parlé ainsi.

LUCAIN.

Sans doute. Ami d'enfance et condisciple de Néron, j'ai attendu qu'il fût méchant pour le haïr, et qu'il me fournit une occasion pour le quitter.

SCÉVINUS.

Mais tu as encore été longtemps son ami...

SÉNÉCION.

Ne revenons pas sur le passé. Il suffit que Lucain déteste maintenant l'empereur; le reste ne regarde que sa conscience.

SCÉVINUS.

Ce n'est pas un reproche que je lui faisais; je voulais seulement lui dire qu'on est étonné de voir au commencement de son poëme certaines adulations qui laissent bien loin tout ce que la flatterie la plus dévouée a pu inventer dans ce genre.

LUCAIN.

Scévinus, as-tu vu aussi dans le premier chant de ce poëme l'image de la patrie éplorée et menaçante?

SCÉVINUS.

Oui.

LUCAIN.

César, maître de Rome, ne fut-il pas cependant noble et généreux?

SCÉVINUS.

C'est vrai.

LUCAIN.

Mon héros n'est-il pas Pompée, dont je flatte même le portrait, parce que, pour moi, il est moins Pompée que le représentant de la liberté romaine?

SCÉVINUS.

En effet,

LUCAIN.

Te rappelles-tu Brutus et Caton?

SCÉVINUS.

Sans doute.

LUCAIN.

Maintenant dis , si tu le veux , que je suis faible poète , mais ne me suppose pas absurde et stupide. Oui , il m'a fallu faire une invocation à Néron ; eh bien , je l'ai faite. J'ai loué le mauvais prince , mais j'ai rendu la contradiction flagrante. J'ai fait une apothéose à laquelle Néron seul a pu se tromper , parce qu'il est aussi aveugle que méchant... Il faut choisir : ou d'y trouver une ironie poignante , ou d'y voir le sublime de l'infamie... Choisis , Scévinus , mais la postérité ne s'y trompera pas !

SCÉVINUS.

J'accepte ce commentaire , et je t'en fais mon compliment... Mais si le dieu que tu traites maintenant si mal allait s'aviser de deviner le mot de l'énigme , tu pourrais bien n'avoir pas le temps de faire une fin digne.... d'un si beau début.

LUCAIN.

Je l'ai déjà dit : il n'oserait ; et quand même !... tant mieux ! qu'il sache enfin que je le hais , et que bien des Romains pensent comme moi... car il y a encore des Romains dans Rome... Et , tenez , tout à l'heure encore , des gens que je ne connais pas m'ayant abordé , se sont exprimés très-librement sur l'empereur ; même... ils m'ont parlé d'une conspiration qui doit infailliblement réussir , et délivrer pour toujours la patrie et le monde.

QUINCTIANUS.

Et tu n'as rien dit , j'espère , qui pût te compromettre ?

LUCAIN.

Pourquoi cela ! ces gens sont de bonne foi , et certes , ils sont bien plus compromis que moi , puisque ce sont eux qui me provoquent.

QUINCTIANUS.

Si toutefois ce ne sont pas des espions.

SÉNÉCION.

Il faudrait demander cela à Tigellin.

LUCAIN.

Vous poussez la prudence à l'excès , mes chers amis ; ayons

un peu plus de confiance. Vous voyez des espions partout ; j'aime mieux y voir des cœurs généreux. Vous ne trouvez que pièges et embûches ; je crois plus à la noble sympathie de tant de citoyens qui sont froissés comme nous , foulés aux pieds comme nous.

SCÉVINUS.

Mais, en définitive , que veux-tu faire ? quelles sont tes intentions, tes projets ?

LUCAIN.

Attendre. Finir mon poème, et penser à la postérité.

SCÉVINUS.

Excellente ressource, mon ami, pour ceux qui ne peuvent pas compter sur le présent. Remède héroïque dans une situation désespérée.

LUCAIN.

Désespérée... c'est vrai : mais c'est là ce qui donne des forces et de l'espoir. Aurais-tu peur ?

SCÉVINUS.

Eh mon Dieu , non ! Je te l'ai déjà dit ; je suis un disciple d'Horace. Je regarde comme un profit chaque jour que le ciel m'accorde... j'en jouis, et... j'attends. Je t'avoue, d'ailleurs, que, dût-il en coûter à ma paresse, je ne serais pas fâché de jouer quelque bon tour au tyran , que je déteste du fond de mon cœur ; et puis la vie devient terriblement monotone..... j'aimerais autant conspirer... Ce doit être amusant, une conspiration !

SÉNÉCION.

Tu en parles bien à ton aise, mais... parle plus bas.

SCÉVINUS.

Allons donc ! c'est gênant, cela. Nous ne courons ici aucun danger. Vraiment, mes amis, nous ne vivons pas. Moi-même, dans mon jardin charmant , assis au bord d'un ruisseau limpide, et tout occupé de savourer la vie , je suis distrait , mon livre me tombe des mains, le murmure du ruisseau devient lugubre, le chant des oiseaux est comme un chant de mort , et le frémissement des feuilles, quand je l'écoute, semble répéter tristement des mots affreux : *trahison, délation, supplices!*

Ah ! je vous le répète, ce n'est pas vivre, et j'aime mieux en finir ; qu'une occasion se présente, et... (*voyant entrer Latéranus*) je conspire... pour me reposer ensuite.

SCÈNE V.

LES MÊMES , PLAUTIUS LATÉRANUS.

SCÉVINUS.

(*Continuant en riant*) Bonjour, Latéranus. Voilà un brave et digne Romain, qui a le courage d'être consul désigné, et qui, dans quelques mois, aura le courage bien plus remarquable d'être tout à fait consul.

LATÉRANUS.

Oui, Scévinus, d'être tout à fait consul. Consul de Rome ! quel plus beau titre, s'il vous plait !

LUCAIN.

Où est le temps des consuls ? Oh, oui ! c'était un beau titre !

SCÉVINUS.

C'est toujours le même mot ; seulement la chose est un peu changée ; pour moi, j'aimerais mieux être le cuisinier de l'empereur, que son consul... au moins, en lui jetant de bons morceaux, on l'apaise.... exactement comme le tigre.... et l'on peut encore philosopher à la vapeur de ses fourneaux ! mais son consul ! peste !!...

LATÉRANUS.

Et qui te dit que je serai le consul de l'empereur ?

SCÉVINUS.

Et de quoi le serais-tu, mon pauvre ami ?

LATÉRANUS.

Consul de Rome !

SCÉVINUS.

C'est un beau mot !

SÉNÉCION.

Rome ! où est-elle ? il n'y a dans la ville de Romulus qu'un empereur, des espions et des esclaves.

LATÉRANUS.

Il y a des Romains , Sénécion !

SCÉVINUS.

Oui... Seulement il est difficile de les apercevoir.

LUCAIN.

(*A part*) Ce que l'on m'a dit se rapporte parfaitement aux paroles de Latéranus. (*Haut*) Oui, oui, mes amis, il y a des Romains. Ah ! je sens battre mon cœur à ce noble langage de notre consul désigné.

SCÉVINUS.

C'est fort innocent et très-poétique !

LATÉRANUS.

(*A part*) Pourquoi ne m'ouvrirais-je pas à de tels amis. (*Haut*) Lucain, tu aimes la liberté ?

LUCAIN.

Je suis prêt à me dévouer pour elle.

LATÉRANUS.

Dis-moi, Scévinus, serais-tu homme à oublier pour quelques jours ton repos et tes plaisirs, si l'on réclamait ton secours pour donner à Rome de véritables consuls ?

SCÉVINUS.

J'en atteste mes amis , à qui je le disais il n'y a qu'un instant. Mes plaisirs !... est-ce qu'on s'amuse à présent ? Oui , je les sacrifierai si j'en avais , j'en jure par le Styx , comme Jupiter ! à plus forte raison, quand je n'en ai pas !

LATÉRANUS.

Vous, Quinctianus et Sénécion , vous sentez-vous dignes de délivrer la patrie ou de mourir pour elle ?

QUINCTIANUS et SÉNÉCION.

Oui, oui, Latéranus !

LATÉRANUS

Eh bien, mes amis, nous avons l'espoir de réussir... le tyran est entouré d'ennemis et d'embûches. Oui, nous conspirons. Des sénateurs, des chevaliers, des hommes de guerre, à l'âme

forte et au bras sûr, des femmes même, tous sont prêts à tous les sacrifices : vous connaissez Proculus, Natalis, Festus ; vous connaissez Flavius, Asper, Scaurus et Paulus. L'illustre Fénius-Rufus est avec nous, et Pison est à notre tête.

SCÉVINUS.

Vous combattez donc pour changer de maîtres ?

LATÉBANUS.

Pour le rétablissement des lois et de la liberté !

SCÉVINUS.

Bien ! très-bien ! plus de repos que nous n'ayons abattu le monstre. Ah ! comme je dormirai ensuite.

QUINCTIANUS.

Il me paiera son infâme satire !

SÉNÉCRON.

Je me délivre de sa cruelle amitié ; je jette le masque sous lequel je séchais.

LATÉBANUS.

Courage, mes amis, courage ! à nous la victoire ! la liberté !

LUCAIN.

La liberté à Rome et au monde ! mais quelque juste que soit notre cause, nous devons oser prévoir un revers : le destin est changeant et avengle ; engageons-nous donc par les plus solennels serments à ne pas trahir notre cause en trahissant nos amis ; si l'un de nous est pris, il mourra ; mais qu'il meure seul, que son secret meure avec lui, et que ses amis puissent le venger !

SCÉVINUS.

Tu as raison. Je m'y engage par serment !

LUCAIN.

Ni la crainte de la mort, ni l'aspect des supplices, ni la torture, ne nous feront prononcer le nom d'un ami, d'un libérateur de Rome.

TOUS.

Nous le jurons !

LUCAIN.

Ainsi, nous pouvons défier le tyran, défier Tigellin, et leurs bourreaux.

LATÉRANUS.

Oui, et notre salut ne dépendra pas d'un seul. Je jure que rien au monde ne pourra me délier la langue.

LUCAIN.

Nous le jurons tous !

LATÉRANUS.

Retirons-nous. Je vous verrai bientôt et nous prendrons toutes nos mesures pour l'exécution de notre projet. Prudence et discrétion !

SCÉVINUS.

Nous serons libres, mes amis, nous serons libres !... Adieu, Lucain.

LUCAIN.

Adieu, mes amis. Latéranus, tâche que ce soit bientôt. Nous avons tant besoin de respirer librement... on étouffe à Rome !

SCÈNE VI.

LUCAIN, *seul*.

O mes vers ! ô ma Pharsale ! oui, voilà la vraie inspiration, l'élévation des sentiments, la conscience d'une grande action ! Ma muse, c'est l'ombre éplorée de la patrie, cette ombre qui effraya César sur le bord du Rubicon ; je la vois, elle m'appelle, elle me désigne d'un doigt vengeur le nouveau César qui la foule aux pieds... Je t'entends, ô ma patrie, je t'entends ! Déjà ton poète, je veux être aussi ton soldat... et si je succombe... eh bien ! quel sort plus beau, plus digne d'envie, que de chanter sa patrie et de mourir pour elle !

SCÈNE VII.

LUCAIN, ACILIA.

ACILIA.

D'où vient cette agitation, ô mon fils ? tu es tout ému... aurais-tu à craindre quelque danger ? parle, qu'as-tu appris ?

LUCAIN.

Rien, ma mère. Je pense à mon poème, à mes amis, avec qui je puis sympathiser en tout, car leur haine pour César égale presque la mienne.

ACILIA.

Prends garde à toi, mon fils ! que cette haine ne t'aveugle pas sur tes dangers. César n'a qu'un mot à dire pour me priver de mon fils ! épargne-le dans tes discours, je t'en prie : tu peux faire cela pour ta mère ; je n'ai que toi au monde ! sans toi, la vie serait pour moi un supplice.

LUCAIN.

Rassure-toi. Tous ceux devant qui j'ai parlé de Néron ont approuvé mes discours, et d'ailleurs il y a des choses que n'ose pas le plus audacieux tyran.

ACILIA.

Tyran odieux qui me fait trembler jour et nuit pour mon fils ! Dis-moi, tu n'as vraiment pas appris quelque nouveau sujet de crainte ?

LUCAIN.

Non, ma mère.

ACILIA.

Ne se trouvera-t-il pas à Rome... ..

LUCAIN.

Quoi donc ? Achève !

ACILIA.

Un libérateur ?

LUCAIN.

Ce serait s'exposer.

ACILIA.

Et n'est-on pas exposé tous les jours par cela seul qu'on existe ? Ne vaudrait-il pas cent fois mieux s'exposer une fois, que de mourir lentement sous la terreur ! Attendons un peu avec prudence, ô mon fils, et nous serons sauvés.

LUCAIN.

Eh bien, ma mère, puisque tels sont les sentiments, je puis t'avouer qu'une conjuration menaçante est près d'éclater.

ACILIA.

(Effrayée) Tu n'y as pas trempé !

LUCAIN.

Pourquoi cette crainte ? ne vaut-il pas mieux s'exposer une fois... ? Tu viens de le dire , ma mère.

ACILIA.

Mais quel prétexte tu vas fournir à sa fureur ! Mon fils , ah ! mon fils ! mon cœur est en proie aux plus affreux pressentiments !

LUCAIN.

Rassure-toi, ma bonne mère, nous vaincrons. Les plus illustres citoyens conspirent avec nous : le tyran est dans cette fatale sécurité... avant-coureur de la ruine... il fait des vers et il essaie sa voix divine... les dieux du ciel et ceux de l'enfer combattront avec nous, et nous marcherons accompagnés des vœux de toutes les mères.

ACILIA.

Que le ciel t'entende !

LUCAIN.

Nous avons pris, d'ailleurs, toutes les précautions qu'exige la prudence. Nous sommes nombreux. Si l'un de nous est pris, l'empereur ne saura rien, et ce ne sera qu'un conjuré de moins ; et puis nous ne lui donnerons pas ce loisir, car bientôt, oui bientôt, il tombera sous nos coups ; tranquillise-toi, ma mère ; aie bon espoir dans la justice de notre cause et la justice des dieux.

ACILIA.

Encore une fois, que le ciel t'entende ! mais, ô mon fils, ô mon poète ! la justice des dieux frappe souvent trop tard, et la fatalité retient leurs bras...

LUCAIN.

Adieu, ma mère ; pense à ton fils, pense à ta chère Polla.

DEUXIÈME DIVISION. — La maison de Scévinus.

SCÈNE I^{re}.

SCÉVINUS, *seul*.

(Il est assis devant une table, il achève d'écrire). Bien ! voilà mes affaires en règle ; il faut s'attendre à tout, et c'est toujours une bonne précaution que de faire son testament... voyons... je n'ai rien oublié... non ; c'est cela, j'ai pensé à tout... vienne maintenant l'heure de la délivrance. *(Il se lève et se promène)*. Je respire maintenant... un air plus frais vient rafraîchir mes poumons... je me sens déjà heureux de n'être plus sous le coup de la terreur, de ne plus épier dans le moindre bruit, dans la voix de l'écho, le funeste murmure de la délation. Vraiment, c'est plus facile qu'on ne pense de prendre un parti décisif ; oui, comme le dit mon cher Horace, c'est l'affaire d'un moment, et... une mort prompte ou une joyeuse victoire... A nous donc la victoire ! les dieux sont pour nous... s'il y a des dieux... Holà, Milichus !

SCÈNE II.

SCÉVINUS, MILICHUS *(il tient un poignard)*.

SCÉVINUS.

Viens donc, brave Milichus, autrefois mon esclave, mais aujourd'hui mon affranchi, mon ami : as-tu fait ce que je t'ai dit ?

MILICHUS.

Oui, Scévinus ; voilà ton poignard : il est, comme tu vois, en bon état.

SCÉVINUS

(Prenant le poignard). C'est en effet une bonne lame : on pourra s'en servir ; je te remercie. Maintenant, jette les yeux sur ce papier, et lis ce qui te concerne.

MILICHUS.

(Il parcourt une page, et, s'arrêtant tout à coup) Que vois-je ! ah, mon cher maître, qu'allez-vous faire... ? Oh non, je n'en veux pas.

SCÉVINUS.

Lis toujours.

MILICHUS.

• • Je donne à Milichus ma villa près d'Aricie et six cent mille sesterces... Mais pourquoi cette libéralité, pourquoi ce testament ? cela donne des idées tristes et fait penser à la mort.

SCÉVINUS.

Mon pauvre Milichus ! est-ce qu'il y a besoin de testament pour penser à la mort ? ah ! vrai, tu m'amuses infiniment... Mais, mon bien-aimé affranchi, vois les sénateurs, vois les chevaliers ; compte ce qu'il reste de grands esprits, de nobles cœurs, de riches même ; vois leurs rangs éclaircis, tant de places vacantes... En vérité, tu es plaisant d'avoir besoin qu'on te fasse penser à la mort. La mort, je la vois tous les jours obliquement, et jé veux la regarder en face une bonne fois.

MILICHUS.

Tu me fais trembler.

SCÉVINUS.

Dis-moi : quand tu vois un centurion du fils d'Ænobarbus s'avancer du côté de ma maison, ne trembles-tu pas jusqu'à ce qu'il soit passé et que tu l'aies perdu de vue ?

MILICHUS.

Il est vrai.

SCÉVINUS.

Cela n'arrive-il pas souvent ?

MILICHUS.

Oh ! trop souvent !

SCÉVINUS.

Réjouis-toi donc aujourd'hui, puisque je vais te délivrer de toutes ces craintes. Je te l'avoue, tu vois ma confiance en toi : oui, nous conspirons, et nous ne pouvons être trahis ; personne ne connaît notre secret. Nous haïssons également Néron, nous sommes tous également résolus. Mais, enfin, la prudence humaine ne peut tout prévoir, et, si je succombe, s'il faut mourir...

MILICHUS.

Je repousse le mauvais présage !

SCÉVINUS.

Merci... eh bien, dans ce cas, je veux que tu te souviennes de moi.

MILICHUS.

Tu sais combien ma reconnaissance...

SCÉVINUS.

Je te connais, je connais ton cœur, et c'est pour cela que je te laisse ce faible don. Tu achèveras d'embellir mes jardins. Ils sont déjà si beaux, si frais, ils exhalent tant de parfums, on y rêve si délicieusement... oh ! laissons là ces lâches idées !... quels jolis pavillons de verdure... quand j'entrevois dans le feuillage le regard agaçant de Flora...

MILICHUS.

Que les dieux te protègent ! Qu'exiges-tu de moi, Scévinus ? je te suis dévoué, parle.

SCÉVINUS.

Rien pour le moment : tu garderas ma maison, tu veilleras à mes affaires, tu te tiendras prêt à me secourir, s'il le faut ; et, si je ne reviens pas...

MILICHUS.

Oh ! tu reviendras, si j'en crois mon cœur et la haine publique...

SCÉVINUS.

Mais enfin, si je ne reviens pas, tu seras mon exécuteur testamentaire... que personne ici n'ait de soupçons ! tu es mon seul confident.

MILICHUS.

Compte sur ma discrétion et ma prudence.

SCÈNE III.

MILICHUS, *seul*.

Ce bon maître ! il pense à tout dans un moment aussi critique. Quoi qu'il arrive, me voilà riche maintenant, et pour-

quoi ne m'en réjouirais-je pas ? Il courait plus de risque à rester chez lui qu'à conspirer. Portons cette bonne nouvelle à ma femme; mais non, je ne dois rien dire.

SCÈNE IV.

MILICHUS, JULIA.

JULIA.

Qu'as-tu donc ? tu parais bien agité.

MILICHUS.

Oh ! rien ; ne me questionne pas.

JULIA.

Tu as des secrets pour ta femme ? Cela n'est pas juste.

MILICHUS.

Tu sauras plus tard... quand il en sera temps.

JULIA.

Je saurai... quoi ? tu me caches quelque secret important. N'as-tu plus confiance en moi ? t'ai-je donné le droit de me traiter en étrangère ?

MILICHUS.

Non certes, mais pour les autres tu es une étrangère, et leur secret ne m'appartient pas.

JULIA.

Soit, mais pour toi... allons, un peu de confiance, mon cher Milichus ; je crains que tu ne t'exposes à quelque grand danger... Je veux savoir, être de moitié avec toi, te conseiller peut-être... les femmes ont quelquefois de bonnes idées.

MILICHUS.

Mais la curiosité ne leur manque jamais ; cependant je ne veux pas être injuste, et, puisque tu me promets un silence absolu...

JULIA.

Eh bien ?

MILICHUS.

Eh bien, il y a une vaste conspiration, et l'empereur ne peut échapper.

JULIA.

Tant mieux. Cependant sois prudent, ne t'expose qu'à coup sûr.

MILICHUS.

Le coup est sûr, car il faut que l'affaire soit bien montée pour que mon maître Scévinus y prenne un rôle.

JULIA.

Scévinus conspire ? il t'en a fait la confidence ?

MILICHUS.

Oui, sa confiance en moi est sans bornes ; c'est moi qui ai préparé ses armes, et il vient de me montrer son testament ; il me donne l'une de ses plus belles maisons de campagne, et six cent mille sesterces.

JULIA.

Et que dois-tu faire ?

MILICHUS.

Rien ; garder sa maison, et surtout garder son secret.

JULIA.

Et tu comptes...

MILICHUS.

Faire ce qu'il m'a dit, et me tenir prêt, dans le cas où il aurait besoin de moi.

JULIA.

C'est très-bien ; mais je connais des gens qui, à ta place..... n'auraient pas la même délicatesse...

MILICHUS.

Que m'importe ! tant pis pour eux !

JULIA.

Et qui diraient : Je puis tripler ce que me donne Scévinus, et, de plus, me tirer du danger.

MILICHUS.

Et comment cela ?

JULIA.

Tu as une maison et six cent mille sesterces pour te taire

sur le danger que court l'empereur..... combien l'empereur donnerait-il à qui lui montrerait le piège ?

MILICHUS.

Il récompense bien les traîtres, en effet ; mais où veux-tu en venir, car je ne te comprends pas ?

JULIA.

Il y a des gens, te disais-je, qui raisonneraient ainsi : Je gagne tant, et je m'expose beaucoup pour un maître imprudent et frivole : en le dénonçant à l'empereur, je me sauve, et j'ai trois fois plus.

MILICHUS.

Mais c'est une trahison et une lâcheté !

JULIA.

C'est selon. En gardant sa parole à Scévinus, on trahit l'empereur, et le supplice serait juste ; d'ailleurs, à qui en veut César ? aux nobles, aux riches, aux puissants ; il protège les petits et les faibles.

MILICHUS.

Trahir son maître !

JULIA.

Je hais quiconque a été mon maître. S'humilier comme tu le fais, c'est garder un cœur d'esclave après l'affranchissement ; et puis, ton vrai maître, c'est l'empereur !

MILICHUS.

Ah ! tais-toi, tais-toi ! tu excites dans mon sein d'affreuses pensées.

JULIA.

Scévinus ne réussira pas ; il a peut-être déjà dit son secret tout haut dans la rue ; un autre courra au palais, un autre emportera la juste récompense ; et toi qui auras tout su et qui n'auras rien dit, toi dont on croira que le silence a été acheté par l'or...

MILICHUS.

Tais-toi !

JULIA.

Tu périras du supplice des traîtres et des infâmes.

MILICHUS.

Mais dénoncer mon protecteur, mon patron, oh ! c'est impossible !

JULIA.

Choisis donc : de faire ce que je dis, ou de faire aussi ton testament ; peine inutile, d'ailleurs, car tout serait confisqué.

MILICHUS.

Je ne le puis.

JULIA.

Tandis que... deux millions de sesterces...

MILICHUS.

Mais le puis-je ? ô Julia ! pourquoi me pousser dans l'abîme ?

JULIA.

Je te sauve, homme faible, en te poussant à ce qui est juste. Allons, un peu de courage ! pense à toi, à ta femme, à tes enfants ; la fortune te sourit, la faveur de César t'est pour jamais assurée : son libérateur, tu deviens son ami ; tu n'es pas son affranchi, toujours enchaîné par une fatale reconnaissance ; au contraire, c'est lui qui devient ton obligé, lui qui baise tes mains... lui, César, le maître du monde !

MILICHUS.

Tu l'emportes ! tu l'emportes ! inspirée par le ciel ou par l'enfer, tu as vaincu ma résistance... oui, c'en est fait... plus d'irrésolution... je cours sauver l'empereur... Mais il faut des preuves.

JULIA.

Les conspirateurs les fourreront eux-mêmes, et Scévinus, pour qui tu allais mourir, dira tout ce qu'on voudra. Dénonce seulement, ils viendront tous se prendre au piège.

MILICHUS.

Le sort en est jeté..... compte sur moi.

JULIA.

J'y compte, mais point de retard.

MILICHUS.

Dès demain, au point du jour, l'empereur saura tout.

SCÈNE V.

MILICHUS , *seul*.

Me voilà riche maintenant... riche ! c'est dommage qu'il en coûte tant ! mais c'est peut-être aussi un devoir , comme le prétend Julia... O Scévinus ! ô Néron ! pourquoi me trouvé-je entre vous deux ?... Allons, point de faiblesse, et suivons notre destinée. (*Au moment où il va pour sortir, Scévinus entre.*)

SCÈNE VI.

SCÉVINUS, MILICHUS.

SCÉVINUS.

(*En entrant.*) Bien, tout va bien ! mais qu'as-tu donc, Milichus ? Allons, un peu plus de fermeté ! vois si je tremble, moi ; et cependant, après-demain...

MILICHUS.

Après-demain !

SCÉVINUS.

Eh mon Dieu, oui, après-demain ! il a donc encore un jour à vivre : qu'il jouisse de son reste ; demain, il sera encore empereur, nous irons encore le saluer, ramper à ses pieds, baiser la poussière de ses pas... j'irai moi-même en qualité de sénateur ; c'est fort plaisant, comme tu vois, et je mentirai avec une grâce... pour sauver la patrie !

MILICHUS.

Tu parles de tout cela avec une gaieté qui me fait mal.

SCÉVINUS.

Et pourquoi serais-je triste ? je touche au moment de la délivrance, et je me réjouis. Je vais, sois-en persuadé, dormir cette nuit fort tranquillement ; ce sera la première fois depuis longtemps ! Nous n'avons rien à craindre ; personne, je te le répète, ne sait notre secret, et puis, c'est une chance à courir, sans doute ; mais ne sais-tu pas que lorsqu'un épicurien, forcé de choisir, prend un mal, c'est toujours le meilleur des maux ?

MILICHUS.

Scévinus, mon cher maître !...

SCÉVINUS.

Dis ton ami.

MILICHUS.

Je t'en conjure, reprends ce que tu m'as donné (*Julia peralt*).
Reprends-le.

SCÉVINUS.

Pourquoi donc ?

MILICHUS.

Je ne veux rien avoir de toi... que mes mains soient pures !

JULIA.

(*A part*) J'arrive à propos. (*haut*) Que vois-je ! Milichus aurait-il fait une faute dont il eût à demander pardon à Scévinus ?

SCÉVINUS.

Non, Julia, rassure-toi. Milichus m'est dévoué, je le sais, et je n'ai rien à lui pardonner. (*A Milichus*) Silence ! pas d'indiscrétion ! demain tu recevras mes ordres. Adieu !

SCÈNE VII.

MILICHUS, JULIA.

JULIA.

Tu n'as rien dit ?

MILICHUS.

Rien.

JULIA.

Imprudent ! tu allais te perdre... tout perdre.

MILICHUS.

Sa bonté me touchait, mais ma résolution est prise, ne crains rien.

JULIA.

Viens donc, et montre-toi digne du rôle que le ciel te confie.
Les destinées de l'empire sont en tes mains.

MILICHUS.

Je le sais !

JULIA.

Donc, demain, avant le lever du soleil...

MILICHUS.

Je l'ai promis !

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Réance du 26 janvier 1849.

Composition du conseil d'administration de l'Académie pendant l'année 1849.

MM. CHAMBON, — FAUCHÉ-PRUNELLE, — AUZIAS, —
MAIGNIEN, — BURDET.

M. de Moléon est nommé membre correspondant.

M. Louis Gautier, chargé de faire un rapport sur *Agnès de Méranie*, tragédie en cinq actes et en vers, par M. F. Ponsard, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 29 décembre 1846, après un exorde où il s'excuse, en se fondant sur les événements et les préoccupations politiques, du retard qu'a éprouvé son travail, continue en ces termes :

Telle est, Messieurs, l'exigence du public pour les écrivains, et spécialement pour ceux qui se livrent à l'art du théâtre, qu'un succès appelle un nouveau succès en le rendant plus difficile. Nous obéissons à cette loi du progrès qui nous travaille dans nos espérances personnelles comme dans notre attente à l'égard des autres. Et cependant la faiblesse humaine trahit nos illusions ; une réussite prépare souvent un retour de fortune ; plus d'une ovation n'est que le prélude d'une disgrâce. La nécessité de s'égalier, sinon de se surpasser soi-même, les tendances trop exclusives de l'écrivain ou l'oubli du talent qui quelquefois sommeille, la mobilité de l'opinion, l'esprit de coterie, la jalousie d'école, que d'obstacles pour un succès, que de causes pour un revers, ou tout au moins pour cet échec déguisé qu'on appelle un succès d'estime !

Quel que soit le jugement que l'on porte sur les deux tragédies de M. Ponsard et sur leur mérite comparé, il faut reconnaître qu'*Agnès de Méranie* n'a point obtenu cette généralité de suffrages qui avaient couronné *Lucrèce*. La critique, sur-

prise en quelque sorte par l'éclat du premier triomphe, s'est tenue en garde contre une admiration nouvelle, et a voulu racheter, par la violence du dénigrement, la bienveillance inaccoutumée qu'elle avait montrée. L'hostilité d'école, réservée d'abord et presque dissimulée, avait eu le temps de nourrir ses susceptibilités, d'irriter ses rancunes. Esprit capricieux et mordant de Jules Janin, dédains excentriques de Théophile Gautier, romantisme quand même d'Auguste Vacquerie, sévérités, rigueurs, colères du feuilleton, tout s'est réuni pour manifester ou seconder des réprobations passionnées. Les nombreux applaudissements de la première représentation en ont été troublés ; les sympathies restées fidèles à l'auteur, les appréciations élogieuses qui ne lui ont pas fait défaut, ont lutté contre l'orage sans le dominer, et *Agnès de Méranie* ne s'est point attaché ces faveurs du public dont la constance signale une véritable réussite.

Dans cette tragédie, M. Ponsard ne s'est pas écarté de la pensée littéraire qui a dicté *Lucrèce* ; et comme, pour mieux montrer que la simplicité de l'action tragique tenait plus à cette pensée qu'à la nature d'un sujet emprunté à l'histoire ancienne, il a placé son drame dans le cœur du moyen âge. Il ne s'est plus réfugié dans un asile où le respect de l'antiquité l'abritait contre les préoccupations modernes, où les écoles actuelles pouvaient le laisser triompher à l'aise sans s'inquiéter pour elles-mêmes ; il a pris son sujet dans cette histoire moderne où toutes les écoles, toutes les littératures de ce siècle ont tant puisé ; et, en mêlant ainsi son œuvre à leurs œuvres, il a donné plus de relief au système qu'il a suivi, il a rendu la comparaison plus facile, la lutte plus ouverte.

Mais il a fait aussi cette lutte plus difficile en cherchant, davantage que dans *Lucrèce*, la concentration de l'intérêt dramatique, en réduisant le drame, en quelque sorte, à son extrême simplicité, les personnages, au nombre le plus rigoureusement nécessaire. C'est Agnès de Méranie, Philippe-Auguste, le légat de Rome. Guillaume des Barres et Marguerite ne sont que des confidentes ; les autres personnages, de simples comparés. Toute la pensée, toute la passion du drame, c'est l'amour de Philippe-Auguste et d'Agnès ; toute l'intrigue, toute la situation, est dans la lutte de cet amour avec l'inter-

dit jeté sur la France; tout le nœud de la pièce, dans le sacrifice volontaire d'Agnès, partagée entre le sentiment et le devoir, entre l'immolation de l'intérêt du roi à son amour pour lui, et l'immolation de son amour au salut du roi et de la France.

Je ne sais si la force de mes réminiscences classiques m'abuse, mais je préfère le début de Lucrèce à celui d'Agnès. La situation est analogue; l'entrée en scène est la même.—La femme de Collatin travaille et s'entretient, avec sa nourrice, de son époux et de ses devoirs;—celle de Philippe-Auguste écoute une lecture de Lancelot du Lac, et parle, par intervalle, à sa fille d'honneur, de son époux et de son amour. Trop mêlé peut-être de latinismes, le langage de Lucrèce séduit néanmoins par la netteté, la vigueur, la vérité saisissante du style.—Celui d'Agnès est plus pur; il est plein de grâce et d'aménité; il reflète ces enchantements tant vantés des cours du moyen âge.

Comme ces chevaliers étaient preux et fidèles !
 Comme ils méritaient bien d'être aimés des plus belles !
 Qu'il est doux d'écouter ces récits du vieux temps,
 Quand on peut ramener sur soi des yeux contents !
 Car, si l'âge passé produisit des merveilles,
 Le nôtre, Dieu merci, nous montre les pareilles ;
 Et quoi qu'aient accompli les héros d'autrefois,
 Mon Philippe à lui seul les vaut tous à la fois.
 Oui, prends les paladins les plus fameux du monde,
 Ceux de la cour de France et de la Table ronde ;
 Choisis les plus vaillants et les plus généreux,
 Et dis s'il n'est pas vrai qu'il l'emporte sur eux.

Tout cela est délicat et charmant; c'est du roman, de la ballade, de l'élégie.—Mais l'imagination est plus excitée que le cœur n'est impressionné. Lucrèce intéresse dès le début.—Agnès ne parle encore qu'à la fantaisie.

En célébrant dans cette scène son bonheur et la gloire de Philippe-Auguste, Agnès donne un souvenir de pitié à *cette triste Ingelberge*, qui fut reine avant elle, que les répugnances du roi et un divorce approuvé par les prélats ont exilée du trône, et dont l'image lui vient parfois comme un remords :

Bientôt Philippe-Auguste, qu'elle attend à son *dommage*, survient et explique son retard. Il présidait la cour des Douze Pairs, qui a déshérité du fief de Normandie Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, l'assassin du duc de Bretagne.—Il excite les alarmes d'Agnès en lui apprenant qu'il va exécuter cette sentence par la guerre, et conquérir ce beau duché normand, qu'il ne faut pas laisser entre les mains de l'Angleterre si on ne veut pas qu'il *dévore* la France.

Mais, pendant qu'il expose ses projets et qu'il cherche à rassurer Agnès sur les chances de la guerre, Guillaume des Barres vient annoncer que le prévôt de Paris a condamné à mort des écoliers qui

Ont levé le bâton contre des chevaliers,

et qu'il demande l'approbation du roi.

M. Ponsard faisait représenter sa tragédie au théâtre de l'Odéon dans le quartier des écoles. C'était une occasion de s'attacher ses jeunes auditeurs en les flattant dans leurs devanciers. Aussi le roi ordonne-t-il, sans hésiter, la mise en liberté des écoliers.

Philippe fait ensuite sonner le départ. Les chevaliers demandent à voir la reine. Les portes s'ouvrent, et le roi leur présente Agnès, quand tout à coup un moine traverse les rangs et arrive sur la scène. C'est un légat de Rome, seul, sans suite et sans pompe, traînant son vêtement grossier au milieu du luxe des palais, il fait tout courber sous sa parole, et vient dire face à face, au roi puissant qui gouverne la France et menace l'Angleterre, *qu'il a péché par un double attentat; qu'au secours du parjure il a appelé le divorce; que le divorce est impie, que rien ne peut l'absoudre, et qu'en vain il se couvre d'un arrêt du clergé,*

L'arrêt n'existe pas, Rome n'a pas jugé.

A ces mots le roi s'irrite, il appelle le moine insensé, il reconnaît l'orgueil colossal de Rome, *ces façons*

De régenter les rois comme petits garçons.

Il l'accuse d'ingratitude en termes vifs et durs, auxquels le moine réplique par la sentence du pape qui annule le divorce,

et par une injonction de reprendre Ingelberge en bannissant Agnès. — *Et si moi, je m'en absténais*, dit le roi. — A quoi le moine répond par la menace et cette terrible peinture de l'interdit :

Lorsque s'accomplira la dernière semaine,
Je mettrai l'interdit sur ton royal domaine.
Connais-tu l'interdit ? Sais-tu quels résultats
Arrêteront la vie au cœur de tes Etats ?
Les évêques, sur toi que ce malheur retombe !
Fermeront aux vivants l'église, aux morts la tombe :
Plus d'office divin, plus d'absolution ;
Plus rien, sauf le baptême et l'extrême-onction ;
Le travail chômera ; le père de famille
Ne pourra fiancer, ni marier sa fille.
Les enfants garderont chez eux leurs pères morts
Dont le terrain sacré rejettera les corps ;
Tous enfin, tes sujets, ta complice et toi-même,
Serez enveloppés dans un vaste anathème ;
Et quant aux fils d'Agnès, ils seront déclarés
Bâtards, dans l'adultère et la honte engendrés ;
A défaut d'autre fils, que s'éteigne ta race !
Toi mort, un étranger occupera ta place.

Au second acte, Robert, duc d'Alençon, le vassal qui ne veut plus relever de Jean-sans-Terre, se présente pour offrir au roi sa ville, ses hommes et lui-même. Il s'étonne du silence effrayant qui règne sur son passage, et apprend de Guillaume des Barres les terribles effets de l'interdit jeté sur la France.

Et comme le duc d'Alençon demande ce que devient la reine, celle que les trouveurs ne nomment

Que fleur de la beauté, que reine des amours,

Guillaume répond :

Qui l'a vue autrefois la verrait bien changée :
Sa beauté par les pleurs est déjà ravagée ;
Elle est là toute seule au fond de ce palais,
N'ayant pour la servir ni dame ni varlets.
On l'évite avec soin comme un être funeste,
Comme si dans son souffle on respirait la peste.

Philippe qui survient alors, est contraint de refuser les offres du duc d'Alençon, qui retourne défendre son domaine contre Jean-sans-Terre. Resté seul avec Guillaume des Barres, il déplore cette situation qui le rend oisif en présence de ses vastes projets, et qui le fait se briser, lui, le roi de France, devant un homme

Qui n'a pas dix soldats dans sa ville de Rome.

Guillaume essaye de lui faire entendre la voix de la raison ; il lui expose quelles conséquences menaçantes aurait pour son trône l'interdit prolongé ; comment les barons ne lui doivent hommage qu'autant que leur salut n'en souffre pas. Il ajoute qu'il vaut mieux ne pas continuer une lutte impossible, et il lui conseille de sacrifier, en quittant Agnès, son intérêt à celui du peuple. Le roi résiste. *Il aime Agnès. Force ni raison ne peuvent le contraindre à quitter ce qu'il aime. Mais s'il le défend par amour, il le doit comme chevalier ; il le doit comme roi.*

Oh ! je n'ai pas été si jaloux de mes droits
 Pour en offrir l'hommage au pape Innocent trois ;
 Et je n'ai pas paru de mes fleurons avare
 Pour que sur ma couronne on mette une tiare !
 S'il fallait la briser ou subir cet affront,
 Je me l'arracherais moi-même de mon front ;
 Et je serais plus roi, tombant ainsi du trône,
 Que trônant pour le pape et roi par son aumône.

Guillaume n'est pas convaincu, et ce conseil, qu'il n'a pu faire adopter au roi, il le donne bientôt à la reine, si inquiète et si pleine d'amour, qui craint que le roi, sous les apparences d'un esprit calme et dédaigneux, ne cache une amertume profonde ; — à la reine, qui ne peut pas d'abord comprendre que ce soit la vertu d'une femme de quitter son époux et ses enfants qu'elle trahirait, mais qui bientôt semble hésiter et laisse entrevoir une résolution héroïque.

Le troisième acte commence par un monologue du légat que nous vous demandons, Messieurs, la permission de citer

tout entier comme le morceau de la pièce où le style nous a paru le plus ferme, le plus égal, le plus soutenu.

Vanités et néant ! Voilà donc ce palais
 Où les prospérités s'endormaient dans leur paix ;
 Où l'orgueilleux monarque et la femme étrangère,
 Echangeant des plaisirs la coupe mensongère,
 Ne se souvenaient pas qu'un plaisir défendu
 Echappe au convié comme un vin répandu !
 Dieu renverse l'espoir sur qui l'homme se fonde ,
 Et n'épargne pas ceux qui gouvernent le monde ;
 Il les trompe et les perd dans de mauvais chemins ,
 Montrant que la sagesse est toute dans ses mains ;
 Puis il frappe, et les rois descendent de leur gloire ;
 Tout instrument est bon à l'heure exécratoire :
 C'est un moine inconnu, qui, surgi par hasard ,
 Grave le triple arrêt aux murs du Balthazar ;
 C'est moi qui suis la main de ce bras formidable
 Qui s'allonge d'en haut sur le front du coupable.
 Salut ! royal palais foudroyé ! Ton aspect
 Retient une grandeur qui me force au respect ;
 Ta désolation elle-même est auguste ;
 Et moi, l'exécuteur d'un jugement trop juste ,
 Emu du châtement, où j'ai participé ,
 Je te salue encore après t'avoir frappé !

(Une pause.)

Puissance de l'Eglise ! A cette époque même
 Où le droit de l'épée est la raison suprême ,
 Un homme seul, armé du seul glaive des lois ,
 Parmi les légions peut triompher des rois !
 O miracle inouï, que, dans la turbulence ,
 Quand le pontife parle, il se fasse un silence ;
 Qu'en ce débordement que l'on voit aujourd'hui ,
 Les flots des passions reculent devant lui ;
 Parfois les royautés s'indignent de l'entrave ;
 On menace le pape, on l'insulte, on le brave,
 On cherche à se venger, par un effort moqueur ,
 D'un respect inconnu qu'on sent au fond du cœur ;

Car en ces temps grossiers où la règle est nouvelle,
 Ce n'est qu'en l'outrageant qu'on s'incline sous elle ;
 Mais le pontife saint , fort de la vérité ,
 Dans les rébellions marche vers l'unité.
 Il sait que de lui seul dépend le sort du monde ,
 Et que l'œuvre des rois sans lui n'est point féconde ;
 Quand des sociétés tes antiques faisceaux ,
 Sous des milliers de mains, se brisent en morceaux ,
 En vain à rassembler la royauté s'efforce ;
 La force est impuissante à contraindre la force.
 Le seul nœud des Etats est une même foi ;
 Il faut monter à Dieu pour retrouver la loi.

Le moine est venu attendre le roi sur son passage : il se retire un moment à l'approche d'Agnès, qui annonce à Guillaume des Barres qu'elle a réfléchi et qu'elle s'exilera. Elle ne se détermine point par vertu, mais par amour pour Philippe qu'elle préfère à elle-même. Guillaume, qui l'accompagne et qui craint de voir cette résolution faiblir, veut qu'elle écrive au roi, sans le voir. Mais Agnès, tout en lui cachant son départ, ne partira pas sans l'avoir vu une dernière fois.

La scène attendrissante qui réunit ensuite Agnès et le roi, se termine par une lueur d'espérance rapidement évanouie. Si le légat cherche le roi, ce n'est peut-être que pour conclure la paix. Philippe s'est soumis. Il a demandé pardon. Il ira à ses frais en terre sainte. Mais le moine survient ; le pape refuse. Et, seul avec le moine, Philippe exhale toute sa colère contre le pape, en termes où l'on reconnaît plutôt le dix-huitième siècle que le moyen âge.

Dis au pape qu'il faut que son outrecuidance,
 Que son très-grand orgueil, sa très-grande imprudence
 Sachent que je le brave autant qu'il me maudit.

Le moine répond par une allocution remarquable sur la force, la puissance que peuvent avoir le pape et le roi réunis. L'unité monarchique, c'est l'œuvre du roi. C'est la cause de l'ordre. Mais le principal pilier du temple social, c'est la famille, dont la foi conjugale est la base :

Quelles lois désormais, quelles mœurs, quel usage,
 Vivront où n'aura pu vivre le mariage ?
 Quel mariage encor pourra rester debout,
 Quand le roi sur le sien porte le premier coup ?
 Roi, ne fais pas d'en haut descendre le scandale !
 La licence est partout quand le trône l'étale,
 S'il faut accoutumer l'hymen à ses mépris,
 Plutôt que d'acheter la croisade à tel prix,
 Mieux vaud sans secours Jérusalem succombe ;
 L'esprit vivant du Christ est plus saint que sa tombe.

Mais Philippe ne veut pas que le pape atteigne à son droit indépendant et souverain. Il renverra le moine ;—et Agnès, qui a tout entendu, se décide à partir en secret.

Agnès s'est enfuie. Mais, reconnue dans la foule, elle a été enveloppée, assaillie, et, malgré la défense de Guillaume, elle aurait succombé victime de la rage populaire, si Philippe, accourant à son secours, ne l'avait délivrée. Au commencement du quatrième acte, il la ramène évanouie.

Dans la scène touchante qui suit cet événement, le roi, se mêprenant sur la cause du départ d'Agnès, l'accuse de l'avoir trahi ; mais, revenu bientôt de son erreur, il admire Agnès, et comme elle persiste dans la pensée de sauver la couronne par une séparation, il proteste qu'il partira plutôt avec elle. — Il veut essayer d'en appeler à ses barons contre le pape, et, enviant le sort du sultan, il parle de se faire *mécristant et sarrasin*. Tandis qu'il se livre ainsi à toute l'expansion de son amour et à tout l'emportement de son indignation, il apprend que la ville entière assiège la barrière de la cour avec des cris de mort.

Agnès, demeurée seule, regrette de ne point s'être offerte tout à l'heure au fer des assassins. Le moine arrive ensuite, et lui apprend qu'à sa voix la foule menaçante s'est dissipée, et qu'il a ainsi sauvé Philippe-Auguste. Il engage la reine à partir, la garantissant de sa protection, et lui déclarant que, si elle reste, le roi sera déposé. Mais elle ne peut s'y résoudre ; elle adresse tour à tour au moine des reproches et des supplications, et, ne pouvant réussir, elle termine la scène et le quatrième acte par des imprécations qui ont le tort de rappeler

celles de Camille dans les Horaces, sans en faire revivre la force et les beautés.

Au cinquième acte, Philippe-Auguste a convoqué autour de lui ses barons. Il leur offre de reprendre la couronne, avant qu'elle subisse aucune flétrissure, avant qu'un moine touche à son front dégradé. Il s'adresse à ses frères de bataille ; il les appelle par leurs noms :

Vous, Guy de Mauvoisin, Enguerrand de Coucy,
Gauthier de Châtillon, Mathieu Montmorency,
Gauthier qui m'as jadis sauvé du cimenterre,
Mathieu que j'ai sauvé de Richard d'Angleterre.

Evidemment M. Ponsard s'est souvenu du succès qu'eurent autrefois ces vers de Voltaire dans *Zaïre*, quand Lusignan dit à Châtillon :

Hélas ! de cette cour j'ai vu jadis la gloire ;
Quand Philippe à Bovine enchaînait la victoire,
Je combattais, seigneur, avec Montmorency,
Melun, d'Estaing, de Nesle et ce fameux Coucy.

Les barons, adjurés par le roi, lui répondent par des acclamations. Le roi les avertit que, pour être avec lui, il faut prendre le parti d'Agnès comme le sien, et se déclarer contre Rome. — Le moine paraît alors tout à coup pour lui dire :

Tu n'es plus roi. Descends de par le très-saint Père,
Pêcheur, descends du trône où siège l'adultère.

Cependant Agnès a paru. — Le roi et le moine interpellent tour à tour les barons. Guillaume seul passe du côté du roi ; tous les autres restent en arrière. En vain Philippe-Auguste les traite-t-il de lâches ; en vain le duc d'Alençon, qui survient, appelle-t-il félons les chevaliers de France. Les barons restent immobiles. Mais Agnès, en ce solennel moment, annonce au moine que justice est faite. La douleur égarant sa raison, elle s'est empoisonnée, elle va mourir. — Aux accents désolés que le roi fait entendre, elle répond par un dernier conseil et l'exhorte à rentrer dans la foi dont le pape est le représentant. Elle manifeste son repentir, et obtient du moine,

avec l'espérance du pardon de Dieu, la promesse que ses enfants seront légitimés. Puis elle meurt avec joie ; et le légat lève l'interdit. Guillaume et Robert entourent le roi, que son malheur accable, et poussent le cri des batailles et de la conquête :

En guerre, sire ! en guerre !

Prenons la Normandie au roi Jean d'Angleterre.

Quelques critiques ont reproché à M. Ponsard ce dévouement par le suicide de la reine, comme un moyen usé au théâtre, blessant à la fois la vraisemblance et la vérité historiques. Ces reproches ne nous touchent qu'en partie. Les ressorts du théâtre ont été si souvent employés, qu'il est difficile d'en trouver de neufs ou de moins usés que les autres. Quant à la vérité matérielle de l'histoire, les poètes ont toujours quelque droit à s'affranchir de son joug, et l'histoire d'*Agnès de Méranie* est restée trop enveloppée dans les ombres du moyen âge, pour que M. Ponsard fût rigoureusement astreint à respecter la tradition. Mais l'invraisemblance historique est un plus juste motif de critique. Si le poète peut transporter les dates et modifier les faits, il ne doit jamais méconnaître ou fausser l'esprit d'une époque. Le suicide d'Agnès est dramatique ; il donne à l'action de la pièce un caractère sérieux et tragique, qu'on n'eût point trouvé dans la simple retraite de la reine, et encore moins dans une répudiation qui aurait déconsidéré le rôle de Philippe-Auguste en le rendant odieux. Bien qu'il soit peu en harmonie avec les mœurs et les idées religieuses du moyen âge, on peut regarder à toute force comme possible, qu'une reine exaltée par le dévouement, ait sacrifié sa vie, et que la puissance même, l'intérêt pathétique de ce dévouement, accompagné d'un repentir immédiat, aient attendri l'austérité d'un moine du treizième siècle. Toutefois, M. Ponsard n'aurait-il pas pu ménager davantage la vraisemblance historique ? Le sacrifice religieux, la mort du monde, ce suicide du moyen âge, n'aurait-il pas eu, de la part d'Agnès, le même caractère de dévouement ? Et l'épouse aimée de Philippe-Auguste, paraissant tout à coup avec l'habit du cloître et les cheveux rasés, disant adieu à toutes les joies, à tous les amours, aux joies du palais et de la famille, aux

amours de son époux et de ses enfants, s'enveloppant du voile comme d'un linceuil, et consacrant ainsi son immolation au roi, à la France, à la religion qu'elle sert, à la fois, en présence du roi assailli de douleurs, des barons étonnés, et du moine plein d'admiration, n'aurait-elle pas produit un spectacle aussi vif, aussi puissant, aussi dramatique, qu'une reine du moyen-âge se trouvant, comme une contemporaine de Décius et de Caton, que le poison et le suicide pour moyens de dévouement et de salut ?

Ce n'est pas la seule faute contre la vraisemblance ou la vérité historique que l'on ait signalée avec raison dans *Agnès*. Le langage de Philippe-Auguste n'appartient pas toujours à son siècle, ce qui a fait dire à M. Gustave Planche (*Revue des Deux-Mondes*, du 15 janvier 1847) que les idées mises dans la bouche de ce prince, historiquement vraies sous plus d'un rapport, ont emprunté leur forme à l'Essai sur les mœurs, et que l'amant d'Agnès, tel que nous le montre M. Ponsard, est un disciple de Voltaire. — On s'étonne aussi de voir la papauté, avec la puissance et splendide hiérarchie de son clergé, n'envoyer qu'un simple moine pour condamner un roi de France. Ces hautes fonctions de légat à latere que Pie VII confiait de nos jours au cardinal Caprara, n'étaient déjà remises, au douzième et au treizième siècles, qu'aux dignitaires de l'ordre ecclésiastique. — En réalité, elles furent données par Innocent III au cardinal Pierre de Capoue et au cardinal d'Ostie, qui furent successivement chargés d'exhorter Philippe à se séparer d'Agnès, de convoquer des conciles pour annuler le mariage, d'excommunier le roi qui résistait, et de lancer l'interdit sur la France. En mettant un simple moine en face d'un monarque puissant, M. Ponsard a voulu accroître, par un contraste plus grand, l'effet théâtral, et accommoder quelques belles tirades aux goûts ou aux préjugés du spectateur ; mais il s'est mis en contradiction avec les plus simples données historiques, et il est douteux que les avantages qu'il en a retirés compensent les imperfections qui peuvent en résulter pour son œuvre.

Mais ce n'est pas seulement à l'occasion de ces invraisemblances que M. Ponsard s'est montré dédaigneux pour l'histoire. Loin de profiter de tous les éléments scéniques qu'elle

lui offrait, et, comme d'autres poètes, d'y ajouter encore par l'imagination, il a négligé ou rejeté la plupart des faits que la chronique a retenus. — Le reine Ingelberge demandant elle-même justice au pape et aux conciles; son frère, le roi de Danemarck, intervenant par ses ambassadeurs; les décisions solennelles des prélats assemblés; Philippe-Auguste, irrité de l'interdit, enfermant Ingelberge au château d'Etampes, taxant les bonnes villes et saisissant les revenus des nobles; le grand procès plaidé devant le concile de Soissons par les parties elles-mêmes; le roi; au milieu du concile, enlevant Ingelberge et faisant ainsi, par une espèce de résolution chevaleresque, cesser le malheureux état de la France: rien de tous ces détails historiques n'est entré dans la composition d'*Agnès de Méranie*. M. Ponsard n'a point voulu de ces ressources que l'histoire lui offrait et qui en auraient tenté bien d'autres. Il a eu pour de tout ce qui était épisode, accessoire, variété, mouvement. Il a écarté tout ce qui pouvait dissimuler la simplicité de la situation. Dans *Lucrèce*, il avait mis en œuvre tout ce qu'il avait recueilli dans l'histoire, et il avait encore ajouté à la tradition, sans que la simplicité de l'action tragique en eût été cependant altérée. Dans *Agnès de Méranie*, il s'est voulu rendre plus difficile le problème d'exciter l'intérêt par la simplicité même et sans rien devoir à la diversité des scènes et des personnages.

A ce point de vue, non-seulement il n'a pas eu recours aux faits d'imagination, ni mis à profit toutes les données de l'histoire, mais encore il n'a point cherché, dans ce qu'il gardait, les moyens de parler aux yeux et d'accidenter ou de scampier la scène. Les situations les plus saisissantes, les tableaux les plus animés, ont été laissés derrière la décoration et n'ont été produits qu'en vécits. La proclamation terrible de l'interdit; le désespoir du peuple, sa révolte, les périls de la reine, l'intervention de Philippe-Auguste pour la sauver; tout cela se passe hors de la scène. L'auteur s'est ainsi privé de ce qui pouvait contribuer à donner à son œuvre du mouvement et de la vie; et la pièce se résume en quelques situations qui se reproduisent souvent, accompagnées d'un dialogue dont la forme doit dès lors être quelquefois plus épique que dramatique.

Pour amener le public à trouver la beauté dans cette

simplicité extrême, il faut suppléer par la perfection du travail à l'insuffisance des moyens; il faut grandir, occuper, intéresser la scène par le style et les caractères. Toujours conséquents et soutenus, toujours vraisemblables, les caractères doivent constamment attacher et faire illusion, au point de remplir la scène et de dominer l'esprit du spectateur. Il est nécessaire aussi que l'éclat, l'ampleur, l'élévation, la magie du style entretiennent l'admiration et charment l'oreille en même temps que le cœur est gagné et retenu.

M. Ponsard a certainement fait beaucoup pour approcher du but, sans néanmoins y atteindre toujours. Des trois caractères qu'il avait à tracer, celui du moine est remarquablement traité; et nous le trouvons tel par des raisons qui, peut-être, le feront déplaire à d'autres. L'auteur pouvait charger le rôle du légat de couleurs qui eussent rendu ce personnage odieux; le moine pouvait être un sédo fanatique ou un intrigant hypocrite. Le rôle de la reine et celui du roi seraient devenus plus intéressants par un facile contraste, et les passions du public, ainsi flattées, eussent pu venir en aide à l'auteur. — L'école de Voltaire n'eût pas laissé l'occasion s'échapper. — L'auteur de Louis XI se fût certainement empressé de faire grimacer cette figure de moine du moyen âge. M. Ponsard a autrement entendu ce rôle, et nous l'en félicitons. Il nous a peint l'homme de croyance remplissant une mission sévère, une mission grave, avec toute la bonne foi de son siècle, avec le sentiment du devoir hautement éprouvé, avec dignité, sans faiblesse, mais aussi sans colère. — En suivant ce rôle au milieu des développements de la pièce, on n'approuve pas les prétentions de la souveraineté pontificale, mais on en comprend la puissance et la grandeur en face de la violence et des passions du moyen âge. On ne peut reprocher à ce caractère du moine qu'un défaut auquel il était difficile d'échapper. Il reparait souvent; il reproduit souvent le même langage et les mêmes idées; il est monotone par la dignité même et l'austérité sermonneuse de sa parole. — Le caractère du roi a des défauts plus saillants. Ses colères, ses diatribes, ses récriminations, ne sont pas toujours assez mesurées, et nuisent à la beauté du rôle, qui en devient inégal et qui descend même parfois jusqu'à la trivialité. Tandis que nous rencontrons chez le moine l'homme de son

siècle, nous trouvons trop peut-être chez le roi l'opinion et le langage d'une époque plus avancée. D'un autre côté, l'impuissance même à laquelle est réduite une volonté jusqu'alors souveraine, mais qui vient se briser contre d'invincibles obstacles, enlève à Philippe-Auguste un peu de ce prestige de grandeur et de malheur réunis qui devaient lui servir d'auréole. On regrette aussi de ne trouver chez lui que l'emportement d'une passion chevaleresque, sans y rencontrer ces généreuses hésitations, cette sagesse royale, cette sollicitude pour l'intérêt du peuple ou de l'Etat, que Guillaume des Barres seul sait exprimer dans ses conseils méconnus. — Quant à Agnès de Méranie, — douce reine, dame d'amour et de beauté, épouse sensible et dévouée, mère tendre, — elle remplit toute la pièce de son intérêt, de ses langueurs, de ses anxiétés, de son sacrifice. — L'écrivain s'est attaché à l'expression des sentiments suaves et purs de la famille; — comme le moyen âge, il a idéalisé la femme. — Mais par cela même qu'il a paré des plus charmantes couleurs cette délicate figure de reine malheureuse, il a tourné à l'élegie plus qu'au drame, dans un rôle où il avait en quelque sorte concentré tout le mouvement, toute l'action de la pièce.

On read généralement cette justice à M. Ponsard qu'il l'emporte surtout par le style, cette qualité brillante dont les autres ne dispensent pas et qui seule rachète souvent de nombreux défauts. On est aussi d'accord que celui d'*Agnès de Méranie* est supérieur à celui de *Lucrèce*. Il a en effet plus de naturel et de souplesse, moins d'inégalité. L'expression en est plus correcte, le tour plus arrondi, la phrase plus limpide, l'inversion plus sage. — Cependant dans *Lucrèce*, au milieu de certains tours forcés, de latinismes hasardés, d'imitations cornéliennes moins dissimulées, il y avait un relief de style qui faisait mieux oublier peut-être les imperfections et les faiblesses de détail. — Il semble que dans *Agnès* on remarque davantage les parties sans valeur, les passages obscurs, et cette dégradation du ton familier qui, chez M. Ponsard, descend quelquefois jusqu'à l'affectation et à la trivialité. — Néanmoins le style d'*Agnès de Méranie* est en progrès; mais ce progrès n'a pas suffi pour suppléer aux ressources scéniques dont M. Ponsard s'est privé, et que les auteurs recherchent et

mettent souvent à contribution avec tant d'efforts et de soin. Pour traiter les sujets simples, il faut une telle hauteur de style et de pensée, qu'il n'est pas donné; même aux plus grands talents, d'y atteindre dans leurs premiers essais. M. Ponsard n'a-t-il point voulu aborder trop tôt les suprêmes difficultés de l'art? N'est-ce point pour cela qu'*Agnès de Méroune* a moins réussi que *Lucrece*, quoiqu'elle soit, comme elle et plus qu'elle peut-être, un gage de haut avenir et de brillante espérance.

M. Ponsard prépare en ce moment une troisième tragédie. Il avait franchi le grand espace qui sépare la Rome des Tarquins de la France de Philippe-Auguste; il passe cette fois de la royauté féodale à notre première république. Il veut faire apparaître sur la scène ces grandes figures révolutionnaires du dernier siècle. Cette tâche convient mieux à son genre de talent. Il sera plus à l'aise au milieu de ces hommes dont la vigueur de pensée et d'action correspondra à la fermeté, à la force, à la tension même de son style. Il pourra naturellement mettre dans leur bouche ces longues harangues à la manière historique ou épique, qu'il a si bien placées dans la bouche de Brutus ou de Valérius Publicola, moins heureusement dans celle de Philippe-Auguste. Dans cette phase nouvelle, le progrès de son talent se développera, se caractérisera davantage. M. Ponsard n'oubliera pas quelle glorieuse entreprise il a commencée avec tant d'éclat. N'est-il pas la seule espérance de la tragédie française?

Séance du 9 février 1849.

Ouvrage reçu :

Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. 7, in-8°.

M. Ducolin lit le rapport suivant :

Messieurs, conformément à vos désirs, j'ai l'honneur de vous présenter un rapport sur deux cahiers ou brochures in-

8^e adressés à notre Académie par une de ses sœurs, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Le premier de ces deux cahiers est la deuxième livraison du tome 2 des *Mémoires* de cette dernière Académie, classe des sciences, et il porte la date de 1847.

Nous n'avons point reçu de livraisons concernant la classe des belles-lettres, et peut-être est-ce un peu notre faute. Ceci demande explication : trop longtemps, notre Académie, avant de reprendre ou de reprendre le titre primitif et légitime d'*Académie delphinale*, s'est contentée de l'imparfaite dénomination suivante : *Société des sciences et des arts de Grenoble*, titre d'autant plus inexact, que la grande majorité de ses membres avait dû les honneurs de l'admission à des connaissances en littérature. L'Académie lyonnaise, abusée par l'imperfection du nom, se sera probablement dit : « N'envoyons point nos travaux littéraires à une société qui s'occupe uniquement de sciences et d'arts. » Ce serait une nouvelle preuve de l'influence heureuse ou malheureuse que peut exercer un titre.

Quoi qu'il en soit, le cahier dont je dois m'occuper renferme, en premier lieu, une notice par M. Alphonse Dupasquier, sur une pluie de terre. Permettez-moi d'exposer, avec brièveté, l'événement phénoménal qui a donné la naissance au travail de M. Dupasquier.

Les 16 et 17 octobre 1846, une pluie de terre tomba sur quelques points des départements de la Drôme, de l'Isère, du Rhône et de l'Ain.

Après la chute de la pluie terreuse, les plantes étaient recouvertes d'une couche de boue ayant l'apparence jaunâtre de l'argile ordinaire ; les vitres des habitations furent salies par une couche de même nature ; un bataillon qui marchait à Maximieux eut ses uniformes couverts de boue.

M. Dupasquier a eu soin d'analyser chimiquement l'eau de cette pluie si anormale, et les résultats de son travail, que je n'ai point à désigner ici, se trouvent indiqués dans sa notice.

Qu'il me suffise de signaler la conjecture de M. Dupasquier sur la cause de la matière terreuse dont il est question : la poussière, enlevée par quelque trombe à la surface du sol, aurait été portée dans des nuages. Là, retenue par l'électrique des vapeurs, elle aurait été transportée à des distances

considérables, pour tomber ensuite avec la pluie, lorsque, par l'agitation des vents et sous l'influence du refroidissement de l'atmosphère, ces vapeurs auraient passé à l'état de gouttelettes liquides.

Après cette notice de M. Dupasquier, le cahier que j'analyse en offre deux autres du même auteur : l'une a pour objet l'emploi du chlorure d'or pour apprécier la présence de la matière organique en solution dans les eaux ordinaires ; l'autre indique un nouveau moyen pour reconnaître la présence, et même approximativement, la quantité du bi-carbonate de chaux tenu en solution dans les eaux.

A ces trois notices différentes, succède un mémoire ou discours de réception par M. Lortet, docteur en médecine. Il y parle des fleuves et de l'influence qu'ils exercent.

Ici l'on reconnaît un des caractères du discours académique en général : les aperçus sont souvent ingénieux, le style est soigné ; la science, parfois, revêt les couleurs de la poésie. Quelques citations vont, je l'espère, en fournir la preuve :

« Rien de plus capricieux que l'usage, dans la distinction des cours d'eau sous les dénominations de fleuves ou de rivières ; aucune règle n'est rigoureuse. Avec la majorité des géographes, nous appellerons fleuve le cours d'eau qui aboutit à la mer. Cependant, nous rencontrons alors des fleuves tellement petits que leur influence est nulle ; quant à leur importance, ils la doivent aux événements qui se sont accomplis sur leurs rives : sans Sparte et Rome, l'Eurolas et le Tibre n'eussent pas été mis au rang des fleuves. »

Autre fragment : « Dans la zone polaire, le passage d'un état à l'autre est très-brusque ; l'amplitude de ces mouvements est plus considérable sous la zone tropicale. Au nord, on a des débâcles instantanées ; entre les tropiques, des crues progressives, prolongées, puissantes.

» Dans la zone équatoriale, l'époque de la chaleur est celle des plus basses eaux ; les grandes routes sont alors les lits des fleuves desséchés. La vie est suspendue, la végétation s'arrête, les feuilles tombent, les reptiles engourdis s'enfoncent dans la vase. A l'époque des pluies, on dirait que les pulsations des artères se font sentir dans le fleuve ; il s'élève lentement jusqu'à l'inondation de sa vallée ; la vie se réveille sous mille formes.

» Dans la zone polaire, l'hiver est l'époque de l'immobilité des fleuves, de la chute des feuilles, du sommeil des animaux. Le sol est durci profondément par la gelée. Les cours d'eau sont recouverts d'une croûte de glace, dont la surface polie présente la voie de communication la plus rapide... Au retour de la chaleur, le fleuve, gonflé par la fusion des neiges, brise sa prison, lance au loin des glaçons, entraîne avec la glace de foud les vases de son lit. Il déborde, mais rentre bientôt dans ses rives.

» Sous la zone équatoriale, l'humidité ; sous la zone polaire, la chaleur, rétablissent le mouvement. L'homme n'est pas étranger à l'influence de cette saison d'activité ; il célèbre, par des fêtes, la réapparition de la vie. Dans la zone équatoriale surtout, les fleuves, par leurs immenses débordements périodiques, exercent une influence dominante sur la nature entière et sur l'homme.»

Voici un petit passage concernant la Chine : « L'empereur entretient sur les canaux 10,000 barques et 200,000 mariners. Une partie de la population habite sur l'eau. Cette navigation intérieure a éloigné les Chinois de la mer, dont ils ont horreur, et avec raison, étant les plus mauvais marins du monde. »

J'ai promis du poétique ; tenons ma promesse : « Le Rhône proprement dit, dont les confluent sont éminemment alpins, a ses sources cachées sous des champs de glace, et son embouchure est sous le climat des oliviers. Son lit est toujours profondément encaissé, soit dans sa vallée longitudinale, soit lorsqu'il coupe les chaînes pour passer d'une vallée dans une autre. La vallée qu'il parcourt appartient aux Alpes dans toute son étendue. Son caractère est celui de tous les cours d'eau qui descendent des chaînes élevées. Sa vitesse est toujours grande ; après les cascades du cours supérieur, il franchit de nombreux rapides. S'il se repose dans le sein d'un lac, c'est pour rugir au milieu des étranglements du Jura. Partout il frappe et ronge les obstacles qu'il n'a pu renverser encore. Des lignes grandes et sévères caractérisent toujours le paysage, soit que la poussière humide, lancée par le jeune fleuve au milieu de ses cascades, humecte les sombres obélisques des sapins et des mélèzes ; soit que, dans les plaines qui entourent les alpines, le feuillage glauque de l'olivier méditerranéen se distingue à peine de la poussière d'un sol calcaire. »

» La Saône ; dont toutes les sources appartiennent à des chaînes inférieures , à des plateaux , à des collines , s'abandonne aux mouvements du sol ; elle se modèle sur les contours mollement ondulés de sa large vallée. Ses sources, qui surgissent sans bruit, sont, par la main des hommes, enfermées entre des dalles de grès ; un bois de chênes et de hêtres , sans doute consacré autrefois à sa nefade , protégés d'une ombre épaisse sa première course vers les prairies qu'elle arrose pendant toute l'étendue de son cours. Partout on retrouve l'art dans les agréments d'un paysage dont les grandes lignes sont exclues. Le cours d'eau est complètement soumis à l'homme. Nulle part, il ne lutte contre les obstacles ; il les évite dans ses nombreux contours, en harmonie avec la régularité de son mouvement. Si la Saône murmure en franchissant le barrage granitique qui traverse son lit dans notre ville, c'est au moment où elle abandonne, à regret , sa vieille vallée pour perdre son nom avec la couleur de ses ondes.

» Tels sont les deux cours d'eau de caractères si différents, dont la réunion compose le Rhône. De l'opposition de leurs crues, de la différence de leurs vitesses respectives, résulte l'harmonie dans le régime du fleuve au-dessous de Lyon.»

La livraison est terminée par des remarques sur les théories de la combustion ; c'est l'ouvrage de M. Tabourin.

Passons à l'examen de l'autre cahier ou brochure.

Elle renferme des comptes rendus et des extraits des procès-verbaux des séances de l'Académie lyonnaise, depuis janvier 1844 jusqu'à la fin de décembre 1845.

Ici l'examen a fort peu de prise ; les comptes rendus sont tellement concis et restreints, qu'il est impossible de les analyser. Comment réduire ce qui est déjà réduit au plus petit nombre possible de lignes et de mots ?

Toutefois, comme j'ai pour principe de lecture qu'il est presque impossible de ne rien trouver de tout de plus ou moins remarquable dans un livre , surtout s'il émane d'une Académie, je vais terminer mon rapport en extrayant de la brochure en question trois ou quatre faits qui m'étaient inconnus , et qui peut-être, Messieurs , sont ignorés de quelques-uns d'entre vous-mêmes.

Commençons par deux points qui intéressent l'histoire naturelle :

M. Hénon, interrogé sur le gui de chêne (*Viscum album*, Linn.), a répondu que ce végétal se rencontrait sur le pommier, le poirier, le cognassier, le robinier ou acacia, même sur le sapin, mais qu'on ne le voyait jamais ni sur le chêne, ni sur le châtaignier. En ce cas, cette espèce porterait en français une dénomination bien impropre. Mais j'oserai personnellement observer que, selon Decandolle (*Flora française*), le *Viscum album* croît sur les pommiers, les chênes, les ormes, les tilleuls, et sur la plupart des arbres qui ne sont ni laitoux ni résineux. Lequel des deux botanistes faut-il croire ?

Un entomologiste qui a de la célébrité, M. Mulsant, ayant été questionné sur la phosphorescence des vers luisants, a fait une double réponse, en affirmant que ce phénomène se fait remarquer davantage au temps des amours de l'insecte, et en ajoutant que la production de ce même phénomène est indépendante de la volonté du petit animal. Je dois remarquer ici que, sur le dernier de ces deux points, plusieurs auteurs ont une opinion toute contraire à celle de M. Mulsant.

Laissons l'histoire naturelle pour les lettres.

En mai 1845, Châteaubriand remercia l'Académie lyonnaise de l'envoi de ses mémoires, et, dans sa lettre, il se disait fier d'appartenir à la compagnie. Voilà de ces pièces qu'une Académie conserve avec le plus de soin dans ses archives; c'est comme un diamant.

A la page 49, je lis que l'Académie de Lyon reçoit ou recevait de son opulente cité une subvention municipale et annuelle de 1,200 fr. Nous désirerions, mais sans le moindre espoir, que la nôtre pût recevoir ainsi le quart de cette somme.

Voici, pour terminer définitivement mon rapport, quelques détails qui me sont fournis par les pages 35 et 36 des comptes rendus. Dans les séances des 25 mars et 1^{er} avril 1845, l'Académie de Lyon élut à l'unanimité, et sans avoir égard aux délais exigés par les règlements, le père Lacordaire, comme membre associé. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'à cette époque l'illustre dominicain attirait la foule des Lyonnais autour de sa chaire et même beaucoup au-delà.

Bien plus, l'Académie délibéra qu'elle offrirait au nouvel élu une médaille du grand module, celle que reçoivent ses présidents à la fin de leur exercice.

Bien plus encore: un banquet fut offert par l'Académie au

père Lacordaire. Au dessert, M. Polinière, président, lui adressa l'allocution suivante : « Mon révérend père, la puissance de votre magnifique parole, l'autorité absolue de votre foi, l'aménité charmante de votre caractère, produisent, parmi les populations qui se pressent autour de votre chaire, des sentiments d'admiration, de sympathie et d'entraînement.

» Tous ces sentiments, l'Académie les partage, et elle est heureuse que vous lui ayez permis de vous les exprimer.

» Voulant vous donner, mon père, un témoignage de notre profond respect pour la sainte mission confiée à votre génie, nous venons de renouveler un acte qui n'a eu lieu que dans des circonstances rares et solennelles, en faveur des Buffon, des Servan, des Thomas, des Ducis ; en faveur du courageux défenseur de l'infortuné Louis XVI et de l'illustre auteur du *Génie du christianisme*.

» L'Académie vous a décerné spontanément, et par acclamation, le titre de membre associé, titre qu'elle n'accorde que sur des demandes, et après de longues formalités, aux hommes d'élite choisis parmi les sommités de la France et de l'Europe.

» Nous vous prions, mon révérend père, d'accepter, comme date d'une réunion dont nos cœurs garderont un précieux souvenir, cette médaille destinée à vous rappeler que vous appartenez à la compagnie. »

Le père Lacordaire, en recevant la médaille, a répondu sur-le-champ, et voici un sommaire de sa réponse : L'accueil qui lui était fait par l'Académie était le plus flatteur qu'il pût recevoir. L'honneur d'appartenir à cette savante compagnie était pour lui d'autant plus inattendu, qu'il avait renoncé, en embrassant l'état religieux, aux dignités de tout genre ; mais il était très-sensible à la distinction dont il était l'objet de la part de l'Académie de Lyon, le premier corps académique qui l'appelaient dans son sein. Il acceptait avec reconnaissance la médaille qui lui était offerte, espérant que son ordre lui permettrait de la garder. Enfant de la Bourgogne, il se rappelait que Lyon avait été jadis la capitale du royaume de ce nom, ce qui lui donnait avec ses nouveaux confrères une identité d'origine nationale. Enfin, il a exprimé la pensée que les manifestations honorables dont il était l'objet se rapportaient à la religion dont il était le ministre, et, à ce titre, il a prié l'Académie de recevoir ses sincères remerciements.

M. Bourdat a commencé dans la séance précédente et continué dans celle-ci, la lecture du mémoire suivant sur *l'Astronomie considérée au point de vue philosophique*:

Les sciences positives paraissent avoir très-peu de rapports avec les questions actuelles de la philosophie; et, si l'on voit encore des géomètres, des physiciens, toucher en passant à quelques points de la philosophie naturelle, on ne surprend jamais les philosophes dans le domaine des sciences exactes. La philosophie a-t-elle gagné à cette scission? je ne le crois pas.

Objet général de la philosophie. — Les premiers, parmi les Grecs, qui s'adonnèrent à la recherche de la vérité, portèrent le nom de *sages* ou de *savants*. On changea ensuite ce nom contre celui de *philosophes* ou amis de la sagesse, qu'on jugea moins présomptueux et plus vrai. Ces philosophes embrassèrent d'abord, dans leurs études, tous les objets capables d'exciter la curiosité humaine; ils ne s'attachaient en particulier à aucun; ils aspiraient à connaître à la fois Dieu, l'homme et le monde, c'est-à-dire l'ensemble des êtres, la nature entière; en sorte que la philosophie n'avait d'autres bornes que celles de l'intelligence de l'homme. Elle était la science des choses divines et humaines et de leurs causes, comme l'a définie Platon, et après lui Cicéron; ou bien encore, comme le dit d'Alembert, l'application de l'intelligence aux différents objets sur lesquels elle peut s'exercer. C'était donc la science universelle.

Thalès et ses disciples d'Ionie ne s'occupèrent guère que de l'origine du monde et des éléments de la matière. L'école italique ne se distingua, comme celle d'Ionie, que par son penchant vers l'étude de la nature. Son chef, Pythagore, fut à la fois, et surtout, grand géomètre et profond physicien. Longtemps après, Socrate détourna la philosophie de cette voie, en la détachant de la recherche du principe des choses, et la fit descendre du ciel sur la terre, selon l'expression de Cicéron, en s'appliquant au perfectionnement moral et au progrès dans la vertu, d'après cette règle ou maxime célèbre: *Connais-toi toi-même*, γνῶσι σεαυτου. — Platon, en s'élevant de la double exis-

tence de l'esprit humain et des objets extérieurs à une cause supérieure qui est comme l'âme du monde matériel et du monde spirituel, eut de Dieu et de l'homme des idées si sublimes et si justes, qu'il fut surnommé le *divin*. — Aristote embrassa dans sa doctrine philosophique la physique, l'histoire naturelle, et même la littérature. — Les Alexandrins, les Arabes et les scolastiques marchèrent sur les traces des Grecs, et mêlèrent aux questions philosophiques de Dieu, de l'âme et de l'univers, les notions abstraites et empiriques de toutes les sciences étudiées de leur temps. — A la renaissance, et plus tard encore, la philosophie reçut une impulsion remarquable des plus grands géomètres et physiciens. Descartes, Pascal, Newton, Leibnitz, etc., lui imprimèrent son vrai caractère scientifique, en en faisant la base et le principe des sciences de la nature ; et c'est sans doute à l'association mutuelle de la philosophie et des connaissances positives que nous devons les grandes découvertes de cette époque, dont les progrès scientifiques, qui honorent la nôtre, ne sont que les conséquences et les développements. — Ce ne fut qu'au 18^e siècle que la philosophie descendit peu à peu des plus hautes régions de la science et revêtit plus particulièrement la forme littéraire qu'elle a conservée depuis ; dès lors, les philosophes ne furent plus des savants, mais seulement des écrivains, à quelques rares exceptions près.

Objet spécial de la philosophie actuelle. — Ainsi, on ne s'est jamais accordé sur la nature et l'unité de l'objet de la philosophie. On avait d'abord désigné sous la rubrique de ce nom la science universelle. Bientôt les nombreuses connaissances qui s'y trouvaient confondues s'en séparèrent pour former plusieurs branches correspondant aux grandes divisions qui existent entre les êtres. On en détacha d'abord les sciences physiques et naturelles ; et comme, après avoir étudié le monde matériel dans sa totalité et dans sa généralité, on avait fait de chacune de ses parties l'objet spécial d'une science, on procéda d'une manière analogue dans l'étude du monde spirituel, objet désormais exclusif de la philosophie. On prit séparément, pour en faire la science, chacun des grands objets dont elle s'occupe, Dieu ; l'homme, ses facultés, ses devoirs, etc.

En poursuivant cette analyse et cette décomposition de

l'objet philosophique, on considéra l'homme comme ce qu'il y avait de plus important et de plus grand à ses propres yeux, et son esprit comme le sujet et l'instrument de toutes les connaissances; on fut ainsi amené, par une voie qui parait au premier coup d'œil assez logique, à concentrer presque toute la philosophie dans l'étude de l'esprit humain, dans la psychologie. Pour juger de ce que la science a gagné à être réduite à ces proportions, il suffit, je pense, d'examiner les progrès qu'elle a faits dans un domaine aussi restreint, les grands problèmes et les questions importantes qu'elle a résolus. Il faut pour cela faire appel à tous les travaux, à tous les ouvrages réputés de quelque valeur, que nous devons aux philosophes écossais, allemands, français ou éclectiques. Or, l'on peut défier le plus habile, le plus impartial historien de la philosophie, d'y trouver un principe ou une idée nouvelle qu'on puisse décorer du nom de découverte. Il faut toutefois remarquer qu'un système n'est pas une découverte. Les systèmes philosophiques accusent au contraire la faiblesse, l'impuissance des philosophes, et la stérilité de leurs méditations; et du reste, les systèmes de nos philosophes, quoique présentés sous des noms nouveaux, ne leur appartiennent pas; ils sont dus à leurs devanciers. Ainsi, en somme, nous n'en savons pas plus sur l'âme, sur ses facultés et ses opérations, que Platon, que Socrate; et si nous affirmons avec plus de confiance le peu que nous en savons, cette confiance, nous ne la devons pas à la philosophie. Ce n'est pas la philosophie qui nous a appris que notre âme est spirituelle et immortelle. — D'ailleurs, là où il y a science, il y a unité; et c'est bien, je crois, en parlant des philosophes qu'on peut dire sûrement: *Tot capita, tot sensus*. La philosophie actuelle ne nous apprend rien de positif de son objet. Elle cherche à discourir sur les principes et les produits de l'activité humaine; c'est un exercice gymnastique de l'esprit qui met en jeu l'imagination, ses habitudes intellectuelles, et surtout l'art de parler et d'écrire. Mais cet exercice même n'est pas sans danger. Celui qui, avant de s'y livrer, ne s'est pas nourri longtemps d'études plus positives, et j'ose dire plus sérieuses, qui n'a pas des principes inébranlables et une méthode sûre, et qui ne se propose pas dans ses recherches un but déterminé et accessible à l'esprit humain,

court risque de se jeter dans une fausse voie, de se resserrer dans un cercle étroit, quoique indéfini en apparence, d'idées vagues et bornées, et de voir, dans ces retours incessants des mêmes pensées présentées sous toutes leurs faces et disséquées de mille manières, son activité s'affaiblir, son âme s'affaïsser, ses facultés s'énerver, et se rebuter enfin d'une étude aussi stérile.

Quel doit être l'objet de la philosophie ? — A Dieu ne plaise que je veuille rabaisser la philosophie ou blâmer quelque genre d'étude ; tout ce qui orne l'esprit et agrandit l'intelligence est digne d'elle. La philosophie a fait faire de grands progrès à l'humanité ; elle a rendu d'importants services à la science en particulier ; elle est encore appelée à jouer un des plus nobles rôles dans les développements futurs de l'homme et de la société. Mais elle a besoin, je crois, d'élargir le cercle étroit dans lequel elle a été renfermée, et de revenir à l'étude des grands principes de la nature. Elle peut être ramenée à ce point de départ avec d'autant plus de confiance, que de ce côté nous avons fait des progrès immenses depuis les anciens. La philosophie ne peut donc que gagner à redevenir ce qu'elle était chez les Pythagore, les Platon, les Aristote... ; chez les Descartes, les Newton, les Leibnitz..., et à ne pas rester ce qu'elle est chez les Kant, les Thomas Reid, les Cousin... Cependant elle ne peut être la science universelle ; car les limites de celle-ci dépassent actuellement la capacité d'un seul homme, cet homme fût-il un génie, et la portée de la vie la plus longue et la mieux remplie. La philosophie ne peut embrasser à la fois, et tout entiers, les arts et les sciences, les études sur Dieu et sur l'esprit humain, la linguistique, la littérature, l'histoire, la jurisprudence, les mathématiques, les sciences physiques et naturelles. La philosophie n'est pas tout cela, mais un peu de tout cela ; car partout où il y a causes premières, principes des choses, lois générales de phénomènes observables, il y a philosophie. D'ailleurs nous rencontrons partout des produits de nos facultés et de notre activité, des effets de tout genre dont l'étude nous fait remonter à la cause première. Nous nous trouvons ainsi sans cesse ramenés, indirectement au moins, sur le domaine de la psychologie et de la théodicée.

Des sciences exactes au point de vue philosophique. — Dans toutes nos recherches, dans toutes nos connaissances, se rencontrent des principes philosophiques qui les éclairent et les dominent ; et réciproquement, l'étude de la nature, de ses phénomènes, de leurs lois, et l'application de notre intelligence aux divers ordres de faits qui en résultent, nous conduisent souvent à des conséquences et à des considérations d'une haute portée philosophique. Les sciences exactes sont surtout remarquables sous ce double point de vue ; et cela n'a rien d'étonnant, puisque leurs principes, aussi simples que féconds, reposent sur les lois éternelles et immuables qui dérivent de la cause première ; puisque leurs méthodes, aussi sûres que leurs principes, en font jaillir des conséquences admirables de profondeur et de précision, ou conduisent à ces principes au moyen d'une foule de procédés ingénieux ; puisqu'enfin ces sciences embrassent dans leurs recherches les objets les plus abstraits de nos conceptions, comme les plus complexes de la nature.

De l'astronomie au point de vue philosophique. — Mais, parmi ces sciences, il en est une qui jouit plus particulièrement de ces avantages, parce qu'elle participe tout à la fois à la simplicité et à la rigueur des mathématiques dont elle est la plus belle application, à la fécondité et à la variété des sciences naturelles qu'elle domine, à la profondeur de la philosophie et à la beauté même de la poésie. Je veux parler de l'astronomie, qui embrasse dans son objet et dans ses théories ce que nous voyons et pouvons concevoir de plus grand de proportion, de plus exact de vérité, de plus beau d'harmonie, et qui nous donne du monde, de Dieu et de l'homme, l'idée la plus juste et la plus élevée à laquelle notre raison puisse atteindre. Aucune science ne renferme autant de philosophie, ni une philosophie aussi sage, aussi étendue et aussi profonde, soit qu'on l'envisage en elle-même, dans son objet, dans sa théorie et dans ses procédés, soit qu'on considère les admirables résultats auxquels elle a conduit l'esprit humain, soit enfin qu'on remonte aux principes éternels sur lesquels elle repose, ou qu'on descende aux conséquences de tout genre qui s'en déduisent naturellement. L'histoire même de l'astronomie est aussi instructive que curieuse, au point de vue philo-

phique. Ainsi , un traité complet de cette science serait le plus beau traité de philosophie naturelle ; ce traité existe dans les immortels *principes* de Newton ; mais , pour le rendre complet , il faudrait pouvoit y toucher , afin de le mettre à la hauteur de la science actuelle.

L'astronomie est sans contredit de toutes les sciences celle qui nous présente le tableau le plus grand , le plus sublime , le plus digne d'occuper l'esprit humain par la noblesse et l'immensité de son objet. La contemplation du ciel captive l'âme et l'occupe d'une manière noble , délicieuse , et exempte de dangers ; elle élève les sentiments , perfectionne les facultés , et présente sans cesse de nouvelles jouissances. De toutes les merveilles que la nature renferme jusque dans ses plus profonds secrets , il n'en est point qui doive exciter une admiration plus vive et plus générale ; car , s'il est des phénomènes qui nous touchent de plus près , ou qui nous frappent davantage , parce qu'ils se rapportent immédiatement à nos besoins ou qu'ils nous font sentir de plus près notre faiblesse , il n'en est point qui doive exciter plus d'admiration et de curiosité , qui réunisse tant de grandeur et de magnificence , qui annonce aussi clairement la puissance et la sagesse infinie du créateur , et qui fasse aussi bien sentir à l'homme , tout à la fois , sa petitesse et sa grandeur , sa faiblesse et sa puissance ; imposante par la grandeur de son objet , étonnante par le nombre et l'espèce de ses découvertes , l'astronomie est peut-être la mesure de l'intelligence de l'homme et la preuve de ce qu'il peut faire avec du temps et du génie. Ce n'est point qu'il ait trouvé ici la perfection qui lui est partout refusée ; mais dans aucun genre , l'esprit humain n'a déployé plus de ressources , ni montré plus de sagacité.

C'est dans le sanctuaire des vérités immuables que l'homme a établies par ses propres ressources , qu'il a surtout le droit de se souvenir de sa céleste origine , en contemplant dans une religieuse admiration l'œuvre auguste de son intelligence. Ces vérités , contre lesquelles ne saurait prévaloir aucune puissance intelligente , il ne les a point créées sans doute ; mais , en les découvrant , il s'est élevé jusque dans leur principe même , et il a brisé ainsi les barrières qu'une philosophie désespérante avait imposées à sa raison.

La faveur dont l'astronomie a joui de tout temps n'a donc rien qui doive nous étonner. Les philosophes de l'antiquité ont professé pour elle une estime et une admiration sans égale. Laërce raconte qu'on demandait à Anaxagore pour quel objet il était né : pour contempler les astres, répondit-il. Platon va plus loin, et dit que les yeux ont été donnés à l'homme pour observer le ciel : c'est, du reste, l'idée qu'exprime ce vers d'Ovide :

Os homini sublime dedit, cœlosque tueri jussit.

Les philosophes de tous les temps ont aimé et cultivé l'astronomie ; et quoiqu'elle soit une de ces sciences toutes spéculatives qui ne font jaillir sur l'humanité qu'une gloire purement intellectuelle, elle est pourtant encore de nos jours, après la religion et les sciences morales, l'objet le plus élevé des connaissances humaines, la science la plus honorée, celle qui place au rang le plus éminent dans la hiérarchie des savants, les hommes qui s'y livrent avec succès et distinction, ou qui s'y immortalisent par quelques observations, par quelques découvertes importantes.

De l'astronomie au point de vue psychologique. — On ne peut être véritablement philosophe sans l'étude des sciences naturelles, a dit un de nos contemporains les plus compétents dans cette matière, M. Cournot, que l'Académie s'honore de compter parmi ses membres. Pour être sage, non par faiblesse, mais par principe, il faut savoir réfléchir et penser fortement ; il faut, à force d'étude, s'être affranchi des préjugés qui trompent le jugement, qui s'opposent au développement de la raison et de l'esprit. Toute science exige, de la part de celui qui débute dans son étude, un certain effort pour se résoudre à adopter, malgré les préjugés contraires, toute conclusion qui lui paraîtra appuyée sur une observation exacte et sur une déduction logique. Cet effort doit être regardé comme le commencement de cette discipline intellectuelle qui forme l'une des plus importantes fins de toute science. Or, il n'y a pas de science qui exige, plus que l'astronomie, une disposition libérale de l'esprit à adopter tout ce qui est démontré, à accorder tout ce qui est rendu hautement probable, sous quelque point de vue nouveau et extraordinaire qu'il faille, par suite, envisa-

ger les objets avec lesquels nous étions le plus familiers. La plupart des conclusions astronomiques sont en contradiction ouverte avec l'observation vulgaire, avec les croyances qui paraissent résulter le plus clairement du témoignage des sens, tant que nous n'avons pas compris et pesé les preuves du contraire: la rondeur, l'isolement, et les mouvements de la terre, sa petitesse, la grandeur et la distance des étoiles... On trouverait difficilement une preuve plus remarquable du pouvoir de la vérité sur l'esprit humain, quand aucun motif d'intérêt ou de passion ne vient à la traverse, que la facilité avec laquelle toutes ces conséquences sont admises, dès l'instant que leur existence a été clairement établie, et l'empire qu'elles ne cessent dès lors d'exercer sur notre croyance. Aucune autre science ne présente des faits de ce genre aussi nombreux et aussi frappants.

De la méthode astronomique au point de vue philosophique.

— L'astronomie, lorsqu'on l'envisage philosophiquement, peut encore être proposée comme le modèle et le guide le plus sûr de toutes les sciences essentiellement fondées sur l'observation. Plus ancienne que toutes les autres, puisqu'on en suit la trace jusque dans les premiers âges des sociétés humaines, elle offre l'histoire la plus complète et la plus instructive des tentatives, des essais, des efforts et des progrès par lesquels l'esprit humain arrive à la découverte des vérités naturelles; plus parfaite aussi et plus précise, elle présente un ensemble de procédés, de méthodes, de théories, que les autres sciences d'observation peuvent s'approprier avec les plus grands avantages, et qu'elles ne peuvent mieux faire que d'imiter; et pourtant, ce qui n'est pas moins remarquable, tous ces résultats si certains, si étendus, si sublimes, ont dû être obtenus par l'indication d'un seul sens, celui de la vue. Mais cette disproportion apparente et presque paradoxale, entre l'immensité des découvertes astronomiques et la faiblesse de l'organe qui a pu les atteindre, n'étonne plus, lorsqu'on connaît l'extrême simplicité et la régularité mathématique des phénomènes auxquels l'astronomie s'applique; deux circonstances résultantes de ce que les corps célestes se meuvent à travers les profondeurs de l'espace sans obstacle, comme de simples points matériels immensément éloignés les uns des autres,

et décrivent leurs orbites éternelles dans un vide parfait. Rien alors de cette complication que présente ici-bas l'étude de la nature, où les phénomènes observables sont toujours produits par des milliards de particules agissant toutes ensemble, et placées à des distances assez petites, relativement à leurs dimensions propres, pour s'influencer mutuellement avec une puissance d'action qui ne permet plus de considérer, ni même d'apercevoir leurs effets ; complication qui s'accroît encore par l'intervention de certains principes que nous ne pouvons, ni voir, ni peser, ni saisir ; et qui enfin devient comme infinie, lorsqu'il s'y joint le mystère d'arrangement et de contexture propre aux êtres organisés. L'astronomie est la plus simple comme la plus grande et la plus générale des applications des sciences exactes ; aussi est-elle une science dont rien ne surpasse la précision et l'étendue. Ses procédés et ses instruments atteignent, dans les cieux, des grandeurs et des distances que l'imagination peut à peine concevoir ; et cependant ils apprécient des quantités dont la petitesse échappe à nos sens. C'est même dans ces petites quantités que se trouvent les éléments déterminateurs des plus grands phénomènes. Tandis que l'astronome embrasse dans ses calculs des périodes dont les durées répondent à des vies de monde, il apprécie des instants insaisissables même à la pensée ; tandis qu'il détermine des distances telles que la lumière, qui ferait environ huit fois le tour de la terre en une seconde, met plusieurs années, peut-être même plusieurs siècles à les franchir, et qu'il mesure des volumes plus d'un million de fois plus gros que notre globe, il apprécie des espaces angulaires qui nous seraient cachés par l'épaisseur d'un cheveu placé à plus de cent mètres de notre œil, et mesure des inégalités qui ne deviennent sensibles qu'en s'accumulant pendant plusieurs siècles. Les méthodes qui lient ces deux extrêmes, et qui permettent de passer avec sécurité de l'un à l'autre, sont, pour toutes les sciences d'observation, un modèle infiniment utile à étudier, par les applications qu'elles peuvent faire à leurs propres recherches. Plusieurs de ces sciences ont commencé à en profiter. On peut même dire que c'est l'esprit des méthodes astronomiques propagées par un homme de génie, Laplace, qui a guidé en France la physique et la chimie expérimentales vers les habitudes de

précision qu'elles se sont faites , et qu'elles exigent maintenant de ceux qui veulent les avancer. Mais, de même que l'astronomie observatrice est le modèle des sciences d'observation, l'astronomie théorique est le modèle des théories scientifiques ; ainsi la statistique des astres doit servir un jour de modèle à toutes les autres statistiques. On pourrait même ajouter, si l'on a foi dans la doctrine de la vie universelle , qu'un jour l'anatomie et la physiologie sidérales serviront de modèle à l'anatomie et à la physiologie des êtres que nous voyons naître et mourir sous nos yeux. Quelque étranges que soient ces conjectures, qui du reste ne m'appartiennent pas, elles sont la conséquence des développements observés des sciences humaines. Leur histoire montre que les géomètres n'ont pu établir les principes de la mécanique rationnelle avant d'en avoir observé les conséquences sous une forme simple dans les mouvements des astres ; et quoique nous n'ayons point encore observé et compris les phénomènes de l'organique céleste, et que tous les phénomènes astronomiques aient encore aux yeux des savants un caractère purement brut et mécanique, on peut croire que l'organisme des êtres ici-bas , qui peut-être est une conséquence de l'organisme universel , ne sera découvert qu'après celui-ci.

Mais, quoi qu'il en soit de ces conjectures, l'astronomie, envisagée sous le point de vue philosophique de sa méthode, offre la plus belle et la plus complète application que l'homme ait faite de son intelligence. En nulle autre étude il nes'est montré plus dégagé des liens matériels et des préjugés que ses sens lui suggéraient ; et, comme je l'ai déjà dit , ce qui rend la grandeur de la précision des résultats plus remarquable, c'est que, pour les obtenir, l'esprit n'a dû employer que les données fournies par un seul sens, celui de la vue. Quelle histoire plus curieuse dans les sciences, quand on considère le point de départ, et l'infini où l'on arrive ! Toutefois , en examinant les pas successifs qui ont mené si haut , on n'y voit, comme dans toutes les œuvres humaines, qu'une marche atténuée d'inductions, d'erreurs et de rectifications communes à toutes les autres sciences. D'abord on n'a que de simples observations d'apparences, mêlées de toutes sortes d'illusions. Puis la pensée cherchant à exprimer exactement ces faits , on voit la théorie

qui se forme. Cette théorie, incessamment comparée aux faits immuables, se trouve bientôt insuffisante, incomplète, inexacte dans les détails de ses applications ; ce qui amène le besoin de vérifications plus précises , conséquemment la recherche d'instruments nouveaux , propres à mesurer avec précision ce que l'on n'avait d'abord que grossièrement évalué. Alors les résultats, devenus plus précis , font modifier leur expression théorique, conformément aux nouvelles modifications qu'ils ont mises en évidence; et de là nait bientôt une nouvelle nécessité d'observations plus rigoureuses , et conséquemment d'instruments plus subtils encore , jusqu'à ce qu'enfin toutes les constantes des phénomènes se trouvant bien fixées, on s'élève aux grandes lois physiques ou numériques qui les unissent, et à l'aide desquelles le calcul remonte enfin jusqu'à leurs causes , c'est-à-dire à la connaissance des forces qui les produisent, comme effets mécaniques ; car il ne nous est pas donné d'aller au delà. De plus, dans l'étude de l'astronomie bien dirigée, l'ensemble des vérités acquises se dépose à mesure dans la pensée selon l'ordre de leur enchaînement nécessaire , et s'y fixe avec toute la force d'une démonstration, de sorte que cette étude est utile, non-seulement par les connaissances spéciales qu'elle donne, mais encore, et plus particulièrement peut-être, parce qu'elle communique l'intelligence de la philosophie des sciences exactes en la faisant appliquer à chaque instant aux plus grands objets.

De la théorie astronomique au point de vue philosophique. — Les autres sciences n'étudient, en général, que la surface, ou tout au plus l'épiderme de notre globe, c'est-à-dire d'un point, d'un atome de la création. L'astronomie seule en embrasse toute l'œuvre immense ; car l'astronome pousse ses recherches jusqu'aux extrémités des mondes connus , dont ses instruments lui reculent sans cesse les limites. Armé de ces instruments et des calculs , il quitte son imperceptible demeure , pour voyager à travers les espaces et explorer ces monuments de puissance et d'intelligence qu'il contemple avec délices et même avec orgueil , parce que, s'ils écrasent sa faiblesse, ils rehaussent son origine et élèvent son âme. Nulle part, en effet, l'action d'une puissance et d'une intelligence infinies ne se rencontre avec plus d'éclat et avec un appareil

plus imposant, que dans la multitude, la distance et la grandeur des corps célestes, et surtout dans l'harmonie qui préside à leurs mouvements et à leurs dépendances. D'ailleurs, les lois qui entretiennent cette harmonie, sont peut-être les seules lois naturelles que nous connaissions avec quelque certitude. Quel est, en effet, dans les autres sciences, le principe ou la théorie qui ait pu résister aux progrès ultérieurs et aux découvertes modernes ? La plupart des systèmes que le nom de leurs inventeurs ou un long règne absolu rendaient plus imposants, ne subsistent plus que comme faits historiques de la science. Aussi voyons-nous aujourd'hui les plus habiles et les plus profonds scrutateurs de la nature, devenus par l'expérience plus sages et plus circonspects que leurs devanciers, se contenter de faire des observations précises, de grouper des faits, et ne donner que, timidement et avec une réserve bien prononcée, les théories les plus accréditées et les plus plausibles.

Mais il n'en est pas ainsi de la théorie astronomique. Elle a l'assentiment général. Tous la regardent comme l'expression la plus exacte que nous puissions obtenir de la vérité et de la nature. Depuis que Képler en a jeté les fondements après une longue série d'observations aussi savantes que minutieuses, et que Newton l'a consacrée par la géométrie dans ses immortels *principes de la philosophie naturelle*, aucun fait nouveau n'est venu la démentir ou même l'atténuer. Au contraire, toutes les découvertes faites par elle ou indépendamment d'elle, n'ont servi qu'à la confirmer ; et, bien plus, quelques phénomènes qui semblaient d'abord la contredire d'après les principes d'une mécanique peu avancée, et dont l'explication avait même arrêté le génie anglais, lui ont fourni plus tard autant d'occasions d'éclatants triomphes. Elle a été reconnue exacte jusqu'aux derniers confins explorés de l'univers, où elle a guidé l'œil et les calculs des astronomes ; elle porte avec elle, de la manière la plus sensible, les trois grands caractères distinctifs des lois de la nature : la simplicité, la généralité, et la fécondité. C'est donc avec toute vérité et sans exagération que l'auteur de la *Mécanique céleste* a pu dire, au commencement d'un de ses beaux traités : « L'astronomie, par la dignité de son objet et par la perfection de sa théorie, est le plus beau monument de l'esprit humain. » Si, après cela, ce grand génie

n'ose, à la fin de son *exposition du système du monde*, donner ce système que comme le plus probable, c'est qu'il n'a fait que rappeler cette vérité profondément philosophique, et dont on est d'autant plus frappé qu'on a plus étudié la nature, savoir que l'intelligence humaine, sans cesse arrêtée dans son essor et assez mal servie par ses organes, ne peut jamais être assurée des vérités physiques d'une certitude complète, absolue, et qu'ainsi le monde sera toujours livré à la dispute des hommes.

Résultats auxquels la théorie astronomique a conduit l'esprit humain. — Après 22 ans d'un travail colossal d'observations et de calculs, Képler put devenir le législateur des mondes, et s'écrier, selon l'expression de M. Arago, en langage dithyrambique, sans que personne s'avise d'y trouver à redire : Le sort en est jeté ; j'écris mon livre ; on le lira dans le présent ou dans la postérité, que m'importe ; il pourra attendre son lecteur ; Dieu n'a-t-il pas attendu six mille ans un contemplateur de ses œuvres ? Quelque temps après, Newton mettait le sceau aux travaux de Képler, en posant le principe de l'attraction universelle qui a conduit les géomètres à cette série de découvertes qui sont le plus beau monument élevé par l'homme en l'honneur de son intelligence. Appuyé sur l'analyse et sur la théorie astronomique, l'esprit humain se joue avec des distances, des masses et des vitesses dont nous ne pouvons même nous former une idée d'après ce qui se passe à la superficie de ce petit globe sur lequel nous rampons imperceptiblement ; il assigne leurs places, leurs époques et toutes leurs circonstances aux phénomènes les plus imposants de la nature, et sonde ainsi les profondeurs, non-seulement des espaces, mais encore des temps dans le passé le plus reculé et dans l'avenir le plus lointain ; car l'astronomie a la hardiesse de disposer de l'avenir, et les siècles, en se déroulant, viennent scrupuleusement ratifier les décisions de la science. L'astronome, en assignant ainsi à chaque corps céleste la place dans toutes les époques, nous fait presque assister à la simultanéité des trois grandes phases du temps. Du reste, la propagation de la lumière, en nous rendant présents les phénomènes qui se sont passés il y a déjà quelque temps dans notre monde, et ceux qui ont eu lieu depuis plusieurs années, depuis peut-

être même des siècles dans d'autres, nous donne encore une idée plus exacte et plus sensible de la coexistence du passé et du présent.

Prédictions astronomiques. — On peut s'assurer chaque année de la précision avec laquelle toutes les circonstances des mouvements des corps célestes sont calculées et annoncées d'avance. C'est à cette précision que l'homme est redevable de la connaissance parfaite qu'il a de sa demeure, de la facilité et de la sécurité avec lesquelles il la parcourt dans tous les sens. Un coup d'œil intelligent sur la sphère étoilée apprend au pilote, en tout lieu et toujours, quelle est sa distance au méridien de Paris. — A l'aide de quelques formules, on prédit aujourd'hui plusieurs années d'avance, sans plus d'inquiétudes sur les résultats que s'il s'agissait des phases d'une éclipse, toutes les circonstances d'heure et de hauteur des marées, phénomène qu'un ancien appelait le tombeau de la curiosité humaine, et dont la cause était encore si profondément inconnue en 1631, que l'illustre Galilée taxait d'*ineptie* la vague pensée que Képler avait eue d'en attribuer quelque part à l'attraction lunaire. — En 1682, parut une comète que Halley fit voir être la même que celles qui s'étaient montrées en 1607 et en 1531. Il osa même en prédire le retour pour 1759. Clairaut calcula la route qu'elle devait suivre à cette nouvelle apparition. L'astre se montra en effet à l'époque indiquée, au grand étonnement du monde entier, pour qui cette prédiction était nouvelle; et sa route fut toujours, dans les limites de la précision du calcul, celle que Clairaut avait assignée à l'avance. La prédiction de l'illustre géomètre français s'était accomplie à la fois dans le temps et dans l'espace. La géométrie venait de faire une importante conquête et de détraire du même coup, comme c'est l'ordinaire, un préjugé honteux, invétéré. La comète de Halley a reparu en 1835 et a répondu de nouveau fidèlement à l'appel de nos géomètres. Ils avaient fixé son passage au périhélie au 13 novembre, et, s'ils eussent connu la masse de Jupiter déduite des observations postérieures, ils auraient porté ce passage au 16; et la différence entre le calcul et l'observation n'aurait pas été d'un demi-jour sur 76 ans! Cette précision ne nous étonne presque plus; mais elle n'est pas moins admirable, quand on examine le nombre et la complexité des éléments dont le calcul doit tenir compte.

Conséquences déduites par l'esprit humain de la perfection de la théorie astronomique. — Mais ces prédictions, quelque extraordinaires qu'elles soient, ne sont pas encore les conséquences les plus frappantes de la perfection de la théorie astronomique et de la puissance du génie de l'homme. Il existe, dans les profondeurs de la mécanique céleste, des secrets d'harmonie, de dépendances et d'ordre général, qui ne se décèlent que par de faibles indices quelquefois trompeurs, au milieu des phénomènes plus apparents, et qui sont d'autant plus merveilleux qu'ils paraissent en contradiction avec les lois générales, jusqu'à ce qu'une analyse plus profonde et plus minutieuse les ait forcés à rendre hommage à ces lois mêmes, en découvrant leur mystérieuse origine. C'est principalement dans cet ordre de faits, que les astronomes, aidés de ce puissant instrument de l'analyse qu'ils sont allés toujours en perfectionnant, afin de surmonter les difficultés croissantes, ont imprimé à leurs travaux le sceau des plus immortelles découvertes, et fait briller la science d'un éclat aussi vif que durable. Ils ont pu, en effet, rendre compte des observations les plus délicates, accorder les plus discordantes en apparence, les devancer même, et contrôler ainsi leurs procédés, leurs méthodes; ils ont pu remonter, des inégalités à peine sensibles, observées à des millions de myriamètres de distance, à la cause souvent plus éloignée qui les produisait, et la discerner de mille autres plus puissantes en apparence, au milieu desquelles elle se trouvait confondue; ils ont pu réciproquement découvrir des inégalités qui jusque-là avaient échappé aux observations et devaient quelquefois leur échapper par leur petitesse ou par leur lenteur, en soumettant au creuset du calcul une foule de causes souvent fort étrangères en apparence à ces perturbations, et au milieu desquelles cependant la véritable était reconnue et obligée de rendre compte de ses effets.

Stabilité de l'univers. — A raison des perturbations si nombreuses, si variables, apportées dans les mouvements de notre système solaire par les forces multipliées qui résultent des actions mutuelles des corps qui le composent, la pesanteur universelle ne paraissait pas suffire à la conservation de ce système; et plusieurs géomètres, Newton entre autres, et Euler, supposaient qu'il ne renfermait pas en lui-même des élé-

ments de stabilité indéfinie. Il semblait destiné à voir Saturne, son plus mystérieux ornement, s'enfoncer graduellement et se perdre dans des régions inconnues de l'espace, tandis que Jupiter, ce globe immense suivi de tout son cortège, serait allé s'engloutir avec le temps dans la matière incandescente du soleil, et que le satellite de la terre se serait précipité sur elle. Laplace démontra la stabilité de l'univers, en découvrant les lois de ces grands phénomènes appelés *inégalités séculaires*, qui semblaient devoir amener une confusion totale dans le ciel; et il démontra que ces changements si redoutés n'étaient que de simples oscillations renfermées entre d'étroites limites. Ainsi, par la toute-puissance d'une formule mathématique, le monde matériel se trouva raffermi sur ses bases.

État primitif de notre globe. — Bradley avait découvert la perturbation de la précession des équinoxes, en vertu de laquelle l'axe du globe terrestre revient aux mêmes étoiles en vingt-six mille ans. Newton fit dépendre ce phénomène de l'aplatissement de la terre. Clairaut, d'Alembert et Legendre en déduisirent cet aplatissement avec une exactitude remarquable, en admettant que la terre a été originairement fluide; ainsi leurs calculs ont établi cette fluidité, et nous ont fait remonter jusqu'aux premiers âges de notre planète.

Constance de la durée du jour. — Par la comparaison des éclipses anciennes et modernes, Laplace reconnut que depuis deux mille ans la durée du jour n'avait pas varié d'un centième de seconde, et la température du globe d'un centième de degré.

Masse de la lune. — Il conclut des observations des marées faites à Brest pendant vingt ans, que la masse de la lune n'est que la 75^e partie de celle de la terre.

Lois des satellites de Jupiter. — La découverte des lois remarquables qui régissent les mouvements des satellites de Jupiter, et qui portent le nom de leur inventeur, est aussi une espèce de divination que le calcul fournit au génie de Laplace.

Aplatissement de la terre. — Il trouva encore, par les mêmes artifices d'analyse, deux des éléments les plus importants de notre système. Lambert avait observé, dans le mouve-

ment lunaire, une inégalité presque imperceptible. Laplace, avec la sagacité qui le caractérise, en découvre la cause dans le renflement de la terre à l'équateur, et calcule, au moyen de cette inégalité, la valeur de ce renflement, avec une précision que les mesures directes avaient longtemps cherché à atteindre, avec une précision telle que, l'aplatissement ainsi calculé, s'accorde d'autant mieux avec ces mesures, que celles-ci sont plus exactes, comme il résulte des travaux récents de M. Puissant sur l'arc de méridien de Dunkerque à Formentera, dans la mesure duquel il a reconnu une erreur de 69 toises. Laplace a fait ainsi de notre lune une espèce d'instrument de géologie.

Distance du soleil. — Grâce à ses travaux sur l'influence que la forme de la terre peut avoir dans les perturbations de son satellite, il a été possible de calculer la valeur moyenne de son aplatissement. Grâce aux travaux analogues qu'il fit sur les perturbations dues aux variations de distance de la lune au soleil, l'observation des mouvements de notre satellite suffit encore pour trouver la moyenne distance du soleil à la terre. Donc, pour connaître ces deux éléments, qui jouent un rôle si important dans le système du monde, des mesures directes ne sont plus nécessaires aujourd'hui. Un observatoire muni d'un cercle mural, d'une bonne lunette et d'un chronomètre, des observations exactes et suffisamment prolongées dans le plan du méridien, voilà tout ce qu'il faut pour trouver par les formules de Laplace, sans jamais sortir de son cabinet, que l'axe équatorial surpasse l'axe des pôles d'un 308^e du premier, et que la distance moyenne du soleil à la terre est de 154 millions de kilomètres. Or ces deux résultats approchent d'une manière surprenante de ceux que des mesures directes, exécutées à grands frais, ont donnés aux géomètres qui ont triangulé une partie notable de l'ellipsoïde terrestre, et qui sont allés dans toutes les parties du monde observer la parallaxe du soleil par les passages de Vénus.

Rotation de l'anneau de Saturne. — Depuis longtemps Galilée et Huyghens avaient découvert l'anneau de Saturne ; et l'on ne pouvait encore se rendre raison, d'après les principes de la mécanique céleste, que d'une manière vague, de la

suspension autour de la planète d'un corps de cette forme, unique dans le ciel. Laplace, soumettant au calcul les conditions de son existence et de son équilibre, découvre qu'elles exigent que cet anneau effectue un mouvement de rotation, en dix heures à peu près, autour de la planète et indépendamment d'elle, et trois ans après, Herschell, armé de ses puissants instruments, parvient à établir par l'observation l'existence et la durée de cette rotation.

Rotation de Saturne. — Cet anneau est composé de deux parties principales qui, étant placées à des distances différentes de la planète, doivent éprouver par l'action du soleil des mouvements de précession différents. Les plans des deux anneaux sembleraient devoir ordinairement être inclinés l'un à l'autre, tandis que l'observation les montre sans cesse confondus; il fallait donc qu'il existât une cause capable de neutraliser l'action solaire. Dans un Mémoire publié en février 1789, Laplace démontra que cette cause devait être l'aplatissement de Saturne, produit par un mouvement de rotation rapide de cette planète, mouvement dont Herschell annonça l'existence en novembre de la même année. C'est ainsi que les yeux de l'esprit peuvent suppléer, dans certains cas, aux plus puissants télescopes, et conduire à des découvertes astronomiques du premier ordre.

Découverte de Neptune. — Nous en avons vu un exemple frappant dans la découverte de Neptune. M. Le Verrier, en se fondant sur certaines perturbations d'Uranus, dont personne jusqu'à lui n'avait rendu raison d'une manière satisfaisante, avait annoncé l'existence d'une nouvelle planète, encore inconnue, et avait même osé fixer d'avance sa position, sa distance et ses dimensions. Il avait à peine publié ces résultats si extraordinaires de ses recherches, que M. Galle, astronome de Berlin, découvrait le nouvel astre à très-peu près dans les conditions voulues par le calcul de notre illustre compatriote. Ainsi ce géomètre, nouveau Colomb, a prévu et connu en quelque sorte, avant de l'avoir aperçu, le nouveau monde qu'il faut inscrire désormais sur la carte des cieux, dans notre petit état qu'on nomme le *système solaire*.

Réflexions sur ces résultats. — L'étude des mathématiques

présente partout et sans cesse des résultats admirables du génie de l'homme ; et rien ne prouve mieux que l'esprit humain est une émanation divine, que cet art merveilleux par lequel il sait deviner l'œuvre de la création. En astronomie plus que partout ailleurs, la raison, armée des méthodes que des travaux séculaires ont perfectionnées, domine de plus en plus l'empirisme. Là seulement les découvertes concourent toutes d'une manière particulière à engendrer cette conviction profonde des rapports de l'intelligence humaine avec une intelligence supérieure, par conséquent de l'existence de l'être suprême et de notre divine origine. Nous avons ainsi une *Théologie astronomique* bien plus complète que celle qu'avait publiée Derham, il y a déjà bien longtemps. La tendance actuelle vers les applications n'indique pas que la science veuille s'humilier ni se matérialiser ; et cette charité de la science, qui veut voir fructifier pour tous toute idée applicable, peut s'exercer sans préjudice des recherches désintéressées, comme le prouve l'admiration et la joie générales qu'excitent les grandes découvertes astronomiques, quoiqu'elles ne fassent rejaittir sur l'humanité qu'une gloire purement intellectuelle. La conséquence de ces faits glorieux de la science, et qui est indiquée par cette avidité avec laquelle ils sont reçus, par cet empressement avec lequel ils sont répandus et revendiqués, n'est autre qu'une ferme croyance, une foi inébranlable à l'unité des lois de la nature ; et la conclusion de cette vaste unité, quelle est-elle, sinon la perfection infinie d'un législateur unique ? Aussi cette joie presque populaire, cette curiosité aussi vive que légitime qu'excitent les découvertes, ont-elles leur véritable fondement dans la certitude que les découvertes de ce genre ajoutent à tant de nobles certitudes qui font respirer les âmes et vivre l'humanité. Ainsi l'histoire de l'astronomie nous présente un très-haut intérêt philosophique et humanitaire. En même temps qu'elle nous montre l'importance de la science en elle-même, elle nous dévoile les attributs du créateur dans ses œuvres, l'origine, la grandeur et les destinées même de l'homme dans les produits de son intelligence.

Préjugés dissipés par l'astronomie. — Cependant ces titres ne sont pas les seuls que l'astronomie puisse présenter avec

orgueil à la philosophie. Quel service n'a-t-elle pas rendu au genre humain en dissipant ses craintes et ses erreurs ? Peut-on envisager, sans un mouvement de compassion, l'avilissement intellectuel et la stupidité des peuples qui tremblaient à la vue d'une éclipse ou d'une comète ? Jusqu'à nos jours, les calamités publiques qui ont précédé ou suivi l'apparition de ces phénomènes, ont été regardées comme des effets de cette apparition ; et on est fâché de trouver des préjugés aussi étranges, non-seulement dans les anciens auteurs, tels que Homère, mais encore dans le plus beau poème du quinzième siècle, *La Jérusalem délivrée*, où ils peuvent éterniser la honte de nos erreurs. De temps en temps la crédulité du public accréditait les rêveries de l'ignorance. La chaleur et le vent furieux du 20 octobre 1736 firent publier dans les gazettes que le soleil avait rétrogradé ; et il fallut que les savants prissent la peine de détromper le public. En 1773, on vit encore un Mémoire de Lalande sur les comètes produire une sensation extravagante. L'auteur n'avait fait que parler des comètes qui pourraient dans certains cas approcher de la terre ; et l'on dit presque généralement à Paris, qu'il avait prédit une comète extraordinaire qui allait occasionner la fin du monde. De nos jours même, des nations plus ignorantes et plus grossières sont encore victimes de ces préjugés dégradants. N'a-t-on pas vu en effet les Egyptiens croire que la comète de 1825 avait été la cause du tremblement de terre qu'ils avaient senti le 21 août de cette année, et quelle exerçait une maligne influence sur les chevaux et les ânes qui crevaient ? La vérité est qu'ils mouraient de faim, parce que le fourrage avait manqué. Ne voit-on pas encore de nos jours les Mexicains attendre, après l'apparition d'une comète, la découverte d'une riche mine d'or ou d'argent ? Que dirions-nous des erreurs de l'astrologie, de cet égarement de la raison presque universelle qui prétendit aux honneurs et aux règles sûres de la science ? Combien ne doit-on pas s'applaudir d'avoir perfectionné l'astronomie, jusques à affranchir les hommes de cette misérable imbécillité dont ils furent si longtemps dupes ! Pour dissiper tant de préjugés, aussi désolants qu'absurdes, il a fallu qu'un esprit de philosophie et de recherche se répandit parmi les hommes, leur développât l'étendue et les bornes de

la nature, et les accoutumât à ne plus s'effrayer sans examen et sans preuve. Ainsi l'astronomie, avant d'avoir montré la haute portée de l'esprit humain en utilisant ses ressources, lui avait d'abord procuré l'incalculable bienfait de le débarrasser des erreurs qui le dégradèrent.

Spectacle des cieux. — Le spectacle seul du ciel, de l'univers tel qu'il nous est connu en partie aujourd'hui, porte aux méditations philosophiques et même aux inspirations poétiques. L'art s'y trouve réuni à la science. L'astronomie est à la fois la philosophie du beau et la poésie du vrai. Le ciel, en effet, renferme le principe de toutes les vérités auxquelles notre raison peut atteindre, le produit le plus frappant de l'intelligence infinie, la plus belle application de l'intelligence finie, tout ce que nous voyons ou pouvons imaginer de plus grand par les proportions, de plus beau par l'harmonie d'ensemble et de détails, de plus frappant, en un mot, à l'esprit, à l'imagination et aux sens. La description fidèle du ciel serait le tableau le plus magnifique devant lequel le peintre et le poète puissent s'inspirer. Nous connaissons à peine un point de l'univers. Nous ne connaissons pas même notre système solaire, où tous les jours nous découvrons quelques nouveaux compagnons, et dont nous reculons sans cesse les limites; et cependant il y a déjà, dans ce que nous en savons, de quoi nous ravir d'admiration. Quelle grandeur, quelle magnificence dans ces globes immenses qui se meuvent avec tant de régularité à des distances déjà effrayantes pour notre imagination! Quel ordre, quelle harmonie dans cette vaste famille, dont chaque membre, tout ensemble sujet et roi, obéit et gouverne d'après les lois immuables d'une admirable hiérarchie, se meut et agit dans sa propre sphère, avec la plus grande liberté, subissent cependant l'heureuse influence de tout ce qui l'entoure, et, surtout, du chef vers lequel tous gravitent! Ce chef, à son tour, subit l'influence de tous les membres, et en même temps une influence supérieure qui le captive et l'entraîne avec tout son cortège vers des régions encore peu connues, mais où l'on peut à coup sûr conjecturer que se trouve un centre d'action plus générale qui maîtrise des milliers de mondes comme le nôtre, et en forme une seule et même tribu qui, elle-même, fait partie d'une autre réunion de tribus qui ont aussi leurs

centres; et ainsi presque indéfiniment jusqu'aux limites de l'imagination fatiguée. Une seule conjecture d'un des plus grands astronomes modernes nous donnera l'idée de l'étendue des espaces dans lesquels ces mouvements s'accomplissent. Herschell, en supposant qu'en général toutes les étoiles sont à peu près d'égale grandeur et que leur espacement est aussi le même, et en admettant en outre la visibilité proportionnelle à l'intensité de la lumière totale qui frappe l'œil, a démontré que son télescope permettait d'aller jusqu'aux étoiles isolées de la 1344^{me} grandeur, et 158 fois plus loin pour les groupes très-serrés de 25,000 étoiles de cette même grandeur; et qu'ainsi, supposé que la lumière mette trois ans à nous venir des étoiles de la première grandeur, elle ne mettrait pas moins de *six mille siècles* pour nous arriver de l'un de ces groupes; et cependant n'oublions pas que la lumière ferait environ huit fois le tour de la terre en une seconde. Ainsi, pour le dire en passant, ces groupes ou nébuleuses ont déjà plus d'un demi-million d'années d'antiquité quand nous les apercevons, et les changements qu'ils éprouvent actuellement ne seront aperçus de notre système que dans six mille siècles; en ce sens il est permis de dire avec M. Arago que les télescopes servent à sonder le temps aussi bien que l'espace.

Régularité et variété des mouvements célestes; étendue de l'univers. — Cependant tous ces corps, qui paraissent jetés presque au hasard et avec la plus grande profusion dans l'immensité des espaces, sont soumis à des lois constantes, à une régularité parfaite, du moins autant que nous pouvons en juger par ce que nous en savons; car, relativement à notre système, tout est réglé avec une précision que nous avons déjà pu apprécier. Laplace a démontré, comme nous l'avons déjà indiqué, qu'au milieu du dédale apparent d'augmentation et de diminution de vitesses, de variations de formes, de changements de distances et d'inclinaisons, produit sous l'influence de l'attraction universelle, un élément au moins restait constant, savoir, le grand axe de l'orbite, et par conséquent, d'après la loi de Képler, le temps de la révolution de chaque planète; ce qui suffit pour établir l'ordre et maintenir le rang dans les corps célestes. — Cependant, quoique le ciel nous présente l'harmonie la plus

complète, et l'organisation la mieux équilibrée, tout y est changeant, variable, dans une agitation continuelle; rien n'y est stable, monotone; le ciel d'aujourd'hui n'est pas le même que celui d'hier, et celui de demain sera tout nouveau dans l'univers. L'impulsion primitive et la force de gravité animant tous ses mondes, les jeux de leurs combinaisons et de leurs balancements sont infinis. Une combinaison qui se fait, en amène une autre, qui ne s'était point encore faite; et chaque soleil, soumis à des influences sans cesse différentes, lancé dans une route dont les circonstances ne se répètent jamais, tourne comme nous tournons autour du nôtre, autour d'autres soleils, obéissant sans doute eux-mêmes au commandement d'autres centres. C'est un tourbillon semblable, pour la complexité de son roulement intérieur, à ces poussières que le vent soulève dans nos campagnes. Les soleils sont des atomes; et c'est le vent de Dieu qui les tient soulevés au-dessus du néant. Chaque univers, chaque tourbillon de mondes n'est lui-même qu'un des atomes d'un autre tourbillon d'un plus haut rang. La hiérarchie céleste ne s'arrête pas à ce degré; car tous ces univers paraissent accumulés en grand nombre vers une zone étroite du ciel, où leur réunion forme, sans doute, un univers supérieur dont ceux-ci sont des atomes, et que Charles Fourier appelait un *binivers*; et les binivers forment à leur tour des *trinivers*. Cette hiérarchie ne peut avoir pour terme que Dieu, comme l'espace, où tout existe et se meut, n'a pour terme que l'immensité, l'infinité de Dieu. Toutes ces grandes créatures naissent, se conservent et meurent sans doute suivant les lois de la vie universelle. Ainsi, chaque fois que l'intelligence humaine perce un des voiles qui couvrent l'infinie profondeur de la création, elle entrevoit une perspective plus profonde, de nouveaux secrets qu'elle est destinée à connaître un jour, puisque Dieu en a mis dans notre âme l'indestructible désir. Notre âme, en effet, aspire vers ces mondes inconnus, vers ces régions profondes de l'espace, impénétrables à la science et à l'observation; notre esprit semble fait pour comprendre et embrasser cette œuvre immense de la puissance et de la sagesse infinies. Les deux natures matérielle et spirituelle paraissent ainsi avoir quelque chose de commun dans leur origine et dans leur essence, participer à l'infini, qui est leur

prototype commun, et vers lequel elles tendent l'une par l'autre, en se cherchant l'une l'autre.

De l'astronomie considérée comme objet intellectuel. — Les cieux racontent à tous la gloire du créateur ; et l'astronomie semble destinée à servir de pâture à l'âme et à l'esprit de l'homme, en lui dévoilant une suite indéfinie de vérités aussi nobles que profondes qui développent toutes ses facultés et les poussent toujours vers l'infini. Il y a d'ailleurs dans l'astronomie une part pour tous les degrés d'intelligence ; c'est le grand livre de la nature, qui renferme, écrits en caractères si sensibles et si éclatants, des trésors inépuisables de connaissances et de jouissances. Ainsi, tandis que les esprits ordinaires n'y aperçoivent que la régularité des phénomènes les plus apparents, et ne sont frappés que des accidents ou des prédictions astronomiques, les esprits plus cultivés y saisissent les principaux traits de ce vaste tableau et les grandes lois qui président aux changements que l'habitude nous a rendus familiers, et les génies s'y élèvent incessamment à de nouvelles découvertes qui, pour la plupart, réunissent tout ce qui peut donner du prix à une découverte, grandeur et utilité de l'objet, beauté et fécondité des résultats, et mérite de la difficulté vaincue. Ainsi les grandeurs de Dieu, de la création et même de l'homme, sont écrites pour tous en caractères de feu dans le firmament.

Nature et destinées des astres. — La philosophie, qui aime les rêes, les conjectures, les systèmes, a elle aussi dans le ciel un objet de méditations aussi vaste que curieux. Ces corps si grands, si nombreux, si éloignés, qui paraissent marcher avec tant d'ensemble, et unis par les liens les plus indissolubles de la plus vaste fraternité, et dont chacun cependant a son action, son mouvement et sa vie indépendants de la plupart des autres, auxquels il est même inconnu, quels rôles général et particulier jouent-ils dans la création ? à quelle fin ont-ils été lancés dans les espaces ? quand et comment ont-ils commencé ? quand et comment finiront-ils ? quelques-uns sortent-ils du néant, ou y rentrent-ils tous les jours ? quelle est leur nature, l'état de leurs surfaces ? ont-ils tous été faits pour l'homme seul ? ou bien tous ces mondes sont-ils habités par des créatures intelligentes, capables de comprendre Dieu et ses œuvres ? et dans ce cas, quelles seraient la nature, les des-

linées de ces êtres? Toutes questions extrêmement curieuses et intéressantes, mais livrées peut-être indéfiniment, pour la plupart du moins, à la controverse et au désespoir des hommes, comme les questions des limites de l'espace et de la création. Il n'est donc pas étonnant que, par ce côté même mystérieux, l'astronomie ait attiré l'attention des anciens philosophes, et que la considération de ces grandes questions se soit jointe au spectacle du ciel et des phénomènes qui s'y passent, pour lui procurer de tout temps la faveur et la préférence sur les autres connaissances; car on la voit cultivée chez tous les peuples les plus anciens, et on ne la voit commencer nulle part. Ainsi, à tant d'autres titres dont l'astronomie s'honore à bon droit, on peut lui ajouter celui de son ancienneté qu'elle ne partage avec aucune autre science.

Applications de l'astronomie. — On rencontre encore des sujets de recherches et d'études philosophiques jusque dans les applications nombreuses de l'astronomie aux besoins de l'homme et à ses progrès de tout genre. Aux exemples que nous avons déjà donnés, il suffit d'ajouter ses applications à la géographie, à la navigation, à la chronologie, au calendrier et aux sciences même physiques et mathématiques. C'est le ciel qui a appris à l'homme, non-seulement à parcourir à son gré l'étendue de sa demeure, et à diriger sa route à travers les mers et les déserts, mais encore à mesurer la terre, à la peser, et à connaître sa forme et la constitution même de ses couches. C'est dans le ciel qu'il a trouvé le moyen de saisir et de mesurer le temps, cet élément qui joue un rôle si important dans toutes les habitudes de la vie. C'est aux besoins de l'astronomie que la physique est redevable de la perfection de ses plus puissants instruments, la mécanique et l'analyse, de leurs plus beaux théorèmes et de leurs procédés les plus féconds. Des travaux spéculatifs de l'astronome peuvent ainsi avoir un résultat pratique, quoique éloigné, et porter des fruits utiles même au développement des progrès matériels de l'humanité, à l'accroissement de sa puissance sur la nature, et par conséquent de ses forces et de ses richesses en tout genre, en fortifiant l'esprit de l'homme, en le rendant par là capable d'efforts plus efficaces et de découvertes illimitées dans un ordre de choses plus directement avantageuses à la société.

L'astronomie ne peut se passer du secours des mathématiques. Les progrès de l'une de ces sciences sont toujours en raison directe des progrès de l'autre. Or les mathématiques ont l'avantage immense, incalculable, de donner à l'esprit de la rectitude, de la précision et de la netteté, à l'intelligence l'habitude de l'abstraction et de la contemplation des choses purement intelligibles ; et cette habitude constitue la méthode de la métaphysique, clef et principe de toutes les sciences. Ces mêmes mathématiques sont en outre l'instrument le plus sûr, le plus efficace des progrès de la physique et de la mécanique, sources de toutes les applications dont s'enrichissent incessamment l'industrie, le commerce, l'agriculture, l'art de la guerre, de la navigation, etc. Le travail du mathématicien est donc un des plus productifs, comme l'ont constaté toutes les recherches statistiques. Mais, sans l'astronomie, les mathématiques manqueraient de l'aliment et du but principal qui les poussent le plus puissamment vers leur infini développement.

Passage de Fontenelle. — Mais, dit Fontenelle, et c'est par là que je termine, quand l'astronomie ne serait pas aussi absolument nécessaire qu'elle l'est pour la géographie, la navigation et même pour le culte divin, elle serait infiniment digne de la curiosité de tous les esprits, par le grand et le superbe spectacle qu'elle leur présente. Il y a dans certaines mines très-profondes des malheureux qui y sont nés, et qui y mourront, sans jamais avoir vu le soleil. Telle est à peu près la condition de ceux qui ignorent la nature, l'ordre, le cours de ces grands globes qui roulent sur leurs têtes, à qui les plus grandes beautés du ciel sont inconnues, et qui n'ont point assez de lumière pour jouir de l'univers. Ce sont les astronomes qui nous donnent des yeux, et nous dévoilent la prodigieuse magnificence de ce monde, presque uniquement habité par des aveugles.

M. Bourdat ajoute les explications suivantes à quelques observations qui lui ont été faites sur le mémoire qui précède :

On a paru croire, dit-il, que j'établissais une espèce d'*antagonisme* (c'est le mot dont on s'est servi), entre la philosophie et

les autres sciences. Cet antagonisme n'était ni dans ma pensée ni dans mes expressions. Personne n'admire et n'estime plus que moi les produits de l'intelligence, quels qu'en puissent être le principe et l'objet. Personne ne rend plus de justice, en particulier, aux travaux des philosophes et aux services qu'ils ont rendus à l'humanité et à la science elle-même. C'est aux philosophes anciens et modernes, aux Pythagore, aux Euclide, aux Pascal, aux Descartes, aux Newton, aux Leibnitz, que nous devons les principales découvertes et les plus grands progrès scientifiques. Aussi ai-je dit très-explicitement dans la séance dernière : *La philosophie a fait faire de grands progrès à l'humanité ; elle a rendu d'importants services à la science en particulier ; elle est encore appelée à jouer un des plus nobles rôles dans les développements futurs de l'homme et de la société.* Il est vrai que j'ajoutais : *Mais elle a besoin, je crois, d'élargir le cercle étroit dans lequel elle a été renfermée, et de revenir à l'étude des grands principes de la nature.* Il est vrai que j'ai peu de confiance dans la philosophie actuelle réduite à la psychologie, à l'idéologie, puisque d'autres ont prononcé le mot ; non pas que l'étude de nous-mêmes, de nos facultés, de nos devoirs, de nos destinées, ne soit de la plus haute importance ; mais cette étude, au point de vue rationnel ou purement idéaliste de la philosophie actuelle, me paraît tout à fait stérile et quelquefois dangereuse. Aussi je ne crains pas de répéter ce que j'ai dit : *L'on peut défier le plus habile, le plus impartial historien de la philosophie moderne, d'y trouver un principe, une idée neuve qu'on puisse décorer du nom de découverte.....* En somme, nous n'en savons pas plus sur l'âme, sur ses facultés et ses opérations, que Platon, que Socrate ; et si nous affirmons avec plus de confiance, cette confiance nous ne la devons pas à la philosophie. Ce n'est pas la philosophie qui nous a appris que notre âme est spirituelle et immortelle... Ces vérités de première nécessité, nous avons heureusement, en dehors de la philosophie, un moyen sûr de les connaître ; et c'est peut-être une raison pour laquelle la philosophie ne l'a pas ; car, si l'intelligence supérieure qui veille à notre bonheur et à nos destinées, nous devait dans un certain ordre les moyens d'acquérir les connaissances qui nous sont nécessaires, utiles ou même simplement agréables, elle n'a pas cru devoir les multiplier inutilement, d'autant

plus que des considérations d'un ordre plus élevé, mais toujours dans l'intérêt de l'humanité, militaient en faveur de cette économie providentielle. *La philosophie actuelle cherche à discourir sur les principes et les produits de l'activité humaine..... Mais cet exercice même n'est pas sans danger. C'est lui qui, avant de s'y livrer, ne s'est pas nourri longtemps d'études plus positives, et j'ose dire, plus sérieuses, qui n'a pas des principes inébranlables et une méthode sûre, et qui ne sait pas se proposer dans ses recherches un but bien déterminé et accessible à l'esprit humain, court risque de se jeter dans une fausse route, ou tout au moins de voir, dans ces retours incessants des mêmes pensées présentées sous toutes leurs faces et disséquées de mille manières, son activité s'affaiblir, ses facultés s'énerver, et se rebuter enfin d'une étude aussi stérile.* Les spéculations philosophiques sont utiles en elles-mêmes, et l'exercice de l'esprit sur ce point peut donner de la vigueur à ses facultés en même temps qu'un aliment à son activité. Mais le champ des spéculations est immense; et je regrette surtout, dans l'intérêt des jeunes gens, qu'on ait choisi, pour leur servir d'exercice à la fin de leurs études scolastiques, les spéculations qui sont les plus stériles, et à travers lesquelles ils courent d'autant plus de dangers de s'égarer, que la raison leur offre moins de points de repères, et les passions plus de change et de prise; tandis que l'étude de la nature peut leur offrir des méditations philosophiques de tout genre, plus à leur portée, et tout à fait exemptes de danger. C'est donc entre la science et l'idéologie qu'on pourrait établir un antagonisme; mais non pas entre la science et la philosophie qui ont toujours été étroitement unies; car, s'il n'y a pas de science profonde sans philosophie, il n'y a pas de vraie philosophie sans science, et par science j'entends ici la connaissance de la nature, de ses phénomènes et de leurs lois; c'est pourquoi je disais que *c'est sans doute à l'association mutuelle de la philosophie et de la science que nous devons les grandes découvertes des deux derniers siècles, découvertes dont les progrès scientifiques qui honorent notre époque ne sont que les conséquences et les développements*; c'est pourquoi encore j'exprimais le regret que nos philosophes ne fussent pas des savants. — Du reste, je n'ai touché cette question qu'en passant, et je n'aurais garde d'entamer sur ce sujet une polémique pour la-

quelle je ne me sens ni assez de forces ni assez de connaissances.

On a paru croire encore que je voulais établir une espèce d'antagonisme entre l'astronomie et les autres sciences. Cet antagonisme était si peu dans ma pensée, que les considérations que j'ai présentées sur l'astronomie doivent être suivies de considérations de même genre sur les autres branches des sciences exactes. Si j'ai commencé par l'astronomie, c'est que d'abord je me suis cru moins incompetent dans cette partie, et qu'en second lieu l'astronomie me paraît être, plus que les autres sciences, une science éminemment philosophique, soit qu'on l'embrasse, comme je le disais, en elle-même, dans son objet, dans sa théorie et dans ses procédés, soit qu'on considère les admirables résultats auxquels elle a conduit l'esprit humain, soit enfin qu'on remonte, par la voie logique de ses faits et de leurs lois, aux principes éternels sur lesquels elle repose, et, lors même que dans un parallèle de l'astronomie avec les autres sciences, sous le rapport philosophique, on accorderait la préférence à celle-là, je ne vois pas ce qu'il y aurait de très-humiliant pour celles-ci, qui peuvent racheter cette infériorité par bien d'autres avantages se rapportant plus directement à nos besoins; et je ne pense pas que la susceptibilité sur ce point puisse aller jusqu'à interdire à un membre de cette société le droit de faire connaître les motifs de ses préférences, d'autant plus que sur ce terrain disparaissent totalement les questions d'intérêts et de personnes, et qu'il ne peut s'agir que d'une appréciation purement scientifique.

Je serais fâché qu'on pût soupçonner dans ma pensée autre chose que le désir de voir se propager les études astronomiques. Je voudrais voir les cours de philosophie mieux remplis, avec un peu moins d'idéologie, avec un peu plus de science, avec un peu plus d'astronomie. M. Biot écrivait, il y a plus de quarante ans :

L'astronomie est de toutes les sciences la plus ancienne, la plus perfectionnée, et celle sur laquelle on a le plus écrit, quoique, par une contradiction assez bizarre, elle n'ait pas encore été introduite dans les premiers degrés de l'instruction publique.

D'ailleurs, Messieurs, ce que j'ai dit de la stérilité et des

dangers des études actuelles philosophiques, se trouve écrit dans un grand nombre d'ouvrages qui touchent à cette matière; et tous les traités d'astronomie que nous devons à nos grands maîtres dans cette science, renferment des réflexions, des parallèles propres à faire comprendre et ressortir la haute portée philosophique de l'astronomie; et je ne sache pas cependant qu'aucun de ces écrivains ait été accusé comme perturbateur de la république des lettres et des sciences.

On a aussi observé, relativement aux conjectures émises sur l'organisme céleste, que les lois des phénomènes organiques se découvriront bien mieux dans la vie des êtres ici-bas que nous pouvons examiner de plus près, et qui sont, pour ainsi dire, soumis à notre volonté, que dans les corps célestes, que nous ne pourrions jamais observer que de très-loin, et qui sont hors de la portée humaine. Si Képler et Newton avaient raisonné ainsi, et ils l'auraient pu alors, si nous le pouvons aujourd'hui, nous serions probablement encore à la recherche des lois de la mécanique rationnelle. Mais heureusement il n'est pas nécessaire d'approcher des corps célestes, de les palper, de les disséquer, et d'étudier au microscope les éléments dont ils se composent, ni même de connaître la nature de cette matière et l'état de leurs surfaces, pour découvrir les lois qui président à leur existence et à leurs mouvements. L'attraction qui dépend de la nature et de la quantité de matière a pu être découverte indépendamment de ces connaissances; pourquoi l'organisme céleste, s'il existe, ne le serait-il pas? Pour arriver à cette découverte, il n'est pas plus nécessaire d'étudier de près la matière des astres, qu'il n'est nécessaire d'étudier au microscope un atome d'os ou de plume pour arriver à la connaissance du phénomène de la respiration. Les phénomènes célestes, de quelque principe qu'ils dépendent, prennent les proportions qu'exigent la grandeur et la distance des astres; et d'ailleurs les corps célestes se meuvent à travers les espaces, sans obstacle, dans un vide parfait, comme de simples points matériels; on ne rencontre pas dans le ciel cette complication que présentent les phénomènes observables ici-bas, où des milliards de particules agissent toutes ensemble pour s'influencer mutuellement, complication qui s'accroît encore par l'intervention de certains agents presque insaisissables dont les ef-

faits apportent les plus grands troubles dans les phénomènes moléculaires et organiques.

Du reste, ces considérations sur l'organisme céleste ne sont qu'une simple conjecture qui d'ailleurs, comme je l'ai dit, ne m'appartient pas ; mais je tenais à faire voir qu'elles ne peuvent être infirmées par les observations qui avaient été faites dans la dernière séance.

La séance est terminée par la lecture suivante de M. Fauché Prunelle :

Il arrive encore assez souvent qu'en faisant des recherches dans les vieilles archives provinciales dont les pièces nombreuses sont la plupart du temps mélangées et confondues presque sans ordre et sans discernement, on trouve quelques documents d'un intérêt historique général, ou du moins d'un intérêt historique plus ou moins grand pour l'histoire de la province de laquelle ont dépendu ces archives ; j'en ai déjà donné plusieurs preuves, en communiquant à l'Académie divers documents des archives de Briançon ou de la chambre des comptes de Grenoble, documents dont quelques-uns concernaient l'histoire générale de la France, et beaucoup l'histoire du Dauphiné en particulier. Ce sont des documents de ce genre que je me propose de faire connaître aujourd'hui. Ces documents sont plus spécialement relatifs aux guerres entre Louis XI et le duc de Bourgogne, Charles, dit le Téméraire ; et ils ont surtout pour nous un intérêt de localité, parce qu'ils rappellent des événements, des faits d'armes, dont quelques-uns sont peu connus, inconnus peut-être, et auxquels nos anciens compatriotes, nos ancêtres dauphinois, ont pris une part glorieuse, sans que l'histoire en ait conservé le souvenir ; ces dernières observations s'appliquent principalement au premier des faits d'armes dont je vais parler.

Ces documents, qui sont extraits du registre *Generalia*, I, f^o 250 à 254 et 221, et du registre *Ex pluribus ballivatibus*, lettre O, n^o 222 des archives de la chambre des comptes, se composent d'une petite chronique latine des années 1471, 1474, 1476 et 1477, et de deux copies de lettres écrites en 1471, l'une par le comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné,

qui commandait l'armée dauphinoise, et l'autre par Jean de Ventos, conseiller au parlement de Grenoble, qui assistait à ce fait d'armes.

Je crois les deux lettres inédites; quant à la chronique, elle a été connue de Guichenon; mais cet historien, qui ne s'occupait que de ce qui était relatif à la Savoie, n'a extrait et publié de cette chronique, que la portion qui s'occupait de l'histoire savoisiennne, en omettant tout ce qui se rapportait aux événements qui se sont passés hors de cette contrée.

Comme je l'ai dit, cette chronique commence à l'année 1471; le premier fait qu'elle mentionne est une victoire remportée au mois de février de cette dernière année par l'armée française, dans laquelle les Dauphinois étaient commandés par le comte de Comminges, gouverneur du Dauphiné, sur l'armée bourguignonne, commandée par le seigneur de Conches; la chronique ne rapporte qu'en quelques mots cette action d'éclat, à laquelle nos ancêtres dauphinois ont eu la plus grande part; mais les deux lettres, celle surtout du conseiller Jean de Ventos, en font connaître les détails d'une manière beaucoup plus circonstanciée. Voici d'abord les termes latins de la chronique, suivis d'une traduction presque mot à mot :

« De bello et conflictu facto ante villam de Buxi in Burgonda.

» Anno domini m°. iiij° lxxj^m° et de mense febroarii, magnificus et potens vir dominus Johannes bastardus de Armagnaco, Comes convennarum et marescallus Francie, gubernator Dalphinatus, de mandato regio levavit omnem exercitum armatorum tam nobilium quam francorum archeriorum hujus patria Dalphinatus, et accessit cum ipso exercitu ad ducatum Burgonde pro guerra ibi exercenda; et qui, una cum domino comite Dalphino, domino Riffeto senescallo Belliquadri et certis aliis capitaneis, debellavit Burgondos ante locum de Bussy, et victoriam obtinuit super ipsos, in quo bello mortuus est dominus de Conches, caput exercitus Burgondorum; et circa tria millia illorum de sua comitiva fuerunt occisi; residuum fuit redactum in fugam. »

Traduction. — De la guerre et du conflit fait devant la ville de Bussy en Bourgogne.

L'an du Seigneur mille quatre cent soixante et onzième et

du mois de février, magnifique et puissant seigneur, Jean Bâtard d'Armagnac, comte de Comminges et maréchal de France, gouverneur du Dauphiné, a levé, par ordre du roi, toute l'armée tant des nobles que des francs-archers de cette patrie du Dauphiné, et s'est avancé, avec cette même armée, dans le duché de Bourgogne pour y faire la guerre; et là, avec le seigneur comte Dauphin, le seigneur Riffet, sénéchal de Beaucaire, et plusieurs autres capitaines, il a combattu les Bourguignons devant le lieu de Bussy et obtenu la victoire sur eux, dans laquelle guerre est mort le seigneur de Conches, chef de l'armée des Bourguignons, et environ trois mille de ceux de sa troupe ont été tués, et le reste réduit en fuite.

Nous allons maintenant trouver de plus grands détails sur cette affaire dans les lettres ci-devant mentionnées, dont la première, du comte de Comminges, est adressée au parlement de Grenoble; la voici, en commençant par la suscription :

« A mes très-chers et grans amys les gens tenant le parlement à Grenoble.

» Trèschers et grans amys, mercredi derrenier passé après la réduction de ceste ville de St-Jangon feust envoyée une grosse bande de francs-archers devant la ville de Buxi en Borgoigne à deux heures près de Chalon, laquelle ville par contraincte d'armes se mist en telle composition, que le jedy en suivant à huit heures du matin ilz n'estoient les plus fors devant ladite ville pour nous combattre et qu'ilz la rendroient et bailleroient en l'obéissance du Roy, pourquoi icellui jedy toute nostre armée partist de ceste dicte ville, et nous en alasmes moitié en bataille à la veue de lad. ville de Bussi pour nous porter et tenir l'apontement de lad. composition et pour ce que avant lesd. huit heures aucune puissance de leur party ne se trovast devant lad. ville feust mise et réduyte en l'obéissance du Roy; maiz deux heures après y ariva toute la puissance de Bourgoigne jusques au nombre de xiiij ou xiiij^m hommes d'armes et le surplus jusques à xv^m combatans, et icellui mesme jour, environ cinq heures après mydy estans en bataille les ungs devant les autres, nous marchasmes et entrasmes sur eux en si belle ordonnance et tellement qu'ilz feurent rompuz et chassés jusques à deux lieues près de Chalon, mais en chemin des Bourgoignons en demourarent mors

des plus gens de bien jusques au nombre de xj ou xij^e et plus de cent bons prisonniers, et tout le demorant en tel désarroy que l'un n'atendoit l'autre, et de nostre party en toute la journée ne perdismes que sept hommes francs-archers et vous en advertissons volontiers affinque faictes exprès commandement par toutes les dyocèses et villes du Daulphiné fère processions, rendre grâces et louenges aux Seigneur Dieu Jésus Christ et à la glorieuse Vierge Marie sa mère en telle victoire, et en fère les feux de joye et gouvernez bien le fait; et à Dieu, très-chers et grands amys, qu'il vous donne ce que désirez. Escript à Saint-Jagon le xvj^e jour de mars mil iiii lxxj. »

La seconde lettre est assez remarquable par le récit enthousiaste de celui qui l'a écrite, et par sa haine bien prononcée contre les Bourguignons; il y rapporte, à l'occasion de cette affaire, un dicton ou une saillie des Bourguignons qui disaient que *Dieu était français cette année, combien que le temps passé il a été bourguignon*; mais, ce que la précédente lettre fait présumer et ce que celle-ci apprend, c'est que cette victoire est due principalement aux Dauphinois qui composaient une grande partie de l'armée française, circonstance qui paraît avoir été ignorée de Chorier et de nos autres historiens, qui n'en ont même pas parlé; et cependant il s'agissait d'une bataille importante pour l'époque, entre deux armées d'environ quinze mille hommes chacune, et de laquelle l'auteur de la lettre dit qu'elle *a été une des plus honorables et plus digne d'être mise en chroniques que chose qui ait été faite depuis cent ans, au dire de ceux qui s'y connaissent*. Serait-ce à cette observation qu'il faudrait attribuer l'idée de la chronique que nous allons continuer à rapporter, et dont le § 1^{er}, déjà cité, est précisément consacré à cette bataille?

Cette lettre entre dans quelques détails sur les événements militaires de cette campagne; elle annonce que la ville de Clugny a été prise d'assaut, et que celle de St-Jagon a capitulé; que grand nombre d'autres places ont été prises dans un grand et bon pays jusqu'à deux lieues de Châlons; et, passant à la bataille de Bussi, elle explique que ce sont *nos Dauphinois, notre bande de Graisivaudan*, qui ont commencé l'attaque et pénétré les premiers dans les rangs de l'ennemi, qui

avait environ 30 pièces de bonne artillerie et de nombreux chariots et bagages; que tout ce que *nos Dauphinois* rencontrèrent au choc fut mis à bas; que toute l'armée bourguignonne, poursuivie jusqu'à demi-lieue de Châlons, s'enfuit dans le plus grand désordre; que si le jour avait été plus grand de deux heures, tout aurait été pris ou tué, et que l'on serait entré péle-mêle avec les fuyards dans cette ville; l'auteur de la lettre, après quelques minutieux détails, dit que le train des prisonniers (qu'il porte à plus de 1,500), des chevaux, des morts et des bagages, dura jusqu'à deux heures après minuit.

Voici comment cette lettre a été transcrite sur le registre *Generalia* I.

« Coppie de lettres envoyées par M. Jehan de Ventès, conseiller en parlement, touchant la conquête et journée de Bussi et St-Jangon en Borgoigne.

» Mes très-honorés seigneurs; je me recommande à vous tant que faire le puis, et veuillez savoir que après que nos gens ont pris Clugny d'assault, ilz sont venuz mettre le siège en ceste ville de St-Jangon qui est plus forte que Clugny, et il y avait dedans cent et six lances et autres gens des Borgoignons qui y estoient entrés le jour de la prise de Clugny jusques au nombre de vij^e qui n'ont tenu que quatre jours et ont rendu la ville et saily dehors leurs bagnères sauves par ainsi qu'ilz ne se armeront contre le roy d'icy à la St-Jehan. Chascun est esbay de ce qu'ilz se sont renduz sans cop férir en si forte ville; mais je vous assure, Messigneurs, qu'ilz ont les cueurs failly. Ilz disoient en saillant que Dieu estoit françoys ceste année, combien que le temps passé il a esté bourgoignon. Ainsi, Messeigneurs, nos gens ont ja conquesté ces deux bonnes villes qui ne valent guères moins que Grenoble et plus de iij^m bonnes places, et treuvent maintenant grant pays et bon jusques près de deux heures de Chalon; ce le conte de Périgort feust icy, on eust ja prins Tornus et mis le siège audit Chalon; l'armée l'atent icy; je crois que en brief il y sera. Messeigneurs, hier par les francs-archers du sénéchal d'Auvergne feust mis le siège en une place nommée Buxi à deux heures de Chalon et deux lieues d'icy; ceulx dedans seurent contreins de attendre ou combatre aujourd'huy à huit heures.

Quant Messeigneurs les conte Daulphin et de Comminge le sceurent, sont aujourduy montés à cheval avec toute la compagnie et se sont trouvez à la place pour actendre bataille au lieu et heure assignés ; mais n'y vint adonc aucun des Bourgoignons. Ainsi feust la place rendue, par quoy une partie de noz gens sont partys pour s'en retourner chascun en son logis qui estoient auprès de demi lieue deçà devers mydy. Les Bourgoignons viendrent aux champs xiiij^e xl lances délibérés se sembloit de combatre et lors n'y avoit que les francs-archers d'Auvergne et environ cent lances que les entreteignent jusques que monseigneur de Comenge et noz Dauphinois y fussent arrivés. Les Bourgoignons dont le chief estoit monseigneur de Conches et le seigneur de..... et d'autres de plus grant maysons que luy firent dire à monseigneur de Comenge que ilz estoient venuz pour combatre. Toutefois pour ce qu'ilz avoient failly de la heure qui estoit à huit heures, ilz estoient contrens de actendre à lendemain, à quoy mond. seigneur répondit coraigusement que à Dieu ne pleust qu'il actendit jour ne heure, et qu'ilz se teinssent assureés qu'ilz seroient combatus et encore bien que les Bourgoignons feussent au nombre que dessus et plus que les nostres de beaucoup, car ilz n'estoient point v^e lances et y failloit ij^e hommes, sans monseigneur de Périgort quj n'est point encores venu, et eussent les d. Bourgoignons grand nombre de bonne artilherie, environ xxx pièces serpentines, veuglaires et coulouvriues, et grant nombre de chariotz, charretes et bagaiges et qu'ilz eussent désir de ceulx en retourner sans combatre quant ilz virent noz Daulphinois, toutefois mond. seigneur de Comenge chaleureusement arrive preux et vaillant, semblant estre tourné en l'aage de xxx ans, saillit premier de la bataille nostre, donant coraige et enseignant à tous, et feist partir messire Riffet, le seigneur de Chalantonoyz qui frappèrent de leur cousté en la bataille des Bourgoignons, et noz Daulphinois du leur, et tant que ce qu'ilz rencontrèrent au choc feust mis à bas, et tous les Bourgoignons en celle fuyte qui fayent encores se croy; et en celle fuyte y en a eu de mors plus de mille et v^e, et plusieurs bons prisonniers comme les filz de monseigneur de Montaigu et autres chevaliers et escuyers de grans maysons, et n'est pas mort de noz gens plus de quatre

ou cinq personaiges qui sont mors de l'artilherie ; et les chassarent noz gens tousjours en tuant et prenant prisonniers jusques près de demye lieue de Chalon ; et se le jour eust esté plus grant de deux heures, tout estoit pris ou mort, et eusten entré pelle melle avec eulx jusques dedans Chalon. Et ainsi ont esté desconfiz et toute leur artilherie, chariots et bagaiges prins et amenez, et tant que, sur ma foy, le train de amenez prisonniers, chevalx des gens mors, bagaiges, dura jusques à deux heures après la mynuyt ; et pansez, Messeigneurs, qu'à celle heure je n'avoys pas someil combien que je n'eusse pas dormy toute la nuyt devant pour la grant joye que je avoys de veoir ce que j'ay tousjours désiré, c'est la desconfiture et le rabassement d'orgueil de ces traistres Bourgoignons enemys du roy et de la France, hors de la foy de France, qui tant nous ont faiz de maulx et oultraiges ; nous en serons vengez à ceste foiz, se Dieu plaist, et nostre prince au-dessus. Messeigneurs, on peult dire ceste journée pour bataille assignée que se a esté une des plus honorables et plus dignes d'estre mise en cronicques que chose qui ait esté faicte depuis cent ans, au dire de ceulx qui si cognoissent, par quoy on en doit bien louer Dieu, faire sonner les cloches, processions et feux de joye comme nous faisons faire de çà, et vous les ferez faire aussi de là, comme mond. seigneur le vous escript. Pleust à Dieu, Messeigneurs, que vous veissiez la besoigne et eussiez veu mond. seigneur de Comenge près de demy trait d'arc de sa bataille, aussi vermeil, aussi fretz et aussi esveillé que homme de la compagnie. Noz Daulphinois ont esté les premiers qui ont frappé dedans ; monseigneur le mareschal s'y porta très-vaillement et y entra bien asprement, et vous asseure qu'il en tua beaucoup, comme je vis par son espée qui estoit toute plaine du sang de Bourgoigne. Monseigneur de Chassonange, monseigneur de la Bastie et monseigneur du Molart firent merveilles. Nostre bande de Graysivodan que lors conduysoit monseigneur de la Bastie entra première dedans les Borgoignes. Come que soit, tout a fait si vaillement qu'on n'en pourroit trop escrire ; je ay espérance au plaisir de Dieu que, par ceste bataille gagnée, le roy sera tantost seigneur de Bourgoigne et finira ceste guerre, car j'espère que les villes de par deçà en brief se rendront et puis retournerons en triumphe.

» Depuis ces lettres escriptes, est venu le conte de Périgort; ainsi est nostre armée fort ranforsée. Entre les mors aussi a esté trouvé par les héraulx le seigneur de Conches dessus nommé, chief de ladite armée de Bourgoigne, qui est ung grant bien. Messeigneurs, ne vous esbayssez se je suis long à vous escrire; car pour la grant joye que j'ay et que je scay que vous aures, je ne me puy lasser d'escrire. Je vous prie, Messeigneurs, que vous facez plus grans feux et plus grant joye que ne festes jamais, car la chose le vault; et, quant rien surviendra, le vous feray scavoir le plus toust que je porray. Je vous recommande mes petites besoingnes de par de là, et prie à Dieu, messeigneurs, qui vous donne bonne vie et longue. Escript à Saint Jangont, le xvj de mars m iiij^e lxxj. »

Après cette bataille de Bussy, du mois de février 1471, le chroniqueur passe au mois de juillet de cette même année, et raconte la prise de la ville et du château de Montmeillan, ainsi que d'Amédée, duc de Savoie, et de sa femme Yolande, qui s'étaient réfugiés dans cette place avec leurs enfants, par Philippe de Savoie, frère d'Amédée et seigneur de Bresse; puis la délivrance de cette princesse par le gouverneur du Dauphiné, assisté de quelques autres seigneurs, la mise et la levée de siège de la ville de Chambéry par ce gouverneur, et sa retraite après un traité de paix qui rendait la liberté au duc de Savoie et le gouvernement de ce duché à la duchesse Yolande, qui gouvernait à cause de la maladie de son mari.

« Anno domini m^o iiij^o lxxj^{mo} a nativitate sumpto et de mense jullii, illustris et magnificus dominus Philippus de Sabaudia dominus Bressie, associatus multis Burgondis, Alamanis et Sabaudensibus, vi armorum obsidionem firmavit ante Montem Melianum ubi se retraxerat serenissimus dominus Amedeus dux Sabaudie ejus frater et illustrissima domina Yolanda de Francia duchissa ejus uxor et eorum liberi, et taliter ipsos terruit quod se reddiderunt et fuit captum castrum cum villa predicta Montis Meliani. Dictus dominus dux fuit translatus et captivatus ad voluntatem et bonum placitum dicti domini Bressie et per diversa loca ducatus Sabaudie ductus.

» Eodem anno et de eodem mense jullii, predictis ad noticiam

serenissimi domini nostri regis Francorum fratris dicte domine duchisse peruentis, ipse dominus noster rex precepit magnifico domino Johanni de Armagnaco comiti conuenarum tunc in curia regia existenti quatenus veniret ad hanc patriam Dalphinatus et mandaret omnes nobiles Dalphinatus atque francos archerios et daret succursum dicte domine duchisse cui dictus dominus Bressie conabatur tollere regimen ducatus Sabaudie, et paulo post mandauit prefatus dominus noster rex illustrem adolescentem dominum Karolum primogenitum dicti domini ducis Sabaudie principem Pedemontis in curia regia tunc existentem eius nepotem ut veniret ad succurrendum dictis suis genitoribus qui dum fuit in ciuitate Aurelianensi veniendo infirmitate graui detentus diem ibi clausit extremum.

» Dictus vero dominus comes Conuenarum volens exequi preceptum regium sibi factum, se transtulit ad hanc patriam Dalphinatus et congregato toto exercitu armatorum possibili, accessit apud Buxeriam vbi iam certa pars armate aderat sub conductu magnifici domini Castrinoui marescalli dicti Dalphinatus qui una cum domino episcopo Gebennensi qui cum dicto domino comite venerat, accesserunt ad castrum Asperimontis vbi dicta domina duchissa Sabaudie et sui liberi fuerant repositi et captiuati. Quibus ibidem applicatis circa mediam noctem aliquo forte priori tractatu habito cum custodibus dicti castris, ipsum castrum fuit in manibus dicti domini comitis Conuenarum traditum qui eum custodiendum commisit domino Francisco de Viennensio militi, et ipsa domina duchissa cum fassis tota nocte fuit ducta honorifice, cum dictis suis liberis, dominabus et domicellis sue domus, usque ad villam Buxerie ubi applicuerunt circa solis ortum.

» In crastinum vero dicta domina duchissa associata dictis dominis comite Conuenarum, episcopo Gebennensi, domino Castrinoui et aliis magnatibus et nobilibus dicti Dalphinatus, venit ad hanc ciuitatem Gronopolis vbi fuit recepta honorifice sicut factum fuit prefato domino nostro regi tunc Dalphino quando primo tandem ciuitatem intrauit, que fuit hospitata cum statu suo in domo thesaurarie dalphinalis vbi mansit per spatium unius mensis vel circa, qua domina duchissa in ipsa ciuitate Gronopolis existens prefatus dominus noster rex in succursum suum mandauit certos capitaneos cum magna

comitiis armatorum, videlicet dominum Crusseolj capitaneom centum lancearum, dominum Riffetum senescallum Bellicadri capitaneum liij^e francorum archeriorum; item dominus Aquitanie dux frater dicte domine duchisse, pariter mandauit in eius succursum dominum de Corton necnon senescallos Armagniaci et de Agenueys cum centum et quinquaginta lanceis, qui omnes transitum fecerunt per hanc ciuitatem Gronópolis et una cum dictis dominis comite Conuenarum, episcopo Gebennensi et domino Castrinouj marescallo Dalphinatus associauerunt prefatam dominam duchissam cum suis liberis et eorum statu usque ad dictum castrum Asperimontis, et tandem totus exercitus armatorum predictorum circa principium mensis augustj anno predicto obsidionem firmauerunt ante villam Chamberiacj vbi circa per octo dies steterunt in quo loco Chamberiacj erant in garnisione intrusi dominus de Romon frater dicti domini Bressie, necnon dominus de Lau cum magna quantitate Alamanorum.

» Paulo post octo dies dicti dominus Conuenarum et alii capitanei et armigeri prefati habentes, ut dicebatur, super hoc speciale mandatum a prefato domino nostro rege qui volebat quod terre suorum nepotum destruerentur, se retraxerunt in foresta sancti Georij ad uiam leucam prope Chamberiacum vbi steterunt circa per alios octo dies, et post modum iuerunt et se hospitauerunt infra villam Montis Melianj vbi steterunt circa per quindecim dies, et donec castrum dicti loci fait reductum obediencie dicte domine duchisse mediante certo tractatu pacis facto inter dictam dominam duchissam et prefatum dominum Breysse, quo tractatu mediante dictus dominus dux Sabaudie fait relaxatus et in suo libero arbitrio positus et ipsa domina duchissa fait reintegrata in possessione regiminis dicti ducatus Sabaudie de consensu prefati domini nostri regis, que tandem recessit ad principatum Pedemontis vbi residenciam fecit spatio duorum annorum continuorum. »

Voici une traduction littérale et presque mot à mot de cette portion de la chronique :

L'an du seigneur 1471^m, pris depuis la nativité, et du mois de juillet, illustre et magnifique seigneur Philippe de Savoie, seigneur de Bresse, associé avec beaucoup de Bourguignons,

d'Allemands et de Savoisiens, a formé le siège, par la force des armes, devant Montmélian où s'étaient retirés sérénissime seigneur Amédée, duc de Savoie, et illustrissime dame Yolande de France, duchesse, son épouse et leurs enfants; et il les épouvanta tellement, qu'ils se rendirent et que fut pris le château avec la ville susdite de Montmélian; ledit seigneur duc fut pris et transporté à la volonté et au bon plaisir dudit seigneur de Bresse, et conduit dans divers lieux du duché de Savoie.

La même année et du mois de juillet, les choses susdites étant parvenues à la connaissance de sérénissime seigneur notre roi des Français, frère de ladite dame duchesse, le même seigneur notre roi ordonna à magnifique seigneur Jean d'Armagnac, comte de Cominges, existant alors en la cour du roi, de venir vers cette patrie de Dauphiné, de convoquer tous les nobles du Dauphiné, ainsi que les francs-archers (c'était le nom de la milice de cette époque, instituée par une ordonnance de Charles VII), et de donner secours à ladite dame duchesse à laquelle ledit seigneur de Bresse s'efforçait d'enlever le gouvernement du duché de Savoie; et bientôt après ledit seigneur notre roi manda l'illustre jeune seigneur Charles, son neveu, premier né dudit duc de Savoie, prince de Piémont, existant alors à la cour du roi, pour venir porter secours à ses père et mère, lequel fut atteint, pendant le voyage, d'une maladie grave dans la cité d'Arles, où il rendit le dernier soupir.

Mais ledit seigneur de Cominges, voulant exécuter l'ordre que le roi lui avait donné, se transporta vers cette patrie du Dauphiné, et y ayant réuni tout ce qu'il était possible d'hommes armés, il s'avança vers la Buissière, où se trouvait déjà réunie une certaine portion armée, sous la conduite de magnifique seigneur de Châteauneuf, maréchal dudit Dauphiné, lequel, avec le seigneur évêque de Genève (1), qui était venu avec ledit seigneur comte, tournèrent vers le château d'Aspremont, où ladite dame duchesse de Savoie et ses enfants

(1) J'ai suivi la version de Guichenon et de Chorier; mais le mot *Gebennensis* ne désignerait-il pas plutôt l'évêque des Cévennes ou du Vivarais?

avaient été déposés et emprisonnés; lesquels y étant arrivés vers le milieu de la nuit, et après avoir peut-être fait un traité antérieur avec les gardiens dudit château, le même château fut livré entre les mains du comte de Cominges, qui en confia la garde à seigneur François de Viennois, chevalier; et la même dame duchesse fut conduite, toute la nuit, honorifiquement à la lueur des torches, avec sesdits enfants et les dames et demoiselles de sa maison, jusqu'à la ville de la Buisière, où l'on arriva au lever du soleil.

Le lendemain, ladite dame duchesse, accompagnée desdits seigneurs comte de Cominges, évêque de Genève, seigneur de Châteauneuf; et autres magnats et nobles du Dauphiné, vint vers cette cité de Grenoble, où elle fut reçue honorifiquement, comme cela fut fait ensuite audit seigneur notre roi, alors dauphin, quand la première fois enfin il entra dans cette cité, qui fut logé, avec sa suite, dans la maison de la trésorerie delphinale, où il demeura pendant l'espace d'un mois ou environ; laquelle dame duchesse, existant dans cette cité de Grenoble, ledit seigneur notre roi manda à son secours certains capitaines avec une grande troupe d'hommes armés, savoir: le seigneur de Crussol, capitaine de cent lances; le seigneur Riffet, sénéchal de Beaucaire, capitaine de 400 francs-archers; de même, le seigneur duc d'Aquitaine, frère de ladite dame duchesse, manda pareillement à son secours le seigneur de Corton et les sénéchaux d'Armagnac et d'Agenais, avec cent cinquante lances, qui tous ont fait leur passage à travers cette cité de Grenoble, et, ensemble avec lesdits seigneurs, le comte de Cominges, l'évêque de Genève et le seigneur de Châteauneuf, maréchal du Dauphiné, accompagnèrent ladite dame duchesse avec ses enfants et leur suite, jusqu'audit d'Aspremont; et, enfin, toute la troupe de sesdits gens armés, vers le commencement du mois d'août de ladite année, formèrent le siège devant la ville de Chambéry, où ils restèrent environ huit jours, dans lequel lieu de Chambéry étaient entrés en garnison le seigneur de Romon, frère dudit seigneur de Bresse, ainsi que le seigneur de Lau, avec une grande quantité d'Allemands.

Peu après huit jours, lesdits seigneurs de Cominges et autres capitaines et hommes d'armes prénommés, ayant,

comme on le disait, sur ce, ordre spécial dudit seigneur notre roi, qui ne voulait pas que les terres de ses neveux fussent détruites, se retirèrent dans la forêt de Saint-Geoire, à une lieue près de Chambéry, où ils restèrent environ huit autres jours; et ensuite ils allèrent et se logèrent dans la ville de Montmélian, où ils demeurèrent environ pendant quinze jours, jusqu'à ce que le château dudit lieu eût été réduit à l'obéissance de ladite dame duchesse, moyennant certain traité de paix fait entre ladite dame duchesse et le prénommé seigneur de Bresse, moyennant lequel traité ledit seigneur duc de Savoie fut relâché et rendu à son libre arbitre, et la même duchesse fut réintégrée en possession du gouvernement dudit duché de Savoie, du consentement du prénommé seigneur notre roi, laquelle se retira enfin dans la principauté de Piémont, où elle fit sa résidence l'espace de deux ans continus.

Après cette digression à l'histoire de Savoie, digression qui se lie bien un peu à l'histoire de France et de Dauphiné, la chronique revient à l'histoire des guerres du duc de Bourgogne, et cesse par conséquent d'être publiée par Guichenon.

Muette sur les événements qui ont en lieu pendant les trêves entre Louis XI et Charles, duc de Bourgogne, la chronique passe, sans intermédiaire, à la reprise des hostilités en l'année 1474, après l'expiration de ces trêves; elle raconte qu'après les trêves intervenues entre le sérénissime prince notre seigneur Louis, roi des Francs, d'une part, et seigneur Charles, duc de Bourgogne, ledit seigneur duc de Bourgogne s'avança avec une grande troupe d'hommes armés vers la ville de Nus dans les parties de l'Allemagne, devant laquelle il mit le siège, où il resta l'espace d'une année et ne rapporta rien de profit; et il leva ensuite le siège de ladite ville de Nus, qui resta ainsi dans son intégrité; et l'on rapporte que tant dans plusieurs attaques faites contre cette ville pendant le siège, que dans d'autres combats contre les Allemands (Theotonicos), sont morts près de vingt mille hommes des gens de l'armée dudit duc de Bourgogne.

« Anno domini m° iij° lxiiiij^{to} post treugas firmatas inter serenissimum principem et dictum dominum nostrum Ludovicum regem francorum ex una parte et dominum Karolum ducem Burgondie, prefatus dominus dux Burgondie cum

magno exercitu armatorum accessit ad villam de Nus in partibus Alamagnie et obsidionem ante eam firmauit ubi stetit spacio vnus annj, et nichil profigui reportauit, sed obsidionem predictam lenauit dicta villa de Nus in sua integritate remanente, et ferturque in ipsa obsidione in pluribus vicibus tam agredionis dictam villam quam alias debellando Theotonicos, mortui sunt de gentibus exercitus dicti domini ducis Burgondie fere viginti millia virorum. »

La chronique passe de là à l'année 1476, et raconte qu'au mois de février de cette année, ledit seigneur duc de Bourgogne, avec une grande troupe d'hommes armés, est entré dans le pays de Vaud que les Allemands avaient reçu, par la force des armes, par la confédération de Berne, de Fribourg et d'autres ensemble, et que, pendant que l'armée dudit duc de Bourgogne resta devant ou au moins près du lieu de Granson, lesdits Allemands desdites confédérations, venant au-devant de lui, attaquèrent virilement et courageusement, par la force des armes, ledit duc de Bourgogne et son armée qu'ils mirent en fuite, et que, dans ce conflit, environ dix mille Bourguignons tombèrent morts. Alors, ajoute-t-elle, les Allemands firent leur profit de toute l'artillerie du parc ou camp et de toutes les autres dépouilles desdits Bourguignons, qui étaient d'une valeur innombrable. Quant aux Bourguignons qui, par l'ordre dudit duc de Bourgogne, étaient entrés dans ledit lieu de Granson, ils furent tous tués par le glaive desdits Allemands, et le lieu même de Granson fut pris par eux et soumis à leur obéissance.

« Anno domini m° liij° lxxvj^{mo} et de mense febroarij, prefatus dominus dux Burgondie cum magno armatorum exercitu intrauit patriam de Vaux quam Alamanj confederacione Berne, Friburgi et aliarum simul acceperant vi armorum; et dum exercitus dicti domini ducis Burgondie fuit ante aut saltim prope locum des Gransone dicti Alamani confederacionum predictarum et obuiam venientes vi armorum dictum ducem Burgondie et eius exercitum viriliter et strenue debellando victum in fugam tradiderunt, in quo conflictu fere decem millia Burgondorum mortui ceciderunt. Tunc Alamani lucrati sunt totam artilleriam, parcum et omnia alia spolia dictorum Burgondorum que innumerabilis valoris existebant. Burgondi

vero qui ad jussum dicti ducis Burgondie intraverunt dictum locum de Gransone fuerunt per dictos Alamanos gladio interfecti et locus ipse de Gransone per ipsos captus et ad eorum obedienciam reductus. »

La chronique arrive ensuite à l'époque de la célèbre bataille de Morat, où un si grand nombre de Bourguignons furent exterminés.

Au mois de juin de l'année 1476, continue la chronique, ledit duc de Bourgogne qui, pendant longtemps, avec son armée, s'était retiré et fortifié près de la ville de Lausanne, où ladite dame duchesse de Savoie, qui auparavant avait fait certains alliances avec ledit seigneur duc, était restée au moins un mois avec lui, celui-ci s'approcha avec son armée devant la crête de Morat, près de la ville de Fribourg, et où, ayant formé le siège, il se tint dans son parc en attaquant souvent ledit château jusqu'au samedi vingt-troisième jour du mois de juin, lequel jour, vers environ onze heures avant midi, lesdits Allemands, ensemble avec ledit duc de Lorraine, qui se joignit à eux, attaquèrent et défirent, par la puissance des armes, les gens qui étaient au siège devant ledit lieu de Morat. Dans cette guerre, ledit duc de Bourgogne fut confus et vaincu, lequel duc, avec une certaine partie des cavaliers de sa troupe, s'enfuit jusqu'au lieu de Gex, près de Saint-Claude, dans laquelle guerre périrent plus de 20,000 hommes, et restèrent sur le champ de bataille, le parc, l'artillerie, une infinité de biens-mebles dudit duc de Bourgogne et d'innombrables marchandises que conduisaient des marchands Bourguignons pour le service de l'armée de Bourgogne; ces marchands furent aussi tous tués dans l'intérieur du parc.

« Anno immediate sequenti m^o iiij^o lxxvj^o et de mense jugnii, prefatus dominus dux Burgondie qui longo tempore cum suo exercitu armatorum se retraxerat et fortificauerat prope ciuitatem Lausanem vbi cum eo spacio unius mensis vel circa fuit saltim in dicta ciuitate Lausanensis, prefata domina duchissa Sabaudie que certas confederaciones pridem fecerat cum dicto domino duce, accessit cum dicto suo exercitu ante cristam de Morat prope villam Friburgi, et ibidem obsidione firmata stetit in suo parco dictum castrum sepe agrediendo usque ad diem sabbatj xxiiij^o mensis jugnii qua die circa horam

vndecimam ante meridiem, prefati Alamani, una cum domino duce Lothoringie qui se junxit cum eis, leuauerunt et potentia armorum debellauerunt gentes dicte obsidionis ante dictum locum de Morat existentes, in quo bello dictus dominus dux Burgondie fuit confusus et deuictus, qui dux, cum certa parte equitum sue comitine, fugit usque ad locum de Jays prope Sanctum Claudum; in quoquidem bello perierunt ultra viginti millia virorum, remanserunt eciam ibidem parcus, artilleria, infinita bona mobilia dicti domini ducis Burgondie, et innumerabiles mercancie quas ducebant mercatores burgondi exercitum predictorum Burgondorum seruietes; fuerunt eciam omnes dicti mercatores Burgondj infra dictum parcum occisi. •

Enfin, le dernier § de la chronique mentionne la bataille de Nancy où le duc de Bourgogne, après une défaite totale de son armée, fut obligé de se sauver et périt dans sa fuite.

Dans le courant de l'année suivante 1477, et le jour de dimanche 5 janvier, qui fut la fête de l'Epiphanie du Seigneur, le prénommé seigneur Charles, duc de Bourgogne, tenant, avec une grande armée, le siège devant la ville de Nancy en Lorraine, fut, par le seigneur duc de Lorraine, nommé René, qui s'était uni à la grande armée de Germain, composée des confédérés d'Allemagne et d'autres ses sujets de Lorraine, attaqué, combattu et vaincu par la force des armes, et le siège lui-même fut levé. Dans ce conflit, la majeure partie de l'armée dudit duc de Bourgogne périt par le glaive, et l'autre partie, tant de Bourguignons que d'Italiens qui était venue à son aide, l'abandonna à la fuite. Quant audit duc de Bourgogne, désirant se sauver et fuir, comme c'était sa coutume, il fut si vivement poursuivi par quelques-uns de ses ennemis, qu'il fut livré à la mort, sans qu'on sût véritablement s'il était mort ou vivant jusqu'au mardi suivant, immédiatement septième dudit mois de janvier, lequel jour il fut relevé par un des jeunes gens de sa suite nommé Baptiste de Colonne, originaire de la ville de Rome, qui montra le lieu dans lequel ledit duc de Bourgogne avait succombé. Il fut trouvé mort et tout nu dans un fossé, ayant trois plaies mortelles, une à la tête, une dans les cuisses perforées de toutes parts, et une autre dans le fondement. Il fut porté de là dans

la susdite ville de Nancy et lavé avec du vin blanc tiède; et ensuite il fut reconnu par maître Mathieu, son médecin, par le seigneur Olivier de la Marche et certains autres de ses serviteurs, qui attestèrent pour vrai que c'était leur seigneur et maître.

« Anno vero sequenti currente m^o cccc^{mo} lxxvij^{mo} et die dominica quinta januarii que fuit vigilia festi epiphaniæ domini, pre-nominatus dominus Karolus dux Burgondie tenens cum magno exercitu obsidionem firmatam ante villam de Nanssy in Lothoringia fuit per dominum ducem Lothoringie nominatum associatum magno exercitu Germanorum qui de confederationibus Alamagnie vocantur, quam aliorum suorum subditorum de Lothoringia, fuit potentia armorum debellatus, agressus et denictus, et obsidio ipsa leuata; in quo conflictu maior pars exercitus dicti Burgondie ducis gladio peremit; reliqua vero pars tam Burgundorum quam Ytalico-rum qui in eius adiutorium venerant, fuge se submitit. Dictus vero dux Burgondie cupiens se saluare et fugere, ut consue-uerat, fuit tam viriliter persecutus per nonnullos ex eius inimicis quod morti traditus extitit, nec veraciter ferebatur si mortuus an viuus erat, donec die martis immediate sequenti vij dicti mensis januarii qua die per unum iuuenem ex suis mangonibus nominatum Baptistam de Columpna oriundum de urbe romana releuauit et ostendit locum in quo dictus dux Burgondie succubuerat, et tandem fuit repertus in quodam fossali mortuus et totus nudus, habens tres plagas mortales, unam in capite, unam in cruribus undique perforatis, et aliam in fundamento, qui inde fuit portatus infra villam predictam de Nanssy et lauatus vino albo tepido, et post modum fuit recognitus per magistrum Matheum eius medicum, per dominum Oliuerum de Marchia et certos alios eius seruitores qui pro vero eum attestati sunt esse eorum dominum et magistrum. »

Ici se termine la chronique, qui parait avoir été inconnue à Chorier, puisque cet écrivain ne raconte la délivrance de la duchesse Yolande que d'après Guichenou, et passe complètement sous silence les faits d'armes des Dauphinois dans les guerres de Louis XI contre Charles, duc de Bourgogne; et comme ce document historique, ainsi que les deux lettres

qui précèdent, signalent des événements militaires, et surtout quelques faits d'armes dauphinois qui sont demeurés dans l'oubli, j'ai cru qu'il était important, pour l'histoire particulière de notre contrée, de publier cette chronique et ces lettres comme documents utiles à l'histoire de notre ancienne province de Dauphiné.

Séance du 23 février 1849.

Ouvrages reçus :

Deux brochures in-8° relatives à une inscription découverte à Saint-Hippolyte, formant supplément au tome 7 des *Mémoires de la Société des Pyrénées-Orientales*.

M. CALVET-ROGNAT est élu membre correspondant.

M. Hermenous lit le mémoire suivant :

De la simplification et de la réduction des langues.

La solution de ce problème si intéressant et d'une si haute philosophie : *Est-il possible de simplifier les langues et de les ramener à l'unité?* a été cherchée, dans tous les temps, par les esprits les plus étendus, par les génies les plus pénétrants, à commencer par Leibniz, regardé par MM. de Maistre et de Bonald comme le rival de Newton en mathématiques, et son supérieur dans tout le reste. Le P. Kircher, un des savants les plus complets de son époque, un homme prodigieux, qui avait fait marcher de front toutes les connaissances humaines, chercha à faire adopter une langue unique et un système d'écriture universelle. Dans ses études immenses, dans ses veilles laborieuses, il poursuivit la même idée avec la patience d'un solitaire, avec la ténacité invincible d'un jésuite, avec la rage dévorante d'un homme à systèmes.

Volney entrevit le même but, — car il ne fit que suivre les traces du jésuite, quoique sans doute il ne marchât pas à la lumière du même flambeau ; — Volney, un des esprits les plus profonds en philologie qui aient paru ; le seul athée peut-être qui ait eu une riche imagination ; Volney, qui vit si loin dans les sciences humaines, mais qui eut le malheur de ne point en apercevoir la source éternelle ; belle intelligence, mais qui manquait d'un sens, le *sens divin*, si j'osais dire ; horloge magnifique dont la sonnerie se trompait toujours lorsqu'il s'agissait d'indiquer la première heure.

Bacon de Vêrulam avait rêvé, avant Volney, Leibniz, Kircher, « Le projet d'une langue unique, modèle d'un » langage parfait, propre à exprimer avec noblesse et dignité » toutes nos pensées ; langage admirable qui, comme la Vénus » d'Apelles, réunirait tous les genres de beauté propres à » chacune des autres langues. »

On a cru faire une objection sans réplique, lorsqu'on a dit que ces illustres savants, en cherchant à établir une langue unique, ont cherché une chose impossible à trouver, une chose absurde, une espèce de *quadrature du cercle*.

Voici ce que je répondrais à cette objection :

Des statisticiens, entre autres Adrien Balbi, prétendent qu'il existe, dans l'univers, 860 langues et environ cinq mille dialectes, de sorte que, si notre petite planète a jamais besoin d'étudier dans l'institution des abbés Sicard et de l'Épée, il y aura bien du malheur.

Mais parmi ces cinq ou six mille idiomes, il y en a *dix à quinze*, et Balbi l'avoue, qui, à raison de leur importance, de leur richesse littéraire, de leur universalité, à raison du grand nombre d'individus ou même de peuples qui les parlent, et de l'étendue des contrées sur lesquelles ils dominent, pourraient presque tenir lieu de tous les autres. Ce sont :

— En Asie et en Afrique, l'*arabe*, qu'on pourrait appeler l'*hébreu* moderne ou vulgaire ; l'arabe qu'on parle en Turquie, en Syrie, en Palestine, en Arabie, en Egypte, dans la plus grande partie de l'Afrique, Algérie, Maroc, etc., qu'on parle, en un mot, depuis le golfe Persique jusqu'à l'Océan Atlantique, sur une étendue d'environ deux mille lieues ;

— En Asie, le *chinois*, les deux principales langues filles du *sanskrit*, l'*arabe*, le *persan*, le *turk*;

— En Europe, l'*allemand*, l'*anglais*, le *français*, le *russe*, l'*espagnol*, l'*italien*;

— En Amérique, l'*anglais* et l'*espagnol*;

— Dans l'Océanie, le *malais*.

J'ai nommé *onze* ou *douze* langues. Et encore, combien de rapports ne trouverait-on pas entre l'arabe et le persan, — et même entre ces deux langues et le turk? — Le malais ne tient-il pas du chinois, de l'arabe et de l'hindoustani? — La langue de la Cochinchine et du Tunkin, parlée par plus de vingt millions d'habitants, n'est qu'un dialecte du chinois; et les caractères avec lesquels elle s'écrit, sont identiquement les mêmes que ceux dont on se sert dans le céleste empire.

Que d'affinités entre l'allemand et l'anglais! — Entre l'espagnol et l'italien! — Et, en galant voisin, le français ne donne-t-il pas la main à l'italien et à l'espagnol, comme la France est le nœud qui unit les deux belles péninsules?

Où est maintenant l'impossibilité de faire ce qui s'est déjà fait, ce qui se fait tous les jours, sans calcul, sans système, sans volonté et par la seule force des choses? C'est-à-dire, où est l'impossibilité de faire disparaître les dialectes particuliers, les dialectes les plus ingrats, les plus *ignorants*, les plus *prolétaires*, et de les *engloutir* dans un petit nombre d'idiomes, pères ou aïeux de la plupart des autres idiomes, idiomes importants, d'un usage général, riches au soleil, *grands propriétaires*, immortalisés par des chefs-d'œuvre, parlés par des *peuples-rois*? — Car je ne crois pas plus à l'égalité des peuples qu'à celle des individus. Où serait le mal, quand on chercherait à faire disparaître les *patois*, langues des provinces ou des petits peuples dont l'*existence* est toute *diplomatique* et qu'un trait de plume pourrait anéantir? Pour ne parler ici que de l'Europe, où serait le mal quand le basque, l'aragonais, le catalan, le valencien, le majorquin, l'andaloux, iraient se fondre dans le noble *castillan*? La monarchie espagnole y perdrait-elle quelque chose, et le repos de l'Europe en serait-il troublé?

Où serait le crime, quand les patois de Malte, de Sicile, de

Sardaigne, de Naples, de Venise, de Gènes, du Milanais, du Piémont, disparaîtraient au bruit du mélodieux *italien* ?

Les petites nationalités entretiennent la diversité des patois; et la multiplicité de ces petites langues, à son tour, entretient les nationalités mesquines et fausses. Les nations de l'Europe, et l'Italie en particulier, auraient pu jouir du bonheur de l'*unité*, si les monarques de 1815 l'avaient voulu. Cela était alors si facile ! Il y a trois choses que je n'aime point, la *fièvre*, la *peste*, et le *cadeau* dont feu monsieur de Robespierre daigna honorer le bon Dieu, en lui faisant la grâce de le reconnaître. Mais je garde rancune à la quatrième..., au *traité de Vienne*. On dirait vraiment que les peuples ont été considérés comme un bétail qu'on a parqué, vendu et livré, et dont les maîtres se sont partagé le prix en revenant de la foire. Les troupeaux des nations ont montré la douceur du peuple mouton, renommé pour sa simplicité fabuleuse et son innocente docilité, bien longtemps avant les moutons de Panurge. Ils se sont laissés conduire, tondre, marquer au front, sans proférer un seul cri, une seule plainte. Dans ce honteux bazar de marchandises humaines en grand, chaque souverain a fait valoir ses prétentions, selon la force qu'il avait en main. On disait au plus faible : « Vous, mon frère de Saxe, vous aurez ceci ; — vous, » mon frère de Savoie, vous aurez cela. Quant à ceci, per- » sonne assurément n'y a autant de droits que moi. »

On rapporte que l'empereur de Russie disait au roi de Saxe : « Vous, mon frère de Saxe, vous aurez tant d'*âmes*, et » moi tant. — Mais votre majesté, répondait celui-ci, me semble » un peu faire le partage du lion. — Ah ! sire, répliquait le » puissant monarque, dans votre petit royaume vous aurez » tous les *cœurs*. — Tous les *cœurs*..., oui, peut-être, mais » peu d'*âmes*, reprenait l'humble Saxon. »

Une nouvelle division politique des États du monde serait donc à refaire aujourd'hui, division dans laquelle on aurait égard aux limites *naturelles*, c'est-à-dire, aux limites fixées par les mers, les fleuves, les rivières, les ruisseaux même, les montagnes et les *langues*. Une semblable division naturelle serait un acheminement infallible, sinon à l'*unité*, du moins à la réduction des langues. On verrait alors disparaître peu à peu les langues *secondaires*, qui s'appelleraient *patois*,

sans une étroite et fausse nationalité, nationalité qui sera tôt ou tard engloutie dans une autre plus puissante, plus véritable, dès que les peuples ne se regarderont plus comme des troupeaux appartenant à des propriétaires. Quand la Savoie, par exemple, trouvera qu'il lui convient de rentrer dans le giron de la grande nationalité française, qui pourra la blâmer ? et qui aura le droit de se plaindre ? Quand le Portugal et son idiome se feraient espagnols ; quand le Portugal qui, en dépit de la diplomatie, sera éternellement une province d'Espagne, cesserait d'être la *cave* de l'Angleterre, et quand le *Porto* ne serait plus exclusivement réservé à l'aride gosier d'Albion, l'Europe s'en porterait-elle plus mal ?

Si la Hollande et le *Néerlandais* allaient se fondre dans l'unité allemande, qui se plaindrait, à l'exception peut-être d'un homme ? Et le trône de *Java* ne pourrait-il l'indemniser de la perte des quatre petites planches de sapin doré sur lesquelles il s'assied en Europe, et qui sont déjà brisées par la moitié ?

La Belgique ne sera jamais qu'une annexe de la France, la France dont les éternelles limites seront l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes, et le Rhin dans *tout son cours*.

J'ai parlé de l'unité allemande. La Vistule, la Baltique, le Rhin dans tout son cours, l'Inn et les monts Zdarsky-Hory qui séparent la Bohême de la Moravie : voilà toute la *Germanie* antique ; voilà toute l'*Allemagne* moderne. La capitale de ce vaste état serait Berlin, ou plutôt Magdebourg, située sur le grand fleuve national.

La monarchie *skandinave*, comprenant le Danemarck, la Suède, la Norwége, la Finlande et la Laponie, a des limites toutes tracées par la mer et par une ligne d'eau qui, partant de l'extrémité du golfe de Finlande, aboutit à la mer Blanche, en passant par les lacs Ladoga, Onéga et Vigo.

Le suédois (*svenska*), qui n'est qu'un dialecte de l'ancien gothique autrefois en usage dans toute la Skandinavie ; le Suédois, qui a les plus grands rapports avec l'allemand et l'anglais, quoique plus doux et plus harmonieux que ces deux derniers idiomes, ne pourrait-il faire place, avec ses principaux dialectes de la Dalécarlie, de la Skanie, de la La-

ponie, à la langue allemande dont l'usage est déjà si universel en Suède, en Danemark, etc., et qui est destinée à devenir tôt ou tard la langue de tout le nord occidental de l'Europe ?

Où serait le mal, quand les principales familles slaves, *les Moskovites, les Russes, les Roumaniaques, les Esthoniens, les Tchermesses*, etc., ne parleraient qu'une seule et même langue et iraient se fondre à jamais dans la grande unité politique de la Russie ? Au reste, ce résultat s'obtient peu à peu tous les jours, grâce à l'habileté persévérante du Czar.

Quant à la malheureuse Pologne, dont la France, en disant chaque année *qu'elle ne périra point*, semble insulter le cadavre ; — quant à la Pologne, — *cette chevalerie errante de l'Europe*, — se fera-t-elle russe ou allemande, tartare ou européenne ?... si, hélas ! il est écrit qu'elle ne doit point se relever ! Mais quel peuple, une fois effacé de la carte du monde, a jamais reparu sur l'horizon ? La Pologne redeviendra une belle monarchie, — comme la Grèce *bavaroise* redeviendra la Grèce de Salamine et de Marathon, — comme la république romaine de février 1849 redeviendra la république des Fabius et des Scipions ! Quel dieu soufflera sur ces os arides et dira à Lazare couché dans la tombe : *Lève-toi et marche* ?

La plupart des autres peuples slaves, *hongrois, moraves, slovaques esclavons, styriens, carinthiens*, auxquels il faut joindre les *transylvains, les valaques et les autrichiens*, tous renfermés entre les Krapaks, l'Inn, la Save et le Danube, — quatre barrières naturelles, — ne devraient composer qu'une seule monarchie. Qu'on appelle cette monarchie *autrichienne, hongroise, slave*...., qu'importe le nom ? Rien ne serait plus facile que d'y introduire une même langue, l'*allemand*, par exemple, dont l'usage y est déjà si répandu, surtout dans la haute classe, qui fait toujours la loi (je ne parle pas des temps de révolution), et qu'on est ordinairement jaloux d'imiter.

Quant à la *Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, la Croatie, la Dalmatie, le Monténégro, la Roumélie, la Grèce*, c'est-à-dire, tout ce qui se trouve si admirablement enserré entre la mer adriatique, l'archipel, la mer Noire, le Danube et la Save, les rapports nombreux et fondamentaux de leurs idiomes particuliers, et surtout la chaîne topographique qui unit ensemble ces provinces jadis si célèbres, devraient conduire à l'idée d'en

faire une belle et puissante monarchie, ou (si on le préfère), une république une et indivisible, homogène, compacte, avec *Thessalonique* pour capitale.

Plus des deux tiers de la population de la Grande-Bretagne appartiennent à la souche germanique. Il en est de même de son idiome. Mais si l'on s'obstine à considérer l'anglais comme une langue et non comme une *serinette* inventée pour l'éducation des merles, où serait le mal quand les idiomes particuliers nommés *irish* ou irlandais, *caldonach* ou écossais, *welche* ou gallois, disparaîtraient complètement devant l'anglais? Que l'on conserve donc, si l'on veut, l'anglais malgré son incurable antimélogie, et bien que ce ne soit qu'un *arlequin* couvert de vêtements de friperie volés dans tous les magasins, surtout en Allemagne et en France.

Pour la Suisse, presque toute renfermée dans les larges contours du Rhône et du Rhin, elle ne devrait être qu'une province française (comme l'antique *Helvétie*), ne fût-ce que pour empêcher ce verre d'eau d'être sans cesse bouleversé par des tempêtes. La Suisse actuelle, telle que l'ont faite un imbécile gouverneur d'Autriche et la sainte-alliance, la Suisse, cette prétendue république souveraine qui dépend de tout le monde, qui a la fièvre de peur quand la France éternue; la Suisse, intolérante comme Calvin et comme une vieille dévote, qui s'occupe à chasser ses chamois et ses sujets, et qui s'amuse à *suicider* les députés qui ne sont pas de son goût, me rappelle, malgré moi, par les querelles de ses cantons microscopiques, les combats que se livrent les grillons du céleste empire sur le champ de bataille d'une soucoupe.

J'ai dit que la *réduction* des idiomes serait chose simple et facile. J'ai dit que cette réduction s'est faite dans tous les siècles, et qu'elle se fait tous les jours dans les états fortement constitués, en Russie, en France, etc. Est-ce que nous n'avions pas jadis, en France, la langue *wallonne*, la langue *flamande*, la langue *picarde*, la langue *normande*, la langue *bretonne*, la langue *provençale*, la langue *languedocienne*, la langue *basque*, la langue *limousine*, la langue *francomtoise*? Toutes ces belles langues font place peu à peu à la seule langue *française*, grâce à l'unité de nos lois, à l'unité de notre gouvernement, grâce surtout à la loi sur l'instruction primaire. Une

loi bien faite, destinée à l'instruction du peuple, amènerait infailliblement la plus heureuse et la plus douce des révolutions, en faisant disparaître les patois et en simplifiant les *langues qui sont dignes de ce nom*. C'est avec cette loi qu'on parviendra à renverser la tour de Babel. Leibniz prétend (et l'assertion d'un pareil génie mérite quelques égards) qu'on peut métamorphoser tout un peuple au moyen de l'éducation première et de l'instruction élémentaire.

Tous les savants de l'Europe, dans le moyen âge et jusqu'au seizième siècle, correspondaient entre eux et se communiquaient leurs idées, en employant l'auxiliaire d'un idiome unique, celui du latin. Une langue savante ne peut que traduire les idées de la civilisation antique. Il faut une langue moderne pour la civilisation actuelle. Il existe une langue qu'on appelle la *langue de la diplomatie*, langue qui a l'honneur d'être gardienne de tous les traités que l'on confie à sa bonne foi, qui est parlée dans toute l'Europe, parce que les vaincus savent toujours la langue de leurs vainqueurs, langue qui est celle du commandement militaire dans toute l'Europe, et qui est parlée ou comprise par quiconque a reçu de l'instruction. Qui empêcherait de choisir le français pour langue de correspondance universelle, à cause de son admirable clarté et de sa généralité qui est déjà passée à l'état de *fait*? — A moins qu'on ne lui préfère l'espagnol, à cause de son harmonieuse sonorité, — ou l'allemand, à cause de sa richesse et de son homogénéité.

La partie intellectuelle du monde ayant adopté une langue, trucheman universel, la bourgeoisie de chaque état, les négociants et tous les hommes qui reçoivent l'instruction la plus élémentaire, s'empresseront bientôt d'étudier le même idiome, soit par vanité, soit par nécessité, soit même par plaisir.

On a fait des coalitions de guerre, de destruction, de carnage : ne pourrait-on faire aujourd'hui une *coalition de civilisation, une sainte alliance d'académies, une ligue du bien public, une conspiration de philanthropie*? Serait-il donc si difficile de s'accorder dans l'adoption d'une même langue et des mêmes caractères graphiques? Les circonstances sont peut-être plus favorables aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été pour réaliser un projet semblable. La Méditerranée, comme l'a dit

je ne sais qui, n'est qu'un ruisseau qui sépare le département du Var du département de l'Atlas. Tous les états de l'Europe ne sont que des provinces d'un même empire ou des cantons d'une même république. L'Amérique ne parle, pour ainsi dire, que trois langues européennes, l'anglais, l'espagnol et le français. On entend et on parle le français et l'anglais dans les cours de Constantinople, d'Alexandrie et de Téhéran. Grâce à l'ambition civilisatrice de l'Angleterre, l'anglais est compris comme le bengali dans l'Hindoustan; — et il en sera bientôt de même dans la Chine. — L'Afrique septentrionale est française, et l'Afrique australe est anglaise.

Ajoutons à cela le rapprochement naturel des peuples au moyen de la vapeur et des chemins de fer, qui donnent des ailes à l'homme, et le font voyager, selon l'expression du spirituel Méry, *à cheval sur un éclair*. — Oui, on peut affirmer hardiment que les hommes qui faciliteront l'étude des langues étrangères et chercheront à simplifier les divers systèmes d'orthographe employés jusqu'ici, seront proclamés un jour les hommes de la civilisation et de l'avenir.

M. Louis Gautier, chargé de faire un rapport sur l'ouvrage de M. Calvet-Rogniat, membre du conseil d'arrondissement de la Tour-du-Pin pour le canton de Crémieu, intitulé *Crémieu ancien et moderne*, s'exprime ainsi :

Parmi les cantons importants et peuplés qui forment la partie septentrionale du département de l'Isère, celui de Crémieu est certainement l'un des plus remarquables. Il se distingue, non-seulement par sa population nombreuse, par son industrie active sur plusieurs points, par l'étendue de son territoire, mais encore par ses curiosités naturelles, par la variété pittoresque de ses sites, par ses châteaux ou ses ruines féodales, par les souvenirs que réveillent ces précieux vestiges du temps passé. M. Calvet-Rogniat, qui habite l'un des beaux manoirs du pays, le château de Chamagnien, et qui sait mettre à profit, pour d'utiles recherches, les loisirs ou les res-

sources que son opulente position lui donne, a fait une étude spéciale de l'histoire de ce canton, de son état physique et moral, de ses besoins, de son avenir. Il prépare sur ce sujet un travail général et étendu, d'où il a détaché, comme préface ou premier essai, une notice sur la ville chef-lieu du canton, notice de deux à trois cents pages, qu'il a fait éditer avec plusieurs vues lithographiées, et qu'il fait vendre au profit de l'hôpital de Crémieu.

Crémieu fut une ville plus importante autrefois; elle eut des temps prospères; son origine se perd par de là le moyen âge. Cependant son bagage historique est léger. C'est de loin en loin seulement qu'elle donne, dans nos annales, quelques signes d'existence à peine aperçus, à peine constatés. Pour retrouver la première trace qu'on puisse saisir, il faut conjecturer que c'était elle qui portait au IX^e siècle le nom de *Stramiacum*, *Stramiacus* ou *Stranacus*, sous lequel est désigné le lieu, indiqué comme une dépendance du Lyonnais, où l'empereur Louis le Débonnaire, et Pépin, roi d'Aquitaine, se réunirent en 836 pour régler quelques différends entre les archevêques de Lyon et de Vienne (Chorier, t. 1, p. 667. — M. Pilot, *Album du Dauphiné*, t. 1, p. 103). De là, il faut franchir jusqu'en 1230 pour la voir reparaitre sous le nom transformé de *Crimiacum* ou *Cremiacum*, dans un acte d'hommage par lequel le dauphin Guigues-André reconnaît la tenir en fief avec son territoire de l'archevêque de Lyon. Plus tard, les dauphins de la troisième race laissent à Crémieu des souvenirs de leur séjour et des marques de leur munificence: des privilèges accordés à la ville, un couvent d'Augustins fondé et doté, un hôtel de monnaies établi. On sait ensuite que Louis XI ruina Crémieu en expulsant les Juifs et les Lombards, et fut obligé quelques années après d'y ramener des habitants par la promesse d'une exemption d'impôt; — que Louis XII en fit relever et accroître les fortifications; — que François I^{er} y séjourna en 1536 et en data l'édit sur la justice criminelle connu sous le nom d'ordonnance de Crémieu; — que Charles IX y passa peu de jours en 1564, et y promulgua un édit sur la nomination des consuls et échevins; — que vers cette époque l'atelier monétaire de Crémieu fut transféré à Grenoble; — qu'en 1589, dans les guerres de religion, cette place

tenait pour la ligue et soutint un siège avec succès contre Lesdiguières en personne.

Telle est la courte histoire de Crémieu, telle que M. Pilot l'a exposée dans un article substantiel de l'*Album du Dauphiné*, et que M. Calvet-Rogniat l'a reproduite, en mentionnant en outre le passage du cardinal de Richelieu en 1629, celui de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, la même année, et les réparations faites aux fortifications par l'ordre du maréchal de Berwick en 1711.

M. Calvet-Rogniat n'a rien ajouté à ces quelques faits que les documents existants nous ont transmis sans détail; il les a racontés avec des développements puisés dans les lieux communs de l'histoire générale. Il est à regretter que ses recherches n'aient pu lui fournir davantage. Point d'inscription romaine ou gothique, point de chartre exhumée de quelque vieux terrier seigneurial, point de parchemin seconant la poussière des archives municipales, qui vienne nous dire si la ville de Crémieu date de la conquête romaine, si elle fut une colonie ou un municipes, comment elle serait devenue une commune au moyen âge, si elle dut cet état à une transformation ou à un affranchissement; comment son existence communale s'accrut et se développa. C'est une histoire intéressante, mais encore obscure, que celle de la formation des communes au moyen âge; elle est toute à faire pour le Dauphiné, et l'Académie en a reconnu toute l'importance en la donnant pour sujet de prix. C'est dans les annales ou les archives des petites villes comme Crémieu, qu'il serait utile et curieux de l'étudier; mais, par une espèce de fatalité, c'est pour ces communes que les documents manquent tout à fait.

M. Calvet-Rogniat a dû se borner à rétablir par la pensée la topographie de l'ancien Crémieu au moyen des vestiges qu'ont laissés, sur les deux collines qui le dominent, les fortifications dont elles étaient enceintes, le château delphinal et les constructions religieuses qui s'élevaient sur leurs pentes.

Passant à la description de Crémieu moderne, M. Calvet-Rogniat, après avoir indiqué en quoi consistent les ruines du vieux château delphinal, et parlé des églises successivement fondées et détruites à Crémieu, s'occupe de l'église actuelle, qui a d'abord appartenu à un ancien monastère d'Augustins,

et qui est devenue dans le siècle dernier l'église paroissiale. Il la décrit en ces termes : « Au point de vue monumental , » cet édifice ne se recommande par rien de bien saillant ; son » portail à triple rang d'archivoltes , exhaussé au-dessus du » sol sur un perron de cinq marches, son clocher surmonté » d'une flèche légère et élancée et son abside offrent cepen- » dant quelque intérêt, et méritent d'arrêter, au moins pen- » dant quelques instants, les regards de l'artiste et de l'ar- » chéologue. Les ogives trifléées qui rayonnent au sommet des » longues et étroites fenêtres de l'abside, les ornements di- » vers qui parent les chapiteaux des piliers qui, dans la nef , » soutiennent les retombées de la voûte, indiquent tout à la » fois le quatorzième et le quinzième siècle qui ont si splendi- » dement orné tant de basiliques de l'époque ogivale, et les » naissantes lueurs de ce seizième siècle qui a ramené l'art » dans les sentiers trop longtemps délaissés du goût et du beau » antiques. La variété d'ornements qui apparaît aux chapiteaux » de ces piliers devrait être considérée comme insolite et pres- » que anormale, si la tradition n'était pas là pour nous four- » nir une explication naturelle de cette bizarrerie sculptu- » rale.

» Lors de la construction de cette église, plusieurs nobles » familles de Crémieu et des environs voulurent, mues par un » sentiment de fervente piété, apporter leur offrande à ce mo- » nument. Chacune de ces familles prit à sa charge la con- » struction de l'un de ces piliers, et afin de laisser après elle » un souvenir saisissant à tous les yeux de sa libéralité, elle » adopta pour l'ornementation des chapiteaux un dessin diffé- » rent. N'eût-il pas mieux valu, puisque ces nobles familles te- » naient tant à ce que le souvenir de leur généreuse conduite » fût transmis et perpétué, faire graver, dans la pierre de cha- » que pilier, le chiffre exact de leur don et les armes de leur » famille ? Nous connaîtrions ainsi leur nom et nous pourrions » payer un juste tribut de reconnaissance et d'éloges à leur » libéralité, tandis que nous ignorons tout à la fois et le » nom et le chiffre des bienfaiteurs de cette église paroissiale » de Crémieu. »

De l'histoire et de la description des églises de Crémieu , M. Calvet-Rogniat passe à celles des cinq convents que cette

ville possédait avant 1789, et qui ont tous laissé ou des ruines apparentes ou des bâtiments considérables. Il s'occupe ensuite de deux établissements « qui sont, dit-il, arrivés jusqu'à nous » vierges de mutilation et de souillure, protégés qu'ils étaient » par le souvenir reconnaissant et pieux des générations qui » se sont succédé depuis leurs fondations jusqu'à nos jours.— » Ces deux établissements sont *le Refuge des vieillards et l'Hôpital.* »

Le premier, accru plus tard par Ponce de Loras, avait été fondé pour onze vieillards en 1677 par Louis de Lapoype St-Julien, ancien capitaine au régiment de Sault, lieutenant-colonel du régiment de Lesdiguières et lieutenant de roi au fort Barraux. En payant un tribut d'éloges à ce pieux fondateur d'un monument de charité, M. Calvet-Rogniat ne pouvait oublier l'un de ses descendants, M. Jean-François de Lapoype, qui est aujourd'hui le doyen des généraux français, et dont il rappelle les services éminents ou les actions d'éclat au siège de Toulon, dans la Ligurie, dans l'expédition de St-Domingue, dans la campagne de Russie, dans la défense de Wittemberg. — Ce n'est pas du reste le seul guerrier distingué que Crémieu ait fourni à nos grandes guerres; M. Calvet-Rogniat en nomme plusieurs, et notamment le commandant Ravesat, qui fit la campagne de Zurich sous Masséna et celle de Hohenlinden sous Moreau, et qui, par un acte de courage héroïque, permit au maréchal Soult de franchir la Passarge dans la campagne de Pologne de 1807.

A l'occasion de l'hôpital de Crémieu, l'auteur nous donne des détails intéressants sur la maladrerie qui existait autrefois et dont il fait remonter l'origine au temps des croisades, sur la halle spacieuse qui existe encore et qui fut bâtie pour les caravanes de marchands venus après les croisés et les pèlerins, construction originale qu'il considère *comme un souvenir lointain des anciennes villes mauresques*, sur la peste qui deux fois en 1631 et 1720 ravagea Crémieu et sévit à la seconde reprise avec une telle fureur, que la population fut réduite de 7000 à 3000 habitants par la désertion et la contagion. L'histoire hygiénique de Crémieu amène M. Calvet-Rogniat à parler de ceux qui furent les bienfaiteurs de l'hôpital ou ses restaurateurs, de ceux aussi qui, à d'autres titres, ont mérité

par leur bienfaisance la reconnaissance publique. Parmi les noms qu'il cite avec honneur, il semble distinguer lui-même les deux frères de Quinsonnas, dont l'un, suivant son expression, a mieux que personne l'intelligence de la charité, et dont l'autre servit comme officier supérieur dans les guerres de la Russie contre les Turcs et les Suédois, fut blessé à l'attaque d'Ismail, et depuis, général en France, prit part, à la tête d'une brigade, à l'expédition d'Espagne en 1823.

M. Calvet-Rogniat, dans un chapitre subséquent, apprécie Crémieu au double point de vue de son ancienne importance commerciale, et surtout industrielle. C'est Bourgoïn qui a profité de la ruine commerciale de Crémieu, amenée par la création de nouveaux centres, de nouvelles routes, de nouveaux débouchés; c'est dans cette ville qu'est venu se fixer le commerce des grains qui, jusqu'en 1789, avait dans ces contrées choisi Crémieu pour centre principal, on peut même dire unique. Quant à l'industrie de Crémieu, qui se divisait en deux branches, la fabrication des toiles et celle des étoffes de laine, elle ne vit plus aujourd'hui qu'à l'état de souvenir. La première de ces fabrications y était la plus importante: elle avait pour objet les toiles grossières et les toiles à voiles. L'auteur en attribue la décadence à plusieurs causes, à la concurrence ruineuse de l'industrie toilière du nord, à l'état stationnaire de l'art du fabricant local, à l'acquisition des biens nationaux qui a tourné vers la propriété l'esprit de spéculation et les capitaux. Quant à la ruine de la fabrication des étoffes de laine à Crémieu, elle date de la révolution, et M. Calvet-Rogniat en trouve la cause dans le changement des coutumes somptuaires chez la bourgeoisie, qui jusqu'alors n'avait employé, pour se vêtir, que la laine, laissant à la caste privilégiée, à la noblesse, l'usage exclusif du velours et de la soie.

Aujourd'hui Crémieu est réduit à quelques foires, à quelques marchés. Il ne lui reste pour ainsi dire que le commerce de ces volatiles dont le temps a consacré la réputation sous ce nom et qui, suivant l'expression citée de Brillat-Savarin, *sont un des plus beaux cadeaux que le nouveau monde a fait à l'ancien.*

Comme compensation à toutes ses pertes, la ville de Cré-

mieu a cependant vu surgir autour d'elle de nouveaux éléments de prospérité, surtout par l'établissement de routes et de chemins nombreux qui sillonnent son territoire dans tous les sens, et la mettent en relation permanente avec tous les lieux circonvoisins.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'indication de chacun de ces chemins, dans l'appréciation de leurs avantages respectifs, dans l'examen des améliorations projetées ; nous citerons seulement volontiers la description de la route de Bourgoin à la sortie de Grémieu :

« Rien n'est pittoresque et mouvementé comme le »
 » paysage qui déroule autour de cette ville, à partir de Crémieu et sur une longueur d'un kilomètre et demi, ses ravissantes perspectives. Bien des peintres paysagistes ont déjà »
 » reproduit les accidents variés et multipliés de cette route, qui court, large et unie, entre deux rochers au fond d'un »
 » ravin creusé par la main puissante de la nature, et aucun d'eux n'est encore parvenu à reproduire, avec cette vérité »
 » saisissante qui étonne et émeut, les détails infinis de ce »
 » paysage où, comme aux gorges d'Ollioules, dont il rappelle le souvenir, la fraîcheur le dispute à la grâce, la grandeur »
 » à la sauvagerie.

» Des prairies ombragées de grands noyers et rafraîchies »
 » par les eaux pures d'un ruisseau, occupent le fond de la »
 » gorge ; puis de chaque côté de la route s'élancent des rochers gigantesques taillés à pic ; leur pied disparaît dans »
 » les hautes herbes des prairies ; leur milieu offre dans toute son étendue une surface lisse où se mêlent et se confondent »
 » dans un harmonieux ensemble les couleurs éclatantes de l'arc-en-ciel, et leur sommet est couronné de bois taillis »
 » dont les branches se tordent en festons au-dessus de l'abîme.

» Presque au débouché du ravin, aux portes de la ville, à »
 » quelques pas d'un fragment de rocher (la Fusa), autour duquel s'enroulent les fraîches et gracieuses spirales du lierre, »
 » et que l'action dissolvante du temps et des eaux a laissé seul debout, figurant un de ces monolithes égyptiens que l'orgueil des Pharaons éleva jadis dans les plaines brûlantes de »
 » Thèbes et de Memphis, apparaît un moulin, devant lequel »
 » artistes et voyageurs n'ont jamais passé indifférents et distraits.

» Un aqueduc en bois, pittoresquement établi au pied des rochers, conduit l'eau du ruisseau en vue du moulin, et la fait jaillir en cascade au-dessus d'une roue dentée dont elle opère et accélère tout à la fois le mouvement. Mais les rochers s'éloignent et laissent aux perspectives de l'horizon plus de profondeur et plus d'espace. Les montagnes adoucissent la rapidité de leurs pentes et se couvrent d'arbres aux jets vigoureux et élancés. Une vallée s'ouvre, vallée délicieuse, dont la douce fraîcheur et l'aspect reposé rappelle ces beaux paysages flamands, immortalisés par le pinceau divin de Ruysdaël et de Paul Potter. »

M. Calvet-Rogniat recherche, en terminant son livre, comment on pourrait rendre à Crémieu quelque vie. Il pense que l'unique moyen, pour atteindre ce but, serait l'établissement dans cette ville d'une succursale de la fabrique lyonnaise. Il prévoit le moment où Lyon cessera d'être un grand centre de fabrication pour devenir un lieu d'entrepôt. Il suppose l'économie que la fabrication peut retirer de son émigration dans les petites localités, loin des charges nombreuses qui pèsent sur l'ouvrier dans les grandes agglomérations. Il invoque, à l'appui de ses projets, l'existence d'un grand nombre de métiers à la main pour le tissage des étoffes unies de tous les points qui avoisinent Lyon et notamment dans le département de l'Isère, à St-Laurent-de-Mure, Meyzieu, Genas, Venissieu, St-Symphorien-d'Ozon, etc. — Il s'occupe des sacrifices que la ville de Crémieu pourrait faire pour attirer cette industrie, et des conditions de succès qu'elle pourrait lui offrir. Il voudrait voir aussi, non pas s'acclimater, car elle y existe déjà, mais se populariser et se perfectionner la culture du mûrier dans toute l'étendue du canton de Crémieu.

Ces éléments de prospérité, ces projets d'amélioration, sont exposés avec l'intelligence raisonnée de l'état et des besoins du pays. Si l'ouvrage n'offre pas un grand intérêt au point de vue de l'historien ou de l'archéologue, et c'est plus la faute du sujet que celle de l'auteur, il est conçu dans un but d'utilité locale qui a été heureusement atteint. Si on peut lui reprocher un peu de cette abondance naturelle aux monographies, qui donne trop d'importance ou des développements déplacés à certains détails, à certains faits, on doit rendre justice aux re-

cherches, aux indications précieuses, aux vues sages qu'il renferme. Si le style ne dénote pas toujours une main exercée dans l'art d'écrire, s'il est quelquefois inégal, négligé, redondant, il atteste en plusieurs points des efforts qu'un plus long exercice couronnera de plus de succès. Il est du reste en général clair et facile.

M. Calvet-Rogniat a fait une œuvre louable dont l'exemple doit être encouragé. C'est surtout à l'Académie Delphinale qu'il appartient de donner cet encouragement et de s'entourer de tous les hommes dont le patriotisme local s'efforce d'éclaircir, de faire valoir, de populariser les diverses questions d'histoire, de statistique, de progrès matériel ou moral, d'améliorations diverses qui peuvent être spéciales à chacune des parties de notre département, de notre province.

La séance est terminée par un rapport de M. Ducoin, ainsi conçu :

Messieurs,

Je vais avoir l'honneur de vous lire un rapport que vous m'avez chargé de faire sur une brochure in-8° qui vous a été adressée par la Société archéologique de Béziers.

Il s'agit d'une séance publique tenue par cette société le 13 mai 1847, et la brochure contient ce qui a été lu, en prose comme en vers, dans cette espèce de solennité.

Observons d'abord en passant, que notre Académie n'est pas la seule qui ait porté un titre imparfait, en gardant longtemps et uniquement la dénomination de *Société des sciences et des arts de Grenoble*. En effet, celle de Béziers s'appelle *Société archéologique*, et pourtant l'on s'y occupe, non-seulement d'antiquités, mais aussi d'histoire moderne, et même on y décerne des prix annuels de poésie ainsi que des prix d'histoire où l'archéologie proprement dite n'a souvent rien qui soit de son domaine.

La séance académique s'est ouverte par un discours de son président, M. Azaïs. Peut-être ai-je tort d'employer ici le mot de discours, puisqu'il s'agit d'une sorte de notice historique

concernant les relations d'Henri de Transtamare avec le Languedoc, lors de sa guerre avec son frère Pierre le Cruel. Ajoutons que, sous la plume de M. Azais, le Languedoc n'a joué qu'un rôle fort secondaire, et que ses principaux personnages ont été, soit Transtamare, soit Duguesclin : c'est dire suffisamment que la narration a quelque chose de vif, de dramatique.

Faisons une citation : « Un jour que le prince de Galles était de bonne humeur, il fit appeler Duguesclin, et lui demanda comment il se trouvait de sa prison.

DUGUESCLIN.

Très-bien.

LE PRINCE.

Cela n'est pas possible : un guerrier tel que vous ne peut bien se trouver dans la position où vous êtes.

DUGUESCLIN.

Monseigneur, j'aime l'honneur par-dessus toutes choses, et ma prison fait de moi l'homme le plus honoré du monde.

LE PRINCE.

Expliquez-vous, sire Bertrand.

DUGUESCLIN.

Volontiers : la renommée publie en France et en tous lieux, que vous ne refusez de me mettre à rançon que parce que vous me craignez ; ainsi prisé et honoré, puis-je ne pas préférer ma prison à la liberté ?

LE PRINCE.

Ah ! vous croyez, messire Bertrand, que c'est pour votre chevalerie que nous vous retenons ! Par saint Georges, nenni. Donnez cent mille francs, beau sire, et vous serez délivré.

DUGUESCLIN.

Qu'à cela ne tienne : j'ai votre parole ; cent mille francs vous seront payés. »

Sans doute ce dialogue est bien ; mais, j'ose en faire l'aveu, celui que nous a laissé des deux illustres interlocuteurs le style gaulois de Froissard, produit un effet bien supérieur ; il y

règne certaine fleur de naïveté que notre langue actuelle est incapable de produire. En général, on perd trop à vouloir traduire le vieux en nouveau, et c'est un de ces cas où, soit dit sans paradoxe, le rajeunissement n'est qu'un dommage. Montaigne et Amyot, mis en français de nos jours, descendraient cent degrés au-dessous de leur valeur première.

M. Fourés a lu un rapport au nom de la commission chargée de l'examen des pièces envoyées au concours annuel. J'y vois que le prix de poésie a été décerné à M^{lle} Agathe-Sophie Sacerno, de Nice (Etats Sardes), et pour une pièce de vers intitulée *l'Ange et Minla*. Selon le rapporteur, le sujet est un peu excentrique, j'affirmerais qu'il l'est beaucoup, et j'espère bientôt le prouver; M. Fourés ajoute que, si l'on se place au point de vue de l'auteur, on reconnaît, à travers le prisme radieux de sa pensée, une contemplation intuitive, un magnifique idéalisme. Ici je n'ai aucune preuve à fournir, et, de ma part, il y a de bonnes raisons pour cela.

Le sujet est l'amour d'une jeune fille et d'un ange, amour chaste et purement platonique, ainsi qu'on doit le présumer d'après l'état, la qualité de l'amant.

L'ange descend sur la terre à l'appel que lui adresse la jeune et belle Minla.

Et la terre frémit comme sous un baiser,
Lorsque sur un beau lis l'ange vint se poser.

En vertu d'une demande faite par Minla, elle est enlevée par l'ange, qui la transporte vers l'empyrée. L'esprit céleste, dans sa route, dit au ciel et aux astres :

Je franchis sous mon vol vos gouffres dans l'espace;
Je touche le soleil, je le heurte, et je passe.

Ensuite il s'adresse à Minla :

Arrêtons-nous, ma sœur, sur cette étoile blanche,
Ainsi que deux tendres ramiers
Qui viennent se poser le soir sur une branche,
Et respirer l'amour à l'ombre des palmiers.

Admirant les cieux, Minla ne veut plus redescendre au séjour terrestre. Son désir s'accomplit, elle meurt en l'air,

et rien désormais ne la séparera de son ange, durant l'éternité.

M. Fourés a eu soin de nous avertir que, dans la pièce couronnée, la poésie coulait à torrents, la versification était riche, pure, facile, et d'un rythme admirable.

Soit ; mais son rapport nous parle aussi d'une fable contre la folle ambition, opuscule de M. Burgade, bibliothécaire de la ville de Libourne (Gironde). Elle n'a obtenu au concours qu'une simple mention honorable. Il est vrai que le sujet n'en est point excentrique, au contraire, et qu'on ne reconnaît, je crois, dans un tel apologue, ni une contemplation intuitive, ni un magnifique idéalisme ; tout s'y montre simple et naturel : un commencement d'analyse et une longue citation vont, Messieurs, vous en convaincre :

« Ennuyé de chanter dans les bois, où nul ne peut l'apprécier, un jeune rossignol, aspirant à la gloire, veut aller, dans des lieux habités, se faire applaudir. Sa mère, inquiète, le harangue en termes non moins touchants que modestes, et le détourne de son fatal projet :

- « Mon fils, dit la mère alarmée,
- » Pourquoi veux-tu quitter ces lieux ?
- » Les lauriers de la renommée
- » Ne sont pas faits pour toi, qui chantes pour les cieux.
- » Vois cette violette à la simple parure,
- » Qui donne son parfum après les jours d'hiver,
- » A cet instant heureux où la belle nature
- » Reçoit avec amour l'honneur d'un rameau vert ;
- » C'est une fleur des champs, premiers soupirs de Flore,
- » Tendre, simple, naïve à sa touchante aurore,
- » Noble, belle, céleste à l'instant du trépas,
- » Fleur qui veut embaumer encore
- » Celui qui, sans la voir, la brise sous ses pas.
- » C'est la fleur des vertus, elle naît sans épine.
- » Quand la rose orgueilleuse affronte le soleil,
- » Modestement elle s'incline,
- » Et tombe de l'oubli dans l'éternel sommeil.
- » Parfois elle fleurit aux demeures dernières ;

» Sa racine descend vers le fond d'un cercueil
 » Que, dans un vol léger, les heures éphémères
 » Laissent sans souvenir, sans larmes et sans deuil.
 » Là, sur sa tige, en paix, de sa feuille voilée,
 » Elle passe son jour loin du regard mortel ;
 » Son doux parfum s'élève à la cime étoilée,
 » Comme de son oubli la vertu consolée
 » Elève ses soupirs à la voûte du ciel.
 » Imite, mon enfant, cette fleur innocente ;
 » Un dangereux orgueil te trouble et te poursuit ;
 » Evite du soleil la splendeur éclatante :
 » Les chants du rossignol ne sont beaux que la nuit. »

» Et la mère se tut. Philomèle plaintive
 Oublia son orgueil et son fragile espoir ;
 D'un soupir plus sublime elle embellit la rive ;
 Mais pour chanter encore elle attendit le soir.
 Depuis cet heureux jour, Philomèle timide
 Garde pour les forêts ses chants mélodieux ;
 Et, comme la vertu, loin du monde perfide,
 Solitaire, elle dit ses accents pour les cieux. »

Heureuse l'Académie qui, dans ses concours, a le droit de juger que de pareils vers méritent seulement une mention honorable !

Je n'hésite pas un instant, Messieurs, à vous proposer d'inscrire la Société archéologique de Béziers sur la liste des académies qui sont nos correspondantes.

Séance du 9 mars 1849.

Ouvrage reçu :

Influence de l'industrie sur le physique et le moral des peuples, par M. GERBAUD, docteur en médecine à Lyon ; broch. in-8°.

Extrait du rapport de M. Radulph de Gournay, sur le livre intitulé : *Examen critique et comparatif des mémoires de l'empereur Cantacuzène*, par M. Val. Parisot, agrégé d'histoire et professeur à la faculté des lettres de Rennes.

Après quelques observations préliminaires sur cet ouvrage et sur son auteur, le rapporteur continue ainsi :

Maintenant, Messieurs, il s'agit de vous donner une idée précise de la thèse de M. Parisot et du but qu'il s'y propose : or je ne puis mieux faire que de laisser parler lui-même le lucide auteur ; voici en quels termes il la récapitule :

« Nous mettrons en présence de Cantacuzène, et Cantacuzène lui-même, quand quelques passages inattendus ou hors de place de ses mémoires complètent ou rectifient un autre passage, et les sources contemporaines ou subséquentes, byzantines ou étrangères, autres que son livre. Ainsi, Cantacuzène d'après lui-même et d'après les sources qui peuvent le contrôler, Cantacuzène historien et homme d'Etat, voilà par quels mots se récapitule notre thèse. Bien qu'il y ait là deux résultats, l'un qui peut servir à l'histoire politique, l'autre appartenant exclusivement à l'histoire littéraire, il n'y a pas là deux sujets : car, quelque importance qu'ait eue Cantacuzène homme d'Etat, Cantacuzène comme homme d'Etat n'est chez nous que le moyen ; le but, c'est Cantacuzène historien, tout se subordonne chez nous à ce but, c'est là notre unité. »

Le but de la thèse de M. Parisot étant ainsi défini, il me semble, Messieurs, que vous me saurez gré de vous parler un peu du héros que l'auteur fait comparaitre à la barre de sa science, et que vous ne trouverez pas mauvais que j'aide un peu vos souvenirs historiques au sujet de Cantacuzène, dont peut-être quelques-uns d'entre vous, aussi infortunés que moi avant la lecture du livre de M. Parisot, ont oublié les faits et gestes, tout empereur de Byzance qu'il fût.

Reportons-nous donc, Messieurs, à ces temps calamiteux du

Bas-Empire, où le vieil Andronic, assis sur un trône vermoulu, repoussait haineusement de sa main d'aïeul le jeune Andronic, qui s'avouait impatient de partager la pourpre; entrons ensemble dans ce sombre palais de Blakhernes qui ressemble assez bien au palais des Atrides, et, prenant pour point de départ l'année 1321, voyons quelle était à cette époque la position de Cantacuzène à la cour de Byzance.

Adroit favori du jeune prince, qui ne convoitait la couronne qu'en vue de s'emparer des trésors de l'Etat et de satisfaire plus amplement sa soif de voluptés, Cantacuzène s'insinue de plus en plus dans les bonnes grâces du futur empereur, près duquel il ose entrevoir pour lui, dans l'avenir, le poste de second César ! Et comment n'espérerait-il pas atteindre ce but ? Le jeune Andronic, dont la santé, affaiblie par la débauche, ne semble tenir qu'à un fil; le jeune Andronic, qui menace de mourir sans postérité et qu'il a su si bien captiver, ne répète-t-il pas avec enthousiasme « qu'il aime (je cite la thèse), Cantacuzène autant que sa vie », et ces paroles n'ont-elles pas pour but de faire entendre que l'ami peut devenir le collègue ? En attendant, le favori se fait nommer premier ministre, ou du moins, sous le titre de grand domestique, qui cache des vues bien autrement grandes, il en remplit l'emploi; puis, après avoir aidé son impérial ami à partager le trône de son aïeul, coup d'Etat qu'il prend soin d'excuser dans ses Mémoires, légitimant ainsi cette odieuse révolte pour légitimer apparemment à l'avance celle dont le sujet se rendra plus tard coupable envers le monarque, nous le voyons, à la mort d'Andronic le Jeune, affecter ouvertement des airs de souveraineté à côté du nouvel empereur encore en tutelle, *Jean Paléologue*, vis-à-vis duquel il ne tarde pas à se poser comme compétiteur; de là jusqu'à la co-régence, il n'a plus qu'un pas à faire, et ce pas, il le fait avec une rare audace mêlée de la plus insigne fourberie. Mais c'est alors que nous appliquerons à cet heureux usurpateur le mot célèbre : « La Roche Tarpeienne est près du Capitole; » il tombe presque aussitôt du faite des grandeurs, vaincu, chose merveilleuse et qui donne à penser, non pas par l'habileté ou la bravoure de Jean Paléologue, qui est après tout un prince fort ordinaire, mais par un principe, celui de la *légitimité*, dont le Bas-Empire lui-même reconut

et salua la puissance! et voilà que le puissant empereur Cantacuzène est forcé d'échanger la pourpre contre un froc, et s'en va ensevelir, sous le nom de *Frère Joasaph*, dans un couvent de l'Athos, ses déceptions ou sa philosophie. La philosophie de Cantacuzène! eh bien, oui, nous y croyons, et nous trouvons les traces de cette qualité empreintes au plus haut degré dans un mot sublime sorti de sa bouche, mot que nous rapporte M. Parisot dans la partie de sa thèse qui est intitulée: *Caractères littéraires des Mémoires de Cantacuzène*. Ce mot est celui-ci: Cantacuzène, s'entretenant avec le moine Henri de Savoie, auquel il assure qu'il n'est pas antipathique à l'idée d'abdication, s'écrie tout à coup: « Et pourquoi ne la résilierais-je pas cette couronne? ne la déposais-je pas tous les soirs? » Certes, le grand Corneille se fût emparé de ce mot s'il se le fût rappelé, et il l'aurait enchâssé dans quelque magnifique tirade.

A côté de la figure *semi-héroïque* de Cantacuzène, car je crois que cette épithète désignerait équitablement la portée du mérite de ce fourbe ambitieux qui se perdit à force de finesse, mais qui fit preuve néanmoins, dans l'occasion, d'intrépidité et de clémence, nous en voyons apparaître une autre qui ne manque pas de grandeur, c'est celle de son épouse, de cette Irène Cantacuzène, si fort éprise aussi des suprêmes honneurs, et qui, tombée de leur faite, fut aussi chercher dans un cloître, sous le nom de *sœur Eugénie*, religieuse de Ste-Marte, *cette paix que le monde ne peut donner*, et vers laquelle son cœur orgueilleux se tournait à regret.

Enfin, pour compléter sommairement cette revue de l'illustre famille des Cantacuzène, nous voyons, au héros de cette histoire, deux fils qui tous deux figurent noblement dans cette épopée: l'un est *Matthieu*, compétiteur de Jean Paléologue, qui défend jusqu'au dernier moment le poste de second César, auquel les laborieuses menées de son père l'ont fait monter; l'autre est *Manuel*, plus intéressant que son frère par la couleur chevaleresque de son caractère, qui, avec une poignée d'hommes, descend en Morée, s'en empare, et se crée dans cette péninsule une souveraineté où il a le bonheur d'offrir plus tard un asile à sa famille exilée, abritant ainsi sous sa gloire l'ignominie d'une telle disgrâce.

Après ce rapide historique qu'il importait de tracer pour mettre de suite en lumière le caractère de l'habile homme d'Etat dont on va critiquer les Mémoires, je retourne à la thèse de M. Parisot, et m'attache de nouveau à cette partie intitulée: *Caractères littéraires des Mémoires de Cantacuzène*. Voici en quels termes M. Parisot apprécie la pensée et le style de Cantacuzène: « Un premier caractère qui frappe le lecteur de Cantacuzène, c'est que la composition de son livre est une comme une œuvre d'art, comme un poème qu'on aurait élaboré à plaisir. Cette qualité résulte, tant de la continuité des guerres civiles qui mettent en péril et l'ordre de succession et la succession même chez les Paléologues pendant quarante ans, que de la continuité du rôle actif et décisif de Cantacuzène pendant ce temps. L'homogénéité de l'ouvrage est parfaite pour le style, pour le ton, pour la couleur, pour le degré de développement donné à toutes les parties. »

Voici, Messieurs, un bel éloge de la méthode de l'impérial écrivain, et nous aimons à retrouver dans un livre cette belle ordonnance de matières qui en rend la lecture et la compréhension faciles, n'en déplaise aux auteurs échevelés et diffus, dits romantiques.

L'on a dit quelque part que *le style c'est l'homme*; examinons celui de Cantacuzène, et sachons à quel homme nous allons avoir à faire; nous laissons toujours parler M. Parisot: « La diction de Cantacuzène est saine et simple, tempérée en quelques passages; point de confusion de paroles; point de rhétorique; point de ces recherches byzantines qui sentent l'école; point de métaphores banales, indices des littératures surannées.....

» Il est plein des choses qu'il a vues ou faites, qu'il a aimées ou haïes; ce n'est pas au manuel du rhéteur qu'il va demander ses inspirations, l'histoire est pour lui plus qu'un exercice de style, c'est un drame, c'est une apologie; aussi son allure, sa forme, sont-elles à lui. On aurait de la peine à signaler chez lui trace de mauvais goût; le sérieux du but qu'il a en vue l'en préserve. »

Voilà comment M. Parisot caractérise la manière de Cantacuzène, et, sauf quelque indécision, quelque embarras de pensée qu'il lui reproche (et c'est là précisément que nous tenons

l'homme et que nous voyons percer le bout de l'oreille du diplomate), il ne fait pas de difficulté de comparer cette manière à celle du prince des orateurs romains. Notre savant critique ne loue pas moins la narration de Cantacuzène, « qui est (dit-il), généralement circonstanciée, intéressante, facile, un peu froide, lucide ou louche, selon qu'il ne craint pas ou qu'il craint de tout dire, de tout présenter sous le jour vrai. »

C'est surtout dans les descriptions que le César auteur brille, ainsi que va nous l'apprendre M. Parisot : « Nous appellerons presque *descriptions*, divers récits de manœuvres militaires, si fidèles, si vifs, malgré la constante simplicité de style, qu'on assiste à la scène racontée. On croit lire Plutarque, et mieux encore l'Anabase (1). La marche nocturne sur Constantinople, qu'il s'agit de surprendre, est saisissante! on s'imagine voir les poses, l'œil, le pas furtif, le silence, et jusqu'à l'incertitude ou l'espoir des guerriers; on applique les échelles, on en sent une craquer sous le poids des impatients qui montent, elle rompt..... est-ce celle qui porte Andronic? »

Et à ce dernier trait qui termine si heureusement l'analyse de M. Parisot, « est-ce celle qui porte Andronic? » on se demande à quoi tiennent souvent les destinées des empires, et l'on croit voir suspendu au-dessus de certains événements politiques une espèce de *Poul-Séro*, un pont composé d'un cheveu qui, s'il vient à rompre sous tel ou tel pied, laisse tomber la société dans un abîme!

L'importance des documents historiques que renferment les Mémoires de Cantacuzène, est signalée de la sorte par notre savant collègue: « Non-seulement Cantacuzène est une des sources pour les affaires politiques de son époque, mais, avec Grégoras, il est presque la source unique..... »

» L'importance des deux auteurs est donc extrême, comparativement à celle de toutes les autres sources, qui toutefois fournissent encore bien des faits et bien des détails précieux. Comparés l'un à l'autre, l'on ne saurait se refuser à reconnaître qu'ils se complètent; que la perte, soit de l'un, soit de

(1) Retraite des dix mille, par Xénophon.

l'autre, eût été un grand malheur pour la science historique; que le tableau des quarante années serait bien moins vrai, bien moins net, si, pour le tracer, l'on n'eût eu que Cantacuzène sans Grégoras, ou Grégoras sans Cantacuzène. »

Voyons maintenant quelle créance on peut apporter à ces précieux documents historiques, et n'oublions pas que la droiture de l'homme répond de la véracité de l'historien, et que, s'il y a pour certains esprits deux vérités qui se contre-balaçent, et dont la fausse souvent fait concurrence à la véritable, il n'y a et il ne peut y avoir pour l'honnête homme qu'un seul point de mire dans certaines questions, et que, par ce procédé si simple fourni par la conscience, on arrive à toucher du doigt de prime abord la *vérité vraie* (1), terme naïvement échappé à l'un de nos habiles modernes, d'un sentiment ou d'un fait. Eh bien, disons-le, la franchise de l'illustre écrivain dont M. Parisot analyse en juge si impartial les écrits et la conduite, est fort problématique; nous pèserons donc attentivement ses révélations historiques, et, considérant d'ailleurs sa marche tortueuse vers le pouvoir, nous nous garderons bien de nous en rapporter à tout ce qu'avancera, même avec de belles paroles, le Thucydide, ou mieux le Talleyrand byzantin; telle est bien aussi l'opinion du savant critique que nous allons citer à ce sujet, opinion qu'il formule, si je puis dire ainsi, avec une âpre probité; car, pour le dire en passant, il est une certaine diplomatie contre laquelle on voit que l'âme droite et généreuse de M. Parisot s'insurge vivement, et à laquelle il ne saurait applaudir, alors même que le succès la couronne.

Voici des citations relatives à ce caractère cauteleux de Cantacuzène; nous les tirons du chapitre qui a pour titre : *De la modestie et de la franchise de Cantacuzène*. « Cantacuzène proteste, soit lui-même, soit par d'autres (ce qui nous prouve, Messieurs, qu'il avait, lui aussi, des organes dévoués de sa pensée intime, faméliques louangeurs que l'on pourrait de nos jours retrouver à la suite de petits Cantacuzènes), que dès l'enfance il s'est fait l'habitude de ne jamais mentir, qu'on croit plus à sa parole qu'à celle d'autrui, qu'il ne déguise rien à ses lecteurs, hormis des détails diffamatoires pour des

M. Thiers, dans un discours à la chambre.

tiers. — Fort bien (continue M. Parisot), mais nous lisons chez Cantacuzène lui-même, presque dès le commencement de son livre premier, qu'il fait reporter au trésor cinquante mille pièces d'or qu'Andronic le Vieux mettait entre ses mains pour qu'il quittât Constantinople, et qu'il allègue pour excuse un subterfuge, *un mensonge*, c'est son terme. La semaine d'auparavant, investi du gouvernement de Morée, il a refusé d'y aller, sous prétexte que l'aspect du lieu où est mort son père serait trop douloureux pour son cœur;— *prétexte en l'air*, bien loin de la cause véritable, à ce qu'il nous assure. Sice n'est pas là de l'imposture, ce n'est pas non plus l'idéal de la candeur! c'est bien de la facilité à créer des fantômes qu'on donne sciemment pour du réel! c'est peu de scrupule à jouer avec des sentiments sacrés, qu'on profane, ce nous semble, en en faisant des instruments de tromperie. »

Une dernière citation pour mettre à même de connaître la politique de Cantacuzène, qui toutefois en manque bien souvent, comme tant d'autres habiles qui ont vécu ou vivent de nos jours, et que la démangeaison de dire un bon mot politique, ou de montrer de la perspicacité gouvernementale, a entraînés à dire devant des cercles trop nombreux, ou devant des familiers infidèles, dignes compagnons des diplomates, de ces paroles imprudentes qui déconsidèrent du même coup l'homme privé et l'homme public. Poursuivons, et voyons, Messieurs, s'il y a bien de la prudence à Cantacuzène à se montrer ouvertement aussi faux que nous allons le voir tout à l'heure devant son impérial patron, le jeune Andronic, prince qui n'était dénué ni d'esprit ni de cœur, et qu'il risquait de dégoûter par son cynisme diplomatique: « Une députation de Louis de Bavière (c'est M. Parisot qui parle), vient solliciter de l'argent, en vertu d'un vieux traité; Cantacuzène, qui ne peut leur en donner, leur offre des troupes. — « Mais, » dit Andronic étonné, tu sais bien que nous n'avons pas plus » de soldats que d'argent? où en serions-nous si l'on nous prenait au mot? » — « Ne vous inquiétez pas, répond Cantacuzène, les Allemands en regorgent, de troupes, ils refuseront les nôtres: voilà pourquoi je leur en offre! au pis aller, s'ils acceptent, je leur dirai qu'il faut du temps pour les levées; qu'ils aillent prendre l'avis de leur prince sur nos proposi-

lions ; six mois, un an se passeront !... » C'est encore Cantacuzène qui raconte cette conversation, où Andronic montre tant de bonne foi, et où le ministre a l'air de nous dire : « Vous voyez quelle supériorité de politique je déploie ! » De la politique, soit (ajoute M. Parisot), mais la franchise, où est la franchise ? »

Nous nous écrierions volontiers, après M. Parisot : Où est l'honneur d'un peuple qui est conduit par de tels fourbes ? que deviennent, entre les mains de pareils gouvernants, les mœurs, la bonne foi d'une nation qui voit monter aux honneurs, et quelquefois aux plus élevés, les hommes qui ont su le mieux tromper, conspirer et mentir ?

Vous vous imaginez bien, Messieurs, qu'un homme qui a une aussi bonne opinion de sa politique que Cantacuzène, ne doit pas exceller en modestie ; c'est ce que ses propres paroles vont prendre soin de nous démontrer. Un certain *Ianni*, traité à tous les partis, et que nous pourrions appeler un *adorateur-né* du soleil levant, se présente un moment en concurrence sur la route du pouvoir à côté de Cantacuzène, qui lui adresse ces reproches ; il nous semble entendre ceux que le chène adresse au roseau dans la fable chef-d'œuvre du bon Lafontaine : « Vous flottez à tout vent cherchant la fortune, vous l'auriez trouvée en restant amarré à ma personne. Vous êtes le navire, je suis le rocher. » — Et quand l'évêque de Dydymotique lui signale Apocauque comme pouvant devenir redoutable (ce qui eut lieu, et ce dont il fut d'autant plus irrité qu'il avait refusé de le prévoir), il répond : « Que peut un œuf contre une pierre ? il n'y a pas d'orgueil à un lion de se croire plus fort qu'un cerf. » — Vous voyez, Messieurs, que Cantacuzène, lui aussi, *se croyait bien solidement à cheval sur son gouvernement*, et vous pouvez apprécier par ces échantillons quelle était l'étoffe de son humilité ! Terminons le portrait de cet historien, et ne croyons pas cependant qu'il faille rejeter ses Mémoires avec mépris, comme ne contenant que des mensonges ; non, leur véracité n'est pas toujours contestée, et M. Parisot admet souvent leur témoignage à son tribunal scientifique.

« En résumé (dit celui-ci), Cantacuzène n'est pas modeste et Cantacuzène n'est pas franc ; il veut rehausser ses actes lou-

bles et pallier ses torts. C'est là l'esprit de son livre, et, sauf de rares exceptions, il rabaisse, ridiculise ou noircit ses ennemis, il enregistre soigneusement tout ce qui tend à le faire valoir; du reste, ses infidélités au vrai résident surtout, et dans ce qui n'est pas le mot même, et dans un agencement des détails tels, que la vérité qu'il prononce passe inaperçue et produit une impression finale inexacte, et, dans ses réticences, il n'est pas menteur, il est faux. »

Ce dernier coup de pinceau, par lequel M. Parisot termine le portrait de son historien, nous semble d'une grande délicatesse et d'une véritable profondeur; en effet, l'on comprend à merveille qu'à l'aide d'un certain art de parole, et qu'en écrivant l'histoire sous un certain jour indéfini qu'on pourrait appeler *clair-obscur*, on parvienne à tromper la postérité sur les intentions et les œuvres des personnages mis en cause, et à la désarmer de ses arrêts vengeurs en présence des plus grands forfaits et des trahisons les plus noires! Méfions-nous donc de ces histoires contemporaines écrites sous la dictée de l'ambition et de la haine; tenons-nous en garde contre les confidences de ceux-ci et de ceux-là, et surtout si les tergiversations d'un homme, si les démentis qu'il s'est donnés dans sa vie déposent contre la justesse de son esprit, ou, ce qui est pis, contre la loyauté de ses démarches..., n'ouvrons qu'à moitié l'oreille à ses récits historiques, quand bien même cet homme aurait hérité du style et de la pensée de Xénophon!

Après avoir annoncé qu'il va s'occuper d'apprécier Cantacuzène comme homme d'Etat et comme usurpateur, le rapporteur continue en ces termes:

Remontons pour cela de nouveau à l'origine de cette haute fortune, et rafraîchissons vos souvenirs: vous vous rappelez, Messieurs, par quels échelons de pouvoir, et par quelles obscures menées, Cantacuzène, d'abord favori d'Andronic le Jeune, puis plus tard son premier ministre, parvient enfin à sa mort à occuper, auprès de son jeune fils en tutelle, *Jean Paléologue*, le poste éminent de *co-régent*; ici la situation se complique, et commence une action vraiment tragique: la mère

du jeune prince, l'impératrice Anne, qui est co-régente, et le jeune César lui-même, s'indignent de la suprématie que Cantacuzène s'arroge dans le maniement des affaires; une rupture éclatante a lieu entre le co-régent et la cour, et une longue guerre civile de cinq ans, dans laquelle nous voyons Cantacuzène tantôt vaincu, tantôt vainqueur, déchire le sein de l'empire.

Sur les entrefaites, l'amiral *Apocauque*, créature de Cantacuzène, et créature par trop dédaignée de lui, gagne les bonnes grâces de l'impératrice, s'empare du timon des affaires, et se pose comme rival de l'homme à qui il devait sa fortune; Cantacuzène, le fin Cantacuzène, eut alors à déplorer son orgueilleux aveuglement, et à se repentir de la trop bonne opinion qu'il avait eue de sa supériorité sur un tel homme! Il lui fallut combattre tout de bon contre cet antagoniste, et il ne reconquit le pouvoir qu'après une lutte acharnée, dans laquelle Apocauque ne se montra ni un rival méprisable, ni un scélérat ordinaire; la justice de Dieu cependant, cette tardive mais inévitable justice, frappe le misérable, qui trône un moment sur des monceaux de ruines et de cadavres, et nous voyons Cantacuzène vainqueur faire son entrée triomphale dans Constantinople, dévastée par le règne passager d'Apocauque. C'est alors que le compétiteur de *Jean* se montre entouré d'une certaine auréole de magnanimité, par la manière généreuse avec laquelle il se conduit envers l'impératrice et le jeune Paléologue; ses actes en feront foi; par le pacte de Blakhernes, il se borne à partager l'empire avec le jeune prince, et s'engage à ne conserver la supériorité sur lui que jusqu'à l'époque de sa majorité: par une autre clause de ce traité, clause qui dut coûter immensément à son orgueil et qui lui fut peut-être arrachée par le mouvement de l'opinion publique qui se prononçait de plus en plus en faveur d'un prince, c'est-à-dire en faveur de l'orphelin impérial, il promettait de ne pas transmettre sa part du trône à ses enfants. Mais laissons parler M. Parisot, et voyons quel était l'état de l'empire au moment du triomphe de Cantacuzène; écoutons: « Il avait défendu le pillage; il décréta une amnistie qu'évidemment son intention était de tenir; il arrêta que les immeubles seraient rendus à leurs propriétaires; qu'il ne pour-

rait être exigé restitution des objets mobiliers; à ceux qui se plaignaient de grosses pertes cependant, il promettait indemnité. — Ce programme était-il réalisable? nous le louerons, nous, des deuxièmes dispositions; mais de ceux mêmes qu'il indemnisait, bien peu sans doute étaient satisfaits: et la fortune de Cantacuzène et les trésors étaient tous deux trop épuisés, nous le verrons, tandis que sans doute les dépossédés, les vaincus, criaient misère, de leur côté les vainqueurs, aussi peu riches que leurs victimes, criaient à l'ingratitude: il eût fallu que Cantacuzène leur livrât les lambeaux de l'empire, et quand tout aurait été dévoré, ils se seraient remis encore à demander et à crier; tels sont les fruits de la guerre civile (faiblesse et ruine au dehors, misère et ruine au dedans; des milliers de spadassins à repaître, à vêtir, à contenter; des dettes, des caisses vides, et les impôts improductifs ou impossibles, le travail mort!); telles furent les premières difficultés auxquelles vint se heurter Cantacuzène: dure expiation de l'usurpation. » Tel est, Messieurs, le tableau saisissant que nous trace, hélas! *comme d'après nature*, l'éloquent professeur, tableau devant lequel nous nous écrions du fond de nos entrailles de Français: *Sunt lacrymæ rerum!*

Continuons la citation, et voyons à présent comment M. Parisot juge au point de vue politique la grandeur d'âme de Cantacuzène vis-à-vis de Jean Paléologue; écoutons encore: « Au point de vue de l'utilité générale, Cantacuzène ne pouvait prendre un pire parti que celui qu'il prit; il admettait Jean comme collègue, il fallait qu'il régnât seul! il eût ainsi diminué des neuf dixièmes des tiraillements qui frappèrent tout son règne d'impuissance. Ce dont les peuples ont faim et soif, après le désordre surtout, c'est de stabilité, de paix profonde. Les plaies ne se cicatrisent que par le repos; le droit, sans doute, est chose sacrée, et, aux yeux du vulgaire, le droit est plus méconnu par qui prend tout que par qui force au partage; mais tel n'est pas l'avis des hommes à principes: un principe ne se viole pas plus ou moins; il est violé ou il ne l'est pas. La révolte qui détrône est une transgression plus flagrante que celle qui laisse moitié du trône, mais non une transgression plus grave: c'est toujours en fait la révolte, en résultat l'usurpation. Nous n'avons point pallié l'usurpation de Can-

tacuzène ; à présent, le fait posé, nous disons : « Ayez usurpé utilement, utilement pour la nation, utilement pour vous-même, c'est-à-dire pour votre gloire et votre repos, le droit est sacrifié ; que l'intérêt public, non point suprême loi, mais deuxième loi des empires, ait satisfaction, sinon, prenez-y garde, au lieu d'un demi-tort, vous allez avoir deux torts ! en droit, vous aurez déchiré le principe ; en fait, vous aurez été funeste ! »

Cette appréciation, à laquelle nous accordons toutes nos sympathies, peut être présentée comme un modèle de logique ; nous la tenons pour telle ; seulement, nous nous épouvanterons des conséquences terribles où la question du *bien public* aurait dû entraîner Cantacuzène ; car alors il n'y avait pas à balancer, il fallait absolument se débarrasser des jeunes Paléologues, de ces deux orphelins fils de son ami et de son bienfaiteur ! Que Cantacuzène ait reculé devant ces extrêmes conséquences d'une complète usurpation, nous n'avons pas le courage de lui en faire un reproche ; nous ne le blâmerons pas davantage (et sur ce point nous nous permettrons de différer complètement d'avis avec M. Parisot), nous ne blâmerons pas, dis-je, Cantacuzène, lorsque, menacé chaque jour par le fer d'assassins soudoyés par l'impératrice et son fils, et d'ailleurs justement découragé par la *quasi-trahison* de son fils Matthieu, qui s'est fait, chose bien amère, le centre du parti cantacuzéniste, il fléchit dans son ambition, abdique, et va chercher avec sa femme, dans l'ombre d'un cloître, la consolation du cœur et le repos de l'esprit.

Non, ce ne fut pas une lâcheté ni une couardise que cette suggestion d'une déception cruelle et d'une désillusion complète. Ce fut sans doute une punition bien poignante au point de vue humain, que l'abattement subit de ce courage et de cette persévérance ; mais que vouliez-vous que fit Cantacuzène en présence de continuelles tentatives d'assassinat d'une part, et d'une autre, de la révolte presque flagrante de son fils, avec qui il avait partagé le manteau de César ? Nous concevons que des esprits fermes et honnêtes succombent devant de telles difficultés, nous concevons encore mieux ce découragement pour un Cantacuzène, à qui les remords de la conscience devaient ôter bien de la force. Honorons donc la retraite de

Cantacuzène, car elle lui épargna, selon toute apparence, l'odieux de sanglantes représailles; et, pour n'ajouter plus qu'un mot à ce sujet, disons que c'est une grande leçon que Dieu donne parfois à la terre, que cette chute de certaines habiletés cauteluses, que cette défaite de ces esprits supérieurs qui n'ont cru qu'à la puissance de leur bras et de leur génie, sans se soucier des lois éternelles de l'équité et de la morale.

Nous touchons, Messieurs, à la conclusion de la thèse de M. Parisot, et vous avez pu vous convaincre qu'elle mérite, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire en commençant, le titre de *livre*; j'ai cependant été sobre de citations, et il est plus d'une page que j'aurais désiré pouvoir mettre encore sous vos yeux, mais l'impérieux adage « *est modus in rebus* » m'impose des sacrifices, et je passe immédiatement aux termes de la conclusion, qui feront ressortir le judicieux esprit et le style nerveux de M. Parisot, qui s'exprime de la sorte :

« Qu'était-ce donc que Cantacuzène? — Ecrivain et historien, nous l'avons caractérisé; il est superflu d'y revenir. — Homme politique, nous n'avons plus qu'à rassembler les traits épars, disséminés sur son compte dans cette discussion. C'était par-dessus tout un homme aimant et voulant le pouvoir; il fallut qu'il fût favori, premier ministre. Il convoita la couronne sous Andronic, il la prit sous Anne, il la retint de toutes ses forces sous Jean; il n'aspirait pas à la transmettre à sa postérité; il semble avoir trouvé qu'il est sublime d'être à soi seul toute sa dynastie. Il sentait aussi la beauté des principes, du désintéressement, du mépris des grandeurs; il tenait à mettre toujours ces apparences de son côté, et ce désir lui fit presque sans cesse prendre des demi-mesures fatales au succès, et donne à sa conduite un air de doute et d'irrésolution qui n'est que le doute et l'irrésolution sur les moyens, sur les occasions, mais sur le but, non.....

» On a vu de quelle façon Cantacuzène aimait et entendait la vérité; on doit le sentir encore mieux à présent: il était éminemment faux, il s'avancait en biais et par routes détournées au but qu'il eût plus tôt atteint par la ligne droite, et, quels qu'aient pu être d'ailleurs ses talents, sa vocation réelle aurait été la diplomatie. Comme militaire, nous estimons qu'il valait assez peu, bien qu'ayant l'habitude de la guerre; comme

administrateur, il avait une habileté réelle, il discourait bien mais froidement, et se plaisait trop à discourir. Cependant le plaisir de parler ne lui faisait ni dire vrai, s'il voulait mentir, ni révéler ce qu'il avait résolu de cacher. Lui contester de l'application, de la capacité, l'art d'influer, serait injuste; mais cette application se perdait en détours inutiles, sa capacité n'était jamais de la supériorité, son influence fut trop, et trop peu. » — Que de réflexions, Messieurs, nous suggéreraient ces paroles, si nous n'étions arrêtés par le culte dû au malheur, culte que nous avons toujours professé ! que d'applications nous aurions à faire, et comme il serait facile de reconnaître, sous le masque antique de Cantacuzène, un autre masque moderne. Les deux parts qui sont faites ici à l'empereur de Byzance, ne pourrait-on pas les faire à une autre figure historique... si cette figure, encore un coup, n'était celle d'un vieillard exilé, qui s'achemine vers la tombe sous les regards sévères de la postérité ! — Revenons à Cantacuzène.

Enonçant ensuite le tort qu'eut l'impératrice Anne de ne pas accepter franchement Cantacuzène pour collègue de son fils, M. Parisot reproche à l'homme d'Etat de Byzance d'avoir comme usurpateur amoindri l'empire, et de n'avoir pas essayé surtout d'en évincer les Turcs, qui avaient commencé sous son règne à s'implanter sur le sol de la Thrace ; désastreuse occupation que ses alliances avec ces barbares avaient favorisée ; il le blâme aussi d'avoir laissé s'établir la redoutable puissance de Gènes sur la rive de *Galata*, c'est-à-dire aux portes de Constantinople, et il termine en ces mots :

« Toutefois Cantacuzène ne saurait être responsable de tous ces malheurs, mais sa part de responsabilité est forte. Que l'empire fût rongé au cœur bien avant son usurpation ; que la lèpre envahit irrésistiblement toute sa surface ; que des membres entiers se fussent détachés, nous l'avouons ; mais pourquoi se joindre à ceux qui vivent ce principe délétère qui hâte l'agonie ? pourquoi vouloir traiter le malade lorsque l'on ignore si ce que l'on offre est un remède ou du poison ? Les actes sont irréguliers, le succès ne justifie pas les actes, et les mesures prises ne pouvaient la plupart du temps amener des succès : nous ne saurions ni admirer ni absoudre ! et, en exécrant Apocauque, en flétrissant Anne, en restant indifférent et

froid pour Jean, en reconnaissant que cette tourbe de Constantinople et de Thessalonique, de courtisans et de populace, méritait son sort, nous reprochons à Cantacuzène deux torts : — d'avoir été un usurpateur, et de n'avoir pas été un grand homme. »

Ici se termine la thèse de M. Parisot, Messieurs, et, m'arrêtant à ces derniers mots prononcés comme un anathème sur la mémoire de Cantacuzène, *il fut un usurpateur et ne fut pas un grand homme*, je me demande si un véritable grand homme consentirait à renverser dans un état monarchique l'ordre de successibilité ou d'hérédité pour s'emparer du pouvoir, et s'il ne serait pas arrêté, je ne dis pas par sa conscience, cela va sans dire, mais par les considérations suivantes, si puissantes aux yeux du bon sens : « En détruisant la moralité à mon profit, ne m'exposais-je pas à ce que l'immoralité de mon acte se tourne un jour contre moi ? — En foulant aux pieds un principe, et mettant ainsi la confusion dans l'Etat, ne risquais-je pas de voir mon règne incessamment traversé par l'intrigue et la révolte ? — Je vais me défaire de mes compétiteurs violemment ..., ou autrement, mais ne sera-ce pas aiguïser des poignards contre ma poitrine ? » Enfin, un véritable grand homme, doué d'un vrai bon sens, mû par un patriotisme sincère et retenu, je le suppose en dernier lieu, par la crainte du maître de tous les empires..., se déciderait-il à entrer dans cette voie funeste de l'usurpation ? j'en doute, et, d'après cet exposé, je n'admets point d'usurpateur grand homme !

Nous avons tâché, Messieurs, de relever dans la thèse de M. Parisot, dans ce vaste panorama historique où il y a tant à voir et à saisir, les traits qui nous ont paru les plus saillants ; et cependant, je le répète, je suis loin de vous avoir montré l'interminable érudition, les richesses historiques qui sont accumulées dans ces 312 pages ; je ne vous ai parlé ni de l'inexorable science chronologique, ni de la puissante synthèse dont notre savant collègue s'y montre armé ; je suis peu compétent en pareille matière ; aussi me suis-je particulièrement attaché à faire ressortir la figure de Cantacuzène, son style, ses écrits et ses actes, comme choses que je comprenais et qui me semblaient offrir le plus d'intérêt. J'aurais voulu cependant, Messieurs, vous faire entrevoir d'au-

tres figures bien dramatiques qui s'agitent à côté de la principale; j'aurais voulu faire paraître un moment en scène à vos yeux *cet Ianni*, vrai caméléon politique, si rusé, si souple, si changeant, qui trahit ceux à qui il a promis de trahir, et dans la personne duquel nous voyons passer toute une galerie contemporaine; j'aurais voulu aussi insister davantage sur les roueries du hideux Apocauque, vous faire connaître à fond ce capitain-pacha du Bas-Empire que Cantacuzène n'estime d'abord que comme un cimetière, et qui montre bientôt à ce dernier, par les faux-fuyants les plus adroits et la plus savante contre-mine, qu'il sait nouer et dénouer un nœud gordien, et le trancher au besoin, cela va sans dire; mais c'est surtout sur la noble figure d'*Oumour*, ce fidèle allié turc de Cantacuzène, que j'aurais aimé à faire reposer vos regards: cette figure toute chevaleresque, toute épique, toute idéale, serait d'un effet ravissant introduite dans un poème ou une tragédie dont le sujet serait *Cantacuzène*. M. Parisot n'a pu qu'esquisser ce beau caractère, qui nous rappelle assez naturellement celui antique de *Pilade*; mais si on lui donnait quelques développements, il prendrait place à côté de celui si fameux de *Malek-Adhel*! Espérons que M. Parisot sera tenté de mettre un jour en œuvre, dans une histoire plus complète, les riches matériaux qu'il a amassés dans sa thèse, et que nous aurons à citer un jour son Epopée byzantine....

M. Eugène d'Andert fait le rapport suivant sur le septième volume de la *Société agricole, scientifique et littéraire* de Perpignan:

La république des lettres, la plus ancienne et la plus glorieuse, a toujours mis en pratique le beau nom de fraternité. C'est sans doute pour obéir à ce noble principe que notre sœur la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales nous envoie le septième volume de ses travaux. Pour répondre à ce sentiment, vous m'avez chargé de vous analyser ce recueil; permettez-moi, Messieurs, de vous lire le résultat de ce travail, et de vous faire connaître ce qui m'a paru le plus digne de votre attention dans ce volume où sont contenus

les travaux de la Société pendant les années 1845, 1846 et 1847. Ce n'est pas sans motif que cette Société se dit d'abord agricole, puis scientifique et littéraire. La majeure partie de ses travaux est en effet consacrée à l'agriculture, la grande source de richesses de ce beau pays. Là, tous les propriétaires vivent dans leurs terres, et presque tous les font eux-mêmes valoir. Le fermage est peu répandu dans le Roussillon; les propriétés y sont beaucoup plus étendues que dans notre département, et la culture y est encore plus variée, puisqu'à tous nos produits ils ajoutent l'olivier, le chêne liège, l'oranger, la garance et même le riz; il est donc bien naturel que l'agriculture, étant la principale occupation des habitants pauvres ou riches, soit aussi plus cultivée théoriquement par les hommes de loisir et d'intelligence, que la science ou la littérature. Je ferai donc comme eux, et je vous entretiendrai d'abord de choses agricoles, en laissant cependant de côté les Mémoires où l'on traite des questions peu importantes pour nous, telles que : la culture de l'olivier, de la garance, du riz, le commerce catalan, les puits artésiens de la plaine du Roussillon, et l'histoire toute locale et peu intéressante d'une abbaye du mont Canigou.

Dans son discours d'ouverture, M. le docteur Companyo fait des réflexions fort justes sur l'utilité des sociétés agricoles, littéraires et scientifiques des départements. « Elles sont appelées, dit-il, à rendre de grands services dans la zone où elles sont établies; elles connaissent les besoins et les ressources des localités, elles peuvent imprimer conséquemment une direction convenable à la production, sans attendre l'impulsion de Paris, dont les sociétés agricoles ou scientifiques sont toujours dominées par les conditions d'un élément qui n'est pas le nôtre.....

» Chaque département a des besoins qui sont mieux appréciés par les hommes qui l'habitent que par des commissions centrales créées dans la capitale et obéissant à des intérêts immédiats qui s'agitent autour d'elles. » A la fin de son discours, le même auteur dit à la Société de Perpignan qu'elle peut s'enorgueillir, au milieu de tous ses travaux, de quatre grands faits : 1° d'avoir signalé à l'autorité l'importance de Port-Vendres, et les avantages que procurera à la marine militaire ce

second boulevard de la Méditerranée; 2° de la possibilité des barrages dans les parties supérieures des bassins pyrénéens, pour augmenter d'une manière énorme la quantité de terres soumises à l'arrosage; 3° de la création à Amélie-les-Bains d'un établissement thermal militaire; 4° de la première idée des puits artésiens dans le Roussillon, où ils ont presque tous réussi. Ce sont là, en effet, de beaux travaux dont l'utilité ne s'est pas bornée aux limites d'un département, mais qui intéressent encore une grande partie de la France; et nous comprenons le noble orgueil avec lequel notre sœur pyrénéenne parle de ses œuvres. Comme notre département, celui des Pyrénées-Orientales est fier de ses montagnes aux cimes élevées, de ses vallées fertiles, et de la variété infinie de ses paysages tour à tour gracieux et sublimes, sévères et majestueux, riches et désolés. Mais, comme dans nos Alpes, la mort se cache à côté de la vie, le torrent succède à la source pure et limpide. Comme nous, ils se plaignent du déboisement des montagnes et des torrents dévastateurs qui en sont la conséquence; comme nous, ils cherchent un remède à ce fléau terrible, et, ainsi que toujours, la maladie est plus facile à connaître qu'à guérir. Dans un Mémoire fort remarquable, M. Titus Félip, ainsi que tous ceux qui se sont occupés de cette importante matière, attribue les ravages torrentiels au déboisement des montagnes. Il a observé que, sur deux terrains semblables, contigus, ayant même inclinaison, l'eau pluviale, qui mettait trente heures à parcourir le sol boisé, n'en employait qu'une pour faire le même trajet sur le sol cultivé, ce qui revient à dire que, dans la plupart des cas, le bois absorbera l'eau déversée par l'atmosphère, tandis que le champ découvert laissera cette eau atteindre le pays plat et y creuser des ravines. A dater du XVI^e siècle, ajoute-t-il, et surtout depuis 1789, les défrichements sur les terrains inclinés n'ont cessé d'augmenter. On comprend aisément quelle funeste influence le déboisement permanent des terrains en pente doit avoir sur le régime des torrents. Les bois attiraient et retenaient les nuages, qui se résolvaient en rosée; les eaux pénétraient jusqu'aux réservoirs intérieurs, alimentaient les sources, et tenaient les rivières à un niveau presque constant: double cause qui produit cette disette d'eau dans les temps ordinaires, et cette abondance torrentielle et

dévastatrice dans les autres. Sur les plateaux de la nouvelle Grenade, à deux ou trois cents mètres au-dessus du niveau de l'Océan, le lac de Fuquené, au dire de M. Humboldt, comptait, il y a deux siècles environ, dix lieues sur trois d'étendue; il est aujourd'hui réduit à une lieue et demie sur une de longueur, ayant diminué graduellement à mesure que s'accomplissait le déboisement presque complet des montagnes couronnant cette vallée. Et à ce sujet l'illustre naturaliste prussien ajoute ces paroles prophétiques : « Si vous abattez les arbres qui couvrent la cime et le flanc des montagnes, vous préparez aux générations futures deux calamités à la fois, une disette d'eau et un manque de combustibles. »

La cause du mal étant connue, il faudrait, pour le guérir, couvrir de bois et de pâturages le flanc de nos montagnes; alors les torrents dévastateurs deviendraient des cours d'eau réguliers, et fourniraient des moyens d'irrigation pour les terres et des forces motrices pour l'industrie. Les particuliers sont évidemment hors d'état de reboiser, l'Etat seul pourrait s'en charger. Dans chaque département où existent des montagnes dénudées, on établirait de vastes pépinières d'essences d'arbres appropriées à la localité; l'Etat fournirait les trois quarts de la dépense et le département un quart; puis, pour encourager encore l'ensemencement et le reboisement, le gouvernement pourrait offrir, en outre, quelques faveurs d'impôts et de primes. C'est surtout dans ces vastes travaux, qui, pour produire un certain effet, doivent être entrepris sur une très-grande échelle, que l'on pourrait utiliser nos armées, et diminuer ainsi les énormes dépenses qu'elles font peser sur nos budgets. Si le socialisme n'avait pas, par son contact impur, jeté un voile de discrédit sur les institutions les plus nobles, ce serait le cas d'invoquer ici la loi féconde de l'association, une des espérances de l'avenir. Mais, hélas! ce n'est pas aux temps de troubles et de révolutions qu'il faut demander ces travaux utiles et féconds. La Société emploie toutes ses forces à se soutenir et à lutter contre ses implacables ennemis, elle ne peut en distraire aucune.

(Page 112), se trouve un Mémoire fort intéressant sur la greffe du chêne liège sur le chêne vert. Ce dernier arbre est très-commun dans les Pyrénées. M. Thorrent est parvenu à

y mettre des greffes de chêne liège, et il a parfaitement réussi. Voici quels seront les avantages de cette belle découverte. Je laisse parler le rapporteur, M. Companyo :

« Sur 18 communes où croît le chêne vert, il y a encore 3,000 hectares que l'on peut convertir en chêne liège. Supposons 100 pieds par hectare et cinquante kil. de liège par pied d'arbre, tandis qu'il en est qui produisent jusqu'à 400 k., nous aurons dans moins de 60 ans, sur 300,000 arbres, un produit réel de 30 millions de kilos, qui, répartis en 10 années, le plus long terme pour enlever l'écorce, donnent par an 3 millions de kilogrammes. Le produit moyen du liège est d'environ 50 centimes le kilo ; c'est donc un produit annuel de 1 million 500,000 fr. » En agriculture, comme vous le voyez, Messieurs, il n'y a pas de petit progrès, quand ce progrès peut s'étendre à des milliers d'hectares. Cette découverte doit être considérée, pour l'agriculture du Roussillon, comme un bienfait incalculable ; aussi la Société a-t-elle voté à l'auteur une médaille d'argent, et sollicité du gouvernement une récompense encore plus élevée.

(Page 13), M. Companyo fait un rapport sur le ver à soie Trevoltini, avec lequel M. Augé a fait trois éducations dans la même année, en mars, juillet et septembre. Contrairement à l'opinion de l'auteur, je ne pense pas qu'il faille encourager ces éducations multiples. Comme la récolte de la soie tend à devenir une des principales richesses de notre vallée, vous me permettrez, Messieurs, de vous donner quelques détails à ce sujet. On donne le nom de Trevoltini, d'après un mot italien qui signifie à *trois changements*, à des races dont les œufs ont la faculté d'éclore quinze à vingt jours après la ponte. Aussi, au lieu de se montrer au printemps suivant, les vers dont ces œufs contiennent le germe, se développent et percent les coquilles quelques jours après la ponte.

Dans nos colonies chaudes, Bourbon, Cayenne, la Martinique, la Guadeloupe, toutes les races prennent le caractère de Trevoltini. Je comprends très-bien l'ardeur avec laquelle on a recueilli cette idée de triple éducation. Trois récoltes au lieu d'une, c'était magnifique ; pour nos éducateurs, c'était une petite Californie. Le succès ne répondit pas aux espérances préconçues, et il fallut bientôt en revenir à nos vieilles et bon-

nes races et se borner à un bénéfice plus modeste. On peut, en effet, réussir une ou deux années avec le Trevoltini et avoir six récoltes au lieu de deux, mais c'est en tuant la poule aux œufs d'or. Les mûriers ne supporteraient pas impunément cette triple mutilation, et, au bout de quelques années, il n'en resterait pas un. Le mûrier est peut-être le seul arbre auquel on puisse enlever ses feuilles en pleine végétation sans le faire périr. Ceux qui ont étudié la physiologie végétale, savent quel rôle important jouent les feuilles dans la vie des arbres.

En outre, les races Trevoltini produisent des cocons d'une qualité inférieure, et leurs éclosions successives présentent le grave inconvénient de reporter la seconde éducation dans la saison la plus chaude de l'année et à l'époque des plus grands travaux de la campagne.

Dans un autre passage relatif à l'industrie séricicole, je trouve à mentionner une machine à vapeur de M. Augé, qui permet de contrôler immédiatement la qualité des cocons. Nous serions très-heureux de voir nos filateurs adopter cette ingénieuse machine; ils risqueraient moins de se tromper dans leurs acquisitions, et le producteur serait certain de vendre ses cocons en raison exacte de leur valeur. Dans nos pays, au contraire, les filateurs ne font presque aucune différence entre les diverses qualités de cocons, et il y en a cependant d'énormes.

(Pag. 226), M. Villaseca, dans un Mémoire sur l'altération des pommes de terre, prouve, conformément aux observations faites dans notre vallée, que cette maladie se développe spécialement sous l'influence de l'humidité, et que cette condition atmosphérique est aussi nuisible à la conservation de ces tubercules qu'à leur développement. J'ajouterai qu'à cette cause prédisposante il faut ajouter une condition épidémique, sans laquelle la maladie ne se serait pas développée. Ainsi, avant ces dernières années, nous avons eu des saisons extrêmement humides, sans que nos pommes de terre fussent en rien altérées. L'humidité n'a donc influé que parce que l'épidémie existait déjà. Celle-ci est donc la véritable cause déterminante. De même, quand le choléra moisonnait nos populations, un écart de régime, qui, dans les temps ordinaires, aurait passé inaperçu, développait cette cruelle maladie, et

personne cependant ne s'aviserait de dire: Tel écart de régime, tel excès produit le choléra; il en est de même pour les végétaux. Puisque les plantes sont douées de la vie, pourquoi ne seraient-elles pas, ainsi que les animaux, soumises aux influences épidémiques? Revenons au Mémoire de M. Villaseca. Dans quelques localités des Pyrénées, on a l'habitude de placer, au milieu des tas de pommes de terre, des fagots et des branches sèches; c'est un excellent moyen d'assainissement et d'aération. Quand cette maladie sévit dans un pays, les greniers valent mieux, pour les conserver, que les caves. L'auteur conseille d'utiliser les tubercules altérés en les donnant aux animaux; mais si on destine, à la nourriture des bestiaux, des quantités considérables de pommes de terre malades, il faut prendre les précautions suivantes: Après qu'elles ont été coupées en morceaux, on les fait infuser pendant vingt-quatre heures dans de l'eau acidulée par de l'acide sulfurique. Après cette macération, l'odeur infecte a disparu. On les lave à plusieurs reprises, puis on les fait bouillir avec de l'eau alcalisée par du carbonate de soude. Toutes les traces d'acide disparaissent et la cuisson s'obtient facilement; au besoin, on peut impunément semer des tubercules altérés. L'auteur en ayant semé, la récolte de l'année suivante fut très-saine. Cette maladie existant encore dans notre vallée, et pouvant, ainsi que toutes les épidémies, reparaitre avec une nouvelle intensité, je n'ai pas cru abuser de vos instants en résumant les observations intéressantes de M. Villaseca.

Enfin, Messieurs, pour terminer ce qui a rapport à l'agriculture, permettez-moi de vous citer quelques lignes extraites d'un discours du président de la Société en 1846, sur l'avantage de la vie agricole. Elles me paraissent encore plus vraies en 1849, au milieu de nos révolutions de la veille et du lendemain.

◦ La vie des champs, dit M. Companyo, entretient constamment dans l'homme les principes de morale et la pensée religieuse. Celui qui, loin des agitations du monde et des grandeurs, consacre son existence aux travaux de la terre, attend tout du ciel. Son âme s'élève vers l'Être supérieur qui dispose des saisons. Si les éléments favorables à la culture lui font recueillir d'abondantes moissons, sa famille, réunie au foyer

domestique, exprime à Dieu sa gratitude. Et quand l'orage éclate, quand la tempête détruit ses espérances, sa pieuse résignation lui fait regarder ce désastre comme une épreuve, comme un châtement. Ainsi, dans la prospérité et dans le malheur, l'homme des champs adresse au ciel sa prière d'actions de grâces ou l'expression de son repentir. Non-seulement sa vie est morale, mais il puise la vigueur, la santé, dans l'exercice journalier de ses forces physiques. On voit rarement dans les campagnes des corps frêles, des tempéraments énervés, comme dans les villes, où tant d'objets excitent l'envie, irritent les désirs, et font malheureux ou coupable celui qui ne peut les satisfaire; et ne doit-on pas vivement regretter que l'utile, l'indispensable laboureur, abandonne sa modeste chaumière et les travaux agricoles qui lui assurent un honnête salaire, pour se précipiter vers les grandes populations où l'encombrement dans toutes les professions, des habitudes et des besoins inconnus au village, rendent son existence si précaire? Ces paroles sont tellement vraies, que la même pensée se retrouve exprimée en termes plus éloquents dans un des passages les plus beaux du dernier ouvrage de M. Guizot sur la démocratie en France: « Dans la vie agricole, dit cet illustre écrivain, l'homme est sans cesse en présence de Dieu et de son pouvoir. » Ayant ainsi posé ce fait, qu'il est naturellement plus religieux, il ne lui est pas difficile de prouver qu'il est nécessairement plus moral et plus sociable. Mais, ai-je besoin de vous parler de ce beau livre? il a sans doute passé par vos mains, et aussi bien que moi vous avez admiré dans cet ouvrage, comme dans tous ceux de M. Guizot, avec quelle harmonie la plus haute pensée savait se revêtir de la forme la plus simple et en même temps la plus noble, et avec quelle sérénité et quelle justesse il nous indiquait les causes de nos révolutions et les moyens d'en sortir. Mais, comme je l'ai déjà dit, il est moins facile de guérir une maladie que d'en connaître les causes et les symptômes.

En sortant du domaine agricole, je trouve un Mémoire fort intéressant du docteur Paul Massot, sur une application de l'éther dans une épidémie de fièvres rémittentes pernicieuses au village de Salces. Sur douze mille habitants, douze cents furent atteints de ces fièvres pernicieuses dont les formes va-

riées, la gravité, les symptômes insolites et souvent foudroyants, épouvantèrent la population de ce petit village des Pyrénées. Vous connaissez, Messieurs, les dangers de cette cruelle maladie. Le quinquina à hautes doses et à pleines mains, selon l'expression pittoresque du docteur Beaumès, de Lyon, peut seul sauver les malades; mais ici comment l'administrer? on ne pouvait malheureusement appliquer ce remède souverain, puisque la déglutition était impossible. C'était à l'époque de la glorieuse découverte du docteur Jackson, sur la destruction de la sensibilité par l'inhalation de l'éther. M. Massot eut l'heureuse idée d'essayer les lavements d'éther pour détruire les contractions spasmodiques des muscles du pharynx. Les lavements étaient composés de cent grammes d'eau à peine tiède, et de cinq à trente gr. d'éther sulfurique. La réussite fut complète. Non-seulement le quinquina put être librement administré, mais l'éther lui-même agit d'une manière merveilleuse, et, sous sa seule influence, on vit la chaleur revenir, les convulsions et tous les autres accidents diminuer, et la réaction s'opérer comme par enchantement.

L'éther fut encore employé par M. Massot avec le plus grand succès, non plus seulement comme adjuvant, mais comme remède héroïque dans des toux nerveuses, dans des rhumatismes articulaires aigus, dans des douleurs précordiales, gastralgiques et entéralgiques. Je conseillerai aux médecins de Grenoble de lire ce Mémoire, ils y puiseront des renseignements utiles pour leur pratique.

Le même docteur Paul Massot a inséré, p. 320, un Mémoire sur les eaux minérales de St-Martin-de-Fenouilla. Elles sont gazeuses, acidules, alcalines et ferrugineuses, et ont une grande analogie avec celles de Vichy, du Mont-d'Or et de Spa. Le département des Pyrénées-Orientales, un des plus petits de France, renferme à lui seul, et hors de toute proportion, les sources minérales les plus nombreuses et les plus variées. Le beau ciel du Roussillon, dit l'auteur, procure aux malades la facilité d'arriver aux établissements thermaux dans toutes les saisons, et la haute température de plusieurs sources donne, presque sans frais, le moyen d'y répandre et d'y entretenir, pendant la durée de l'hiver, une chaleur douce, convenable

et toujours égale; c'est ainsi que se trouve complètement résolu l'important problème de prolonger sans interruption l'effet salubre des eaux, et d'obtenir des résultats que leur action temporaire et discontinue n'aurait jamais permis d'espérer. L'établissement est moderne, et le pittoresque s'y joint au confort et à l'utile, pour y amener les touristes et les malades.

Je recommande aux amateurs d'archéologie la dernière planche de ce volume, où on a représenté une façade gothique nommée la *loge de mer* appartenant à une ancienne bourse. C'est un des plus jolis spécimens de l'art au moyen âge. L'auteur de la Notice n'indique pas l'époque de la création de ce gracieux monument; mais, d'après la lithographie, cette façade me paraît appartenir au XV^e siècle, celui où l'architecture gothique enfanta les œuvres les plus pures et entra dans sa période la plus glorieuse.

Je terminerai, Messieurs, par une page plus en harmonie avec vos habitudes littéraires. On a dit souvent, et avec vérité, que le poète savait plus qu'un autre deviner l'avenir, et mêler à ses vers les chants du prophète. Aussi, dans une des langues anciennes, poète et prophète s'expriment par un seul mot. Quelques réflexions nous expliqueront ce fait curieux de psychologie. Au milieu des hommes, comme au sein de la nature, les orages n'arrivent pas sans quelque symptôme précurseur; et une certaine inquiétude, un vague pressentiment, agitent les esprits avant les troubles politiques, comme une certaine pesanteur alourdit les corps lorsque le ciel se prépare à la tempête. Il y a une électricité dans les âmes comme dans le monde physique, et, de même que certains corps sont plus sensibles à l'électricité, il y a des âmes plus délicates, plus impressionnables, et qui éprouvent plus vivement ce que j'appellerai l'électricité morale ou les pré-ludes des révolutions. Le poète, organisation plus sensible et plus vibrante, sorte de harpe éolienne perdue au milieu de la foule, doit donc être écouté dans ces jours de tourmente, lorsqu'il jette au monde étonné des accents prophétiques ou sybillins. Ces réflexions me sont suggérées par une poésie qui termine ce volume. Dans cette ode adressée aux poètes chrétiens, l'auteur, M^{me} Anais Faure, nous montre un exemple remarqua-

ble de cette faculté intuitive qu'une femme poète devait posséder encore plus vivement qu'un homme. Ces vers sont du reste aussi remarquables par leur pureté que par leur appréciation de l'avenir ; ils datent de 1842. Elle supplie ses frères en poésie de prier et de chanter, pour conjurer la colère céleste, prête à fondre sur nous.

Ici le rapporteur lit quelques strophes, belles d'expression, de sentiment et de vérité.

M^{me} Anaïs Faure a compris, et je l'en félicite, que la poésie ne doit pas être un vain son fait pour amuser nos loisirs ou charmer nos sens, mais qu'avant tout elle doit enseigner et moraliser. L'instrument le plus divin doit être en même temps le plus sérieux et le plus utile. L'art pour l'art m'a toujours semblé une formule impie, et elle n'a été inventée que dans un siècle de décadence, alors que l'homme avait tout oublié pour ne songer qu'à son plaisir. Plaisanter ou blasphémer en vers, en musique ou en peinture, est presque un crime, c'est abuser des dons les plus divins. L'art, cette pure émanation du ciel, doit nous éloigner de la terre et nous approcher de Dieu. C'est ainsi que l'ont compris Homère, le Dante, Virgile, Racine, Milton, Pergolèse, Mozart, Murillo, Raphaël et Michel-Ange. C'est pour s'être ainsi montrés dignes de leur mission, que ces grands artistes seront éternellement illustres, et que la postérité reconnaissante les a marqués du sceau de l'immortalité.

La séance est terminée par le rapport suivant de M. Ducoin :

Messieurs, veuillez bien écouter un rapport dont vous m'avez confié la rédaction, et qui aura du moins un mérite incontestable, celui de la brièveté.

Eh ! j'aurais bien du malheur s'il ne l'avait pas : en effet, il a pour objet une brochure d'environ dix pages in-8°, plutôt moins que plus.

Il s'agit du compte rendu des travaux de l'Académie du Gard, l'une des correspondantes de la nôtre, et ce compte, ouvrage de M. Nicot, secrétaire perpétuel, est un discours prononcé en séance publique le 2 septembre 1847.

Encore une de ces brochures qu'il est impossible d'analyser, puisqu'elles ne renferment elles-mêmes que des analyses, ou, pour m'enoncer plus exactement, que de simples indications d'ouvrages et d'auteurs: on ne rend pas compte d'une table, on la copie, ou bien on se borne à la nommer.

Je me restreindrai donc à citer un seul fait puisé dans la brochure que j'ai sous les yeux, afin d'éviter par là le triste aveu que je n'ai rien du tout à en dire: un secrétaire d'académie n'est pas, je crois, destiné à remplir des rôles muets.

En 1845, l'Académie du Gard proposa, pour sujet d'un prix, l'appréciation de l'influence exercée au grand-criminel par l'application des circonstances atténuantes; question, vous le voyez, Messieurs, qui est de l'intérêt le plus élevé, et qui n'a nullement cessé d'être encore à l'ordre du jour dans la société française.

Cinq concurrents envoyèrent des Mémoires, mais aucun ne fut jugé digne de la couronne académique.

Nouveau concours, mais plus heureux, et sur une autre question: quelle est la loi de notre époque? quelles sont les tendances et la situation de notre société? M. Louis Lescœur, licencié en droit à Pont-de-Veyle (Ain), a mérité et obtenu, en l'emportant sur six autres concurrents divers, une médaille de 150 fr. Dans son ouvrage, le lauréat, comme dit M. Nicot, *a un peu doré son horizon* en soutenant cette thèse: de nos jours, le culte de la matière se concilie, par un cours parallèle, avec le développement de l'élément moral. En vertu d'une telle balance, nous serions sous l'empire de l'optimisme. Une interjection me vient naturellement à la bouche: *Utinam!*

Au reste, l'opinion de M. Lescœur a dû trouver de la sympathie dans l'Académie du Gard, puisque M. son secrétaire perpétuel se montre bien près d'être optimiste, en terminant de la sorte son discours: « Un mouvement de philanthropie, de charité, riche en salutaires effets, s'est manifesté parmi nous. Nous avons consacré le produit de nos jetons de

présence à venir au secours de la population, et nous avons pris notre bonne part dans cette grande œuvre d'humanité, où l'on a vu les Français, et surtout les Nîmois, se secourir comme un peuple de frères. C'est que nous savions, Messieurs, que si nous étions réunis pour augmenter nos forces intellectuelles, nous devions l'être bien mieux encore pour étendre et fortifier la bienfaisance et la concorde; c'est que nous avons compris que nos plus beaux ouvrages ne vaudraient jamais nos bonnes actions. »

A merveille, nos chers correspondants; c'est surtout quand on pense aux actes de bienfaisance et de charité qu'on a eu le bonheur de faire, qu'on doit pencher vers la bannière portant ces mots : *Tout est bien.*

Séance du 27 avril 1849.

M. Maignien fait la lecture du troisième acte de son drame de Lucain.

TROISIÈME PARTIE.

Le palais de Néron.

SCÈNE Ire.

SÉNATEURS, SCÉVINUS.

(Ils se promènent en attendant l'empereur.)

PREMIER SÉNATEUR.

César ne tardera pas à paraître. Gloire à César, le maître du monde !

DEUXIÈME SÉNATEUR.

César est un dieu sur la terre. Souhaitons que le ciel ne nous l'envie pas. C'est un dieu que nous voulons voir.

SCÉVINUS.

(A part.) Ces braves gens le détestent. *(haut)* Oni certes nous voulons le voir, et pourquoi ne le verrions-nous pas longtemps? Quelque mauvais présage vous serait-il apparu ?

PREMIER SÉNATEUR.

Quel langage, Scévinus! ta parole est de mauvais augure.

SCÉVINUS.

Point. Je vous fais une question. Du reste, vous savez combien je partage vos souhaits. César n'a pas d'adorateur plus zélé, plus fidèle que moi. (*à part*) Je puis mentir.... c'est par vertu.

PREMIER SÉNATEUR.

Tout le sénat est dans les mêmes sentiments. (*Ils s'éloignent de Scévinus, en se promenant.*)

SCÉVINUS.

(*À part.*) Pauvres infâmes! C'est à qui lèchera la poussière de ses pas! Et ils le haïssent, ils le craignent, ils ont sans cesse le frisson de la terreur! On serait tenté de trouver de la vertu et du courage à des hommes qui peuvent endurer si longtemps un tel supplice. Bientôt, heureusement.... (*Les sénateurs se rapprochent de Scévinus, avec un mouvement empressé qui annonce l'approche de l'empereur.*)

SCÈNE II.

LES MÊMES, NÉRON, TIGELLIN.

NÉRON.

(*À Tigellin*) Que ces adulateurs me fatiguent. (*Il jette sur les sénateurs un regard qui semble les interroger.*)

PREMIER SÉNATEUR.

Prince, maître du monde, nous venons te saluer au nom du Sénat, et t'exprimer les vœux qu'il adresse à Jupiter pour ton salut et celui de l'empire....

NÉRON.

Je l'en remercie. (*Il s'assied.*)

PREMIER SÉNATEUR.

(*Continuant.*) Et pour la conservation de ta voix divine, à l'approche des luttes de chant et d'éloquence. Rome, toujours charmée de tes triomphes, est fière de te voir remporter les prix par ton génie, et gouverner l'empire par ta prudence et ta sagesse. Que ce soit pour longtemps, ô César! nous dirions

pour toujours, si le ciel ne devait être jaloux aussi de te posséder.

NÉRON.

C'est bien. J'espère aussi que le ciel exaucera ces vœux.... sincères. J'y joins les miens pour le salut et le bonheur de l'empire. Le peuple romain est l'objet de tous mes soins, de tous mes travaux. Je suis l'ami de ceux qui l'aiment, et n'ai d'autres ennemis que les siens. Les connaître et les punir, voilà ce qui m'occupe et m'occupera toujours tout entier. Quant à moi, personnellement, je sais ceux qui m'aiment et ceux qui me détestent... Je connais les vœux sincères et les vœux hypocrites... J'aime à croire que les souhaits du sénat sont sincères et unanimes.....

PREMIER SÉNATEUR.

Sois-en persuadé, César.

NÉRON.

Le sage n'affirme pas légèrement. Quoi qu'il en soit, je vous remercie, je remercie le sénat, cette auguste assemblée qui m'aide à supporter le fardeau de l'empire. Je compte toujours sur vous. *(Il se rapproche de Tigellin de manière à faire sentir que la députation peut se retirer.)*

TIGELLIN.

(Au moment où les sénateurs sortent.) Scévinus ! le prince désire s'entretenir quelques instants avec toi.

SCÉVINUS.

(Revenant.) Je suis à ses ordres. *(Apart)* Que me veut-il ? Mais il ne peut avoir aucun soupçon.

NÉRON.

(S'asseyant.) Scévinus, réponds-moi franchement, sans détours ; c'est le seul moyen de faire adoucir ta sentence.

SCÉVINUS.

Ma sentence ! Quoi, César ! quel calomniateur a pu....

NÉRON.

Tais-toi. Tu conspires contre moi. Le jour est pris, les poignards sont aiguisés... Ne nie pas, je sais tout. Voilà ton poignard.

SCÉVINUS.

Tu soupçonnes, tu veux m'effrayer... Mais rien n'est plus faux. Cette arme est la mienne, qu'est-ce que cela prouve ?

TIGELLIN.

Tu t'exposes, Scévinus, en ajoutant le mensonge au crime.

SCÉVINUS.

Je dis la vérité.

NÉRON.

Voyons comment il soutiendra son rôle devant mon témoin.
(*Il fait signe à Tigellin, qui ouvre une porte. Milichus paraît.*)

SCÈNE III.

LES MÊMES, MILICHUS.

SCÉVINUS.

Ah ! quoi, Milichus !

NÉRON.

Point de reproches ; il a fait son devoir, il a sauvé les jours du prince. Mais toi, traître et menteur, je te méprise encore plus que je ne te hais. Tu avoues donc....., mais ce n'est rien, il me faut les noms des complices...

SCÉVINUS.

Je n'en ai point.

NÉRON.

Tu en as : indolent épicurien, tu n'aurais pas osé seul... Tes complices ! Lucain en est-il?... (*Se levant avec une joie cruelle.*) Lucain en est, n'est-ce pas ? Lucain en est !

TIGELLIN.

S'il ne veut pas parler, les bourreaux sont prêts.

NÉRON.

Lucain ! nomme Lucain !

SCÉVINUS.

Puisque j'ai été trahi par cet infâme....

MILICHUS.

J'ai cédé malgré moi au devoir.

SCÉVINUS.

Par cet infâme..... je subirai mon sort ; je ne parlerai pas.

TIGELLIN.

Alors , la torture.

SCÉVINUS.

Ah malheureux ! (*à Milichus*) vois où tu as réduit ton matrel Et je t'aimais, et j'avais assuré ton existence..... Mon testament te mettait à l'abri de tout soupçon. Un homme peut-il manquer de cœur à ce point! Oh! la vertu n'est qu'un nom. (*Milichus, atterré, baisse la tête.*)

NÉRON.

Il ne s'agit pas d'étaler ici de faux sentiments de vertu; voici mon dernier mot : tes complices..... ou la torture.....

SCÉVINUS.

(*Paraissant avoir perdu tout sentiment de conservation.*)
Crois tout ce que tu voudras , déchire-moi si tu le veux, tigre , parricide!

NÉRON.

Des noms propres!

SCÉVINUS.

Eh bien, oui, nous conspirons ! nous ne voulions que respirer librement. Oui, Lucain; oui, Latéranus; oui, Sénécion et tant d'autres, et la ville, et l'empire tout entier attendent avec anxiété leur délivrance. Ah! ah ! Milichus!

NÉRON.

Les misérables! nous les ferons parler aussi. Je suis donc entouré d'ennemis et d'embûches..... Je tiens mon ennemi le plus odieux , je puis l'écraser, jouir de sa honte et de ses tourments. Merci, merci, Jupiter! tu veilles sur moi , je te reconnais là..... Je te promets des temples ! Qu'on garde Scévinus sans qu'il puisse communiquer avec personne ; que Milichus ne puisse sortir du palais ; qu'aucune indiscretion ne fasse soupçonner aux conjurés que je sais tout par ce dernier aveu qui confirme et complète tous les rapports. (*Milichus semble implorer par un regard son pardon de Scévinus, qui le regarde avec mépris ; ils sont emmenés de deux côtés différents.*)

SCÈNE IV.

NÉRON, TIGELLIN.

TIGELLIN.

Les voilà donc connus, ces traitres. Heureusement que Scévinus s'en est mêlé..... sans lui et son affranchi, nous courrions le risque de ne rien savoir positivement, car, malgré la dénonciation de Proculus, Epicharis a tout nié et nous n'avons pu trouver de preuves péremptoires.

NÉRON.

Je sais que tu as fait ton devoir, mais, enfin, cet heureux hasard est venu à notre aide, et je n'ai plus qu'à savourer mon triomphe. Lucain m'insulte tous les jours, et, quoi qu'il m'en ait coûté, je ne l'ai pas puni... fais-le venir sur-le-champ, et hâte-toi de faire donner la question à Epicharis qui a nié si effrontément.

TIGELLIN.

Tu vas être obéi. (*Il donne des ordres à un centurion.*)

NÉRON.

Que Lucain soit mandé au palais de manière à ne concevoir aucun soupçon. Les voilà pris dans leurs propres filets, ces ennemis irréconciliables du prince et de l'État. Ce condisciple effronté qui n'use de son privilège que pour m'insulter et m'assassiner; ce Sénèque, ce songe-creux stoicien, ce philosophe hypocrite qui a cru faire un coup d'adresse que de venir crier bien haut: mon neveu et moi, nous t'aimons! car il est du complot... Ah! l'infâme... oui, c'est lui qui aurait dû me prévenir... nous verrons s'il saura mettre à profit son traité du mépris de la mort... Et ce Scévinus, ce cœur lâche et sans foi... ah! je vous insulterais à mon tour... je vous forcerais à accuser vos amis, je vous humilieras .. et puis je vous tuerais. Viens.

SCÈNE V.

MILICHUS *seul.*

Qu'ai-je fait? quelle pensée infernale m'a poussé dans cet abîme? Soif de l'or! il est donc vrai qu'en t'apaisant on se prépare des tortures. Je sens là un serrement de cœur qui

étouffe ma voix et tarit la source de mes larmes... Comme il m'a regardé! comme tout ce qu'il m'a dit est vrai! il avait pensé à moi, il avait tout prévu... j'étais son seul confident... il n'en a fallu qu'un pour le vendre... j'ai vendu, vendu mon bienfaiteur, mon ami; donner pour de l'or la vie de celui à qui l'on doit tout!.. Et pourquoi faire, cet or? avais-je si longtemps à en jouir, et fallait-il appeler sur moi tous les tourments que les dieux réservent aux parricides? Honte sur moi! Je n'ose plus regarder le ciel et j'ai peur des enfers. Eh bien, il faut une victime pour expier ce crime affreux: je ne le sauverai pas, mais il saura quel a été mon repentir et mon châ-timent. Mourons... délivrons-nous de ces remords cruels et d'une vie odieuse. *(Il voit sur une table le poignard même de Scévinus, et qui lui avait servi à la dénonciation.)* La voilà cette arme fatale que j'ai présentée à Néron en lui disant: C'est le poignard de mon maître, c'est celui qui devait t'ôter la vie. Oh, le ciel me le met sous la main; c'est celui-là qui doit faire couler mon sang. Scévinus, pardonne-moi; je voue à la vengeance des dieux celle qui m'a inspiré ce forfait. *(Il se frappe et va tomber hors de la vue des spectateurs.)*

SCÈNE VI.

LUCAIN, RUFINUS.

LUCAIN.

Tu le vois, Rufinus, Néron sent tout l'odieux que notre querelle fait rejaillir sur lui; c'est bon signe; mais je tiendrai ferme, et c'est lui qui me priera.

RUFINUS.

(Qui de loin a aperçu le cadavre de Milichus.) Ciel!

LUCAIN.

Qu'as-tu donc? tu sais bien que je n'ai rien à craindre, et notre secret est impénétrable.

RUFINUS.

Ce n'est pas sans terreur qu'on met le pied dans ce palais. Dans tous les cas, je m'attache à ta fortune et, s'il le faut..... je suis armé.

LUCAIN.

Imprudent ! ne vois-tu pas que c'est là un motif d'accusation, si l'empereur veut me faire un mauvais parti ?

RUFINUS.

Et ne vois-tu pas aussi que, s'il faut mourir, il vaut mieux ne pas mourir sans vengeance ? Je ne sais pas ce qui se passe ; mais je crains que tu ne sois attiré dans un piège. Néron n'oublie ni ne pardonne.

LUCAIN.

Nous verrons ; pour moi, je n'ai pas peur....

RUFINUS.

Ni moi non plus... Mais, regarde...

LUCAIN.

Et bientôt, je l'espère, tu n'auras plus rien à craindre pour moi.

RUFINUS

J'en doute ; mais regarde donc !...

LUCAIN.

Le cadavre de Milichus !

RUFINUS.

Qu'en dis-tu, Lucain ?

LUCAIN.

Je dis que... Milichus est mort ; mais qu'est-ce que cela prouve ? Ou il ne savait rien , et peu importe sa mort ; ou il savait , et il ne serait pas ici. Que serait-il venu faire tout seul et la veille...

RUFINUS.

Attendons l'avenir ; mais je crains...

LUCAIN.

Oui, mon cher Rufinus, attendons l'avenir, et tu verras...

SCÈNE VII.

LES MÊMES, NÉRON, TIGELLIN.

NÉRON.

J'ai voulu te parler, Lucain, et savoir enfin où s'arrêtera

ta haine contre moi. Tu ne crois pas sans doute que ma clémence puisse souffrir plus longtemps de telles injures, de telles calomnies.

LUCAIN.

Je ne t'ai pas calomnié.

NÉRON.

J'entends, tu n'as dit alors que la vérité. (*Regardant Tigellin avec ironie.*) C'est au moins de la franchise. Cependant ce n'est pas seulement moi personnellement qui suis en jeu, c'est l'empereur romain, entends-tu c'est ce grand nom que tu avilissais par d'indignes plaisanteries, et il importe à la dignité de l'empire romain que je les fasse cesser.

LUCAIN.

(*A part.*) Il ne sait rien ! (*Haut.*) C'est-à-dire, Néron, que tu veux te venger : tu le peux, mais tes espions ne te rapportent pas tout fidèlement.

NÉRON.

C'est ce que nous verrons.

LUCAIN.

Car, pourquoi t'en prendre à moi plutôt qu'à tout autre ; et sais-tu si l'on n'a pas voulu me perdre en me dénonçant ? Qui veut tout savoir, écoute bien des mensonges.

NÉRON.

Oh ! j'écoute aussi bien des vérités. Tu reconnais donc qu'après m'avoir encensé dans ton poème, tu es tombé dans l'excès contraire, et que tu m'insultes aujourd'hui par compensation ?

LUCAIN.

Tu as changé, tu es devenu injuste envers le compagnon de tes études et de tes premiers plaisirs ; et, en m'exprimant librement sur ton compte, je n'ai fait que...

NÉRON.

Achève donc !

LUCAIN.

... Que te montrer la sincérité de mes sentiments.

NÉRON.

Ainsi ce grand amour de la république t'est venu subite-

ment depuis que tu ne partages plus mes plaisirs et mes fêtes.

LUCAIN.

Je l'ai toujours eu.

NÉRON.

Tu mentais donc alors ?

LUCAIN.

Non, j'oubliais : j'étais ton ami, j'étais aveuglé, entraîné par l'habitude ; mais, je te le dis, j'étais et je suis sincère.

NÉRON.

Tu pourrais mettre un frein à ta langue.

LUCAIN.

Je ne sais ni cacher ni taire ce que je pense.

NÉRON.

Excepté pourtant quand il s'agit de m'assassiner.

LUCAIN.

T'assassiner ?

NÉRON.

Précisément. Le jour est pris, et l'on s'est bien juré de ne trahir personne.

LUCAIN.

Peux-tu croire.... ?

NÉRON.

Je t'ai dit que j'écoute souvent des vérités, et en voilà une. Allons, calomniateur et assassin, que l'on avoue ! tu es ici en mon pouvoir, tu ne peux m'échapper, et ta défense la plus éloquente ce sera de ne pas me faire attendre : le sénat peut avoir besoin de moi.

LUCAIN.

Comme lorsque tu troublas ma lecture par jalousie de poète.

NÉRON.

Voyons, ton aveu ! est-ce vrai ? as-tu des complices ?

LUCAIN.

Je nie tout ! tu peux me tuer.

NÉRON.

Ce sont de beaux mots ! mais nous avons des moyens de faire parler.

LUCAIN.

D'arracher un aveu par la douleur.

NÉRON.

Mais l'aveu d'une vérité ! *(Il fait signe à Tigellin qui va ouvrir une porte par où il fait entrer Scévinus, Sénécion, Plautius Latéranus et Quinctianus).* — *(Pendant qu'il les introduit.)* Je te dispense d'abord de nommer Scévinus, Plautius Latéranus, Quinctianus et Sénécion, tes amis intimes.

SCÈNE VIII.

LES MÊMES, plus SCÉVINUS, SÉNÉCION, PLAUTIUS LATÉRANUS
et QUINCTIANUS.

LUCAIN.

Quoi !

NÉRON.

Les voici, ils parleront pour eux-mêmes.

SCÉVINUS.

César, je n'ai rien avoué que nos craintes et nos angoisses. Cet infâme Milichus m'a dénoncé pour avoir de l'or, interroge-le encore, je t'en supplie ; interroge-le en notre présence, car tu ne sais rien que par lui.

LUCAIN.

Quoi ! le traître...

TIGELLIN.

Milichus est mort, il a été assassiné dans cette galerie.

SCÉVINUS.

Où il s'est tué lui-même pour se punir de sa lâcheté...

NÉRON.

Et en confirmant sa dénonciation ; car il aurait au moins nié avant de mourir. Laissons-le donc, il échappe à mes bienfaits. Mais vous, quel est votre but et pourquoi cette fureur ?

SCÉVINUS.

Eh, mon Dieu ! tout ce que nous voulons, c'est de vivre tranquilles et heureux. C'est pour n'avoir plus peur que nous avons eu de l'audace une fois.

LATÉRANUS.

Nous voulions rendre la liberté à Rome ; et moi, consul désigné, mon seul et ardent désir était d'être consul de Rome aux calendes de janvier.

NÉRON.

Et si l'on vous laissait vivre...

LATÉRANUS.

Je ne veux pas de tes bienfaits.

SCÉVINUS.

Et que nous fussions sûrs de notre lendemain, j'aimerais la vie.

LUCAIN.

Ma Pharsale restera inachevée, mais la postérité saura que tu as brisé ma plume... et le nom du poëte et le nom du tyran seront inséparables.

NÉRON.

L'éloge qui la commence me suffit.

LUCAIN.

Oh honte !... j'en suis bien puni !

NÉRON.

Mais croyez-vous donc qu'il suffise maintenant de se résigner à la mort et de dire adieu, l'un à ses jardins, l'autre à ses vers ? Non, par Jupiter ! et vous direz vos complices.

LUCAIN.

Nous n'avons pas de complices.

NÉRON.

Je m'attendais à cette réponse : on n'en a jamais, d'abord ; puis on les nomme. Commencez par la fin, je vous prie, je suis pressé, et votre intérêt vous le conseille.

LATÉRANUS.

Nous avons répondu.

NÉRON.

Eh bien , la torture vous forcera à les dénoncer... Tigellin !

TIGELLIN.

Tout est prêt, César, les bourreaux attendent.

NÉRON.

Vous l'entendez , les bourreaux sont là. Ce que vous refusez de dire maintenant, vous le direz quand le fer et le feu...

SCÉVINUS.

Cruel ! n'est-ce pas assez de perdre la vie ? faut-il encore souffrir ?

TIGELLIN.

Oui , souffrir ! d'horribles tourments vous attendent... Tu vas être lié sur le chevalet...

LATÉRANUS.

Qu'on m'y conduise le premier. (*A part.*) Mon exemple soutiendra peut-être ces malheureux qui chancellent. Allons, Tigellin, j'attends.

TIGELLIN.

Et toi, Lucain ?

LUCAIN.

Je suivrai l'exemple de Latéranus.

TIGELLIN.

Tu fais le brave, mais nous verrons là.

NÉRON.

Parle, parle, c'est le seul moyen d'échapper à la torture.

LUCAIN.

Nous n'avons pas de complices. (*A part.*) Hélas ! que faire ? comment échapper à ces tigres ?

TIGELLIN.

Faut-il donner l'ordre et commencer ?

NÉRON.

Oui, s'ils ne veulent se rendre ; mais ils paieront tout ce temps.

TIGELLIN.

Vous l'entendez ; vous aggravez votre supplice ; votre silence peut compromettre le salut de l'empereur , et vous en êtes responsable... Allons , Scévinus , parle... quand tes os craqueront sous les dents de fer , qu'y gagneras-tu... il faudra bien parler alors... (*Silence*). Plus de pitié donc !...

NÉRON.

Insensés... tandis qu'un aveu complet me dicterait peut-être l'impunité.

SCÉVINUS.

L'impunité !

NÉRON.

Oui , connaissant tous les coupables , je pourrais bien épargner ceux qui me les auraient fait connaître , et dont je serais sûr pour l'avenir.

SCÉVINUS.

Eh bien , César , je veux donner l'exemple ; aussi bien je marche sur des charbons ardents.

NÉRON.

Parle donc ! tu peux tout espérer.

LATÉRANUS.

(*À Scévinus.*) Traître , je te dévoue à la vengeance des dieux qui punissent la lâcheté et le parjure.

SCÉVINUS.

Je me moque de tes dieux :

NÉRON.

Qu'on emmène Latéranus ; qu'il subisse son châtement.

LATÉRANUS.

(*Pendant qu'on l'emmène.*) Je saurai le subir , mon corps t'appartient , tu peux le déchirer . Je serai bientôt délivré de la vie et de l'aspect d'un monstre tel que toi.

NÉRON.

A la torture ! (*à Scévinus.*) Voyons !

SCÉVINUS.

Ceux-ci d'abord , puis Natalis , Pison , Sénèque , Proculus.

NÉRON.

(A Sénécion.) Et toi?

SÉNÉCION.

Annæus, Pollion, Festus, Flavius, Asper.

NÉRON.

Je connais ces gens-là, c'est vrai, il doivent conspirer.
(A Quinctianus.) Toi !... Tu hésites ?

QUINCTIANUS.

Scaurus et Fénius Rufus.

NÉRON.

Bien. Et toi, Lucain?

LUCAIN.

Ce sont les mêmes.

NÉRON.

Cherche donc ; il faut que tu me sacrifies un ami, pour participer à ma faveur.

LUCAIN.

Hélas, hélas, qui nommer !

NÉRON.

Si tu hésites, il sera trop tard.

LUCAIN.

Ah ! Je me suis cru plus fort, et j'ai peur. Ma raison s'égare... et j'entends la voix des bourreaux. Néron, Néron ! Grâce pour moi, pour les miens, pour ma mère..... elle tremblait pour moi.... Il lui semblait toujours que ta fureur allait me punir de mon audace. Oh ! si tu savais ! quand la terreur oppresse votre poitrine ; quand une mère frémit d'épouvante à chaque pas qui retentit dans le vestibule.....

NÉRON.

Nomme *distinctement*, ou je n'attends plus. Qui t'a poussé à la révolte.... qui est ton complice ?

LUCAIN.

(Egaré.) Je te l'ai dit. C'est elle.... *(Il ne peut plus se soutenir et tombe sur un siège).*

NÉRON.

Ta mère? (*Lucain baisse la tête et en fait l'aveu muet. Néron se lève triomphant ; Lucain l'écoute avec le trouble de la terreur.*) Ta mère, ta mère!... Répète-le!... je n'ai pas bien entendu ; est-ce elle ?

LUCAIN.

(*Dans une morne stupeur.*) Oui.

NÉRON.

Sa mère! Ah! si la grâce doit se proportionner à l'infâmie, tu mérites le triomphe... Ta mère! et tu as cru mériter de vivre par cette insigne calomnie! Oh, je comprends parfaitement! et cette flatterie passe toutes celles de ta Pharsale. Tu t'es dit : il a tué sa mère.... je le lui ai reproché ; eh bien, je tuerai la mienne. Pour flatter un parricide, soyons-le... Parricide! qu'en sais-tu ? peut-être l'empereur eut-il à délivrer lui et l'empire d'une ennemie.... ce n'est plus un fils, c'est l'empereur ! Mais toi, infâme, qui trahis une mère si tendre ; qui, pour te sauver, la jettes comme une pâture à ma vengeance ; oh, tu as comblé la mesure, tu es rebelle, tu es assassin, tu es parricide.... oui, tu l'es... Ton sang suffira-t-il à laver tant de scélératesse et tant de honte?... Les voilà ces grands sauveurs de la patrie, ces nouveaux Brutus, qui ne en effet que des lâches et des traltres!... Quoi ! leurs amis intimes qui ne respirent maintenant que dans la certitude qu'on ne les trahit pas!.... Quoi, sa mère! Ah!.... Vous me faites pitié, conspirateurs de bas étage qui ne seriez pas les affranchis de vos esclaves! et ces gens-là sont épicuriens, platoniciens, stoïciens, et pas un n'a du cœur....

SCÉVINUS.

Latéranus n'a rien dit!

NÉRON.

Eh, je le sais ; il vous a laissé sa part de honte, et vous vous l'êtes bien vite partagée.... Epicharis, une courtisane, a subi la torture en silence.... elle a fini par s'étrangler.... mais pas un mot.... et vous, des sénateurs, des chevaliers, un poète, le chantre de la république, vous avez failli à la première menace des tourments ; c'est à qui nommera ses

plus chers amis. Vraiment, à ce compte, vos pères sont heureux d'être morts.... ils ne vous auraient pas échappé.

QUINCTIANUS.

Ils n'ont pas été empoisonnés par leurs femmes, ni leurs femmes par leurs enfants !

NÉRON.

(Après un mouvement d'indignation.) Qu'on les emmène.... j'ai leurs aveux ; la torture devient inutile.... car ma clémence et ma pitié résistent aux injures et aux calomnies ; le monde saura que je ne punis que les assassins et les traîtres.

RUPINUS.

(A Lucain, pendant qu'on les emmène.) Ne perdez pas tout espoir, je reste caché dans ce palais.

SCÈNE IX.

NÉRON seul.

Hélas !... les femmes tuent leurs maris, et les enfants leurs mères ! n'entendrai-je donc toujours que ces deux mots-là ! quand on me le dit, on m'enfonce une froide lame dans le cœur ; quand on le tait, on le pense tout bas, et le silence m'est aussi insupportable que l'injure.... Allons, tâchons de nous en distraire (*ironiquement*), et invoquons Apollon.

SCÈNE X.

NÉRON, SÉNATEURS.

UN SERVITEUR.

Des sénateurs demandent l'honneur d'être admis devant toi.

NÉRON.

Qu'ils entrent.

(Les sénateurs entrent. Avant d'être tous placés devant l'empereur, quelques-uns s'entretiennent à part).

PREMIER SÉNATEUR.

Cette fois, il sera content, j'espère.

DEUXIÈME SÉNATEUR.

Notre dévouement n'a pas de bornes.

PREMIER SÉNATEUR.

Ce n'étaient pas des vœux qu'il fallait lui offrir comme au premier venu, c'étaient des couronnes.

DEUXIÈME SÉNATEUR.

En effet; aussi allons-nous réparer cette maladresse.

UN AUTRE SÉNATEUR.

Nous venons, César, te féliciter d'avance, à l'approche des luttes de musique et de poésie; nous avons offert aux dieux les vœux les plus sincères, tu n'en peux douter, pour que ta voix divine, pour que ton génie poétique t'assurassent la victoire que tu ne peux manquer d'obtenir.

NÉRON.

Je vous en remercie.

LE SÉNATEUR.

Jupiter dépend du destin, et nous dépendons de Jupiter.... Toi-même, ô César, à qui une place est réservée dans le ciel, tu es soumis à sa volonté puissante.

NÉRON.

Je le sais.

LE SÉNATEUR.

Mais cette volonté peut-elle n'être pas favorable à celui qui représente ici-bas Jupiter et qui gouverne heureusement le monde ? (*Après un moment de silence.*) Cependant, ô César, n'avons-nous pas à craindre que ces vœux mêmes ne soient coupables, et César Néron peut-il n'être pas vainqueur ? (*Néron fait un mouvement d'impatience.*) Nous venons donc t'offrir, non plus nos vœux pour la victoire du chant et de l'éloquence, mais la victoire elle-même.

NÉRON.

C'est bien.... Je croyais cependant, je l'avouerai, n'avoir besoin ni de brigues, ni d'aucune influence étrangère pour lutter, et, peut-être, pour vaincre.... Aillens, je fais sentir mon pouvoir et ma force, parce que je suis l'empereur et qu'il y va

du salut et de la prospérité de l'empire, mais je ne suis pas empereur sur la scène... c'est l'artiste qui chante, et non pas César; je remercie néanmoins le sénat de son dévouement.... peut-être, exagéré... mais il trouvera bon que je n'accepte ces couronnes que quand je les aurai méritées.

(Les sénateurs se regardent, interdits, et se retirent lentement).

PREMIER SÉNATEUR.

Que faire et comment deviner ?

DEUXIÈME SÉNATEUR.

C'est une sottise que nous avons faite ; j'aurais dû le prévoir.... Adorons l'empereur, mais ne flattons pas l'artiste.... pour moi, je veux l'écouter en juge impartial, et je ne lui décèrnerai le prix qu'à bon escient !

SCÈNE XI.

NÉRON, TIGELLIN.

NÉRON.

Nous tenons nos ennemis... Comme ils se sont pris au piège ! comme ils me haïssaient tous, ces pauvres citoyens romains ! comme ils mentent, tous ces philosophes ! Ah ! Jupiter me protège vraiment, puisqu'il m'envoie de telles joies : me venger, mais avec justice ! les tuer, mais légalement ! Ah !... mais, te le dirai-je, ces gens-là viennent empoisonner mon bonheur.

TIGELLIN.

Tu es assez grand pour mépriser aussi bien de sottes adulations qu'une conspiration ridicule.

NÉRON.

M'offrir d'avance la victoire ! est-ce une ironie mal déguisée.... me croient ils incapable de vaincre mes rivaux par mon talent ? ai-je besoin qu'on m'y aide ? craignent-ils d'avoir à me consoler d'une défaite ? Ils viennent avec leur pitoyable éloquence me faire la caresse de l'âne, et ils croient réjouir le lion.... les imbéciles ! et ils ont pour, ils tremblent de me déplaire, par conséquent ils ne m'aiment pas.... Surveille-les,

Tigellin; ayons toujours les yeux ouverts sur leur bassesse et leur infamie.... Que faut-il donc pour qu'ils disent ce qu'ils pensent ? J'ai pourtant brûlé Rome !

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

Séance du 16 mai 1849.

M. Ducoin lit le rapport suivant :

Messieurs ,

Dans votre séance du 19 novembre 1847, j'ai eu l'honneur de vous lire un rapport sur le *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis* (1^{er} et 2^e semestres de 1846). Conformément à vos intentions, je vais aujourd'hui vous entretenir du même *Bulletin*, mais relativement au premier semestre de 1847 (un cahier in-8°).

Ce cahier est fort loin de se montrer inférieur aux précédents, et j'espère, par mes citations, en fournir la preuve.

Il commence, à l'exemple de ses prédécesseurs, par un compte des travaux de l'Athénée pendant le trimestre auquel il est consacré. Ce compte a été présenté par M. Péron, secrétaire perpétuel de l'Athénée. Permettez-moi de faire sur quelques-uns de ses points un petit nombre de remarques, ou plutôt de vous offrir l'occasion de les faire vous-mêmes.

Dans l'Athénée du Beauvaisis, la cotisation annuelle est fixée de la sorte :

Pour les membres titulaires, à 20 francs ; pour les membres correspondants, à 10 ; pour les membres libres habitant Beauvais, à 30 ; pour les membres libres habitant hors de Beauvais, à 15.

Vous voyez, Messieurs, que là, sauf les membres honoraires, tout membre paye, dans quelque rang ou catégorie qu'il soit placé ; ce n'est pas comme chez nous, où les membres correspondants n'ont rien à déboursier.

Ce qui étonnera peut-être quelques-uns d'entre nous, c'est que les membres libres habitant Beauvais aient à payer une

cotisation plus élevée que les membres titulaires eux-mêmes.

Mais voici une disposition pénale que je ne dois point passer sous silence : Tout membre titulaire ou correspondant qui n'a fait aucune production durant l'espace de deux années, est considéré de plein droit comme membre libre, et partant sa cotisation est élevée à 30 francs. A la vérité, ce membre a la faculté de recouvrer son titre primitif, du moment qu'il fait une production. Ainsi le travail remédie naturellement aux inconvénients de la paresse ou de l'oïveté.

Autre point remarquable. Les femmes ne peuvent faire partie de l'Athénée qu'en qualité de membres honoraires. En aucun cas, elles ne peuvent assister aux séances ordinaires de ce corps. Ne vaut-il pas mieux ne point élire les dames que les élire pour les exclure des assemblées ?

Sont membres honoraires de droit MM. le préfet du département, l'évêque du diocèse, le président du tribunal civil de Beauvais, le maire de cette ville.

Le nombre actuel des sociétaires de tout genre s'élève à 94, parmi lesquels je n'ai pas trouvé le nom d'une seule femme, et je ne m'en suis pas étonné, d'après ce que je viens de dire.

De tous les articles ou opuscules dont se compose le cahier qui m'occupe, ce que je préférerais est un travail ayant plus d'une trentaine de pages, bien remplies de toutes les manières. Il est sur Madame de Sévigné, et c'est vraiment le cas de dire : « Le sujet n'est pas neuf, mais il est agréable. » L'auteur est un membre titulaire, M. Baldy, professeur de rhétorique au collège de Beauvais. Le cadre adopté par lui ne manque pas d'originalité : il s'agit de recomposer la bibliothèque qu'avait Madame de Sévigné, et dont les livres ont été dispersés après sa mort, d'abord en partie vendus à l'enchère, tombés dans des mains plus ou moins profanes, puis pillés ou brûlés par les vandales révolutionnaires, pour avoir eu le malheur d'appartenir à une aristocrate.

Comment s'y prend M. Baldy afin de parvenir à la recomposition projetée ? Il pose par la pensée, sur les tablettes nues, tous les livres dont Madame de Sévigné a parlé avec éloge dans son immortelle correspondance. — Mais, dira-t-on, il n'en résultera qu'un sec et long catalogue, les lignes les

plus froides et les plus arides. — Oh ! M. Baldy est loin de s'enfermer dans le cercle malheureux d'une nomenclature. En parlant des livres de son héroïne, il examine successivement et avec soin, j'ai presque dit avec amour, l'érudition de Madame de Sévigné, sa passion pour la lecture, l'influence de ses livres de prédilection sur son caractère, sur ses opinions religieuses et politiques, ainsi que sur son style. Il traite même ce point délicat : que doit-on penser du goût de Madame de Sévigné en fait de littérature ? Bref, la bibliothèque de l'illustre marquise n'est ici qu'un sujet apparent, une sorte de prétexte, et c'est elle-même que l'auteur a constamment et sans relâche en vue, comme un peintre regarde toujours son modèle, même lorsqu'il en reproduit sur la toile les vêtements et les autres accessoires.

Madame de Sévigné avait lu beaucoup. A propos de ses lectures variées et nombreuses, elle écrivait à sa fille : *Il n'est pas de pays que nous ne battions*. Cela est bien connu ; mais ce qui l'est moins, c'est que, si elle lisait nécessairement un certain nombre d'ouvrages dans des traductions, elle étudiait dans le texte même les auteurs latins, italiens et espagnols ; elle expliquait Tacite à Madame de Grignan, et elle pouvait apprécier en lui-même le style de Virgile.

Sur la foi de Voltaire, Laharpe affirmait que Madame de Sévigné avait dit de Racine : *Il passera comme le café*, et, de son propre chef, il ajoutait avec raison : *Racine est resté, et le café aussi*.

Longtemps on a cru que Madame de Sévigné avait prononcé une prophétie aussi fautive, et peut-être bien des personnes ont-elles encore cette opinion. Cependant il est maintenant avéré que le rapprochement ridicule de Racine et du café ne se trouve dans aucune des lettres de la marquise. Aurait-elle dit quelque chose de pareil dans une conversation, et Voltaire, qui avait vu finir le XVII^e siècle, aurait-il entendu citer ce propos plus que léger ? M. Baldy ne touche nullement ce point, et j'avoue qu'ici la vérification serait bien difficile. Aussi me contenterai-je d'indiquer le problème, sans éprouver le moindre désir d'en chercher moi-même la solution.

Au reste, M. Baldy prend hautement et d'une ardeur à peu près chevaleresque le parti de Madame de Sévigné contre Vol-

taire, et il finit la défense par les mots suivants, qui pourront, Messieurs, vous mettre à même d'en apprécier le degré de chaleur : « Et voilà cette femme que Voltaire accusait de manquer de goût et de jugement ! Il sera curieux de voir en quels termes violents l'auteur de *Tancredé* et de *Zaïre* a rédigé, avec ses amis, le redoutable arrêt qui devait à tout jamais la condamner comme incapable de sentir et d'apprécier les ouvrages d'esprit : « Nous avons été indignés contre Madame de Sévigné, qui écrivait si bien et qui jugeait si mal. Nous sommes révolté de cet esprit misérable de parti, de cette aveugle pré-vention qui lui fait dire que la mode d'aimer Racine passera comme la mode d'aimer le café. » Dans le ton impétueux de ce réquisitoire, écrit dans un style d'assez mauvais goût, on voit à plein percer l'iniquité du juge qui, voulant à tout prix condamner, invente ou falsifie les pièces du procès ; Voltaire se trouve donc ici dans la situation de son OEdipe, qui voit retomber sur sa tête l'anathème qu'il a prononcé contre l'assassin de Laïus ; et nous, nous avons joué le rôle de Voltaire lui-même, qui, dans un des beaux moments de sa vie, poursuivit la révision du procès de Calas, fit casser le jugement, et réhabilita sa mémoire. Puissent nos paroles avoir, auprès des personnes encore prévenues contre Madame de Sévigné, le même succès que les siennes ! »

Voici un autre passage du travail de M. Baldy ; vous y verrez l'écrivain finir dans le même sens que vous venez de remarquer : « Avant même qu'on mit en question le mérite de La Fontaine, à qui Molière, qui s'y connaissait, devait donner un brevet d'immortalité malgré l'indifférence coupable de Boileau, Madame de Sévigné avait déjà commencé pour lui cette popularité dont il est aujourd'hui en possession : « N'avez-vous point trouvé jolies les cinq ou six fables de La Fontaine qui sont dans un des tomes que je vous ai envoyés ? Nous en étions ravis l'autre jour chez M. de La Rochefoucauld. Nous apprîmes par cœur celle du Singe et du Chat. Faites-vous en voyer promptement les Fables de La Fontaine ; elle sont divines. On croit d'abord en distinguer quelques-unes, et, à force de les relire, on les trouve toutes bonnes : c'est une manière de narrer à quoi l'on ne s'accoutume point. Mandez-moi votre avis et le nom de celles qui vous auront sauté aux yeux les premières. »

» Ainsi ces petits chefs-d'œuvre de grâce et de naïveté que nous devons tous apprendre par cœur dans notre enfance, et que nous relisons dans l'âge mûr en y découvrant tous les jours de nouvelles beautés, Madame de Sévigné fut une des premières à en orner sa mémoire, dont elle se plaint souvent dans ses lettres. Pouvait-on exprimer l'originalité du bonhomme en termes plus heureux qu'elle ne le fait : *C'est une manière de narrer à quoi l'on ne s'accoutume point*? On s'accoutume au style de ces écrivains dont la pensée est nette, l'expression claire, simple et même élégante, de telle sorte que, par l'habitude qu'on a de les lire, on peut facilement les imiter (1), comme dans la société on prend le ton et les manières des personnes que l'on est accoutumé de fréquenter; mais il en est d'autres dont la pensée et le style sont tellement spontanés et individuels, qu'il n'est pas plus possible de les reproduire par l'imitation, qu'il est possible de substituer son identité à celle d'un autre; et c'est là ce qui constitue l'originalité particulière du style de La Fontaine et de Madame de Sévigné elle-même, qui, en deux mots et sans y songer, a donné la raison pour laquelle elle devait être à jamais inimitable. Quel écrivain, en effet, quelque habile qu'il soit, pourrait se flatter de s'être *accoutumé* à son style au point de lui en dérober le secret ?

» Ce ne fut pas seulement dans ses lettres à sa fille que Madame de Sévigné exprima son admiration pour La Fontaine; dans le monde, dans les cercles, elle prit parti pour lui contre les envieux de sa gloire ameutés par Furetière, qui avait publié contre lui une critique des plus virulentes. Vous verrez, par le passage que nous allons citer, avec quelle chaleur, quelle éloquence, elle démasque l'ignorance et la pédanterie du malencontreux académicien, qui, selon elle, était privé du sens nécessaire pour goûter La Fontaine: « Il y a de certaines » choses qu'on n'entend jamais quand on ne les entend pas

(1) Ainsi M. Baldy croit qu'en cette conjoncture, Madame de Sévigné a employé la locution : *à quoi l'on ne s'accoutume point*, dans ce sens : *qui est inimitable*. Cela peut-être contesté: pourquoi la locution dont il s'agit ne signifierait-elle pas plutôt : *qui paraît toujours neuf et piquant*, soit qu'on lise, soit qu'on relise?

» d'abord. On ne fait pas entrer certains esprits durs et farou-
 » ches dans le charme et la facilité des fables de La Fontaine; cette
 » porte leur est fermée et la mienne aussi: ils sont indignes de
 » jamais comprendre ces sortes de beautés, et sont condamnés
 » au malheur de les improuver et d'être improuvés aussi des
 » gens d'esprit. Nous avons trouvé beaucoup de ces pédants.
 » Mon premier mouvement est toujours de me mettre en colère,
 » et puis de tâcher de les instruire; mais j'ai trouvé la chose
 » absolument impossible. C'est un bâtiment qu'il faut reprendre
 » par le pied; il y aurait trop d'affaires à réparer; et enfin nous
 » trouvions qu'il n'y avait qu'à prier Dieu pour eux, car
 » nulle puissance humaine n'est capable de les éclairer. »

» O Voltaire, où aviez-vous donc votre esprit quand vous
 avez dit que Madame de Sévigné manquait de goût et de juge-
 ment? Vous n'aviez donc pas lu cette lettre éloquente? C'est
 un malheur vraiment; vous y auriez au moins trouvé une
 leçon de bon goût et de savoir-vivre; et au lieu de ce ton
 véhément et furibond que vous avez pris contre une noble
 femme qui n'avait pas moins d'esprit que vous, et qui l'avait
 meilleur, vous auriez appris avec quelle dignité les gens de
 qualité doivent se mettre en colère contre les pédants qui ont
 le malheur de méconnaître le mérite de nos grands écri-
 vains. »

En transcrivant ce morceau, je m'aperçois que M. Baldy, du
 moins à mon avis, traite ici Voltaire avec une insigne rigueur,
 et que lui-même tomberait peut-être quelque peu dans l'excès
 qu'il lui reproche: car, à tout prendre, dans le passage cité
 et incriminé, Voltaire ne me semblerait pas s'être rendu cou-
 pable d'avoir pris contre Madame de Sévigné un *ton véhément*
et furibond, ni s'être mis dans le cas d'être rappelé comme un
 écolier au *bon goût* et au *savoir-vivre*.

Autre citation du même article ou travail: « La critique de
 Madame de Sévigné ne s'exerça pas avec moins de succès sur
 les prosateurs que sur les poètes. Le magnifique éloge qu'elle
 fait des *Provinciales*... en est une preuve évidente. Son opi-
 nion sur l'auteur des Petites Lettres n'a pas varié un seul
 instant; mais il n'en a pas toujours été de même à l'égard
 des autres écrivains, surtout quand il s'agissait d'apprécier
 leur mérite relatif. On verra aussi avec quelle franchise

elle revenait de ses jugements quelquefois précipités. Madame de Sévigné se passionnait tellement pour les belles choses en littérature, que presque toujours ce qu'elle entendait ou lisait en dernier lieu lui paraissait être ce qu'elle avait lu ou entendu de plus beau ; et cela ne se conçoit-il pas dans une femme si facile à impressionner, et dans un siècle où l'on marchait continuellement de merveilles en merveilles, où ce qui paraissait d'abord un chef-d'œuvre était surpassé le lendemain par une œuvre plus remarquable dans le même genre ?

« Il me semble n'avoir rien vu de si beau que cette pièce d'élo-
» quence (l'oraison funèbre de Turenne, par Mascaron). On
» dit que l'abbé Fléchier veut la surpasser, mais je l'en défie.
» U pourra parler d'un héros, mais ce ne sera pas de M. de Tu-
» renne, et voilà ce que M. de Tulle a fait dernièrement à mon
» gré. La peinture de son cœur est un chef-d'œuvre, et cette
» droiture, cette naïveté, cette vérité dont il est pétri, cette so-
» lide modestie, enfin tout. »

» On a vu tout à l'heure que Madame de Sévigné persista dans son opinion sur une pièce de Racine : « Je ne retire point les louanges que j'ai données à la tragédie d'*Esther*. » Vous allez voir maintenant comment, après avoir défié l'abbé Fléchier de faire mieux que Mascaron, elle reconnaît franchement la supériorité du simple abbé sur l'évêque : « En arri-
» vant ici, Madame de Lavardin me parla de l'oraison funèbre
» de Fléchier; nous la fîmes lire, et je demande mille et mille
» pardons à M. de Tulle, mais il me parut que celle-ci était au-
» dessus de la sienne. Je la trouve plus également belle partout.
» Je l'écoutai avec étonnement, ne croyant pas qu'il fût possible
» de dire les mêmes choses d'une manière toute nouvelle. »

Ce trait cité justement par M. Baldy prouve que la marquise n'était pas entêtée, et qu'elle pouvait au besoin s'honorer par un mot si naturel, souvent si nécessaire, et pourtant si rare : « Je me suis trompée. »

La même attribuait à son peu de mémoire le charme qu'elle éprouvait à relire ses auteurs de prédilection : « Nous lisons beaucoup ici, écrivait-elle à sa fille, et je sens le plaisir de n'avoir point de mémoire, car les pièces de Corneille, les œuvres de Despréaux, celles de Sarrasin, celles de Voiture, tout cela repasse devant moi sans m'ennuyer. »

Après cette citation, M. Baldy exprime les réflexions suivantes : « Bien des gens se plaignent de leur mémoire, qui lui doivent en quelque sorte tout leur esprit : devons-nous croire sur parole ce que Madame de Sévigné dit de la sienne? Oui. Remarquez bien qu'elle ne se plaint pas, mais qu'elle se réjouit de n'avoir point de mémoire. Ce n'est pas qu'elle en manquât absolument; bien loin de là: les beautés littéraires faisaient une trop vive impression sur elle pour qu'elle n'en conservât pas un profond souvenir; mais l'émotion une fois passée, ce souvenir sommeillait pour ainsi dire, et se réveillait dans l'occasion avec toute sa vivacité, comme il arrive que, dans la composition, nos pensées ne sont souvent que des réminiscences de ce que nous avons lu et entendu.

» Et c'est là ce qui explique le plaisir que Madame de Sévigné trouvait à relire ses auteurs favoris et l'influence qu'ils ont exercée, à son insu, sur son style. Il serait curieux de rapprocher les endroits de ses lettres où cette influence se fait sentir d'une manière plus ou moins éloignée; on verrait comment la fierté héroïque de Corneille, la droite raison de Nicole et d'Arnauld, la verve satirique de Pascal, la fine ironie de Lucien, la grâce naïve de La Fontaine, la sublime simplicité de Bossuet, se sont transformées pour se produire sous une forme nouvelle. Ce n'est pas tout : vous verriez plus d'un portrait, plus d'une réflexion morale, plus d'une plaisanterie, plus d'une épigramme, qui vous rappelleraient la touche de Labruyère, la profondeur de La Rochefoucauld, le sans-gêne comique de Scarron, la malice acérée de Martial. Nous avons rapproché tout à l'heure Madame de Sévigné de Voiture, et l'on a pu voir la raison de cette analogie. Nous pourrions multiplier ces rapprochements, mais cela nous mènerait trop loin. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en faire encore un; et pour donner plus d'autorité à ceux que nous n'avons fait qu'indiquer, nous prendrons notre point de comparaison dans un des écrivains qui semblent le plus s'éloigner du genre dans lequel écrivait Madame de Sévigné; nous voulons parler de Bossuet. Quoi ! Bossuet, ce chantre sublime de la puissance et de la gloire de Dieu, ce briseur de sceptres et de couronnes, comparé à *la vive et spirituelle auteur des Lettres à ma fille* ! Mais il y a toute la distance de l'aigle qui plane au plus haut

des cieux, à l'oiseau qui gazouille sous le feuillage; de la foudre qui gronde au sein de la nue, au charmant babil de ce ruisseau qui s'en va je ne sais où! Laissons là toute emphase de rhéteur et de poète, et lisez ce passage où Madame de Sévigné annonce à son tousin de Bussy la mort d'un des plus grands ministres de Louis XIV: « Je suis tellement éperdue » de la nouvelle de la mort très-subite de M. Louvois, que je ne » sais par où commencer pour vous en parler. Le voilà donc » mort, ce grand ministre, cet homme si considérable qui tenait » une si grande place, et dont le *moi*, comme dit M. Nicole, était » si étendu; qui était le centre de tant de choses! Que d'affaires, que de desseins, que de projets, que de secrets, que » d'intérêts à démêler, que de guerres commencées, que d'intrigues, que de beaux coups d'échecs à faire et à conduire! — » O mon Dieu! donnez-moi un peu de temps: je voudrais bien » donner un échec au duc de Savoie, un mat au prince d'Orange. — Non, non, vous n'aurez pas un seul, un seul moment. »

» Il est impossible, en lisant ces quelques lignes, de ne pas songer à Bossuet. Ne sent-on pas là le ton, le mouvement, l'inspiration de son génie? Le choc, le contraste des idées, le tour elliptique de sa phrase, la concision, la rapidité de sa diction, tout y est. Je dirai plus: la noble familiarité de son style est ici reproduite avec un bonheur incroyable, et cela pourtant avec la différence qu'il y a entre une lettre et une oraison funèbre. Il n'est pas jusqu'aux idées et aux expressions même qui ne vous rappellent Bossuet. Cette nouvelle de la mort très-subite de Louvois, dont Madame de Sévigné est éperdue, vous rappelle ce cri spontané de Bossuet: « O nuit effroyable, » où retentit tout à coup, comme un éclat de tonnerre, cette » étonnante nouvelle: *Madame se meurt, Madame est morte!* » — « Le voilà donc mort ce grand ministre, cet homme si considérable! » n'est-ce pas le même mouvement que celui-ci: « La voilà, cette princesse si admirée, si chérie, la voilà telle » que la mort nous l'a faite! »

» Vient ensuite cette belle énumération où la vanité des projets de l'homme est représentée avec cette rapide concision qui a tant d'analogie avec la manière de notre grand orateur.

» Madame de Sévigné compare la vie et les projets du grand ministre à un jeu d'échecs; mais Dieu ne lui laissa pas le

temps d'achever la partie engagée: « O mon Dieu, donnez-moi » un peu de temps ; je voudrais bien donner un échec au duc » de Savoie, un mat au prince d'Orange. — Non, non, vous » n'aurez pas un seul, un seul moment. » Ne retrouvez-vous pas ici, mais en raccourci, ce fameux tableau où Bossuet, comparant la vie humaine à un chemin dont l'issue est un précipice, nous représente l'homme ayant à peine le temps de cueillir quelques fleurs en passant, et, derrière lui, la mort qui le pousse sans cesse vers l'abîme : « Je voudrais retourner » en arrière. — Marche, marche. — Encore si je pouvais éviter ce précipice affreux... — Non, non, il faut marcher, il » faut courir. »

» Il serait difficile de trouver, dans toute la correspondance de Madame de Sévigné, un autre passage qui reproduit avec autant de ressemblance la manière d'un de ses auteurs de prédilection. Malgré un certain tour particulier à Madame de Sévigné, l'imitation est si parfaite, qu'on se persuade volontiers que Bossuet, annonçant la mort de Louvois à un ami, n'aurait pas écrit autrement. Faut-il croire que Madame de Sévigné ait imité à plaisir Bossuet, comme elle s'amusait quelquefois à faire des maximes à la manière de M. de La Rochefoucauld ? Cela n'est pas possible, on ne joue pas à l'esprit sur de parcelles matières ; l'imitation est ici très-naturelle. Madame de Sévigné, comme on l'a vu, relisait souvent Bossuet ; elle avait entendu l'orateur raconter les grandeurs déchues de la terre et les grands triomphes de la mort. Ayant à annoncer une de ces redoutables catastrophes, elle aura pris, pour ainsi dire, à son insu, le ton solennel de Bossuet, en le baissant toutefois avec une convenance parfaite, pour mieux l'approprier au langage familier de l'épître. On comprendra d'autant mieux cette facilité de Madame de Sévigné à imiter Bossuet, qu'il y avait, entre les qualités éminentes de ces deux esprits et la langue qu'ils s'étaient faite, une singulière analogie. Tous deux étaient doués de cette exquise sensibilité qui reçoit vivement les impressions ; de cette brillante imagination qui voit les choses et les colore ; de cette conception prompte et rapide qui crée et formule la pensée du même coup : qualités précieuses et rares, qui donnaient à la conversation de l'une et à l'éloquence de l'autre ce caractère de spontanéité qui

faisait l'admiration de leurs auditeurs, et qui fait encore aujourd'hui un des plus grands charmes de leurs écrits. Aussi, comme la pensée et la forme qu'elle revêt ne font qu'un, et que le style prend naturellement le tour et les allures de l'esprit, ne devons-nous pas nous étonner que ces deux écrivains se soient rencontrés dans la langue qu'ils avaient, pour ainsi dire, créée à leur usage, et dont personne n'a depuis retrouvé le secret ? Ce n'est pas dans Balzac, dans Voiture, pas même dans Pascal, qu'il faut chercher le caractère particulier de cette langue; il faudrait remonter plus haut pour la trouver. Elle porte, en effet, un certain cachet d'antiquité qui déjà faisait dire aux contemporains de Bossuet que son style était vieux; à quoi Madame de Sévigné répondait: Non, cela n'est pas vieux, cela est divin. » En parlant ainsi, Madame de Sévigné ne semble-t-elle pas un disciple zélé qui défend la manière du maître ? S'il est vrai, en effet, que personne n'a su mieux que Bossuet tirer de la foule une expression vieillie et la rajeunir, un mot commun et l'ennoblier, un terme connu et lui donner une physionomie nouvelle; s'il est vrai que le caractère principal de son style est une noble familiarité qui dit les choses les plus simples avec élégance, les plus sublimes avec simplicité; une rapide concision qui franchit les intervalles, pour ne suivre que le fil des idées; une hardiesse de métaphores qui fait voir dans un seul mot une image, un tableau, un sentiment; enfin, une liberté d'élocution qui va quelquefois jusqu'à l'incorrection; si l'on peut dire tout cela de Bossuet, on le peut dire également de Madame de Sévigné. Aussi nous a-t-il semblé que cette femme célèbre, à cause de la double analogie qu'elle avait avec notre grand orateur, pourrait être justement appelée le Bossuet du genre épistolaire. »

Après le travail dont je viens de donner une idée, ce que le *Bulletin* renferme de plus remarquable, c'est une étude biographique sur le compositeur Weber, par M. Victor Magnien, vice-président de l'Athénée du Beauvaisis. Permettez-moi, Messieurs, de puiser, avec l'espoir de vous causer du plaisir, quelques traits à cette source.

Weber, il faut le dire, ne professait pas pour les productions de Rossini l'admiration extrême alors à la mode, et qui

même de nos jours n'a guère perdu. Écoutons là-dessus M. Magnien : « Tout en admirant la fougue des idées, la volupté des mélodies du chantre de Pésaro, il ne pouvait toujours, lui compositeur allemand, trouver dans la nouvelle manière italienne la vérité dramatique ; il ne pouvait non plus se ranger dans le nombre du public qui, comme le dit Weber, préfère un feu d'artifice à un tableau de Raphaël. »

Ajoutons que M. Magnien fait une remarque : Weber, quand il jugeait de la sorte, ne connaissait pas et ne pouvait connaître *Guillaume Tell*, que M. Magnien n'hésite point à nommer pompeusement *le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre*. Ainsi, au moyen d'un petit nombre de mots, voilà Gluck, Mozart et Weber même détrônés !

Weber, dans une lettre qu'il écrivait à l'un de ses élèves, est loin de l'exciter à se lancer dans la carrière où lui-même s'est illustré. Voici des lignes de cette épître qui feront juger du sens mélancolique, presque désespérant, dans lequel elle est rédigée ; on dirait d'un père qui veut détourner son fils d'embrasser l'état paternel : « Mais j'admets que vos dispositions naturelles et votre zèle remportent la victoire : vous voilà vraiment artiste. Pourrez-vous le prouver au monde, et ne pas succomber aux mille obstacles que vous aurez à rencontrer ? Que de grands talents perdus ainsi ! Et qui sait si plus d'un artiste, parvenu au faite, n'échangerait pas avec joie sa gloire contre le prix qu'elle lui a coûté, contre les obligations qu'elle lui impose, et qui lui défendent de vivre pour lui, pour sa famille, et même enfin pour la société ?... Il y a des exceptions... cela est vrai ; mais de quel droit vous croyez-vous du nombre ? Et ces exceptions encore comment sont-elles heureuses ? Par ce qui donne le bonheur à tout honnête homme, c'est-à-dire par le sentiment d'avoir fait son devoir autant que possible ; par sa confiance en Dieu, quand il se voit attaqué, méconnu dans sa bonne volonté, ou affligé par l'injustice ou l'indifférence. »

On voit là, si je ne me trompe, l'expression, la peinture vraie, profondément sentie, des souffrances du génie, des épines dont il a éprouvé les piqûres.

Au reste, Weber, qui passe pour un compositeur romantique, émettait, dans des conversations non secrètes, le principe

suivant, qui, je crois, n'a point de place dans le code du romantisme : « Vous savez que j'estime peu ce qu'on appelle génie, lorsqu'il ne sert qu'à donner à l'artiste le droit d'être excentrique et de violer ce qui est décent et respectable. »

Une telle opinion ou condamnation doit-elle se renfermer strictement dans les limites de l'art musical ? Aucun de vous, Messieurs, ne sera, je crois, tenté de répondre à ma question d'une manière affirmative.

Weber, malade, reçut d'Angleterre un poème à mettre en musique ; c'était *Obéron*. Le directeur du théâtre anglais lui proposa trois mois pour écrire la partition : « Trois mois ? s'écria Weber ; ils me suffiront à peine pour lire la pièce et en dessiner le plan dans ma tête ! » Il disait la vérité, car il n'eut rempli sa tâche qu'après un travail assidu de dix-huit mois. On voit que Weber n'aurait rien valu pour fabriquer le feuilleton-roman.

C'est en 1826 que l'illustre compositeur vint à Paris, où il ne passa que cinq ou six jours, et où il fut parfaitement accueilli par les sommités musicales de l'époque. Aussi, dans l'élan de sa reconnaissance, l'entendit-on s'écrier : « Si l'on ne me donne de l'orgueil ici, je crois vraiment que ce sera désormais impossible. »

Il mourut en Angleterre, dans la nuit du 6 au 7 juin 1826, tout juste trois mois après son arrivée à Londres. Chose incroyable ! Pendant 18 ans, les Anglais possédèrent ses restes mortels, et ce ne fut qu'après un laps de temps aussi étendu, que la ville de Dresde comprit que leur place devait être chez elle, qui avait possédé le plus longtemps le mort célèbre ; le 14 décembre 1844, dans cette cité, eut lieu l'inhumation si retardée, mais faite enfin d'une manière justement solennelle.

Après la notice de M. Victor Magnien, on lit une imitation d'Anacréon par M. Ernest Rayé. Elle est en vers français et consacrée à l'éloge des femmes. Mais, par malheur elle se termine de la sorte :

Il ne restait plus rien ; la femme eut la beauté.
L'armer ainsi, c'était donner la royauté,
Car une belle vainc et le fer et la flamme.

Une traduction est une lutte, un combat ; mais le traducteur

capable de ce dernier vers ne *vainc* pas Anacréon, à beaucoup près ; il est même à craindre que jamais il ne l'égale, s'il ne change absolument de route.

Ensuite, dans le *Bulletin*, vient un rapport par M. Jules Bourgeois, docteur en médecine, sur l'*Atlas méthodique des cahiers d'histoire naturelle*, par M. Achille Comte. Assurément, Messieurs, je n'ai pas besoin de vous rappeler que le même sujet a exercé la plume d'un de nos honorables confrères ; les lectures faites par M. Leroy ne sont pas de celles qu'on oublie.

M. Bourgeois débute ainsi, dans le rapport dont je dois vous entretenir : « M. Achille Comte dit en commençant qu'on pourrait définir l'histoire naturelle l'intelligente contemplation des œuvres de Dieu. A l'exemple de bien des disciples qui étudient sous les grands mattres, j'irai plus loin que M. Comte dans la voie qu'il nous ouvre, et je lui demanderai si celui qui dirait : *L'histoire naturelle est la contemplation intelligente et méthodique des œuvres de Dieu sur la terre*, n'aurait pas donné une définition complète de l'histoire naturelle. C'est, en effet, de ce point de vue élevé qu'il convient d'étudier la belle science que Gallien appelait déjà un hymne à la divinité... »

M. Bourgeois observe que Buffon avait eu le tort ou commis l'erreur de rejeter de l'histoire naturelle les causes finales, et, à ce sujet, il s'écrie : « Ne pas admettre l'intervention des causes finales en histoire naturelle, c'était dire qu'il n'y a point eu, dans la création des êtres, de combinaisons raisonnées, de fins prévues, de causes calculées pour les fins, de dessein suivi, de ces vues, en un mot, qui, dans le monde physique comme dans le monde moral, nous ramènent sans cesse à la cause créatrice, à la cause première et suprême, à Dieu. C'est dans ce refus d'admettre l'intervention des causes finales que je trouve la véritable raison qui a pu motiver la proscription qui a si longtemps fait écarter l'étude de l'histoire naturelle... »

Mais George Cuvier est rentré dans le vrai et y a fait rentrer la science, en disant : « L'histoire naturelle a un principe qui lui est particulier, c'est celui des conditions d'existence, vulgairement nommées des causes finales. Comme rien ne peut exister, s'il ne réunit les conditions qui rendent son

existence possible, les différentes parties de chaque être doivent être coordonnées de manière à rendre possible l'être total, non-seulement en lui-même, mais dans ses rapports avec ceux qui l'entourent... Il ne suffit pas que les parties de chaque être soient entre elles dans cette harmonie, condition nécessaire de l'existence; il faut encore que les êtres eux-mêmes soient entre eux dans une harmonie semblable pour le maintien de l'ordre du monde. Les espèces sont mutuellement nécessaires, les unes comme proie, les autres comme destructeur et modérateur de propagation. On ne peut pas se représenter raisonnablement un état de choses où il y aurait des mouches sans hirondelles, et réciproquement. »

Citons aussi un morceau de M. Achille Comte, et l'on y sentira qu'on peut le lire avec plaisir, même immédiatement après avoir lu Cuvier : « Le temps est déjà loin de nous, où Cabanis et ses téméraires sectateurs pouvaient proclamer, sans contradiction, que le cerveau fait des idées avec les sensations, comme l'estomac fait du chyle avec les aliments. Notre siècle est heureusement affranchi du triomphe humiliant de pareilles doctrines, et il est passé pour toujours le règne de cette physiologie brutale dont les auteurs cherchaient à expliquer, avec le mécanisme grossier des sensations, cette mystérieuse action de la conscience qui, en se repliant sur elle-même, sent qu'elle sent, compare ses sensations, rend présentes des sensations anciennes, comprend même les sensations d'autrui et se les approprie par la méditation.....

» La physiologie est une science vaine, dès qu'elle ne commence pas par admettre un Dieu et une âme. Elle peut, à force de travaux, parvenir à connaître tous les ressorts de la vie humaine; elle peut deviner quelques-unes des conditions auxquelles est subordonnée l'union de l'être moral et de l'être organique; mais elle ne peut, d'elle-même et par la simple étude de la matière, monter jusqu'à la raison de l'intelligence. Elle roule éternellement dans le cercle des causes secondes; la cause réelle lui échappe. Il faut donc en venir à Dieu, qui est la raison primitive de tout ce qui est et de tout ce qui s'entend dans l'univers. »

L'abbé Dubos était né à Beauvais; aussi M. Victor Tremblay lui a-t-il consacré un article biographique. On y rappelle ce

mot touchant que Dubos a écrit dans un de ses ouvrages : « Mourir, c'est la destinée de tous les hommes ; mais finir dans le sein de ses pénates est celle des plus heureux. » Ajoutons que l'auteur ne goûta pas ce genre de félicité, puisque c'est à Paris que se termina sa carrière, qui avait duré soixante-douze ans.

Un article de M. Flobert a pour objet l'intéressant Voyage en Orient, par M. Baptistin Poujoulat. Malgré la longueur de mon rapport, je ne puis, Messieurs, résister au désir de vous donner connaissance de quelques traits de ce voyage.

Parti d'Angora, M. Poujoulat entra dans un pays où il ne trouva que de misérables bourgs et les tentes noires de quelques familles turcomanes qui lui donnèrent l'hospitalité, tout en s'étonnant qu'il eût pu quitter sa famille pour venir si loin : « Vois-tu, lui disait le patriarche, vieillard qui avait déjà vu les blés tomber cent vingt-cinq fois sous la faucille du moissonneur, vois-tu là-bas cette tente ? C'est la mienne ; celle qui est à côté appartient à Soliman, l'aîné de mes fils, à qui Dieu a donné douze enfants ; l'autre tente est à Sélim, mon second fils, père de huit enfants ; celle où tu vois ces deux superbes juments qui bondissent sous les feux du soleil, renferme la nombreuse famille de Mohamed, le troisième de mes fils ; Akméda, ton hôte, père de trois garçons qui jouent là devant toi, me doit aussi la vie. Comment pourrions-nous nous séparer ? Mais toi, tu n'as donc ni père, ni mère, ni frère ? » — « Mon cœur était profondément ému des paroles du vieillard, dit M. Poujoulat ; il me disait que le complet bonheur en ce monde était de toujours vivre avec ceux que nous aimons. Eh ! qui pourrait en douter ? Mais, hélas ! dans notre triste Europe, nous est-il donné à tous de demeurer attachés, jusqu'à la fin de notre vie, au toit paternel où nous avons été nourris ? »

Autre passage du même auteur : « Mon premier désir, en voyant l'Euphrate, fut de boire de son eau et d'y plonger ma tête. Puis mes regards restèrent longtemps attachés sur le fleuve. Ma pensée flottait dans les âges évanouis. Le bruit des ondes de l'Euphrate arrivait à mon oreille comme des accents solennels échappés de la lyre des rois et des prophètes du Seigneur. Il est si poétique le grand fleuve où soupirait Israël proscrit, et qui vit autrefois les harpes saintes suspendues aux

saules de ses bords! Assis comme l'exilé de Sion sur ces mêmes rives, je répétais l'hymne mélancolique: *Super flumina Babylonis*. Le souvenir de la patrie absente, le souvenir de ma mère, de mes amis, avait ému mon cœur et m'arrachait des larmes. »

Voici comment, au dire de M. Poujoulat, se recrutent les soldats du vice-roi actuel d'Egypte, voici son mode ordinaire de conscription: « Quand Méhémet-Ali veut augmenter son armée, il profite de quelque grande fête, de quelque grande foire, et même, au besoin, il réunit le peuple pour une cérémonie religieuse, et le fait cerner par un corps de troupes sur lequel il peut compter. Les soldats fondent alors sur les hommes assemblés et les entraînent avec violence, sans leur donner le temps de revoir les lieux qui les ont vus naitre, de dire un dernier adieu à leur mère, à leurs enfants, à leurs épouses ou à leurs sœurs. Tous les hommes qu'on saisissait à Homs étaient traînés dans la grande cour d'une caserne; là on s'empressait de faire le triage: les vieillards et les chrétiens étaient renvoyés; mais tous les Musulmans en état de porter les armes étaient garrottés et emmenés en Egypte par un détachement de soldats, comme des galériens en France. Tous ces pauvres gens n'ont pas même l'espoir de retourner un jour à leur terre natale, car ils sont soldats à vie. »

Parmi les poésies que renferme le *Bulletin*, la pièce que je préférerais est un récit en vers alexandrins et qui a pour titre *Les étrennes du pauvre*. Voici le sujet de cette production de M. Charles Dubust: La veille du jour de l'an, la foule visite des magasins de joujoux. Un pauvre ouvrier, veuf depuis peu, vient à passer par là, en tenant par la main sa fille, bel enfant:

Rien ne la déparait, et cependant en elle
 Manquait je ne se quoi de la main maternelle;
 Car, quoi que fasse un père, et malgré tout son soin,
 L'enfant resté sans mère en a toujours besoin.

La petite admire une magnifique poupée, mais le prix en excéderait huit journées du travail paternel. Regret de l'enfant et du père. Mais une jeune dame, qui sera bientôt mère,

« tout vu , tout senti , elle achète la poupée et la donne à la fille de l'ouvrier :

C'est pourquoi vous aurez un sort doux et prospère ,
 Vous qui mîtes ce baume au cœur navré d'un père ,
 Et quand viendra le jour de la maternité ,
 Le ciel se souviendra de votre charité.

Si l'on riait de cette préférence que je me permets de donner à ce qu'on nomme dédaigneusement une *berquinade* , je m'excuserais ainsi : Les extrêmes se touchent ; à mon âge plus que jamais , il est permis de s'intéresser à ce qui regarde l'enfance , comme l'hiver fait aimer davantage les souvenirs du printemps.

Séance du 1^{er} juin 1849.

Création de la Commission scientifique de Morée , départ de Paris , et arrivée des membres de cette commission à Toulon ; par M. de GOURNAY , l'un de ses membres.

Messieurs , deux ans se sont écoulés depuis que j'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance un fait d'archéologie des plus piquants , fait qui ressortait de l'admirable découverte que fit à *Olympie* , en 1829 , la Commission scientifique de Morée dont j'avais l'honneur de faire partie , et vous vous rappelez peut-être , Messieurs , l'article intitulé : *Découverte du temple de Jupiter Olympien à Olympie* , dans lequel je consignais cette étrange superposition d'un pavé romain (du moins je le suppose tel) recouvrant des plus magnifiques matières une mosaïque hellénique bien autrement intéressante : emblème assez triste de ce qui se passe dans une société où la matière l'emporte sur les choses de l'esprit. Je tâchai d'enlever à ce sujet ce qu'il aurait pu avoir d'aride , en l'accompagnant des détails de notre vie nomade et de mes impressions particulières , et vous daignâtes me témoigner votre satisfaction de la manière la plus flatteuse : vous me fîtes promettre de vous parler encore de la Grèce.

Cette promesse, je l'aurais déjà remplie, si de graves soucis de famille, si des commotions politiques dont l'histoire du monde n'offre point d'exemples, n'étaient venues entraver ma bonne volonté ; mais, enfin, le ciel est devenu moins noir, la terre ne tremble plus sous nos pieds, et je viens remplir l'engagement que j'ai pris, inconsidérément peut-être, vis-à-vis de vous. Rouvrant donc l'humble cahier qui contient mes notes de voyageur, je vais, si je le puis, vous ramener en Grèce! mais, auparavant d'y aborder, qu'il me soit permis de reprendre les choses de plus haut, et de vous dire un mot, Messieurs, sur la création de la Commission scientifique de Morée, sur la valeur de quelques-uns de ses membres, sur notre départ de Paris, notre arrivée et notre court séjour à Toulon. L'on ne quitte pas les rives de la patrie, qu'elles soient riantes ou sombres, fécondes ou stériles, sans leur jeter, du haut de la dune du vaisseau, un regard de complaisance et d'amour, et les rivages de la Provence sont assez beaux pour qu'on se plaise à les décrire, même en partant pour la Grèce! La France venait de préluder par une sainte entreprise au triomphe qu'elle allait bientôt remporter en Afrique; sensible aux cris déchirants qui s'élevaient vers elle des rivages de la Morée, elle venait enfin d'interposer sa glorieuse épée entre la croix et le croissant, depuis trop longtemps aux prises, et le canon de Navarin, donnant gain de cause à la civilisation et à l'humanité, avait fait justice de l'islamisme.

Le printemps de la Grèce souriait à notre victoire, les muses semblaient réclamer leur place dans le triomphe, et le chef du cabinet qui dirigeait alors nos affaires, les appela pour couronner l'œuvre civilisatrice. *M. de Martignac* voulut qu'une Commission scientifique, à l'instar de celle qui avait suivi en Egypte les pas victorieux du moderne Alexandre, explorât à fond cette Morée dont les solitudes sacrées avaient été fermées si longtemps, par les épingoles des Clephtes, aux investigations de la science. Le ministre de l'intérieur, s'étant donc entouré des lumières de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, nomma une commission scientifique, composée de dix-huit membres, qui furent répartis de la manière suivante: six architectes, six archéologues ou dessinateurs de l'antique, six naturalistes, correspondant ainsi à trois sec-

tions dites d'architecture, d'archéologie et de zoologie ; un dix-neuvième membre fut adjoint à ces utiles opérateurs, avec le titre de secrétaire, qui mit à couvert sa nullité : je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous nommer ce membre, vous avez déjà deviné son nom ; vous savez seulement maintenant que la Commission scientifique de Morée se composait en tout de dix-neuf membres, plus ou moins célèbres alors, ou depuis.

Cette célébrité, je pourrai facilement en qualifier la valeur pour quelques-uns ; je la qualifierais plus difficilement pour d'autres : on me comprendra lorsque j'aurai prononcé les noms de *Bory de Saint-Vincent*, de *Blouet*, de *Charles Lenormant*, de *Amaury-Duval*, de *Edgard Quinet*. Ce dernier nom, Messieurs, m'embarrasserait entre autres particulièrement, car, ayant dormi dans la même cabine et hamac contre hamac, pendant la traversée avec l'homme marquant, mais alors inconnu, qui le porte, je ne saurais parler à mon aise de l'éloquence du professeur du collège de France, et de l'imagination brillante de l'auteur d'*Hahasverus*. Il serait pourtant assez piquant, et mon amour-propre serait assez flatté de dire que j'avais jugé à l'avance la tournure d'esprit du spirituel mais rêveur élève de l'université d'Heidelberg, et que je lui signalai quelquefois avec vivacité, il se le rappelle peut-être, l'écueil de ses dangereuses rêveries philosophiques. Mais je ne veux me rappeler que la facile humeur du collègue, les rapports aimables qui nous unirent *quand même*, et cette poétique course que je fis avec lui sur le rivage de Provence, peu de jours avant celui où ce rivage s'évanouit à nos yeux dans l'espace. Je ne ferai que passer aussi sur le nom de Bory de Saint-Vincent, qui fut nommé chef de la Commission de Morée, et qui jouit de l'incontestable réputation d'homme d'infiniment d'esprit ; je laisse à d'autres le soin de porter un jugement sur le naturaliste et sur les œuvres du savant Gascon ; j'abandonne surtout l'apologiste un peu bien outré des singes !

Quant à M. Blouet, architecte, à qui l'on pourrait attribuer une sorte de seconde vue, au moyen de laquelle il venait de reconstruire, avec un cahos de ruines nommé *Thermes de Caracalla*, un des plus vastes et des plus somptueux édifices de l'antiquité ; quant à M. Charles Lenormant, devenu l'une des gloires de l'Institut par ses savantes recherches archéolo-

giques ; quant à *M. Amaury-Duval*, cet élève d'Ingres qui suit de près maintenant son maître ; à *Amanry-Duval*, fils et neveu d'académiciens célèbres qui voient en lui un héritier de leur gloire ; quant à ces trois noms, Messieurs, ils prennent place d'emblée sous ma plume, et c'est une justice que de les proclamer devant vous.

J'aurais également à publier avec éloges et un sentiment d'amitié prononcé, les noms de *MM. Vietti, Poirot et Ravoisid*, tous trois membres de la section d'architecture, l'un sculpteur et helléniste distingué, qui venait de créer une nymphe charmante sur les grands bords du Rhône ; les deux autres architectes pleins de goût, et au crayon pur et facile desquels nous devons de connaître bien des sites augustes, bien de la poésie de la Grèce ! Ces trois artistes, avec qui j'ai vécu six mois sous la tente et mangé le pain noir de Morée, n'étaient certainement pas des hommes ordinaires. Toutefois, malgré les titres de gloire qu'ont acquis depuis plusieurs membres de la Commission scientifique de Morée, je dois dire que cette Commission présentait alors un personnel assez obscur, *MM. Bory de Saint-Vincent et Blouet* exceptés. Vous vous étonnerez peut-être, Messieurs, qu'il en fût ainsi, et vous en êtes à vous demander comment il avait pu se faire que tant d'illustres savants, gloire de la capitale, n'eussent pas recherché l'honneur de faire partie d'une semblable expédition : la réponse est toute prête ; le typhus avait déjà décimé plus de la moitié de notre armée de Grèce ; l'on parlait de la Morée comme d'une terre qui dévorait ses habitants, et les sommités de la science, accoutumées aux délices du *confort* et peu soucieuses de batailler avec la gloire, crurent prudent de s'effacer et de garder le silence au fond de leurs cabinets dorés ; elles firent les mortes.

Il est si commode de décrire les mœurs de l'Onagre ou du Bison sur un beau bureau de boule, proche d'un grand feu pétillant, dans un encadrement de porphyre ou de vert antique ! Quitter les délices de *Mont-Bar* pour visiter des ruines ou de lointains déserts, est le fait d'un certain courage ; et le courage habite-t-il toujours *Mont-Bar* ? Ce furent sans doute les considérations qui naissaient à la fois du bien-être et de la saison rigoureuse (car nous touchions à peine à la fin de l'hiver, et

la Commission de Morée avait à traverser une longue zone de frimas avant d'atteindre le soleil de Provence), qui arrêtaient l'essor de grands talents et de grandes renommées : la Commission n'en fonctionna peut-être pas plus mal ; avec plus d'illustration dans son sein, elle eût renfermé plus de levain de discorde ; ses gloires naissantes étaient encore modestes, elles se traitaient en sœurs, et leur rivalité n'alla jamais jusqu'à la haine.

J'ai dit, Messieurs, qu'un dix-neuvième membre fut attaché par-dessus le marché à la Commission avec le titre de secrétaire, et je vous ai suffisamment indiqué à qui ce poste de faveur fut accordé ; il devait mettre à même un fils de famille, pour qui on l'avait sollicité, de gagner ses éperons artistiques, et je puis affirmer du moins que le privilégié fit tout ses efforts pour justifier cette faveur ; mais, ce que je ne vous ai pas dit, c'est que ce ne fut pas sans mérite que le jeune dandy s'arracha à toutes les voluptés de la capitale : fils unique, il pouvait s'endormir alors tranquille sur le compte du lendemain, et, sans avoir la prétention de vous faire du fond de son obscurité *ses confidences*, il pourrait dire qu'adonné à un art qui environnait alors son existence de bien des charmes, qu'introduit par la divine mélodie dans plus d'un cercle brillant où ses faibles accents trouvaient d'indulgents applaudisseurs, il menait, comme on dit, assez joyeuse vie. Ce ne furent donc pas les chétifs trois mille francs qui étaient affectés à titre d'émolument au poste de secrétaire, qui décidèrent le *dilettante* à rompre avec les liens d'Armide ; il voulait depuis longtemps entrer dans la carrière des beaux-arts, elle s'ouvrait glorieusement pour lui, il fit son sacrifice, sacrifice qui fut bien combattu par les larmes d'une pauvre mère infirme, et qui aboutit railleusement à l'an de grâce 1830 !

Les membres de la Commission de Morée venaient d'être nommés ; le gouvernement, dans leur intérêt, pressait leur départ, afin qu'ils pussent s'acclimater sous le soleil du Péloponèse, et chaque section, son chef en tête, alla prendre congé du président des ministres ; M. de Martignac reçut la nôtre, celle d'architecture à laquelle j'étais spécialement attaché, avec cette mélancolique noblesse qui était le caractère distinctif de son abord. Je ne pourrais préciser l'âge qu'il avait alors ; ce que

je me rappelle, c'est cette précoce vieillesse et cet air d'abattement mêlé d'intelligence ; je vois encore ce teint complètement inanimé qui trahissait les fatigues de l'homme d'Etat, et j'aperçois sur cette noble figure cette expression de tristesse profonde où la crainte d'une catastrophe imminente se dévoilait ; encore quelques mois, et ce pâle visage, affrontant avec un admirable dévouement les cris de mort de tout un peuple, se lèverait, en présence d'une haute cour de justice, pour défendre un ami d'enfance, moins pâle que lui sur son banc d'accusé. Sublime plaidoyer que l'avocat soutint jusqu'au bout à force d'âme, après lequel il s'évanouit, et qui abrégéa la vie déjà usée du premier ministre.

Du ministère de l'intérieur, notre section passa à celui de la guerre où nous allions remercier le ministre de la protection spéciale qu'il avait promise aux travaux des architectes : n'était-il pas beau, Messieurs, de voir le chef de l'armée avancer son égide pour couvrir nos travaux scientifiques, et l'ordonnateur de la destruction s'intéresser à nos pacifiques conquêtes ? M. le vicomte de Caux (et permettez qu'à ce nom je me sente tout à la fois attendri et un peu glorieux, c'était celui du cousin germain de mon père, et tous les partis ont environné ce nom d'une glorieuse estime), M. de Caux nous accueillit avec cette affabilité loyale, avec ce bel organe retentissant qui disait si juste et si bien à la tribune, et nous reçûmes de lui l'assurance que nous serions aidés dans nos fouilles par l'armée, qui nous fournirait les instruments nécessaires ; il nous offrit même d'ajouter le secours des bras et de l'intelligence de soldats pris dans une arme d'élite, celle du génie, ce que nous acceptâmes de grand cœur. Effectivement, arrivés en Grèce, les autorités militaires s'empressèrent de mettre à notre disposition hommes et instruments, et les braves *Batr* et *Olin*, soldats de l'arme désignée, nous rendirent d'éminents services : ne trouvez pas mauvais que ces humbles noms prennent place dans ce modeste récit, la reconnaissance prend plaisir à les y inscrire.

Il ne nous restait plus qu'à prendre les instructions de l'Académie des sciences et belles-lettres, et nous allâmes en corps les recevoir chez l'un de ses plus illustres représentants, chez M. Huyot, architecte du plus grand mérite, et dont la dramati-

que histoire dans l'île de Milo (l'antique Melos), mérite d'être rapportée. Parcourant à la tombée de la nuit cette Cyclade qu'une récente découverte artistique a plus illustrée que toute son histoire (1), M. Huyot tomba dans une fosse profonde et s'y rompit le bras : le blessé perdit connaissance; revenu à lui, mais ne pouvant bouger, tant il avait été meurtri par sa chute, il appela au secours d'une voix plaintive..., mais la solitude était profonde autour de la fosse, et nul ne répondit à ses cris, si ce n'est les chacals peut-être; la nuit arriva bientôt, une nuit de Grèce avec ses scintillantes étoiles et ses glaciales rosées, et le malheureux architecte, dévoré de la fièvre, dut croire qu'il avait trouvé là son tombeau; ce ne fut que le lendemain matin, au lever de l'aurore, qu'un pâtre, entendant ses gémissements, approcha du bord de la fosse et l'y vit étendu; il courut aussitôt chercher du secours: heureusement, il était temps encore, et M. Huyot, soutenu par la double énergie de son tempérament et de son caractère, fut sauvé!

Les instructions que cet académicien était chargé de remettre aux mains de M. Blouet, chef de notre section d'architecture, insistaient principalement sur un point qui était celui-ci : « Rechercher avec soin l'emplacement de la Pylos d'Homère, et tracer un plan fidèle de cette position. » Je ne puis dire tout ce que j'éprouvai en entendant ces paroles qui nous associaient en quelque sorte à la gloire du chantre de l'Iliade; elles me grandirent le cœur, et je sentis mon esprit s'échauffer d'un feu tout poétique : j'avais vingt-cinq ans alors! Noble cité homérique, qu'est devenu votre souvenir parmi tous mes souvenirs de ruines? vous n'y tenez plus que la place d'un léger songe!

Deux jours après cette visite, m'arrachant avec effort des bras de mon père qui m'étreignait avec une tendresse mêlée de fierté, embrassement où se révélaient à la fois le père et le militaire, je montais à la tombée du jour, heure propice pour les adieux, dans le coupé de la malle-poste qui devait me conduire, avec deux de mes collègues, jusqu'à Lyon. Séparés pour un moment, les dix-neuf membres de la commission devaient se trouver réunis à Toulon le 2 février, au plus tard,

(1) La découverte de la Vénus de Praxitèle.

pour s'y embarquer le 5. Le mois de janvier touchait à sa fin, il n'y avait pas de temps à perdre ; aussi chacun de nous, libre du reste de prendre la route qui lui conviendrait le mieux, soit celle du Bourbonnais, soit celle de Bourgogne, s'empres-
 sât-il de se rendre au lieu du rendez-vous.

Un passe-port qui nous avait été délivré au ministère des affaires étrangères, et qui était signé *Laferronnays*, nous protégeait dans notre route. Qu'il me soit permis de m'arrêter avec une respectueuse émotion devant ce nom illustre, si brillant dans le maniement des affaires étrangères, si vénérable au pied de la croix du Christ où je serais tenté de l'invoquer ! Hélas ! ce nom vénéré apposé tout récemment sur l'acte qui assurait la délivrance de la Grèce, ce nom qui avait fait pencher la balance dans les conseils du roi très-chrétien, en faveur des malheureux Hellènes, ce nom est plus d'à moitié effacé par la mort, et, de tant de membres de cette famille illustre que j'ai eu le bonheur de connaître, j'ignore s'il en reste un encore pour le transmettre ! Quatre ans après avoir donné cette signature de ministre, qui nous ouvrait, on peut le dire, le chemin de la gloire, le noble comte de *Laferronnays*, chassé par la tourmente politique d'une patrie sur laquelle il avait vu venir l'orage, daignait me confier quelques-unes de ses pensées d'homme d'Etat, assis sur les pentes parfumées du Pausilippe, en face des destructions d'un volcan !

Reprenons place dans le coupé de la malle-poste, où la pointe acérée des adieux, plus encore que le froid de la nuit, ne m'a pas laissé goûter le sommeil, et, jetant au lever du jour un coup d'œil à travers la vitre qu'une guipure de glace recouvre, et sur laquelle, si vous l'aimez mieux, les jeux de l'agathe herborisée resplendissent en menus réseaux d'une cannetille d'argent éblouissante, voyons si ce qu'on appelle en termes de peinture *un hiver*, est un tableau bien séduisant.

La mort, la mort partout ; au ciel, qui est d'un blanc livide ; sur la terre, où les deux couleurs absolues du deuil tranchent comme sur un mausolée ; de loin en loin, un pâtre attristé dont le vent de bise décompose la figure, et, sur le flanc des montagnes déformées, dans les vastes plaines, sur les longues routes désertes, où s'abat de temps à autre un oiseau

silencieux et engourdi, le cortège lugubre des squelettes des arbres !

Passé encore quand cette tombe de la nature est décorée des millions de diamants du givre...., mais, si le vent passager du midi a fait fondre ces fugitives magnificences ; si, assombrissant davantage le ciel dans lequel il chasse des vapeurs louches et intenses, il opère un demi-dégel...., oh ! alors la scène se revêt de l'aspect d'un cloaque immense, et l'on dirait apercevoir la pourriture du sépulcre perçant à travers le linceul.

Nous fûmes accompagnés de cette mort et de cette tristesse jusqu'aux environs d'Orange, et l'on pourrait dire poétiquement que, touchant aux derniers termes de l'agonie, la nature allait subitement ressusciter à nos yeux : image grave et frappante de ce qui doit se passer pour l'âme du juste au moment où, finissant son dernier combat, il abandonne sa triste dépouille pour s'envoler dans les cieux !

Passé Orange, l'aspect du ciel s'adoucit ; des vapeurs légères et transparentes passaient mollement sur le disque effacé du soleil ; des prairies verdoyantes apparurent ; puis çà et là quelques oliviers, sentinelles avancées du midi, reluisirent sur les collines ; je ne grelottais plus. A Aix, le soleil s'empara tout à fait du ciel..., mais le coup de théâtre fut surtout complet alors qu'arrivés à ce point culminant de la route qu'on appelle *la Vista*, notre œil plongea subitement sur le bassin de Marseille tout illuminé des splendeurs du Midi.

Plus d'azur terni, plus la moindre vapeur au ciel, et sa voûte, devenue de ce bleu limpide qui fit battre si délicieusement mon cœur lorsque, pour la première fois de ma vie, descendant, à la suite de notre armée pacificatrice, le versant oriental des Pyrénées, j'aperçus les premières lueurs du ciel d'Espagne ! Quelle richesse, quelle animation offre la scène qui se déploie à nos regards ! que d'éclat, que d'air, quels vastes espaces ! la verdure partout..., l'hiver, l'affreux hiver, a disparu de la terre ! N'était-ce pas le moment de pousser le cri de suprême allégresse dont l'église retentit au saint jour de Pâques : *O mors ! ubi est victoria tua, ubi est mors stimulus tuus ?* Non, plus de mort sous nos yeux, et au contraire la plus grande image de vie devant nous...., image offerte

par cette nappé immense de la Méditerranée, dont le bleu céleste miroitant incessamment sous l'écume ruisselante des vagues que soulevait un léger vent d'est, était traversé çà et là par les voiles arrondies de quelques navires.

Merveille et bienfait des œuvres vivifiantes de Dieu ! ma poitrine, encore gonflée des soupirs que la pensée du foyer paternel, que d'autres souvenirs encore tiraient de mon cœur oppressé, se dilata devant ce sourire de la nature, et, semblable à ces enfants de la mer qui maudissent l'Océan durant la tempête et le regrettent une fois débarqués, j'attachai avec complaisance mon regard sur cette vaste plaine liquide dont j'avais déjà affronté les fureurs, et aux terribles jeux de laquelle j'étais impatient de remettre encore ma fortune ! Puis le bat honorable de cette nouvelle course en Orient venait relever encore mon courage : j'allais revoir libre et triomphant ce pays où toute splendeur intellectuelle a pris naissance. Cette Grèce dont en 1825 j'avais longé timidement les côtes étroitement bloquées, non pas par la flotte (l'on ne peut pas donner ce nom à quelques chétifs brûlots), mais par l'intrépidité fabuleuse des *Miaoulis* et des *Canaris*. Ce rivage, sur lequel j'allais bientôt descendre au milieu de nos phalanges libératrices, allait me montrer des héros modernes qui ne le cédaient en rien à ceux de l'antiquité ; je redressai la tête, et je saluai joyeusement la vaste mer, au delà de laquelle une si belle épopée m'apparaissait.

L'arrivée à Marseille est connue de tout le monde ; je ne viendrai donc pas, Messieurs, sur les pas de devanciers plus habiles, vous peindre ces longues allées du Cours dont les arbres séculaires ombragent (ce mot est doux sous le ciel de Provence) une des plus belles promenades du monde. Je ferai rapidement le tour de ce port si encombré de vaisseaux, si animé, si bruyant, où toutes les parties du monde se coudoient entre de si beaux tas d'oranges ; je jetterai en passant un regard sympathique et tout fraternel à ces mines bronzées des matelots, dont l'austère expression s'illumine soudain d'un lazzi cynique, et, après quelques heures de repos passées dans un hôtel plein de tumulte, je remonte en diligence et je pars : le jour touche à sa fin ; la lune, qui est dans son plein, perd de plus en plus sa vague clarté opaline ; elle va éclairer

de tout l'éclat de son disque une des plus belles nuits de Provence, une de ces nuits qu'on pourrait appeler une initiation au ciel de la Grèce...

C'était une bonne fortune que cette présence de Phœbé dans tout son lustre, car la route de Marseille à Toulon est à la fois très-gracieuse et très-grandiose ; et les préoccupations amères qui m'avaient accompagné lors de mon premier voyage en Provence, ne m'avaient guère permis de bien apprécier cette nature si riante jusqu'à la montée du fameux bois de Cnjes, coupe-gorge dont on épouvante le voyageur, et si terrible, si désolée, si infernale à l'entrée et dans le sein de ces gorges d'Ollioules, qui sont, à mon avis, l'une des plus belles horreurs de la terre. A peine si j'avais donné la première fois un coup d'œil à cette ravissante petite ville d'*Aubagne* qui avoisine *Cassis*, berceau de l'abbé Barthélemy, et où des eaux si pures et d'un si délicieux murmure au cœur de l'été, fuient si rapides sous les coupoles diaphanes des platanes : et cependant le mois de juin brillait à cette époque, et tout était joie et amour dans le ciel et dans les champs de la Provence ! mais mon cœur était trop navré ; moins affecté maintenant que je ne l'étais alors, voyant s'ouvrir devant moi une carrière qui souriait à mes goûts et à mon ardeur, j'étais parvenu à maîtriser la tristesse, cet *atra cura* qui fut, hélas ! le plus souvent le compagnon de mes longs voyages, et j'apprétais mes yeux à ne rien perdre de tout ce qui se présenterait à moi d'intéressant.

Saluons donc la ville d'*Aubagne* où nous passons en ce moment ; les platanes sont encore dépouillés, et ne jettent pas sur les eaux courantes ces belles feuilles sculpturales profondément échanrées, où le géographe a reconnu la configuration de la Morée, mais quelques arbres verts mêlés çà et là aux rameaux argentés de l'olivier, protestent contre l'hiver, et le souvenir de l'abbé Barthélemy d'ailleurs est là pour réveiller la poésie. L'on prétend que les jugements de la postérité sont respectables, et que du haut de son tribunal, placé à distance de certaines gloires, elle juge ces renommées avec plus d'équité ; il en a pu être ainsi jusqu'à nos jours, tant que l'esprit de dénigrement et de critique ne s'est pas emparé de notre société appauvrie et envieuse ; mais, à présent, devons-

nous faire cas des jugements hautains que nous portons sur nos devanciers, dont nous avons, on le dirait, pris à tâche de saper la réputation et la gloire? Cette manie m'indigne! il en est surtout parmi ces grands hommes dont je suis confondu de voir attaquer les vertus ou le mérite. Qui aurait donc songé avant notre siècle, avant cette espèce de cour de cassation historique et littéraire qui s'est intronisée de nos jours, de mettre en doute le talent, l'éminent mérite de l'immortel auteur d'Anacharsis? Qui aurait prétendu ne voir dans l'abbé Barthélemy qu'un compilateur, et un compilateur incomplet? En vérité, ils sont bien dédaigneux, bien insensibles aux charmes de la belle et saine littérature, ceux qui n'admirent point le chantre de l'héroïque lutte de Messène contre Sparte! Qui ne se rappelle cette magnifique création, car c'en est une; qui ne se sent frémir du religieux frisson que l'éloquence fait courir dans les vertèbres, quand, assise sur le sommet de l'Ithome, ce sommet sacré que mon pied a foulé et dont il me semble entrevoir en ce moment la glorieuse ceinture d'abîmes, la Discorde, les yeux tournés du côté de Sparte qui lui est cachée par la formidable chaîne du Taygète, apostrophe en ces termes l'égoïste ville de Lycurgue: « Sparte, Sparte, » orgueilleuse Sparte! il arrivera un moment où je t'enfoncerai si avant dans la poussière, que le voyageur sera » obligé de se baisser pour te reconnaître! » Et tout le reste du discours, que ne pouvons-nous le rapporter ici! Maintenant vous dites, Messieurs, que le savant auteur d'Anacharsis (il va sans dire que je ne m'adresse pas en ce moment à l'Académie Delphinale), est un compilateur incomplet, dites le mot, *une perruque*? Eh bien, moi qui n'ai pas voyagé si commodément que vous, qui ai voulu m'assurer de bien des choses, sur lesquelles, hommes de jugements fantasques, vous avez prononcé en toute ignorance de cause, je vous dirai, à vous qui ne songiez pas probablement à explorer la Grèce antique, et qui, satisfaits d'une relation purement poétique sur le beau pays des Hellènes, n'aviez pas besoin d'un guide pour retrouver tel temple, tel stade ou tel hippodrome, que la Commission de Morée a de grandes obligations, elle qui était chargée de fouiller cette terre sacrée, à la science solide de l'illustre antiquaire.

Je salue donc, moi-sectateur intrépide *du rococo et du fossilisme*, la patrie de l'abbé Barthélemy, où riaient, s'agitaient et caquetaient les plus vives jeunes filles, dont tel pèlerin vous dirait peut-être les yeux noirs agaçants, les tailles souples, et les dents, et les tresses, et, sans prolonger davantage une polémique et noter toutes les grâces de ces souriantes beautés, je traverse en frémissant le bois de *Cujes*, et j'atteins un de ces sites que l'on ne peut franchir sans en parler. J'ai entendu lire dernièrement dans cette enceinte, et j'ai lu ensuite moi-même pour m'assurer de la chose, un passage d'un savant auteur qui tendrait à attribuer aux gorges d'Ollioules, que nous allons traverser ensemble, de la grâce et de la fraîcheur. Voici ce passage; l'auteur comparant un site agreste de son pays à celui qui nous occupe en ce moment, s'exprime de la sorte: « Où comme aux gorges d'Ollioules, dont il rappelle le » souvenir, la fraîcheur le dispute à la grâce, la grandeur à » la sauvagerie. » Ces paroles, je l'avoue, déroutent singulièrement mes souvenirs au sujet de ce *Ténars* de Provence; autant vaudrait louer les charmes du Sahara ou l'aménité des bords de la mer morte! Passe pour la dernière partie de l'éloge indirect qu'on adresse à ces terribles gorges; mais, pour la première, nous allons voir: entrons dans cette gorge à la clarté magique de cette lune si pure, et jugez de l'Eldorado!

La riante végétation qui nous a accompagnés jusque-là a cessé tout à coup; la nature s'est faite marâtre, et les deux parois de rocs grisâtres qui, toujours s'élevant et se rétrécissant, pressent en quelque sorte les roues de la voiture, vous feraient croire qu'à cette heure, jouets de quelque cauchemar, vous circulez dans les entrailles de plomb d'un volcan; un instant le roc taillé en demi-arcade surplombe entièrement la voiture, et semble s'y affaisser de tout son horrible poids; plus loin; les formes fantastiques des rochers simulent, à s'y tromper, un sombre castel, séjour de quelque enchanteur; en un autre endroit, un pan de roc aérien qu'un boulet monstrueux semble avoir tronqué, se crève en travers sur le sombre azur du firmament, et laisse apercevoir par sa brèche cyclopéenne un oasis d'étoiles....., et puis, au fond de l'espace de gouffre aérien où vous êtes enseveli, car, à cette clarté douteuse de la lune, les gorges d'Ollioules, avec leur absolue au-

dité et leur coloris pâle, n'ont, pour ainsi dire, point de corps, retentit, complément de cette poésie Dantesque, le bruit monotone d'un torrent, dont les flots se brisent sans relâche dans ce défilé de la mort !

Tel est l'aspect de ces gorges d'Ollioules auxquelles l'entraînement d'une comparaison, sans doute, a prêté de la grâce et de la fraîcheur, et qui font un si heureux contraste avec les fertiles campagnes que l'œil va embrasser au sortir de la petite ville de ce nom, porte de sortie de cet enfer; alors, si vous voyagez dans la saison des roses, les parfums les plus doux s'introduiront dans votre voiture ouverte à l'air frais et ranimant du soir. Vous distinguerez ceux de la *cassie*, des œillets et de l'oranger qui émanent des nombreux jardins d'Ollioules, assise à la porte du plus affreux désert, sur les frontières d'une terre promise.

L'on peut voir d'après cette peinture que j'ose offrir comme fidèle, qu'il n'y a pas matière à églogue dans cette nature de fer, dans ce séjour d'anathème, et que nous ne saurions placer ici ces gais accents d'*Aline*, reine de Golconde :

Enfants de la Provence
Jamais de noir chagrins ;
Le plaisir et la danse,
Voilà tous vos refrains !

Nous mettrons donc sur le compte d'une préoccupation poétique qui s'attachait à l'aspect enchanteur qui se déroule à la sortie d'Ollioules, cette appréciation générale du paysage résumée dans ces mots : *grâce et fraîcheur*. Elles sont très-fraîches effectivement ces gorges d'Ollioules, quand le mistral vient à y engouffrer son souffle de glace ! Mais leur appliquer cette épithète comme à une verdoyante Tempé, c'est louer l'incarnat du visage d'un mort ; c'est dire que des ossements arides sont pleins de morbidesse.

Je viens d'essayer de rendre le genre terrible de beauté qui appartient à ce fameux défilé de Provence, et je l'ai peint à dessein au clair de lune pour ne lui rien faire perdre de ses avantages. Ce n'est qu'à cette clarté mystique qu'il faut aller le contempler, lui, et le Colysée, ce vaste décombres qui ressemble à l'écroulement d'une montagne. Je ne dis pas pour cela

que les gorges d'Ollioules soient insignifiantes au grand jour ; elles conservent sans contredit encore une physionomie remarquable, et leur aride labyrinthe se replie de telle façon, se creuse et saille de tant de manières, que l'artiste verra s'ouvrir devant lui une mine de dessins inépuisable: je l'engagerai surtout à se placer à la sortie des gorges, le dos tourné à la petite ville qui leur fait suite ; de là, le vieux château moresque de *Gemenos*, bâti en laves noires sur les crêtes grises de droite, appellera vivement son attention ; qu'il l'observe bien, et qu'il me dise si ce château n'a pas l'air d'un scheik arabe, assis dans les plis de son noir machalla sur les monceaux de cendre de quelque cité détruite.

Les distances étant un objet intéressant dans les itinéraires, j'aurais du dire quelle est celle que l'on compte de Marseille à Toulon ; je l'aurais peut-être déjà dit, si un mot barbare, auquel mon oreille ne peut se faire, ne fût venu m'arrêter ; c'est celui de *kilomètre* ! un des plus rudes sans contredit que la science ait imposé à l'euphonie : sans compter que cette division des lieues qu'il entraîne à sa suite me présente dans une course médiocre la désolante perspective d'un long voyage ! L'on disait jadis *quatre lieues*, et maintenant l'on dit, en parlant du même espace : *seize kilomètres* ! C'est bien autre chose s'il s'agit d'un voyage de cent lieues, qui n'est pas déjà une petite affaire ; il faut que vous disiez à vous-même, fussiez-vous en mourir d'effroi : j'ai quatre cents kilomètres à faire !! C'est à ne bouger de chez soi ! Ah ! Messieurs, laissez-moi de grâce revenir à la lieue, et disons que de Marseille à Toulon l'on compte, non pas *quatre-vingts kilomètres*, mot cruel, nous en sommes convenus, et chose désespérante, mais tout bonnement vingt lieues. Arrivés à Ollioules, on en a expédié dix-neuf ; donc de cette ville jusqu'à Toulon il n'en reste plus qu'une à faire ; la belle nuit qui nous favorisait nous permit bientôt d'entrevoir le magnifique bassin de la rade qui reliait comme un lac de vif argent entre les rameaux lourds ou légers des pins d'Italie et des oliviers, et peu d'instants après, arrêtés, pendant quelques secondes, à la porte de la ville, nous voyions ses deux battants massifs, moins purpurins que ceux qui allaient s'entr'ouvrir sous les doigts de rose de l'aurore, tourner lentement dans la nuit sous la pression d'une main invisible, et s'écarter pour nous livrer passage.

Les noms propres, a-t-on dit, donnent je ne sais quel air de vérité et d'intérêt aux productions romanesques ; ils rendent les personnes et les choses plus vivantes, plus illusionnantes, surtout lorsqu'ils sont bien choisis, et que, sans pousser à la charge, l'auteur les imagine et les construit de manière à désigner les rangs, les quartiers, les professions et jusqu'à l'époque ; aussi M. de Balzac, cet inimitable *descripteur à la loupe* (passez-moi ce mot), qui sait si bien le prix de l'euphonie ou du grotesque d'un nom, qui intercale si bien à point une date, et qui, habile parrain de ses héros et de ses héroïnes, choisit si bien la rue où il les loge, et désigne si scrupuleusement le numéro de leur demeure, M. de Balzac, dis-je, ne manquerait pas d'introduire dans le récit d'un voyage, genre de littérature qui donne souvent la main au roman, le nom de l'hôtel où il descendrait, lui Balzac ! Ce nom, d'ailleurs, pourrait fournir, à un homme d'autant d'esprit que lui, tant de jolies choses à dire ! C'est, par exemple, l'*Hôtel de France*, qui est si rempli d'Anglais, que les Français n'y peuvent trouver gîte ; c'est l'*Hôtel des Ambassadeurs*, où loge en ce moment un empyrique aimé de la foule, et qui sort chaque matin en pompeux costume oriental dans un élégant caisson-cabriolet, bourré de remèdes aussi infailibles que ceux avec lesquels des charlatans d'une autre espèce ruinent la santé des nations ; enfin, il n'est pas jusqu'à l'enseigne de l'hôtel, à la figure de l'hôtesse, ou à la mine des valets d'auberges, ces délégués de la politesse ou de la grossièreté du patron, qui ne donnât à un pareil romancier matière à une charmante page. Malheureusement pour vous, Messieurs, je ne suis pas Balzac, et j'ai en outre le tort, comme historien, d'avoir totalement oublié le nom de l'hôtel où descendit la grave Commission de Moréc. Faisons-en notre deuil, et disons que, d'après une convention à laquelle avaient souscrit ses membres, nous descendîmes tous à un même hôtel qui nous avait été désigné.

L'aspect que prit notre *posada* par suite de l'arrivée successive des dix-neuf savants, ou réputés tels, fut des plus animés. Fidèle à cette heureuse maxime, tombée de nos jours de la bouche d'un monarque : « L'exactitude est la politesse des rois, » maxime précieuse que je voudrais voir pratiquée aussi bien par les serviteurs que par le maître, je me fis un devoir, en

tant qu'humble serviteur, d'être des premiers au rendez-vous; le lendemain de notre arrivée, 2 février 1829, la Commission se trouvait réunie au complet.

L'on n'eut pas plutôt appris dans la ville notre arrivée, qu'une foule de curieux, dont l'attention était déjà éveillée sur notre compte par le bruit qui s'était répandu du prochain départ d'une commission scientifique pour laquelle on emmenageait en ce moment dans le port une élégante frégate de l'Etat, se mit à affluer dans la cour et jusqu'à l'entrée des salles de notre hôtel. C'était surtout à l'heure de nos repas, que nous prenions en commun autour d'une vaste table, que cette foule se montrait; les deux portes qui s'ouvraient dans la salle du festin, finissaient par être encombrées de têtes qui se tenaient en avant pour nous regarder; et comme le maître de l'hôtel, appréciant l'honneur, et, surtout, le profit de cette affluence, ne s'opposait point à cette curiosité indiscreète, nous ne la repoussâmes pas non plus. Loin de là, en bons princes, nous laissâmes ces bons Provençaux contempler nos augustes faces tout à leur aise. Le tableau qui résultait de cette double scène d'examineurs et d'examinés, n'aurait pas été à dédaigner par un peintre; nous avions l'air de la gaie science en personne, tenant cour plénière, tant nos joyeuses réparties et nos figures riantes animaient la salle du festin; on eût pu encore comparer cette table, tour à tour sérieuse et plaisante, à un grand couvert de l'intelligence, où le peuple était libéralement admis comme initié, car les questions scientifiques venaient se mêler à nos joyeux quolibets, et nous exhumions les souvenirs de la Grèce antique et moderne, tout en faisant honneur au rôti.

Un contre-temps dont nous sûmes tirer parti, nous accueillit à notre arrivée; M. de Robillard, commandant de la *Cybèle* (c'était le nom de la frégate destinée à notre transport), homme de manières exquises, l'antithèse la plus complète du marin de comédie, s'était empressé de rendre visite au colonel Bory de Saint-Vincent, nommé chef de notre commission, et lui avait annoncé qu'il lui était impossible de nous recevoir à son bord avant le 10 février, les travaux d'emmenagement n'étant pas encore achevés. Les membres de la commission furent pour la plupart médiocrement contrariés de ce retard; ils ne connais-

saient point Toulon, et ils s'empressèrent de mettre à profit les huit jours qu'il leur restait encore à passer dans cette ville, en explorant ses monuments et ses environs. Toulon seul offre une riche mine d'explorations : son arsenal, son port, le bague, demandent des journées pour être examinés en détail, et c'est là d'abord que les membres de la Commission allèrent porter leurs loisirs : ces visites terminées, plusieurs d'entre eux voulurent essayer *du perfide élément*, afin de connaître le sort qui les attendait au jour de l'embarquement, et malheureusement ils n'eurent pas à concevoir de doutes sur l'effet du roulis et du tangage.

Restaient enfin les promenades et les courses aux environs, et comme j'étais familier avec le pays, je me proposai comme cicérone à quelques-uns de mes collègues. J'aime à croire qu'ils se rappellent encore cette promenade que je leur fis faire sur les pentes sublimes du rivage au delà du célèbre fort La-malgue, dans la direction des îles, non pas *fortunées*, comme on a coutume de les appeler, mais pestiférées d'Hyères. Là, dans un étroit et tortueux sentier de chèvre qui serpente, se brise, s'exhausse et s'abaisse au milieu d'arbres toujours verts, nous plongeons nos regards sur cette majestueuse passe de Toulon, espèce de détroit de plus d'une lieue de large, où les flots s'entre-choquaient avec une redoutable harmonie. Sur la côte opposée, sur le dos du long cap *Cepet* qui s'allonge en presqu'île verdoyante comme un rempart contre l'abîme, et ressemble à l'échine d'un Léviathan que la tempête aurait échoué à distance du rivage, on voit pointer une pyramide funèbre : c'est un monument élevé en l'honneur de l'amiral *Latouche*. Ce cénotaphe, pendant de celui de Thémistocle et solennel point de repère pour les vaisseaux dans la tempête, se présente là comme un écueil funèbre où les pensées de gloire viennent se briser...., on dirait de la borne de la vie posée sur la frontière de l'éternité que cette mer à perte de vue représente !

Pardonnez-moi, Messieurs, si je prolonge encore ma promenade sur ce poétique rivage, peu connu probablement à cause du chemin trop poétique et par trop semblable aux *cassecols* du Pinde qui le cotoie ; mais c'est précisément parce que le commun des martyrs l'a, selon toute apparence, peu visité,

que j'insiste encore sur la description de cette côte enchantée où l'œil traverse de si frais ombrages pour se reposer sur l'azur mouvant de la mer. Et tenez, descendez avec moi sous le dôme de cette salle verte naturelle, suspendue à mi-côte et à pic au-dessus des sables dorés du rivage qu'on ne voit plus..., c'est un balcon de poète sous lequel deux cents pieds de vide aboutissent aux flots... Les troncs noirs et noueux de chênes verts courbés en tous sens par la tempête ou le caprice de la nature, forment la galerie de ce balcon ; les uns ombragent ce mystérieux réduit qui, comme la maison exigüe de Socrate, ne peut recevoir qu'un petit nombre d'amis ; d'autres, plongeant leurs cimes sombres en avant, sur la nappe tourmentée des flots, vous masquent l'empire de Neptune dont on entend naître, expirer et renaitre sans cesse les révoltes.... A la vue de l'inclinaison de ces arbres qui s'élancent tête baissée sur l'abîme, vous êtes tenté de vous reculer, car vous avez reconnu l'image de la dernière extrémité à laquelle se porte un farouche désespoir !

Quittons cette admirable retraite de la mélancolie, élevons nos regards sur le sommet du coteau ; là une délicieuse villa voilée par les têtes arrondies de quelques orangers, et comme défendue par les hautes hallebardes de plusieurs cyprès, sourit au voyageur dans son étroite enceinte que dessine une haie de lauriers rabattus. Encore un pas, Messieurs, et le rivage, s'ouvrant tout à coup, vous laisse apercevoir à découvert la silhouette d'azur des tristes îles d'Hyères, regardant une côte plus heureuse. Le cap *Cepet* s'est retiré derrière vous, la pleine mer avec son épouvante se montre. Là encore je m'arrêterai ; je descendrai dans les anfractuosités du rivage, et j'atteindrai cette roche qui avance au loin dans les flots, espèce de promontoire de Leucade ; alors, s'il vente *bon frais*, comme disent les marins, si la mer est soulevée par l'orage, vous assisterez à une vraie scène de naufrage dont vous pourrez vous figurer en toute sécurité être devenu l'acteur important, car la vague viendra se briser tonnante tout autour de vous, et son écume flagellante viendra vous punir de votre témérité !

A deux pas de là, au contraire, si le temps est calme, si la mer, naguère semblable à une mêlée furieuse, a entendu le *quos ego* qui la maîtrise, vous pourrez, au temps de la belle

saison, descendre dans cette jolie crique qui se creuse si avant dans les terres, et goûter les douceurs du bain en présence du radieux mariage des deux azurs du ciel et de la mer.

Que dirai-je encore de ce poétique rivage de Toulon ? Retournons sur nos pas, et la perspective changera d'une manière merveilleuse. Alors, longeant de nouveau la passe, nous ferons face à la grande rade allant aboutir en cercle immense au pied de la montagne conique de *Six-Fours*, où culminent encore des pans de murs du château du bon roi René. A gauche, le cap *Cepet* forme l'anse de cette coupe ; à droite, les renflements du rivage qui portent le fort Lamalgue, ondulent à pic au-dessus de cette arène d'eau éblouissante ; et plus bas, s'avancant sur une agglomération de roches dans les flots, la tour ronde du fort Saint-Louis, couronnée de son nom saint et chevaleresque, semble dire aux vaisseaux qui arrivent : *On ne passe pas !*

Parvenus à cette hauteur, vous découvrirez sur le versant du *Cepet*, et se faisant suite, l'hôpital de *Saint-Mandrié*, ouvert aux pauvres matelots infirmes, et la Quarantaine, ce désespérant caravansérail de la peste, enclos de hautes murailles comme une prison, où les pauvres hôtes de la mer, au sortir des privations et des angoisses qu'ils ont endurées pendant un long et périlleux trajet, rencontrent l'hospitalité du cachot, après avoir échappé aux horreurs du naufrage ; lieu que je n'appellerai pas un enfer, quoique j'en soie bien tenté, mais que, pour être modéré, je nommerai le purgatoire des grâciés de l'Océan.

Immédiatement après la Quarantaine, la côte s'abaisse et s'éteint, si je puis dire ainsi, dans les flots, ne se liant plus que par un banc de sable à l'hémicycle de montagnes qui enferment la grande et la petite rade, montagnes qui surgissent tout à coup. C'est dans cette échancrure du rivage qu'apparaissent deux rochers pyramidaux, au cône légèrement renversé en arrière, comme la voilure d'une goëlette, et qui, placés en dérive l'un vis-à-vis de l'autre, forment une passe où les petits navires s'engagent par un beau temps. Ces rochers s'appellent *les deux frères*, et la poésie de ce nom en regard des vagues de la haute mer, vient involontairement vous remuer le cœur de tous les souvenirs de la famille ! En-

fin, pour compléter par la grandeur des souvenirs historiques la grandeur de ce tableau, la majesté de cette rade semée çà et là de quelques navires de guerre et d'humbles bâtiments marchands, les uns stationnant en grande rade, les autres mouillés dans la petite, comme des clients cheminant à la suite de patrons d'importance, nous attacherons nos regards sur ce petit fort *Malbousquet* qui rase l'eau au pied de la chaîne qui s'enfle subitement autour de ce grand lac, et nous dirons ces simples paroles : « Là, Napoléon le Grand fit ses premières armes, » et de l'humble fort, votre œil fasciné, se portant à la cime sourcilleuse de la montagne, croira voir un colosse que votre imagination y aura subitement élevé ! Puis nous tournerons le dos à toute cette grande scène d'eau, de navires et de rivages, et, redescendant par la montée du fort *La-malgue* sur la modeste ville de Toulon, assise dans son humilité extrême aux pieds des cimes volcaniques et dépouillées de *Coudon* et de *Faron*, à la couleur de cendre, nous rentrerons à notre hôtel, portant dans nos mains des gerbes de fleurs que nous a gracieusement données le maître hospitalier de la charmante villa que j'ai pris tout à l'heure plaisir à décrire ; l'œillet, le narcisse de Constantinople et le chèvrefeuille y marient leurs parfums à celui de l'oranger, et nous ne sommes qu'au 6 février !

Me pardonneriez-vous, Messieurs, si, après une aussi longue description des rivages de Toulon, je songe encore à vous parler de ses environs, et à vous entraîner sur nos pas à Hyères, plage qui n'en est distante que de cinq lieues ? Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que lorsqu'on a aussi bien senti que moi cette nature déjà si méridionale de la Provence, on doit en retracer d'une manière quelque peu attachante les vives beautés. Me confiant donc avec excès, peut-être, à ce sentiment personnel d'admiration, me confiant aussi à la bienveillance dont vous avez entouré un faible essai littéraire, je vous demande de vouloir bien faire encore quelques pas avec moi, sous ce beau ciel de notre beau pays que dans quatre jours nous quitterons pour traverser la grande mer. Disciples de l'Évangile, vous me répondrez charitablement, j'en suis sûr : « Vous voulez faire encore vingt pas ? faisons en cent de plus, s'il vous convient, M. le touriste ! » J'ai fait parler votre

charité, j'interprète favorablement votre obligeant silence, et, reprenant mes pinceaux, je poursuis le cours de mon récit.

Quel est le petit enfant qui n'a pas entendu parler d'Hyères, Hyères la ville aux orangers et partant aux oranges, et d'où ce fruit exquis, si digne d'arrêter Attalante dans sa course, arrive au sein de la France avec la dénomination passablement industrielle de *Maiorquaises* ! Quel est le malade, qu'une maladie chronique travaille, qu'une toux sèche mine, à qui son Hippocrate n'ait conseillé d'aller passer l'hiver à Hyères ? Quel est le poète, enfin, ou le peintre qui, se voyant interdit par Plutus le chemin de la brillante Italie, ne se console à la pensée d'aller visiter du moins *les îles fortunées*, comme nous les avons dérisoirement appelées plus haut, qui portent le même nom, mais qui, au lieu de bois d'orangers, sont recouvertes de salines infectes ? Impossible donc à nous, pauvres passagers, qui sommes tenus en suspens devant le navire qui va nous enlever à la patrie, à nous à qui déjà plus d'un infirme, revenant de Morée avec un *visage citron*, a déclaré que nous allions nous jeter dans la gueule d'un Minotaure du nom de Tiphus... Impossible à nous de demeurer en place dans cette triste ville de Toulon, arrosée, j'en conviens, de si belles fontaines, mais parcourue par de si immondes ruisseaux ! « Courons donc à Hyères, mes amis », fut un cri qui retentit parmi nous. Trois membres de la Commission entre autres tûpèrent de bon cœur pour cette course, et partirent ensemble ; c'étaient *MM. Edgar Quinet*, devenu l'une de nos célébrités contemporaines ; *M. Virlet*, géologue savant et consciencieux, homme du plus aimable caractère, et votre très-humble serviteur, Messieurs, dont le bagage intellectuel, *l'omnia mecum porto*, était de la dimension la plus mince.

Le gracieux pays d'Hyères a dû être tant de fois décrit, que j'ose à peine en aborder la peinture, quoique mes impressions, encore vives à ce sujet, aient besoin de se faire jour. Son vieux château ruiné s'écroule si pittoresquement au-dessus de rochers si menaçants ; les toits à l'italienne de la vieille ville, étagés l'un au-dessus de l'autre à la manière des antiques acropoles, présentent un aspect si original, que je ne puis m'empêcher de m'arrêter encore devant eux par la pensée et d'admirer les gracieux et sévères paysages qui les encadrent.

En arrivant dans la ville, c'est un long lavoir où court une eau brillante qui lave les murs d'un jardin plein de roses en toute saison ; complaisantes fleurs du Bengale qui s'épanouissent au moindre soleil, et qui, en été, éclatent sous les étoiles de verdure de hauts platanes qui jettent leurs ombres dorées sur le cours du ruisseau : en face, un piquant et souvent douloureux contraste, celui de ces brillants hôtels où descendent d'élégants touristes, où languissent aussi et où meurent les abandonnés de la médecine ! Enfin, jetant un regard à travers les fenêtres de ces hôtelleries consacrées à d'opulents invalides, venus de tous les points de la France pour acheter à prix d'or un hiver du midi, vous apercevrez la vraie magnificence d'Hyères, les deux fameux jardins d'orangers de *M. Fille* et de *M^{me} de Beauregard*, heurtant de leur nappe de verdure foncée, la robe d'azur de la Méditerranée qu'un soleil de fête illumine !

Oh ! le beau lieu pour vivre... et c'est pourtant ici que plus d'un riche malade vient mourir, débarrassant ainsi son docteur d'une responsabilité importune et de la vue de son cercueil. Je me fais violence, je l'avoue, pour ne pas entrer dans cette délicieuse demeure de *M. Fille*, où tant de trésors végétaux de toutes les parties du monde sont rassemblés *intrà* et *extrà*. Cette maison à l'italienne, bâtie sur une terrasse, comble de fleurs en été, toute verdoyante en hiver, ressemble à l'habitation d'une fée, tant de précieux rameaux l'enveloppent. Ce jet d'eau qui lance sa gerbe de diamants dans un bassin de marbre au milieu de ce parterre d'Aladin, se transforme, au-dessous de la terrasse défendue par une élégante balustrade, en une volute de cristal qui s'épanche dans une gracieuse coquille ; là, s'échevelant en autant de mèches d'argent que la coquille compte d'échancrures, ce flot limpide est recueilli dans un autre petit bassin où les vertes feuilles de plantes aquatiques abritent des poissons écarlates, fuyant à votre approche.... La brillante destinée de cette eau s'arrête là.... Puis on voit s'étendre, éclatant de fleurs et de fruits, le vaste bois d'orangers aux ombres immobiles...., et après cette espèce de sanctuaire, vient le réservoir suprême, l'alpha et l'oméga des eaux... l'Océan ! L'onde charmante n'a eu que des champs de fleurs à traverser pour s'y rendre... Douce et mélancolique

image, ne dirait-on pas de la fin subite de la plus innocente et de la plus aimée des jeunes filles, ravie à l'amour de la famille au milieu de tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté !

Enfin, revenant à des choses plus matérielles, les gourmets me pardonneraient-ils, et ne me dénonceraient-ils pas au tribunal auguste de *Brillat-Savarin*, si je négligeais de leur apprendre que les serres de M. Fille renferment deux mille pieds d'ananas, dispendieuses délices réservées aux houpes nerveuses des palais.... qui habitent d'autres palais? Comment aussi m'éloigner de la ville d'Hyères sans m'arrêter à la voix de notre cicérone qui nous crie : «Voici la maison qu'a habitée l'abbé Barthélemy. » Cette humble retraite d'un sage n'a rien du reste de bien attrayant ; le *vivitur parvo benè* vous revient de suite en mémoire, et on aurait dû inscrire cette maxime d'Horace, au-dessous du grand nom de Barthélemy, sur le modeste linteau de la porte. Mais quelle lacune allait se glisser dans mon capricieux récit ? passerai-je outre sans saluer le toit où est né Massillon, cet Isocrate de la tribune sainte ? Ah ! il le faut bien, puisque ce toit vénéré, on n'a pas su me le montrer, et puisque, oiseau de passage à Hyères, je n'ai pas trouvé le temps de mieux voir et de mieux m'informer. Aussi bien les heures rapides ne me permettent pas de respirer plus longtemps la brise embaumée de ce rivage, l'heure solennelle du départ va sonner, et il nous reste bien des préparatifs à faire avant de quitter la patrie ; retournons donc à Toulon, Messieurs, mais si vous le permettez, ce ne sera pas dans un de ces vilains cochés, tel que celui qui nous a amenés ici, que nous effectuerons notre retour ; nos habits ont besoin d'air, et les parfums de l'oranger n'ont pas tellement pénétré nos personnes qu'ils aient triomphé de celui de l'ail dont nous sommes tout imprégnés... A pied donc, Messieurs, à pied, quoique la course soit un peu longue ; mais nous retrouverons le beau rivage dont j'ai tâché de vous montrer une moitié, et cette côte vous réserve encore des surprises qui vous feront oublier la longueur du chemin.

Hyères est un riche terrain pour le géologue. *M. Virlet*, tout épris de mille cailloux qu'il avait aperçus dans la montagne, nous demanda la permission de demeurer à faire sa cour à certaines couches volcaniques, et notre aimable trio se

réduisit à un duo dont je me rappelle avec bonheur le parfait ensemble. Nous l'exécûtes, M. Edgard Quinet et moi. J'eus à m'applaudir de m'être associé à un pareil compagnon, d'abord parce que le compagnon montrait un excellent caractère, et ensuite, parce qu'il mettait obligeamment à mon service une érudition qui me faisait savant tout en me promenant ; fort commode manière de s'instruire, en vérité, et fort agréable. Aussi, que j'en veux à M. Quinet d'avoir écrit son *Juif errant*, et de s'être fait homme politique ; il m'a gâté l'un de mes plus aimables souvenirs de voyage, celui de cette course réellement poétique que nous fîmes ensemble comme deux bons frères blancs, et non pas rouges, sur l'austère rivage d'Hyères.

Je viens de dire que M. Quinet, savant incontestable alors, et devenu depuis poète, orateur, représentant et colonel d'une légion de la garde nationale parisienne (je ne prévoyais pas une destinée si brillante, autrement je n'aurais pas osé me familiariser avec un si grand personnage), suppléa gracieusement à mon ignorance, dans cette course qu'il rendit vraiment féconde pour moi. Je n'ai dit que la vérité, et je suis heureux d'exprimer ici, sans arrière-pensée, ma reconnaissance à mon bon collègue de Morée, ou plutôt à mon bon compagnon de cabine à bord de la *Cybèle*, car, en Morée, le collègue s'éclipsa, et depuis, je ne l'ai pas revu. Oni, c'est à lui que je dois d'avoir contemplé un des plus dramatiques spectacles qui aient frappé mes yeux et mon âme dans le cours de mes longs voyages. Il savait, mon compagnon, et je l'ignorais parfaitement, moi, qu'une cité romaine, primitive colonie de Grecs, avait été assise sur le rivage et non loin de la ville d'Hyères. « Cette » ville, me dit-il, s'appelait *Pomponium*, et si cela vous convient, nous en rechercherons les traces. — A merveille ! » répondis-je.

Nous voici donc descendus par un chemin aride qui serpente derrière les immenses jardins d'orangers sur le rivage, en face des îles si vantées dont, par deux fois déjà, nous avons signalé la réputation usurpée ; oh ! bien usurpée, je vous le proteste. Nous les avons vues naguère de loin, quand nous nous promenions sur le rivage de Toulon, s'allonger sur le chatoyant indigo de la mer comme de longs bancs de turquoises, et maintenant qu'elles sont sous nos yeux, les voilà

décolorés, livides, semblables à des cadavres de monstres marins qui maculent le céleste azur des flots de leurs teintes meurtries ; rampantes au-dessus de l'eau, elles ressemblent à d'énormes crocodiles qui dorment au soleil en attendant leur proie... S'il nous était permis de pousser cette comparaison plus avant, nous dirions que les salines et les rivières qui infectent ces îles sont les dents de ces reptiles. Mon savant compagnon a demandé à un jeune père que nous avons rencontré en chemin, s'il ne connaît pas quelque ruine sur la plage : l'enfant a répondu affirmativement ; nous lui demandons de nous conduire à cette ruine, il accepte, et nous le suivons.

Quelle est triste cette plage ! comme la côte qui y descend est dépouillée, nue et solitaire !... Une branche de figuier sauvage, qui ne peut aboutir en arbre, se tord çà et là parmi des touffes de joncs épineux dans les rocs rouges ; l'âme s'attriste et pleure avec la vague qui sape lourdement en ce moment les sables du rivage ; tout semble mort ou mourir, à cette heure sur la terre... il n'y a qu'au ciel que l'œil rencontre la vie... Le soleil y darde toute sa magnificence. C'est sous cette éclatante lumière, et devant cette plage où la vague râle tristement, que le père qui nous précède de quelques pas, s'arrête soudain et nous montre de la main, en souriant d'une manière toute enfantine, des massifs de maçonnerie romaine : il y en avait d'enclavés dans les rentrants de la côte toute voisine des flots ; il s'en montrait aussi d'échoués dans les sables du rivage semé de fragiles coquilles qui avaient résisté à tous les coups de la mer... Enfin, comme nous regardions ces derniers débris attentivement, nous vîmes apparaître, sous une couche d'eau légère de la mer, une vaste construction de surface plane... ; nous foulions les ruines de Pomponium !

Je laisse à l'érudition de mon habile collègue le soin de rechercher l'origine de cette vie éteinte, de compulsier les fastes de cette cité qui a sombré sous les flots du temps et qui dort sous les replis des vagues : pour moi qui n'apporte devant ce spectacle d'anéantissement qu'une science médiocre, je ne disserte point sur le nuageux berceau de Pomponium, je m'inclinerai seulement sur sa tombe humide, et je donnerai mes conjectures poétiques sur la construction que je vois blanchir au loin sous un vitrage liquide..., vitrage d'un mo-

ment, que l'Océan endormi pose obligeamment sur ce palimpseste de pierre.

A voir cette arène de ciment, si unic, si étendue, si large, on se demande d'abord si l'on a sous les yeux le pavé d'un temple, pavé spolié de son porphyre par les fureurs répétées de la tempête ; mais à la considérer plus attentivement, à voir sa disposition, son évasement, l'idée de l'emplacement d'un forum se présente. L'imagination applaudit tout d'abord à cette conjecture, et la poésie y trouve admirablement son compte : je veux donc croire que le forum de la ville antique, que la place publique de Pomponium s'offrait à moi dans ce large lambeau de ciment autour duquel la vague gémissait. Oui, ma conjecture me sourit et elle sourira à bien d'autres ; non d'un sourire léger, mais d'un sourire profond et solennel, d'un de ces sourires qui font justice des plus grandes choses, et qui s'adressent à tous les colosses tombés... On aimera à penser avec moi que sur ce théâtre, où l'ambition et l'orgueil s'agitaient, car, toute petite ville qu'elle était, Pomponium devait avoir ses Catilina et ses Gracques aussi bien que nous en avons au fond de nos provinces, l'Océan a posé son pied de conquérant ; la voix des tribuns, ces souleveurs des vagues populaires, les acclamations de la foule, dont ils captaient la faveur, ont fait place à une autre voix qui crie incessamment du fond de ces vagues : *Néant ! néant !*

Telle est du moins la voix que je croyais entendre sortir du sépulcre agité de Pomponium, moi qui n'aspirais à aucune grandeur de la terre, et dont la vie ne devait jamais peser, grâce à Dieu, dans la balance de l'histoire ! Amant de la nature, admirateur des grands hommes sans jamais prétendre à leur ressembler, je m'habituais sur ce rivage à peser la cendre de l'antiquité dont j'allais bientôt vénérer des reliques bien plus augustes. Ces reliques, je les ai contemplées, je les ai touchées de mes mains aux champs de Sparte et d'Olympic, et cependant ces glorieuses ruines n'effaceront jamais pour moi ce souvenir de Pomponium devenue le jouet de l'Océan !

Après avoir examiné, mon compagnon et moi, ce qu'il me plait d'appeler le forum de cette ville, nous donnâmes notre attention aux ruines qui s'accolent aux rochers du rivage : nous distinguâmes parfaitement des débris de bains antiques

dont les étuves sont encore apparentes : il était heureux que le temps fût aussi beau, car, si le vent eût soufflé, toute cette élégie aurait été ensevelie sous les volutes neigeuses ou les jets d'écume des vagues, et rien n'aurait percé à nos regards du désastre de cette antique cité.

Maintenant, une dernière conjecture au sujet de cette ville antique ; nul doute qu'elle n'occupât un terrain qui a été envahi presque en entier par les eaux de la mer. Le peu d'espace qu'occupent présentement les ruines le prouve, et nous n'avons nécessairement aperçu, de ce grand naufrage, que de bien petits débris. N'importe, placés comme ils sont là, ils sont d'un prix inestimable, et je convie tout voyageur qui se décidera à aller respirer l'air embaumé d'Hyères, à quitter un moment, dût-il violer le précepte d'Horace, *Dona presentis rape lætus horæ.... et linque severa*, à quitter, dis-je, un moment le plaisant pour le sévère, les joyeux jardins d'oranger, pour les débris saisissants de Pomponium.

Nous avions satisfait, M. Quinet et moi, notre curiosité d'antiquaires et de poètes (car je suis l'un et l'autre à la fois, et l'autre encore plus que l'un, chose qui ne laisse pas que de m'inquiéter un peu, depuis que j'ai vu quelque part, dans le *grand de Maistre*, je crois, que le nom d'Apollon dérive du mot fatal *Apollunai* (*απολλυναι*) *perdre, égarer!*) et nous songeâmes à nous remettre en chemin. Nous congédiâmes notre pâtre insouciant et joyeux, et, après avoir consulté cependant ce prosaïque oracle sur la direction que nous devions prendre, nous poursuivîmes notre retour à Toulon par un sentier frayé sur le littoral.

A mesure que nous nous éloignons de Pomponium, la nature reprenait vie et couleur ; nous jouîmes bientôt des sites les plus romantiques, et le chemin, montant, montant toujours, nous fit bientôt trôner au-dessus de la grande mer. La montagne devenait de plus en plus riche en mouvements de terrain et en ombrages, et quelques maisons de plaisance, échelonnées de distance en distance sur les hauteurs, animaient encore le paysage. Mon compagnon était à la recherche d'une de ces habitations dont il connaissait ou le locataire ou le propriétaire, je ne sais plus bien ; mais ce que je me rappelle, ce qui est resté bien profondément gravé dans mon souvenir, c'est

que l'homme à qui il voulait rendre visite était devenu aveugle depuis peu, et que cet homme se nommait d'un nom tout fraîchement illustre ; Edgard Quinet, enfin, allait visiter, dans sa cruelle infortune, l'illustre historien Augustin Thierry !

Une habitation plus importante que les autres ayant apparu sur le haut du versant de la montagne, nous nous informâmes si c'était celle qui recélait la grande misère que je viens de dire, et, sur la réponse affirmative d'un paysan auquel nous nous étions adressés, nous montâmes à la demeure de l'aveugle. Cette demeure, sans être luxueuse, avait un certain aspect de gentilhommière ; elle comportait, je crois, un corps de logis principal accompagné de deux petites ailes, et une grille modeste défendait les abords de la cour qui la précédait ; la margelle usée d'un puits s'offrait à l'œil presque au centre de la cour, et un respectable vernis d'antiquité enveloppait tout ce séjour. En se retournant, on rencontrait une vue de mer magnifique, et l'on planait avec délices sur la passe majestueuse du port de Toulon, où roulaient alors des vagues éclatantes. Que ce brillant aspect de la nature me lit mal en songeant aux yeux éteints qui allaient s'offrir aux regards de mon compagnon ! Tant de beautés sublimes, tant d'azur, tant de lumière étalés devant deux prunelles plongées à jamais dans les ténèbres, et cet homme était à peine parvenu à l'âge mûr !... Mon cœur se serra !

« Et que devintes-vous donc avec une sensibilité si vive, — me direz-vous, — quand vous aperçûtes le pauvre aveugle lui-même ? » Mais que penserez-vous surtout, lorsque je vous dirai : Je ne voulus point être témoin d'une si déchirante infortune : je laissai mon compagnon s'acquitter de son devoir d'amitié, et je demeurai, pendant sa visite, à contempler la belle vue, à me représenter le grand Homère conduit dans les chemins poudreux par son petit guide, et à repasser dans mon esprit, avec tout l'effroi d'une jeunesse qui se cramponnait encore aux joies et aux illusions de ce monde, ce précis amer sorti de la bouche de Job : *Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, multis repletur miseriis !*

Vous vous doutez bien cependant, Messieurs, que je m'empressai de questionner mon compagnon sur sa visite quand il m'eut rejoint ; il m'apprit que *M. Augustin Thierry*

supportait courageusement son malheur ; qu'il ne perdait pas toute espérance de recouvrer la vue, et qu'il s'occupait toujours à écrire avec sa pensée, au défaut de sa main, de grandes pages historiques.

Là se termine le récit de notre retour à Toulon ; vous connaissez, Messieurs, l'autre moitié du chemin que nous avons encore à franchir ; nous l'avons décrite, nous ne retomberons pas dans une perfide redite. De retour à Toulon, nous avons employé deux jours dans notre excursion à Hières, et nous touchions au 7 février ; nous reçûmes une invitation très-flatteuse, invitation adressée collectivement à la Commission scientifique par le major général de la marine, qui daignait nous donner un bal dans son brillant hôtel, le lendemain.

Il est difficile de voir une plus jolie fête que celle qui nous fut donnée. Plus d'une beauté célèbre aux bords de Toulon et au delà frappa nos regards, et la gravité de plusieurs d'entre nous, gravité fort tempérée, s'accommoda fort bien de cet aimable adieu à la patrie. Pour moi, j'assistai à cette fête avec un cœur oppressé ; l'image des excellents amis que je venais de quitter, et dont j'allais m'éloigner bien davantage, venait l'occuper d'une manière trop absolue pour que je songeasse à la danse, et je savais trop bien, par expérience, ce qu'était la mer durant l'équinoxe, ce qu'était aussi le ciel d'Orient avec ses délétères influences, pour prêter l'oreille aux gais accords de l'orchestre.

Le 9 du même mois, veille de notre embarquement, après avoir mis en ordre, dans notre section d'architecture, plusieurs notes essentielles prises dans divers itinéraires de Grèce, tels que ceux fournis par *Spoon*, *Wheler*, *Pouqueville* et autres, nous nous réunîmes au café du Port, si célèbre par ce balcon de l'hôtel-de-ville qui l'avoisine. Deux cariatides, espèces de damnés façonnés en pierre par le ciseau du *Michel-Ange* français, par le ciseau du *Puget*, supportent en gémissant, car l'oreille croit entendre leurs plaintes, le balcon dont je viens de parler. Ces deux visages d'homme, souffrants et ignobles, sont les portraits, à ce que l'on assure, de deux ennemis du grand artiste, qui a satisfait sa vengeance en les attachant à cet immortel pilori.

Notre punch, qui fêtait notre départ, fut gai; plus que cela, il fut bruyant, car on avait un peu besoin de s'étourdir après tous les tristes récits que plusieurs passagers, arrivant de Morée dans un état de santé déplorable, nous avaient fait; l'on en jugera par la réponse que l'un d'eux, interrogé par nous sur les chances que nous allions courir sur cette terre désolée, nous avait faite; il nous avait répondu : « *Si un tiers d'entre vous revient, ce sera beaucoup!* » Vous jugez d'après cela, Messieurs, de l'état de nos esprits autour de ce bol de punch, et vous ne vous laisserez pas tromper à tout ce semblant de joie. A vrai dire, nous ressemblions à la réunion que convoque si poétiquement en ces mots le gracieux chantre de Tibur, le front ceint d'une couronne de roses et de cyprès : *Vino pellite curas, cras ingens iterabimus æquor.*

Moi seul, de toute la bande joyeuse, pouvais revendiquer l'honneur du mot *rursum*, impliqué dans celui d'*iterabimus*. J'espère vous dire plus tard, Messieurs, ce que je gagnai à reprendre ce chemin périlleux de la mer, et à courir les chances d'un second voyage en Orient.

Séance du 6 juillet 1949.

Ouvrages reçus :

1° *Guide du baigneur aux Eaux thermales de La Motte-les-Bains, près Grenoble*, par M. le docteur DORGEVAL-DUBOUCHET, inspecteur adjoint de l'établissement thermal, tome in-8°;

2° *La Vérité*, par M. MORELLET, ancien notaire à Bourg, broch. in-8°.

M. Ducoin lit le rapport suivant :

Messieurs, chargé de nouveau par votre honorable confiance de vous offrir un rapport concernant un Bulletin de

l'Athénée du Beauvaisis, je viens aujourd'hui m'acquitter d'un tel devoir.

Il s'agit du Bulletin concernant le deuxième semestre de 1847 (un cahier ou demi-volume in-8°).

Sans préambule, je vais ici brièvement passer en revue ses principaux articles.

D'abord je trouve un compte rendu des travaux de l'Athénée pendant le semestre dont je viens de donner l'indication. Ce compte est dû à la plume de M. Ernest Rayé, secrétaire adjoint de l'Athénée. Entre autres faits qui sont énoncés dans les dix pages dont il se compose, en voici un que nous désirerions tous ici voir s'élever à l'autorité puissante et générale de l'exemple. Le conseil général de l'Oise, dans sa dernière session, avait voté, en faveur de l'Athénée du Beauvaisis, une somme de 300 fr. destinée à fonder un prix scientifique ou littéraire.

Ensuite vient un article de M. Eugène Paringault sur les *Mélanges historiques, littéraires et archéologiques*, par M. Dupont White (un volume in-8°. Beauvais, 1847.) On parle, en ce volume, des Beauvaisins qui ont acquis ou mérité de la célébrité, notamment de ceux dont la réputation a franchi les limites de leur pays; tels sont le jurisconsulte Loisel, l'historien abbé Dubos, le numismate Foy-Vaillant, et l'encyclopédiste Vincent de Beauvais.

C'est Loisel qui, dès le seizième siècle, devançant par ses souhaits l'heureuse uniformité de la législation napoléonienne, désirait, qu'ainsi qu'il n'y avait en France qu'un roi et qu'une monnaie, il n'y eût qu'une loi.

Ses souhaits ont été enfin accomplis, mais bien longtemps après qu'il les avait formés. Voici un autre de ses désirs dont l'accomplissement général pourrait n'avoir pas le même degré de certitude; souffrez, Messieurs, que je vous en laisse juges: Loisel voulait que l'avocat fût savant en droit et en pratique, et médiocrement éloquent, plus homme d'affaire et de jugement que de long ou grand discours.

Voici un passage de M. Dupont-Withe, sur Lenglet du Fresnoy: « Son père était un perruquier de Beauvais, dont la maison servait de rendez-vous aux savants et aux beaux esprits de la ville. Parmi les nombreux enfants de ce digne homme,

tous spirituels comme lui, le petit Nicolas brillait par sa vivacité et son aptitude aux lettres. Sa malice et sa verve comique étaient de singuliers indices de vocation; pourtant il n'en fallut pas plus pour décider son père à pousser dans l'église l'*âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers*, comme l'a si justement dit de lui-même le cardinal de Retz.

» Successivement théologien, bibliographe, bibliothécaire du prince Eugène, historien, géographe, émissaire diplomatique, journaliste, antiquaire nomade, pamphlétaire, et enfin alchimiste, notre abbé était un de ceux dont Voltaire eût dit :

« Il a fait tout, excepté pénitence. »

Encore une citation de M. Dupont-Withe; elle est relative à Vincent de Beauvais : « L'œuvre capitale de Vincent de Beauvais est, sous le nom de *Miroir général*, un immense résumé de toutes les sciences alors connues. Ce miroir général est divisé en miroir naturel, miroir moral, miroir scientifique et miroir historique. Cette lutte d'un seul homme avec tout l'ensemble des connaissances humaines a quelque chose de grand, sans doute; mais Vincent ne serait qu'un infatigable compilateur, qu'un remarquable érudit, qu'une puissante machine au service de la grande pensée de Louis IX, s'il n'avait eu que le mérite de s'entourer de nombreux scribes, stipendiés par la couronne et chargés de copier sur le parchemin les manuscrits rares achetés à grands frais ou exhumés du fond des cloîtres.

» Sa véritable gloire, ce qui l'érige en penseur profond, c'est d'avoir, avant Bacon et les encyclopédistes du XVIII^e siècle, fondé cette œuvre cyclopéenne sur un ordre à la fois analytique et chronologique, naturel et historique, fort supérieur à celui qu'adoptèrent ses imitateurs, et qui confond l'esprit quand on songe qu'il fut trouvé par un moine du XIII^e siècle. En effet, les quatre grandes divisions de son ouvrage signalent à elles seules une profondeur d'analyse, une puissance d'abstraction, une originalité de pensée, qui n'ont été données qu'à quelques hommes clair-semés dans l'humanité. »

Vient ensuite un article de haute physique sur les courants électriques, par M. Eugène Hennebert, officier du génie. En me rendant justice, et sans nulle ombre de fausse modestie, je déclare mon incompetence pour l'analyser.

De quatre apologues ou pensées en vers, par M. Eugène Villemin, permettez-moi de citer la petite pièce suivante, dont l'idée serait peut-être supérieure à la façon :

« Lions-nous de tendre amitié,
Dit un jour l'eau froide à l'eau chaude ;
Je suis simple de cœur et j'ignore la fraude :
En commun vivons de moitié. »
L'eau chaude s'attendrit, l'écoute ;
L'eau froide de pleuvoir, l'eau chaude, à chaque goutte,
De tiédir, refroidir et refroidir si bien
Qu'il ne lui resta rien
Du feu recélé dans son onde.
Gens d'esprit, fuyez par le monde
Le commerce des sots : vous les dégourdissez,
Ils s'échauffent, vous vous glacez.

Je vous lirai, comme très-remarquable, le début d'un article sur les causes de la fièvre typhoïde et sur les moyens d'en prévenir le développement, par M. le docteur Bourgeois : « Cet écrit s'adresse particulièrement aux habitants de nos communes rurales. Pour indiquer l'importance du sujet que j'y traite, il suffira de la réponse du lecteur à la question suivante : Deux fléaux ravagent votre pays ; l'un, rapide comme l'éclair, terrible comme la foudre, frappe et tue au hasard deux cents victimes dans l'espace de quelques jours seulement ; puis il décroît, s'éteint et disparaît pour ne plus se montrer pendant au moins quinze ans ; l'autre, au contraire, agit sans interruption, sourdement ; il choisit sa proie et atteint de préférence l'élite de la population, cette belle jeunesse qui fait l'orgueil des familles et l'espoir du pays ; il frappe ses victimes une à une, mais il en immole douze cents dans le même espace de quinze années. Quel est celui de ces deux fléaux contre lequel vous prendrez le plus de précautions ? — « C'est évidemment, me répondrez-vous, contre celui qui fait douze cents victimes dans l'espace de quinze années. »

» Eh bien, je le dis avec un profond et sincère regret, on fait précisément le contraire. Qu'une maladie rapide et implacable, que le choléra asiatique, par exemple, vienne à frapper nos contrées, les autorités et les populations s'émeuvent : les unes prodiguent les instructions, les arrêtés, les mesures de

police ; les autres suivent avec empressement les conseils qu'elles reçoivent. Ce zèle , cette émulation , méritent sans doute de grands éloges ; mais à peine la maladie a-t-elle achevé de lever son rapide tribut , que l'on retombe , d'une part , dans une incurie coupable , et de l'autre , dans une fausse sécurité.

» On semble ignorer qu'à côté du fléau cruel , mais passager , il en existe un autre , non moins cruel et permanent , qui compte , chaque année , ses victimes par centaines , et qui , au lieu de frapper au hasard , choisit , je le répète , cette belle jeunesse qui fait l'orgueil des familles et l'espoir du pays. On ne voit pas que la fièvre typhoïde immole plus de victimes que le choléra lui-même , dans le même espace de temps.

» Je me trompe : on voit , on pleure les nombreuses victimes de la fièvre typhoïde ; mais personne , ni les populations qui ignorent les causes du mal , ni les autorités locales qui ne paraissent guère songer à les rechercher , ni les médecins dont les travaux ne reçoivent aucun encouragement ; personne , que je sache , n'a proposé jusqu'à présent de mesures générales dans le but de prévenir le développement endémique et épidémique de la fièvre typhoïde dans l'arrondissement de Beauvais. »

Je m'abstiendrai de parler ici d'un article de M. Henri Dottin , sur les œuvres dramatiques de M. Charles Rey , membre de l'académie du Gard ; non que cet article n'en vaille bien la peine , mais chargé moi-même de vous faire un rapport sur ces œuvres de M. Rey , il me semble que je ne dois ni approuver ni contredire d'avance l'écrivain qui m'a précédé dans la carrière. J'espère , un jour , me permettre de juger M. Rey ; peut-être alors , mais alors seulement , deviendrai-je aussi le juge de M. Dottin.

Sous le rapport historique , ou plutôt biographique , une notice doit être signalée ; c'est celle de M. Constant Moisaud sur le marquis et la marquise de Mornay-Montchevreuil. La marquise fut l'amie intime de Madame de Maintenon , qui un jour lui écrivait cette pensée à titre d'épanchement : « La philosophie nous met au-dessus des grandeurs , rien ne nous met au-dessus de l'ennui. » Quant au marquis , Louis XIV , s'il faut en croire Dangeau , se plaisait à dire , au milieu de sa cour : « Si je n'étais Bourbon , je voudrais être Montchevreuil. »

A la fin du cahier ou bulletin , je trouve le texte *in extenso*

du règlement de l'Athénée de Beauvais. Je lis dans l'article 22 une disposition singulière; la voici: « Après chaque lecture, le président consulte les membres présents sur la question de savoir s'il y a lieu d'ouvrir la discussion sur l'article lu: ces membres y donnant leur assentiment, la discussion s'ouvre; mais elle ne peut en aucun cas porter sur le mérite littéraire de l'ouvrage. »

Le règlement de l'Athénée de Beauvais est peut-être le seul où cette prohibition soit formellement exprimée, et pourtant dans toutes les académies elle a tacitement force de loi. Il y a, comme cela, même dans la société, certaines règles qui ne sont imprimées presque nulle part et qui sont observées partout. Ce n'est pas seulement au sein de la jurisprudence que réside et commande un droit coutumier.

Séance du 10 août 1849.

M. Fauché-Prunelle lit le mémoire suivant, sur les animaux des Alpes:

Quand on parcourt d'un regard observateur le magnifique et immense domaine de la nature, il est impossible de ne pas être frappé du nombre et de la diversité de ses productions et de ses habitants, qui varient selon les pays, les climats, les saisons; ces différences ont lieu sur toute la surface de notre globe, dans tous les sens et dans toutes les directions; mais, c'est surtout quand on va du nord au midi et réciproquement, que ces différences sont plus grandes, plus sensibles et plus marquées. Plus on avance vers le midi, plus les productions de la nature sont nombreuses et variées; les animaux, les végétaux y sont plus grands, et surtout beaucoup plus riches en couleurs et plus nombreux en espèces, quoique l'on remarque presque toujours les mêmes types, les mêmes genres; dans la race humaine, comme en général dans la race animale, les couleurs naturelles de la peau, des poils (cheveux, soies, laines ou crins), y sont beaucoup plus brunes

et plus foncées ; il en est de même de la couleur des insectes et notamment des papillons, dont les couleurs sont plus belles et plus vives ; les végétaux, leurs fleurs surtout, y sont aussi de couleurs plus belles, plus vives et plus éclatantes.

Mais, si les productions du nord sont moins abondantes, moins variées, elles n'en ont pas moins un type, un cachet particulier très-remarquable et digne de fixer l'attention de l'observateur.

Cependant, sur la longue ligne qui sépare l'équateur (et même les régions tempérées) des pôles, la diminution n'est point brusque et rapide ; elle est au contraire presque insensible, et ne se manifeste à l'observation que progressivement et peu à peu, à moins qu'on ne parcoure rapidement de grandes distances.

Si donc il était possible de franchir en peu de temps sur notre globe une partie considérable du méridien, le contraste serait plus frappant, et ces différences deviendraient plus sensibles ; il devrait en être de même lorsque certains accidents terrestres, comme, par exemple, de très-hautes montagnes, permettent de passer rapidement d'un climat chaud ou tempéré, à un climat beaucoup plus tempéré ou plus froid. Eh bien, ces accidents terrestres, ces dispositions de localités, existent tout près de nous, dans les hautes montagnes des Alpes, où l'on peut remarquer assez généralement les différences que nous venons de signaler, quoique la présence de l'homme et la culture du sol y aient apporté des modifications considérables par la destruction de beaucoup d'animaux, surtout de ceux des grandes espèces, et par la substitution des animaux domestiques aux animaux sauvages, et des végétaux cultivés aux végétaux originaires ou naturels.

Mais, indépendamment de ces différences, sur lesquelles je n'insisterai pas davantage, il en est quelques autres qui ne me paraissent pas indignes de notre attention.

Quelquefois, ou plutôt très-souvent, en parcourant les Alpes, et surtout les hautes Alpes, j'ai eu occasion de faire et de vérifier une observation qui n'avait pas échappé à d'autres avant moi : j'ai remarqué que les êtres organiques, soit animaux, soit végétaux, de ces montagnes ont en quelque sorte une organisation particulière ou, du moins, des signes

ou caractères particuliers extérieurs, et probablement même intérieurs, qui les distinguent des animaux et végétaux des plaines ou des montagnes moins élevées et moins froides ; ces caractères se manifestent, non-seulement entre les animaux et végétaux d'espèces différentes, mais encore, et surtout, entre les animaux et végétaux de même espèce ou de même genre.

Cette observation ne doit être et n'est, en effet, qu'un cas particulier de l'observation plus générale que nous pouvons faire chaque jour sur tout ce qui nous entoure, et qui nous oblige à reconnaître, ou que l'auteur de la nature a créé et organisé chaque être vivant eu égard aux circonstances de lieux et de climats où il doit passer son existence, ou bien que ces circonstances de lieux et de climats, agissant sur chacun de ces êtres, dès l'origine de leur conception, de leur naissance, les prédisposent, les organisent de manière à les rendre propres et aptes à pouvoir facilement continuer leur existence, et opérer leur reproduction au milieu de ces mêmes circonstances ; de là, utilité, nécessité même de différence dans la structure et l'organisation, selon la différence des lieux et des climats ; de là, nécessité de différence dans la structure et l'organisation entre les êtres organiques et vivants des lieux élevés, et les êtres organiques et vivants des lieux bas et des plaines, entre ceux des pays chauds et ceux des pays froids.

Ces différences de structure et d'organisation produisent également des différences dans les phénomènes de vitalité et de reproduction ; et, en les observant comparativement et avec attention, elles peuvent servir ou aider à expliquer plusieurs de ces phénomènes, car elles préparent de véritables expériences comparatives que la nature présente d'elle-même aux observations du physiologiste.

C'est là un sujet qui nous paraît très-intéressant, sur lequel nous aurons occasion de revenir dans la suite, et qui sera l'objet d'un travail plus spécial sur la nutrition, la fécondation et la reproduction des végétaux ; nous ne nous proposons de vous entretenir, dans cette séance, que de quelques effets du climat des hautes Alpes, sur les animaux de ces montagnes, et des précautions que la nature a prises pour les préserver de la rigueur et des intempéries de ce climat, ou pour les y habituer.

Si, au lieu de poser, comme une maxime générale, que *tout est dans tout*, Jacotot s'était borné à dire que : *dans la nature, tout est pour tout*, je crois qu'il se serait beaucoup moins écarté de la vérité, car il me semble qu'en ce monde, tous les êtres sont réciproquement faits les uns pour les autres, que *tout est pour tout*.

Les êtres organiques, végétaux ou animaux, de même que les êtres inorganiques, n'ont-ils pas tous, dans la nature, une action les uns sur les autres ? Ne vivent-ils pas, ne se reproduisent-ils pas tous les uns aux dépens des autres ? Ne se détruisent-ils pas tous les uns par les autres ou pour les autres ? N'y a-t-il pas réciproquement nourriture de l'être animal, soit pour un autre être animal, soit pour un être végétal, soit même pour un être inorganique ? L'être animal ne vit-il pas presque exclusivement d'animaux ou de végétaux ? N'en est-il pas de même aussi de l'être végétal qui, non-seulement se nourrit de débris animaux ou végétaux, mais qui encore est *autophage*, qui se mange lui-même, véritable phénix qui renaît de ses cendres, ou du moins qui s'alimente de ses propres débris, du détritux et de la décomposition de ses feuilles tombées, ou de toute autre partie de son être, comme cela a lieu le plus souvent dans les endroits incultes, surtout dans les forêts. Enfin, les corps que nous appelons inorganiques, inertes, comme s'ils étaient sans organisation, sans action et sans vie, sont peut-être ceux dont l'action sur les autres corps est la plus puissante et la plus énergique, car leurs attractions et affinités physiques et chimiques, ainsi que toutes leurs autres causes d'action, sont incessantes, de toutes les heures, de tous les instants ; ils luttent constamment, soit entre eux, soit avec les corps organisés, auxquels ils demandent, prennent ou cèdent continuellement leurs molécules constituantes pour former de nouvelles combinaisons, pour composer ou recomposer des êtres inorganiques, ou pour servir à l'alimentation, à la composition des êtres organiques.

C'est cette action mutuelle de tous les êtres les uns sur les autres ; c'est la lutte continuelle et réciproque des actions physiologique, physique, chimique et autres connues ou inconnues, qui est la cause de cette espèce de métépsychose per-

pétuelle et matérielle, qui se renouvelle constamment et à chaque instant, de ces changements continuels de l'univers, qui cependant reproduisent toujours les mêmes phénomènes, qui reproduisent toujours les êtres de même nature avec les mêmes attributs et les mêmes propriétés, selon les temps, les climats et les lieux ; et comme tous ces êtres ont des conditions d'existence et de reproduction variables selon ces temps, ces climats et ces lieux, il a fallu établir entre eux des rapports, des concordances d'existence qui, tout en les faisant servir les uns aux autres, pussent les disposer et les conduire au but, aux fins pour lesquels ils ont reçu cette existence ; ainsi, certains êtres ont été créés et organisés pour vivre dans l'air, d'autres pour vivre sur la terre ou dans la terre, d'autres pour vivre dans l'eau, et quelques-uns, enfin, pour vivre dans plusieurs de ces lieux ou milieux.

Je laisse aux grands historiens de la nature générale, le soin d'examiner et d'expliquer toutes ces actions et réactions des êtres organiques ou inorganiques, les uns sur les autres ; je laisse même à la physiologie générale le soin d'examiner et d'expliquer les phénomènes de la vie et de l'organisation de tous les êtres vivants, je ne me propose point une tâche aussi étendue ni aussi difficile ; je voudrais, et ce serait déjà un immense et difficile travail, pouvoir vous faire connaître toutes les principales différences d'organisation, de conditions d'existence entre tous les genres d'êtres des montagnes des Alpes et ceux des autres lieux, notamment ceux des lieux de la même latitude qui sont beaucoup moins élevés ; mais je n'ai pas même entrepris ce travail, qui est de beaucoup au-dessus de mes connaissances et de mes forces ; cependant, comme j'ai souvent parcouru ces montagnes avec un regard attentif et un esprit explorateur, j'ai eu d'assez nombreuses occasions d'y faire des observations de ce genre, soit sur les animaux, soit surtout sur les végétaux dont je me suis plus particulièrement occupé ; et c'est seulement de quelques-unes de ces observations que je vais vous faire part, car je n'ai point osé avoir la prétention d'entreprendre, sur cette matière, un travail général et d'ensemble ; je me bornerai même, dans cette séance, à quelques observations peu nombreuses sur les êtres organiques vivants, doués de la faculté de locomotion, c'est-à-dire sur les animaux seulement.

Beaucoup de naturalistes ont déjà fait remarquer qu'en général les animaux des pays chauds sont plus grands, plus forts, plus vifs, plus animés, plus ardents, plus féroces et plus redoutables que ceux des pays froids ou tempérés ; ainsi, par exemple, les lions, les tigres, les crocodiles et autres animaux féroces de l'Afrique, sont beaucoup plus grands, plus gros, plus forts, plus redoutables que ceux de l'Amérique, pays dont le climat est beaucoup moins chaud à la même latitude; beaucoup de ces animaux, transportés dans les pays tempérés ou froids, y deviennent plus calmes, plus doux ou moins féroces, par le seul effet de la différence de température ; mais si on leur rend momentanément la température de leur pays natal, leur naturel reparait avec toute son ardeur et sa férocité ; cette différence se fait même remarquer, non-seulement selon les diversités de latitude, mais encore selon les diversités de température ou de saison à la même latitude ; les serpents, les lézards, qui restent assoupis ou endormis pendant l'hiver, se réveillent et paraissent renaitre à la vie dès les premiers beaux jours du printemps ; et, dans les hauteurs de nos Alpes, n'y a-t-il pas un certain nombre d'animaux qui semblent perdre leur animation et même leur vie, à l'approche de l'hiver qui les plonge dans un engourdissement, dans un sommeil de plusieurs mois qui ne doit cesser qu'avec le retour de la chaleur ?

Ce que nous venons de dire des animaux s'applique aussi aux végétaux en général ; il en est beaucoup qui grandissent rapidement et prodigieusement dans les climats chauds, où ils prennent des proportions colossales, tandis qu'ils atteignent à peine la hauteur et la force d'un petit arbuste, ou restent à l'état herbacé dans les climats tempérés ou froids, où ils sont même souvent sans végétation et presque sans vie pendant l'hiver.

Cependant les règles que nous venons d'exposer, quoique assez générales, ne sont pas absolues, et elles reçoivent de nombreuses exceptions ; ainsi l'on trouve quelques grands animaux dans les pays tempérés ou froids, même jusque dans le voisinage des pôles, comme, par exemple, les baleines, les ours blancs, etc. ; et il y a des végétaux qui deviennent des arbres énormes dans les climats tempérés, tels que les chênes,

les noyers , les marronniers, les châtaigniers..., et il y en a même dans les climats très-froids : tels sont beaucoup d'arbres verts ou résineux ; il y a néanmoins une remarque assez curieuse à faire entre les pays les plus chauds et les pays les plus froids, c'est qu'il n'y a pas de pays, si chaud qu'il soit, sur sur notre globe, où ne vivent des animaux et des végétaux, tandis que l'intensité du froid des parties les plus voisines du pôle et des sommités des très-hautes montagnes, et en particulier de nos Alpes, refusent les conditions nécessaires à l'existence des animaux et des végétaux ; on ne trouve plus de végétaux dès qu'on a dépassé la ligne des neiges perpétuelles, et si quelques animaux, tels que l'aigle, le chamois, plusieurs autres oiseaux ou quadrupèdes, l'homme même, peuvent dépasser cette ligne sans péril pour leur vie, ils y respirent et vivent plus difficilement, souvent même péniblement ; mais ils ne pourraient y séjourner trop longtemps sans danger, sans altérer leur santé, parce qu'ils s'y trouveraient hors des conditions de l'existence pour laquelle ils ont été organisés, et ils n'y trouveraient pas surtout la nourriture que la nature leur a destinée.

On a élevé des doutes sur le point de savoir si l'espèce humaine était sujette à la règle générale que nous avons précédemment énoncée, relativement aux effets du climat, ou si du moins l'état de société et de civilisation, ainsi que les croisements de races originaires de divers climats, n'avaient point apporté de modifications à cette règle, parce qu'on a trouvé dans presque tous les pays, et surtout à presque toutes les latitudes, des hommes grands, forts, vigoureux et très-bien constitués ; mais on s'accorde à reconnaître que, s'il peut y avoir des doutes sur ce point, il n'y en a pas sur la supériorité comparative d'animation, d'ardeur, de vivacité de l'homme des pays chauds qui vit et meurt plus vite en quelque sorte, et qui par conséquent réunit et dépense en un temps donné une plus grande somme d'activité, d'animation, de vie, si je peux m'exprimer ainsi ; on est aussi unanimement d'avis qu'il y a beaucoup de points de différences très-sensibles entre les diverses races d'hommes des climats chauds, tempérés ou froids ; il devrait donc y avoir, il y a eu sans doute, et il y a probablement encore de grandes différences physiques entre

l'homme de la plaine et l'homme des Alpes, et surtout l'homme descendant des anciens aborigènes des Alpes, si ce dernier type pouvait être facilement distingué aujourd'hui.

Cela est surtout extrêmement difficile pour nos Alpes qui, ayant servi, dès les temps les plus antiques, de passage de l'Italie dans les Gaules, ou des Gaules dans l'Italie, ont vu passer des hommes, des armées, de tous les peuples, de toutes les nations, des hommes venant du couchant, du levant, du midi, du nord, et même des contrées les plus septentrionales ou les plus méridionales, avec lesquels il a pu y avoir de nombreux mélanges ou croisements de races; aussi est-il devenu à présent très-difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer et reconnaître le type primitif de la race de ces montagnards, chez lesquels semble se présenter actuellement le mélange et la confusion d'un grand nombre de races de différentes natures, dont quelques-unes sont très-belles, et dont quelques autres laissent beaucoup à désirer.

La seule différence qui puisse aujourd'hui être indiquée avec un peu de certitude, est celle de quelques parties de populations d'une taille en général peu élevée, et qui sont abâtardies ou viciées par le crétinisme ou le goltre que l'on croit pouvoir attribuer à l'effet du climat dans les vallées éclairées tardivement et peu de temps par le soleil, à cause de leur profondeur ou de leur mauvaise exposition; ou bien encore à la crudité des eaux, dans celles de ces vallées qui s'abreuvent avec des eaux glaciales ou provenant d'une fusion trop récente de glaces ou de glaciers, comme on en rencontre beaucoup trop dans les Alpes; mais il y a aussi, dans ces montagnes, beaucoup de vallées bien ouvertes, bien éclairées et exposées, et qui sont habitées par une très-belle et très-saine population.

En raisonnant par analogie, on pourrait peut-être conclure, avec une certaine probabilité, que la constitution physique des habitants aborigènes des Alpes doit avoir une grande conformité avec celle des habitants des contrées septentrionales de l'Europe qui ont la même température, et où croissent les mêmes végétaux; que, par conséquent, ils doivent avoir la peau plus blanche, moins poilue et moins brune ou basanée que celle des habitants des contrées plus basses ou

plus méridionales, la chevelure plus fine, plus serrée, plus lisse, d'une couleur plus claire et généralement blonde; le tempérament plus froid, plus flegmatique, et moins de vivacité ou d'ardeur dans le caractère; c'est ce que l'on peut encore remarquer chez un certain nombre d'individus; mais, les mélanges de races, et surtout celui qui a eu lieu pendant les invasions et les occupations sarrasines, a pu et dû modifier plus ou moins les caractères primitifs alpins chez beaucoup d'autres individus; on en remarque, en effet, quelques-uns aux cheveux plus ou moins noirs, plus ou moins épais, raides et crépus, au teint plus ou moins brun ou basané, au tempérament plus ou moins sanguin et bouillant, en sorte qu'il est fort difficile de reconnaître aujourd'hui le type primitif de la race humaine des sommités de nos Alpes; mais je ne doute pas que, si ce type avait pu se conserver pur et sans mélange, il ne fût très-distinctif, très-caractéristique, et de nature à jeter un grand jour sur les différences de l'organisme humain; surtout si ce type primitif s'était conservé également dans les autres lieux du monde habité et pouvait leur être comparé.

Mais la chose est devenue impossible; l'homme est du nombre de ces êtres vivants qui jouissent de la faculté de locomotion, et cette faculté, dont il a usé de tout temps et dans presque tous les lieux et toutes les directions, a tellement croisé et mélangé les races, que c'est à peine si l'on peut reconnaître les types originaux chez quelques peuplades sauvages, et dans quelques localités spéciales où l'on peut présumer qu'elles ont été beaucoup moins mélangées; et ce n'est aujourd'hui qu'à des différences de distance assez considérables que l'on commence à bien apercevoir les distinctions de races; mais, de proche en proche, ces différences s'effacent, disparaissent peu à peu, surtout dans les contrées à climat tempéré, où la civilisation, le commerce intérieur ou extérieur et les invasions nombreuses ont opéré tant de croisements, tant de mélanges.

Il est impossible également d'établir une comparaison avec les animaux domestiques des Alpes qui sont presque tous d'origine étrangère à ces montagnes, sauf peut-être la race bovine, dont la petitesse de la taille et la couleur uniforme d'un fauve pâle semblent dénoter une origine indigène. La race chevaline y est aussi de petite taille, et la couleur de sa robe y est beau-

coup moins variée qu'ailleurs; mais le lièvre, le lagopède, l'écurcuil, la marmotte et beaucoup d'autres animaux qui, malgré leur faculté de locomotion, s'éloignent peu des lieux qui les ont vus naître, ont tous des caractères distinctifs des pays froids et longtemps couverts de neige; peut-être même, sans la pérégrination périodiquement annuelle des troupeaux que, par ce motif, les habitants des Alpes appellent *troupeaux transhumants*, peut-être les chèvres et les moutons auraient-ils conservé uniformément la robe blanche qu'ils ont encore presque tous et qui est plus particulièrement celle de plusieurs animaux des contrées les plus septentrionales et des sommités glaciales des Alpes.

Pour rechercher et découvrir les différences que l'auteur de la nature a dû apporter à l'organisation des êtres vivants des hautes Alpes, ne faut-il pas commencer par se demander en quoi ces localités diffèrent essentiellement des localités plus basses ou des plaines qui les entourent? n'est-ce pas surtout par l'intensité du froid, la longueur de l'hiver et la persistance de la neige sur le sol pendant la majeure partie de l'année?

Si maintenant nous remarquons, comme nous l'avons tous appris par l'expérience, que c'est la partie vestimentale, le vêtement, qui est le principal préservateur du froid chez les animaux, et j'ajouterai, même chez beaucoup de végétaux, nous sommes portés à conclure que c'est précisément le vêtement, ou la couverture ou enveloppe extérieure, qui doit surtout avoir un caractère particulier plus prononcé chez les êtres vivants de ces contrées; c'est donc l'organe extérieur, l'organe enveloppe, l'organe préservatif du froid, qui doit être plus développé, plus complet chez les êtres vivants de ces montagnes; et de tous les organes intérieurs, ceux qui doivent être le plus influencés, ce sont les organes qui sont le plus en contact ou en rapport avec l'extérieur, ce sont les organes de la respiration. C'est en effet ce que l'on remarque dans la plupart de ces êtres; ils sont mieux vêtus, leur appareil respiratoire est plus développé; et si quelques-uns semblent faire exception à la règle générale, c'est que l'insuffisance ou l'imperfection des vêtements et de l'appareil respiratoire n'est qu'apparente et non réelle, ou bien c'est qu'elle a été rem-

placée par un autre préservateur du froid que souvent nous n'apercevons pas ou que nous ne savons pas découvrir.

Nous avons encore tous appris, par une expérience dont nous pouvons être témoins chaque année, qu'au printemps, au retour de la saison chaude, la plupart des animaux perdent, en tout ou en partie, leur robe ou leur pelage qui repousse et se renouvelle au commencement de la saison froide; ce nouveau vêtement revient à cette époque beaucoup plus serré, plus touffu et plus épais, pour préserver l'animal des froids de l'hiver futur; souvent même un duvet plus fin et plus voisin de la peau vient encore s'ajouter à celui de l'être vivant qui est plus exposé aux rigueurs glaciales de l'hiver; personne n'ignore que c'est des régions les plus froides, les plus septentrionales de l'ancien et du nouveau monde, de la Russie et du Canada, que nous viennent les plus belles et les plus fines fourrures, les plus beaux et les plus fins duvets; et l'on remarque même, dans nos régions tempérées, que le duvet du canard sauvage, que le poil de la chèvre ou du mouton qui vit sur la montagne, est plus fin et plus serré que celui du canard domestique, ou de la chèvre et du mouton que l'on a nourris dans l'étable à l'abri du froid.

Cette différence entre le vêtement d'hiver et le vêtement d'été est extrêmement sensible dans nos Alpes; il nous suffira de citer les peaux de l'ours, du chamois, du renard, de l'écureuil, si belles et si bien fourrées au commencement de l'hiver et qui perdent de plus en plus leurs poils à mesure que l'on s'avance dans le printemps et dans l'été; j'ajouterai que le poil des chevaux et des mulets, surtout de ceux qu'on laisse jour et nuit, pendant l'été, dans les pâturages des montagnes, y prend aussi un accroissement, un développement beaucoup plus considérable que le poil de ceux que l'on tient habituellement dans les écuries ou qui vivent dans les climats tempérés.

Mais ce n'est pas seulement à la densité, à l'épaisseur de la fourrure que la nature s'est bornée pour préserver les animaux des Alpes contre la rigueur du climat; entre plusieurs autres moyens dont elle peut avoir conservé le secret, il en est encore un autre extrêmement remarquable chez quelques espèces d'animaux et qui est fondé sur la propriété physique

qu'ont certaines couleurs d'émettre , de déponser beaucoup moins de calorique que d'autres; car, comme la chaleur animale se développe principalement par la respiration, par l'absorption et la condensation de l'oxygène de l'air, par la circulation intérieure du sang porteur et distributeur de ce calorique, ce qui procure à toutes les parties du corps une température toujours supérieure à celle de l'air ambiant, il en résulte que le vêtement le plus chaud sera celui qui, à raison de la couleur et de la forme des éléments ou des organes qui le composent, émet et perd une moins grande quantité du calorique qui lui est communiqué par son contact avec le corps de l'animal.

Disons d'abord que les poils, que les duvets les plus fins qui tiennent au corps de l'animal par des surfaces extrêmement restreintes, par des points presque sans superficie, et qui finissent ou se terminent par des surfaces ou par des points encore plus imperceptibles, diminuent beaucoup l'émission et la déperdition du calorique provenant du corps de l'animal, et que surtout le nombre et le rapprochement de ces poils, interceptant la circulation de l'air et empêchant ainsi son arrivée jusqu'à la surface, jusqu'au contact de la peau, empêchent encore la grande absorption de calorique que seraient les nombreuses molécules d'un air froid et condensé, si elles étaient en contact direct avec le corps ou la peau de l'animal.

Aussi est-ce un fait universellement reconnu et admis, qu'entre les animaux de même genre ou espèce, ce sont ceux qui habitent les pays froids qui doivent avoir et qui ont en général, comme nous venons déjà de le faire remarquer, le duvet ou le poil le plus long, le plus fin et le plus serré. Ainsi, les moutons ont des poils plus ou moins rudes et épais dans les pays très-chauds, dans beaucoup de régions tropicales ou intertropicales, et de la laine dans les régions tempérées, laine qui devient plus longue, plus fine et plus serrée à mesure qu'on s'avance dans les régions plus froides, ou qu'on s'élève davantage sur les montagnes. Ainsi encore les chiens, qui sont presque entièrement nus ou glabres sous les tropiques, prennent des poils, et deviennent de plus en plus velus à mesure qu'on avance vers les zones tempérées ou glaciales, où ils prennent même parfois un poil laineux ou une véritable laine, comme cela a lieu dans quelques espèces.

L'étude des particularités ou des caractères de la race canine des hautes Alpes serait même très-curieuse et très-intéressante, si elle pouvait se faire aujourd'hui, ce que je ne crois pas, car, comme partout ailleurs, cette race y a été tellement mélangée et croisée, qu'il me paraît impossible d'en reconnaître le type; on y remarque bien quelques beaux chiens de berger qui accompagnent et gardent les troupeaux *transhumants*; mais je doute que ces chiens soient originairement indigènes de ces montagnes; ce n'est donc que par voie d'analogie que l'on peut présumer que le chien originaire des hautes Alpes devait avoir le poil de couleur blanche ou claire, long, fin, serré, et, peut-être, même un peu laineux.

Après ces observations sur la forme et la nature des poils de la robe des animaux des hautes Alpes, observation que nous aurons occasion de reproduire plus tard en parlant des végétaux, revenons à l'examen de sa couleur.

Le blanc est surtout la couleur, ou, si l'on veut, la réunion des couleurs qui jouit éminemment de la propriété d'émettre le moins de calorique; il y aura donc beaucoup moins de rayonnement et de déperdition du calorique développé et répandu dans les poumons et dans le corps de l'animal vêtu de cette couleur; c'est pour cela que la nature qui a donné une robe d'une couleur si sombre et quelquefois si noire à l'ours des pays chauds ou tempérés, a habillé de blanc l'ours des mers glaciales ainsi que beaucoup d'animaux et d'oiseaux destinés à habiter les contrées les plus froides du monde.

Ce que la nature a fait pour ces animaux, elle l'a fait pour plusieurs animaux des hautes Alpes: on y remarque des lièvres blancs, des lagopèdes vulgairement appelés *jalabres* ou perdrix blanches, des martres blanches, des rats blancs (1); la couleur blanche y prédomine aussi chez les pigeons, les canards et autres volailles.

Je puis même dès à présent, anticipant sur ce qui est relatif aux végétaux, vous dire que la verdure de ceux qui vivent à de grandes hauteurs, est souvent recouverte d'un duvet blanc, cotonneux ou laineux, ou d'un enduit blanchâtre, et que j'ai trouvé, dans les prairies les plus élevées et les plus froides des

(1) Chaix, *Préoccupations*, p. 71.

Alpes, beaucoup de variétés blanches, de fleurs ordinairement bleues ou purpurines; ainsi j'y ai cueilli des fleurs blanches de plusieurs espèces de gentianes, de campanules, de myosotis, de violettes, ainsi que des clématites des Alpes, des échinops, des pédiculaires, des orobes, des primevères farineuses, etc., tandis que, dans les parties moins élevées et moins froides, ces fleurs avaient toujours la couleur naturelle à leur espèce, et j'ajouterai que je suis d'autant plus porté à attribuer cette couleur blanche, pour ne pas dire cette absence, ce défaut de couleur, à un moindre développement, à une moindre aspiration et ascension de la matière ou sève colorante résultant du manque de chaleur nécessaire, que plusieurs de ces fleurs, transportées dans mon logement, d'une température plus chaude, ou soumises à une pression qui faisait monter et circuler cette sève, reprenaient, en tout ou en partie, la couleur ordinaire de leur espèce.

Plusieurs des animaux blancs des Alpes ne portent pas cependant toujours la robe blanche; presque tous, au contraire, ne la portent qu'en hiver: ainsi, le lièvre des Alpes, le lagopède et plusieurs autres revêtent, à l'approche de l'hiver, une robe d'une parfaite blancheur qui prend au printemps une teinte grisâtre, et devient presque fauve ou brune pendant l'été. La couleur de la robe du lagopède change même tellement, qu'elle s'émaille de diverses couleurs plus ou moins vives ou foncées, et qu'elle ne conserve que quelques très-petites portions de plumes blanches; en sorte que, si l'on ne connaissait pas cette transformation, on serait porté à considérer le lagopède d'hiver et le lagopède d'été comme étant de deux espèces très-différentes. Beaucoup d'autres animaux de ces montagnes, sans avoir la robe blanche, ont néanmoins une robe qui devient d'une couleur plus sombre et plus foncée pendant l'été.

On remarque encore, en cela, une nouvelle prévision de la nature à l'égard des animaux qui prennent cette robe blanche en hiver; c'est que cette robe est aussi une robe de sûreté, parce que, confondant sa couleur avec celle de la neige, elle empêche ces animaux, faibles et sans défense, d'être aussi facilement aperçus par leurs ennemis, notamment par les oiseaux de proie, et de devenir leur victime à une époque où la végétation n'a plus de feuilles pour les cacher.

Et qu'on ne dise pas que cette prévoyance de la nature ait manqué à quelques autres faibles et petits animaux également habitants des Alpes, également exposés au froid ainsi qu'à la voracité d'ennemis beaucoup plus forts qu'eux.

A la vérité, leur robe ne change pas sa couleur foncée pour rayonner moins de calorique, ou pour se dissimuler à l'œil perçant, au regard pénétrant de ces ennemis; mais la nature, également prévoyante, leur a accordé plusieurs mois d'un sommeil préservateur, d'une léthargie hivernale, qu'ils passent dans leurs tanières souterraines, et qui les dispensent d'aller affronter sur les neiges la rigueur de l'hiver ou la voracité de leurs ennemis affamés.

Que si l'on objectait que l'on trouve également, dans les Alpes, le lièvre roux qui ne blanchit pas, ainsi que la perdrix grise, la perdrix rouge et la bartavelle, dont la couleur n'approche pas même du blanc, je pourrais répondre que le lièvre roux ordinaire n'habite que le pied ou la partie moyenne de ces montagnes, et s'élève rarement jusqu'aux neiges supérieures, au milieu desquelles ou près desquelles le lièvre blanc reste constamment; qu'il en est de même du lagopède ou perdrix blanche qui ne quitte presque pas les hauteurs voisines des neiges perpétuelles, tandis que la bartavelle réside un peu plus bas, et que la perdrix rouge et la perdrix grise résident plus bas encore; que cette dernière réside même plus communément dans les plaines ou les coteaux et rochers peu élevés où vit souvent aussi la perdrix rouge.

Mais, si le lagopède n'habite ordinairement que la haute région des neiges, la nature lui a donné encore un autre préservatif contre le froid; c'est une robe ou plutôt un long pantalon de duvet et de plumes, pour garantir ses jambes, et qui descend jusqu'à l'extrémité de ses pattes; il est aussi une espèce de pigeons (le pigeon pattu), et une espèce de poules ou gallinacés qui ont un pantalon semblable; et l'on a remarqué que ce sont ces deux espèces de pigeons et de poules qui prospèrent le mieux dans les hautes Alpes, où elles ont aussi presque toujours la robe blanche; mais on peut également faire, à l'égard de ces gallinacés, la remarque que nous avons déjà faite pour les races bovine et chevaline, et que nous avons été tenté de faire pour la race humaine, c'est que ces deux

espèces sont en général plus petites que les autres espèces de pigeons ou de poules.

On remarque encore que les animaux des Alpes, comme ceux des contrées septentrionales, ont presque tous un fumet, une odeur plus ou moins forte, qui émanent de diverses parties de leur corps : cette odeur (produit d'une huile essentielle ou d'une humeur plus ou moins visqueuse et mauvaise conductrice du calorique), qui les enveloppe comme une atmosphère tempérée, comme l'huile qui recouvre et enveloppe beaucoup de poissons, surtout ceux des eaux froides et glaciales, cette odeur est encore un intermédiaire qui les préserve du contact immédiat de l'air froid ambiant ; cet intermédiaire essentiel et odorant, qui est très-sensible dans beaucoup d'animaux sauvages des hautes Alpes, tels que renards, lièvres, lapins, martres, fouines, belcttes..., et qui l'est également, quoique à un moindre degré, chez ces animaux dans les plaines et les climats tempérés, disparaît en grande partie dans les climats chauds, ainsi qu'à l'égard de ceux de ces animaux que l'on réduit en domesticité, parce que, au moyen de leurs abris contre la rigueur du froid des hivers et des nuits, ce préservatif leur devient beaucoup moins nécessaire ; chacun sait d'ailleurs que le gibier des montagnes, surtout celui des très-hautes et très-froides montagnes, comme les Alpes, a beaucoup plus de fumet que celui des pays tempérés et en plaine ; peut-être même que la diminution ou disparition de cette odeur dans les pays chauds, est due à la chaleur de l'atmosphère dans laquelle les huiles essentielles composant cette odeur, se volatilisent et se dispersent plus rapidement et presque immédiatement dans un air toujours très-chaud et très-humide. C'est, d'ailleurs, une circonstance que l'on peut aussi très-bien remarquer dans la plupart des fleurs odorantes ; elles ont beaucoup d'odeur à l'ombre ou dans le frais de la nuit jusqu'au matin ; mais cette odeur diminue sensiblement dès qu'elles se trouvent exposées à un soleil un peu chaud ; au reste, les odeurs, ainsi que les matières visqueuses ou résineuses, jouent un rôle tellement important dans l'histoire physiologique des végétaux, et surtout des végétaux des pays froids, que j'aurai occasion de revenir sur ce sujet, quand je vous parlerai des végétaux des Alpes.

Toutes ces circonstances, que l'on peut observer chez un certain nombre d'animaux des Alpes ou des pays froids, ne sont pas cependant générales, et souffrent de nombreuses exceptions; il y a, en effet, beaucoup de ces animaux qui n'ont presque pas d'odeur sensible, du moins à nos sens, et qui ont un vêtement d'une couleur sombre qui émet beaucoup de calorique; mais, indépendamment des moyens inconnus employés par la nature pour les maintenir dans un état de chaleur convenable, il faut aussi observer qu'à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère ou qu'on se rapproche des latitudes froides, l'air devient plus sec, plus dense, et contient par conséquent plus d'oxygène libre sous le même volume, d'où il suit que l'absorption de l'air dans les poumons dégage plus de calorique et réchauffe davantage l'animal; or, les habitants des plus hautes Alpes sont principalement les oiseaux qui sont très-bien et très-chaudement vêtus, surtout ceux qui fréquentent les régions les plus élevées de l'atmosphère; leur genre de nourriture, car ils sont presque tous carnivores, contribue aussi à les réchauffer; et, outre leur vêtement, ils ont, en général, un grand développement des appareils aspiratoire et respiratoire, un grand développement de poitrine et de poumons qui reçoit, absorbe et condense beaucoup d'air, et par conséquent, développe beaucoup de calorique dans cette atmosphère élevée, toujours très-sèche et fortement oxygénée.

Enfin, il y a aussi dans ces montagnes plusieurs autres animaux, plus ou moins frileux, qui se préservent de la rigueur du froid pendant les hivers, en se retirant et s'endormant ou s'assoupissant au fond de leurs demeures souterraines que la chaleur terrestre maintient toujours dans un état de température modérée; est-il nécessaire d'ajouter qu'il en est de même des reptiles, des lézards, et surtout de la presque généralité des insectes qui se retirent dans l'intérieur de la terre ou des grands végétaux, où ils se transforment en larves pour passer l'hiver?

Tels sont les principaux moyens de préservation contre le froid à l'égard des animaux qui vivent dans l'air et sur la surface ou dans l'intérieur de la terre; mais quels sont ceux des animaux qui vivent dans les eaux?

Si nous examinons d'abord ce que la nature a fait pour les

habitants des mers du Nord, tels que les baleines, les dauphins et plusieurs autres espèces de poissons, on remarque, chez la plupart d'entre eux, un appareil respiratoire très-développé qui absorbe beaucoup d'air et produit par conséquent beaucoup de calorique intérieur. Plusieurs de ces poissons, notamment les dauphins et quelques espèces de baleines, ont même besoin de venir aspirer et respirer de l'air à la surface de l'eau, besoin qui n'est pas aussi prononcé chez les poissons des mers moins froides.

On remarque ensuite que ces animaux, qui renferment beaucoup d'huile dans leur chair et sous leurs écailles, en sont même enduits d'une couche extérieure : cette huile, matière peu conductrice du calorique, s'oppose à une trop grande déperdition de celui qui est intérieurement produit par l'action des poumons, et préserve en outre le corps de l'animal de tout contact immédiat avec l'eau plus ou moins froide qui l'environne, eau qui ne gèle jamais qu'à sa superficie et ne descend jamais au-dessous de zéro dans la partie inférieure qui reste liquide ; il en est surtout ainsi de l'eau de la mer, dont la température est modérée et presque constante à une certaine profondeur, si elle ne va pas en s'élevant proportionnellement à mesure que l'on s'y enfonce, comme il paraît en être à l'égard de celle de la terre.

Or, des propriétés analogues se rencontrent dans la truite, qui est presque le seul poisson des lacs et rivières des hautes Alpes ; la truite, comme tous les poissons en général, mais cependant plus que la plupart d'entre eux, est environnée d'une liqueur huileuse ou gluante, préservatrice du contact trop immédiat de l'eau froide et glaciale de ces lacs et rivières ; elle a surtout un appareil respiratoire extrêmement développé qui produit beaucoup de calorique et communique à cet animal beaucoup de vivacité, de force et de vigueur ; aussi ce poisson, qui est du petit nombre des poissons à sang chaud, recherche surtout les eaux vives, claires et froides, dont il semble se plaire à braver les courants et les chutes les plus rapides.

Quant aux insectes, c'est également la chaleur intérieure de la terre qui, comme nous l'avons déjà dit, les préserve ou plutôt préserve de la rigueur du froid et de la longueur des

hivers, leurs œufs ou larves qui ont souvent en outre un vêtement, une coque, une enveloppe ou un enduit préservatif laineux, cotonneux, soyeux, velu ou visqueux.

Ne croyez pas, Messieurs, que la température soit extrêmement basse sous ces profondes couches de neige qui recouvrent ordinairement la sommité des Alpes pendant l'hiver ; s'il en était ainsi, la majeure partie de leurs animaux et de leurs végétaux périrait, ou disparaîtrait de ces sommités ; la fonte de ces neiges laisserait ces montagnes tout à fait nues et sans êtres vivants, ce qui n'est pas. Rarement, sous ces immenses couches de neige, la température descend beaucoup au-dessous de zéro ; et à une petite distance de la superficie du sol, elle dépasse rarement ce degré, et la chaleur intérieure, luttant contre le froid extérieur et le modérant, conserve l'animation et la vie à une infinité d'êtres végétaux ou animaux, la plupart engourdis ou endormis pendant l'hiver, mais qui se réveillent, percent le sol et viennent vivre au-dessus, au jour et à la lumière, presque au même instant que la dernière couche de neige a commencé à entrer en fusion. Et, comme il tombe des quantités de neige plus ou moins considérables chaque année, comme aussi tous les étés ne sont pas également chauds, il arrive parfois que la fusion et la disparition des neiges sont moins grandes, moins étendues certaines années que d'autres, et que des portions de montagnes, qui s'étaient découvertes les années précédentes, restent constamment couvertes de neige pendant deux ou plusieurs années, ce qui n'empêche pas que la fusion et la disparition de ces neiges arrivant pendant une année plus chaude, on ne voie surgir, sur ce sol nouvellement découvert, beaucoup d'êtres animaux ou végétaux, mais surtout végétaux, qui sont restés sous neige et sous terre dans un état de léthargie et de sommeil pendant plus d'un an et quelquefois pendant plusieurs années ; je me suis souvent demandé si cette année ou ces années de léthargie devaient compter dans la vie de ces êtres. Quelquefois aussi, dès le commencement de l'automne, ou même dès l'été, des neiges trop hâtives viennent recouvrir, jusqu'à l'année suivante, des végétaux en fleurs ou en fruits qui n'avaient pas atteint leur maturité ; je me suis encore demandé si, dans ce cas, la fécondation, la fructification et la maturation, arrê-

tées ou suspendues pendant une ou plusieurs années, ont pu, comme je l'ai entendu dire par quelques Briançonnais, continuer lorsqu'au bout de ce temps l'été est venu fondre ces neiges, et produire même quelquefois une récolte plus belle et plus abondante.

Je conçois très-bien que des animaux engourdis par le froid, que des larves dans lesquelles l'insecte ne se forme et ne se développe que par l'action et l'effet de la chaleur, puissent se maintenir en cet état, sous des neiges non fondues pendant plusieurs années, comme sous les neiges d'un très-long hiver ou d'un hiver biennal ou triennal; je conçois aussi très-bien que des graines répandues ou enfouies dans le sol et qui paraissent avoir besoin, pour pouvoir germer, non-seulement de chaleur, mais encore d'un peu d'oxygène ou d'air, puissent y rester enterrées et vivantes, même pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'un été, assez chaud pour les débarrasser de leur couverture de neige, vienne leur rendre un peu de chaleur, de lumière, et d'oxygène ou d'air nécessaire pour leur végétation extérieure. Mais ce que je ne conçois pas aussi bien, c'est que des plantes herbacées qui ont germé et se sont développées au-dessus du sol, surtout des plantes annuelles telles que des céréales qui ont été surprises par des neiges très-précoces pendant leur floraison, fécondation ou fructification, aient pu se maintenir dans un état en quelque sorte inerte de végétation immobile ou presque stationnaire pendant un ou deux ans, pour continuer ensuite leur croissance, floraison, fécondation ou fructification après la fonte de ces neiges. Cependant c'est un fait qui, comme je viens de le dire, est affirmé par les Briançonnais, et raconté par quelques-uns de leurs écrivains, notamment par l'avocat Froment, qui s'exprimait ainsi, au commencement du dix-septième siècle, en ses *Essais*, chapitre *des Avalanches* :

« Cette merveille néanmoins plus grande arriva dans l'étendue de la communauté de Servières, et depuis à celle du Monestier; un blé naissant, tôt après couvert de l'avalanche, a passé deux hivers sous si grand amas de neiges, sont quelques années, jusqu'à tant que fondue, venant à revoir le soleil, la moisson en fût plus belle que des blés produits dans une année. »

Cependant je suis obligé de reconnaître la vérité du moins partielle de ce fait, car j'ai vu quelquefois des neiges précoces surprendre une zone élevée de végétaux, même longtemps avant la maturité de leurs fruits ; et si la précocité de ces neiges devait anéantir ou empêcher la floraison ou la fructification qui seules peuvent maintenir la reproduction des plantes annuelles, il devrait arriver une disparition totale de ces plantes dans les localités assez nombreuses, où des neiges, souvent trop hâtives, viennent surprendre, pendant l'été ou à la fin de l'été, quelquefois même dès le printemps, une végétation qui peut n'avoir pas été fécondée, ou qui, si elle l'a été, n'a acquis qu'un développement et un état de maturité très-incomplets et tout à fait insuffisants pour la reproduction ; or, puisque cela n'arrive pas, il faut admettre ou, comme les Briançonnais le prétendent, que l'accomplissement de la fécondation et de la maturité peuvent se continuer et se parachèver après une interruption d'une ou de deux années, ou bien qu'il reste toujours en terre quelques anciennes graines qui ne germent que la seconde ou la troisième année, et qui sont ainsi destinées à conserver l'espèce de leurs végétaux. Au reste, cette dernière circonstance ne serait pas incompatible avec l'existence de la première, et c'est un sujet dont j'aurai occasion de vous entretenir de nouveau en parlant de la végétation des Alpes, en disant néanmoins dès à présent que si ces neiges hâtives ont été accompagnées d'un froid assez intense pour désorganiser ou endommager les organes de la reproduction, les fleurs, les fruits, nul doute qu'en ce cas, la maturation, le réensemencement et la reproduction par ces organes, par ces fruits, ne peuvent avoir lieu, tandis que si, au contraire, comme cela arrive plus ordinairement, ces neiges surviennent quand la température se radoucit, couvrent et garantissent la plante suffisamment pour la préserver des froids à venir, en arrêtant et suspendant néanmoins l'ascension de la sève et la végétation, on peut admettre alors plus facilement que le développement du fruit, sa maturation et son réensemencement ont pu continuer l'année suivante, ou même après deux ou trois ans. S'il en était ainsi, cette circonstance pourrait proroger d'une ou de plusieurs années la vie des plantes annuelles et bisannuelles. Mais reve-

nons à ce qu'il me reste à vous dire de relatif aux particularités des animaux de ces montagnes et qui, sous plusieurs rapports, est commun même aux végétaux.

Nous venons de parler de quelques effets de la température, ou plutôt des prévisions ou précautions de la nature à cause de ces effets; mais ce n'est pas la température seule qui exerce son influence sur les animaux, et même sur les végétaux; il y a aussi en quelque sorte une influence qui m'est inconnue, que je ne puis expliquer, et qui résulte de la latitude. Ainsi, comme les hautes Alpes dauphinoises sont, à cause de leur grande élévation, plus froides que les parties basses qui les avoisinent, elles ont des êtres animaux ou végétaux participant de l'organisation de ceux des pays froids, et l'on y trouve quelques animaux et surtout beaucoup de végétaux semblables ou analogues à ceux des contrées septentrionales de l'Europe, et particulièrement à ceux de la Suède et de la Norvège qui se rapprochent le plus du méridien des Alpes; mais comme, d'un autre côté, les hautes Alpes françaises sont à une latitude un peu plus méridionale que la vallée de Graisivaudan et la ville de Grenoble, l'influence méridionale s'y fait également sentir, et il y a des animaux et des végétaux que l'on ne rencontre qu'au midi de Grenoble ou dans les contrées plus voisines de la Provence; je pourrais citer entre autres un certain nombre de plantes (1), quelques insectes, le scorpion et plusieurs espèces de papillons, notamment la piéride *Bélias* et la piéride *Aurore Euphémon*, vulgairement nommée *Aurore de Provence*, qui sont extrêmement communes autour de Briançon, tandis qu'on ne les trouve qu'en petite quantité autour de Grenoble, et que, pour les trouver en aussi grand nombre qu'à Briançon, il faut s'avancer un peu plus vers le midi.

Mais ces piérides, qui paraissent à Grenoble au printemps, sont encore à cette époque à l'état de larve ou de chrysalide sous les neiges des hautes Alpes, où elles ne passent à l'état

(1) *L'échinops ritro*, par exemple, que l'on ne commence à trouver qu'aux environs de Vif, à plus de seize kilomètres au midi de Grenoble, et que l'on trouve autour de Briançon, et même au nord de cette dernière ville, sur les bords de la route du Mont-Genèvre.

d'insecte parfait que quelques mois plus tard , après la fonte des neiges et à une époque qui correspond à l'été de notre plaine. Ainsi ces insectes, qui paraissent appartenir plus spécialement à des contrées un peu plus chaudes et plus méridionales que la nôtre , et préférer , à notre ciel souvent nuageux et pluvieux , le ciel beaucoup plus souvent pur et sans pluie de la Provence et des hautes Alpes , se préservent du froid en restant plus longtemps dans le sein de la terre à l'état de larve ou de chrysalide , et surtout en ne se transformant en papillon que beaucoup plus tard , au mois de juin ou de juillet , époque à laquelle ils retrouvent la température qui leur convient , et que leurs prédécesseurs du bas Dauphiné ou de la Provence ont eue lorsqu'ils sont éclos deux ou trois mois plus tôt. Cette dernière observation s'applique, du reste, non-seulement à ces insectes , mais encore à beaucoup d'autres qui craignent le froid , comme la mouche , par exemple , qui , quoique très-nombreuse dans le froid Briançonnais , ne commence à y éclore qu'à une époque déjà avancée de l'été , et lorsqu'il y en a déjà beaucoup et depuis longtemps dans les pays moins froids.

Nous verrons au reste plus tard , en parlant des végétaux , quelques plantes qui , à la fois ennemies du froid et de la chaleur , se cachent et s'abritent longtemps sous les neiges pour se préserver du froid , jusqu'au milieu ou presque jusqu'à la fin de l'été , époque où on les voit sortir de la terre , près de la ligne des neiges perpétuelles , où elles ont peu à craindre la grande chaleur , et où elles se hâtent de croître , fleurir et fructifier pour ne pas être atteintes par des neiges ou des froids trop précoces.

Je terminerai ce qui me reste à vous dire sur les animaux des hautes Alpes , par quelques observations peu nombreuses sur les époques et la périodicité de leurs amours , comparativement aux époques et à la périodicité des amours de ceux des autres contrées.

On a remarqué que , dans nos régions tempérées , les animaux sauvages , de même que les végétaux non cultivés , ne font l'amour qu'une fois par an , et le plus ordinairement au printemps ou en été ; que les animaux domestiques le font en toute saison , mais seulement à des intervalles périodiques

plus ou moins longs, et l'on a ajouté que l'homme était le seul être qui fit l'amour en tout temps et dans toutes les saisons. Ces observations, qui ne me semblent pas généralement être vraies pour les pays chauds, qui reçoivent encore d'assez nombreuses exceptions dans nos contrées tempérées, ne me paraissent presque être vraies que dans les contrées froides, et, en particulier, dans les hautes Alpes.

Les exceptions des contrées tempérées se remarquent d'abord dans quelques oiseaux qui font plusieurs nichées par an, mais toujours au printemps ou en été, et surtout dans les insectes dont plusieurs, comme certaines mouches, certains lépidoptères ou papillons, se reproduisent plusieurs fois par an; ainsi, plusieurs espèces de lépidoptères, telles que des vanesses, la coliaide citron, quelques sphinx, ont deux reproductions par an; la coliaide citron se reproduit peut-être même plus souvent, car on la trouve à toutes les époques de l'année, même avec la neige pendant les beaux jours d'hiver. Mais je n'ai point remarqué qu'il en fût ainsi dans les hautes Alpes, où les saisons tempérées ou chaudes, le printemps et l'été, sont beaucoup trop courts pour que plusieurs générations d'oiseaux ou d'insectes puissent s'y produire la même année.

Séance du 23 novembre 1849.

Ouvrages reçus :

1° *Aperçu sur les illustrations gapençaises*, par M. CHÉRIAS, membre correspondant, broch. in-8°;

2° *Mémoires de l'Académie du Gard (1847-1848)*, in-8°;

3° *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis (1849)*, deux cahiers in-8°.

M. Louis Gautier, nommé président du tribunal civil de Bourgoin, cessant d'être membre résidant à

Grenoble, est inscrit sur la liste des membres correspondants.

M. Ducoin lit le rapport suivant :

Messieurs, dans votre séance du 6 juillet 1849, vous m'avez chargé de vous présenter un rapport sur le *Guide du baigneur aux eaux thermales de La Motte-les-Bains*, ouvrage par M. le docteur Dorgeval-Dubouchet, inspecteur-adjoint de cet établissement thermal. Un volume in-8° ayant plus de 230 pages.

Assurément si ce tome n'eût renfermé que des détails de médecine ou de chimie, je n'aurais pas hésité à refuser le travail que vos vouliez bien me confier, et mon refus respectueux aurait eu pour excuse mon incompetence. Mais ce n'est point dans le cercle rigoureux de la science exercée avec tant de distinction par M. Dubouchet qu'il a renfermé sa plume : l'histoire, la littérature, le genre descriptif, la topographie pittoresque, ont reçu de lui beaucoup d'heureux hommages, et j'espère vous le prouver bientôt par des citations qui vous convaincront que l'habile docteur n'a pas écrit pour être uniquement lu par ses confrères.

D'abord M. Dubouchet parle de la situation historique de l'établissement. Il rappelle que la fondation du château de La Motte remonte au commencement du XIV^e siècle, et qu'on l'attribue à une dame de Morges, issue des Monteynard ; ensuite le château devint la propriété de Venterol, capitaine des gardes de Lesdiguières. En 1793, la famille de Venterol possédait encore le bâtiment, et la terre qui en forme la dépendance. Depuis, le tout passa successivement dans diverses mains, jusqu'à ce qu'une société en devint propriétaire, et elle l'est encore au moment où je parle.

M. Dubouchet, tout en rendant pleine justice au zèle, à l'infatigable activité, au dévouement généreux et philanthropique de l'honorable M. Berriat, ne partage point ses opinions sur le transport à Grenoble des eaux de La Motte, et, à cet égard, il pense comme MM. les docteurs Bally et Donné, non qu'il croie que les eaux en question perdissent par le transport aucune de leurs propriétés intrinsèques (c'est, vous le voyez,

Messieurs, faire une large concession), mais parce que, selon sa persuasion et celle des deux docteurs précités, il faut à ces propriétés un concours de circonstances que ne saurait offrir le séjour d'une ville. Ainsi que l'a exprimé M. Donné avec un peu de poésie: « Les montagnes escarpées, les vallées étroites et profondes, les torrents, les forêts de sapins, les aspects pittoresques, en un mot, sont le complément indispensable des eaux thermales. »

Nous voyons donc, en définitive, les trois habiles docteurs n'être d'un avis opposé à celui de M. Berriat que sur l'entourage des eaux de La Motte, ou, si l'on veut, sur le cadre du tableau; mais ici le cadre constitue le point principal, et fait pencher la balance.

Le village de La Motte offre un avantage météorologique des plus rares et des plus surprenants; c'est l'absence presque absolue de serein qui en distingue le climat; et l'explication satisfaisante des causes en serait d'une extrême difficulté.

Mais si La Motte n'a presque jamais de serein, il n'en est pas de même de la rosée; et ce n'est point ce qui peut contribuer le mieux à la clarté des raisons démontrant comment s'effectue le premier phénomène.

Au reste, le terrain de ce village « se prête merveilleusement à la culture du mûrier et de la vigne; les melons qu'on y cueille sont exquis, et, longtemps avant que la belle vallée du Graisivaudan ait produit une seule asperge, le jardinier de l'établissement en approvisionne le marché du voisinage. »

Ajoutons que les habitants de La Motte et de ses alentours « offrent un développement physique tout à fait modèle; nulle part on ne trouverait dentition plus parfaite; les hommes, d'une taille moyenne, type de la race montagnarde, sont tous d'une force herculéenne. » Là, jamais un goltreux ni un crétin.

Passant à l'analyse et aux propriétés des eaux de La Motte, M. Dubouchet, dans le chapitre qu'il y consacre, s'exprime de la sorte, avec l'accent de la vérité: « Il est sans doute loin de notre pensée de faire, des thermes confiés à notre inspection, une panacée universelle; mais c'est avec la plus intime conviction que nous déclarons néanmoins qu'il est, à notre avis, peu d'affections dans lesquelles les eaux de La Motte,

convenablement administrées, ne puissent trouver leur emploi, sinon comme moyen curatif, du moins comme agent propre à procurer un notable soulagement. »

Le rhumatisme est la maladie qu'on a soumise avec le plus de succès à l'action de ces eaux ; mais il n'en est pas ainsi de la goutte.

Autre assertion textuelle de M. Dubouchet : « Si jamais conviction fut profonde, c'est bien celle avec laquelle nous ne craignons pas d'affirmer que, dans les inflammations chroniques du foie, de l'estomac et de ses annexes, les eaux de La Motte jouissent d'une vertu curative au moins égale à celle qui rend le monde entier tributaire des eaux de Vichy. »

M. Dubouchet finit en ces termes son chapitre des propriétés : « . . . C'est surtout de nos sources que l'on peut dire qu'elles sont une arme à tranchant multiple, que la nature a mise entre les mains de la médecine, et qu'on peut fréquemment y avoir recours dans les circonstances en apparence les plus différentes, même les plus opposées. »

Vient ensuite un chapitre qui expose en détail les modes d'administrer les eaux dont l'auteur s'occupe.

A ce chapitre en succède un qui traite de la conduite à tenir pendant le traitement thermal. Je ne puis résister au désir de citer le passage qui termine ce quatrième chapitre : « Que si les idées réveillées par la vue de nos Alpes ont une grande tendance à revêtir une teinte mélancolique, cette nuance est loin d'être sans douceur et sans charmes : l'homme souffrant, plus que tout autre, a besoin de se replier quelquefois sur lui-même ; aussi un instinct secret lui fait-il rechercher la solitude. Puisse-t-il y suivre le conseil du poète allemand (1) ! il sortira de son recueillement et meilleur et plus dispos. Mais qu'il n'aille pas s'abandonner aux aberrations de l'hypocondrie : il n'a pas sans doute le malheur de se trouver sans amis, sans famille ; qu'il songe donc alors que la santé n'est pas une propriété entièrement privée, et que tous les soins dont il doit avoir l'énergique persévérance de l'entourer ne sont, après

(1) « Si tu souffres, regarde autour de toi s'il n'y a point de bien à faire, et lis dans le grand livre de la nature. » (Горький.)

« tout, qu'un devoir accompli envers un dépôt confié par tous ceux qui lui sont chers. »

Le chapitre cinq n'est pas celui que liront le moins les gens du monde, les littérateurs, même les peintres. En effet, l'auteur y indique, disons mieux, y décrit avec talent les excursions à faire dans les environs de La Motte-les-Bains, et ces excursions ont une vaste étendue. A mon regret, je ne pourrai ici qu'en exposer un fort petit nombre de points.

Le Mont-Aiguille a reçu et garde encore la dénomination d'*inaccessible*. Ce n'est que sous le règne de Charles VIII qu'il a mérité de la perdre. Ce monarque témoigna le désir qu'on en fit l'ascension. Antoine de Ville, capitaine de Montélimar, se chargea de cet acte périlleux, qu'il accomplit le 26 juin 1492, à l'aide d'échelles de cordes, et avec une demi-douzaine de compagnons. Les intrépides voyageurs trouvèrent sur le plateau du sommet un troupeau de chamois. Ils restèrent six jours sur la montagne, y élevèrent trois croix, puis descendirent en courant de plus grands périls peut-être que durant l'ascension.

Salvaing de Boissieu, dans son joli poème latin sur les merveilles du Dauphiné, a inventé, relativement au Mont-Aiguille, une fiction mythologique aussi ingénieuse que beaucoup d'autres du même genre : suivant le poète, les dieux et les déesses s'étaient un jour rassemblés sur ce mont. Ibus, qui chassait, y surprit les déesses toutes nues. Jupiter, qui se trouvait apparemment dans une de ses rares journées pudiques, changea Ibus en bouquetin, métamorphose peut-être plus avilissante que celle d'Actéon, et sépara la montagne des autres auxquelles elle était jointe.

Depuis l'ascension d'Antoine de Ville, personne ne chercha plus à marcher ou plutôt à grimper sur ses traces, jusqu'au 16 juin 1834, jour où M. l'abbé Thiollier, curé de Chichilianne, et M. de Rochas, membre du barreau de Gap, tentèrent de renouveler au XIX^e siècle l'excursion du XV^e. Ils furent accompagnés de Jean Liotard et d'Antoine son frère, habitants du village de Trézanne, ainsi que de M. Coste, propriétaire à La Bâtie. Mais parvenus à trente mètres d'élévation, tous rebroussèrent chemin, à l'exception de Jean Liotard, qui, parti à dix heures du matin de la base du rocher, fut de retour à sept heures du soir.

Depuis, Jean Liotard, homme de 36 ans, aguerri par l'expérience, a renouvelé volontiers et plus d'une fois le même voyage, qui, en vertu d'un singulier privilège, a cessé, pour lui, de porter l'épithète de périlleux.

Dans l'écrit de M. Dubouchet, un nom, fameux chez nous, reparait plus d'une fois, celui de Bonne de Lesdiguières. Notre auteur ne s'en montre pas le panégyriste, et là-dessus je ne lui ferai point la guerre; car le connétable est un de ces hommes dont l'histoire peut dire beaucoup de bien et beaucoup de mal. Permettez, Messieurs, que, pour ceux de nos confrères qui, n'étant pas dauphinois, seraient peu familiarisés avec les fastes de notre contrée, je rappelle ici, d'après M. Dubouchet, un petit nombre de traits concernant Lesdiguières.

On lui offrit, en Dauphiné, une médaille d'or dont le corps était une étoile dans un nuage, une lune dans la nuit, un soleil dans un beau jour; l'âme était ce passage de l'Ecclésiastique : *Quasi stella matutina in medio nebulae, et quasi luna plena in diebus suis lucet; et jam, quasi sol refulgens, sic ille effulsit in templo.*

Jamais certes médaille n'a davantage demandé une explication, et la voici : les trois emblèmes rappelaient que Lesdiguières avait été catholique jusqu'à vingt ans, ensuite protestant jusqu'à quatre-vingts, enfin catholique et connétable.

Deux ans plus tard, on gravait sur son tombeau l'épithaphe suivante, dont j'ignore l'auteur :

*Franciscus Bonnus jacet hic, quem magna fatentur
Facta fuisse deum, fata fuisse virum.*

Marie Vignon, femme d'Aymond Mathel, drapier de Grenoble, avait, dit-on, un talisman qui lui soumettait tous les cœurs et qu'elle avait reçu de Nobilibus, cordelier magicien. Elle en exerça l'influence sur le Connétable. Auparavant elle avait mis au nombre de ses adorateurs favorisés l'officier piémontais Araldi.

Ce dernier vint solliciter la protection de son ancienne amante pour obtenir du Connétable une compagnie de mousquetaires. La dame répond que si jamais la mort de son mari lui permet de devenir l'épouse de Lesdiguières, Araldi obtiendra la compagnie qu'il désire.

Le lendemain, Aymond Mathel est assassiné, en se promenant dans sa campagne, auprès de Montfleury. Un berger, comme témoin oculaire du crime, accuse Araldi, qui est arrêté, mais déclare avoir des révélations à faire au Connétable; ce dernier se le fait amener, renvoie l'interrogatoire au lendemain, fait enfermer Araldi dans une des salles basses de son palais, et le jour suivant, Araldi, fugitif, a passé la frontière. On sait trop que peu de temps après Lesdiguières épousa la belle et coupable veuve.

On sait encore qu'au château de Vizille on voit, sur l'un des murs, une truite en regard d'une tête d'homme, et que ce bas-relief fut, dit-on, sculpté par ordre du Connétable, pour perpétuer le souvenir du supplice infligé à un malheureux, coupable d'avoir dérobé, dans une des pièces d'eau, un des poissons chéris de Marie Vignon.

Détournons nos yeux de ce récit, Messieurs, et, à titre de compensation, veuillez bien écouter le suivant: « Le duc Victor-Amédée s'avancait en vainqueur; les troupes royales pliaient de toutes parts; Catinat, mal secondé par des forces insuffisantes, fait un appel aux seigneurs du Dauphiné. Mademoiselle de La Charce monte à cheval, se met à la tête de tous les paysans qu'elle peut rallier, se porte avec eux dans tous les défilés, charge l'ennemi et le force à reculer.

» Catinat déclara hautement que, dans cette périlleuse circonstance, le pays devait son salut à Mademoiselle de La Charce. Louis XIV la combla d'honneurs, lui fit donner une pension, et, par une faveur insigne, il lui accorda le droit de déposer son blason et ses armes dans le trésor même de Saint-Denis. »

Comptons-nous beaucoup de nos compatriotes qui sachent que le Dauphiné a sa Jeanne Hachette, et M. Dubouchet a-t-il bien tort de dire que le patriotisme des dames dauphinoises ne devrait pas faire attendre si longtemps à notre héroïne la consécration du bronze ?

Au reste, ce n'est pas l'unique trait épigrammatique qu'un milieu de beaucoup d'éloges décoche en passant M. le docteur; je lis dans une autre page de son livre, la phrase que je vais répéter sans avoir la force de la taxer absolument d'injustice: «... L'on sait que les Dauphinois ne passent pas

pour laisser croître l'herbe sur le chemin qui conduit au temple de Thémis. »

M. Dubouchet, en parlant des excursions à faire dans les environs de La Motte, ne pouvait garder le silence à l'égard de la Fontaine ardente. Il tâche de venger cette merveille dauphinoise du superbe dédain dont Madame Camille Lebrun l'a naguère accablée. Il trace une peinture assez brillante du phénomène ; et pourtant il fait des aveux qui justifieraient en quelque sorte la dédaigneuse touriste ; vous allez en juger, Messieurs, par le texte même : « Il arrive parfois que rien ne décèle l'abord de la fontaine ; mais si l'on remue légèrement la terre, la flamme ne tarde pas à paraître, ou bien l'on détermine la production par l'approche d'un corps en ignition.

» Cependant, il faut bien en convenir, trop souvent cette double interrogation reste sans réponse, et l'on pourrait avoir à se repentir si l'on avait trop compté sur l'omelette historique qu'il est de tradition de confier à la flamme merveilleuse. »

M. le docteur ajoute, non sans une légère dose de malice : « Au reste, les bouderies de notre fontaine ne sont pas de récente origine ; car une vieille légende, dont nous sommes loin de garantir l'orthodoxie géologique, prétend qu'elle éteignait résolument ses feux chaque fois que, parmi ses visiteurs, se trouvait *gente damoiselle moult estrangère à la devise du chevalier sans peur*. »

Voici un autre passage emprunté au livre dont je m'occupe ; mais ici rien que de gravement descriptif : « . . . On découvre au milieu des bois le monastère de Prémol, ancienne chartreuse de femmes, fondée par une Dauphine de la première race. Cet édifice religieux est bien conservé ; ses flèches gothiques sont d'un bel effet, à cette élévation prodigieuse, et dans ce site romantique où l'âme est disposée par la nature à la méditation et à la prière. L'imagination se plaît à ranimer ces cloîtres abandonnés ; elle voit ces pieuses cénobites aux prises avec les tempêtes et s'endormant à leurs mugissements, sans plus les redouter que les orages du siècle qui venaient expirer au pied du saint asile. »

Une machine hydraulique, une machine à colonne d'eau pour l'établissement thermal de La Motte, est due à l'inven-

tiou de MM. Paul Breton et Lhuillier. On en voit la description et le plan à la fin du volume.

Auparavant se déroule la flore de La Motte. J'ai remarqué, dans cette nomenclature, qu'il n'y figure aucune euphorbe, et j'en félicite ce village; car nous en avons trop dans notre plaine. Terminons ici mon rapport.

Je crois en avoir dit bien suffisamment, Messieurs, pour motiver une proposition ayant pour but l'élection de M. le docteur Dubouchet comme membre correspondant de l'Académie delphinale.

Après ce rapport, et conformément à la proposition précédente, M. le docteur Dorgeval-Dubouchet est élu membre correspondant.

M. A. Fauché-Prunelle continue la lecture de son Mémoire sur les invasions des Sarrasins, en ces termes (1):

Messieurs, dans nos précédentes lectures sur les invasions sarrasines de nos contrées, nous vous avons signalé diverses circonstances, divers travaux exécutés dans les rochers, et un grand nombre d'autres indices de l'occupation par les Sarrasins de plusieurs des principaux passages des Alpes, notamment des passages du mont Cénis, du mont Genève et du mont Viso. Nous vous avons encore signalé, près du passage par cette dernière montagne, trois ouvrages d'art corrélatifs, consistant en un ancien chemin ferré correspondant, d'un côté, à des vestiges qui paraissent être ceux d'une vieille maison forte convertie en bergerie, et de l'autre côté, à un souterrain-passage, appelé *Traversette*, taillé et creusé au travers du roc vif, sur une longueur de 72 mètres, ayant environ deux mètres et demi de hauteur, et à peu près autant de largeur.

Nous avons combattu l'opinion de ceux qui ont prétendu que ce souterrain avait été creusé par ordre de François I^{er}, et

(1) Voir ci-devant, pages 216 à 230, 276 à 294, 440 à 439, 474 à 496 et 497 à 527.

nous vous avons même fait remarquer que, quoique l'inventaire des archives de la chambre des comptes mentionnât une lettre de ce prince, assignant une somme de 500 livres pour l'ouverture de ce passage, la modicité de cette somme nous faisait penser qu'elle n'était destinée qu'à déboucher et débayer le passage qui sans doute existait déjà très-antérieurement. Depuis lors, nous avons recherché et trouvé cette lettre, qui est venue confirmer pleinement notre prévision; on y lit en effet le passage suivant :

« La somme de cinq cens livres tournois que nous avons ordonnée et ordonnons par ces présentes... estre convertie au payement des ouvertures et autres despances qu'il conviendra faire pour l'ouverture d'un passage en la montaigne de Mont Vizol, située entre le pais du Daulphiné et le marquisat de Salluces, qui anciennement estoit ouvert et depuis certain temps s'est bouché par decadence et rompture d'un endroit d'icelle montaigne du cousté dud. pais du Daulphiné, que voulons estre remys en estat de y pouvoir passer pour la commodité de nostre royaume, mesmement de noz pais dud. Daulphiné et Prouvence.....

» Donné à Cherbourg le xxvii^e. de avril, l'an de grâce mil cinq cens trente et deux et de nostre règne le dixhuitiesme.

» FRANÇOYS, par le roy daulphin, BAYARD (1). »

On lit encore à la fin de la table du registre *Generalia II*, la mention de plusieurs actes et écrits relatifs à cette ouverture du mont Vizo, placés dans les coffres et cases des documents de Saluces, mais je les ai vainement cherchés; M. Pilot, conservateur des archives, m'a dit qu'ils avaient probablement été rendus avec les autres papiers relatifs au marquisat de Saluces, lors de l'échange de ce marquisat.

Après avoir examiné l'occupation des passages et vallées des Alpes à partir du mont Cénis, et allant au travers du Briançonnais, vers le midi, direction et itinéraire que nous paraît avoir dû suivre la bande sarrasine qui, ainsi que nous l'avons vu, est arrivée à Novalèse en 906, nous sommes naturellement conduit à l'examen de l'occupation de l'Embrunais, et plus particulièrement de la ville d'Embrun.

(1) Arch. C. C. Registre *Generalia VI*, cahier xxvii.

Nous ne rappellerons pas tous les noms d'origine *hispano-sarrasine*, tels que *Castellum de las Crottas* et autres que l'on trouve dans cette vallée; nous dirons seulement que Ladoucette (1) mentionne un acte ancien qui signale, auprès d'Embrun, trois tours fortifiées, où les Sarrasins s'étaient établis, et d'où ils dominaient les environs.

Nous n'avons pu vérifier et examiner cet acte, que cet historien ne cite pas textuellement et dont il ne donne pas même la date; mais nous sommes très-porté à penser que ces trois tours ne sont autres que les trois tours dont nous avons déjà parlé, et dont on voit encore les vestiges parmi les restes de la grande muraille de la Bâtie, près de Pertuis-Rostang, vers la limite du Briançonnais et de l'Embrunais, ce qui viendrait confirmer tout ce que nous avons dit de l'occupation du passage de Pertuis-Rostang par ces barbares.

Après avoir pillé et saccagé les couvents de Novalèse et d'Oulx, les Sarrasins durent aussi être attirés vers Embrun, par la réputation d'opulence de son archevêché, et ils y furent même conduits naturellement par les traces des ecclésiastiques et des chrétiens qui fuyaient devant eux.

Nous avons raconté l'invasion des Sarrasins dans les vallées de Maurienne et de Novalèse ou de Suze; nous avons également raconté la fuite d'une partie des habitants de ces vallées dans la vallée d'Oulx, qui était la plus voisine, et le grand massacre des chrétiens qui eut lieu en cet endroit, appelé depuis lors *Plebs martyrum*, *Peuple de martyrs*; mais ce n'est pas seulement vers Oulx que ces habitants se dirigèrent; ils se sauvèrent dans d'autres directions, notamment au midi, vers Embrun. Le *Gallia christiana* nous apprend en effet (d'après une histoire manuscrite de l'Italie inférieure, par Guillaume Baldessan, qui avait extrait ce fait de la chronologie de Novalèse), qu'une nombreuse population des vallées de Suze, de Novalèse et de Maurienne se réfugia à Embrun, où elle subit le martyre par les Sarrasins, en 916, avec saint Benoit, archevêque de cette ville, et l'évêque de Maurienne: *Martyrium subisse fertur (sanctus Benedictus) a Sarracenis, una cum episcopo Maurianensi, in civitate Ebredunense, et numerosa plebs*

(1) *Histoire des Hautes-Alpes.*

ex Segusiana valle, Novalesia atque Maurianensi diocesi transfuga, anno 916, quemadmodum notat Guillelmus Baldessanus, t. 2, historiae MS. inferioris Italiae, quod e chronologia Nova-liensi excrripsisse fertur (Gallia christ., t. 3, p. 1067).

Ne résulte-t-il pas évidemment de cette citation que, lors de l'invasion des Sarrasins dans le diocèse de Maurienne, et dans les vallées de Novalèse et de Suze, en 906, l'évêque de Maurienne, avec une partie de la population de ces vallées, alla chercher un refuge à Embrun, qui était une ville fortifiée et défendue par un archevêque riche et puissant; les Sarrasins les suivirent vraisemblablement, ce qui explique leur marche rétrograde vers Oulx et Embrun, au midi du mont Cénis; et ce n'est que dix ans après, en l'année 916, qu'ils arrivèrent à Embrun, ou plutôt qu'ils prirent cette ville, auprès de laquelle ils étaient arrivés sans doute très-antérieurement, mais dont il n'avaient pu s'emparer immédiatement.

Comme dans leur fuite vers Embrun, les habitants de la Maurienne et leur évêque ont dû passer par les cols qui séparent cette vallée des bassins de la Romanche et de la Guisanne, et descendre de là dans le bassin de la Durance, j'ai cru devoir en conclure que l'invasion sarrasine avait commencé vers le mont Cénis, en 906, par les vallées de Maurienne et de Novalèse, et n'était probablement étendue de là au midi et au nord, mais d'abord surtout au midi en descendant vers Embrun; la même conclusion peut se tirer aussi de la fuite des habitants de Suze, qui ont dû se sauver dans la vallée de la Haute-Doire, et de là passer dans la vallée de la Haute-Durance, en franchissant le col du mont Genève.

On ne connaît pas les circonstances de la prise de la ville d'Embrun par les Sarrasins, quoique ce soit un fait qui n'est révoqué en doute par personne; il me paraît d'abord pouvoir s'induire du passage précédemment rapporté par les auteurs de la Gaule chrétienne; mais il est surtout officiellement constaté par une bulle de l'an 1058 du pape Victor II, adressée à Wiminien ou Guiminien, archevêque d'Embrun, bulle dans laquelle il est dit que l'église d'Embrun, qui tenait autrefois un rang élevé par sa religion et ses richesses, a été malheureusement corrompue et renversée, et que ses pasteurs ont été longtemps opprimés par l'incursion et l'invasion des Sarrasins:

Animadvertentes Ebredunensem ecclesiam incursione et percussione Saracenorum..... deinde longa oppressione pastorum suorum.... prostratam miserabiliter et corruptam, quondam religione et opibus mirabiliter erectam.... Cette bulle, dont M. Reinaud ne parle pas, est rapportée textuellement dans le *Gallia christiana*, t. 3, p. 178, 2^e pagination, comme extraite du cartulaire de l'église d'Embrun (1056), et dans l'*Histoire du Diocèse d'Embrun*, par le curé Albert, t. 2, p. 23, d'après les *Annales ecclésiastiques d'Embrun*, ouvrage manuscrit du père Marcellin Fournier, qui l'avait copiée sur l'original existant dans les archives de l'archevêché de cette ville.

Les écrivains contemporains ne donnent aucuns détails sur la prise d'Embrun, sans doute parce que, à cause de l'interruption des communications occasionnée par l'invasion sarrasine, ils n'ont pu connaître les circonstances de cet événement. On peut faire la même remarque relativement aux circonstances de l'invasion dans les endroits qui, comme Embrun, sont situés au centre ou près du centre des Alpes, soit parce que les Sarrasins ont détruit ou brûlé toutes les archives locales, et notamment les archives ecclésiastiques qui étaient presque les seules qui existassent à cette époque, soit parce que les Sarrasins occupant tous les passages de ces montagnes, tant du côté de France que du côté d'Italie, et interceptant ainsi toute communication, les écrivains ou chroniqueurs, italiens ou français, ignoraient ce qui s'y passait; telle est aussi probablement la raison pour laquelle il est resté tant d'incertitude et d'obscurité sur l'époque précise de l'expulsion des Sarrasins des diverses localités des Alpes et sur les circonstances de cette expulsion.

Le curé Albert raconte cependant, mais sans indiquer la source où il les aurait puisées, plusieurs circonstances de la prise d'Embrun, circonstances révoquées en doute par Jules Ollivier (1), qui critique vivement ce récit, ainsi que la reproduction qui en a été faite par Ladoucette; il est toutefois probable, sinon certain, que la ville a été livrée aux Sarrasins par des traîtres qui leur auraient ouvert une porte du côté nord-ouest, porte qui, depuis lors, a été nommée

(1) *Revue du Dauphiné*, t. 1, p. 245, note 3.

porte Sarrasine; c'est, en effet, du côté nord-ouest que cette ville, moins forte naturellement, peut être plus facilement attaquée ou surprise.

Je crois devoir néanmoins citer le récit du curé Albert, ne fût-ce que comme rappelant une tradition confuse et obscure qui a pu conserver quelque chose de vrai au milieu des erreurs ou des exagérations dont il peut être accompagné : « L'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, de même qu'un grand nombre de ses diocésains, crurent devoir venir se réfugier à Embrun, qui était une ville murée et capable de résister longtemps contre des ennemis qui n'avaient encore ni poudre ni canon, l'invention n'en ayant été faite qu'après. Bien des particuliers du diocèse d'Embrun et de ses environs suivirent leur exemple et vinrent dans cette ville y apportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux, de sorte qu'Embrun renfermait la plus grande partie des richesses de tout le diocèse et de son voisinage.

» Il n'en fallait pas tant pour exciter l'avidité de ces Sarrasins ou Maures. Instruits de ce qu'il y avait dans la ville, ils formèrent le dessein de s'en emparer à quelque prix que ce fût. Peut-être n'en seraient-ils jamais venus à bout s'il n'y avait eu dans Embrun des traitres qui leur ouvrirent les portes pendant la nuit. Ces traitres, soit qu'ils fussent citoyens ou étrangers, après avoir formé leur complot avec les ennemis, s'attachèrent à corrompre les gardiens ou à les enivrer. Dans le temps que tous les habitants prenaient leur repos et qu'ils croyaient n'avoir rien à craindre, ils leur ouvrirent une porte du côté du nord-ouest, qui a toujours été appelée depuis *la porte Sarrasine*.

» Dès que ces barbares furent entrés, ils allèrent aussitôt au palais de l'archevêque où ils savaient qu'étaient les plus grandes richesses; ils mirent à mort les deux prélats, et, se répandant ensuite dans la ville, ils firent un massacre affreux de bien des personnes de l'un et de l'autre sexe; ils en précipitèrent du haut du roc en bas, pillèrent l'église et les vases sacrés, et brûlèrent tous les titres pour que personne ne pût rien demander à l'avenir. C'est ce qui a été cause que le diocèse d'Embrun n'a point de cartulaires ni de titres avant l'an

mille, que les Sarrasins se retirèrent pour n'y plus reparaitre (1). »

Ce récit, reproduit en partie par Ladoucette, n'a rien de bien extraordinaire ni de bien invraisemblable, et ne me paraît pas mériter la critique acerbe et violente à laquelle Jules Ollivier s'est livré envers ces deux écrivains; le commencement ne me paraît être que le commentaire ou la paraphrase amplifiée de la citation précédente, extraite du *Gallia christiana*; et le surplus est, sans doute, le reste des traditions populaires locales recueillies par le curé Albert, ou plutôt par le père Marcellin Fournier, jésuite, auteur d'une histoire manuscrite du diocèse d'Embrun.

La critique d'Ollivier est peut-être beaucoup plus juste à l'occasion d'un autre fait que raconte ensuite le curé Albert, qui prétend que les Sarrasins auraient *enlevé de grosses cloches d'argent qu'il y avait autrefois et qui avaient été données par l'empereur Charlemagne* (2); comme Jules Ollivier, nous ne croyons pas que Charlemagne ait donné des cloches d'argent à l'église d'Embrun; mais il est très-naturel de penser que cette église archiépiscopale avait de belles cloches, et que, quelle qu'en fût la matière, les Sarrasins, familiers avec l'exploitation des mines et le travail sur les métaux dont ils connaissaient et appréciaient la valeur, ont dû enlever ces cloches, ainsi que le dit le curé Albert.

Les Sarrasins, maîtres de la ville, en conservèrent assez longtemps la possession, au préjudice des archevêques d'Embrun, car les auteurs de la Gaule chrétienne nous apprennent encore que saint Libéral, nommé en remplacement de saint Benoît, fut chassé par les Sarrasins, et que, d'après des chartes de Martigny, Boson, son successeur et archichancelier du royaume de Bourgogne, fut obligé de se réfugier dans l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, où il était encore en l'année 943: *S. Liberalis qui divinarum litterarum aprime gnarus cum esset, proculque vivendi cupidus, proxima Sarracenorum clade Ebredunensibus præsule orbatis, pontifex assumitur; in patriam*

(1) *Histoire du diocèse d'Embrun*, t. 2, p. 83-84.

(2) *Histoire du diocèse d'Embrun*, t. 2, p. 343.

aliquanto post tempore commigrat, ab eisdem infidelibus expulsus.....

De Bosone archiepiscopo Ebredunensi et regni Burgundiæ archicancellario meminerunt chartæ octodurenses qui cum episcopis hujus provinciæ apud Vallesanos prope Sanctum Mauriciûm, ingruente gravi paganorum persecutione, morabatur anno 943 (1).

« Jusque-là, dit M. Reinaud, p. 172, le Valais, contrée qui, au milieu d'un climat sévère, présente un aspect riant, et qui réunit les productions des pays tempérés et des pays froids, avait été à l'abri d'invasions si terribles. C'est dans ces régions reculées, que le successeur de saint Libéral au siège épiscopal d'Embrun, et plusieurs autres évêques, avec une partie de leur clergé, avaient cherché un refuge. En 939, les Sarrasins pénétrèrent dans la vallée, et y mirent tout à feu et à sang. La célèbre abbaye d'Agaune, sanctifiée par le martyr de saint Maurice et de la légion Thébéenne, et que la munificence de Charlemagne et d'autres grands princes s'était plu à embellir, fut presque renversée de fond en comble. »

M. Reinaud omet de rappeler la date de 943, à laquelle la *Gallia christiana* mentionne la résidence du successeur de saint Libéral dans l'abbaye d'Agaune, et il paraît avoir fait cette omission à dessein, parce que cette date serait en contradiction avec celle de 939, qu'il assigne à l'invasion des Sarrasins dans cette vallée.

M. Luquet, évêque d'Hésebon, admet la date adoptée par M. Reinaud, lorsque, dans un article intitulé *Grand et petit Saint-Bernard ancien et moderne* (2), il s'exprime ainsi :

« Les vallées qui conduisent à la montagne (le mont Saint-Bernard) servirent d'asile aux évêques et aux prêtres des Gaules fuyant devant les Sarrasins; mais, en 939, ces hordes de barbares forcèrent l'entrée du Valais, pillèrent et détruisirent presque en totalité l'abbaye de Saint-Maurice, causèrent, en un mot, dans tout l'*Entremont* et dans le Saint-Bernard, les ravages dont l'inscription suivante nous a conservé le cruel souvenir :

(1) *Gallia christiana*, t. 3, p. 1067.

(2) *Annales de philosophie chrétienne*, t. 8.

*Ismaelita cohors Rhodant cumsparsa per agros
 Igne, fame et ferro sæviret tempore longo,
 Vertit in hanc vallem pentnam messio falcem,
 Hugo presul Genevæ Christi post ductus amore,
 Struxerat hoc templum... »*

« On lit encore, dit M. Reinaud, dans l'église de Saint-Pierre, village situé entre Martigny et Sion, à la descente du mont Saint-Bernard, cette inscription latine qui paraît avoir été érigée vers l'an 1010 par Hugues, évêque de Genève, lorsque ce prélat fit bâtir l'église. »

Malheureusement cette inscription ne rappelle point la date de cette invasion, et il y a, sur ce point, une contradiction de dates entre deux textes du *Gallia christiana*; car, tandis que, selon le texte précité, l'archevêque Boson aurait été dans cette abbaye en 943, selon un autre texte de ce même ouvrage, tome 12, p. 793, l'abbaye aurait été brûlée en 940 : *Porro ex chartis Agaunensibus, anno 940, sub Rodulpho abbate, factum istud incendium.*

Il faut donc choisir entre ces deux dates; MM. Reinaud et Luquet ont adopté la dernière, qui est aussi indiquée par Frodoard; cependant, malgré l'imposante autorité de ces opinions, je serais presque enclin à opter pour la première et à reporter l'époque de la destruction de l'abbaye, soit à l'année 943, soit à une année postérieure, parce que cette époque concorde avec celle à laquelle les Sarrasins ont dû traverser le Valais pour se rendre au mont Saint-Bernard, après la prise de leur Fraxinet de Provence dont nous parlerons bientôt; et comme cette prise est de 942, il se pourrait bien que ce ne fût que postérieurement à 942 que les Sarrasins ont *de nouveau* envahi le Valais et brûlé l'abbaye d'Agaune; je dis *de nouveau*, parce que je crois encore, conformément aux dires de quelques auteurs (1), que l'abbaye aurait déjà été détruite une fois par les Sarrasins, vers l'année 906, lorsque ces barbares ont envahi la Maurienne (vallée voisine), et sont allés de là au mont Cénis et au couvent de Novalèse, comme on l'a vu précédemment.

Les faits ci-devant rapportés démontrent évidemment, comme nous l'avons déjà fait observer, que l'invasion des Sar-

(1) *Gallia christ.*, t. 12, p. 792.

rasins dans les vallées de Maurienne, de Novalèse, de Suze et d'Oulx, a précédé la prise de la ville d'Embrun, et que les premiers Sarrasins qui sont venus dans ces vallées ne sont pas ceux qui arrivaient en remontant les Alpes maritimes, et successivement les basses et hautes Alpes, car ils auraient trouvé sur leur passage la ville forte d'Embrun, dont ils auraient été obligés de s'emparer auparavant, parce qu'on ne peut remonter les Alpes du midi au nord, et surtout aux environs d'Embrun, que par la longue et étroite vallée de la Durance, dominée par le rocher sur lequel cette ville est bâtie; et si l'on veut s'écarter de cette vallée à l'est ou à l'ouest, on est presque partout arrêté par des crêtes de montagnes extrêmement ardues et élevées, à moins qu'on ne descende dans le Piémont, ou dans la vallée du Graisivaudan ou de l'Isère. D'ailleurs, si les Sarrasins étaient d'abord arrivés, à travers les Alpes et par le bassin de la Durance, dans les vallées de Maurienne, de Novalèse, de Suze et d'Oulx, les habitants de ces vallées n'auraient pas pu se réfugier dans la ville d'Embrun, qui aurait été occupée d'abord, et ils ne se seraient pas surtout sauvés à la rencontre de ceux qu'ils voulaient fuir; cependant tout indique qu'à l'époque de la prise d'Embrun, les Sarrasins devaient aussi arriver par les basses Alpes, et pouvaient déjà occuper Gap et même s'approcher d'Embrun, sans quoi il est vraisemblable que l'archevêque de cette dernière ville, et surtout l'évêque de Maurienne (qui s'était déjà sauvé de son diocèse), ainsi que tous les fuyards des vallées de Maurienne, de Novalèse, de Suze et d'Oulx, n'auraient pas attendu les Sarrasins dans Embrun, et se seraient probablement enfuis vers Gap à leur approche.

Je connais mieux la partie septentrionale que la partie méridionale des Alpes dauphinoises, mieux surtout que celle qui est au midi de Gap; je ne pourrai donc donner que peu de détails de localités sur les progrès de l'invasion sarrasine de ce côté; je dirai seulement que toutes les circonstances historiques, tous les récits des chroniqueurs, font présumer que les Sarrasins, arrivant de leur Mont-Maure et de leur Fraxinet de Provence dans les Alpes maritimes et les basses Alpes, s'y sont répandus dans toutes les directions; et de là sont venus dans le Gapençais, où ils ont occupé les divers lieux

et les divers Fraissinets indiqués au commencement de ce Mémoire, notamment Mont-More, Puy-More, Fraissinée ou Fraissinie, Fraissinouse et plusieurs autres que j'indiquerai encore dans la suite, d'après Ladoucette, de même que tous les principaux passages des Alpes jusqu'à la mer. Cette occupation du Gapençais, ainsi que des diocèses des parties méridionales des Alpes, rendue vraisemblable par toutes ces circonstances, par les récits des chroniqueurs et par la marche présumée de l'invasion, nous semble d'ailleurs confirmée par la dernière citation que nous venons de faire, et qui nous apprend qu'à l'exemple de Boson, archevêque d'Embrun, les évêques de la province s'étaient également réfugiés dans l'abbaye de Saint-Maurice, pour se soustraire aux persécutions des Sarrasins.

Ce n'est pas seulement du nord au midi que les Sarrasins se sont avancés; ils ont aussi étendu leur invasion du côté du nord, mais seulement après 943, car l'archevêque Boson et les autres prélats de la province ne se seraient pas crus en sûreté dans un monastère du Valais, si les Sarrasins avaient déjà été maîtres de la partie helvétique et septentrionale des Alpes, et nous verrons bientôt qu'après l'année 942, ces derniers se sont dirigés vers le mont Saint-Bernard qu'ils ont occupé, et qu'ils ont même pénétré dans les Alpes helvétiques jusqu'aux environs du couvent de Saint-Gall en Suisse.

A mesure qu'ils propageaient leur invasion et leur occupation dans tous les sens, ils s'établissaient et se fortifiaient dans les lieux qui leur paraissaient les plus avantageux, les plus faciles à défendre, et surtout vers les principaux points de passage où, au dire unanime des chroniqueurs contemporains ou les plus contemporains, tels que Frodoard, né en 894, qui écrivait de 919 à 966; de Sigebert; de Glaber, qui a vécu jusqu'en 1046; du moine Syrus, contemporain de saint Mayeul, abbé de Cluni, dont il a écrit la vie et raconté l'arrestation par les Sarrasins d'Orsières, d'après les récits de ce saint; et autres (1), ils arrêtaient les voyageurs et les pèlerins qu'ils mettaient à contribution :

(1) *Recueil des Historiens de France*, t. 8, pp. 177, 180, 183, 187, 189, 191, 193, 194, 207, 239 et *alias passim*.

An. 951, dit Frodoard, Sarraceni meatum Alpium obsidentes a viatoribus Romam petentibus tributum accipiunt et sic eos transire permittunt.

An. 933. Sarraceni meatus Alpium occupant, atque vicina quæque loca depredantur.

An. 940. Collecta transmarinorum sed et Gallorum quæ Romam petebat, revertitur, occisis eorum nonnullis a Sarracenis: nec potuit Alpes transire propter Sarracenos qui vicum monasterii Sancti Mauricii occupaverant.

« A cette malheureuse époque (dit M. Reinaud, p. 468), le commerce était nul et les pays communiquaient peu entre eux. L'usage s'était pourtant maintenu, parmi les personnes pieuses de France, d'Espagne et d'Angleterre, d'aller au moins une fois dans sa vie, en pèlerinage à Rome pour y visiter les tombeaux des apôtres. Il existait également des relations habituelles entre les divers évêques de la chrétienté et le Saint-Siège. Mais, depuis l'occupation du passage des Alpes par les Sarrasins, les voyageurs étaient exposés à des accidents aussi fâcheux que fréquents; vainement se munissaient-ils d'armes et se réunissaient-ils en caravanes, il n'est pas d'année où les chroniques du temps ne fassent mention de quelque scène sanglante. »

J'ajouterai encore qu'à raison de la rareté et de la difficulté des communications, puisqu'il n'y avait alors ni auberges, ni gîtes ou sites d'étapes, les voyageurs et pèlerins chrétiens allaient chercher un abri ou un gîte pour la nuit de couvent en couvent où l'usage était de donner l'hospitalité, et que même, pour suppléer, sur les principales routes des Alpes, au défaut ou à l'insuffisance de couvents assez rapprochés, on avait construit de distance en distance divers hospices destinés à recevoir ces voyageurs; ainsi, sur la route du mont Genève, qui était la principale et la plus fréquentée dans ces temps anciens, on trouvait, pour lieux d'étapes religieuses: le couvent de Saint-Laurent au bourg de Saint-Laurent ou d'Oisans; l'hospice de Loches, dont il ne reste plus que des ruines, près de la Grave; l'hospice du Lautaret, sur la montagne de ce nom; l'hospice de la Madeleine, près de la base orientale de cette montagne; le couvent du Monestier; un second hospice de la

Madeleine, près du village de Saint-Chaffrey ; l'hospice du mont Genève ; le couvent d'Oulx, etc., etc.

Quoiqu'il soit possible que ces divers hospices ou quelques-uns d'entre eux, n'aient été construits que lors du rétablissement des communications après l'expulsion des Sarrasins, ce qu'il est très-difficile de reconnaître d'une manière certaine, je suis cependant assez porté à croire qu'il en existait déjà plusieurs depuis longtemps, car quelques vieux titres des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles, que j'ai examinés, m'ont semblé laisser la plus grande incertitude sur l'époque de l'origine de la création de ces établissements (dont plusieurs ont été restaurés et dotés par nos dauphins), et permettre de penser que cette création pouvait déjà alors remonter à quelques siècles, et antérieurement aux invasions sarrasines, ou, au moins, à la dernière.

Ce n'était pas même seulement dans les Alpes qu'on était exposé aux violences et aux exactions des Sarrasins ; les excursions et les ravages de ces barbares s'étendaient dans toutes les contrées voisines de ces montagnes.

« Le Piémont et le Montferrat (dit encore M. Reinaud, pp. 170-171), n'étaient pas à l'abri des ravages des Sarrasins. Le chroniqueur de l'abbaye de Novalèse (1) raconte qu'un de ses oncles, qui s'était adonné à la carrière militaire, ayant à se rendre de la Maurienne à Verceil, fut surpris par une bande de Sarrasins, dans une forêt située près de cette ville. On en vint aux mains ; plusieurs hommes furent blessés de part et d'autre ; mais les Sarrasins, plus nombreux, l'emportèrent. Un certain nombre de chrétiens étant tombés en leur pouvoir, ils retinrent ceux qui étaient en état de payer une rançon. Parmi eux se trouvaient l'oncle du chroniqueur et son domestique. L'un et l'autre furent garrottés et conduits dans la ville. Le grand-père du chroniqueur, se rendant par hasard chez l'évêque, vit le domestique enchaîné dans la rue ; comme il ne connaissait pas l'événement qui l'avait amené là, il donna, pour le racheter, une cuirasse à triple tissu qu'il portait sur lui. Apprenant ensuite que son fils était aussi prisonnier, il fut

(1) Recueil de Muratori, t. 2, partie 2, p. 738.

obligé de parcourir toute la ville et de faire un appel à la générosité de ses amis pour lui trouver une rançon.

» Le chroniqueur ajoute qu'à cette époque les Sarrasins s'avançaient jusque sur les frontières de la Ligurie. »

M. Reinaud rapporte ensuite, d'après Liutprand et quelques autres écrivains, divers faits d'excursions sarrasines dans la haute Italie, faits que je ne raconterai pas, puisqu'ils sont étrangers au but de ce Mémoire, quoiqu'ils émanent des bandes sarrasines qui ont envahi nos contrées et les Alpes.

Je ferai même observer que les lieux ainsi occupés par les Sarrasins dans les parties des Alpes que je connais (et il m'a paru en être de même dans les autres parties de ces montagnes, d'après les cartes de Bourcet et de Cassini), interceptaient tous les passages, et se trouvaient à environ une étape ou une petite journée de marche les uns des autres, toujours près des gorges ou des passages les plus resserrés, vers les principaux chemins, et surtout près de leurs jonctions ou embranchements, de manière qu'il était impossible aux voyageurs d'éviter la rencontre de ces barbares.

Ainsi, en n'examinant que les passages des Alpes dauphinoises et les autres passages les plus voisins, on trouve, en commençant par le nord :

Le passage du mont Cénis intercepté par le Fréney de Maurienne du côté de Savoie, et par l'occupation de Novalèse du côté d'Italie ;

Le passage du mont Genève intercepté, du côté de France, dans l'Oisans, par l'*Infernet* vers la gorge étroite par laquelle on accède à la plaine du Bourg-d'Oisans ; plus haut, par le Freinet, dans la partie la plus resserrée de la combe de Malaval, au carrefour des chemins qui conduisent à la Maurienne par le col de Saint-Sorlin, à *Freissinet de Briançon* (1) et au mont Genève par le col du Lautaret, à la Vallouise et à l'Embrunais par l'ancien chemin du Mont-de-Lans ; du côté d'Italie, par l'occupation de la vallée d'Oulx ou de la haute Doire,

(1) *Freissinet*, qui se trouvait à peu près au centre de tous ces points d'occupation, et qui, comme on l'a déjà fait remarquer, était près du point où se rejoignaient les deux embranchements de la route qui se bifurquait au pied du mont Genève.

de Fraisse, de Fenestrelle, de Fraissini près de Sésanne, et du col du mont Genève ; et, plus bas, au midi, par l'occupation du défilé de la Bessée à Pertuis-Rostang ;

Les passages par l'Embrunais et le Gapençais interceptés, du côté de France, par l'occupation de Freissinières d'Embrun, de la Mure, de Gap ; et, du côté d'Italie, par les postes du mont Viso, du col de Maurin et des autres cols de la vallée de Barcelonnette ; et, plus au midi, par Mont-Maure et Puy-More, à l'entrée de la vallée de Gap ; par Fraissinouse à l'entrée du Gapençais, par la vallée de la Durance ; par Mont-maur sur le chemin de la Provence à Die ; par Mont-Maurin sur l'autre chemin de la Provence à Die, etc., etc.

On peut même remarquer que ces divers points d'occupation interceptaient, non-seulement les aboutissants directs de chaque extrémité de ces passages vers la France ou l'Italie, mais encore toutes les voies de communication indirectes ou transversales qui pouvaient conduire de l'un de ces passages aux passages voisins, ou les faire éviter par des sentiers indirects ou détournés ; en sorte que, lorsque tous ces points étaient occupés, il était très-difficile que les voyageurs pussent échapper à la vigilante surveillance des Sarrasins.

Ces différents postes étaient donc étendus sur les Alpes comme un vaste réseau ou filet dont ils occupaient tous les points de jonction ou de communication à environ un, deux ou trois myriamètres les uns des autres, en sorte que les Sarrasins pouvaient correspondre quotidiennement entre eux, et qu'une troupe sarrasine pouvait arriver, à la fin de chaque journée, pour la station et le coucher, dans un lieu déjà occupé et fortifié, où elle se trouvait en sûreté, et qu'en moins d'un jour, et souvent en quelques heures, un poste sarrasin menacé ou attaqué, pouvait être secouru par chacun des postes circonvoisins.

Liutprand, évêque de Pavie, qui vivait en ce temps-là, et qui, à cause des incursions auxquelles son diocèse était exposé, avait grand intérêt à connaître les positions des Sarrasins du côté de l'Italie, dit que les Sarrasins, habitants du Fraxinet, occupaient à peu près toutes les Alpes frontières d'Italie au septentrion ou au couchant, qu'ils dépeuplaient cruellement : *Montana quibus ab occidua seu septentrionali parte cingitur*

Italia a Saracenis Fraxinetum inhabitantibus crudelissime depopulabantur (1).

Les ravages des Sarrasins dans la partie méridionale du bassin du Rhône n'étaient pas moins considérables : « En 940, dit M. Reinaud, p. 176, Fréjus, ville alors assez considérable, parce que les navires continuaient encore à entrer dans son port, fut tellement maltraitée par les Sarrasins, que la population entière fut obligée de s'expatrier, et qu'il n'y resta pas même de traces des propriétés. Il en fut de même de Toulon, aujourd'hui l'effroi des barbares. Les chrétiens, placés entre la mer et les Alpes, abandonnèrent leurs demeures et se réfugièrent au haut des montagnes. Les Sarrasins ne mirent plus de bornes à leur cruauté, et firent de la plus grande partie d'un pays naguère florissant, une affreuse solitude. Les villes les plus importantes furent renversées, les châteaux détruits, les églises et les couvents réduits en cendres. Le séjour de l'homme, est-il dit dans une vieille charte, était devenu le repaire des bêtes féroces. En effet, on lit, dans les chroniques du temps, que les loups s'étaient tellement multipliés, qu'on ne pouvait plus voyager en sûreté. »

C'est à cause de ces dévastations, ajoute Liutprand, que le roi Hugues, comte de Provence, se décida à les attaquer; il envoya des ambassadeurs à l'empereur de Constantinople, son beau-frère, et lui demanda des vaisseaux que les Grecs, dans leur langue, appellent *chelandria*, et dans le grec moderne *chelandion*, d'où paraît être venu le nom de *chalandum* donné au moyen âge, et de *chaland* donné actuellement à certains bateaux, avec du feu grégeois pour brûler la flotte des Sarrasins, et empêcher que ceux-ci ne pussent recevoir des secours d'Espagne pendant qu'il assiégerait leur Fraxinet par terre: *Quamobrem rex Hugo, consilio accepto, nuntios Constantinopolim dirigit, rogans imperatorem romanum ut naves sibi cum græco igne transmittat quas Chelandria, patrio sermone, Græci cognominant; hoc autem fecit ut, dum terrestri itinere ipse ad destruendum tenderet Fraxinetum, eam partem quæ mari munitur Græci obsiderent navigio eorumque naves exurerent, ac ne Hispania* (2) *victus eis aut copiarum subsidia*

(1) *Rerum gestarum*, lib. 5, cap. 4 et 7.

(2) Quand j'ai parlé précédemment de la nationalité de ces Sarra-

provenirent, diligentissime providerent. (Liutprandus, *Rerum gestarum*, lib. 5, c. 4.)

Il fallait que les Sarrasins fussent alors bien puissants, et que leur principal Fraxinet fût bien fortifié et bien formidable, pour que Hugues, comte de Provence et prétendant à la couronne du royaume d'Italie (ce qui lui a fait donner le titre de *roi*, *rex Hugo*, par quelques écrivains), qui s'était cru lui-même assez puissant pour aller disputer cette couronne au

sins, de ces *hispanenses Sarraceni*, comme les appelle Tursellin, je n'ai peut-être pas fait assez remarquer combien Liutprand confirme la nationalité *hispano-sarrasine* que je leur ai attribuée : ainsi, d'après cet écrivain contemporain (lib. 1, cap. 1), les Sarrasins, jetés par la tempête à Mont-Maure sur les côtes de Provence, sont des Sarrasins partis d'Espagne: *Sarraceni... ex Hispania egressi*; c'est en Espagne et non en Afrique qu'ils envoient demander des renforts: *Accersitum complures in Hispaniam nuntios dirigunt*; c'est de l'Espagne qu'ils font venir leurs recrues: *Suas copias ex Hispania semper augentes*; et, enfin, lorsque le roi Hugues veut empêcher qu'ils ne reçoivent des subsides de vivres ou de troupes, c'est encore de l'Espagne et non de l'Afrique qu'il est question: *Ne Hispania victus eis aut copiarum subsidia provenirent*. Liutprand et Tursellin ne sont pas même les seuls qui leur attribuent la qualité *hispano-sarrasine*, il y en a encore plusieurs autres; cependant il y en a aussi plusieurs qui font venir des Sarrasins d'Afrique. Je crois bien qu'il en est venu d'Espagne et d'Afrique, mais il me paraît que les Sarrasins espagnols ont été beaucoup plus nombreux que les Sarrasins venus directement d'Afrique.

Ces observations, rapprochées de celles que j'ai précédemment faites, me semblent dissiper suffisamment les doutes qu'un membre de l'Académie delphinale m'a exprimés à ce sujet; et, comme il m'en a manifesté également sur l'influence réciproque des langues arabe et espagnole, je ferai remarquer que les relations fréquentes des Espagnols avec les Maures, les irruptions également fréquentes de ces derniers sur les côtes de l'Espagne, même dès avant leur établissement et leur long séjour dans ce royaume, ont dû donner lieu à de nombreux rapports entre leurs langues; ces rapports ont même été l'objet de plusieurs ouvrages que je n'ai pu me procurer pour les consulter, mais que Ducange, dont l'opinion est conforme à celle que j'ai émise, rappelle en ces termes, dans la préface de son savant Dictionnaire :

Quot enim ab Arabibus, vel Mauris quibus diu parare, accepta vocabula servant hispanica provinciarum quorum catalogum contexuere Tamaridus cum Nebrissensis lexico excussum et Bernardus Aldretus, (l. 3, c. 15), in originibus linguæ castellanæ.

delà des Alpes par la voie des armes, à l'exemple et malgré le terrible exemple du roi Louis, n'ait pas cru l'être assez pour pouvoir attaquer et prendre ce Fraxinet avec ses seules forces.

Mais où était situé ce Fraxinet que Hugues, comte de Provence, devait assiéger pendant que la flotte grecque le bloquerait? N'était-ce pas le Fraxinet principal que Liutprand place en Provence et près de la mer? Cela me paraît à peu près certain; cependant la dénomination de Fraxinet, donnée à la plupart des forteresses sarrasines, a fait naître quelques doutes à ce sujet, et a contribué à augmenter l'obscurité déjà assez grande qui règne sur cette invasion des Sarrasins, parce que les historiens et les chroniqueurs font mention de plusieurs Fraxinets qu'ils placent, tantôt en Provence, tantôt en Piémont, tantôt dans les Alpes; et il y a, en effet, des Fraxinets dans toutes ces localités: c'est ce qui a produit beaucoup d'opinions contradictoires sur la situation du Fraxinet principal.

Les écrivains italiens surtout, qui voyaient arriver du côté de Nice et de Gênes, soit les Sarrasins de Provence, soit ceux qui venaient de temps en temps faire des descentes sur les côtes du golfe de Gênes, qui était (sans doute à cause de la fréquentation des Sarrasins) appelé *mare africanum*, mer africaine, ces écrivains, disons-nous, placent le Fraxinet en Italie; ils peuvent avoir raison, en ce sens qu'il y avait un et même plusieurs Fraxinets en Italie, notamment *Frassineto*, sur le Pô; mais il paraît démontré aujourd'hui que le principal Fraxinet était sur les côtes de Provence.

Le nom de Fraxinet était très-connu au moyen âge, et il inspirait aux chrétiens un sentiment de terreur et d'effroi, parce qu'il leur rappelait le souvenir des Sarrasins; le Fraxinet principal avait surtout une réputation célèbre et redoutable, *celebris quamquam nefastus*, dit Muratori, parce qu'il était regardé comme imprenable à cause de sa position et des travaux de fortification qui le défendaient; aussi les historiens se sont-ils beaucoup occupés de la recherche et de la détermination de sa position.

Bouche et Muratori, qui ont examiné et discuté les diverses opinions émises à ce sujet, me paraissent établir, assez victorieusement, d'après le récit de Liutprand et d'après plusieurs

autres documents, que ce Fraxinet était en Provence. Le chroniqueur de l'abbaye de Novalèse l'emplace aussi en Provence, au milieu d'une épaisse forêt voisine de la mer (1). Cependant Bouche trouve que ce chroniqueur le rapproche trop de la ville d'Arles, et il fonde son opinion sur le cartulaire de Saint-Victor-lès-Marseille de l'année 1014 (rapporté par Ruffi dans son Histoire de Marseille), et sur les bulles des papes Grégoire VII, de l'an 1074, et de Nicolas IV, de l'an 1290, qui mentionnent que le Fraxinet était situé dans le diocèse de Fréjus. Boucho cite encore plusieurs autres chartes ou actes anciens, au moyen desquels il prouve, d'une manière à peu près certaine, que le principal Fraxinet des Sarrasins était situé sur les côtes de Provence, dans le diocèse de Fréjus, au fond du golfe de Grimault, autrement appelé golfe de Saint-Tropez, près du village de la Garde-Freinet.

M. Reinaud adopte l'opinion de Bouche, qui lui paraît vérifiée par la suite des événements et l'état des lieux qu'il est allé visiter. D'après cette visite, il pense avec M. Germond, notaire de Saint-Tropez, que le petit monticule qui est près de Freinet, et qui n'a qu'environ 300 pas de tour et peut à peine contenir une centaine d'hommes, n'était qu'un avant-poste, et que la grande forteresse avait été construite à une demi-lieue plus près de la mer, sur la montagne appelée aujourd'hui *Notre-Dame-de-Miremar*, où l'on aperçoit encore des vestiges de larges fossés; il est certain (ajoute M. Reinaud) que *Fraxinetum*, qu'on croit être le village actuel de la *Garde-Freinet*, et qui est situé au pied de la montagne la plus avancée du côté des Alpes, dut paraître une position fort importante, car c'est le seul passage par lequel il soit possible de communiquer en ligne directe du fond du golfe avec le plat pays, en se dirigeant vers le nord; d'ailleurs, on aperçoit encore au haut de la montagne des vestiges de travaux formidables: ce sont des portions de murs taillés dans le roc, une citerne également taillée dans le roc, et quelques pans de murailles (2).

La flotte grecque demandée par le roi Hugues arriva sur les côtes de Provence en l'année 942, et brûla la flotte sarr-

(1) Recueil de don Bouquet, t. 9, p. 48.

(2) Reinaud, *Histoire des invasions des Sarrasins en France*, p. 160.

sine, tandis que ce prince, qui était arrivé par la voie de terre avec son armée, attaqua le Fraxinet, dont il s'empara et dont il chassa les Sarrasins qu'il força à se réfugier sur Mont-Maure, où, selon Liutprand, il aurait pu les détruire entièrement : *Rex itaque Hugo, congregato exercitu, classibus per Thyrrenum mare directis, ad Fraxinetum terrestri ipse eo itinere pergit, quo dum Græci pervenirent, igne projecto, Sarracénorum naves mox omnes exurunt. Sed et rex Fraxinetum ingressus Sarracénos omnes in montem Maurum fugere compulit in quo eos circumsedendo capere posset, si res hæc quam prompturus sum non impediret* (1). Ce récit est confirmé par les termes suivants de la chronique de Sigebert: 942. *Rex Hugo, misso sibi græco igne ab imperatore Græcorum, Fraxinetum oppugnat, et, navibus Sarracénorum exustis, illud expugnat et inde eos fugat* (2). Frodoard est beaucoup moins affirmatif sur la prise du Fraxinet; il dit seulement: 942. *Rex Hugo Sarracénos de Fraxinido eorum munitione disperdere conabatur*.

Mais, ajoute Liutprand, le roi Hugues, instruit que Béranger, son rival à la couronne d'Italie, était allé chercher du secours en Souabe et se disposait à venir lui disputer le trône, suivit un mauvais conseil, renvoya la flotte grecque, et fit la paix ou plutôt un traité d'alliance avec les Sarrasins, à condition qu'ils iraient se poster dans les montagnes qui séparent la Souabe de l'Italie, et s'opposeraient au passage de Béranger, s'il se présentait avec une armée pour les traverser: *Rex Hugo Berengurium, ne collectis ex Suevia et ex Francia copiis super se irrueret, sibi que regnum auferret, maxime timuit; unde, non bono consilio accepto, ad propria Græcos mox remisit, ipseque cum Sarracénis hac ratione iniiit fœdus ut in montibus quæ Sueviam et Italiam dividunt starent, ut si forte Berengarius exercitum per eos ducere vellet, transire eum omnimodo prohiberent*.

Liutprand n'explique pas si, d'après ce traité, les Sarrasins conservèrent la possession de leur Fraxinet; cela nous paraît néanmoins probable, car ce n'est qu'en 975, comme nous le verrons plus tard, qu'ils en ont été définitivement ex-

(1) Liutp. *Rerum gest.*, lib. 5, cap. 7.

(2) *Chronicon Sigeberti*, Recueil Bouquet, t. 8, p. 313.

pulsés; telle paraît être aussi l'opinion de Jules Ollivier et de M. Reinaud, qui, en parlant de la prise du château de Fraxinet en 975, disent que ce château est resté au pouvoir des Sarrasins plus de 80 ans; et Charvet (1) pense même que Hugues, pour résister à son compétiteur à la couronne d'Italie, « fut obligé de quitter le siège de Fraxinet, petit village sur » les côtes de Provence, où les Sarrasins s'étaient toujours » maintenus, et d'où ils avaient fait et firent encore, dans la » suite, de funestes courses dans la Provence et jusque dans » le Dauphiné. »

Cette conservation du grand Fraxinet de Mont-Maure par les Sarrasins, rapprochée de l'opinion de MM. Reinaud et Germond, sur la distinction à faire entre le monticule de Freinet et la forteresse de la montagne de Mont-Maure, ainsi que de la chronique de Frodoard, qui ne mentionne que des tentatives de prise du Fraxinet, et non sa prise réelle, ne pourrait-elle pas faire présumer que le roi Hugues ne s'était peut-être emparé que de l'avant-poste de Freinet, et qu'il aurait ensuite traité avec les Sarrasins, encore maîtres de leur forteresse de Mont-Maure, où ils s'étaient réfugiés? car, même selon Liutprand, la montagne de Mont-Maure n'aurait pas été prise: *Rex, Fraxinetum ingressus, Sarracenos omnes in montem Maurum fugere compulit, in quo eos circumaedendo capere posset, si res hæc quam prompturus sum, non impediret.*

Dès qu'ils furent établis en l'endroit convenu, ajoute Liutprand, ils recommencèrent leurs massacres, et ils égorgèrent tant de chrétiens, que celui-là seul en sait le nombre qui a inscrit leurs noms dans le livre des vivants: *Ille scit solus numerum qui eorum nomina tenet scripta in libro viventium.*

Muratori dit qu'on ignore où les Sarrasins furent cantonnés; Ladoucette paraît croire que ce fut dans les montagnes de l'Embrunais, lorsqu'il dit: « Hugues attaqua ensuite le Fraxinet de Provence et s'en empara, soutenu par la flotte byzantine qui, au moyen du feu si célèbre sous le nom de Grégois, brûla celle des Sarrasins; mais il laissa ceux-ci se retirer auprès d'Embrun, dans un autre Fraxinet, à Freissinières, où un acte ancien signale les trois tours qui dépendaient

(1) *Histoire de l'église de Vienne*, p. 254.

de leur système de défense. Il leur permit de se fortifier dans les Hautes-Alpes, d'y exiger des rançons, d'y lever des tributs sous sa suzeraineté, à condition qu'ils le seconderaient contre ses ennemis, et qu'ils garderaient cette clef de la France contre le fils de Béranger, connu sous le nom de marquis d'Ivrée (1). »

Nous avons bien dit précédemment que les Sarrasins se sont établis et fortifiés, soit à Freissinières, soit, tout près de là, à Pertuis-Rostang, où existent encore les vestiges de trois tours; mais est-ce seulement alors qu'ils s'y sont rendus? n'avaient-ils pas dû s'y rendre et s'y établir beaucoup plus tôt, et à une époque contemporaine de la prise d'Embrun? C'est ce qui nous paraît très-probable; aussi pensons-nous avec M. Reinaud, et contrairement à l'opinion de Ladoucette, que les Sarrasins qui avaient traité avec Hugues, ne se retirèrent alors ni à Freissinières, ni à Pertuis-Rostang, ni dans les montagnes de l'Embrunais ou du Briançonnais, qui ne séparent pas la Souabe de l'Italie, mais qu'ils allèrent beaucoup plus au nord, vers les chaînes de montagnes du grand et du petit Saint-Bernard qui séparent ces deux contrées.

C'est, en effet, ce qui résulte du récit de Liutprand, car, si cet auteur ne nomme pas alors ces montagnes, c'est sans doute parce qu'il les a nommées précédemment en parlant du voyage de Béranger, d'Italie en Souabe, auprès du duc Herman : *Berengarius Italiam deseruit, ac per montem Jovis in Sueviam ad Hermanum ducem properavit* (2); et comme si cette désignation n'était pas suffisante, il la renouvelle dans une espèce d'apostrophe ou d'imprécation qu'il leur adresse en vers latins, dans lesquels il les désigne encore par les mots *mons Jovis*, *mont de Jupiter*, qui est l'ancien nom du grand Saint-Bernard, appelé aussi jadis *Mont-Joux*, par corruption de *Mons Jovis*.

Mont de Jupiter, s'écrie-t-il dans un transport d'indignation poétique, tu laisses périr les saints, et tu sers d'abri à ces méchants, que l'on nomme Maures, qui se plaisent à répandre le sang des hommes et à vivre de rapine! Que dirai-je? Puis-

(1) *Histoire des Hautes-Alpes*, p. 40.

(2) *Rerum gestarum*, lib. 5, cap. 4.

ses-tu être consumé par la foudre du ciel, ou mis en pièces et plongé dans le cahos éternel :

*Mons transire Jovis , mirum haud suctos perdere sanctos
Et servare malos , vocitant heu ! quos nomine Mauros
Sanguine qui gaudent hominum juvat et vivere rapto ;
Quid loquar ? ecce Det cupio te te fulmine adurt ,
Conscissusque cahos cunctis fas tempore cuncto .*

L'indication de l'occupation du mont Saint-Bernard par les Sarrasins, résulte encore de l'inscription de l'église de Saint-Pierre de Sion , rapportée ci-devant , page 814.

L'histoire ne nous apprend pas que les Sarrasins aient éprouvé aucun obstacle pour se rendre de leur Fraxinet de Provence au mont Saint-Bernard , et il n'est pas probable qu'ils en aient éprouvé ; car, indépendamment de ce qu'ils s'y rendaient ensuite de leur accord avec le comte de Provence , ils devaient occuper alors la majeure partie des Alpes et du Dauphiné. Dans tous les cas, ils ont dû naturellement traverser encore le Dauphiné à cette époque, et probablement remonter la vallée de l'Isère ou du Graisivaudan ; et si, dans la charte vraie ou apocryphe rapportée par Chorier, et dont j'ai déjà eu occasion de parler (1), il faut lire *Isarne* et non *Isaaco* , on peut présumer que l'auteur ou le fabricant de cette charte a voulu faire allusion au passage des Sarrasins dans cette vallée du temps de l'évêque Isarne ; or, comme cet évêque, élu en 951 ou 952, est décédé en 976, c'est dans la première période de cet intervalle qu'aurait dû avoir lieu ce passage, et par conséquent quelques années après la prise du Fraxinet de Provence, probablement avant l'année 964, puisqu'il résulte d'une inscription que nous allons rapporter, qu'en cette dernière année Isarne était à Saint-Donat, où il avait été obligé de se retirer à cause de l'occupation de Grenoble par les Maures ; c'est environ dix ou douze ans plus tard, ainsi que nous le verrons ci-après, également du vivant d'Isarne et avec le concours de cet évêque, que les Sarrasins ont été expulsés du diocèse de Grenoble.

Mais comme quelques écrivains, et entre autres M. Pilot , pensent que les Sarrasins ne sont jamais venus dans la vallée

(1) Voir ci-devant, p. 477.

de Graisivaudan, que par conséquent ils n'ont pas pu prendre Grenoble, ou que du moins ils n'y sont pas venus vers le milieu du X^e siècle, et que l'on a confondu l'invasion des Hongres dans cette contrée avec une prétendue invasion sarrasine, il me semble convenable d'indiquer les diverses preuves ou présomptions qui sont respectivement invoquées sur cette question historique.

Je n'hésite pas à adopter l'opinion de ceux qui pensent que les Sarrasins ont occupé la vallée de Graisivaudan, ainsi que la ville de Grenoble, et même à plusieurs époques.

J'ai déjà indiqué un grand nombre de circonstances locales et de noms de lieux commémoratifs de l'ancienne présence des Sarrasins dans cette vallée ; il en est cependant une assez importante que j'ai omise, lorsqu'en faisant remarquer que c'était principalement sur la rive gauche de l'Isère que se trouvaient ces indices commémoratifs, j'ai oublié de signaler l'existence, dans la plupart des villages assis sur les coteaux du bassin de l'Isère, et surtout dans les villages de la rive gauche, d'anciennes maisons fortes qui, ne ressemblant nullement aux maisons fortes seigneuriales ni aux châteaux féodaux, se distinguent par un type de construction tout particulier, et ont conservé le nom de *Sarrasins*, sous lequel elles sont encore connues aujourd'hui.

Mais, indépendamment des preuves et présomptions tirées de ces circonstances locales et des noms de lieux, il en est encore quelques autres résultant de documents écrits.

Ainsi d'abord, et malgré la juste suspicion dont est frappée la charte, sincère ou apocryphe, citée par Chorier, et dont j'ai précédemment discuté les conséquences, j'y trouve, sinon une preuve, du moins une forte présomption à l'appui de cette opinion.

Une autre présomption très-forte, ou plutôt une véritable preuve résulte d'une inscription du clocher de l'église de Saint-Donat, et d'un passage d'un hymne du bréviaire de cette église, d'après lesquels l'évêque de Grenoble, pendant la longue occupation de cette ville par les Maures, s'était retiré à Saint-Donat avec les reliques des Saints.

Cette inscription, à côté de laquelle se trouvait un cartouche portant la date de LMIII (954), est citée par J.-C. Martin

(dans sa dissertation publiée sur les lieux en 1812, sous le titre de *Histoire chronologique de Jovinsieux*) de la manière suivante :

*Per Mauros habitanda dñu Grannopolis, ista
Lipsana sanctorum præsul ab orbe tollit.
Usia Jovinziaxi sibi rege palatia dante,
Sanctum in Donatum, vocere sede novat.*

M. Reinaud, qui rapporte cette inscription d'après M. Martin, fait remarquer, avec raison, qu'il y a une inexactitude dans la copie de l'inscription; et, en effet, le sens, la syntaxe et la prosodie indiquent qu'il devait y avoir *ab urbe tuñt*, et non *ab orbe tollit* (1).

M. Martin cite encore le passage suivant d'un hymne du bréviaire du prieuré de Saint-Donat, passage qui est à peu près entièrement conforme à l'inscription par le sens et presque par les termes :

*Quum a Mauris habitanda dñu Grannopolis esset.
Lipsana sanctorum præsul habere cavet.*

Cette inscription et cet hymne ne nous paraissent laisser aucun doute sur une occupation de Grenoble par les Maures quelque temps avant l'année 954, époque qui se rapporte à peu près à celle où les Sarrasins ont dû, après leur traité avec Hugues, traverser la Provence et le Dauphiné pour se rendre au mont Saint-Bernard; c'est en se fondant sur cette inscription et les circonstances qui y sont rappelées, que M. Reinaud s'exprime ainsi: « Enfin les barbares occupèrent Grenoble avec la riche vallée du Graisivaudan, et l'évêque de Grenoble se retira avec les reliques des saints et les richesses

(1) M. l'abbé Auvergne, secrétaire archiviste de l'évêché, qui a lu cette inscription dans le manuscrit de Charvet, auteur de l'*Histoire de l'église de Vienne*, manuscrit d'où M. Martin l'a tirée et qui est possédée par M. Giraud, de Romans, ancien député, m'a indiqué quelques différences entre ce manuscrit et le texte publié par Martin: ces différences consistent en ce que: 1° le premier vers serait terminé par *isto* ou *istuc*; 2° le deuxième par *ab orbe tollit*, mots dans lesquels, peut-être par hellénisme, on aurait remplacé *u* par *o* (omicron); et 3° le quatrième par *voca, re, sede, novat*, vers dans lequel on aurait fait brève la syllabe *re*, ou interposé *sede* dans *renovat*, par un nouvel hellénisme.

de son église, du côté du Rhône, au prieuré de Saint-Donat, à quelques lieues au nord de Valence. »

» Nous ignorons (dit-il en note), l'année précise où les Sarrasins entrèrent dans Grenoble, mais ce ne doit pas être longtemps après l'an 945, car un monument incontestable (ajouté-il en parlant de cette inscription) nous apprend que déjà, en 954, il y avait longtemps que cette occupation avait lieu. » Nous ajouterons, à cette opinion de M. Reinaud que nous adoptons, qu'il est probable que, même précédemment, cette ville avait dû être occupée, au moins temporairement, une fois et peut-être deux fois, ainsi que nous l'avons dit ci-devant.

L'occupation de la ville de Grenoble et de la vallée de Graisivaudan par les Sarrasins, semble encore parfaitement prouvée par le préambule d'une charte du cartulaire de Saint Hugues, qui mentionne la destruction de ces païens par l'évêque Isarne; mais, ce qu'il y a de singulier, c'est que cette charte est respectivement invoquée par les partisans des deux opinions opposées.

Cette opposition d'opinions a donné lieu à de nombreuses recherches et à de savantes dissertations historiques, notamment entre deux Dauphinois, MM. Ollivier et Pilot, qui ont publié, à ce sujet, deux lettres remarquables insérées dans la *Revue du Dauphiné*, t. 1, p. 225, et t. 2, p. 137.

Nous sortirions des limites déjà trop étendues de ce Mémoire, si nous voulions rappeler en détail toutes les raisons et toutes les autorités invoquées à l'appui de chaque opinion; nous ne les analyserons donc que d'une manière extrêmement sommaire.

Ceux qui pensent que la ville de Grenoble et la vallée de Graisivaudan n'ont jamais été occupées par les Maures, ou du moins qu'elles ne l'ont pas été vers le milieu du X^e siècle, prétendent que l'occupation de cette dernière époque, dont parlent les anciens écrivains, doit être attribuée, non aux Sarrasins, mais à une nation païenne qu'ils disent être les Hongres ou Hongrois, désignés quelquefois par les qualifications de *Païens*, de *Vandales*, même de *Sarrasins*, comme dans la *Chronique de Guillaume de Nangis*, les *Chroniques de Saint Denis* et le roman de *Garin-le-Lohérain*; que les anciennes chro-

niques qui mentionnent le siège et la prise de Grenoble, soit par Charlemagne, soit par son neveu Roland, renommé surtout par ses exploits contre les Sarrasins, ne parlent cependant aussi que des païens; que notamment Aimard du Rivail (qui raconte ces faits d'après ces chroniques) ne nomme pas les Sarrasins; ils expliquent la fuite d'Isarne, qui cependant leur paraît douteuse, par l'arrivée de ces Hongres, et son retour, par leur défaite qui aurait eu lieu aux environs et au midi de cette ville, ce qui établirait une coïncidence entre les dates, les faits et le lieu du théâtre de la guerre; ils n'admettent pas que les Maures, après leur traité de paix fait en 942 avec Hugues, comte de Provence, rompant cette alliance bientôt après, aient pu venir occuper Grenoble comme ennemis et en chasser l'évêque; ils contestent la sincérité de l'inscription de Saint-Donat, et surtout celle de sa date de 954, placée sur un cartouche qui a pu être apposé après coup, et qu'ils voudraient faire reporter à une époque beaucoup plus récente, ce qui expliquerait l'erreur historique qu'ils croient apercevoir dans l'inscription et dans l'hymne du bréviaire.

Ils se fondent encore sur ce que, dans le préambule de la charte du cartulaire de Saint Hugues, il n'est nullement question des Maures ou Sarrasins, mais bien d'une nation païenne qui ne serait autre que la nation des Hongres, qui, venus des bords du Rhin, auraient envahi le royaume de Bourgogne vers l'année 952, et se seraient avancés jusque dans le Dauphiné, où ils se seraient emparés de Grenoble; sur ce que le manifeste de Saint Hugues, dans son procès avec Guy, archevêque de Vienne, à l'occasion du bourg de Salmorenc, ne parle encore que des Païens et non des Sarrasins, en ces termes : *Et tempore quo Gratianopolitana ecclesia a Paganis desolata erat...; donec Gratianopolitanae ecclesiae pax a persecutione Paganorum qua tunc vastabatur, redderetur*; sur ce que la partie inférieure de la vallée du Graisivaudan serait la vallée désignée sous le nom de Valprofonde, où les Hongres et les Maures furent ensemble taillés en pièces par les troupes de Conrad, comme nous le verrons bientôt, et sur ce que cette vallée aurait été alors occupée par les Hongres, et nullement par les Maures qui, sur l'appel de Conrad, venaient de Provence pour les repousser; sur ce qu'enfin ces Maures, anéantis, ainsi

que les Hongres, par l'armée de Conrad, n'auraient pas pu reparaitre subitement, en assez grand nombre et assez formidables pour s'emparer d'une ville fortifiée telle que Grenoble, et la posséder ensuite tranquillement jusqu'à l'expédition d'Isarne vers l'année 965.

Les partisans de l'opinion contraire répondent que les anciennes chartes et chroniques désignent les Sarrasins et non les Hongres, indistinctement ou alternativement, par les mots *Sarraceni* ou *Pagani*, *gens Sarracenorum* ou *gens pagana*, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer; et Jules Ollivier le prouve encore par une charte du cartulaire de l'église de Grenoble, charte dans laquelle on s'est servi, plusieurs fois et indistinctement, de ces différentes locutions pour désigner les Sarrasins, et notamment dans une même phrase où on les trouve employées simultanément: *Riculfus apud gentem Sarracenorum sibi sociavit et multa mala cum ipsa gente pagana fecit.* (Riculfo s'allia avec la gent des Sarrasins, et fit beaucoup de maux avec cette même gent païenne).

Ils invoquent en outre l'inscription de Saint-Donat, qui, ainsi que sa date, leur paraissent sincères et contemporaines (car rien n'indique qu'elles aient été faites à une époque plus moderne), et qui, lors même qu'elles ne seraient pas contemporaines, seraient encore extrêmement anciennes, et rappelleraient un fait alors récent, dont par conséquent les mémoires et les traditions avaient dû conserver le souvenir, et qui est, d'ailleurs, en parfaite concordance avec les traditions et les circonstances historiques, quoiqu'il ne soit prouvé par aucun monument ou acte contemporain; parce que, comme nous l'avons déjà fait remarquer, avec l'appui de l'autorité de M. Reinaud, les Sarrasins qui sont venus en France, et surtout ceux qui sont venus en Dauphiné, n'ont jamais mis ni dates ni inscriptions sur les ouvrages qu'ils ont exécutés dans les rochers, ni sur les tours, forteresses ou autres bâtiments qu'ils ont construits, ce qui s'explique tout naturellement par la circonstance que ce n'étaient que des travaux d'utilité ou de défense, et non des temples ou des monuments d'art comme ils en ont élevé en Afrique ou en Espagne.

Ils disent encore que la défaite des Hongres par Conrad ayant eu lieu en Savoie, ils n'ont pu arriver à Grenoble, et

que lors même que leur défaite aurait eu lieu dans un autre endroit et même au midi de cette ville, ces événements de l'année 952 n'auraient pu motiver la fuite d'Isarne en 954 ; que la destruction des Sarrasins par Conrad ne fut que partielle et ne comprit que ceux de la partie septentrionale de la rive gauche du Rhône vers la Savoie.

La lutte entre ces deux opinions se trouvait ainsi engagée par des publications dans la *Revue du Dauphiné*, entre Jules Ollivier, soutenant, avec M. Reinaud, que les Sarrasins avaient occupé Grenoble, et M. Pilot soutenant le contraire, lorsque M. Berger de Xivrey, membre de l'*Institut*, est intervenu dans le débat en venant attaquer avec véhémence le système païen et hongrois de M. Pilot, et en soutenant que les anciennes chroniques, même celles de Saint Denis et le roman de *Garin-le-Lohérain*, désignaient bien positivement les Sarrasins. Dans une lettre également publiée dans la *Revue du Dauphiné* (1), M. Berger cite d'anciens documents historiques, et entre autres le dernier chapitre, jusqu'alors inédit, de la chronique Turpin, publié par M. Paulin Paris de l'*Institut* dans le second volume des grandes chroniques de France (2), où le chroniqueur raconte la prise de Grenoble sur les Sarrasins par Rolland. Voici les termes de cette chronique :

« Mais, pour bon exemple donner aux roys et aux princes »
 » qui guerre ont à mener contre les ennemis de la crétienté ,
 » ne doit-on ci oublier une merveilleuse aventure qui advint
 » à Rollant au temps qu'il vivait, avant qu'il entrast en Espai-
 » gne. Il advint qu'il assist à grand ost une cité qui avait nom
 » Garnopole ; sept ans entiers dura le siège. »

Notre chroniqueur dauphinois, Aymar du Rivail, a dit aussi, soit d'après cette chronique, soit d'après les traditions qu'il a pu recueillir :

Et quidam scriptum reliquerunt Rolandum Caroli nepotem Gratianopolim, quæ fidem christianam nondum susceperat, longo tempore obsedisse.

« Ce récit, dit M. Berger, prouve qu'au XI^e siècle, où a

(1) Tome 3, p. 101.

(2) P. 288 et suiv.

« été composée la chronique faussement attribuée à l'archevêque Turpin, régnait l'opinion de cette ancienne occupation sarrasine du Dauphiné, adoptée par plusieurs comme fait historique. Ce n'est pas sans intention, continue-t-il, que nous avons dit l'occupation *sarrasine*, car les Sarrasins sont nommés expressément à cet endroit des *Chroniques de Saint Denis*; Roland y invoque le dieu tout-puissant *vrai aideur de tous crestiens et destruisieur de Sarrasins*. Puis le vieux chroniqueur ajoute: *Après cette parole, les murs de la cité chaïrent sans aucune force d'hommes, si que la cité fu toute desclose de toutes pars, et le prince Rollant entra dedans luy et ses osts, sans nulle défence, les Sarrasins occirent et chacièrent tous.* »

Aimar du Rivail raconte également le siège de Grenoble par Rolland, pendant sept ans, et la prise de cette ville par le moyen d'un miracle :

Rolandus... ne rem imperfectam omitteret et septennio obsessam Gratianopolim inexpugnatam relinqueret, suis jejunium triduanum indixit et a Deo opem petiit; et quum postea civitatem circumiret, voluntate Dei pars murorum ipsius nec non altera turris portæ joviæ ceciderunt.

Quoique Aimar du Rivail, invoqué par M. Pilot comme ne nommant pas les Sarrasins, ne les ait pas nommés réellement, il nous semble néanmoins qu'il a entendu parler d'un siège de Grenoble occupé par les Sarrasins plutôt que par les Hongres, qui n'ont pas occupé le Dauphiné, qu'ils n'ont presque fait que traverser à une époque bien postérieure à ce siège de Grenoble; et d'ailleurs le récit d'Aimar du Rivail ne se rapporte-t-il pas à la chronique où les Sarrasins sont nommés expressément?

A cette preuve des traditions du XI^e siècle, M. Berger ajoute :

« La preuve que les traditions du XII^e siècle, aussi bien que celles du XI^e, attribuent aussi formellement l'antique occupation du Dauphiné aux Sarrasins, c'est que l'une des plus anciennes *chansons de geste*, ces monuments si précieux pour notre vieille histoire, fait bien marcher contre eux Guerin ou Garin le Lorrain, sous le règne de Pépin le Bref, lorsqu'il s'empare de la ville de Valparfonde que M. P. Paris

» pense avoir été située dans l'emplacement occupé depuis par
 » l'abbaye de Haute-Combe, c'est-à-dire à quatre lieues de
 » Chambéry, sur la route du Bourget. »

M. Berger se plaint de ce que, en analysant ce récit, M. Pilot n'a parlé que des barbares, tandis que le texte désigne les Sarrasins, et il cite plusieurs vers où les Sarrasins sont formellement nommés.

M. Berger se plaint encore de ce que M. Pilot n'a pas parlé de l'annaliste Jacques de Guyse qui, dans le 68^e chapitre de son *Histoire de Hainaut*, en racontant une grande défaite des Sarrasins à la même époque, dit qu'elle eut lieu dans une vallée profonde, près du Rhône : *Usque ad Rhodanum ipsos persequentes in valle profunda omnes peremerunt.... Sarraceni qui quotidie in numero crescebant.... Brevi Sarracenos illos a confinibus Franciæ detruserunt et usque ad Rhodanum....*

Après avoir examiné et discuté les autorités invoquées par M. Pilot, M. Berger arrive à cet ancien fragment d'un registre de la chambre des comptes du Dauphiné qui rapporte qu'un roi de la Maurienne, *enfermé par les païens dans la vallée profonde, appelée aujourd'hui vallée de Grenoble, fut secouru par le roi Pépin*, fragment qui, par la désignation de païens, n'exclut nullement les Sarrasins, et prouve au contraire que ces païens étaient des Sarrasins, puisque les autres documents historiques apprennent que les Sarrasins ont été battus dans la vallée profonde ; il fait remarquer qu'à la vérité il y a dissidence sur l'emplacement de val profonde, mais que ces différents documents, qui émanent de sources différentes et qui ne sont pas copiés les uns sur les autres, s'accordant sur le fait principal, concourent à prouver la vérité du fait que les Sarrasins ont occupé Grenoble ou la vallée de Graisivaudan.

Ces autorités citées par M. Berger prouveraient même, comme nous l'avons dit, que les Sarrasins avaient déjà dû venir dans nos contrées lors de leur première invasion, car c'est à peu près à cette époque que remonterait leur défaite par le roi Pépin ou le siège de Grenoble par Rolland, neveu de Charlemagne.

Relativement à l'occupation de Grenoble et du Dauphiné, lors de leur seconde invasion, nous pensons, comme nous l'avons déjà dit, que les Sarrasins ont dû passer par la vallée

de Graisivaudan et peut-être même par Grenoble, lorsqu'ils sont allés au mont Cénis et à Novalèse à la fin du IX^e siècle ou au commencement du X^e; et nous partageons aussi entièrement l'opinion de MM. Reinaud, Ollivier et Berger de Xivrey sur l'occupation de ces localités par les Sarrasins et non par les Hongres vers le milieu du X^e siècle. Ces messieurs ont en effet remarqué avec raison que l'expulsion des Sarrasins par Isarne a eu lieu postérieurement à l'année 942, époque de leur traité avec le roi Hugues, et que c'est dès l'année 924 que les Hongrois avaient fait leur courte et terrible excursion dans le midi de la France, « sans laisser d'autres traces, dit » Ollivier, que les tristes résultats de leurs cruautés, tandis » que les Sarrasins, plus civilisés, envahissaient en s'efforçant de conserver les pays vaincus. » Ainsi, les Hongres n'ont fait que paraître et passer rapidement sur nos contrées comme un torrent dévastateur, tandis que les Sarrasins, ne s'avancant que progressivement et peu à peu (puisque, débarqués en Provence en 889, il ne sont arrivés au mont Cénis qu'en 906 et n'ont pris Embrun qu'en 916), s'établissaient et se fortifiaient dans le pays à mesure qu'ils le conquéraient; aussi leur invasion s'est-elle maintenue beaucoup plus longtemps et s'est-elle retirée beaucoup plus lentement.

Ajoutons que le préambule de la charte du cartulaire de Saint Hugues, sur le mérite et l'interprétation duquel nous aurons à nous expliquer dans une autre circonstance, mentionne que les terres, enlevées par Isarne à la nation païenne, appartenaient à l'évêché en alleu et par droit de conquête, circonstance qui indique encore que ces païens étaient les Sarrasins et non les Hongres de l'invasion de 952, puisque ceux-ci ont été défaits presque à leur arrivée, en sorte qu'après une occupation passagère aussi courte, chaque propriété eût été facilement reconnue et revendiquée par le possesseur qui venait d'en être dépouillé, et aux réclamations duquel Isarne n'aurait pas pu, sans abus de puissance et sans usurpation évidente, opposer l'exception du droit de conquête; tandis que l'attribution de ces propriétés, que s'était faite Isarne après la conquête, indique une occupation prolongée des envahisseurs et une dépossession aussi prolongée des anciens propriétaires qui avaient sans doute été dispersés ou détruits, dont les titres

et les limites des propriétés avaient pu disparaître à peu près entièrement, circonstances qui ne peuvent s'appliquer qu'à l'occupation des Sarrasins qui a eu quelque durée, et non à l'invasion des Hongres qui n'ont presque fait qu'apparaître et disparaître, soit en 924, soit en leur incursion de 952, lors de laquelle il est plus que douteux qu'ils soient venus jusqu'à Grenoble ou même jusque dans la vallée de Graisivaudan, Conrad le Pacifique les ayant vaincus et chassés avant qu'ils fussent arrivés à cette vallée, ainsi que nous le verrons plus tard.

La puissance des Sarrasins, dans la Provence, le Dauphiné, les Alpes et quelques contrées voisines, est allée ainsi constamment en s'étendant et s'augmentant jusque vers le milieu du X^e siècle; mais à partir de cette époque et quoiqu'ils se soient encore maintenus dans les Alpes pendant environ un demi-siècle, leur puissance a commencé à décliner peu à peu, et nous allons bientôt les voir battus partiellement et expulsés successivement des divers lieux qu'ils occupaient.

Le premier échec qu'ils ont éprouvé est la prise, en l'année 942, de leur Fraxinet de Provence que nous avons ci-devant racontée; cependant, si ce premier échec ne porta pas une grave atteinte à leur puissance réelle puisqu'ils conservèrent la possession de ce Fraxinet, et purent, d'après leur traité avec le roi Hugues, se rendre de là dans les Alpes, soit au Saint-Bernard, soit ailleurs, cependant il en porta une très-grave à leur puissance morale, car cette première défaite fit connaître qu'ils n'étaient ni si invincibles ni si difficiles à vaincre qu'on l'avait cru jusqu'alors, et la prise de ce Fraxinet, si redoutable et si redouté des chrétiens, ou seulement de leur petit Freinet, rendit quelque courage à ces derniers qui, non-seulement cessèrent d'être saisis d'effroi et de trembler d'épouvante aux seuls noms de *Fraxinet*, *Maures*, *Sarrasins*, mais même osèrent attaquer ces barbares sur lesquels ils obtinrent quelques succès, et qu'ils ont fini par expulser ou détruire entièrement.

Séance du 31 décembre 1849.

Ouvrage reçu :

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, année 1849, vol. in-8°.

Sont élus membres correspondants, MM. le vicomte de KERKHOVE, ancien médecin en chef aux armées, président de l'Académie d'archéologie de Belgique, grand-croix et commandeur de plusieurs ordres ;

Du MONT, professeur de belles-lettres, vice-président de cette Académie ;

Félix BOGAERTS, professeur d'histoire, secrétaire perpétuel de cette Académie ;

Jean-Baptiste CUYPER, professeur de sculpture, conseiller de la même Académie ;

Le vicomte Eugène de KERKHOVE-VARENT, docteur en droit, chevalier de la Légion d'honneur, chargé d'affaires de Belgique à Constantinople, etc., principal fondateur de la même Académie ;

Alexandre SCHAEPKENS, archéologue, professeur de peinture, membre de la même Académie.

M. Ducoin fait le rapport suivant :

Messieurs, dans votre séance du 6 juillet 1849, vous avez bien voulu me confier l'examen de *La Vérité*, production nouvelle, dont l'auteur est M. C.-V. Morellet, ancien notaire à Bourg (Brochure in-8°, renfermant plus de 150 pages). Je vous prie, en ce jour, d'écouter le résultat de ma lecture, faite avec toute l'attention dont je suis capable.

Pour rendre compte de l'ouvrage en question, il me sera impossible de passer sous silence les opinions politiques de l'au-

teur. Mais, loin de moi la moindre envie d'attirer ce dernier sur un champ de polémique. Certes, je n'ai pas vu la première révolution tout entière avec ses nombreuses suites, sans avoir adopté une opinion à moi, et l'on voudra bien en être persuadé si l'on m'accorde un peu d'esprit observateur. Cette opinion, au besoin, je ne la cache point et ne la cacherai jamais, telle qu'elle s'est formée d'après les événements et ensuite de mon caractère. Mais je n'aime point à en faire parade lorsque la nécessité ne m'en impose aucune obligation.

Ici donc, me bornant à mes fonctions de rapporteur, je vais exposer sans approuver ni combattre, et l'impartialité, l'exactitude, seront mes seuls points de mire.

M. Morellet n'est point ce qu'on appelle un légitimiste ; il n'est pas non plus un partisan de la branche cadette dont février 1848 a vu la chute ; les bonapartistes ne le comptent pas davantage dans leurs rangs.

Il est républicain, mais son républicanisme est des plus hostiles contre ce qui s'est passé après ce février que je viens de rappeler. A cet égard, nul journal, aucun écrit, ne pourrait lui disputer la palme de l'opposition.

Voici un passage où il résumerait sa profession de foi politique beaucoup mieux que je ne pourrais le faire : « Nous n'hésitons pas à reconnaître hautement, et, en cela, nous croyons être l'organe de tout républicain éclairé et consciencieux, que si une bonne république est préférable à une monarchie, celle-ci, quelque mauvaise qu'elle fût, serait encore préférable à une mauvaise république. » Ce qui suit et ce qui a précédé cette déclaration offrent des développements qui en sont le vaste corollaire.

M. Morellet veut donc une république sage, éminemment juste, et fondée d'une manière indispensable sur la base la plus solide, sur le catholicisme pratique, ancien, positif, et nullement sur ce catholicisme de fraîche date, idéal, rêveur, et qui n'est autre chose que le déisme ayant changé de nom et de livrée.

Il a fait partie, sous le gouvernement déchu, d'une réunion républicaine qui ne recourait point aux procédés secrets ni aux rassemblements occultes, et qui portait assez ouvertement le titre d'*assemblée générale des associations de 1833*. Là primait

Armand Carrel, qui, à moins qu'il n'eût changé de principes à l'égal de tant d'autres, ne pourrait plus reconnaître, dans le *National* de nos jours, celui dont il avait été le créateur. En effet, voici comment il repoussa certaines idées mises en avant par la *Société des droits de l'homme* :

« Il stigmatisa l'odieux et l'inutilité de la confiscation de la propriété mobilière et immobilière, sous prétexte d'un partage égalitaire, impossible à maintenir.

» Imposer à tous les enfants de la république une éducation commune et les soustraire à la sollicitude et à la surveillance de leurs parents, lui paraissait une monstruosité à peine applicable aux républiques d'Athènes et de Sparte.

» Il repoussa formellement le rétablissement des clubs, de sinistre mémoire, soit parce qu'ils rappelaient les plus mauvais jours de la terreur, soit parce qu'ils seraient avantageusement remplacés par les associations dont le but spécial, connu à l'avance, serait plus utile et plus moral, et l'action plus calme et plus régulière. A cet égard, il prétendait qu'on devait écarter avec soin tout souvenir, toute espèce de conformité et de solidarité avec les crimes et les souillures d'une funeste époque et contre lesquels la province, les campagnes surtout, avaient conservé une antipathie fort prononcée; qu'il venait lui-même de parcourir une partie de la France, et que, sous ce rapport, il partageait l'opinion des autres délégués de départements; qu'il était donc nécessaire, tout en profitant des améliorations qu'avait produites la première révolution, d'éviter désormais, autant que possible, les dénominations, le langage et les excentricités de cette époque; que d'ailleurs le progrès des arts et de la civilisation, et de nouveaux besoins appelaient une république toute nouvelle, repoussaient une servile imitation, et ne pouvaient s'accommoder du bagage et des lambeaux pourris ou usés de ces temps déjà éloignés. »

J'ometts et j'abrège beaucoup; mais je ne saurais taire le passage suivant, que je vais textuellement répéter dans sa teneur entière: « Armand Carrel termina son impétueuse allocution par une personnalité qu'il ne put maîtriser; ainsi il déclara qu'il éprouvait un profond regret et le plus vif chagrin de se trouver en opposition sur ces questions majeures avec son meilleur, son plus ancien ami, celui avec lequel il n'avait

cessé jusque-là d'avoir les relations les plus intimes, relations que le temps et les sympathies politiques semblaient avoir fondées pour toute la vie, avec Godefroy Cavaignac (présent à l'assemblée, et qui était tout à la fois l'un des délégués et président de la nouvelle société des droits de l'homme); mais qu'il ne pouvait, lui Carrel, s'empêcher, malgré toutes ses répugnances, de lui signifier, en présence de l'assemblée, que si jamais les principes odieux de cette société avaient quelque chance de succès, il était résolu à les combattre, non-seulement par la voie de la presse et tous les moyens légaux, mais encore à coups de fusil. »

Bien plus, toujours selon l'assertion de M. Morellet, que je copie, « Armand Carrel protesta... énergiquement contre cet odieux projet d'imposer de force à la nation le système républicain et de le maintenir par la violence et la dictature; suivant lui, tout citoyen qui aimait sincèrement son pays ne devait désirer et rechercher que la forme de gouvernement qui convenait évidemment à la majorité; il déclara qu'en ce qui le concernait, s'il était convaincu que le vœu réel de la France fût, non pas seulement de rester sous le gouvernement de Louis-Philippe, mais même de retourner sous celui de la restauration, il n'hésiterait pas à s'y soumettre. »

M. Morellet ajoute que « Armand Carrel avait dédaigné cette popularité, à la fois éphémère et dangereuse, dont tout le mérite consiste à flatter les passions et les intérêts apparents des masses, à leur parler sans cesse de droits et jamais de devoirs. »

Précédemment j'ai dit que M. Morellet n'était le partisan d'aucun gouvernement français antérieur; un passage de son écrit va, Messieurs, vous en offrir la preuve: «... On doit reconnaître (l'impartialité le demande et l'auteur espère le démontrer) que si une partie des souffrances physiques et morales de la France doit être imputée, sinon à la nouvelle république, du moins à ceux qui l'ont inaugurée et en ont été les premiers menins, l'autre partie doit en être attribuée aux gouvernements qui l'ont précédée, et qui, tous, ont succombé sous le poids de leurs fautes diverses, l'odieuse république de 93, l'empire, la restauration, la royauté de Louis-Philippe. »

Voici comment s'exprime M. Morellet sur un sujet traité

dans le même sens par nombre d'autres plumes, et jusqu'à présent sans réussite: «... Tandis que les bras, les intelligences, le numéraire, le crédit, surabondaient dans l'industrie et le commerce, pendant que les inventions et les procédés ingénieux s'efforçaient, à l'envi, de créer ou de perfectionner les objets destinés au luxe et aux superfluités de la vie, l'agriculture, cette mère nourricière de la France, languissait et était, en quelque sorte, vouée à l'abandon et au mépris. Que d'envies, de désertions, ont occasionnées, dans leurs villages, ces ouvriers qui, après avoir abandonné la bêche ou la charue, pour aller, dans les villes, s'accroupir sur le métier, revenaient visiter leurs familles, et opposer à la simplicité et à l'économie qui y régnaient, les apparences du luxe, de la vanité et d'une supériorité souvent éphémères! des vêtements plus recherchés, quelques brillants colifichets, une tenue et un langage prétentieux, ont suffi pour humilier le cultivateur et lui persuader que sa condition était moins honorable et moins heureuse; mais la perte de sa santé et de sa liberté, le rétrécissement et parfois l'abrutissement de ses facultés, comprimées dans un atelier méphitique, et qui auparavant se dilataient au milieu des champs, n'ont pas tardé à devenir la triste compensation d'un accroissement factice de salaires, que le désordre et l'inconduite habituels aux ouvriers des grands centres de population avaient, d'ailleurs, bien vite englouti. »

Comme on doit le penser, M. Morellet n'épargne pas le système qu'on prétendait pratiquer en faveur des ouvriers dans les commencements de la république actuelle. Écoutons une partie de ses plaintes à cet égard: « On doit admettre que les auteurs d'un pareil système ont été momentanément frappés d'une sorte de vertige et d'aliénation mentale; ce sera là sans doute leur justification devant Dieu et devant les hommes, d'une monstruosité, d'une provocation d'autant plus dangereuse qu'elle s'adressait à la force brutale, aux bras nus, alors qu'ils avaient les armes à la main et les agitaient au milieu des bouillonnements d'une révolution imprévue.

» L'impossibilité évidente de donner satisfaction à des promesses aussi absurdes pouvait amener une nouvelle jacquerie, sinon la guerre civile la plus atroce. Tout semblait, d'ailleurs,

concorde dans le sein du gouvernement provisoire à cette funeste issue : excitations de toutes sortes provoquées par ses agents, ses commissaires, par les circulaires émanées des ministères de l'instruction publique et de l'intérieur, par les fameux bulletins officiels, et surtout par la création des clubs, puis par l'argent prodigué à nos prétendus ateliers nationaux, dont le désordre, la paresse et l'abrutissement étaient tels, qu'ils leur ont valu de l'indignation publique la qualification de *ateliers nationaux*; argent prodigué encore à des orgies civiques réitérées, pour des spectacles périodiques offerts gratuitement aux ouvriers parisiens, pour l'armement et la création permanente de sociétés illégales, organisées sous les dénominations les plus absurdes et dans un but aussi hostile à l'ordre qu'à la véritable liberté, etc. »

Dans un autre passage et au moyen d'une citation, M. Morellet rappelle que, selon M. Blanqui, en parlant à l'Académie des sciences morales et politiques, la perturbation a été plus profonde que celle qui suivit la double invasion de 1814 et de 1815, et qu'on ne saurait l'évaluer à une perte moindre de dix milliards.

M. Morellet n'est point l'ami de la centralisation, et il dit, à ce sujet : «... Qu'en est-il résulté, sinon que, depuis un demi-siècle, l'administration des intérêts communaux et départementaux est dans un état de souffrance déplorable, que la vie propre des localités est éteinte, et que, d'un autre côté, la France accepte et supporte patiemment, honorablement, le contre-coup de toutes les perturbations et, en quelque sorte, de toutes les fantaisies de sa capitale? »

Je trouve, dans l'écrit dont je rends compte, une assertion sur un usage dont je n'avais pas la plus légère connaissance : Selon M. Morellet, tout orateur de nos chambres législatives a la faculté de revoir et de modifier, avant l'insertion au *Moniteur*, le discours prononcé par lui à la tribune.

M. Morellet va nous rappeler, Messieurs, un fait d'une importance très-notable, surtout dans les circonstances où nous nous trouvons : « Déjà, en 93, la Convention, de sinistre mémoire, reconnut, après diverses tentatives, l'impossibilité de porter atteinte au droit de propriété, ainsi que la nécessité urgente de le consolider. Sur la motion de l'un de ses mem-

bres, de Robespierre lui-même, elle décréta, par acclamation, à l'unanimité, la peine de mort contre l'auteur de toute proposition contraire au maintien de ce droit. »

Citons, d'après M. Morellet, un passage de M. l'abbé Pernet, dont notre auteur adopte l'assertion entière : « Ne croyez point que la foi, au dernier siècle, ait vu son flambeau pâlir devant les lumières de la raison. Non ; l'effroyable corruption de la régence et les grands biens du clergé, qui faisaient envie, lui portèrent des coups plus terribles que toutes les attaques des sophistes. »

Les quinze dernières pages de la brochure qui nous occupe sont consacrées à offrir de nombreux et remarquables exemples de conversions au catholicisme que les derniers temps de la vie ont opérées.

Qu'on me permette de signaler ici une erreur, non de fait, mais de personne, commise par M. Morellet. A l'entendre, le marquis d'Argens, auteur du livre des *Mœurs*, aurait témoigné, avant de mourir, un vif repentir des propositions non chrétiennes soutenues dans ce livre, et aurait tenu à son fils un discours des plus édifiants.

J'observe que l'auteur des *Mœurs*, l'homme qui se rétracta religieusement devant sa famille, était, non le marquis d'Argens, mais François-Vincent Toussaint. Le marquis, il est vrai, manifesta, avant de mourir, des sentiments religieux et même exerça des pratiques de dévotion ; mais ce n'est point à lui que doit se rapporter le récit de M. Morellet. Il y a là une méprise évidente qui m'a paru mériter d'être signalée ; ce n'est, au reste, qu'un nom à changer, et il en résulterait même deux conversions à mentionner au lieu d'une.

Messieurs, je crois devoir vous proposer d'élire M. Morellet membre correspondant de l'Académie delphinale.

Sur cette proposition, M. Morellet est élu membre correspondant.

M. Fauché-Prunelle expose ensuite à l'Académie, qu'il existe dans les archives de la chambre des comptes de Grenoble, de très-nombreux documents plus ou moins importants, relatifs aux guerres des Français

en Italie au commencement du XVI^e siècle, notamment à l'histoire générale de ces guerres et aux négociations diplomatiques auxquelles elles ont donné lieu.

Parmi ces documents, il en est un surtout qui a, pour le Dauphiné, un véritable intérêt de spécialité et d'histoire particulière locale, à cause de l'origine dauphinoise et de l'illustration de la personne de laquelle il émane.

Ce document comprend la copie d'une lettre écrite par le chevalier Bayard à son oncle, évêque de Grenoble, dans laquelle il lui fait le récit de la bataille et de la victoire de Ravenne, à laquelle il a participé. Cette lettre, qui paraît avoir été inconnue des premiers historiens de Bayard, a été publiée par ses historiens postérieurs ; la publication qu'ils en ont faite a quelques variantes de mots qui sans doute proviennent d'erreurs ou d'inexactitudes de copie, à la vérité peu importantes ; mais cette publication est incomplète en ce qu'il y manque la première partie du document qui précède la lettre et qui contient le compte détaillé des diverses troupes de toutes armes de l'armée française, avec les noms de leurs chefs ou capitaines.

Outre que cette dernière pièce a l'avantage de faire connaître exactement la composition de l'armée, divisée en avant-garde, corps d'armée, arrière-garde, et une espèce de réserve destinée à accompagner le duc de Nemours, général en chef, on y lit plusieurs passages qui semblent confirmer l'opinion de quelques historiens qui ont dit que Bayard avait donné le plan de la bataille ; comme par exemple, ceux où il est mentionné que certains corps doivent se porter où sera le fort du combat, *là où sera l'affaire pour y donner*

12.5.5.
M
 dre... , à l'avant-garde, si l'affaire y est, ou à l'arrière-garde...

Voici au reste ce document complet, tel qu'il est inscrit dans le registre *Generalia III*, f^o 364 ; il commence par cette pièce que Bayard paraît avoir écrite à sa lettre :

l'ordre et nombre des gens de guerre qui ont esté en la bataille faicte de par le roy nostre Sire Loys xij^e de ce nom contre l'armée du pape, du roy d'Espagne et des Veniciens devant la ville de Ravenne, le vnziesme jour d'avril, jour de Jules l'an mil cinq cens et douze.

Rouille de l'avangarde et armée dessusd.

nièrement le duc de Ferrare qui menra à la avantgarde	
<i>200</i>	c lances
sg ^r de Lautret	l lances
Monsg ^r le grand maistre	l lances
Monsg ^r de Bourbon	l lances
Monsg ^r d'Unbercourt	xl lances
Monsg ^r de Chastellar	l lances
Monsg ^r de Voysi	l lances
Monsg ^r le Sénéchal de Ravergute	lx lances
Monsg ^r le grand escuyer	l lances
Le conte du Musol	xl lances
Monsg ^r de Fontanylles	xl lances
Monsg ^r du Plessis	c lances
Monsg ^r de Bedan	c lances
Monsg ^r de Mazières bastard de Rieux	xx lances
	Somme ix^e x lances (1)
Plus Jehan Bernardin Caroch	v ^e albannoys
Le bastard de la Balme	c albannoys

(1) Il y a erreur dans cette somme ainsi que dans plusieurs des suivantes ; il ne paraît pas cependant que ce soient des erreurs d'addition ; il paraît plutôt que le copiste a omis çà et là la désignation de quelques chefs et de leurs troupes, car le total de ces sommes est exactement additionné et reporté à la fin de la pièce.

Plus les iij^e chevaux légers du duc de
Ferrare iij^e chevaux légers.

Somme ix^e chevaux.

Gens de pié.

Monsg^r du Moular ij^m hommes
Le capp^e Jacob ij^m hommes
Le bastard de Cleves m hommes
Le capp^e Phylipe m hommes
Le frère du capp^e Jacob m hommes
Bonet m hommes
Le baron de Graveral m hommes

Somme ix^m v^e hommes.

Plus toute la bende de l'artillerie que Monsg^r

le grand sénéchal conduyra avecques les gen-

tilz hommes de l'hostel du roy ij^e lances

Monsg^r de Crussol ij^e lances

La compagnie de Monsg^r. c lances

Monsg^r de Lorraine iiij^{xx} lances

Monsg^r d'Aulbigny. l lances

Monsg^r Duras l lances

Monsg^r l'Amiral l lances

Monsg^r de Terde l lances

Somme vi^e iiij^{xx} lances

Gens de pié.

Le gadget de Duras m hommes

Le capp^e Odet. m hommes

Monsg^r de Mont Miral m hommes

Et s'en iront joindre à l'avant-garde, si l'affaire
y est, ou à l'arrière garde.

La rière garde.

La rière garde conduyra Monsg^r d'Alègre avec

sa compagnie l lances

Le marquis de Monferra l lances

Le sénéchal d'Armignac xx lances

Monsg^r de Prié. l lances

Monsg^r Destauroy ou le chevailler blanc. lx lances

Monsg^r de Buyssi xx lances

Somme ii^e lx lances.

Gens de pié.

Le seigneur Frédéric	m hommes
Le conte Malestoc	v ^c hommes
Le conte Parisot.	v ^c hommes
Le marquis de Malespins	iiij ^o hommes
Le marquis Bernardo	v ^o hommes
Longueval	iiij ^o hommes
Anthoine Bellot.	ij ^c hommes
Jehan Jacques de Castille	v ^o hommes
Verdancon	v ^c hommes
Somme iiiij ^m ix ^c hommes.	

Monsg^r sera avec xl hommes d'armes
et troys ou quatre capp^{ms}, tels qu'il luy
plaira adviser pour l'accompagner, et
yra où sera l'affaire pour y donner ordre.

Somme des lances.	xviii ^o l lances
Albannès et chevaux-légiers.	ix ^c
Gens de pié.	xvij ^m iiiij ^o

*Lettres de l'effaict de lad. bataille, escriptes par M. de Bayard
cappitaine de c lances de Msg^r de Lorreyne à Monseig^r évesque
de Grenoble son oncle.*

Monseigneur, si très-humblement que faire puy, à vostre
bonne grâce me recomande.

Monseigneur, despuys que dernièrement vous ay escript,
avons eu, comme jà avez peu savoir la bataille contre noz
ennemys; mais, pour en advertir bien au long, la chose fut
telle: c'est que nostre armée vint longer auprès de ceste ville
de Ravenne, mais noz ennemys y furent aussi toust que nous
afin de donner cueur à lad. ville, et au moyen tant d'aucune^r
nouvelles qui couroyent chascun jour de la descente des Suys-
ses que aussi la faulte des vivres que avyons en nostre camp
Monseigneur de Nemours se délibéra de donner la bataille, et,
dimenche dernier, passée une petiye rivyère qui estoit entre
nosd. ennemys et nous, si les vinsmes rencontrer en la plus
belle ordre que on veist jamays, car ilz estoient plus de dix et
sept cens hommes d'armes les plus gorgias et triomphans

qu'on veist jamays et bien xiiij^m hommes de pié aussi gentilz gallans qu'on sauroit dire. Se vindrent environ mil hommes d'armes des leurs comme gens désespérez de ce que nostre artillerie les affouloit rier sur nostre bataille en laquelle estoit M^{sg}r de Nemours en personne. Sa compaignie, celle de monsg^r de Lorreyne, de monsg^r d'Arce et autres jusques au nombre de miii^e hommes d'armes ou environ qui receurent lesd. ennemys de si grant cueur que on ne veist jamays myeux combattre, et nostre avant-garde, qui estoit de mille hommes d'armes, avoit de grans fossez, et aussi elle avoit affaire ailleurs que nous pouvoit secourir, si convint à lad. bataille pourter le fays desd. mille hommes d'armes, et dura led. combat deux heures ou environ, et en cest endroit mond. Seig^r de Nemours rompit sa lance entre deux batailles et perça vng homme d'armes des leurs tout au travers et dymye brasse d'avantage. Si furent lesd. mille hommes d'armes defaitz et mys en fuyte, et ainsi que leurs donnyons la chasse, vinsmes se rencontrer leurs gens de pié auprès de leur artillerie avecques cinq ou six cens hommes d'armes qui estoient parquez, et au devant d'eulz avoient des charrètes à deux roues sur lesquelles il avoit vng grant fert à deux esles de la longueur de deux ou trois brasses, et estoient noz gens de pié combatuz main à main; mais leursd. gens de pié avoient tant d'arquebuses que quant ce vint à l'aborder, ilz tuèrent quasi tous noz cappitaines de gens de pié, si furent une foys nosd. gens de pié en voye de bransler et tourner le dos; mais ils furent si bien secouruz des gens d'armes, que, après bien combattre, nosd. ennemys furent deffaiz, perdirent leur artillerie et sept ou huit cens hommes d'armes qui leur furent tuez et la pluspart de leurs cappitaines avecques sept ou huit mille hommes de pié, et ne s'est cru point que se soit saulvé autre cappitaine que le Vi-roy, car nous avons prisonniers seigneur Fabrice Colonne, le cardinal de Médicis légat du pape, Pietro Navarre, le marquys de Pesquière, le marquys de Palude, le filz du prince de Melfe, domp Jehan de Cardonne, le filz du marquys de Bétonde qui est blessé à mort et d'autres dont je ne scay le nom. Ceulx qui se saulvèrent furent chassés huit ou dix mille et s'en vont par les montaignes escartez, encoures dit-on que les villains les ont mys en pièces.

Monsg^r Sire Roy a gaigné la bataille ; je vous jure, Monsg^r, que les pources gentilz hommes l'ont bien perdue, car, ainssi que nous donnyons la chasse, monsg^r de Nemours vint trover quelques gens de pié qui se rallioyent et volut donner dedens ; mais ce gentil prince se trova si mal accompagné qu'il y fut tué, dont de toutes parts les desplaisances et direz qui furent jamais faitz ne fut pareil que celluy que on a démené et qu'on démayne encoures en nostre camp, car il semble que nous ayons perdu la bataille, et bien vous prometiz-il, Monsg^r, que c'est le plus grant domaigne que de prince qui morust cent ans a et plus. S'il eust vesqu à âge d'homme, il eust fait des choses que onques prince ne feist, et peuvent bien dire ceux qui sont de deçà, qu'il ont perdu leur père, et de moy, Monsg^r, je n'y saurez jamais vivre que en mélencolie, car j'ay tant perdu que ne le vous saurez escripre.

Monsg^r, en d'autres lieux furent tnés monsg^r d'Alègre et son filz, monsg^r du Molard, six capp^{tes} d'Alemans et le capp^e Jacob leur colonel et le capp^{te} Maugiron, le baron de Grantmont et plus de deux cens gentilz hommes de nom et tous d'extime, sens plus de deux mille hommes de pié des nostres, et vous assure, Monsg^r, que de cent ans le royaulme de France ne recouvrera la perte que y avons eue.

Monsg^r, hier matin fut emené le corps de feu monsg^r à Mylan, avecques deux cens hommes d'armes, et au plus grant honneur que on a sceu adviser, car on pourte devant luy dix-huit ou xx enseignes les plus triumphales qu'on veist jamais, que ont esté en ceste bataille gaignées ; il demeurera à Myllan jusques à ce que le roy sie mandés'il veult qu'il soit pourté en France ou non.

Monsg^r, nostre armée s'en va temporisant par ceste Romagne en prenant toutes les villes par le conseil, car ilz ne se font point prier d'eulx rendre au moyen de ce que ilz ont peur d'estre pillez comme a esté ceste ville de Ravenne en laquelle n'est rens demeuré et ne bogerons de ce quartier que le roy n'aye mandé qu'il veult que son armée face.

Monsg^r, touchant le frère du poste dont m'avez escript, incontinent que l'envoyerez, il n'y aura point de faulte que ne le pourvoye, puysque cecy est dépesché. Je croy que aurons quelque astinence de guerre ; touteffoys les Suysses font

quelque bruyt tousjours ; mais, quant ilz sauront ceste défaicte, je croy qu'il mestront d'eau en leur vin ; incontinent que les choses seront vng peu apaysez, vous yrez veoir, priant Dieu, Monsg^r, que vous donne très-bonne vie et longue. Escript au camp, devant Ravenne, ce xiiij^e jour d'avril.

Vostre humble serviteur,

BAYARS.



NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES

De M. Jacques Berriat Saint-Prix ,

PROFESSEUR DE PROCÉDURE CIVILE ET DE LÉGISLATION
CRIMINELLE, A L'ÉCOLE DE DROIT DE PARIS ,

Membre résident de l'Académie des sciences morales et politiques ,
membre correspondant et ancien président de l'académie delphinale ,
membre résident ou correspondant de plusieurs sociétés savantes à Paris , Versailles ,
Caen et Dijon ;

PAR M. DUCHESNE.



MESSIEURS,

En apprenant la mort de M. Berriat Saint-Prix ,
un des doyens et des plus anciens présidents de cette
Académie , vous m'avez chargé de vous rappeler tous
ses titres à votre estime et à vos regrets.

J'ai beaucoup tardé à acquitter votre dette et la
mienne; et je me le reprocherais, pour vous comme
pour moi, si ce retard n'était justifié par la nature et
par les difficultés du travail que vous avez bien vou-
lu me confier.

M. Berriat Saint-Prix a été professeur et juricons-
ulte ; économiste et agriculteur ; historien et anti-
quaire; littérateur et académicien; éditeur et com-
mentateur de Boileau ! Et à l'appui de ce grand nom-
bre de titres scientifiques ou littéraires, M. Berriat

Saint-Prix, dans le cours d'une carrière de 76 ans, (la plus occupée, la mieux remplie, la plus laborieuse que je connaisse), a publié de 95 à 100 ouvrages plus ou moins considérables, dont 65 reposent déjà sur les rayons de la bibliothèque de Grenoble : il a laissé en outre plusieurs manuscrits importants, dont le sujet m'a été indiqué par sa famille.

Ainsi, vous voyez quelle fut la vie de cabinet de notre honorable confrère, et quelle a été ma tâche à moi-même, au milieu de tant de productions diverses qu'il a fallu classer et analyser, pour vous en offrir le résumé.

Cette tâche, Messieurs, m'a été cependant plus douce que pénible : en parcourant les nombreux ouvrages de M. Berriat Saint-Prix, j'ai complété, je puis le dire, peut-être même commencé plusieurs parties de mon instruction : j'ai appris de lui beaucoup de choses que j'ignorais, ou que je savais mal ; et j'ai même appris de lui davantage ! Dans chacune de ses œuvres *interfoliées* et remplies de notes à la main, j'ai appris à étudier et à ne rien oublier ; et lorsque j'ai vu qu'à 76 ans, la veille presque de sa mort, il se livrait toujours à de nouvelles et difficiles recherches, j'ai compris que la science et la littérature peuvent inspirer la noble ambition de César, *nihil actum reputans, si quid superesset agendum*.

Je dois encore le dire, s'il en eût été besoin, M. Berriat Saint-Prix m'aurait appris aussi à aimer la France et le Dauphiné. Chaque fois qu'il en a trouvé

l'occasion, il a célébré les gloires judiciaires, littéraires, scientifiques et militaires de la reine des nations modernes; et son culte pour le Dauphiné a été presque religieux : *quatre-vingt-trois de ses écrits* ont été consacrés, au moins en partie, à décrire la belle végétation et les sites pittoresques de cette contrée; à parler de son agriculture, de ses productions, de son industrie; à faire connaître son ancienne législation et les fragments les plus ignorés de son histoire; à peindre ses vieilles mœurs; à expliquer, à corriger nos Chorier, nos Valbonnais; à commenter nos manuscrits, nos légendes, nos chroniques du moyen âge.

J'ai donc dû me plaire à esquisser les principaux traits de son tableau : heureux s'ils sont fidèles, s'ils peuvent servir à faire honorer en lui le professeur, le savant, le littérateur, le bon citoyen, et l'homme de bien!

Né à Grenoble, le 12 septembre 1769, M. Jacques Berriat Saint-Prix, fils de M. Berriat, procureur au bailliage, y fit ses études dans le collège des Joséphistes, et les fit avec succès, surtout dans les classes supérieures.

Sorti fort jeune du collège, il étudia encore le droit à Grenoble sous un habile professeur, M. Pal, dont, quelques années après, il est devenu le collègue à l'école de droit de cette ville.

Il alla ensuite se faire recevoir avocat à Orange; et il a raconté fort plaisamment dans un de ses ouvrages intitulé, *de l'Enseignement du droit*, quel était le

ridicule des examens et des thèses soutenues alors dans cette université (vraiment *célèbre* par sa décadence), où les douze inscriptions se prenaient *per saltum*, c'est-à-dire en vingt-quatre heures, où la chose la plus difficile à apprendre, c'était le nombre et la forme des *salutations* à faire aux professeurs !

Lorsque la république créa les écoles centrales, M. Berriat Saint-Prix, à peine âgé de 27 ans, obtint dans celle de l'Isère la chaire de législation ; et il commença dès cette époque sa carrière de professorat qu'il a continuée jusqu'à sa mort, pendant près de 49 ans, avec une véritable distinction.

En 1805, lors de l'organisation de l'école de droit de Grenoble, il y fut nommé professeur de procédure civile et de législation criminelle ; et, chose honorable pour lui, ce fut sur la demande collective de la cour d'appel, de la cour criminelle et du tribunal de première instance, que cette chaire lui fut confiée.

Il ne tarda pas à prouver qu'il était digne à tous égards de l'occuper, et qu'il possédait au même degré deux choses essentielles pour un professeur : l'art de l'enseignement proprement dit, et l'art non moins difficile de se faire aimer et respecter de ses élèves.

Ses cours imprimés de procédure civile et de droit criminel ont obtenu les honneurs de six et de quatre éditions : l'un et l'autre ont même été traduits plusieurs fois en italien et en allemand, et réimprimés en Belgique : enfin, leur juste renommée a fait appeler

M. Berriat Saint-Prix, dès l'année 1819, à l'une des chaires de procédure civile et de droit criminel de l'école de droit de Paris.

J'ai dit que l'habile professeur savait aussi se faire respecter de ses élèves : c'est que rien ne pouvait le déterminer à faire fléchir l'inflexible règle; c'est que chez lui la fermeté, la justice, s'alliaient à la bonté. Un jour (et chose remarquable, c'était sous la restauration), le fils d'un ministre voulut obtenir de lui, sur la demande même de son père, d'être dispensé de répondre aux appels de son cours! M. Berriat Saint-Prix lui répondit : « Votre père est ministre de » l'intérieur et, comme tel, chargé de l'instruction » publique : il peut nous donner un nouveau règle- » ment qui supprime les appels : je ferai alors ce » qu'il désire! »

Juste, mais bon, M. Berriat Saint-Prix devait être aimé de ses élèves autant qu'il en était respecté; et sans avoir besoin d'invoquer ici les souvenirs de ceux d'entre vous qui ont suivi ses cours, permettez-moi, Messieurs, de vous en donner un témoignage certain et touchant.

Dans les premiers jours de 1840, M. Berriat Saint-Prix a vu s'ouvrir pour lui les portes d'un noble sanctuaire, de l'Académie des sciences morales et politiques; et sa nomination a été d'autant plus honorable, que, malgré le grand nombre des concurrents, elle a eu lieu à une immense majorité.

Mais cette concurrence avait provoqué dans quelques journaux scientifiques des discussions pénibles

pour un vieillard, pour un savant, qui, quoique modeste, avait le sentiment intime de l'étendue, de la variété de son savoir, et de qui l'on avait osé dire, qu'il était *un praticien pur sang, un esprit médiocre*, qu'il avait *une intelligence bornée*, qu'il serait dans l'Académie, *le représentant de la procédure!* comme si dans le champ clos de la science et de la littérature, Messieurs, on pouvait ainsi recourir à des armes empoisonnées!

Une première réparation avait été accordée au savant par le choix presque unanime de l'Académie : voici de quelle manière la seconde, et la plus douce peut-être, fut décernée *au représentant de la procédure!*

Le lendemain de sa nomination, M. Berriat Saint-Prix venait de monter dans sa chaire d'enseignement : il la vit entourée d'une foule plus compacte que jamais ; et trois salves d'applaudissements nombreux, presque *frénétiques* (suivant ce qui fut imprimé à cette époque), vinrent apprendre au professeur surpris et ému, que si la jeunesse des écoles est souvent légère, elle est toujours juste, généreuse et reconnaissante !!

Messieurs, je crois avoir achevé de vous peindre le professeur : occupons-nous maintenant de l'écrivain, de l'antiquaire, du littérateur, de celui qui a été successivement membre titulaire et correspondant des académies et sociétés savantes de Grenoble, Dijon, Caen et Versailles, de la Société académique des

sciences à Paris, de celle des antiquaires de France, qui a fini, comme vous l'avez vu, par entrer à l'Académie des sciences morales et politiques, qui enfin, pendant plus de vingt ans, a entretenu de nombreuses correspondances avec les savants de la France et de l'étranger.

Je vous ai dit que M. Berriat Saint-Prix avait publié de 95 à 100 ouvrages différents : en décomposant ce chiffre, en trouve qu'il en a lu 17 à l'Académie de Grenoble, 14 à la Société des antiquaires de France, et 11 à l'Académie des sciences morales et politiques.

Vous pouvez juger, d'après cela, avec quel zèle il remplissait ses devoirs d'Académicien : en voici une dernière preuve.

Huit jours avant sa mort, le samedi 27 septembre 1845, étant déjà gravement malade, pouvant à peine marcher, il se traîna péniblement à sa chère Académie des sciences morales et politiques, pour y lire un rapport dont il avait été chargé ; et non content de cet effort de courage qui avait étonné tous ses confrères, tourmentés, inquiets de le voir pâlir et s'affaiblir pendant sa lecture, il avait résolu d'y retourner le samedi suivant soutenu par un de ses fils ! Mais le samedi 4 octobre, à trois heures du matin, il avait cessé de souffrir !

Vous savez donc, Messieurs, qu'il a beaucoup travaillé, beaucoup écrit : il me reste à vous indiquer sur quels sujets cette plume facile s'est exercée, et de quelle manière elle les a traités.

Pour me conformer à une classification par ordre de matières, que Fontenelle a quelquefois adoptée dans ses éloges, et qui ici est bien préférable à l'ordre chronologique, que je crois même indispensable, voyons d'abord ce qu'a fait le professeur, le jurisconsulte.

A côté de ses cours de procédure civile et de droit criminel, dont j'ai déjà constaté le succès presque européen, il convient de placer en première ligne son *Histoire du Droit romain*, ouvrage important, où l'on retrouve, a dit un critique éclairé, M. Tailandier, « toutes les qualités et tous les défauts de » l'auteur, une érudition vaste, des recherches minutieuses, une méthode (celle des *notes étendues et multipliées*) qui, en empêchant la confusion des » matières, offre l'inconvénient de détourner sans » cesse le lecteur de l'objet principal du livre. »

Pour l'explication de ces notes nombreuses reprochées à M. Berriat Saint-Prix, et que j'ai retrouvées dans tous ses ouvrages, je dois dire que telle a été la méthode de beaucoup de bons auteurs, de Bayle dans son *Dictionnaire*, de d'Alembert dans ses *Eloges académiques*.

J'ajoute que nulle part on n'a mieux expliqué que dans cet ouvrage les sources du droit romain, depuis le *Digeste* jusqu'aux *Basiliques*; que jamais on n'a mieux parlé des Papinien, des Paul, des Ulprien, des Tribonien, et que la traduction de cet ouvrage en italien est un juste hommage rendu à l'un des meilleurs historiens du droit romain.

Nous avons donc à regretter que M. Berriat Saint-Prix ait conservé en manuscrit son *Histoire du droit français*, dont le plan, tel qu'il l'a indiqué dans ses notes de l'histoire du droit romain, promettait à la science un bon ouvrage de plus.

Son *Histoire de Cujas* a aussi obtenu en Allemagne les honneurs de la traduction, et ce pays se connaît plus qu'aucun autre en professeurs, en jurisconsultes du droit romain : s'il a voulu avoir ce portrait de Cujas, c'est qu'il l'a trouvé ressemblant.

Au reste, grâce à la variété et aux détails piquants que M. Berriat Saint-Prix a su y introduire, cette histoire de Cujas et les trois ou quatre opuscules qui en forment l'appendice, peuvent intéresser au même degré l'homme du monde, le savant et le jurisconsulte. De curieuses questions y sont agitées; celles de savoir, par exemple, si Cujas, *ce puits de science*, aurait réellement été jugé incapable d'occuper une chaire de droit à Toulouse, lieu de sa naissance, et si décidément *nul ne peut être prophète dans son pays!* si Cujas se serait approprié par des moyens peu délicats (et de complicité avec le célèbre publiciste Pithou), quelques fragments des *Basiliques*, et différents manuscrits de la bibliothèque de Bourges! si enfin le *grave* Cujas se serait rendu coupable du rapt de la religieuse *Augustine*, etc., etc.

Aussi M. de Savigny, professeur de droit distingué à Berlin, a-t-il dit, en rendant compte de cette vie de Cujas (et après en avoir fait un juste éloge),

« que M. Berriat Saint-Prix devrait écrire l'histoire
 » de tous les jurisconsultes français du moyen
 » âge, qu'il rendrait par là à la science un véri-
 » table service. »

A ceux encore qui cherchent moins à s'instruire qu'à s'amuser, au récit de certaines coutumes du moyen âge, je conseillerai la lecture de quatre dissertations de notre auteur, 1^o *sur la Législation criminelle et de police de l'ancien Dauphiné*; 2^o *sur un Statut du parlement de Toulouse de 1197*; 3^o *sur une prétendue loi des XII Tables*; 4^o *sur l'usage que les Romains avaient fait du divorce et de l'adoption.*

Avant de les avoir lues, je ne soupçonnais pas, je l'avoue, qu'en Dauphiné, une législation à la turque eût jamais condamné certains voleurs à l'*amputation* d'une oreille! Que dans le Languedoc, et même en 1197, un créancier eût lui-même le droit d'appréhender au corps son débiteur, et de le tenir chez lui, dans un cachot, *chargé de fers, nourri au pain et à l'eau!* Que des jurisconsultes eussent agité sérieusement la question, de savoir si une loi des XII Tables autorisait réellement des créanciers à *tuer leur débiteur, et à se partager les lambeaux de sa chair, dans la proportion de leurs créances!* Que chez les Romains des dernières années de la république, l'abus du divorce eût été déjà poussé de l'odieux au ridicule, et que le sage Caton lui-même eût répudié sa femme pauvre, pour la reprendre quelque temps après, enrichie par un héritage!

Je dirai ensuite au magistrat, à l'avocat : lisez et

méditez tout ce que M. Berriat Saint-Prix a écrit : 1° *sur le serment judiciaire*, et qui a été traduit en italien ; 2° *sur la suspension de la prescription en faveur des mineurs* et que la presse des Etats-Unis s'est approprié ; 3° *sur la révocation des donations par survenance d'enfants* ; 4° *sur les nullités de procédure* ; 5° *sur la législation relative aux ventes du mobilier des mineurs* ; et vous reconnaîtrez, peut-être, avec lui et avec moi :

1° que le serment judiciaire n'est plus qu'un levier impuissant entre les mains du législateur ;

2° Que, dans l'intérêt général de la société, il faudrait faire courir la prescription trentenaire contre les mineurs, sauf leur recours contre leurs tuteurs ;

3° Que la survenance d'enfants ne doit pas entraîner la révocation des donations ;

4° Que dans notre législation, et quoi qu'en ait dit Montesquieu, la forme emporte trop souvent le fond ;

5° Que l'on devrait simplifier les préliminaires obligés à la vente des biens de mineurs.

Messieurs, la manière, la nature du talent de M. Berriat Saint-Prix le porte presque toujours à appuyer son opinion sur des faits singuliers et piquants : il a donc profité de l'occasion, pour en rappeler dans ses notes un assez grand nombre, dont je crois devoir extraire les suivants :

Nous avons prêté en France *treize* serments politiques, dont il fait la fidèle et curieuse énumération !

Quelle différence entre la froide et sèche simplicité de notre serment, et la redoutable solennité de celui prêté par les Juifs!

Dans l'affaire du *Carlo Alberto*, un des témoins assignés a naïvement déclaré qu'il ne pouvait pas jurer de parler *sans crainte!*

En haine de leurs donations, plusieurs vieillards de 80 ans ont épousé des filles *d'esprit* de vingt ans; et avant l'expiration de l'année, les donations se sont trouvées révoquées!

Les Jésuites, lors du fameux procès Lavalette, furent cruellement punis de la définition *mal-sonnante* que, dans leur dictionnaire de Trévoux, ils avaient donnée au mot *appointement* : à cause même de cette définition, plus ou moins injurieuse pour la magistrature, le procès ne fut pas *appointé*, et, comme chacun sait, il fut perdu!

Enfin, l'empereur, lors de son entrée à Grenoble, en 1815, au milieu de toutes les préoccupations politiques et militaires dont il devait être assiégé, ne dédaigna pas de discuter avec M. Berriat Saint-Prix plusieurs questions de procédure, et il étonna toute l'école de droit, présente à cet entretien, par la sagacité, la justesse de ses idées.

J'ai hâte, Messieurs, d'en finir avec le droit et la procédure, non que j'aie tout dit, à beaucoup près, puisqu'il me resterait à analyser encore quinze à vingt autres sujets traités par M. Berriat Saint-Prix, et en particulier, 1^o sa *Notice sur les œuvres de Cochin* auquel, chose étonnante, il refuse de l'élo-

quence; 2° son *Parallèle entre le cher Cujas et Domat* auxquels il n'accorde, bien entendu, que le second rang; 3° son *Tableau comparatif de la criminalité dans le XVI^e et dans le XIX^e siècle*; 4° ses *Observations sur la tenue des actes de l'état civil, chez les Romains*; 5° celles sur les divers modes de publication des lois, avant le Code; 6° ses *Réflexions sur les citations d'Homère et de Platon dans les lois romaines*; 7° ses *Remarques sur l'origine de l'institution du ministère public*; 8° son *Résumé de la législation de l'Auvergne*; 9° ses *Idées sur la prescription à quo*; 10° enfin, ses recherches sur l'état intellectuel et moral des accusés; toutes matières dans lesquelles il a fait preuve d'un grand savoir et d'une critique éclairée, mêlés toujours à ces anecdotes dont sa mémoire abonde : mais le droit et la procédure ne doivent pas, malgré leur *atticisme incontesté*, me faire oublier les autres productions de notre laborieux confrère.

J'arrive à celles où il a traité diverses questions d'économie politique ou d'agriculture ; et en me bornant à l'énumération des plus anciennes et des moins importantes, qui cependant intéressaient spécialement Grenoble, le département de l'Isère et le Dauphiné, je vous citerai ses mémoires, 1° *sur la filature à froid de la soie*; 2° *sur le peignage du chanvre*; 3° *sur le plâtre considéré comme engrais*; 4° *sur l'emploi de l'engrais tiré des latrines*; 5° *sur les progrès de la population dans l'Isère*, ouvrages de sa jeunesse, où l'esprit

d'observation et le désir d'être utile sont déjà fortement empreints.

Viennent ensuite, 1° *un Discours sur l'économie politique*, dans lequel, au défaut d'idées neuves, on remarque un bon plan, une grande clarté, et de vastes recherches; 2° *un Annuaire statistique du département de l'Isère*, pour les années IX, X, XI et XII, ainsi qu'une *Notice sur diverses contrées de l'Isère*, travail consciencieux d'un esprit méthodique, qui ne néglige aucun détail, qui pécherait plutôt par l'excès de l'exactitude.

Après quoi, on peut annoter encore comme dignes de remarque : 1° *un travail sur le rapport entre les enfants naturels et les enfants reconnus et légitimés par mariage subséquent*; 2° *l'exposé du mode de culture établi dans une partie du royaume de Naples, qu'on appelle l'Echiquier de la Pouille*.

Il me reste maintenant, sur cette matière, à vous faire connaître avec quelques détails, Messieurs, les deux œuvres les plus remarquables de M. Berriat Saint-Prix.

La première est *un Mémoire sur le remboursement des rentes*, qui a été publié en 1837, qui a eu par conséquent à cette époque un grand intérêt d'actualité, qui a été lu par l'auteur à l'Académie des sciences morales et politiques, et qui a puissamment contribué à lui en ouvrir les portes.

On y établit fort doctement que, dans tous les emprunts royaux contractés sous Louis XII, François I, Henri II, Charles IX et Henri III, l'Etat, qui em-

pruntait à de gros intérêts, au denier 12 ou au denier 10, avait stipulé la clause expresse du rachat; que, sous Henri IV, quelques villes, quelques prêteurs se refusèrent bien ensuite au rachat, mais sans en contester la légalité.

Et comme les recherches de M. Berriat Saint-Prix ont toujours un côté original, font toujours réfléchir, d'après lui, dans ce bon temps du moyen âge, quand le roi avait besoin d'emprunter, *pour lui venir en aide*, il était souvent défendu aux notaires de recevoir aucun contrat de prêt entre particuliers, avant que les emprunts royaux n'eussent été remplis !

La chronique, il est vrai, dit notre auteur, *trouve cela fort étrange!* et la chronique a raison, ce me semble.

La seconde de ces œuvres est intitulée : *Recherches sur le paupérisme au xvi^e siècle* : elle a été composée, en 1843, pour l'Académie des sciences morales et politiques, et insérée dans ses mémoires.

Le paupérisme, Messieurs, ce ver rongeur de l'Angleterre, nous sommes disposés à le considérer comme une plante morbifère, mais exotique, qui n'a jamais pris racine chez nous. Eh bien, M. Berriat Saint-Prix, armé d'une foule de délibérations des consuls et échevins de Paris, Bourges, Salins et *Grenoble*, démontre, d'une manière irrécusable, qu'en France, au xvi^e siècle, chaque ville, chaque communauté renvoyait chez eux les pauvres étrangers à la ville, à la communauté; et que leurs habitants étaient obligés, *sous peine d'amende*, de fournir, soit à leurs propres

pauvres , soit à ceux qui traversaient la contrée, un logement, du pain, quelquefois même de l'argent.

Et d'une série de faits du même genre, M. Berriat Saint-Prix a déduit les conséquences fort justes :

1° Que , puisqu'à cette époque, nous avons tous nos monastères , ce n'est pas à leur suppression sous Henri VIII qu'il faut attribuer, comme on l'a fait, le paupérisme de l'Angleterre ;

2° Que la France du xix^e siècle est encore, sous le rapport du paupérisme et de la charité publique, mieux administrée, plus heureuse qu'au moyen âge.

Cette thèse d'économie politique, M. Berriat Saint-Prix l'avait déjà développée, dans son tableau comparatif de la criminalité au xvi^e et au xix^e siècle; et nous la verrons se reproduire dans la plupart de ses recherches d'histoire et d'antiquités.

L'historien, l'antiquaire que j'ai maintenant à mettre en relations avec vous, a eu en effet le bon esprit de ne pas se montrer, outre mesure, *laudator temporis acti* : vous le verrez prouver très-bien que le moyen âge est *curieux*, mais que nous valons à peu près autant que nos bons aïeux, sous le rapport de la moralité, du bon goût, de la raison, voire même de la bonne chère!

Ainsi, dans la description des repas de Humbert II, dernier dauphin (tels que ce prince les avait arrêtés lui-même par ordonnance), nous lisons avec étonnement, et en nous rappelant ce vers de Boileau :

Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier,

que, pour les dîners du lundi et du mercredi, le *morceau de roi*, le plat d'*entremets* réservé au dauphin était un plat de *bonnes tripes cuites à l'eau*, escorté de *pieds de bœuf* et de *pois chiches*; et que le dessert se composait exclusivement de fruits et de fromages!

Ainsi, dans les *recherches sur les procès faits dans le moyen âge aux animaux*, nous comptons de (1120 à 1741), plus de *quatre-vingts* condamnations à mort ou excommunications prononcées contre toute espèce d'animaux, depuis l'âne jusqu'à la sauterelle! Nous y lisons qu'un avocat, qu'un défenseur avait été nommé aux rats de Paris! Et nous y remarquons, 1^o un arrêté des consuls et échevins de Grenoble, en 1543, qui demandent qu'on procède par voie d'excommunication contre les limaçons et les chenilles; 2^o une sentence du grand vicaire de Valence, en 1585, qui enjoint aux chenilles de déguerpir du diocèse!

Mais en revanche, nous lisons dans la *notice sur les poésies d'Astezan*, auteur inédit du xv^e siècle, que les Parisiennes de cette époque auraient pu rivaliser avec celles d'aujourd'hui, d'après ce portrait vraiment séduisant :

*Et miror innumeras formâ prestante puellas
Tam lascivo habitu cultas, adeoque facetas,
Ut Priamum aut veterem succendere Nestora possint!*

Et une note déjà analysée du mémoire *sur le remboursement des rentes* renferme un éloge de la ville même de Paris, en 1605, dont je crois devoir vous donner une courte analyse, pour vous faire juger du

style, de l'éloquence de François Miron, conseiller d'Etat de Henri IV.

- » Paris, dit-il, est plus grande que Thèbes, plus
- » docte qu'Athènes, plus riche que Carthage, plus
- » *sainte* que Rome, plus noble que Naples, plus gen-
- » tille que Vienne, plus forte que Troie, plus déli-
- » cieuse que Tyr, plus florissante que Corinthe, etc.,
- » etc. ! »

Elle est la *source des bonnes mœurs*, la demeure des dieux, la montagne de Psyché, décrite par Apulée, etc. !

Voici encore qui fait sourire, Messieurs :

Un *mémoire sur l'ancienne législation, relative aux barbiers chirurgiens*, offre cela de piquant (en songeant aux Delpech, aux Petit, aux Dupuytren de notre époque, et à leur haute position sociale) qu'en 1637, le premier barbier chirurgien du Roi, en était réduit à demander le privilège de tenir *boutique ouverte*, et d'y appendre *un bassin* !

Et que de choses vraiment curieuses dans les faits que lui a révélés la délibération prise en 1535 par la ville de Grenoble, au sujet d'un *mystère de la passion de Jésus-Christ* !

Un spectacle qui dure quatre jours entiers, une pièce contenant 86 actes et 41,000 vers, un procureur général chargé de tous les détails de la fête, un curé jouant le rôle de Jésus-Christ, et descendu à *moitié mort* de la croix ! Enfin, dans une œuvre presque religieuse, une licence, un cynisme de langage qui prouvent bien que nous n'ayons pas en-

core l'art poétique de Boileau, et que les auteurs du temps ne se doutaient pas de la règle ,

Que le lecteur français veut être respecté !

Ce même Boileau avait peint , dans une de ses satyres, certaine noblesse de son temps ,

Qui bravait des sergents la timide cohorte !

Je serais tenté de croire que ce vers a inspiré à M. Berriat Saint-Prix, commentant, expliquant Boileau, *ses recherches sur les violences exercées jadis contre les huissiers et sergents.*

Quoi qu'il en soit, à ses yeux, l'ordonnance de 1667, rapprochée de toutes celles rendues par François I^{er}, Charles IX et Henri III, prouvent suffisamment l'énormité des violences que les gens de haut lieu, *prêtres et nobles*, se permettaient alors contre les huissiers; et il cite encore à l'appui de son opinion, le dire du gai Rabelais, affirmant dans un style un peu moins moderne, que de son temps « l'usage » des seigneurs était de jeter les huissiers par les fenêtres de leurs châteaux. »

Jusqu'ici, Messieurs, je ne vous ai guère présenté que le côté plaisant des recherches historiques de M. Berriat Saint-Prix : j'ai maintenant à vous y indiquer ce qui instruit, ce qui fait réfléchir, ce qui démontre les progrès de notre civilisation, le développement de la raison publique.

Son rapport sur les bains et les antiquités d'Uriage est une description fort simple des lieux et des faits : mais on y retrouve la pensée qui domine chez lui,

le désir de s'occuper du Dauphiné, de tout ce qu'il offre d'utile et de curieux.

Et cette pensée se reproduit dans *son histoire de l'ancienne université de Grenoble*, qui a compté parmi ses professeurs les Gribaldt, les Govéa, ceux même dont Cujas, soit à Bourges soit à Valence, redoutait le plus la concurrence; qui cependant, par une ordonnance de Charles IX, en 1560, a été réunie pour toujours à l'université de Valence, à cette université dont le professorat de Cujas a commencé et clos la célébrité !

La même pensée a dirigé encore la plume de M. Berriat Saint-Prix, quand il a tracé le récit des désordres qui suivirent l'entrée des protestants à Grenoble en 1562. Sans prononcer *entre Genève et Rome*, on ne peut pas s'empêcher de gémir sur les excès de tout genre auxquels ils se livrèrent, ayant à leur tête ce féroce baron des Adrets, qui, fidèle à ses précédents, faisait enjoindre à un avocat nommé Robert de s'absenter de la ville, *dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être pendu et étranglé*; et dont cependant, deux siècles après, suivant une des nombreuses notes de l'auteur, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, aurait tenu à grand honneur de descendre !

Annibal à Carthage est une composition sage et allégorique, si je ne me trompe, qui, publiée à l'époque de la rupture de la paix d'Amiens, en 1802, semble plutôt respirer la haine d'une nation de mar-

chands, de l'Angleterre, que l'horreur de la foi punique.

Dans les recherches sur plusieurs lettres de François et Henri de Guise, et dans celles sur une prétendue lettre de Sully au pape, relative à des démarches faites pour le ramener au catholicisme, M. Berriat Saint-Prix s'est rappelé la maxime, rien de trop; et il a su rendre sa discussion intéressante, en démontrant que le balafré n'était pas tendre, que le sévère Sully savait être adroit courtisan!

Vous me permettrez un peu plus de détails, Messieurs, sur les deux dernières compositions historiques de notre auteur, qui sont *l'examen historique du tableau de Gérard, sur l'entrée d'Henri IV à Paris; et Jeanne-d'Arc, ou la France sous Charles VI et Charles VII.*

Dans la première de ces œuvres, après avoir proclamé la supériorité incontestable du tableau, après avoir reconnu que les peintres, comme les poètes, ont, à quelques égards, leurs coudées franches sur la vérité historique, M. Berriat Saint-Prix a très-bien établi que la plupart des épisodes de ce tableau sont autant de fictions; que ni Gabrielle d'Estrée ni son amant Bellegarde n'auraient dû y figurer; que l'entrée d'Henri IV à Paris avait eu lieu de nuit et secrètement, non pas de jour et au son des trompettes, comme le peintre l'a supposé; et toutes ses preuves sont pleines d'un grand intérêt.

Ajoutons qu'on trouve dans ses notes de plaisants détails sur les *vingt-trois* maîtresses avouées de

Henri IV, sur ses projets de mariage avec la belle Gabrielle, sur les entretiens qu'il eut à ce sujet avec Sully, sur les 32 millions de l'époque (valant aujourd'hui 150 à 200 millions), que la reddition *volontaire* de Paris avait coûté au monarque *bien-aimé!*

Après avoir lu, on est bien tenté de pardonner à M. Berriat Saint-Prix le luxe de ses notes, sa disposition à parler *de omni re scibili!* Grâce à sa vaste mémoire, à son profond savoir, c'est un fleuve qui déborde, mais qui souvent fertilise !

J'arrive à Jeanne-d'Arc, Messieurs; et comme moi, sans doute, vous saurez gré à l'auteur d'avoir entrepris son éloge ou son histoire, peu importe, d'avoir publié quelques fragments de sa correspondance, surtout d'avoir scruté le mystère honteux de ses interrogatoires.

L'ouvrage de M. Berriat Saint-Prix sur Jeanne-d'Arc a été comparé, dans un journal grave, à l'histoire de cette héroïne, en quatre volumes, par M. Lebrun de Charmette; et la conclusion a été que le moins long des deux, celui de notre confrère, pouvait soutenir la comparaison avec avantage.

Pour ma part, j'y ai remarqué un tableau énergique et vrai de l'état déplorable de la France sous Charles VI, livrée qu'elle était alors aux coupables menées d'Isabelle, des ducs de Berri et d'Orléans, et de Jean sans peur.

J'y ai admiré le tableau de la présentation de Jeanne-d'Arc à la cour de Charles VII, et celui de l'apathie, de la couardise de cette cour énervée, res-

tant toujours à l'arrière-garde de l'armée, n'osant jamais suivre au combat Dunois et Jeanne-d'Arc!

Dans la lettre que notre héroïne a écrite aux habitants de Riom, et que M. Berriat Saint-Prix a publiée depuis peu, j'aime à voir cette Clorinde commander, avec autant d'assurance qu'un général d'armée, qu'on lui expédie à l'instant, *armes, soldats et munitions de guerre!*

Et à l'exemple de Hume et de notre auteur, je ne crois pas plus aux miracles de Jeanne-d'Arc qu'à ses sortilèges : mais je crois aussi fermement qu'eux à son enthousiasme patriotique ; et quand j'ai lu cette partie de ses interrogatoires, rapportée par M. Berriat Saint-Prix dans une de ses notes, où expliquant quels moyens, quels artifices elle employait pour faire marcher les Français sous sa bannière, elle répond : *je leur disais : entrez hardiment au milieu des Anglais, et j'y entrais moi-même la première....* je l'avouerai, je me suis senti profondément ému de cette réponse sublime, *sublime* par sa courageuse simplicité, *sublime* surtout dans la bouche d'une faible femme ! et j'ai plus que jamais pardonné ses notes à M. Berriat Saint-Prix!!!

Me voici parvenu, Messieurs, à la partie littéraire, académique, des œuvres de cet infatigable écrivain ; elle n'est ni la moins nombreuse, ni la moins intéressante.

Dans une notice sur le président de Valbonnais, classé avec raison par Voltaire parmi les historiens

du xvii^e siècle, M. Berriat Saint-Prix a voulu laver d'un reproche d'inexactitude l'illustre auteur *du Siècle de Louis XIV*, et prouver, d'ailleurs, que le président de Valbonnais n'était pas un écrivain aussi inconnu à la république des lettres, que l'avait prétendu l'auteur de la *France littéraire!*

Dans celle *sur le tisserand Liotard*, notre compatriote, on rappelle que, sans savoir un mot d'orthographe, ce tisserand était devenu un botaniste distingué, connaissant son Linnée par cœur; qu'il avait souvent herborisé avec Jean-Jacques, et qu'il formulait ainsi son admiration pour le philosophe de Genève: *celui-là était un homme qui respectait les plantes!*

Dans un rapport *sur les ouvrages de droit de M. Pellat*, qui est aussi notre compatriote, nous voyons qu'ils jouissent déjà en Allemagne d'une juste célébrité.

Les discours prononcés sur la tombe de MM. Degerando et Métral (qui sont presque dauphinois), ont apprécié, avec justesse et convenance, un idéologue, un savant, un administrateur distingué, et un zélé partisan de l'abolition de l'esclavage.

William Edwardt, habile naturaliste anglais, mort depuis peu d'années à Paris, a été aussi l'objet d'une notice intéressante de M. Berriat Saint-Prix.

Enfin, à sa vie de Cujas, à sa notice sur Domat et Cochin, dont je vous ai déjà entretenus, il convient de joindre sa vie de Julius Pacius, jurisconsulte italien du xvii^e siècle, qui a occupé à Valence la chaire de Cujas; et où il annote le fait curieux, que dans nos

universités du moyen âge, les professeurs au bout de 20 ans d'exercice, devenaient nobles, et même se qualifiaient *comtes!* prétention bien orgueilleuse à cette époque, mais qui doit moins nous étonner, aujourd'hui que nous avons tant de *comtes!*

Vient enfin l'éloge de notre compatriote Mounier, que M. Berriat Saint-Prix a composé, d'après le vœu exprimé par cette Académie.

Mounier, Messieurs, sorte d'Aristide français auquel il n'a manqué que les honneurs de l'ostracisme, et que l'auteur a eu raison de qualifier de *justum ac tenacem propositi virum*, est une de ces grandes figures historiques, devant lesquelles on s'incline toujours respectueusement : heureux celui qui, comme M. Berriat Saint-Prix, a été chargé de la peindre ; plus heureux celui qui serait parvenu à en reproduire la noble et fidèle expression !

Je n'ose pas affirmer que cet éloge soit la perfection du genre : il ne rappelle pas toujours l'élégance de style de Fontenelle, la haute philosophie de d'Alembert, la chaleur entraînante de Thomas : mais il résume bien les écrits et la vie publique de Mounier ; et il achève de prouver qu'en faisant placer son portrait dans cette enceinte, vous avez continué la galerie des plus nobles illustrations du Dauphiné.

J'en ai fini, Messieurs, avec les notices et les éloges : mais je n'ai pas terminé à beaucoup près le chapitre de la littérature ; car M. Berriat Saint-Prix a

touché à tout, s'est présenté dans tous les tournois, a ambitionné toutes les couronnes.

Dans *ses recherches sur Massillon*, il a très-bien prouvé que son éloge académique par d'Alembert ne renfermait aucune des assertions hasardées qu'un anonyme avait cru y remarquer.

Dans *ses observations sur la traduction des lois romaines*, il a parfaitement expliqué la différence extrême qui existe entre le style concis du Digeste, et le style lourd et entortillé du Code et des Nouvelles.

Son discours sur les vices de langage judiciaire en signale dix, dont il fait connaître les causes, et dont il demande avec raison que tribunaux, avocats, avoués, notaires et huissiers cherchent à se corriger!

Son coup d'œil sur les causes pour lesquelles on a renoncé au xvi^e siècle à l'emploi de la langue latine dans les actes publics, contient la curieuse nomenclature des mots barbares et *francisés*, qui avaient remplacé le latin de Virgile et de Cicéron, écoliers ignorants du moyen âge, auxquels il aurait fallu apprendre la signification de *debottare, trottare, cassare, etc., etc.*

Messieurs, la littérature embrasse la comédie et le roman : donc, M. Berriat Saint-Prix a hasardé deux comédies et publié un roman en cinq volumes!

Le roman, délassement de la jeunesse de l'auteur, et intitulé *Amour et philosophie*, n'est pas un chef-d'œuvre : le style n'en est pas toujours classique ; le héros, malgré son grand savoir et sa haute philosophie, ne sait trop, quelquefois, ni ce qu'il veut ni ce

qu'il fait, et ses aventures n'ont rien de fort attachant; mais à côté de ce caractère incertain, on en rencontre de bien dessinés, et qui intéressent d'autant plus, qu'on les dit tracés d'après nature. Il y a d'ailleurs de la vérité et de la vie dans les descriptions des environs de Vif, petite ville près de Grenoble, où se passent les principales scènes du roman.

Les comédies, dont les titres sont, les *Médecins de village* et l'*Académie de province*, n'ont été ni imprimées ni représentées, et vous comprenez pourquoi ! M. Berriat Saint-Prix, devenu professeur de droit, ne pouvait guère avouer qu'il avait donné le jour à de pareils libertins; et je ne puis vous en parler que d'après les titres qui promettent, d'après l'extrait que j'en ai lu et qui offre de l'intérêt, enfin d'après un billet de la célèbre madame Contat qui semblait disposée à y accepter un rôle, quand l'auteur hésitait entre la scène française et la chaire de l'école de droit.

Et cependant, pour vous prouver, Messieurs, que le professeur a pu faire des comédies, apprenez qu'il savait son Art poétique par cœur, qu'il le cite souvent, trop souvent peut-être, à côté d'une loi romaine ou d'une chronique, et que les avant-dernières heures du jurisconsulte ont été employées à entendre la lecture du *Muet* et de *Turcaret*, à faire des réflexions judicieuses sur l'excellent jeu de Préville !

Voulez-vous d'ailleurs achever de vous convaincre que M. Berriat Saint-Prix aimait les lettres, comme le droit, comme le moyen âge ? Parcourez un instant avec moi son *discours sur les jouissances des gens de*

lettres, autre ouvrage de ses premières années, riche de faits comme tout ce qui sort de sa plume, et dans lequel on voit cet écrivain, ordinairement froid et méthodique, s'élever presque jusqu'à l'enthousiasme, reproduire enfin sous mille formes la pensée qui a inspiré la onzième épître de Boileau, et les derniers vers de la première ode d'Horace :

Quòd si me lyricis vatibus inseres ,
Sublimi feriam sidera vertice.

On sent que M. Berriat Saint-Prix a écrit là l'histoire de ses propres sensations, que toute sa vie il a dû avoir deux maîtresses, entre lesquelles il s'est partagé, et que les lauriers de nos écrivains, de nos poètes même, l'ont poursuivi dans ses rêves, aussi souvent que la toge et les in-folio de Cujas.

« L'étude des lettres, dit-il, échauffe l'imagination, aiguise l'esprit, éveille le génie. — Pour l'homme de lettres, ajoute-t-il, d'après d'Aubenton, les distractions du monde ne sont que la diète de l'esprit. — On peut être homme de lettres et parcourir toutes les carrières. — Celui que son siècle a méconnu peut se rappeler ce que Boileau a dit, dans sa septième épître, des chefs-d'œuvre de Molière, de Corneille et de Racine :

On reconnut le prix de leur muse éclipsee ;
.....
Au Cid persécuté, Cinna dut sa naissance.

En effet, Messieurs, quel plus noble délassement, même pour un grave jurisconsulte, que les lettres,

la poésie ! Il me souvient d'avoir vu l'un des oracles du barreau consultant de cette ville, choisir pour sa lecture favorite, les maîtres de la scène française ; et l'homme en qui vit une étincelle de feu sacré ne doit pas plus reculer devant la destinée des Milton, des Gilbert, des Jean-Jacques, et des *cent-vingt* auteurs malheureux dont M. Berriat Saint-Prix nous donne la liste détaillée dans une des notes de ce discours, qu'un Français ne recule à l'attaque de la redoute où il a vu planter son drapeau !

Je vous ai parlé, il y a quelques instants, de Boileau, Messieurs : j'y reviens pour vous entretenir, en finissant, du plus grand travail littéraire de M. Berriat Saint-Prix, qui l'a occupé, dit-il, pendant trente ans.

Vous comprenez qu'il s'agit de son commentaire de Boileau, édition en quatre volumes de plus de 500 pages, où l'on trouve tant et tant de choses, qu'on s'étonne presque que les trente ans aient pu y suffire.

Songez, Messieurs, que M. Berriat Saint-Prix, pour mériter d'être appelé le plus consciencieux et le meilleur, sans contredit, des commentateurs ou des éditeurs de ce grand poète, a commencé par lire les *cent trente-neuf* auteurs qui ont parlé de ses œuvres ; qu'il a ensuite compulsé et comparé les *deux cent cinquante-neuf* éditions qui en ont été publiées depuis 1653 jusqu'à nos jours ; et qu'enfin, à chacune des productions de l'auteur (satyre, épître, poème, ode et épigramme), à chacun même de ses vers, il a ratta-

ché par des notes aussi complètes, aussi détaillées que possible, tout ce qui peut servir à les expliquer, tout ce qu'en ont pu dire, d'un côté Cotin, Pradon, Desmarêts et consorts, de l'autre Laharpe, Clément, Auger, Lebrun, Daunou, Andrieux, et ses nombreux admirateurs!

Imaginez encore qu'à son essai sur Boileau, qui comprend quatre chapitres, la vie de l'auteur, et l'auteur considéré comme critique, comme écrivain, comme homme privé, M. Berriat Saint-Prix a ajouté quatre appendices composés chacun de vingt à trente pages de notes; et vous aurez l'idée de tout ce qu'il a fallu de temps et de patience pour compléter cet immense travail!

C'est à dessein que j'ai réuni sur la tête de M. Berriat Saint-Prix les deux qualités d'éditeur et de commentateur de Boileau : car le commentateur se montre rarement, trop rarement suivant moi. Mais je comprends, jusqu'à un certain point, que sa modestie ait reculé devant la pensée de commenter encore ce que tant d'habiles critiques avaient déjà commenté. Je comprends aussi qu'il ait trouvé plus piquant de se borner à être le rapporteur du procès, et à mettre en regard les jugements passionnés des auteurs que Boileau a reudus tristement célèbres, et qui ont écrit au bas de chacun de ses vers, *détestable!* les décisions plus désintéressées et plus justes des critiques de l'âge suivant qui ont répondu *admirable*, de précision, de finesse, de bon goût!

Ainsi, dans cet enfantement de trente ans, il y a

beaucoup plus de travail manuel que de travail intellectuel, beaucoup plus de compilation que de création proprement dite; mais je dois noter comme tout à fait personnels à l'éditeur :

1° L'essai sur Boileau, composition sage dans laquelle on n'a négligé aucun détail;

2° La critique de l'ouvrage de Brossette, un des premiers commentateurs de Boileau, dans lequel M. Berriat Saint-Pris, avec la sagacité et l'exactitude un peu minutieuse qui le distinguent, signale un assez grand nombre d'erreurs et d'omissions;

3° Des réflexions fort justes sur le peu d'harmonie et d'élégance de la prose de Boileau, soit dans sa correspondance, soit dans ses préfaces, soit dans sa traduction du *Traité du sublime* de Longin; reproche qui, vous le savez, a déjà été adressé avec raison à nos plus grands poètes, Voltaire et de Lamartine exceptés.

Par exemple, je ne louerai pas M. Berriat Saint-Pris de ses longues et pénibles recherches sur toute la famille de Boileau, y compris ses cousins *jusqu'au cinquième degré!* recherches pour lesquelles il lui a fallu, dit-il, compulser *trois mille actes*, et dont le résultat a été de *noircir* vingt-six pages d'impression des noms, prénoms et qualités d'environ *cinq cents* parents obscurs du satyrique, qui a si bien dit quelque part :

Que la postérité d'Alphane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard!

Voilà qui ressemble à une critique, Messieurs; et ce n'est pas même la seule que l'on puisse placer à côté de beaucoup de justes éloges.

Pourquoi tant de pages consacrées encore à l'examen du point de savoir si Boileau est né à Paris ou à Crône, petit village des environs, et si né à Crône, il a été baptisé à Paris? Pourquoi surtout se livrer à cette occasion à une longue digression sur le lieu de naissance de Voltaire et de la Fontaine? L'auteur de l'art poétique avait eu raison de le prévoir :

Quelquefois un auteur, trop plein de son objet,
Jamais sans l'épuiser n'abandonne un sujet.

Mais je ne sais trop si on doit gronder, ou remercier M. Berriat Saint-Prix d'avoir rappelé au public cette faiblesse de l'auteur de la satire sur la noblesse, *Fils d'un père greffier, né d'aïeux avocats*, comme il nous l'apprend dans sa 10^e épître, qui poursuivit, *de complicité*, de concert avec le procureur général, et qui fit rendre un arrêt *plus que suspect* qui le déclarait noble, qui faisait même remonter sa noblesse à 1371! Il est pénible, mais il peut être utile, pour compléter l'histoire de *la vanité humaine*, de voir un si grand écrivain répudier en quelque sorte la meilleure des noblesses, la noblesse personnelle!

Plus souvent, au reste, il faut louer M. Berriat Saint-Prix sans réserve, à l'occasion des détails, des anecdotes dont fourmille son œuvre; et j'éprouve le besoin de le prouver par quelques citations.

Grâces à toutes les variantes des éditions successi-

ves de Boileau qu'il fait connaître à ses lecteurs, notre savant confrère les a mis à même de constater deux choses fort importantes, pour quiconque s'essaye dans l'art d'écrire :

La première, que Boileau a pratiqué plus que personne ce précepte de l'Art poétique :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

La seconde, qu'il ne nous a point trompés, lorsqu'il a dit dans son épître à Racine, que

Pourvu d'utiles ennemis
Il sait sur leurs avis corriger ses erreurs.

Les annotations de M. Berriat Saint-Prix indiquent, en effet, qu'un assez grand nombre des corrections de Boileau sont le fruit des critiques des Pradon, des Cotin, des Pelletier, de tous les auteurs enfin qu'il avait le plus maltraités dans ses satires.

Je termine par une anecdote qui m'a frappé :

A la première publication de l'Art poétique, un des amis de Desmarest (le critique le plus acharné de Boileau), lui promit de travailler à la réfutation du poème : il prit la plume, et commença par noter à côté de chaque vers, quelle impression il lui avait faite. Il était homme de conscience et de goût, à ce qu'il paraît, Messieurs ; arrivé à la fin du premier chant, il avait éprouvé ce que Voltaire éprouva quand il voulut commenter Racine ; il avait écrit à côté presque de chaque vers, *bon, excellent, admirable!* Les

notes furent jetées au feu, et le chef-d'œuvre fut respecté.

C'en est assez, je pense, Messieurs, pour vous faire apprécier, malgré quelques taches, l'importance, l'utilité de ce dernier travail de M. Berriat Saint-Prix; il a pu se dire sans trop d'orgueil, *exegi monumentum!*

Et à qui? A celui dont un grand peintre, La Bruyère a fait ce juste et magnifique éloge :

« Il passe Juvenal, atteint Horace, semble créer la
 » pensée d'autrui, et se rendre propre ce qu'il manie;
 » il a, dans ce qu'il emprunte des autres, toutes les
 » grâces de la nouveauté et tout le mérite de l'in-
 » vention. Ses vers, forts et harmonieux, sont faits
 » de génie, pleins de traits et de poésie. »

M. Berriat Saint-Prix est donc vraiment un des écrivains qui ont le mieux mérité une mention honorable dans nos fastes scientifiques et littéraires. Droit, économie politique, antiquités, histoire, belles-lettres, ont eu tour à tour son tribut de recherches, de compositions sérieuses et utiles. Bien loin de ressembler à ceux que Fontenelle définit *des ignorants par bien-séance*, il a appartenu à cette classe d'hommes devenus rares, dont la raison a été nourrie par l'étude, qui se sont dit : *labor improbus omnia vincit*.

Aussi M. Berriat Saint-Prix a été fidèle toute sa vie à ce précepte de Servan, que la lampe du savant, comme celle du magistrat, doit s'allumer avant celle même de l'artisan. Et toute sa vie encore, il a placé dès le matin, devant lui, une montre destinée à ré-

gler avec une précision mathématique l'emploi de sa journée, pour l'empêcher d'en perdre aucune partie.

Et son zèle ardent pour l'étude ne l'a jamais détourné de ses devoirs comme professeur. Il ne se faisait suppléer ni à son cours ni aux examens. Chargé, pendant les dernières années, de remplacer le doyen de la faculté de droit de Paris, il a encore présidé le 7 août 1845 à la distribution des prix, et y a même prononcé le discours d'usage. Enfin, sur son lit de mort, il s'est encore occupé des détails d'administration de son *décanat*.

Ajouterai-je un dernier trait à ce tableau d'une vie qui fut essentiellement une vie de professeur, de savant ?

M. Berriat Saint-Prix a vu toute la révolution, et l'a aimée sans la flatter : il l'a saluée en 1790, au Champ de Mars ; il l'a servie dans les camps en 1792 et 1793 ; il a célébré ses merveilleuses gloires de 1800 à 1810 ; il a été une de ses victimes, un de ses exilés en 1816 ; en 1830, il n'a obtenu d'elle que la croix de la Légion d'honneur. Ses amis lui ont vainement demandé plus d'ambition : *Je ne me crois pas de taille à arriver à la Cour suprême*, a-t-il répondu !

Il a eu un culte et une fidélité politique remarquables ; il n'a jamais cessé d'aimer, d'admirer, de célébrer le général Bonaparte, le premier consul, l'empereur, le captif de Sainte-Hélène. C'est toujours pour lui *le regard de l'aigle, le génie inventif de Cuvier, une présence d'esprit admirable, une activité sans*

exemple, le grand homme enfin, tel que la chaire chrétienne l'a dernièrement proclamé, par un de ses organes les plus éloquents.

Messieurs, j'ai tout dit sur notre digne et très-regrettable confrère. Je vous l'ai montré au milieu de ses nombreux élèves, dans son cabinet, sur la scène politique. J'ai même dérobé au sanctuaire de la famille, ce tableau d'un littérateur mourant qui sourit à Prévillo et à Turcaret!

Jetons un voile respectueux sur les derniers instants de l'époux, du père et du sage; ils ne nous appartiennent pas. Disons seulement que parents et amis ont compris toute l'étendue de cette perte, qu'ils l'ont pleuré autant qu'il méritait de l'être.

Je crois rendre justice à M. Berriat Saint-Prix, en le comparant, comme homme et comme écrivain, au célèbre Saumaise, dont la savante et judicieuse critique est devenue proverbiale, et dont Ménage a dit qu'il était *le plus honnête et le plus sociable des hommes*.

Ainsi, par ses qualités privées comme par ses nombreux écrits, M. Berriat Saint-Prix a marqué son passage sur cette terre; et l'on doit y ajouter un éloge que bien peu d'écrivains ont mérité, en lui appliquant ce beau vers de Crébillon :

Aucun fiel n'a jamais empoisonné ma plume.

TABLE.

ACADÉMIE DELPHINALE.

	Pages.
MEMBRES RÉSIDANTS	5
MEMBRES CORRESPONDANTS.....	7
Rapport de M. Auguste Gautier, sur les titres ou les droits qu'aurait l'Académie delphinale à être reconnue Académie royale. Délibération de l'Académie et réponse du ministre et du maire.....	Pages 101, 116 et 173-175.
Rapports entre l'Académie delphinale et la Société royale académique de Savoie	Pages 184, 185, 190
Propositions de MM. Albert du Boys, Patru et Casimir de Ventavon, relativement au règlement et décisions de l'Académie.	Pages 100, 101 et 116
Programme d'un prix proposé par l'Académie delphinale.	450
Rapport et délibération de l'Académie delphinale, relatifs à la proposition de la femme Carbo pour un prix de vertu, et lettre du président à ce sujet.....	Pages 115, 116, 117
Don, par M. Félix Réal, député de l'Isère, d'un portrait d'Hugues-de-Lionne, peint par M. Célestin Blanc.....	173

ARCHÉOLOGIE. — ANTIQUITÉS.

Rapport de M. Albert du Boys, sur les progrès des sciences archéologiques et historiques de France.....	11
Lettre et rapport de M. de Gournay, sur la crypte de St-Laurent.	Pages 98, 120, 460
Extrait du rapport de M. Ducoin, sur l' <i>Ancienne chronique de Vienne</i> , par Mermet.....	133
<i>Mémoire sur la découverte du temple de Jupiter olympien, à Olympie</i> , par M. de Gournay.....	242
Rapport de M. Albert du Boys, sur une <i>Introduction</i> , par M. Ch. Lenormant, à l'opuscule intitulé : <i>Preuves de la découverte du cœur de St-Louis</i>	215

ASTRONOMIE.

Compte rendu des dernières découvertes astronomiques, par M. Bourdat.....	Pages 48, 280
Rapport de M. Joseph-Auguste Rey, sur la <i>Théorie des éclipses; éclipse annulaire du 9 octobre 1847</i> , par M. Bourdat	198
<i>L'Astronomie considérée au point de vue philosophique</i> , par M. Bourdat.....	609

BIOGRAPHIE.

Notice sur la vie et les ouvrages de Berriat Saint-Prix, par M. Duchesne.....	197, et fin du volume.
Rapport de M. Dalbousière, sur une <i>Histoire abrégée de la vie de St-Bruno</i> , par M. A. du Boys.....	126
Rapport de M. Ducoin, sur une notice biographique d'Henri Beyle, par M. Colomb.....	295

HISTOIRE.

Rapport de M. Louis Gautier, sur l' <i>Histoire de la révolution et de l'empire</i> , par M.-A. Gabourd.....	230
Rapport sur le <i>Résumé de l'histoire des croisades</i> , de M. Roux-Ferrant, par M. Ducoin.....	169
<i>Mémoire sur les invasions des Sarrasins dans les contrées de la rive gauche du Rhône et plus particulièrement dans le Dauphiné et dans les Alpes</i> , par M. A. Fauché-Prunelle. Pages 216, 226, 410, 476, 497 et 806	
Communication, par M. Fauché-Prunelle, de documents sur les guerres de Charles le Téméraire.....	639
Communication, par le même, de documents historiques extraits du <i>Livre du roi</i>	Pages 136, 305, 318
Communication, par le même, de documents historiques sur la bataille de Ravenne.....	845
Communication, par le même, de diverses lettres des rois et reines de France, des archives de l'évêché de Grenoble.....	452
Rapport de M. Hermenous, sur un opuscule de M. E. de Pina, intitulé : <i>Souvenir des dernières expéditions russes contre les Circassiens</i>	107
Rapport de M. Félix Crozet, sur l' <i>Histoire de la ville de Gap</i> , par M. T. Gautier.....	32
Rapport de M. Louis Gautier, sur <i>Crémieu ancien et moderne</i> , par M. Calvet-Rogniat.....	664
Rapport de M. de Gournay, sur l'examen des Mémoires de Cantacuzène, par M. Parisot.....	677

HISTOIRE NATURELLE. — PHYSIQUE.

Compte rendu, par M. Bourdat, des découvertes physiques récentes.....	51
Quelques observations sur le climat, la température, la fonte des neiges et des glaciers, et la hauteur de la ligne des neiges perpétuelles dans les Alpes dauphinoises, par M. Fauché-Prunelle.....	63
Communication du docteur Leroy, sur l'action stupéfiante de la vapeur d'éther sulfurique.....	245
Rapport du docteur Leroy, sur les écrits, sur l'histoire naturelle, de M. A. Comte.....	226

Mémoire sur les animaux des Alpes, par M. Fauché-Prunelle...	775
Rapport de M. Ducoin, sur le <i>Guide du baigneur aux eaux thermales de la Motte-les-Bains</i>	799

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE.

Rapport de M. Albert du Bois, sur la <i>Théorie des lois politiques de la monarchie française</i> , par Mlle de Lézardière.....	124
Rapport de M. Casimir de Ventavon, sur l' <i>Histoire du droit criminel des peuples anciens</i> , par M. Albert du Bois.....	175
Mémoire de M. Albert du Bois, sur les jugements des gouvernements de province et des préfets du prétoire.....	365
Des diverses espèces de paix chez les Germains, par M. A. du Bois.....	539
Rapport de M. Chambon, sur l'ouvrage de M. Ménabréa, relatif aux jugements contre les animaux.....	339
Rapport de M. Auzias, sur un discours de M. Dubeux, relatif à la défense des pauvres.....	336
Compte rendu des résolutions du congrès pénitentiaire de Francfort, par M. Albert du Bois.....	157

LITTÉRATURE.—POÉSIE.—LINGUISTIQUE.

Rapport de M. Genevey, sur quelques manuscrits littéraires de l'abbé Truffet.....	316
Rapport de M. Louis Gautier, sur <i>Agnès de Méranis</i> , tragédie de M. Ponsard.....	587
<i>Néron et Lucain</i> , drame historique, par M. Maignien. Pages, 463, 564, 704	
Rapport de M. Ducoin, sur <i>le Rouge et le Noir</i> , roman d'Henri Beyle.....	186
Rapport de M. Ducoin, sur <i>la Chartreuse de Parme</i> , roman d'Henri Beyle.....	343
Rapport de M. Vernet, sur divers opuscules de Ladoucette, intitulés : <i>Mélanges</i>	10
<i>L'Algérie</i> , poésie par M. Martin.....	266
<i>La Dame</i> , poésie, par le même.....	399
<i>Quelle langue pourrait devenir universelle?</i> par M. Hermenous.	26
De la simplification et réduction des langues, par le même.....	656

PHILOSOPHIE.—THÉOLOGIE.

Rapport de M. Genevey, sur une dissertation de M. de Montmeyan, relative aux diverses espèces de philosophies.....	193
Rapport sur l'ouvrage de M. Roux-Ferrant, intitulé : <i>des Sentiments moraux et des passions humaines</i> , par M. Ducoin....	470
<i>L'Erreur</i> , par M. le curé Genevey.....	38
Rapport de M. Ducoin, sur <i>La Vérité</i> , par M. Morellet.....	839
Rapport de M. Genevey, sur les <i>Etudes sur Pascal</i> , par l'abbé Flottes.....	354

Rapport de M. Duchesne, sur deux ouvrages de M. de Montmeyán, intitulés : <i>Des conférences philosophiques sur la religion</i> et <i>Des principes de stratégie et de topographie</i>	95
Réflexions sur les communistes, par M. Genevey.....	440

VARIÉTÉS.—MÉLANGES.

Commission scientifique de Morée, par M. de Gournay.....	710
Compte rendu, par M. Bourdat, des travaux du congrès scientifique italien, tenu à Gènes en 1846.....	912
Observations sur le congrès scientifique de Gènes, par M. Hermenous.....	328
Rapports de M. Ducoin, sur les bulletins de l'Athénée du Beauvaisis.....	Pages 358, 723, 770
Sommaire du rapport de M. Félix Crozet, sur les travaux récents les plus remarquables de l'Académie des sciences morales et politiques.....	126
Rapport de M. Ducoin, sur les Mémoires de l'Académie de Lyon.....	603
Rapport de M. Burdet; sur les <i>Mémoires de la société royale académique de Savoie</i>	392
Rapport de M. Ducoin sur les travaux de l'Académie du Gard.....	708
Rapport de M. d'Andert, sur les travaux de l'Académie de Perpignan.....	692
Rapport de M. Ducoin, sur les travaux de la société archéologique de Béziers.....	673
Rapport de M. Quinon, sur les publications de l'Académie de Caen.....	583
Fragments du rapport de M. Ducoin, sur les <i>Mémoires de la société archéologique de Touraine (1842)</i>	130
Rapport de M. Burdet, sur divers opuscules du baron Jacquemoud, relatifs à la Savoie.....	181
Communication par M. Fauché-Prunelle, d'une ancienne ordonnance du parlement, relative au prix des perdrix et des lapins, et d'une lettre attribuée au grand-turc.....	372

FIN DU TOME DEUXIÈME.





1000

1000

11

12

